



HAL
open science

État et société en Mauritanie 1946 - 1986 : de l'historicité du politique en Afrique

Philippe Marchesin

► **To cite this version:**

Philippe Marchesin. État et société en Mauritanie 1946 - 1986 : de l'historicité du politique en Afrique. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 1989. Français. NNT: . tel-01024108

HAL Id: tel-01024108

<https://theses.hal.science/tel-01024108>

Submitted on 18 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

T-1374/1
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

CNRS-UNIVERSITÉ DE TOURS
M.S.H. "VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
33, allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME I

J U R Y

Président
Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)
M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)
M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

- 1989 -

MSH-TOURS



D 355 004462 2

UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

MAG.
T. 1374 / 1
BIBLIOTHÈQUE URBAMA
C.N.R.S. Université de TOURS
U.M.R. 6592

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

*Dr P. R. Barthelet
24/3/79*

TOME I

J U R Y

Président
Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)
M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)
M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

L'université de Paris I Panthéon - Sorbonne n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

Six ans de vie commune avec cette thèse ont produit, dans la douleur et la joie, les quatre volumes que voilà. Aux kilomètres de frustrations succède la satisfaction du travail accompli. Un tel aboutissement doit beaucoup aux professeurs, collègues, étudiants, amis et parents qui nous ont accompagné tout au long de cette "épreuve initiatique".

En premier lieu, nous tenons à remercier le doyen Jean-Marie RAINAUD qui, après avoir encadré notre thèse de troisième cycle en droit du développement ("La sécurité alimentaire", Nice, 1982), nous a dirigé vers le centre d'études juridiques et politiques du monde africain de Paris I et son directeur Gérard CONAC. Le professeur CONAC a constamment soutenu nos recherches, tout particulièrement en facilitant un séjour de quatre ans (1983-1987) à Nouakchott en qualité d'enseignant à l'ENA et à la faculté de droit, sans lequel ce travail n'aurait pas vu le jour. Qu'il soit ici vivement remercié. Par ailleurs, le CEJPMA a toujours été une structure d'accueil appréciée, avant tout grâce à l'efficacité et aux qualités humaines de Mireille LAFOND. Toujours dans le cadre du centre, mais également à l'occasion d'activités connexes, que ce soit pour la préparation d'un article, la lecture du manuscrit ou la quête de conseils divers, nous tenons à adresser notre reconnaissance à Claudette SAVONNET-GUYOT qui malgré ses tâches universitaires a toujours manifesté à notre égard sympathie et attention.

Cette thèse doit ensuite beaucoup à Jean-François BAYART qui, malgré un emploi du temps chargé, nous a reçu à plusieurs reprises. Le lecteur n'aura aucune peine à deviner son influence - que nous espérons ne pas avoir trop trahie - en observant la trame de notre travail. Que soit aussi remercié le professeur Maurice ROBIN pour sa disponibilité et l'intérêt des remarques qu'il nous a adressées au cours de divers entretiens. La version finale de notre thèse a pu être considérablement améliorée grâce aux conseils des professeurs Rémy LEVEAU et Ahmed Salemould BOUBOUTT qui ont bien voulu lire une grande partie du manuscrit.

... / ...

Il convient également d'adresser nos remerciements à tous ceux qui en Mauritanie même nous ont considérablement aidé : les élèves de l'ENA (section administration générale 1985-86) et tout particulièrement DIOP Mamoudou, BA Mohamed, BA Yacouba Aboubacry, Moussa DIAGANA ; les étudiants de maîtrise (1986-87) de la faculté de droit, avec une mention spéciale pour Brahim ould ABDEL KADER et surtout Abdel Nasser ould ETHMANE ould YESSA dont la participation a été déterminante, notamment pour l'enquête sur les catégories dirigeantes ; les collègues enseignants de l'ENA et de la faculté de droit et parmi eux Bidaoui CHINGUETTI, Malick ould LIMAME, Moulaye MEHDI, Malick BATHILY, BAHRI Lemine, LO Gourmo, Cheikh M'Backé FALL, Mohamed El Hacem ould LEBATT, Didier NIEWIADOWSKI, André CAILLE, Mirène BESCON et Yvonne PHELEP ; Mr Raymond GUILLANEUF, conseiller culturel de l'ambassade de France ; Mme PAUCHET, responsable de la bibliothèque du centre culturel français ; Mohamed ould SIDYA, directeur de l'école normale supérieure ; Abdallahi ould Bah NAGI, Nafi TALL, étudiants de première année de droit (1986-87) ; les responsables des archives nationales de Mauritanie et des archives du ministère de l'intérieur ; les amis de la "popote" ; enfin, tous les inconnus avec qui nous nous sommes entre-tenu dans les taxis-brousse ou sur les bancs publics de Nouakchott... en nous excusant auprès de tous ceux qui nous aurions pu oublier.

Le retour en France n'a pas empêché la poursuite d'excellents contacts avec les Mauritaniens ... mais cette fois de Paris. Parmi eux, nous pensons tout particulièrement à BA Haimout et BA Samba Yatera. Merci aussi à tous les amis de la BDIC de Nanterre pour les fructueuses et non moins agréables discussions de couloir, à Mohamed Bachir MASMOUDI, Mohamed NOKKARI et Ali YARA qui ont bien voulu apporter leur lumière pour la traduction de textes rédigés en arabe, et surtout à Claudine DEMEURE pour sa patience à toute épreuve et la qualité de la dactylographie.

Notre dernière pensée va à Christian, Maguy, Natacha, Alexa et Samuel, notre copain de chambrée, qui nous ont chaleureusement accueilli pendant deux ans, à Alfred GLOWCZEWSKI qui a pris le relais tout aussi gentiment, à Marie-Cécile, avec tous nos encouragements, à Bernadette et enfin nos parents dont le soutien matériel et moral fut, comme à l'accoutumée, indéfectible.

Note sur la transcription des termes hassanya et pulaar

Ne possédant aucune compétence en linguistique, nous avons renoncé à la translittération des termes vernaculaires, optant pour la solution de facilité et de simplicité qu'est la transcription. Les règles que nous avons appliquées sont les suivantes :

- les termes originaires des diverses ethnies restent invariables (ex. beidan, oualo) sauf dans les cas où un pluriel est prévu par la langue elle-même (ex. un hartani, des haratine ; un torodo, des torobe) ;
- les termes francisés sont variables (ex. un Maure, des Maures ; un Toucouleur, des Toucouleurs).

Un glossaire des principaux termes hassanya et pulaar (1) utilisés dans cette thèse est disponible p. p̄. 589.590.

(1) Ce sont les deux langues, hormis le français, les plus parlées en Mauritanie.

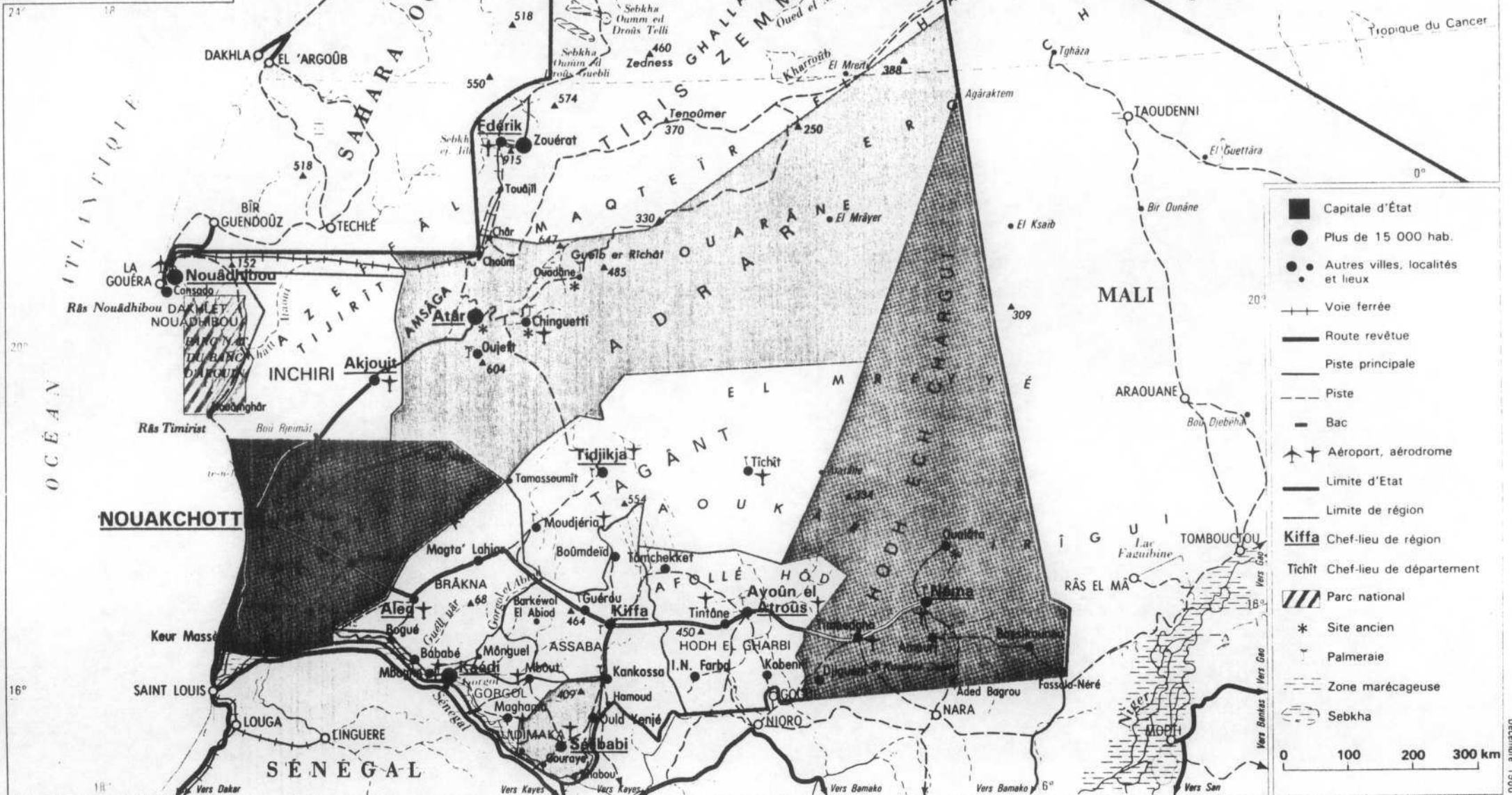
Cartes

Les trois cartes qui suivent ont pour objet de familiariser le lecteur avec notre objet d'étude.

La première, gracieusement offerte par la division géographique de la direction des archives et de la documentation du ministère français des affaires étrangères, présente le pays de façon générale ; la seconde, tirée de la thèse de J.C. ARNAUD (1), reprend de façon plus simple la structure politique et administrative (elle servira en outre de support à diverses illustrations dans la thèse) ; la troisième, que nous avons empruntée à F. de CHASSEY (2), évoque la répartition ethnique et dans une moindre mesure tribale pour la communauté maure.

(1) J.C. ARNAUD, Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980, Thèse d'Etat en droit public, Paris I, 1981.

(2) F. de CHASSEY, Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la RIM, Thèse d'Etat en sociologie, Paris V, 1972.



Capitale d'État
Plus de 15 000 hab.
Autres villes, localités et lieux
Voie ferrée
Route revêtue
Piste principale
Piste
Bac
Aéroport, aérodrome
Limite d'État
Limite de région
Kiffa Chef-lieu de région
Tichît Chef-lieu de département
Parc national
***** Site ancien
Palmeraie
Zone marécageuse
Sebka

0 100 200 300 km

6
REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE

Carte Administrative et Politique



Légende

- limite d'Etat
- - - limite de région
- frontière 1975-79
- ☐ District de Nouakchott
- ROSSO chef lieu de région
- ADRAR région

MAURITANIE : ethnies et quelques grandes tribus mauraises :

Mechdouf (g) tribu guerrière
 Idasuali (m) - waraboulique
Idasuaich : tribu de l'émir -



SOMMAIRE**TOME I**

INTRODUCTION	p. 11
PARTIE PRELIMINAIRE . SOCIETES ET POUVOIRS TRADITIONNELS	p. 28
<u>Chapitre 1. L'ensemble Maure</u>	p. 30
Section 1. L'influence de l'environnement et ses conséquences économico-sociales	p. 32
Section 2. Stratification sociale et pouvoir politique	p. 40
Section 3. L'Islam, fondement des valeurs sociales	p. 56
<u>Chapitre 2. Les pays Noirs</u>	p. 65
Section 1. Les données socio-économiques	p. 66
Section 2. La stratification sociale	p. 71
Section 3. Pouvoir politique et Islam	p. 78
<u>Conclusion de la partie préliminaire. La transition coloniale</u>	p. 86
PREMIERE PARTIE . LA GENESE DE L'ETAT : UN ETAT A POLARISATION VARIABLE	p. 100
<u>Chapitre 1. Tableau politique à la veille de l'indépendance : les forces en présence</u>	p. 102
Section 1. Le "contretemps" hormiste et le retour à l'équilibre antérieur (1946-1956)	p. 103
Section 2. L'élan volontariste : la création de l'Etat (1956- 1961)	p. 113
<u>Chapitre 2. Le régime de Moktar ould DADDAH ou la tentative de construction d'un Etat moderne (1961-1978)</u>	p. 133
Section 1. Le processus de concentration du pouvoir	p. 135
Section 2. L'utilisation habile des crises	p. 155
Section 3. L'aventure saharienne et la chute du régime	p. 174

<u>Chapitre 3. Le pouvoir prtorien : instabilit principalement lie aux retombes du conflit saharien et accentuation du fait tribal (1978-1986)</u>	p. 191
Section 1. Une volution politique chaotique sur fonds de crise saharienne	p. 191
Section 2. L'ambivalence des tentatives de renforcement de l'Etat moderne	p. 218
Section 3. Le regain du tribalisme	p. 237
<u>Conclusion de la premire partie. La nature de l'Etat : mesure de l'intensit des mobilisations</u>	p. 279

TOME II

DEUXIEME PARTIE . POSITIONS DE POUVOIR ET LUTTES SOCIALES : POLYSEMIE DES CONDUITES DES ACTEURS	p. 324
<u>Chapitre 1. Les conditions de la recherche hgmonique</u>	p. 332
Section 1. Les acteurs de la domination	p. 333
Section 2. Les modes d'exercice de la domination	p. 372
<u>Chapitre 2. Socit civile et production politique</u>	p. 408
Section 1. Les groupes politiques	p. 410
Section 2. De quelques modes populaires d'action politique	p. 435
<u>Conclusion de la deuxime partie. Contestations, remise en cause, et ... permanence de l'Etat.</u>	p. 493
CONCLUSION GENERALE	p. 497
ANNEXES	p. 504
GLOSSAIRE	p. 589
CHRONOLOGIE	p. 591
BIBLIOGRAPHIE	p. 602
TABLE DES MATIERES (TOMES I et II)	p. 641

TOME III

- **ELEMENTS D'ENQUETE SUR LES CATEGORIES DIRIGEANTES** (Le personnel "politico-commercial") p. 645
- Tableaux relatifs aux remaniements ministériels p. 730

TOME IV

- ADDENDUM** (Actualisation) p. 739
- Synthèse sur les évènements de 1989 p. 740
- Annexes. p. 746

INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays dont la complexité ne semble avoir d'égale que la fragilité. Pays complexe ("*la somme des déséquilibres de l'Afrique*" (1)) si l'on prend en compte, au delà du discours officiel intégrateur, la mosaïque des clivages qui le caractérise. C'est là que se rencontrent Sahara et Sahel, nomades arabo-berbères et sédentaires négro-africains ayant été brusquement réunis par la colonisation dans un cadre territorial pour le moins artificiel (2). Les relations des diverses communautés se définissent à travers l'histoire par une dialectique de la complémentarité et de l'affrontement. Les tensions ne s'expriment pas seulement entre groupes ethniques. Au sein de chacun d'eux, les rivalités tribales et familiales séculaires sont toujours d'actualité. Elles se doublent de conflits d'ordres et de castes qui surgissent régulièrement de ces formations socio-historiques caractérisées par une stratification sociale des plus strictes. Enfin, signe des temps, les tensions sociales causées par l'enrichissement de quelques-uns face au dénuement du plus grand nombre se dessinent chaque jour avec davantage de précision. Le seul dénominateur commun de cet ensemble composite est l'attachement profond et déclaré (mais plus ou moins suivi d'effet) de tout Mauritanien à la religion du Prophète.

-
- (1) B. Ben YAHMED. La vraie raison du coup d'Etat mauritanien. in *Jeune Afrique*. N° 916. 26 juillet 1978. p. 12.
- (2) Notons dès à présent - en marge des récents "événements" (cf addendum) - l'importance de la question nationale et par là même des problèmes démographiques en Mauritanie, la distribution du pouvoir y étant régulièrement effectuée en fonction de la représentation des diverses populations. Celles-ci ont été estimées, lors de la création de l'Etat mauritanien à environ 80 % de Maures et 20 % de négro-africains (ces derniers ont toujours compté de 20 % à 30 % de ministres dans les gouvernements successifs depuis 1960). Or ces chiffres sont régulièrement contestés par les négro-africains qui affirment regrouper actuellement jusqu'à 40 % (sinon plus) de la population totale. Signalons également les divergences d'estimation au sein même de la communauté maure entre maures blancs et maures noirs. Tous ces problèmes d'ordre démographique seront développés dans le chapitre 2 de la 2ème partie.

Entité complexe, la République Islamique de Mauritanie est également fragile. Les bases mêmes de cette portion du Dar el Islam longtemps qualifiée d'"ensemble mauritanien" (3) non seulement portent la marque de la création coloniale mais apparaissent comme le fruit d'un équilibre interne toujours instable, à tel point qu'après plusieurs années d'indépendance, un observateur avisé a pu écrire que la Mauritanie n'existait pas (4). Si l'affirmation semble quelque peu excessive, force est de constater que la Mauritanie, jusqu'aux nationalisations des années soixante-dix tout au moins, faisait en grande partie figure d'"Etat-paravent", cachant la puissance effective des grandes compagnies étrangères exploitant le fer et le cuivre ; en outre, les structures étatiques d'origine bureaucratique y sont faibles, la prégnance des solidarités ethniques et tribales étant évidente. L'équation mauritanienne, en somme, met en présence les institutions particulièrement neuves de l'héritage colonial et une société dont "les structures sont toujours pour l'essentiel ce qu'elles étaient il y a des siècles" (5).

C'est le lieu de rappeler simplement l'influence d'un espace spécifique, le désert, sur l'homme qui y vit : "*c'était un pays hors du temps, loin de l'histoire des hommes, peut-être un pays où plus rien ne pouvait apparaître ou mourir, comme s'il était déjà séparé des autres pays, au sommet de l'existence terrestre... Les hommes avaient la liberté de l'espace dans leur regard. Mais c'était le seul, le dernier pays libre peut-être, le pays où les lois des hommes n'avaient plus d'importance. Un pays pour les pierres et pour le vent, aussi pour les scorpions et pour les gerboises, ceux qui savent se cacher et s'enfuir quand le soleil brûle et que la nuit gèle*" (6). Ne possédant ni la verve ne le pouvoir d'évocation du poète qui va d'un trait à l'essentiel, nous emprunterons le chemin plus tortueux du politiste dans cette recherche sur la Mauritanie "terre des hommes". Que nous apprennent les études de sciences sociales réalisées sur ce pays ?

-
- (3) M. FLORY. L'ensemble mauritanien en tant que notion juridique. in CRESM.CEAN. Introduction à la Mauritanie. Ed. du CNRS. 1979. p. 403.
- (4) B. ETIENNE. L'Etat, le savant et le politique. in CRESM. Enjeux sahariens. Ed. du CNRS. 1984. p. 36.
- (5) A. BABA MISKE. La lutttes des classes en Mauritanie. in A.ABDEL-MALEK (dir). Renaissance du monde arabe. Colloque interarabe de Louvain. Duculot. SNED. Alger. 1972. p. 436.
- (6) J.M. LE CLEZIO. Déserts. Extraits parus in Lamalif N° 125. Mai 1981. p.p. 45.46.

Avant même d'en brosser un tableau, il importe de souligner le nombre peu élevé de ces travaux. La Mauritanie est un pays "sous-analysé" (J. BERQUE). Le faible nombre d'ouvrages répertoriés dans les fichiers des bibliothèques spécialisées, de même que les rares références fournies par le dépouillement des principales revues traitant de l'Afrique sont éloquents. On ne peut, de surcroît, qu'être étonné par le statut fluctuant d'un pays classé tantôt dans la zone ouest-africaine tantôt dans l'aire arabe (7).

Un état bibliographique - concernant spécifiquement notre sujet s'entend - sur le sol mauritanien n'est guère plus encourageant. L'accès aux archives nationales n'est pas des plus aisés. Une fois passé le contrôle tatillon des militaires chargés de la surveillance des bureaux de la Présidence où sont entassés les dossiers empoussiérés par les vents de sable et visités par les rongeurs, encore faut-il avoir la chance de trouver les documents que l'on cherche. Le classement aléatoire n'a cependant pas que des inconvénients : si l'on ne trouve pas ce qui devrait être classé au bon endroit, on découvre au hasard des dossiers des documents qui ne devraient pas être là... Les travaux réalisés dans les établissements d'enseignement supérieur - essentiellement les mémoires de fin d'études - sont dans l'ensemble décevants. A part quelques rares exceptions, on fait silence sur tout ce qui touche à la réalité de la vie sociale, l'impasse étant quasi générale sur les questions politiques. Les chercheurs mauritaniens enfin, si l'on excepte quelques cas isolés, brillent par l'absence de production. Outre le fait que la profession de chercheur ne soit ni valorisante ni valorisée, le souci de poursuivre une carrière personnelle intéressante oblige à une neutralité bienveillante non seulement vis-à-vis des autorités mais de toute personne quelque peu puissante qui pourrait être soumise aux feux de la critique. Dans cette société où tout le monde se connaît, la réputation est une valeur cardinale. Ecrire en impliquant autrui n'est pas chose facile, ... d'autant plus qu'on ne ressent pas vraiment le besoin d'écrire, les discussions de salon et radio-trottoir y suppléant amplement.

(7) Un seul exemple suffira : la revue *Marchés tropicaux et méditerranéens* inclut la Mauritanie dans la rubrique Afrique de l'ouest alors que l'*Annuaire de l'Afrique du nord* la traite à part entière avec les quatre autres Etats du Grand Maghreb.

Un rapide survol bibliographique relatif à notre sujet révèle la carence d'approches synthétiques sur les phénomènes du pouvoir en Mauritanie jusqu'au début des années soixante-dix. Le célèbre ouvrage sur le pays des Maures, *Al Wâsit*, écrit par Ahmed Lemine ECH CHINGUETTI en 1911 (8), est essentiellement historico-culturel. "L'actualisation" qu'en fait Ahmed BABA MISKE en 1967 (9) ne nous apprend guère plus sur les questions proprement politiques. La somme de P. MARTY (10) a un caractère avant tout ethnologique ; quant aux mémoires des autres administrateurs coloniaux, s'ils font référence à l'occasion aux problèmes politiques, ils échouent à les restituer dans le cadre de la globalité mauritanienne (11). Enfin, pour ce qui concerne la période coloniale, l'ouvrage historique de G. DESIRE-VUILLEMIN (12) privilégie les questions militaires au détriment des problèmes économiques, sociaux ou politiques. Le milieu des années soixante voit la publication du premier ouvrage en langue anglaise sur la Mauritanie. L'auteur, A.G. GERTEINY, propose un vaste panorama à caractère principalement historique (13). Deux autres études, abordant cette fois de front les phénomènes politiques mauritaniens paraissent quelques années plus tard mais sans parvenir à constituer un apport original en la matière. L'ouvrage de M. PIQUEMAL-PASTRE (14), bien que publié dans le cadre de "l'encyclopédie politique et constitutionnelle" reste superficiel ; la thèse de B. FESSARD de FOUCAULD (15), qui retrace de façon événementielle l'épisode de la décolonisation et des débuts de l'indépendance, tend quant à elle à surestimer le rôle joué par Moktar ould DADDAH dans la

 (8) IFAN. Saint-Louis. 1953.

(9) *Al Wâsit*. Présentation et commentaire. Klincksieck. Paris. 1970.

(10) *Les tribus de la Haute Mauritanie*. Leroux. 1915 ; *L'Islam et les tribus maures : les Brakna*. Leroux. 1921 ; *L'émirat des Trarza*. Leroux. 1919.

(11) Ces mémoires sont disponibles au CHEAM (Paris). A signaler deux ouvrages publiés récemment par un ancien administrateur et un ancien militaire : G. FERAL. *Le tambour des sables*. Ed. France-Empire. 1984 et F. BESLAY. *Les Réguibats. De la paix française au Front Polisario*. L'harmattan. 1984. Quantité d'informations intéressantes, spécifiques à la période abordée (le plus souvent antérieure à l'indépendance) sont fournies par ces deux publications.

(12) *Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934*. Clairafrique. Dakar. 1962.

(13) *Mauritania*. Praeger. New-York. 1967. A signaler qu'A.G. GERTEINY publiera en 1981 un dictionnaire historique sur la Mauritanie (*Historical Dictionary of Mauritania*. The Scarecrow Press. Metuchen. London).

(14) *La Mauritanie*. Berger-Levrault. 1969.

(15) *Premiers jalons pour l'étude d'une nation nouvelle : la Mauritanie*. Université de Paris II. 1972.

création de l'Etat mauritanien. Il faut attendre 1972 et la thèse de F. de CHASSEY (16) pour voir apparaître une première synthèse historique et sociologique, d'inspiration néo-marxiste, couvrant l'évolution du pays de l'époque pré-coloniale à la période contemporaine. Tout en reconnaissant l'importance de cet apport, nous estimons quelque peu excessive l'affirmation de J.L. BALANS pour qui "*ces travaux constituent à l'heure actuelle la référence indiscutable de toute approche de la Mauritanie*" (17). Il suffit d'interroger les Mauritaniens pour s'en convaincre. L'œuvre de F. de CHASSEY, pour aussi précieuse qu'elle soit - et nous lui sommes en grande partie redevable - reste celle d'un observateur occidental, en l'occurrence adepte du matérialisme historique. Si l'étude de la société traditionnelle est peu discutable (quoique les travaux de P. BONTE (18) et d'A.W.ould CHEIKH (19) fassent aujourd'hui autorité), l'analyse de la société contemporaine tend à s'écarter d'une réalité qui doit encore beaucoup à l'histoire. Tout en rendant hommage à cette première synthèse de la société mauritanienne, nous ne pouvons qu'appeler à sa critique et à son dépassement - ce qui sera d'ailleurs un des objets principaux de notre recherche.

Deux autres thèses, en raison de nombreux points communs avec notre sujet, doivent être signalées (20). Celle de J.L. BALANS (21) (qui n'a pas eu d'expérience durable sur le terrain), reprend en grande partie les travaux de F. de CHASSEY, tout en insistant davantage que ce dernier sur les problèmes

(16) Contribution à une sociologie du sous-développement, l'exemple de la R.I.M. ; Université de Paris V. 1972. Cette thèse a été publiée en deux volumes : L'étrier, la houe et le Livre et Mauritanie 1900-1975. Anthropos. 1978 et 1979.

(17) J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. Doctorat d'Etat en sciences politiques. Bordeaux I. 1980. p. 8.

(18) cf. Bibliographie en fin de thèse.

(19) A.W.ould CHEIKH. Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI^e.XIX^e). Essai sur quelques aspects du tribalisme. Thèse de sociologie. Paris V. 1985.

(20) Nous ne pouvons évoquer toutes les thèses soutenues sur la Mauritanie. Nous ne retenons que les travaux de même nature et de même ambition synthétique que le nôtre. Il est bon cependant de citer ici trois thèses de troisième cycle soutenues sur certains points précis que nous aurons à aborder : BA Moussa Batchily. Le Parti du peuple mauritanien. Paris VII. 1983 ; Cheikh M'Backe FALL. La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géo-politique de l'Afrique du nord-ouest. Université de Reims. 1983 ; KANE Hamidou Baba. Médias et pouvoirs dans un PVD (le cas de la Mauritanie). Paris II. 1983. Pour une liste plus complète, cf. notre bibliographie en fin de thèse.

(21) Le développement du pouvoir en Mauritanie. Op. cit.

spécifiquement politiques. La dette vis-à-vis de F. de CHASSEY est reconnue par l'auteur lui-même : *"Comment, dès lors, justifier, dans le respect de l'éthique universitaire, une contribution à cette connaissance qui n'apparût point comme une pâle démarcation d'une somme que nous ne pouvions prétendre égaler ?"* (22). La thèse de J.L. BALANS, fort bien écrite, et novatrice sur le plan des phénomènes politiques, reste une thèse de bibliothèque. L'apport de F. de CHASSEY n'est pas (ou fort peu) discuté. Bref, rien ou presque, par exemple, sur le rôle contemporain du tribalisme dans un pays où l'on raisonne souvent en termes de tribus. La thèse de J.C. ARNAUD (23) est une thèse de droit public... avec toutes les limites que peut contenir une approche institutionnelle du système politique mauritanien. Le commentaire de la constitution de 1961 - si fin soit-il - ne nous apprend pas grand-chose sur le sous-bassement des comportements politiques. Constater qu'une institution ne fonctionne pas ou fonctionne mal ne répond pas aux questions essentielles du comment et du pourquoi ça fonctionne (23 bis).

Nous retrouvons dans tous ces travaux, à divers titres, les limites inhérentes aux deux approches qui ont dominé les recherches en sciences sociales sur les "pays en développement" : la théorie de la modernisation et celle de la dépendance (24). Or la critique de l'idée d'un modèle uniforme de transformation des sociétés s'est considérablement amplifiée depuis au moins une décennie, renvoyant dos à dos les analyses de la sociologie fonctionnaliste et celles de la sociologie marxiste. *"Ici et là, les systèmes politiques africains sont placés moins dans la perspective de leur propre historicité que dans celle de l'historicité du monde occidental"* (25). Il s'agit donc, sans pour autant sous-estimer les effets des dominations exter-

(22) Ibid. p.p. 8.9.

(23) J.C. ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. 1960-1980. Thèse d'Etat en droit public. Paris I. 1981.

(23 bis) Cette rapide revue bibliographique serait incomplète si nous ne mentionnions pas l'ouvrage d'approche marxiste par endroits intéressant mais souvent confus d'Hamid EL MAURITANYI (L'indépendance néo-coloniale. Ed. des Six continents. 1974) ainsi que les travaux de Moktar ould HAMIDOUN, malheureusement non disponibles en français.

(24) Nous épargnerons au lecteur l'exposé de ces deux théories qui sont régulièrement commentées dans ce type de travail et qui ont fait l'objet de maints ouvrages et articles. Voir à ce sujet B. BADIE. Le développement politique. Economica. 1984 ; J.F. BAYART. Autour de la notion de dépendance. Revue française d'études politiques africaines. Juin-juillet 1977 et août-septembre 1977 ; G. CONAC. L'Afrique et la science politique. Mondes et cultures. Novembre 1981 et les références auxquelles renvoient ces auteurs.

(25) J.F. BAYARD. L'Etat au Cameroun. Presses de la FNSP. 1984. p. 14.

nes, de prendre en considération la spécificité de chaque système social. "Cette réaction part de l'idée que l'Afrique et les Africains ont une histoire. C'est cette histoire qu'il convient de retrouver" (26). Nous souscrivons pleinement à ces remarques, convaincu de la nécessité de reconstituer la continuité historique d'une société pour en faire l'analyse politique.

Mais alors, peut-on raisonnablement parler "d'Etat et de société en Mauritanie" lorsque, évoquant un Etat contemporain, vient "aussitôt" à l'esprit la définition wébérienne de l'Etat bureaucratique ? L'analyse culturelle, riche d'enseignements ici dans la mesure où elle fait référence à un ensemble de significations qui organise et sous-tend les formes de vie d'un groupe social, révèle la profonde originalité du modèle d'Etat occidental. Produit d'une culture particulière, il ne peut être transposé tel quel dans un autre univers culturel. En outre, le sujet retenu ne renvoie-t'il pas à une dualité que l'on a bien du mal à observer dans des pays qui n'ont pas encore connu la grande transformation décrite par POLANYI ? Il est donc nécessaire de préciser sans plus attendre les particularités du contexte dans lequel nous nous situons.

On a coutume de reconnaître que trois caractéristiques communes à de nombreux pays du "tiers-monde" s'opposent à la mise en place du modèle étatique occidental (27). En premier lieu, la prégnance de l'organisation communautaire contredit l'individualisation des rapports sociaux qui renvoie à la logique étatique du "citoyen - sujet ayant fait totale allégeance à l'Etat-nation" (28). En second lieu, l'encastrement de l'économique dans le social et vice-versa empêchent la constitution de l'Etat et de la société civile en sphères autonomes : l'Etat intervient dans tous les secteurs de la vie sociale, il est un passage quasi-obligé pour quiconque veut entreprendre et s'enrichir ; parallèlement, la vigueur des rapports de parenté, de voisinage et de clientèle a pour effet de saper tout pouvoir porteur d'une idéologie de "l'intérêt général". Enfin, l'Etat occidental doit faire face à des cultures qui se singularisent par une orientation anti-étatique prononcée. L'illustration est particulièrement nette dans le cas de la culture islamique... dont l'enracinement est des plus profonds en Mauritanie.

(26) G. CONAC. L'Afrique et la science politique. Op. cit. p. 729.

(27) cf. B. BADIE. Formes et transformations des communautés politiques in M. GRAWITZ et J. LECA. Traité de science politique. PUF. 1985. p. 637.

(28) Ibid.

La notion même d'Etat est remise en cause dans la culture islamique. Il ne saurait y avoir de légitimité étatique autonome, l'autorité ne pouvant être qu'en Dieu. La "vraie citoyenneté" est conférée par l'Islam. La seule collectivité humaine légitime, *l'umma*, se caractérise par l'indivisibilité, à savoir la non différenciation du religieux et du politique. De la sorte, l'Islam intervient dans les affaires de la société de A à Z, il est à la fois *dîn*, *dunyâ* et *dawla* (religion, monde au sens de sécularité et Etat au sens de cycle dynastique). "Les principaux traits qui fondent l'entité étatique se trouvent ainsi privés de signification dans le contexte culturel islamique. D'abord parce qu'il ne peut pas y avoir de système politique différencié des autres catégories de l'action sociale, ensuite parce qu'aucun système politique ne peut prétendre à la détention d'une légitimité propre qui consacrerait son autonomie et sa souveraineté ; enfin, parce que le principe même d'une autorité hiérarchiquement déléguée qui fonde le modèle étatique ne saurait s'imposer ni du prince vers la collectivité, ni dans le sens inverse, puisque aucune de ces deux instances ne dispose d'une autorité propre. L'institution califale est de ce point de vue significative puisque, contrairement au pape ou au monarque occidental temporel, le calife ne se trouve doté d'aucune autorité expressément déléguée par Dieu entre ses mains" (29). Il est révélateur que l'apparition de l'Etat occidental ait été consécutive à une différenciation du politique par rapport au religieux, ce qui ne peut intervenir dans le cadre du code culturel islamique caractérisé par son monisme.

Les développements qui précèdent montrent bien la non transférabilité "en bloc" de concepts provenant de milieux culturels spécifiques. A ce propos, nous avons demandé à des Mauritaniens la traduction du mot Etat dans les deux langues les plus parlées en Mauritanie, le *hassanya* (dialecte arabe) et le *pulaar* (langue parlée par la communauté négro-africaine la plus nombreuse, les *Hall Pulaaren*). Après quelques hésitations, déjà révélatrices, un Maure nous a répondu *amirat* (émirat) et *dawla* (mot arabe), quant au *Hall Pulaar*, il nous a indiqué *lenyol* (lignage) ainsi que *dawla*. L'émirat, tout comme le lignage, renvoient à des réalités bien connues des Mauritaniens mais certainement différentes du concept d'Etat occidental ; concernant le mot *dawla*, il signifie étymologiquement généalogie, dynastie, ce qui le place relativement loin du Staat hégélien (30). C'est ainsi que face au constat de nombreux observateurs relatif à la crise :

(29) B. BADIE. Formes et transformations des communautés politiques. Op. cit. p. 638.

(30) On aurait pu procéder à des tests analogues avec des mots tels que classe ou prolétaire...

de l'Etat africain, E. TERRAY peut répliquer à juste titre : "Au total, ce qui est en crise, c'est peut-être avant tout l'arsenal des concepts et des systèmes à travers lesquels nous essayons de saisir cette réalité mouvante et protéiforme qu'est l'Etat contemporain en Afrique" (31). En fait, si l'on rencontre des mots tels qu'Etat ou démocratie sous diverses latitudes, ils renvoient à des réalités sensiblement différentes. Comment donc clarifier l'intitulé de notre sujet ?

Diverses voix se sont récemment élevées, répondant à l'invitation d'E. TERRAY (et de beaucoup d'autres) qui appellent à la nécessité d'un nouvel effort d'imagination et d'invention théoriques (32). Dans la critique qu'il fait de la plupart des schémas utilisés jusqu'ici (prise en compte uniquement du modèle national importé d'occident ou du face-à-face entre ce dernier et un bloc ethnique, religieux, ...), G. NICOLAS estime que la complexité du champ socio-politique local est négligée. "Or, peut-être existe-t'il, à la place d'un Etat, d'une "société civile", d'une nation du type proposé par les modèles importés, un autre type de formation nationale de fait, de structure pluri-dimensionnelle, dont la dynamique spécifique expliquerait, non seulement l'échec du transfert de modèle, mais encore la nature de l'Etat réel qui s'y substitue" (32 bis). Cette structure pluri-dimensionnelle ou "nation à polarisation variable" s'appuie sur le fait que chaque individu appartient à plusieurs champs socio-politiques à la fois. Si le pôle "modèle occidental" est bien une composante de l'Etat, il côtoie d'autres sous-systèmes tels que l'appartenance ethnique, religieuse, régionale... La polarité oscillant d'une identité à l'autre et selon un degré d'engagement plus ou moins

 (31) L'Etat contemporain en Afrique. L'harmattan. 1987. p. 19.

Il est intéressant de noter ce qu'un G. BALANDIER, faisant figure de précurseur, pouvait écrire dès 1965 : "Sous l'effet de leur histoire et d'une volonté (peut-être utopique) de donner à la société industrielle à venir une forme originale, les nouvelles nations africaines paraissent porteuses de structures inédites. Leur évolution bouleverse les fausses certitudes. Elles nous imposent de diversifier nos moyens d'analyse sociologique, d'accepter le dépaysement de nos concepts et de nos modèles théoriques - c'est à dire leur adaptation". in Cahiers internationaux de sociologie. 1965. p. 142.

(32) Ibid.

Proposant d'aborder les phénomènes politiques africains "sous l'angle de l'innovation et non sous celui des transferts, des adaptations ou des modèles, sous l'angle de la créativité et non sous celui de la maladresse, de l'incapacité, de l'échec", D. MARTIN incite fort joliment le chercheur à "passer de l'autre côté du miroir". in Par delà le Boubou et la Cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire. Canadian Journal of African Studies. Vol. 20. N° 1. 1986. p. 13.

(32 bis) G. NICOLAS. Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas Nigérian. in E. TERRAY (dir). L'Etat contemporain en Afrique. Op. cit. p. 158.

fort, "c'est cette réalité changeante, dynamique, qui situe le lieu de l'Etat réel, axe central nécessaire mais différenciant par ses fonctions de celui du modèle importé" (33). Reconnaisant tout l'intérêt d'une telle approche, J.F. BAYART, "parti en quête d'un paradigme susceptible de restituer l'historicité de l'Etat postcolonial en Afrique" (33 bis), adopte pour sa part une démarche plus iconoclaste en discutant la pertinence de certaines des caractéristiques (évoquées supra), censées particulariser les pays qui nous intéressent (33 ter) ; il propose alors -résolvant par là même notre problème d'ordre sémantique - d'accepter "par commodité et sous réserve d'un inventaire que l'on pressent complexe de parler d'Etats en Afrique afin précisément d'en mieux cerner les trajectoires singulières et d'identifier les schèmes de gouvernementalité dont elles sont porteuses" (34). L'auteur invite simultanément à procéder à un comparatisme qui, contrairement à celui des années soixante, éviterait de "gommer les aspérités de la singularité historique" (34 bis). Sans entrer dans un débat qui dépasse l'objet de cette thèse, nous ne pouvons qu'être réceptif à un mode d'analyse mettant en avant l'historicité des sociétés africaines. Aussi, pris dans le sens de produit historique particulier renvoyant à une multiplicité de dynamiques internes et externes, à contre courant de l'affirmation de son extranéité génétique (cf le "paradigme du joug" (35)), il nous paraît légitime de parler d'Etat en Mauritanie. A nous, dans cette thèse, d'en présenter les diverses dynamiques. Le mot société, quant à lui, au risque d'évoquer un champ d'étude trop vaste - mais donner un nouvel éclairage à notre discipline ne signifie pas pour autant diluer son objet - permet d'accéder à de nouvelles frontières interdites par une science politique classique essentiellement préoccupée par l'Etat (35 bis). Précisons enfin que nous traiterons notre sujet en dépassant la dualité supposée de l'intitulé. Comme ailleurs en Afrique, Etat et société sont en osmose en Mauritanie.

 (33) Ibid.

(33 bis) L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Fayard. 1989. p. 257.

(33 ter) Notamment quant à la prééminence de l'organisation communautaire sur l'individualisation des rapports sociaux, l'absence de sociétés civiles... cf L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Op. cit. p.p. 59 et 323.

(34) Ibid. p. 60.

(34 bis) Ibid. p. 327.

(35) Ibid. p.p. 20 à 29.

(35 bis) Dans ce sens, il est certainement stimulant de s'ouvrir à des disciplines voisines, notamment l'histoire et l'anthropologie.

Conduit à nous expliquer sur le choix du sujet, nous avons été amené à indiquer plusieurs éléments relatifs à la manière de le traiter. Poursuivons dans cette voie. Il est d'usage de ramener la manière d'étudier le type de pays objet de nos recherches à trois paradigmes : le paradigme segmentaire ou factionnel, le paradigme du mode de production (ou de l'analyse de classe), le paradigme "centre-périphérie" (35 ter). Nous avons constaté dans la rapide revue bibliographique consacrée à notre sujet que les travaux les plus marquants sur la Mauritanie ont été effectués principalement à l'aide des deux derniers paradigmes. Le danger de ne s'appuyer que sur un seul de ces cadres de référence a été relevé. Il peut sembler bon de revenir de manière plus précise sur cette façon de procéder qui, quel que soit le paradigme privilégié, pêche par univocité. Les deux derniers paradigmes ayant été illustrés plus haut, intéressons-nous au premier qui, en fonction de notre démarche critique par rapport aux travaux antérieurs trop éloignés à notre avis de la Mauritanie réelle, présente un certain nombre de risques. L'observation de la réalité des comportements politiques à laquelle nous avons pu nous livrer dès notre arrivée en Mauritanie nous a conduit presque immédiatement à mesurer la prégnance des valeurs et attitudes traditionnelles liées au type de solidarité tribo-familiale. En d'autres termes, il était tentant de plaquer sur cette réalité le modèle segmentaire. J. WATERBURY ne l'avait-il pas fait pour un pays voisin, le Maroc, à bien des égards plus "moderne" ? (36). Mais l'analyse de J. WATERBURY, fort intéressante au demeurant, n'est pas exempte de critiques.

Selon l'auteur du *Commandeur des croyants*, un certain nombre de traits relatifs à l'organisation segmentaire permettent d'interpréter la vie politique du Maroc contemporain. Présentons-les brièvement (36 bis). L'antagonisme entre segments opposés assure au système un équilibre interne... qui en fait n'est que rarement atteint ou jamais conservé longtemps. Dès qu'une modification d'équilibre intervient en faveur de certaines unités, les autres se regroupent pour remettre

(35 ter) J. LECA. Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens. *Revue Française de Science Politique*. 1977. p. 572.

(36) *Le Commandeur des croyants*. La monarchie marocaine et son élite. PUF. 1975.

(36 bis) On trouvera dans la partie préliminaire des développements plus conséquents sur le modèle segmentaire.

en cause le pouvoir accumulé par les premières. La primauté des tactiques défensives (*"les Marocains ne considèrent pas le pouvoir comme un moyen d'action positif destiné à créer, détruire, ouvrir de nouvelles voies ; le pouvoir sert à protéger, à maintenir, à conserver (37)"*) implique l'extrême souplesse des alliances. Dans la mesure où il est impossible de préjuger des alliés et des ennemis de demain, il faut, pour ne pas risquer d'être isolé, être prêt à entrer dans les alliances les moins prévisibles. *"Chaque groupe se tient prêt à se coaliser avec des groupes traditionnellement antagonistes pour éliminer une fraction cherchant à devenir une force dominante"* (37 bis). Nous aurons l'occasion d'apprécier la pertinence de ces remarques dans l'étude du cas mauritanien.

Nous ne saurions cependant reprendre telle quelle l'hypothèse formulée par J. WATERBURY. Selon ce dernier, les représentants de l'élite adopteraient *"naturellement et spontanément les modes de réaction - que ceux-ci conviennent ou non aux tâches de l'heure - d'une société et d'une époque auxquels ils sont encore reliés"* (38). Avec M. CAMAU, nous pensons que l'analyse est excessive dans la mesure où elle suppose que l'élite est privée de choix face à des structures sociales en voie de transformation, se trouvant déterminée par une tradition pérenne. *"A supposer que "l'attachement à certaines valeurs puisse survivre à leur raison d'être fonctionnelle", les valeurs en cause ne recouvrent pas un contenu immuable. Elles trouvent une nouvelle "raison d'être fonctionnelle" dans un contexte caractérisé par l'impact de la colonisation et du capitalisme européen sur la structure de la société marocaine. C'est dire que le comportement de l'élite peut s'apparenter aux principes de l'ancienne organisation segmentaire tribale, mais qu'il ne peut être expliqué à partir d'un modèle théorique élaboré en fonction de structures qui sont précisément en voie de transformation"* (39). Bref, si la segmentarité peut aider à la compréhension de la société, elle n'explique pas tout.

(37) J. WATERBURY. *Le Commandeur des croyants*. Op. cit. p. 98.

(37 bis) M. CAMAU (*Pouvoir et institutions au Maghreb*. Ceres productions. Tunis. 1978. p. 183) commentant l'ouvrage de J. WATERBURY.

(38) Ibid. p.p. 181.182.

(39) Ibid. p. 182.

D'autres logiques sont parfois à l'œuvre, comme le révèle l'existence de plusieurs paradigmes. La conscience de classe, par exemple, bien que considérablement freinée par les solidarités verticales, se manifeste à l'occasion. De même, de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements liés à la mise en place de l'Etat moderne font leur apparition. Faut-il rappeler que nous sommes en présence d'un type de société caractérisé par une extrême hétérogénéité, une société qui *"connait encore le nomadisme, le quasi-servage, des rapports de production féodaux, mais aussi l'entreprise moderne, la société prospective, l'araire et le computer"* (40) ?

Face à une réalité qui met aux prises une pluralité de cadres sociaux de référence, il importe de saisir chaque évènement en fonction de sa logique propre. C'est pourquoi, conscient de la nécessité de rester vigilant face à toute tentation d'explication univoque, nous adopterons une démarche multidimensionnelle, seule capable de rendre compte de comportements de nature diverse (40 bis). Qui plus est, dans cette réalité polysémique, les acteurs changent fréquemment de registre, au gré des évènements, en fonction des opportunités et des intérêts. L'accent devra donc être mis sur l'articulation des diverses logiques pour interpréter des rapports sociaux qui se singularisent par leur fluctuance.

Il n'en reste pas moins que la consolidation des structures bureaucratiques tout comme l'apparition de solidarités horizontales restent balbutiantes. Le politique, en Mauritanie - et c'est l'hypothèse de notre recherche - est encore très largement une affaire de tribu, de famille et d'ethnie (40 ter). Guidé par ce recentrage de l'approche du politique en Mauritanie, notre ambition sera moins l'apport de "choses nouvelles" que la recherche d'une "manière nouvelle", *non nova sed nove*.

(40) N. BOUDERBALA et P. PASCON. Le droit et le fait dans la société composite. Essai d'introduction au système juridique marocain. Bulletin économique et social du Maroc. XXXII (117). Avril-juin 1970. p. 17. Cette citation fait référence à la société marocaine. Elle est évidemment transposable à la société mauritanienne.

(40 bis) Nous rejoignons en cela plusieurs auteurs admettant voire recommandant de lier divers paradigmes : *"On conçoit en conséquence que la sociologie de l'innovation politique ambitionne de ne plus voir opposées analyse de classe et analyse culturaliste mais de tirer pleinement avantage de leur combinaison et de leur immersion dans une histoire en mouvement"* D. MARTIN. Par delà le Boubou et la Cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire, Op. cit., p. 29 ; P. PASCON. Segmentarité et stratification de la société rurale marocaine. Bulletin économique et social du Maroc N° 138.139, mars 1979 ; J. LECA. Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens. Op. cit. p. 572.

(40 ter) Etant entendu que, contrairement à ce qui est supposé ou affirmé dans de nombreux écrits sur l'Afrique Noire, tribu et ethnie renvoient ici à des réalités bien distinctes. La tribu, en Mauritanie, fait référence au concept de segmentarité, tel que développé notamment par E.E. EVANS-PRITCHARD à propos des Nuer (cf infra p.48).

L'étude que nous entreprenons s'appuie sur une définition du politique qui s'efforce de prendre en compte plusieurs axes. Selon cette définition, proposée par J.F. BAYART, le politique se définit par rapport à une certaine conception de la personne ou de l'individu, d'une part, de la communauté, de l'autre ; par rapport à la représentation de la stratification et du pouvoir qui prévaut dans une société donnée ; par rapport à la conception de la richesse et par la relation qu'elle est censée entretenir avec le pouvoir ; enfin par rapport à l'ensemble des représentations culturelles (41). C'est en fonction de ces divers terrains d'investigation que nous étudierons successivement les sociétés traditionnelles maure et négro-africaines (partie préliminaire), la genèse de l'Etat (1ère partie) et les positions de pouvoir et luttes sociales (2ème partie).

La partie préliminaire sera indispensable pour préciser les contours des sociétés traditionnelles, leur connaissance étant nécessaire pour la compréhension des événements de la période contemporaine. La première partie permettra d'étudier d'un point de vue diachronique l'évolution de l'Etat mauritanien de 1946 à 1986 sous l'angle conceptuel de l'Etat à polarisation variable. Après avoir présenté les multiples champs socio-politiques qui ont concouru à la formation de l'Etat mauritanien à travers les diverses phases de son histoire contemporaine, nous tenterons de mesurer l'intensité des différents pôles, ce qui permettra de préciser la nature de l'Etat mauritanien. La deuxième partie, plus synchronique, conduira à s'interroger sur les stratégies des acteurs face à la mise en place de l'Etat. Nous porterons en premier lieu notre attention sur la "classe dominante" en construction. Comment s'opère la nouvelle "recherche hégémonique" (42) concomitante à la création de l'Etat post-colonial ? Les lignes traditionnelles d'inégalité et de domination se confirment-elles dans la période contemporaine ou assiste-t'on à un glissement d'hégémonie ? Nous parviendrons là à l'un des temps forts de cette thèse dans la mesure où l'on tentera de montrer que l'Etat a été principalement pris en main par l'élément "aristocratie moyenne" de l'ordre maraboutique maure. Dans un second temps, puisque la dynamique d'une société s'inscrit dans la dialectique de l'ordre et de la négation de l'ordre, nous aborderons les multiples tensions qui mettent aux prises les divers acteurs à travers une pluralité de sites d'observation. La construction de la seconde partie

(41) J.F. BAYART. L'énonciation du politique. in *Revue Française de Science Politique*. Juin 1985. p.p. 364 à 366.

(42) Cf J.F. BAYART. *L'Etat en Afrique*. Op. cit. p. 146

risque de prêter à confusion. Le souci de clarté voulu par esprit didactique ne doit pas conduire à supposer que la séparation opérée met en scène deux classes bien distinctes, une classe dominante et une classe dominée, avec les présupposés subséquents (domination *versus* contestation). La réalité, caractérisée par la polysémie des conduites des acteurs, est bien plus nuancée. Nous ne ferons en l'occurrence que suivre le choix déclaré d'une analyse multidimensionnelle et dynamique, à l'opposé de toute approche binaire et réductionniste.

Trois dernières remarques relatives à certaines limites concernant notre travail doivent être faites avant de clore cette introduction. Tout d'abord, nous sommes conscient d'avoir privilégié les problèmes internes par rapport aux questions internationales. Celles-ci, bien qu'évoquées, sont rarement approfondies. Loin de nous l'idée qu'il faille minimiser l'imbrication des données internes et externes de même que la dépendance de la Mauritanie à l'égard de certains Etats ou institutions internationales, mais le développement des données internationales aurait quasiment exigé une autre étude. En second lieu, nous reconnaissons avoir pris davantage en considération la communauté maure que les groupes négro-africains, bien qu'ayant essayé autant que possible de corriger cette tendance commune à presque tous les travaux sur la Mauritanie. Il faut dire que ce sont les Maures qui, depuis l'indépendance, détiennent l'essentiel du pouvoir. C'est le lieu de souligner la difficulté pour le chercheur d'aborder une région marquée à la fois par le Maghreb et l'Afrique Noire. On est rarement spécialiste des deux mondes, arabe et négro-africain. A la suite d'autres auteurs ayant travaillé sur la région, nous appelons à cette occasion à une plus grande reconnaissance de la spécificité de la bande sahélienne quant à la production scientifique sur l'Afrique. Enfin, nous voudrions souligner les conditions d'ensemble qui ont marqué la réalisation de ce travail. Au peu d'études concernant notre sujet et à la difficulté d'obtenir certains documents (notamment sur les partis clandestins) s'est ajouté le fait que nous n'étions pas mauritanien. Ces handicaps ont toutefois été en

partie comblés par une présence de quatre ans "sur le terrain"... au risque alors de privilégier impressions et anecdotes sur l'attention portée à des instruments plus théoriques. Bref, nous avons donné autant d'importance aux discussions de taxi-brousse qu'aux enseignements livresques (43). Nous espérons cependant que le manque de hauteur de certaines analyses sera quelque peu comblé par la lumière directe portée sur certains pans de la réalité mauritanienne, source première de nos préoccupations.

Il nous reste maintenant quelques centaines de pages pour convaincre le lecteur de l'historicité du politique en Mauritanie. Plus qu'ailleurs peut-être, l'histoire locale n'y a pas la mémoire courte.

(43) Le séjour sur place ne s'est quand même pas limité à s'imprégner d'une atmosphère. Outre les nombreux entretiens avec de multiples interlocuteurs, il a donné lieu à une enquête sur les catégories dirigeantes (tome III) qui s'est révélée déterminante dans notre tentative de démonstration du glissement d'hégémonie dans la direction de la société mauritanienne.

PARTIE PRELIMINAIRE

SOCIETES ET POUVOIRS

TRADITIONNELS

L'histoire de la Mauritanie est celle de sociétés dont l'identité s'est forgée au fil des siècles et que la colonisation réunit. L'instauration d'un pouvoir politique centralisé (dont nous découvrirons les antécédents pré-coloniaux) à travers la création de l'Etat contemporain ne peut dès lors être valablement appréciée qu'à la lumière des continuités historiques qui en tissent la toile de fond. Cette affirmation prend d'autant plus de sens si l'on considère que la transition vers l'indépendance s'est faite "en douceur", sans révolution nationale ni lutte de libération, ce qui n'exclut pas diverses formes de résistance au colonisateur, particulièrement jusqu'en 1934.

La présentation des sociétés traditionnelles maure et négro-africaines va permettre de constater que leur spécificité n'a d'égale que les nombreux traits communs qui les caractérisent - et en premier lieu une adhésion profonde à l'Islam. Le tableau que nous allons brosser de ces sociétés est volontairement sommaire. Il nous a paru inutile de développer certains points largement traités dans des études similaires auxquelles nous ferons référence. Le lecteur désireux d'en savoir plus pourra s'y reporter. Nous avons cependant tenté de "ramasser" en quelques pages les éléments qui nous semblaient indispensables à la compréhension de la suite du texte. En d'autres termes, quelles sont les racines de la société et de l'Etat mauritaniens contemporains ?

Chapitre 1 - L'ensemble Maure

La société Maure s'inscrit dans un cadre géographique précis, l'ouest saharien. Cette région est marquée par le carcan de la nature qui impose le rythme de la vie du désert.

L'histoire du peuplement de cette zone commence avec la présence d'agriculteurs noirs, les *Bafour*, installés dans les oasis et progressivement chassés vers le sud par le dessèchement du Sahara et la pénétration de Berbères *Sanhadja*, nomades chameliers, vers les II^{ème} et III^{ème} siècles. Ceux qui restent sont assujettis par les nomades. A partir du VII^{ème} siècle, le phénomène arabo-islamique provoque une onde de choc qui va profondément marquer la région. Son expansion s'appuie sur le commerce transsaharien et l'islamisation. "*La foi dynamise, légitime et cimente la conquête qui est aussi une opération commerciale... ; le commerce, y compris le plus pacifique, charrie la foi*" (1). Les émirats du Maghreb et d'Espagne partent à la recherche des richesses soudanaises : or, esclaves, épices, ivoire... L'Afrique Noire reçoit en échange sel, cuivre, bijoux et produits artisanaux. Les *Sanhadja*, qui contrôlent les régions traversées, tirent un certain profit des échanges commerciaux (de l'équipement des caravanes à la *razzia* pure et simple des convois). Ils ne forment qu'un ensemble de fractions divisées et superficiellement islamisées à la veille de l'éclosion du mouvement almoravide dont ils seront les principaux acteurs. On connaît l'épopée almoravide (XI^{ème} siècle) rapportée dans de nombreux travaux (2). Sous la direction de grands chefs religieux tels que Abdallah Ibn YASIN, Youssouf Ibn TACHIFIN et Abou BEKR, les Almoravides, ces moines-soldats propagateurs intransigeants d'un Islam pur et rigoureux, se rendent maîtres en quelques années d'un véritable empire hispano-africain. Nous en retiendrons ici comme conséquence essentielle l'islamisation profonde et définitive des communautés berbères qui formeront une des deux souches de la future société maure. La seconde composante résulte de l'arrivée au Sahara occidental, à partir du XIV^{ème} siècle, des tribus arabes *Bani Hassan*. Elles s'infiltrèrent progressivement parmi les *Sanhadja* jusqu'à les submerger en les vassalisant ou en les refoulant vers le sud. L'hégémonie militaire et politique des *Bani Hassan* dont la langue, le *hassanya*, s'impose aux berbéphones (3), est effective au XVII^{ème} siècle.

(1) Francis de CHASSEY. L'étrier, la houe et le Livre. Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental. Anthropos. 1977. p.p. 26.27.

(2) Notamment Francis de CHASSEY. op. cit. p. 32 ; Jean-Louis BALANS. Le développement politique de la Mauritanie. Thèse d'Etat en sciences politiques. Bordeaux 1. 1981. p. 42 ; Abdel Wedoudould CHEIKH. Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI^{ème} siècle . XIX^{ème} siècle). Thèse de sociologie. Paris V. 1985. p. 137.

(3) C'est aujourd'hui la langue la plus parlée en Mauritanie.

On a coutume d'évoquer l'année 1674, fin de la guerre de "Charr Boubba" qui mit aux prises dans le sud-ouest du pays une coalition maraboutique dirigée par l'imam Nasir al DIN à un rassemblement de groupes guerriers et marquant la victoire définitive des *Bani Hassan* sur les Berbères pour situer la mise en place de l'organisation sociale de la société maure, dont la fameuse opposition complémentaire guerriers (Arabes)/marabouts (Berbères). Cette explication est en fait par trop simpliste. Les marabouts ont certes été dominés militairement mais ils n'ont pas perdu sur tous les plans ; la classification guerriers (Arabes)/marabouts (Berbères) n'est certainement pas absolue et l'apparition des deux fonctions précède l'arrivée des envahisseurs arabes. Précisons ces deux points. La victoire des *Bani Hassan* est loin d'être totale. Si l'avantage est certain sur le plan militaire et politique (les premiers émirats, dirigés par des guerriers *Bani Hassan*, sont mis en place à la suite de la guerre de Charr Boubba), il reste en face d'eux un pouvoir spirituel et moral invaincu, celui des marabouts, dépositaires des valeurs religieuses ; ceux-ci n'auront d'ailleurs de cesse, jusqu'à la période contemporaine, d'étendre leur puissance temporelle. La mise en perspective du facteur religieux conduit en outre à contester la thèse de l'origine historique de l'opposition guerrier-marabout. Nous nous référons à l'analyse d'Abdel Wedoud ould CHEIKH qui s'élève contre une *"tradition historique suivant quelque peu à l'aveuglette les travaux de MARTY"* (4). Ould CHEIKH met l'accent sur le rôle de *"matrice de légitimité sociale, de référence majeure en matière de statut, de hiérarchie et de pouvoir"* que représente à ses yeux le mouvement almoravide et s'appuie sur un document du XVème siècle (5) décrivant la société de l'époque pour étayer sa démonstration : *"le mouvement almoravide a non seulement puissamment contribué à asseoir les valeurs religieuses islamiques, définitivement consacrées valeurs dominantes des Sanhadja du Sahara occidental, mais il semble également avoir jeté les bases d'une répartition des fonctions ou plutôt fourni une caution religieuse à une tripartition - guerrier, marabout, tributaire - de la société Sanhadja, dont certains éléments étaient probablement déjà en place"* (6).

Cette mise au point d'ordre historique était d'autant plus intéressante que l'opposition hassan (guerriers) - *zwaya* (marabouts) est destinée à jouer un rôle central dans la société maure. En outre, elle a permis de préciser le rôle de l'Islam en tant que facteur de classement et de distribution des rôles sociaux légitimes que l'on retrouvera tout au long de l'histoire du pays.

(4) op. cit. p. 987. Sur les ouvrages de P. MARTY, cf introduction p. 15.

(5) Il s'agit d'une lettre d'un habitant des environs de Oualata, Mohammed Ibn Mohammed Ibn Ali AL-LAMTUNI adressée au polygraphe égyptien Jahal Al Din AL-SUYUTI.

(6) op. cit. p.p. 159.160.

Section 1 . L'influence de l'environnement et ses conséquences économique-sociales.

La société maure ne peut se comprendre que située dans son contexte de pays saharien. Les exigences de l'environnement définissent un horizon du possible où l'activité économique, les liens de parenté et l'organisation sociale trouvent des réponses en fonction des impératifs de survie.

§ 1. Le nomadisme

Les conditions naturelles marquées par la rareté de l'eau et la dispersion des ressources fourragères ont imposé une société de pasteurs nomades dont l'élevage constitue la principale activité économique. Dans ce milieu, le bétail est à la fois le moyen de production et de reproduction. C'est un capital mais également un instrument d'échange et un produit de consommation. Il permet à chaque campement de pouvoir vivre en autarcie pendant plusieurs mois.

Ce qui doit particulièrement retenir l'attention dans ce type d'économie, c'est la mobilité spatiale engendrée par les données bio-climatiques mais aussi la menace permanente de *razzia*. Jean-Pierre HERVOUET a parlé à ce propos d'un "espace de l'aventure" (7). L'instabilité résidentielle des nomades évoque en effet un univers de liberté, voire d'"anarchie". Ceci constitue un facteur décisif pour la définition que les nomades se font de leur territoire. Ce qui caractérise le domaine foncier maure, c'est l'appropriation collective de la terre de caractère tribal. La conception du territoire permet alors de mieux comprendre l'élaboration du système politique de cette société. Loin de représenter un espace national unique, le territoire est ici associé au fait tribal. On a ainsi pu qualifier la défense du territoire commun d'expression du "*nationalisme tribal*" (8).

Activité économique dominante, l'élevage n'exclut pas toutefois le développement d'activités complémentaires : agriculture d'oasis, artisanat et surtout commerce (comme beaucoup de nomades, le Maure a gardé sa réputation de commerçant né).

(7) Jean-Pierre HERVOUET. Types d'adaptation sahéliens. L'exemple de la Mauritanie Centrale méridionale. Thèse de 3ème cycle. Rouen. 1975. p. 102.

(8) Abdel Wedoud ould CHEIKH. op. cit. p. 39.

La brève évocation de l'environnement saharien a permis de souligner une première caractéristique civilisationnelle de la société maure : une société de pasteurs nomades sans attache territoriale commune et unique.

Dans des contrées peu riches et peu favorables à l'homme, où l'existence n'est jamais assurée, la loi quotidienne pour tous sera de lutter. Lutter contre les éléments mais aussi contre les hommes : au puits pour abreuver ses bêtes, au pâturage qu'il faut occuper en priorité, auprès des troupeaux qu'il faut défendre. De là naît le caractère individualiste et indépendant du Maure.

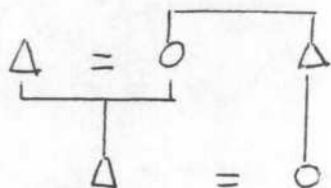
Mais dans ce type de société, l'homme, moins qu'ailleurs, ne peut vivre seul. *"Le nomade est impérieusement poussé, qu'elle qu'en soit sa répugnance profonde, vers le groupement, mais il le choisira le plus petit possible, le plus léger possible à son orgueil, et c'est la famille qui sera le premier maillon, famille patriarcale où le principe d'autorité sera le sang, où l'on trouvera à la fois la plus grande sécurité et la discipline la plus facile. Le cas échéant pour faire face au danger extérieur, pour assurer la vie de cette collectivité élémentaire contre d'autres collectivités, la nécessité apparaîtra d'être plus forts, donc plus nombreux, et la cellule s'élargira en fractions et en tribus, toujours sous le signe de la consanguinité. Nomade et anarchique, la société maure sera donc encore celle du groupement réduit au minimum vital indispensable"* (9).

(9) Commandant A. TRANCART. Base et structure de la société maure. CHEAM. N° 1024. 1947. p. 2.

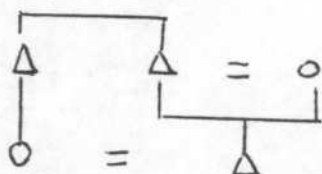
§ 2 . Le système de parenté.

Quelque soit son statut hiérarchique, le Maure appartient d'abord à un groupe de base fondé sur la parenté. Conformément au modèle le plus courant en matière de filiation, le système de parenté de la société maure est patrilinéaire. Or, chez les *Sanhadja*, c'est la filiation matrilineaire qui était dominante. La patrilinearité est donc, outre l'arabisation, en particulier linguistique, une des conséquences majeures de l'hégémonie des *Bani Hassan* qui imposent l'agnatisme arabe. Abdel Wedoud ould CHEIKH n'hésite pas à parler à ce propos de "*meurtre de la mère*" pour illustrer la liquidation de la filiation utérine (10). On ne sera donc pas surpris de remarquer, au sein de la société maure, la survivance de certains éléments de filiation utérine, notamment en matière de règles d'héritage ; par ailleurs, l'importance de la famille maternelle se vérifie toujours à propos de l'éducation des enfants.

Dans les systèmes traditionnels patrilinéaires, le mode d'alliance le plus fréquent semble être le mariage avec la cousine croisée maternelle (fille du frère de la mère).



Les groupes échangent les femmes entre eux et l'on observe une dynamique de circulation des biens et de réciprocité des obligations. A l'inverse, la société maure se caractérise par un particularisme anthropologique, l'alliance préférentielle avec la cousine parallèle paternelle, c'est à dire avec la fille du frère du père.



(10) Op. cit. p. 197.

Dès sa naissance, la fille est considérée comme la fiancée virtuelle de son cousin paternel (10 bis). Ce mode d'alliance pousse le clan à s'isoler et à se développer sur lui-même, au point de frôler l'inceste (le cas des Ma el Aïnin chez les Maures est célèbre). Dans l'environnement hostile du désert, le groupe doit éviter le risque mortel de dispersion des biens et des personnes, ce qui favorise une pratique endogamique. La croissance démographique et l'accumulation matérielle s'inscrivent dans le champ clos de la parenté. *"Il ne s'agit pas d'abord de donner les filles de l'aāl, de la fraction, de la tribu, pour en recevoir d'autres, nouer ainsi des alliances avec des "étrangers" et favoriser la circulation des biens, mais au contraire de garder dans le groupe consanguin les filles du groupe et par là l'éviter l'évasion des richesses, de multiplier et de souder davantage ces forces productives et identiquement offensives ou défensives que sont les hommes du clan. Le groupe consanguin s'enroule sur lui-même pour ainsi dire et se renforce, tout en limitant le plus possible la tendance à la rivalité et au fractionnement qui caractérise toute structure segmentaire en croissance"* (11).

L'alliance apparaît bien, en dernière analyse, comme un choix politique dans la mesure où elle conditionne l'assise économique du groupe, le principe étant d'en maintenir la cohésion tout en en accroissant si possible la richesse. Ainsi, Cheikh SIDIA BABA, dont nous aurons à évoquer le rôle lors de la colonisation française, est également connu pour avoir réussi à marier ses 12 filles dans les familles les plus influentes de sa tribu.

Structure fondamentale de l'organisation sociale - on a pu écrire des Maures qu'*"ils ont une conception biologique de l'histoire, les liens du sang comptant seuls"* (12) -, le groupement consanguin s'inscrit dans le cadre d'une structure verticale de type pyramidal qui va de la tente à la tribu.

(10 bis) La priorité qui est donnée au cousin est telle qu'en Irak, par exemple, le droit coutumier nomade lui reconnaît le droit de tuer sa cousine parallèle si elle cherche à se marier avec un autre. cf. J. CHELHOLD. Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe. L'homme. 3/4. 1965. p. 119. (Voir cet article ainsi que celui, plus récent, de S. CARATINI. A propos du mariage "arabe". L'homme. 110. Avril-juin 1989. p.p. 30-49 pour un éventuel approfondissement de ce paragraphe).

(11) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 78.

(12) P. GUYON. Présentation de la Mauritanie. 1964. CHEAM. N° 3896. p. 20.

§ 3. L'organisation sociale.

Les groupements de base qui s'emboîtent les uns dans les autres donnent à la société maure l'image d'une pyramide renversée dont le pivot est la famille.

La famille conjugale est la plus petite mais la première cellule sociale organisée et jouissant d'une relative autonomie. Elle est matérialisée dans le paysage social par la tente (*haïma*) qui est le cadre de la vie quotidienne de tout nomade. La famille conjugale est l'unité élémentaire de production ainsi qu'une unité juridique clairement reconnue. La législation coranique reconnaît la propriété privée et la capacité d'en disposer à son gré. De fait, le bétail est la propriété personnelle divisible et aliénable de chaque adulte. C'est donc à l'échelle de la famille conjugale que se localise l'appropriation et la redistribution du bien fondamental. Mais l'autonomie qui pourrait découler de cette situation est rééquilibrée par les nécessités d'exploitation collective des troupeaux. La famille conjugale ne peut subsister qu'en s'agrégeant à un nouveau groupement. Le nomadisme implique solidarité et réciprocité en raison des conditions économiques liées à la maîtrise d'un environnement souvent hostile.

Le groupement qui intègre plusieurs *haïma* d'un même lignage a pour nom *l'aïal*. Les descendants de l'aîné toujours en vie (fils et petits-fils mariés, frères, neveux et petits-neveux) se regroupent autour de l'ancien. Des tentes de tributaires, serviteurs ou disciples viennent souvent s'y ajouter. Le segment de lignage est placé sous la protection du patriarche. C'est au niveau de *l'aïal* que se fait la gestion en commun des troupeaux (surveillance, abreuvement).

Au dessus de *l'aïal*, groupant plusieurs familles, se trouve la fraction (*fahd*) où la notion de consanguinité est toujours présente. La fraction est une unité variable dans la mesure où elle peut englober de dix à cent familles et se ramifier en sous-fractions. C'est avant tout le lieu d'une solidarité interne d'ordre économique. Elle représente l'extension *maxima* du concept de solidarité familiale maintenu sous une forme encore stricte mais sans qu'il s'en dégage pour autant une réelle personnalité politique. Cette forme est réservée à la tribu.

La tribu (*qabila*) constitue le dernier palier dans la hiérarchie des groupements qui ont théoriquement pour lien le sang et où domine une solidarité externe d'ordre politique qui s'exprime notamment en cas de défense contre l'extérieur. Selon J. CHELHOLD reprenant Ibn MANDUR et Al-NUWAYRI, la *qabila* "désigne un large groupement agnatique dont les membres se disent issus d'un même ancêtre ; ce mot est pris généralement au sens de la tribu. Il dérive de la racine arabe Q.B.L. dont la forme *qabala* signifie rencontrer, être vis-à-vis de. La définition qu'en donne Al-NUWAYRI, la seule, à notre connaissance, qui se réfère à sa morphologie, fait précisément appel à cette étymologie : "la *qabila* fut ainsi nommée parce que ses parties sont placées face à face et en nombre égal". Sa structure semble, en effet, en rapport avec celle de la calotte crânienne dont les quatre os, désignés ainsi par le vocable *qabila*, sont placés en regard les uns des autres" (13). C'est le Coran, invoqué comme fondement ultime par les défenseurs du tribalisme jusqu'à aujourd'hui, qui a donné ses lettres de noblesse à ce terme. Pourtant il n'est utilisé qu'une seule fois dans le texte sacré : "*Hommes ! Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle et Nous vous avons constitués en peuples et en tribus afin que vous vous connaissiez. Le plus noble d'entre vous, aux yeux d'Allah, est néanmoins le plus pieux. Allah est omniscient et bien informé*" (14).

Le premier trait constitutif de la tribu est l'appartenance commune à une même généalogie. Une tribu est avant tout un nom renvoyant à un ancêtre commun. Tout Maure fait partie des *Oulad* (fils en *hassania*) un tel ou des *Id* (fils en berbère) un tel. En fait, la filiation réelle avec l'ancêtre commun ne concerne qu'une partie des membres de la tribu. Ainsi, sur les 1 579 tentes - ménages que comptait en 1944 la tribu des *Oulad Ebieri*, seules 280 familles étaient effectivement considérées comme descendantes de l'ancêtre éponyme (15). On comprend mieux à partir de cet exemple la nécessité de l'illusion de la communauté d'origine généalogique pour fonder l'unité de la tribu.

(13) Encyclopédie de l'Islam. Leiden. E.J. Brill (II), IV. p. 348.

On évoque aussi l'image de l'arbre pour illustrer la structure de la tribu ; elle se divise et se subdivise comme les branches d'un arbre, encore qu'il n'y ait pas de tronc central et principal, toutes les branches étant égales.

(14) XLIX, 13.

(15) P. DUBIE. L'organisation du commandement chez les Maures du Trarza. CHEAM. N° 562. 1937. p. 2.

La seconde particularité de la tribu est qu'elle représente un cadre de vie économique et institutionnel. C'est la tribu qui garantit l'allocation des droits fondamentaux du pastoralisme nomade : terrains de parcours et points d'eau ne peuvent être défendus et rentabilisés qu'à son niveau. Ces moyens de production essentiels à l'élevage nomade sont d'ailleurs propriété collective de chaque tribu. *"La collectivisation de ces droits enserme donc la propriété individuelle du bétail et des biens annexes dans un réseau d'interdépendance et un système de décision qui fondent une solidarité que la seule appartenance, réelle ou mythique, à un groupe parental ne suffirait pas à expliquer"* (16). En ce qui concerne les institutions, nous nous contenterons pour le moment de mentionner la chefferie et l'assemblée de tribu, la *jemaa*, qui sont les organes politiques de la tribu.

Les contraintes économiques ont fait apparaître la nécessité de la solidarité tribale. Celle-ci répond également à un impératif d'ordre social. Elle s'exprime alors à travers le devoir collectif de protection à l'égard de chaque ressortissant. Ainsi, la tribu doit se mobiliser pour répondre à toute atteinte portée aux intérêts de l'un de ses membres mais également pour réparer des dommages graves qui auraient été commis à l'extérieur par l'un des siens (en cas de meurtre, l'ensemble des membres de la tribu paie la *diyya*, le "prix du sang"). *"La solidarité tribale, entretenue par l'action tonique de conflits incessants (le danger extérieur représente on le sait un puissant facteur d'unité...) constituait une véritable assurance sociale multiforme (accident, guerre, maladie, vieillesse)."* (17).

(16) Cdt A. TRANCART. op. cit. p. 6.

(17) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Profils sociologiques. Les Maures. Nouakchott. Février 1980. p. 55.

Il est remarquable, comme le note Cl. BATAILLON à propos des Reguibat, que la peine encourue par un voleur soit d'être exclu de *"l'assurance contre le meurtre"*. cf. La tribu. in UNESCO. Recherches sur la zone aride. Nomades et nomadisme au Sahara. 1963. p. 34.

Les attitudes de solidarité ne doivent cependant pas occulter la fragilité de la tribu. Elle est *"intérieurement divisée par les intérêts particuliers et l'esprit d'anarchie"* (18). Quand la sensibilité communautaire se manifeste, c'est surtout à l'occasion de conflits extérieurs, avec d'autres tribus. Paradoxalement, certains ont même vu dans la fragilité du pouvoir tribal pré-colonial une explication du poids du tribalisme dans la Mauritanie contemporaine, *"le caractère diffus, insaisissable, mental ou idéologique en somme du phénomène jouant comme une sorte de protection naturelle quand bien même ses bases matérielles auraient disparu"* (19).

A travers l'unité et la solidarité qui s'y manifestent mais aussi les luttes de classement interne dont elle est constamment l'enjeu, la tribu apparaît comme un groupement dont la nature est éminemment politique : *"Moins qu'une entité démographique d'un volume donné ... ou qu'une unité généalogique ou résidentielle aux frontières bien délimitées, la tribu maure de l'époque précoloniale apparaît avant tout comme une réalité politique. Une réalité qui évolue, s'étend ou se rétrécit, se renforce ou s'affaiblit, au gré des circonstances historiques, des compétitions internes ou externes qui la prennent pour enjeu ou pour cible, des stratégies de contrôle et de direction qui opposent en son sein les détenteurs de privilèges (plus ou moins) établis à tous ceux qui aspirent à modifier en leur faveur l'ordre des choses"* (20).

Société de pasteurs nomades où la parenté occupe une place déterminante, la formation sociale maure traditionnelle est marquée par l'organisation tribale. Cette société présente en outre une stratification sociale spécifique qui influence de façon déterminante l'organisation du pouvoir politique.

(18) Cdt A. TRANCART. op. cit. p. 6.

(19) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. op. cit. p. 55.

(20) Abdel Weddoud ould CHEIKH. Op. cit. p.p. 473.474.

Section 2 . Stratification sociale et pouvoir politique.

De même que la structure familiale et tribale endogamique de la société maure correspond à un système de production adapté à la vie du désert, la stratification sociale de cette société semble devoir être replacée dans le cadre d'un système d'exploitation résultant des mêmes conditions naturelles. Dans ce contexte de rareté où la force de travail constitue un bien essentiel, les groupes les plus forts ont réduit les autres à un état de relative servitude. En abordant le contenu des différents statuts de la société traditionnelle maure, nous constaterons que guerriers et marabouts, les deux groupes dominants, sont largement entretenus par les autres catégories. Là aussi, la Mauritanie du XXème siècle ne peut se comprendre que sous les feux de l'histoire.

§ 1 . La hiérarchie sociale

La plupart des études sur la société maure évoquent les diverses strates apparemment cloisonnées de la hiérarchie sociale : on naît guerrier, marabout, tributaire, artisan, griot, affranchi ou esclave. Un clivage très net sépare les deux premières catégories des suivantes.

Les guerriers (*arab ou hassan*) sont pour la plupart les descendants des envahisseurs arabes Bani Hassan. Depuis la fin de la guerre de Charr Boubba, ils occupent la première place de la hiérarchie car ils ont le monopole des fonctions politico-guerrières. On les trouve à la tête des émirats créés aux XVIIème et XVIIIème siècles. Les guerriers doivent en principe se soumettre à un ensemble de règles de conduite et de vie qui constituent un véritable code, l'honneur et le courage au combat y étant au centre. Maîtres dans l'art de la guerre, c'est l'exercice de la violence qui assure leur suprématie, "*car ils ne savent rien faire que se battre*" (21). Le plus souvent incultes (ils se définissent comme étant des hommes d'action), ils rejettent tout travail manuel, signe de déchéance. Leur revenu est assuré par les redevances (*norma*) que leur versent leurs tributaires en échange de leur protection, les droits collectifs de passage et surtout les expéditions de pillage (*razzia*). C'est là que l'on distingue deux types de guerriers. Le *hassan*, sans foi ni loi, ne s'embarasse d'aucun principe dans ses exactions. A l'inverse, le noble chevalier (*meghafra*) ne doit razzier que les biens de ses ennemis.

(21) Cdt A. TRANCART. op. cit. p. 9.

"Il ne vole pas, ne pille pas et n'assassine qu'en cas de nécessité absolue" (22). Le bon guerrier observe en outre un respect formel des préceptes religieux et adopte une attitude généreuse ou déférente à l'égard des marabouts.

Les marabouts (*zwaya ou tolba*) ont a priori un statut légèrement inférieur à celui des guerriers car ils ont déposé les armes. Ce sont les descendants de tribus Sanhadja vaincues militairement par les guerriers arabes. Ce sont également les héritiers des Almoravides et assurent à ce titre la pérennité d'un Islam pur et rigoureux. Ils exercent un monopole quasi exclusif sur les instruments de production et de reproduction de la sainteté : l'enseignement et les confréries. La science des docteurs et des *cadis*, le rayonnement spirituel des confréries leur assurent la direction idéologique de la société. S'ils se sont pliés à leur condition temporelle de vaincus, ils ont très bien su exploiter la force de l'Islam. "*Le désir d'acquérir le paradis et la crainte du jugement dernier fut partout et toujours un ferment actif. Les marabouts mauritaniens réussirent au cours des siècles à imposer l'idée que ces fins heureuses ne pouvaient être obtenues que par leur intermédiaire... tout le monde a besoin d'une après-vie confortable*" (23).

La fonction d'intermédiaire n'est pas désintéressée. Les marabouts sont rétribués pour leurs services. "*Ils réussirent à mettre en coupe réglée et à moindres frais tributaires et guerriers*" (24). Les marabouts, souvent par le biais de leurs dépendants, sont les principaux détenteurs de la richesse (élevage, agriculture, commerce).

Guerriers et marabouts constituent les groupes dominants, les seconds étant plus nombreux que les premiers (25). Cette alliance au sommet couvre en fait une diversité de situations. Un sage du Shinguit (pays maure) a fixé de façon subtile la répartition des vertus :

"Le vrai maghvri (le noble chevalier) est un homme d'honneur et de religion.

Le vrai zawi (marabout) est un homme de religion et d'honneur.

Le simple hassan (guerrier) est un homme d'honneur sans religion.

Le simple mrabit (marabout) est un homme de religion sans honneur.

Le hassini (diminutif de hassan) est un homme sans religion ni honneur.

Le mraybit (diminutif de mrabit) est un homme sans religion ni honneur" (26).

(22) Christine GARNIER. Désert fertile, un nouvel Etat : La Mauritanie. Hachette. 1960. p. 133.

(23) Lieutenant Ch. VOISIN. Notions sur le peuplement en Mauritanie. CHEAM. N° 1170. 1042. p. 7.

(24) Ibid

(25) F. de CHASSEY estimait en 1972 que la population maraboutique représentait 36 % de la société maure, les guerriers 15 %. Op. cit. p. 90.

(26) Sidi MEILA, rapporté par Mohamed El Mokhtar ould BAH. Recherche sur la poésie arabe classique mauritanienne (1650 - 1900). Thèse. Sorbonne. 1969.

Si les guerriers occupent la première place, ils sont parfois précédés par les marabouts. Nous aurons l'occasion de préciser cette situation d'opposition - complémentarité qui caractérise le sommet de la hiérarchie sociale maure.

Ce pouvoir politico-religieux fondé sur une spécialisation héréditaire s'exerce sur des groupes dominés : les tributaires, les artisans, les griots, les affranchis et les esclaves.

Les tributaires (*lahma*, *aznaga*), ceux qui paient tribut, sont des hommes libres mais n'ont ni le droit de porter les armes ni accès à la culture maraboutique. Ils forment avec les guerriers et les marabouts les *beidan* (Maures Blancs). Le terme *aznaga* est un dérivé de Sanhadja. "*C'est le tout venant Sanhadja, la poussière des tribus berbères entraînées dans la défaite et qui n'ont pas racheté leurs mérites religieux ou leurs vertus guerrières*" (27). Leur principale activité est l'élevage. Un dicton maure bien connu affirme : "*le tributaire doit être sous l'étrier ou sous le Livre*". Ils sont donc systématiquement soumis à des redevances... en échange de la protection des guerriers ou des bénédictions maraboutiques. L'exploitation dont ils font l'objet est plus ou moins directe. Si le terme *lahma* (les *lahma* sont les tributaires des guerriers) peut désigner en arabe classique la "trame" d'un tissu ("*les tributaires seraient la trame sur laquelle le tissu social maure est bâti*" (28)), *lahma* signifie également "viande"... et les hassan "*ne voient en général aucun inconvénient à ce que l'on considère les tributaires comme leur "viande" au sens le plus immédiat de ressource alimentaire*" (29). Les *zwaya*, plus soucieux de masquer la réalité de l'exploitation, désignent leurs tributaires par le terme *tlamid* (disciple religieux), doux euphémisme s'il en est, "*le mot telmedi ne devant proprement servir à désigner que le disciple d'un maître religieux venu librement à lui pour recevoir son enseignement*" (30).

La sagesse populaire, nous l'avons vu, ne s'y trompe pas : le *zenaga* doit être sous la protection d'un étrier ou sous celle d'un Livre. Même si la redevance change de nom (pour les guerriers : *horma*, ce qui signifie taxe en échange d'une protection ; pour les marabouts : *hadia*, qui se traduit par cadeau, exprimant une demande de protection religieuse), la réalité est identique.

(27) Cdt A. TRANCART. op. cit. p. 10.

Abdel Wedoudould CHEIKH précise toutefois que l'on trouve également parmi les *aznaga* des éléments rattachés à la descendance des Bani Hassan. "*Il faut en conclure que la condition de tributaire n'est pas liée à une origine ethnique particulière, mais qu'elle procède d'un statut socialement défini*". Op. cit. p. 400.

(28) Abdel Wedoudould CHEIKH; op. cit. p. 399.

(29) Ibid. Nous pensons qu'il faut entendre ici "viande" au sens de "muscle", force de travail.

(30) Cdt Y. AUBINIÈRE. La hiérarchie sociale des Maures. CHEAM. N° 1496. 1949. p. 6.

Il faut cependant se garder d'adopter une appréciation trop rigide de la domination. Si la ponction opérée par le maître est tout à fait réelle, ce dernier doit être capable au besoin de secourir ses tributaires et de donner aux quémandeurs. Son influence est en grande partie fonction de sa générosité.

Les artisans (*maalemin*), dont l'origine demeure incertaine (des traditions locales leur attribuent une origine juive), constituent une catégorie professionnelle qui a en principe l'exclusivité de son art. L'homme est forgeron, orfèvre ; la femme travaille les cuirs et les peaux. Ils fabriquent les instruments indispensables à la vie nomade : armes, coffres, récipients, selles... Les artisans sont appréciés pour leurs services mais en même temps méprisés et redoutés. *"Les castes de forgerons sont, dans toutes les sociétés où elles se distinguent, redoutées pour les pouvoirs maléfiques que la "maîtrise du feu" suppose. Leurs capacités de transformer le monde naturel soulève l'admiration mais aussi l'inquiétude face à un pacte avec des puissances supra-naturelles que contribue à entretenir le mystère de leurs origines"* (31). Les artisans pratiquent une endogamie plus stricte que les autres strates de la société étudiées jusqu'ici. Ils sont victimes de multiples railleries entretenues par les stéréotypes *beidan* : on les traite facilement de couards, de voraces, de gloutons. Peut-être est-ce pour cette raison qu'ils bénéficient d'une compensation : *"les femmes (de leur groupe) sont d'une beauté séduisante et, pour se consoler, (certains) disent qu'Allah leur a donné de jolies femmes pour compenser leur origine et leur condition inférieure"* (32).

Les griots (*igaouen*) ont de nombreux traits communs avec les artisans : spécialisation professionnelle, origine obscure, endogamie. Tout comme les forgerons, ils inspirent un sentiment de mépris doublé de curiosité et de crainte. Les griots ne se trouvent que dans les tribus guerrières. Musiciens, chanteurs, danseurs, ils sont aussi généalogistes et parfois confidents des grands. Ils font et défont

(31) Jean-Louis BALANS. op. cit. p. 98.

(32) P. GUYON. op. cit. p. 18.

La vigueur de la stratification sociale traditionnelle et des stéréotypes liés aux diverses catégories sociales se vérifie encore aujourd'hui. Parmi les nombreuses manifestations de ces attitudes que nous avons observées (tel cadre compétent éprouve des difficultés à trouver un emploi en raison de son origine sociale ; tel haut fonctionnaire de basse condition est pris à partie par un de ses subalternes dont l'origine sociale est plus élevée...), nous avons retenu plus particulièrement l'exemple de ce directeur d'entreprise publique dont certains employés ne venaient travailler que l'après-midi, sans recevoir le moindre blâme. Après enquête de notre part, il s'avéra que ce directeur était un forgeron... or, une légende conseille d'éviter les forgerons le matin au risque d'attirer le malheur sur soi.

les réputations. On recherche autant leur louange que l'on redoute leur satire. Dans une société musulmane aux conventions puritaines, ils représentent la transgression de tous les interdits. Le griot est *"l'agent social habilité à évoquer explicitement le plaisir, l'amour et toutes les situations condamnées par les normes habituelles de comportement empreintes de pudeur et de retenue"* (33). Dans sa thèse (34), Michel GUIGNARD propose une explication de nature psycho-sociale à l'opposition guerrier/griot : elle serait la projection de sentiments socialement inavouables sur l'image du griot, située *"du côté du ça"* alors que le modèle du guerrier se trouverait *"du côté du surmoi"* (35).

Les affranchis (*haratine*) et les esclaves (*abid*) se trouvent au dernier degré de la hiérarchie sociale. Leur poids démographique est important, à l'inverse des autres catégories "inférieures". Ils représenteraient à l'heure actuelle près de la moitié de l'ensemble de la population maure (36). Les *haratine* et *abid* sont communément appelés "maures-noirs" car, tout en étant d'origine noire, ils ont adopté la langue et les coutumes maures. Historiquement, l'esclavage résulte de l'hégémonie, avant tout militaire, des *beidane* (les blancs) sur les *soudan* (les noirs). Il faut ici corriger une erreur souvent commise. On a coutume de considérer que la *razzia* était le principal sinon l'unique moyen de se procurer des esclaves. Abdel Wedoudould CHEIKH rectifie ce lieu commun. Si la *razzia* a joué un certain rôle, elle n'a pas été le moyen prédominant. *"Le substrat de peuplement noir des régions aujourd'hui désertifiées... ainsi que le commerce transsaharien ont été les pourvoyeurs les plus importants des nomades maures en esclaves"* (37). Si bien que ce ne seraient pas les Wolof, Les Soninké et les Toucouleur (ethnies noires installées le long du Fleuve Sénégal) qui auraient été les principales communautés pourvoyeuses d'esclaves mais les Bafour (installés surtout dans les oasis) et les ethnies noires objet du commerce transsaharien (Bambara, Mandingue...) (38). Nous reviendrons sur le fondement juridique et idéologique de la condition servile

(33) Jean-Louis BALANS. Op. cit. p. 98.

(34) Honneur et musique au Sahara. CHEAM. Paris, publiée chez Geuthner. Paris. 1975.

(35) Michel GUIGNARD. Op. cit. p.p. 70 et 178.

(36) Abdel Wedoudould CHEIKH. Op. cit. p. 417 note 43.

Selon F. de CHASSEY, les esclaves représenteraient 13 %, les affranchis 29 %, les tributaires 5 %, les forgerons et les griots 2 %. Op. cit. p.p. 85 à 88.

(37) Abdel Wedoudould CHEIKH. Op. cit. p. 418.

(38) On peut noter à ce sujet que les *haratine* ont toujours été du côté des Maures dans les conflits ethniques en Mauritanie.

ainsi que sur l'évolution de la situation des "esclaves" jusqu'à la période contemporaine (39). On complètera simplement la présentation des catégories serviles en précisant la différence de statut entre *abid* et *haratine*. Les *abid* sont des esclaves ; propriété de leur maître, ils ne possèdent aucun droit patrimonial. Les *haratine*, anciens esclaves affranchis, peuvent posséder, tester et hériter. Bien que devenus libres, ils restent en fait souvent très attachés à leur ancien maître, les liens personnels se mêlant aux nécessités d'ordre économique. La condition des *abid* et *haratine* peut varier d'un maître à l'autre en fonction notamment de la richesse et du statut de ces derniers. Certains observateurs font état de conditions de vie dans l'ensemble difficiles, pouvant aller jusqu'à des "traitements d'une dureté qui confinait au sadisme (privations, bastonnades, tortures mêmes)" (40). D'autres auteurs sont plus réservés et soulignent la situation particulière des esclaves dans la société maure précoloniale, qui n'aurait rien de comparable avec le sort des esclaves de grande traite. La cause en serait la nécessaire solidarité dans l'environnement hostile du désert, le maître sachant fort bien par ailleurs qu'il n'a aucun intérêt à maltraiter ceux qui fournissent l'essentiel de la force de travail. "Le maître a sur ses captifs droit de vente... droit de vie et de mort, sans que, on doit le reconnaître, il en abuse. Car son intérêt n'est-il pas d'avoir des captifs robustes et sains pour piler les grains, garder les animaux, faire les abreuvoirs, entretenir les palmeraies. Si bien que le standing de vie du captif est très proche de celui de ses patrons, si bien qu'il arrive que le captif intelligent devienne l'homme de confiance de son maître" (41).

La présentation des différentes strates de la société maure précoloniale laisse apparaître un quadrillage social particulièrement rigide. J.L. BALANS cite à ce sujet les propos tenus par un représentant du gouvernement mauritanien à la Haye en 1975 : "l'équilibre social (dans la société maure précoloniale) palliait l'absence d'organisation politique" (42). A tel point que cette société a été comparée

(39) cf. 2ème partie. Chap. 2.

(40) Ministère de l'économie et des finances. Rapport RAMS. Op. Cit. p. 72 ; cf. également capitaine FONDACCI. Maures et serviteurs noirs en pays nomade d'AOF. Mémoire CHEAM. 1946 ; Alamin Ahmed ben-es-SINGITI. El Wasit. Le Caire. Maison de l'unité arabe. 1911.1958.

(41) Cdt A. TRANCART. Op. cit. p. 10. Dans le même sens, J.L. BALANS. Op. cit. p. 96.

Il faut toutefois se garder de verser dans une vision idyllique du rapport maître-esclave. Chacun garde malgré tout son statut.

(42) Op. cit. p. 99. Rappelons que cette date et ce lieu font référence à l'avis de la CIJ sur l'affaire du Sahara occidental.

au système indien des castes. A partir des travaux de Louis DUMONT, Constant HAMES établit une "similitude" entre les deux sociétés (43). L'affirmation est excessive. On connaît les critères essentiels de définition de la caste : hiérarchie, endogamie, spécialisation professionnelle. Si l'on étudie la stratification sociale maure de façon plus attentive, on s'aperçoit qu'aucun de ces critères n'est absolument vérifié dans la réalité maure. Les diverses catégories ne sont pas toutes dans une relation de stricte hiérarchie les unes par rapport aux autres (il n'y a aucun rapport hiérarchique entre tributaires et griots par exemple). L'exclusivisme matrimonial n'est pas absolu (on peut épouser une femme d'un groupe statutaire inférieur au sien). Enfin, aucun groupe ne s'est jamais assuré le monopole exclusif d'une seule activité (les objets fabriqués par les forgerons peuvent l'être par des *hara-tine* ; un guerrier peut chanter dans un cercle restreint) (44). Ces deux derniers exemples rapportés par Abdel Wedoud ould CHEIKH contredisent même l'analyse de Francis de CHASSEY qui avait identifié deux castes dans la société maure : les forgerons et les griots.

La stratification sociale est donc caractérisée par une relative souplesse dans la réalité (C. HAMES est d'ailleurs revenu quelques années plus tard sur son analyse (45)). Qui plus est, la société maure laisse apparaître une mobilité à la fois "latérale" (un individu peut changer de tribu) et "verticale" (un individu peut changer de statut, un guerrier "repenti" peut, par exemple, devenir marabout). Mais n'exagérons rien. Cette mobilité est non seulement limitée mais elle ne semble jouer réellement que dans un sens : *"Il est exceptionnel qu'un membre d'un étage inférieur se trouve admis à l'étage supérieur, et les obstacles vers l'inverse, qui est aussi rare, proviennent plutôt du haut que du bas, l'étage inférieur admettant les membres de l'étage supérieur, ces derniers refusant par des sanctions morales avant d'être matérielles, à ses membres, cette "déchéance". L'absolutisme de ce clivage ne provient pas tant de l'opposition morale indiquée que de son caractère héréditaire"* (45 bis). Un bref retour sur le mode de circulation des femmes permettra de mieux comprendre la signification de la structuration sociale maure.

(43) Constant HAMES. La société maure. Le système des castes hors de l'Inde. Cahiers internationaux de sociologie. Vol. XLVI. 1969. p. 175.

(44) Pour une analyse plus fine, illustrée par d'autres exemples, cf. F. de CHASSEY. op. cit. p.p. 100 à 102 ; A.W. ould CHEIKH. op. cit. p.p. 440 à 443.

(45) Statuts et rapports sociaux en Mauritanie précoloniale. Les cahiers du CERM. N° 133. 1977.

(45 bis) Bureau Politique National du PPM. Commission des statuts, organisation et mouvements parallèles. Rapport non daté. Dossier N° 312. Série Présidence. Archives Nationales de Mauritanie. p. 4.

Si l'on pouvait employer l'analogie des groupes sanguins, on dirait que les groupes dominants, sont, par rapport au groupes subordonnés, "receveurs universels" alors que chaque groupe dominé est, par rapport à tout groupe placé au dessus de lui, "donneur universel". Un tel système *"reflète moins l'existence d'une endogamie de caste que le souci de préserver une hiérarchie fondée sur une pseudo-spécialisation professionnelle"* (46).

En fait, ce qui doit être retenu de la structure sociale maure précoloniale c'est le leadership conflictuel guerriers - marabouts. *"Dans le désert, c'est encore le guerrier et le marabout qui poussent le mieux"* (46 bis). Les autres catégories sociales étant toutes placées "sous l'étrier ou sous le Livre", le partage du pouvoir se fait entre les tribus guerrières et les tribus maraboutiques et "sous leur protection". *"Le poids de l'antagonisme complémentaire de l'opposition fonctionnelle guerriers - marabouts dans la reproduction de la hiérarchie sociale... se marque en particulier dans le fait que c'est à l'intérieur de structures tribales commandées par cette opposition que se réalisait l'organisation hiérarchique de la société précoloniale... En sorte, pourrait-on dire - et nous ne faisons ici que traduire une revendication exprimée avec vigueur par tous les anciens tributaires que nous avons interrogés au cours de nos enquêtes - qu'il n'y avait que des tribus zwaya et des tribus hassan. Et chaque tribu guerrière ou maraboutique avait, ou plus exactement pouvait avoir, ses ashab ou telamide, ses igaouen, ses maalemin, ses esclaves, ses hara-tine"* (47).

Le leadership des deux groupes dominants se retrouve tout naturellement dans la distribution du pouvoir politique.

(46) Ministère de l'économie et des finances. Rapport RAMS. Op. cit. p. 78.

(46 bis) A. LERICHE. L'Islam en Mauritanie. in Bulletin de correspondance saharien. Août 1949. p. 40.

(47) Abdel Wedoud ould CHEIKH. Op. cit. p.p. 446.447.

§ 2 . Nature et organisation du pouvoir politique

Evoquer les mécanismes politiques qui caractérisent une organisation tribale conduit à faire référence à la théorie anthropologique de la segmentarité. Nous n'avons pas l'ambition de développer en détail cette théorie mais simplement de la présenter dans ses grandes lignes (48).

Selon E.E. EVANS-PRITCHARD, dont les recherches relatives aux sociétés segmentaires sont célèbres, *"le système tribal, typique des structures segmentaires en général, est un système d'oppositions équilibrées... Il ne peut y avoir d'autorité centralisée dans une tribu. L'autorité est distribuée à chaque point de la structure tribale et le pouvoir politique est limité aux situations dans lesquelles une tribu ou un segment agit en groupes. Il ne peut évidemment y avoir aucune autorité absolue attribuée à un seul cheikh d'une tribu quand le principe fondamental d'une structure tribale est l'opposition entre ses segments"* (48 bis). Les travaux consécutifs à l'œuvre pionnière d'EVANS-PRITCHARD ont confirmé et précisé les principes de l'organisation segmentaire que l'on peut résumer à quatre : absence, en général, de toute concentration du pouvoir entre les mains d'une seule personne ; inexistence d'institutions politiques spécialisées ; distribution équilibrée du pouvoir entre les différents groupes et à tous les niveaux, ce qui suffit à assurer l'ordre ; union et cohésion du groupe maintenues par la peur permanente des dangers extérieurs (48 ter). Toute rupture d'équilibre implique le regroupement des segments marginalisés contre celui qui a acquis une position dominante, ce qui suppose une extrême souplesse sur le plan des alliances (voir introduction, p.22). Cette réaction d'"auto-défense agressive" très caractéristique du monde tribal est aussi connue sous la terminologie de "solidarité négative" (cf la *"feind freund theorie"* de Carl SCHMITT). Dans ce type de société qualifiée

 (48) Pour une approche plus complète, voir notamment : E.E. EVANS-PRITCHARD. *The Sanusi of Cyrenaica*. Oxford. Clarendon Press. 1949 ; *Les Nuer*. Gallimard. 1968 ; *Parenté et mariage chez les Nuer*. Payot. 1973.

- J. MIDDLETON et D. TAIT. *Tribes without Rulers*, *Studies in African Segmentary Systems*. Routledge and Kegan Paul. Londres. 1958.

- E. GELLNER. *Saints of the Atlas*. London. Weidenfeld and Nicolson. 1969.

- P. BONTE. *Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens : éléments d'une problématique*. in *Production pastorale et société*, sous la dir. de l'équipe Ecologie et anthropologie des sociétés pastorales. Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme. 1979.

Concernant l'application de la théorie de la segmentarité à la société maure, cf. C.C. STEWART. *Islam and social order in Mauritania*. Oxford. Clarendon Press. 1973.

(48 bis) *The Sanusi of Cyrenaica*. Op. cit. p. 59.

(48 ter) Cf. Ali SADKI. *Sur la théorie de la segmentarité appliquée au Maroc*. Hesperis Tamuda. Vol. XXIII. Fasc. unique. Univ. Mohammed V. Fac. des Lettres et des Sciences Humaines. Rabat. 1985.

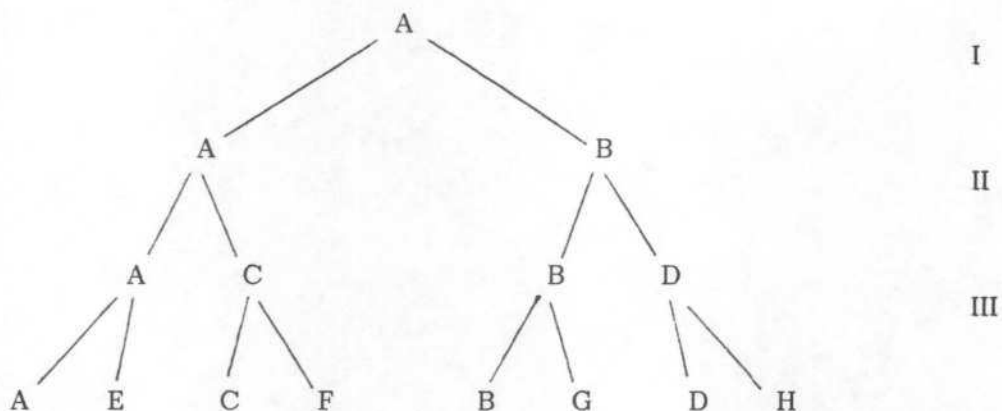
d'"acéphale" ou "sans Etat", le concept de segmentarité renvoie à l'idée d'"anarchie ordonnée". Le vieil adage est retourné : *"diviser pour ne pas être gouverné"* (49).

Comme on a déjà pu le suggérer, alliances et conflits traversent continuellement les groupes de parenté. F. de CHASSEY a précisé, concernant la société maure, la dynamique de ces alliances et conflits : lorsqu'il y a rivalité entre deux hommes, c'est celui qui appartient à la génération la plus ancienne qui l'emporte ; les sources de conflit que ce système porte en lui se situent donc entre individus de même génération, les cousins consanguins, qui ont une égalité de statut, donc des prétentions équivalentes. *"C'est ici qu'il importe de saisir les deux mouvements qui agitent contradictoirement et indéfiniment les groupes de parenté maures de par la structure même de cette parenté : la reproduction selon la filiation agnatique ne cesse de diviser et de fractionner de deux en deux les groupements existants en sous-groupements rivaux ; mais la dominante endogamique ne cesse de les regrouper. Ainsi tous les frères, chefs de famille conjugale, au sein de la famille étendue, tous les cousins au même degré, au sein du lignage et, à un degré de plus en plus fictif, au sein de la sous-fraction, de la fraction et de la tribu, sont-ils à la fois et en permanence des alliés et des ennemis potentiels"* (49 bis).

Les alliances et les oppositions se renversent fréquemment à chaque niveau des groupes de parenté. En réalité, ceux-ci ne s'autodéterminent pas vraiment. Leur conduite est le plus souvent dictée par les relations qu'ils entretiennent avec les groupes de même niveau auxquels ils sont susceptibles de s'opposer et par les impératifs de solidarité lignagère ordonnée par les groupes de niveau supérieur. Un tableau classique reproduit cette dynamique d'ensemble.

(49) E. GELLNER. Comment devenir marabout ? Bulletin économique et social du Maroc. N°s 128.129. 1976. p. 13.

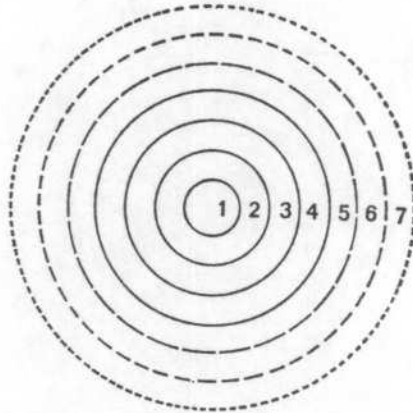
(49 bis) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 91.



Soit A un chef de lignage patrilinéaire, B, C, D etc... des chefs sous allégeance de A. Si la paix règne dans le clan, c'est A qui dirige tout. Mais si un conflit quelconque survient entre A et F par exemple, E sera automatiquement solidaire de A et C de F au niveau III, bref ils entraîneront un conflit entre A et C au niveau II. Par contre si F et H par exemple en viennent à leur tour à se quereller, ce premier conflit sera surmonté, car A, E et C se retrouveront avec le premier, B, G et D avec le second, bref ce sont tous les descendants de A d'un côté, tous les descendants de B de l'autre, au niveau I, qui seront entraînés dans le conflit bon gré mal gré au nom des lois de la consanguinité fortement ressenties comme une question d'honneur. Le rôle de médiation éventuelle reviendra alors à l'ancêtre commun A au degré supérieur. (49 ter).

(49 ter) Ce tableau, tiré d'une étude de R. MURPHY et L. KASDAN (The structure of parallel cousin Marriage. The American Anthropologist. Vol. 61. N° 1. feb 1959. p.p. 27.29) est repris par F. de CHASSEY. Op. cit. p. 92.

Un proverbe arabe, cité par KASDAN et MURPHY (50) traduit bien la dynamique structurelle des mécanismes de solidarité qui apparaissent en cas de conflit : *"Moi contre mes frères, mes frères et moi contre mes cousins, mes cousins, mes frères et moi contre le monde"*. Ce proverbe, à son tour, a été symbolisé par l'image des cercles emboîtés, représentation schématique d'une société segmentaire considérée du point de vue de l'individu.



Le proverbe est repris et complété : moi contre mes frères ... par exemple lors d'un conflit à propos de l'héritage d'un champ (cercles 1 et 2) - ; mes frères et moi contre mes cousins parallèles immédiats, - par exemple à propos de l'usage d'un canal d'irrigation entre nos champs respectifs (cercle 3) - ; mes cousins parallèles immédiats, mes frères et moi contre mes cousins parallèles éloignés (cercle 4) ; nous tous contre le clan rival dans le village, - par exemple à propos du règlement d'un conflit par serment collectif (cercle 5) - ; le village entier contre le village voisin, - par exemple à propos de l'usage des pâturages (cercle 6) - ; canton contre canton (cercle 7), etc.

Les quatre premiers cercles sont fondés sur une généalogie "réelle", c'est à dire biologique ; plus on s'éloigne du cercle le plus intérieur, et plus la généalogie tend à devenir mythique (50 bis). Nous aurons l'occasion de vérifier l'actualité de ce proverbe dans la Mauritanie contemporaine.

(50) Op. cit.

(50 bis) Cf. J. FAVRET. La segmentarité au Maghreb. in L'homme. Revue française d'anthropologie. Avril-juin 1966. p. 108.

J. FAVRET s'est elle-même inspirée d'E.A. GELLNER (Tribalism and social change in North Africa).

Les structures de parenté comme lieu d'inscription de rapports de pouvoir se retrouvent lorsqu'on étudie les organes de commandement de la société tribale maure. Les hommes libres de la fraction ou de la tribu, qui sont tous frères ou cousins, sont membres de droit de l'assemblée, la *jemaa*, qui est le siège de la souveraineté. Le Chef du groupement, en général choisi dans une famille noble de "grande tente" n'est que le gestionnaire des intérêts communs. Il est tenu par les décisions de la *jemaa*. Le rôle joué par celle-ci varie en fait selon le type de tribu. La place de la *jemaa* est plus importante dans les tribus maraboutiques que dans les tribus guerrières. Dans ces dernières, l'exercice du pouvoir est davantage personnalisé (51).

Au delà de ces différences, il importe de retenir que dans ce type de société nomade où toute construction politique est profondément marquée par les rapports de parenté, l'émergence d'une superstructure autonome semble impossible. Un pouvoir étatique ne peut se développer qu'en dehors des institutions familiales. Tribus et fractions forment de "*petits Etats vivant dans un grand Etat qui n'a jamais pu naître*" (52).

On voit pourtant se constituer, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, à la suite de la guerre de Charr Boubba, des ensembles politiques à mi-chemin entre la tribu et l'Etat, les émirats (Trarza, Brakna, Tagant et Adrar). "*Version affadie du modèle arabe*" (53), les émirats sont essentiellement des regroupements de tribus dominés par des tribus guerrières. Les liens de parenté étant souvent lointains, ces ensembles évoquent en certains points l'émergence d'un pouvoir centralisé.

La mise en place des émirats coïncide avec la stabilisation de la domination des tribus guerrières arabes. Certains chefs ambitieux trouvent ainsi le moyen d'asseoir un pouvoir plus large. L'apparition et la consolidation des émirats doit également beaucoup aux représentants des compagnies de traite européennes. Les commerçants européens, en échange de "coutumes" (prébendes de diverses natures : armes, tissus, verroterie) versées aux émirs, obtiennent de ceux-ci qu'ils assurent la sécurité et la continuité des transactions commerciales dont l'objet essentiel est la gomme arabique. La mise en place des émirats se justifie ainsi par la nécessité du maintien de l'ordre sur un territoire donné. Mais les émirats sont plus que cela.

(51) Il s'agit plus d'une différence de degré que de nature. L'opposition catégorique pouvoir maraboutique démocratique - pouvoir guerrier autocratique développée par certains administrateurs coloniaux est certainement abusive.

(52) Cdt A. TRANCART. Op. cit. p. 7.

Pour une présentation plus complète des organes de commandement (dévolution du pouvoir, structure de l'autorité) cf. Jean-Louis BALANS. Op. cit. p. 173..

(53) J.L. BALANS. Op. cit. p. 171.

Les émirs sont avant tout les chefs des guerriers qui relèvent de l'émirat. A ce titre, ils les conduisent au combat. L'exercice de l'autorité émirale se marque aussi par la perception de diverses taxes sur les groupes rassemblés dans l'émirat ou sur les caravanes de passage. Enfin, les émirs sont entourés d'une véritable "petite cour avec ses courtisans, ses dignitaires, ses intendants, ses forces de police" (54). Ces quelques attributs d'un pouvoir supra-tribal ont conduit certains à qualifier les émirats de "pouvoirs proto-étatiques" (55) ou de "formes archaïques d'Etat" (le terme archaïque étant employé sans connotation évolutionniste mais pour rendre compte de son caractère inachevé)(56).

De fait, il ne s'agit que d'ébauches de pouvoir centralisé. L'autorité des émirs est essentiellement fonction de leur personnalité, et leur pouvoir est constamment menacé. *"Leur pouvoir est fondé sur la suprématie d'une caste ou d'un clan sur les autres castes et non sur le commandement d'une collectivité par un individu : l'Emir est peut-être un despote mais un despote bien faible, à la merci de son entourage et plus ou moins prisonnier de ses partisans et de la tourbe de parasites vivant à ses dépens : les uns et les autres ne le soutenant que dans la mesure où ils profitent de ses libéralités"* (57). La dévolution du pouvoir est une illustration de la faiblesse du pouvoir émiral qui s'acquiert souvent après de sombres intrigues ou à l'issue de luttes sanglantes. *"Parfois un prétendant se dressait contre l'Emir, groupait autour de lui les mécontents... se proclamait Emir et entrait en lutte ouverte contre le premier : l'un d'eux trouvait la mort dans un combat ou était assassiné par trahison"* (58).

Si, par les diverses coalitions (dont la nature sera étudiée plus loin) que la recherche du pouvoir émiral contribue à créer, l'émirat constitue une "sortie" du règne de la parenté, il faut aussitôt souligner le caractère arbitraire et le plus souvent violent de la dévolution émirale. C'est le plus fort du moment qui a raison. La fragilité d'un tel pouvoir est dès lors évidente.

(54) P. DUBIE. La vie matérielle des Maures. CHEAM. N° 758. 1944. p. 173.

(55) Ministère de l'économie et des finances. Rapport RAMS. Op. cit. p. 80.

(56) Pierre BONTE. Tribus, factions et Etat. Cahiers d'études africaines. 1982. (87-88). p. 489.

(57) P. DUBIE. La vie matérielle des Maures. Op. cit. p. 118.

(58) Idem p. 119.

Il n'empêche que cette forme embryonnaire de pouvoir central questionne la théorie de la segmentarité exposée plus haut (59). L'opposition rigide entre sociétés à Etat et sociétés sans Etat ne peut rendre compte de la réalité politique maure précoloniale qui offre l'exemple de l'apparition d'une ébauche d'Etat dans une société largement "anarchique" (au sens étymologique : absence de chef). Les travaux de Pierre BONTE (60) retiennent ici particulièrement l'attention. L'analyse de P. BONTE consiste à montrer comment une organisation de type étatique peut émerger au sein d'une structure sociale dominée par la parenté. Elle précise le passage d'un "tribalisme anti-étatique" ("le factionnalisme segmentaire") à un "tribalisme d'Etat" ("le factionnalisme politique"). *"J'ai parlé de factionnalisme politique pour désigner :*

1)° une organisation politique centralisée (l'émirat), coiffant une organisation "tribale" et 2)° son fonctionnement, fondé sur la mobilisation d'alliances segmentaires mouvantes dans le cadre d'un réseau hiérarchique de relations politiques liant des groupes de statut différent en vue de l'acquisition et de la reproduction du pouvoir politique" (61). Les factions qui se forment surtout lors des crises de succession au sein des familles guerrières seraient le moyen du passage de la tribu à l'"Etat". Afin de préciser la notion de faction, P. BONTE fait notamment référence au clientélisme politique et au patronage (62). Les factions seraient le lieu de luttes de classement ou de reclassement vis-à-vis du pouvoir émiral (des guerriers affaiblis peuvent devenir marabouts, des tributaires méritants peuvent être promus guerriers). *"Le "moment" factionnel remet sans cesse en branle, dans le cadre des luttes pour le contrôle de l'office émiral, une hiérarchie continuellement remodelée par les affrontements autour du pouvoir politique"* (63). P. BONTE va même

(59) Voir les pages qui précèdent ainsi que l'introduction.

(60) - Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens : éléments d'une problématique. Op. cit.

- La constitution de l'émirat de l'Adrar : quelques hypothèses provisoires. Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée. N° 32. 1981.

- Tribus, factions et Etat. Op. cit.

(61) P. BONTE. Tribus, factions et Etat. Op. cit. p. 510.

(62) Il s'appuie ici sur l'ouvrage de E. GELLNER et J. WATERBURY. Patrons and clients. London. 1977.

(63) in Abdel Wedoud ould CHEIKH. Op. cit. p. 658.

jusqu'à affirmer : *"les relations politiques factionnelles ne s'organisent pas en fonction des différences statutaires fixées généalogiquement mais contribuent à les reproduire et à les créer. On peut même se demander si ce n'est pas le phénomène factionnel lui-même qui est à l'origine de la hiérarchie des rangs et de la différenciation des statuts que la société maure se représente figés en termes de différence de filiation"* (64). Le déterminisme du statut social tendrait donc à s'effacer au contact de mécanismes liés à la lutte pour l'appropriation du pouvoir. Faut-il pour autant y voir l'acte de naissance d'un éventuel Etat ?

Si l'analyse du phénomène factionnel permet de mieux faire apparaître la complexité des rapports entre parenté, segmentarité et embryon de pouvoir d'Etat, elle ne doit pas occulter l'influence d'autres facteurs tel l'Islam qui irrigue tout le champ social... D'autant que si l'on suit Abdel Wedoudould CHEIKH, c'est lui qui aurait permis de "sortir" du règne de la parenté pour s'acheminer vers une structure politique en voie d'autonomisation.

(64) P. BONTE. Tribus, factions et Etat. Op. cit. p. 511.

Section 3 - L'Islam, fondement des valeurs sociales.

L'Islam représente en Mauritanie une "*véritable civilisation nationale*" (65). Depuis l'épopée Almoravide, il constitue la principale référence de toute la société. "*On ne peut rien créer ou détruire et rien accepter ou refuser dans ce pays sans tenir compte de la religion d'Allah*" (66). L'Islam imprègne chaque individu tout au long de sa vie. L'éducation, l'enseignement, le droit relèvent directement de préceptes religieux. La *charia* (la loi) est donnée par Dieu et immuable. L'Islam est aussi, de façon plus globale, une idéologie qui justifie l'ordre "naturel" des choses, assurant par ce biais la reproduction légitime des structures sociales. La religion est enfin, au Shinguit, aux mains d'un puissant ordre de clercs qui saura utiliser dans le domaine temporel les bénéfices du monopole de "*l'administration de l'invisible*" (67).

Tous ces traits qui font de l'Islam la matrice de légitimité sociale et politique dans la société maure conduisent à supposer l'influence déterminante de la religion dans l'émergence d'une autorité centralisée, au delà des antagonismes segmentaires. Les Almoravides n'ont-ils pas apporté, dix siècles avant la colonisation, la notion même d'Etat ?

(65) A. TRAORE. L'Islam en Mauritanie. in LAVROFF (dir). Introduction à la Mauritanie. Editions du CNRS. 1979. p. 155.

(66) Idem. p. 166.

(67) L'expression est de Marc BLOCH. La société féodale. Albin Michel. 1939. Elle sert à qualifier le clergé dans la société médiévale européenne.

§ 1 . L'Islam maure

L'ampleur du sujet conduit à une présentation à grands traits de l'Islam dans la société maure traditionnelle. Nous privilégierons certains points qui nous semblent essentiels (68).

Cette société qui s'identifie totalement à la religion de Mohamed ("*seul pays au sud du Sahara où les missionnaires chrétiens s'avouaient battus à l'avance*" (69)), a conservé au fil des temps un Islam orthodoxe de type sunnite et de rite malékite (69 bis). Le caractère traditionnel de l'Islam maure, son aspect pur et austère, s'expliquent certainement par l'isolement d'une communauté nomade repliée sur elle-même après l'échec des Almoravides et transmettant sans concessions leur héritage théologique. Le désert est particulièrement propice à la méditation (69 ter).

A l'instar de la plupart des pays musulmans cependant, l'orientation orthodoxe se double, chez les Maures, d'une conception plus dynamique de la foi, la spiritualité soufi, qui s'exprime à travers les confréries. Le mouvement confrérique désigne la tendance mystique de l'Islam. Chaque confrérie, rassemblée autour d'une voie (*tarik*), s'attache à sa façon à l'interprétation intuitive du Livre Saint.

(68) Pour étude plus complète, on pourra notamment se reporter à Cdt CHAPELLE. L'Islam en AOF et en AEF. CHEAM. N° 1335. 1948 ; A. LERICHE. L'Islam en Mauritanie. Bulletin IFAN. XI. 1949. 3-4 ; P. MARTY. L'Islam en Mauritanie et au Sénégal. Revue du monde musulman. Vol. XXX. 1915-1916 ; P. MARTY. Etude sur l'Islam maure. Paris. Leroux. 1916 ; A. TRAORE. L'Islam en Mauritanie. Op. cit. p. 155.

(69) A. TRAORE. Op. cit. p. 155.

(69 bis) Les sunnites sont répartis en diverses écoles juridiques, appelées aussi rites car leurs prescriptions s'étendent au domaine de la liturgie. On recense quatre écoles, toutes considérées comme orthodoxes. Deux d'entre elles, les écoles Handbalite et Chaféite, sont très traditionnalistes. Elles sont fondées sur la lettre stricte du Coran. Les deux autres (Malékite et Hanéfite) sont plus ouvertes. Elles autorisent notamment les interprétations par analogie. cf. M. ROBIN. Histoire comparative des idées politiques. Tome 1. Economica. 1988. p.p. 681.682.

(69 ter) Les conséquences d'un manque de piété sont parfois considérables. On raconte ainsi que Cheikh Sid'Ahmed EL BEKKAI ("le pleureur") pleura toute sa vie pour avoir manqué une prière à la mosquée. "*Exhumé huit ans après sa mort (en 1504) des larmes coulaient encore sur sa barbe, dit la légende*". A. LERICHE. L'Islam en Mauritanie. in Bulletin de correspondance saharien. Août 1949. p. 26. (Un conteur a suggéré à M. GUIGNARD que le Cheikh avait peut-être une ophtalmie... (Op. cit. p. 41)).

Leur introduction, au Shinguit, se fait dès le XVIème siècle. Les confréries permettent de relancer et de populariser une religion qui, malgré l'intransigeance des Almoravides, n'avait pu réussir à effacer au sein de la population les restes d'un animisme anté-islamique. L'Islam ouest-saharien était marqué jusqu'alors par un certain élitisme qui en faisait surtout le monopole des clercs. L'appel à la religion du cœur plutôt qu'à celle de la connaissance ouvre les portes de la foi au plus grand nombre. Presque tous les individus sont affiliés à une voie ou à l'une de ses branches dont la réputation est en grande partie fonction de la renommée du *Cheikh* (maître spirituel) qui la dirige. L'importance du rôle joué par les confréries dans la société maure traditionnelle invite à leur consacrer quelques commentaires (70).

La première confrérie installée chez les Maures est la branche Bekkaiya de la voie Quadriya créée à Bagdad au XIème siècle. Elle connaît une remarquable expansion à la fin du XVIIIème siècle sous la houlette de Cheikh Sidi EL MOKTAR EL KEBIR. Son foyer se trouve au Trarza mais sa zone d'influence déborde largement le sud-ouest mauritanien. Elle est principalement représentée aux XIXème et XXème siècles par la famille des Cheikh SIDYA de Boutilimit qui jouera un important rôle au moment de la pénétration coloniale et même au delà (Moktar ould DADDAH est originaire de Boutilimit et cousin des Cheikh SIDYA). Pour la compréhension de l'histoire politique ultérieure de la Mauritanie, il n'est pas inutile de préciser ici certains principes essentiels de cette confrérie : humilité, charité, esprit de paix. Une autre branche de la Quadriya, la Fadelia, apparaît au début du XIXème siècle dans l'est. L'œuvre de son fondateur, Cheikh Mohamed FADEL, est amplifiée par deux de ses fils, Cheikh SAAD BOUH au sud et Cheikh MA-AL AININ au nord qui adopteront deux attitudes opposées lors de la colonisation (le premier se ralliant aux Français, le second en étant un des adversaires les plus acharnés).

La seconde grande confrérie musulmane, la Tidjania, se développe au XIXème siècle. Fondée en Algérie vers 1782 par Cheikh Ahmed TIDJANI, elle introduit un certain libéralisme dans la pratique de l'Islam (moins de prières, pas de pénitences). Le noyau du Tidjanisme Maure se trouve au Tagant dans la tribu des Idaouali. Ici aussi, pour bien comprendre l'évolution politique ultérieure et principalement l'attitude des Tidjanis face au colonisateur, faut-il souligner la méfiance voire le rejet qu'ils manifestent à l'endroit des non musulmans, assimilés avant tout à des infidèles. Cette tendance "dure" (rappelons à ce propos que le Tidjanisme maure se rattache à la branche de Fès connue pour son intransi-

 (70) cf. O. DEPONT et X. COPPOLANI. Les confréries religieuses musulmanes. Alger. A. Jourdan. 1897.

geance à ce sujet) est exacerbée, toujours sous la colonisation, par le Chérif Hamahoullah ould MOHAMEDOU qui crée une branche différenciée du Tidjanisme, le "Tidjanisme onze grains" (en raison de l'occupation coloniale et de l'état de guerre qui en résulte la prière est réduite à onze grains au lieu des douze que compte le chapelet) (70 bis).

Un autre courant religieux, la Goudhfa, apparaît à la fin du XIXème siècle. Son ampleur est moindre que celle des autres voies. Parfois qualifiée de secte, elle est considérée comme semi-hérétique par les musulmans orthodoxes.

La vitalité du phénomène confrérique qui assure la popularisation de l'Islam fait du "pays des Maures" une terre de prosélytisme où tout propagandiste de la religion musulmane en Afrique de l'ouest vient régulièrement se ressourcer. Elle confirme s'il en était besoin le profond enracinement de l'Islam dans la société maure traditionnelle.

Nous avons souligné l'impact de l'Islam dans le domaine purement religieux. Il se manifeste également sur le plan plus général de l'idéologie, justifiant "l'ordre naturel" des choses. L'explication de la distribution des rôles sociaux "donnés une fois pour toutes" mérite quelques développements.

De l'avis de la plupart des lettrés maures, la structure sociale de la société traditionnelle aurait été décidée par le célèbre conquérant almoravide, Abou BEKR. L'impératif de fonctionnalité répondant aux conditions de survie des nomades serait à l'origine de la tripartition entre guerriers, marabouts et tributaires : *"il faut, dans une société bien équilibrée, ceux qui portent les armes, ceux qui cultivent les sciences religieuses et ceux qui gardent les bêtes"* (71). La légitimité de cet ordonnancement "naturellement" harmonieux serait due à l'origine sacrée de son fondateur. Cette "idéologie des trois fonctions" n'est pas sans rappeler l'histoire du féodalisme occidental et la "ruse idéologique" destinée à couvrir les phénomènes d'exploitation (72). Le caractère immuable de cette architecture sociale est savamment entretenu par ceux qui s'y trouvent au sommet ; dans la société maure, ce sont les marabouts, maîtres du champ idéologique, qui s'y emploient. La "sagesse" traditionnelle veut ainsi que le caractère, inné,

(70 bis) Voir ce sujet A. TRAORE. Islam et colonisation en Afrique : Cheikh Hamahoullah, homme de foi et résistant. Ed. Maisonneuve et Larose. 1983.

(71) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 132.

(72) cf. G. DUMEZIL. Mythe et épopée. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens. Gallimard. 1968.

détermine la fonction. Cette vision des choses s'accompagne des préjugés que les dominants portent sur les dominés. "*Dans tous les cas, on justifie sa position privilégiée en montrant l'indignité ou l'incapacité de l'autre*" (73). La devinette traditionnelle rapportée par F. de CHASSEY est une bonne illustration de ce mécanisme (74).

De quoi un marabout a-t-il besoin pour vivre ? 1) de serviteurs, 2) de vaches et de chamelles, 3) de livres, 4) de petite culture, 5) de chèvres et de moutons. Et le guerrier ? 1) de tributaires blancs, 2) de serviteurs noirs, 3) de chameaux de selle, 4) d'armes, 5) de troupeaux. Et le forgeron ? 1) du marteau, 2) de l'enclume, 3) de la pince. Et le tributaire ? de chameaux. Et le captif ? de remplir son ventre.

Derrière cette plaisanterie, où l'humour se mêle au cynisme, il y a la fonction, justifiée par les uns, acceptée par les autres, du surtravail d'une moitié de la population au profit de l'autre.

Si, dans la société maure, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles, la religion imprègne profondément les représentations sociales, l'Islam produit ici d'autres effets, en particulier sur le plan politique (il faut rappeler qu'en Islam spirituel et temporel sont étroitement liés (75)) : au pays des Beidane, les tentatives les plus marquées de centralisation étatique ont été conduites au nom de l'Islam.

(73) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 133.

(74) Idem. p. 134.

(75) Cf. introduction.

§ 2 - Islam et émergence de l'Etat

La prise en compte du facteur religieux dans la mise en place d'une ébauche d'autorité centralisée renouvelle l'analyse de P. BONTE. Nous suivrons ici les réflexions stimulantes d'Abdel Weddoud ould CHEIKH qui étudie les rapports entre *asabiyya*, religion et pouvoir d'Etat.

La notion d'*asabiyya* développée par Ibn KHALDUN, est au centre de la vie politique tribale. "*Seules peuvent habiter le désert les tribus liées par la asabiyya*" (76). "L'esprit de corps", basé sur la solidarité agnatique, résulte de l'impératif de survie dicté par les conditions naturelles. Véritable ciment tribal, la *asabiyya* constitue le ressort du quasi-instinct de défense collective de la communauté tribale. La nécessité de défendre l'honneur du groupe pousse les membres issus de la même parenté à se porter immédiatement secours en cas d'agression ou d'injustice commise envers l'un des leurs.

La vigueur de chaque *asabiyya* empêche l'hégémonie de l'une d'entre elles sur les autres. Toute construction politique au delà de la tribu semble donc impossible. Or, l'histoire de l'Islam donne de nombreux exemples de passage à l'Etat (*califat, imamat*). Ibn KHALDUN en conclut que pour sortir du jeu segmentaire fondé sur la parenté et l'honneur et passer à une forme supérieure de pouvoir politique il faut aux nomades un ferment d'unité qui se situe au-delà de l'*asabiyya*. Pour l'auteur maghrébin, l'instrument privilégié du dépassement des solidarités tribales est la religion. "*Les nomades ne peuvent instituer un pouvoir politique que grâce à quelque structure religieuse : appel d'un prophète ou d'un saint ou quelque autre puissant effet de la religion en général*" (77). Commentant la pensée d'Ibn KHALDUN, Abdel Weddoud ould CHEIKH précise : "*l'appel religieux (permet de) frayer le passage à l'esprit de concorde et d'unité sans lequel la transition parmi les nomades de la simple "chefferie" tribale vers le pouvoir politique ne peut réussir*" (78). Si la religion rend ce passage possible, c'est qu'elle représente le triomphe de la bonne cause. L'autorité centralisée combine alors le dynamisme de l'esprit de corps et l'assurance d'être dans la bonne voie, celle de la volonté divine.

(76) Muqaddima. Beyrouth. 1981. p. 159.

(77) Muqaddima. Op. cit. p. 189.

(78) A.W. ould CHEIKH. Op. cit. p. 708.

Mais la formation d'un Etat légitimé par les valeurs religieuses ne se fait pas toute seule. Il faut un intermédiaire qui assure la transmission du message divin. Dans l'histoire maure précoloniale, ce rôle est surtout joué par un prophète ou un saint qui rassemble et conduit les foules autour de sa prédication mais également par l'ensemble des clercs qui détiennent le monopole des fonctions religieuses. Pour asseoir l'ordre dont ils sont porteurs, les uns et les autres utilisent leur charisme (l'un des trois pôles fondamentaux de légitimation du pouvoir politique (79)), charisme personnel du saint, charisme de fonction des marabouts dans leur ensemble (80).

Pour étayer sa démonstration, Abdel Weddoud ould CHEIKH développe les deux exemples les plus radicaux de tentative de centralisation de l'autorité chez les Beidane, l'épopée almoravide et l'épisode de Charr Boubba, tous deux conduits sous la bannière de l'Islam. Même si ces deux tentatives se sont soldées par des échecs, *"la légalité islamique qu'elles s'efforçaient de promouvoir et d'instaurer restera jusqu'à nos jours un des pôles dominants du champ politique de la société maure"* (81).

Les remarques faites plus haut sur l'origine de la bipartition guerriers-marabouts prennent ici tout leur sens. L'opposition complémentaire des deux ordres n'est pas la conséquence de la défaite des marabouts dans la guerre de Charr Boubba. Ce conflit n'est qu'un épisode de la lutte de classement entre les deux ordres dominants de la société maure précoloniale. Il faut beaucoup moins envisager l'épisode de Charr Boubba comme la victoire définitive des guerriers (arabes) sur les marabouts (berbères) que comme la seconde tentative d'ampleur

(79) cf. Max WEBER. *Le savant et le politique*. Paris. 1959. p. 101.

(80) Le charisme doit au modèle prophétique Mohamédien mais également aux pouvoirs "surnaturels" du saint ou des marabouts (miracles, dons exceptionnels, baraka) qu'il est parfois difficile de distinguer du "maraboutisme" (pratiques magiques, sorcellerie).

Par ailleurs, il est intéressant de noter la quasi obsession, surtout dans les tribus maraboutiques, du rattachement généalogique au sang arabe pour se montrer plus proche du Prophète (ce qui ne peut qu'augmenter sa propre "cote" de charisme), alors même que l'origine berbère de certaines familles soit souvent établie. Cet exercice conduit à de véritables prouesses acrobatiques de la part de généalogistes zawaïa.

(81) A.W. ould CHEIKH. *Op. cit.* p. 714.

Les islamistes mauritaniens s'appuient actuellement sur ces deux exemples et sur celui du conquérant peul El Hadj Omar TALL (cf. infra) pour affirmer que seul l'Islam peut constituer le ferment réel de la nation mauritanienne.

d'implantation d'un pouvoir théocratique, avortée certes, mais qui confirme la prétention centralisatrice des marabouts fondée par l'unicité du message divin dont ils sont porteurs. L'échec de la tentative menée par l'Iman Nasir Al DIN ne fait d'ailleurs pas cesser les prétentions des clercs à s'imposer dans la direction de la société. S'ils ont été vaincus militairement par les guerriers, ils sont associés au pouvoir émiral car ce sont les seuls interprètes du fondement ultime de la légitimité de tout pouvoir dans une société où tous les individus sont musulmans. A.W.ould CHEIKH évoque à ce sujet l'histoire du poème d'Al YADALI. *"Un jour (que celui-ci) était en voyage, il passa à côté d'un artiste populaire qui chantait un poème dont le rythme lui fit une très forte impression. Il se décida de bâtir sur son modèle un poème à la gloire du Prophète Mohamed... Le modèle imité était un long poème laudatif (Kirza), adressé par un griot à l'émir des Brakna. En apprenant qu'Al YADALI avait "détourné" sa "Kirza" au profit de quelqu'un d'autre, le chef Bkrana entra dans une grande colère. Car détourner ainsi un poème célébrant les mérites d'un chef hassan équivaut ou presque à le tuer. Apprenant qu'un jour Al YADALI passait dans un campement voisin du sien, l'émir des Brakna l'interpella, courroucé : "Pourquoi as-tu détourné ma Kirza ? Al YADALI répondit : "je l'ai détournée au profit de quelqu'un qui t'est supérieur et qui m'est supérieur". Le chef Brakna se tut un moment puis, redressant la tête, dit : "tu as raison". Et il offrit sur le champ plusieurs vêtements et une pension qu'il s'est imposé depuis lors de lui verser" (82).*

Cette illustration de la lutte de classement entre guerriers et marabouts autour de l'imposition des valeurs référencielles de légitimité est sans équivoque : la célébration de l'honneur guerrier s'efface devant la gloire supérieure du prophète. Nul doute que l'ordre des clercs profite des retombées de la reconnaissance par l'ensemble de la société de la toute puissance divine.

La construction politique émirale résulte donc autant sinon moins de l'hégémonie militaire des guerriers que de la légitimation que les marabouts procurent à la domination complémentaire et rivale des deux ordres sur le reste de la société. "L'effet de classement" social et politique exercé par les valeurs religieuses fonde le pouvoir émiral, les "meilleurs" des guerriers étant associés aux "meilleurs" des marabouts dans l'exercice de l'autorité politique (83).

(82) Ibid. p.p. 946.947.

(83) A.W.ould CHEIKH. Op. cit. p. 946.

Face à l'idéologie guerrière de l'honneur, porteuse de conflits et de tendances centrifuges, la vision maraboutique du monde tend au contraire à favoriser la centralisation. Nasir Al DIN montre, après les Almoravides, que l'Islam est l'outil le plus adéquat pour unifier, sinon sous l'emprise de son dogme du moins sous celle du charisme individuel d'un saint, un ensemble extrêmement disparate de tribus qui, auparavant, n'avaient jamais obéi à une autorité unifiée. La religion musulmane se serait ainsi fait l'instrument du "décrochage" des structures politiques d'avec les structures de la parenté, *"l'instrument d'un passage problématique de la tribu à l'Etat au sein de la société maure précoloniale"* (84).

Les "administrateurs de l'invisible" seront de ce fait les mieux placés dans la compétition pour le pouvoir lorsque la "pacification" coloniale neutralisera l'instrument de la puissance des guerriers : le monopole de la violence physique.

(84) Ibid. p. 996.

Chapitre 2 - Les pays Noirs

La majorité des études sur la Mauritanie privilégient la société maure. Il arrive même qu'elle soit la seule à être traitée. Jean-Pierre HERVOUET, à ce propos, a pu écrire : "*La Mauritanie continue à être considérée comme le pays des Maures*" (85). Or, la Mauritanie négro-africaine est une réalité, l'actualité l'a d'ailleurs récemment rappelé (85 bis).

Lorsque l'élément noir est pris en compte, c'est également de façon incomplète. Les auteurs ont tendance à ne présenter que la société Toucouleur. Bien que majoritaire, celle-ci est loin cependant de regrouper tous les Noirs du sud mauritanien. D'autres sociétés, d'importance variable, se trouvent le long du Fleuve Sénégal. Ce sont essentiellement les Peulhs, éleveurs semi-nomades, qui forment avec les Toucouleurs les Halpulaaren (sing. Halpulaar) (ces derniers occupent la plus grande partie de la vallée), les Soninkés qui se situent à l'est (Guidimaka) et les Wolofs à l'ouest (sud du Trarza). La confrontation des données du recensement de 1976 avec celles de l'étude d'A. LERICOLLAIS (86) donne l'estimation suivante de la population de la Vallée sur la rive mauritanienne : Halpulaaren : 52 % (les Peulhs formant une minorité) ; Maures : 31,6 % ; Soninkés : 12 % ; Wolofs : 4 % ; autres : 0,4 % (Bambaras,...).

Nous voudrions ici respecter l'aspect pluriel de la réalité. Qui plus est, la compréhension de la société mauritanienne (des sociétés mauritaniennes) suppose la présentation des diverses communautés, l'observation des comportements des populations montrant le profond attachement de chaque individu à sa communauté d'origine. Il serait fastidieux d'entreprendre une étude approfondie de chaque société, d'autant plus qu'elles présentent des traits communs. Nous tenterons donc de brosser un tableau d'ensemble en nous référant toutefois surtout à la société Toucouleur, la plus représentative, mais également en empruntant des exemples aux sociétés Peulh, Soninké et Wolof.

(85) Op. cit. p. 44.

(85 bis) Manifeste du négro-mauritanien opprimé distribué en 1986, tentative de coup d'Etat d'officiers noirs en décembre 1987, "événements" du printemps 1989.

(86) Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal. Cahier ORSTOM. Série sciences humaines. Vol. XII. N° 2. 1975.

Section 1 - Les données socio-économiques.

A l'instar de ce qui a été constaté pour les Maures, les conditions naturelles, dans le sud mauritanien, influencent considérablement le destin des populations. Dans la vallée du Fleuve cependant, ce n'est plus l'élevage qui est prédominant. L'activité essentielle est l'agriculture. Cette première donnée explique la présence de sociétés essentiellement sédentaires, fixées sur les rives du Fleuve, dont une des principales caractéristiques est d'avoir été presque continuellement intégrées depuis le VIII^{ème} siècle dans de grands ensembles politiques et culturels, les royaumes et empires soudanais.

Avant d'envisager l'histoire politique et sociale de cette région, il faut préciser l'importance du principal facteur économique, la terre, dont la détention éclaire en grande partie l'organisation sociale des populations.

§ 1. Le facteur terre

La terre, principale source de richesse des habitants de la vallée, ("*à la vérité, l'histoire du Fouta se confond avec l'histoire de ses terres*" (87)), n'a pas partout la même valeur. Sa qualité dépend d'un autre facteur naturel : l'eau. C'est en fonction des précipitations et des crues du Fleuve que se détermine la fertilité des sols. On distingue ainsi deux types de terres cultivables : celles du lit majeur du Fleuve (*oualo*) qui, une fois la crue retirée, procurent les meilleurs rendements et celles qui, plus éloignées du Fleuve, (*dieri*), ne bénéficient que de pluies hypothétiques et dont le rendement est davantage aléatoire. Bien évidemment, les terres de *oualo* ont une superficie limitée (en fonction de l'ampleur de la crue), les terres de *dieri* étant par contre en quantité quasi illimitée. Aussi les terres de *oualo* ont-elles de tous temps été l'objet d'âpres disputes de la part des riverains.

(87) M. VIDAL. Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes du Fouta dans la vallée du Sénégal. Juillet 1924. St Louis. MAS. Bulletin N° 72.

L'histoire montre la place stratégique de la terre, notamment dans le cadre de la lutte pour le Pouvoir. Dès le XVème siècle, au Fouta Toro (principalement peuplé d'Halpulaaren), de vastes domaines fonciers sont constitués par une oligarchie de grandes familles qui les rétrocèdent, contre redevances, à leur clientèle. Au XVIIIème siècle, Souley NDIAYE, un des derniers souverains Denianké, attribue des terrains de la couronne à des clans dont il veut s'attacher la fidélité. Les marabouts Torobe, qui renversent peu de temps après la dynastie Denianké, asseoient leur pouvoir en procédant à une redistribution massive des terres au profit de ceux qui les ont soutenus (88). ...En 1989, la terre constitue l'un des enjeux ultimes dans la rivalité entre Maures et Noirs (89).

(88) Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Etude socio-économique du bassin du Fleuve Sénégal. Avril 1980. B I 46.

(89) cf. 2ème partie.

§ 2. L'organisation sociale

Quelle que soit l'ethnie considérée, l'organisation sociale, chez les négro-africains, comme chez les Maures, est avant tout basée sur le groupe de parenté. Mais contrairement à la tente-ménage maure où l'indépendance de la famille restreinte prédomine, l'unité sociale de base est ici la famille étendue qui regroupe plusieurs ménages. L'explication de ce premier niveau d'organisation sociale renvoie à la sédentarité des populations du Fleuve.

Les différences qui apparaissent dans les divers types d'organisation familiale des ethnies noires sont plus de degré que de nature, la structure communautaire étant davantage apparente chez les Soninkés ou les Wolofs que chez les Halpulaaren.

Chez ces derniers, le premier niveau de regroupement est la concession (*galle*) où plusieurs cases conjugales (*fooyre*) sont réunies dans un même enclos. L'effectif moyen du *galle* est d'une vingtaine de personnes, placées sous l'autorité du chef de concession (*dyom galle*). Plusieurs concessions forment un lignage (*lenyol*) regroupant les descendants d'un ancêtre commun. La structure des villages consiste généralement en un noyau de *galle* très peuplés au centre, correspondant aux familles fondatrices du village, alors que la périphérie est occupée par des concessions construites par des jeunes ou des migrants. Le lignage a plusieurs dimensions : économique puisque c'est lui qui possède les terres indivises, idéologique car ses membres sont liés par une origine commune, "politique" enfin dans la mesure où il forme un ensemble uni sous l'autorité incontestée du doyen des maîtres de concession (*dyom lenyol ou maodo*). C'est lui qui répartit les terres, préside les réunions et représente la collectivité à l'extérieur.

Le système de parenté de ces familles étroitement solidaires est patri-linéaire. Contrairement au système de parenté maure, la préférence va au mariage avec la cousine croisée maternelle. Cette différence s'explique par l'originalité du mode de vie de chaque communauté : le nomade pasteur est jaloux de son autonomie vitale ; l'agriculteur sédentaire est attaché à ne pas céder ses terres, mais il est également contraint à s'allier à ses voisins séculaires (90).

(90) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 185.

Les structures sociales de base des sociétés Toucouleur et Peulh sont donc caractérisées par l'intense solidarité qui anime la famille indivise. Mais comment s'articulent le système de production basé sur la terre et les structures de parenté ? Comment se fait le rapport économie-parenté ?

Si les terres de *dieri* appartiennent pratiquement à ceux qui les mettent en valeur, les précieuses terres de *oualo* constituent le bien commun du lignage et sont soumises à l'indivision et à l'inaliénabilité. Elles sont gérées par le doyen du lignage qui procède à leur distribution entre tous les adultes mâles de la descendance. L'excédent peut être loué à des personnes extérieures sous certaines conditions. Mais en aucun cas ces terres ne peuvent être vendues. Seul le lignage "personne collective" en est le propriétaire (91).

On ne peut conclure la présentation de l'organisation sociale halpulaar sans mentionner un autre type de stratification, les classes d'âge (*fedde*). Elles sont surtout effectives chez les enfants et les jeunes, se définissant principalement par des fonctions d'entraide et d'éducation et assurant une meilleure intégration au groupe.

Comme nous l'annoncions, l'organisation sociale diffère d'une ethnie à l'autre, le contrôle social étant plus ou moins poussé. Le meilleur exemple de forte discipline sociale est fourni par les Soninkés qui ont conservé au fil des siècles une stricte hiérarchisation dans leurs rapports familiaux et sociaux. "*Le concept d'obéissance presque atavique... est maintenu par les classes d'âge, le pouvoir du chef de famille et la supériorité du mâle et du mari*" (92). Chez les Soninkés, l'unité fondamentale de production, de consommation et de résidence est le *Ka* (maison). Le *Ka* regroupe la famille étendue qui peut varier de 15 à 50 personnes. Il est placé sous l'autorité du chef de ménage le plus âgé, le *Kagumme* (chef de maison).

(91) Les dispositions de l'ordonnance portant réorganisation foncière de 1983 (cf. 2ème partie) qui prévoient l'aliénabilité et l'individualisation sont en complète contradiction avec ces principes.

On ne s'étonnera donc pas que cette ordonnance ne soit pas ou très mal appliquée (source : entretiens).

(92) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. La Mauritanie négro-africaine. Nouakchott. 1980. p. 39.

Le contrôle social extrêmement fort au sein de la communauté rend possible la prise de décisions collectives et leur mise en application effective. P. BRADLEY et al. rapportent qu'en 1975, en pleine période de sécheresse, le conseil d'un village du Guidimaka a fixé de façon autoritaire le prix du mil à un niveau très bas afin d'en décourager la vente, la communauté ne pouvant subvenir à ses besoins alimentaires autrement. Toute personne contrevenant à cette décision était punie d'amende (93).

La pression sociale se vérifie d'autant plus facilement quand on constate que l'absence, parfois prolongée, de nombreux actifs (la migration en Afrique de l'ouest et en France est une caractéristique prédominante de la société Soninké (94)) ne provoque pas la rupture des liens avec la communauté familiale et villageoise. *"Cet extrême contrôle familial et social ne permet à aucun la possibilité morale d'une divergence sociale, à moins d'accepter d'être socialement exclu"* (95).

L'étude de quelques aspects des structures socio-économiques fondamentales des "pays noirs" a permis de situer l'importance de la richesse essentielle, la terre, et le rôle social de premier plan que joue le groupe de parenté. L'imbrication de ces données laisse apparaître, à travers une répartition inégale, une hiérarchisation sociale qui n'est pas sans rappeler celle de la formation sociale maure.

(93) P. BRADLEY, C. RAYNAUT, J. TORREALBA. Le Guidimaka mauritanien. London. War on want. 1977. p. 117.

Concernant la société Soninké, on consultera avec intérêt la thèse d'Abdoulaye BATHILY. Guerriers, tributaires et marchands. Le Gajaaga. Développement et régression d'une formation économique et sociale sénégalaise. Thèse d'Etat. Dakar. 1985.

(94) Voir à ce sujet Adrian ADAMS. Le long voyage des gens du Fleuve. Maspéro. 1977.

Du même auteur : La terre et les gens du Fleuve. L'harmattan. 1985.

Il faut par ailleurs remarquer que la pénurie de force de travail constitue le problème majeur pour la mise en œuvre des projets de développement au Guidimaka.

(95) Ministère de l'économie et des finances. La Mauritanie négro-africaine. Op. cit. p. 47.

Section 2 - La stratification sociale

Toutes les ethnies négro-africaines possèdent ici un trait commun : leur structure sociale est fortement hiérarchisée. Dans chaque société, on observe la même tripartition entre hommes libres, artisans et esclaves.

La hiérarchie des ordres ne s'appuie pas uniquement sur l'idéologie ou la domination politique. Elle correspond également à la distribution de la puissance économique.

§ 1. L'échelle des statuts sociaux

Dans la mesure où Toucouleurs, Peulhs, Soninkés et Wolofs présentent la même stratification sociale, on retiendra principalement l'exemple de la société la plus représentative de la région, celles des Toucouleurs (cf. tableau page suivante).

LA STRATIFICATION SOCIALE TOUCOULEUR

Ordres	Sous-ordres	Catégories fonctionnelles ou professionnelles (castes)	Fonctions	Titres honorifiques spécifiques
Rimbe (sing. Dimo)	rimbe ardiibe (libres)	(lawakoobr ou fileteebe (Toorobbe (jangube ou ardiibe diine (miiskineebe (sebbe) worgankoobe () kolyaabe () mbonaabe () awgalnaabe () helgalagel, etc	pouvoir temporel : titre variable pouvoir spirituel : ceerno hommes libres, cultivateurs : demoowo	
	rimbe huunybe (courtisans)	(jaawambe (subalbe		anciens souverains : farba cedito soldats de koli : jagaraf sous-variété locale des kolyaabe - - - - - - courtisans et conseillers : sooma pêcheurs : jaaltaabe
Nyenbe (sin. nyenyo)	Fitiram goll (manuels)) maabube sanyoobe) wayilbe (bateebe) (sayakoobe) sakkeebe) alwalbe)) wodeebe ou garankoobe) lawbe (laade)) worworbe (bobi	tisserands : jarno forgerons : farba baylo bijoutiers : farba baylo cordonniers : foosiri savetiers constructeurs de pirogues : kalmb technologie domestique : maalaw potiers et céramistes guitaristes chanteurs - -	
	Kaalian-Koobe (divertisseurs) ou nyaagotoobe (laudateurs)) Buurnaabe) wanbaabe) maabube suudu paate) maabube jaawambe) lawbe gumbala (kontimpaaaji) awlube		griots généalogistes : farba gawle
Jyaabe (sing. dyaddo)	soottiibe (affranchis)	(maccube		libres mais serviles
	halfaabe (dépendants)	(maccube		esclaves et serviteurs : jagodiin

La catégorie sociale supérieure est celle des hommes libres (*rimbe*). Tous n'ont pas le même statut.

Les *Torobe* (*sing. Torodo*) occupent le sommet de la hiérarchie sociale. Comme les autres hommes libres, ils sont en principe cultivateurs et savent porter les armes. Ils sont en outre les seuls détenteurs de la fonction religieuse. C'est parmi eux que l'on rencontre ceux qui, dans cette société, ont un rôle politique, religieux et économique prépondérant. Les *sebbe* (*sing. cedo*), de tradition guerrière, sont les plus souvent intendants ou gardes du corps des chefs *Torobe*. Les *jaawambe* (*sing. jaawando*) sont quant à eux les conseillers des grandes familles *Torobe*. Enfin, les *subalbe* (*sing. thioubalo*), qui occupent la dernière place dans la hiérarchie des *rimbe*, sont les seuls hommes libres à exercer une spécialisation professionnelle. Ils ont pratiquement le monopole de la pêche fluviale, "activité presque aussi noble et vitale que la culture, qui apparaît comme un privilège et non comme une obligation" (96).

L'ordre des *nyenbe* regroupe les familles qui ont le monopole héréditaire de la production de certains biens ou de la prestation de certains services. Ils sont présentés par la plupart des auteurs comme les "gens castés" (97). Les *nyenbe* se répartissent en deux types d'activité : les "manuels" et les "gens de la parole", les artisans et les artistes. A l'instar des forgerons et des griots maures, ils sont à la fois méprisés et craints par le reste de la population. Les *nyenbe* sont rattachés à des familles de *rimbe* avec lesquelles ils entretiennent des rapports de dépendance. Le nombre élevé, en comparaison des maures, des catégories d'artisans chez les Toucouleurs peut s'expliquer par la division du travail social plus poussée dans une société de cultivateurs sédentaires que dans une économie de nomadisme pastoral.

(96) Ministère de l'économie et des finances.
La Mauritanie négro-africaine. Op. cit. p. 21.

(97) Nous utilisons les guillemets dans la mesure où l'on peut faire, pour les castes négro-africaines, les mêmes observations que pour les castes maures (cf. Chap. 1).

Les catégories serviles (*maccube*) se trouvent au dernier rang de l'édifice social. A l'origine, ce sont surtout des prisonniers de guerre. Certains sont également achetés. L'esclave ne saurait posséder quoi que ce soit : *"il ne se possède pas lui-même"* (98). Il appartient à son maître qui peut le vendre (F. de CHASSEY rapporte que la valeur d'échange traditionnelle s'élève à un cheval pur sang ou cinq vaches (99)). Dans un système de production où la force de travail est le principal moyen de production, les captifs constituent un bien essentiel. Hommes libres et gens "castés" peuvent en posséder. La proportion des esclaves aurait ainsi atteint, dans l'histoire de la région, la moitié de la population du Fleuve, *"donnant à la société certains aspects d'une société de classe basée sur un mode de production de type esclavagiste"* (100).

Selon une enquête réalisée par la MISOES (101) sur la moyenne vallée du Fleuve Sénégal, la répartition de la société Toucouleur par catégories sociales était en 1958 la suivante :

RIMBE	{ - Torobe	45 %
	{ - Sebbe	10 %
	{ - Subalbe	16 %
NYENBE		7,5 %
MACCUBE		21,5 %

Le nombre élevé de *torobe* ne doit pas faire illusion. A côté de quelques puissantes familles, la plus grande partie des *torobe* est constituée d'agriculteurs ou d'éleveurs de condition modeste, le plus souvent clients des grandes familles. Qui plus est, il est tout à fait possible à des individus de catégorie "inférieure" de devenir *torodo* : *"il est de notoriété sociale toucouleur qu'il suffit d'acquérir assez de savoir islamique puis de se consacrer à l'activité religieuse pour devenir torodo de droit en attendant la consécration de fait qui vient avec le temps, c'est-à-dire avec l'oubli collectif des origines véritables du nouveau torodo"* (102). On peut ainsi devenir *torodo*... sans pour autant faire partie de la vraie minorité dirigeante. Celle-ci est formée de familles *torobe* qui, outre leur influence religieuse, possèdent de grands domaines fonciers.

(98) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 189.

(99) Ibid.

(100) OMVS. Op. cit. B I 43.

(101) Mission d'étude socio-économique. J.L. BOUTILLIER et al. La moyenne vallée du Sénégal. Etude socio-économique. Paris. PUF. 1962. Travail de référence sur la vallée du Fleuve.

(102) Y. WANE, rapporté par de CHASSEY. Op. cit. p. 209.

Cet exemple de mobilité sociale n'est pas isolé : la stratification sociale toucouleur est en fait régulièrement modifiée en fonction de l'issue des luttes engagées entre communautés rivales. Si bien qu'un *torodo* peut devenir esclave : *"Pour devenir esclave..., il n'est pas nécessaire d'être d'une ethnie ou d'un clan ennemis ; il suffit... qu'un voisin de village ou même un parent réussisse le coup de main qui le débarasse d'un rival"* (103).

Il reste que globalement la structure d'ordres ne s'est pas fondamentalement modifiée au cours des siècles. Les principes d'endogamie (*"l'iguane va avec l'iguane, la gueule tapée avec la gueule tapée"*) et d'hérédité, avec le cortège de croyances et de comportements qui les accompagnent, sont demeurés très vivaces. L'étude socio-économique de l'OMVS, publiée en 1980, constate que *"l'édifice social fondé sur la différenciation en castes et classes demeure apparemment solide"* (104).

La stratification sociale traditionnelle a d'autant mieux perduré qu'elle a de tout temps été étroitement associée à l'inégale répartition des terres.

(103) Ibid.

(104) OMVS. Op. cit. B I 43.

§ 2. Stratification sociale et structure foncière

Nous n'entrerons pas dans les détails du régime foncier toucouleur caractérisé par la complexité du droit coutumier en la matière. L'enchevêtrement des divers droits sur les terres ainsi que les multiples systèmes de redevances ont fait l'objet de plusieurs travaux (105). Nous souhaitons simplement établir ici le rapport entre structure sociale et appropriation des terres.

L'enquête précitée de la MISOES avance les chiffres suivants concernant l'ensemble des champs cultivés en décrue dans la moyenne vallée du Fleuve : 37 % des champs ont été reçus en location ; 32 % sont propriété personnelle des cultivateurs ; 20 % sont cultivés par le titulaire du droit de culture moyennant des redevances au chef de la terre ; 11 % sont en indivision familiale. On constate d'emblée la proportion assez élevée de champs loués. Le prix de la location n'est presque jamais inférieur au dixième de la récolte et va fréquemment jusqu'à la moitié.

L'examen de la situation de chaque catégorie sociale par rapport à la répartition de la tenure du sol montre qu'il existe entre elles des différences sensibles. Face à la situation relativement privilégiée des torobe, on note que ceux qui travaillent le plus la terre, les maccube, n'en détiennent que le strict minimum. Au total, les esclaves n'accèdent à la propriété foncière, propriété personnelle ou copropriété familiale, que pour moins de 10 % des champs qu'ils cultivent (105 bis). Quant aux artisans, ils restent pour plus de 60 % de leurs champs tributaires de propriétaires rimbe. L'analyse de la structure foncière montre ainsi très nettement comment, en fonction de la détention des terres, se maintient une hiérarchie entre les catégories sociales. L'exemple toucouleur se retrouve à peu de choses près sur toute la rive du Fleuve (106). C'est le cas des Soninkés étudiés par P. BRADLEY et al (107).

(105) H. GADEN. Du régime des terres de la vallée du Sénégal au Fouta antérieurement à l'occupation française. Bulletin du comité des études historiques et scientifiques de l'AOF. T XVIII. 1935. p. 409 ; J.L. BOUTILLIER. Op. cit. ; OMVS. Op. cit. ... Citons également les mémoires de l'ENA et de la Faculté de droit de Nouakchott sur les droits de la terre et de l'eau soutenus de 1985 à 1987 (cf bibliographie).

(105 bis) On pourrait estimer qu'il y a contradiction avec ce qui a été écrit plus haut ("*l'esclave ne saurait posséder quoi que ce soit*"). Signalons que le statut de l'esclave tel que présenté supra fait référence à l'époque pré-coloniale, les chiffres cités ici étant extraits de l'enquête MISOES qui date de 1962. Entre temps, l'esclavage a été aboli deux fois (certes avec bien des limites - cf. 2ème partie chap. 2 - ... à tel point que le mot est encore utilisé).

(106) Précisons cependant que la répartition de la tenure des sols est plus égalitaire en aval qu'en amont du Fleuve.

(107) Op. cit. Le Guidimaka mauritanien.

Deux tableaux résumant la situation.

REPARTITION DES CATEGORIES SOCIALES
DANS TROIS VILLAGES DE LA ZONE

Villages	Nobles	Marabouts	Conseillers	Castés	Pêcheurs	Esclaves	Affranchis
DIAGUILI	15 %	17,5 %	7 %	3,1 %	2 %	7 %	48,4 %
MOULESSIMOU	31,7 %	5,8 %	8,2 %	-	-	-	54,1 %
DIAGOUNTOUROU	12 %	13,6 %	1 %	8,4 %	10,9 %	4,3 %	49,8 %

REPARTITION DES PROPRIETAIRES DU SOL
PAR STATUTS SOCIAUX

Villages	Nobles	Marabouts	Conseillers	Castés	Esclaves	Affranchis
DIAGUILI	65,5 %	23 %	8,5 %	-	2,8 %	-
MOULESSIMOU	62,5 %	15,5 %	-	-	-	20,8 %
DIAGOUNTOUROU	92 %	3 %	5 %	-	-	-

Source : Ministère de l'économie et des finances. La Mauritanie négro-africaine.
Op. cit. p.p. 41 et 45.

Alors que les catégories serviles (esclaves et affranchis) représentent, selon les villages, 55,4 %, 54,1 % et 54,1 % de la population, elle ne compte que 2,8 %, 20,8 % et ... 0 % de propriétaires terriens.

L'inégalité des statuts sociaux mise en lumière à travers la structure foncière se retrouve quant à la distribution du pouvoir politique.

Section 3 - Pouvoir politique et Islam

Le *bilad al Sudan* ("pays des Noirs") décrit par les chroniqueurs arabes est caractérisé dès le VIII^{ème} siècle par une succession d'empires célèbres et de royaumes (Ghana, Mali, Songhai, Djolof, royaumes de la vallée du Fleuve, ces derniers étant partie intégrante, au fil des siècles, des divers empires). *"Entretenant des relations commerciales, spirituelles et intellectuelles intenses avec l'Afrique du Nord, cette région a été le berceau inépuisable des Etats les plus prestigieux"* (108). La formation de ces "sociétés à Etat" doit certainement à la richesse de cette zone et au commerce transsaharien (dès l'époque médiévale, l'or soudanais est échangé contre le sel du désert). Dans ces Etats traditionnels, le pouvoir est concentré entre les mains d'aristocraties locales qui assurent leur reproduction ainsi que leur domination sur les autres groupes. *"L'Etat apparait alors comme l'instrument nécessaire de coercition, assurant à la fois la maintenance de l'inégalité sociale et la mise en relation des partenaires"* (109).

Dans la vallée du Fleuve, en outre, l'hégémonie politique des souverains s'appuie, au moyen de la force militaire, sur le contrôle des terres et la perception de tributs sur les récoltes. On se souvient de l'importance politique des donations foncières.

Certains de ces Etats pré-coloniaux sont enfin marqués par l'islami-sation liée au mouvement almoravide. Longtemps "Islam de Cour", la religion reste à l'ombre des souverains. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles cependant, un Islam guerrier et populaire se développe, entraînant les masses paysannes du Fleuve à la suite de chefs religieux. La guerre sainte, en filiation directe avec celle menée par l'Iman Nasir Al DIN chez les Maures, est à l'origine de tentatives, parfois réussies, de constitution d'Etats théocratiques. L'Etat alors n'est plus seulement le siège d'un pouvoir centralisé, il est également le garant de l'obéissance à la loi islamique, ce qui crédite ses détenteurs d'une nouvelle et puissante légitimité.

(108) Elikia M'BOKOLO. L'Afrique au XX^{ème} siècle. Ed. du Seuil. 1985. p. 35.

(109) Catherine COQUERY-VIDROVITCH. Afrique Noire. Permanences et ruptures. Payot. 1985. p. 72.

§ 1. Les Etats traditionnels

Dès le XIème siècle, l'unité politique dominante dans la vallée du Fleuve est le royaume. Dans un premier temps, le principe de l'hérédité domine. A partir du XVème siècle, le roi est élu par un collège au demeurant fort restreint. L'organisation administrative connaît une certaine centralisation : les chefs locaux sont nommés par le roi, la justice est rendue en son nom. Nous nous appuyerons cette fois sur les Wolofs pour décrire un royaume pré-colonial, celui du Waalo (110).

La distribution du pouvoir politique, dans le royaume du Waalo, est intimement liée à l'échelle des statuts sociaux. Le système politique est le reflet de la hiérarchie sociale.

Au centre de cette monarchie élective se trouve le roi (*brak*). Son élection est soumise à une série de limites précises : *"Au Waalo, le brak est élu, sous la condition d'appartenir obligatoirement, par son père, au clan M'Bodje, et de façon plus impérative encore, d'appartenir, par sa mère, à l'une des trois familles meen : Loggar, Dyoss et Teedyekk"* (111). L'élection se fait sous la direction des trois grands électeurs du pays, le maître des eaux, le maître de la terre et le trésorier général du royaume. Elle réunit, sous la forme d'assemblées secrètes, les principales familles nobles du royaume. Le *brak* est en premier lieu un chef de guerre. Les captifs de la couronne sont sous ses ordres. Il est également le chef de la terre, mais à titre provisoire, car il est tenu lui-même de payer un tribut pour sa location au moment de son intronisation. *"Ce qui prouve que la terre appartenait en réalité à la communauté"* (112). Cependant, en respectant partiellement les droits des maîtres de la terre (*lamane*), il dispose de plus en plus de terres libres qu'il distribue aux parents alliés formant sa clientèle. Cette

(110) La rédaction de ce paragraphe doit beaucoup à l'ouvrage de Boubacar BARRY. Le royaume du Waalo. Maspéro. 1972.

(111) B. BARRY. Op. cit. p. 94.

(112) Ibid. p. 98.

pratique est à l'origine du système d'apanages. Une grande partie du royaume est ainsi divisée en apanages dont les chefs, généralement désignés en vertu de droits héréditaires, doivent être investis par le brak régnant. Le brak reçoit des familles "vassales" un tribut, "*créant une longue chaîne de relations de type féodal que définit le système des apanages*" (113). Si le brak semble en théorie détenir un pouvoir absolu, il n'est en réalité "*qu'un coordinateur exerçant son contrôle sur un personnel indépendant dans la plupart des cas en fonction de l'hérédité des fonctions*" (114).

L'administration du royaume ne relève pas que du brak. Tout un personnel politico-administratif gravite autour de l'appareil d'Etat. Les dignitaires d'origine noble participent directement à l'exercice du pouvoir. Certains d'entre eux sont chefs de provinces. Deux femmes, la mère ou la sœur du brak (*linger*) et la première épouse du roi (*awo*) occupent une place importante dans le royaume. Elles bénéficient d'apanages dirigés par un captif de la couronne (*farba*) nommé par elles. Elles jouent un rôle central en ce qui concerne l'autorité du brak et son accession au trône en distribuant des cadeaux aux nobles. Le personnel servile a également sa place au sein de l'administration de l'Etat. Le chef des captifs, sorte de secrétaire général du roi, devient au fil des ans l'équivalent d'un premier ministre ; c'est un esclave de la couronne qui est chargé de percevoir les coutumes que les marchands européens payent au brak. Dans plusieurs domaines (justice, relations entre le roi et les "castes"...) le roi crée peu à peu de véritables catégories de fonctionnaires.

(113) Ibid. p. 99.

(114) Ibid. p. 100.

Il faut enfin mentionner l'existence d'appareils militaire et fiscal. L'armée, de métier, peut mobiliser jusqu'à dix mille hommes recrutés dans la classe servile. Son rôle croît avec la traite négrière, la chasse aux esclaves devenant la principale activité des rois. Enfin, l'appareil fiscal consiste en une série d'impôts payés par les *lamane* mais surtout dans le versement des coutumes qui vont accroître sensiblement les revenus des rois et leur goût de luxe.

La présentation des structures politiques et administratives du royaume du Waalo permet de justifier le qualificatif d'Etat traditionnel. Les éléments de centralisation sont évidents. A l'image des autres royaumes du Fleuve cependant, sa base est fragile. Il repose principalement sur la coutume et la violence. L'émergence de mouvements islamiques aux XVIIème et XVIIIème siècles et leur prise du pouvoir permettront de donner au nouvel Etat une puissante légitimité.

§ 2. La révolution maraboutique

Les royaumes du Fleuve sont menacés dès le XVIIème siècle par la montée de mouvements maraboutiques qui s'appuient sur la masse des paysans. Ils s'attaquent aux dynasties royales guerrières souvent peu islamisées, sinon païennes, avec d'autant plus d'ardeur que ces dernières entretiennent la traite négrière qui saigne les sociétés du Fleuve. La percée de l'Islam s'effectue en premier lieu au Fouta Toro avec le mouvement Torodo. Son influence s'étend ensuite à l'ensemble de la Vallée.

Plusieurs travaux ont établi la filiation directe entre Charr Boubba (cf. chapitre 1) et la révolution Torodo (115). Avant d'être battu par la coalition Hassane, Nasir Al DIN a eu le temps d'étendre la guerre au sud, en s'alliant avec les musulmans du Fleuve. Si cette première tentative (XVIIème siècle) d'instaurer un pouvoir théocratique échoue, elle laisse suffisamment d'empreintes parmi les Torobe qui réussiront leur seconde tentative un siècle plus tard.

Vers 1776, sous la conduite de Souleymane BA, les torobe chassent la dynastie peulh Denianké du pouvoir. La révolution maraboutique semble être avant tout la prise de conscience par la majorité paysanne de sa puissance en face d'une minorité peulh païenne *"dont le pouvoir, usé, ne reposait plus que sur la force de la coutume"* (116). Le mouvement Torodo affranchit les paysans du Fleuve de l'hégémonie des pasteurs nomades (Peulhs à l'intérieur, Maures sur les frontières) et de la pression qu'ils entretenaient sur ces sociétés (traite négrière, rezzou maures). Désormais, l'opposition des dirigeants à la vente des musulmans aux chrétiens *"procède d'une ferme volonté d'arrêter cette hémorragie en hommes qui avait ruiné toute cette partie de l'Afrique"* (117).

Durant les premières années du pouvoir maraboutique, l'Islam apparaît comme une idéologie égalitaire qui unit tous les membres du mouvement dans la foi partagée envers le même Dieu. Cet esprit est illustré par la mise en place du régime de l'almamyat.

(115) - Boubacar BARRY. Op. cit.

- Philips D.CURTIN. Jihad in west Africa : early phases and inter-relations in Mauritania and Senegal. *Journal of African History*, XII, I (1971).

- J. JOHNSON. The Almamate of Futa-Toro, 1770-1836. A political history. University of Wisconsin. Ph. D. 1974.

(116) F. de CHASSEY. Op. cit. p. 205.

(117) B. BARRY. Op. cit. p. 216.

Les limites de la révolution Torodo sont également soulignées par Boubacar BARRY. Si le mouvement maraboutique s'est opposé avec ténacité à la traite négrière, il n'en a pas pour autant supprimé l'esclavage au sein même du Fouta. *"Il est vrai que la révolution torodo eut des limites précises et ne supprima pas l'esclavage de case à l'intérieur de la nouvelle société. Celle-ci fut très vite bloquée par l'apparition d'une nouvelle caste, celle des Toorobe, qui, se substituant aux anciennes couches dominantes, vint se superposer à l'ancienne organisation sociale"* (120).

En fait, si l'on suit les analyses de BA Boubacar qui a regardé *"de près"* le contenu réel des rapports économiques entre Torobe et *"esclaves de cases"*, on peut avancer que la révolution Torodo, *"fondamentalement anti-esclavagistes"*, a contribué à l'instauration de *"rapports agraires proto-féodaux"* (121). Le mouvement maraboutique aurait ainsi permis le passage de rapports esclavagistes à des rapports de type féodal.

La démystification de la révolution maraboutique quant à la vision égalitariste qu'elle a pu donner d'elle ne doit pas occulter l'influence déterminante et définitive de l'Islam, dont elle est à l'origine, dans toute la région du Fleuve. Une des preuves les plus éclatantes sera fournie, au XIX^{ème} siècle, par la tentative d'El Hadj OMAR TALL, "calife de tous les Tidjane du Soudan", d'établir dans la vallée un Etat théocratique. La guerre sainte qu'il déclare en 1864 incarne alors non seulement la résistance à la colonisation française mais également le retour à l'idéal de la société islamique orthodoxe face aux pouvoirs établis. Il s'élève contre le pouvoir personnel des almamys et des grands électeurs et préconise le retour à l'almamyat tel que voulu par ses fondateurs. Ses relations malheureuses avec les chefs torobe (certains tentent même de le faire assassiner) n'auront d'égale que l'immense popularité dont il jouira au sein de la population paysanne du Fleuve (121 bis).

(120) B. BARRY. Op. cit. p. 216.

(121) BA Boubacar. Note sur les problèmes agraires de la Vallée du Fleuve Sénégal. Table ronde OMVS. Dakar. juin 1986. p. 31.

(121 bis) Voir à ce sujet D. ROBINSON. La guerre sainte d'al-Hajj UMAR. Le Soudan occidental au milieu du XIX^{ème} siècle. Karthala. 1988.

Malgré les échecs répétés (mais les réussites partielles) de tentatives d'instauration d'Etats théocratiques fondés sur l'orthodoxie islamique, force est de constater, dans les sociétés négro-africaines du Fleuve, la prégnance d'une tradition politique qui remonte aux Almoravides. Ces mouvements religieux laissent des traces profondes à l'occasion de chacune de leurs manifestations : la révolution torodo, par exemple, coïncide avec l'établissement d'une législation relativement cohérente en matière de rapports agraires : instauration de différentes formes de contrats, généralisation des redevances... (122). Mais surtout, l'Islam véhicule une légitimité que les pouvoirs sauront utiliser. L'Etat porte bien la marque de l'Islam, même s'il s'agit d'un Islam dont certains, dans les pays noirs, seront amenés à contester la part trop grande faite à l'arabité.

(122) BA Boubacar. Op. cit. p. 32.

Conclusion - La transition coloniale

La brève présentation des sociétés traditionnelles maure et négro-africaines laisse apparaître des traits communs qui toutefois ne peuvent gommer la spécificité de chacune de ces formations sociales.

En premier lieu, il est frappant de noter un certain nombre d'analogies telles que la stratification sociale ou la forte emprise de l'Islam. On peut aussi souligner la complémentarité de ces sociétés en évoquant les échanges économiques séculaires (produits de l'élevage contre ceux de la terre) ainsi que les liens ethniques et culturels (métissages fréquents dans le sud du pays).

Mais les traits communs ne doivent pas masquer les différences tout aussi réelles. Le pasteur maure se rattache à l'aire socio-historique du Maghreb et au delà au monde arabe, l'agriculteur halpulaar, soninké ou wolof à celle de l'Afrique de l'ouest et au monde négro-africain. Et si l'histoire montre une évidente complémentarité, on ne saurait ignorer les rivalités et luttes perpétuelles pour l'appropriation, par exemple, des terres limitrophes. Les différences les plus visibles, de race ou d'ethnie, mais également de coutumes, nourrissent des préjugés défavorables entre communautés. Les liens les plus forts soient-ils, tel l'enracinement commun de l'Islam, disparaissent alors. René CAILLIE déjà, dans son journal de voyage (1824-1828), notait l'existence de certains stéréotypes : *"Beaucoup de nègres du Fouta-Toro vont chez les Maures pour étudier le Coran ; ils y restent souvent cinq à six mois, et n'ont d'autre moyen d'existence que de demander l'aumône. Quoique musulmans, ils sont très mal vus, et généralement méprisés des Maures qui disent qu'ils ne sont bons qu'à faire des esclaves"* (123). Sans aller jusque là, l'observation des comportements quotidiens des diverses communautés est sans équivoque : la langue, l'habillement, jusqu'à la musique sont propres à chaque groupe et on n'hésite pas à afficher la marque de sa spécificité (la situation devient plus tendue en présence de ce que certains qualifient de domination d'une ethnie sur les autres).

(123) René CAILLIE. Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale. Ed. Anthropos. Tome 1. p. 113.

Ce sont donc ces sociétés complémentaires et opposées tout au long de l'histoire sans que les uns puissent jamais dominer vraiment les autres que la colonisation réunit. Véritable création coloniale, la Mauritanie regroupe au sein de mêmes frontières - réalité à la fois étrange et encombrante pour les nouveaux citoyens mauritaniens - des ethnies qui devront désormais vivre ensemble.

Mais la colonisation n'est pas seulement à l'origine de ce qui demeure la "question nationale". Elle contribue en un peu plus de cinquante ans à modifier l'équilibre du pouvoir au sein de la société maure en mettant en place les conditions d'un glissement d'hégémonie dans la direction de cette société qui sera la société dominante du futur Etat mauritanien (124).

C'est dans une décision ministérielle du 27 décembre 1899 qu'apparaît pour la première fois le nom de "Mauritanie". L'acte de naissance de ce qui deviendra soixante ans plus tard l'Etat mauritanien est donc le fait d'une autorité administrative française, symbole lourd de signification.

(124) Reléguer la période coloniale en conclusion d'une partie préliminaire risque de surprendre sinon de choquer. Deux séries de raisons nous poussent cependant à opérer ce choix :

- la colonisation a été largement artificielle en Mauritanie (pacification totale tardive (1934), absence de mise en valeur économique, faible présence dans l'ensemble). L'impact global est donc marginal ;

- Plusieurs travaux de synthèse sur l'époque coloniale ont déjà été réalisés : F. de CHASSEY. Mauritanie. 1900-1975. De l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre Maghreb et Afrique Noire. Ed. Anthropos. 1978 ; G. DESIRE-VUILLEMIN. Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934. Dakar. Ed. Clairafrique. 1962 ; J.L. BALANS. Op. cit. Voir également des études plus spécifiques : Cdt GILLIER. La pénétration en Mauritanie. Paris. Geuthner. 1926 ; Col. GOURAUD. La pacification de la Mauritanie. Paris. Larose. 1910 ; BA A.I. La Mauritanie face à la pénétration française. Mémoire de maîtrise. Paris VII. 1975. Cf. aussi les Mémoires du CHEAM.

Nous traiterons essentiellement ici de ce que nous considérons être l'impact le plus important de la colonisation dans l'histoire de la Mauritanie : outre l'introduction de l'économie marchande et des structures de l'Etat occidental, elle contribue avant tout de façon décisive à la perte d'influence des guerriers et à la montée corrélative du pouvoir des marabouts maures.

La présence française dans la région date en fait du XVIIème siècle. C'est la période des comptoirs, des monopoles et des "coutumes". Cette présence devient de plus en plus effective au fil des siècles et débouche, au milieu du XIXème siècle, sur une entreprise de colonisation pure et simple. Face à l'instabilité grandissante sur les rives du Fleuve, les commerçants saint-louisiens adressent, en 1851, une pétition au gouverneur pour se plaindre *"de la situation intolérable qui leur est faite par les exactions et les brigandages des indigènes ouolofs, maures et toucouleurs"* (125). Des opérations de "pacification" sont menées sans tarder, notamment par FAIDHERBE, et aboutissent à l'affirmation de la souveraineté de la France dans la région (126). C'est alors que les autorités françaises décident de séparer les pays de la rive droite du Fleuve Sénégal et chargent un Commissaire du Gouvernement Général, Xavier COPPOLANI, d'y mener une politique susceptible de maintenir le calme (127). L'action de COPPOLANI, qui se confond avec celle de la colonisation, permet d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ce qu'il est désormais convenu d'appeler, à la suite de son inspirateur, la Mauritanie.

Comme on a déjà pu le souligner, la colonisation en Mauritanie n'a - au moins jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale - aucun objectif économique direct. Selon l'administrateur colonial M. MARTIN : *"Le but était de tenir cet Etat-tampon" avec le moins de frais possible"* (127 bis). Le premier souci des occupants est d'ordre stratégique. *"Il s'agit d'empêcher que toute autre puissance ne prenne la place, s'introduisant ainsi entre les deux morceaux de l'empire africain"* (128). COPPOLANI va donc être l'artisan de la pénétration française dont l'objectif est d'assurer le trait d'union entre le Sénégal et l'Algérie déjà colonisés.

Ancien administrateur en Algérie, Xavier COPPOLANI parle couramment l'arabe. Il a étudié la théologie et la mystique musulmanes et a même rédigé un ouvrage sur les confréries. Connaissant la place qu'elles occupent en Mauritanie, il fait le pari d'une pénétration pacifique en s'appuyant sur les tribus maraboutiques

(125) G. FAIDHERBE. Le Sénégal. Paris. 1889, cité par J.L. BOUTILLIER et al. Op. cit. p. 16.

(126) L'annexion de la Vallée du Fleuve et la suppression de l'almamyat sont effectives en 1891.

(127) Sur COPPOLANI, voir R. RANDAU (pseudonyme de R. ARNAUD). Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus : Xavier Coppolani, le pacificateur. Alger. Imbert. 1949.

(127 bis) cf. Mémoire CHEAM N° 163. p. 3. Deux clichés traduisent bien l'activité minimum de la puissance coloniale : "administration du vide" et "politique du verre de thé".

(128) F. de CHASSEY. Mauritanie. 1900-1975. Op. cit. p. 58.

lesquelles sauront on ne peut mieux utiliser "l'appui" du colonisateur dans leur rivalité séculaire avec les guerriers. X. COPPOLANI gagne rapidement la confiance des deux grands chefs spirituels du Trarza, Cheikh SAAD BOU et surtout Cheikh SIDYA BABA en montrant les avantages de la colonisation en termes de paix et de sécurité, tout en garantissant le maintien de l'influence de l'Islam, ce qui ne peut que favoriser les entreprises économiques et religieuses des marabouts. Concernant les chefs des tribus guerrières, il sait montrer suffisamment sa force pour ne pas avoir à s'en servir.

Ce sont les modalités et les conséquences de cette politique d'alliance des tribus maraboutiques avec les Français que nous voudrions développer, tant elles contribuent à modifier de façon significative la distribution du pouvoir chez les Maures.

On a montré la domination, dans la société maure traditionnelle, des associés-rivaux guerriers et marabouts. Depuis la guerre de Charr Boubba et la création des émirats, la suprématie militaire et politique des guerriers est incontestable. La colonisation va renverser cette situation.

Pour mieux asseoir sa domination, le colonisateur s'appuie sur les tribus maraboutiques et tributaires pacifiques contre l'agressivité dominatrice des tribus guerrières. En protégeant les marabouts contre les guerriers, on renforce les faibles pour affaiblir les forts. De plus, les marabouts représentent les seules forces d'union en Mauritanie à travers le canal des confréries alors que les guerriers s'entre-déchirent dans leurs querelles intestines. Avec la colonisation, les tribus guerrières sont atteintes aussi bien dans leur fonction de commandement que dans leurs ressources économiques. La monopolisation de l'administration de la violence par le pouvoir colonial constitue une entrave décisive au système de la *razzia*, cette expédition militaro-commerciale qui constituait l'activité principale des guerriers. Quant aux redevances dont s'acquittaient les protégés, elles n'ont plus de raison d'être avec la paix coloniale. L'administration française décide progressivement le "rachat" en principe définitif des redevances de nombreux dépendants. Les tribus maraboutiques, par contre, profitent directement du nouvel ordre. La pacification stimule leurs activités traditionnelles : les troupeaux s'agrandissent, à l'abri de tout risque de pillage ; les activités commerciales peuvent s'exercer en paix et se développer ; enfin, le mouvement de sédentarisation vers le sud autour des nouveaux postes administratifs (occupés également par des marabouts, les plus familiarisés avec les études) permet une extension de la pratique religieuse.

Cette conjonction des intérêts du colonisateur et de ceux des marabouts conduit à une alliance quasi spontanée (au moins dans le sud-ouest) dès le début de la colonisation. L'exemple le plus célèbre est celui des Cheikh SIDYA de Boutilimit. Cheikh SIDYA BABA, prestigieux dirigeant de la voie qadria, est le principal allié de COPPOLANI dans l'œuvre de pénétration française. En 1904, il fait même don aux Français de sa dune de Boutilimit pour y installer un poste. Evidemment, le Cheikh reçoit de son ami COPPOLANI un traitement de faveur (129). Plus globalement, de nombreux marabouts bénéficient de divers avantages (primes, décorations, laissez-passer leur permettent d'organiser de fructueuses *ziaras* (tournées de quête) auprès de leurs fidèles au Sénégal, au Mali et en Guinée). *"On assiste dès lors à la naissance d'une certaine aristocratie maraboutique servant de support à la politique coloniale. Ces personnalités tissent souvent des liens personnels avec les administrateurs. Elles perçoivent des salaires, reçoivent des cadeaux et parfois font des tournées de propagande en faveur du régime en place... Elles deviennent des intermédiaires bienveillants entre les administrés et les autorités"* (130).

Bien que les successeurs (militaires) de COPPOLANI aient tenté de davantage tenir compte des intérêts des guerriers pour ne pas trop déséquilibrer

(129) On a pu se questionner sur la pensée profonde du grand Cheikh à propos de la France ; quoiqu'il en soit, sa position répondait en grande partie à des enjeux de pouvoir d'ordre interne : *"Selon certains discours officiels, "le meilleur ami de la France" aurait été un "résistant" qui aurait joué un double rôle pour mieux échapper à son adversaire. Cheikh SIDYA était profondément juste et pieux ; il se rendait compte que l'anarchie entretenue par les Hassan du sud-ouest ne pouvait qu'aboutir à leur défaite par les Idou Aïch qu'il n'aimait pas (ils avaient malmené ses amis Kounta, tous affiliés à la voie qadria). L'intervention de l'étranger, telle que la présentait COPPOLANI, ne menaçait en rien l'Islam, bien au contraire, puisque la paix assurée permettait son expansion et son approfondissement"*. G. DESIRE. VUILLEMIN. La Mauritanie du XIXème siècle à l'indépendance. in CRESM. Introduction à la Mauritanie. Editions du CNRS. 1979. p. 85. note 22.

(130) A. TRAORE. L'Islam en Mauritanie. in CRESM. Introduction à la Mauritanie. Op. cit. p. 164.

Il nous a même été rapporté que certains marabouts, pour faciliter l'acceptation des Français par la population, n'hésitaient pas à rattacher ces derniers à la tribu Grays (celle du Prophète). Une amie française de passage dans un campement près de Kiffa en 1986, s'est vue attribuer encore une telle origine au moment des présentations par un de ses hôtes.

le système traditionnel, les conséquences de la colonisation ne font aucun doute quant à la nouvelle distribution du pouvoir au sein de la société maure : *"La fortune et le prestige des guerriers ont (considérablement) baissé au profit de ceux des marabouts. C'est que l'émir n'est plus que le chef d'un ordre désormais sans fonction ni rôle déterminant dans la société. Le grand Cheikh garde, lui, son rôle idéologique, important aux yeux du colonisateur en pays d'Islam. Bref, la contestation entre les deux ordres nobles qui, depuis le XVIIIème siècle, s'était incontestablement réglée au profit des guerriers hassane sans disparaître pour autant, tourne nettement, avec la colonisation, au profit des marabouts, mais sous la domination d'un troisième partenaire"* (131).

Un tableau distinguant les diverses caractéristiques des deux groupes, maraboutique (Zwaia) et guerrier (Hassan), par rapport à une définition du pouvoir politique inspirée de G. BALANDIER et M. WEBER, a été réalisé par Mohamed ould SIDYA. La comparaison des éléments des deux ordres dominants de la société traditionnelle maure est très instructive dans la perspective que nous avons retenue de l'émergence des marabouts à la veille de la création de l'Etat mauritanien.

(131) F. de CHASSEY. Mauritanie 1900-1975. Op. cit. p. 91.

Premier aspect

Compétition entre groupes dominants
Représentation de la légitimité

Catégorie révélatrice	Pôle Zwaya	Pôle Hassan
Nature du Pouvoir	Plus collégial	Plus aristocratique
Justice	Doit être rendue selon les prescriptions de la loi Islamique On n'accepte l'injustice que par nécessité.	Variante en fonction de la vertu des chefs et des EMIRS Certains EMIRS sont réputés justes comme Ahmed Would M'Hamed par exemple
Accès à la Chefferie	La compétition segmentaire est atténuée par le poids de la tradition (rôle des aînés) par la référence à l'Islam et le conformisme.	La compétition est violente parfois. La tradition joue un rôle pour légitimer la fixation sur certaines familles.
Signes distinctifs	° amama (turban blanc) ILIWICH ⁽¹⁾ , disciples ou suite importante, bibliothèque parfois.	- Tambour de l'EMIR (TBAL) - Armes, chevaux, "Serouel Blanc"
Référence de légitimité	Etat théocratique, accessoirement état sultanique.	Etat sultanique, accessoirement Etat théocratique.
Titres auxquels on aspire	Shikh : Chef de tribu Shaykh : Chef spirituel : peut être en même temps chef temporel IMAM : guide	Shikh : chef temporel de tribu EMIR : prince.
Sensibilité au rôle du griot (Propagande)	Cupidité relative - griot assimilé à un impie "L'Merab et mahu Sahb IGGUIW" (le marabout n'est pas l'ami du griot)	Griot instrument du Pouvoir Sensibilité des Emirs aux Eloges et largesses en conséquence.

Lieu de l'exercice du pouvoir	Mosquée, Mahadra, tente du Shaykh ou du Cadi. "Enclos" Zriba (domaine d'influence spirituelle des Skayhs) Zaouia etc....	MAHSAR (lieu de rassemblement) au Trarza et au Brakna. Hilla dans les autres EMIRATS
Education	Culture Islamique développée Prédominance des Sciences du Fiqh. Conformisme (Taqlid) hiérarchie établie en fonction du savoir	Surtout militaire négligence de ce qui n'est pas le minimum indispensable. Certains Emirs Mgafra encouragent la culture et sont eux mêmes cultivés.

(1) Peau de bélier tannée de telle manière que le pelage de la bête reste intact. Les M'almat fixent cette peau sur une autre qui sert de support. Sur cette partie l'ilivich est généralement finement et richement décoré. L'ilivich sert de tapis de prière mais il constitue un signe de piété et de rang social chez les Zwaya.

Deuxième aspectSystème d'actions visant la coopération
interne et l'administration des affaires publiques

Catégorie révélatrice	Pôle Zwaya	Pôle Hassan
Notion de territoire	Elément d'identification : source économique (zones de culture, de pâturages, forêts, etc.. ou s'y attache sentimentalement)	Lieu de souveraineté domaine d'hégémonisme
Mode d'exploitation	Esclavagiste (surtout) accès tributaire. Pudeur dans la formulation des rapports de domination "Tlamid" (disciples)	Surtout tributaire exploitation directe et sans pudeur (Lahma)
Système de propriété	Bien codifié (importance de la propriété collective des puits, pâturages, zones de cultures)	Souvent au nom de l'EMIR premier bénéficiaire des avantages engendrés.
Prise de décisions	Plus de concertation Jamât - LHAL OUL AQD	Plus de centralisme. La Jama'a a un rôle surtout consultatif. La décision appartient à l'EMIR.
Travail	Préjugés contre le travail moins accentués. Reflet de l'héritage Islamique.	Mépris du travail manuel jugé avilissant.
Activité économique	Intense activité collective de mise en valeur : forage de puits, barrages, digues - élevages de bovins et caprins (plus sédentaires). Agriculture essentiellement aux mains des affranchis. Cueillette, commerce tran aharien	Jusqu'il n'y a pas très longtemps les Hassan ne s'adonnaient pas aux activités économiques. Inféodation aux couches laborieuses.

Troisième aspect

Discriminations et violence

Catégorie révélatrice	Pôle Zwaya	Pôle Hassan
Guerres	Vengeance, Moyen d'unité, souvent déclanchées pour des raisons de contestation, de propriété	<ul style="list-style-type: none"> - Honneur - Vengeance
Violence	Pacifisme	Razzia, vendetta-pillages. En général les Mgafra ne s'adonnent pas à la guerre d'activité .
Défense du territoire	Connotation de Jihad	Suprématie militaire. Hégémonisme
Représentation du rôle de la femme	Plus conservateur ; la femme est représentée comme une personne liée au foyer. Elle n'a pas accès à la Jama'a, au savoir, condition d'infériorité.	Relative liberté, maintenue dans l'ignorance, moins de conformisme.
Rapports aux couches inférieures	Rapports de domination esclavagiste. Les couches serviles sont parfois réduites à l'état "d'objet animé". Justification idéologique de l'exploitation.	Rapport de domination sur mode tributaire Abus de coercition.

Rapports réciproques

Tendance à se présenter comme les égaux des Hassan (fiction généalogique). A défaut d'une reconnaissance mutuelle, certaines tribus Zwaya se rapprochent notamment des familles émiraux et deviennent à la longue conseillères et groupe de confiance.

Il arrive aussi que certains grands Saykhs Zwaya deviennent Marabouts de Chef Hassan et bénéficient à ce titre du respect, des égards et de l'assistance matérielle.

Tendance à afficher la suprématie, la domination, la supériorité. Le sentiment s'atténue au gré de la cohabitation et du volume des échanges instaurés.

Extrait de Tribu et Etat en Mauritanie.
Thèse de 3ème cycle en sociologie politique.
Université de Tunis (à paraître).

Anticipant quelque peu sur la caractérisation de l'Etat mauritanien contemporain au regard de la composition de la "classe dominante", nous pouvons déjà supposer, grâce aux éléments fournis dans ces tableaux, la prédominance de l'élément maraboutique au sein des structures étatiques modernes. Les références maraboutiques (pacifisme, activité économique, savoir, Islam) sont beaucoup plus proches des normes valorisées par l'Etat qui se met en place que le comportement guerrier (violence, razzia, honneur, éducation minimum, dédain de l'économique).

Il nous paraît cependant opportun de préciser que plus qu'à la nouvelle primauté des marabouts dans leur ensemble, on assiste à l'émergence d'une catégorie particulière de l'ordre maraboutique : l'aristocratie moyenne. La colonisation offre la possibilité pour certaines familles d'accéder à la notabilité aux dépens de celles qui en eussent hérité normalement en fonction de la coutume, à savoir les familles appartenant à la haute aristocratie. *"Car les plus modestes intermédiaires du pouvoir colonial ne sont pas les moins importants, pourvu qu'ils en soient les plus familiers, dévoués et bien informés"* (132). C'est tout le mécanisme traditionnel de l'autorité qui est ainsi faussé. L'instrument de cette transformation est principalement l'école. Afin de pourvoir à la formation d'agents administratifs, relais du pouvoir colonial, l'administration met en place des écoles destinées avant tout aux enfants de familles de chefs traditionnels (medersas, écoles de fils de chefs). Mais les chefs traditionnels se méfient de ce qu'ils estiment être une tentative d'imposition idéologique et usent de divers subterfuges pour ne pas envoyer leurs enfants dans ces écoles. Ils désignent souvent des enfants de familles modestes à la place des leurs. Cette forme de résistance conduit paradoxalement à l'ascension à terme d'éléments de l'aristocratie moyenne. C'est ainsi que parmi le personnel politico-administratif du futur Etat mauritanien on retrouvera de nombreux responsables issus de l'aristocratie maraboutique moyenne (à titre d'exemple, on peut citer les deux figures les plus importantes du régime qui se met en place en 1961 : Moktar ould DADDAH et Ahmed ould MOHAMED SALAH). De même, lorsque se posera pour la France le problème du soutien à apporter au futur homme fort du pays, on préférera la discrétion et l'apparente docilité d'un Moktar ould DADDAH, certes formé en France mais issu d'une modeste famille maraboutique à un Souleymane ould Cheikh SIDYA porteur d'une bien plus forte légitimité traditionnelle mais dont le risque d'instabilité lié à sa position de haute personnalité maraboutique présentait certainement un danger (133).

(132) F. de CHASSEY. Mauritanie 1900-1975. Op. cit. p. 64.

(133) Il faut même que Moktar ould DADDAH aille se faire élire conseiller territorial au nord au pays, chez les Rgueibat, la bataille étant perdue d'avance contre Souleyman ould Cheikh SIDYA à Boutilimit.

La situation qui vient d'être décrite chez les Maures ne semble pas se retrouver chez les Toucouleurs, Soninkés et Wolofs où ce sont les fils de familles aisées - torobe, sebe... - qui ont les premiers et en plus grand nombre fréquenté l'école française.

Si, comme nous venons de le constater, la pénétration coloniale a bénéficié d'un soutien actif, en particulier dans le sud-ouest du pays, il n'en a pas été partout de même. Dès le XIX^{ème} siècle, on a vu que le Toucouleur El Hadj Omar TALL s'est opposé à la présence française (134). Au nord, lui faisant écho cinquante ans plus tard, Cheikh MA-AL-AININ déclare lui aussi la guerre sainte (135). Les moyens militaires considérables mis en œuvre par les Français viennent cependant à bout de cette résistance qui, de façon plus ou moins larvée, se maintiendra toutefois jusqu'en 1934.

0 -- 0

Comment finalement, l'entité mauritanienne apparaît-elle à la veille de son émancipation ? Sur quelles fondations le futur Etat mauritanien va-t'il s'établir ? Rappelons tout d'abord, qu'il est quelque part l'héritier des diverses formes de pouvoir plus ou moins centralisé que les sociétés maure et négro-africaines ont connu jusqu'alors. Mais, plus précisément, il est porteur de deux séries d'équations dont seul l'aspect contradictoire pourrait retenir l'attention d'un analyste pressé.

Tout d'abord, la timide mais inexorable pénétration de l'économie de marché (rapports marchands - impôts) et la mise en place d'un embryon de structure étatique moderne dans une société où les solidarités verticales et donc les risques d'antagonisme de type tribal et familial sont très forts.

En second lieu, la réunion de sociétés autant complémentaires que rivales, en tout cas incontestablement spécifiques, dans un nouvel ensemble où le sud, porté par la colonisation, semble avantagé (les fonctionnaires sont en majorité noirs, la "capitale", jusqu'en 1960, se trouve à Saint-Louis) alors que les Maures sont majoritaires et en passe de prendre en main l'appareil d'Etat.

(134) Voir S.M. CISSOKO et B. BARRY. La revue sénégalaise d'histoire. Dakar. I, 1, 1980 et M. CONDE. Ségou. Paris. 1984.

(135) cf. C. COQUERY - VIDROVITCH. Afrique Noire. Op. cit. p. 246 ainsi que S. CARATINI. Les Rgaybât (1610-1934). Tome 1. L'harmattan. 1989.

Le seul élément structurant historiquement de cet ensemble est certainement l'Islam, toujours très puissant, mais l'ordre social qu'il a servi jusque là à justifier semble devoir être ébranlé par des idées nouvelles. En outre, lui aussi se trouve face aux deux séries de "contradictions" évoquées : la mise en place d'un Etat moderne porteur d'une rationalité de type occidental et la "question nationale" qui peut conduire à l'échec de tout projet politique exclusiviste mettant la religion au service d'un ordre inégalitaire.

Cette vision mettant en exergue des couples opposés risque d'induire en erreur. Il s'agit plus d'interprétations que d'oppositions binaires. Le pôle tribal n'est pas le négatif de celui de l'Etat bureaucratique. Il y a autant de passerelles que de signes de rupture entre les diverses ethnies. Si un paramètre doit être retenu, c'est bien celui de l'articulation. Bref, nous avons affaire à un ensemble d'éléments qui, de concert, s'appêtent à dessiner la trajectoire propre de l'Etat mauritanien.

P R E M I E R E P A R T I E

LA GENESE DE L'ETAT :

UN ETAT A POLARISATION VARIABLE

Le cadre conceptuel retenu pour comprendre l'Etat mauritanien contemporain est celui de la "polarisation variable". Nous en avons présenté quelques éléments d'explication dans l'introduction. Il est temps d'en proposer une définition : *"Sur le plan conceptuel, nous qualifierons provisoirement de "nation à polarisation variable" toute collectivité politique correspondant à un Etat officiellement reconnu sur le plan international, revendiquant une certaine clôture économique et politique, mais composée d'un certain nombre de sous-systèmes ou champs socio-politiques spécifiques cohérents, plus ou moins permanents, en situation d'interférence et d'interaction entre eux, ainsi qu'avec un axe "étatique" central situé à leur intersection dynamique et verrouillant l'unité du tout"* (1). Nous nous attacherons tout d'abord à identifier ces divers "champs spécifiques", ce qui sera fait au terme du premier chapitre relatif à la situation politique à la veille de l'indépendance. Les deux chapitres suivants consacrés respectivement au régime de Moktar ould DADDAH (1960-1978) et au pouvoir prétorien (1978-1986) permettront de mettre en relief la pluralité des champs en interaction (leur titre complet cherche à refléter ce qui nous paraît être le champ dominant de la période en question). La conclusion de cette première partie sera enfin l'occasion de mesurer l'impact de chacun des sous-systèmes et ainsi de caractériser de manière plus fine la nature de l'Etat.

La démarche que nous adoptons (exposé des faits puis éléments de synthèse en conclusion) suppose de présenter dans leurs manifestations multiples les divers champs en compétition. Pour ce faire, nous étudierons de façon chronologique l'évolution politique du pays. Cette présentation, au risque de privilégier l'aspect descriptif, nous a paru la plus apte à faciliter la compréhension de phénomènes qui par la force des choses s'enchaînent. L'examen des faits comporte toujours un aspect rébarbatif. Il constitue cependant, dans le type d'approche qui est le nôtre, une étape indispensable et finalement pas si éloignée que l'on suppose parfois de la théorie. *"Trop de chercheurs pensent et croient que la description est le degré premier de la connaissance, c'est-à-dire le plus bas. Et que la description exclut la théorisation en ce sens qu'il n'y aurait pas de théorie dans une description. Ceci est évidemment faux ! Il n'y a pas de description sans théorie latente ou explicite. Du point de vue de l'expression, la description n'est qu'un mode d'exposition de la théorie. Il peut y avoir un mode descriptif et factuel de l'exposition théorique et un mode abstrait ou théorique de la théorie. De même une théorie n'exclut pas les faits, elle les inclut. La question est de savoir quel choix des faits elle a élaboré"* (1 bis).

(1) G. NICOLAS. Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas Nigérian. in E. TERRAY (dir) *L'Etat contemporain en Afrique*. L'harmattan. 1987. p.p. 158.159.

(1 bis) Paul PASCON. Courte visite dans la cuisine des sciences humaines in Paul PASCON, 30 ans de sociologie du Maroc. Bulletin économique et social du Maroc. N°s 155.156. Janvier 1986. p. 111.

Chapitre 1 . Tableau politique à la veille de l'indépendance : les forces en présence

Marginalisée au sein du système colonial et quelque peu "en dehors du temps", la Mauritanie s'achemine à pas comptés vers la décolonisation et l'indépendance. Toute cette période est marquée par une étroite collaboration entre la majeure partie de l'élite traditionnelle et l'administration coloniale. Pourtant, dès 1946, à l'occasion des premières élections qui se déroulent sur le Territoire et voient la victoire de Horma ould BABANA, on assiste à des velléités "nationalistes". Cet épisode est de courte durée. Les administrateurs coloniaux et les notables traditionnels ne tardent pas à reprendre les cartes en main.

A partir de 1955, l'accumulation de défis externes - revendication marocaine, projet d'organisation des régions sahariennes - qui menacent directement la Mauritanie de démembrement obligent l'embryon de pouvoir local, un an avant l'adoption de la loi-cadre, à réagir. Désormais, la marche vers l'indépendance est lancée. Elle concerne avant tout une petite équipe à la tête de laquelle se trouve un jeune leader discret mais déterminé, Moktar ould DADDAH.

Section 1 - Le "contretemps" hormiste et le retour à l'équilibre antérieur (1946-1956)

La Mauritanie s'ouvre à la vie politique moderne à partir de 1946. Diverses obligations d'ordre institutionnel provoquées par la Métropole imposent de sortir de la "stérilisation" coloniale. Le choc est cependant atténué par la complicité des élites en place et de l'administration coloniale locale qui tiennent à procéder à une prudente évolution. Mais diverses manifestations de personnes isolées ou de groupes minoritaires viennent troubler le calme apparent, annonçant des signes de pré-conscience nationale.

§ 1. Les élections de 1946

Jusqu'alors associée au Sénégal lors des diverses consultations électorales (2), la Mauritanie obtient, avec l'adoption de la Constitution de 1946, le droit de désigner elle-même sa propre représentation à l'Assemblée Nationale Française. Les élections législatives de 1946, outre qu'elles symbolisent l'ouverture formelle de la Mauritanie à la vie politique moderne, vont fournir l'occasion de sortir momentanément d'une somnolence coloniale cautionnée par la majorité de l'élite en place. Le scrutin met en lice deux candidats : un français, Yvon RAZAC, qui reçoit l'appui de l'administration, et un interprète maure, Hormaould BABANA, soutenu par les socialistes sénégalais.

Le choix d'un métropolitain peut de prime abord surprendre. Il est avant tout justifié par le fait qu'aux yeux des Chefs traditionnels, un élu européen serait censé offrir plus de garanties d'impartialité qu'un candidat local, lequel pourrait favoriser systématiquement ses proches, provoquant l'hostilité des autres familles ou tribus. Mais RAZAC réunit d'autres qualités. Ancien commandant de cercle, il connaît bien le pays et les gens. Soutenu par l'appareil administratif local, voulant rassurer l'élément traditionnel, il se présente comme un rempart face à la menace "socialiste" incarnée par son adversaire. Fort de son double soutien, il estime qu'un petit fonctionnaire local a peu de chances de l'emporter face à lui. Il n'empêche, Hormaould BABANA n'est pas qu'un simple interprète maure des cadres locaux.

(2) Pour mémoire, le Sénégal se voit attribuer un siège de député au Parlement français dès 1848 (supprimé en 1852, il est rétabli en 1871). Le corps électoral est composé des habitants des quatre communes (St Louis, Gorée, Rufisque, Dakar), seuls considérés comme citoyens français.

Cet Idaouali de Mederdra, autodidacte, ambitieux, intelligent, a déjà eu l'occasion de se faire remarquer par une certaine audace. Dans son ouvrage sur "l'indépendance néo-coloniale" (2 bis), Hamid EL MAURITANYI rapporte l'incident provoqué par HORMA lors d'une soirée organisée par le gouverneur de Mauritanie à Atar : *"le gouverneur, en visite officielle à Atar, invite, comme à l'accoutumée, les autorités civiles et militaires de la place, à un dîner à la popote des officiers, maison connue de tous pour ses pratiques licencieuses. A l'heure du thé, on fit venir, comme d'habitude, un choix de filles "libres" de la ville, qui se mirent à se déshabiller pour la danse dite du crapaud. M. Horma BABANA se leva, cria son indignation pour sa religion et l'honneur de sa race, lança à toute volée les ustensiles à thé qui jonchèrent le sol de tessons de verre. L'assemblée se dispersa, et Horma fut naturellement poursuivi pour cette inconduite, si honteuse pour un interprète. Il ne dut son salut des suites de cette affaire qu'aux interventions des députés de la Constituante française, Lamine Gueye du Sénégal et Senghor du Sénégal-Mauritanie"*. Les "parrains" socialistes sénégalais seront à l'évidence d'un précieux soutien quant à l'issue des élections pour Horma (qui est inscrit à la SFIO) (2 ter). Il faut enfin noter, à la veille du scrutin de 1946, l'influence propre de la tribu à laquelle appartient Horma sur un double plan : d'une part, la tribu des Idaouali regroupe nombre de commerçants dont l'aide sera utile à Horma ; d'autre part, cette tribu maraboutique est, en Mauritanie, un des piliers de la confrérie Tidjania, porteuse de renouveau, dont les membres affichent un dynamisme certain.

Le 10 Novembre 1946, Hormaould BABANA est élu député de la Mauritanie. Il recueille 6076 voix sur 9611 suffrages exprimés. Ce résultat, à dire vrai, cause une certaine surprise. Comment l'expliquer en dehors des éléments présentés ci-dessus ?

Une ordonnance de 1945 a restreint le droit de vote aux chefs, fonctionnaires, anciens élèves des Médersas et anciens militaires ou décorés. On sait que la majorité des fonctionnaires et des militaires se trouvent parmi les Noirs des cercles du sud, principalement touchés par la colonisation. De la sorte, le système d'inscription sur les listes électorales favorise largement les populations noires du Fleuve. Le candidat soutenu par Messieurs Lamine Gueye et Senghor - qui ont fait campagne pour lui sur les rives du Fleuve Sénégal - a donc un avantage certain.

(2 bis) Editions Six Continents. Paris. 1974. p. 73.

(2 ter) Section française de l'internationale ouvrière.

En outre, le parti SFIO est le seul parti réellement organisé en Mauritanie lors des échéances de 1946. Il compte des sections dans presque tous les centres importants du Territoire. *"Il est indéniable que c'est ce parti qui a fait les élections"* (3).

Il serait faux cependant de prétendre qu'Hormaould BABANA a été élu par les seuls électeurs noirs. Nombreux sont les Maures qui ont voté pour lui. Tous ceux d'abord qui, déroutés par la neutralité imposée aux administrateurs y ont vu une manœuvre de l'administration en faveur de Horma (ce dernier bénéficie du soutien tacite et inattendu du nouveau gouverneur). Tous ceux, ensuite, qui ont voté non pour Horma mais contre une tribu rivale (*"dans ce pays, dites-moi qui est pour et je vous dirai qui est contre"*) (4). Enfin, tous ceux qui ont été sensibles au sentiment religieux. Dans un pays où les questions religieuses, économiques et politiques sont étroitement liées, la question religieuse a brusquement retrouvé une certaine importance du fait de la politique. C'est le premier échec à l'Infidèle, le premier triomphe de l'Islam. L'argument "RAZAC deux fois renégat" (5) fait disparaître les scrupules de certains Maures. Un écrit d'un Cadi Idaouali de Novembre 1946 ne déclare-t'il pas que *"voter pour un Chrétien c'était abjurer"* (6)...

Pour terminer, selon divers témoins de l'époque, l'issue du scrutin de 1946 doit aussi sa part à une judicieuse distribution de "cadeaux" (allant de la nourriture aux montres ou postes de radio), toujours très appréciés, ainsi qu'à d'habiles manipulations d'urnes (6 bis).

(3) Gouvernement général de l'AOF. Rapport politique Mauritanie. 1er trimestre 1947. p. 16.

(4) Gabriel FERAL. Le tambour des sables. Editions France-Empire. 1983. p. 90

(5) RAZAC était pied-noir algérien, donc moitié européen et n'hésitait pas à afficher son catholicisme militant.

(6) Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Mauritanie. Rapport politique 1947. p. 21.

(6 bis) Par exemple au moment de la prière, l'urne étant disposée de telle façon que l'assemblée y fasse dos (le recueillement ... ou le contrôle social empêchent dès lors pratiquement de se retourner). Source : entretiens.

§ 2. L'épisode hormiste

Horma ould BABANA occupe le devant de la scène politique mauritanienne de 1946 à 1950. L'homme est en général peu ou mal connu, en tout cas controversé. De l'avis de Gabriel FERAL, *"il a été avant tout, ce que la mentalité européenne ne pouvait comprendre, le prisonnier, l'héritier naturel de son passé et d'une tradition"* (7). Son grand-père a été impliqué dans l'assassinat de Coppolani en 1905. Sa tribu n'a au fond jamais admis la domination française. *"Pour Horma donc, il me l'a dit lui-même plus tard, c'était dans un contexte nouveau une façon de continuer à se situer dans une lignée dont il n'avait pas à avoir honte"*.(8).

Ses racines expliquent certainement en partie son opposition à l'administration française. Les administrateurs coloniaux le lui rendent bien au demeurant. Il suffit de parcourir les rapports politiques des Commandants de cercle de l'époque. Horma laisse l'image d'un personnage incohérent, ambigu, inconséquent.

C'est pourtant l'un d'eux qui en brosse un portrait différent, rattachant avant tout l'homme à son milieu. Après l'avoir présenté comme *"un de ces hommes profondément retors et traîtreusement doubles"* il tempère son jugement : *"Horma n'était au fond ni plus ni moins condamnable que l'Ulysse "polutropos" dont les ruses multiples charmèrent notre enfance... Les pauvres Européens n'ont jamais, à de rares exceptions près, été capables de comprendre combien le musulman et le nomade diffèrent de nous. ... Dans un monde plus minéral que végétal, biaiser, ruser, est la condition de toute survie"*. (9).

Diverses anecdotes tirées de rapports politiques confirment ce portrait. Ainsi, en 1948, à Atar, lors du passage de la commission parlementaire, Horma fait courir le bruit selon lequel *"les députés sont de grands chefs venus de France pour prendre des sanctions contre certains récalcitrants"* (qui s'opposent à lui). A Akjoujt, pendant que la mission DEFFERRE salue les notables à la Résidence, Horma fait une courte allocution *"à une trentaine de personnes (fonctionnaires africains, enfants des écoles et femmes de mauvaise vie"*, déclarant que tous ceux qui étaient contre lui seraient *"mis à la porte"* (10).

(7) G. FERAL op. cit. p. 90.

(8) Ibid.

(9) G. FERAL op. cit. p. 101.

(10) Gouvernement général de l'AOF. Mauritanie. Revue trimestrielle des événements. 2ème trimestre 1948. p. 8.

Reste que l'homme est populaire. Il critique la hiérarchie en place. N'est-il pas à l'origine, dès son élection, de la suppression de la Rkiza (11), mesure qui lui garantit une réelle popularité ? Astucieux, opportuniste, il parle le langage qu'il faut à chacun. Ambiteux également, *"s'imaginant être une sorte de divinité supérieure, apte à traiter avec les autorités parisiennes de puissance à puissance"* (12). Cependant, Horma ne va pas réussir à créer un véritable courant nationaliste. S'il fait figure de contestataire d'un ordre établi, il incarne surtout les rancœurs, réunissant avant tout des mécontents. Il traduit des aspirations confuses sans les cristalliser de façon cohérente. En fait, il n'est porteur d'aucun vrai projet.

Alors qu'il semble y avoir à ce moment un terrain propice à un début de prise de conscience politique collective, Horma s'engage dans des actions contradictoires : vis-à-vis de l'autorité coloniale qu'il critique en Mauritanie mais dont il soutient la politique marocaine à l'Assemblée Nationale ; vis-à-vis des Chefs traditionnels qu'il dénigre le plus souvent tout en menant une politique de séduction à l'égard de certains d'entre eux. Bref, Horma s'ingénie à brouiller les cartes. Il se montre particulièrement large avec les membres de sa tribu en leur octroyant divers avantages, tout en donnant l'impression d'avoir une conception de l'indépendance dans le cadre de l'Umma. Entre ces deux paliers (la tribu et l'Umma), là où doivent s'exprimer les idées de Nation et d'Etat, Horma est peu présent.

Ambitionnant un poste de sous-secrétaire d'Etat, Horma prend prétexte de la position pro-israélienne de la SFIO en 1948 pour quitter ce parti. Il adhère à l'UDSR (13) qui cherchait à recruter un député supplémentaire pour pouvoir former un groupe parlementaire. Il ne trouvera plus le soutien de ses anciens amis de la SFIO lors des prochaines élections. Progressivement, ses soutiens s'effritent. On dit à ce propos qu'Horma était un homme "fatal" (14). Nombre de ses amis, parmi lesquels des personnages importants, disparaissent (plusieurs par accident d'automobile). Ces "disparitions", que l'aspect anecdotique pourrait faire négliger, sont un facteur important, selon un acteur politique de l'époque (15), de la perte d'influence d'Horma ould BABANA. En fait ses adversaires principaux (l'administration coloniale et les chefs traditionnels) sont puissants et leur organisation se renforce de jour en jour. Ils se montrent de plus en plus agacés par la constance des prises de position iconoclastes du député.

(11) Tribut payé à l'Administration.

(12) G. FERAL op. cit. P. 100.

(13) Union démocratique et sociale de la Résistance.

(14) Source : entretien avec Hamoud ould AHMEDOU, ministre de la santé en 1959.

(15) Ibid.

§ 3. La réaction anti-Horma

Dès 1947, l'opposition se structure autour de la chefferie conservatrice, des jeunes modérés et de l'administration. Les vieux Turbans, s'effrayant du bouleversement de l'ancienne société, éprouvent le besoin de s'unir. Les guerriers sentent le pouvoir leur échapper toujours plus. Ils redoutent qu'une fois réglées les transactions sur le rachat des *Horma* (15 bis), il ne leur reste plus qu'à disparaître. De plus, c'est d'un mauvais œil qu'ils voient un marabout les représenter. Les marabouts, quant à eux, en grande majorité quadryistes acceptent mal la présence d'un tijaniste à la tête de la Mauritanie. Ainsi, les chefs en général, soucieux de maintenir leurs privilèges, demandent le retour à "l'ancien régime" et sont prêts à collaborer avec l'administration. A ce propos, Abdallaye ould Cheikh SIDYA, grand chef spirituel, n'hésite pas à déclarer lors d'une réception chez le Haut-Commissaire à Saint-Louis : *"sur cette route, qui nous est peu connue, il faut encore que la France nous mène longtemps par la main"* (16).

A cet égard, les intentions de l'administration sont claires : *"En résumé, une seule politique est à suivre : dans le cadre actuel des institutions démocratiques, restaurer et maintenir l'autorité du Makhzen, administrer la preuve que l'influence politique n'intervient pas dans le commandement et, sans défaillance, ne jamais accepter que l'action politique puisse sortir du rôle qui est le sien. Enfin, continuer à soutenir les chefs et les cadres traditionnels qui font partie intégrante du Makhzen"* (17).

Le 16 Février 1948, lors d'un congrès constitutif à Rosso, l'union progressiste mauritanienne (UPM) voit donc le jour. Ce rassemblement trouve une formule, dont le succès est indéniable, en réunissant à la fois les vieux Turbans et les jeunes Turcs (parmi lesquels se trouve le premier bachelier mauritanien, Moktar ould DADDAH) sous la bannière de la défense des chefs et de la lutte contre le parti SFIO sénégalais qui est rendu responsable de l'élection du député de la Mauritanie.

(15 bis) Redevances versées par les tributaires (cf. partie préliminaire).

(16) Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Mauritanie. Rapport politique 1947. P. 1.

(17) Gouvernement général de l'AOF. Rapport politique Mauritanie. 1er trimestre 1947 P. 41.

Très rapidement, les dirigeants de l'UPM gagnent la confiance de tous les grands chefs spirituels et temporels, et par eux, de la masse. Des sections sont fondées dans tous les cercles nomades. Parallèlement, la propagande de l'UPM s'intensifie dans les milieux traditionnels noirs qui cherchent à reprendre l'autorité qu'ils avaient un moment perdue. Il convient enfin de souligner que l'UPM, qui se prétend jusqu'alors apolitique, s'apparente, dès 1948, au RPF (18). La campagne anti-Horma peut dès lors s'organiser et se développer. A cet effet, un journal, "la Concorde", est créé par les jeunes de l'UPM.

Conscient de l'ampleur du mouvement qui se dresse face à lui et de la proximité des échéances électorales (élections législatives de 1951), Hormaould BABANA réagit en structurant un mouvement politique autour de lui : l'Entente Mauritanienne est créée en Juin 1950.

§ 4. Les élections de 1951 et le retour à l'équilibre antérieur.

Face à Horma, l'UPM présente un nouveau candidat : Sidi El Mokhtar N'DIAYE. Ce dernier réunit diverses qualités : il n'appartient à aucun des lignages prestigieux en lutte constante pour accroître leur influence ; il est métis de Ouolof et de Mauresque, ce qui lui permet de mobiliser des suffrages dans les deux communautés ; enfin, sa discrétion et sa pondération ne laissent pas supposer une ambition personnelle qui serait gênante pour le concert des notables de l'UPM qui veulent certes conquérir le siège de député, mais également le neutraliser. Le souvenir de Horma est toujours présent.

Alors que l'administration accorde un soutien massif au candidat de l'UPM, Horma ne trouve plus les appuis dont il a bénéficié en 1946. Ayant quitté la SFIO, il ne peut plus compter sur le soutien que les populations noires lui avaient apporté à l'époque ; quant à l'UDSR métropolitaine, elle n'est pas assez puissante pour peser contre l'administration locale.

Le 17 Juin 1951 consacre un renversement dans la politique locale : Sidi El Mokhtar N'DIAYE l'emporte sur Hormaould BABANA par 29 323 voix contre 23 649 voix pour le leader de l'Entente. Horma accuse l'administration de manipulations électorales. Les commandants de cercle auraient reçu un chiffré secret de Saint-Louis leur demandant de tout faire pour assurer la victoire de Sidi El Mokhtar N'DIAYE (19). Une demande d'invalidation de l'élection de Sidi déposée devant l'Assemblée Nationale est repoussée par la majorité modérée d'alors. Les cadres traditionnels, ayant bien canalisé leur électorat, ont donc pris leur revanche, même si le vote "populaire" recueilli par Horma est significatif.

(18) Rassemblement du peuple français, créé par le Général de GAULLE.

(19) Source : entretien avec BA Alassane, ancien responsable politique de l'Entente.

On pourrait interpréter cet affrontement en une compétition ayant opposé deux camps aux lignes politiques bien définies, les "conservateurs" et les "progressistes". Le programme présenté par l'Entente ne semble-t-il pas inspiré d'une idéologie socialiste ?

La réalité est plus nuancée.

Comme le remarque J.L. BALANS : *"aucun des deux mouvements participant à cette compétition ne constituait un véritable parti. L'UPM et l'Entente étaient surtout des rassemblements de personnalités, des juxtapositions de clientèle peu structurées, sans véritable leadership, même dans le cas de Horma. Si les attitudes globales étaient distinctes, leur expression demeurait à un niveau élevé de généralité et d'abstraction. Il n'y eut pour ainsi dire pas de programmes concrets soumis à l'appréciation des électeurs"* ; *"d'ailleurs l'électorat étant très peu sensibilisé aux enjeux politiques, quels auraient été ses critères de jugement ?* (20).

Dans cette société hiérarchisée, les leaders politiques n'ont pas besoin de faire appel directement à la masse. Les jeux de la politique se font sous forme de tractations et de palabres entre politiciens et chefs traditionnels. Acquérir le vote d'un chef de fraction, c'est s'assurer les voix des membres de sa fraction.

Dans son rapport politique de l'année 1951, le gouverneur MESSMER dresse un tableau particulièrement évocateur de cet état de fait : *" la politique, en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne. Mais entre chaque tribu et chaque fraction, et au sein même de chacune d'entre elles, il existe de vieilles haines, d'anciennes rivalités, qui se manifestaient autrefois à coups de fusil et qui, privées maintenant de cet exutoire illicite, trouvent dans les jeux de la politique un champ clos où elles peuvent s'affronter librement. Telle fraction votera pour tel parti parce que telle autre fraction, son ennemie séculaire, vote pour le parti opposé. Ainsi s'explique la passion dont sont parfois empreintes, en Mauritanie, les manifestations de la vie politique, passion qui n'est pas le signe*

(20) Jean-Louis BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. Thèse d'Etat en sciences politiques, 1981, p. 309. La seconde citation, rapportée par J.L. BALANS (p.310) est de M. Cheikhna ould LAGHDAF (Ministre de la Justice en 1959).

On retrouve quasiment les mêmes éléments dans un rapport politique du cercle d'Atar rédigé en 1953 : *"Entente et UPM ont en commun avec le qualificatif "mauritanienne" une absence totale de doctrine, une indigence complète d'idées générales et l'utilisation simultanée d'arguments contradictoires suivant la cause qu'ils défendent"*. Série E3. Dossier N° 250. Archives nationales de Mauritanie.

de l'intérêt porté par la population aux institutions nouvelles, mais plutôt celui de la survivance de vieilles rivalités tribales nées de querelles autour de la possession d'un puits, de la nomination d'un chef, ou de l'interprétation d'une sourate du Coran" (21).

Toujours dans sa recherche de compréhension du phénomène politique en Mauritanie, Pierre MESSMER évoque plus loin les liens étroits qui unissent le politique et le religieux : *"Les personnages religieux n'ont pas hésité à mettre leur influence, souvent très forte, au service des partis politiques. Il est vrai qu'en Mauritanie la politique n'est que la transposition sur un plan nouveau des oppositions traditionnelles : opposition entre les deux grandes confréries Tidjania et Quadria, opposition à l'intérieur de la Quadria entre la Fadhélia et la Bekkaia. En conséquence, sur le plan politique, nous voyons les Tidjanis dont les principaux adeptes sont les Idaoualis militer dans les rangs de l'Entente Mauritanienne parce que les Quadria sont les principaux soutiens de l'UPM. Mais Abdallah ould Cheikh, quadria Bekkaia, soutenant l'UPM, Cheikh Taleb Bouya quadria également mais Fadhelia est partisan de l'Entente Mauritanienne"* (22).

Les antagonismes entre tribus et entre confréries (souvent parallèles) constituent donc le fond permanent dont les partis ne sont que la traduction moderne, beaucoup plus que l'expression de principes généraux et coordonnés.

Concernant la société maure, au tempérament anarchique et individualiste, on comprend mieux cette réalité : *"de croyance identique, de mœurs frugales, et relativement égalitaires, le peuple maure ne peut guère se diviser que sur des rivalités de personnes"* (23).

Ainsi va la politique dans la Mauritanie des années cinquante, chasse gardée d'une minorité. Dans un environnement souvent hostile, la population, quant à elle, est surtout occupée à la recherche des pâturages chez les nomades, aux travaux des champs chez les populations sédentaires du Fleuve.

(21) Gouvernement général de l'AOF. Mauritanie. Rapport politique 1951 p. 3.

(22) Ibid. p. 13.

(23) Gouvernement général de l'AOF, Territoire de la Mauritanie. Revue des événements 15 Février 1954-15 Mai 1954 p. 3.

D'ailleurs, les responsables ne tiennent pas particulièrement à intéresser directement le peuple à la vie politique. C'est ainsi qu'à l'occasion de la révision des listes électorales effectuée au début de l'année 1953, les partis politiques "oublient" de désigner des représentants aux diverses commissions appelées à statuer sur les modifications des listes. Bien plus, *"dans certains cas, il a fallu s'adresser aux chefs pour obtenir des précisions, et ceux-ci se sont exécutés sans enthousiasme. Ils ne tiennent pas à ce que beaucoup d'électeurs figurent sur les listes pour n'avoir pas à les nourrir au moment des élections"* (24).

Toutes les conditions sont réunies pour que le pays, après l'épisode hormiste, retourne à l'équilibre antérieur. Ebranlée par les échecs essayés lors des consultations électorales de 1951-52, l'Entente s'effrite. C'est donc sous la houlette de l'UPM que la Mauritanie vit ses dernières années de période coloniale.

La première ouverture à la vie politique moderne n'aura finalement concerné qu'une minorité de la société mauritanienne, laquelle est loin de former un bloc monolithique. Déjà, et simplement au sein du parti dominant, surgissent des questions d'intérêt local ou de rivalités ethniques, germes de dissensions futures.

(24) Territoire de la Mauritanie. Revue des événements 15 Janvier - 15 Mai 1953
p. 3.

Section 2 - L'élan volontariste : la création de l'Etat (1956 - 1961)

Les élections législatives de 1956 confirment le scrutin de 1951 : le candidat de l'UPM, Sidi el Moktar N'DIAYE, est élu. Cette fois, l'un des principaux objectifs du parti est réalisé : Horma est largement battu. Il recueille 17 371 voix contre 106 603 voix à Sidi el Moktar N'DIAYE.

L'état d'esprit des notables traditionnels ne semble pas s'être modifié. Tandis que la collaboration avec l'administration française est réaffirmée, aucune des questions de l'heure (problème marocain, apparition du syndicalisme à Port-Etienne ...) n'est posée. Or deux événements d'importance aux frontières du pays - projet d'organisation commune des régions sahariennes (OCRS), indépendance et nouvelles ambitions du Maroc - vont obliger les dirigeants à se déterminer.

§ 1. Les menaces extérieures

- Le projet de l'OCRS

Le projet saharien de la métropole apparaît à la suite de la découverte de l'important potentiel économique du Sahara (notamment fer et cuivre en Mauritanie, pétrole et gaz en Algérie). Or, la région connaît diverses "perturbations" : revendications des Etats d'Afrique du Nord nouvellement indépendants, conflit algérien, marche vers l'autonomie des territoires sahariens. Il convient donc de protéger les nouvelles richesses sahariennes en dissociant l'espace désertique de ses rivages dont le destin devient de plus en plus incertain. Paris envisage de rassembler en une seule entité administrative les diverses parties du Sahara concernées par le projet. La Mauritanie est alors menacée soit de démembrement soit d'absorption dans un ensemble autonome, à compétence non seulement économique mais politique et militaire, rattaché à la Présidence du Conseil. Le texte du projet de loi sur l'OCRS est déposé le 1er Août 1956. A la pression de cette menace provenant du colonisateur se joint la revendication marocaine qui va peser longtemps sur l'existence d'une Mauritanie indépendante.

- Le "Grand Maroc"

Dès 1955, Allal El FASSI, chef du parti de l'Istiqlal, diffuse une carte du Grand Maroc qui repousse les frontières du royaume jusqu'au Sénégal. Pour justifier sa thèse, il se fonde en particulier sur l'histoire médiévale et le droit musulman, soutenant que cette portion du Dar - El - Islam ne saurait être dominée par des puissances non musulmanes.

A partir de 1958, les autorités chérifiennes posent officiellement le problème. Mohammed V précise ses revendications sur "son" Sahara : *"Quel que soit le choix des Mauritaniens et des Sahariens, ils continueront à faire partie de la communauté marocaine ... Nous resterons solidaires, pour le meilleur et pour le pire, car tous les Marocains sont membres d'une même famille, professent la même foi - l'Islam -, parlent la même langue - l'arabe - et sont liés par la même allégeance au trône alaouite, qui est le garant de la continuité de la communauté marocaine"* (25).

La position de Rabat trouve un certain écho auprès de personnalités mauritaniennes. L'ancien député Horma ould BABANA rejoint le Maroc dès 1956. Selon certains, son geste est surtout dicté par la rancœur d'un homme aigri par son échec électoral *"sans lequel il n'est un mystère pour personne que M. BABANA serait volontiers demeuré pro-français"* (26). Au mois de Mars 1958, quatre notables mauritaniens le rejoignent. Il s'agit de Mohamed ould FALL OUMEIR, l'influent émir du Trarza, Deye ould SIDI BABA et Mohamed ould BAH, tous deux anciens ministres mauritaniens et Cheikh HAMADOU, ex directeur de la caisse d'allocations familiales de Mauritanie.

(25) Le Monde - 4 Septembre 1958.

(26) E. MILCENT. Le Monde - 14 Mars 1958.

Conclusion fort probable si l'on considère le double langage qu'il tient. En 1946, lors d'une interview à France-Soir, il déclare : *"depuis dix ans, je n'ai cessé de demander aux représentants français à Paris et à Dakar de ne pas considérer la Mauritanie comme une partie de l'Afrique Noire, mais de la reconnaître comme faisant partie du Maroc"* ;

... (à propos du Sultan du Maroc) *"je me considère comme l'un de ses sujets, ... je représente la Mauritanie qui n'est autre chose qu'une partie de son Empire"*. Deux ans plus tard, il soutient une thèse diamétralement opposée. Après avoir été menacé de mort, il déclare, le 8.01.1948, à Atar : *"il m'importe d'ailleurs très peu de mourir pour la défense des institutions républicaines et démocratiques françaises. Les hommes partent mais la France reste et nous devons tous travailler dans l'intérêt de la Grande France "Une et indivisible"."*

Dix ans de vie politique d'Horma ould BABANA. Série Présidence. Dossier 264. Archives nationales de Mauritanie p. 1 et 2.

La nomination de certaines de ces personnalités maures à de hauts postes dans l'administration chérifienne - ambassades, direction de la radio - semble signifier que le Maroc tient l'intégration pour juridiquement acquise. D'ailleurs, la nature des arguments de Rabat s'est modifiée depuis le temps où Allal EL FASSI en était l'avocat solitaire. L'argumentation de Rabat relève davantage désormais du droit international classique : elle fait référence tour à tour aux accords internationaux, à l'exercice effectif et prolongé de l'autorité chérifienne sur ce territoire, à l'absence de titres juridiques de la France et aux aspirations des populations. Toute l'argumentation marocaine sera développée dans un Livre blanc, publié à Rabat en 1960, ... et réfutée par un Livre vert du gouvernement mauritanien (27).

La revendication marocaine ne s'appuie pas uniquement sur une argumentation d'ordre théorique. Le sud marocain et le nord mauritanien deviennent le champ de manœuvre d'une " armée de libération " qui, tout en proclamant sa fidélité au roi, agit de façon de plus en plus autonome. En Janvier et Février 1957, de sérieux engagements opposent l'armée de libération aux forces françaises non loin de Fort-Trinquet. Rabat se désolidarise de l'action menée par ces " bandes incontrôlées " (28). Il n'en reste pas moins que les menées de ces " bandes incontrôlées " rejoignent naturellement les revendications de l'Istiqlal. Nous pouvons, à ce sujet, citer l'extrait d'un numéro de la revue " Sahara marocain ", où signe fréquemment Allal EL FASSI, paru en Avril 1957, qui rappelle l'hymne du Mouvement mauritanien : *"Voici ma mitrailleuse, elle porte du feu. Voici ma bombe, elle brûle de détruire. Voici la poitrine de celui qui crie vengeance. Voici Chenguitt qui appelle : "à l'aide, ô mon frère"*. (29).

(27) - Ministère des affaires étrangères. Livre blanc sur la Mauritanie. Rabat 1960.

- La RIM et le royaume du Maroc. Paris. Diloutremer. 1960.

(28) Un extrait du Bulletin de renseignements mensuels (10 Mai - 10 juin 1957) (secret) des services français révèle le soutien apporté par le Maroc à l'armée de libération, dévoilant ainsi le double jeu pratiqué par le Maroc : *"Les quelques 350 notables du Rio qui s'étaient rendus à Rabat sont revenus convaincus de l'aide inconditionnelle que leur accordait le Sultan dans cette guerre sainte. Chaque chef a reçu du Souverain un fusil et un camion de céréales pour sa fraction... Le recrutement se poursuit et les nouveaux engagés recevraient maintenant une prime de 40 000 F"*. Série E3. Dossier 151/1. Archives nationales de Mauritanie. p.2.

Par ailleurs, le bulletin de renseignements mensuels du 1er Avril au 15 Mai 1957 (secret) nous apprend qu'*"à la suite des différentes réunions qui ont eu lieu au mois d'Avril à Goulimine et à Tiznit, l'armée de libération marocaine a pris désormais le nom d'armée de libération mauritanienne"*. Série E3. Dossier 151/1. Archives nationales de Mauritanie. p. 2.

A noter enfin que le nord a toujours été rebelle à l'autorité coloniale (l'exemple du Cheikh MA EL AININ est révélateur).

(29) Le Monde - 5 Avril 1957. p. 3.

Les ambitions sahariennes de la métropole et les revendications annexionnistes du Maroc menacent la Mauritanie dans son existence même (29 bis).

Il devient évident que la passivité politique ne peut qu'encourager les divers appétits. La Mauritanie est obligée de se définir, au moins négativement, par refus de tout démembrement ou annexion.

(29 bis) Plusieurs thèses ont été consacrées aux difficiles relations entre le Maroc et la Mauritanie. Cf. notamment P. HUSSON. La question des frontières terrestres du Maroc. Thèse. Droit. Aix-en-Provence. 1960 ; G. BRAUCOURT. Une coexistence difficile : le Maroc et la Mauritanie. Thèse. Lettres. Aix-en-Provence. 1964 ; et plus récemment Ch. SERGHINI. Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales. Thèse. Droit. Nice. 1982 ; L. FACER. Les relations maroco-mauritaniennes de 1960 à 1975. Thèse. Paris I. 1983.

§ 2. La prise de conscience négative : les refus

- Dès le vote de la loi concernant l'OCRS, la Mauritanie fait montre d'une grande réserve par rapport à cette organisation.

Lors du débat à l'Assemblée Nationale, Sidi el Moktar N'DIAYE vote contre le projet de loi. Expliquant sa position, il déclare : *"la Mauritanie est intéressée au succès de l'entreprise, mais elle souhaite que l'organisation prévue demeure strictement économique. Elle entend conserver son statut politique actuel de territoire d'outre-mer de la république française et restera au sein de l'AOF"* (30).

Ce refus de faire partie *"d'une organisation économique qui se présente sous des aspects politiques"* (31) laisse entrevoir des signes d'une personnalité mauritanienne qui se cherche.

Finalement, la Mauritanie obtient gain de cause. Aux termes de la loi du 10 Janvier 1957, elle n'est pas comprise dans les territoires de l'OCRS ; la porte reste cependant ouverte : elle pourra y adhérer lorsqu'elle le désirera.

- Face aux prétentions marocaines qui tendent à prendre de l'ampleur, la réaction mauritanienne est là aussi catégorique.

Les transfuges n'ont guère fait d'émules, si ce n'est quelques jeunes maures prêtant l'oreille à Radio Rabat ; l'Entente, quant à elle, décide l'exclusion d'Horma ould BABANA. Son nouveau secrétaire général, N'Diawar SARR, se déclare fermement attaché à la communauté franco-africaine (32). Loin de répondre à des sirènes pro-marocaines isolées, la quasi totalité de la population mauritanienne semble rejeter les prétentions du voisin du nord.

Le vice-président de l'Assemblée territoriale, Moktar ould DADDAH s'en fait l'écho le 2 Avril 1958 à Dakar : *"Au moment où la France, par des institutions généreuses, nous donne le droit de nous déterminer librement, je dis non au Maroc. Mauritaniens nous étions, Mauritaniens nous sommes, Mauritaniens nous resterons au sein de l'Afrique occidentale et de l'union française"* (33).

(30) Rapporté dans Le Monde du 15 Mars 1958.

(31) Le Monde 23 Février 1957.

(32) Dix ans de vie politique d'Horma ould BABANA. op. cit. p. 11.

(33) Le Monde 3 Avril 1958.

Cette volonté d'indépendance par rapport au Maroc est bien expliquée par un officier français des affaires musulmanes interrogé à l'époque : *"... les Maures sont fiers. Ils ont conscience de leurs particularismes et ne veulent pas accepter une domination marocaine. Ils n'ont aucun sentiment d'infériorité à l'égard de leurs voisins du Nord. Pourquoi en éprouveraient-ils ? Comme le répète souvent le président Moktar ould DADDAH, si le Maroc invoque la communauté de l'Islam ils peuvent répondre que leur religion est plus pure et plus fidèlement pratiquée que nulle part ailleurs dans le Maghreb ; si le Maroc invoque l'histoire, ils peuvent lui opposer une histoire plus ancienne encore : celle de la conquête du Maroc par les Almoravides partis des bords du Sénégal... Et si le Maroc prétend les "libérer" politiquement ils peuvent faire valoir que leurs institutions découlant de la loi-cadre sont plus démocratiques que celles d'un royaume qui jamais encore n'a connu le suffrage universel... Volonté de rétablir les ponts avec le Maroc, mais refus de subir sa loi, telle est schématiquement l'aspiration du peuple maure"* (34).

Ce désir de conserver l'identité du territoire mauritanien peut d'autant mieux s'exprimer qu'une résistance effective s'est organisée sur le terrain, au nord du pays. Après les accrochages de Janvier - Février 1957, les guerriers de l'Adrar et du Tagant demandent des armes pour contrer les nouveaux "rezzou" menés par l'Armée de Libération. *"Le désir de protéger la tranquillité, le mode de vie et les liens avec le reste du territoire l'emporte alors sur les traditions autonomes de l'Adrar et les solidarités historiques, économiques et tribales avec le sud marocain"* (35).

Cependant, la résistance des combattants mauritaniens paraît insuffisante face à une armée de libération qui prend chaque jour plus d'importance. Fin 1957, celle-ci reçoit l'appui des tribus de la Seguiet-El-Hamra et du Rio de Oro. Elle est désormais à pied d'œuvre pour une action en direction de la Mauritanie. Les services de renseignements français évaluent alors à environ trois mille hommes les effectifs de l'armée de libération. (36).

(34) Le Monde 13 Mai 1958. p. 4.

(35) J.L. BALANS. op. cit. p. 343.

(36) Le Monde 11.12 Mai 1958.

Face à ce qu'elles considèrent comme une sérieuse menace, les autorités françaises et espagnoles décident conjointement une opération de "nettoyage".

L'opération "Ouragan" est déclenchée le 10 Février 1958, mettant en œuvre des moyens considérables (37). En quinze jours, l'infrastructure opérationnelle de l'armée de libération est détruite. Celle-ci doit se replier. En outre, les autorités de Madrid récupèrent la Seguiet el Hamra, ce qui éloigne d'autant les frontières du sud marocain et du nord mauritanien. Enfin, il faut noter le ralliement des tribus Regueibat, les "fils des nuages", aux autorités françaises et mauritaniennes.

Les capacités de résistance du Territoire se sont manifestées contre des menées externes. De nouvelles solidarités, ayant cette fois-ci un projet pour le pays, vont apparaître.

(37) Pour une des présentations les plus complètes. cf. Georges CHAFFARD
Les carnets secrets de décolonisation. Calman-Lévy 1965 - t. 1. p. 251.
L'opération Ouragan se compose de deux manœuvres combinées : côté français :
l'opération Ecouvillon ; côté espagnol : l'opération Teide. Pour l'opération
Ecouvillon, cf. notamment Christine GARNIER. Désert fertile - Un nouvel
Etat, la Mauritanie. Hachette 1960.

§ 3. L'affirmation d'une volonté politique

Le 3ème congrès de l'UPM se tient à Rosso en 1955. Les notables dirigeants estiment que tout va pour le mieux dans le sillage de l'administration coloniale.

Tout le monde n'est pas de cet avis : un certain nombre de jeunes du parti regrette le manque de politisation réelle de l'UPM. Ils s'élèvent contre la collusion du parti dominant et de l'administration coloniale. Ces réformistes qui ont en tête nombre de projets novateurs fondent l'Association de la jeunesse mauritanienne (AJM). Dès sa naissance, ce mouvement se déclare apolitique. Conscient de la faiblesse de ses moyens face à ceux à qui il s'oppose, il choisit d'être avant tout un censeur concernant les principales questions du moment. *"L'apolitisme de principe de la naissance de l'AJM se voudra l'expression critique d'une nouvelle conscience populaire, et sera donc politique, mais au sens le plus élevé du terme"* (38). Selon Hamid el MAURITANYI, l'AJM représente la traduction authentique de ce que le pays recèle à l'époque de possibilités nationalistes. *"La preuve de cette authenticité est l'énorme popularité dont a joui le Mouvement de la jeunesse dans le cadre de ce si mince programme en matière nationaliste : se réunir, prendre position, avoir son franc-parler... bref, jouer le rôle à la fois d'une presse interne inexistante et d'une opposition légale"* (39).

Dès le congrès de Rosso, l'AJM se démarque du parti dominant en contestant l'investiture de Sidi el Moktar N'DIAYE pour les élections législatives de 1956. L'AJM soutient la candidature indépendante du conseiller territorial Mohammed ould JIDDOU ... qui ne recueille que 585 voix. Mais le Mouvement est lancé. Le congrès constitutif de l'AJM se tient en Juillet 1956 (40). Dès lors, diverses revendications, dont *"l'indépendance rapide de la Mauritanie avec bien entendu l'éviction totale de la France"* (41), se font jour.

(38) J.L. BALANS. op. cit. p. 319.

(39) L'indépendance néo-coloniale. Edition Six Continents. 1974. p. 79. HAMID EL MAURITANYI est en réalité le pseudonyme de Mohamed ould CHEIKH, l'un des membres fondateurs de l'AJM.

(40) Parmi les membres du bureau on trouve : Yacoub ould BOUMEDIANE, Ahmed Baba ould AHMED MISKE, Tiecoura DEMBELE, Mohamed ould TAKI, Mohamed ould CHEIKH, Bouyagui ould ABIDINE, Mohamed ould JIDDOU, Hamdi ould MOUKNASS. Plusieurs d'entre eux joueront un rôle très important dans le futur Etat mauritanien. Cf. infra.

(41) Bulletin mensuel de renseignements. Cercle de la baie du Lévrier. 15 Mars-30 Avril 1958. Série E3. Dossier N° 85. Archives nationales de Mauritanie p. 2.

Ces idées nouvelles, qui circulent essentiellement dans les centres urbains, inquiètent l'administration coloniale ainsi que les chefs traditionnels. Dans un rapport politique du 18 Février 1958, le commandant de cercle R. VEZY, en poste à Atar, note : *"les propos outranciers de quelques représentants de la jeunesse et l'intransigeance dont ils font preuve indisposent quelque peu les notables et les éléments pondérés de la population"* (42). Des membres de l'AJM vont être victimes de "représailles" : mutations de fonctionnaires, brimades ... Il n'empêche que la plupart des réformes proposées par le mouvement des jeunes seront récupérées par le pouvoir à partir de 1957.

Cette prise de conscience des membres de l'AJM, pour autant qu'elle concerne un faible échantillon de la population, doit être replacée dans l'évolution générale - notamment l'ouverture au monde extérieur - que connaît la Mauritanie à cette époque. *"On voit apparaître peu à peu dans les Ksours en banco les postes à piles allumés à longueur de journée au fond des échoppes où artisans et épiciers poursuivent leurs occupations ancestrales. Dans les ruelles étroites la jeune génération (bracelets montres, gomina, lunettes de soleil) commence à circuler en vélo, passe ses journées au bureau du "Parti de la Jeunesse Mauritanienne" et nargue les "anciens" qui ne comprennent plus que les affaires ne se traitent plus chez le Commandant de Cercle et s'effraient de voir leurs enfants échapper complètement à leur autorité paternelle"* (43).

La généralisation de l'usage de la radio dans les campements dispersés contribue de façon remarquable à la sensibilisation d'une partie de la population (il semble à ce propos que le futur Etat mauritanien doive beaucoup, concernant l'affermissement d'un "esprit national", aux postes de marque KURER qui, dans les conditions locales d'utilisation - vents de sable, transport à dos de chameau - ont prouvé leur solidité (43 Bis)). Cette prise de conscience se fait largement en direction des pays arabes dont les programmes sont les plus écoutés. L'influence des idées nassériennes, principalement la lutte contre l'impérialisme occidental, développe un sentiment d'arabisme très fort chez les Maures. On ne s'étonnera donc pas de constater la prédominance de ces derniers au sein de l'AJM, les jeunes intellectuels négro-africains restant davantage à l'écart du courant de la "renaissance arabe".

(42) Bulletin politique de renseignements. Cercle de l'Adrar. Série E3. Dossier N° 85. Archives nationales de Mauritanie p. 1. Les qualificatifs employés incitent à rappeler les fonctions de l'auteur de ces remarques.

(43) M. CROS, L'évolution en Mauritanie et plus particulièrement chez les Rguibat de 1955 à 1960, Mémoire CHEAM, N° 3510, p. 29.

(43 bis) Postes rustiques de marque yougoslave ou polonaise. Source : entretien avec Hamoud ould AHMEDOU.

L'éveil politique auquel on assiste est conforté sur le plan institutionnel par l'adoption de la loi-cadre du 23 Juin 1956. Le processus de création d'un centre de pouvoir exclusivement mauritanien est engagé.

Il faut attendre 1957 pour la mise en place effective des institutions prévues par la loi-cadre. Les élections territoriales du mois de Mars sont un succès pour l'UPM qui enlève 33 sièges sur 34 à l'assemblée territoriale. Conformément à l'objectif de décentralisation voulu par la loi-cadre, cette assemblée voit ses compétences élargies sur les questions d'intérêt local ; en outre, un conseil de gouvernement, embryon d'exécutif local associé au chef de territoire, est créé. Toutefois, cette décentralisation ne doit pas faire illusion : c'est le gouverneur qui préside de droit le conseil ; le pouvoir métropolitain contrôle ainsi effectivement le processus de décision. Il est cependant assisté d'un vice-président qui va rapidement prendre de l'importance.

En effet, l'année suivante, le jeu est inversé : à Paris, où les événements se précipitent, le général de Gaulle a signé une ordonnance qui transfère aux vice-présidents la présidence de droit des conseils de gouvernement. Tout est donc en place pour l'établissement d'un pouvoir autonome.

Le vice-président n'est autre que Moktar ould DADDAH, jeune avocat ayant effectué ses études supérieures en France, issu d'une famille de la noblesse moyenne maraboutique du Trarza. Membre fondateur de l'UPM, sa discrétion rassure le "consortium" des notables et administrateurs (44). Cependant, au fil des jours, Moktar ould DADDAH sort de sa réserve et, à l'aide d'une petite équipe qu'il a mise en place, se montre de plus en plus déterminé à accélérer la marche vers l'indépendance. Les services français ne s'y trompent pas : *"par son discours d'investiture devant l'assemblée territoriale, Moktar ould DADDAH sut se faire le champion d'un nationalisme mauritanien raisonné et d'une collaboration étroite et confiante avec la France, et il affirma tout de suite sa jeune autorité"* (45).

(44) Jusqu'à la mise en place des institutions découlant de la loi-cadre, la Mauritanie était la chasse gardée d'une équipe que l'on appelait ironiquement le "consortium", composée d'administrateurs coloniaux (tels le sénateur RAZAC, le secrétaire général du gouvernement POULET) et de chefs traditionnels (notamment les Cheikh SIDYA de Boutilimit).

(45) Bulletin de renseignements mensuels 10 Mai-10 Juin 1957 (secret).
Série E3. Dossier N° 151/1. Archives nationales de Mauritanie p. 7.

§ 4. La marche vers l'indépendance

Les nouveaux responsables mauritaniens ne se contentent pas de déclarations d'intention. Ils passent rapidement aux actes pour concrétiser la "personnalité mauritanienne". Ainsi, est-il décidé de transférer la capitale de Saint-Louis à Nouakchott, ce qui signifie la volonté de sortir de l'orbite sénégalaise.

La "capitale" reflète bien par ailleurs un pays en pleine construction. Ernest MILCENT, envoyé spécial du Monde, raconte son arrivée à Nouakchott en 1958 : *"Et tout à coup, au milieu des épineux et des euphorbes, de grandes pancartes jaunes étaient apparues. L'une d'elles annonçait : "Assemblée territoriale", une autre "Bulding administratif", une troisième "Direction des postes"... La gendarmerie et la maison de la jeunesse elles-mêmes n'avaient pas été oubliées !... Tout autour, il n'y avait apparemment que du sable"* (46).

Toutefois, cette volonté d'affirmation nationale ne fait pas l'unanimité.

Les négro-africains du sud du pays voient avec inquiétude se développer un pouvoir politique qui paraît devoir être dominé par les Maures. Les dirigeants semblent beaucoup plus attirés par le nord que par le sud. De fait, Moktar ould DADDAH déclare : *"si nous devons choisir entre une fédération maghrébine et une fédération d'A.O.F., nos préférences nous porteraient vers le Maghreb"* (47). Aussi assiste-t-on à la création de l'Union des originaires de la Mauritanie du sud et du Bloc démocratique du Gorgol (48). Ces mouvements estiment insuffisante la représentation noire au sein des institutions mauritaniennes et accusent au surplus les représentants qui y siègent d'avoir été "désignés" et de ne représenter qu'eux-mêmes. Enfin, ils réclament, si cette situation devait durer, le rattachement au Sénégal des entités négro-africaines de Mauritanie (49).

Notons que de l'autre côté du balancier de l'opposition on retrouve quelques membres de l'Entente et l'AJM pour qui le nationalisme de Moktar ould DADDAH est trop aligné sur la puissance coloniale et qui affichent, pour une bonne part, une sensibilité pro-arabe.

(46) Le Monde. 15 Mars 1958

(47) Le Monde. 29.30 Juin 1958.

(48) L'Union est créée entre autres par Moussa SOW, BA Abdul Aziz, BA Bocar Alpha ; le BDG, quant à lui, est dirigé par BA Mamadou Samba Boli.

(49) Le Monde. 25 Décembre 1957.

C'est alors que Moktar ould DADDAH affirme la nécessité d'unir toutes les composantes de la Mauritanie. D'Atar, au mois de mai 1957, il lance un appel resté célèbre : *"Nous sommes une nation qui naît. Nous en avons conscience. Faisons ensemble la Nation mauritanienne"*. Après avoir rappelé la nécessité de l'union face aux menaces extérieures, il convoque les divers partis à un congrès qui doit être celui de la réunification souhaitée. Ce congrès se tient à Aleg, en Mai 1958. Le programme proposé se résume en quatre points : maintien de la Mauritanie au sein de la communauté franco-africaine ; défense de l'intégrité territoriale ; définition de la position mauritanienne vis-à-vis de l'OCRS et de l'exécutif fédéral ; renforcement de la personnalité mauritanienne sur le plan politique, administratif, culturel et économique. A l'issue de ce congrès est créé le Parti du Regroupement Mauritanien (PRM) constitué par la fusion de l'UPM, de l'Entente et du Bloc démocratique du Gorgol. Son secrétaire général est Moktar ould DADDAH.

L'unité réalisée est cependant incomplète : d'une part, de nombreux "jeunes" nationalistes maures restent à l'écart. D'autre part, le particularisme noir reste latent. Le président de l'association des originaires de la vallée du sud déclare : *"l'élément noir de Mauritanie n'a jamais appartenu (à quiconque). Ses intérêts matériels et moraux sont authentiquement siens, et il ne se sent aucune obligation - ni aucune vocation - de servir de trait d'union. Dans notre esprit, communauté de culture et de religion n'est pas synonyme de sujétion"*. Il ajoute cependant un peu plus loin : *"nous appelons de tous nos vœux l'unité mauritanienne au sein d'une fédération d'AOF"* (50).

Le PRM est bien l'héritier de l'UPM dont les traits fondamentaux refont rapidement surface : prédominance des notables traditionnels liés à l'administration, électoralisme, rivalité de clans.

C'est donc sous la houlette du PRM et sous la direction ferme de son équipe dirigeante, bien plus volontariste que les vieux responsables du parti, que s'accélère la marche vers l'indépendance : Septembre 1958 : "Oui" massif au référendum pour l'appartenance à la Communauté, proclamation de la République Islamique de Mauritanie ; Mars 1959 : l'assemblée territoriale, ayant été transformée en assemblée constituante, adopte la première constitution, de type parlementaire ; Juin 1959 : après des élections législatives où le PRM enlève la totalité des sièges, Moktar ould DADDAH est investi Premier Ministre ; Novembre 1960 : proclamation de l'indépendance.

(50) Congrès d'Aleg. Mai 1958. Série Présidence. Dossier N° 368. p.p. 3 et 4. Archives nationales de Mauritanie.

Cette évolution est cependant loin d'être le fait de l'ensemble des forces politiques. Ayant évoqué plus haut le processus de formation du PRM, on n'est pas surpris de constater l'apparition de mouvements d'opposition.

Dès le mois d'Août 1958, la majorité des membres de l'AJM décident de sortir de leur "apolitisme" et fondent le parti de la Nahda el Watanya el Mauritania (parti de la renaissance nationale mauritanienne) (51). Héritière de l'Entente et d'une partie de l'AJM, la Nahda représente en pays maure tout ce qu'il y a d'opposition à l'administration coloniale et à ses collaborateurs locaux. Elle se situe dès le départ à la lisière du nationalisme pro-arabe, certains de ses membres affichant des sympathies pro-marocaines.

Dans un rapport politique de Décembre 1958, J.M. BALLEVRE, fonctionnaire français en poste dans le Trarza, souligne : *"la Nahda fait un effort considérable pour se développer. Ce parti utilise contre le gouvernement tous les mécontents : fonctionnaires n'ayant pas la situation qu'ils demandent, chefs n'ayant pas reçu une solde suffisante. La Nahda utilise le sentiment religieux pour attaquer le gouvernement qui ne ferait que la politique du colonialisme... tous ces thèmes sont abordés quotidiennement par Radio-Rabat et les mots d'ordre arrivent directement de Rabat par diverses voies : radio, presse, lettres et envoyés"* (52). Pour un parti qui se donne une forte teinte religieuse, l'attrait du royaume chérifien est évident par rapport à l'emprise des "infidèles français" et des "renégats autochtones".

Cette étiquette pro-marocaine est à l'origine de l'ambiguïté de la Nahda : parti national ou cheval de Troie du Maroc ? En fait, il semble que la Nahda ait conjugué les deux tendances, contenant en son sein deux partis mauritaniens virtuels, *"l'un pour une Mauritanie totalement indépendante et l'autre pour une Mauritanie totalement marocaine"* (53).

A l'image de l'UPM qui s'était identifiée au combat contre l'Entente, une des principales activités du PRM consistera à neutraliser la Nahda.

(51) On retrouve à la direction de la Nahda, Bouyagui ould ABIDINE et Ahmed Baba MISKE, ex-membres fondateurs de l'AJM.

(52) Bulletin de renseignements. Décembre 1958. Trarza. Série E3. Dossier N° 85. Archives nationales du Mauritanie.

(53) Hamid EL MAURITANYI. op. cit. p. 85.

Des dissensions apparaissent au sein du PRM peu avant les élections législatives de Mai 1959. Certains membres reprochent à la direction du parti d'avoir choisi en majorité des candidats conservateurs et maures. Ils décident de créer un parti politique qui prend le nom "d'Union Nationale Mauritanienne" (UNM).

L'UNM regroupe deux grandes tendances : celle des négro-africains de "l'Union des originaires de la Mauritanie du Sud", irrités par le comportement de certains maures du PRM, et celle d'élites maures rattachées aux milieux Saint-Louisiens et Dakarois (54).

L'UNM constitue le pendant d'une Nahda jugée "pro-marocaine". Les craintes de la population noire sont enregistrées dans diverses régions du Sud : *"... la Nahda s'est constituée à Aleg le 26.10.58. La population noire s'inquiète de ce mouvement qu'elle sent raciste et dirigé contre ses intérêts particuliers... Le programme de la "voix du Sahara marocain" est écouté dans certains milieux maures. Certaines craintes poussent les gens de la vallée du Fleuve, surtout les Peulhs, à jeter leurs regards vers le Sénégal"* (55). Quant aux milieux Saint-Louisiens, *"... ils cachent assez mal leur dépit d'une telle révolution (l'entrée de nombreux Maures dans la nouvelle assemblée territoriale), tout à fait irréversible, et qui en fait un peu des étrangers en Mauritanie, où ils ont été jusqu'à présent associés aux cadres européens dans la gestion des affaires publiques"*. (56).

L'orientation "sudiste" de l'UNM est confirmée lors du congrès de création de Juillet 1959 : elle s'intitule explicitement "section mauritanienne du Parti fédéraliste africain" qu'animent à Dakar et Bamako les Présidents SENGHOR et Modibo KEITA.

(54) Parmi les principaux dirigeants de l'UNM, on peut signaler Hadrami ould KHATTRI, BA Abdoul Aziz, Moussa SOW.

(55) J. HONNORAT. Bulletin politique mensuel. Cercle du Brakna. Novembre 1958. Série E3. Dossier N° 85. p. 1. Archives nationales de Mauritanie.

(56) M. MOURAGUES. Bulletin de renseignements mensuel. 1er Avril-15 Mai 1957. (secret). Série E3. Dossier N° 151/1. p. 5. Archives nationales de Mauritanie.

Enfin, en Février 1960, apparaît un troisième parti d'opposition dont les membres se localisent essentiellement en Adrar : l'Union Socialiste des Musulmans Mauritaniens (USMM). Le qualificatif de socialiste semble quelque peu usurpé. En réalité, il s'agit d'une manœuvre politique des milieux militaires français de l'Adrar. L'USMM revendique au départ le maintien d'une collaboration étroite avec la France, via l'OCRS ; par la suite, elle se rapprochera de la Nahda, sous couvert de défendre les intérêts spécifiques de l'Adrar. Tout naturellement, le recrutement de l'USMM se situe surtout dans le milieu fidèle aux officiers français : goums supplétifs guerriers et leurs tribus.

La Mauritanie se présente donc en rangs dispersés à la veille de l'indépendance. Toutefois, Moktar ould DADDAH et son équipe, en accord avec la métropole, vont précipiter les échéances. Le mouvement est alors général en Afrique. Quelques mois avant l'indépendance, la BIRD accorde un important prêt aux mines de fer de Mauritanie, donnant ainsi au futur Etat les moyens financiers de l'indépendance.

Celle-ci est proclamée le 28 Novembre 1960, journée de deuil officiel au Maroc. Le Royaume toutefois ne baisse pas les bras. Il porte sa revendication devant les Nations Unies. L'argument principal du Maroc pour la non-reconnaissance de la Mauritanie est relatif à l'indépendance fictive de celle-ci. Le Maroc accuse la France de vouloir créer un nouveau Katanga, ce qui lui permettrait de garder une mainmise économique sur la Mauritanie ainsi que d'y conserver des bases militaires (57). L'argument est de poids pour attirer le vote tiers-mondiste.

Ainsi, soutenu par les pays du groupe de Casablanca, par la Ligue Arabe, et par les pays communistes, le Maroc parvient à faire repousser la reconnaissance internationale de la Mauritanie une première fois en Décembre 1960 à l'aide d'un veto soviétique.

(57) Le Monde. 17 Novembre 1960.

La Mauritanie, elle, peut compter sur la France et les Occidentaux, la plupart des Etats de la communauté franco-africaine et quelques pays africains modérés (Tunisie (58), Libéria). Le gouvernement mauritanien insiste alors sur sa volonté d'indépendance (à cette date, les accords de coopération avec la France ne sont pas encore signés) (59). Finalement, c'est au prix d'un marchandage entre grandes puissances (reconnaissance simultanée de la Mauritanie et de la Mongolie extérieure) que, le 27 Octobre 1961, la Mauritanie fait son entrée aux Nations Unies.

En ce qui concerne la situation interne, la principale question qui se pose en ce début des années 1960 est l'unité des forces politiques. Moktar ould DADDAH s'efforce de rechercher le consensus.

Dès Août 1960, il parvient à convaincre les animateurs de l'UNM. On se souvient que ces derniers réclamaient le rattachement de la Mauritanie à la Fédération du Mali. L'éclatement de celle-ci les incite à composer avec le pouvoir établi. Peu de temps après, l'USMM se rallie au gouvernement. Seule la Nahda, sous la pression des pro-marocains, reste à l'écart (60). A la suite de divers incidents, ses dirigeants sont assignés à résidence. Le parti est dissout. Au moment où le consensus national se dessine, la défection de la Nahda irrite les responsables du PRM : (alors qu'un "front uni de coopération" entre le PRM et l'UNM a été décidé) *"les faux révolutionnaires à la solde du Maroc, c'est à dire les ex-nahdistes - parti dissout pour action illégale et subversive - prônent l'indépendance sécession"* (61).

(58) L'amitié traditionnelle de la Tunisie est régulièrement soulignée en Mauritanie. Hamid el MAURITANYI donne une explication de cette "sympathie" apparue très tôt : *"Parmi les pays arabes, seule, la Tunisie reconnut la Mauritanie tout de suite, en réalité parce que la Tunisie avait des phosphates de mauvaise qualité. Du temps des français, ses phosphates mélangés avec les phosphates de bonne qualité du Maroc donnait une qualité moyenne plaçable sur le marché. Après "l'indépendance" des deux pays, le Maroc voulut se conserver l'avantage de la bonne qualité et n'a plus accepté le mélange. La Mauritanie offrait au combattant suprême la possibilité de venger ses phosphates"* op. cit. p. 97.

(59) Ils le seront en Juin 1961.

(60) Elle a milité pour le "non" au référendum de 1958.

(61) Sidi ould AMAR. Bulletin du PRM de la section de Nouakchott. N° 2. 18 Octobre 1960. Série Présidence. Dossier N° 368. p.12. Archives nationales de Mauritanie.

Un ensemble d'éléments déterminants - la proclamation de l'indépendance, l'offensive diplomatique du Maroc aux Nations Unies, le terrorisme pro-marocain dont le maire d'Atar est la première victime en Novembre 1960 - incite cependant à l'"union sacrée". La Nahda renonce à son isolement.

Une "table ronde" regroupe l'ensemble des formations politiques en juin 1961. Deux mois auparavant, les anciens dirigeants de l'UNM et de la Nahda - Hadrami ould KHATTRI et Bouyagui ould ABIDINE - faisaient leur entrée au gouvernement.

Tout est en place pour l'avènement du Parti du Peuple Mauritanien (PPM).

0 — 0

L'attention portée sur les quinze années qui précèdent l'indépendance est riche d'enseignements par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé. Il est maintenant possible de distinguer les principaux foyers de mobilisation constitutifs de l'Etat à "polarisation variable". Nous pouvons retenir six champs spécifiques :

- le champ "juridico-politique" national ou champ de l'Etat moderne inspiré du modèle occidental : il correspond à la création formelle de l'Etat et aux mécanismes qui s'y rattachent (constitution, élections, partis, fonction publique, ...)
- le champ ethnique, illustré par le particularisme latent des négro-africains (62) qui, ayant compté parmi les principaux "bénéficiaires" de la colonisation, s'inquiètent de la prépondérance de la communauté maure dans le futur Etat mauritanien ;
- le champ tribal : bien que ne concernant que l'ensemble maure, il semble déterminant car c'est cette ethnie qui prend en main l'essentiel de l'appareil d'Etat. Outre l'influence toujours réelle des émirats et des grandes chefferies à la veille de l'indépendance, il faut noter le dynamisme de l'élément maraboutique dans l'Etat qui se met en place. Enfin, certains comportements politiques (solidarité négative à propos des systèmes d'alliance ou de façon plus générale mise en application quasi-automatique de la solidarité tribale) sont toujours d'actualité ;

(62) Encore ne faut-il pas faire trop rapidement l'amalgame entre les diverses ethnies noires, cf. 2ème partie, chap. 2.

- le champ des nouvelles formes de solidarité : chevauchant par endroits celui de l'Etat moderne, ce champ se veut plus large. Il fait notamment référence à la "société civile" et aux solidarités de catégories qui peuvent apparaître avec l'extension de la modernité (partis d'opposition, syndicats mais aussi apparition d'une bourgeoisie d'affaires, corporatismes divers) ;
- le champ religieux : au pays des Almoravides, on ne peut ignorer l'omniprésence de l'Islam et ses diverses manifestations : pratique religieuse de tout un peuple ; moyen d'identité contre l'extérieur ("Razac l'infidèle") ; élément incontournable de légitimation pour le pouvoir, tout écart par trop occidentalocentriste risquant d'être sanctionné en République Islamique de Mauritanie (62 bis) ;
- le champ des influences externes : même s'il n'est pas spécifiquement mauritanien, ce champ agit de façon évidente de manière indirecte sous forme d'aides, de pressions ou d'allégeances. L'influence de tel Etat (France, Maroc ...) ou telle institution (FMI ...) est souvent déterminante, notamment au plus haut niveau.

Tous ces champs forment, ensemble, l'Etat à "polarisation variable" mais ce dernier est également, comme son nom l'indique, le lieu où les divers champs inter-agissent et varient en intensité en fonction des circonstances. L'Etat à polarisation variable est *"à la fois une constellation de divers champs reliés par des rapports variables et une réalité transcendant leur ensemble"* (63). Il est trop tôt pour mesurer le degré de mobilisation atteint par chaque sous-système (*"Chaque Nigérian appartient simultanément à tous les champs concurrents évoqués et ne se mobilise pour chacun d'eux qu'en des circonstances précises"* (63 bis)). Par contre, il semble possible, dès 1960, d'établir trois types de constat. En premier lieu, l'Islam et les influences externes apparaissent comme des facteurs devant rester relativement stables : le premier concerne tous les Mauritaniens, le second s'impose quasi-automatiquement. Ils ont un caractère transversal. Le deuxième constat est relatif à la mise en place formelle de l'Etat et au processus de modernisation sous-jacent. L'évolution paraît devoir être ici davantage sinusoïdale, mettant aux prises un courant modernisateur avec une tendance conservatrice. Enfin, les

(62 bis) L'adhésion à l'Islam est, pour le pouvoir, une condition nécessaire mais non suffisante quant à sa pérennité. Sur la question de la légitimité, toujours précaire, en Islam cf. introduction et 2ème partie chap. 1.

(63) G. NICOLAS. Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas Nigérian. Op. cit. p. 173.

(63 bis) G. NICOLAS. Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria. in J.P. CHRETIEN et G. PRUNIER (dir). Les ethnies ont une histoire. Karthala-ACCT. 1989. p. 376.

champs ethnique et tribal, dont l'intensité de mobilisation apparaît clairement, promettent de marquer substantiellement le futur de l'Etat mauritanien. Malgré le volontarisme de certains dirigeants (*"il faut travailler dans l'unité en écartant les vieilles querelles entre les hommes et les partis, en bannissant le racisme, le régionalisme et même si les impératifs nationaux l'exigent, la question de parents"* (64)), les réalités sont là : *"il manque des hommes incarnant l'intérêt général. Les plus évolués des représentants de la population ne sont pas encore suffisamment éduqués politiquement pour savoir se placer au-dessus des chicanes et des rivalités de clans et adopter une attitude impartiale lorsqu'il s'agit des intérêts économiques et sociaux de toute une communauté"* (65). Deux anecdotes vont permettre de constater la prégnance des solidarités tribales et ethniques. La première illustre le fait tribal. Des élections municipales mettant en lice le PRM, la Nahda et l'USMM, doivent se dérouler le 14 Août 1960 à Atar. Lors d'une réunion du PRM le 4 Août à l'occasion de laquelle le bureau appelle à voter pour ses candidats, un employé des douanes d'Atar, Gaydi ould ..., intervient et fait savoir qu'il est Nahdiste mais qu'il votera pour le PRM pour obéir aux ordres de sa tribu qui a décidé de voter PRM ; *"ensuite, après les élections, je resterai à mon parti qui est la Nahda"* (66). La seconde anecdote évoque le problème ethnique. Il s'agit

(64) Sidi ould AMAR. Bulletin du PRM. Nouakchott. 18 Octobre 1960. Série Présidence. Dossier N° 368. p. 3. Archives nationales de Mauritanie.

(65) Pierre MESSMER. Projet de création de communes mixtes. Non daté. Série E3. Dossier N° 209/1. Archives nationales de Mauritanie.

(66) Elections municipales d'Atar. 14 Août 1960. Fiche de renseignements N° 476/CF.SU. Série E3. Dossier N° 209/1. Archives nationales de Mauritanie. Les archives de l'époque abondent dans ce sens. On souligne régulièrement *"l'anarchie, la répugnance à la discipline, l'esprit d'indépendance"* des populations.

Nous rapporterons deux autres extraits de Rapports Politiques significatifs de la vigueur des comportements tribaux : *"... Il est à remarquer que l'appartenance à l'UPM ne diminue en rien les rivalités intestines entre tribus ou entre clans et qu'en particulier la désignation des candidats aux dernières élections de l'assemblée territoriale a provoqué entre les deux tribus guerrières Oulad Noghmach et Oulad Ahmed un grave dissentiment qui n'est pas encore apaisé"*. Rapport politique. Aleg. 1957. Série E3. Dossier N° 126. Archives nationales de Mauritanie.

"... Cette agitation Kounta constitue l'un des aspects de ces particularismes locaux qui s'appuient sur un tribalisme tenace et font obstacle à la formation d'une nation mauritanienne". Rapport du Commandant du Cercle du Tagant. Mars 1959. Série E3. Dossier N° 251. Archives nationales de Mauritanie.

d'une lettre de l'administrateur des TOM commandant le cercle du Brakna au gouverneur de la Mauritanie. L'"affaire" est relative au refus des Toumodeks de payer aux Eliabés une redevance, l'assakal, alors qu'ils s'en acquittaient antérieurement : *"sous ce refus, il y a une opposition latente et permanente, peut-être aussi politique, entre Maures et Toucouleurs du Fleuve. Les Noirs se disent les anciens occupants de la Mauritanie. Les Maures revendiquent l'accès au Fleuve.... L'hostilité raciale entre Maures blancs et Toucouleurs noirs fait le reste. Il est dur à l'amour-propre d'un Beidane de se soumettre à un jugement qui donne raison à un noir. Un noir, disent les Beidane, n'est pas un homme"* (67). Malgré le caractère assez extrême de ces deux exemples, des situations quasiment similaires pourraient être évoquées trente ans après.

(67) Cercle du Brakna. 8 Décembre 1951. Série E3. Dossier N° 257. Archives nationales de Mauritanie. Les archives font tout autant référence à la tension ethnique qu'un administrateur civil mauritanien, dans un rapport politique rédigé après l'indépendance, qualifie *"d'hostile fraternité"* (document confidentiel).

A signaler, dans le même registre, deux mémoires d'histoire soutenus il y a quelques années à Nouakchott sur la période que nous venons de traiter, l'un par un étudiant maure, l'autre par un étudiant négro-africain. Alors que le sujet est strictement le même et concerne l'évolution générale du pays, on découvre deux études différentes, l'une axée sur la communauté maure, l'autre sur les organisations négro-africaines. cf. Mohamed ould EL HACEN. *Aperçu de l'histoire politique de la Mauritanie. 1944-1961.* Ecole Normale Supérieure. Nouakchott. 1983-84 et BA Ciré dit BA Ismaïla. *L'évolution politique de la Mauritanie. 1946-1960.* Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Nouakchott. 1985-86. ... Jusqu'à la bibliographie qui, pour le premier ne compte aucun auteur négro-africain, pour le second aucun auteur maure !

Chapitre 2 . Le régime de Moktar ould DADDAH ou la tentative de construction d'un Etat moderne (1961 - 1978)

Pendant vingt ans, le pouvoir politique en Mauritanie est étroitement associé à un nom, celui de Moktar ould DADDAH. C'est lui qui, à la tête d'une petite équipe et avec le soutien de l'ancienne puissance coloniale, tente de mettre en place un Etat moderne. On remarque très tôt le volontarisme politique des nouveaux dirigeants, certes portés par le souffle grisant de l'indépendance et la possibilité dorénavant d'exprimer une personnalité propre. Ce volontarisme se comprend d'autant mieux lorsqu'on a à l'esprit les nombreuses logiques qui font concurrence à l'édification d'un Etat moderne dans ce pays. Dès lors, cette construction va se faire au rythme de plusieurs séries d'évènements qui marqueront chacune à leur façon la consolidation du régime de Moktar ould DADDAH.

Dans un premier temps, il s'agit d'asseoir progressivement l'autorité du pouvoir d'Etat. Cette phase se déroule principalement sur le terrain institutionnel. Moktar ould DADDAH et son équipe ont alors face à eux les éléments traditionnels qui s'élèvent contre la conception de la modernisation du nouveau régime. Ces notables traditionnels, dont on a souligné le déphasage par rapport à l'Etat qui se met en place, vont tout de même livrer le combat dans le cadre des institutions nouvelles. Ils se font les défenseurs d'un parlementarisme qui seul peut leur permettre de conserver une part de pouvoir. Ils se sentent menacés par la volonté centralisatrice du nouveau régime. Celui-ci invoque pour sa part la nécessité d'affermissement de l'autorité de l'Etat pour mener à bien la tâche de construction nationale et de développement économique. Cet affrontement entre éléments traditionnels et courant novateur va se cristalliser en un conflit sur la forme du pouvoir (plus ou moins grande concentration au profit de l'exécutif) et sera provisoirement clos par la victoire des modernistes qui auront su habilement déplacer le débat sur le terrain du Parti.

En second lieu, l'affermissement et la longévité du régime de Moktar ould DADDAH doivent beaucoup à de judicieuses combinaisons sur le plan politique. Outre un art consommé du dosage entre les principales ethnies et tribus qui sont autant de concessions au modèle d'Etat bureaucratique, Moktar ould DADDAH parvient à s'appuyer alternativement sur diverses forces politiques pour consolider son pouvoir. La menace marocaine sert à rallier les jeunes nationalistes progressistes dont il pourra se séparer le moment venu. A cet égard, il faut souligner la particulière habileté du Président qui réussit à utiliser à son profit les tensions successives. La récupération des crises, en ralliant les opposants d'hier, lui permet de consolider régulièrement sa position.

Cependant, les qualités du Chef de l'Etat se montreront insuffisantes lorsque le pays sera plongé dans le conflit du Sahara occidental. Ce nouveau défi, dont les conséquences seront trop lourdes à gérer, va dynamiser un certain nombre de forces que le Pouvoir sera impuissant à juguler.

Section 1 . Le processus de concentration du pouvoir

Les premières années du régime de Moktar ould DADDAH marquent la volonté de renforcer le pouvoir central. L'évolution vers la domination présidentielle passe par un double processus de concentration institutionnelle et politique. La constitution "parlementaire" de 1959, jugée peu compatible avec l'objectif de construction nationale et d'affermissement du pouvoir central, fait place, non sans quelques grincements, à une constitution d'inspiration présidentielle adoptée en 1961 (67 bis). Parallèlement, on assiste au passage du multipartisme au monopartisme d'Etat. La révision constitutionnelle de 1965 qui institutionnalise le parti unique donne son visage définitif au régime de Moktar ould DADDAH. Le PPM devient l'inspirateur officiel de la vie de l'Etat. Le processus de concentration du pouvoir s'effectue dans le cadre de la sourde lutte qui oppose les modernistes aux conservateurs.

(67 bis) La constitution de 1959 (J.O.R.I.M. du 13 mai 1959) se présente comme *"la recherche d'un équilibre entre la constitution française de 1958 et le régime parlementaire plus ou moins voulu par la loi-cadre"* (J.C. ARNAUD. Les institutions politiques de la Mauritanie. ENA. Nouakchott. 1975. p. 15). Elle institue une séparation souple entre le pouvoir législatif exercé par l'assemblée nationale et le pouvoir exécutif détenu par le gouvernement dirigé par un premier ministre. Le gouvernement est responsable devant l'assemblée. Parallèlement, il peut la dissoudre. En outre, la constitution garantit le multipartisme à condition que les partis ou groupements politiques ne portent pas atteinte à la souveraineté nationale ou à l'unité de la République. La constitution de 1961 (J.O.R.I.M. du 3 juin 1961) se veut quant à elle "présidentielle" (la pratique du régime évoluant rapidement vers le présidentielisme). Elle met en place une séparation rigide des pouvoirs en même temps qu'elle introduit un déséquilibre au profit de l'exécutif. Le Président de la République assure simultanément les fonctions de Chef de l'Etat et de Chef du gouvernement. Il arrête la politique générale de la nation, choisit les ministres qui sont responsables devant lui, exerce un pouvoir réglementaire autonome étendu et dispose, concurremment avec l'assemblée nationale, de l'initiative législative. Par ailleurs, l'article 25, inspiré de l'article 16 de la constitution française, lui permet de se saisir des pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles.

Pour une étude approfondie de l'évolution constitutionnelle de la Mauritanie, voir la thèse de J.C. ARNAUD (Le système politique de la Mauritanie. Thèse de droit public. Paris 1. 1981). A titre comparatif, ou pour consulter l'ouvrage de M. CAMAU. Pouvoir et institutions au Maghreb. Ceres productions. Tunis. 1978.

Cf également Ph. MARCHESIN. L'évolution politique et constitutionnelle de la Mauritanie. in A. CLAISSE et G. CONAC (dir.). Le Grand Maghreb. Paris. Economica. 1988. p.p. 73-86.

§ 1. Le conflit sur la forme du pouvoir

Une des principales décisions de la "Table ronde" du 30 Juin 1961 est le choix de Moktar ould DADDAH comme candidat d'union nationale à l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 20 Août 1961. Cette élection est un succès pour Moktar ould DADDAH qui recueille 371 808 suffrages sur 397 588 inscrits.

La phase d'unification des forces politiques initiée lors de la Table ronde aboutit à l'ouverture, le 25 Décembre 1961, du congrès de l'Unité qui réunit 400 délégués : 80 pour chacun des quatre anciens partis ainsi que des représentants des mouvements de jeunesse, de femmes et des syndicats. A l'issue de ce congrès naît le Parti du Peuple Mauritanien (PPM), parti unifié qui doit être *"un parti démocratique, un parti de masses... mais, avant tout, un parti fort... A lui de créer une Mauritanie nouvelle, synthèse des influences contradictoires du conservatisme et de l'évolution, du moderne et de la tradition"* (68). La volonté de créer un "Parti fort" annonce l'institution ultérieure du Parti unique. Le secrétaire général du PPM est Moktar ould DADDAH.

L'unification des forces politiques est cependant précaire. Les conflits internes sont latents. Outre les classiques susceptibilités et ambitions personnelles, un conflit de fond quant à la conception même du pouvoir se dessine rapidement. L'élite moderne et à sa tête le Chef de l'Etat veulent un *"pouvoir politique moderne à travers une structure unique"* (69) alors que les chefs et notables traditionnels (pour la plupart députés ex PRM) s'opposent à cette tentative de concentration du pouvoir. *"En clair, ces divergences opposaient deux conceptions : parti unique et pluralisme, pouvoir modernisateur et pouvoir néotraditionnel"* (70). Ces deux conceptions trouvent leur terrain d'affrontement dans la rivalité entre, d'une part l'exécutif et la direction du Parti, d'autre part l'Assemblée, devenue le camp retranché des conservateurs. Il faudra plus de trois ans pour mettre un terme à ce conflit (71).

(68) Résolution finale du congrès de l'unité. Congrès constitutif. Archives du PPM.

(69) Hamid el MAURITANYI op. ci. p. 118.

(70) BA Moussa Batchily. Le Parti du Peuple Mauritanien. Thèse de 3ème cycle. Paris VII. 1983. p. 205.

(71) L'Assemblée en place doit rester en fonction jusqu'à la fin de son mandat qui est fixé à Mai 1964. C'est la condition posée par le groupe parlementaire, le 28 Février 1961, pour l'adoption du régime "présidentiel". En outre, la constitution de 1961 ne prévoit pas de droit de dissolution.

Le combat exécutif - législatif commence en fait dès Mars 1961. Sa première victime est Sidi el Moktar N'DIAYE, Président de l'Assemblée nationale. En désaccord avec le gouvernement favorable à l'instauration d'un régime "présidentiel" (72), il donne sa démission.

Cette première démission-protestation est suivie en Novembre 1962 de celle du Président Hamoud ould AHMEDOU qui manifeste ainsi publiquement son désaccord avec Moktar ould DADDAH. S'adressant aux députés, M. AHMEDOU déclare : *"vous seuls représentez le pays réel et la légalité, vous seuls parlez au nom des populations, dont vous connaissez les besoins. Les rapports de l'administration locale n'ont pas la force des vôtres et les déclarations des organisations politiques engagent seulement les militants"* (73).

La lutte entre les parlementaires et l'exécutif va progressivement se cristalliser autour de l'affrontement de deux hommes, Moktar ould DADDAH et le nouveau Président de l'Assemblée Nationale, Souleymane ould Cheikh SIDYA. Outre leur approche différente sur l'avenir politique du pays, ces deux personnalités issues de la même tribu du Trarza, les oulad BIRI, ont un important contentieux personnel. Souleymane ould Cheikh SIDYA occupe une place beaucoup plus élevée que son rival dans la hiérarchie sociale traditionnelle. Or ce dernier, préféré par le pouvoir colonial, se trouve aux commandes de l'Etat. L'affrontement entre les deux hommes sera tel que, selon divers interlocuteurs, les faits politiques marquants de la première décennie de l'indépendance peuvent être appréciés à la lumière de cette rivalité.

C'est sur le terrain du Parti que va se déplacer le conflit. Le premier congrès ordinaire du PPM est convoqué à Nouakchott le 25 mars 1963. Une première décision quasiment révolutionnaire et pourtant passée presque inaperçue consiste en la suppression de la chefferie par voie d'extinction. C'est une attaque directe contre les tenants du pouvoir traditionnel. Une autre mesure adoptée lors de ce congrès baptisé "congrès de l'austérité" va, elle, faire couler beaucoup d'encre. Moktar ould DADDAH parvient à faire voter une résolution qui prévoit de renoncer à la subvention que la France verse chaque année au budget mauritanien. Cette mesure est destinée à concrétiser l'indépendance de la Mauritanie (74).

(72) cf. note 67 bis.

(73) Le Monde. 17 Novembre 1962.

(74) Le refus de la subvention française s'explique par les premiers résultats encourageants obtenus par la MIFERMA (mines de fer de Mauritanie), atout capital pour Moktar ould DADDAH. *"La MIFERMA m'affermi"* lui font dire alors les adeptes de "l'art de décaler les sons" à Port-Etienne.

Mais la décision de renoncer à la subvention d'équilibre de Paris suppose la mise en œuvre d'une politique de rigoureuse austérité. Moktar ould DADDAH fait donc voter dans la foulée toute une série de textes : réduction du nombre de ministères, augmentation des impôts sur les salaires les plus élevés, et surtout suppression de l'autonomie financière de l'Assemblée nationale. Il justifie la dernière mesure par les critiques que soulève la gestion financière de la Chambre : *"il importe en effet de mettre un terme aux rumeurs qui se sont propagées dans l'opinion publique au sujet de certaines irrégularités qui auraient été commises en ce domaine - d'où la nécessité d'instaurer un contrôle offrant les garanties indispensables de bonne gestion. Ce contrôle ne saurait être interprété comme un geste de méfiance ou comme une restriction des prérogatives parlementaires. C'est une manifestation de la volonté d'assurer une saine gestion des deniers publics, qui alimentent les crédits accordés à l'Assemblée aussi bien que les autres dépenses de l'Etat"* (75). Il est vrai que des abus (spéculations immobilières notamment) ont été constatés dans l'utilisation des fonds alloués à l'Assemblée. En réalité, ce que redoute Moktar ould DADDAH est l'utilisation des ressources parlementaires à des fins clientélistes contre lui (76).

Les diverses mesures votées lors du congrès de "l'austérité" suscitent des protestations dans les milieux dirigeants. La dernière d'entre elles cristallise les énergies des opposants du Président ould DADDAH. Il s'agit d'une offensive directe contre le pouvoir parlementaire. Plusieurs députés déclarent publiquement que le gouvernement ne peut retirer à l'Assemblée le droit de disposer de son propre budget.

(75) Série Présidence. Dossier N° 506/2. 28 Juin 1963, N° 87/PR. p. 2. Archives nationales de Mauritanie.

(76) J.L. BALANS op. cit. p. 447.

Dans une lettre du 5 Juillet 1963 adressée à Moktar ould DADDAH, le Président de l'Assemblée monte au créneau : *"Une telle solution irait à l'encontre des principes découlant de la Constitution de Mai 1961 qui a remplacé le régime parlementaire antérieur par le régime présidentiel actuel. Par cette Constitution, l'Assemblée nationale, renonçant d'elle-même à une grande partie de ses attributions au profit du Gouvernement, a entendu garantir en contrepartie son indépendance. L'autonomie financière et administrative de l'Assemblée sont les garanties matérielles de cette indépendance à l'égard du Gouvernement. Dans le contexte constitutionnel actuel, il serait d'ailleurs paradoxal que l'Assemblée nationale, dont les attributions sont particulièrement étendues en matière financière et qui doit contrôler la gestion du Gouvernement, soit sous le contrôle permanent de celui-ci pour son fonctionnement... Ainsi nous n'aboutirions pas au parlementarisme décrié, mais le régime présidentiel actuel serait lui-même aboli pour faire place à un régime de fait, d'essence totalitaire, fondé sur le pouvoir d'un seul homme. Un tel régime contraire à la vocation démocratique de notre Nation n'est certes pas celui qu'ont voulu organiser les congressistes de Mars dernier, respectueux de notre actuelle Constitution"* (77).

Ayant refusé que la suppression de l'autonomie financière de l'Assemblée soit réglée par la simple procédure législative, le Président de l'Assemblée renvoie le problème devant le Bureau Politique National (BPN) (78) où les parlementaires sont bien représentés. La mesure est mise aux voix le 1er Octobre 1963 : 11 sont contre, 3 s'abstiennent et 6 sont pour. Moktar ould DADDAH est battu.

 (77) Série Présidence. Dossier N° 506/2. N° 62/AN/P p. 3. Archives nationales de Mauritanie.

Cette lettre constitue le point culminant dans la dégradation des rapports entre les pouvoirs publics qui se poursuit depuis plusieurs mois. Témoin cette lettre du même Président de l'Assemblée, datée du 18 Juin 1963, dans laquelle il se plaint des insuffisances du protocole à l'égard des parlementaires : *"... C'est ainsi que lors de certaines manifestations se situant à l'échelle nationale, la place réservée à la participation des parlementaires - aussi bien dans les cérémonies publiques, les cortèges, les repas officiels, que dans les comptes-rendus des services d'Etat chargés de l'information - ne correspond pas au rang éminent que nos Institutions ont voulu leur réserver"*.

Série Présidence. Dossier N° 506/2. N° 61/AN/P p. 1. Archives nationales de Mauritanie.

(78) Organe dirigeant du PPM.

Le premier round remporté par l'Assemblée, Moktar ould DADDAH se retire de la direction du Parti. Aveu d'échec ou habile manœuvre ? De fait, la victoire de ses adversaires ne débouche sur aucun projet cohérent. La majorité du BPN ne parvient pas à se mettre d'accord sur le nom d'un nouveau secrétaire général. Aussi, après avoir constaté l'impossibilité de sortir de l'impasse, le BPN rappelle Moktar ould DADDAH et lui confie la mission : *"de rechercher après un recensement complet de tous les maux dont souffre le Parti aujourd'hui, les moyens susceptibles de juguler à jamais les contradictions et d'assurer un redressement conforme aux principes de base tels que définis par les deux congrès historiques du Parti du Peuple de décembre 1961 et de Mars 1963"* (79). Dès lors, le secrétaire général va s'employer à retourner la situation en sa faveur. Sa stratégie s'appuie sur divers fronts.

En premier lieu, c'est l'ancienne tension avec le Maroc, dont on a constaté un regain en 1962-63 (80), qui donne l'occasion à Moktar ould DADDAH de resserrer les rangs autour de lui. Divers transfuges, dont l'émir ould OMEIR, ont regagné Nouakchott en Mars 1963, se ralliant publiquement au régime. Or, le 14 Août, Moktar ould DADDAH annonce leur arrestation, les accusant d'être *"venus en cheval de Troie pour réaliser de l'intérieur ce qu'ils n'avaient pu réussir de l'extérieur"* (81). Cette mesure intervient après avoir obtenu les aveux d'un inspecteur de la police secrète marocaine arrêté quelques jours auparavant. La menace marocaine permet à Moktar ould DADDAH de mobiliser les jeunes nationalistes dont l'appui sera précieux dans sa rivalité avec les chefs et notables traditionnels. La menace externe est habilement utilisée sur le plan intérieur.

En second lieu, Moktar ould DADDAH organise une opération de "promotion" de l'idée de parti unique. A la suite d'un voyage en Guinée où il a étudié attentivement les structures et les méthodes du parti démocratique guinéen, il revient convaincu de la nécessité de faire du PPM un parti unique, se déclarant définitivement guéri de son "complexe de Montesquieu".

(79) Communiqué du BPN du 4 Octobre 1963.

(80) Un attentat "téléguidé par le Maroc" (cf. Le Monde du 11 Avril 1962) coûte la vie à trois Français en Mars 1962 à Néma.

(81) Le Monde. 11 Avril 1962.

La justification de l'instauration du parti unique s'appuie d'abord sur une critique du multipartisme. Introduit par le colonisateur - donc atteint du péché de mimétisme -, le multipartisme est accusé de constituer un frein au développement de la conscience nationale dans la mesure où les différents partis risquent de se former sur des bases tribales, encourageant ainsi les tendances centrifuges latentes. Vient ensuite la critique de l'aspect formel de la démocratie occidentale dans le cadre mauritanien : *"J'ai compris ... que les méthodes occidentales n'étaient pas adaptées à nos pays. Quelle est la liberté de l'homme qui a faim ? De celui qui souffre et qui ne reçoit pas de soins ? De celui qui est ignorant ?... Il faut d'abord le libérer socialement et économiquement pour qu'un jour il puisse dire librement "oui" ou "non"."* (82).

On peut alors montrer les avantages (bien souvent supposés) (83) du parti unique. *"Le parti unique est le creuset où se forge l'unité nationale par le combat incessant qu'il mène contre tous les particularismes. Il permet la réalisation de l'œuvre de construction nationale puisqu'il est le véritable agent moteur de la marche du pays vers le développement économique en même temps qu'il contribue à faire de chaque Mauritanien un citoyen responsable"* (84). De plus, toujours selon l'avis de ses défenseurs, seul le parti unique peut apporter à l'autorité politique le consensus populaire qui légitime son action. *"Or, cette autorité politique, qu'elle se situe au sommet ou à la base de l'Etat, ne peut s'exercer chez nous au nom d'une simple majorité, c'est-à-dire contre une minorité. Il lui faut l'unanimité, c'est à dire l'adhésion des masses"* (85).

Tous ces arguments sont abondamment repris par le secrétaire général du PPM ainsi que par les ténors du Parti. L'un d'eux n'hésite pas à déclarer : *"s'il revenait aujourd'hui sur terre, Montesquieu tenterait, certes, d'édifier une nouvelle théorie, conforme aux réalités actuelles. Et cette nouvelle théorie préconiserait, à coup sûr, les régimes de parti unique, que d'aucuns qualifient de grande innovation du XXème siècle, en matière gouvernementale"* (86).

(82) Monique SORDET. Ernest MILCENT. Le Parti du Peuple Mauritanien. Revue française d'études politiques africaines. Septembre 1969. p. 38.

(83) L'évolution politique des pays africains montrera que si le parti unique a bien par moments contribué à la formation d'un Etat moderne, il a également souvent été impuissant à réaliser les espoirs placés en lui.

(84) Le peuple. Journal du PPM. 1er Août 1966. Archives du PPM.

(85) Ibid.

(86) Abdoul Aziz SALL. Communication lors d'un séminaire organisé le 10 Octobre 1972. p. 3. Archives personnelles. Abdoul Aziz SALL est à l'époque permanent du PPM. Il deviendra plus tard Président de l'Assemblée nationale.

Les promoteurs du Parti unique vont dès lors s'employer à s'attacher des couches de la population laissées jusque là en marge de la vie politique (travailleurs, femmes, jeunes). C'est en s'appuyant sur ces catégories dynamiques qu'il sera possible de remettre en cause les privilèges et les monopoles des couches dirigeantes traditionnelles.

Depuis qu'il a déplacé de façon habile le débat engagé entre l'exécutif et le législatif sur le terrain du Parti, Moktar ould DADDAH ne cesse de rappeler la puissante légitimité que détient le Congrès, instance suprême du Parti. Dans une lettre du 28 Juin 1963, il met en demeure le Président de l'Assemblée nationale : *"le moment est maintenant venu pour chacun de prendre nettement ses responsabilités face à la seule alternative possible : accepter dans leur intégralité les décisions du Congrès, ou bien les refuser"* (87). Dès Janvier 1964, Moktar ould DADDAH et ses partisans sont prêts : une conférence des cadres est convoquée à Kaedi. Il apparaît dès le départ que la majorité des délégués est favorable aux thèses que Moktar ould DADDAH et ses amis défendent depuis plusieurs mois. Ce dernier suggère et obtient que la conférence s'érige en congrès extraordinaire du Parti.

"Virage déterminant du régime" (88), le congrès historique de Kaedi consacre la victoire de Moktar ould DADDAH. Les mesures adoptées vont donner un nouveau visage au régime. Tout d'abord, le Congrès décide de faire du PPM l'instrument privilégié de la construction nationale, affirmant d'emblée la primauté du Parti sur tous les rouages de l'Etat. Ensuite, *"pour en finir avec l'électoralisme et le régionalisme"* (89), il est décidé que les députés seront désormais élus sur une seule liste nationale établie définitivement par le BPN. Mais surtout chaque député devra remettre une lettre de démission en blanc que le Président de la République pourra utiliser *"s'il estime que le mandat parlementaire concerné n'est plus exercé dans l'intérêt de la Nation"* (90). Enfin la gratuité du mandat parlementaire est décidée.

 (87) Série Présidence. Dossier N° 506/2 ; N° 87/PR. p. 5. Archives nationales de Mauritanie.

(88) J.L. BALANS op. cit. p. 452.

(89) Résolutions du Congrès de Kaedi. Série Présidence. Dossier N° 215. Archives nationales de Mauritanie.

(90) Ibid.

Le Président de la République, secrétaire général du Parti, est donc le grand vainqueur du congrès dit "de la reconversion". Le régime de parti unique est né de fait. Il sera bientôt consacré en droit.

Le dernier acte de l'affrontement avec les parlementaires est de courte durée. Deux anciens Présidents de l'Assemblée, Sidi el Moktar N'DIAYE et Souleymanould Cheikh SIDYA refusent de signer leur démission en blanc. Ils sont exclus du Parti. Avec Bouyaguiould ABIDINE, lui aussi exclu du PPM, ils fondent un parti, le Front National Démocratique (FND). L'alliance de ces trois anciens leaders traduit une tentative de réconciliation de l'opposition mauritanienne : Sidi el Moktar N'DIAYE s'est toujours fait le champion d'une démocratie parlementaire de type occidental ; Souleymanould Cheikh SIDYA représente la chefferie traditionnelle maure ; enfin, Bouyaguiould ABIDINE est l'ancien président de la Nahda. Le FND entend réagir contre *"les échecs successifs qui ont marqué la vie politique mauritanienne depuis la table ronde des partis et tendances en 1961"* (91). Il est aussitôt déclaré illégal et dissout par le ministre de l'intérieur qui, faisant référence à la charte du mouvement, qualifie le texte *"d'injurieux et diffamatoire, et de nature à porter atteinte au crédit de l'Etat et à jeter le trouble dans les esprits"*. Les responsables du FND saisissent la Cour Suprême qui cherche à gagner du temps en rendant deux arrêts de procédure "avant dire droit". Moktarould DADDAH donne alors le coup de grâce aux parlementaires.

Convaincu de la prééminence des orientations définies à Kaedi sur la garantie constitutionnelle du multipartisme, il obtient de l'Assemblée, sur proposition du BPN, la révision de la Constitution. Le 12 Janvier 1965, l'article 9 de la constitution, révisé, dispose : *"la volonté populaire s'exprime par l'intermédiaire du Parti de l'Etat, organisé démocratiquement. Le Parti du Peuple Mauritanien, né de la fusion des partis nationaux existant au 25 Décembre 1961, est reconnu comme l'unique parti de l'Etat"*. Voilà pour le droit.

(91) Bertrand FESSARD de FOUCAULT. Le Parti du Peuple Mauritanien (I). Le mois en Afrique. Octobre 1973. p. 50.

Du point de vue politique, l'institutionnalisation du Parti confirme la défaite de la vieille garde. Elle représente une étape supplémentaire, après l'adoption de la constitution "présidentielle" de 1961, la décision de suppression de la chefferie par voie d'extinction en 1963 et les mesures adoptées au congrès de Kaedi en 1964 de l'affrontement modernistes/conservateurs, Moktar ould DADDAH / Souleymane ould Cheikh SIDYA.

La réforme constitutionnelle de 1965 s'accompagne d'une importante relève des hommes, répondant en cela au désir du Chef de l'Etat de "*poursuivre sa politique de promotion des cadres modernes aux dépens des notables traditionnels, seul moyen, selon lui, de consolider l'unité nationale et de promouvoir l'économie du pays*" (92). Le 9 Mai 1965 (93), la Chambre est profondément renouvelée : sur les quarante membres composant l'Assemblée, on ne retrouve que 9 députés ayant appartenu à la précédente législature. La relève est également sensible au Gouvernement où entrent en force les principaux animateurs du parti unique. Une nouvelle génération d'hommes politiques, universitaires pour la plupart formés en France, prend le relais des notables traditionnels.

La révision de 1965 donne au régime mauritanien sa vraie physionomie jusqu'en 1978 en instaurant un régime de Parti-Etat.

(92) Commentaire du Congrès de Kaedi. Série Présidence. Dossier N° 203. Archives nationales de Mauritanie.

(93) Il a été décidé à Kaedi de prolonger d'un an le mandat de l'Assemblée nationale, le temps de réaliser la nouvelle implantation du Parti.

§ 2. Le Parti - Etat

A l'image de plusieurs pays africains, on constate la suprématie du Parti unique au sein du système politique mauritanien. Sékou TOURE a expliqué les raisons de cette suprématie : *"Si le Parti s'identifie au peuple, c'est-à-dire à la Nation, il est évident que l'Etat doit également s'identifier au Parti afin que se constitue la trilogie indissociable : Peuple, Parti, Etat. Ainsi, aucune raison du Parti ne peut ni ne doit prévaloir sur la raison et l'intérêt du peuple, de même qu'aucune raison d'Etat ne peut prévaloir sur la ligne du Parti"* (94). Si le Parti s'impose à tous, il se doit également d'être le Parti de tous. Ce caractère intégrateur a évidemment des conséquences dans les relations Parti-Etat. Comme le note D.G. LAVROFF : *"C'est parce que le Parti représente la Nation qu'il est entièrement confondu avec l'Etat et l'on peut donc parler d'un Parti-Etat"* (95).

La primauté du Parti sur l'Etat ne doit toutefois pas occulter ses limites quant à la construction d'un Etat moderne.

1. La primauté du Parti sur l'Etat

Par son institutionnalisation, le Parti se voit reconnaître un rôle de conception et de direction qui lui confère une évidente suprématie sur les autres institutions de l'Etat. A l'occasion du rapport sur l'état de la Nation de l'année 1965, Moktar ould DADDAH déclare : *"Le Parti du Peuple Mauritanien est désormais le seul Parti de l'Etat. Consacré par notre Constitution, il devient le seul organe d'impulsion qui doit concevoir les programmes et les plans tendant au développement et à la promotion de toutes les mauritaniennes et de tous les mauritaniens, tandis que les organes de l'Etat, Parlement et Gouvernement, mettent en œuvre les décisions prises par le Parti lui-même"*.

Dans leur souci de supprimer tout dualisme Parti-Etat, les dirigeants instaurent en fait une confusion organique et fonctionnelle des pouvoirs. Organique, dans la mesure où les principaux responsables du Parti occupent les fonctions dirigeantes au sein de l'appareil d'Etat, notamment au Gouvernement. Fonctionnelle, puisque c'est le PPM qui détermine le rôle et les attributions des autres institutions étatiques.

(94) Cité par J.C. ARNAUD. Les institutions politiques de la Mauritanie. Cours polycopié. ENA. Nouakchott. Mars 1975. p.p. 118 et 119.

(95) Cité par J.C. ARNAUD. op. cit. p. 122.

L'osmose ainsi instaurée consacre l'intégration progressive des divers pouvoirs de l'Etat au Parti. Abdoul Aziz SALL, responsable de la permanence du Parti en 1971, illustre la subordination du Gouvernement au Parti : *"La démarcation entre le rôle du Parti et celui du Gouvernement consiste en ce que, d'une part, le Parti se réserve le rôle de conception, d'impulsion et de contrôle, et, d'autre part, que le Gouvernement, quant à lui, exécute et rend compte. Autrement dit et pour schématiser, le Parti joue le rôle de cerveau et le Gouvernement celui de bras"* (96). La suprématie du Parti sur l'Assemblée nationale est tout aussi patente. Concernant l'investiture des candidats à la députation *"chaque Assemblée Générale de section adresse au Bureau Politique National... une liste de trois noms. Le Bureau Politique National arrête, définitivement, la liste des candidats du Parti, conformément à la règle ci-après : 2/3 des députés parmi les noms proposés par les Sections, 1/3 à sa discrétion"* (97). Par ailleurs, la loi votée par l'Assemblée est élaborée sur la base des options déterminées par le PPM. Enfin, les rapports entre le Parti et l'administration traduisent également le rôle moteur du Parti : *"le premier critère retenu pour l'accession à toute fonction de responsabilité est l'engagement inconditionnel vis-à-vis du Parti"* (98). *"L'étroite et franche coopération"* (99) souhaitée entre les représentants du Parti et ceux de l'administration aura cependant du mal à se réaliser, la rivalité entre les divers responsables se manifestant à maintes reprises (100).

Après avoir exposé la place qu'occupe le PPM dans le système politique mauritanien, il convient d'en présenter la structure et le fonctionnement (101).

(96) Lettre de principe aux militants du Parti. 23 Décembre 1971. Archives du PPM.

(97) Article 74 du règlement intérieur du PPM.

(98) Article 35 des statuts révisés en Juin 1966.

(99) Circulaire de Moktar ould DADDAH : "Rapports entre responsables administratifs et du Parti". 1966. Série Présidence. Dossier N° 203. Archives nationales de Mauritanie.

(100) J.C. ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. 1960-1980. Thèse d'Etat en Droit public. Paris I. 1981. p. 214.

L'intégration au Parti ne concerne pas que les organes de l'Etat ; progressivement, c'est l'ensemble des forces vives de la nation (syndicats, armée, mouvements de femmes et de jeunes) qui est rattaché au PPM. Cf. infra.

(101) Nous nous limiterons aux principaux traits d'organisation et de fonctionnement du PPM. Pour une présentation plus détaillée cf. J.C. ARNAUD. Les institutions politiques de la Mauritanie. op. cit. p. 99...

Le PPM se présente comme une organisation de type pyramidal fondée, théoriquement, sur le principe du centralisme démocratique.

On distingue une structure locale et une structure nationale. Les organes locaux et régionaux regroupent les comités, les sections et les fédérations qui correspondent respectivement au quartier, au département et à la région. Les organes nationaux comprennent le Congrès, le Conseil national, le Bureau politique national et le Comité permanent. Le Congrès est la plus haute instance du Parti. Il a notamment pour attributions de définir les options fondamentales de la Nation et d'élire le Secrétaire général et les membres du BPN. Son rôle est en réalité d'une bien moindre importance dans la mesure où il ne se réunit que tous les quatre ans (102). Il en est de même pour le Conseil national, en principe seconde instance hiérarchique du Parti, qui ne s'est réuni qu'une fois jusqu'en 1975 (103). Le Parti est en fait dirigé par le BPN et plus précisément par son émanation restreinte, le Comité permanent. Regroupant une quarantaine de membres, le BPN assure la direction et le contrôle de la vie nationale dans tous les domaines. Il est chargé de traduire les options du Congrès en programmes opérationnels. Mais le BPN ne siège pas constamment. Le véritable organe permanent du Parti est le Comité permanent. Le CP expédie les affaires courantes entre les sessions du BPN et prépare les questions à soumettre à son examen. De composition restreinte (une dizaine de membres), ce qui lui confère une grande homogénéité, il se réunit fréquemment (au moins une fois par semaine). On retrouve en outre les mêmes hommes au sein du Comité permanent et du Conseil des Ministres.

Le centralisme de la structure du PPM apparaît rapidement à l'observateur. L'article 38 des statuts prévoit que chaque organisme dirigeant est responsable devant l'organisme immédiatement supérieur. Le phénomène devient particulièrement évident au contact des organes directeurs, ce qui fait dire à BA Moussa Batchily : *"le BPN possède le pouvoir de désigner, destituer, changer d'orientation ; rien ne lui échappe"* (104).

(102) Des congrès extraordinaires peuvent cependant être convoqués. Trois congrès extraordinaires ont été réunis : à Kaédi en 1964 et à Nouakchott en 1971 et 1978.

(103) Mais quatre fois entre 1975 et 1977.

(104) op. cit. p. 199.

Mais n'oublions pas que ce centralisme se veut "démocratique". L'élection, la collégialité des décisions, la critique et l'autocritique sont des principes théoriquement reconnus au sein du PPM. Ils comportent cependant de sérieuses limites tenant à la vigueur des relations verticales et au fonctionnement épisodique des organes du Parti. La règle du centralisme démocratique est alors pervertie : il s'agit avant tout de faire descendre les mots d'ordre d'une oligarchie dirigeante tout en filtrant soigneusement le courant d'information ascendant. Le centralisme l'emporte largement sur la démocratie. Deux exemples vont nous permettre de vérifier cette tendance dans la réalité mauritanienne.

Un premier témoignage concerne l'intervention d'un participant lors d'un séminaire organisé à Néma par le PPM : *"un document nous a été distribué. Je suis étonné qu'il ait pour titre : "la critique et l'autocritique". Il traite également de la liberté d'expression. Mon opinion est qu'il n'y a pas de liberté d'expression. Il n'y en n'a pas au niveau du Comité qui se réunit seulement une fois l'an à l'occasion du renouvellement des adhésions. Cette liberté d'expression n'existe pas, non plus, au niveau de la section. Il est prématuré d'en parler au niveau de la Fédération. Au sein du BPN, il paraît que seuls existent le Secrétaire Général et le Secrétaire Politique et à l'Organisation. Ou alors les autres membres sont incapables, ou alors le Secrétaire Général use de dictature. Donc j'estime qu'au BPN il n'y a pas de liberté d'expression. Aux congrès, il n'y a pas de liberté d'expression. A partir de 1964, la parole n'était plus donnée aux congressistes. La liste des membres du BPN est préparée à l'avance et simplement acclamée au Congrès".* Son interlocuteur (un haut responsable du Parti) a beau jeu de lui répondre *"en ce qui concerne la liberté d'expression elle ne peut avoir de preuve plus probante que votre intervention"* (105).

(105) Série Présidence. Dossier N° 203. Archives nationales de Mauritanie.

Toujours au chapitre de la liberté d'expression, nous avons pu lire dans une brochure du PPM : *"La critique non autorisée est celle faite en dehors du cadre normal du Parti"*. Brochure N° 2. p. 54. Série Présidence. Dossier N° 924. Archives Nationales de Mauritanie.

Le second témoignage consiste en une lettre de Sidy ould HANANA, chef des oulad Daoud, de Bassikounou, adressée à Moktar ould DADDAH (106) : *"l'année dernière, j'ai adhéré personnellement (au Parti) pour répondre à la demande de l'animateur, j'ai pris une carte d'adhésion pour ne mener aucune propagande, quant au dernier, il a fait appel à mon intervention demandant mon aide pour faire notre objectif c'est tout qui est animé notre parti. Soudain vint le délégué : membre du bureau politique national accompagné du Commandant de cercle et de l'animateur pour former le bureau de la section, il nous a paru que ces derniers sont venus spécialement pour élire un bureau à leur gré. C'est ainsi qu'ils n'ont consulté personne parmi les 36 délégués mais contrairement, ils ont intimidé les délégués menaçant de m'exclure du Parti et emprisonnant un délégué pendant 3 heures car il a exprimé son opinion"*.

Ces deux exemples ne peuvent certes illustrer à eux seuls plus d'une décennie de fonctionnement du PPM. Dans sa thèse, J.C. ARNAUD fait état de phases tout à fait positives dans la vie du Parti : *"De nombreux participants au Conseil national d'Avril et Mai 1977 ont témoigné de la liberté de parole et du caractère démocratique des débats"* (107). Les témoignages présentés plus haut visent simplement à tempérer l'apparent enthousiasme participationniste qui s'étale tout au long des brochures officielles (qui restent les références les plus nombreuses) du PPM. Une dernière précision s'impose : si la collégialité et les libres discussions sont parfois une réalité, elles se vérifient surtout dans les instances nationales (108). Plus l'on va vers la base, plus la démocratie a du mal à s'exprimer. Au fond, cela est-il si surprenant lorsque l'on découvre, dans une brochure du PPM concernant l'engagement des militants, le commentaire suivant : *"Au PPM, on n'a rien à se cacher. Il faut un engagement inconditionnel sans vouloir savoir pourquoi"* (109) ?

Le Parti du "peuple" mauritanien n'en a-t'il pas avant tout que le nom ? Mais plus fondamentalement, dans l'optique qui est la nôtre, peut-il devenir un réel instrument de construction d'un Etat moderne ?

 (106) Lettre manuscrite. 5 Octobre 1966. Série Présidence. Dossier N° 293. Archives Nationales de Mauritanie.

Nous tenons à reproduire fidèlement le texte, malgré les incorrections qui s'y trouvent.

(107) op. Cit. p.p. 188.189.

(108) Ibid.

(109) "Informations". N° 43. 27 Avril 1965. Série Présidence. Dossier N° 174. Archives nationales de Mauritanie.

2. Les limites du Parti quant à la construction d'un Etat moderne

Emergence d'une modernité propre

Une des principales justifications de la création du parti unique a été la recherche de l'unité nationale avec, pour corollaire, le rejet du multipartisme confondu avec le tribalisme. *"C'est là un tour de passe-passe... dans la mesure où le parti unique lui-même utilise le tribalisme"* (110). Malgré la vulgate officielle, le Parti unique éprouve bien des difficultés à devenir un réel instrument d'autonomisation de l'Etat. On ne devient pas du jour au lendemain un "camarade militant" dans un pays aux structures tribales séculaires. Dès le congrès d'Aïoun de 1966, Moktar ould DADDAH est le premier à reconnaître que le tribalisme et le régionalisme sont puissants au sein du Parti (111). Un rapport (non diffusé) de la commission des statuts du BPN va même jusqu'à affirmer qu'il faut *"raccrocher le Parti au niveau tribal, car c'est le seul réel"* (112).

On s'aperçoit que les procédés qui devaient permettre de dépasser les solidarités d'origine sont peu efficaces. L'exemple de la procédure d'adhésion au Parti est révélateur. Toute adhésion suppose l'agrément d'une *"autorité compétente du Parti"* (113), ce qui permet un plus grand contrôle de l'appareil sur les militants. Ce filtrage, théoriquement destiné à s'écarter des réflexes tribaux est loin de jouer son rôle : *"Ainsi, l'autorité compétente en question, c'est tel membre du Conseil national ou de la Fédération et en dernier ressort du BPN, aussi bien dans les villes, villages ou campements où tel chef traditionnel a ses familles partisans, tel autre ses hommes de main. Ce schéma... n'est que l'expression matérialisée dans les statuts des liens sociaux (tribalisme, régionalisme) partout décriés. Cette lecture ne découle pas d'un subjectivisme, mais des faits objectifs vérifiés dans la pratique électorale du pays et du parti"* (114). Dès lors l'adhésion est loin d'apparaître comme un acte individuel, mûrement réfléchi, un engagement inconditionnel vis-à-vis des options du Parti.

(110) BA Moussa Batchily. op. cit. p. 190.

(111) J.C. ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. 1960-1980. op. cit. p. 188.

(112) Série Présidence. Dossier N° 312. Archives nationales de Mauritanie.

(113) Article 3 des statuts du PPM.

(114) BA Moussa Batchily. op. cit. p. 194.

Le nombre important d'adhérents (80 % environ de la population adulte en 1976) (115) ne doit pas faire illusion. De nombreux dirigeants locaux, désireux de prouver leur efficacité à la direction nationale, procèdent à des distributions collectives de cartes. Au cours de leurs tournées en brousse, ils remettent au chef de tribu des paquets de cartes que celui-ci distribuera ensuite aux intéressés. Bien que formellement interdites par les statuts du Parti, les adhésions au nom d'une collectivité traditionnelle sont courantes. Elles réduisent considérablement la signification politique de l'adhésion. En outre, même lorsque la démarche se veut individuelle, elle est loin d'être significative d'un engagement précis : *"il arrive que l'individu achète une carte sans savoir ce qu'elle contient, ni les objectifs au nom desquels elle a été établie et même sans savoir sa forme"* (116).

De nombreux documents d'archives attestent de la vigueur du facteur tribal au sein du Parti. Lors d'une tournée dans le département de Rkiz, le contrôleur d'Etat Mahmoud ould ABDEL WEDOUD dresse le constat suivant de la situation politique : *"... Les deux tribus numériquement les plus importantes se disputent la suprématie dans le département. L'avènement du Parti du peuple n'a en rien modifié la situation, les rivalités traditionnelles et les particularismes s'étant maintenus par le biais des comités de base dont l'implantation s'est faite à partir des recensements administratifs"* (116 bis).

Dans un rapport sur "la réimplantation de la section urbaine d'Aïoun", le responsable local du Parti reconnaît que *"certains se sont enrôlés dans le Parti soit pour combattre un ennemi de famille, soit pour anéantir un rival indomptable... Pour certains le Parti n'est rien d'autre qu'une arme de destruction des adversaires"* (117). Ce type de comportement a déjà été observé (cf. chapitre 1) ; il est encore d'actualité (cf. chapitre 3, particulièrement en ce qui concerne les élections municipales de 1986).

(115) Estimation officielle qu'il convient, selon J.C. ARNAUD, de minimiser. cf. J.C. ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. op. cit. p. 167.

(116) Quotidien d'information CHAAB. N° 439. 3 Décembre 1976. p. 2.

(116 bis) Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz. 10 août 1973. p. 14. Archives du Ministère de l'intérieur. Nouakchott.

(117) Série Présidence. Dossier N° 293. Archives nationales de Mauritanie.

La prégnance du fait tribal se constate également dans cette lettre de la section du Parti de Boutilimit du 18 Novembre 1966 (117 bis) demandant *"le rétablissement d'un chef traditionnel dans sa position de détaché comme chef de fraction"* ... alors que depuis 1963, la politique du Parti est claire à ce sujet : suppression de la chefferie par voie d'extinction. Notons cependant que le ministre de la justice refuse cette requête. Le Parti, par la voix de l'un de ses dirigeants, prouve ici qu'il peut être aussi un vecteur de modernisation. Exemple isolé ? C'est ce que l'on pourrait être tenté de croire lorsqu'on lit cette lettre ouverte mettant en cause les plus hauts responsables du Parti, leur reprochant notamment certaines pratiques népotiques : *"les animateurs du Parti, à l'exemple du BPN, ont symbolisé la corruption. Nous avons vu une cellule comptant trois personnes qui représentaient chacune cinq délégués (il faut 30 adhérents pour un délégué) et cela, moyennant une somme rondelette de la part de la tendance favorisée. Le BPN n'a jamais ignoré ces choses, mais ses membres, qui font le trafic des permis de conduire, de la contrebande entre Las Palmas et Nouakchott, ne pourront guère qu'approuver de la tête ou d'un clin d'œil furtif ce que font leurs apprentis. Le secrétaire général du PPM est l'exemple vivant du népotisme. Il a placé ses parents et ses amis aux postes clés, faisant ainsi preuve d'un favoritisme exceptionnel. A titre d'exemple, nous n'ignorons pas le cas de son parent illettré, attaché culturel à l'ambassade de la RIM à Dakar et chargé des affaires de Gambie afin que sa bourse soit plus pesante. Mais il n'est que trop certain que des gens (les membres du BPN), sans responsabilité, sans moralité et sans dignité, qui ne représentent que leur chemise, ne choisiront, puisqu'il faut CHOISIR entre quatre murs et non ELIRE, que des hommes de paille comme eux"* (118).

(117 bis) Série Présidence. Dossier N° 293. Archives nationales de Mauritanie.

(118) "La conscience du peuple mauritanien". Lettre ouverte à Messieurs le secrétaire général du PPM et les membres du BPN. 20 Avril 1965. Série Présidence. Dossier N° 293. Archives nationales de Mauritanie.

C'est toutefois l'un des plus prestigieux représentants de l'Etat, le ministre de l'intérieur, qui, en 1968, lors d'une intervention à l'Assemblée Nationale, révèle la profonde vitalité du phénomène tribal : *"... Nous sommes tous sentimentalement attachés à cette tribu, moi le premier. Nous n'y pouvons rien, c'est quelque chose d'irraisonné ; cela fait partie de nous-mêmes et il est difficile de l'oublier. Je suis aussi "tribaliste" que les autres camarades. J'ai en moi cette tribu qui ne veut pas disparaître. Je veux m'en débarrasser ; c'est difficile mais il faut y arriver"* (118 bis).

Une des conséquences majeures de la vitalité du fait tribal est le réinvestissement par les notables traditionnels, hier vaincus par les modernistes, des positions de pouvoir au sein même du Parti. Par le jeu de l'élection (plus on est riche et connu, plus il est facile de s'octroyer une majorité), ils se retrouvent à la tête des organes locaux et régionaux du Parti. L'apparente démocratie du système ramène en réalité au pouvoir les puissants d'antan. *"Les chefs généraux des tribus accaparent l'essentiel des postes disponibles"* (119). L'adoption de mesures anti-"féodales" (suppression de la chefferie par voie d'extinction en 1963, condamnation du notabilisme électoral en 1964) s'est manifestement révélée insuffisante. Mais pouvait-il en être réellement autrement ? *"Le cas mauritanien est, en l'occurrence, particulièrement caractéristique de l'ambiguïté que recèle le choix pour un parti de masse en Afrique... Pour des raisons historiques - et pour ce qui concerne la Mauritanie les leçons de la période coloniale ne doivent pas être négligées - un parti unique et intégrateur privilégie le plus souvent les forces réactionnaires, féodales, au lieu de les briser"* (119 bis). Vaincus sur le terrain des institutions centrales, les notables conservateurs s'emparent des rouages intermédiaires de ce qui devait être l'un des principaux instruments de la construction de l'Etat moderne.

(118 bis) Journal officiel de l'Assemblée Nationale. Mai-juillet 1968. Séance du vendredi 12 juillet 1968 à 9 H 30 à propos d'un projet de loi portant organisation générale de l'administration territoriale. p.102. Archives du ministère de l'intérieur. Nouakchott.

(119) Mahmoud ould ABDEL WEDOUD. Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz. Op. cit. p. 16.

(119 bis) J.C. ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. 1960-1980. Op. cit. p. 182.

Au total, le PPM a donc bien du mal à répondre aux objectifs officiels annoncés (120). Il échoue à véritablement transcender les particularismes et construire la nation. Les conditions dans lesquelles s'opèrent sa dissolution en 1978 sont d'ailleurs révélatrices du faible impact réel au sein de la population : ses organes disparaissent avec une étonnante rapidité, aucune manifestation en faveur du régime renversé n'est signalée dans le pays.

Il ne faudrait toutefois pas en rester à cette image quelque peu artificielle du Parti. De 1965 à 1978, il constitue la trame de la vie politique. Même si l'on est loin des principes affichés, même si la tribu l'a réinvesti, c'est à l'intérieur de ce cadre que prend forme la décision. Cette structure représente un organisme vivant, un moule où se fondent influence externe et facteurs purement internes (les notables traditionnels ne s'y trompent d'ailleurs pas en le réinvestissant au niveau local), produisant un type de modernité spécifique.

(120) ... A l'instar de la plupart des partis uniques en Afrique. "*The one-party state in Africa has become in many places the no-party state*". I. WALLERSTEIN. *The Decline of the Party in Single-Party African States*. in J. LA PALOMBARA and M. WEINER (eds). *Political Parties and Political Development*. Princeton University Press. 1966. p. 214.

Section 2 . L'utilisation habile des crises

La longévité du régime de Moktar ould DADDAH tient moins à la solidité des institutions mauritaniennes ou à des facteurs d'ordre strictement personnel liés au charisme d'un homme qu'à l'aptitude remarquable de ce dernier à récupérer les contradictions de diverse nature à son profit.

La tension ethnique, rappelant au passage que l'on ne saurait écarter cette logique dans le processus de construction d'un Etat mauritanien, donne l'occasion de se séparer d'anciens compagnons de route devenus gênants, à tel point que l'on s'interrogera sur l'attitude réelle du Pouvoir face à une crise à laquelle, selon certains, il a en partie participé. Le moment est en tout cas opportun pour réorienter la construction de l'Etat mauritanien dans le sens du modèle d'Etat légué par le colonisateur.

L'habileté dans la récupération des crises se manifeste surtout lors des contestations sociales qui apparaissent dès 1968. D'inspiration marxiste, l'opposition est cette fois radicale et préconise un changement de pouvoir. Rassemblant un véritable front oppositionnel, elle est porteuse d'un projet national, fait notable en Mauritanie. Bien que ce projet soit idéologiquement marqué, il constitue une excellente occasion pour Moktar ould DADDAH et son équipe, en récupérant le mouvement, de renforcer le type d'Etat qu'ils s'efforcent de construire.

§ 1. La tension ethnique et la liquidation de la "tentative d'Etat national" (121)

Le caractère pluriethnique de la Mauritanie a déjà été souligné. L'histoire des rapports entre Maures et Noirs se résume à une succession d'alliances et de conflits entre groupes nomades et sédentaires. La complémentarité (notamment économique) (122) se double de rivalités à travers lesquelles s'aiguise la conscience de l'identité différentielle de chaque groupe.

Ainsi, on peut estimer qu'il y a plusieurs nations en Mauritanie : *"Si l'on prend "nation" dans son sens classique de "communauté stable d'hommes, historiquement constituée, de langue, de territoire, de vie économique, de formation psychique qui se manifeste dans une communauté de culture", la Mauritanie comprend quatre nations : les Arabes, les Hal Pularen, les Soninkés et les Wolofs, les trois dernières étant des nationalités négro-africaines"* (123). Chacune de ces communautés revendique à l'égard des autres son intégrité culturelle et les moyens de la garantir.

Les rivalités vont se cristalliser autour de la querelle linguistique. Durant la période coloniale, les Maures, très attachés à leur culture arabe et menant une vie nomade, n'avaient que très peu fréquenté les quelques écoles françaises installées dans le pays. Les Noirs par contre avaient été plus nombreux à suivre une scolarité en français, bénéficiant des infrastructures proches du Sénégal. L'indépendance venue, ces derniers ont, de ce fait, occupé dans l'administration une place prépondérante. A l'inverse, les Maures, majoritaires sur le plan ethnique, se sont emparés de l'essentiel des postes politiques importants. Sur cette base, une tension entre les deux communautés s'est peu à peu développée, les Maures réclamant que leur soit faite une plus grande place dans l'appareil administratif et les Noirs que leur soient attribués quelques postes politiques-clés.

Cette tension s'aggrave fortement en 1965 lorsque, d'une part, les Noirs perdent le seul poste d'importance politique qu'ils détenaient au sein du Gouvernement (celui des finances dont est écarté M. BA BOCAR ALPHA) et lorsque, d'autre part, les Maures obtiennent que le bilinguisme franco-arabe soit rapidement introduit dans l'enseignement, ce qui doit leur permettre de contrebalancer le handicap de leur moins bonne connaissance du français (124).

(121) Hamid EL MAURITANYI. op. cit. p. 104.

(122) Entre pasteurs et agriculteurs.

Le pouvoir central a toujours fait dominer l'esprit de complémentarité, fonction d'intégration oblige.

(123) Politique aujourd'hui. Avril-Mai 1973. p.p. 88.89.

(124) Diverses orientations en politique extérieure accompagnent le mouvement interne d'arabisation : rapprochement du monde arabe, retrait de l'OCAM.

Le mécontentement se développe chez les Noirs qui se voient menacés dans leur principal avantage. Pour témoigner de la crispation ambiante, nous avons retrouvé une lettre de l'instituteur SY Oumar Satigui adressée à un professeur d'arabe, Mohameden ould BABAHA (124 bis). Dans ce courrier, daté du 10 Juin 1965, SY reproche à ould BABAHA d'avoir déclaré publiquement, lors de la distribution solennelle des prix au lycée de Nouakchott : "... la Mauritanie, socialement, culturellement, politiquement ne trouve sa raison d'être que dans l'économie du mot "arabe"". Après avoir rappelé l'irréductible spécificité des diverses communautés en Mauritanie, SY conclut : "... aucune d'entre elles ne pourra assujettir l'autre" (125).

La rentrée scolaire d'octobre 1965, la première sous le nouveau régime linguistique, s'effectue dans un climat lourd de menaces et, dès Janvier 1966, la crise éclate. Les élèves noirs des établissements secondaires de Rosso et Nouakchott se mettent en grève contre le décret d'application de la loi du 30 Janvier 1965 rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe dans le second cycle. De hauts fonctionnaires noirs se solidarisent avec ce mouvement et dix-neuf d'entre eux publient un manifeste très critique envers le régime, l'accusant de vouloir faire basculer la Mauritanie dans l'arabité (126). Suspendus aussitôt de leurs fonctions, ils sont soutenus par une extension de la grève scolaire à une bonne partie de la fonction publique noire. Mi-février, la situation se détériore. De violentes échauffourées entre groupuscules Maures et Noirs ensanglantent la capitale. Le bilan officiel est de 6 morts et 70 blessés.

Dénonçant les "*fauteurs de troubles, les antipartis et les antinationaux qui ont essayé par tous les moyens d'exciter les populations et de les monter les unes contre les autres, en se servant de l'arme raciale*" (127), Moktar ould DADDAH s'emploie à résoudre rapidement une crise... qu'il va utiliser avec beaucoup d'habileté. Il s'agit avant tout de dépassionner le problème. Une vaste campagne d'explication est entreprise dans tout le pays. Le Chef de l'Etat se rend en personne dans les divers cercles, s'efforçant de faire comprendre à chacun l'intérêt de développer l'appartenance à une double culture. Le congrès du Parti du Peuple convoqué en Juin à Aïoun, puis les élections municipales et présidentielles, au mois d'Août, sont d'autres occasions solennelles pour réaffirmer la nécessité de "l'indivisibilité de la Nation". Peu après, toujours dans un souci d'apaisement, les fonctionnaires noirs signataires du manifeste qui avaient été arrêtés, sont libérés.

 (124 bis) A noter que M. ould BABAHA (ancien membre de l'AJM) occupera diverses fonctions ministérielles, dont celles de l'enseignement technique et supérieur puis de l'enseignement fondamental de 1971 à 1977.

(125) Série Présidence. Dossier N° 293. Archives nationales de Mauritanie.

(126) cf. annexe : "Manifeste des 19".

(127) Le Monde. 17 Février 1966. p. 7.

Moktar ould DADDAH a recours à la même attitude conciliante en ce qui concerne la question scolaire proprement dite. Dès le mois de Février, une commission paritaire, composée de cinq Maures, de quatre Toucouleurs et d'un Soninké, est constituée pour étudier le problème linguistique, en tenant compte des divers intérêts en présence. Mais l'intervention du Président ne s'arrête pas là. Deux remaniements ministériels, l'un en Février, l'autre en Octobre, permettent de désigner les victimes expiatoires de la crise et surtout de renouveler de façon substantielle le personnel politique en éloignant du régime les dirigeants les plus politisés pour les remplacer par des technocrates, politiquement peu engagés.

Les personnalités évincées sont accusées de s'être laissées compromettre dans des luttes de clans en rapport avec les événements. Les deux principaux chefs de file des éléments maures, Ahmed ould Mohamed SALAH, ancien ministre de l'intérieur et de la justice, et Bamba ould YEZID, ancien ministre des finances et de la fonction publique, sont démis de leurs fonctions ; il en est de même pour KANE Elimane, ex ministre du développement et Mohamed ould CHEIKH, ex ministre des affaires étrangères et de la défense nationale, qui s'étaient faits les avocats d'une politique de dialogue et de concessions mutuelles. Ahmed ould Mohamed SALAH et Mohamed ould CHEIKH étaient alors appelés à Nouakchott les "deux grands". On les désignait comme les chefs de file de deux clans opposés, le premier aux tendances modérées, le second aux idées progressistes. A l'heure des coups d'Etat dans plusieurs pays africains, y aurait-il eu chez ce dernier des ambitions dissimulées ? Certains ont en tout cas présenté à ce moment le ministre de la défense comme l'homme fort de la Mauritanie ... donc principal adversaire potentiel de Moktar ould DADDAH (128).

Reste que le gouvernement a perdu sa cohésion. Le chef de l'Etat prend l'initiative en évinçant les "deux grands" et leurs partisans et en faisant appel à des hommes nouveaux (129). Son autorité s'en trouve renforcée, d'autant plus que lors du congrès d'Aïoun, le Parti approuve son action en le reconduisant dans ses fonctions de secrétaire général du PPM.

(128) Mohamed ould CHEIKH cite à ce propos Philippe DECRAENE. Selon ould CHEIKH, le correspondant du Monde le présente *"comme déjà détenteur en fait du "pouvoir" et à quelques pas d'en forcer le droit, par un coup d'Etat militaire"*. Ce à quoi l'intéressé répond *"qu'il faut l'Etat avant le coup, en simple logique grammaticale"*. Hamid el MAURITANYI, op. cit. p. 130.

(129) Il faut tout de même souligner qu'Ahmed ould MOHAMED SALAH reviendra au Pouvoir quelques années plus tard, tandis que Mohamed ould CHEIKH se retirera définitivement sous sa tente à Boutilimit.

Le renouvellement opéré correspond à un règlement de compte politique important. Les événements de 1966 permettent à Moktar ould DADDAH de mettre fin à la "tentative d'Etat national". Telle est l'analyse de Mohamed ould CHEIKH reprise *grosso modo* par J.L. BALANS : "Moktar ould DADDAH s'était appuyé sur les premiers éléments d'une jeunesse nationaliste, pro-arabe et socialisante issue des rangs de l'AJM et de la Nahda, pour s'imposer à la classe des notables conservateurs dans la période qui se clôt avec le congrès de Kaedi. Le développement de cette tendance, sur la lancée du succès de Kaedi, aurait pu remettre en cause les relations extérieures, économiques et politiques, qui constituaient encore les principales garanties de la construction paisible de l'Etat mauritanien. La crise ethnique de 1966 présente, sans doute, l'occasion (130) de mettre à l'écart des rivaux potentiels et porteurs d'une sensibilité - sinon d'une doctrine politique - dangereuse pour la ligne prudente qui est celle du Chef de l'Etat. Ainsi s'explique l'éviction brutale du "rétablisseur de l'ordre" (131), Mohamed ould CHEIKH, mais aussi une vague de mutations qui touchent les animateurs de ce courant nationaliste dans l'administration" (132).

Mohamed ould CHEIKH va plus loin. Dans l'ouvrage qu'il publie en 1974 sous le pseudonyme d'Hamid el MAURITANYI (133), il accuse le Pouvoir d'avoir participé de façon active aux tragiques événements de 1966. Il remarque tout d'abord que depuis la création de la Mauritanie la question ethnique a été soulevée à de maintes occasions et a donné lieu à d'âpres discussions. A chaque fois cependant, les positions ont fini par se neutraliser. Jusqu'au jour où le Pouvoir se décide "à utiliser politiquement la question ethnique en vue d'en finir avec la tentative d'Etat national car avant, la subversion d'origine marocaine, que cette tentative servait à détruire, l'en empêchait". Dès lors, "la Mauritanie doit revenir au foccartisme... La querelle raciale était une chance qu'il fallait utiliser dans ce but" (134). L'auteur montre ensuite comment Moktar ould DADDAH "attaque de front" en suspendant les 19 fonctionnaires noirs, alors que la nature même du problème exigeait avant tout un dialogue pacifique. Le gouvernement doit

 (130) Souligné par nous.

(131) Mohamed ould CHEIKH était à la tête de l'armée au moment des affrontements ethniques.

(132) J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. op. cit. p. 568.

(133) L'indépendance néo-coloniale. op. cit.

(134) Hamid el MAURITANYI. op. cit. p.p. 126-127.

alors orienter la crise comme il l'entend. "Cette mission fut confiée par Moktar à Ahmed ould Mohamed SALAH, alors ministre de la justice et de l'intérieur, dont les hommes de main noyautèrent les groupes organisant la riposte de l'ethnie arabe... Ainsi prévenu, malgré ce qu'il en savait déjà en tant que partie prenante, des bagarres qu'il allait y avoir au lycée entre les élèves, et du moment où elles allaient se passer, il ne fit naturellement rien, ni pour les prévenir, ni pour les empêcher. Même scénario, le lendemain, avec les bagarres des adultes : prévenue, l'"autorité" ne fit rien contre ces batailles de rue jusqu'à ce qu'elles se soient produites et que le nombre de morts et de blessés ait atteint le niveau qu'elle considérait suffisant pour le choc psychologique, qui doit lui permettre sa petite contre-révolution de suppression de toute présence nationaliste au sein du système. Ce fut chose faite au remaniement ministériel, mouvement administratif qui eut lieu immédiatement après ces évènements" (135).

La conclusion d'Hamid el MAURITANYI sur la crise de 1966 est très claire : "les émeutes raciales ont été organisées (136) pour servir d'instrument violent à l'éjection de la tentative d'Etat National et de l'installation forcée et totale à la place, d'un instrument fidélifique dont la mission est de briser toutes les tentatives de la solidarité nationale quelle qu'en soit la base : syndicats, nationalité, étudiants et élèves, bref tous les corps constitués autour d'intérêts collectifs strictement autochtones, au profit du concours vers les seuls intérêts individuels" (137).

Opération cyniquement "organisée" ou simplement habilement exploitée ? Les "preuves" de Mohamed ould CHEIKH sont certainement à prendre en compte... bien qu'il ait été l'un des principaux protagonistes. A l'inverse, une personnalité soninké, M. ..., nous a affirmé que les évènements de 1966 correspondaient à des tensions bien réelles, estimant qu'il n'y a pas eu d'intervention extérieure. Quoi qu'il en soit, la démonstration de fond de Mohamed ould CHEIKH est fort séduisante : après s'être appuyé sur les jeunes nationalistes, pour la plupart pro-arabes, afin de contrer l'offensive marocaine et de mettre au pas les notables conservateurs, la détente avec le voisin du Nord (138) et la querelle ethnique permettent à Moktar ould DADDAH de se débarrasser d'éléments dangereux pour la poursuite de sa politique modérée, liée aux intérêts français.

(135) Ibid p.p. 127.128.

(136) Souligné par nous.

(137) Op. cit. p. 133.

(138) Dès 1964, on note plusieurs signes de "dégel" dans les relations maroco-mauritaniennes (déclarations du Roi, sommet de l'OUA du Caire où Hassan II accepte, en fonction de l'ordre alphabétique, de siéger aux côtés du Président ould DADDAH ...) cf. M. FLORY. Chronique diplomatique. Annuaire de l'Afrique du Nord. Ed. du CNRS. 1964. p. 148. Le Maroc reconnaîtra *de facto* la Mauritanie en 1969.

La thèse de l'utilisation politique du problème ethnique est du reste illustrée par un tract rédigé quelques années plus tard par des élèves en grève. S'incriminant dans le cadre de revendications sociales, ils dénoncent ceux qui voudraient faire croire qu'il s'agit d'un problème racial : *... "le but visé étant trop clair : dévier notre action juste et légale, entreprise loin de tout racisme et de tout sectarisme, la dévier vers un mouvement raciste, comme ces même agents ont réussi à faire en 1966 (139), et par là faire échouer notre action. Mais aujourd'hui, nous avons ouvert les yeux, et ces machinations ne passeront pas ! "* (140).

L'offensive menée contre les anciens membres de l'AJM et de la Nahda se poursuit en 1967 avec l'affaire Baba MISKE. Jusqu'alors représentant de la Mauritanie aux Nations Unies, Ahmed Baba MISKE est arrêté puis emprisonné en Juin 1967. Officiellement, il est accusé de fautes commises dans la gestion des fonds de son ambassade. Un comité de soutien regroupant des hommes politiques d'opposition (appartenant à la "jeune gauche") se forme aussitôt, assurant que *"sous l'inculpation de mauvaise gestion se cache en réalité une affaire uniquement politique..., la réputation d'intégrité et d'honnêteté étant nettement établie"* (141). De fait, le dénouement de l'affaire fait plutôt penser au règlement de compte politique s'inscrivant dans le droit fil de la crise de 1966 : quelques semaines plus tard, Ahmed Baba MISKE est libéré sous condition, à la suite d'une grève de la faim ; l'affaire demeurera en "instance judiciaire" pendant six ans et se conclura par un non-lieu. Les protestations en faveur de Baba MISKE auront toutefois permis au Pouvoir de débusquer certains progressistes de l'appareil politico-administratif.

La crise de 1966 aboutit à une nouvelle donne politique. Mais qu'en est-il du règlement du conflit ethnique lui-même ? Sans apporter de solution définitive au problème, Moktar ould DADDAH fait preuve d'une habileté consommée pour dépassionner la question et récupérer autant que possible les oppositions qui se sont manifestées.

 (139) Souligné par nous.

(140) Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

(141) Le Monde. 4 Août 1967.

Tout d'abord, il accorde une plus large représentation aux minorités noires au sein du gouvernement : cinq portefeuilles ministériels au lieu de quatre et surtout deux postes-clés (WANE Birane Mamadou aux affaires étrangères et Sidi Mohamed DIAGANA aux finances). Ensuite, Moktar ould DADDAH utilise les congrès du PPM pour reprendre l'offensive (Aïoun 1966, Nouakchott 1968). A Aïoun, le Chef de l'Etat explique les changements intervenus et fait approuver son action par le Parti. A Nouakchott, il lance une nouvelle politique culturelle baptisée "repersonnalisation de l'homme mauritanien".

Cette "repersonnalisation" correspond à la nécessité de définir une nouvelle démarche d'intégration culturelle afin de contrer les tendances "nationalitaires". Pour ce faire, on procède à un réexamen critique de l'histoire mauritanienne en mettant au ban des accusés le colonisateur et certains de ses complices locaux. On rappelle comment le colonisateur, en s'appuyant sur l'autorité spirituelle de la plupart des chefs et des cheikhs, a négligé sciemment la formation de l'homme mauritanien. Mais l'attaque la plus ciblée concerne les "faux cheikhs" ... *"qui existaient avant la colonisation mais ont été mis en valeur par elle et ont fait beaucoup de torts à l'Islam. Nommés par décrets par le pouvoir colonial, ils n'avaient ni la science ni la piété requises. Les cheikhs authentiques, quant à eux, non seulement ont été d'utiles propagandistes de notre religion, mais ont souvent été des résistants courageux à la pénétration coloniale"* (142). Comment ne pas voir dans cette attaque en règle contre les "collaborateurs" du régime colonial un nouvel épisode de la lutte contre Souleymane ould Cheikh SIDYA...

De façon plus générale, la "repersonnalisation" doit permettre la naissance d'un homme mauritanien nouveau, en puisant à la source des "valeurs nationales" héritées du passé, notamment les valeurs religieuses. L'Islam est présenté comme l'élément unificateur des différentes composantes de la Nation mauritanienne. Moktar ould DADDAH cultive ainsi son image de fédérateur, de rassembleur autour de l'idée nationale en utilisant la caution du plus important facteur de légitimité : l'Islam.

Mais s'il a, de façon habile, repris la situation en mains, il n'a pas pour autant réglé au fond le problème ethnique. Comme le note J.L. BALANS : *"le seul contenu "opératoire" donné à cette repersonnalisation sera la justification du bilinguisme, et une réforme de l'enseignement ... finalement basée sur l'arabisation !"* (143).

(142) Ce texte, rédigé dans le cadre de la Commission à l'Orientation générale du PPM est cité par J.C. ARNAUD dans sa thèse (op. cit. p. 313. note 1).

(143) Le développement du pouvoir en Mauritanie. op. cit. p. 592.

Hamid EL MAURITANYI estime pour sa part que le "retour" invoqué est en fait un retour au point de départ : *"la colonisation "directe là, indirecte ici" ; ... "il n'ya de juste dans ce mot (la repersonnalisation) que le "re"... Pour la vérité, il s'agit de "redépersonnalisation" de l'homme mauritanien ! La boucle est bouclée : le nationalisme né de la première colonisation est soldé. Il est politiquement mort. Vingt ans de domination coloniale sont ainsi annulés dans leur production nationaliste mauritanienne : 1946 = 1966."* (144).

Ces remarques conduisent à reconnaître l'influence déterminante, quoique en grande partie de façon indirecte, du champ des influences externes. L'attraction de la France en l'occurrence est bien réelle dans toute cette affaire. Notons pour terminer l'habileté de Moktar ould DADDAH qui après avoir donné un vigoureux coup de barre vers un modèle d'Etat moderne lié à l'influence française se permet une attaque - certes en grande partie symbolique - contre le colonisateur (la "repersonnalisation de l'homme mauritanien")... tout en n'oubliant pas d'égratigner au passage certains "faux cheikhs".

(144) Hamid EL MAURITANYI, op. cit. p. 146.

§ 2. Le conflit social et sa récupération

L'agitation sociale se développe à partir de 1968 dans le cadre de la MIFERMA, symbole de la croissance économique extravertie (144 bis). Les événements de Zouérate ouvrent la crise de façon tragique. Bien que la grève prenne à ses débuts des allures de simple conflit du travail, on s'aperçoit peu à peu qu'il s'agit d'une contestation de bien plus grande ampleur : à travers l'affrontement larvé entre ouvriers mauritaniens et cadres européens, c'est la société néo-coloniale elle-même qui est visée. Le 29 Mai, l'armée reçoit l'ordre de disperser les grévistes : *"elle a tiré en l'air, puis au ras du sol, et c'est parce que certains manifestants se sont couchés ou se sont baissés pour ramasser des pierres que le bilan a été très lourd : huit morts, une trentaine de blessés"* (145). Pendant sept ans, les conflits vont se succéder. Le combat "anti-impérialiste" est lancé.

Pour la première fois, cette lutte rassemble divers foyers d'opposition, ce qui tranche radicalement avec les conflits ayant éclaté jusqu'alors en Mauritanie. L'union de l'opposition favorise sa "nationalisation" ce qui, paradoxalement, permettra le renforcement de l'Etat lorsque celui-ci la récupèrera.

La contestation se développe simultanément dans les milieux syndicaux et scolaires. Dès 1967, des tiraillements se font sentir au sein de l'Union des Travailleurs Mauritaniens (UTM). Les dirigeants, soutenus par le Parti, sont contestés par une fraction dissidente, conduite par la branche des enseignants, qui leur reproche de ne pas défendre avec assez d'énergie les intérêts des travailleurs. De nombreux ouvriers ne se reconnaissent plus dans le syndicat officiel. Ils n'hésitent pas à en référer à l'autorité suprême. Voici à ce sujet, quelques extraits d'une lettre des délégués du personnel de l'entreprise SACER BOURDIN et CHAUSSE adressée au Président de la République le 30 Novembre 1969 : *"Actuellement, l'UTM n'est plus que la caricature d'elle-même ; de ce fait, les travailleurs, en particulier les ouvriers non organisés du secteur privé, sont soumis à l'arbitraire du patronat. Des faits incontestables caractérisent cette situation. Depuis bientôt*

(144 bis) Sur les bénéfices réalisés par les Rothschild ("banque-pilote" dans la création de MIFERMA) et leurs liens avec le Président POMPIDOU (qui, au moment de la création de MIFERMA, était leur directeur général), voir le Canard Enchaîné du 26 avril 1967. p. 5.

(145) Jeune Afrique. N° 388.389 du 10 au 23 Juin 1968. L'explication visant à renverser la responsabilité d'un tel bilan est quelque peu hardie...

trois mois, nous travaillons sous la surveillance de pelotons de gendarmerie dont la collusion avec la direction de la société est manifeste... Les travailleurs subissent les pires vexations... M. GINET avait fait rentrer deux manœuvres dans une citerne de goudron, malgré la forte chaleur qui s'y trouvait, les deux manœuvres s'étaient évanouis. Lorsqu'ils sont sortis évanouis (sic), M. GINET les a laissés coucher au soleil sans songer à les faire soigner ni à les faire évacuer à l'infirmierie" (146). Les travailleurs contestataires s'en prennent également aux dirigeants de l'UTM et en premier lieu à son secrétaire général FALL Malick : ..." Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que malgré la légitimité de toutes les revendications des travailleurs, ces responsables de l'Union des Travailleurs de Mauritanie, en l'occurrence M. FALL Malick et M. YAYA Segua se sont vus incapables de trouver une solution au problème et ont entrepris diverses tractations en parfaite collaboration avec le Direction de la SACER en vue du licenciement collectif non seulement des délégués du personnel mais également de tous les travailleurs... Aussi, M. le Ministre, nous attirons votre bienveillante attention sur les atteintes portées par le Directeur de la SACER en collaboration avec le même FALL Malick des dispositions de l'article 55 du Livre V du Code du Travail et XII de la Convention Collective au sujet de l'entrave au libre exercice du droit syndical" (147). La pression des syndicalistes dissidents se fait particulièrement sentir à l'occasion du 9ème congrès de l'UTM qui se tient en 1969 : 9 syndicats professionnels sur les 14 que compte alors la centrale décident de créer une "UTM - Rénovée", plus proche des travailleurs. C'est la scission.

La mobilisation est également de mise sur le front scolaire. Les principales revendications concernent l'amélioration des conditions de vie et une modification de l'enseignement jugé trop "néo-colonial". Un "comité provisoire d'action scolaire du secondaire", clandestin, est créé en Octobre 1969. Dès lors, une agitation sporadique, émaillée de grèves, se développe. De nombreux tracts circulent : "Camarades de tous les établissements secondaires : solidarité ! Il faut des grèves et encore des grèves" (148). A Nouakchott, les murs sont recouverts de graffitis : "Enseignements en péril"; "Solidarité travailleurs"; "Parents d'élèves debout"; "SACER - FALL Malick = trahison"; "DADDAH halte répression" (149).

(146) Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

(147) Lettre ouverte à M. le Ministre du travail. Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

(148) Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

(149) Note de renseignements. Commissariat central de Nouakchott. Confidentiel. 10 Novembre 1969.
Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

Les revendications prennent rapidement un tour politique : *"les problèmes ne seront correctement résolus que par un régime réellement progressiste et véritablement dévoué aux intérêts des masses"* (150). L'orientation marxiste se précise.

Le mouvement étudiant se montre très vigilant en ce qui concerne le risque d'exploitation, par le Pouvoir, de la question ethnique. La leçon de 1966 a été retenue : *"Nous voulons éclairer les camarades sur certaines difficultés qui nous ont gêné dans notre action pratique de conduite de la grève. La plus regrettable est particulièrement le refus catégorique de certains camarades noirs d'opter pour la grève. Ils osent à peine avancer un faux prétexte : "la cause de la grève d'Atar serait la bastonnade de SY Seck, donc un motif "ethnique"" ? !... Nous répétons pour la énième fois que ce n'est pas vrai, que ce sont des faux bruits propagés par le gouvernement pour faire échouer notre grève. De toutes façons, si SY Seck était bastonné, ce n'est point parce qu'il est noir (et la bastonnade du SG de l'ENCR au Sénégal, a-t-elle un motif ethnique, ou bien social ? Et la bastonnade du SG de l'Institut, qui est un Maure ?) mais c'est parce qu'il opprime les élèves. Il a exclu leurs délégués qui sont venus lui présenter l'affaire de Mme BECHIR, affaire qui a été la cause immédiate de la grève d'Atar.... Ceux qui brisent nos grèves et nous empêchent par là de régler nos problèmes sont tout simplement des réactionnaires, qu'ils soient blancs, noirs ou rouges et ne peuvent se justifier d'aucun prétexte... Nous demandons aux camarades de ne plus nous enchaîner avec de faux problèmes que nous avons déjà payé cher du sang des innocents compatriotes en 1966. Donc, l'unité d'action de tous les camarades patriotes, noirs ou maures (c'est égal, le seul critère valable étant le patriotisme et non l'ethnie) est nécessaire, et il est criminel de paralyser cette unité d'action par de faux prétextes"* (151).

L'appel à l'"unité d'action" reçoit une application concrète en 1971 avec la création de l'Union Générale des Etudiants et Stagiaires Mauritaniens (UGESM) qui regroupe des organisations estudiantines des diverses ethnies.

C'est dans ce contexte social difficile que les éléments les plus qualifiés de la fonction publique, les "technocrates", frais émoulus des universités et grandes écoles françaises, se regroupent pour élaborer une critique du fonctionnement des institutions. Ils s'en prennent notamment à l'emprise excessive du parti sur le gouvernement et l'administration, se faisant les interprètes d'une nouvelle conception de l'efficacité.

(150) Tract de l'Union nationale des étudiants mauritaniens et Association des étudiants et des stagiaires de Mauritanie. 10 Octobre 1969. Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

(151) Tract signé "Des élèves". Série E3. Dossier N° 4. Archives nationales de Mauritanie.

Attaqués de toutes parts, Moktar ould DADDAH et son équipe passent à l'offensive, faisant alterner mesures de répression et d'apaisement. Tout d'abord, on constate une réaction de fermeté : licenciements, renvoi d'élèves, suppression de bourses, emprisonnements, torture (152). Dans un second temps, afin de préparer l'ouverture, un congrès extraordinaire du PPM est convoqué en Juillet 1971. C'est l'occasion de débattre de nombreux problèmes, d'affirmer l'exigence d'indépendance économique et culturelle, en associant habilement tous les jeunes cadres de valeur. L'ouverture intervient lors d'un important remaniement ministériel décidé au mois d'Août. Sur 16 membres, le nouveau gouvernement compte 11 jeunes cadres universitaires dont 4 seulement faisaient partie du gouvernement précédent. Six de ces nouveaux ministres ne possédaient pas la carte du Parti deux mois auparavant.

Après avoir rallié le groupe des "technocrates" au régime, Moktar ould DADDAH doit élargir la politique de conciliation à l'égard des autres couches constestataires de la population. Le nouveau BPN issu du congrès extraordinaire adopte de nombreuses mesures de clémence en faveur de syndicalistes et d'élèves sanctionnés au cours des mois précédents : retrait de procédures de licenciement, réintégration d'élèves renvoyés pour fait de grève.

Mais cela ne suffit pas. L'agitation syndicale et scolaire persiste. "A Nouakchott, un vent de fronde souffle dans la jeunesse et parmi une partie des dirigeants syndicaux" (153). Le Président DADDAH prend alors une série d'importantes décisions aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Le 23 Juillet 1972, un communiqué du BPN ordonne l'intégration de l'UTM, "centrale syndicale unique", au Parti du peuple mauritanien "dans un délai indicatif de six mois".

(152) L'association internationale des juristes démocrates (Bruxelles) exprime "ses inquiétudes sur les violations des droits de l'homme qui se produisent en Mauritanie". Le Monde. 2 Février 1971.

Dans son roman "Ilot de peine dans un océan de sable" (La pensée universelle - 1984) DI BEN AMAR évoque les sévices subis par des ouvriers à Zouérate (notamment p.p. 197.198).

(153) Le Monde. 4 Février 1971. La vague de contestation n'épargne pas le Président POMPIDOU, en visite officielle à Nouakchott : "selon des renseignements pris aux meilleures sources, c'est un œuf qui a été jeté mercredi après-midi, sur le cortège officiel, lors de l'arrivée de M. POMPIDOU à Nouakchott. D'après la trajectoire, il semblait destiné au Président mauritanien, mais il est tombé sur le siège du Président français au moment où celui ci, debout, saluait la foule. Lorsqu'il s'est assis, M. POMPIDOU a écrasé l'œuf, dont la présence lui avait échappé. Le responsable de cet incident, un chômeur, a été maîtrisé par la foule, qui l'a remis au service d'ordre." Le Monde. 6 Février 1971. p. 2.

Une campagne d'explication animée par le Centre d'information et de formation (CIF) (153 bis) que dirige l'épouse du Chef de l'Etat, précise la position des autorités concernant le problème syndical. Réfutant l'argumentation des syndicalistes pour lesquels l'Etat mauritanien est "*capitaliste et exploiteur, complice du capitalisme international*" et qu'il faut donc un syndicalisme revendicatif "*en conflit permanent avec l'Etat et ses alliés capitalistes*", le CIF soutient au contraire que l'Etat mauritanien, d'essence fondamentalement différente de l'Etat-patron du XIXème siècle, "*a pour seule raison d'être la défense de l'unité et de l'indépendance nationales et la promotion socio-économique de l'ensemble des citoyens, salariés ou non*". Soulignant que, dans le contexte mauritanien, "*le syndicalisme est l'expression d'une catégorie limitée de citoyens*", le CIF affirme que le syndicalisme "*change alors de contenu*" (154) et "*sa finalité restreinte par rapport à l'ensemble de la population entraîne sa subordination normale au Parti dont la finalité est globale*" (155). Illustration remarquable de la logique d'intégration qui anime le pouvoir...

La seconde série de décisions, toujours en 1972, touche la politique extérieure, essentiellement les relations avec la France. Elles sont spectaculaires : révision générale des accords de coopération franco-mauritaniens et décision de créer une monnaie nationale (156). Moktar ould DADDAH contourne ainsi l'opposition par la gauche. Reprenant l'initiative, il n'hésite pas à utiliser les armes de ses adversaires. "*Alors qu'il était accusé de se comporter en valet du capitalisme étranger, on le retrouve à la pointe du combat pour l'indépendance*" (157). Parallèlement au désengagement vis-à-vis de Paris, les contacts se multiplient avec les pays arabes progressistes (Algérie, Lybie) (157 bis) et, dans une moindre mesure, avec les pays communistes. Là encore, en se rapprochant de ces pays, il s'agit de désarmer une opposition dont certains éléments se réclament de Kadhafi ou de Mao Tsé-Toung (158). Les réformes engagées sont cependant loin de convaincre tout le monde.

(153 bis) Organe idéologique du Parti, créé en 1972.

(154) Souligné par nous.

(155) L'année politique africaine 1972. p. 8.

(156) Le grand artisan de ces réformes est Sidi Abdallahi ould CHEIKH, un des jeunes technocrates entré au gouvernement en 1971.

(157) L'année politique africaine. 1972. p. 9.

(157 bis) C'est la Lybie qui, en apportant 50 % du capital de la nouvelle banque centrale, permet à la Mauritanie de sortir de la zone franc.

(158) L'influence du maoïsme est manifeste à cette époque en Mauritanie. A un point tel que ce sont, paraît-il, les étudiants ayant été formés à Moscou qui "*reviennent le plus maoïstes*". Le Monde. 8 Mars 1973. p. 9.

Pour l'UGESM, par exemple, la révision des accords de coopération ne change rien en fait dans la mesure où ils ne sont pas substantiellement modifiés. De même, le départ de la zone franc n'est qu'une "opération publicitaire" (159). En somme, il est vain de s'attendre à de véritables réformes "en l'absence de tout changement de nature du régime" (160). L'épreuve de force se poursuit et la contestation prend de l'ampleur au cours de l'année 1973. Les luttes reprennent en milieu scolaire et dans les entreprises ; mais c'est dans les campagnes que les événements les plus graves se déroulent. Durement éprouvées par la sécheresse, les populations se dressent contre les autorités et certains gros commerçants qui revendent hors de prix les stocks d'aide alimentaire.

La contestation prend une telle ampleur que le gouvernement, par la voix du Ministre de l'intérieur, Ahmed ould Mohamed SALAH, lance une campagne contre le Mouvement national démocratique, mouvement politique clandestin d'inspiration marxiste créé en 1968, accusé de vouloir renverser le régime. L'offensive est également menée contre le parti des Kadihine (prolétaires) de Mauritanie, mis en place en septembre 1973 et destiné à devenir l'avant-garde du Mouvement (161). On peut remarquer une certaine continuité, en ce qui concerne aussi bien les thèmes de lutte que les hommes, entre l'opposition des années 50 (AJM, Nahda), celle des années 60 qui a été victime de la fin de la "tentative d'Etat national" et la contestation naissante des années 70 dont le caractère marxisant va progressivement se confirmer (161 bis).

L'année 1973 est marquée par une forte répression (162). Mais la réaction musclée comporte d'évidentes limites. Moktar ould DADDAH sait qu'il ne pourra venir à bout de la contestation par la force. Il faut donc poursuivre les réformes mais en allant beaucoup plus loin cette fois-ci.

(159) Politique aujourd'hui. Avril-Mai 1973. p. 99.

(160) Ibid.

(161) Nous reviendrons plus en détail sur le Mouvement national démocratique et le parti des Kadihine de Mauritanie dans le chapitre 2 de la 2ème partie.

(161 bis) Entretiens avec SY Oumar Satigui et Ahmed Baba MISKE.

(162) Voir notamment "Mauritanie : des illusions à la colère". UGESM. Politique aujourd'hui. Avril-Mai 1973. p. 86.

Le coup d'éclat intervient le 28 Novembre 1974 : Moktar ould DADDAH annonce la nationalisation de la MIFERMA, véritable Etat dans l'Etat (162 bis). Cette mesure, qui était une des principales revendications de l'opposition, est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par la population. Les lettres de soutien affluent : "... Nous appuyons sans réserve les décisions glorieuses que vous n'avez jamais cessé de prendre pour la cause de la construction nationale, dont nous citons particulièrement : la nationalisation glorieuse de l'ancienne société Miferma, la création de la monnaie nationale, le projet de la route Nouakchott - Néma" (163).

Le Président est doublement vainqueur : il a considérablement rehaussé sa popularité et "nationalisé" la majeure partie de l'opposition. Tout est prêt pour le 4ème congrès du Parti qui doit se réunir du 15 au 20 Août 1975. Ce congrès consacre la victoire de Moktar ould DADDAH, celui qui a su rendre au pays la maîtrise de ses ressources naturelles (164). Baptisé "Congrès de la clarification", le 4ème congrès est marqué par le ralliement de nombreux éléments de l'opposition clandestine. Des jeunes intellectuels hier contestataires se voient même confier des postes de responsabilité. Seule reste en marge du Parti une poignée d'opposants.

 (162 bis) "On imagine mal que la Mauritanie ait pu nationaliser la Miferma sans le soutien de la Lybie et de l'Algérie". B. ETIENNE. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1974. p. 276.

Sur cette nationalisation, voir P. JUILLARD. Chronique de droit international économique. Annuaire Français de droit international. 1976. p.p. 619 à 622 ; J.L. BALANS. Chronique mauritanienne. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1975. p.p. 638 à 643 ; V. de BURETEL. Le Monde diplomatique. Janvier 1975. p. 44.

(163) Lettre de soutien de la collectivité des TEKNA au Président de la République. 3 Janvier 1975. Série Présidence. Dossier N° 846. Archives nationales de Mauritanie.

(164) Il faut toutefois préciser les modalités (*stricto sensu* et *largo sensu*) de la nationalisation, qui en constituent des limites.

Tout d'abord, il est prévu que les actionnaires étrangers soient indemnisés d'une manière équitable. Ils ne se plaindront pas de l'opération.

En second lieu, on constate une différence notable entre l'optimisme des envolées verbales officielles et la situation réelle au sein de l'entreprise : "... Les informations que je reçois depuis quelques temps tendent à confirmer qu'à Cominor la maîtrise totale de l'appareil de la société demeure entre les mains des anciens dirigeants de l'ex-Miferma. En ce qui concerne les travailleurs, la situation semble plus impitoyable que du temps de l'ex-Miferma. En effet, chaque fois qu'ils font une réclamation, elle n'est satisfaite que dans la mesure où cela convient aux Européens... Leurs revendications continuent à être étudiées par les mêmes directeurs de services qui leur opposent les mêmes raisons qu'avant la nationalisation... Les travailleurs ont l'impression que les sanctions qui les frappent maintenant sont plus dures que par le passé et ne sont plus susceptibles d'appel. Ils se considèrent comme désarmés devant cet état de choses, car respectant les consignes de leur syndicat et du Parti, ils sont obligés de se maintenir dans la discipline et le calme". Gouverneur de la 8ème région. Rapport sur la situation de Cominor. Secret. Série Présidence. Dossier N° 846. Archives nationales de Mauritanie.

Les nouveaux ralliés acceptent de jouer le jeu et accordent un préjugé favorable à la nouvelle expérience. Le gouvernement, quant à lui, fait table rase du passé et décide de refermer les dossiers des anciens contestataires.

La nouvelle donne, cependant, ne fait pas l'unanimité. L'adhésion au Parti d'une jeunesse dont l'orientation radicale a été l'une des principales caractéristiques inquiète le courant traditionnel. La querelle de générations refait surface. Comme par le passé, Moktar ould DADDAH utilise ce clivage : il s'appuie sur les opposants fraîchement ralliés pour mettre au pas les éléments les plus conservateurs parmi ses partisans d'hier.

Le 4ème congrès s'achève sur un match nul entre les courants progressiste et conservateur. La composition du bureau politique reflète le nouvel équilibre. Il en est de même pour l'Assemblée, renouvelée en Octobre 1975. Face à la vieille garde du régime siègent de nouveaux jeunes gens, des femmes (165) et des syndicalistes, les trois composantes dorénavant les plus dynamiques du PPM.

Le congrès de la "clarification" ne se limite pas au nouvel équilibre politique réalisé. Il est également marqué par un double apport, sur le plan organisationnel et idéologique. Sur le premier point, le Congrès décide de supprimer le dualisme Parti-Etat en ce qui concerne l'organisation des pouvoirs. Des ministères d'Etat sont créés. Ils reviennent exclusivement aux membres du BPN, réduit à sept. Le contrôle du gouvernement est ainsi organiquement assuré par le BPN. Quant à l'apport sur le plan idéologique, il se traduit par l'adoption d'une "Charte du Parti" qui se présente comme une compilation des résolutions et rapports moraux adoptés par les Congrès successifs du Parti. De caractère syncrétique et progressiste, cette charte se présente comme une véritable "Constitution idéologique". Elle s'attache à définir ce que doit être une démocratie proprement mauritanienne, c'est-à-dire islamique, centraliste et socialiste. La référence à l'Islam permet de rappeler l'incontournable fondement de toute production idéologique dans ce pays mais il est aussitôt précisé que l'orthodoxie religieuse est tout

(165) Pour la première fois, quatre femmes entrent à la Chambre. Il s'agit de Khadija mint EMIR, enseignante ; Mariem mint SIDI EL MOKHTAR, directrice de la société nationale de confection ; FADEL, secrétaire administrative du Conseil supérieur des femmes et SALL, directrice du Croissant rouge mauritanien.

Par ailleurs, pour la première fois également, une femme, Aissata KANE, entre au gouvernement. Elle est nommée ministre des affaires sociales et de la protection de la famille.

à fait compatible avec la modernité. Bien plus, on stigmatise les interprétations conservatrices, celles des "faux cheikhs" (cf. supra), qui constituent un déviationnisme religieux et politique. La religion est mise à contribution pour justifier la ligne politique suivie par le régime. En conclusion de son Rapport sur l'état de la Nation de 1976, Moktar ould DADDAH lance : *"Souvenez-vous de la parole du Prophète : "l'amour de la Patrie relève de la Foi" ... Cette Foi, le peuple croyant l'a, elle s'est manifestée à travers le Parti"* (165 bis). La seconde caractéristique de la démocratie mauritanienne est le centralisme. On justifie de la sorte la primauté du Parti sur les divers organes de l'Etat ainsi que son rôle d'intégration de toutes les "forces vives" de la Nation. Enfin, la démocratie mauritanienne est socialiste. On reconnaît là un des effets directs du ralliement de la majorité des ex-constestataires "marxistes" du Mouvement national démocratique. Mais le socialisme mauritanien ne saurait être inféodé à une quelconque chapelle. Il est *sui generis* ; il correspond aux données propres, économiques et socio-culturelles, du peuple mauritanien. La Charte prône un socialisme islamique et national et préconise le rejet des modèles. Un document du Commissariat politique du PPM est très clair à ce sujet : *"le socialisme mauritanien n'est ni socialisme (marxiste-léniniste), ni capitalisme classique. Non au socialisme marxiste-léniniste... parce que le socialisme scientifique est totalement étranger à nos réalités économique, sociales et spirituelles... Notre religion, l'Islam, profondément enracinée dans le sang, la chair et la conscience des Mauritaniens est irrémédiablement à l'antipode du matérialisme athée qui sous-tend la doctrine de Marx... Chez nous, la société ignore les classes sociales et partant la lutte des classes... Non au capitalisme classique... car il engendre inévitablement les disparités et les inégalités sociales avec tout ce que cela comporte comme crises économique, malaises sociaux, conflits permanents, etc..."* (165 ter).

A l'issue du 4ème Congrès, l'inamovible secrétaire général se trouve en position de force. Il a réussi à "enfermer" l'opposition dans le Parti. Il est l'artisan de l'unité nationale retrouvée. Le Congrès, d'ailleurs, n'hésite pas à lui donner le titre de "Père de la Nation".

(165 bis) Rapport sur l'état de la Nation. 1976. p. 82. Archives du Ministère de l'intérieur. Nouakchott.

(165 ter) Théories politiques. Recueil de conférences données du 3 juin au 15 octobre 1976. Cité par J.C. ARNAUD. Le système politique mauritanien. Op. cit. p.p. 310.311.

En récupérant une opposition porteuse d'un projet **national**, il renforce la représentativité et la crédibilité du type d'Etat qu'il efforce de construire et dont l'année 1975 évoque sans doute l'apogée.

Le moment est opportun pour une attaque en règle contre tout ce qui est censé diviser la nation et en premier lieu le tribalisme. Le Président ould DADDAH n'a-t'il pas déclaré quelques mois plus tôt : *"le tribalisme est en nette recrudescence dans notre pays, malgré tout ce qu'en a dit le Parti"* (166). Un des épisodes les plus révélateurs de la lutte entreprise est l'affaire du "rassemblement d'Aoulig" : le 7 Avril 1975, une réconciliation entre tribus traditionnellement opposées de l'Inchiri et du Trarza est organisée... avec la participation des autorités administratives. Tous les responsables politiques et administratifs impliqués dans cette manifestation ostentoirement tribale sont aussitôt suspendus. Ainsi, Ahmed ould Ely EL KORY, adjoint au gouverneur du district de Nouakchott, est relevé de ses fonctions *"pour sa participation active à la préparation de la prétendue réconciliation tribale qui serait intervenue récemment entre des collectivités de la 6ème et de la 12ème région, "réconciliation" entreprise en violation de la circulaire N° 001/PR du 14 Janvier 1975"* (167).

En cette année d'avancée manifeste de l'Etat moderne dont il se veut le promoteur, Moktar ould DADDAH se lance dans une redoutable épreuve qui s'avèrera fatale pour son régime : l'aventure saharienne.

(166) Réunion du Comité permanent. 16 Avril 1975. Archives du PPM.

(167) Document administratif. Confidentiel. 16 Avril 1975. Série Présidence. Dossier N° 846. Archives nationales de Mauritanie.

On remarque dans ce texte, l'utilisation de chiffres à la place de noms pour désigner les régions. Cette réforme est à rattacher aux diverses mesures prises pour lutter contre l'influence du tribalisme.

Section 3 . L'aventure saharienne et la chute du régime

Le conflit du Sahara occidental a fait l'objet de nombreux travaux (167 bis). Il ne s'agit pas ici de reprendre des analyses sur un sujet qui dépasse le cadre de notre recherche. Nous ne retiendrons de ce conflit que les éléments intéressant directement la Mauritanie.

La pression qu'exerce la guerre s'amplifie au fil des ans. C'est sans doute la principale cause du coup d'Etat de juillet 1978 qui marque la chute du régime de Moktar ould DADDAH et l'arrivée des militaires au pouvoir.

(167 bis) On trouvera facilement une abondante bibliographie sur la question du Sahara. Nous nous permettons simplement de renvoyer plus particulièrement aux chroniques de l'Annuaire de l'Afrique du Nord ainsi qu'aux ouvrages de Maurice BARBIER. Le conflit du Sahara occidental. L'harmattan. 1982 ; Tony HODGES. Western Sahara : the roots of a desert war. Westport, Conn L. Hill. 1983 ; Claude BONTEMPS. La guerre du Sahara occidental. PUF. 1984.

§ 1. La guerre et ses conséquences

Dans l'euphorie du 4ème congrès, la réunification avec le Rio de Oro est présentée comme le couronnement de la volonté de construction nationale. En fait, cette revendication est ancienne. Dès 1957, à l'occasion de sa première intervention publique où il lance "*Faisons ensemble la patrie mauritanienne*", Moktar ould DADDAH plaide pour la récupération du Sahara occidental. Cette position est constante jusqu'en 1975. L'argumentation repose sur le fait qu'aux yeux des dirigeants de Nouakchott il n'existe pas d'identité spécifique du peuple sahraoui dans le cadre des frontières arbitraires héritées de la colonisation. Ils mettent l'accent sur la communauté historique, la continuité géographique et l'identité des populations vivant de part et d'autre de cette frontière artificielle. Du point de vue ethnique, les mêmes tribus se trouvent des deux côtés ; sur le plan culturel, la même religion musulmane, de rite malékite, est pratiquée, la langue parlée est identique : il s'agit d'un dialecte arabe, le hassanya. Le mode de vie est le même, basé sur l'élevage nomadisant. C'est pourquoi Moktar ould DADDAH affirme volontiers "*nous sommes tous des Sahraouis*". Sur le plan juridique, Nouakchott invoque le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. Le principe de l'autodétermination des peuples colonisés dans le cadre des frontières héritées de la colonisation, reconnu par l'OUA, ne peut donc s'appliquer. Cette argumentation est rejetée par les Sahraouis selon lesquels les tribus nomadisant au Sahara occidental ont toujours sauvegardé une farouche tradition d'autonomie (168).

En poursuivant ce qu'elle considère faire partie de ses intérêts fondamentaux, la Mauritanie se trouve soudain en porte-à-faux par rapport à l'un des postulats de ce qui a été sa politique extérieure jusque là : la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Alors que dans le cadre d'une diplomatie très active elle s'était faite la championne du non-alignement et de l'anti-impérialisme, son attitude apparaît pour certains en contradiction avec les convictions affirmées hier, cela au nom d'intérêts particuliers. Elle risque par là même de ternir fortement son image auprès des Etats progressistes du Tiers-Monde.

(168) cf. Cheikh MA EL AININ et la résistance opposée aux tentatives hégémoniques françaises et espagnoles.

Les arguments des diverses parties (Mauritanie, Maroc, Polisario) sont développés notamment par F. de CHASSEY dans "*Des ethnies et de l'impérialisme dans la genèse des nations, des classes et des Etats en Afrique*". L'homme et la société N° 45.46 - Juillet à Décembre 1977. p. 113... Après avoir étudié "l'histoire" du conflit saharien, il cite VALERY : elle peut "*justifier ce qu'on veut... car elle contient tout et donne des exemples de tout*".

C'est au moment où l'Espagne décide de se retirer du Sahara occidental et annonce un référendum pour le début de l'année 1975 que les événements vont se précipiter. A l'instigation du Maroc et de la Mauritanie, l'Assemblée Générale des Nations Unies saisit la Cour Internationale de Justice pour consultation sur les questions suivantes : "I. *Le Sahara occidental (Rio de Oro et Sakiet al Hamra) était-il au moment de la domination par l'Espagne un territoire sans maître (terra nullius) ? Si la réponse à la première question est négative, II. Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'Ensemble mauritanien ?*".

Sans entrer dans le détail de cet avis amplement commenté (168 bis), rappelons que la Cour répond à l'unanimité par la négative à la première question. La réponse à la seconde question est beaucoup plus nuancée. Si des liens juridiques ont existé entre le Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'Ensemble mauritanien d'autre part, il ne s'agissait pas de liens de souveraineté territoriale. S'appuyant alors sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui prévoit en matière de décolonisation le principe d'autodétermination des peuples, la Cour reprend un des grands principes du droit intertemporel dégagé par Max HUBER dans l'arbitrage de l'Île de Palmas : un droit ne peut être maintenu dans un système juridique nouveau s'il n'est pas conforme aux exigences de ce dernier (168 ter). Elle en déduit que la procédure "d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire" est applicable.

(168 bis) Cf. Thomas M. FRANCK. *The Stealing of the Sahara*. *American Journal of International Law*. Oct. 1976. p. 694 ; C. VALLEE. *L'affaire du Sahara occidental devant la Cour Internationale de Justice*. *Maghreb Machrek*. N° 71. 1976. p. 47 ; M. FLORY. *L'Avis de la Cour Internationale de Justice sur le Sahara occidental*. *AFDI*. 1975. p. 253 ; J. CHAPPEZ. *L'Avis Consultatif de la Cour Internationale de Justice dans l'Affaire du Sahara occidental*. *RGDIP*. 1976. p. 1132 ; J.F. PREVOST. *L'Affaire du Sahara occidental*. *JDI*. 1976. p. 831 ; M. BENNOUNA. *L'Affaire du Sahara occidental devant la CIJ*. *Revue juridique, politique et économique du Maroc*. N° 1. 1976. p. 81.

(168 ter) Cf. M. FLORY. *L'avis de la CIJ sur le Sahara occidental*. *Op. cit.* p. 275. A noter qu'une coquille dans le texte de l'AFDI implique un fâcheux contresens : "*un droit ne peut être maintenu dans un système juridique nouveau que s'il n'est pas conforme aux exigences de ce dernier*".

On a pu regretter que le débat sur l'interspatialité (c'est-à-dire sur le conflit de systèmes juridiques dans l'espace, ici entre le droit public musulman et le droit international d'inspiration occidentale) n'ait pas été conclu de façon aussi claire que celui sur l'intertemporalité (169). En introduisant une distinction entre plusieurs types de liens juridiques, l'avis a conduit à une réponse ambiguë que chaque partie en présence a immédiatement utilisée à son profit. Aussitôt la position de la Cour connue, le Maroc et la Mauritanie s'appuient sur la partie de la réponse relative à la reconnaissance de liens juridiques, tandis que l'Espagne et l'Algérie insistent sur l'absence de lien de souveraineté territoriale et la nécessité d'une procédure d'autodétermination.

C'est toutefois sur le terrain et de façon spectaculaire que l'affaire du Sahara occidental évolue sans tarder. Dès la publication de l'avis de la Cour de la Haye, le roi Hassan II déclenche la "marche verte". Le 6 novembre 1975, 350 000 marcheurs franchissent la frontière du Sahara occidental. La pression ainsi exercée sur l'Espagne conduit à des discussions entre le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne dont l'aboutissement est l'accord tripartite de Madrid, le 14 novembre 1975, par lequel le Maroc et la Mauritanie se partagent le Sahara occidental.

L'accord de Madrid consacre la détérioration des relations entre la Mauritanie et l'Algérie qui avaient connu jusqu'alors des liens de coopération privilégiés. L'Algérie, qui soutient la résistance du Polisario, est particulièrement marrie du revirement de la Mauritanie (169 bis). N'avait-elle pas contribué de façon substantielle quelques années auparavant à son indépendance économique ? Le processus aboutira à la rupture des relations diplomatiques entre Nouakchott et Alger le 7 mars 1976.

(169) Ibid. p. 270...

(169 bis) Le ministre mauritanien des affaires étrangères avait expressément admis en 1974 à l'Assemblée Générale des Nations Unies le principe d'une consultation des populations du Sahara occidental : *"Quel que soit cependant l'Avis de la Cour Internationale de Justice, le droit à l'autodétermination de la population du Sahara ne saurait faire l'objet d'une entrave quelconque. Cette population a le droit de choisir librement son destin et aucune organisation ou institution internationale ne saurait le lui enlever. Mon pays s'engage solennellement devant vous ici à respecter loyalement la volonté librement exprimée de cette population"*. Doc. A/PV.2251.

Moktar ould DADDAH de son côté est entraîné dans un conflit armé auquel le pays n'est point préparé. Le ministre de l'économie, Sidi ould CHEIKH ABDALLAHI, explique cette situation lors d'une interview accordée au Monde : "s'il y avait un pays au monde qui n'était pas préparé à faire une guerre, c'est bien le nôtre. Depuis l'indépendance, tous nos efforts ont été consacrés au développement. L'armée avait été reléguée au second plan. L'affrontement nous a été imposé lorsque nous avons été attaqués, en Décembre 1975, à l'intérieur de nos frontières de 1960. Jusqu'au dernier moment, nous avons eu la conviction que le problème du Sahara se réglerait, au moins en ce qui nous concernait, par le dialogue" (169 ter). De fait, jusqu'au bout, Moktar ould DADDAH essaiera de rechercher une solution négociée, jouant la carte de la modération. Mais l'heure n'est plus au dialogue. Des attaques sont lancées directement contre la Mauritanie. Inexorablement, le pays s'enfonce dans la guerre. "L'opération de réunification a transformé les Mauritaniens en conquérants malgré eux" (170).

Moktar ould DADDAH apparaît victime à la fois d'une surestimation de ses capacités de négociateur et d'une sous-estimation de l'antagonisme entre Marocains et Algériens ainsi que de la volonté des Sahraouis d'exister. Certes, l'occupation du Tiris el Gharbia permet de repousser les frontières avec un Maroc toujours virtuellement expansionniste. Elle répond à une logique d'ordre stratégique. L'intérêt économique et politique paraît quasiment inexistant (170 bis).

La première phase du conflit tourne à l'avantage de l'armée mauritanienne qui, dès le premier trimestre 1976, semble contrôler le territoire. A tel point que pour certains Mauritaniens, la "RASD" est devenue un simple sigle : "Rien A Signaler au Désert"...

(169 ter) Le Monde. 10 avril 1976. Les effectifs de l'armée mauritanienne s'élèvent alors à ... 2 000 hommes.

(170) J.L. BALANS. Chronique mauritanienne. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1976. p. 564.

(170 bis) Si ce n'est une participation à l'exploitation des phosphates et des compensations économiques prévues par les accords (secrets) signés entre les deux parties. On a pu, au contraire, voir dans la soudaine amitié maroco-mauritanienne un marché de dupes pour la Mauritanie : "Sachant très bien la Mauritanie incapable de garder ses indéfendables frontières, Hassan II comptait bien que l'armée marocaine lui deviendrait bientôt indispensable, qu'elle aurait à tenir garnison partout en Mauritanie. Sans annexer tout à fait leur grande voisine, les Marocains verraient leur influence s'étendre bel et bien jusqu'au Sénégal". A. GASCUEL. Perspectives. N° 1553. 1er février 1979. "Où va la Mauritanie ? " p. 19.

Moktar ould DADDAH reconnaît même des mérites à ce conflit : *"nos adversaires... renforcent notre unité nationale. Ainsi apparaît, plus que par le passé, un Mauritanien citoyen d'un Etat moderne qui se dresse pour la défense de sa patrie, abstraction faite de son origine, tribale, régionale ou ethnique. Avec cette guerre qui nous est imposée, le citoyen de tous les coins de la Mauritanie, quelle que soit son origine, défend la même patrie, verse le même sang. A quelque chose malheur est bon. Cette guerre imposée a permis d'ancrer plus solidement dans l'esprit de nos compatriotes l'idée de nation"*. (171).

L'optimisme ambiant se dissipe rapidement. Le 8 Juin, une attaque éclair du Polisario contre Nouakchott cause une énorme surprise. L'opération vise la prise du pouvoir en Mauritanie. Parmi les documents saisis aux Sahraouis, on retrouve la proclamation d'une nouvelle république mauritanienne. Le raid sur Nouakchott est un échec militaire pour le Polisario : la colonne sahraouie est anéantie et le secrétaire général du Front, Mustapha EL OUALI SEYID, est tué. Néanmoins, les Sahraouis marquent un point psychologique après ce combat aux portes de la capitale. La vulnérabilité du territoire apparaît au grand jour.

L'escalade militaire se poursuit en 1977, la tactique du Polisario consistant à déstabiliser le partenaire le plus faible de la coalition ennemie, à savoir la Mauritanie. Le train minéralier Zouérate-Nouadhibou constitue la principale cible des guérilleros sahraouis. Un climat d'insécurité prévaut désormais dans de larges parties du territoire.

Le point culminant du conflit intervient le 30 Avril 1977 lorsque le Polisario attaque la ville minière de Zouérate. Outre les victimes mauritaniennes, deux français sont tués et six autres enlevés. Le coup de main sur Zouérate constitue une spectaculaire démonstration de la faiblesse de l'armée mauritanienne et de son incapacité à défendre, seule, le territoire national, même dans ses points

névralgiques. Bien plus, on constate un manque de combativité, voire certaines complicités avec l'adversaire, aussi bien au sein de l'armée que parmi la population. Cette attitude est aisément compréhensible si l'on prend en compte les nombreux liens de parenté existant entre les membres des tribus du nord et le Polisario qui recrute essentiellement parmi la grande confédération tribale du nord, les Rgueibat. La sympathie des populations septentrionales à l'égard du Polisario s'affirme d'autant plus que, depuis l'indépendance, le gouvernement de Nouakchott est surtout aux mains d'élites du sud-ouest et du centre du pays. Notons enfin l'impact qui a pu

(171) Jeune Afrique. N° 847. 1er Avril 1977. p. 73.

résulter du ralliement au Polisario de certains opposants mauritaniens de gauche toujours hostiles au régime de Moktar ould DADDAH (171 bis).

L'épisode de Zouérate marque un important tournant dans le conflit. Il provoque un double processus d'intervention militaire en faveur de la Mauritanie. Le premier appel s'adresse au Maroc. Un "haut comité de défense maroco-mauritanien" se réunit dès le mois de Juin. Un mois plus tard, la décision est prise d'unifier le commandement des deux armées. Des renforts marocains sont envoyés à Atar, à Akjoujt, ainsi que tout le long de la voie ferrée. A la fin de 1977, plus de 6 000 soldats marocains sont stationnés en Mauritanie. Cette présence - bien que salutaire à court terme - inquiète ceux qui ont en mémoire les ambitions du grand voisin du Nord. Aussi souhaite-t'on progressivement à Nouakchott que la protection du territoire mauritanien ne soit pas exclusivement assurée par le Maroc. Des appels de plus en plus pressants sont lancés à la France, dont *a priori* il sera plus facile d'obtenir le retrait le jour où son aide sera devenue inutile.

Du côté français, on juge d'intérêt supérieur la sauvegarde de l'intégrité territoriale des Etats issus de l'ancienne Union française. Il est donc décidé de renforcer dans un premier temps l'assistance technique à l'armée mauritanienne. L'enlèvement, le 25 Octobre, de deux cheminots français travaillant sur la voie ferrée fournit le prétexte à une nouvelle escalade. Le gouvernement français décide d'intervenir directement pour protéger les frontières et les intérêts mauritaniens. Une force d'intervention aérienne, dont la mission se limite à des opérations d'observation pour le compte des troupes maroco-mauritaniennes, est installée à Dakar. Mais devant l'audace grandissante des commandos du Polisario qui pourraient menacer le port de Nouadhibou, les Jaguar français interviennent à deux reprises en Décembre contre les colonnes sahraouies, leur infligeant de lourdes pertes.

Les conséquences du conflit dépassent le cadre militaire.

(171 bis) Un des plus célèbres d'entre eux, Ahmed Baba MISKE a été membre du Bureau politique du Front Polisario. Signalons à cet égard son ouvrage, Front Polisario, l'âme d'un peuple. Ed. Rupture. 1978. Ahmed Baba MISKE est rentré en Mauritanie quelques temps après la chute du régime de Moktar ould DADDAH.

Les effets sur l'économie se font rapidement sentir. L'effort de guerre est de plus en plus lourd à supporter. En deux ans, l'armée est passée de 2 000 à 18 000 hommes ; la défense nationale prend une part croissante dans le budget de l'Etat (60 % en 1977). Or, les rentrées en devises sont en baisse : l'exportation du minerai de fer, principal soutien de l'économie mauritanienne, fléchit de 9,7 millions de tonnes en 1976 à 8 millions de tonnes en 1977. Aux difficultés directement liées à la guerre, s'ajoutent celles créées par les retombées de l'inflation mondiale, la chute des cours des matières premières et la persistance de la sécheresse dans la zone sahélienne.

La conjonction de tous ces facteurs conduit à une situation financière des plus délicates. L'exercice budgétaire de 1977 ne peut être bouclé que grâce aux subventions directes versées par l'Arabie Séoudite et certains Emirats du Golfe, trop heureux de profiter de l'occasion pour causer des difficultés à l'Algérie socialiste.

§ 2. L'effritement des soutiens et le coup d'Etat

Plus la Mauritanie s'enfonce dans la guerre, plus le pouvoir a des difficultés à mobiliser le pays autour de lui. Le sentiment d'unité qui s'était manifesté au début des affrontements fait place à une réaction de lassitude. Ce "décrochage" des populations vis-à-vis du pouvoir central (alors que d'ordinaire on constate l'"union sacrée" contre l'adversaire extérieur) se comprend d'autant mieux dans un pays où le groupe primaire passe souvent en priorité. Le bloc de légitimité que Moktar ould DADDAH avait réussi à fortifier en 1975 se fissure. Les jeunes progressistes qui ont rallié le PPM quelques années plus tôt constatent avec amertume un certain oubli de l'option socialisante que le parti avait adoptée sous leur pression. Ils s'inquiètent de l'influence croissante des milieux conservateurs qui profitent de l'alliance de la Mauritanie avec des Etats arabes hostiles à toute politique progressiste. Les milieux d'affaires et les technocrates redoutent la faillite économique du régime. La guerre provoque également la résurgence des tensions ethniques. Les populations du sud, massivement enrôlées, estiment payer un tribut trop lourd (172). Les Noirs se sentent de plus en plus étrangers à ce qui n'est, à leurs yeux, qu'une réactivation des rivalités séculaires entre Beidane. Plus globalement, la population désapprouve cette guerre fratricide. De nombreuses familles sont divisées : certains de leurs membres combattent du côté mauritanien, d'autres du côté sahraoui. La raison de la guerre n'apparaît pas clairement (173).

Face à l'effritement des soutiens, Moktar ould DADDAH réaffirme sa détermination concernant la réunification. Il compte sur le Parti pour resserrer les rangs autour de lui. L'entreprise se révèle cependant de plus en plus difficile.

(172) Des soldats négro-africains prisonniers des Sahraouis se plaignent de sévices particulièrement durs à leur égard.

(173) Un officier mauritanien interrogé par un journaliste de Jeune Afrique déclare sans équivoque : *"C'est une guerre absurde, fratricide... puisque même leurs chefs, là-bas au nord, sont en majorité des Mauritaniens... Le Polisario, qu'est-ce que c'est ? Il est de chez nous, né chez nous"*. Jeune Afrique. N° 786. 30 Janvier 1976. p. 20.

Le 1er congrès de la jeunesse mauritanienne, qui se tient en Août 1977, ne parvient pas à mobiliser une jeunesse qui a pris ses marques par rapport au régime. Qui plus est, les thèses favorables au Polisario rencontrent une adhésion croissante au sein de la jeunesse intellectuelle. Il en va de même pour le congrès extraordinaire du PPM de Janvier 1978 au cours duquel Moktar ould DADDAH a des difficultés pour arracher l'enthousiasme des participants. Quelques réformes concernant l'appareil du Parti sont adoptées, mais aucune décision d'importance susceptible de modifier profondément la situation n'est prise.

La dernière action d'envergure de Moktar ould DADDAH, concomitante à la tentative de remobilisation à travers le Parti, vise à moraliser la vie publique en dénonçant la corruption. Plusieurs remaniements ministériels interviennent en 1977 et 1978. Deux ministres sont évincés et des poursuites sont engagées à l'encontre de hauts fonctionnaires. Le commandement militaire est plusieurs fois remanié. Cette offensive moralisatrice crée des mécontents au sein de l'élite. Elle multiplie les rancœurs personnelles des victimes et de leur clientèle. Jusque là, malgré les conséquences de la politique de réunification, l'Etat avait continué à assurer son rôle de distributeur essentiel des ressources et des privilèges. La remise en question de ceux-ci met le feu aux poudres. Tout se précipite lorsque Moktar ould DADDAH s'adresse aux principaux officiers de l'état-major et des régions en ces termes, le 3 Juillet : *"Je ne peux plus accepter certains agissements. Tandis que le pays lutte pour sa survie, les affaires sont florissantes, l'insouciance et le trafic d'influence règnent. Il est temps de se ressaisir, de lutter contre la corruption, la course aux privilèges, l'enrichissement abusif des militaires comme des civils"* (174).

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, ce qui fait dire à certains observateurs : *"ils ont monté leur coup en huit jours"* (175). Les sanctions sont sans doute l'une des causes directes du coup d'Etat, mais en réalité, la préparation - très discrète - de celui-ci remonte à Novembre 1977 et concerne une petite équipe dirigée par quelques officiers supérieurs (notamment le commandant Jiddou ould SALECK et le lieutenant-colonel Khouna ould HAIDALLA) (176).

(174) Jeune Afrique. N° 917. 2 Août 1978. p. 20.

(175) Ibid.

(176) Source : entretien avec un haut responsable du futur pouvoir militaire. Selon notre interlocuteur, un dizaine de personnes tout au plus auraient été informées de la préparation du coup d'Etat.

De toute façon, la situation est on ne peut plus propice : les mauritaniens en ont assez de la guerre ; les militaires, en particulier, sont humiliés de constater que la survie de leur pays est conditionnée par la présence de 10 000 soldats marocains sur le sol mauritanien. Par ailleurs, la situation économique est dramatique : on envisage, pour payer les fonctionnaires, d'utiliser les fonds de la sécurité sociale et même d'effectuer des ponctions sur les comptes en banque. L'usure du régime apparaît au grand jour avec la lassitude des militaires et la peur des économistes.

Le coup d'Etat survient le 10 Juillet 1978, au petit matin, sans la moindre effusion de sang. La soudaineté de l'opération, sa parfaite réussite et le calme qui l'accompagne, prouvent, d'une part, le sang-froid des exécutants, et, d'autre part, la fragilité du régime renversé. Dans la matinée, la radio diffuse un long communiqué des putschistes. On apprend ainsi que *"les forces armées, depositaires en dernier recours de la légitimité nationale, ont pris le pouvoir, ou plutôt repris le pouvoir, à ceux qui l'ont lâchement spolié, pour sauver le pays et la nation de la ruine et du démembrement, pour sauvegarder l'unité nationale et défendre l'existence de l'Etat"*. La constitution est suspendue, le gouvernement, le parlement et le parti sont dissous. Un Comité Militaire de Redressement National (CMRN) présidé par le lieutenant-colonel Moustapha ould Mohamed SALECK, chef d'état-major des forces armées, est aussitôt mis en place. Il comprend 18 membres dont 17 officiers de l'armée et un commissaire de police. Le lendemain, un gouvernement comprenant 16 membres, 8 militaires et 8 civils, est constitué.

Outre le poids déterminant de la guerre, l'explication du coup d'Etat doit être recherchée à l'intérieur même du pays. *"Ni l'Algérie, ni le Maroc, ni la France n'étaient au courant"* (177). L'analyse des facteurs d'ordre interne permet de bien mieux comprendre les raisons du coup d'Etat qui apparaissent comme la conjonction de multiples rancœurs accumulées au fil des ans et qui, soudain, ensemble, sous la pression d'un évènement catalyseur (ici la guerre), refont surface (178). La composition de la nouvelle équipe est révélatrice des alliances qui sont intervenues pour mettre fin au régime de Moktar ould DADDAH.

(177) Ibid.

(178) On constatera le même processus lors de coups d'Etat ultérieurs.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'origine géographique des principaux auteurs du coup d'Etat. Beaucoup d'entre eux (en tout cas le noyau dur) sont originaires du sud-est (lieutenant-colonel Moustaphaould Mohamed SALECK, commandant JIDDOUould SALECK, lieutenant-colonel Ahmedould ABDALLAH, lieutenant-colonel Cheikhould BOIDA). Les civils qui occupent les principaux postes ministériels au lendemain du coup d'Etat proviennent de la même région (Cheiknaould Mohamed LAGHDAF, Baould NE, Sid'Ahmedould BNEIJARA). Or, l'est du pays a été l'une des régions les plus négligées depuis l'indépendance par le Pouvoir central. Selon un des auteurs du coup d'Etat : *"le coup d'Etat... a constitué une revanche du Hodh - la région la plus peuplée, la plus riche mais aussi la plus délaissée - sur le sud-ouest du pays qui a détenu le pouvoir depuis l'indépendance parce que c'est par lui qu'avait commencé la colonisation"* (179). Qui plus est, les nouveaux dirigeants appartiennent à des tribus quelque peu marginalisées jusqu'alors. C'est la revanche de ces tribus contre le pouvoir *"des interprètes et des membres de la tribu d'ould DADDAH"* (180). Ce dernier, sur la fin, englué dans le conflit, s'était appuyé de plus en plus sur son clan familial. Dans un pays où les données régionales et tribales conservent toute leur acuité, l'origine géographique commune des principaux auteurs du coup d'Etat et les liens de complicité que cela implique constituent un premier facteur explicatif du renversement de Moktarould DADDAH.

Le second constat relatif aux acteurs du 10 Juillet 1978 permet d'établir l'origine guerrière de plusieurs d'entre eux (lieutenant-colonel Moustaphaould Mohamed SALECK, commandant Jiddouould SALECK, Baould NE, Sid'Ahmedould BNEIJARA, lieutenant-colonel Ahmedould BOUCEIF...). Ceci est d'autant plus révélateur que jusqu'alors l'Etat a surtout été aux mains des marabouts. Le gouvernement en place avant le coup d'Etat compte 8 marabouts et 1 guerrier sur 13 membres, le Présidentould DADDAH étant d'origine maraboutique. Le gouvernement formé après le 10 Juillet comprend, à l'inverse, 8 guerriers et 4 marabouts sur 15 membres, le Présidentould SALECK étant guerrier (181). Peut-on pour autant avancer que le coup d'Etat relève de l'ancienne rivalité guerriers-marabouts ? A l'issue d'un rapide "sondage", nous avons relevé deux types de réponses, recueillant sensiblement le même nombre de suffrages. Pour certains, cette explication est fantaisiste ; pour d'autres, le fait est à relever et à retenir, étant donné l'importance des luttes entre les tribus guerrières et les tribus maraboutiques tout au long de l'histoire mauritanienne. (182).

(179) Le Monde. 8 Janvier 1980.

(180) Le Monde. 6 Janvier 1980.

(181) Source : enquête (cf. tome III).

(182) cf. guerre de Charr Babba et ses suites.

Un autre trait commun à plusieurs membres de la nouvelle équipe est l'orientation en faveur du libéralisme économique. La politique socialisante de Moktar ould DADDAH est vivement critiquée. Lors d'un discours prononcé le 17 Septembre 1978, le nouveau Président dénonce "*le dirigisme, le capitalisme d'Etat, l'assassinat de l'initiative privée enrichissante, la bureaucratie économique paralysante censés être à la base d'un "socialisme mauritanien" dont l'objectif réel est l'appauvrissement général pour rendre tout le monde vulnérable aux machinations du pouvoir*" (183). Dès le 10 Juillet, plusieurs faits permettent de noter la satisfaction des milieux d'affaires : le président du patronat, Cheikhna ould Mohamed LAGHDAF, est nommé ministre des affaires étrangères. Ismaïl ould AMAR, président de la SNIM (ex MIFERMA) apporte son soutien au nouveau régime. Son initiative illustre l'appui de nombreux jeunes technocrates dirigeants d'entreprises publiques au coup d'Etat. "*Le jour même du coup d'Etat, ces mêmes milieux (les milieux d'affaires) apportaient un soutien sans faille aux 18 membres du CMRN. Dans un ordre impeccable, respectant la hiérarchie de l'argent, Mercédès en tête et camionnettes en queue, les représentants du business mauritanien, derrière M. Ismaïl ould AMAR, PDG de la SNIM et l'actuel ministre des affaires étrangères, Cheikhna ould Mohamed LAGHDAF, alors président de la confédération des artisans et des employeurs de Mauritanie, remontèrent l'avenue qui conduit à la Présidence pour porter leur motion de soutien aux nouveaux dirigeants*" (184).

En politique étrangère, l'orientation libérale est rapidement affirmée. Le Président ould SALECK confirme le maintien de liens étroits avec les pays arabes conservateurs et la France.

Enfin, la présence au sein du gouvernement de quelques politiciens "sur le retour", tels que Cheikhna ould Mohamed LAGHDAF et Ba ould NE, qui ont été ministres avant le fameux congrès de Kaedi, permet de supposer le soutien d'un courant traditionnel. Très tôt, Moustapha ould Mohamed SALECK donne le ton : il condamne le "*virus moderniste*" de l'ancien régime et encourage le "*retour aux traditions*" (185). Les vieux Turbans évincés lors du congrès de Kaedi se souviennent. Il est reproché à Moktar ould DADDAH d'avoir instauré le parti unique et d'avoir laminé les pouvoirs législatif et judiciaire (186).

 (183) L'année politique africaine. 1978. II. p. 5.

(184) Demain l'Afrique. N° 12. Septembre 1978. p. 32.

(185) Jeune Afrique. N° 1021. 30 Septembre 1980. p. 28.

(186) Anciens défenseurs du multipartisme (cf. période 1961-1964), ils auraient donné leur caution au coup d'Etat à trois conditions : la vie sauve pour Moktar ould DADDAH ; davantage de démocratie ; la libéralisation de l'économie. Les promesses concernant la démocratisation (le gouvernement devait être dirigé par un civil...) ne seront pas tenues par les militaires. Source : entretiens.

A travers la critique du monolithisme du PPM, c'est le fonctionnement du Parti, particulièrement depuis 1975, qui est visé. C'est l'époque où entrent en force les jeunes contestataires, à la suite des décisions "révolutionnaires" de Moktar ould DADDAH. Sous leur pression, une attaque en règle est menée contre les "féodaux" à travers le canal de l'INEEP (187) dirigé par la femme du Président, Mariem DADDAH (188). Les représentants du pouvoir traditionnel supportent de plus en plus mal l'idée d'être encadrés par de jeunes progressistes. Mais, plus que tout, ils se montrent irrités par l'importance que prend... une femme, ...étrangère de surcroît. Ils lui reprochent un comportement par trop masculin, en tout cas considérablement éloigné de l'idéal-type de la Mauresque traditionnelle. Ainsi, la femme du Président est surprise en train d'haranguer les troupes au micro de la radio nationale. Il est inconcevable et très choquant pour beaucoup d'entendre une femme se livrer à pareil exercice. On s'inquiète de l'ascendant qu'elle prend sur son mari. C'est elle qui l'aurait poussé à prendre les mesures anti-corruption qui ont précédé le coup d'Etat (189). Une anecdote livrée par l'un de nos interlocuteurs résume bien l'état d'esprit des notables traditionnels à son égard. Lors d'une réunion à laquelle Mariem DADDAH participait, l'un d'eux glisse à l'oreille de son voisin : *"elle est seule et nous n'avons pu la convertir à nos idées. Comment, elle, pourrait-elle nous changer, à nous tous ?"*

Dans cette remise en question du modernisme, incarné entre autres par la femme du Président (190), on ne s'étonne pas que Moustapha ould Mohamed SALECK fixe comme l'une des priorités le *"redressement mental"* ainsi que le retour à l'Islam : *"sur le plan de l'Etat, toute philosophie politique ou économique ainsi que la législation doivent s'inspirer de l'Islam"* (191).

C'est donc la coalition formée par des officiers issus en majorité de l'est du pays, des hommes d'affaires et des représentants du pouvoir traditionnel qui, pour les raisons multiples évoquées

(187) Institut National d'Education et d'Etudes Politiques (centre de formation idéologique du Parti).

(188) D'origine française, celle que l'on appelle communément Marie-Thérèse, passe pour une moderniste. Elle a adhéré au PSU lorsqu'elle était étudiante à Paris.

(189) Entretien avec un ex-ministre du premier gouvernement militaire.

(190) Et peut-être ses robes, dévoilant parfois ses genoux.

Plus sérieusement, beaucoup de Mauritaniens pensent que Mariem DADDAH est à l'origine de nombreux problèmes auxquels a été confronté son mari.

(191) L'année politique africaine. 1978. II. p. 5.

ci-dessus, renversent Moktar ould DADDAH. L'inspiration principale de la nouvelle équipe au pouvoir est d'essence nationaliste : il s'agit avant tout de préserver la nation des conséquences d'un conflit qui n'a que trop duré et de sauver l'économie. Telle est l'analyse de la majorité des observateurs. Tout en retenant cette explication, nous avons essayé de dégager d'autres éléments ayant concouru au coup d'Etat du 10 juillet 1978. Le dernier d'entre eux, la remise en cause du modernisme, nous interpelle plus particulièrement. Moktar ould DADDAH avait bâti sa légitimité sur la construction d'un Etat moderne. Avec son éviction, c'est tout son projet qui s'effrite. Le tournant du 10 juillet 1978 n'est-il pas à cet égard l'expression du rejet d'un modèle qui heurte une partie non négligeable de la société ?

Dès 1957, Moktar ould DADDAH affirme son attachement à la France, et indique son choix pour l'imitation du modèle occidental : *"Renoncer à l'amitié de la France, ce serait renoncer à toute perspective d'avenir radieux pour notre pays, ce serait revenir en arrière, ce serait abandonner toute idée d'évolution, toute idée d'une grande Mauritanie riche et prospère"* (191 bis). Cette option a des implications directes dans de multiples secteurs : sur le plan culturel, la langue dominante restera longtemps le français ; dans le domaine économique, on fait un large appel aux capitaux étrangers (MIFERMA, ...); au niveau idéologique, l'imitation du modèle occidental conduit, surtout dans les années qui suivent l'indépendance, à une *"naturelle" minimisation du fait religieux*" (191 ter). Certes, à partir de 1966, on assiste à une volonté de retour aux *"valeurs nationales authentiques"*. Contre le ferment des divisions ethniques, l'Islam est présenté comme élément unificateur. La politique d'arabisation - l'arabe est la langue du Coran - s'accroît. Mais la *"repersonnalisation de l'homme mauritanien"* n'élimine pas pour autant le premier projet qui tend vers le *"progrès"* de la société. La synthèse de cette double préoccupation intervient en 1975 avec l'adoption de la Charte du PPM qui définit la nouvelle doctrine officielle, le socialisme islamique. *"La doctrine présentée dans la Charte a pour objectif de construire une société mauritanienne attachée à ses valeurs nationales, traditionnelles, mais aussi ouverte sur le monde moderne et susceptible de répondre à ses exigences. C'est en quelque sorte un équilibre, un compromis entre la tradition et le modernisme qui est recherché"* (192). C'est justement l'écart effectué depuis vingt ans par rapport à la tradi-

 (191 bis) Cité par J.C. ARNAUD. Le système politique mauritanien. Op. cit. p. 296.

(191 ter) J.C. ARNAUD. Le système politique mauritanien. Op. cit. p. 295.

(192) Ibid. p. 307.

tion qui va entre autres être sanctionné le 10 juillet 1978. On s'appuiera alors principalement sur la valeur primordiale de la société mauritanienne, l'Islam, que l'on jugera avoir été parfois laissée de côté sous le régime précédent. On se souviendra notamment de l'audace moderniste de l'INEEP, principal organe d'innovation animé par l'épouse de l'ancien Chef de l'Etat, de l'emprise toujours plus forte de l'Etat moderne sur la société et de la volonté réformatrice, tel le projet de code de la famille, venant ébranler le cadre de vie traditionnel. En ce sens, 1978 illustre un *"retournement de la modernité"*, une *"retraditionnalisation"* par excès de modernité" (192 bis).

Avec les militaires, la religion prend une place de plus en plus importante dans le discours politique. Le nouveau régime, c'est *"l'Islam sans le socialisme"* (192 ter). Le 1er janvier 1979, le Président ould SALECK affirme que le futur système politique mauritanien devra être fondé *"sur les principes de justice, de fraternité, de liberté et d'égalité qui sont, en fait, ceux de notre religion islamique"* (193). Quelques mois plus tard, le ministre de la justice et des affaires islamiques appelle à *"préserver notre société musulmane de la dépravation des mœurs"* (193 bis). Le Président ould HAIDALLAH déclarera quant à lui en 1980 : *"Pour redonner à notre peuple son identité propre et pour restaurer ses vertus inspirées des enseignements de notre Sainte Religion, le CMNS a décidé une réforme de la justice qui aura pour objectif d'élaborer une législation basée essentiellement sur la chariaa islamique"* (194).

Sur le plan institutionnel, le principal instrument du modèle occidental est rejeté : la constitution "présidentielle" de 1961 fait place à une Charte constitutionnelle prévoyant la concentration des pouvoirs exécutif et législatif aux mains du CMRN, en attendant la mise en place de "nouvelles institutions démocratiques"...

0 — 0

(192 bis) B. ETIENNE. L'islamisme radical. Hachette. 1987. p. 95.

(192 ter) J.C. ARNAUD. Le système politique mauritanien. Op. cit. p. 317.

(193) Cité par J.C. ARNAUD. Le système politique mauritanien. Op. cit. 318.

(193 bis) Ibid. p. 319.

(194) Ibid.

Le régime de Moktar ould DADDAH reste sous bien des aspects celui de la tentative de construction d'un Etat moderne. Les signes en sont présents (constitution, assemblée nationale, parti unique, idéologie de la modernisation) relayés par une certaine pratique politique mettant notamment en avant la concentration du pouvoir au pays de l'"anarchie" segmentaire. D'autres facteurs de diverse nature semblent toutefois avoir joué. Tout d'abord, Moktar ould DADDAH a baigné dans une influence française : le Trarza, sa région d'origine, est celle de la pénétration du colonisateur lequel a bénéficié de l'appui de la tribu à laquelle il appartient ; il a effectué une partie de ses études en France et il s'est marié avec une française. En outre, il convient de rappeler sa formation de juriste (il est avocat) ainsi que la présence dans son entourage de hauts commis de l'Etat français, ce qui implique, hormis la maîtrise formelle de la production des textes, une "certaine idée" de l'Etat.

Cette avancée du modèle occidental ne doit cependant pas dissimuler la vigueur des autres champs socio-politiques constitutifs de l'Etat mauritanien. Le fait tribal est omniprésent, s'incrutant dans les rouages mêmes de l'institution phare du régime qu'est le parti unique. Le dosage dans la répartition des postes politiques entre les tribus les plus importantes est savamment entretenu. Le facteur ethnique, outre la tension de 1966, est toujours là, même s'il a été quelque peu éclipsé par l'éclosion du mouvement social des années soixante-dix, révélateur de l'apparition de nouvelles formes de solidarité. L'Islam quant à lui occupe toujours la place centrale qui est la sienne dans une République Islamique. Enfin, le champ des influences externes se manifeste à travers le régime francophile de Moktar ould DADDAH ainsi que le conflit du Sahara qui induit de multiples pressions extérieures. Nous avons bien affaire à une trajectoire propre du politique.

La tentative de construction d'un Etat moderne se voit donc brusquement remise en cause avec le renversement de Moktar ould DADDAH. Cette tentative, œuvre du volontarisme d'une poignée d'hommes, va toutefois bénéficier de l'élan d'énergie emmagasinée. Désormais, même si le projet initial est quelque peu dénaturé, il devient, par certains de ses aspects, une réalité incontournable. La volonté de modernisation tend d'ailleurs aujourd'hui à être reprise à leur compte par certains militaires. L'échec provisoire des modernistes laisse le terrain libre aux anciens types de solidarité, par ailleurs déjà présents au sein même des institutions du nouvel Etat. Comme la nature, qui a horreur du vide, l'espace public soudain laissé vacant (le Parti, l'Assemblée Nationale et le Gouvernement ont été dissous) se voit envahi par les types de comportement disponibles, à savoir ceux qui ont toujours été en vigueur et qui sont encore vivaces.

Chapitre 3 . Le pouvoir prétorien : instabilité principalement liée aux retombées du conflit saharien et accentuation du fait tribal (1978 - 1986)

L'arrivée des militaires au pouvoir ouvre une période d'instabilité d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à dix huit ans de pouvoir ininterrompu. Coups d'Etat, révolutions de palais, tentatives de putsch se succèdent à un rythme élevé. Le conflit saharien est souvent à l'origine de ce qui semble être une nouvelle forme de dévolution du pouvoir. Mais ce n'est pas le seul élément. L'étude des causes internes du coup d'Etat de 1978 a fait apparaître plusieurs axes d'opposition et de regroupement. Parmi ceux-ci, on constatera la prégnance du fait tribal. De fait, si l'on a pu, notamment sous d'autres cieux, penser qu'il existe à l'intérieur de l'institution militaire un "esprit de corps" et une doctrine constituée (195), l'armée, en Mauritanie, est avant tout le reflet de la réalité sociale. Au total, en dépit de quelques tentatives de renforcement de l'Etat moderne, c'est à un regain des logiques primordiales que l'on assiste avec le pouvoir militaire.

Afin de présenter de la façon la plus claire possible, tout en essayant d'être relativement complet, cette période particulièrement mouvementée, nous avons choisi d'étudier (et d'approfondir en fonction des faits) les divers champs socio-politiques en plusieurs temps. Tout d'abord, nous exposerons l'évolution politique de 1978 à 1986 pour avoir une vision d'ensemble de ces huit années, ce qui permettra de mesurer plus particulièrement l'influence, sur le plan interne, du conflit saharien. Nous constaterons dans un second temps, à travers le souci de tout dirigeant de renforcer tôt ou tard le pôle juridico-politique national, les limites d'une telle entreprise dans la Mauritanie des années quatre-vingt. Enfin, en liaison avec cette réalité, nous essaierons de montrer en quoi le pouvoir prétorien coïncide à notre avis avec une accentuation du fait tribal.

Section 1 . Une évolution politique chaotique sur fonds de crise saharienne (195bis)

Quelques années suffisent aux militaires mauritaniens pour établir un des plus fameux records d'instabilité de l'histoire mouvementée des régimes politiques africains contemporains.

La priorité des divers hommes forts est le désengagement du conflit saharien, premier objectif déclaré dans la motivation du coup d'Etat de 1978. Mais les modalités de la sortie de la guerre sont loin de faire l'unanimité. Une intense lutte de clans, chacun ayant ses sympathies propres sur le plan externe, s'engage.

(195) Nous faisons référence aux armées latino-américaines et à la doctrine de la sécurité nationale.

(195 bis) La rédaction de cette section est elle aussi quelque peu "chaotique". Première synthèse à notre connaissance de cette période, elle se présente en grande partie sous forme de chronique. Une nouvelle présentation de l'évolution du pouvoir prétorien, clarifiée et complétée notamment par les événements de 1989, est nécessaire.

§ 1. Moustapha ould Mohamed SALECK : l'indécision

La politique de redressement prônée par le Président ould Mohamed SALECK passe par l'impératif de la paix. A cette fin, les dirigeants de Nouakchott nouent des contacts discrets avec le Front Polisario dès le mois de Juillet 1978. Ils y sont encouragés par le cessez-le-feu unilatéral décidé par les Sahraouis le 12 Juillet. Mais il ne s'agit pas de verser dans un excès inverse en coupant tous les liens avec Rabat.

Pour tout un courant neutraliste, faire la paix va donc consister à créer une atmosphère sereine entre les deux grands voisins, l'Algérie et le Maroc. L'objectif est de se réconcilier autant que possible avec l'Algérie sans pour autant se brouiller avec le Maroc. La Mauritanie ne doit plus chercher à jouer l'un contre l'autre, mais les amener à discuter de la situation sans passer par l'intermédiaire de la guerre. Elle doit ainsi retrouver une constante de sa politique étrangère, sinon de sa survie en tant qu'Etat dans la région. Car, en fait, sa position n'est pas si mauvaise, dans la mesure où les pressions de ses voisins s'équilibrent : l'Algérie ne permettra pas que le Maroc s'avance trop vers le sud, et, réciproquement, le Maroc veillera à ce qu'elle ne tombe pas sous la coupe progressiste de l'Algérie. Et si on la replace dans l'ensemble africain, le risque de dépeçage entre ses voisins est moins fort qu'il n'y paraît parce qu'elle répond à un besoin : constituer un Etat-tampon entre le Maghreb et l'Afrique Noire.

Cette politique d'équilibre, en réalité, ne fait pas l'unanimité.

L'influence d'un des inspirateurs du coup d'Etat - le commandant Jiddou ould SALECK - aux idées progressistes et très favorables à l'Algérie et au Polisario, se fait sentir au sein du CMRN et du gouvernement. Le commandant Jiddou, qui fait figure de numéro deux du régime, n'a jamais dissimulé son ambition de se substituer à son supérieur hiérarchique devenu chef de l'Etat et du gouvernement en raison de sa qualité d'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Nommé ministre de l'intérieur après le 10 Juillet, il *"apparaît comme le véritable chef du gouvernement, l'interlocuteur occulte mais privilégié de l'Algérie"* (195 ter). Ses idées progressistes lui valent une certaine popularité dans les rangs de l'intelligentsia mauritanienne, mais son intention d'engager le pays sur la voie d'un véritable retournement d'alliances au profit d'Alger se heurte à l'opposition de la majorité des membres du CMRN.

 (195 ter) Jean Claude ARNAUD. Le système politique de la Mauritanie. op. cit. p. 231.

Le commandant Jiddou est également connu pour ses idées baassistes et ses prises de position très strictes à l'égard de certains membres de la communauté négro-africaine. Le vieux problème culturel refait surface en Février 1979. Des enseignants et des élèves noirs se mettent en grève pour protester contre une réforme étendant l'arabisation de l'enseignement et de l'administration. Certains Noirs constatent avec amertume que les espoirs placés dans le nouveau régime se dissipent rapidement. Dénonçant "l'apartheid hypocrite", ils affirment que "*la politique chauvine et tribale de Moktar ould DADDAH est continuée aujourd'hui... Les négro-africains restent citoyens à 50 %.*" (196). La fermeté du ministre de l'intérieur ne se fait pas attendre. Il fait savoir qu'il recourra au besoin à la peine capitale pour les fauteurs de troubles.

Le Chef de l'Etat ne tarde pas à réagir. Le 20 mars 1979, s'appuyant sur l'aile modérée du Comité militaire inquiète des options prises par le Commandant Jiddou, il fait réviser la charte constitutionnelle promulguée au lendemain du coup d'Etat et se fait attribuer les pleins pouvoirs (196 bis). A l'issue de ce "*coup de force légal*" (196 ter), usant immédiatement des moyens dont il vient de se doter, il limoge trois ministres favorables à l'Algérie et au Polisario, le commandant Jiddou ould SALECK, ministre de l'intérieur, Sid'Ahmed ould BNEIJARA, ministre des finances et Yehdih ould BREIDELEIL, ministre de la fonction publique. Pour faire bonne mesure, il écarte également un ministre pro-marocain, le colonel Viah ould MAYOUF, ministre de l'habitat, du tourisme et de l'artisanat. Ce remaniement est surtout l'occasion de se séparer du remuant ministre de l'intérieur, au moment où des rumeurs de coup d'Etat circulent à Nouakchott. Jiddou ould SALECK est remplacé par le commandant THIAM EL Hadj, l'un des rares membres noirs du CMRN. Dans le souci de rassurer la communauté noire, le colonel ould Mohamed SALECK annonce la création d'un Conseil national consultatif chargé "*d'associer le peuple aux différentes étapes de l'exécution de la politique générale du pays*" (197).

 (196) Le Monde. 4-5 Février 1979.

(196 bis) La charte de 1978 prévoyait que les décisions, au sein du CMRN, seraient prises à la majorité absolue des membres présents, celle du Président, en cas de partage des voix, étant prépondérante.

(196 ter) Le Monde. 25-26 Mars 1979. p. 1.

(197) Le Monde. 22 Mars 1979.

Mais les maladresses dont fait preuve le Chef de l'Etat dans la désignation des membres de ce Conseil ne font qu'aviver la tension raciale. Les dix sept personnalités de race noire nommées au Conseil démissionnent, protestant contre *"l'iniquité de la répartition ethnique"* du CNC (197 bis). Par ailleurs, plusieurs personnalités maures de la région du Trarza (proche du Fleuve Sénégal mais également d'où est issu l'ex-Président ould DADDAH) se montrent récalcitrantes au projet d'ould Mohamed SALECK (198). A ces problèmes de stabilité intérieure s'ajoute l'indécision du Chef de l'Etat à propos du conflit saharien.

Le 6 avril, le groupe conservateur (et pro-marocain) du CMRN sur lequel Moustapha ould Mohamed SALECK s'était appuyé pour contrer la minorité progressiste décide de retirer tout pouvoir effectif au chef de l'Etat qui reste toutefois en place et de dissoudre le Conseil national consultatif. Les instigateurs du coup de force, à la tête desquels se trouve le lieutenant-colonel Ahmed ould BOUCEIF, reprochent à Moustapha ould Mohamed SALECK son hésitation et son manque d'autorité. Le nouvel homme fort, quelques jours après, l'accuse d'avoir entraîné le pays dans *"une totale confusion"* (199).

C'est une lente dégradation du pouvoir qui a conduit au "Coup d'Etat à la mauritanienne" du 6 Avril. Les principaux responsables militaires ont été déçus par leur chef. Le Président ould Mohamed SALECK est accusé de volte-face, de promesses non tenues. Soumis aux tourbillons des courants les plus divers, il a cherché à gagner du temps en rassurant tout le monde, y compris ceux qui avaient les positions les plus contradictoires. Quelques jours après le coup de force, les nouveaux détenteurs du pouvoir déclarent : *"les forces armées ont commis l'erreur de partager le pouvoir avec d'anciens politiciens et de jeunes idéalistes. Les vices des uns et l'inexpérience des autres ont très vite dévié le pouvoir de son objectif fondamental et enlisé la Mauritanie jour après jour dans des contradictions dangereuses tant sur le plan intérieur qu'extérieur"* (200). *"Si le pouvoir était détenu par les militaires, il y avait au gouvernement d'autres tendances qui exerçaient en réalité ce pouvoir"* (201). Dans les salons de Nouakchott, on murmure que Moustapha ould Mohamed SALECK a été victime de certains conseillers parmi les vieux politiciens tels Cheikhna ould LAGHDAF ou Haïba ould HAMODY... à moins qu'il n'ait été abusé par de jeunes idéalistes baathistes ou "gauchistes" comme Jiddou ould SALECK, ould BNEIJARA ou Mahjoub ould BOYE.

 (197 bis) Le Monde. 3 Avril 1979.

(198) Jeune Afrique. 2 Mai 1979.

(199) Jeune Afrique. 18 Avril 1979. p. 15.

(200) Jeune Afrique. 18 Avril 1979. p. 17.

(201) Le Monde. 10 Avril 1979.

Dorénavant, l'armée affirme vouloir exercer "réellement" le pouvoir : *"En clair... l'armée entend désormais exercer sans partage le pouvoir pour en finir avec la politique politicienne qui menaçait l'unité du pays"* (202).

§ 2. Ahmed ould BOUCEIF : l'orientation pro-marocaine

L'arrivée au pouvoir de l'aile pro-marocaine du CMRN, représentée notamment par les lieutenants-colonels Ahmed ould BOUCEIF et Mohamed ould BA ould ABDEL KADER, coïncide avec la transformation du CMRN en comité militaire de salut national (CMSN). Une nouvelle charte constitutionnelle est adoptée. Elle transfère l'essentiel des attributions étatiques au Premier ministre, poste nouvellement créé, consacrant l'effacement du Chef de l'Etat, le colonel ould Mohamed SALECK, qui n'a plus qu'un rôle honorifique. *"La veille, des militaires qui avaient accepté le lieutenant-colonel Ahmed ould BOUCEIF comme leur chef, ont proposé à ould SALECK de choisir entre la démission et une présence formelle à la tête du CMSN, dont il ne pouvait plus être le maître. Ould SALECK a opté pour la seconde solution. "Par lâcheté", disent les uns. "Par calcul", disent les autres, car il garderait l'espoir de renverser la situation en sa faveur"* (203).

En revanche, la prépondérance du nouveau premier ministre, le lieutenant-colonel Ahmed ould BOUCEIF (204), dans la conduite effective de la politique intérieure et extérieure du pays, est expressément confirmée. Il ne reçoit pas cependant un véritable blanc-seing de ses pairs. La charte institue en fait un pouvoir collégial au bénéfice du CMSN lui-même qui détient le pouvoir législatif et à ce titre "conçoit la politique générale de la nation et oriente et contrôle l'action du gouvernement".

La priorité du CMSN reste la recherche de la paix. Le changement d'orientation de la nouvelle équipe est sans équivoque. Le Président ould Mohamed SALECK avait pris quelque distance à l'égard du Maroc et entamé des contacts avec le Front Polisario. Or, le Polisario a tenté d'obtenir de la Mauritanie un renversement d'alliances qui lui aurait fait abandonner le Maroc pour l'Algérie. Cette attitude extrême avait fait perdre des sympathies au Polisario et facilité le limogeage de Jiddou ould SALECK et Sid'Ahmed ould BNEIJARA.

(202) Lieutenant colonel Mohamed ould ABDEL KADER, ministre secrétaire du CMSN, in *Demain l'Afrique* N° 26. 7 Mai 1979. p. 56.

(203) *Jeune Afrique*. 2 mai 1979. p. 18.

(204) Il est intéressant de noter qu'Ahmed ould BOUCEIF est originaire d'une tribu guerrière (pour l'anecdote, BOUCEIF signifie 'l'homme à l'épée') de l'est du pays... Deux caractéristiques déjà constatées chez son prédécesseur, Moustapha ould Mohamed SALECK.

L'entrée en scène d'Ahmed ould BOUCEIF ramène le pendule vers les thèses pro-marocaines. Très rapidement, il déclare que Nouakchott entend rester fidèle à l'alliance marocaine : *"cependant, -et c'est là une nuance importante par rapport au comportement de l'équipe que nous venons de remplacer -, cette recherche de la paix par nos moyens propres ne pourra pas déboucher, il faut qu'on le sache, sur une remise en cause de notre alliance avec le Maroc qui, lui aussi, veut la paix"* (205). Un des premiers effets de cette nouvelle orientation est de stopper l'évacuation des troupes de Rabat stationnées en Mauritanie.

Confirmant son image de modéré, Ahmed ould BOUCEIF obtient la libération de plusieurs dignitaires de l'ancien régime dont les ex-ministres Hamdi ould MOUKNASS, Ahmed ould Mohamed SALAH, Ahmed ould DADDAH (205 bis) et Ahmed ould SIDI BABA. Lors d'une visite de travail de Léopold Sédar SENGHOR, il normalise les relations avec le Sénégal qui s'étaient sérieusement dégradées quelques semaines plus tôt.

Le rapprochement sensible avec Rabat est loin de faire l'unanimité au sein du CMSN. A l'instar du CMRN, le CMSN est partagé entre des orientations politiques contradictoires. Un courant favorable à la négociation avec le Polisario, dont le leader est le commandant Moulaye ould BOUKREISS (considéré comme pro-lybien), regroupe les lieutenants-colonels Mohamed ould LOULY, Maaouya ould TAYA et les commandants SOUMARE Silmane, Anne Amadou BABALY et YALL Abdoulaye. Parmi les pro-marocains, on remarque les lieutenants-colonels Ahmed Salem ould SIDI, Cheikh ould BOYDA, Mohamed ould ABDEL KADER et le commandant THIAM EL Hadj (206). Le premier courant gagne de plus en plus de sympathies.

La plupart des membres du CMSN vont s'opposer aux desseins du premier ministre, craignant que le changement d'orientation ne replonge le pays dans la guerre. Partisans d'une stricte collégialité, ils entendent utiliser pleinement les prérogatives que leur reconnaît la Charte.

(205) Le Monde 14 Avril 1979.

Le Polisario accuse la nouvelle équipe dirigeante de "mettre en cause la dynamique de la paix". Le Monde. 14 Avril 1979. p. 1.

(205 bis) Frère de Moktar ould DADDAH.

(206) Africa Confidential. 9 Mai 1979. N° 10. p. 7.

Désavoué par le Comité, Ahmed ould BOUCEIF est mis en minorité sur plusieurs points de son programme. Qui plus est, des officiers proches du premier ministre, dont le lieutenant-colonel Mohamed ould BA ould ABDEL KADER (207), sont accusés de gaspillage et de détournements de fonds. Il est même reproché au premier ministre d'avoir engagé des dépenses inutiles (voitures de luxe ...) (208). Lorsque Ahmed ould BOUCEIF se rend en visite à Dakar le 28 mai, la majorité du CMSN lui est hostile. Sa mort survenue le jour même - l'avion explose non loin de Dakar - épargne au pays un affrontement que tout laissait prévoir.

§ 3. Mohamed Khouna ould Haidalla : sympathies "rasdistes"

1. La prise en main du pouvoir. 1979-1981

En sa qualité de deuxième vice-président du CMSN, le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould SIDI assure l'intérim du disparu. Cet épisode est bref puisque, le 31 Mai, le CMSN désigne le lieutenant-colonel Mohamed Khouna ould Haidalla comme premier ministre. Cet ancien Saint-Cyrien de quarante ans, effacé, est connu pour son courage et son honnêteté. Contrairement à certains officiers, il ne s'est pas enrichi pendant la guerre. Qui plus est, le fait qu'il appartienne à la petite tribu des Laaroussine constitue un élément d'équilibre et une garantie d'équité sur le plan tribal. Notons cependant qu'étant originaire de Bir-Enzeram, au Sahara occidental, il est particulièrement sensible au problème sahraoui. Ses origines sont certainement l'un des facteurs explicatifs de son action politique ultérieure. Présent sur la scène politique depuis le renversement de Moktar ould Daddah, son influence ne cesse de s'affirmer à chaque décision importante. Cet homme va laisser une empreinte bien plus profonde que ses prédécesseurs sur la scène politique mauritanienne.

La nomination de Mohamed Khouna ould Haidalla coïncide avec celle d'un nouveau Chef d'Etat. A la suite de la disparition d'ould Bouceif, Moustapha ould Mohamed Saleck, le Président "Reine d'Angleterre" (209) essaie de récupérer le pouvoir perdu au lendemain de la révolution de palais du 6 Avril. Il demande aussitôt à ses collègues du CMSN de mettre fin à la dualité du pouvoir en supprimant le poste de premier ministre. "En compensation", il s'engage à associer étroitement les militaires dans la conduite des affaires du pays. Moustapha

(207) Il ira par la suite au Maroc où il créera un mouvement "d'officiers libres".

(208) Africa Confidential. 4 Juillet 1979. N° 14. p. 6.

(209) Sobriquet entendu à Nouakchott.

ould Mohamed SALECK met les membres du CMSN au pied du mur : soit ils décident un retour à la primauté du Chef de l'Etat, soit il démissionne. Apparemment désireux de ne pas renouveler l'expérience antérieure au coup du 6 Avril, le CMSN accepte, à la surprise de l'intéressé, la démission du colonel ould SALECK. Celui-ci disparaît de la scène politique mauritanienne, officiellement pour raison de santé. Le 3 Juin, le lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud ould LOULY, officier d'intendance et ami de ould HAIDALLA, est nommé chef de l'Etat. Il passe pour être un gestionnaire voulant se situer au-dessus des clans (210). Il s'installe à la présidence avec les pouvoirs restreints que détenait le Président sortant depuis le 6 Avril. Conformément à la Charte constitutionnelle en vigueur, l'essentiel du pouvoir demeure concentré entre les mains du premier ministre... qui semble décidé à en user. L'évolution du dossier saharien lui en fournit l'occasion.

La nouvelle équipe en place à Nouakchott affiche de bien meilleures dispositions à l'égard du Polisario que la précédente. Fin Juin, après avoir démissionné du gouvernement, le lieutenant-colonel Mohamed ould BA ould ABDEL KADER, principal héritier d'Ahmed ould BOUCEIF, déclare que le Pouvoir a "*changé d'orientation*" (211). Peu de temps après, alors que le Polisario annonce la reprise des hostilités contre la Mauritanie, tout semble en place pour une évolution radicale de la question saharienne. Le 5 août 1979, à la suite d'une négociation menée par le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould SIDI, la Mauritanie et le Polisario signent à Alger un accord de "paix définitive". En vertu de cet accord, Nouakchott reconnaît officiellement le Front et lui abandonne le Tiris-el-Gharbia (212). Quelques jours après, dénonçant la "capitulation" mauritanienne, Rabat retire ses troupes stationnées en Mauritanie. Le 14 Août, la Mauritanie et l'Algérie décident de rétablir leurs relations diplomatiques.

Les nouveaux dirigeants prennent également un certain nombre de mesures sur le plan interne. Concernant la question linguistique, il est décidé de créer un institut des langues nationales dont la tâche consiste à promouvoir les langues nationales autres que l'arabe, à savoir le pular, le soninké et le wolof. Cette décision désamorce provisoirement la tension entre les communautés maure et négro-africaines, d'autant plus que courant Juin, un remaniement gouvernemental

(210) Nous avons recueilli une autre explication de la nomination de Mahmoud ould LOULY. En réalité, à la suite de la mort d'un membre de sa tribu dans le cadre de la tension ethnique, on lui aurait donné ce poste pour calmer les esprits échauffés de sa tribu.

(211) Le Monde. 28 Juin 1979.

(212) Que le Maroc occupe immédiatement.

a permis d'effectuer un rééquilibrage ethnique. Dans le secteur économique et financier, le gouvernement semble s'atteler à une politique de redressement, en intensifiant notamment la lutte contre le gaspillage et la corruption. Dans ce sens, désireux de monter l'exemple, le premier ministre renonce à tous les privilèges se rattachant à sa fonction.

A la fin de l'année 1979, après six mois d'exercice, le bilan du premier ministre est jugé positif. Il a mis fin à la guerre, réglé provisoirement la querelle linguistique et obtenu dans le domaine économique des résultats honorables encore que fragiles. Fort de cette position, il va conforter la cohésion de l'équipe au pouvoir autour de sa personne à la suite d'une révolution de palais.

Le 4 Janvier 1980, après avoir écarté le Chef de l'Etat et plusieurs membres du CMSN, Mohamed Khounaould HADALLA devient Président du CMSN, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement. Le système de dyarchie déséquilibrée au sommet de l'Etat disparaît. Une nouvelle Charte remet en vigueur, à quelques nuances près, le système constitutionnel adopté le 10 Juillet 1978. Trois membres du comité permanent du CMSN, considérés comme pro-marocains, les lieutenants-colonels Ahmed Salemould SIDI, Cheikhould BOYDA et le commandant THIAM El Hadj, sont évincés, officiellement dans le cadre de la lutte contre la corruption (213). Au sein du gouvernement remanié, les postes des affaires étrangères et de l'intérieur sont confiés à Mohamed Mokhtarould ZAMEL et au commandant Moulayeould BOUKREISS, considérés comme très proches politiquement du Chef de l'Etat et favorables au Polisario (on crédite respectivement les deux hommes de sympathies algériennes et lybiennes). C'est le "neutralisme positif" qui commande désormais la politique extérieure mauritanienne. Un rapprochement étroit se dessine avec l'Algérie et le Front Polisario alors que Nouakchott prend ses distances par rapport au Maroc. La nouvelle orientation du gouvernement mauritanien se traduit par la morosité des relations entre Paris et Nouakchott (214). Elle n'est certainement pas étrangère à la création le 22 Mai à Paris de l'Alliance pour une Mauritanie Démocratique (AMD).

(213) Africa Confidential. Vol. 21. N° 5. 27 Février 1980. p. 3.

(214) On constate notamment une baisse de l'aide financière de la France.

Ce mouvement d'opposition regroupant divers "partis" (215) se donne pour objectifs de *"renverser les putschistes du 10 Juillet 1978 et d'instaurer un régime politique fondé sur la démocratie pluraliste, l'intégrité territoriale et une économie libérale"* (216). Deux des principaux animateurs de l'AMD, Mohamed Abderrahmane ould MOINE et Mohamed ould JIDDOU, ex-ambassadeurs au Koweït et en Arabie Saoudite, sont considérés comme des proches de l'ancien Président ould DADDAH. Dès le lendemain de sa création, l'AMD accueille l'un des officiers les plus haut gradés de l'armée mauritanienne, le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould SIDI ... qui a signé à Alger l'accord de paix avec le Polisario (217) ! (Cette versatilité rappelle deux traits caractéristiques du comportement politique tribal, la précarité des convictions affichées jusqu'alors ainsi que la fluidité des alliances. On retrouvera par ailleurs le colonel ould SIDI dans la tentative sanglante de coup d'Etat du 16 mars 1981 - cf infra -). Le gouvernement de Nouakchott réplique par la répression. Les biens et avoirs des opposants les plus en vue de l'AMD sont confisqués. Pour les intéressés, cette mesure relève de *"l'atavisme tribal de ceux pour qui la razzia est non seulement un moyen de subsistance, mais un mode de vie"* (218). Une juridiction d'exception, la Cour spéciale de justice, condamne - par coutumace - le lieutenant-colonel ould KADER à mort et Moktar ould DADDAH aux travaux forcés à perpétuité. D'autres peines frappent les responsables de l'AMD (219).

Les tensions ne viennent pas que de l'extérieur. Début Mars 1980, le gouvernement est confronté à un mouvement social bien particulier à la Mauritanie.

La vente d'une esclave sur le marché d'Atar soulève les protestations du mouvement clandestin El Hor (220). Des manifestations sont organisées. Les meneurs sont condamnés à des peines de prison. Craignant une recrudescence de la contestation des harratine, et sous la poussée de l'aile gauche du pouvoir, le CMSN déclare l'esclavage *"définitivement aboli en Mauritanie"* le 5 Juillet 1980. Cette mesure est mal accueillie par les notables traditionnels qui, au demeu-

(215) Pour analyse plus détaillée de l'AMD, cf. 2ème partie. Chap. 2.

(216) Jeune Afrique. N° 1013. 4 Juin 1980. p. 43.

(217) *"Je suis militaire. J'ai obéi"* déclare-t'il pour expliquer son geste. in Jeune Afrique. N° 1016. 25 Juin 1980. p. 38.

(218) Jeune Afrique. N° 1029. 24 Septembre 1980. p. 47.

(219) Le Président de la cour spéciale de justice, le colonel Cheikh ould BOIDA, semble avoir été un simple exécutant des volontés du Président ould HAIDALLA. cf. Jeune Afrique. 1039 (3.12.1980) et N° 1053 (11.03.1981).

(220) *"L'homme libre"*. Mouvement de libération des Harratine. cf. 2ème partie. Chap. 2.

rant, reprochent au Chef de l'Etat d'avoir sacrifié les relations mauritano-marocaines à un rapprochement avec l'Algérie. Pour calmer les milieux les plus conservateurs, entre autre (221), le gouvernement annonce l'instauration de la loi islamique.

Selon une tactique éprouvée, le Chef de l'Etat frappe donc alternativement à droite et à gauche. Ainsi, le 10 Avril, il écarte du gouvernement les deux rivaux du moment, le lieutenant-colonel Ahmedou ould ABDALLAH, pro-français et le commandant Moulaye ould BOUKHREISS, pro-lybien.

Le 12 Décembre, un évènement inattendu intervient dans la vie politique mouvementée que connaît la Mauritanie depuis l'arrivée des militaires à la tête de l'Etat. Le Président ould HAIDALLA annonce le retour des civils au pouvoir. Ce pas des militaires vers la caserne est quand même limité : s'ils confient aux civils la gestion du pays, ils se chargent de garantir le maintien de l'ordre. Le nouveau gouvernement civil a pour mission de *"préparer la mise en place des institutions démocratiques, sous la responsabilité du CMSN"* (222).

Certes, le retour à la démocratie figurait parmi les priorités que s'étaient fixées les auteurs du Coup d'Etat du 10 Juillet 1978. Divers observateurs, cependant, avancent d'autres hypothèses pour expliquer l'intérêt soudain porté par les militaires aux institutions démocratiques : manque "d'assise" dans le pays et impuissance à ranimer la vie politique (223) ; échec "sur toute la ligne" depuis la prise du pouvoir en 1978 : paix boîteuse avec le Polisario, dégradation de la situation économique, recrudescence de l'activisme et de la corruption (224). Ce *"gouvernement de transition"* (225) est confié à Sid'Ahmed ould BNEIJARA, un des principaux chefs de file des civils ayant organisé avec les militaires le coup d'Etat de 1978. Parallèlement à la mise en place du gouvernement civil, un projet de constitution devant être soumis à référendum est publié. Selon ce texte, la Mauritanie est une "République islamique, parlementaire, indivisible, démocratique et sociale". La création de partis politiques et de syndicats est prévue ainsi que l'élection au suffrage universel d'un Président de la République et d'une Assemblée Nationale. Une nouvelle Charte, qui recrée le bicéphalisme du pouvoir exécutif, est adoptée le 12 Décembre 1980.

Le retour des civils au pouvoir coïncide avec une recrudescence de l'activisme politique en grande partie fonction des diverses alliances extérieures.

 (221) Peut-être aussi pour s'attirer la sympathie du financier saoudien. En outre, l'application de la charia ne peut que rehausser la légitimité des gouvernants.

(222) Le Monde. 16 Décembre 1980.

(223) Le Monde. 19 Mars 1981.

(224) Jeune Afrique. N° 1044. 7 Janvier 1981. p. 25.

(225) Le Monde. 19 Mars 1981.

Un "complot pro-lybien" est déjoué le 24 Décembre 1980. Parmi les documents saisis, on découvre une liste de gouvernement avec pour principaux responsables Ahmed BABA MISKE, Cheikhna ould LAGHDAF, Mohamed EL WAFI et Moulaye ould BOUKHREISS. Les autorités mauritaniennes expulsent trois diplomates lybiens et arrêtent Ahmed BABA MISKE et Mohamed EL WAFI. De l'avis d'Habib BOULARES (226), il faut replacer ce "complot" dans le contexte du projet soutenu par les plus chauds partisans du Polisario à Nouakchott de fusion entre la RASD et la Mauritanie (227). C'est aussi dans ce contexte qu'il suggère de situer la tentative de putsch du 16 Mars 1981.

Deux commandos dirigés par les lieutenants-colonels Ahmed Salem ould SIDI et Mohamed ould BA ould ABDEL KADER investissent la Présidence et l'Etat-Major. Après quelques heures de combat qui font sept morts et deux blessés, les putschistes sont maîtrisés. Pour la première fois, dans la longue série mauritanienne des coups de main, le sang a coulé à Nouakchott. Les chefs des putschistes, anciens membres du comité militaire entrés en dissidence en 1979 (ould KADER) et en 1980 (ould SIDI) sont membres de l'AMD, qui revendique le putsch (228). Aussitôt les autorités mauritaniennes accusent le Maroc d'avoir fomenté ce coup de force avec l'aide de "mercenaires" mauritaniens (229).

A. DAHMANI complète cette analyse en soulignant l'influence des clivages tribaux et régionaux. Il convient à son avis de remarquer que ould KADER est originaire du Hodh et ould SIDI du Trarza, ce qui inscrit leur action dans le cadre de la contestation de l'"hégémonie" et du "diktat" des dirigeants du nord, dont certains ont des liens tribaux avec le Polisario (230).

(226) Jeune Afrique. N° 1056. 1er Avril 1981. p. 25.

(227) D'autres interprétations sont possibles : provocation irakienne ou de l'AMD. cf. Le Monde. 19 Mars 1981 ; arrière-plan du conflit Iran-Irak (la Mauritanie soutient l'Irak qui l'aide financièrement de façon conséquente) cf. Africa Confidential. Vol. 22. N° 3. 28 Janvier 1981. p. 6.

Il faut signaler, à l'époque, des affrontements dans les écoles entre pro-irakiens et pro-iraniens. cf. Le Monde. 30 Décembre 1980.

(228) Le lieutenant-colonel ould SIDI annonce le jour même à la radio que le but du coup d'Etat est de *"libérer la Mauritanie des agents de l'étranger, à la solde des puissances étrangères, notamment la Lybie"* Jeune Afrique. N° 1056. 1er Avril 1981. p. 24.

(229) Le Président ould HAIDALLA accuse le Maroc d'avoir formé et entraîné les membres des commandos putschistes. cf. Le Monde. 20 Mars 1981.

(230) Jeune Afrique. N° 1055. 25 Mars 1981. p. 31.

Les conséquences de la tentative de coup d'Etat sont, d'une part, la condamnation et l'exécution de ses chefs (les lieutenants-colonels ould KADER et ould SIDI (231) ainsi que les lieutenants NIANG et SECK), d'autre part, la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc. L'échec de la tentative "pro-marocaine" est suivi d'une nouvelle offensive lybienne.

Après avoir reçu le premier ministre ould BNEIJARA en visite à Tripoli, le colonel KADHAFI propose publiquement, mi-avril, une union entre la Mauritanie et la République Sahraouie. Il se rend même à Nouakchott où il renouvelle sa proposition qui se heurte à un refus du CMSN. Bien que le leader lybien ait des partisans à Nouakchott, c'est un groupe d'officiers récalcitrants qui a emporté la décision au sein du CMSN (232). Ce groupe, dont l'orientation se veut modérée, est composé des lieutenants-colonels Maaouya ould Sid'Ahmed TAYA et YALL Abdoulaye, des commandants Gabriel CIMPER et Sidina ould SIDYA et du capitaine Mohamed ould LEKHAL. Il réussit à imposer ses décisions au chef de l'Etat et à son hôte lybien : pas d'union avec le Polisario, afin de ne pas compromettre la neutralité de la Mauritanie ; pas de pacte de défense, afin de ne pas heurter la sensibilité et les intérêts des pays voisins. L'épisode lybien est enfin l'occasion, pour le courant modéré, d'exiger la démission du premier ministre ould BNEIJARA. C'est le coup de grâce porté au gouvernement civil.

Accusant les civils de faiblesse et de tergiversation, le CMSN exige le retour des militaires au gouvernement, ce qui est chose faite dès le 25 Avril. Le lieutenant-colonel Maaouya ould Sid'Ahmed TAYA, nationaliste modéré jouissant d'une grande réputation au sein de l'armée où il est connu pour sa probité et son indépendance vis-à-vis des courants politiques, est nommé premier ministre. Ce nouveau remaniement, selon un communiqué publié par le CMSN, a pour objectif d'éviter *"les écueils de la déstabilisation et les embûches des forces hégémonistes"* (233). Un des changements les plus significatifs est la relève du lieutenant-colonel Moulaye ould BOUKHREISS du commandement de la région de Nouadhibou, où le Polisario est fortement implanté. Il est remplacé par le capitaine Cheikh Sid'Ahmed BABAMINE, connu pour sa modération. Le retour des militaires au pouvoir repousse *sine die* le projet de constitution publié en Décembre 1980. Il n'est plus guère question de multipartisme ni d'élections au suffrage universel.

(231) L'exécution de ould SIDI, très proche parent de l'émir du Trarza, est significative de la lente chute du pouvoir traditionnel.

(232) Sur l'affrontement entre le "Front de gauche" soutenant le gouvernement civil et les "nationalistes pro-irakiens" qui veulent la neutralité dans le conflit. cf. Africa Confidential. Vol. 22. N° 12. 3 Juin 1981. p.p. 7.8.

(233) Le Monde. 28 Avril 1981.

2 . La consolidation du pouvoir de Mohamed Khouna ould HAIALLA et son isolement. 1981 - 1984

Après la bonne impression laissée au début de son passage au pouvoir et l'impasse du gouvernement civil, ould HAIALLA se trouve en position de force. Depuis 1978, il est le premier dirigeant à s'imposer de façon durable. Il ne fait cependant pas l'unanimité. Tant sur le plan interne qu'externe, ses choix politiques sont parfois contestés, ce qui conduit le pays à se diviser en deux camps, pour ou contre le Chef de l'Etat. Plus la contestation s'affiche, plus le pouvoir se concentre et plus il s'isole.

Sur le plan interne, les menaces d'instabilité sont toujours de mise. A la suite de la tentative manquée de coup d'Etat pro-marocain de Mars 1981, une coalition pro Polisario - Algérie - Lybie occupe le devant de la scène. Elle emporte une importante victoire sur le front syndical en octobre en réussissant à évincer Cheikh Malainine ROBERT du poste de secrétaire général de l'UTM. Celui-ci, connu sous le sobriquet de Tschombé, avait été mis en place sous le régime de Moktar ould DADDAH. C'est dans cette situation favorable au Chef de l'Etat qu'une tentative de coup d'Etat (le 6ème depuis 1978 !) est déjouée le 6 Février 1982. L'objectif était de ramener au pouvoir l'ancien Président Moustapha ould Mohamed SALECK. Ce dernier, ainsi que Sid'Ahmed ould BNEIJARA, ex-premier ministre, Baham ould Mohamed LAGHDAF (233 bis), ex-ministre de l'intérieur, Abdelkader ould AHMED, homme d'affaires, et une vingtaine d'officiers et sous-officiers sont appréhendés. Le Président ould HAIALLA est d'autant plus affecté par cette tentative de putsch que parmi les principaux organisateurs figurent certains de ses amis politiques du 10 Juillet 1978. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer leur geste. Ils auraient avant tout cherché à remettre en cause l'influence acquise par l'Algérie au lendemain du coup d'Etat manqué de mars 1981. Il semble que leurs motivations soient également d'ordre personnel, régional

 (233 bis) Il s'agit du frère de Cheikhna ould Mohamed LAGHDAF, ministre des affaires étrangères dans le premier gouvernement du régime militaire.

et tribal. Moustapha ould Mohamed SALECK et Sid'Ahmed ould BNEIJARA n'ont jamais accepté la manière selon laquelle ils ont été brusquement écartés du pouvoir ; tout deux sont originaires du Hodh, alors que le pouvoir est aux mains d'hommes du nord ; enfin, ils soupçonnent le Président ould HAIDALLA et le premier ministre ould TAYA, qui sont issus de petites tribus (les Laaroussine du Sahara occidental et les Smassid de l'Adrar), de s'être alliés à des tribus plus importantes du Trarza (Ahmed ould MINNIH et Ahmed Mahmoud ould HOSSEIN, originaires du Trarza, ont été nommés aux affaires étrangères et à la permanence du CNSN) contre les tribus de l'est.

Un mois après la tentative du 6 Février, plusieurs personnalités membres du parti Baath, de tendance irakienne, sont arrêtés. On sait que l'Irak soutient le Maroc dans le conflit saharien. Les baathistes auraient discrètement encouragé la tentative de ould SALECK et ould BNEIJARA, plus d'ailleurs pour chasser ould HAIDALLA du pouvoir que pour soutenir l'éventuelle nouvelle équipe. Officiellement, ils sont accusés d'avoir voulu *"assassiner froidement le Chef de l'Etat"* pour déstabiliser le régime (234).

La série se poursuit en 1983 et 1984 mais concerne cette fois les pro-lybiens et les pro-nassériens. Le commandant Moulaye ould BOUKHREISS, Ahmed BABA MISKE et Khory ould HAMEITHY (secrétaire général de l'UTM) sont accusés de complot et arrêtés.

La pérennité du pouvoir de Mohamed Khouna ould HAIDALLA semble liée au démantèlement successif de la plupart des groupements politiques. Les alliances se nouent et se dénouent. Arrestations et condamnations se multiplient. Irrémédiablement, le pouvoir, en créant davantage de mécontents, tend à se concentrer et à s'isoler.

(234) Le Monde. 7 Octobre 1983.

Malgré plusieurs tentatives visant à renforcer le pouvoir (sur le plan politique, création des Structures d'éducation des masses (SEM) destinées à mobiliser la population ; au niveau économique, volonté de rigueur et de redressement - cf infra), la situation interne se détériore de façon sensible à partir de 1983 à la suite d'une conjonction d'éléments de diverse nature. La sécheresse s'est abattue sur le pays. Selon un rapport officiel : *"les populations strictement indigentes ou occasionnellement démunies de tout à cause de la sécheresse de cette année représentent au niveau national une moyenne de deux-tiers de l'ensemble des habitants"* (235). Alors que l'on doit racler le fond des caisses pour sauver de la disette une grande partie de la population, le pouvoir maintient sur pied une armée dont les effectifs pèsent lourdement sur les faibles capacités financières (236). Qui plus est, en ces temps particulièrement difficiles, plusieurs scandales financiers éclatent. Celui de la BIMA (Banque Internationale pour la Mauritanie), ruinée par un homme d'affaires indélicat, Ahmed ould MOGUEYA, est l'un des plus retentissants. L'intéressé a ruiné la banque par des emprunts - non remboursés - obtenus grâce à des appuis "en haut lieu".

La majorité de la population s'appauvrit. Les nomades et les paysans déracinés viennent grossir les bidonvilles de Nouakchott où l'on constate un niveau élevé de malnutrition (237). La délinquance urbaine croît. Est-ce la situation économique et sociale difficile qui conduit à une recrudescence de l'Islam ? On constate à ce sujet un regain d'influence des leaders religieux. Tous les vendredis, le sermon de l'imam Bouddah ould BOUSEYRI, diffusé sur radio-Mauritanie, est très écouté. Le phénomène n'est pas seulement urbain. En brousse, dans la région d'Aoujeft, le marabout Mohamed Lamine ould SIDINA s'est taillé un véritable fief. Il en est de même jusque dans les plus hautes sphères de l'Etat. Le Président ould HAIDALLA consulte très souvent son marabout, Ely CHEIKH (238). Ce dernier devient l'une des plus grandes figures de tout le nord du pays (239).

 (235) Le Monde. 11 et 12 décembre 1983.

(236) Sur les 11 milliards d'onguuiyas de dépenses prévus par le budget de 1983, 4,7 milliards sont destinés à l'armée. Jeune Afrique. N° 1176. 20 juillet 1983. p. 14.

(237) Entretiens avec des responsables de PMI (Centres de protection maternelle et infantile).

(238) La pertinence du recours aux marabouts est critiquée par certains qui y voient une résurgence généralisée du charlatanisme peu conforme à l'Islam malékite. La croyance aveugle en des marabouts au "pouvoir surnaturel", encouragée par la pratique de ould HAIDALLA lui-même, est dénoncée.

(239) On fait la queue à son domicile d'Atar pour pouvoir le rencontrer. Le détour par Atar est vivement recommandé à tout cadre de la SNIM désireux d'avancement. Le Président lui-même ne le consulte-t'il pas avant toute décision importante ?

Ce recours à l'Islam se comprend aisément dans un pays entièrement musulman ; il s'explique d'autant mieux que, face à une situation intérieure qui se dégrade, le pouvoir militaire a besoin de renforcer sa légitimité. Mais le danger, pour le Président ould HAIDALLA, vient moins du peuple mauritanien que de ses pairs. Selon une pratique bien établie, ceux-ci comptabilisent ses erreurs, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. L'addition doit être complète pour le prochain coup d'Etat.

Au niveau externe, à l'instar de ses prédécesseurs, ould HAIDALLA subit la pression du conflit saharien tout au long de son passage au pouvoir. Cette période est marquée par un rapprochement constant avec l'Algérie et le Polisario.

C'est pourtant à un réchauffement des relations avec le Maroc, après la rupture consécutive à la tentative manquée de coup d'Etat de Mars 1981, que l'on assiste dès le mois de Juin. Le 28 juin, à TAEF, en Arabie Saoudite, le Maroc et la Mauritanie "*décident de rétablir des relations normales et de coopérer dans tous les domaines*" (240). La normalisation des relations entre Nouakchott et Rabat est en fait toute relative. La suspicion entre les deux capitales est toujours de règle et l'ambassade du Maroc à Nouakchott n'est réouverte que par un diplomate de rang subalterne. Le 4 Août, le ministre des affaires étrangères, Mohamed Mahmoud ould DAHANE, se voit retirer son portefeuille. Ses détracteurs lui reprochent d'avoir hâté la réconciliation avec le Maroc et d'avoir été trop timoré après l'élection de M. MITTERRAND, jugée "positive" par le CMSN (241). Le limogeage du ministre des affaires étrangères s'accompagne de celui de plusieurs personnalités connues pour leurs sympathies baathistes, dont Mohamed ould BREIDELEIL, secrétaire général de la Présidence.

(240) Le Monde. 30 juin 1981.

(241) Pour certains, Mahmoud ould DAHANE passe pour être "l'homme des américains". Il a effectué plusieurs voyages d'études aux Etats-Unis. cf. Le Monde. 16 Janvier 1982.

L'Algérie devient rapidement l'allié privilégié. Nouakchott montre une évidente sympathie pour la cause sahraouie. Parallèlement, on constate une embellie des relations avec la France, qui se traduit par une visite de M. MITTERRAND le 26 Mai et un accroissement sensible des crédits de coopération : 36 millions de francs en 1982 contre 20 millions en 1981 (242). Le rapprochement entre Paris et Alger et les bonnes relations franco-mauritaniennes donnent une solide assise à la politique extérieure du Président ould HAIDALLA. En décembre 1983, la Mauritanie adhère au "traité de fraternité et de concorde" conclu entre Alger et Tunis quelques mois auparavant. Ce traité se veut le pacte de constitution du Grand Maghreb. La Mauritanie confirme ainsi son maintien dans la mouvance algérienne quoique pour certains l'adhésion au "pacte maghrébin" signifie la fin du tête à tête exclusif avec Alger (243).

La politique extérieure officielle de "neutralisme positif" tend soudain à basculer du côté du Front Polisario avec la question de la reconnaissance de la RASD par la Mauritanie. Le 28 Novembre 1983, le Président ould HAIDALLA fait savoir son intention de reconnaître la RASD si aucun progrès n'est enregistré au 31 Décembre 1983, date limite fixée par l'OUA, pour la tenue du référendum au Sahara occidental. On a déjà souligné les raisons d'ordre familial qui ont pu pousser le Chef de l'Etat à cette prise de position. Certains estiment cependant qu'il agit aussi par intérêt national dans la mesure où il pense qu'un Etat sahraoui indépendant est une garantie pour la survie de son pays : *"Deux raisons soutiennent cette conviction. L'une est la méfiance qui persiste à l'égard des thèses expansionnistes de certains nationalistes marocains. Les Mauritaniens n'oublient pas que Rabat n'a officiellement reconnu l'indépendance de leur pays qu'en 1970. Dans cette optique, un Etat sahraoui indépendant constituerait un bouclier de protection contre d'éventuelles visées expansionnistes marocaines. La seconde raison vient de la crainte que si un accord entre Rabat et Alger intervient pour résoudre le problème du Sahara occidental, il ne se fasse au détriment de la Mauritanie"* (244). Peu de temps après, un autre élément donne une raison supplémentaire à la prise de position du Chef de l'Etat. Il s'agit de la construction,

 (242) L'année politique africaine. 1982. p. 208.

(243) L'année politique africaine. 1983. p. 203. Le mouvement d'intégration maghrébine prendra une toute autre ampleur avec la signature le 17 février 1989 de l'acte constitutif de l'Union du Maghreb arabe regroupant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie. cf. notamment Marchés tropicaux et méditerranéens N° 2259, 24 février 1989, p.p. 464.465.

(244) M. DUTEIL. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1984. p. 944.

en Décembre 1983, du troisième mur de défense marocain qui oblige les Sahraouis à emprunter le territoire mauritanien. *"Pour certains, c'est cette décision marocaine visant à impliquer la Mauritanie dans le conflit alors que nul n'ignore que l'armée mauritanienne est incapable de contrôler ses frontières, qui aurait pu inciter le Président ould HAIDALLA à abandonner sa position officielle de neutralité"* (245).

Mohamed Khouna ould HAIDALLA a annoncé son intention de reconnaître la RASD sans avoir consulté le CMSN. Aussitôt deux camps s'opposent à l'intérieur du pays. Une lutte d'influence entre les partisans et les adversaires de la reconnaissance s'engage sur divers fronts. Les "anti-rasdistes" prennent l'offensive en neutralisant trois bastions favorables à la reconnaissance : rappel de M. ould HAMOUDI, représentant de la Mauritanie à l'ONU ; condamnation à trois ans de prison d'Ahmed ould MOGUEYA, principal impliqué dans le scandale de la BIMA ; rappel d'Hassana ould Ahmed LEBAIED, représentant de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) à Paris. La réaction des "rasdistes" ne se fait pas attendre : ils obtiennent le remplacement à New-York de M. ould HAMOUDI par un autre partisan de la RASD, Mahjoub ould BOYE, ancien ministre de l'hydraulique. Ahmed ould MOGUEYA est condamné mais bénéficie d'un "arrangement" après que le chef du cabinet militaire du Président ait été nommé président de la cour spéciale de justice... Quant au directeur de la SNIM à Paris, il est maintenu pour une année à son poste. Plusieurs responsables ayant manifesté leur hostilité à la reconnaissance de la RASD sont limogés ou mutés. C'est le cas notamment des gouverneurs militaires des régions de Nouadhibou (ould LEKHAL) et de Zouérate (Salem ould MAMOU). Le 27 Février 1984, anniversaire de la création de la RASD, le Président ould HAIDALLA décide de reconnaître la République Sahraouie, contre l'avis du premier ministre et d'une bonne partie des vingt-quatre membres du CMSN qui souhaitent éviter une tension jugée inutile avec Rabat. Dès lors, un état de crise s'installe au sein de l'équipe dirigeante. Le 5 mars, le premier ministre et ministre de la défense, Maaouya ould TAYA, décide de limoger le chef de la place militaire de Nouakchott, Breika ould M'BAREK, un inconditionnel du Président ould HAIDALLA, sous l'accusation de mauvaise gestion financière. Mohamed Khouna ould HAIDALLA ne tarde pas à réagir. Le 8 Mars, à l'issue d'un remaniement ministériel, il écarte le Premier ministre dont il s'attribue immédiatement les fonctions. Maaouya ould TAYA, pour sa part, retrouve son ancien poste de chef d'état-major. Il bénéficie du soutien d'un groupe puissant d'officiers supérieurs, favorables à une attitude neutraliste dans le conflit saharien.

 (245) M. DUTEIL. op. cit. p. 945.

L'isolement du Président ould HAIDALLA s'accroît. Déjà en butte à de nombreux problèmes internes, il crée de nouveaux mécontents en reconnaissant la RASD. La population noire du sud redoute une emprise accrue sur le pays des hommes de l'extrême nord. On note même la création, à Paris, d'un nouveau parti d'opposition : "l'organisation des nationalistes mauritaniens" (ONAM) qui conteste la politique aussi bien interne qu'externe de Mohamed Khouna ould HAIDALLA. Ce nouveau parti, qui affirme bénéficier du soutien politique et financier de plusieurs Etats arabes, comporte une aile militaire "dont le but est de déstabiliser le régime du colonel HAIDALLA" (246). Ce type d'intervention ne sera pas nécessaire. Les pairs du colonel ould HAIDALLA attendent le moment opportun pour le renverser.

Le 12 Décembre 1984, alors qu'il se trouve à Bujumbura à l'occasion du onzième sommet franco-africain, Radio-Mauritanie annonce une "restructuration" du Comité militaire de salut national "conformément à la volonté de l'armée et aux intérêts suprêmes de l'Etat et du peuple mauritanien" (247). La principale modification est la désignation à la tête du comité militaire du colonel Maaouya ould TAYA en remplacement de Mohamed Khouna ould HAIDALLA. La majorité des membres du CMSN conservent leurs fonctions (248).

(246) Le Monde. 1er Juin 1984.

(247) Le Monde. 13 Décembre 1984.

Selon certaines sources, le coup d'Etat du colonel ould TAYA devait éviter un putsch de la part d'éléments ouvertement pro-marocains soutenus par des opposants de l'extérieur (pour l'ONAM, le Sahara occidental est marocain).

(248) Il faut tout de même signaler l'arrestation d'une poignée de militaires très liés à ould HAIDALLA (ATHIE, Moulaye HACHEM ...)

Sur les circonstances troublantes de l'attitude française au moment du coup d'Etat (visite du chef d'état-major français quelques jours avant le coup d'Etat ; réparation en catastrophe de la caravelle du Président HAIDALLA pour assurer son départ à Bujumbura ; voyage d'agrément à Dakar des épouses des responsables de l'ambassade de France à la veille du coup d'Etat), cf. Le Monde. 5 Mars 1985 ; Jeune Afrique. N° 1258. 13 Février 1985 ; Afrique-Asie. N° 338. 31 Décembre 1984.

La France a toujours souhaité que Nouakchott garde ses distances tant à l'égard d'Alger que de Rabat. L'abandon de la position officielle de neutralité sur la question saharienne l'a certainement irritée. Aussi le putsch du 12 Décembre n'est-il pas vu d'un mauvais œil à Paris.

L'engagement de Mohamed Khouna ould HAIDALLA auprès du Polisario, jugé excessif par de nombreux officiers, semble avoir été déterminant dans sa chute. Il est accusé d'avoir mis en œuvre une politique étrangère dictée par ses attaches tribales, d'être *"un Sahraoui déguisé en mauritanien"* (249). Le facteur externe s'ajoute à une situation intérieure très dégradée. On fait grief à l'ancien Chef de l'Etat d'avoir couvert de son autorité diverses malversations. La distribution d'aide alimentaire a pratiquement été faite sur une base politique et tribale, une grande partie de cette aide ayant été envoyée à des marabouts à travers le pays et ayant servi à élargir la clientèle du Colonel ould HAIDALLA (250). La santé économique et financière du pays est mauvaise. Fin 1984, la dette extérieure atteint 1 700 millions de dollars, soit le niveau exceptionnel de 1 000 dollars *per capita*. Enfin, Mohamed Khouna ould HAIDALLA est accusé d'avoir fait arrêter de nombreux hommes politiques en raison de leurs options idéologiques. En 1984, Amnesty international lance une campagne contre la répression en Mauritanie. Selon les putschistes, la révolution de palais du 12 Décembre est aussi motivée par la montée du pouvoir personnel de l'ancien Président (251).

Après avoir exercé le pouvoir pendant environ cinq ans (4 Janvier 1980 - 12 Décembre 1984), ould HAIDALLA est arrêté le 13 Décembre à son retour à Nouakchott, dans l'indifférence générale et abandonné par l'ensemble des officiers (252). Avec le colonel Maaouya ould TAYA, c'est l'aile modérée de l'armée qui s'impose. Présenté comme un *"nationaliste intègre et compétent"* (253), le colonel ould TAYA, issu d'une tribu maraboutique moyenne de l'Adrar, la tribu des Smassid, se donne pour premiers objectifs le retour à la neutralité dans le conflit saharien et la recherche de la stabilité sur le plan interne.

(249) Le Monde. 24 Juillet 1980. Dès 1977, un juge de la ville d'Atar avait cherché à condamner, pour "collusion avec le Polisario", cet homme du Nord dont certains de ses parents avaient rejoint le Front Polisario. cf. Jeune Afrique. 13 Juin 1979. p. 17.

(250) Africa Confidential. 16 Janvier 1985. p. 8.

(251) Dès 1983, Radio-Mauritanie appelle de plus en plus souvent le Chef de l'Etat "père de la Nation", "libérateur", "rédempteur".

(252) Il faut tout de même mettre à son crédit des décisions courageuses telles que l'abolition de l'esclavage et la réforme foncière (encore que ces questions méritent débat cf. 2ème partie).

(253) Le Monde. 13 Décembre 1984.

§ 4. Maaouya ould Sid' Ahmed ould TAYA : la recherche de l'équilibre

La politique du nouveau Président s'inspire d'une volonté d'équilibre. Il a rapidement l'occasion de concrétiser sa démarche à propos de la question du Sahara.

Tenant à se démarquer de ses prédécesseurs, il se présente comme un "pro-mauritanien". A cet effet, il déclarera quelques temps plus tard : *"Tout comme ceux qui lui ont succédé, ould DADDAH n'a pas su sauvegarder l'indépendance ni l'intégrité de la Mauritanie. Notre pays était pro-cesta ou pro-cela et la moindre vague politique ou diplomatique le faisait chavirer. Moi, j'ai mis un terme à cela. La Mauritanie est désormais pro-mauritanienne"* (254). Cette attitude implique une politique de stricte neutralité face au conflit fratricide du Sahara occidental. Dès le lendemain du coup d'Etat, un communiqué du CMSN annonce qu'il n'est point question de revenir sur la décision de reconnaître la RASD et que la Mauritanie maintient son adhésion au traité de fraternité et de concorde signé en Février 1983 avec l'Algérie et la Tunisie. Parallèlement, Nouakchott renoue ses relations diplomatiques avec le Maroc le 14 Avril 1985 et avec la Lybie le 23 Mai 1985 (255). La reprise des relations avec l'ancien frère ennemi ne se fait pas en demi-teinte : le Maroc ouvre une importante ambassade à la tête de laquelle est nommé un diplomate confirmé, l'ambassadeur Abderrahman EL KOUHEN. Les vols de la Royal Air Maroc sur Nouakchott reprennent aussitôt (256). Sur le terrain, le retour à la neutralité implique l'évacuation par le Polisario des bases qu'il occupe sur le sol mauritanien et plus généralement la cessation de toute activité sahraouie à partir de la Mauritanie (257). Mais la balance ne

(254) Jeune Afrique. N° 1303/1304. 25 Décembre 1985/1er Janvier 1986. p. 25.

(255) La Mauritanie avait rompu ses relations diplomatiques avec la Lybie en 1984 après avoir accusé Tripoli de financer des mouvements étudiants cherchant à déstabiliser le gouvernement de l'époque. cf. Le Monde du 28 Avril 1984.

Rappelons que le Maroc et la Lybie sont alors liés par le traité d'Oujda (13 Août 1984) qui répond au traité de fraternité et de concorde Algéro-tuniso-mauritanien (M. DUTEIL. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1984. p. 946). Concernant cette union que l'on a qualifiée de "mariage sur petite annonce" voir notamment O. VERGNIOT. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1984. p. 640...

(256) Au chapitre de la normalisation des relations avec le Maroc, certains ont rappelé l'existence de liens familiaux entre le Président ould TAYA et Dey Sidi ould BABA, Président du parlement marocain. Les deux hommes sont cousins.

(257) L'ex-Président ould HAIDALLA avait permis au Polisario d'utiliser la Mauritanie comme voie de passage et même d'installer des bases militaires dans les régions de Bir Moghreïn et d'Aïn Ben Tili.

doit pas pour autant pencher de façon excessive vers le Maroc. C'est en l'occurrence ce que semble signifier le limogeage, quinze jours après sa nomination, du ministre des affaires étrangères, le commandant Cheikh Sid'Ahmed ould BABAMINE, dont le comportement a été jugé trop pro-marocain à la suite d'une entrevue assez vive, à Alger, avec le Président BENDJEDID à propos de la neutralité de la Mauritanie. Il est remplacé par le lieutenant-colonel ould MINNIH qui entretient d'excellentes relations avec les responsables algériens.

Le choix d'une stricte neutralité en ce qui concerne le conflit régional se confirme dans les mois qui suivent. Malgré diverses sources de tension, notamment la poursuite de la construction des murs côté marocain (le 4ème et le 5ème en 1985, le 6ème en 1987) qui ont en partie pour effet de repousser les Sahraouis vers la Mauritanie, le Président ould TAYA ne veut pas se départir de sa politique de neutralité. Au fil des ans, celle-ci porte ses fruits. Les conséquences du conflit se font beaucoup moins sentir à l'intérieur du pays. En outre, la recherche de stabilité interne conduit à l'adoption de mesures libérales.

Quelques jours après son installation au pouvoir, le Chef de l'Etat annonce une amnistie quasi générale pour les prisonniers politiques. Cette décision confirme la popularité naissante du colonel ould TAYA : *"les tams-tams déchaînés accueillant dans les quartiers les prisonniers libérés ; deux manifestations presque spontanées de soutien au nouveau régime ; l'effervescence des familles, dans l'attente du retour des exilés munis de leur laissez-passer... Nouakchott, au lendemain du 12 Décembre, avait un petit air de Conakry au mois d'Avril"* (258).

(258) Jeune Afrique. N° 1253. 9 Janvier 1985. p. 31.

Les prisonniers libérés reçoivent aussitôt des centaines de visiteurs, y compris "certains de leurs juges des cours spéciales" (!) cf. Jeune Afrique. N° 1256. 30 janvier 1985. p. 29.

Parmi les personnes libérées ou amnistiées se trouvent d'importants anciens responsables : Ahmed BABA MISKE, ancien ambassadeur, l'ex-président ould Mohamed SALECK, l'ex-premier ministre ould BNEIJARA, l'ex-président Moktar ould DADDAH... Au total, plus de deux cents personnes détenues ou en exil. Il reste alors tout au plus une dizaine de prisonniers politiques en Mauritanie : cinq des participants à la tentative de coup d'Etat du 16 Mars 1981, qui bénéficient toutefois d'une réduction de peine, Mohamed Khouna ould HAIDALLA et cinq de ses fidèles : Moulaye HACHEM, ATHIE Hamath, Mostafa DIOP, Mohamed Lamine ould ZEIN et Breika ould M'BARECK, tous officiers de l'armée mauritanienne, qui avaient eu diverses responsabilités avant le 12 Décembre. Plusieurs mesures de décrispation de la vie politique accompagnent la décision de libération des détenus : restitution des biens confisqués, suppression de l'institution du visa pour les citoyens devant se rendre à l'étranger, diminution des contrôles policiers, notamment à Nouakchott. Dans le même sens, une Charte Constitutionnelle plus "collégiale" est promulguée le 9 Février 1985 (259).

L'ouverture démocratique consiste surtout en l'annonce, le 12 Décembre 1985, d'élections municipales devant se dérouler à Nouakchott et dans les capitales régionales "*Inch Allah lors du second semestre de l'année 1986*" (260). Depuis 1978, le troisième point du programme des militaires - la mise en place d'institutions démocratiques - évoque l'arlésienne (261). Or, cette fois, la promesse est tenue. Les premiers conseils municipaux sont élus en décembre 1986. Le "*climat de paix, d'amitié et de concorde*" souhaité par le Chef de l'Etat est enfin renforcé par l'entrée au gouvernement, fin décembre 1985, de trois anciens ministres du régime DADDAH : Sidi ould CheikhABDALLAHI, BARO Abdoulaye et Ethmane ould Sid'Ahmed YESSA (261 bis).

(259) Ahmed Salem ould BOUBOUTT. Mauritanie. Annuaire de législation française et étrangère. CNRS. 1985.

Pour une analyse de cette même charte cf. Ahmed Salem ould BOUBOUTT. Regard sur la charte constitutionnelle du 9 Février 1985. Revue mauritanienne de droit et d'économie. N° 2. Mai-Juillet 1987. p. 31.

(260) Le Monde. 31 Décembre 1985. p. 6. Citation du Président ould TAYA.

(261) Les deux premiers engagements prévoyaient l'arrêt de la guerre et la remise sur pied de l'économie. A noter cependant le bref intermède "démocratique" du gouvernement civil d'ould BNEIJARA (Décembre 1980 - Avril 1981).

(261 bis) Ahmed SOUEIDI. Depuis un an... la Mauritanie. Grand Maghreb. N° 54. 22 décembre 1986. p. 506.

L'option libérale et la volonté de modération ont cependant de plus en plus de difficultés à survivre à la fin de l'état de grâce du Président ould TAYA qui apparaît dès 1986 avec l'agitation négro-africaine. Une fraction activiste de la population négro-africaine - essentiellement hallpulaar - a créé en janvier 1983 un mouvement clandestin, le Front de libération des africains de Mauritanie (FLAM). La publication, par le FLAM, d'un "Manifeste du négro-mauritanien opprimé" en Avril 1986 et sa diffusion à Addis Abeba lors du sommet de l'OUA et à Harare lors de celui des non-alignés, mettent le feu aux poudres. Ce document analyse et critique en fonction de grilles raciales les disparités entre négro-mauritaniens et arabo-berbères. Il y est question d'apartheid, d'oppression, de ce que les auteurs du manifeste appellent le système beidane. Celui-ci, selon eux, s'inspire de l'idéologie exclusiviste du pouvoir blanc en Mauritanie. Aussi incitent-ils leurs frères de couleur à résister, au besoin par la force, à ce qu'ils qualifient "*d'écrasement politique, social, économique et culturel*" des négro-mauritaniens (261 ter). La réaction du pouvoir ne se fait pas attendre. Début septembre, le Président TAYA remplace son ministre de l'intérieur, le colonel Anne Amadou BABALI, un toucouleur jugé trop timoré, par le lieutenant-colonel Djibril ould ABDALLAHI. Homme à poigne, le nouveau ministre de l'intérieur va en quelques semaines, avec la collaboration du Chef de la sûreté, le capitaine Ely ould MOHAMED VALL, démanteler l'essentiel de l'aile politique du FLAM. "*Les personnes égarées ont été neutralisées*" annonce-t'il le 13 Septembre, en stigmatisant l'attitude de ceux qui veulent "*porter atteinte à l'unité nationale*" et en dénonçant les "*contacts extérieurs*" dont auraient bénéficié les inculpés (262). On pense alors que va s'ouvrir un procès pour haute trahison devant une juridiction d'exception. Il n'en est rien. Le Chef de l'Etat décide de banaliser l'évènement. Un procès public se déroule devant une juridiction ordinaire. Vingt-trois "égarés" dont on peut s'étonner qu'ils soient considérés comme d'ordinaires prisonniers de droit commun sont condamnés à des peines allant de six mois à cinq de prison.

(261 ter) cf. annexes.

(262) La première accusation sera illustrée par le sous-titre du manifeste : "*De la guerre civile à la lutte de libération nationale*" ; quant à la seconde on évoque tour à tour l'opposition sénégalaise, la ligue des Etats d'Afrique Noire et Israël. cf. Jeune Afrique. N° 1350. 19 Novembre 1986. p. 37.

Le sentiment d'exclusion du jeu politique des négro-africains est entretenu lors du déroulement des élections municipales organisées peu de temps après. "On remarque le désintérêt des Négro-africains pour ces élections démocratiques. Ainsi dans certaines communes (Aïoun, Atar, Néma), il n'y aura pas de conseillers négro-africains. A Nouakchott, sur les 144 candidats des 4 listes présentes au suffrage, on ne compte que 25 Négro-africains haalpulaaren" (262 bis). Les années qui suivent confirmeront tout particulièrement le regain de tension ethnique (tentative de coup d'Etat d'officiers haalpulaar en décembre 1987, "événements" du printemps 1989 - cf addendum).

0 — 0

Que retenir de ce périple effectué dans la vie politique mouvementée de l'après 1978 ? Le champ des pressions externes, par lobbies internes interposés, est particulièrement présent. Le soutien apporté à tel protagoniste du conflit saharien est souvent à l'origine des nombreuses tentatives - réussies ou avortées - de coups d'Etat. Le dynamisme des groupes (groupuscules ?) politiques peut également signifier la progression du champ des nouvelles formes de solidarité (quoique certaines limites apparaissent aussitôt : certains groupes politiques - FLAM et Baathistes par exemple - sont en bien des points le reflet de conflits de type ethnique). La question nationale, quant à elle, resurgit périodiquement : 1979 et 1986, la publication du Manifeste du négro-mauritanien exprimant une cristallisation de la tension qui deviendra beaucoup plus vive les années suivantes. L'Islam connaît un regain avec l'arrivée des militaires au pouvoir ; la

 (262 bis) Ahmed SOUEIDI. Depuis un an... la Mauritanie. Grand Maghreb. N° 54.22 décembre 1986. p. 509.

L'absence de conseillers municipaux négro-africains dans les trois villes citées (peuplées essentiellement mais non exclusivement de maures) est d'autant plus préoccupante si l'on note que dans les villes du sud, à majorité négro-africaine, figurent des élus maures. Cette constatation pousse à se demander si l'ordonnance instituant les communes n'a pas, à cette occasion, été violée. Le législateur interdit la constitution de listes "sur des bases ethniques, tribales ou ayant une connotation particulariste ou sectaire" (article 89 de l'ordonnance 86134 du 13 août 1986). Ce souci louable du législateur a-t'il été respecté lorsqu'on ne trouve pas un seul conseiller municipal noir dans certaines municipalités ? Y aurait-il une telle pénurie de candidats négro-africains dans la "nation" mauritanienne alors qu'un brassage minimum existe dans chaque ville ? Reste l'explication donnée par Ahmed SOUEIDI du "désintérêt" des populations négro-africaines... révélatrices alors d'un réel malaise.

décision la plus significative à cet égard est la mise en application de la charia en 1980. La religion semble bien être utilisée en partie pour combler le déficit original de légitimité populaire (cf 2ème partie, chapitre 1). Restent les deux champs qui ont le plus retenu notre attention dans le chapitre précédent : le champ juridico-politique national et celui du tribalisme. Quelques références y ont été faites : pour le premier, on note entre autres les efforts déployés par les dirigeants successifs pour mobiliser la population et renforcer ainsi leur pouvoir (mise en place des Structures d'éducation des masses, élections municipales...); en ce qui concerne le second, on peut relever les tensions d'origine tribale qui expliquent en partie certains coups d'Etat, une des illustrations les plus fameuses du fait tribal dans les années étudiées étant la correspondance entre la politique menée par Mohamed Khouna ould HAIDALLA et ses attaches tribales. Il nous semble intéressant de revenir de façon plus précise sur ces deux champs afin de vérifier l'hypothèse avancée en conclusion du chapitre précédent : la fin du régime de Moktar ould DADDAH qui s'était identifié - quoique souvent de façon purement formelle - à la tentative de construction d'un Etat moderne correspondrait à une recrudescence du fait tribal. Nous procéderons en deux étapes : tout d'abord, quelle est la suite donnée à la construction de l'Etat moderne pour les militaires - et quelles en sont les limites ? Ensuite, si notre hypothèse se confirme, comment expliquer de manière plus approfondie le regain du fait tribal ?

Section 2. L'ambivalence des tentatives de renforcement de l'Etat moderne.

Pour peu qu'ils en aient le temps, les dirigeants militaires cherchent à consolider le pôle juridico-politique de l'Etat qu'ils ont pris en charge aussi bien pour renforcer leur légitimité et leur pouvoir sur le plan national que pour améliorer leur image au niveau international. Ces tentatives entrent cependant en concurrence avec d'autres logiques, en premier lieu le tribalisme. Nous illustrerons ce double processus dans les domaines privilégiés de la modernisation que sont les institutions, l'économie et le "sens de l'Etat moderne". (Dans la mesure où la prise en compte de ces divers sites d'observation suppose un minimum de présence au pouvoir, la quasi-totalité des développements subséquents sera relative aux présidences de Mohamed Khouna ould HAIDALLA et Maaouya ould Sid'Ahmed TAYA).

§ 1. Les institutions

En raison de la brièveté des chartes constitutionnelles et du fait qu'il est difficile d'observer la réalité du fonctionnement des institutions centrales mauritaniennes depuis que les militaires sont au pouvoir, nous n'étudierons pas ici les cinq textes fondamentaux qui ont été adoptés depuis 1978 (262 ter). Les institutions plus "démocratiques" offrent un bien plus large terrain d'investigation. Il s'agit essentiellement de la mise en place sous le régime du Président ould HAIDALLA des Structures d'éducation des masses (SEM) et de l'organisation, sous l'impulsion du Président ould TAYA, d'élections municipales instituant les communes.

(262 ter) Sur les quatre premières chartes constitutionnelles (10 juillet 1978, 6 avril 1979, 4 janvier 1980, 12 décembre 1980), cf. J.C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980*, Thèse d'Etat de droit public, Paris I, 1981. Voir également pour la première D.G. LAVROFF, *La charte constitutionnelle du CMRN de la RIM du 10.07.78*, CEAN, *Année africaine*, 1978, p.p. 186-199 ainsi que J. OWONA, *Les institutions du nouveau régime mauritanien*, RFEPA/Le mois en Afrique, N° 159, mars 1979, p.p. 28-39 ; pour la seconde D. NIEWIADOWSKI, *Commentaire des nouvelles institutions mauritaniennes*, *Annales de l'ENA (Nouakchott)*, 1978-1979, p.p. 20-35 ; pour la cinquième (9 février 1985) A.S. ould BOUBOUTT, *Regards sur la charte constitutionnelle du 9 février 1985*, *Revue Mauritanienne de droit et d'économie (Nouakchott)*, N° 2, juin-juillet 1987, p.p. 31-37.

La plupart des textes, essentiellement journalistiques, écrits à ce sujet adoptent une attitude proche de l'image que souhaite donner le pouvoir. Notre angle d'attaque se veut davantage critique. De fait, pour qui fait l'effort de sortir des sentiers battus de l'information politique, notamment en questionnant les acteurs tant "officiels" que de la rue, apparaît une vision sensiblement différente. On s'aperçoit alors que les SEM peuvent remplir de nombreuses fonctions autres que celles pour lesquelles elles avaient officiellement été créées, que sous la façade moderniste des élections municipales se profilent des comportements politiques mettant tout particulièrement en valeur le cadre tribal.

Pendant son long passage (à l'échelle mauritanienne) au pouvoir, Mohamed Khounaould Haidalla; conscient du vide institutionnel, cherche à mettre en place un large mouvement populaire... qui rappellera à bien des égards l'ancien parti unique.

On se souvient que les événements de Mars 1981 ont mis fin à l'ouverture démocratique esquissée en Décembre 1980. Selon les militaires, *"le pays n'est pas mûr pour un système parlementaire de type occidental reposant sur le multipartisme"* (263). Ils sont cependant conscients de la nécessité de combler le vide politique officiel. A cette fin, les structures d'éducation des masses (SEM) sont mises en place en 1982 (264). Les SEM se veulent le prolongement du mouvement du volontariat lancé en 1980. Celui-ci est intégré dans les nouvelles structures. Les autorités se défendent d'avoir créé un nouveau parti unique : *"nous sommes contre le parti unique, parce que cela équivaut à la dictature"* déclare le lieutenant de vaisseau Moustapha Diop, secrétaire adjoint du CMSN (265). *"Nous voulons en faire une école de civisme, de responsabilité et de liberté, de façon à préparer la population à l'exercice effectif et responsable de la vie politique"* (266).

(263) Le Monde. 29 Décembre 1982.

(264) Voir à ce sujet : Cheikh Saad Bou Camara. Démocratie locale et participation populaire. Le cas de la Mauritanie. Annuaire du Tiers Monde. VIII. 1984. Nathan. p.p. 191 à 196.

Moktarould Basbadi. Les SEM. Mémoire de la faculté de droit de Nouakchott. Avril 1985, pour une approche plus critique; Diallo Oumar Amadou. L'administration et les SEM. Mémoire ENA. Nouakchott. Mars 1986.

(265) Le Monde. 17-18 Janvier 1982.

(266) Idem.

Officiellement, "l'éducation des masses" doit viser à ce que les gens se prennent en charge par l'élection de responsables à divers niveaux. Dans chaque campement, village ou ville, des groupes de dix familles forment des cellules qui élisent leurs responsables. Ceux-ci se regroupent au niveau du quartier (10 cellules). La pyramide se poursuit (département, région) jusqu'au niveau national où l'on trouve quatre secrétariats exécutifs : à l'orientation ; à l'organisation ; à l'économie et au volontariat ; à la culture, la morale islamique et l'action sociale. L'ensemble est coiffé par le secrétariat permanent du CMSN. A travers les SEM, chacun est requis pour participer à des travaux collectifs (opérations d'hygiène, construction de bâtiments). Les SEM se veulent également le cadre où l'on discute de l'abolition de l'esclavage et de la sauvegarde de l'unité nationale. Toutefois, un des objectifs premiers qui a été fixé aux SEM est la lutte contre le tribalisme. Le critère de constitution de la cellule est la proximité géographique, nonobstant l'appartenance tribale ou ethnique. Les autorités comptent favoriser le brassage des gens et l'élection de responsables qui ne soient pas nécessairement des chefs traditionnels. Cette animation de la vie sociale vise à ce que les Mauritaniens acquièrent le sens de l'Etat moderne en perdant peu à peu leurs réflexes d'ordre ethnique et tribal. Très tôt, les SEM semblent répondre en grande partie aux objectifs annoncés (268). On constate un certain nombre de réalisations sur le plan social et religieux (construction d'écoles et de mosquées) ainsi que la volonté de lutter contre les "*vieux tabous*" (269). La rapide promotion du capitaine Breikaould M'BAREK, hartani d'origine, est souvent prise en exemple : en 1982, il est simultanément commandant de la 6ème région militaire (celle de Nouakchott) et président de la commission régionale des SEM.

(268) C'est ce qui ressort de la presse en général et des rares études publiées dans les périodiques spécialisés (cf notamment l'article cité de Cheikh Saad Bou CAMARA. Signalons toutefois que ce dernier occupe un poste de responsabilité au sein des "Structures" de Nouakchott).

(269) Le Monde. 29 décembre 1982.

Mais l'observation des SEM, dans la réalité quotidienne, conduit à tempérer considérablement la présentation officielle qui en est faite ainsi que les réalisations ponctuelles évoquées. L'ardeur dont font preuve leurs promoteurs pour leur dénier le caractère de parti politique renvoie au souvenir du PPM dissous en 1978. Comme le parti mis en place par Moktar ould DADDAH, les SEM souffrent en fait d'un manque d'assise et de participation populaires réelles. L'observation de leur structure en donne un premier éclairage. Bien que l'élection soit le principe pour la désignation des responsables, on s'aperçoit qu'à chaque niveau (quartier, département, région) c'est l'autorité administrative (chef d'arrondissement, préfet, gouverneur) qui préside les travaux des SEM. Le dédoublement fonctionnel est faussé dès le départ. Ces autorités sont avant tout administratives et leur comportement s'identifie le plus souvent à celui d'agents de liaison du pouvoir central. Certes, cela peut paraître logique pour une institution destinée à assurer la promotion de l'Etat moderne. Mais privilégier à outrance la centralisation sur la démocratie conduit en fait à mettre en place un appareil en grande partie reflet du "haut", sans lien réel avec la population. Il suffit, à ce sujet, de dialoguer avec l'homme de la rue pour s'apercevoir de l'échec des SEM dans leur mission de mobilisation populaire. On respecte l'institution - parce qu'il le faut - lorsqu'on est sollicité, mais il n'y a quasiment pas d'engagement volontaire. Signe tangible du manque de participation populaire, le congrès national, qui devait se réunir en 1983, n'avait toujours pas été convoqué en 1987 !

Tout au contraire, les "Structures" apparaissent en premier lieu comme un bon moyen d'encadrement de la population. Le contrôle est assuré à la base par les comités de vigilance et les comités à l'animation, chargés de transmettre les mots d'ordre des autorités et de veiller à ce qu'ils soient suivis avec ardeur. Les récalcitrants sont rapidement identifiés. Une des démonstrations les plus visibles de ce rôle de mobilisation à la demande du Pouvoir est l'organisation de manifestations "spontanées". Il nous a été donné de questionner des participants massés le long des trottoirs, qui avaient été conduits là par camions entiers, pour accueillir "chaleureusement" tel Chef d'Etat étranger. Au milieu des tams-tams et des vous-vous, on nous a dit comment les cellules et les quartiers regroupent les populations pour assurer de telles manifestations. On nous a également fait comprendre que si l'on ne voulait pas se faire remarquer il valait mieux participer à l'entrain collectif... même si l'on n'avait pas forcément envie d'applaudir le visiteur en Mercédès. Les SEM ont aussi une fonction tout à fait positive... pour de nombreux

responsables. En brousse tout particulièrement, par le jeu de la logique tribale, d'anciens notables du régime DADDAH réalisent un retour politique. Enfin et surtout, les SEM servent à la consolidation du pouvoir en place. Il est régulièrement reproché au Président ould HAIDALLA d'avoir institué les SEM pour affermir son pouvoir personnel (269 bis).

Au total, ce qui devait servir officiellement et en priorité à faire progresser l'idée de l'Etat moderne devient essentiellement un instrument aux mains du pouvoir... qui l'emploie dans un sens pour le moins différent. Il n'est qu'à rappeler, outre le rôle effectif de surveillance dévolu aux "Structures", les accusations lancées contre le Président ould HAIDALLA à propos de la pratique de distribution d'aide alimentaire - fonction des SEM la plus prisée par la population - sur des bases tribales. Finalement, le parallèle esquissé avec le PPM reste en grande partie valable. Comme ce dernier entre 1965 et 1978, les SEM jouent sous le régime HAIDALLA un rôle important, malgré la déconnexion entre les objectifs proclamés et la réalité. En bonne logique, à l'image du parti du peuple dissous lors de l'éviction de son promoteur, les SEM se trouvent en souffrance depuis que leur fondateur a été chassé du pouvoir.

De même que les SEM ont représenté pour régime HAIDALLA, malgré les limites évoquées, une tentative de soutien populaire et de renforcement de l'Etat moderne, le Président ould TAYA mise sur les élections - jusqu'à présent municipales - pour atteindre les mêmes fins. Le but officiel est de faire participer davantage les populations à la gestion de leurs affaires tout en les impliquant dans l'œuvre de construction nationale (la constitution de listes sur une base tribale ou raciale est interdite). L'analyse des élections municipales de décembre 1986 (les plus importantes car concernant les capitales régionales) est riche d'enseignements. Au delà des présentations descriptives proposées dans la plupart des organes d'information et mettant en avant la réussite d'une consultation de type moderne, nous pensons que ces élections sont tout autant révélatrices de l'emprise du fait tribal que de sa lente et progressive décomposition. Ce second aspect sera développé dans la conclusion de la première partie. Voyons pour l'instant en quoi ces élections représentent plus qu'une photographie approximative du paysage politique mauritanien et donnent à l'observateur plusieurs clichés révélateurs de l'expression du politique en Mauritanie.

(269 bis) Le sigle - SEM - prête alors à sourire car il signifie "poison" en arabe.

Conformément au calendrier prévu par le Président ould TAYA, fin 1986, plusieurs listes se forment et entrent en concurrence, l'électeur étant appelé à faire son choix *"non plus en fonction des seules affinités avec le candidat, mais au vu d'un programme d'action"* (270). A Nouakchott, quatre listes entrent en compétition (271). C'est le maximum prévu par l'ordonnance 86.134 du 13 août 1986 instituant les communes (272). Elles se différencient, en premier lieu et de façon la plus visible par la couleur. Union pour le Progrès (UPP) : orange ; Union pour le renouveau (UPR) : jaune ; Union pour le progrès et la fraternité (UPF) : blanc ; Union nationale pour la démocratie (UND) : bleu. Dès lors, et durant toute une campagne électorale bon enfant, c'est à d'impressionnants défilés de couleurs que va se livrer la population nouakchottoise. Usant de la teinture appropriée, chacun peut manifester, par le choix de la couleur de sa melhafa (273) ou de son haouli (274), sa préférence pour telle ou telle liste. Ce qui frappe le plus dès l'ouverture de la campagne, c'est la rapidité de tout un chacun pour se déterminer en faveur d'une liste... alors que la plupart des programmes ont été distribués en peu d'exemplaires et que certains n'ont même pas encore été imprimés (275). De plus, ces documents se différencient difficilement, chaque liste, non sans quelque démagogie, se proposant de faire de Nouakchott une ville *"prospère, vivante et propre"*.

Contrairement au souhait du Chef de l'Etat, le programme n'emporte pas, ou peu, le choix. Les solidarités d'origine sont par contre déterminantes. Le rôle moteur dans ces élections relève d'une minorité, plus ou moins présente sur l'échiquier politique ; la masse des gens emboîte le pas de façon quasi-automatique (276).

 (270) Le politicien (Dakar). 25 avril 1986. p. 6.

(271) Le principal site d'observation retenu est Nouakchott, pour des raisons d'ordre quantitatif et qualitatif : la capitale regroupe le tiers des habitants du pays ; les données y sont les plus utilisables.

(272) En fait, 5 listes sont déposées. Or, l'ordonnance en prévoit 4 au maximum. Un comité interministériel est constitué pour éliminer une liste, ce qui est fait *"à la lumière des orientations données par la Direction Nationale visant à préserver la neutralité de l'administration pour laisser librement jouer les règles de la démocratie"*.

Il apparaît que la liste éliminée est une émanation des SEM. *"A cette occasion, la mission dévolue aux structures d'éducation des masses fut rappelée"*. Mohamed Lemine ould DAHI et Didier NIEWIADOWSKI. Les élections municipales de 1986. Revue mauritanienne de droit et d'économie. N° 1. Février-avril 1987. p. 5.

(273) Voile féminin.

(274) Turban porté par les hommes.

(275) C'est le cas des programmes orange.

(276) Cette situation n'est pas sans rappeler le constat établi dans la période 1946-1960.

L'impact des comportements politiques de type vertical se manifeste tout au long des élections, à commencer lors de la constitution des listes. Chacune est établie en fonction de critères ethniques, régionaux et tribaux (277). La palme du plus fin dosage revient cependant à la liste bleue (UND). Désignée sous le quelibet de F.I.T. (front inter tribal, par référence au front inter tropical), la liste bleue se présente ouvertement comme une liste "inter-régionale" (278). La comparaison de la répartition des candidats des différentes listes par région est édifiante : l'UND est la liste la mieux équilibrée.

REGIONS	U.N.D	U.P.F	U.P.P	U.P.R	TOTAL PAR REGION
ADRAR	4	10	5	1	20
ASSABA	4	1	3	4	12
BRAKNA	4	2	3	6	15
DAHLET NOUADHIBOU	0	0	1	0	1
GORGOL	3	3	3	1	10
GUIDIMAKA	3	0	0	1	4
INCHIRI	2	1	2	0	5
HODH CHARGHI	3	2	2	5	12
HODH GHARBI	4	3	1	4	12
TAGANT	3	2	1	3	9
TIRIS ZEMMOUR	1	1	0	1	3
TRARZA	5	11	15	10	41

Source : Abdellahi ould BOUBACAR. Les élections municipales de 1986 à Nouakchott. Mémoire de maîtrise en droit public. Faculté de droit. Nouakchott. 1987. p. 51.

L'auteur précise que cette répartition n'est qu'approximative.

(277) Affirmé de façon précise dans le programme électoral de l'UND : "Programme pour une ville prospère et dynamique". Nouakchott. 27 Novembre 1986. p. 4.

(278) UND. Programme pour une ville prospère et dynamique. op. cit. p. 4.

L'UND est un regroupement de notables traditionnels (279) formé beaucoup moins sur la base d'idées communes qu'en fonction de l'appartenance à telle ou telle région. *"Cette cohabitation curieuse en apparence n'est pas pour autant contre nature dans la mesure où les divisions d'antan sont plus liées à des intérêts personnels qu'à des divergences politiques ou idéologiques"* (280). A l'échelle de Nouakchott, les responsables de la liste bleue utilisent une double argumentation pour justifier l'utilisation du cadre régional et tribal. Ils considèrent que la capitale n'a pas d'habitants propres car les enfants nés dans cette ville ne sont pas encore électeurs. Les habitants de Nouakchott sont donc liés à leur terroir et restent sensibles à la région, à la tribu ou au village. En outre, les régions administratives constituent des entités juridiquement reconnues et leurs ressortissants peuvent se regrouper pour constituer au nom de la population de la capitale une liste représentative, non seulement de la ville mais également du pays.

A l'issue de négociations souvent difficiles, chacun surestimant le nombre des ressortissants de sa région, on aboutit à un compromis... qui déçoit tout le monde. *"Il ne s'agit ni de cadres connus ayant prouvé une certaine efficacité politique ou technique, ni de notables crédibles, mais plutôt un ensemble hétérogène, résultat d'un compromis accepté difficilement. Pourquoi cette situation ? L'on peut relever d'abord les lacunes des notables dont le comportement plus syndicaliste que politique révèle le souci de chacun de résoudre, à travers la constitution de cette liste, des problèmes locaux. En effet, la plupart de ces personnalités ont des oppositions locales et l'occasion était pour eux soit de favoriser leur tendance soit d'asseoir ou renforcer un pouvoir local devenu artificiel. Il y a ensuite l'appréciation du poids des régions. Le nombre des ressortissants des régions n'est pas comparable à Nouakchott. La proximité, les infrastructures routières et la sécheresse font que les populations de certaines régions sont plus nombreuses en ville que d'autres. Mais en l'absence de recensements précis en la matière, l'appréciation demeure théorique"* (281). Le difficile compromis relatif à la constitution de l'UND produit des effets dans la formation même des listes concurrentes ! Faute d'avoir été retenu dans la liste bleue, le candidat malheureux se place sur une autre liste.

 (279) L'âge moyen des candidats par liste est révélateur : UND : 46 ; UPF : 38 ; UPP : 40 ; UPR : 36.

in Abdellahiould BOUBACAR. op. cit. p. 51.

(280) Ibid. p. 29.

(281) Ibid. p.p. 20.21.

Le cas de MOULAYE Mohamed, tête de liste jaune, est des plus édifiants. Parmi les trois représentants de sa région, le Hodh Chargui, c'est dans sa famille, le commerçant El Hadj CHERIF SIDINA qui, en raison de l'âge, a été choisi pour figurer sur la liste bleue. N'ayant pas été retenu pour représenter les siens, MOULAYE Mohamed décide de former une liste concurrente (282). Quand, quelques jours plus tard, on comparera les tendances politiques des listes bleue et jaune, on constatera un écart idéologique marqué (283). C'est une nouvelle démonstration de la faible place du critère idéologique face aux problèmes de personnes. Le même phénomène se constate pour la liste blanche : *"des notables, des cadres, des hommes d'affaires déçus par le résultat des longues concertations au niveau inter-régional, étaient disposés à "s'allier avec le diable" pour, soit prouver leur poids politique, soit régler certains comptes personnels. La dynamique de l'opposition à l'Union Nationale pour la Démocratie était donc déterminante dans l'élargissement spectaculaire de la base de l'Union pour le Progrès et la Fraternité"* (284). Les élections ne répondent toutefois pas uniquement à des logiques tribales et régionales. Prenant le train en marche, les mouvements politiques investissent peu à peu les diverses listes. Si l'on peut supposer que l'AMD soutient la liste bleue, le MND paraît avoir des sympathies pour la liste jaune (cf note 283). Les nationalistes arabes et les islamistes sont bien représentés dans la liste blanche. El Hor semble soutenir la liste orange (?) (285).

Le premier tour se déroule le 19 Décembre 1986. Les possibilités de fraude sont importantes eu égard à la confusion qui règne dans la distribution des cartes d'électeurs. *"Le recensement administratif qui s'est effectué dans des conditions obscures n'a pas permis d'élaborer une liste électorale claire. Les inscrits ne correspondent pas aux noms exacts, l'âge est mis au hasard, le découpage administratif n'est pas respecté au point que des électeurs du Ksar se trouvent sur une liste au 6ème arrondissement (286)... Dans de telles conditions, les résultats seront fonction de la mobilité des électeurs "professionnels" (287) et de facilités*

 (282) Source : entretiens.

(283) La liste bleue a une teinte libérale et conservatrice alors que la jaune se veut progressiste (on y trouve des marxistes).

Le cas de Ladji TRAORE est tout aussi intéressant. A l'inverse, cette personnalité connue pour son appartenance au MND (marxiste) soutient la liste bleue, au risque de perdre des soutiens chez les Soninké qu'il représente dans la liste inter-régionale. Source : entretiens.

(284) Abdellahiould BOUBACAR. op. cit. p. 30.

(285) Pour de plus amples informations concernant les groupes politiques, cf. 2ème partie, chapitre 2.

(286) Le Ksar et le 6ème arrondissement sont deux quartiers de Nouakchott géographiquement opposés.

(287) Eléments engagés par les listes pour voter à plusieurs reprises dans des bureaux de vote différents.

accordées par les "distributeurs" des cartes" (288). Bien que les résultats n'aient en réalité "qu'un intérêt limité dans la mesure où la capacité de se livrer à la fraude a été déterminante au cours des opérations de vote" (289), les deux listes arrivant en tête sont l'UND et l'UPF.

Le second tour, une semaine après, voit le succès de l'UND talonnée par l'UPF. Le report des voix jaune et orange s'est fait essentiellement sur la liste blanche. On comprend facilement le succès de l'UND dans la mesure où la liste bleue représente l'alliance des notables traditionnels dont la représentativité est toujours réelle. Le bon score de l'UPF appelle quant à lui davantage de commentaires. Outre le phénomène classique de "solidarité négative" ayant conduit à l'alliance des trois listes contre le vainqueur du premier tour (cf partie préliminaire : les divers segments s'allient contre celui qui devient prépondérant), plusieurs explications peuvent être proposées. En premier lieu, M. ould YESSA note que "les Nassériens, spécialistes de la fraude, ont été pour beaucoup dans la percée de l'UPF au second tour" ; il ajoute toutefois que "l'UPF doit son succès au charisme de son chef, économiste réputé intègre et franc-parleur" (290). On peut aussi remarquer, au sein de la coalition contre l'UND, la présence de divers groupes politiques d'opposition (nationalistes arabes, islamistes, marxistes), la liste bleue étant présentée comme une coalition féodalo-bourgeoise, alliée naturelle de "l'impérialisme français et de l'expansionnisme marocain". Une dernière explication fait appel au facteur local, omniprésent en Mauritanie. L'initiative de la formation de la liste bleue a été le fait de personnalités issues de la région de l'Adrar, d'où est originaire le Chef de l'Etat. Certains ont aussitôt présenté cette initiative comme l'émanation du Pouvoir, étant entendu qu'un Chef d'Etat favorise toujours sa région ; d'autres y ont vu la volonté d'une région de s'ériger en leader... ce qui justifie l'hostilité des autres régions, réflexe tout à fait propre aux réseaux de solidarité spontanée dont il vient d'être fait mention.

(288) Abdellahi ould BOUBACAR. op. cit. p.p. 35-36.

Selon un interlocuteur, beaucoup d'argent a été distribué pour acheter des voix. Tous les moyens ont été bons : tel chef d'entreprise a fait pression sur ses employés...

(289) Abdellahi ould BOUBACAR. op. cit. p. 37.

On ne peut qu'être étonné par la différence entre le nombre important de sympathisants UPP (liste composée en partie de harratine) lors de la campagne et le faible score réalisé par cette liste le jour du scrutin.

(290) Abdel Nasser ould Ethmane Sid Ahmed YESSA.

L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980. Mémoire de maîtrise en droit public. Faculté de droit. Nouakchott. Mai 1987. p. 26.

La dernière étape de ces joutes municipales, celle de l'élection du maire, offre un vrai "bouquet final" pour illustrer l'actualité des comportements politiques tribaux. Alors que l'UND dispose de 19 conseillers municipaux et l'UPF de 17, c'est le candidat UPF qui est élu (291).

ELECTION DU MAIRE

Candidats :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 candidat UPF - 2 candidats UND
<u>Résultats</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Candidat UPF - 1er candidat UND - 2ème candidat UND - Abstentions 	<ul style="list-style-type: none"> : 19 voix : 13 voix : 2 voix : 2 voix

in Abdellahi ould BOUBACAR. op. cit. p. 53.

La désunion au sein de l'UND s'explique aisément quand on considère la nature de cette liste : un regroupement inter tribal et inter régional, sans direction générale. Dans ce cadre, chacun s'estime l'égal de l'autre. La tête de liste choisie en début de campagne a été désignée par tirage au sort. Faute de réaliser le consensus sur l'un de ses membres le jour de l'élection du maire, l'UND en arrive au suprême paradoxe : contribuer par sa désunion, à l'élection de la tête de liste adverse ! Les deux voix supplémentaires recueillies par le candidat UPF, Mohamed Mahmoud ould MAH, sont celles de Cherif ould AHMED Mahmoud et Boulehi ould MOCTAR Lahi ... devenus d'ailleurs 2ème et 3ème adjoints du maire (292). Ils exprimaient ainsi leur refus du "choix" du premier candidat UND, Cherif El Hadj SIDINA. Il faut souligner par ailleurs la détermination du second candidat, Hadrami ould KHATTRI qui, en posant sa candidature (affichée bien avant le vote),

(291) Selon une certaine logique, la revue *Marchés tropicaux et méditerranéens* pouvait écrire : "L'UND, majoritaire dans ce conseil municipal de trente-six membres pourrait désigner à la tête de la municipalité son chef de liste" (N° 2147, 2 janvier 1987, p. 23).

(292) Source : entretiens... ou plutôt confidences, le scrutin étant secret.

a faussé les prévisions de l'UND et dispersé ses rangs (293).

Au terme de cette analyse des élections municipales de 1986, on se doit de retenir l'importance du facteur tribal au niveau des comportements politiques. Et pourtant, l'idée de ce type de consultation semble, à cette occasion, avoir fait son chemin. La veille du scrutin, dans une unanimité haute en couleurs, chaque liste organise une marche de soutien au "Colonel Maaouya ould Sid'Ahmed ould TAYA, Président du CMSN, Chef de l'Etat" pour avoir organisé ces élections (294).

(293) L'actualisation du "feuilleton" municipal confirme l'extrême fluctuance des positions en place. Le 21 décembre 1988, Mohamed Mahmoud ould MAH est démis de ses fonctions pour malversations financières. Le nouveau maire, Mohamed ould HAROUN, élu sur la liste UPF et premier adjoint du maire démis... était à la tête du groupe réclamant la démission de Mohamed Mahmoud ould MAH. cf Marchés tropicaux et méditerranéens N° 2253 du 13 janvier 1989, p. 83.

(294) Pour couronner les élections, un feu d'artifice est tiré au soir du second tour, à la surprise d'une majorité de la population peu habituée à ce genre de spectacle... et de quelques coopérants qui, inquiétés par le bruit des détonations et la lueur rouge des fusées tirées de la Présidence, se barricadent chez eux, croyant à un énième coup d'Etat.

§ 2. Le secteur économique

Le renforcement de l'Etat moderne passe par le redressement économique. Là aussi, diverses logiques viennent contrarier le projet initial.

Parallèlement à l'appui politique qu'il essaie de s'aménager avec la création des SEM, le Président ould HAIDALLA tente de jouer sur le tableau de l'économie. La volonté de rigueur s'affirme par l'adoption, en 1982, d'une politique d'assainissement dans les secteurs économique et financier. La tâche est urgente : 60 % de l'activité économique échappe à l'impôt et 40 % des importations à la fiscalité (295). Les premiers résultats obtenus sont significatifs : le nombre des propriétaires d'immeubles assujettis à l'impôt foncier passe de 2 000 à 11 000 ; celui des salariés imposables de 8 000 à 50 000. Il est décidé d'introduire un plan comptable dans le secteur public en 1983 et dans le secteur privé en 1984. Cette mission d'assainissement est confiée à un nouveau ministre des finances, Sidi ould Ahmed DEYA, surnommé l'"incorruptible". Il est fermement soutenu par le Président ould HAIDALLA et par le premier ministre ould TAYA. Les succès de "l'incorruptible" face aux divers abus se multiplient jour après jour. Le Chef de l'Etat, soucieux d'améliorer la productivité dans l'administration va même jusqu'à y interdire le rituel du thé, ce qui provoque une véritable "révolution" ... et des maux de têtes chez les fonctionnaires qui se disent incapables de travailler dans ces conditions. Malgré les réticences, le Chef de l'Etat fait preuve de ténacité et la mesure est - provisoirement - appliquée (296).

L'effort d'assainissement engagé est cependant rapidement freiné. La défense de la chose publique s'avère une tâche difficile tant les réseaux de relations familiales sont puissants et les pratiques de "manducation" bien établies. Il suffit de se promener dans le nouveau quartier huppé de Nouakchott, Tafragh Zeina, où voisinent villas cossues et petits palais, pour se convaincre de l'enrichissement rapide et souvent douteux fiscalement parlant de certains hommes d'affaires, hauts fonctionnaires et officiers supérieurs. Un directeur de la banque internationale

 (295) Le Monde. 28 Décembre 1982.

(296) Nous avons eu l'occasion de questionner plusieurs fonctionnaires au sujet de cette mesure à propos de laquelle Paul BALTA estime (Le Monde du 29 Décembre 1982) que son application démontrerait "que l'Etat existe et que la modernité progresse". Certains d'entre eux ont affirmé haut et fort que personne - qui que ce soit - ne pourrait jamais leur interdire le rituel millénaire des trois verres de thé - le premier amer comme la vie, le second doux comme l'amour, le troisième suave comme la mort.

pour la Mauritanie, conseiller du Président, semble être directement impliqué dans le scandale de la BIMA ruinée par l'homme d'affaires Ahmed ould MOGUEYA (297). Divers grands responsables sont connus pour avoir amassé des richesses en un temps record : le lieutenant-colonel Silman SOUMARE qui a été ministre des pêches, le capitaine MOULAYE HACHEM, chargé du commissariat à la sécurité alimentaire, le lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud ould DEH, ancien ministre du commerce et de l'industrie (l'un des ministères les plus juteux avec celui des pêches), YAHYA ould MENKOUSS, ancien ministre du travail (298). On cite même souvent le frère du Président, connu sous le sobriquet de "Billy" HAIDALLA, par référence aux agissements du jeune frère du président américain CARTER (299). C'est surtout dans le secteur de la pêche que l'on constate le plus d'abus. Les licences octroyées par amitié, tribalisme ou pour services rendus sont immédiatement vendues à Las Palmas à des pêcheurs espagnols, sud-coréens et japonais. Ces pratiques font baisser les recettes de l'Etat de plus de moitié dans un secteur vital de l'économie mauritanienne (300). Bref, l'effort de redressement est particulièrement mis à mal, ce qui conduit à une situation économique de plus en plus difficile. Au moment de la révolution de palais du 12 Décembre, les caisses de l'Etat sont quasiment vides. Les fonds disponibles se montent à 35 millions d'ouguiyas alors que les seules dettes de l'Etat envers les entreprises et les commerçants dépassent 800 millions d'ougouiyas (301).

(297) A noter que la mère d'Ahmed ould MOGUEYA est Regueibat, tribu la plus importante du Polisario. On se souvient que la tribu du Président ould HAIDALLA est traditionnellement liée aux Regueibat.

(298) Africa Confidential. Vol. 23. N° 2. 20.01.1982. p. 2.

(299) Pour plus de précisions sur les "aventures" de Billy, cf. Africa Confidential. 14.03.1984. p. 6.

(300) Jeune Afrique. N° 1134. 29 Septembre 1982. p. 56.

(301) Le Politicien. Dakar. 25 Avril 1986. p. 4.

Face à la menace d'asphyxie de l'activité économique nationale, une des premières tâches que se fixe le CMSN, dès le 13 Décembre 1984, consiste à "moraliser la gestion des biens publics et rétablir le crédit de l'Etat". Deux contrôleurs d'Etat, Mohamed Mahmoudould MAH et BA Saïdou, sont nommés dans les jours qui suivent. La volonté de "moralisation" se vérifie également par des choix estimés "judicieux" (302) lors de la formation du premier gouvernement. Parmi les nouveaux promus, on peut citer Isselmouould BABBAH aux pêches, Takiould SIDI au plan, Messoudould BELKHEIR (le premier ministre hartani de l'histoire de la Mauritanie) au développement rural, CAMARA Ali Gueladio à l'enseignement supérieur et à la fonction publique. La lutte engagée contre certains profiteurs connaît une application spectaculaire courant 1986 dans le secteur de la pêche. Une des principales mesures prise pour assainir ce secteur consiste en l'interdiction de transbordement. Il s'agit de mettre fin aux pratiques visant à transborder en haute mer une partie du poisson pêché dans les eaux mauritaniennes par des nationaux. Cette violation de la réglementation alimente un véritable marché parallèle, faisant perdre à l'Etat des devises et les revenus que lui auraient procuré les droits de sortie des produits halieutiques. Ainsi, plusieurs armateurs réputés intouchables sont mis sous les verrous et libérés seulement contre l'engagement ferme de s'acquitter de fortes amendes.

Ces diverses mesures "d'assainissement" ainsi que l'adoption d'un programme de redressement économique et financier ayant permis de bénéficier de crédits du FMI et de la Banque Mondiale (cf infra) assurent un certain redressement économique. La situation économique globale est cependant loin d'être brillante. Alors qu'elle recèle d'incontestables richesses (fer, poisson, agriculture irriguée au sud) pour une population de moins de deux millions d'habitants, la Mauritanie vien d'être classée parmi les pays les moins avancés. Le pays est dépendant de l'aide étrangère à plus de 50 % (303). En marge de cette situation plus qu'aléatoire pour les caisses de l'Etat, on constate l'enrichissement ostentatoire de certains hommes d'affaires et de quelques responsables politiques. A cet égard, même s'il se veut le promoteur d'une logique modernisatrice, le Présidentould TAYA est lui aussi tributaire des solidarités verticales. A l'image de ses prédécesseurs, sa tribu (les smassid) est aussi au pouvoir, avec les conséquences que cela suppose : nominations, prêts bancaires, facilités de tous ordres. A tel point que certains parlent de "machine S" ou "d'Etat Smassid".

(302) Africa Confidential. 13 Mars 1985. p. 6.

(303) Le Monde. 24 Juillet 1987. p. 5.

§ 3. Le "sens de l'Etat moderne" des dirigeants

Contrairement au Président ould DADDAH déchu le 10 juillet 1978, les premiers dirigeants militaires n'incarnent pas l'idée du renforcement du pôle juridico-politique national de l'Etat mauritanien. L'image que laissent Moustapha ould SALECK et Ahmed ould BOUCEIF est liée à l'instabilité chronique du pouvoir. De Mohamed Khouna ould HAIDALLA, on retient avant tout la profonde sympathie envers le Nord, sa région d'origine, avec les conséquences politiques que l'on sait. Maaouya ould Sid'Ahmed TAYA quant à lui semble se démarquer quelque peu de ses prédécesseurs en affichant, peu de temps après son arrivée au pouvoir, une volonté ouverte de renforcement de l'Etat moderne.

L'option moderniste du Président ould TAYA s'exprime de la façon la plus claire lors du discours-programme de Néma prononcé en mars 1986 à l'occasion de la première visite qu'il effectue à l'intérieur du pays. Ce discours s'articule autour des questions relatives à l'éducation généralisée, l'organisation correcte de la circulation de l'information, la réhabilitation du rôle de la femme, la démocratisation de la vie publique, mais aussi l'industrialisation, l'accès à la technologie et aux connaissances scientifiques, domaines qui font tous peu ou prou appel à l'intervention publique. Cette intervention se manifeste par ailleurs au cœur même de l'expérience de démocratisation dans la mesure où l'autorité centrale est présente dans le fonctionnement même des collectivités locales. L'ordre du jour des assemblées municipales doit être approuvé par l'autorité de tutelle, les délibérations ne pouvant sortir du cadre ainsi fixé sous peine de nullité (304). *Last but not least*, la volonté de renforcement de l'Etat moderne se vérifie à travers le souci d'élargir sa base d'un point de vue sociologique. D'"audacieuses" percées sont enregistrées en ce qui concerne la nomination de certains membres du gouvernement : un hartani, deux forgerons et une femme (305).

(304) Articles 8 et 19 de l'ordonnance 86/134 instituant les communes. ... ce qui fait dire à certains que le pouvoir a démocratisé à moindre frais. Il est à cet égard d'autant plus difficile de parler de démocratie en l'absence de partis politiques reconnus comme tels. Or, à ce sujet, le Président ould TAYA a été clair : la question n'est pas encore au programme (Discours de Sélibaby, 15 juin 1987).

(305) Messoud ould BELKHEIR (ministre du développement rural); Isselmou ould MOHAMED (secrétaire d'Etat à l'alphabétisation); THIAM Samba (secrétaire d'Etat au budget); Khadijetou mint AHMED (ministre des mines auxquels on pourrait ajouter quelques métis).

L'entrée dans la modernité se fait cependant de façon très prudente et comporte un certain nombre de limites. C'est là que se manifeste l'une des qualités premières, à notre avis (du moins jusqu'en 1989), du Président ould TAYA : l'habileté. En premier lieu, l'ouverture au monde moderne ne doit pas se faire au détriment de l'authenticité de la société mauritanienne basée sur les préceptes de l'Islam. Le Chef de l'Etat est ainsi amené à constater *"qu'une certaine civilisation est en train de disparaître"*, il reconnaît que *"faute de pouvoir faire autrement, nous devons organiser notre adaptation aux conditions nouvelles"*, mais cette reconversion doit se faire *"sans perdre notre âme, notre substance spirituelle dont l'Islam constitue le fondement"* (306). L'adaptation aux nouvelles conditions de vie, en s'assurant que la *"Mauritanie ne perde point son âme"*, passe par le renforcement de l'Etat : *"le moyen le plus sûr de maintenir cette nation dans sa pérennité est le renforcement de l'Etat qui en est le symbole"* (307). L'habileté consiste à tenir un seul discours en défendant deux logiques qui peuvent en bien des points apparaître contradictoires. L'importation de la technologie occidentale - de quelque nature qu'elle soit - n'est pas neutre. Ainsi déclare-t'il le 1er Mai 1987 : *"servir la religion aujourd'hui... c'est reconnaître les progrès de la science et de la technologie"* (308). La seconde limite concernant l'ouverture à la modernité est relative à l'élargissement de la base de l'Etat. Malgré les récentes nominations évoquées plus haut, la réalité du pouvoir reste entre les mains de galonnés maures de "grande tente". L'habileté du colonel ould TAYA se mesure ici tout particulièrement à l'art consommé dont il fait preuve pour les nominations aux postes très sensibles. Ayant sans doute en mémoire le poste-clé qu'il occupait au moment du coup d'Etat du 12 décembre 1984 qui l'a porté au pouvoir, il place dans les secteurs stratégiques des militaires qui virtuellement ne peuvent le menacer. Ainsi en est-il des postes de chef d'état-

(306) Ahmed SOUEIDI. Depuis un an... la Mauritanie. Grand Maghreb. N° 54. 22 Décembre 1986. p. 506.

(307) Ibid.

(308) Quotidien Chaab. Nouakchott. 1er Mai 1987. p. 7.

major et de ministre de l'intérieur qui sont occupés soit par des négro-africains soit par des métis (à l'intérieur, les lieutenants-colonels Anne Amadou BABALY et Djibril ould ABDALLAHI (309)); à l'état-major, le colonel YALL Abdoulaye et les lieutenants-colonels Djibril ould ABDALLAHI et DIALLO Mohamed). On connaît l'importance du statut personnel dans un pays où la prégnance des structures sociales traditionnelles se mesure quotidiennement; les éventuels candidats à une aventure présidentielle seraient rejetés quasi sontanément par la communauté maure, majoritaire dans le pays. Une intéressante illustration de cette tactique survient le 28 Août 1985 à l'occasion d'un remaniement ministériel restreint. Le lieutenant-colonel Moulaye ould BOUKHREISS, rival potentiel en fonction des critères susindiqués, occupe le poste de chef d'état-major adjoint; il est nommé ministre de la justice et de l'orientation islamique et remplacé par le lieutenant-colonel DIALLO Mohamed. Remaniement judicieux s'il en est... le colonel YALL, chef d'état-major, que l'on savait malade, décède deux mois après (310). Enfin, malgré son discours modernisateur et ses dénonciations fréquentes de l'emprise du tribalisme, le Président ould TAYA est lui-même objectivement partie à ce système. Que l'on questionne les passants de Nouakchott à ce sujet: "l'Etat-Smassid" est sur toutes les lèvres. La prise en compte des réalités clientélistes satisfait un petit nombre (au risque de sacrifier au principe de compétence) mais crée davantage de mécontents. Les adversaires du Chef de l'Etat peuvent dès lors s'adonner à l'exercice classique qui consiste à comptabiliser ses faux-pas. Les adeptes de ce type de calcul font figurer pêle-mêle l'importance économique fortement accrue de certains Smassid (notamment dans le domaine de la pêche), le rôle discret mais envahissant que l'on prête à sa femme (lors d'un voyage officiel en Chine, elle serait apparue trop souvent au premier plan), la nomination de libanais à des postes importants (la femme du Président est de souche libanaise)... Toutefois, de l'avis

 (309) Fils d'un militaire français et d'une mauritanienne de Kiffa, Gabriel CIMPER a "mauritanisé" son nom en 1983 en Djibril ould ABDALLAHI.

(310) Bien entendu, il n'y a pas que ce paramètre. Le lieutenant-colonel ould BOUKHREISS est aussi connu pour ses sympathies lybiennes. Par ailleurs, on se doute que d'autres facteurs interviennent dans les nominations: relations personnelles, loyauté, image vis-à-vis de l'opinion publique, orientations politiques...

Il est néanmoins frappant de constater que le Président ould TAYA s'est toujours abstenu de nommer à des postes particulièrement sensibles de réels rivaux potentiels... ce que n'avaient pas fait ses prédécesseurs.

Certains évoquent à propos de ces "parias" de l'élite la théorie de l'auto-limitation.

de certains informateurs, c'est la volonté - sincère ? de rendre le pouvoir aux civils (311) qui poserait le plus de problèmes au Chef de l'Etat, ses pairs étant apparemment peu disposés à lâcher facilement la poule aux œufs d'or (311 bis).

0 — 0

Bien qu'elles répondent en partie à leur but initial, les tentatives de renforcement de l'Etat moderne depuis 1978 sont pour le moins ambivalentes. Elles contiennent pour une bonne part des logiques directement concurrentes du pôle "juridico-politique" national. Parmi celles-ci, nous avons souligné la vigueur du fait tribal. Si notre étude s'était poursuivie jusqu'en 1989, nous aurions également mis l'accent sur le facteur ethnique qui menace dorénavant l'existence même du pays. Mais revenons à la période 1978-1986. L'importance du fait tribal a pour le moment surtout été illustrée de façon ponctuelle. Parvient-on à la même conclusion en fonction de données plus systématiques ?

(311) Outre des signes tangibles comme l'organisation des élections municipales, le Président ould TAYA semble attaché à "civil-iser" l'image du pouvoir militaire. Il a ainsi adjoint aux militaires de se présenter en tenue civile lors des conseils des ministres. cf. la délibération 86.020 du CMSN "portant promulgation du port de la tenue civile par les officiers des Forces armées nationales exerçant des fonctions autres que militaires". J.O. 26 Mars 1986. p. 163.

(311 bis) On peut ajouter à la liste les graves événements de 1989.

Section 3 - Le regain du tribalisme

A dire vrai, le tribalisme étant une donnée permanente de la vie politique mauritanienne, il s'agit plus de l'accentuation de certaines pratiques tribales depuis 1978 que de la soudaine résurgence de comportements de type traditionnel. Le fait tribal a toujours existé sous le régime de Moktar ould DADDAH mais ses manifestations étaient relativement discrètes. A l'inverse, les signes de la recrudescence du tribalisme depuis 1978 sont patents. Nous les mettrons en évidence à l'aide de divers tableaux statistiques tirés d'une enquête sur les catégories dirigeantes que nous avons effectuée sur place (312). Nous tenterons ensuite d'avancer quelques facteurs explicatifs du regain du tribalisme depuis l'arrivée des militaires au pouvoir.

(312) cf. tome III de notre thèse.

§ 1 - Quelques données d'ordre statistique

Les tableaux proposés ci-dessous prennent en compte la rotation du haut personnel politique (Chefs d'Etat et ministres) depuis l'indépendance. Ce choix répond à des nécessités d'ordre pratique (toutes ces personnalités sont recensées dans le Journal Officiel) mais également de pertinence eu égard à notre terrain d'étude. Plus qu'ailleurs, les hauts postes politiques ont, en Afrique, leur importance. La position de pouvoir est aussi, et surtout, position d'enrichissement. La nomination d'un ministre est lourde de retombées économiques pour l'intéressé et son groupe. C'est pourquoi ce site d'observation doit permettre de mieux apprécier la distribution effective du pouvoir.

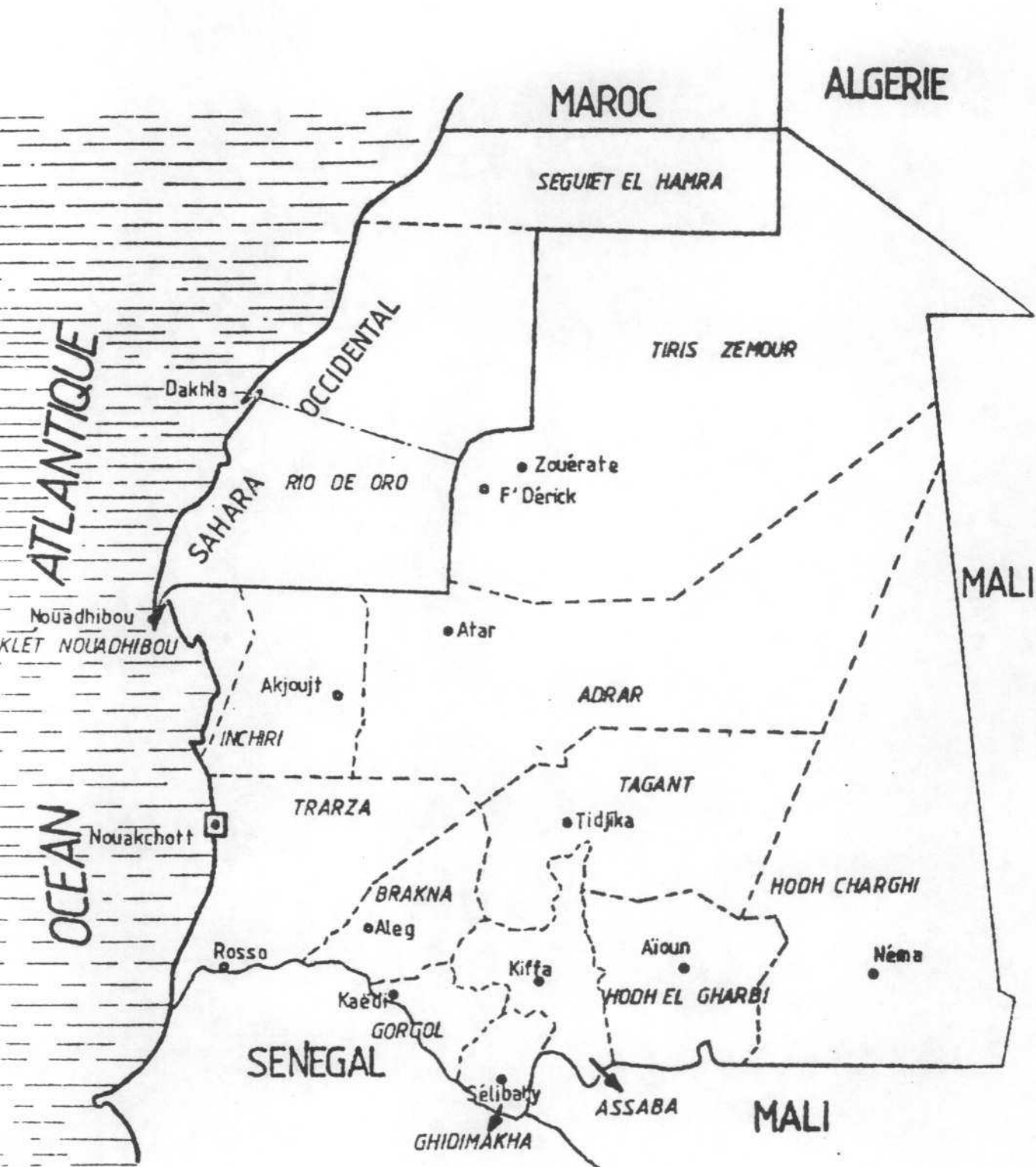
Que nous font découvrir plus de vingt-cinq ans de changements à la tête de l'Etat et de ses principaux rouages ? Envisageons successivement la rotation des divers Chefs d'Etat et Premiers ministres, les remaniements ministériels et la ventilation par ministère.

1. La ronde des Chefs d'Etat et des Premiers ministres

Le pouvoir militaire se distingue ici par l'instabilité chronique que l'on sait. Or, pour qui l'observe sur une carte, cette instabilité semble suivre un certain ordre. Depuis 1978, les divers Présidents et Premiers ministres qui se sont succédés sont issus de régions bien distinctes : l'est (ould SALECK, ould BOUCEIF, ould LOULY BNEIJARA), le nord (ould HAIDALLA), le centre (ould TAYA). Le sud-ouest, région d'où est issu Moktar ould DADDAH, semble écarté par hypothèse.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Carte Administrative et Politique



Légende

- limite d'Etat
- - - limite de région
- frontière 1975-79
- ◻ District de Nouakchott
- ROSSO chef lieu de région
- ADRAR région

Ce pouvoir qui "tourne" ne serait-il que le fruit du hasard lorsque celui qui l'occupe se voit régulièrement accusé de favoriser sa tribu, sa région ? Un interlocuteur constatait à ce propos que si aucun Chef d'Etat n'est charismatique sur le plan national, chacun l'est chez lui. Ne reflèterait-il pas plutôt une recrudescence du tribalisme dans la mesure où il illustre la recherche du sacro-saint principe d'équilibre (fondamental dans un système tribal), en l'occurrence sur le plan régional ?

2. Les remaniements ministériels ou la valse des ministres.

Ce second site d'observation de la résurgence du "*nomadisme politique*" (313) est plus long à prendre en compte. C'est tout de même la tâche que nous nous sommes fixée en complétant et poursuivant la réalisation des tableaux effectués par J.C. ARNAUD (314). Le recensement des remaniements ministériels successifs depuis 1959 permet de constater la multiplication du nombre des postes ministériels après le 10 juillet 1978.

(313) Ahmed Salemould BOUBOUTT. (A.S.ould BOUBOUTT emploie cette expression dans un sens différent, l'appliquant à Maaouyaould TAYA en visite dans les régions). cf Annuaire de législation française et étrangère, CNRS, 1986, p. 347.

(314) Dans sa thèse, J.C. ARNAUD a étudié la période 1975-1980.

241
GOUVERNEMENTS FORMES DU 30 JUIN 1959 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 1967

MINISTERES

	TITULAIRES	30 JUIN 1959	30 SEPTEMBRE 1961	8 OCTOBRE 1962 et 3 NOVEMBRE 1962	18 JANVIER 1965	26 JUILLET 1965	21 FEVRIER 1966	1 ^{ER} SEPTEMBRE 1967
1	MOKTAR OULD DADDAH	Premier Ministre (Présidence du Conseil et Aff. Intérieures)	Président de la Rép. Affaires Etrangères Défense	Président de la Rép. Défense	Président de la Rép. Affaires étrangères Défense			
2	COMPAGNET MAURICE	Finances						
3	AHMED SALOUM OULD HAIBA	Economie Rurale						
4	BA MAMADOU SAMBOLI	Plan, Domaines, Urbanisme, Habitat, Tourisme	Finances	Finances				
5	AMADOU DIADIE SAMBA DIOM	Travaux Publics, Transports, Postes et Télécom.						
6	MOHAMED EL MOKTAR dit MAROUF	Commerce, industrie, Mines	Planification	Planification				
7	CHEIKNA OULD MOHAMED LAGHDAF	Justice et Législation		Affaires Etrangères				
8	SIDI MOHAMED dit DEYINE	Educations Jeunesse Information	Intérieur	Construction, Travaux Publics				
9	SID'AHMED LEHBIB	Fonction Publique et Travail						
10	HAMOUD OULD AHMEDOU	Santé et Affaires Sociales						
11	HADRAMI OULD KHATRI		Garde des Sceaux Justice	Educations Jeunesse				
12	BOUYAGUI OULD ABIDINE		Transports, Postes, Télécommunications					
13	DAH OULD SIDI HAIBA		Economie Rurale et Coopération	Economie Rurale				
14	AHMED OULD MOHAMED SALAH		Construction	Intérieur	Garde des sceaux Justice Intérieur	Garde des sceaux Justice Intérieur		
15	BA OULD NE		Educations Jeunesse	Garde des Sceaux Justice				
16	BA BOCAR ALPHA		Santé, Travail, Affaires Sociales	Santé, Travail, Affaires Sociales	Affaires Eco. Postes Télécommunications			

44

MINISTERES

	TITULAIRES	30 JUIN 1959	30 SEPTEMBRE 1961	8 OCTOBRE 1962 et 3 NOVEMBRE 1962	18 JANVIER 1965	26 JUILLET 1965	21 FEVRIER 1966	1er SEPTEMBRE 1967
17	DEYE OULD BRAHIM		Information et Fonction Publique					
18	SIDI MOHAMED OULD ABDERRAHMAN			Transports, Poste Télécommunications	Economie Rurale	Jeunesse Information Télécommunications		
19	YAHYA OULD MENKOUSS			Information, Fonction Publique	Construction Travaux Publics Transports	Construction Travaux Publics Transports		
20	HAMBA OULD YEZID				Finances et Fonction Publique	Finances, Plan, Fonction Publique		
21	SIDI MOHAMED DIAGANA				Santé Travail Affaires sociales	Santé Travail Affaires sociales	Construction Travaux Publics Transports Télécommunications	Equipement
22	BAHAM OULD MOHAMED LAGHDAF				Education Jeunesse Information	Education Culture	Santé Travail Affaires sociales	Défense
23	MOHAMED OULD CHEKH					Affaires étrangères Défense Nationale		
24	KANE ELIMANE					Développement		
25	ELY OULD ALLAF						Education Culture	Education
26	MOHAMMED LEMINE OULD HAMONI						Justice Intérieur	
27	MALOUM OULD BRAHAM						Affaires Etrangères	Economie Rurale
28	AHMED BAZEID OULD AHMED MISKE						Défense	
29	MOHAMED SALEM OULD M'KHAFIRAT						Finances, Plan, Fonction Publique	Finances Commerce
30	WANE HIRANE MAMADOU						Développement	Affaires étrangères Plan
31	AHMED OULD ISMAIL							Santé Travail Fonction Publique
32	BAKAR OULD SIDI HAIBA							Justice Intérieur

GOUVERNEMENTS FORMES DU 31 JANVIER 1968 AU 12 DECEMBRE 1973

243

MINISTERES

	TITULAIRES	31 JANVIER 1968	5 JUILLET 1968	3 AVRIL 1970	18 AOUT 1971	4 DECEMBRE 1972	12 DECEMBRE 1973
33	AHMED BEN AMAR	Garde des sceaux Justice	Garde des sceaux Justice	Santé Travail Affaires sociales	Intérieur	Enseign ^t Fondamental Affaires Religieuses	Enseign ^t Fondamental Affaires Religieuses
34	MOKTAR OULD HAIBA	Planification Développement rural	Planification Développement rural	Finances			
35	WANE BIRANE MAMADOU	Affaires Etrangères					
36	SIDI MOHAMED DIAGANA	Finances	Finances	Industrialisation Mines	Défense	Défense Nationale	Défense Nationale
37	GANDEGA SAMBA	Fonction Publique Travail	Santé Travail Affaires sociales				
38	BAKAR OULD SIDI HAIBA	Défense Nationale	Défense Nationale				
39	MOHAMED SALEM OULD M'KHAITIRAT	Intérieur	Industrialisation Artisanat Mines	Pêches			
40	FALL PAPA DAOUA	Industrialisation Artisanat Mines					
41	MALOUM OULD BRAHAM	Commerce Transports Tourisme	Jeunesse Affaires culturelles Information	Garde des sceaux Justice	Justice	Transports Artisanat Tourisme	Artisanat Tourisme
42	ABDALLAH OULD SIDYA	Construction Télécommunications	Construction Télécommunications				
43	ELY OULD ALLAF	Education Nationale	Education Nationale				
44	HAMDI OULD MOUKNASS	Jeunesse Affaires culturelles Information	Affaires Etrangères	Défense Nationale	Affaires Etrangères	Affaires Etrangères	Affaires Etrangères
45	BAHAM OULD MOHAMED LAGHDAF	Santé Affaires sociales	Commerce Transports Tourisme				
46	ABDOUL AZIZ SALL		Intérieur	Intérieur			
47	BARO ABDOULAYE		Enseign ^t Technique Formation des cadres Fonction Publique	Enseign ^t Technique Formation des cadres Fonction Publique	Fonction Publique Travail	Fonction Publique Travail	Fonction Publique Travail
48	MOHAMED MOKTAR OULD CHEIKH ABDALLAH dit MAROUF			Affaires Etrangères			

273

MINISTERES

	TITULAIRES	31 JANVIER 1968	5 JUILLET 1968	3 AVRIL 1970	18 AOUT 1971	4 DECEMBRE 1972	12 DECEMBRE 1973
49	MAMADOU TOURE			Planification Développement rural			
50	SOMARE D'ARAMOUNA			Commerce Transports	Finances	Finances Commerce	Finances
51	ABDALLAH OULD DADDAH			Equipement	Equipement	Equipement	Equipement
52	MOHAMED ABDALLAH OULD KHARCHI			Education Nationale			
53	MOHAMED OULD CHEIKH SIDYA				Planification Recherche		
54	DIOP MAMADOU AMADOU				Développement Rural	Développement Rural	Développement Rural
55	SIDI OULD CHEIKH ABDALLAH				Développement Industriel	Planification Développement Industriel	Planification Développement Industriel
56	AHMEDOU OULD ABDALLAH				Commerce Transports		
57	AHMED OULD SIDI BABA				Information Culture	Culture Information	Culture Information
58	MOHAMEDEN OULD BABAH				Enseig ^t Technique Formation des Cadres Enseig ^t Supérieur	Enseig ^t Technique Formation des Cadres Enseig ^t Supérieur	Education Nationale
59	BA MAMADOU ALASSANE				Enseig ^t Secondaire Jeunesse Sports	Enseig ^t Secondaire Jeunesse Sport	Jeunesse Sports
60	ABDALAH OULD BOYE				Enseig ^t Fondamental Affaires Religieuses	Garde des sceaux Justice	Gardes des Sceaux Justice
61	ABDALLAH OULD BAH				Santé Affaires sociales	Santé Affaires sociales	Santé Affaires sociales
62	AHMED OULD MOHAMED SALAH					Intérieur	Intérieur
63	ABDALLAH OULD CHEIKH						Commerce Transports

GOUVERNEMENTS FORMES DU 22 AOUT 1975 AU 26 JANVIER 1978
MINISTÈRES

	TITULAIRES	22 AOUT 1975	17 JUIN 1976	31 JANVIER 1977	15 MARS 1977	6 MAI 1977	4 AOUT 1977	26 JANVIER 1978
64	ABDOUL AZIZ SALL	Orientation Nationale *						
65	AHMED OULD MOHAMED SALAH	Souveraineté Interne *	Souveraineté Interne *	Souveraineté Interne *	Souveraineté Interne *	Souveraineté Interne *	Équipement	Équipement et Transports
66	SIDI OULD CHEIKH ABDALLAH	Economie Nationale *	Economie Nationale *	Planification et Développement Industriel * Finances et Commerce* (par intérim)	Planification et Développement Industriel * Finances et Commerce* (par intérim)	Planification et Développement Industriel *	Plan et Mines	Développement Rural
67	SOUMARE DIARAMOUNA	Promotion rurale *	Promotion rurale * (1)					
68	ABDALLAH OULD BOYE	Ressources humaines Affaires Islamiques *	Orientation Nationale *	Orientation Nationale *	Orientation Nationale *	Orientation Nationale *	Affaires Islamiques et Organismes du Parti	Permanence Nationale et Organismes du Parti
69	ABDOULAYE HARRO	Promotion sociale *	Promotion sociale *	Promotion rurale *	Promotion rurale *	Promotion rurale *	Développement Rural	Plan et Mines
70	HAMDI OULD MOUKNASS	Affaires étrangères *	Affaires étrangères *	Affaires étrangères *	Affaires étrangères *	Affaires étrangères *	Affaires étrangères	Affaires étrangères
71	SIDI MOHAMED DIAGANA	Présidence de la Rép.	Présidence de la Rép.	Présidence de la Rép.	Présidence de la Rép.	Présidence de la Rép.		
72	SID'AHMED OULD DEYE	Jeunesse et Sports	Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports	Culture et Information
73	AHMEDOU OULD TOLBA	Culture	Secrétariat Adminis. du Parti					
74	MOUSTAPHA O/ CHEIKH MOHAMEDOU	Information et Télécommunications						
75	BA MAMADOU ALASSANE	Secrétariat Adminis. du Parti	Information et Télécommunications	Information et Télécommunications	Information et Télécommunications	Information et Télécommunications		
76	MALOU OULD BRAHAM	Justice	Justice	Secrétariat Adminis. du Parti	Secrétariat Adminis. du Parti	Secrétariat Adminis. du Parti		
77	ABDALLAH OULD BA	Défense Nationale	Défense Nationale	Défense Nationale	Développement rural	Développement rural		
78	CHEIKH SAAD BOU KANE	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Justice	
79	BA IBRAHIMA	Planification	Planification	Planification Artisanat et Tourisme	Planification Artisanat et Tourisme	Finances	Finances	Finances Commerce (2)
80	MOULAYE MOHAMED	Finances	Finances (3)					

GOUVERNEMENTS FORMES DU 22 AOUT 1975 AU 26 JANVIER 1978
MINISTÈRES

	TITULAIRES	22 AOUT 1975	17 JUIN 1976	31 JANVIER 1977	15 MARS 1977	6 MAI 1977	4 AOUT 1977	26 JANVIER 1978
81	HASNI OULD DIDI	Commerce transports	Commerce Transports	Justice	Justice	Justice		
82	ISHAQ OULD RAJEL	Industrialisation et Mines	Industrialisation et Mines	Industrialisation et Mines	Industrialisation et Mines	Industrialisation et Mines		
83	ABDALLAH OULD DADDAH	Développement Rural	Développement Rural	Développement Rural (4)				
84	MOHAMED OULD AMAR	Ressources Hydrauliques	Ressources Hydrauliques	Ressources Hydrauliques	Ressources Hydrauliques	Ressources Hydrauliques		
85	AHMED OULD SIDI BABA	Construction	Ressources humaines Affaires Islamiques *	Ressources humaines Promotion sociale *	Ressources humaines Promotion sociale *	Ressources humaines Promotion sociale *	Education Nationale	Education Nationale
86	DHOP MAMADOU AMADOU	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Enseign ^t Fondamental	Réforme Adminis. Travail, Santé et Affaires sociales
87	MOHAMEDEN OULD BABA	Enseign ^t Fondamental	Enseign ^t Fondamental	Enseign ^t Fondamental	Enseign ^t Fondamental	Finances et Commerce *	Industrie, Commerce et Transports	Défense Nationale
88	HAMDAN OULD TAH	Affaires Islamiques	Affaires Islamiques	Affaires Islamiques	Affaires Islamiques	Affaires Islamiques		
89	MOULAYE OULD ABDEL MOUMINE	Santé	Santé	Santé	Santé	Santé	Santé et Affaires sociales	
90	AISSATA KANE	Protection de la famille et Affaires sociales	Protection de la famille et Affaires sociales	Protection de la famille et Affaires sociales	Protection de la famille et Affaires sociales	Protection de la famille et Affaires sociales		
91	ABDALLAH O/ CHEIKH	Fonction Publique et Travail	Fonction Publique et Travail	Fonction Publique et Travail	Fonction Publique et Travail	Planification Artisanat et Tourisme		
92	ABDALLAH O/ ISMAEL		Pêches	Pêches et Marine Marchande	Pêches et Marine Marchande	Pêches et Marine Marchande	Pêches et Marine Marchande	Pêches et Marine Marchande et Industri
93	CHEIKH MELAININ ROBERT		Sans portefeuille	Sans portefeuille	Sans portefeuille	Sans portefeuille		
94	ETHMANE OULD SID'AHMED YESSA		Culture	Finances	Finances	Enseign ^t Fondamental		
95	Colonel VIAH OULD MAYOUF		Construction	Construction	Construction	Construction (5)		
96	MOUSTABA OULD MOHAMED VALL			Commerce et Transports	Commerce et Transports	Commerce et Transports	Intérieur	Affaires Islamiques et Justice
97	Colonel M'BARECK O/ BOUNA MOKTAR				Défense Nationale	Défense Nationale	Défense Nationale	
98	SAKHO MAMADOU					Fonction Publique et Travail	Fonction Publique et Travail	Intérieur
99	MOHAMED EL HAFED OULD ENAHOUI						Information et Commissariat Politique de l'I.N.E.E.P. (6)	

* Ministères d'Etat

- (1) Il sera mis fin aux fonctions de Soumaré Diaramouna le 27 Janvier 1977. Son intérim sera assuré pendant 4 jours par Sidi Ould Abdallahi, cumulativement avec ses fonctions de Ministre d'Etat à l'Economie Nationale.
- (2) Ba Ibrahima sera remplacé le 30 Mai 1978 au ministère des Finances par Ahmed ould Daddah (gouverneur de la Banque Centrale et frère du Président).
- (3) C'est, en fait, le 19 Janvier et non le 31 Janvier 1977 qu'il sera mis fin aux fonctions de Moulaye Mohamed (pendant quelques jours l'intérim du ministère des Finances sera assuré par Ba Ibrahima).
- (4) Abdallahi ould Daddah présentera sa démission le 4 Mars 1977, son frère l'acceptera (Mohamed ould Amar ministre des Ressources Hydrauliques assure l'intérim jusqu'au 15 Mars 1977).
- (5) Les fonctions du Colonel Viah Ould Mayouf cessent le 13 Juillet 1977 (Mohamed Ould Amar devient pendant quelques jours Ministre des Ressources Hydrauliques et de la Construction).
- (6) Institut National d'Education et d'Etudes Politiques (Centre de formation idéologique du Parti).

GOUVERNEMENTS FORMES DU 10 JUILLET 1978 AU 7 JANVIER 1980
MINISTÈRES

	TITULAIRES	11 JUILLET 1978	16 JANVIER 1979	21 MARS 1979	6 AVRIL 1979	3 JUIN 1979	7 JANVIER 1980	
100	Colonel MOUSTA- PHA O/ MOHAMED SALECK	Chef du Gouvernement	Chef du Gouvernement	Chef du Gouvernement et Ministre de la Défense Nationale				
101	CHEIKH O/ MOHAMED LAGHDAF	Affaires étrangères	Ministre d'Etat à la Présidence	Ministre d'Etat à la Présidence				
102	Cdt JIDDOU O/ SALECK	Intérieur	Intérieur					
103	BE O/ NE	Justice et Affaires Islamiques	Affaires Islamiques et Enseign ^t Originel	Affaires Islamiques et Enseign ^t Originel				
104	SID'AHMED O/ B'NEJARA	Finances et Commerce	Finances					
105	Lt Col AHMED SALEM O/ SIDI	Equipement	Equipement	Equipement et Transports	Equipement et Transports	Permanence du C.M.S.N.		
106	QIVIAH O/ MAYOUF	Transports, Postes Télécommunications Artisanat et Tourisme	Transports, Poste Télécommunications Artisanat et Tourisme					
107	MOHAMED EL. MOCTAR O/ ZAMEL	Plan et Mines	Plan, Etudes Economiques Financement	Plan et Coopération	Plan et Pêches	Industrie et Mines	Affaires étrangères et Coopération	
108	OUMAR BA	Développement rural	Développement rural et Aménagements agricoles	Développement rural	Développement rural	Développement rural	Jeunesse et Sports Artisanat et Tourisme	
109	Lt Col AHMED O/ BOUCEIF	Industrie, Pêches et Marine Marchande	Pêches et Economie Maritime	Pêches et Economie Maritime	Chef du Gouvernement			
110	SECK MAME DIACK	Education Nationale	Enseign ^t Fondamental et secondaire	Enseign ^t Fondamental et secondaire	Enseign ^t Fondamental Secondaire			
111	AHMED YEDDI O/ BREDELEL	Culture et Information	Fonction Publique Enseign ^t Supérieur et Technique					
112	DIAGANA YOUSSEUF	Travail, Santé et Affaires sociales	Travail, Santé et Affaires sociales	Travail, Santé et Affaires sociales	Travail, Santé et Affaires sociales	Travail, Santé et Affaires sociales	Travail, Santé et Affaires sociales	
113	Cdt THIAM EL HADJ	Jeunesse et Sports	Jeunesse et Sports	Intérieur	Intérieur	Sports, Artisanat et Tourisme		
114	Lt Col MOHAMED MAHMOUD O/ AHMED LOULY	Fonction Publique Contrôles et Enquêtes	Chargé de la perma- nance du C.M.R.N.	Fonction Publique Enseign ^t Supérieur Technique & Profession ^{el}	Fonction Publique et Formation des Cadres (1)			
115	Col MAOUYA O/ SID'AHMED TAYA	Administration du Ministère de la Défense	Administration du Ministère de la Défense	Chargé de la perma- nance du C.M.R.N.				
116	AHMEDOU O/ ABDALLAH		Affaires étrangères	Affaires étrangères	Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération		
117	Cdt MOULAYE O/ BOUKHREISS		Justice	Justice	Justice et Affaires Islamiques	Plan et Pêches	Intérieur (2)	

GOUVERNEMENTS FORMES DU 10 JUILLET 1978 AU 7 JANVIER 1980
MINISTÈRES

	TITULAIRES	11 JUILLET 1978	16 JANVIER 1979	21 MARS 1979	6 AVRIL 1979	3 JUIN 1979	7 JANVIER 1980	
118	Commissaire LY MAMADOU		Environnement, Habitat et Urbanisme	Environnement, Habitat et Urbanisme				
119	AHMED O/ ZEIN		Commerce, Industrialisation et Mines	Commerce, Industrialisation et Mines	Industrie et Mines	Finances et Commerce	Economie et Finances	
120	ABDEL KADER O/ DIDI		Culture et Information	Culture, Information et Télécommunications	Culture, Information et Télécommunications			
121	MOULAYE MOHAMED			Finances	Finances et Commerce			
122	MOHAMED O/ MOHAMED MAHMOUD			Jeunesse et Sports	Jeunesse et Sports Artisanat et Tourisme			
123	Lt Col MOHAMED O/ BAH O/ ABDEL KADER				Permanence du C.M.S.N.	Enseign ^t Fondamental et secondaire (3)		
124	Lt Col MOHAMED KHOUNA O/ HAIDALLAH				Défense Nationale	Chef du Gouvernement et Défense Nationale	Chef du Gouvernement et Défense Nationale	
125	YEDALI O/ CHEKH					Justice et Affaires Islamiques	Justice et Affaires Islamiques	
126	Lt Col Dia AMADOU					Intérieur	Conseiller auprès du Président du C.M.S.N.	
127	Cdt ANNE AMADOU BABALY					Equipement et Transports	Equipement et Transports	
128	Lt Col AHMED MAHMOUD O/ EL HOUSSEINE					Culture, Information et Télécommunications	Conseiller auprès du Président du C.M.S.N.	
129	YAHYA O/ MENKOUSS					Fonction Publique et Formation des Cadres	Fonction Publique et Formation des Cadres	
130	HASNI O/ DIDI					Enseign ^t Fondamental et secondaire	Enseign ^t Fondamental et secondaire	
131	SOMARE OUMAR						Pêche et Economie Maritime	
132	CISSOKO MAMADOU						Industrie, Mines et Commerce	
133	MOHAMED O/ AMAR						Développement rural	
134	AHMEDOU O/ SIDI O/ HANEDA						Culture, Information Postes & Télécommunications	
135	Lt de Vaisseau DAHANE O/ AHMED MAHMOUD						Permanence du C.M.S.N.	

242

- (1) Ahmed Louly devient Chef de l'Etat en Juin 1979.
- (2) Remplacé le 11 Avril 1980 par le capitaine Cheikh Sid'Ahmed Ould Babamine
- (3) Exclu du C.M.S.N. et du Gouvernement le 22 Juin 1979 après sa fuite à l'étranger. Il sera remplacé le 27 Juillet par Hasni Ould Didi Secrétaire Général à la Présidence du Gouvernement.

24865

GOUVERNEMENTS FORMES DU 15 DECEMBRE 1980 AU 8 MARS 1984

MINISTÈRES

	TITULAIRES	15 DECEMBRE 1980	29 AVRIL 1981	13 JUILLET 1982	29 SEPTEMBRE 1983	8 MARS 1984
136	SID'AHMED OULD BNEJARA	Premier Ministre				
137	BAHAM OULD MOHAMED LAGHIDAF	Intérieur				
138	MOHAMED EL MOCTAR OULD ZAMEL	Affaires étrangères et Coopération	Mines et Energie	Information et Télécommunications		
139	ABDEL AZIZ OULD AHMED	Justice et Orientation Islamique	Justice et Orientation Islamique	Justice et Orientation Islamique	Justice et Orientation Islamique (8)	
140	AHMED OULD ZEIN	Economie et Finances (1)			Plan et aménagement du Territoire	Plan et aménagement du Territoire
141	BA MAHMOUD	Culture, Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports	Secrét. G ^{al} du Gouvernement	Secrét. G ^{al} du Gouvernement	Culture, Jeunesse et Sports
142	SOUMARE OUMAR	Pêches				
143	AHMEDOU OULD SIDI	Informations, Postes, Télécommunications				
144	SID'AHMED OULD TAYA	Mines et Energie				
145	MOHAMED OULD AMAR	Développement rural	Développement rural	Développement rural	Développement rural	Secrét. G ^{al} du Gouvernement
146	HASNI OULD DIDI	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale
147	DAFFA BAKARY	Equipement et Transports	Equipement, Transports Télécommunications (2)			
148	YAHYA OULD MENKOUSS	Emploi et Formation des Cadres	Emploi et Formation des Cadres	Emploi et Formation des Cadres		
149	CISSOKO MAMADOU	Industrie et Commerce				
150	DIAGANA YOUSOUF	Santé et Affaires sociales	Santé et Affaires sociales	Culture, Jeunesse et Sports	Culture, Jeunesse et Sports (9)	
151	LOULEID OULD WEDDAD	Hydraulique et Habitat				Développement rural
152	Lt Col SOUMARE SILMANE	Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale	Pêches et Economie Maritime			
153	Lt Col MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA		Premier Ministre Chef du Gouvernement Défense Nationale	Premier Ministre Défense Nationale	Premier Ministre Défense Nationale	
154	Lt de Vaisseau DAHANE OULD AHMED MAHMOUD		Affaires étrangères et Coopération (3)			
155	Cdt GABRIEL CIMPER		Intérieur	Equipement & Transports	Equipement & Transports	Equipement & Transports
156	DIENG BOUBOU FARBA		Economie et Finances	Mines et Energie (5)		
157	Cap. MOHAMED MAHMOUD OULD DEH		Industrie et Commerce	Santé et Affaires Sociales	Santé et Travail	Santé et Travail

MINISTÈRES

	TITULAIRES	15 DECEMBRE 1980	29 AVRIL 1981	13 JUILLET 1982	29 SEPTEMBRE 1983	8 MARS 1984
158	MAHJOUB OULD BOYE		Hydraulique et Habitat	Hydraulique et Habitat		
159	MOHAMED YEHDIH OULD BREIDLEIL		Secrét. G ^{al} de la Présidence du Gouvernement(4)			
160	Cdt AHMED OULD MINNHI			Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération
161	La Col AHMEDOU OULD ABDALLAH			Intérieur	Intérieur	
162	La Col ANNE AMADOU BABALY			Plan et aménagement du Territoire (6)	Mines et Industrie	
163	SIDI OULD AHMED DEYA			Finances	Finances et Commerce	Finances et Commerce
164	MOHAMED OULD SIDI ALY			Pêches et Economie Maritime		
165	La de Vaisseau DIOP MOUSTAPHA			Industrie et Commerce (7)		
166	MOHAMED FADEL OULD DAH			Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération	Hydraulique et Energie	Hydraulique et Energie
167	N'GAM LIRWAN			Vice-Ministre de l'Intérieur	Vice-Ministre de l'Intérieur	Vice-Ministre de l'Intérieur
168	Col AHMED MAHMOUD OULD EL HOUSSEIN				Min. Conseiller Chargé d'une mission spéciale auprès du Président du C.M.S.N.	Min. Conseiller Chargé d'une mission spéciale auprès du président du C.M.S.N.
169	Cdt ATHEE HAMATH				Enseign ^l Supérieur Formation des Cadres Fonction Publique	Enseign ^l Supérieur Formation des Cadres Fonction Publique
170	Dr MOHAMED SALEM OULD ZEIN				Information et Télécommunications	Information et Télécommunications
171	AHMED OULD GHANAHALLAH				Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération	Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
172	Cap. MOHAMED LEMINE OULD N'DIAYANE				Vice-Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	Pêches et Economie Maritime
173	La Col YALL ABDOULAYE					Intérieur
174	Maître DIABIRA MAROUFA					Mines et Industrie
175	Caïcheikh OULD BOIDE					Justice et Orientation Islamique

- (1) Remplacé le 20 Février 1981 par Mohamed YEHDIH ould MOKTAR HASSEN
- (2) Démissionne (cas d'espèce en Mauritanie). Son successeur, le lieutenant-colonel AHMEDOU ould ABDALLAH est nommé le 1er Juin 1981.
- (3) Ecarté à cause de prises de position jugées trop pro-occidentales et pro-marocaines. Remplacé le 10 Août 1981 par le commandant Ahmed ould MINNIH.
- (4) Remplacé le 12 Août 1981 par SIDI ould AHMED DEYA.
- (5) Remplacé le 3 Juillet 1983 par le Commandant ATHIE HAMATH.
- (6) Remplacé le 3 Juillet 1983 par Ahmed ould ZEIN.
- (7) Remplacé le 3 Juillet 1983 par le lieutenant-colonel ANNE AMADOU BABALI.
- (8) Remplacé le 19 Février 1984 par le colonel 'CHEIKH ould BOIDDE.
- (9) Remplacé le 19 Février 1984 par Maître DIABIRA MAROUFA.

GOUVERNEMENTS FORMES DU 13 DECEMBRE 1984 AU 11 OCTOBRE 1986

251

MINISTÈRES

	TITULAIRES	13 DECEMBRE 1984	10 AVRIL ET 12, 14, 21 MAI 1985	26 AOUT, 27 et 29 OCTOBRE 1985	1er AVRIL et 10 AOUT 1986	31 AOUT, 4 et 11 OCTOBRE 1986
176	Cdt CHEIKH SID'AHMED OULD BABAMINE	Affaires étrangères et Coopération (1)				
177	LI CQ AHMED OULD MINNIH	Justice et Orientation Islamique (2)	Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération	Affaires étrangères et Coopération
178	LI CQ DJIBRIL OULD ABDALLAH	Intérieur	Intérieur			Intérieur Postes et télécom.
179	LI CQ ANNE AMADOU BABALY	Finances et Commerce	Finances et Commerce	Intérieur	Intérieur	Commerce et transports
180	TAKI OULD SIDI	Plan et Aménagement du Territoire	Pêches et Economie Maritime	Pêches et Economie Maritime		
181	ISSELMOU OULD BABBAH	Pêches et Economie Maritime				
182	Cdt MOHAMED MAHMOUD OULD DEH	Mines et Industrie	Mines et Industrie			
183	Cap. MOHAMED LEMINE OULD N'DIAYANE	Equipement et Transports				
184	HASNI OULD DIDI	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale
185	KAMARA ALI GUELADIO	Fonction Publique, Emploi et Formation des Cadres	Fonction Publique, Travail, Jeunesse et Sports			
186	MOHAMED FADHEL OULD DAH	Hydraulique et Energie	Hydraulique et Energie			
187	MESSOUD OULD BELKHEIR	Développement rural	Développement rural	Développement rural	Développement rural	Développement rural
188	DJIGO TAFSIROU	Santé et Affaires sociales				
189	AHMED OULD GHANAHALLAH	Information, Postes Télécommunications	Culture, Information Télécommunications	Hydraulique et Energie		
190	BA MAHMOUD	Culture, Jeunesse et Sports	Equipements et Transports			
191	ABDEL KADER OULD DIDI	Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération	Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération			
192	H'GAM LIRWANE	Vice-Ministre de l'Intérieur	Vice-Ministre de l'Intérieur	Vice-Ministre de l'Intérieur		
193	ISSELMOU OULD MOHAMED VALL	Secrét. G ^{al} du Gouvernement				
194	MOHAMED SALEM OULD LEKHAL		Plan et Aménagement du Territoire	Economie et Finances	Economie et Finances	Economie et Finances

251

GOUVERNEMENTS FORMES DU 13 DECEMBRE 1984 AU 11 OCTOBRE 1986

MINISTÈRES

	TITULAIRES	13 DECEMBRE 1984	10 AVRIL et 12, 14, 21 MAI 1985	26 AOUT, 27 et 29 OCTOBRE 1985	1er AVRIL et 10 AOUT 1986	31 AOUT, 4 et 11 OCTOBRE 1986
195	MAHFOUD OULD LEMRABOU		Justice et Orientation Islamique	Mines et Industrie	Mines et Industrie	Mines et Industrie
196	MOHAMED LEMINE OULD MOHAMED VALL		Secrét. G ^{al} du Gouvernement	Secrét. G ^{al} du Gouvernement		
197	HAMDI DIOP SAMBA		Santé et Affaires Sociales	Equipement et Transports (3)	Justice et orientation Islamique	Justice et Orientation Islamique
198	Cd M OULAYE OULD BOUKHREISS			Justice et orientation Islamique	Hydraulique et Energie	
199	SOUMARE OUMAR			Fonction Publique, Travail, Jeunesse et Sports	Commerce et Transports	Hydraulique et Energie
200	Cd N'DIAYE KANE			Santé et Affaires Sociales	Santé et Affaires Sociales	Santé et Affaires Sociales
201	MOHAMED MAHMOUD OULD WEDDADY			Culture, Information, Télécom.	Culture, Information, Télécom.	Culture et Information
202	M C OUL BRAHIM OULD ALIOUNE N'DIAYE			Commerce et Transports	Equipement	Equipement
203	THIAM SAMBA				Secrétaire d'Etat chargé du Budget	
204	ISSELMOU OULD MOHAMED				Secrétaire d'Etat Chargé de la lutte contre l'analphabétisme	Secrétaire d'Etat Chargé de la lutte contre l'analphabétisme
205	SIDI OULD CHEIKH ABDELLAH				Pêches et Economie Maritime	Pêches et Economie Maritime
206	ETHMANE OULD SIDI AHMED YESSA				Fonction Publique, Travail, Jeunesse et Sports (4)	Fonction Publique, Travail, Jeunesse et Sports
207	Cap. DIA EL HADJ ABDERRAHMANE					Commerce et Transports

- (1) Est rapidement démis de ses fonctions (visite houleuse à Alger).
 (2) Nommé aux Affaires étrangères le 29 Décembre 1984.
 (3) Occupe le poste du 27 au 29 Octobre.
 (4) A été auparavant Ministre des pêches et de l'économie maritime.

252

Si l'on totalise les divers postes ministériels créés entre 1959 et 1978, on en dénombre 324, soit une moyenne de 17,05 par an. Le même calcul effectué pour la période 1978-1986 donne 280 postes ministériels, soit une moyenne de 35 par an. La prise en compte des occupants réels (certains ministres ayant été nommés plusieurs fois) confirme la proportion établie. Entre 1959 et 1978, on note sur 324 postes 74 occupants réels. Entre 1978 et 1986, sur 280 postes, 79 occupants réels. Etant donné que la seconde période est environ deux fois moins longue que la première, il y a donc proportionnellement plus de deux fois plus de nominations sous le pouvoir militaire. La rotation accélérée est un signe tangible de la nécessité de satisfaire tour à tour les diverses collectivités, exprimant à sa manière un regain du fait tribal.

Dernier exemple révélateur, la répartition tribale dans les divers ministères.

3. Ventilation tribale par ministère.

Les données qui suivent sont le fruit d'un croisement entre les tableaux qui précèdent et l'enquête sur les catégories dirigeantes. Chaque ministre est identifié selon son appartenance tribale (ethnique pour les négro-africains) et régionale. L'étude couvre les périodes 1959-1978 et 1978-1986. Le turn-over est loin d'être identique dans tous les ministères (315).

(315) Deux remarques doivent être faites pour la bonne compréhension des listes qui suivent : lorsqu'un ministère regroupe plusieurs départements, nous ne retenons que celui qui nous semble le plus important (par exemple, dans le gouvernement du 30 juin 1959, Amadou Diadie Samba DIOM se voit confier à la fois les travaux publics, les transports et les postes. Nous ne retenons que les travaux publics) ; quand deux ministres de la même tribu et de la même région se succèdent, nous reportons systématiquement les noms de la tribu et de la région. Ce n'est que lorsqu'il s'agit du même homme que nous indiquons "id".

1959 - 1978Ministère de l'intérieur

Juin 1959	:	oulad BIRI . TRARZA
Septembre 1961	:	oulad BIRI . TRARZA
Octobre et novembre 1962	:	LAGHLAL . ADRAR
Janvier 1965	:	id
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	LAGHLAL . ADRAR
Septembre 1967	:	BRAKNA . GORGOL
Janvier 1968	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Juillet 1968	:	HALPULAAR . BRAKNA
Avril 1970	:	id
Août 1971	:	TORKOZ . BRAKNA
Décembre 1972	:	LAGHLAL . ADRAR
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	id
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI
Janvier 1978	:	SONINKE . GUIDIMAKA

Ministère des finances

Juin 1959	:	FRANCAIS
Septembre 1961	:	HALPULAAR . GORGOL
Octobre et novembre 1962	:	id
Janvier 1965	:	TEKNA . ADRAR
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Septembre 1967	:	id
Janvier 1968	:	SONINKE . GORGOL
Juillet 1968	:	id
Avril 1970	:	oulad DAMANE .TRARZA
Août 1971	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	IDEIDBA . BRAKNA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	Ehel SOUEID AHMED . TAGANT
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	HALPULAAR . GORGOL
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	id

Ministère des affaires étrangères

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	oulad BIRI . TRARZA
Octobre et novembre 1962	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Janvier 1965	:	oulad BIRI . TRARZA
Juillet 1965	:	oulad BIRI . TRARZA
Février 1966	:	IDAOUALI . TAGANT
Septembre 1967	:	HALPULAAR . BRAKNA
Janvier 1968	:	id
Juillet 1968	:	GORA . DAHLET NOUADHIBOU
Avril 1970	:	IDEIDBA . BRAKNA
Août 1971	:	GORA . DAHLET NOUADHIBOU
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	id
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	id

Ministère de la justice

Juin 1959	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Septembre 1961	:	IDAOUALI . TAGANT
Octobre et novembre 1962	:	M'HAJIB . HODH CHARGUI
Janvier 1965	:	LAGHLAL . ADRAR
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	LAGHLAL . ADRAR
Septembre 1967	:	BRAKNA . GORGOL
Janvier 1968	:	TORKOZ . BRAKNA
Juillet 1968	:	id
Avril 1970	:	IDAOUALI . TAGANT
Août 1971	:	id
Décembre 1972	:	MESSOUMA . HODH CHARGUI
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	IDAOUALI . TAGANT
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	IDAOUALI . TAGANT
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	HALPULAAR . BRAKNA
Janvier 1978	:	IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI

Ministère du commerce

Juin 1959	:	IDEIDBA . BRAKNA
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Janvier 1968	:	IDAOUALI . TAGANT
Juillet 1968	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Avril 1970	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Août 1971	:	oulad DELIM . HODH GHARBI
Décembre 1972	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Décembre 1973	:	oulad BIRI . TRARZA
Août 1975	:	IDAOUALI . TAGANT
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	oulad BARIKALLA . TRARZA
Janvier 1978	:	HALPULAAR . GORGOL

Ministère des pêches

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	-
Juillet 1968	:	-
Avril 1970	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Août 1971	:	-
Décembre 1972	:	-
Décembre 1973	:	-
Août 1975	:	-
Juin 1976	:	IDAOUALI . TAGANT
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	id

Ministère du développement rural

Juin 1959	:	oulad DAMANE . TRARZA
Septembre 1961	:	BRAKNA . GORGOL
Octobre et novembre 1962	:	id
Janvier 1965	:	IDOUAICH . TAGANT
Juillet 1965	:	HALPULAAR . BRAKNA
Février 1966	:	HALPULAAR . BRAKNA
Septembre 1967	:	IDAOUALI . TAGANT
Janvier 1968	:	oulad DAMANE . TRARZA
Juillet 1968	:	id
Avril 1970	:	HALPULAAR . GORGOL
Août 1971	:	HALPULAAR . BRAKNA
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	HALPULAAR . BRAKNA
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	IDEIDBA . BRAKNA

Ministère de l'éducation nationale

Juin 1959	:	OULAD BIRI . TRARZA
Septembre 1961	:	M'HAJIB . HODH CHARGUI
Octobre et novembre 1962	:	IDAOUALI . TAGANT
Janvier 1965	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	TEYZEGA . ADRAR
Septembre 1967	:	id
Janvier 1968	:	id
Juillet 1968	:	id
Avril 1970	:	IDAOUALI . TAGANT
Août 1971	:	HALPULAAR . GORGOL
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	oulad BARIKALLA . TRARZA
Août 1975	:	HALPULAAR . BRAKNA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	SMASSID . ADRAR
Janvier 1978	:	id

Ministère des affaires islamiques

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	-
Juillet 1968	:	-
Avril 1970	:	-
Août 1971	:	MESSOUMA . HODH CHARGUI
Décembre 1972	:	TORKOZ . BRAKNA
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	oulad DEIMAN . TRARZA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	MESSOUMA . HODH CHARGUI
Janvier 1978	:	IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI

Ministère de la culture

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Février 1966	:	TEYZEGA . ADRAR
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	GORA . DAHLET NOUADHIBOU
Juillet 1968	:	IDAOUALI . TAGANT
Avril 1970	:	-
Août 1971	:	SMASSID . ADRAR
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	IDAOUALI . TAGANT
Juin 1976	:	Ehel SOUEID AHMED . TAGANT
Janvier 1977	:	LAGHLAL . ADRAR
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	id

Ministère de la santé

Juin 1959	:	MECHDOUF . HODH CHARGUI
Septembre 1961	:	HALPULAAR . GORGOL
Octobre et novembre 1962	:	id
Janvier 1965	:	SONINKE . GORGOL
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Septembre 1967	:	oulad BIRI . TRARZA
Janvier 1968	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Juillet 1968	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Avril 1970	:	TORKOZ . BRAKNA
Août 1971	:	oulad BIRI . TRARZA
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	CHERIF . HODH CHARGUI
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	HALPULAAR . BRAKNA

Ministère des mines

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	WOLOF
Juillet 1968	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Avril 1970	:	SONINKE . GORGOL
Août 1971	:	IDEIDBA . BRAKNA
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	oulad BIRI . TRARZA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	IDEIDBA . BRAKNA
Janvier 1978	:	HALPULAAR . BRAKNA

Ministère de l'équipement (travaux publics, construction)

Juin 1959	:	HALPULAAR . BRAKNA
Septembre 1961	:	LAGHLAL . ADRAR
Octobre et novembre 1962	:	oulad BIRI . TRARZA
Janvier 1965	:	IDOUAICH . ASSABA
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	SONINKE . GORGOL
Septembre 1967	:	id
Janvier 1968	:	oulad BIRI . TRARZA
Juillet 1968	:	id
Avril 1970	:	oulad BIRI . TRARZA
Août 1971	:	id
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	SMASSID . ADRAR
Juin 1976	:	oulad AKCHAR . ADRAR
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	LAGHLAL . ADRAR
Janvier 1978	:	id

Ministère de la fonction publique

Juin 1959	:	oulad BIRI . TRARZA
Septembre 1961	:	IDOUAICH . TAGANT
Octobre et novembre 1962	:	IDOUAICH . ASSABA
Janvier 1965	:	TEKNA . ADRAR
Juillet 1965	:	id
Février 1966	:	oulad DEIMANE . TRARZA
Septembre 1967	:	oulad BIRI . TRARZA
Janvier 1968	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Juillet 1968	:	HALPULAAR . BRAKNA
Avril 1970	:	id
Août 1971	:	id
Décembre 1972	:	id
Décembre 1973	:	id
Août 1975	:	oulad BIRI . TRARZA
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	HALPULAAR . BRAKNA

Ministère de la jeunesse et des sports

Juin 1959	:	-
Septembre 1961	:	-
Octobre et novembre 1962	:	-
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	-
Juillet 1968	:	-
Avril 1970	:	-
Août 1971	:	-
Décembre 1972	:	-
Décembre 1973	:	HALPULAAR . GORGOL
Août 1975	:	LAGHLAL . ADRAR
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	id
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	-

Ministère du plan

Juin 1959	:	HALPULAAR . GORGOL
Septembre 1961	:	IDEIDBA . BRAKNA
Octobre et novembre 1962	:	id
Janvier 1965	:	-
Juillet 1965	:	-
Février 1966	:	-
Septembre 1967	:	-
Janvier 1968	:	-
Juillet 1968	:	-
Avril 1970	:	-
Août 1971	:	oulad BIRI . TRARZA
Décembre 1972	:	-
Décembre 1973	:	-
Août 1975	:	HALPULAAR . GORGOL
Juin 1976	:	id
Janvier 1977	:	id
Mars 1977	:	id
Mai 1977	:	IDEIDBA . BRAKNA
Août 1977	:	id
Janvier 1978	:	HALPULAAR . BRAKNA

Totaux en fonction du nombre de fois où la tribu (316) a été représentée :

INTERIEUR	:	8
FINANCES	:	8
AFFAIRES ETRANGERES	:	6
JUSTICE	:	9
COMMERCE	:	10
PECHES	:	2
DEVELOPPEMENT RURAL	:	9
EDUCATION NATIONALE	:	9
AFFAIRES ISLAMIQUES	:	4
CULTURE	:	7
SANTE	:	9
MINES	:	6
EQUIPEMENT	:	7
FONCTION PUBLIQUE	:	7
JEUNESSE ET SPORTS	:	2
PLAN	:	4

(316) Famille au sens large pour les négro-africains.

1978 - 1986Ministère de l'intérieur

Juillet 1978	:	oulad DAOUD . HODH CHARGUI
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	HAL PULAAR . GORGOL
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Janvier 1980	:	REGUEIBAT . ADRAR
Décembre 1980	:	LAGHAL . HODH GHARBI
Avril 1981	:	oulad DAOUD . ASSABA
Juillet 1982	:	LADEM . HODH GHARBI
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Décembre 1984	:	oulad DAOUD . ASSABA
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	HAL PULAAR . GORGOL
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	oulad DAOUD . ASSABA

Ministère des finances

Juillet 1978	:	oulad DAOUD . TAGANT
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	CHERIF . HODH CHARGUI
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Juillet 1982	:	oulad NASSER . HODH GHARBI
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	HAL PULAAR . GORGOL
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	oulad BOUSBA . ADRAR
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère des affaires étrangères

Juillet 1978	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Janvier 1979	:	LADEM . HODH GHARBI
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	id
Janvier 1980	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	LAGHLAL . ADRAR
Juillet 1982	:	oulad BIRI . TRARZA
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	MASSINE . TAGANT
Avril et mai 1985	:	oulad BIRI . TRARZA
Août et octobre 1985	:	id
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de la justice

Juillet 1978	:	MOHAJIB . HODH CHARGUI
Janvier 1979	:	REGUEIBAT . ADRAR
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	oulad BIRI . TRARZA
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	BARIKALLA . INCHIRI
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	id
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	oulad DAOUD . HODH CHARGUI
Décembre 1984	:	oulad BIRI . TRARZA
Avril et mai 1985	:	oulad NASSER . HODH GHARBI
Août et octobre 1985	:	REGUEIBAT . ADRAR
Avril et août 1986	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Août et octobre 1986	:	id

Ministère du commerce

Juillet 1978	:	oulad DAOUD . TAGANT
Janvier 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	CHERIF . HODH CHARGUI
Juin 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Janvier 1980	:	SONINKE . GORGOL
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	LAGHLAL . HODH GHARBI
Juillet 1982	:	WOLOF . GORGOL
Septembre 1983	:	oulad NASSER . HODH GHARBI
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	HAL PULAAR . GORGOL
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	REGUEIBAT . ADRAR
Avril et août 1986	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Août et octobre 1986	:	HAL PULAAR . BRAKNA

Ministère des pêches

Juillet 1978	:	IDAOUICH . ASSABA
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Juin 1979	:	REGUEIBAT . ADRAR
Janvier 1980	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Juillet 1982	:	oulad BIRI . TRARZA
Septembre 1983	:	TORKOZ . ADRAR
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	IDAWALI . ADRAR
Avril et mai 1985	:	oulad DELIM . DAHLET NOUADHIBOU
Août et octobre 1985	:	id. puis EHEL SOUEID AHMED . TAGANT
Avril et août 1986	:	IDEIDBA . BRAKNA
Août et octobre 1986	:	id

Ministère du développement rural

Juillet 1978	:	HAL PULAAR . GORGOL
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	id
Janvier 1980	:	oulad DEMAAN . TRARZA
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	id
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	AMGARIG . ADRAR
Décembre 1984	:	MESSOUMA . HODH CHARGUI
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	id
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de l'éducation nationale

Juillet 1978	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	id
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	id
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	id
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère des affaires islamiques

Juillet 1978	:	MOHAJIB . HODH CHARGUI
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	REGUEIBAT . ADRAR
Juin 1979	:	oulad BIRI . TRARZA
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	BARIKALLA . INCHIRI
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	id
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	oulad DAOUD . HODH CHARGUI
Décembre 1984	:	oulad BIRI . TRARZA
Avril et mai 1985	:	oulad NASSER . HODH GHARBI
Août et octobre 1985	:	REGUEIBAT . ADRAR
Avril et août 1986	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de la culture

Juillet 1978	:	TEKNA . ADRAR
Janvier 1979	:	TAGOUNANET . TRARZA
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	TAGNIT . TRARZA
Janvier 1980	:	oulad DAOUD NEMA
Décembre 1980	:	HAL PULAAR . GORGOL
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	SONINKE . GORGOL
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	HAL PULAAR . GORGOL
Décembre 1984	:	id
Avril et mai 1985	:	oulad GHAILAN . ADRAR
Août et octobre 1985	:	KOUNTA . TAGANT
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de la santé

Juillet 1978	:	SONINKE . GORGOL
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	id
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	LAGHLAL . LEHMACHEN . HODH GHARBI
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Avril et mai 1985	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Août et octobre 1985	:	HAL PULAAR et oulad NASR (de mère) . AOUN
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère des mines

Juillet 1978	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Janvier 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Janvier 1980	:	SONINKE . GORGOL
Décembre 1980	:	SMASSID . ADRAR
Avril 1981	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Juillet 1982	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Septembre 1983	:	HAL PULAAR . GORGOL
Mars 1984	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Décembre 1984	:	LAGHLAL LEHMACHEN . HODH GHARBI
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	oulad NASSER . HODH GHARBI
Avril et août 1986	:	id
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de l'équipement

Juillet 1978	:	oulad AHMED BEN DAAMAN . TRARZA
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	HAL PULAAR . GORGOL
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	SONINKE . GORGOL
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	oulad DAOUD . Jaafra . ASSABA
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	TORKOZ . ADRAR
Avril et mai 1985	:	HAL PULAAR . GORGOL
Août et octobre 1985	:	HAL PULAAR . BRAKNA
Avril et août 1986	:	REGUEIBAT . ADRAR
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de la fonction publique

Juillet 1978	:	IDAWALI . TAGANT
Janvier 1979	:	TEKNA . ADRAR
Mars 1979	:	IDAWALI . TAGANT
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	IDAOUICH CHRATTIT . ASSABA
Janvier 1980	:	id
Décembre 1980	:	id
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	id
Septembre 1983	:	HAL PULAAR . GORGOL
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Avril et mai 1985	:	id
Août et octobre 1985	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Avril et août 1986	:	EHEL SOUEID AHMED . TAGANT
Août et octobre 1986	:	id

Ministère de la jeunesse et des sports

Juillet 1978	:	HAL PULAAR . GORGOL
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	oulad BOUSBA . INCHIRI
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	HALPULAAR . GORGOL
Janvier 1980	:	HALPULAAR . GORGOL
Décembre 1980	:	HALPULAAR . GORGOL
Avril 1981	:	id
Juillet 1982	:	SONINKE . GORGOL
Septembre 1983	:	id
Mars 1984	:	HAL PULAAR GORGOL
Décembre 1984	:	id
Avril et mai 1985	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Août et octobre 1985	:	SONINKE . GUIDIMAKA
Avril et août 1986	:	EHEL SOUEID AHMED . TAGANT
Août et octobre 1986	:	id

Ministère du plan

Juillet 1978	:	IDEYCHILLI . ADRAR
Janvier 1979	:	id
Mars 1979	:	id
Avril 1979	:	id
Juin 1979	:	RGUEIBAT . ADRAR
Janvier 1980	:	-
Décembre 1980	:	-
Avril 1981	:	-
Juillet 1982	:	HALPULAAR . GORGOL
Septembre 1983	:	IDAOUALI . TAGANT
Mars 1984	:	id
Décembre 1984	:	LEGRAA . DAHLET NOUADHIBOU
Avril et mai 1985	:	O. BOUSBA . ADRAR
Août et octobre 1985	:	-
Avril et août 1986	:	-
Août et octobre 1986	:	-

Totaux en fonction du nombre de fois où la tribu (317) a été représentée :

INTERIEUR	:	7
FINANCES	:	7
AFFAIRES ETRANGERES	:	6
JUSTICE	:	7
COMMERCE	:	11
PECHES	:	10
DEVELOPPEMENT RURAL	:	4
EDUCATION NATIONALE	:	2
AFFAIRES ISLAMIQUES	:	7
CULTURE	:	8
SANTE	:	4
MINES	:	9
EQUIPEMENT	:	7
FONCTION PUBLIQUE	:	6
JEUNESSE ET SPORTS	:	5
PLAN	:	6

(317) Ibid.

Comment interpréter les deux tableaux finals ? Une remarque préliminaire s'impose pour la période 1959 - 1978 : certains ministères, de création récente, doivent être écartés pour ne pas fausser les calculs (essentiellement pêches, affaires islamiques, jeunesse et sports, plan et dans une moindre mesure mines et culture). Il ressort de cette opération que les ministères "comparables" comportent chacun de 6 à 10 ministres (la plupart de 7 à 9). Le second tableau ne nécessite pas la même opération. Tous les ministères recensés fonctionnaient en 1978. Or, les écarts sont cette fois remarquables (de 2 pour l'éducation nationale à 11 pour le commerce, la diversité pour les autres ministères étant plus large). Le relatif équilibre de la période 1959 - 1978 exprime bien le fin dosage pratiqué sous le régime DADDAH. Mais alors, si le respect d'un strict dosage répond à un impératif du système tribal, n'y a-t-il pas contradiction entre les chiffres du second tableau et le regain du tribalisme que nous croyons observer depuis 1978 ? Nous ne le pensons pas. En réalité, les résultats du second tableau confirment la recrudescence du tribalisme. Expliquons-nous. Outre le rythme de changement en moyenne élevé (la période étudiée n'est que de huit ans), il semble que le dosage dans les différents ministères s'effectue de façon plus sélective. En fin de compte, le dosage n'est vraiment justifié que lorsqu'existent des possibilités d'accumulation rapide et conséquente. Si l'on relit le second tableau en fonction de cette donnée, on s'aperçoit que les chiffres les plus bas correspondent à des ministères où les possibilités de s'enrichir rapidement sont relativement faibles. Par contre, les chiffres les plus élevés sont ceux des deux ministères assurément les plus juteux : commerce et pêches (318). Le commerce est l'une des activités les plus importantes en Mauritanie (cf *infra*, 2ème partie, chapitre 1). Nul doute que certaines autorisations administratives en la matière ou divers coups de tampon judicieusement apposés soient largement rémunérateurs. La pêche quant à elle est devenue la première activité exportatrice du pays (319). Là aussi, bien que le temps ne soit plus à l'octroi plus ou moins large de licences, les moyens de s'enrichir ne manquent pas (320).

(318) cf *Jeune Afrique*, N° 1125, 28 juillet 1982. p. 48.

(319) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 21 août 1987, p. 2223.

(320) Les possibilités de prédation seraient moindres et plus risquées dans les ministères bénéficiant de subventions (nationales ou externes), le contrôle de la destination des ressources étant plus facile (cas notamment du ministère du développement rural). Source : entretiens.

Les tableaux présentés ci-dessus font du ministère du commerce un exemple type de ventilation tribale et ethnique. Selon cette logique, il est indispensable que l'équilibre se réalise dans les ponctions régulièrement opérées sur la manne publique.

Les données statistiques réunies ci-dessus expriment bien un regain du tribalisme depuis l'arrivée des militaires au pouvoir. Mais comment expliquer cette résurgence ?

§ 2. Facteurs explicatifs

Dans la mesure où le regain du tribalisme depuis 1978 s'apprécie en fonction de la période antérieure, rappelons, afin d'éviter de donner une fausse image de la réalité, qu'il convient de relativiser l'apparente stabilité des années 1959 - 1978. En fait, sous le régime de Moktar ould DADDAH, le tribalisme est tout aussi réel qu'après le coup d'Etat, mais il est davantage dissimulé. Ce phénomène a plusieurs explications. Outre la longévité au pouvoir de Moktar ould DADDAH, son image est celle du père fondateur de l'Etat moderne. Les données tribales sont bien entendu présentes mais se remarquent peu de l'extérieur. Le dosage tribal est effectué de manière habile dans les divers ministères (Ahmed ould Mohamed SALAH, longtemps ministre de l'intérieur, a une réputation établie dans ce domaine). Cette répartition relativement homogène est facilitée par deux facteurs : les tribus qui monopolisent le pouvoir sont peu nombreuses (quoique importantes) ; les cadres susceptibles d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'Etat sont rares, surtout dans l'immédiat après indépendance.

L'arrivée des militaires au pouvoir rompt avec cette période de stabilité. Plusieurs causes peuvent être identifiées pour expliquer la recrudescence du tribalisme.

Le vide politique créé par la dissolution du PPM et de l'Assemblée nationale encourage le repli sur soi et le retour spontané vers les structures que l'on connaît le mieux. On assiste de la sorte au "*développement des différences au détriment des visions globales. Ainsi la tribu, la région, l'ethnie deviennent un refuge et un moyen d'émergence. Plusieurs cercles d'amis, plusieurs clubs, plusieurs associations ont été créés*" (321). Les institutions assurant une médiation du tribalisme ayant disparu, celui-ci s'exprime directement au sein de l'appareil d'Etat.

(321) Abdellahi ould BOUBACAR. op. cit. p. 43.

1978 est aussi dans une certaine mesure la revanche des notables traditionnels qui apportent leur soutien aux militaires (le cas de Cheikna ould Mohamed LAGHDAF est caractéristique). Ils n'ont pas oublié la façon par laquelle Moktar ould DADDAH les a écartés au début des années soixante. De plus, l'orientation politique du régime déchu avait pris une coloration "social-démocrate", surtout après l'intégration d'une partie de l'opposition de "gauche" en 1975. L'option moderniste (rappelons-nous de l'influence de Mariem DADDAH) choque et dérange de plus en plus certains notables traditionnels qui craignent de se voir, à terme, dépassés. Dès son arrivée au pouvoir, Moustapha ould SALECK dénonce les orientations de son prédécesseur et vante les mérites de la société traditionnelle (il est symptomatique de constater que l'une de ses premières décisions soit de redonner leur nom aux différentes régions du pays, alors que Moktar ould DADDAH avait opté pour des chiffres dans un souci de lutte contre les particularismes locaux) (322).

La nouvelle donne tribale est également la conséquence de la multiplication du nombre des cadres consécutive à l'élévation générale du niveau d'instruction et de formation. Il suffit qu'un cadre issu d'une petite ou moyenne tribu accède aux plus hautes fonctions (cas notamment des Présidents ould HAIDALLA et ould TAYA) et que cela se traduise par des retombées immédiates pour sa tribu pour que des dizaines d'autres tribus revendiquent l'accès aux mêmes avantages. Concrètement, en utilisant les tableaux relatifs aux remaniements ministériels (cf tome III), on note que 23 tribus se sont partagé le pouvoir de 1959 à 1978 contre 32 de 1978 à 1986 (cf tableau page suivante). Proportionnellement à la durée, on constate bien un important accroissement des tribus représentées depuis 1978 ; on relève en outre parmi celles-ci un nombre considérable de tribus d'importance moyenne (323). Cette tendance a toutes les chances de se poursuivre pour au moins deux raisons. Tout d'abord, on peut indiquer le nombre relativement élevé de tribus en Mauritanie (environ 150 dont une centaine de grande ou moyenne importance (324)), ce qui augure de compétitions de plus en plus ouvertes ; ensuite, il est fort probable que les hommes forts continueront à être choisis au sein de tribus de moindre importance dans la mesure où la prise du pouvoir par une grande tribu serait très mal acceptée par ses concurrentes et par là même porteuse de forts risques de conflits(325) ... ce qui ne peut, là aussi, qu'aiguiser l'appétit de davantage de tribus.

(322) Les remarques qui précèdent ne doivent pas conduire à la conclusion rapide d'un régime progressiste avant 1978 et conservateur ensuite. D'une part, les orientations progressistes de Moktar ould DADDAH restent souvent verbales, d'autre part, bien que de nombreux observateurs aient qualifié le coup d'Etat de 1978 de coup d'Etat de "droite", l'orientation de gauche est également présente chez les militaires à travers certains nationalistes arabes dont un des principaux représentants est Jiddou ould SALECK.

(323) Source : entretiens.

(324) Voir Antonio Carlos de LAIGLESIA. Breve estudio sobre les tribus moras de Mauritania. Instituto Hispano-arabe de cultura. Madrid. 1985.

(325) Source : entretiens.

TRIBUS REPRESENTÉES AU PLAN MINISTÉRIEL1959 --> 1978

- O. BIRI
- O. DAMANE
- IDEIDBA
- LAGHLAL
- IDAOUALI
- MECHDOUF
- IDAOUICH
- TEKNA
- TEYZEGA
- Ehel BARIKALLA
- O. DEIMANE
- M'HAJIB
- TORKOZ
- GORA
- MESSOUMA
- LADEM
- SMASSID
- CHORFA
- O. ETFAGHA HAIBALLA
- IDEYBOUSSAT
- IDAK ZEMBOU
- Ehel SOUEID AHMED
- O. AKCHAR

1978 --> 1986

- O. DAOUD
- O. AKCHAR
- IDEYCHILLI
- RGUEIBAT
- LAAROUSSINE
- TAGOUNANET
- O BOUSBA
- TADJAKANT
- TAGNIT
- AMGARIJ
- MASSINE
- O. DELIM
- IDOBLAL
- O. GHAILAN
- O. NASR
- KOUNTA
- Ehel SOUEID AHMED
- O. BIRI
- O. DAMANE
- IDEIDBA
- LAGHLAL
- IDAOUALI
- IDAOUICH
- TEKNA
- Ehel BARIKALLA
- M'HAJIB
- TORKOZ
- MESSOUMA
- LADEM
- SMASSID
- CHORFA
- IDEYBOUSSAT

Corrélativement à l'émergence de petites et moyennes tribus, l'adoption de plus en plus évidente du modèle de consommation occidental avec son cortège de nouveaux besoins à satisfaire, conduit à une rotation plus rapide des postes afin de fournir au plus grand nombre possible les moyens du "new mauritanian way of life".

Le dernier facteur de l'explosion tribale renvoie à l'arrivée au pouvoir des militaires qui ne semblent pas les plus qualifiés pour œuvrer au renforcement de l'Etat moderne. *"Quand on sait l'indigence intellectuelle, l'arriération culturelle généralisée et l'inexpérience politique, comparativement à leurs homologues civils de la même génération, de la plupart des officiers qui assuraient l'encadrement de l'armée au moment de l'entrée en guerre et qui continuent aujourd'hui à en être les chefs, on ne peut s'étonner sérieusement de l'instabilité du régime militaire ni de la déconfiture de l'Etat sous de telles directions... Le recrutement accéléré au sein de l'armée, tant au niveau des soldats que des sous-officiers et officiers, a introduit aujourd'hui au sein de ce corps dirigeant... une proportion nettement majoritaire chez les maures d'éléments originaires des régions de l'est (ASSABA, HODH) les plus arriérées du pays et les plus marginalisées jusqu'à présent. Ce n'est d'ailleurs absolument pas un hasard que la majorité du groupe des officiers qui ont réalisé le putsch du 10 juillet 1978 soient originaires de ces régions (326).*

Cet élément, joint à quelques autres, contribue au regain de logiques opposées en bien des points au pôle "juridico-politique" national : *"Aussi, avec la perpétuation du régime militaire, et vraisemblablement bien au-delà, il est une donnée politique nouvelle dans le pays qui consiste en l'émergence de ces régions excentriques où la conscience politique du fait national est relativement en retard sur le niveau national, lui-même déjà extrêmement peu élevé. Avec la quasi allégeance de certaines populations du Nord - peu nombreuses il est vrai - au Polisario par atavisme tribal, consolidée par le pouvoir de HAIDALLA ; avec le quasi repli sur soi de presque l'ensemble des directions politiques des communautés négro-africaines de la scène politique, laissant la lutte pour le pouvoir se dérouler principalement entre tendances politiques et militaires au sein de la communauté arabophone, il est certain que les forces centrifuges se sont considérablement réveillées, voire multipliées dans le pays, affaiblissant d'autant la cohésion nationale fragile depuis toujours, accélérant partout le retour au tribalisme généralisé, accentuant ainsi le népotisme et le trafic d'influence au sein de l'Etat" (327).*

(326) "Où va notre pays ?" Document de l'ex AMD. Décembre 1985 (date approximative). Publication clandestine.

(327) Ibid.

Nous concluons donc ce chapitre consacré à la Mauritanie de l'après 1978 sur le constat d'une accentuation du fait tribal. Il s'agit, à notre avis, de la seconde grande marque, outre l'instabilité principalement liée aux retombées du conflit saharien, du pouvoir prétorien. Les autres champs constitutifs de l'Etat à polarisation variable sont bien entendu toujours présents (cf la "conclusion" de la section 1).

Il est maintenant possible, après avoir pris la mesure de la manifestation factuelle des divers champs tout au long de notre période de référence (1946-1986), d'en proposer une synthèse permettant de préciser de manière plus fine la nature de l'Etat mauritanien.

Conclusion de la première partie La nature de l'Etat : mesure de l'intensité des mobilisations

L'approche multidimensionnelle adoptée a conduit à mettre en évidence la pluralité des champs constitutifs de l'Etat mauritanien. Elle permet ainsi d'éviter une faute d'analyse consistant à privilégier une seule des composantes. De fait, on assimile souvent l'Etat africain au champ juridico-politique national, ne retenant que l'influence du modèle occidental. Il est alors fréquent, ayant chaussé de telles lunettes déformantes, d'affirmer la nature exogène de l'Etat en constatant la vigueur des comportements ethniques ou tribaux. Au bout du compte, on gomme l'historicité propre de l'Etat postcolonial en déniaut aux sociétés autochtones un rôle actif dans leur modernité politique. Or, nous l'avons vérifié, le champ de l'Etat moderne est partie prenante de l'ensemble étatique. A travers les nombreuses interpénétrations qui s'effectuent entre les divers champs, on ne peut que souligner l'intensité des mécanismes internes de réappropriation. Nous avons montré par exemple comment les luttes d'ordre tribal se déroulent au sein même du parti unique ou dans le cadre des élections municipales, symboles de la mise en place de l'Etat moderne. C'est bien la preuve que les acteurs ont réapproprié le cadre étatique moderne. Comme le remarque J.F. BAYART au niveau du continent africain : *"Ce sont plutôt des procédures d'hybridation et de dérivation créatives qui l'emportent"* (328). L'Etat contemporain apparaît de la sorte beaucoup plus comme *"un transfert de technologie réapproprié que comme un corps étranger"* (329). Il constitue une réalité *sui generis*, illustration des constructions historiquement plurielles du politique. Au total, loin de refléter une quelconque aliénation culturelle, l'Etat postcolonial, en mettant à jour les mécanismes de réappropriation des institutions d'origine étrangère, témoigne de la vitalité des sociétés autochtones dans la mise en œuvre de leur modernité politique.

(328) J.F. BAYART. Les trajectoires du politique en Afrique et en Asie (Compte-rendu). IIIème congrès national de l'AFSP. Bordeaux. 5-8 octobre 1988. p. 2.

(329) R. LEVEAU. Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb. IIIème congrès nationale de l'AFSP. Bordeaux. 5-8 octobre 1988. p. 1.

Envisager l'Etat mauritanien dans sa positivité, comme une création propre et non comme le reflet - plus ou moins fidèle - d'un modèle, conduit à préciser la place qu'y occupe chaque composante. *"Rappelons que chaque "citoyen" participe le plus souvent à tous ces champs à la fois de manière différenciée et qu'il se mobilise plus ou moins au niveau de chacun en fonction des polarisations qu'il subit ou de ses choix délibérés"* (330). La mobilisation se fait donc soit en fonction des évènements (la polarisation s'impose d'elle-même) soit par rapport à des calculs précis (l'acteur a alors une large part d'initiative).

Nous avons donné plusieurs illustrations de la première forme de mobilisation, conditionnée par les circonstances, tout au long de la première partie. Chaque champ entraîne une forme particulière de mobilisation : la période qui précède et suit immédiatement l'indépendance conduit à une forte polarisation juridico-politique nationale (nécessité de jeter les bases d'un Etat moderne en signifiant sa volonté d'indépendance aussi bien par rapport au colonisateur qu'à la revendication marocaine) : tous les Mauritaniens se mobilisent. La dévolution du pouvoir, en fonction de la conjoncture, donne entre autres un éclairage des rivalités tribales (chaque Président est issu d'une région et d'une tribu différentes) : dans ces moments forts, la tribu du futur Président se mobilise tout particulièrement (cf infra). Les tensions d'ordre ethnique réapparaissent de façon cyclique (1966, 1979, 1986...) le plus souvent à la suite de la publication d'un texte administratif étendant l'arabisation : la plupart des Maures oublient leurs querelles intestines et se mobilisent contre les Négro-africains. On pourrait multiplier à souhait les exemples de mobilisations en fonction d'éléments conjoncturels : mouvement social des années soixante-dix dirigé contre "la société néo-coloniale" ; application de la charia, interdiction de la vente d'alcool face à la propagation des mœurs occidentales... Il nous paraît cependant important de souligner le caractère épisodique de tels moments forts qui, rappelons-le, même s'ils privilégient un champ, peuvent voir s'en superposer d'autres. En somme, ce premier site d'observation, en tant qu'il valorise tel champ particulier en fonction des circonstances, permet de confirmer la multi-polarité mais ne renseigne pas sur le degré de mobilisation à l'intérieur de chaque champ dans la durée, seul critère

(330) G. NICOLAS. Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas Nigérian. in E. TERRAY (dir) L'Etat contemporain en Afrique. L'harmattan. 1987. p. 159.

à même de nous éclairer sur la nature profonde de l'Etat. Il faut pour cela se livrer à une estimation, certes plus subjective, de la polarisation dans chaque champ en fonction des stratégies d'acteurs (quel champ est-il socialement le plus efficace pour défendre au mieux ses intérêts ?). Le champ prépondérant de cet Etat à polarisation variable nous semble de la sorte le champ tribal. Nous allons donc tenter de justifier, avec pour arrière-plan l'ensemble des développements de cette première partie et en allant au-delà, les raisons de notre principale conclusion, sensiblement différente de celles des études de même type sur la Mauritanie (cf introduction). Pour ce faire, nous procéderons en trois étapes : tout d'abord, nous ferons référence à quelques généralités tirées de la presse, d'observations personnelles ou d'entretiens pour situer l'importance du tribalisme ; nous présenterons ensuite un certain nombre de tableaux statistiques, enfin nous donnerons des éléments de fond pour défendre notre thèse.

Une rapide revue de presse donne le ton de l'actualité du tribalisme en Mauritanie : *"la Mauritanie est un Etat où le poids de la tradition, du tribalisme et du féodalisme reste important"* (331) ; *"dans ce pays encore dominé par le tribalisme et où le sens de l'Etat n'est guère développé..."* (332) ; *"ce peuple n'est encore qu'un ensemble de tribus"* (333) ; *"... la tâche est immense, tant il y aurait à faire pour effacer les particularismes tribaux"* (334). Récemment, le Président ould TAYA lui-même constatait, en conseil des ministres : *"le tribalisme... est entretenu et utilisé par de véritables clans organisés pour atteindre leurs ambitions... Les adeptes de cette pratique se constituent en groupes de pression exerçant une intimidation et un chantage permanent sur les principaux responsables de l'Etat"* (335). De nombreuses scènes de la vie administrative quotidienne confirment ces affirmations : il suffit d'être de la même famille ou de la même tribu que tel responsable pour être servi le premier à la banque, être rapidement excusé pour une irrégularité administrative (alors que tel autre fautif est menacé des pires sanctions), se voir confier un emploi, de celui de planton à celui de directeur (336). Parmi les nombreux entretiens que nous avons eus à ce sujet, deux ont particulièrement retenu notre

 (331) Le Continent. N° 8. 21 novembre 1980. p. 4.

(332) Le Monde. 14 décembre 1984.

(333) Demain l'Afrique. N° 12. Septembre 1978.

(334) Le Monde diplomatique. Mai 1983. p. 17.

(335) Grand Maghreb. N° 49. 9 juin 1986. p. 207.

(336) Dans ce domaine, l'ENA, malgré sa vocation de creuset de l'idée d'Etat, ne fait pas exception. Lors d'une rapide enquête effectuée en 1986, nous avons constaté qu'une grande partie du personnel - du directeur aux nombreux plantons - étaient originaires de la même région, l'Assaba.

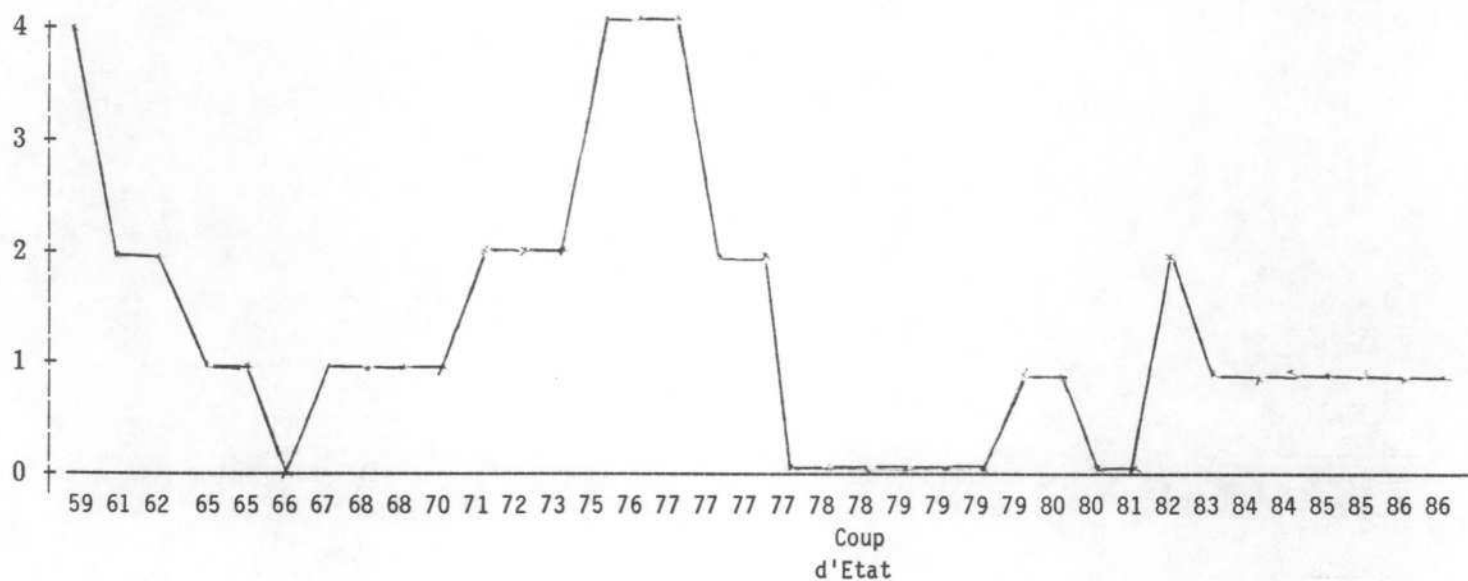
attention. Tel haut fonctionnaire nous a confirmé sa *"propre perte de confiance en l'Etat"* ; constatant l'existence de nombreux centres de décision, il estime que *"l'Etat n'est pas crédible"*. *"On ne fait plus confiance à l'Etat car on sait que telle décision n'est pas irrévocable"*... *"La perte de crédibilité se mesure surtout à l'arbitraire des nominations"*. Pour lui, *"la tribu est un fait, une réalité, l'Etat est une idée"* (337). Le second témoignage provient du cœur du désert, dans la région du Tagant, lors d'un passage dans un campement. Au moment des présentations, le chef de tente demande à quelle tribu nous appartenons. Après un instant d'hésitation, l'interprète réplique : *"à la tribu France"*. Notre hôte, étonné, répond qu'il ne connaît pas cette tribu.

Après ces quelques remarques et impressions d'ordre général, envisageons de manière plus précise l'importance du fait tribal à travers deux séries de tableaux statistiques. La première est relative à la représentation de la tribu ou de la région du Président au pouvoir. Va-t-elle de pair, comme le laisserait supposer un raisonnement de type segmentaire, avec la présence d'un de ses leaders à la tête de l'Etat ? L'exemple retenu concerne la tribu de Moktar ould DADDAH et les tribus de l'est du pays dont sont issus les premiers dirigeants militaires. Observons en premier lieu la représentation de la tribu de l'ex Président Moktar ould DADDAH, les oulad BIRI, au sein des gouvernements successifs avant et après le coup d'Etat de 1978.

(337) Source : Entretiens.

Nombre de Représentants	Dates des remaniements ministériels
0	Février 1966. Août 1977. Janvier 1978
1	Janvier 1965. juillet 1965. Septembre 1967 Janvier 1968. Juillet 1968. Avril 1970
2	Septembre 1961. Octobre 1962. Décembre 1972
2	Août 1971. Décembre 1973. Mars 1977 Mai 1977
4	Juin 1959. Août 1975. Juin 1976. Janvier 1977
COUP D'ETAT 10.07.1978	
0	Juillet 1978. Janvier 1979. Mars 1979. Avril 1979. Décembre 1980. Avril 1981
1	Juin 1979. Janvier 1980. Septembre 1983. Mars 1984. Décembre 1984. Avril et Mai 1985. Août et octobre 1985. Avril et Août 1986. Août et octobre 1986.
2	Juillet 1982

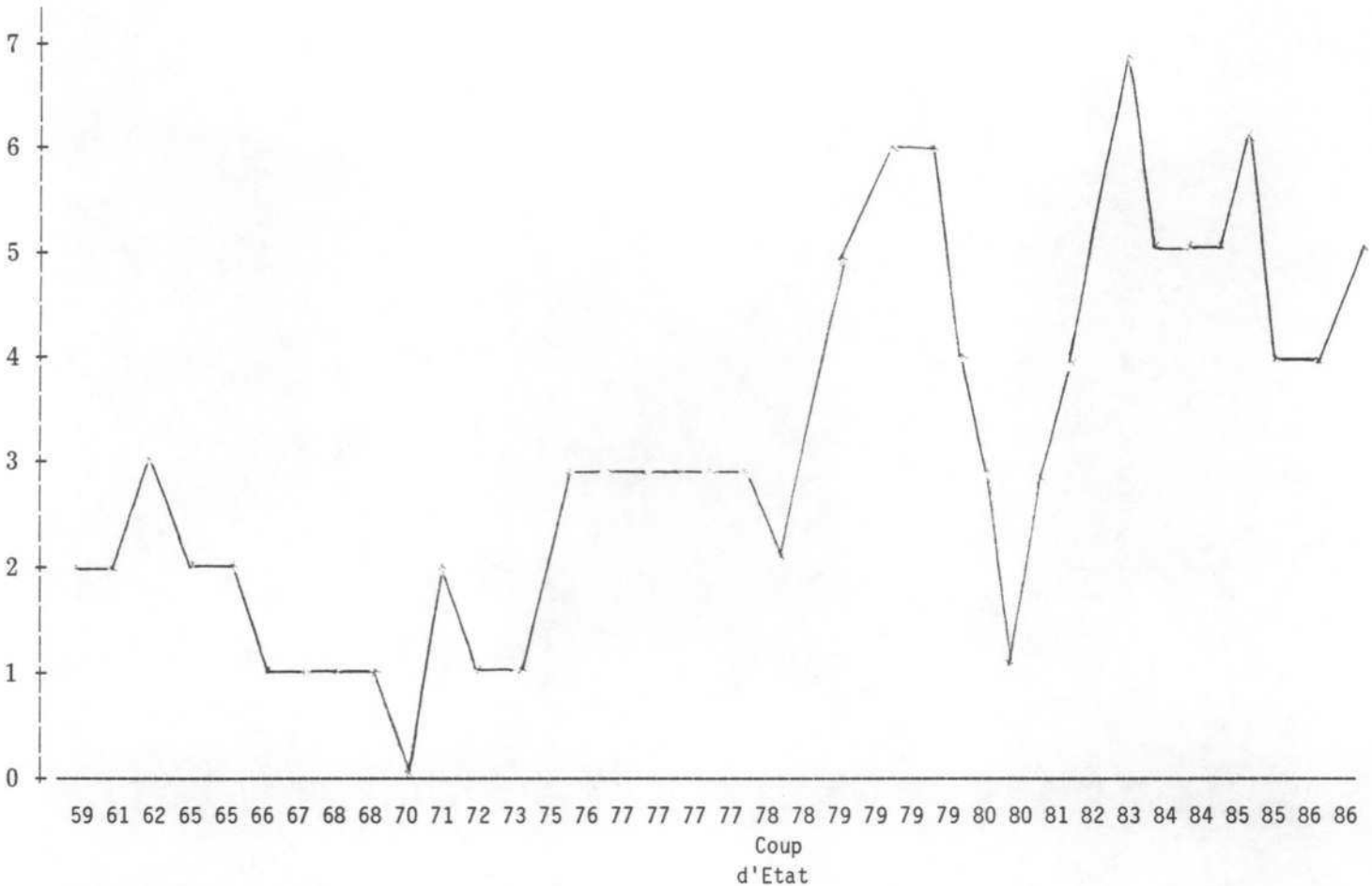
D'où la courbe,



Envisageons maintenant la représentation de la région de l'est (HODH GHARBI, HODH CHARGUI, ASSABA) dont plusieurs ressortissants sont à l'origine du Coup d'Etat de 1978.

Nombre de Représentants	Dates des remaniements ministériels
0	Avril 1970
1	Février 1966. Septembre 1967. Janvier 1968. Juillet 1968. Décembre 1972. Décembre 1973
2	Juin 1959. Septembre 1961. Janvier 1965. Juillet 1965. Août 1971. Janvier 1978
3	Octobre 1962. Août 1975. juin 1976. Janvier 1977. Mars 1977. Mai 1977. Août 1977
	COUP D'ETAT 10.07.1978
0	
1	Janvier 1980
2	
3	Juin 1979. Décembre 1980
4	Avril 1979. Avril 1981. Août et Octobre 1985 Avril et Août 1986
5	Juillet 1978. Septembre 1983. Mars 1984. Décembre 1984. Août et Octobre 1986
6	Janvier 1979. Mars 1979. Avril et Mai 1985
7	Juillet 1982

D'où la courbe :



On constate aisément que la représentation de la tribu ou de la région est largement proportionnelle à la présence de ressortissants de celle-ci ou celle-là au sommet de l'Etat. Qui plus est, on remarque l'importance de la représentation d'une seule tribu (même s'il s'agit d'une grande tribu) pendant le passage au pouvoir de Moktar ould DADDAH par rapport à celle d'une région comme l'Est qui regroupe bien plus de gens (les deux graphiques étant à la même échelle) (338).

(338) Quelques commentaires doivent compléter les données exposées ci-dessus. Pour le premier exemple : à partir de 1965, Moktar ould DADDAH n'est plus comptabilisé car il ne figure plus dans le gouvernement. Evidemment, il est toujours président de la République (ce qui conduit à ajouter systématiquement un représentant oulad BIRI après 1965). Même quand il n'y a aucun représentant des oulad BIRI, il y a toujours au moins un représentant de la région, le Trarza : ainsi, on trouve un Trarza en février 1966, trois en août 1977 et un en janvier 1978.

Concernant les deux exemples, il faut, bien sûr, envisager l'élément humain (compétence, loyauté, intégrité, neutralité...) qui entre en ligne de compte pour le choix d'un ministre.

On notera cependant qu'une seule tribu (parmi plus de 150) a longtemps eu deux, trois ou quatre représentants dans des gouvernements qui comptaient de huit à seize membres.

La seconde série de tableaux s'appuie sur l'étude de l'ensemble des remaniements ministériels effectués entre 1961 et 1986. Nous avons indiqué, pour chaque remaniement, l'appartenance ethnique, tribale et régionale des sortants et des entrants (338 bis). Nous pensions qu'à chaque ressortissant de telle ethnie et telle tribu sortant, un ministre entrant correspondrait (une flèche symbolise dans chaque tableau la correspondance). L'équilibre ainsi réalisé devait traduire le respect du sacro-saint dosage tribal. Or, la réalisation de ces tableaux devait rapidement nous surprendre : il y avait beaucoup moins de flèches que prévu...

(338 bis) L'appartenance ethnique n'apparaît que pour les négro-africains. Elle est sous-entendue pour les maures à propos desquels nous faisons référence à la tribu. La première étape de la réalisation de cette étude se trouve dans le tome III. Nous avons voulu éviter ici une surcharge de tableaux.

GOUVERNEMENT DU 30.09.61

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- FRANCAIS		
- O. DAMANE . TRARZA		
- HALPULAAR . BRAKNA		
- LAGHLAL . H. GHARBI		
- O. BIRI . TRARZA		
- MECHDOUF . H. CHARGUI	—>	- MECHDOUF . HODH CHARGUI
		- HALPULAAR . GORGOL
		- LAGHLAL . ADRAR
		- IDAOUALI . TAGANT
		- BRAKNA . GORGOL
		- M'HAJIB . HODH CHARGUI
		- IDAOUICH . TAGANT

GOUVERNEMENTS DES 8.10 et 3.11.62

<u>SORTANT</u>		<u>ENTRANTS</u>
- MECHDOUF . HODH CHARGUI		
		- LAGHLAL . HODH GHARBI
		- IDAOUICH . TAGANT
		- IDAOUICH . ASSABA

GOUVERNEMENT DU 18.01.65

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . GORGOL		
- IDEIDBA . BRAKNA		
- LAGHLAL . H. GHARBI	—>	- LAGHLAL . H. GHARBI
- O. BIRI . TRARZA		
- IDAOUALI . TAGANT		
- BRAKNA . GORGOL		
- M'HAJIB . H. CHARGUI		
		- TEKNA . ADRAR
		- SONINKE . GORGOL

GOUVERNEMENT DU 26.07.65

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. BIRI . TRARZA	—>	- O. BIRI . TRARZA
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . BRAKNA

GOUVERNEMENT DU 21.02.66

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- LAGHLAL . ADRAR	—>	- LAGHLAL . ADRAR
- IDAOUICH . TAGANT		
- IDAOUICH . ASSABA		
- TEKNA . ADRAR		
- O. BIRI . TRARZA		
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
		- TEYZEGA . ADRAR
		- IDAOUALI . TAGANT
		- AHEL BARIKALLA . INCHIRI
		- O. DEIMANE . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 1.09.67

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- LAGHLAL . ADRAR		
- AHEL BARIKALLA . INCHIRI		
		- O. BIRI . TRARZA
		- BRAKNA . GORGOL

GOUVERNEMENT DU 31.01.68

<u>SORTANT</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. BIRI . TRARZA	—>	- O. BIRI . TRARZA
		- TORKOZ . BRAKNA
		- O. DAMANE . TRARZA
		- SONINKE . GUIDIMAKA
		- OUOLOF
		- GORA . DAHLET NOUADHIBOU

GOUVERNEMENT DU 05.07.68

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- OUOLOF		
		- HALPULAAR . BRAKNA

GOUVERNEMENT DU 03.04.70

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- SONINKE . GUIDIMAKA	—>	- SONINKE . GUIDIMAKA
- BRAKNA . GORGOL		
- O. BIRI . TRARZA	—>	- O. BIRI . TRARZA
- TEYZEGA . ADRAR		
- LAGHLAL . H. GHARBI		
		- HALPULAAR . GORGOL
		- IDEIDBA . BRAKNA
		- IDAOUALI . TAGANT

GOUVERNEMENT DU 18.08.71

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. DAMANE . TRARZA		
- O. DEIMANE . TRARZA		
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- IDEIDBA . BRAKNA	—>	- IDEIDBA . BRAKNA
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . GORGOL
- IDAOUALI . TAGANT		
		- O. BIRI . TRARZA
		- LADEM . H. GHARBI
		- SMASSID . ADRAR
		- E. BARIKALLA . TRARZA
		- MESSOUMA . H. CHARGUI
		- O. BIRI . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 04.11.72

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANT</u>
- O. BIRI . TRARZA		
- LADEM . H. GHARBI		
		- LAGHLAL . ADRAR

GOUVERNEMENT DU 12.12.73

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANT</u>
		- O. BIRI . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 22.08.75

<u>SORTANT</u>		<u>ENTRANTS</u>
- TORKOZ . BRAKNA		
		- LAGHLAL . ADRAR
		- IDAOUALI . TAGANT
		- IDEIDBA . BRAKNA
		- HALPULAAR . BRAKNA
		- HALPULAAR . GORGOL
		- CHORFA . H. CHARGUI
		- IDAOUALI . TAGANT
		- O. BIRI . TRARZA
		- O. DEMAAN . TRARZA
		- O. DEIMAN . TRARZA
		- CHERIF . H. CHARGUI
		- HALPULAAR . BRAKNA

GOUVERNEMENT DU 17.06.76

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . BRAKNA		
- IDEIDBA . BRAKNA		
		- IDAOUALI . TAGANT
		- IDAOUALI . ADRAR
		- EHEL SOUEID AHMED . TAGANT
		- O. AKCHAR . ADRAR

GOUVERNEMENT DU 31.01.77

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANT</u>
- SONINKE . GUIDIMAKA		
- IDAOUALI . TAGANT		
- CHORFA . H. CHARGUI		
		- IDEYBOUSSAT . H. GHARBI

GOUVERNEMENT DU 15.03.77

<u>SORTANT</u>		<u>ENTRANT</u>
- O. BIRI . TRARZA		
		- O. DEMAAN . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 6.05.77SORTANTSENTRANT

	- SONINKE . GUIDIMAKA

GOUVERNEMENT DU 4.08.77SORTANTSENTRANT

- EHEL SOUEID AHMED . TAGANT	
- O. AKCHAR . ADRAR	
- SONINKE . GORGOL	
- HALPULAAR . GORGOL	
- IDAOUALI . TAGANT	
- O. BIRI . TRARZA	
- IDAOUALI . TAGANT	
- O. BIRI . TRARZA	
- O. DEMAAN . TRARZA	
- O. DEIMAN . TRARZA	
- HALPULAAR . BRAKNA	
- O. BIRI . TRARZA	
- IDAOUALI . ADRAR	
	- IDAK ZEMBOU . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 26.01.78

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . BRAKNA		
- CHERIF . H. CHARGUI		
- O. DEMAAN . TRARZA		
- IDAK ZEMBOU . TRARZA		

GOUVERNEMENT DU 11.07.78

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- LAGHLAL . ADRAR		
- IDEIDBA . BRAKNA		
- MESSOUMA . H. CHARGUI		
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- GORA . DAHLET NOUADHIBOU		
- LAGHLAL . ADRAR		
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . GORGOL
- SMASSID . ADRAR	—>	- SMASSID . ADRAR
- HALPULAAR . BRAKNA		
- O. ETFAGHA HAIBALLA. TRARZA		
- IDAOUALI . TAGANT	—>	- IDAOUALI . TAGANT
- IDEYBOUSSAT . H. EL GHARBI		
- SONINKE . GUIDIMAKA		
		- O. DAOUD . ASSABA
		- LAGHLAL . H. GHARBI
		- O. DAOUD . H. CHARGUI
		- M'HAJIB . H. CHARGUI
		- O. DAOUD . TAGANT
		- O. BEN DAAMAN . TRARZA
		- O. AKCHAR . ADRAR
		- IDEYCHILLI . ADRAR
		- CHRATTIT IDAOUICH . ASSABA
		- TEKNA . ADRAR
		- HALPULAAR . GORGOL
		- SONINKE . GORGOL

GOUVERNEMENT DU 16.01.79SORTANTSENTRANTS

- | | |
|--|-----------------------|
| | - LADEM . H. GHARBI |
| | - RGUEIBAT . ADRAR |
| | - HALPULAAR . BRAKNA |
| | - IDAOUALI . TAGANT |
| | - TAGOUNANET . TRARZA |
| | |

GOUVERNEMENT DU 21.03.79SORTANTSENTRANTS

- | | |
|--|-------------------------|
| | |
| | |
| | - O. DAOUD . H. CHARGUI |
| | - O. DAOUD . TAGANT |
| | - O. AKCHAR . ADRAR |
| | - TEKNA . ADRAR |
| | |
| | - CHORFA . H. CHARGUI |
| | - O. BOUSSA . INCHIRI |
| | |

GOUVERNEMENT DU 6.04.79SORTANTSENTRANTS

- | | |
|--|-----------------------------------|
| | |
| | |
| | - O. DAOUD . ASSABA |
| | - LAGHLAL . H. GHARBI |
| | - M'HAJIB . H. CHARGI |
| | - SMASSID . ADRAR |
| | - HALPULAAR . BRAKNA |
| | |
| | - TADJAKANT . H. CHARGUI |
| | - LAAROUSSINE . DAHLET NOUADHIBOU |
| | |

GOUVERNEMENT DU 3.06.79

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- CHRATTIT IDAOUICH.ASSABA	—>	- CHRATTIT IDAOUICH . ASSABA
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- IDAOUALI . TAGANT	—>	- IDAOUALI . TAGANT
- TAGOUNANET . TRARZA		
- CHORFA . H. CHARGUI		
- O. BOUSBA . INCHIRI		
		- O. BIRI . TRARZA
		- HALPULAAR . GORGOL
		- TAGNIT . TRARZA

GOUVERNEMENT DU 7.01.80

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. BEN DAAMAN . TRARZA	—>	- O. DEMAAN . TRARZA
- HALPULAAR . GORGOL		
- LADEM . H. GHARBI		
- TADJAKANT . H. CHARGUI		
		- SONINKE . GUIDIMAKA
		- SONINKE . GORGOL
		- O. DAOUD . H. CHARGUI
		- LAGHLAL . ADRAR

GOUVERNEMENT DU 15.12.80

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . GORGOL		
- RGUEIBAT . ADRAR		
- LAAROUSSINE . DAHLET NOUADHIBOU		
- O. BIRI . TRARZA		
- HALPULAAR . BRAKNA		
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . GORGOL
- TAGNIT . TRARZA		
- LAGHLAL . ADRAR		
		- O. DAOUD . TAGANT
		- LAGHLAL . H. GHARBI
		- Ehel BARIKALLA . INCHIRI
		- SMASSID . ADRAR
		- SONINKE . GORGOL
		- AMGARIJ . ADRAR
		- SONINKE . GUIDIMAKA

GOUVERNEMENT DU 29.04.81

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. DAOUD . TAGANT		
- LAGHLAL . H. GHARBI	—>	- LAGHLAL . H. GHARBI
- IDAOUALI . TAGANT		
- SONINKE . GUIDIMAKA		
- O. DAOUD . H. CHARGUI		
- SMASSID . ADRAR	—>	- SMASSID . ADRAR
- SONINKE . GORGOL		
- AMGARIJ . ADRAR		
		- LAGHLAL . ADRAR
		- O. DAOUD . ASSABA
		- MESSOUMA . H. CHARGUI
		- TEKNA . ADRAR
		- HALPULAAR . BRAKNA

GOUVERNEMENT DU 13.07.82

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- SONINKE . GORGOL		
- SONINKE . GUIDIMAKA		
- LAGHLAL . ADRAR		
- TEKNA . ADRAR		
		- O. BIRI . TRARZA
		- LADEM . H. GHARBI
		- HALPULAAR . GORGOL
		- O. NASR . H. GHARBI
		- O. BIRI . TRARZA
		- HALPULAAR . GORGOL
		- IDOBLAL . H. CHARGUI
		- HALPULAAR . BRAKNA

GOUVERNEMENT DU 29.09.83

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- IDEYCHILLI . ADRAR		
- CHRATTIT IDAOUICH . ASSABA		
- HALPULAAR . BRAKNA		
- MESSOUMA . H. CHARGUI		
- O. BIRI . TRARZA		
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . GORGOL
		- IDAOUALI . TAGANT
		- TAGNIT . TRARZA
		- TAGOUNANET . TRARZA
		- OULAD GHAILAN . ADRAR
		- TERKEZ . ADRAR

GOUVERNEMENT DU 8.03.84

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- EHEL BARIKALLA . INCHIRI		
- SONINKE . GORGOL		
- SMASSID . ADRAR		
- LADEM . H. GHARBI		
- HALPULAAR . GORGOL		
		- AMGARIJ . ADRAR
		- HALPULAAR . BRAKNA
		- SONINKE . GUIDIMAKA
		- O. DAOUD . H. CHARGUI

GOUVERNEMENT DU 13.12.84

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- IDAOUALI . TAGANT		
- O. DEMAAN . TRARZA		
- AMGARIJ . ADRAR		
- O. NASSER . H. GHARBI		
- TAGNIT . TRARZA		
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR . GORGOL
- TAGOUNANET . TRARZA	—>	- TAGOUNANET . TRARZA
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- SONINKE . GUIDIMAKA	—>	- SONINKE . GUIDIMAKA
- O. DAOUD . H. CHARGUI		
		- MASSINE . TAGANT
		- O. DELIM . DAHLET NOUADHIBOU
		- IDAOUALI . ADRAR
		- MESSOUMA . H. CHARGUI
		- HALPULAAR . BRAKNA
		- IDEYBOUSSAT . H. GHARBI

GOUVERNEMENTS DES 10.04 et 12, 14, 21.05.85

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- MASSINE . TAGANT		
- IDAOUALI . ADRAR		
- TERKEZ . ADRAR		
- HALPULAAR . BRAKNA	—>	- HALPULAAR . BRAKNA
- IDEYBOUSSAT . H. GHARBI	—>	- IDEYBOUSSAT . H. GHARBI
		- O. BOUSBA . ADRAR
		- O. NASR . H. GHARBI

GOUVERNEMENTS DES 26.08, 27 et 29.10.85

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. DAOUD . ASSABA		
- LAGHLAL . H. GHARBI		
- SONINKE . GUIDIMAKA	—>	- SONINKE . GUIDIMAKA
- IDOBLAL . H. CHARGUI		
- HALPULAAR . GORGOL	—>	- HALPULAAR
- TAGOUNANET . TRARZA		
		- RGUEIBAT . ADRAR
		- KOUNTA . TAGANT
		- RGUEIBAT . ADRAR

GOUVERNEMENTS DES 01.04 et 10.08.86

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- O. DELIM . DHALET NDHIBOU		
- O. GHAILAN . ADRAR		
- HALPULAAR . BRAKNA		
- IDEIBOUSSAT . H. GHARBI		
		- WOLOF . TRARZA
		- LAGHLAL . AIOUN
		- IDJEDJOUBA . BRAKNA
		- Ehel SOUEID AHMED . TAGANT

GOUVERNEMENTS DES 31.08, 04 et 11.10.86

<u>SORTANTS</u>		<u>ENTRANTS</u>
- RGUEIBAT . ADRAR		
- WOLOF . TRARZA		
		- O. DAOUD . ASSABA
		- HALPULAAR . BOGHE

La période 1961-1978 indique 13 correspondances (13 flèches) alors qu'il y a eu 63 sortants (sans le ministre français COMPAGNET) et 67 entrants. En ce qui concerne la période 1978-1986, on relève 20 flèches pour 90 sortants et 94 entrants. Les dosages tribaux ne seraient-ils pas respectés ? Tout au contraire. Si l'on fait le total de tous les ministres sortants et entrants par ethnie, tribu et région, on s'aperçoit alors que l'arithmétique tribale est respectée.

1961 → 1978

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET TRIBU

	SORTANTS	ENTRANTS
- HALPULAAR . BRAKNA)	7	7
- HALPULAAR . GORGOL (NEGRO -	4	4
- SONINKE . GUIDIMAKA) AFRICAINS	2	3
- SONINKE . GORGOL (1	1
- OUOLOF)	1	1
- O. BIRI . TRARZA	11	8
- IDAOUALI . TAGANT	5	6
- O. DAMANE . TRARZA	4	3
- IDEIDBA . BRAKNA	3	3
- LAGHLAL . ADRAR	2	4
- LAGHLAL . HODH GHARBI	3	2
- O. DEIMANE . TRARZA	2	2
- BRAKNA . GORGOL	2	2
- CHORFA . HODH CHARGUI	2	2
- MECHDOUF . HODH CHARGUI	2	1
- IDAOUICH . TAGANT	1	2
- M'HAJIB . HODH CHARGUI	1	1
- IDAOUICH . ASSABA	1	1
- TEKNA . ADRAR	1	1
- TEYZEGA . ADRAR	1	1
- IDAOUALI . ADRAR	1	1
- O. AKCHAR . ADRAR	1	1
- TORKOZ . BRAKNA	1	1
- LADEM . HODH GHARBI	1	1
- IDAKZEMBOU . TRARZA	1	1
- Ahel BARIKALLA . INCHIRI	1	1
- Ehel SOUEID AHMED . TAGANT	1	1
- GORA . DAHLET NOUADHIBOU	0	1
- SMASSID . ADRAR	0	1
- Ahel BARIKALLA . TRARZA	0	1
- MESSOUMA . HODH CHARGUI	0	1
- IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI	0	1

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET REGION

		<u>SORTANTS</u>	<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR)	11	11
- SONINKE	(NEGRO-AFRICAINS	3	4
- WOLOF)	1	1
- TRARZA		18	15
- TAGANT		7	9
- ADRAR		6	9
- HODH CHARGUI		5	5
- HODH GHARBI		4	4
- BRAKNA		4	4
- GORGOL		2	2
- ASSABA		1	1
- INCHIRI		1	1
- DAHLET NOUADHIBOU		0	1
- TIRIS ZEMOUR		0	0

1978 → 1986

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET TRIBU

	<u>SORTANTS</u>	<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR . BRAKNA)	9	10
- HALPULAAR . GORGOL (NEGRO-	8	9
- SONINKE . GUIDIMAKA) AFRICAINS	5	5
- SONINKE . GORGOL (3	3
- WOLOF . TRARZA)	1	1
- IDAOUALI . TAGANT	4	4
- SMASSID . ADRAR	4	3
- LAGHLAL . HODH GHARBI	3	4
- LAGHLAL . ADRAR	4	2
- O. DAOUD . HODH CHARGUI	3	3
- TAGOUNANET . TRARZA	3	3
- IDEYBOUSSAT . HODH GHARBI	3	2
- O. DAOUD . ASSABA	2	3
- REGUEIBAT . ADRAR	2	3
- O. BIRI . TRARZA	2	3
- MESSOUMA . HODH CHARGUI	2	2
- CHRATTIT . IDAOUICH . ASSABA	2	2
- LADEM . HODH GHARBI	2	2
- AMGARIJ . ADRAR	2	2
- O. DAOUD . TAGANT	2	2
- O. BEN DAAMAN . TRARZA	2	2
- TAGNIT . TRARZA	2	2
- TEKNA . ADRAR	2	2
- O. NASR . HODH GHARBI	1	2
- M'HABIJ . HODH CHARGUI	1	1
- CHORFA . HODH CHARGUI	1	1
- TADJAKANT . HODH CHARGUI	1	1
- IDOBLAL . HODH CHARGUI	1	1
- O. AKCHAR . ADRAR	1	1
- IDEYCHILLI . ADRAR	1	1
- O. GHAILAH . ADRAR	1	1

	SORTANTS	ENTRANTS
- TERKEZ . ADRAR	1	1
- IDAOUALI . ADRAR	1	1
- O. BOUSBA . INCHIRI	1	1
- Ehel BARIKALLA . INCHIRI	1	1
- MASSINE . TAGANT	1	1
- LAAROUSSINE . DAHLET NOUADHIBOU	1	1
- O. DELIM . DAHLET NOUADHIBOU	1	1
- IDEIDBA . BRAKNA	1	1
- GORA . DAHLET NOUADHIBOU	1	0
- O. ETFAGHA HAIBALLA . TRARZA	1	0
- KOUNTA . TAGANT	0	1
- Ehel SOUEID AHMED . TAGANT	0	1
- O. BOUSBA . ADRAR	0	1

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET REGION

		<u>SORTANTS</u>	<u>ENTRANTS</u>
- HALPULAAR)	17	19
- SONINKE	(NEGRO-AFRICAINS	8	8
- WOLOF)	1	1
- ADRAR		19	18
- TRARZA		10	10
- HODH CHARGUI		9	9
- HODH GHARBI		9	10
- TAGANT		7	9
- ASSABA		4	5
- DHALET NOUADHIBOU		3	2
- INCHIRI		2	2
- BRAKNA		1	1

Pour la période 1961-1978, on constate que le plus fort écart est de 3 (une seule fois) et qu'il y a un grand nombre de parités. Entre 1978 et 1986, l'écart le plus important est de 2 (une seule fois dans le total par tribu), le nombre de parités étant là aussi important.

La principale conclusion de tous ces tableaux est donc l'incontestable réalité d'un dosage tribal qui se réalise non à chaque remaniement mais dans le temps (un temps relativement bref). Telle tribu évincée réapparaît en moyenne trois ou quatre remaniements après.

L'ensemble de ces calculs permet en outre de mesurer concrètement les déplacements successifs du pouvoir par grande zone géographique et tribale. Il est symptomatique de constater que l'hégémonie successive de telle région correspond à la détention du pouvoir suprême par l'un de ses ressortissants (cf la "ronde" des Présidents).

Un tableau présentant les principales tribus complète les données ci-dessus. Il en ressort que la période 1961-1978 illustre bien l'écrasante domination d'une tribu (les oulad BIRI) et d'une région (le TRARZA) liée directement à la présence de Moktar ould DADDAH à la tête de l'Etat. Quelques autres grandes tribus (essentiellement IDAOUALI et LAGHLAL) sont bien représentées. La période 1978-1986 montre quant à elle l'émergence de tribus beaucoup moins importantes (SMASSID, oulad DAOUD, TAGOUNANET, IDEYBOUSSAT, ...), ce qui confirme l'éclatement du pouvoir et le regain du tribalisme étudié supra.

PRINCIPALES TRIBUS MAURES

TRIBUS (* Confédérations)	LOCALISATION (Région ou Point de fixation)	TRIBUS LES PLUS NOMBREUSES : +
<u>I. MARABOUTIQUES (Zwaya)</u>		
AHEL BARIKALLA	Akjout	
AHEL MUHAMMAD FADEL	Néma	
AHEL SIDI MAHMOUD	Tagant et Hodh	+
DEIMAN	Trarza	
DJEILIBA	Brakna	
IDAOU'ALI	Méderdra, Chinguetti, Tidjija	+
IDAOU LE HADJ	Kiffa, Ouadane	
IDJEIJIBA	Brakna	
LAGHLAL	Hodh	+
SMACIDES	Atar, et de nombreux "Ksars"	
TADJAKANT	Trarza, Brakna et Assaba	
TAGAT	Brakna	
TAGNIT	Trarza	
TAGOUNANT	Trarza	
TENDGHA	Trarza	
OULAD BIRI	Trarza	+
<u>II. MARABOUTIQUES/GUERRIERES</u>		
* KOUNTA	De Tombouctou à l'Adrar	+
* OULAD BOU SBA	Du Sud marocain au Trarza	
* REGUEIBAT LEGOUACEM	Sud marocain, Seguiet El Hamra, Zemmour	
* REGUEIBAT SAHEL	Sud marocain, Zemmour, Adrar, Rio de Oro.	

III. GUERRIERES
(Hassane)

* BRAKNA :		
AHEL YAHYA OULD SIDI		
BEN OTHMAN		
OULAD ABDALLAH	Brakna et Adrar	
OULAD AHMED		
OULAD NORMACH		
* IDAOU'AICH		
ABABAK	Tagant	
CHRATTIT		
* MECHDOUF	Hodh oriental (Timbédra)	+
* OULAD ALLOUCH	Hodh oriental (Néma, Bassikounou)	
* OULAD AMMONI		
OULAD AKSHAR		
OULAD AMMONI	Adrar	
OULAD GHAYLAN		
* OULAD DLEIM	Du Cap Timins au Rio de Oro et Nord Zemmour	
* OULAD NASCR	Hodh occidental	
* TRARZA		
OULAD DAMMAN		
OULAD BEN DAMMAN	Trarza	
OULAD DAHMAN		
OULAD MUHAMMED LE-H-BIB		

Sources : J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie (op. cit) ; A.C. DE LAIGLESIA. Breve estudio sobre las tribus moras de Mauritania. Instituto hispano-arabe de cultura. Madrid. 1985.

N.B. - Il faut souligner qu'il existe plus de 150 tribus ;

- Pour un ordre d'idée, une tribu telle que les oulad BIRI regroupe environ 10 000 membres.

Pour terminer, il apparaît que les derniers tableaux présentés ci-dessus (tableaux finals des remaniements ministériels par ethnie, tribu et région) confirment d'une part le pourcentage quasiment constant des négro-africains dans les divers gouvernements (environ 25 % cf la fameuse "règle du 1/4"), d'autre part, chez les Maures, le transfert du pouvoir globalement du TRARZA (1961-1978), à l'est (coup d'Etat de 1978) puis à l'ADRAR.

La troisième illustration de l'importance du fait tribal dans l'Etat mauritanien fait appel à quelques arguments de fond. Rappelons tout d'abord la fameuse théorie des cycles dégagée au XIVème siècle par le grand sociologue maghrébin Ibn KHALDOUN. Ce dernier a montré comment, dans le contexte anarchique du milieu politique tribal, seule l'asabiya d'une tribu permet la création d'un Etat. La solidité de l'Etat dépend de la solidarité qui unit ses fondateurs. Mais ceux-ci, profitant des avantages que leur procure le pouvoir politique, ne tardent pas à s'enrichir. Or cet enrichissement ruine la solidarité tribale car il développe l'inégalité entre les membres de la tribu, le souverain et ses proches en étant les principaux bénéficiaires. De plus, l'action même du souverain dissout l'asabiya qui l'a porté au pouvoir dans la mesure où, désormais détenteur du pouvoir politique central, il veut unifier l'assemblage hétéroclite de tribus qui forme cet Etat. Dès lors, la déliquescence de l'asabiya de la tribu dirigeante permet à une autre tribu nomade, jusque là à l'écart du pouvoir et dotée quant à elle d'une forte asabiya, de fonder un nouvel Etat dont l'évolution est la même que le précédent, consacrant une instabilité politique chronique. *"L'apparition de l'Etat, grâce à la victoire d'une tribu conquérante, implique la dislocation de sa structure tribale. C'est cette contradiction interne qui provoque la faiblesse congénitale des Etats nord-africains. Le concept d'asabiya est donc éminemment dialectique. Moteur du devenir de l'Etat, l'asabiya est ruiné par la réalisation de l'Etat"* (339).

(339) Y. LACOSTE. Ibn Khaldoun. F. Maspéro. 1973. p.p. 155.156.

L'histoire récente de l'Etat mauritanien offre une surprenante application de ce schéma. Il est révélateur de constater en premier lieu que chaque Chef d'Etat renversé et avec lui toute sa tribu sont régulièrement accusés d'avoir accaparé l'Etat et amplement profité des richesses auxquelles leur position donnait accès. D'autre part, plusieurs informateurs nous ont confirmé la pertinence du rôle de l'asabiya tribale pour "préparer le terrain" au nouveau Chef d'Etat. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau dirigeant est précédée de la mobilisation des membres les plus influents de sa tribu (notables, commerçants, ...) qui tentent de rassembler le maximum d'atouts en faveur de leur candidat. Le moment même du changement de pouvoir - le coup d'Etat - appelle quelques commentaires. Mais peut-on réellement parler de "coup d'Etat" quand on envisage leur fréquence et leur déroulement ? Le moins que l'on puisse remarquer est le caractère "soft" de la plupart d'entre eux. Sur les huit coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat qui sont intervenus du 10 juillet 1978 au 22 octobre 1987, le sang n'a coulé qu'à deux reprises (le 16 mars 1981 et le 22 octobre 1987 (340)). En outre, la nouvelle équipe au pouvoir reste en général à de rares éléments près la même. Ce type de coup d'Etat n'apparaît-il pas plutôt comme une forme quasiment "normale" de dévolution du pouvoir ? C'est le moment où une nouvelle direction tribale se met en place. Certes, le coup d'Etat n'intervient jamais par hasard. Une situation particulièrement grave (la guerre en 1978) ou un élément déterminant (la reconnaissance du Polisario en 1984) semblent précipiter les événements. Mais cette phase catalytique vient s'agréger à un ensemble d'éléments qui de façon quasi inéluctable appelait un changement. Le facteur constant demeure l'arrière-fond tribal. La tribu qui a occupé le pouvoir est régulièrement accusée d'avoir abusé de sa position. Le nouvel homme fort et sa tribu sont alors autant portés par la vigueur de leur asabiya que par le consensus des autres tribus qui a pu se faire sur eux. Le choix opéré est lui aussi révélateur de l'emprise du fait tribal.

Souvenons-nous que nous sommes dans le cadre d'un pouvoir profondément égalitaire. Le respect d'une stricte égalité entre les segments les plus puissants est la condition *sine qua non* pour éviter un grave conflit interne. Or, malgré ce tempérament rebelle à toute autorité centralisée, l'Etat est là et il faut bien qu'un Chef d'Etat "occupe la place". En somme, il s'agit moins de mettre en place quelqu'un par volonté que par nécessité, le véritable choix étant (surtout)

(340) Sept morts pendant la tentative de 1981 ; quatre fusillés en 1981, trois en 1987. Ailleurs, une seule tentative peut faire des centaines de morts (par exemple au Kenya en août 1982, on a dénombré de deux cents à trois cents morts).

de neutraliser le pouvoir. Dès lors, il est tout à fait normal que le consensus se fasse sur un personnage plutôt discret et effacé, issu de l'aristocratie moyenne (cf "précisions d'ordre terminologique" in enquête sur les catégories dirigeantes, tome III) et apte à négocier, à réaliser le compromis (qualité plus maraboutique que guerrière). On choisit moins un "homme fort" pour gouverner que pour arbitrer. Que le futur Président ne dérange personne ... et il arrange tout le monde. Les dirigeants qui se sont succédés de 1946 à 1986 répondent-ils aux trois critères évoqués (discrétion, non appartenance à un segment puissant, origine maraboutique) ? C'est le cas pour Horma ould BABANA, Sidi el Moktar NDIAYE, Moktar ould DADDAH, Mohamed Mahmoud ould LOULY, Mohamed Khouna ould HAIDALLA (341) et Maaouya ould Sid'Ahmed TAYA (pour plus de précision sur les origines tribales et le statut personnel, cf enquête tome III). Précisons d'emblée que la discrétion s'apprécie au moment du choix du dirigeant, le personnage en question pouvant par la suite s'affirmer... à ses risques et périls (cf Horma ould BABANA, Mohamed Khouna ould HAIDALLA et dans une moindre mesure Moktar ould DADDAH). Il ne manque à cette liste que Moustapha ould Mohamed SALECK et Ahmed ould BOUCEIF, tous deux d'origine guerrière, le second étant en outre issu d'un segment tribal important. Notons à ce propos que le coup d'Etat de 1978 est principalement le fait de tribus guerrières. Le premier restera au pouvoir ... 9 mois, le second un peu moins de deux mois (341 bis).

Le raisonnement que l'on vient de développer peut être illustré de façon plus précise par deux exemples des plus fameux : Moktar ould DADDAH a bénéficié de beaucoup de soutiens parmi les grands chefs tribaux dont les émirs du Tagant et de l'Adrar contre son adversaire direct - pourtant de la même tribu que lui -, Souleymane ould Cheikh SIDYA. Tous ces grands notables tribaux, en appuyant Moktar ould DADDAH, évitaient le pouvoir d'un de leurs concurrents directs qui, à l'inverse de Moktar ould DADDAH, ne les aurait pas consulté dans la conduite des affaires. Le second exemple concerne le choix de Mohamed Khouna ould HAIDALLA. Nous avons à maintes reprises

(341) La tribu de Khouna ould HAIDALLA, les Laaroussine, apparaît comme mi-maraboutique mi-guerrière. Bien qu'ayant pris les armes pour se défendre, elle est classée à l'origine *zwaya* (cf S. CARATINI, *Les Rgaybat (1610-1634)*, tome 1, L'harmattan, 1989, p. 148).

(341 bis) De façon plus générale, on peut remarquer que la plupart des fils de grandes familles guerrières ont disparu de la scène politique : colonel Ahmed ould ABDALLAH : écarté ; colonel Cheikh ould BOIDA : à la retraite ; lieutenant-colonel Ahmed Salem ould SIDI, lieutenant-colonel Ahmed ould BOUCEIF, commandant Jiddou ould SALECK : décédés. C'est, pour les tribus guerrières, l'un des signes d'un véritable bouleversement de la société (libération des esclaves, manque de courage des guerriers, percée des marabouts) ... assimilé à une prémisse de la fin du monde ("Alamat Lakhra"). Source : entretiens.

souligné ses liens avec les tribus du nord et donc le Polisario. On nous a dit à ce sujet que les grands notables tribaux avaient préféré choisir un "étranger" plutôt qu'un potentiel rival direct (342). Notons enfin que les critères évoqués s'appliquent également pour le choix de dirigeants moins prestigieux : c'est le cas des deux anciens maires de Nouakchott, ould KHAIAR et ould MAH (quoique la discrétion du second ne soit pas particulièrement établie... il est vrai qu'il n'a pas terminé son mandat, démis de ses fonctions moins de deux ans après son élection, officiellement pour malversations financières).

La prégnance du fait tribal se vérifie également à travers l'actualité de vieux clivages. Les rivalités ancestrales, par systèmes d'alliances interposés, se manifestent au cœur des élections départementales organisées en 1988. Un premier exemple concerne le Trarza marqué par le vieux clivage marabouts/guerriers (la guerre de Charr Babba avait mis aux prises l'ensemble maraboutique Techemche - oulad Deimane - avec les tribus guerrières M'Gavra - oulad Ahmed Ben Damane et oulad Damane -). L'élection départementale de Mederdra en 1988 voit la défaite du représentant de la famille émirale du Trarza - oulad Ben Damane - face à un de ses cousins allié aux oulad Deimane (343). Le second exemple, illustrant l'actualité de la rivalité guerriers/marabouts se situe en Assaba. Les guerriers Chrattit y sont traditionnellement opposés aux marabouts Ehel Sidi Mahmoud. Deux coalitions formées autour de chacune de ces tribus s'affrontent à l'occasion des élections départementales de Oued Jrid en 1988 ; les Chrattit l'emportent (344). Ces résultats électoraux impliquent le vote automatique des ressortissants de telle tribu pour les candidats issus de ses rangs, l'éventuelle appartenance idéologique étant alors mise entre parenthèses (à ce propos, plusieurs interlocuteurs nous ont cité des anecdotes semblables à celle que nous avons relatée p.131: un Nahdiste déclarait voter PRM pour obéir au choix décider par sa tribu... *"ensuite, après les élections, je resterai à mon parti qui est la Nahda"*). Le Tagant a récemment offert, à un niveau régional, l'illustration

(342) Source : entretiens.

(343) Source : entretiens.

Dans le même sens, on nous a rapporté que les premiers soutiens apportés à Moktar ould DADDAH au moment de l'indépendance provenaient de tribus maraboutiques de l'ouest (Techemche), la première opposition étant le fait de guerriers de l'ouest. L'actualisation du schéma de Charr Babba ne devait cependant pas connaître la même suite que la célèbre guerre du XVII^{ème} siècle, Moktar ould DADDAH préférant la tactique de la "revanche douce" à celle de la confrontation directe.

(344) Source : entretiens.

de ce type de comportement. Le principal conflit dans cette région du centre de la Mauritanie dont la capitale est Tidjikja n'est pas inter mais intra-tribal. La tribu des Idaouali est divisée en deux tendances rivales, Ehel Hammoud et Ehel Zein, chacune regroupant autour d'elle un certain nombre de tribus ou de fractions. La première tendance est majoritaire sur le plan démographique au niveau régional ; la seconde compte une majorité d'individus à Tidjikja. En toute logique numérique, les dernières élections des SEM sur le plan régional (1984) donnaient la victoire à la coalition dirigée par la tendance Ehel Hammoud tandis que les élections municipales de 1986 à Tidjikja voyaient la victoire de la tendance Ehel Zein. Qui plus est, la tendance Ehel Hammoud, principalement de par ses dirigeants (345) a une teinte libérale (proche de l'AMD), alors que Ehel Zein se veut plutôt progressiste (pro MND). Un informateur nous a cité le cas d'un sympathisant du MND membre de la tendance Ehel Hammoud ayant voté... Ehel Hammoud (346).

Dans le prolongement de l'actualité d'anciens conflits, nous pouvons noter une manifestation supplémentaire du fait tribal à travers l'application fréquente du mécanisme de solidarité négative : dès qu'un segment se veut prépondérant ou devient gênant, on s'allie à ses adversaires pour le neutraliser. Plusieurs exemples de la première occurrence ont été donnés dans la première partie (cf notamment lors des élections municipales de 1986 l'alliance au second tour des listes devancées par la liste bleue, en tête à l'issue du premier tour). Nous voudrions maintenant donner un exemple correspondant au second cas. La tribu des Idouaich était devenue gênante pour le Président ould HAIDALLA. Trois raisons étaient à l'origine de cette tension : cette tribu s'était opposée à l'abolition de l'esclavage, elle avait un penchant pro-marocain et entretenait de bonnes relations avec Moktar ould DADDAH. Mohamed Khouna ould HAIDALLA va neutraliser cette tribu sur le terrain de ce qui apparaît être un excellent baromètre de la cote tribale : la nomination aux postes publics importants. Concernant la représentation tribale de la région en question, il nomme trois responsables appartenant à des tribus concurrentes des Idaouich : Mohamed Lemine ould ZEIN, Idaouali, est nommé directeur de la gendarmerie ; Ahmed ould ZEIN, Idaouali, devient ministre des finances ; Abdelkader ould AHMED, Kounta, est promu directeur de la Société nationale d'importation et d'exportation. Les Idaouich,

 (345) Dont Moustapha ould ABDERRAHMANE, porte-parole de l'AMD sous le régime de ould HAIDALLA, nommé ministre de l'information en décembre 1988.

(346) Source : entretiens.

privés d'importants postes publics et de leurs retombées, sont marginalisés. Le Président ould TAYA aurait récemment écarté les Kounta, au bénéfice des Idaouali et des Idouaich...

Pour terminer cet exposé quelque peu hétéroclite mais en même temps révélateur de l'enracinement du facteur tribal dans des sites très divers du politique en Mauritanie, il est bon de préciser la façon dont il se manifeste au sommet de l'Etat. L'impératif du dosage tribal, le respect des équilibres mais également le jeu subtil des alliances en fonction de la conjoncture sont certainement une des priorités de tout Chef d'Etat. Même s'il n'existe pas de "ministère tribal" dans l'organigramme gouvernemental, nul doute qu'il occupe une bonne place dans la hiérarchie officielle. Ahmed ould Mohamed SALAH, ministre de la souveraineté interne sous Moktar ould DADDAH à plusieurs reprises, a longtemps fait fonction de *deus ex machina* en la matière. Ce rôle semble aujourd'hui être tenu par un triumvirat composé de proches du Président ould TAYA : Mohamed Lemine ould KHLIL, ancien directeur de la sûreté nationale sous Moktar ould DADDAH, cousin du président ould TAYA, Ahmed ould Sidi BABA, maire d'Atar, également cousin du chef de l'Etat, enfin Ahmed ould TAYA, ancien cadre de la banque centrale de Mauritanie. Ces trois hommes, que l'on voit souvent ensemble, n'ont aucun statut particulier. Conseillers officiels du Chef de l'Etat en la matière, ils reçoivent les chefs des diverses tribus (le plus souvent chez eux) et prennent ainsi le pouls des revendications tribales afin de réaliser le dosage le plus adapté aux données du moment (347).

Bien qu'il soit encore très présent, le champ tribal donne cependant quelques signes d'affaiblissement. La logique tribale est parfois remise en cause par le facteur économique. Telle tribu qui voudrait chasser sur les terres de ses rivales a de plus en plus de chances de réussite en proposant au futur rallié des moyens financiers conséquents. Le degré de pouvoir dépend en grande partie des libéralités accordées. Concrètement, le leader se rend dans la tribu dont il cherche le soutien. C'est l'occasion d'une réception fastueuse au cours de laquelle il doit montrer sa prodigalité (argent, nominations ...). Il faut surtout que cela se sache

(347) Source : entretiens.

au sein de la tribu en question pour créer le soutien envers le donateur. Mais si les libéralités sont jugées insuffisantes, la tribu sollicitée peut s'adresser à un donateur plus généreux. Les deux limites à ces manœuvres de type clientéliste sont d'une part celle des moyens eux-mêmes qui ne sont pas illimités, d'autre part certaines inimités personnelles entre élites tribales, pour des motifs variés ayant surtout relation à l'honneur (un tel ne m'a pas salué un jour, il a dit du mal de mon entourage...). Cette évolution vers l'esprit marchand se vérifie à travers divers signes : une tribu telle que les Idaouali n'est devenue vraiment importante que vers le début des années 1970. Traditionnellement, elle était sous la protection des Idaouich. L'ascension des Idaouali, tribu connue pour sa vitalité dans le domaine du commerce, est certainement liée à l'importance croissante du facteur économique. Autre manifestation de cette tendance, les élections municipales de Nouakchott ont révélé la place de plus en plus importante du clientélisme, provoquant parfois l'éclatement de tribus pour des questions de financement, ce qui, aux dires d'un informateur, est un signe avant-coureur de la perte de vitesse de la logique tribale (348).

La relative sortie du tribalisme se fait à l'avantage d'autres cadres de solidarité, en tout premier lieu la région. On remarque depuis quelques années la tendance du pouvoir de nommer des personnalités modérées au sein des tribus sur lesquelles il s'appuie. L'explication de cette tactique doit certainement être recherchée dans le fait qu'en choisissant des personnes entretenant d'assez bons rapports avec les tribus rivales, le pouvoir évite la radicalisation de ces dernières. Ce choix est admirablement illustré par l'exemple de "l'inamovible" ministre de l'éducation nationale, Hasni ould DIDI, en poste depuis 1979 ! Cet Idaouali est devenu un personnage central de la région du Tagant de par ses bonnes relations avec les notables Idaouich et Kounta (tribus traditionnellement concurrentes des Idaouali). Bien entendu, la nomination d'un membre d'une autre tribu que la sienne n'est jamais la panacée, mais, faute de mieux, on s'adresse à cette personne pour une éventuelle intervention. Ce qui représentait à l'origine une manœuvre d'ordre tribal (favoriser une certaine paix tribale) devient un moyen de glisser de la

(348) Selon la même source, un des sites d'observation privilégié de l'éclatement futur des tribus serait le terrain électoral.

solidarité tribale à la solidarité régionale. De fait, si les tribus habituellement rivales (dans notre exemple, au Tagant, les Idaouali, les Idaouich et les Kounta) trouvent des terrains d'entente et s'expriment - même de façon imparfaite - d'une seule voix, cela ne peut que renforcer, en retour, l'influence du ministre qui devient le porte-parole d'une ensemble bien plus important... avec les retombées subséquentes (349). Parallèlement à ce glissement du cadre tribal vers le cadre régional, et à son opposé, se dessine un mouvement de repli vers les intérêts strictement claniques ou familiaux. Ici, le cercle de solidarité se rétracte. Si le noyau familial reste toujours sûr, une frange d'une famille régnante (conduite par un cousin le plus souvent) peut rejoindre une autre tribu. Notons cependant que cette tendance ne concerne pour le moment que les élites tribales. Globalement, la fin des tribus ici suggérée demeure encore lointaine, la période actuelle restant toujours marquée par une forte emprise tribale.

Les quelques signes de sortie du tribalisme ne doivent finalement pas nous étonner si l'on se remémore les divers champs qui ont été mis en évidence tout au long de cette première partie. Un bref résumé de l'histoire politique de la Mauritanie de 1946 à 1986 le rappelle.

Dès avant l'indépendance, la constitution de groupes tels que l'AJM ou la Nahda indique la sortie des seuls réflexes tribaux. Une pensée politique "nationale" commence à s'affirmer. Mais la logique étatique ne prend véritablement forme qu'avec le passage au pouvoir de Moktar ould DADDAH. La première décennie de l'indépendance est dominée par la rivalité entre ce dernier et Souleymane ould Cheikh SIDYA. Au delà de l'affrontement des deux hommes qui est en partie un conflit intra-tribal (tous les deux appartiennent à la tribu des oulad BIRI), c'est le choc entre deux conceptions du pouvoir. L'affrontement se cristallise notamment autour de la querelle multipartisme - parti unique. Souleymane ould Cheikh SIDYA, membre de la haute aristocratie maraboutique, défend le pouvoir traditionnel alors que Moktar ould DADDAH, issu de l'aristocratie moyenne, se veut le promoteur de l'Etat moderne. On se souvient des quatre étapes qui marquent la victoire de Moktar ould DADDAH : le congrès de Kaedi de 1964 où il s'appuie sur le Parti contre les tenants du pouvoir traditionnel ; l'institutionnalisation du parti unique

 (349) Ce qui pourrait aussi expliquer en partie le faible turn-over dans certains ministères. cf supra.

en 1965 qui lui donne le monopole de la représentation politique ; la suppression de la chefferie par voie d'extinction, mesure révolutionnaire passée quelque peu inaperçue, par laquelle il interrompt la régénération naturelle du pouvoir traditionnel ; enfin la lutte contre les faux Cheikhs en 1968 à l'occasion de laquelle, dans le cadre de la "repersonnalisation de l'homme mauritanien", il s'en prend à ceux qui ont collaboré avec le colonisateur. La logique juridico-politique nationale ne cesse dès lors de s'affirmer. Elle se traduit aussi bien par des mesures ponctuelles telle cette réponse négative adressée à l'émir de l'Adrar qui demandait des vivres pour "entretenir son entourage" "*il faut combattre toute velléité d'institution du féodalisme au sein du Parti*" (350)), que par l'émergence de valeurs nouvelles - certes balbutiantes - telles que service public ou intérêt général. Les amitiés tissées entre promotionnaires, la nouvelle vision de la vie, du travail que ramènent avec leurs bagages les étudiants ayant suivi un cursus à l'étranger, le développement de l'éducation, de la communication, la modernisation de l'économie par institutions internationales interposées ... font éclater les cadres de référence exclusivement tribaux. La segmentarité échoue à rendre compte à elle seule de structures en voie de transformation.

La seconde période - 1968 - 1975 - est caractérisée par le dynamisme de l'opposition au régime de Moktar ould DADDAH et la capacité de récupération de ce dernier. Opposition et récupération des technocrates en 1971 mais surtout vigueur et longévité du mouvement politique et social d'opposition d'inspiration marxiste qui accule Moktar ould DADDAH à d'importantes réformes (révision des accords de coopération avec la France, création d'une monnaie nationale, nationalisation de la Miferma). La place tenue alors par le MND et le PKM témoigne de solidarités organiques ayant transcendé les solidarités d'ordre traditionnel, même si l'on a qualifié à l'époque certaines tribus de "tribus rouges". Cette époque marque aussi la volonté d'être vigilant face à l'alibi ethnique qui cache mal parfois des enjeux profondément politiques et sociaux.

Enfin, la décennie qui s'ouvre avec le conflit saharien est constamment marquée par ce dernier. La guerre du Sahara fait chuter Moktar ould DADDAH ; c'est par rapport à elle que Moustapha ould Mohamed SALECK est jugé trop timoré, Ahmed ould BOUCEIF trop pro-marocain, Mohamed Khouna ould HAIDALLA trop favorable au Polisario. Le conflit saharien fait et défait les coalitions. Au facteur régional s'ajoutent les influences extérieures (Maroc, Lybie, Irak, Algérie...) sur lesquelles se greffent des oppositions d'ordre idéologique.

(350) Archives nationales de Mauritanie. Série Présidence. Dossier N° 826 (1972).

Les axes de division et de regroupement ne se limitent pas à ceux qui viennent d'être évoqués à la lumière de l'histoire récente de la Mauritanie. Nous pourrions faire référence à l'Islam (351), au rôle que jouent certaines puissances externes - principalement la France, les pays arabes, le FMI (352)-, à la place qu'occupent les forces économiques internes... et, tout particulièrement depuis le printemps 1989 (cf addendum), au retour en force du champ ethnique

(351) Certains s'étonneront du peu de place accordé aux confréries dans ce travail (hormis dans le chapitre 1). Il est bon de préciser que contrairement au Sénégal voisin, les confréries n'ont en Mauritanie qu'une faible importance sur le plan politique. Elles s'effacent derrière les tribus. Quand on veut situer quelqu'un, on lui demande son appartenance tribale et non confrérique. La seconde, d'ailleurs, suit presque toujours la première. Un membre de la tribu oulad BIRI par exemple est quasi-automatiquement quadryste. Les confréries ont certainement davantage compté dans l'histoire de la Mauritanie qu'aujourd'hui. Le regain observé sous la période coloniale doit à ce que les Cheikh SIDYA (oulad BIRI) ont été très proches du colonisateur, provoquant de la sorte une réaction des tidjanis.

Le second thème souvent abordé lorsqu'on fait référence à l'Islam - l'islamisme - a également été quelque peu délaissé jusqu'ici. Malgré une influence jusqu'au sein du gouvernement, la vitalité des islamistes en Mauritanie semble freinée dans un pays où il est de tradition de pratiquer un Islam tolérant, où l'occidentalisation n'a jamais été très poussée et où le qualificatif de République islamique coupe l'herbe sous les pieds de la tendance fondamentaliste. Le pouvoir peut toujours faire des concessions qui ne coûtent pas cher dans un pays entièrement musulman... et qui peuvent s'avérer très profitables aussi bien sur le plan de la légitimité interne que sur celui de l'obtention de moyens financiers, notamment de la part de l'Arabie Séoudite. Source : entretiens. (Sur les islamistes, cf 2ème partie).

(352) A l'instar de nombreux pays africains, l'influence du FMI en Mauritanie est remarquable depuis quelques années. Agréé - ou suscité - par la fameuse institution internationale, un important "Programme de Redressement Economique et Financier" (PREF) a été adopté en 1985 et prolongé depuis son échéance en 1988. Les objectifs officiels du PREF étaient d'assainir la gestion des entreprises publiques, de rationaliser les investissements en les orientant vers les secteurs productifs, d'augmenter l'efficacité des structures administratives et d'encourager l'initiative privée. Il a permis à la Mauritanie de passer trois accords successifs de 12 millions de dollars avec le FMI et d'obtenir de la Banque mondiale un crédit de 50 millions de dollars. Les premiers résultats se sont révélés encourageants sur un plan strictement économique : en 1985, la croissance passait à 3,1 % pour atteindre les 4 % prévus en 1986 (Le Monde, 24 Juillet 1987, p. 5). Mais l'intervention du FMI n'a pas eu que des effets heureux. La population a subi les effets de la hausse des prix à la consommation, s'inquiétant des nombreux "délestages" en matière d'emploi. Dans un pays où le secteur privé est exsangue et où l'Etat fournit de nombreux emplois, il a été décidé qu'il ne devait pas "se maintenir dans les activités où sa présence n'est pas nécessaire" (Sud magazine, (Dakar), N° 4, janvier 1987, p. 15). Bien que de création récente, l'université de Nouakchott forme déjà des diplômés-chômeurs. On attend avec impatience la création d'emplois productifs (qu'il ne faut pas confondre avec les initiatives, à grands renforts de publicité, de "food for work" qui consistent le plus souvent à faire balayer les rues par des haratine pour quelques poignées de riz).

qui a mis le pays au bord de la guerre civile (353).

L'observation des divers champs constitutifs de l'Etat mauritanien invite finalement à la conclusion de l'articulation de plusieurs logiques. Dans cet Etat à polarisation variable, les conjonctures mobilisatrices superposent généralement plusieurs champs. Nous en avons donné des exemples tout au long de cette première partie : la ventilation ministérielle se fait en fonction de dosages ethniques et tribaux ; certains groupes politiques se forment sur des bases ethniques (FLAM, BAA5) ; le MND marxiste s'implante dans un pays entièrement musulman ; l'action de Mohamd Khounaould HAIDALLA met autant en avant ses attaches tribales que les influences externes ; lors des élections municipales de 1986 à Nouakchott, l'opposition à la liste bleue au second tour se manifeste à travers le mécanisme de solidarité négative mais également la coalition de divers groupes

(353) Si l'histoire contemporaine de la Mauritanie ne permet pas d'appliquer une grille d'analyse strictement ethnique (à la veille de l'indépendance, des notables noirs et maures du sud du pays se joignent pour former l'UNM ; en 1979, des personnalités maures du Trarza démissionnent du Conseil national consultatif, accompagnant le geste de mécontentement négro-africain ; certains partis "transversaux", dont l'exemple-type est le MND, recrutent dans toutes les ethnies...) les massacres et déportations de 1989 expriment incontestablement une crise ethnique. Les halpulaaren sont explicitement visés. Même le MND, qui met régulièrement en avant les contradictions sociales, n'hésite plus dorénavant à qualifier l'Etat mauritanien d'"Etat chauvin grand arabe qui pratique une politique discriminatoire et raciste contre les communautés négro-africaines, en premier lieu contre les Hallpulaaren" (Section européenne du MND, Mauritanie : apartheid ou chauvinisme d'Etat ?, non daté, p. 5, cf addendum). Certes, tous les Maures ne sont pas partie prenante à cette offensive. Certains (en minorité, pour l'instant) sont même franchement opposés au pouvoir à ce sujet (voir le tract du mouvement des Indépendants in addendum). Il est vrai que ces événements cachent en réalité un enjeu profondément politique : il s'agit pour le pouvoir maure, aiguillonné par les mouvements "chauvins" nassérien et baassiste, de contrer voire d'éliminer les rivaux potentiels que sont les Halpulaaren (rappelons-nous de la tentative de coup d'Etat de 1987) et de conserver ainsi la plus grande part du pouvoir et des richesses du pays. Il est à cet égard révélateur que les premières cibles, choisies, lors des affrontements, aient été, outre les ressortissants sénégalais, des notables hallpulaaren. Le pouvoir a en fait joué la carte des haratine, cheville ouvrière des massacres, qui bénéficient directement (notamment en brousse) du départ des Halpulaaren.

politiques... Au sommet de l'Etat, la logique juridico-politique nationale semble de plus en plus présente avant tout parce qu'elle constitue le seul langage commun avec les bailleurs de fonds ; cependant, lorsque les crédits ont été obtenus et qu'il s'agit de procéder à leur redistribution, la logique tribale revient rapidement au premier plan. Mais si articulation des logiques il y a, l'intensité de chacune eu égard à la genèse de l'Etat n'est pas identique. Parvenu à ce stade de notre recherche, nous pouvons maintenant nous prononcer sur la nature de l'Etat mauritanien. Bien que le champ de l'Etat moderne ait souvent été mis en avant, peut-être en raison de l'origine de notre formation universitaire, nous estimons que l'Etat mauritanien, tel que la réalité nous le montre, est principalement conditionné par les logiques tribale et ethnique, ce qui nous ramène à l'hypothèse avancée en introduction. Précisons tout de même que nous nous plaçons avant tout au niveau de la décision interne. La prédominance du champ tribal invite ainsi à qualifier l'Etat mauritanien d'Etat à polarisation variable à dominante néo-Khaldounienne.

La nature de l'Etat éclairée à partir de sa genèse, il convient maintenant d'envisager les stratégies plurielles des acteurs en fonction de sa mise en place.

T-1374 1/2
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME II

CNRS-UNIVERSITÉ DE TOURS
M.S.H. "VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
33, allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

J U R Y

Président
Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)
M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)
M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

- 1989 -



UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

T. 1374/2
BIBLIOTHÈQUE URBAMA
C.N.R.S. Université de TOURS
U.M.R. 6592

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME II

J U R Y

Président
Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)
M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)
M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

*Don de P.R. Bourley
29/03/99*

DEUXIEME PARTIE

POSITIONS DE POUVOIR ET LUTTES SOCIALES :

POLYSEMIE DES CONDUITES DES ACTEURS

A l'instar de l'étude de la genèse de l'Etat, c'est une approche de type multidimensionnel qui nous semble devoir être retenue pour envisager le rôle joué par l'ensemble des acteurs dans le processus de modernité politique. Ici aussi, il convient de récuser un mode de raisonnement binaire. S'agissant de questions relatives à la stratification sociale, de nombreux travaux réalisés sur l'Afrique dans un passé récent ont eu tendance à faire prévaloir un marxisme quelque peu mécaniste mettant en avant *une* classe dominante aux prises avec *une* classe révolutionnaire. La complexité des faits invite à corriger cette vision (ce qui ne doit pas conduire à cautionner l'image intégrationniste développée par les auteurs fonctionnalistes) non sans nous interroger auparavant sur la signification même de la notion de classe en Afrique. Nous ferons principalement référence pour ce faire aux réflexions stimulantes de J.F. BAYART (1). S'il apparaît que le continent africain n'ignore pas l'existence de classes sociales en formation, celles-ci sont loin de développer une conscience pleine et entière d'elles-mêmes, critère incontournable du concept complet de classe (1 bis). *"Au sud du Sahara, les rapports de classes ne sont nullement la source première des conflits, malgré l'acuité de l'inégalité sociale"* (1 ter). Quel que soit le type de régime considéré, ce sont des luttes de factions, structurées autour d'une personnalité et incorporant divers groupes sociaux jusqu'aux plus subordonnés qui constituent le *"sel de la vie politique"* (2). L'ensemble des acteurs, des plus modestes aux plus puissants, participe, à

(1) L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Fayard. 1989.

(1 bis) *"Le concept complet de classe, qui implique la prise de conscience par elle-même de la classe, devient un concept politique lorsque cette prise de conscience est accomplie, lorsque la classe se pense et se vise elle-même comme une unité, lorsqu'elle pense et agit comme telle"*. M. HENRY (Marx, t. 1 : Une philosophie de la réalité, Paris, Gallimard, 1976, p.p. 235-236) cité par J.F. BAYART, L'Etat en Afrique, op. cit. p. 224. J.F. BAYART souligne par ailleurs que l'échange reste, avant la production, le principal ressort de l'activité économique en Afrique... *"Et voilà une nouvelle annotation qui incite à ne pas se satisfaire de la notion de "bourgeoisie", dans un contexte historique qui, à quelques situations près, ne semble connaître ni exploitation de classes au sens marxien du concept, ni économie productive"* (Ibid. p. 138). Dans le même sens, M. CAMAU estime que le mode de production capitaliste au Maghreb s'identifie avant tout à un *"mode de non production"* (Pouvoir et institutions au Maghreb, Ceres Productions, Tunis, 1975, p. 193), ce qui rend d'autant plus difficile la formation de classes.

(1 ter) J.F. BAYART, L'Etat en Afrique, op. cit. p. 261.

(2) Ibid. Une des illustrations les plus intéressantes en est la traduction de *"faire la politique"* en wolof (ngurgi) et en pulaar (laamunga) : *"être partisan d'un leader, d'une faction, et militer en leur faveur"* (ibid p. 263).

travers le monde des réseaux, à la lutte sociale la plus significative, la prédation sous toutes ses formes. Cette pratique généralisée de la manducation, qui certes se manifeste sur une plus ou moins grande échelle car ces réseaux sont également producteurs d'inégalité, contredit fondamentalement l'analyse binaire évoquée ci-dessus. L'Etat n'est pas uniquement la "chose" d'une classe dominante que tout opposerait à une classe révolutionnaire. *"Les "petits" œuvrent eux aussi à l'innovation politique et leur apport n'est pas en contradiction nécessaire avec celui des "grands" (2 bis).*

Ceci dit, il ne faut pas non plus sous-estimer la résistance multiforme des acteurs subordonnés par rapport au projet de totalisation étatique poursuivi par les acteurs dominants. Nous sommes bien en fait face à une réalité polysémique où les conduites des acteurs ne sauraient être appréhendées de manière univoque. Les groupes sociaux que l'on peut rattacher à l'Etat et à la société civile ne sont pas figés dans un rapport domination/contestation. Comme nous le montrerons concernant le cas mauritanien, une position de pouvoir peut être ambivalente (on peut être tenu de sacrifier à certaines obligations pour conserver sa position de pouvoir) de même qu'un processus de lutte sociale peut avoir un contenu équivoque (la contestation apparente de l'Etat peut finalement permettre son renforcement). *"Il ne s'agit pas, en un balancement académique et artificiel, d'opposer au travail de "totalisation" étatique celui des tactiques divergentes de "détotalisation", même si la contestation de l'Etat, son érosion et sa dilution procèdent effectivement avant tout de ces dernières. En réalité, les logiques de déconstruction du champ étatique ne se départagent pas aussi aisément de celles de sa cristallisation. Les matrices du désordre sont souvent les mêmes que celles de l'ordre"* (2 ter). A l'opposé du schéma binaire d'un marxisme par trop mécaniste, mais également au-delà de l'illusion intégrationniste de la thèse libérale, nous adopterons une démarche multidimensionnelle, fort bien illustrée par les propos suivants de J.F. BAYART (qui s'inspire à ce sujet des réflexions de M. FOUCAULT) : *"L'intelligence de la "gouvernementalité" en Afrique passe par la compréhension*

(2 bis) Ibid. p. 304.

(2 ter) Ibid. p. 260.

de ces procédures concrètes à la faveur desquelles les acteurs sociaux empruntent simultanément à la pluralité des genres discursifs, les entrelacent et inventent de la sorte des cultures originales de l'Etat. Immédiatement, il apparaît que la production de l'espace politique, d'une part, est imputable à l'ensemble des acteurs, dominants et dominés, et, de l'autre, se voit soumise à son tour à une double logique de totalisation et de détotalisation" (3). Ce balancement guidera notre tentative de compréhension du politique en Mauritanie tout au long de cette seconde partie.

Mais revenons de façon plus précise au cas mauritanien. En quoi les remarques générales qui viennent d'être faites sont-elles applicables à notre objet d'étude ? On se souvient que le principal ouvrage de référence sur la Mauritanie contemporaine est l'œuvre de F. de CHASSEY qui a adopté une démarche de type marxiste. Si nous ne contestons pas l'existence de classes sociales en formation en Mauritanie, nous pensons cependant opportun de corriger la présentation qui en a été faite à travers cet ouvrage et dans son sillage, le cadre d'analyse adopté se révélant à l'usage assez éloigné de la réalité sociale étudiée. Nous tenons en d'autres termes à éviter *"toute comparaison sauvage analysant les relations et les mobilisations de classe dans les termes de la sociologie politique des sociétés bourgeoises"* (3 bis). F. de CHASSEY, au début des années soixante-dix, *"croyait pouvoir distinguer cinq classes en formation : "le sous-prolétariat, le prolétariat, la petite bourgeoisie, la grande bourgeoisie commerçante et la bureaucratie dirigeante"* (3 ter). Malgré les précautions prises par l'auteur, on devine au fil de la lecture de son travail une évolution des plus probables vers le schéma d'une stratification sociale "à l'occidentale" (4). Or il existe un certain nombre de profondes différences entre ce qui a pu se passer en Europe et le type de société que nous étudions.

(3) Ibid. p. 304.

(3 bis) J. LECA. Y. SCHEMEIL. Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe. *International political science review*. Number 4. 1983. p. 479. Le qualificatif de "sauvage" est sans doute trop fort concernant l'étude de F. de CHASSEY. Comme nous le verrons, cet auteur essaie de tempérer la transposition qu'il effectue de la théorie marxiste au champ d'étude africain. Il reste que même avec une certaine prudence, il applique un cadre d'analyse échouant à rendre compte valablement de la réalité mauritanienne.

(3 ter) F. de CHASSEY. Mauritanie. 1900-1975. *Anthropos*. 1978. p. 255.

(4) F. de CHASSEY souligne par ailleurs l'existence de *"conflits de classe naissants"* et, de façon quelque peu optimiste, il estime que *"dans le cadre socio-idéologique actuel, le citoyen mauritanien tend plus à se définir d'après ses appartenances de classe et de génération que d'après ses origines ethniques"*. in *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la RIM*. Thèse d'Etat en sociologie. Paris V. Service de reproduction des thèses. Univ. de Lille III. 1972. p. 638.

En premier lieu, on constate le nombre peu important d'individus relevant du secteur moderne : l'emploi salarié, en 1980, s'élevait à 60 000 pour une population de 1 480 000 habitants, soit environ 4 % (5). La faiblesse du couple bourgeoisie-prolétariat, ailleurs véritable moteur de l'histoire, est ici patente. La plus grande partie de la population se consacre toujours aux activités d'élevage et d'agriculture (6). En 1982, le secteur rural mauritanien représentait encore l'activité principale de 60 à 70 % de la population (mais n'intervenait que pour 25 % de la formation du PIB) (7). On a certes assisté à un fort mouvement de sédentarisation, lié notamment à la sécheresse : en 20 ans, le rapport nomades-sédentaires (70 % - 30 % en 1965) s'est inversé. Les populations victimes de ce brutal exode constituent la masse des désœuvrés qui vivent dans les "bidon-tentes" de Nouakchott (8). Enfin, où placer dans l'échelle de la stratification sociale les petits salariés qui forment l'écrasante majorité du secteur moderne ? F. de CHASSEY estimait en 1978 que 45 % de l'effectif global du secteur public - lequel regroupe environ la moitié des salariés du pays - était composé d'ouvriers et surtout de manœuvres : plantons, gardiens, domestiques (9). Quant au secteur privé, particulièrement exsangue, il est lui aussi marqué par la prédominance des petits salaires. On peut estimer que bénéficiant du "privilège" de l'emploi, ils apparaissent comme relativement favorisés. Cette impression tend toutefois à se dissiper lorsqu'on prend en compte le montant du SMIC qui était en 1982 de l'ordre de 3 200 ouguiyas... (10). Bref, on est en présence d'une économie "bifurquée" où une grande partie de la population est condamnée à la subsistance (11).

-
- (5) Ministère des relations extérieures. Coopération et développement. Mauritanie. Analyse et conjoncture. Paris. Septembre 1982. p. 11.
 - (6) A ce propos, certains ont pu souhaiter que dans le Tiers-Monde la révolution se fasse plutôt par la faucille que par le marteau. cf. G. BALANDIER (Problématique des classes sociales en Afrique Noire. Cahiers internationaux de sociologie. 1965. p. 139) citant Abdoulaye LY (Les masses africaines et l'actuelle condition humaine. 1956).
 - (7) Ministère des relations extérieures. Coopération et développement. Mauritanie. Analyse et conjoncture. Op. cit. p. 17.
 - (8) Une partie de cette population est cependant occupée dans des activités informelles : 11 747 établissements employant 5 personnes ou moins ont été recensés en 1980 à Nouakchott. cf. Ministère des relations extérieures. Coopération et développement. Mauritanie. Analyse et conjoncture. Op. cit. A 43.
 - (9) Mauritanie 1900-1975. Op. cit. p. 248.
 - (10) Environ 320 Frs.
 - (11) J. LECA. Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb. in CRESM. Développements politiques au Maghreb. Ed. du CNRS. 1979. p. 9.

La seconde différence fondamentale concerne le mode de relations sociales. Il est évident qu'en Mauritanie, les solidarités verticales (essentiellement d'ordre ethnique et tribal) sont plus fortes que les solidarités de catégories. Les réseaux de dépendance personnelle, sous l'aspect du clientélisme ou des rapports de parenté, contredisent la logique des intérêts de classe. La bourgeoisie, privée ou d'Etat, est "plus qoraychite que schumpétérienne", sa culture lui imposant des devoirs de solidarité familiale et clientéliste (12). Quant aux moins bien lotis, ils se replient le plus souvent sur les liens traditionnels qu'ils ont gardé avec les dominants plutôt que de faire jouer la solidarité de classe. Si bien que même quand l'analyse fait apparaître des classes sociales "en soi", on ne trouve pas le prolongement de classes "pour soi", ayant conscience d'elles-mêmes. On imagine mal dès lors l'intensification de la lutte des classes qui apparaissait en filigrane des travaux évoqués ci-dessus.

Si "les luttes sociales qui fascinaient les politistes des années 70 ne font plus recette" (13), c'est peut-être qu'à la suite simplement de quelques signes, on est allé un peu vite en besogne en plaquant des théories toutes faites et élaborées dans des environnements sensiblement différents. Qui plus est, l'observation de la réalité ne peut qu'infirmier ce type d'analyse, peut-être de façon plus évidente en Mauritanie qu'ailleurs, du fait de la faible pénétration du secteur moderne. F. de CHASSEY a lui-même reconnu depuis : "Nous avons fait des analyses rapides dans le temps en raisonnant en termes de classes" (14). Nous sommes donc porté,

(12) B. ETIENNE. L'islamisme radical. Hachette. 1987. p. 111.

(13) Jean COPANS. Politique africaine. N° 26. Classes, Etat, Marchés. Juin 1987. Karthala. p. 2.

(14) Le Fennec. (Revue d'étudiants mauritaniens). Nancy. N° 3. 14 Avril 1986. p. 18.

L'illusion d'optique correspond d'ailleurs à un constat bien plus général : "...Si ce type d'analyse (l'analyse en termes de classes sociales) peut être fructueux dans le contexte africain, c'est à condition de bien distinguer... entre les relations de classe dégagées à partir des mécanismes d'exploitation, et les relations sociales concrètes entre groupes sociaux réels. Il n'y a pas correspondance nécessaire entre les deux types de relations ni passage inéluctable du premier type de relation au second. Il faut donc se méfier de nos cadres de pensée qui nous conduisent à projeter au sein des sociétés africaines des réalités qui leur sont étrangères. Cette situation n'est peut-être que provisoire. En attendant, il faut se garder de schémas préétablis dont la cohérence est certes séduisante, mais fait violence à ce que l'observation empirique révèle" (Y.A. FAURE et J.F. MEDARD (dir.) Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Karthala. 1982. p. 147). Dans le même ouvrage, Y.A. FAURE et J.F. MEDARD constatent par ailleurs qu'"en Afrique, l'instabilité politique a été beaucoup plus engendrée par des conflits internes aux élites que par la révolte des populations" (Ibid. p. 126).

a contrario, à reconnaître les avantages de l'approche socio-historique adoptée dans cette thèse (cf. introduction générale).

Après ces quelques remarques d'ordre épistémologique, il convient de présenter en substance le contenu de la seconde partie. Notre recherche s'efforcera de contribuer à l'intelligibilité de l'Etat postcolonial mauritanien en envisageant son rapport à la stratification sociale. La mise en place de l'Etat a-t-elle modifié l'ancienne stratification sociale ? A-t-on assisté à un maintien ou à un glissement dans la domination et au profit de quels groupes ? Comment a réagi la masse des dominés ? Dans un souci de clarté, l'étude des divers acteurs s'effectuera en deux temps en prenant pour axe leur plus ou moins grande proximité de l'Etat, ce dernier étant le lieu primordial de l'établissement de l'inégalité. *"On peut désormais tenir pour acquis que c'est effectivement la relation à l'Etat qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social"* (15). De fait, pour qui observe la société mauritanienne, il apparaît qu'une séparation assez nette s'établit entre la majorité de la population et une couche dominante, faible par le nombre mais forte par l'emprise politique et économique, qui vit de ou par l'Etat, dans l'Etat ou sous son ombre. Mais que l'on nous comprenne bien : cette césure voulue par esprit didactique n'en est pas vraiment une. Il n'y a pas d'acteurs dans l'Etat et hors de l'Etat. Tous, selon les contextes, sont situés par rapport à la dimension étatique, soit pour y participer, soit pour s'en détourner (15 bis). Il s'agira donc d'envisager dans leur foisonnement les conduites des divers acteurs.

Tout d'abord, puisqu'un des tous premiers enjeux correspondant à la mise en place de l'Etat et du projet étatique concerne la nouvelle recherche hégémonique, quels sont les groupes sociaux qui, par leur position au sein de l'Etat ou les étroites relations qu'ils entretiennent avec lui sont partie prenante à la domination ? Les sites d'observation retenus iront des positions de pouvoir bureaucratique au secteur économique "privé" (16), tout en soulignant l'étroite imbrication de ces deux domaines privilégiés de l'accumulation économique. Nous nous interrogerons ensuite sur le scénario propre de la recherche hégémonique en Mauritanie en précisant le cas échéant le glissement de pouvoir consécutif à la mise en place de l'Etat, tout en évaluant le degré d'accomplissement d'une éventuelle classe dominante en formation. Il faudra enfin présenter les modes d'exercice de la domination, ce qui conduira à envisager dans leur polysémie les relations entre les dominants et les groupes subordonnés.

(15) J.F. BAYART, *l'Etat en Afrique*, op. cit. p. 119.

(15 bis) Ibid. p. 309.

(16) Cf infra sur les liens entre l'Etat et le monde des affaires.

S'il y a pouvoir, il y a résistance. Il y a également "collaboration" et recherche du pouvoir ainsi que de ses fruits. Nous tenterons donc de présenter dans un second temps le kaléidoscope des acteurs - plus ou moins dépendants, sinon dominants, en tout cas sans lien direct avec l'Etat - de la "société civile" ainsi que leurs stratégies qui sont plurielles. Nous poserons la question de leur production du politique. Comment s'organisent à la fois les liens tissés avec les représentants de la classe dominante en construction mais aussi la résistance, voire l'évasion sociale qui peuvent se faire jour ? Si la généralisation de la lutte des classes ne semble pas être particulièrement d'actualité (à ce sujet, quel bilan tirer du mouvement d'opposition marxiste des années soixante-dix ?), comment malgré tout les acteurs dominés - mais aussi certains dominants défendent-ils leurs intérêts ? Par quels canaux et de quelle manière s'organise la contestation en l'absence de partis politiques officiels et de vie politique organisée ? Enfin, n'existe-t'il pas également d'autres rapports à l'Etat privilégiant les mille et une manières de profiter de ce dernier plutôt que de le contester de front ? (*"les acteurs sociaux posent des actes, jouent des coups, tentent d'exploiter les situations auxquelles ils sont confrontés à leur profit et réussissent plus ou moins à ce jeu"* (16 bis)).

Toutes ces questions seront évidemment traitées sous l'éclairage de l'histoire mauritanienne dont on pourra certainement mesurer l'influence sur les comportements contemporains.

(16 bis) B. LACROIX. *Ordre politique et ordre social*. in J. LECA. M. GRAWITZ (dir). *Traité de science politique*. PUF. 1985. Tome 1. p. 557.

Chapitre 1. Les conditions de la recherche hégémonique

La sortie du colonialisme donne la possibilité à certains groupes sociaux d'affirmer leur domination. Le processus de recherche hégémonique repose sur un triple enjeu : occuper l'espace neuf de domination sur le plan idéologique aussi bien que territorial et y circonscrire les dominés, monopoliser les moyens de production permettant l'accumulation, accaparer le pouvoir politique et de la sorte fonder légitimement la "mise au travail" des groupes subordonnés ainsi que la maîtrise de l'économie (17). Avant de réfléchir de manière spécifique sur les moyens de la domination, nous nous arrêterons dans un premier temps sur ses acteurs.

(17) J.F. BAYART, L'Etat en Afrique. op. cit. p.p. 146-147.

Section 1 . Les acteurs de la domination

Une précision liminaire d'ordre terminologique s'impose. Il est d'usage d'identifier principalement deux pôles au sein de la classe dominante : la bourgeoisie bureaucratique et la bourgeoisie d'affaires (17 bis). Nous avons déjà mentionné les réserves qui peuvent être faites concernant l'emploi de la notion de bourgeoisie en Afrique (17 ter). C'est pourquoi nous préférons retenir les termes de bureaucratie (étant entendu que nous faisons autant référence au politique qu'à l'administratif) et de milieux d'affaires.

S'il va de soi que la bureaucratie correspond au critère retenu (la proximité de l'Etat), il n'en est pas de même pour les milieux d'affaires. Peut-on associer le secteur que l'on dit habituellement privé à ce qu'il y a de plus "public" ? Nous le pensons. L'économie n'est pas, en Afrique, une sphère autonome. Le rôle de l'Etat dans l'accumulation économique privée y est central. *"L'économie fonctionne selon le bon vouloir de l'Etat et non des relations d'échange marchand"* (18) ... *"La bourgeoisie naissante dépend énormément de l'administration pour toutes sortes d'occasions lucratives"* (19). De façon générale, l'Etat constitue le passage obligé pour quiconque veut "réaliser" : *"L'Etat indépendant... est devenu l'instrument privilégié de l'accumulation locale, direct (par la nationalisation de l'économie et la multiplication des sociétés nationales...) et indirect (par la réglementation de la production et des échanges et le contrôle du crédit"* (20). Comme J.L. AMSELLE a pu le montrer dans le cas du Mali, l'Etat, *"bien plus qu'un instrument de classe, est le lieu d'accumulation par excellence, le point de rencontre de tous les "prédateurs""* (21). Aussi, *"il est donc assez vain d'établir une distinction de nature entre le secteur économique privé et le secteur public puisque les deux émanent d'une même dynamique, celle de la recherche hégémonique et de la formation d'une classe dominante"* (21 bis).

(17 bis) Sur les différentes catégories dirigeantes, cf avant-propos de l'enquête (tome III).

(17 ter) Cf note 1 bis.

(18) J. COPANS. Une crise conceptuelle opportune. Politique africaine. N° 26. Op. cit. p. 3.

(19) R. SANDBROOK. Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. Politique africaine. N° 26. Op. cit. p.p. 25.26.

(20) D. MARTIN. Par delà le boubou et la cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire. Canadian Journal of african Studies. Vol. 20. N° 1. 1986. p. 11.

(21) A. MORICE. L'Etat africain typique : lieu ou instrument ? Politique africaines. N° 26. Op. cit. p. 53.

(21 bis) J.F. BAYART. La revanche des sociétés africaines. in Politique africaine. N° 11. Septembre 1983. p. 106.

Le cas mauritanien est peut-être un des plus révélateurs de cette situation. De par sa situation géographique de pays désertique et sahélien et son type d'économie basé sur le nomadisme et l'agriculture traditionnelle, la Mauritanie, jusqu'à l'indépendance, est caractérisée par le faible niveau d'accumulation de richesse (22). L'apparition de l'Etat coïncide avec la mise en place de structures économiques modernes (Miferma (23), pêches, banques, ...) qui donnent à la bureaucratie puis aux milieux d'affaires les moyens d'une accumulation aussi rapide que conséquente. Il s'agit moins cependant, à notre avis, de souligner la consolidation de chacun de ces secteurs et leur cohérence propre que l'étroite complémentarité entre membres des deux catégories partageant les mêmes solidarités tribales et ethniques. C'est ce que nous essaierons de montrer après avoir étudié les conditions d'émergence et la composition sociale des deux pôles de la classe dominante en construction.

(22) Si ce n'est, de façon accessoire, dans les secteurs du commerce et de l'élevage.

(23) Mines de Fer de Mauritanie.

§ 1 . La bureaucratie

L'histoire de l'élite politico-administrative se confond avec celle de l'Etat. Etudier sa formation et sa consolidation revient à exposer les conditions de mise en place et de développement de l'Etat mauritanien, plus précisément à travers l'économie qui reste globalement sous son emprise. *"Les mines, les banques, le commerce, le transport aérien, les communications, la presse écrite et parlée... les périmètres irrigués, bref l'ensemble des secteurs essentiels de l'économie mauritanienne subissent la haute main de l'Etat"* (24).

Dès l'indépendance, la stratégie de promotion de l'économie mauritanienne est axée autour de l'exploitation du fer. Assurant dans les années qui suivent plus de 40 % de la formation brute de capital fixe du pays, la Miferma devient un véritable Etat dans l'Etat. Mais le but qui avait été fixé au développement rapide des activités de la Miferma, à savoir *"dégager des moyens financiers et multiplier les effets d'entraînement capables d'engager la Mauritanie sur la voie du développement"* (25), est loin de se réaliser. La croissance "diffusée" imaginée au départ ne parvient pas à dépasser le stade de la croissance "juxtaposée". Si les effets indirects sur l'économie globale sont extrêmement faibles, les "retombées" pour l'appareil d'Etat sont par contre tout à fait importantes : *"On estime que, directement ou indirectement, les redevances, taxes, quote-parts de bénéfices, impôts sur le revenu etc..., perçus sur la Miferma représentent en moyenne 40 % des ressources du budget de l'Etat mauritanien... or 80 à 90 % du budget sont affectés aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'appareil d'Etat"* (26). Le

(24) BA Boubacar. Contribution lors de la Table-ronde sur l'OMVS. DaKar. Juin 1986. p. 43.

L'auteur qualifie l'Etat mauritanien de "colosse économique" (p. 43).

On ne saurait ici s'étendre sur la situation économique de la Mauritanie, domaine qui excède tant le sujet que nos propres compétences. On pourra toutefois se reporter aux références suivantes : F. VERGARA. L'économie de la Mauritanie. in Introduction à la Mauritanie. CNRS. Paris. 1979 ; S. AMIN. L'Afrique de l'ouest bloquée. Ed. de Minuit. 1971. p.p. 102.107 et 195.199 ; R. WESTEBBE. The economy of Mauritania. New-York. Praeger. 1971 ; Ministère des relations extérieures. Coopération et développement. Mauritanie. Analyse et conjoncture. Paris. 1982... cf. également la bibliographie générale du présent travail.

(25) J.L. BALANS. Op. cit. p. 530.

Thèse exprimée par un expert économique, J. PUJOS, particulièrement écouté par Moktar ould DADDAH. cf. J. PUJOS. Croissance économique et impulsion extérieure : étude sur l'économie mauritanienne. Paris. PUF. 1964.

(26) F. de CHASSEY. Le monde diplomatique. Juin 1973. p. 20.

Selon le Patriote Mauritanien (journal clandestin du MND) "l'Etat légué par le PPM est par nature parasitaire, "budgétivore" ; il ne sait pas produire mais seulement consommer". 1er trimestre 1984. p. 2.

rythme de progression des dépenses liées à ce secteur croît régulièrement. Les effectifs de la fonction publique doublent entre 1973 et 1980, le secteur public étant par ailleurs *"de plus en plus consommateur de subventions"* (27). Cette situation conduit à un relatif abandon du domaine rural où vit pourtant la majorité de la population. Le diagnostic de l'économie mauritanienne révèle un déplacement progressif du secteur primaire au secteur tertiaire, mutation favorisant *"le dualisme de l'économie, son extraversion et sa dépendance vis à vis de l'extérieur"* (28). L'exploitation momentanée du cuivre, puis celle plus récente des ressources halieutiques n'ont pas inversé cette tendance. En 1982, les dépenses de fonctionnement représentaient environ 75 % du budget de l'Etat, quant à celles d'équipement, elles s'élevaient à à peine 5 %, la dette représentant un peu plus de 12 % (29). B. CROUSSE résume cette situation : *"Les autorités mauritaniennes ne peuvent abandonner l'exploitation des secteurs qui apportent des ressources vitales à l'Etat. L'exploitation de ces secteurs leur a appris à se comporter d'une certaine manière, et ils sont donc tentés de se comporter de cette manière là dans de nouveaux domaines qui semblent prometteurs de ressources intéressantes... Si de nouvelles industries, de nouvelles productions devaient voir le jour, il semble que leur mise en place suivrait infailliblement la voie tracée par le fer, le cuivre et la pêche. Les autorités mauritaniennes se lanceraient dans ces expériences avec le secret espoir de réaliser, dans le nouveau domaine, un "coup" semblable à celui qu'elles ont réalisé dans les domaines du fer, du cuivre et de la pêche"* (30).

La sécheresse, la baisse des cours du fer et la guerre contre le Polisario ont précipité la détérioration d'une économie qui est devenue tributaire de l'aide étrangère. A en croire une certaine presse, cette évolution n'a pas sensiblement modifié l'orientation des flux de richesse : *"(l'Etat) compte presque totalement sur l'aide extérieure, en particulier l'assistance alimentaire internationale. L'action de l'Etat sur le plan alimentaire se limitera à lancer les SOS et à organiser tant bien que mal (et souvent plutôt mal que bien) la distribution des secours obtenus... C'est ce rôle qui est le sien depuis le début de la sécheresse en 1968. D'ailleurs,*

(27) Ministère des relations extérieures. Op. cit. p. 37.

(28) Ibid. p. 66.

(29) Ibid. Tableau A 15.

(30) B. CROUSSE. Les relations entre l'agriculture et l'industrie en Mauritanie. Situation présente et perspectives de développement. Mondes en développement. N° 31-32. 1980. p.p. 529.530.

la distribution des vivres est devenue la source principale de l'enrichissement des bureaucraties corrompues et des féodaux" (31).

Dans ce type d'économie où la quasi totalité des richesses passe par l'Etat, l'administration occupe une place de choix. C'est elle qui recueille et distribue les capitaux publics et qui oriente pour une bonne part les capitaux privés. Sa position stratégique lui permet d'opérer une ponction importante sur le revenu national, officiellement pour entretenir l'appareil du pouvoir. Mais les traitements qu'elle s'attribue sont loin de pouvoir justifier le niveau de vie élevé d'une partie de ses membres. C'est que le "revenu légal" se double d'un "revenu clandestin". *"Le premier correspond au salaire et autres maigres avantages attachés au travail.. Le second, à la trilogie : détournement, fraude, corruption" (32).* Hamid el MAURITANYI précise en outre que le second est en général supérieur au premier. Comment expliquer autrement que quelques mois suffisent à tel fonctionnaire pour acquérir une automobile ou une villa alors que leur prix correspond à des années de traitement ? L'auteur

(31) Le Patriote Mauritanien (MND). N° 5. Janvier-Mars 1984. p. 6 (publication clandestine).

Ce type de remarque n'est pas le fait isolé du MND, d'autres mouvements d'opposition aux idées tout à fait diverses ayant fait état de ce genre de pratique. Ainsi un document de l'AMD de 1985 évoquait les *"suppléments de nourriture pour le bétail en période de soudure sous forme de céréales ou d'aliments composés (rakel) tous deux souvent détournés avec la complicité des agents, sinon la direction de l'Etat, de leur destination normale, à savoir porter secours aux populations les plus nécessiteuses, durement touchées par la sécheresse"*. in AMD. Où va notre pays ? Décembre 1985 (?) (publication clandestine).

Un haut fonctionnaire des services ruraux à qui nous faisons remarquer les conséquences heureuses du bon hivernage de 1985 nous répondit avec un brin d'humour de ne pas répandre le bruit de crainte de provoquer une diminution de l'aide alimentaire.

(32) Hamid el MAURITANYI. L'indépendance néo-coloniale. Edition Six Continents. Paris. 1974. p. 271.

va même jusqu'à évoquer "le détournement de la substance publique dans le privé dont les serviteurs de l'Etat" se sont fait vocation professionnelle" (33). La position de pouvoir conduit bien à une position d'enrichissement. C'est ainsi qu'à quelques exceptions près l'administration a fourni les premiers éléments de la couche dirigeante. Si l'on en croit les rédacteurs du "Manifeste du négro-mauritanien opprimé", cette "bourgeoisie politico-administrative", composée essentiellement d'anciens cadres moyens et supérieurs, se serait constituée de la sorte : "Ceux-ci (les anciens cadres) ayant jadis occupé des fonctions importantes (Ministres, Secrétaires généraux, Ambassadeurs, Gouverneurs, responsables de directions administratives, directeurs de sociétés d'Etat et de banque, etc...) ont su accumuler d'importants capitaux obtenus dans presque tous les cas par détournements impunis. Ces importantes sommes de l'Etat détournées sont investies dans l'immobilier, le commerce et plus récemment l'industrie. Cet argent a servi de capital de base pour les activités économiques de cette néo-bourgeoisie d'origine administrative et politique" (34). Il convient également de souligner le rôle du secteur bancaire (prêts, crédits - quoiqu'il semble surtout avoir joué pour le secteur privé (cf. infra) -) entièrement public jusqu'en 1984.

(33) Ibid. p. 175.

Dans un numéro récent du journal Chaab, on pouvait lire une intéressante tentative d'explication de ce mécanisme : "... Avant l'émergence de l'Etat, il n'existait que des biens privés, sous forme de têtes de bétail, de palmeraies et de biens fonciers. Ces biens étaient sous la vigilante surveillance de leurs propriétaires, de la coutume qui faisait du vol, plus qu'un crime, une abomination et un interdit religieux et du pouvoir traditionnel (tribal et émiral) qui avait pour sa part ses méthodes dissuasives et coercitives en cas de nécessité. Avec l'apparition de l'Etat, on s'est aperçu brutalement que cette grande chose informe et assez abstraite dispose et met à notre disposition des biens qui, eux, sont bien concrets. Ce constat fait, d'assez curieux syllogismes ont suivi : ces biens appartiennent à la collectivité dans son ensemble, ces biens n'appartiennent donc à personne et puisqu'ils n'appartiennent à personne, celui qui en a la charge... s'en charge. Mais comme c'est un peu fort, il a fallu quand même nuancer : cette personne doit tout au moins y "goûter". La différence se fera selon l'appétit des uns et des autres. Voilà grosso modo le cheminement. Mais comme la société traditionnelle abhorrait le vol et les voleurs - et avait encore l'habitude "appeler un chat un chat" - les premiers essais furent dénombrés et leurs auteurs indexés : "le fils de telle "grande tente" ou telle "grande case", entendait-on dire à l'époque, a volé". Bref, on a crié "Haro sur le baudet !" Les baudets ont serré les rangs, les ont étoffés, "ont pris du poil de la bête" et depuis, en lançant de grandes ruades, ils peuvent s'écrier allègrement : "les baudets, c'est les autres !". in Chaab des 29 et 30 janvier 1987. p. 6.

(34) Manifeste du négro-mauritanien opprimé. De la guerre civile à la lutte de libération nationale. (Publication clandestine). Nouakchott. 1986. p. 14.

On imagine facilement les mille et une astuces pour alimenter le "tronçon illégal du revenu" (35). La pratique est connue et admise, semble-t-il, de tous dans la mesure où les "détournements" ne sont pas le privilège de l'élite. A quelque échelle que ce soit, l'occasion est toujours bonne à prendre et si l'Etat intervient lorsque la fraude a été trop importante (36), il ferme en général les yeux sur les "fuites" plus modestes. Le quotidien national CHAAB n'hésite pas à se faire l'écho, avec une pointe d'humour, d'une telle situation : "Pour éviter les grincements, les mécanismes doivent être bien huilés. Dans l'administration, on "graisse la patte" (en hassanya "graisser la barbe"). C'est l'omniprésente corruption"... "L'âne, après avoir bu, est indifférent à l'effondrement du puits (proverbe mauritanien). NDLR : détourneurs de tout le pays, punissez-vous ! En vous abstenant de détourner pendant une journée. On fêtera ça, on l'appellera : la journée du non-détournement" (37). On sait en fait depuis longtemps que cette corruption n'en est pas toujours et vraiment une et que si pathologie il y a, c'est par rapport aux normes de rationalité capitaliste (38). Le "détournement" est souvent le complément de salaire indispensable pour assurer la subsistance d'une "famille" envahissante. D'autres considérations doivent être prises en compte pour qui veut comprendre l'étendue de ce genre de pratique. Les intéressés invoquent le fait qu'un poste administratif (surtout s'il est élevé) est loin d'être éternel et

(35) Hamid el MAURITANYI. Op. cit. p. 276.

(36) Divers scandales, tel celui d'ould MOGUEYA qui a ruiné la BIMA, ou celui de l'été 1987 à l'occasion duquel des ministres ont été arrêtés (d'importants crédits destinés à améliorer les activités de pêche ayant servi à l'achat d'une partie du parc d'attraction de Madrid) sont présents dans toutes les mémoires.

(37) Chaab des 26-27 Février 1987. p. 6 et 9-10 Avril 1987. p. 6. Le numéro du 2-3 Avril 1987 évoquait joliment "les petits triangles des bermudes locaux" où disparaissent les ressources publiques (p. 6).

(38) On peut, dans ce sens, rappeler la distinction établie par James C. SCOTT entre "parochial corruption" et "market corruption". La "parochial corruption", qui fait jouer les liens de parenté, n'est pas une corruption à proprement parler, contrairement à la "market corruption", d'origine moderne, qui transforme l'échange social en échange économique impersonnel. James C. SCOTT. The analysis of corruption in developing countries. Journal of the modern African studies, 2, N° 3. Jun 1969. p.p. 315.341.

qu'il faut s'enrichir avant d'être contraint de céder la place à un autre et de se retrouver *ipso facto* "au garage". Par ailleurs, c'est souvent la famille qui pousse aux détournements et il nous a même été rapporté que le fait de ne pas "manger" est considéré comme un comportement d'inconscience sinon de faiblesse. "C'est comme si vous étiez devant une part de gâteau et que vous la refusiez. Soit elle se perdra, soit quelqu'un d'autre la mangera". Dans une société où le réflexe communautaire est des plus présents, on accusera même le représentant de sa famille ou de sa tribu qui voudrait être "honnête" de pénaliser son groupe et de favoriser par là même les tribus concurrentes. On nous a ainsi conté l'expérience malheureuse d'un ministre qui, ayant adopté ce type de comportement, a été quasiment mis à l'index par son groupe d'origine. La prise en compte dans toute sa dimension de ce phénomène conduit même à en saisir la rationalité dans la mesure bien entendu où le processus de percolation est effectif, le système public de sécurité sociale étant défaillant. L'adoption de cet angle d'approche permet de mieux comprendre certaines "dysfonctions" de l'administration régulièrement mises à jour. L'état de délabrement des services d'archives est peut-être moins dû à l'insouciance qu'à la nécessité de laisser le moins de traces possible. Etant donné la cadence soutenue du *turn over*, l'éventuel contrôleur d'Etat aura d'autant plus de peine - à condition qu'il veuille se la donner - à savoir qui a fait quoi... ce qui à la limite importe relativement peu car tout le monde est, à des degrés divers, impliqué (39).

(39) On se saurait reprendre ici la litanie des carences de l'administration qui apparaît, à l'image de nombreux Etats voisins, comme la "grande malade". Malgré ce qui a pu être dit plus haut, il arrive que le mauvais fonctionnement de l'administration en fasse un instrument inutile voire parasite. De passage dans une ville importante du sud, il nous a été donné de constater que les services du Gouverneur étaient incapables de retrouver l'ordonnance foncière de 1983, pièce maîtresse pour l'organisation économique et sociale de la région. Quand nous avons posé le problème du rangement des archives, il est apparu que c'était une tâche qui se situait au-dessus des compétences de la secrétaire mais qui était jugée subalterne par son supérieur. En attendant, l'armoire faisant fonction d'archives restait dans un total désordre. Cette anecdote pose assez bien à notre avis le grave problème humain de l'administration en Mauritanie. Une bonne part du mauvais fonctionnement de l'administration est dû à la négligence portée aux tâches les plus simples. Ce refus d'effectuer des tâches "dévalorisantes" mais essentielles pour le bon fonctionnement de l'administration rejoint les conclusions d'une étude de J. BONIS (Echelle de prestige social en Mauritanie. Sociologie du travail. Oct-déc. 1964/4. p.p. 383.384) qui notait l'existence d'une forte ambition sociale et ... un "désintérêt" pour le travail, non pour l'emploi.

Les quelques remarques faites sur les conditions de formation et de fonctionnement de la bureaucratie doivent être complétées par le constat d'une profonde modification dans les comportements de consommation liée à l'apparition, depuis une dizaine d'années, d'une nouvelle mentalité. Alors que la première génération des responsables politiques et administratifs s'était singularisée par un mode de vie relativement sobre, les nouveaux dirigeants semblent atteints par la fièvre de la consommation. Dans la course au profit maximum, il s'agit, pour garder son rang social, de sacrifier au must des "3 V" : villa, voiture, vidéo. Ces nouvelles habitudes de consommation ostentatoire, certes favorisées par la pénétration toujours plus forte des modèles de comportement occidentaux, sont contemporaines à la prise du pouvoir par les militaires. La bureaucratie en uniforme dépasse largement dans ce domaine ses prédécesseurs civils. On assiste ainsi à la *"formation d'une véritable aristocratie militaire constituée d'officiers enrichis en peu de temps grâce l'exercice de responsabilités publiques"* (40).

(40) Le Patriote Mauritanien. N° 3. Juillet-août-septembre 1983. p. 3. L'organe du MND poursuit : *"Il est un lieu commun aujourd'hui que de parler de corruption de l'armée. Ce qui mérite attention c'est que l'enrichissement illicite et insolent est totalement impuni dès qu'il est l'œuvre de militaires. Le CMSN couvre donc objectivement l'entreprise de ces nouveaux bourgeois avides et cupides"*.

Le "Manifeste", quant à lui, toujours dans un langage direct, donne dans la précision quant à l'émergence de la "bourgeoisie" d'origine politico-militaire : *"Elle est née de la guerre du Sahara. Certains de ses membres se sont enrichis soit en détournant les budgets des régions militaires qu'ils commandent, soit en recevant des bakchich lors des commandes militaires (Lt Colonel Brahim o. Alioune NDIAYE (actuel ministre du commerce), Lt Colonel Gabriel Saint Père alias Djibril o. ABDALLAH (actuel Chef d'Etat-Major national), Mohamed o. LOULY (ancien Président du CMRN en sont les représentants types.). Ce fut la première génération. La deuxième est apparue après l'avènement des militaires au pouvoir : Commandant Mohamed Mahmoud o. DEH (actuel Permanent du CMSN) impliqué successivement dans des trafics illégaux de marchandises du temps où il était Directeur des Douanes (il fut le premier à organiser un réseau clandestin de vente de vidéo-cassettes en provenance de Las Palmas), dans l'affaire des commandes de la Pharmarim du temps où il était ministre de la santé ; Lt Colonel Brahim o. N'DIAYE au district de Nouakchott (commandes de matériel de voirie, vente de terrains de lotissement) ; Commandant N'DIAYANE (actuel commandant de la 6ème région militaire, dans l'affaire du port de Nouakchott et dans celle du Ministère de l'équipement, affaire qui concerne en premier lieu le Lt Colonel Djibril o. ABDALLAH, etc..."*. in Manifeste du Négro-mauritanien opprimé. Op. cit. p.p. 14.15.

Après avoir présenté les conditions de formation de la bureaucratie, il faut en préciser la composition sociale.

Procéder à l'analyse sociologique de la bureaucratie suppose l'utilisation de données précises et si possible systématiques. Le nombre relativement modeste des dirigeants mauritaniens permet cette gageure. Nous nous appuyons pour ce faire sur trois enquêtes. La première est l'œuvre de F. de CHASSEY. Elle couvre la période 1957-1969 et prend en compte, de façon exhaustive, les députés, les ministres et les membres du Bureau Politique National du PPM (41). La seconde a été effectuée par J.L. BALANS qui utilise largement le travail de F. de CHASSEY et prolonge certains calculs jusqu'en 1975 (42). Nous proposons en ce qui nous concerne une enquête exhaustive sur les ministres de 1959 à 1986 (43). Le fait de ne retenir que les ministres s'est imposé dans la mesure où l'Assemblée Nationale et le PPM ont été dissous en 1978, la prise en compte de tous les députés et dirigeants du PPM depuis 1959 se révélant en outre une entreprise fastidieuse.

F. de CHASSEY dénombre 78 postes de députés, 81 postes de membres dirigeants du PPM et 124 postes de ministres, soit au total 283 postes dirigeants en fait partagés par 112 personnes. J.L. BALANS, prolongeant le calcul jusqu'en 1975, recense 130 sièges de députés, 105 postes de dirigeants supérieurs du PPM et 182 portefeuilles ministériels, soit un total de 513 fonctions dirigeantes occupées réellement par 204 personnes. Les deux auteurs ont procédé à diverses périodisations axées sur des changements significatifs sur le plan du personnel politique (1961-1965 ; 1966-1971 ; 1971-1975) afin de mieux saisir les "physionomies sociologiques" qui se dégagent successivement. Reprenons rapidement leurs conclusions.

Le premier groupe, dont la majorité est née avant 1925, est l'héritier direct de la période coloniale. 80 % de ses membres ont commencé une carrière administrative sous le régime colonial (interprètes, commis de services divers, chefs traditionnels reconnus par la puissance coloniale (44)). Ils ont pour la plupart

(41) cf. sa thèse. Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la Mauritanie. 1972. Paris V. tome 2. p. 587 et suivantes.

(42) J.L. BALANS. Le développement politique de la Mauritanie. Thèse d'Etat en science politique. Bordeaux I. 1981. p.p. 565 à 573.

(43) cf. tome III.

(44) *"C'est dans cette masse de fidèles serviteurs que l'administration française a choisi ceux qu'elle voulait mettre en avant pour donner l'apparence d'un pouvoir national : conseillers territoriaux puis "députés", ministres, administrateurs, etc... En fait, c'est l'ensemble de cette classe en gestation qui s'est vu offrir une promotion extraordinaire. Du jour au lendemain, l'interprète d'hier est devenu ministre, son ancien chef français devenant son "conseiller"."* Ahmed Baba MISKE. La lutte des classes en Mauritanie. in A. ABDEL MALEK et al.. Renaissance du monde arabe. Colloque interarabe de Louvain. Alger. Gembloux. 1972. p. 448.

un niveau d'études primaires. Deux seulement ont une formation supérieure. Ayant en majorité adhéré avant l'indépendance au parti politique dominant favorisé par l'administration française (UPM puis PRM), ils représentent la vieille garde des notables qui ont occupé les postes politiques entre 1946 et 1958. *"Le risque de vieillissement (biologique et politique) est cependant là. C'est un conflit de génération, autant que des divergences politiques, qui oppose Moktar ould DADDAH à cette génération sortante entre 1961 et 1965"* (45).

Le renouvellement qui s'en suit, dans la foulée du congrès de Kaedi, se concrétise par un rajeunissement des cadres. Il correspond à un important règlement de comptes politique. La crise ethnique de 1966 permet à Moktar ould DADDAH de mettre fin à la "tentative d'Etat national" (46) en se séparant des éléments issus de l'AJM et de la Nahda qui lui avaient permis de s'imposer face aux notables conservateurs mais dont l'orientation pro-arabe et socialisante constituait un danger pour un régime "néo-colonial". Dans ce second ensemble, les deux-tiers des responsables ont moins de quarante ans, plus de la moitié a fréquenté l'école au delà du primaire et une dizaine ont suivi des études supérieures. Par contre, moins d'un tiers étaient déjà fonctionnaires sous le régime colonial.

Le renouvellement de 1971-1972 est lié à la crise politique et sociale qui couve depuis 1968. Face à la perte de crédibilité d'un régime qui campe sur ses positions, l'entrée en force au Gouvernement des "technocrates" correspond à une injection de sang neuf. *"Un certain nombre d'entre eux (réclamaient) leur place au sein du régime... conscients de leur compétence supérieure et pensant qu'il est possible de changer bien des choses de l'intérieur en pratiquant simplement une gestion plus rigoureuse et efficace de la collectivité"* (47). Ce troisième ensemble est marqué par la poursuite du rajeunissement. La génération "coloniale" disparaît à peu près complètement. Les nouveaux promus ont presque tous une formation universitaire.

(45) J.L. BALANS. Op. cit. p. 568.

(46) cf. 1ère partie. Chap. 2. Section 2.

(47) F. de CHASSEY. Mauritanie. 1900-1975. Op. cit. p. 411.

Au delà des différences enregistrées dans la composition de ces trois ensembles, F. de CHASSEY et J.L. BALANS insistent sur leurs traits communs et notamment sur la continuité remarquable quant à la base sociale du recrutement. Les Maures détiennent de façon très régulière les trois-quarts des postes. Viennent ensuite les Halpulaaren et les Soninkés. Les Wolofs arrivent en toute dernière position (48). Que ce soit chez les Maures ou chez les Négro-africains, les marabouts sont plus nombreux que les guerriers. Enfin, toutes ethnies et générations confondues, la quasi totalité des dirigeants politiques (162 sur 175) sont issus des ordres traditionnels nobles. "*On compte sur les doigts des deux mains les hommes originaires de groupements tributaires ou artisanaux (10) et des catégories serviles (6)*" (49).

Les phénomènes observés de 1957 à 1975 se retrouvent-ils de 1975 à 1986 ?

Les années 1975-1978 pourraient, en suivant la périodisation suggérée plus haut, représenter le quatrième temps du régime de Moktar ould DADDAH. Elles sont placées sous le signe de l'ouverture à la suite du fameux 4ème congrès du PPM qui voit le ralliement d'une importante partie de l'opposition. Une des premières conséquences en est la création de nombreux postes ministériels (12 sur 28) et l'institution de ministères d'Etat. La nomination pour la première fois d'une femme (Aissata KANE aux affaires sociales) symbolise cette ouverture. Parmi les 12 nouveaux ministres, la majorité a reçu une formation universitaire à l'étranger. Quant aux "grands équilibres" ethniques et sociaux, ils ne varient guère par rapport aux périodes antérieures : sur les 36 postes créés entre 1975 et 1978, on note la présence de 34 nobles, un *thiouballo* ("caste des pêcheurs") et un métis dont le classement pose problème (de l'avis de certains interlocuteurs, on ne peut assimiler les métis à des nobles).

Le coup d'Etat du 10 Juillet 1978 est l'occasion d'un complet renouvellement du personnel politique dirigeant. Mais nous allons constater qu'il s'agit plus d'un changement de personnes que d'une modification profonde des anciens équilibres. La première et plus visible différence est certes l'arrivée de ministres en uniforme. Il sont toutefois loin de monopoliser la scène politique. Sur les 78 personnes ayant partagé les 108 postes ministériels créés entre 1978 et 1986,

(48) Sur la fameuse "règle du quart" établie à l'origine en fonction de l'estimation du poids démographique de chaque communauté, cf. *infra* chap. 2.

(49) F. de CHASSEY. Mauritanie. 1900-1975. Op. cit. p. 286.

Ce décompte a été effectué jusqu'en 1969. J.L. BALANS n'a pu poursuivre l'inventaire. L'enquête que nous avons menée et qui est exploitée dans les pages qui suivent confirme ce constat.

près des deux tiers sont des civils. Précisons néanmoins que le gouvernement civil conduit par Sid'Ahmed ould BNEIJARA a été des plus éphémères (15 décembre 1980 - 29 avril 1981) et que, plus fondamentalement, c'est le Comité Militaire de Salut National (CMSN) qui détient la réalité du pouvoir. La tendance visant à "civil-iser" le gouvernement semble cependant se confirmer : alors que le premier gouvernement formé par les militaires était composé de 8 civils et de 8 militaires, le gouvernement du 29 avril 1981 (qui marque la reprise en main du pouvoir par les militaires) comprenait 11 civils et 5 militaires ; la proportion était identique en octobre 1986, date du dernier recensement effectué.

La plupart des ministres civils sont titulaires de diplômes supérieurs étrangers. On note cependant la présence de diplômés de l'enseignement supérieur mauritanien (administrateurs issus de l'ENA de Nouakchott). Les militaires, en majorité officiers supérieurs, ont presque exclusivement une formation militaire. Il convient de remarquer, parmi les plus haut gradés, plusieurs anciens instituteurs recrutés après l'indépendance et qui ont reçu par la suite une formation militaire accélérée. Les plus jeunes ont dans l'ensemble été formés dans diverses écoles militaires françaises.

Si, pour terminer, nous procédons à la comptabilité des "grands équilibres", nous constatons que, pour la période 1978-1986, les Maures ont occupé environ les trois-quarts des postes. Suivent les Halpulaaren et les Soninkés. Un seul Wolof a été nommé. Les marabouts viennent largement en tête (presque le double des guerriers). Qui plus est, leur présence est en constante progression (le premier gouvernement comprenait à lui seul le tiers des guerriers recensés sur toute la période)(50). Enfin, l'écrasante majorité des ministres depuis 1978 est issue des ordres traditionnels nobles (65 sur 78). On compte toujours sur les doigts des deux mains les individus originaires des groupements tributaires ou artisanaux (10), une seule suffit pour ceux issus des catégories serviles (1). Signalons la présence de deux métis. L'arrivée au pouvoir de Maaouya ould TAYA semble voir se multiplier les nominations d'individus non nobles.

(50) Rappelons que le coup d'Etat de 1978 a été principalement l'œuvre de guerriers (cf. 1ère partie).

Au delà de l'apparition des prétoriens sur le devant de la scène politique mauritanienne et des diverses comptabilités, notamment entre civils et militaires, que nous avons pu effectuer, c'est bien toujours globalement la même base sociale qui préside au recrutement de l'élite politico-administrative (51).

(51) Pour une présentation des tribus maures sur le plan ministériel, cf conclusion de la première partie.

§ 2 . Les milieux d'affaires

La catégorie sociale marchande mauritanienne est l'héritière d'une vaste expérience acquise en matière de commerce à travers les siècles. Sans revenir à l'époque des échanges transsahariens, il semble quand même utile, pour situer sa forme contemporaine, d'envisager l'histoire récente du pays. L'étude de Pierre BONTE sur les "modes d'accumulation et les transformations sociales" (52) servira de principale référence.

Deux crises économiques (1930-1931 et 1942-1946) liées entre autres à des périodes de sécheresse vont bouleverser les conditions de marché et provoquer de fortes transformations sociales. Nous envisagerons principalement la crise de 1942-1946 qui marque un tournant dans l'évolution économique du pays. "*Cette crise est provoquée par les restrictions dues à la guerre (rationnement et contingentement des marchandises) et par la grave sécheresse de 1941 et 1942. La politique administrative (réquisitions massives, politique arbitraire de fixation des prix à un bas niveau) aggravent la situation et suscitent la constitution d'un marché noir et une spéculation effrénée. La forte baisse relative du prix des produits locaux loin d'arrêter les transactions oblige cette fois les producteurs à vendre à vil prix, surtout le bétail. La spéculation et le marché noir permettent aux maisons de commerce et aux commerçants locaux d'accumuler des profits importants, de l'autre côté la masse des producteurs s'appauvrit*" (53). Ce transfert de revenus aux mains des commerçants représente pour P. BONTE le premier développement à une échelle "nationale" d'une accumulation marchande. C'est de cette période qu'il date la constitution, en Mauritanie, de la catégorie sociale marchande contemporaine. Celle-ci va connaître en peu de temps une phase de croissance basée, outre sa vitalité commerçante, sur la maîtrise des transports caravaniers et du flux d'exportation de bétail vers le Sénégal. Monopolisant les transactions, elle va même supplanter rapidement les maisons de commerce coloniales. Si bien que l'originalité de la situation mauritanienne à la veille de l'indépendance sera un contrôle pratiquement total par les commerçants locaux du secteur commercial.

(52) P. BONTE. Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Nouakchott. Septembre 1980.

(53) Ibid. p.p. 28-29.

A la fin des années soixante, la prise en charge du secteur commercial par des nationaux est à peu près achevée. Il ne reste que quelques maisons de commerce coloniales dont l'activité est très spécialisée (quincaillerie, matériel de bureau...). Une partie du marché de ces maisons de commerce est reprise par les commerçants syro-libanais ; encore ces derniers ne sont-ils réellement implantés que dans le milieu urbain, leurs marchandises étant principalement destinées aux européens et aux milieux aisés mauritaniens. La sécheresse qui sévit à partir de 1968 va permettre un nouvel essor de l'aile marchande de la couche dirigeante. La situation de crise conduit à un transfert massif de la propriété du bétail des mains du plus grand nombre à celles de moyens et grands commerçants ainsi que de hauts fonctionnaires. Les éleveurs qui n'ont pas migré vers les villes deviennent souvent de simples bergers salariés chargés de surveiller les "troupeaux bureaucratICO-commerciaux" (54).

Cette expansion des milieux d'affaires est puissamment consolidée par la vague des réformes engagées au début des années soixante-dix. On assiste à un nouveau degré d'accumulation de capital dans les rangs de la catégorie sociale marchande. Celle-ci rejoint la bureaucratie qui dominait jusque là l'échelle sociale mauritanienne. Le principal facteur de développement du capitalisme commercial est dû à l'évolution du système bancaire et du crédit. La sortie de la zone franc, en 1972, s'accompagne de l'installation de plusieurs banques généralement d'origine arabe (Banque Arabe Lybienne Mauritanienne pour le commerce extérieur et le développement, Banque Arabe Africaine en Mauritanie) et de l'entrée de capitaux importants dont vont bénéficier les investisseurs nationaux. De larges facilités de crédit leur sont offertes, ce qui contraste avec la période des années soixante durant laquelle la politique bancaire française s'était traduite par la faiblesse des crédits accordés aux investisseurs privés nationaux sans garantie d'Etat. La relative euphorie qui caractérise l'octroi des "prêts bancaires arabes" fait dire à F. VERGARA : *"l'application stricte des critères de rentabilité et solvabilité par l'ancien système bancaire français leur aurait interdit tout crédit"* (55).

(54) A.W.ould CHEIKH. Institut mauritanien de recherche scientifique. Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie. Nouakchott. Janvier 1982. p. 25. L'auteur montre comment cette crise a accentué de façon déterminante (et peut-être définitive) l'introduction du pastoralisme dans l'économie marchande.

(55) F. VERGARA. L'économie de la Mauritanie. in Introduction à la Mauritanie. CNRS. 1979. p. 221.

Ces prêts sont à l'origine de l'actuelle fortune des plus riches hommes d'affaires mauritaniens (56). Le tableau ci-joint (N° 1) permet de mieux apprécier l'importance de l'évolution de la masse des crédits et dépôts des particuliers et entreprises après 1972.

(56) "Ce sont ces "prêts" qui ont fait de Abdallah o. ABDALLAHI, NOUEIGUED, les frères SAKALY..., Sidini o. BERROU (S.O.B.), VETEN (EGB), Gralicoma, etc. ce qu'ils sont aujourd'hui, les plus riches commerçants de la bourgeoisie compradore beydane fabriquée par le nationalisme économique arabe". Manifeste du négro-mauritanien opprimé. Op. cit. p. 16.

Tableau N° 1 : Extrait de la situation consolidée des banques : crédits et dépôts des particuliers et entreprises (en million d'UM)

	1962	1964	1966	1968	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1980 (mars)
CREDIT											
Court Terme	217	173	205	693	1648,8	2293,5	2604,3	3317,7	4174,3	4467,2	
Moyen Terme	43	28	21	69	60,8	187,6	117,9	425,8	167,3	399,4	
Long Terme	-	51	52	38	71,5	74,9	70,5	65,4	60,7	53,6	
Total Créances Privées**	200	252	278	800	2717,2	2953,2	4670,7	5758,1	7112,2	7717,8	8013
DEPOTS											
A vue	128*	138*	301*	443*	597,7	938,1	1200,6	1243,5	1455,4	1342,9	2677*
A terme	14*	10*	40*	78	49,6	89,2	158	178	115,6	252,8	1025*

Sources : Statistiques monétaires BCM ; Westebbe, The Economy of Mauritania, Praeger, New York 1971. p. 106.

* ne distingue pas les dépôts des organismes publics et ceux des particuliers et entreprises.

** à partir de 1973 intègre en outre les effets commerciaux en portefeuille et les effets de l'économie à CT réescomptés.

Tiré de P. BONTE. Op. cit. p. 52.

L'orientation de ces investissements éclaire la nature de l'économie privée mauritanienne. Un bilan de la répartition des crédits par secteur d'activité fin 1981 (cf. tableau N° 2) montre que les crédits sont allés principalement au commerce et dans une moindre mesure à l'industrie et à l'immobilier. Hormis quelques tentatives dans la pêche et les industries du froid, ils se situent hors du secteur productif. *"Ainsi l'évolution des capacités d'investissement n'a pas modifié une donnée ancienne de l'organisation commerciale en Mauritanie, la recherche des profits spéculatifs"* (57). Il est clair par exemple que dans le domaine du logement les investissements ne correspondent pas aux besoins de développement national, mais surtout à la demande d'expatriés aisés. P. BONTE estime que cette orientation des investissements tient essentiellement à des causes sociologiques et historiques (on connaît entre autres la dévalorisation du travail manuel dans la société maure traditionnelle).

La répartition "négative" des crédits se double de la difficulté pour les banques à recouvrer les sommes prêtées (difficulté d'autant plus grande quand il s'agit d'un "parent"). De telle sorte que la prospérité de l'homme d'affaires mauritanien est souvent proportionnelle à sa situation d'endettement. Hamid el MAURITANYI donne la définition suivante de l'entrepreneur autochtone : *"un monsieur qui a un découvert permanent à la BIAO"* (58). La masse considérable des impayés (crédits gelés et douteux) a généré une crise de liquidité qui a conduit les banques à emprunter à l'étranger, souvent à des conditions onéreuses. Alors que le pays est désormais engagé dans la spirale de l'endettement extérieur, certains hommes d'affaires, tout comme une partie de l'élite politico-administrative, sont à la recherche de profits rapides et élevés. Dès lors, il n'est pas étonnant que des scandales éclatent régulièrement, éclaboussant la couche dirigeante mauritanienne.

L'ascension croissante des milieux d'affaires fait de la catégorie sociale marchande un acteur à part entière du système politique mauritanien. Dès 1946, elle montre sa présence avec l'élection de Horma ould BABANA qui appartient à la tribu des Idaouali, célèbre pour sa vitalité économique. Le député bénéficie du soutien actif de nombreux commerçants. Les positions anti-colonialistes et nationalistes qu'il est amené à prendre correspondent à leurs intérêts économiques.

(57) P. BONTE. Op. cit. p. 54.

(58) Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale. Op. cit. p. 171.

Tableau N° 2 :

REPARTITION DES CREDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITE A FIN 1981

Millions d'UM	Court Terme	Moyen Terme	Long Terme	Total
<u>Secteur Agro-Pastoral</u>	<u>52,2</u>	<u>26,4</u>	-	<u>78,6</u>
Agriculture	40,8	26,4	-	67,2
Elevage	11,4	-	-	11,4
<u>Secteur Industriel</u>	<u>1863,8</u>	<u>514,8</u>	<u>1133,2</u>	<u>3511,8</u>
Eau et électricité	10,6	32,6	66,6	109,8
Raffinage et produits pétroliers	-	-	-	-
Exploitation minière	125,2	22,6	1062,6	1210,4
Pêche	614,9	88,1	-	703,0
Autres industries	1069,7	371,5	4,0	1445,2
Artisanat	43,4	-	-	43,4
<u>Autres Secteurs modernes</u>	<u>6140,1</u>	<u>415,0</u>	<u>104,8</u>	<u>6657,9</u>
Construction et TP	901,1	-	-	901,1
Gestion immobilière	20,8	186,5	62,6	269,9
Transport	50,5	13,9	-	64,4
Transit	226,6	27,4	42,2	296,2
Commerce	4526,6	-	-	4625,6
Services	414,5	185,2	-	599,7
<u>Autres</u>	<u>502,1</u>	<u>299,1</u>	-	<u>801,2</u>
TOTAL	8558,2	1253,3	1238,0	11049,5

Source : Ministère des relations extérieures. Coopération et développement. Op. cit. A 20.

L'influence des milieux d'affaires s'accroît régulièrement après l'indépendance. La sortie de la zone franc en 1972 en est certainement un signe. Désormais, le pôle marchand semble avoir une importance comparable à la bureaucratie. Le soutien apporté au coup d'Etat du 10 juillet 1978 alors que la situation économique s'était considérablement dégradée depuis le début de la guerre témoigne du rôle clé des milieux d'affaires. *"Cette collusion croissante (des hommes d'affaires et des dirigeants politiques) annonçait la tentative de constitution d'une nouvelle alliance hégémonique qui ne fut sans doute pas étrangère à la chute du régime"* (59). L'adoption depuis 1985, sous l'égide du FMI, du Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) basé sur une politique de libéralisation et de privatisation pourrait même conduire à ce que les milieux d'affaires occupent une place prépondérante au sein des catégories dirigeantes.

Après avoir présenté la formation du pôle marchand, il faut en faire l'étude sociologique.

Aucune enquête du type de celle initiée par F. de CHASSEY pour le secteur public n'ayant à notre connaissance été effectuée sur les hommes d'affaires mauritaniens, nous avons tenté de combler cette lacune, en utilisant le modèle d'enquête élaboré pour les ministres. L'échantillon retenu - 178 entrepreneurs - correspond à la quasi totalité des hommes d'affaires recensés dans l'index des opérateurs économiques membres de la CGEM en 1986 (60). Six secteurs sont représentés : commerce, pêches, industries, bâtiments et travaux publics, services, transports. De l'avis de nombreux interlocuteurs, ce travail (publié dans le tome III), bien qu'incomplet, est largement représentatif de l'économie privée mauritanienne.

La première remarque qui s'impose est l'accaparement presque total du secteur économique privé par les Maures (154/178). Le reliquat rassemble des Noirs (8 Soninkés et 4 Halpulaaren) et des étrangers (8 Libanais, 1 Français, 1 Syrien, 1 Lybien et 1 Irakien, les deux derniers étant directeurs de sociétés d'économie mixte). L'absence de Wolofs et le très faible nombre de négro-africains dans l'ensemble est diversement interprété. On souligne régulièrement le fait que dès l'époque coloniale, les Noirs ont surtout occupé des postes administratifs, les Maures restant quant à eux économiquement plus actifs, notamment dans le domaine

(59) J.L. BALANS. Op. cit. p. 544.

(60) Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie (CGEM). Index des opérateurs économiques. Nouakchott. Edition de 1986.

du commerce. A cette première explication de leur faible présence dans le secteur économique, certains négro-africains en préfèrent une plus polémique. Ils accusent les Maures de les avoir écartés des affaires grâce à leur maîtrise de l'appareil d'Etat (60 bis). Ils remarquent ainsi, par exemple, que sur les 108 personnes physiques et établissements ayant bénéficié d'une carte import-export en 1984, on ne trouve que 14 Noirs (60 ter).

Le second élément qui retient l'attention en étudiant les résultats de l'enquête est l'omniprésence de quelques tribus. Quatre d'entre elles (oulad Bousba, Idaouali, Smassid, Ehel El Hadj) se partagent plus de la moitié (79/154) des entreprises détenues par des Maures (respectivement 25, 24, 17,13). On sait que "l'ensemble maure" compte plus de 150 tribus. L'explication de ce phénomène tient essentiellement à l'histoire. Ces tribus, surtout les trois premières, ont de tout temps été célèbres pour leur aptitude au négoce. La dernière s'est consolidée avec l'apparition du secteur industriel. Gageons qu'elles ont également su profiter, depuis la création de l'Etat mauritanien, des positions de pouvoir détenues par certains des leurs pour renforcer leur poids économique.

La troisième observation, relative à la représentation des ordres, est directement liée à la seconde. Parmi les 166 hommes d'affaires mauritaniens recensés, les marabouts arrivent largement en tête (88) devant les guerriers (53). On aura remarqué que les tribus les plus actives traditionnellement dans le commerce (qui reste le secteur prépondérant) sont des tribus maraboutiques. Dans son livre sur l'Adrar écrit en 1933, o. de PUIGUEDEAU note : "*Le luxe des Smassid est caché dans les chambres basses pleines de grains, de dattes sèches, de ballots de sucre et d'étoffes, de caisses de thé... En 1933, on a recensé en Adrar 134.355 arbres productifs, produisant 4 000 tonnes de dattes et représentant un revenu de 4 millions pour les propriétaires*" (61). Ces tribus auront donc un net avantage lorsqu'il s'agira de constituer les bases d'un capital commercial. P. BONTE évoque quant à lui certains facteurs connexes ayant contribué à cette spécialisation marchande, tels "*le rôle important des Jemaa tribales habituées à traiter de questions économiques, l'utilisation de relations tribales pour fonder les systèmes de transport et de commerce (une tribu comme les Idaouali installée simultanément en Adrar, au Tagant et dans la région de Rosso, au lac Rkiz, se trouve par exemple dans une situation privilégiée pour maîtriser les échanges régionaux et contrôler le marché)*" (61 bis). Il souligne également le rôle non négligeable joué par les confréries

 (60 bis) Manifeste du négro-mauritanien opprimé. Op. cit. p. 12 et suivantes.

Cette thèse se confirmera de façon dramatique, cf addendum sur les événements du printemps 1989 et leur suite.

(60 ter) Ibid. p. 18. note 1.

(61) Cité par P. BONTE. Op. cit. p. 90.

(61 bis) Ibid. p. 91.

sur le plan économique (commerce de la gomme, mise en valeur agricole, construction de puits...) (61 ter). Corrélativement, la moins bonne représentation des guerriers doit certainement au fait que les *hassan* apparaissent historiquement très peu concernés par l'accumulation marchande (cf. partie préliminaire). Toutefois, on constate, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et le rachat des *horma* qui marque la disparition d'un des derniers privilèges économiques lié à leur statut politique, une prise de conscience de leur part quant à la nécessité désormais de s'insérer dans le circuit économique. Certains d'entre eux vont se lier aux commerçants avec lesquels ils partageront leur pouvoir politique en échange d'un accès aux ressources économiques accumulées par ces derniers. Cette tendance se confirme après l'indépendance. L'intérêt porté par les guerriers à la chose économique se vérifie principalement dans les secteurs modernes où les marabouts sont moins présents. Ainsi, ils sont majoritaires dans le secteur des pêches et fort bien représentés dans celui des bâtiments et travaux publics (62).

La référence à l'histoire pour mieux saisir les composantes actuelles de l'économie privée mauritanienne s'applique également aux Soninkés, mieux représentés que les Halpulaaren et pourtant moins nombreux sur le plan démographique : l'ethnie Soninké est connue pour une tradition établie de spécialisation dans le commerce. Plus globalement, le poids de l'histoire peut enfin se vérifier dans le fait, relevé par F. de CHASSEY, que - toutes ethnies confondues -, les hommes d'affaires ont dans l'ensemble un faible niveau d'instruction. *"La plupart n'ont pas dépassé l'école primaire, certains ne l'ont pas fréquentée du tout. Ils se sont formés "sur le tas" grâce à leur esprit d'entreprise"* (62 bis).

(61 ter) Sur les composantes économiques d'un mouvement confrérique. cf. l'ouvrage de C.C. STEWART. *Islam and social order in Mauritania*. Oxford University Press. 1973.

(62) Ajoutons pour le secteur des pêches la relative spécialisation "géographique" de certaines tribus guerrières, telles les Rgueibat ou les oulad Dleim.

(62 bis) F. de CHASSEY. *Mauritanie. 1900-1975*. Op. cit. p. 246.

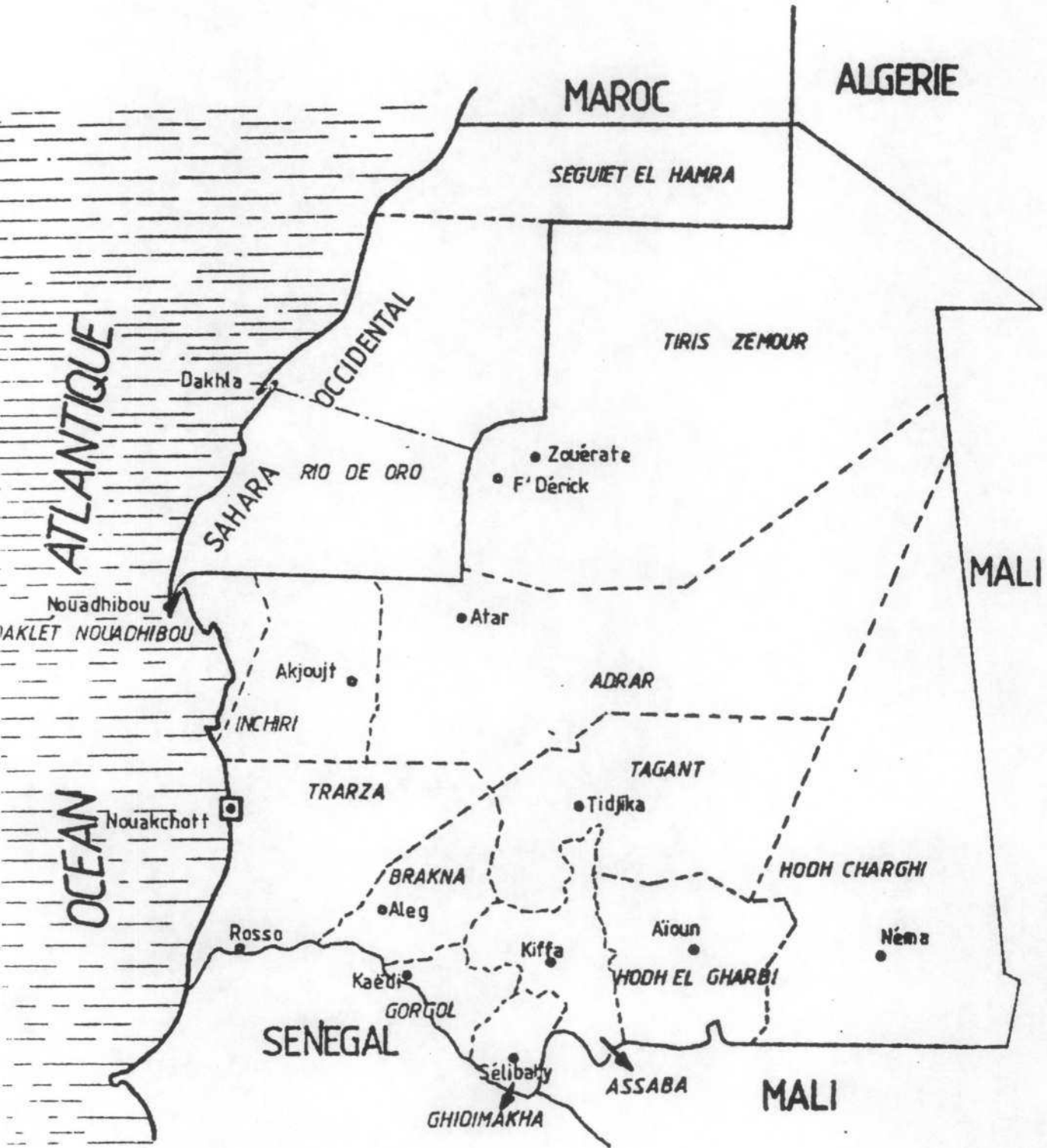
Une des dernières conclusions de l'enquête, relative aux "grands équilibres" sur le plan social, confirme très clairement les résultats observés à ce propos dans l'étude sur les ministres. Sur les 166 hommes d'affaires mauritaniens, on note 150 nobles, 10 tributaires ou artisans, 5 métis et 1 ancien esclave (négro-africain). L'exceptionnelle réussite d'entrepreneurs tels qu'Abdallahi ould NOUEIGUED (tributaire) ou Mohamed ould MARCOU (métis) est avant tout le fait d'itinéraires personnels. Elle ne saurait masquer la réalité brute des chiffres rapportés ci-dessus. On peut alors souligner la discrimination que cette situation révèle. F. VERGARA l'illustre en ce qui concerne l'octroi des crédits bancaires. *"Bien qu'ayant assoupli ses critères d'attribution de crédits en faveur d'une couche de la population, celle des entrepreneurs et commerçants nationaux ayant des liens avec les grandes familles au pouvoir, le système bancaire n'est pas un instrument au service d'une politique de développement précise, et continue à être guidé par les critères généraux de rentabilité et solvabilité à court terme. Même lorsque ces critères sont remplis et qu'il s'agit d'une entreprise entrant dans le cadre des orientations de développement décidées par les instances politiques, l'entrepreneur risque de se voir refuser un crédit s'il appartient aux castes inférieures de la société. C'est ainsi que les forgerons traditionnels qui pourraient à cause de leur expérience et habitude du travail être le fondement et le moteur d'une manufacture et industrie de transformation sont pratiquement exclus du crédit bancaire"* (62 ter). Par ailleurs, n'est-il pas surprenant que les hommes d'affaires les plus critiqués par la rumeur publique pour leur avarice soient issus de catégories sociales inférieures ? Simple coïncidence ou résurgence du vieux réflexe de mépris que l'on affichait dans la société traditionnelle pour ces catégories sociales ?

Si l'on veut finalement donner une image rapide mais significative de l'appropriation économique privée en Mauritanie, il suffit d'envisager l'origine géographique des hommes d'affaires. Bien que le lieu d'implantation des entreprises soit le plus souvent Nouakchott, c'est dans un triangle Atar (Chinguetti) - Akjoujt - Tidjikja (et dans une moindre mesure Nouadhibou), que l'on découvre l'essentiel de l'accumulation de la richesse (respectivement 83, 30, 17 et 7). Le sud, l'est

 (62 ter) F. VERGARA. Op. cit. p. 221.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Carte Administrative et Politique



Légende

- limite d'Etat
- - - limite de région
- frontière 1975-79
- District de Nouakchott
- ROSSO chef lieu de région
- ADRAR région

et l'extrême nord sont manifestement à l'écart (63). Cette traduction géographique de l'accumulation économique reflète bien l'émergence dans la Mauritanie contemporaine du facteur régional. Plus qu'une opposition entre ethnies, tribus, ordres ou couches sociales, c'est entre régions que semblent le mieux se dessiner les nouveaux lieux de solidarité et donc d'affrontement.

L'observation plus sélective de l'appropriation économique privée à travers les entreprises les plus importantes (***) et ** dans notre enquête) confirme-t'elle les résultats globaux exposés supra ? Les 46 entreprises retenues se répartissent comme suit : Maures : 41 ; Soninkés : 2 ; Halpulaar : 1 ; Libanais : 2. Les tribus les plus représentées sont : Smassid : 7 ; oulad Bousba : 7 ; Idaouali : 6 ; Chorfa : 6 (à noter ici le nombre élevé de Chorfa qui traduit une percée récente surtout dans le commerce). La répartition en ordres donne 19 marabouts, 13 guerriers et 6 Chorfa. Quant aux couches "inférieures", on relève 1 tributaire, 1 ancien esclave et 3 métis (assimilés aux non nobles). La localisation géographique enfin : Atar - Chinguetti : 21, Akjoujt : 10, Tidjikja : 3, Nouadhibou : 4.

Il s'agit bien d'un résumé de la situation de l'ensemble des entreprises étudiées plus haut.

(63) Il est d'ailleurs surprenant de trouver si peu d'hommes d'affaires originaires du Trarza, région de Moktar ould DADDAH. Son long passage au pouvoir n'aurait-il pas eu de conséquences économiques pour les siens ? Il est vrai que leur présence était massive dans l'appareil d'Etat (cf. conclusion de la 1ère partie). L'influence économique historique de certaines tribus et régions semble bien alors l'élément clef... ce qui n'empêche pas que l'appropriation de l'appareil d'Etat par des tribus connues pour leur sens des affaires soit largement "rentabilisée" (cf. les Smassid depuis l'arrivée au pouvoir du Président ould TAYA).

§ 3 . Nature de la "classe dominante" et scénario de la recherche hégémonique

L'étude séparée des deux principaux pôles de la domination ne doit pas conduire à la conclusion rapide d'une relation d'extériorité entre bureaucratie et milieux d'affaires. Il existe en fait une réelle complémentarité entre les deux secteurs. *"Les liens qui se créent entre (les commerçants) et certains fonctionnaires ou hommes politiques, l'intervention de l'Etat dans le secteur commercial, le développement des marchés d'Etat etc., sont autant de manifestations d'une certaine interpénétration de l'Etat et du secteur commercial national"* (64). Ahmed Baba MISKE affirme quant à lui : *"Les deux composantes, bureaucratique et marchande, de cette petite bourgeoisie montante sont donc organiquement liées"* (64 bis).

Le rôle que tient l'Etat dans l'économie implique, pour qui veut prospérer, un passage obligé par l'administration (évoquant l'obtention par certains hommes d'affaires de licences qu'il aurait été impossible de se procurer aux conditions douanières normales, Hamid el MAURITANYI constate : *"Heureusement pour certains commerçants que nos "services publics" sont corrompus sans quoi ils n'auraient jamais obtenu les licences irrégulières au sens des règles de la zone franc et de l'union douanière ouest-africaine"* (64 ter). De façon plus large, on a pu constater le rôle central joué par les banques (alors sous le contrôle de l'Etat) dans la formation et la consolidation des milieux d'affaires. Il est évident que ces derniers, d'une façon ou d'une autre, "renvoient l'ascenseur". Abdel Wedoudould CHEIKH a bien décrit cet incessant va et vient : *"L'imbrication entre prospérité économique privée et gestion bureaucratique... apparaît dans l'intense circulation fiduciaire et en hommes qui conduit de l'une à l'autre et réciproquement. Tout concessionnaire de quelque importance doit, en effet, avoir ses entrées à la Commission des Marchés d'Etat et des sociétés semi-publiques, seuls clients nationaux d'envergure, et la "concession" est le terrain de chute quasi-inévitable de tout politicien qui "se retire""* (65).

(64) P. BONTE. Modes d'accumulation et transformations sociales. Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Nouakchott. Septembre 1980. p. 93.

(64 bis) Op. cit. p. 448.

(64 ter) Op. cit. p. 190.

(65) Abdel Wedoudould CHEIKH. Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XIème - XIXème). Essai sur quelques aspects du tribalisme. Thèse d'Etat en sociologie. Paris V. 1985. p. 998.

Si la position de pouvoir correspond bien à une position d'enrichissement en fonction du mécanisme qui vient d'être décrit (65 Bis), il faut tout de même relever que l'inverse est également de plus en plus vrai. On a vu ainsi, lors des dernières élections municipales, un certain nombre d'armateurs apporter leur soutien financier aux diverses listes, ce qui traduit, de la part des milieux d'affaires, des velléités d'appropriation de l'espace politique (65 ter). Des relations similaires de complémentarité entre le secteur public et les milieux d'affaires ont été relevées dans d'autres pays africains conduisant à préférer l'expression de "*classe politico-commerciale*" à celles de "*bourgeoisie bureaucratique*" et "*bourgeoisie d'affaires*" (66). De fait, il semble bien que l'on ait affaire à un "*emboîtement réciproque de deux volets majeurs du processus d'accumulation, au sommet de la pyramide sociale*", traduisant des "*antagonismes de rôles, plus que de statuts ou de classes*" (66 bis). Cette réflexion proposée à l'échelle du continent africain est transposable à la Mauritanie. Il faut tout de même préciser que, concernant notre terrain d'étude, l'imbrication ne saurait se faire au hasard. S'il y a bien hybridation entre secteurs public et privé, le niveau de "mixité", en Mauritanie, répond avant tout au critère de solidarité verticale. C'est principalement en fonction de l'affinité ethnique ou tribale que tel fonctionnaire "donne" tel marché (66 ter). Il est révélateur par exemple que la tribu du Président ould TAYA se taille actuellement la part du

 (65 bis) Mais aussi de manière plus directe : outre les ponctions opérées sur la manne publique, le (haut) fonctionnaire ayant obtenu d'avantageux prêts bancaires investit, souvent en fin de carrière, dans l'immobilier, l'import ou la pêche (de moins en moins dans l'élevage). Source : entretiens.

Dans l'enquête que nous avons réalisée sur les ministres (cf tome 3) on constate que le secteur des affaires arrive en tête dans la colonne "situation actuelle" (27). Les autres réponses se répartissent comme suit : 24 diplomates ou fonctionnaires internationaux, 23 fonctionnaires (la plupart conseillers de ministres), 21 à la retraite (totale), 13 décédés, 4 professions libérales, 4 en prison, (12 indéterminés). A noter que ce sont les anciens ministres les plus âgés qui sont principalement dans le secteur des affaires. Les plus jeunes sont le plus souvent diplomates ou fonctionnaires. Le départ à la retraite correspond fréquemment à la reconversion dans le monde des affaires.

(65 ter) Un célèbre armateur a même soutenu les quatre listes, chacune ignorant bien entendu qu'il avait versé de l'argent aux autres. Source : entretiens. L'enquête sur les hommes d'affaires (tome 3) montre en outre que plusieurs d'entre eux soutiennent des mouvements politiques, ont eux-mêmes parfois occupé des positions de pouvoir au sein de l'appareil d'Etat ou occupent des fonctions électives.

(66) C. YOUNG, T. TURNER, *The Rise and Decline of the Zairan State* ; M.G. SCHATZBERG, *Politics and Class in Zaïre* ; M.C. NEWBURY, *Dead and buried or just underground ?* in J.F. BAYART. *L'Etat en Afrique*, op. cit. p.p. 134 et 371 note 52.

(66 bis) Ibid. p.p. 134 et 128.

(66 ter) Source : entretiens.

lion dans l'octroi des marchés (67). De façon plus précise, notre enquête sur les hommes d'affaires révèle que deux des tribus les mieux représentées dans le secteur économique sont les Idaouali et les Smassid, avec respectivement 24 et 18 entrepreneurs (cf tableau page suivante). Or, si l'on se rapporte au tableau récapitulatif des ministres par tribu pour la période 1978-1986 (67 bis), on constate que les deux tribus les mieux représentées sont les Idaouali et les Smassid, ce qui illustre la vigueur du lien tribal au sein de la "classe politico-commerciale". La remarque peut être étendue à de nombreuses autres tribus figurant dans les deux tableaux précités (notamment les Laghlal, les Regueibat et les Tekna). Restent cependant deux "cas" qui semblent infirmer nos propos : les oulad Bousba (24 hommes d'affaires, 2 ministres) et les ehel el Hadh (9 hommes d'affaires, aucun ministre). En réalité, les deux s'expliquent. Les oulad Bousba sont traditionnellement connus pour leur aptitude au commerce ; quant aux ehel el Hadj, leur percée dans le secteur économique est contemporaine au régime du colonel ould HAIDALLA. Celui-ci a facilité l'octroi de nombreux prêts à cette tribu qui comptait parmi ses plus fidèles soutiens (il n'y a d'ailleurs jamais autant eu de - mystérieux - décès chez les ehel el Hadj qu'à cette époque... la (fausse) disparition du débiteur entraînant celle, bien réelle, de la dette (68)).

De façon générale toutefois, comme indiqué plus haut, c'est le lien ethnique ou tribal, entre bureaucratie et milieu d'affaires, qui prévaut. Que ce soit pour une dérogation en matière douanière, pour l'attribution d'un poste, d'un lotissement ou d'un marché, la priorité va au cousin (68 bis). Ce n'est au fond pas si étonnant si l'on se rapporte à la conclusion de la première partie. On comprend mieux dès lors notre réticence à évoquer le concept de "classe dominante".. Pour que cette dernière traduise une réalité, il faudrait que ses membres fassent bloc, ayant conscience de défendre des intérêts communs. Or, la dynamique prédominante semble bien être plutôt celle de la divergence. Les règlements de compte entre ethnies plus violents que jamais se joignent à la situation chronique de guerre froide entre tribus et grandes familles. Dans ce contexte, les intérêts défendus sont avant tout de nature particulariste ; leur horizon dépasse rarement le cadre ethnique ou tribal. N'a-t'on pas parlé

 (67) Ibid. ; voir également Le Monde, 28 avril 1989, p. 4 ("*... les pouvoirs politique et économique se trouvent aujourd'hui concentrés aux mains d'une même tribu*" (Les Smassid)).

(67 bis) cf conclusion de la 1ère partie. Nous nous référons à cette période car l'enquête sur les hommes d'affaires est basée sur l'annuaire de la CGEM de 1986.

(68) Source : entretiens.

(68 bis) Source : entretiens.

CLASSEMENT DES HOMMES D'AFFAIRES PAR TRIBU ET REGION

- IDAOUALI : 24 (TAGANT : 15 ; ADRAR : 9).
- O. BOUSBA : 23 (INCHIRI : 13 ; ADRAR : 8 ; TRARZA : 1 ; HODH CHARGUI : 1).
- SMASSID : 18 (ADRAR).
- RGUEIBAT : 10 (ADRAR : 7 ; T. ZEMMOUR : 1 ; NOUADHIBOU : 2).
- CHORFA : 10 (ADRAR : 8 ; H. CHARGUI : 1 ; INCHIRI : 1).
- EHEL EL HADJ : 9 (ADRAR : 5 ; INCHIRI : 4).
- TEKNA : 8 (ADRAR : 5 ; NOUADHIBOU : 3).
- LAGHLAL : 8 (ADRAR).
- TFAKA EL KHATTAT : 4 (INCHIRI).
- O. GHAILAN : 4 (ADRAR).
- IDAW EL HADJ : 3 (ADRAR).
- MECHDOUF : 3 (ADRAR : 2 ; H. CHARGUI : 1).
- KOUNTA : 3 (ADRAR : 2 ; TAGANT : 1).
- TAGAT : 2 (BRAKNA).
- O. DLEIM : 2 (NOUADHIBOU).
- TORCHANE : 2 (ADRAR).
- ARWEIJAT : 2 (TRARZA).
- O. BIRI : 2 (TRARZA : 1 ; INCHIRI : 1).
- TAGOUNANT : 1 (TRARZA).
- TENDGHA : 1 (ADRAR).
- O. AHMED BEN DAMANE : 1 (ADRAR).
- O. LABB : 1 (ADRAR).
- IDEYCHILLI : 1 (ZOUERATE).
- LEILEB : 1 (TRARZA).
- IDABELHASSEN : 1 (TAGANT).
- Ehel BARIKALLA : 1 (INCHIRI).
- O. BEGNOUG : 1 (TRARZA).
- TEYZEGA : 1 (ADRAR).
- GLAGMA : 1 (GORGOL).
- O. NASR : 1 (H. GHARBI).

TOTAL : 149

récemment d'"Etat beydane", mais aussi "d'Etat Smassid" ? Il serait cependant erroné d'imaginer une atomisation complète des groupes sociaux dominants. Des liens existent entre membres de la classe politico-commerciale. Leur origine presque exclusivement nobiliaire est déjà une quelconque marque commune. Leur fréquentation des mêmes institutions (professionnelles mais également parfois ludiques), leur mode de vie en bien des points semblable, les amitiés tissées à l'université ou ultérieurement peuvent même autoriser à évoquer la perspective d'une classe dominante en construction (69). Des recherches plus fines seront nécessaires pour préciser son degré d'avancement (69 bis).

Si nous laissons à d'autres le soin d'étudier le degré des relations entre les groupes dominants, nous pouvons ici préciser quels sont ces groupes et la manière dont il ont accédé au pouvoir. En d'autres termes, il s'agit de répondre à la question du scénario de la recherche hégémonique (quels sont les groupes dominants ? Y a-t'il eu un glissement en ce qui concerne l'hégémonie ?), ce qui doit nous conduire à un voyage au cœur de l'Etat en Mauritanie.

L'analyse sociologique des groupes dominants esquissée plus haut a clairement fait apparaître la projection des systèmes historiques d'inégalité et de domination (G. BALANDIER) au cœur de l'Etat contemporain. Il suffit de se reporter aux chiffres des ministres et hommes d'affaires non nobles. Les "seigneurs du désert" pré-coloniaux ont gardé leur prééminence. Ce repérage est d'autant plus aisé que nous sommes en présence de sociétés à forte stratification sociale. Le processus de modernisation conservatrice engagé tend donc à concilier modernisation économique et stabilité sociale. Ce constat a déjà été établi par F. de CHASSEY qui a souligné *"la filiation historique directe et l'alliance actuelle entre la couche dirigeante du jeune Etat et ce qu'on appelle improprement, mais de manière significative, les féodalités traditionnelles, c'est à dire les castes dominantes maraboutiques ou guerrières des sociétés traditionnelles extrêmement hiérarchisées, maures ou négro-africaines, qui habitent la région"* (70). F. de

 (69) Précisons ici que cette étude s'arrête en 1986. Les événements de 1989, mettant au ban de la société une large partie des Halpulaaren, conduisent à une quasi exclusion de ces derniers... avec, en retour, les conséquences d'affrontement direct avec les dirigeants actuels que cela laisse supposer.

(69 bis) On pourrait également insister sur les liens des élites avec l'étranger et le faible degré d'avancement d'une éventuelle "bourgeoisie nationale".

(70) F. de CHASSEY. Le Monde Diplomatique. Juin 1973. p. 21.

CHASSEY ajoute que contrairement à d'autres territoires d'Afrique de l'Ouest où la colonisation "d'exploitation" a fait apparaître des couches sociales modernes, le pouvoir colonial ici n'a rien modifié de l'ordre social traditionnel. *"Les héritiers du pouvoir et de l'honneur dans les sociétés traditionnelles ont hérité du pouvoir dans la société indépendante"* (70 bis). Mais s'agit-il d'une totale continuité ou a-t-on assisté, au sein de la couche dominante, à certains glissements ? C'est cette seconde hypothèse qui nous voudrions explorer afin d'affiner la conclusion de F. de CHASSEY.

Nous nous reporterons pour ce faire à deux tableaux synthétiques relatifs, le premier, à l'origine sociale des ministres de 1959 à 1986, le second, à celle des membres de la Confédération générale des employeurs mauritaniens enregistrés en 1986. Ces deux tableaux ont été réalisés à partir de l'enquête sur les catégories dirigeantes (cf tome 3).

(70 bis) F. de CHASSEY. Mauritanie 1900-1975. Op. cit. p. 287.

Ventilation ministérielle en fonction du statut personnel . 1959 - 1986

(cumul de tous les postes ministériels créés)

CATEGORIE		1959 - 1964	1965 - 1973	1975 - 1978	1978 - 1980	1980 - 1984	1984 - 1986	TOTAL
MAURES	(Haute aristocratie guerrière	6	14	23	15	7	6	71
	(Haute aristocratie maraboutique	7	19	21	3	5	6	61
	(Cherif			8	2			10
	(Moyenne et petite aristocratie guerrière	2	5		20	15	8	50
	(Moyenne aristocratie maraboutique	11	40	69	30	32	24	206
	(Tributaires		4		6	2	1	13
	(Métis			4		4	6	14
	(Castés						2	2
	(Hartani						5	5
	(Français	1						
(1)	(Haute aristocratie pulaar		12	19	4	2	8	45
	(Moyenne aristocratie pulaar	3	3	12	13	8	2	41
	(Petite aristocratie pulaar	3	1			5	5	14
	(Pulaar castés		3	7	4	1	4	19
	(Total pulaar	6	19	38	21	16	19 (2)	119
	(Nobles soninkés (3)		16	10	8	9	5	48
	(Soninkés castés					2		2
	(Total soninké		16	10	8	11	5	50
	(Noble wolof		1					1
	(Wolof casté						1	1
(Total wolof (4)		1				1	2	
Total Maures		26	82	125	76	65	58	432
Total négro-africains		6	36	48	29	27	25	171
Totaux généraux		33	118	173	105	92	83	604

(1) Le classement de certains ministres entre la moyenne et la petite aristocratie pulaar n'a pas toujours fait l'unanimité de nos informateurs.

(2) Dont 7 appartenant à la "caste des Maures". De mère mauresque, ce sont des négro-africains arabisés, culturellement proches des Maures.

(3) Il est difficile de distinguer des sous-catégories dans la noblesse soninké.

(4) Certains estiment que les Wolof sont en fait inclus dans le "quota" des Pulaar.

Classification des entrepreneurs membres de la Confédération
générale des employeurs mauritaniens (1986) en fonction
du statut personnel

CATEGORIE	secteur du commerce	secteur des pêches	secteur des industries	secteur des bâtiments & travaux publics	secteur des services	secteur des transports	TOTAL
(Haute aristocratie guerrière	4	6	3	2	1		16
(Haute aristocratie maraboutique	3	1	3		1	1	9
M (Chorfa	5	3	1	1		1	11
U (Moyenne et petite aristocratie guerrière	9	13	5	8	1	4	40
S (Moyenne aristocratie maraboutique	22	8	12	8	8	11	69
(Tributaires	1		1		1	1	4
(Métis			2	1		1	4
(Castés	2						2
(Haratine							
=====							
A (Nobles halpulaaren		1			1		2
N R (Halpulaaren castés	1	1					2
G C (Nobles soninkés	2		1	2	1		6
O I (Soninkés castés		1	1				2
S (Wolof							
=====							
E (Libanais	7		1				8
R (Syriens	1						1
N (Français			1				1
E (Lybien		1(1)					1
S (Irakien		1(1)					1
=====							
Total Maures	46	31	27	20	12	19	155
Total Négro-africains	3	3	2	2	2		12
Total étrangers	8	2	2				12
Totaux généraux	57	36	31(2)	22	14	19	179

1) Directeur de société

2) Le N° 28 de l'enquête réunit deux entrepreneurs (le total "industries" qui est de 30 dans l'enquête est donc ici de 31).

Ces deux tableaux permettent de répondre de façon relativement précise à la question posée au début de la deuxième partie, à savoir : "Quels sont les groupes sociaux qui, par leur position au sein de l'Etat ou les étroites relations qu'ils entretiennent avec lui, sont partie prenante à la domination ? " En d'autres termes, à qui a profité la mise en place de l'Etat ? Un rapide recul sur l'histoire va nous donner l'occasion de mesurer le glissement d'hégémonie concomitant à l'apparition de l'Etat postcolonial.

De façon générale, on peut estimer que le leadership de la haute aristocratie guerrière dans l'histoire du "pays des Maures" (victoire de Chaar Bouba ; émirats) s'étiole avec l'arrivée du colonisateur qui s'appuie sur la haute aristocratie maraboutique (Cheikh Sidya notamment) et qui favorise l'ascension de la moyenne aristocratie maraboutique (souvenons-nous entre autre de la scolarisation des fils de familles moyennes cf. p. 97). La mise en place effective de l'Etat consacre la prééminence de l'aristocratie maraboutique moyenne comme le montre l'étude statistique réalisée ci-dessus. Les deux tableaux confirment la thèse centrale d'un glissement d'hégémonie de la haute aristocratie guerrière maure (époque pré-coloniale) et maraboutique (colonisation) à l'aristocratie maraboutique moyenne (période contemporaine) (71). Développons notre conclusion qui permet d'affiner celle de F. de CHASSEY (filiation historique globale guerriers-marabouts).

En premier lieu, si l'Etat est bien grosso modo celui des anciens dominants, il est plutôt celui des marabouts que des guerriers (121 postes ministériels pour les guerriers, 267 pour les marabouts ; 56 entrepreneurs guerriers, 78 entrepreneurs marabouts). Outre le déclin des guerriers qui débute avec la colonisation (71 bis), la prééminence maraboutique est somme toute des plus logiques. Les marabouts étaient les mieux placés pour prendre en main l'Etat contemporain. Ce sont les maîtres du discours religieux qui fonde la légitimité d'un Etat dont la première et constante référence est l'Islam. Détenteurs du savoir, ils ont tout

(71) Notre attention va en priorité à la catégorie dirigeante maure, de loin la plus présente au sein du pouvoir. Nous appelons bien entendu à des travaux plus complets en la matière.

(71 bis) La perte d'influence de la haute aristocratie guerrière se mesure tout particulièrement à la dévaluation de la fonction d'émir. Avant, l'émir était un chef de guerre. Avec la colonisation, son titre n'est plus qu'une distinction honorifique. "*Le dernier Emir du Trarza tua son rival pour lui succéder. Les candidats actuels n'attendent que la signature d'un document administratif et il semble que plus d'encre que de sang doive couler pour cette désignation*" (Commandant de cercle GASTON. Rapport politique du cercle du Trarza. 1951. Série E3. Dossier N° 39. p. 8. Archives nationales de Mauritanie).

naturellement occupé en priorité les postes administratifs (la place tenue par les Idaouali dans l'administration est des plus révélatrices) au sein d'un Etat qui apparaît, avec le recul, comme un moyen de reclassement des marabouts. Ils sont enfin les détenteurs traditionnels du pouvoir économique dont on connaît la place dans un système marchand qui semble s'être définitivement imposé.

Le second élément à prendre en compte est l'ascension de l'aristocratie moyenne maraboutique (206 postes ministériels sur 604, soit 34 % ; 69 entrepreneurs sur 179, soit 38 %). Cette évolution tient sans doute au nombre élevé de ses membres dans la société (cf note 76). Elle a en outre certainement été facilitée par des facteurs plus conjonctuels tels l'accès "privilegié" au système scolaire ou la présence, depuis l'indépendance (à l'exception des quelques mois de l'intermède guerrier du coup d'Etat de 1978) de Présidents issus de ses rangs : Moktar ould DADDAH, Lieutenant-Colonel Mohamed Mahmoud ould AHMED LOULY, Colonel Mohamed Khouna ould HAIDALLA , Colonel Maaouya ould SID'AHMED TAYA (72). Il faut ici rappeler la fonction médiatrice de tels choix. Dans un système aux racines tribales caractérisé par l'impossible émergence d'une tribu parmi les plus puissantes au risque d'un affrontement quasi immédiat en vertu du mécanisme de "solidarité négative", le choix d'un Président issu de l'aristocratie moyenne est certainement un élément indispensable de compromis. L'aristocratie moyenne maraboutique aurait ainsi constitué l'élément de médiation permettant de surmonter l'insoluble dilemme du choix de la direction d'un Etat dont la mise en place devenait inéluctable. Ajoutons à cette présence politique un rôle prépondérant de l'aristocratie moyenne sur le plan économique, dû certainement à sa disponibilité et à son dynamisme (72 bis).

(72) Mais aussi, avant 1960, Horma ould BABANA, Sidi el Moktar NDIAYE...

(72 bis) On retrouve la double conclusion à laquelle nous sommes parvenu dans les propos d'Abdel Nasser ould ETHMANE YESSA concernant la compétition électorale de 1986 : *"On remarque le recul des anciens pôles d'autorité, obligés de céder devant le développement économique de la périphérie aristocratique détentrice du capital commerçant. Ceci est surtout vrai à Atar. Là les Smassid s'imposent à l'ensemble émiral de l'Adrar composé des tribus guerrières Yahya Ben ETHMANE, numériquement supérieures. Ce transfert du leadership, survenu avec souplesse, consacre la prééminence généralisée des tribus maraboutiques dans le pays. Seul le cas d'Aïoun, où les guerriers Oulad NACER sauvegardent leur hégémonie régionale en élargissant le consensus aux autres tribus, infirme le mouvement"*. in *L'opposition politique en Mauritanie. Mémoire de maîtrise. Faculté de droit de Nouakchott. 1987. p. 25.*

Le glissement de pouvoir que nous avons décelé en faveur de l'ordre maraboutique et plus précisément de son aristocratie moyenne ne doit cependant pas conduire à la conclusion d'une marginalisation des hautes aristocraties guerrière et maraboutique. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé le terme de glissement et non celui de transfert d'hégémonie. S'il est incontestable que toutes deux ont perdu la position hégémonique qu'elles occupaient avant la création de l'Etat mauritanien, elles restent puissantes. Leur prestige est toujours fort même si désormais elles doivent composer avec leurs anciens seconds.

La totalité de ce qui précède concerne l'élément maure lequel, rappelons-le, détient l'effectivité du pouvoir. Avant de tenter de préciser l'évolution de la domination chez les négro-africains, voyons ce que révèlent globalement les deux tableaux à leur sujet. L'étude sur les postes ministériels indique une proportion quasiment constante se situant entre 25 % et 30 % (28 % si l'on prend en compte le total général, ce qui le situe très près de la "règle du quart"). Signalons en outre qu'au vu des ministères occupés (cf. enquête in 1ère partie), les ministres noirs se voient confier en général des postes de moindre importance. Le fameux dosage n'est plus du tout respecté en ce qui concerne le secteur économique. La sous-représentation des négro-africains est flagrante (le chiffre total est identique à celui des étrangers !) (73). La thèse du glissement d'hégémonie semble quant à elle beaucoup moins évidente chez les Négro-africains que chez les Maures. Nous devons ici reconnaître notre incapacité à distinguer de façon nette la haute et la moyenne aristocratie (surtout chez les Soninkés). Concernant les Halpulaaren, la proportion est sensiblement identique. Il semble en fait que le nombre important de torobe induise en erreur (cf note 76). Ce sont parmi ces derniers principalement les grandes familles qui monopolisent les positions de pouvoir (73 Bis).

Au total donc, le scénario de la recherche hégémonique en Mauritanie serait celui d'une modernisation conservatrice mâtinée plus particulièrement chez les Maures d'un glissement d'hégémonie au profit de l'aristocratie maraboutique moyenne, le "compromis" ainsi réalisé laissant apparaître, à l'opposé de la rupture, une interpénétration entre élites traditionnelles et élites modernes "instruites" (74). Ces dernières, seules

(73) Cf. p.353 pour quelques explications concernant ce phénomène.

(73 bis) Source : entretiens.

(74) cf J.F. BAYART. L'Etat en Afrique. op. cit. p.p. 190 à 192.

capables de relever le défi de la modernité (75) sont venues s'agréger aux dominants traditionnels plus qu'elles ne les ont chassés. Cette nouvelle dimension du pouvoir qui apparaît avec l'Etat postcolonial est donc avant tout une mise à jour de la

- (75) Comme on a déjà pu le souligner, la colonisation et l'amorce de pouvoir centralisé conduisent à une contestation de plus en plus forte de l'autorité des chefs traditionnels. *"Avant l'arrivée des Français, les Chefs avaient une autorité certaine ; c'était le chef de clan, le chef de razzi et le défenseur et l'organisateur de la communauté. Depuis notre présence, leur fonction se résume en quelque sorte à être des collecteurs d'impôts, ce qui n'est pas fait pour asseoir leur autorité. Au début, riches pour la plupart, ils pouvaient mener une vie décente, correspondant à leur rang de Chef. De plus, souvent, ils payaient les impôts de leurs deniers personnels, et dépensaient encore pour recevoir les gens de la fraction ou du clan. Petit à petit, leur fortune a disparu et ils sont contraints actuellement d'implorer leur administrés pour percevoir les impôts. N'ayant plus de ressources, certains, assez indécents, n'hésitent pas à demander plus que ne demande la maghzen. Comme tout se fait rapidement dans ce pays, leurs administrés sont de plus en plus rétifs à obtempérer à leurs ordres. Ils ne refusent pas de payer l'impôt au maghzen, mais ne veulent plus nourrir un Chef qui ne leur sert plus à rien".* (Lieutenant NATIVEL. Rapport d'activité. Bureau militaire. N° 389/BM/G. St Louis. 16 avril 1955. Série E3. Dossier N° 171/2. Archives nationales de Mauritanie). Les cadres traditionnels sont en déphasage par rapport à la Mauritanie nouvelle. Seuls les jeunes "intellectuels" modernistes semblent capables de relever le défi des institutions modernes dont la mise en place passe par des notions nouvelles telles qu'évolution, solidarité nationale ou intérêt général.

domination, consacrant son élargissement à la périphérie de l'aristocratie traditionnelle et confirmant la marginalisation des catégories non nobles, que ce soit au niveau économique ou sur le plan ministériel (malgré quelques récentes nominations), aussi bien chez les maures que chez les négro-africains (76).

(76) Un rappel des diverses composantes des populations maure et halpulaar confirme largement la mise à l'écart des catégories non nobles.

Les composantes de la population maure

CATEGORIE	POURCENTAGE
Guerriers	15 %
Marabouts	36 %
Tributaires	5 %
"Castés"	2 %
Haratine	29 %
Esclaves	13 %

Source : Enquête SEDES 1964.65. Tiré de F. de CHASSEY. L'étrier, la houe et le Livre. Anthropos. 1977. p.p. 84 à 90.

Les composantes de la population halpulaar

CATEGORIE	POURCENTAGE
(Sebe (guerriers)	10 %
GENS) Torobe (marabouts)	45 %
LIBRES (Subalbe (pêcheurs)	16 %
"Castés"	7,5 %
Captifs et affranchis	21,5 %

Source : Enquête INSEE 1958 (échantillon de villages du Fleuve). Tiré de F. de CHASSEY. Ibid. p.p. 189 à 193.

N.B. Faute de chiffres concernant les Soninkés et les Wolofs, nous n'avons présenté que la population halpulaar, rappelons-le, la plus nombreuse parmi les négro-africains.

Section 2 - Les modes d'exercice de la domination

Après avoir identifié les acteurs de la domination, il importe d'en préciser les modalités. On peut se reporter à la définition de la domination que propose Philippe BRAUD : *"La domination pourrait être définie comme l'inégale distribution des ressources de pouvoir prévalant dans une société déterminée. L'observation montre que celles-ci relèvent de trois grandes catégories : les biens et services matériels, les biens symboliques, la force"* (77).

Faisant nôtre cette définition, nous prendrons en considération ces trois moyens de production de la domination en insistant plus particulièrement sur les biens et services matériels qui, se traduisant sous la forme de rapports de parenté et de clientèle, entre la violence de la coercition et la conviction (plus ou moins forte) du consentement, semblent caractériser de façon spécifique le type de société que nous étudions.

(77) Du pouvoir en général au pouvoir politique. in J. LECA et M. GRAWITZ (dir).
Traité de science politique. Tome 1. PUF. 1985. p. 363.

§ 1. La coercition

L'autoritarisme dont fait preuve l'Etat postcolonial africain semble de règle sur le continent, à tel point que l'on a pu évoquer le passage général de "l'Etat mou" à "l'Etat intégral" (77 bis). Cette situation implique une attitude de l'Etat envers la société qui oscille entre le paternage et le contrôle politique accentué. *"Aux yeux des pouvoirs africains, les petites gens sont des enfants et virtuellement des fous. Des enfants tant qu'ils obéissent ou ne commettent que de petites bêtises... Des enfants mais bientôt des fous lorsque les choses vont trop loin"* (77 ter). Sans que la violence y soit aussi brutale que dans certains *"patrimonialismes sanglants"* (78), la Mauritanie n'échappe pas au constat d'ensemble qui vient d'être dressé. Nous prendrons la mesure de l'autoritarisme de l'Etat mauritanien aussi bien sur le plan institutionnel qu'au niveau de la vie quotidienne de la population.

Le type de régime en place depuis dix ans est un premier indicateur. Le pouvoir militaire ne s'embarasse pas de garanties démocratiques. La prise du pouvoir se fait par la force. La constitution se résume à une brève charte constitutionnelle, le parlement n'a plus droit de cité, les partis politiques sont interdits. Il faut dire que dans le cas mauritanien, la voie autoritaire était déjà largement tracée avant l'arrivée au pouvoir des militaires. L'aspiration intégratrice et unanime du régime DADDAH était on ne peut mieux représentée par le parti unique qui monopolisait la vie politique officielle. Nous avons eu l'occasion, dans la première partie, de souligner les dérives autoritaires du PPM. La mise en place des Structures d'éducation des masses sous la présidence du colonel ould HAIDALLA n'offre guère plus de garanties quant à un cadre réel d'expression populaire, malgré tout ce que les discours politiques officiels ont pu en dire (cf. 1ère partie). La récente ouverture démocratique consistant en l'élection de conseillers municipaux laisse sur sa faim en l'absence de scrutins législatif et présidentiel. Ces remarques d'ensemble sur les tendances à la coercition doivent être complétées par l'observation de certaines "institutions phares" en la matière.

(77 bis) Ch. COULON. *Le marabout et le prince*. Pedone. 1981. p.p. 289.290.

Sur le thème de la violence dans les sociétés politiques africaines, on consultera avec intérêt le numéro 7 de la revue *Politique africaine* (Le pouvoir de tuer). Septembre 1982.

(77 ter) J.F. BAYART. *L'hypothèse totalitaire dans le Tiers monde : le cas de l'Afrique noire*. in G. HERMET (dir). *Totalitarismes*. Economica. 1984. p.p. 203.204.

(78) *Ibid.* p. 212.

Tout d'abord, il faut souligner le rôle clé tenu par le ministère de l'intérieur dans la vie du pays. Bien souvent d'ailleurs, le ministre de l'intérieur fait figure de numéro deux du régime (Ahmed ould MOHAMED SALAH), quand il n'est pas l'homme fort du moment (Jiddou ould SALECK, Djibril ould ABDALLAHI). L'importance du ministère de l'intérieur se vérifie également sur le plan local : en brousse, le gouverneur, le préfet, le chef d'arrondissement représentent l'autorité. C'est à travers le ministère de l'intérieur que se distinguent le mieux les pratiques coercitives mises en œuvre par l'Etat : répression de mouvements sociaux (notamment au début des années soixante-dix...), interventions régulières contre les partis politiques non officiels, arrestations et internements pour toute atteinte à la "sûreté de l'Etat"... A l'occasion d'une mission de la Fédération internationale des droits de l'homme en Mauritanie, l'Ordre des avocats de Nouakchott n'a pas hésité à dénoncer un certain nombre d'abus en matière de libertés publiques dont *"la violation quotidienne des règles de la garde à vue, théoriquement limitée à 48 heures, renouvelables une fois, mais qui se prolonge fréquemment pendant de longues périodes"* ainsi que *"les sévices corporels infligés aux suspects par les autorités de police"* (78 bis). Dans le même registre, on peut rappeler la mort récente de plusieurs négro-africains auteurs du "Manifeste du négro-mauritanien opprimé" (cf. annexes) dans le tristement célèbre établissement pénitentiaire de Oualata, qualifié de "mouroir" par l'hebdomadaire Jeune Afrique (78 ter).

Le système judiciaire constitue, par certains de ses aspects, le second maillon du dispositif coercitif. Son fleuron dans ce domaine est la Cour Spéciale de justice, juridiction d'exception compétente pour "les crimes et délits commis contre la sûreté extérieure de l'Etat ainsi que tous les crimes et délits qui leur sont connexes". Cette Cour statue en premier et dernier ressort. Elle a à son actif plusieurs condamnations à mort. L'Ordre des avocats de Nouakchott a pu regretter l'impossibilité pour la défense d'intervenir au cours de l'instruction devant cette juridiction (79). Sur le plan plus général de la justice en Mauritanie, l'Ordre n'a pas hésité à remarquer *"l'absence d'indépendance des magistrats et leur incompétence"* (79 bis).

(78 bis) Fédération internationale des droits de l'homme. 27, rue Jean Dolent. Paris. Rapport de mission. Mauritanie. Avril-décembre 1987. p. 4.

Voir à ce sujet les témoignages d'étudiants torturés in "Pour rompre le silence" (cf annexes).

(78 ter) Jeune Afrique N° 1449 du 12 octobre 1988. p. 40.

(79) Fédération internationale des droits de l'homme. Rapport de mission Mauritanie. Op. cit. p. 4.

(79 bis) Ibid.

La coercition se manifeste également, de manière plus subtile, par l'absence d'autonomie des moyens de communication. La radio, la télévision, l'unique quotidien d'information sont entièrement contrôlés par le pouvoir. A cette absence de pluralisme se mêle l'auto-censure quasi-générale des journalistes. On ajoutera, pour en finir avec cette brève évocation de la coercition sur le plan institutionnel, l'autoritarisme de l'Etat en matière économique. A travers la mise en œuvre de projets décidés le plus souvent unilatéralement, c'est sa conception globale du "développement" qu'il impose.

De façon plus concrète, pouvant concerner tout un chacun dans sa vie de tous les jours, la coercition au quotidien semble prendre de l'ampleur au fil des ans. Une de ses formes la plus visible se manifeste dans les contrôles routiers. Ils sont systématiques à l'intérieur même de la capitale dès la tombée de la nuit. Tout semble alors permis aux porteurs d'uniforme qui agissent souvent de façon arbitraire (interrogatoires, fouilles). Sortir de la capitale n'est pas plus facile. Pour quitter la gare routière de Nouakchott, les taxis-brousse doivent se présenter à partir de telle heure à tel bureau afin de décliner l'identité de chaque passager. La litanie des contrôles se poursuit au fil des kilomètres. Nous avons eu l'occasion de comptabiliser dix contrôles (police, gendarmerie et douanes) entre Nouakchott et Rosso (soit 200 kilomètres). Il est révélateur, pour confirmer l'arbitraire déjà évoqué, de constater que l'on arrête systématiquement les taxis-brousse alors qu'on laisse passer avec déférence les luxueuses voitures privées (79 ter). Le quadrillage policier est particulièrement évident dès que l'on voyage à l'intérieur du pays. L'arrivée dans chaque ville d'une certaine importance donne lieu à l'enregistrement systématique de tout passeport (80). Il suffit d'écouter parler les gens dans les taxis pour se convaincre du caractère impopulaire de ces pratiques. Mais face à la force, c'est le plus souvent la résignation qui l'emporte.

(79 ter) Un policier à qui nous demandions la raison de la sélectivité de ce choix nous rétorqua, manifestement à cours d'arguments, qu'il s'agissait d'un "secret d'Etat".

(80) On ne s'étendra pas ici sur les longues minutes passées par tel policier pour contrôler notre passeport... qu'il tenait à l'envers. L'important est de montrer que l'on détient bien l'autorité...

L'arbitraire policier se manifeste également dans de multiples secteurs de l'activité quotidienne, sous couvert de la défense de la morale islamique. Nous avons été témoin d'interpellations de jeunes filles la nuit à Nouakchott. Accusées de porter atteinte à la morale islamique (se promener seule la nuit constitue pour une femme une présomption de prostitution), elles passent la nuit au poste et doivent payer une amende pour recouvrer la liberté... à moins d'accepter les avances des policiers. Une autre illustration de la défense active des valeurs islamiques consiste en l'interruption *manu militari* des séances de cinéma à partir de minuit !

L'Etat policier sait également se faire plus discret. C'est le cas lors de la soutenance à l'université de tel mémoire jugé polémique ou de telle conférence au cours de laquelle des thèmes "sensibles" sont abordés. Ces manifestations permettent de constater la présence d'inspecteurs de police en civil (en général reconnus par l'assemblée). Dans cette contrainte au quotidien, on signalera enfin, sans épuiser le sujet, l'attitude autoritaire et arbitraire de certains fonctionnaires.

Deux derniers facteurs peuvent permettre de mieux apprécier la mise en place potentielle d'un système coercitif (certes, nous n'oublions pas l'atmosphère de relative liberté, notamment en ce qui concerne l'expression des opinions, qui règne en Mauritanie et à laquelle une population majoritaire d'anciens nomades est particulièrement attachée). En premier lieu, le nombre peu élevé de la population (moins de deux millions d'habitants) implique un contrôle d'autant plus facile. Tout individu de quelque envergure est aussitôt identifié par le pouvoir. Le second facteur consiste en l'importance des moyens humains et matériels alloués aux forces militaires et paramilitaires, toujours prêtes à intervenir en cas de tension sociale. En 1986, alors que le pays n'était plus en guerre, la Mauritanie disposait d'une armée de 8 470 hommes et de forces paramilitaires s'élevant à 5 000 hommes pour une population d'1 850 000 habitants (à titre de comparaison, le Mali voisin disposait d'à peu près le même nombre d'hommes - 15 750 - pour une population quatre fois plus importante ; autre pays limitrophe, le Sénégal disposait de 16 500 hommes pour une population 3,4 fois plus importante) (80 bis). Le budget mauritanien

(80 bis) Tous ces chiffres sont tirés d'une enquête réalisée par Jeune Afrique sur les armées africaines. cf. JA Bis N° 16. Janvier 1986.

de la défense de 1984 était estimé quant à lui à 250 millions de dollars, soit plus du tiers du PNB de 1982 qui s'élevait à 726,3 millions de dollars (toujours à titre de comparaison, le budget de la défense du Mali s'élevait en 1984 à 27,4 millions de dollars alors que le PNB (1983) était d'1,102 milliard de dollars ; le budget de la défense du Sénégal (1985-86) était pour sa part de 59,9 millions de dollars pour un PNB de 2,8 milliards de dollars (1982-83) (80 ter).

La force permet au pouvoir de se faire obéir. Elle n'enlève pas pour autant l'adhésion. Or, quelque part, le consentement, même s'il est parfois imparfait, existe.

(80 ter) Ibid.

§ 2 . Les biens symboliques : la légitimité

En cherchant à obtenir l'acquiescement des populations et non simplement leur docilité, les dirigeants expriment leur volonté de fonder la domination sur le consentement. Ceci implique l'acceptation d'un pouvoir reconnu légitime. De fait, *"en tant qu'il interfère avec les relations de pouvoir, le concept de légitimité fonde le droit de commander et le devoir d'obéir, c'est-à-dire qu'il mobilise le jugement de valeurs pour faciliter ou contrarier l'exercice du pouvoir"* (81).

Nous tenterons ici de poser la question des fondements de la légitimité du pouvoir en Mauritanie en fonction des valeurs socialement dominantes. Au premier rang de celles-ci se trouve évidemment l'Islam. On ne saurait toutefois oublier la légitimité liée au système tribal ni celle découlant de l'élection dans un pays qui est (81 bis) à la recherche d'un label démocratique. Enfin, la simple habitude étant un facteur non négligeable de l'attitude d'obéissance, nous essaierons de mettre l'accent sur les règles de comportement auxquelles les individus se conforment d'eux-mêmes. Le concept d'*habitus* ("*Structures mentales à travers lesquelles les agents appréhendent le monde social*" (81 ter)), proposé par P. BOURDIEU, aidera alors à rendre compte de ce qui structure les mentalités, surtout au niveau de l'inconscient.

Le premier fondement, incontournable, de la légitimité des dirigeants en Mauritanie, est relatif à l'Islam. On sait que la religion du Prophète, à tous les niveaux, irrigue la Mauritanie. Dès l'indépendance, la mention de "République Islamique" est adoptée. La constitution de 1961 proclame que la religion du peuple mauritanien est l'Islam et que le Président de la République doit être de religion musulmane. Plus de deux décennies après, la charte constitutionnelle du 9 février 1985 - la dernière en date - affirme dans son préambule : *"L'Islam est la religion de l'Etat et du peuple. La seule et unique source de loi est la charia islamique"* (81 quart). Sur un plan moins institutionnel, dans la vie de tous les jours, la plupart des activités - publiques ou privées - sont ponctuées de "*Bismi-Allah*" ("au nom

(81) Ph. BRAUD. Du pouvoir en général au pouvoir politique. Op. cit. p.p. 366.367.

(81 bis) Ou était, après les événements du printemps 1989.

(81 ter) P. BOURDIEU. Choses dites. Ed. de Minuit. 1987. p. 155.

(81 quart) Journal officiel de la R.I.M. 27 février 1985. p. 112.

de Dieu") au fort accent légitimateur... (82). Dans ce monde immergé dans la religion, comment apprécier la légitimité d'un pouvoir qui affirme régulièrement son attachement à l'Islam ? Une brève présentation de la question de la légitimité en Islam sunnite est nécessaire avant d'envisager son application au cas mauritanien.

Dans sa contribution ("La légitimation") au Traité de science politique publié sous la direction de M. GRAWITZ et J. LECA (82 bis), J. LAGROYE intitule le passage qu'il consacre à l'Islam : "une légitimité précaire". Il affirme même un peu plus loin : *"Ainsi, une présomption constante d'illégitimité pèse sur tout pouvoir politique en Islam"* (82 ter). Autant préciser d'emblée que le code culturel islamique interdit l'émergence d'une légitimité étatique autonome. Le pouvoir légitime ne saurait être qu'entre les mains de Dieu qui, contrairement au monde chrétien, n'a procédé à aucune délégation d'autorité en faveur des hommes. D'où la distinction exposée par B. BADIE entre le pouvoir-autorité et le pouvoir-puissance. Le premier reste entre les mains de Dieu tandis que le second relève du fonctionnement même de la cité terrestre (83). *"La cité islamique ne peut dans ces conditions que correspondre à une double qualité. Elle est d'abord cité d'un pouvoir-puissance auquel les hommes se soumettent conformément à la nature de leur humaine condition ; elle est ensuite marquée par une dynamique de la légitimation qui conduit le prince à rendre son ordre le plus conforme possible à la Loi de Dieu de manière à créer, chez ses sujets, une obligation de nature religieuse"* (83 bis). Mais la référence si zélée soit-elle à la charia ne saurait asseoir une légitimité définitive : le prince peut être contesté à tout moment, en particulier par tel savant, sur l'application qu'il fait de la Loi de Dieu. *"Les princes de l'Islam, même s'ils gouvernaient au nom de Dieu, ne le faisaient guère effectivement, ce qui leur valait la critique permanente des docteurs. Et cette critique, bien entendu, n'émanait de nulle autorité ecclésiastique mais, éventuellement, de tel ou tel légiste, plus indépendant que les autres"* (83 ter).

(82) La variété des situations dans lesquelles est prononcé le nom d'Allah est surprenante. Nous avons même surpris un Marocain (à Paris il est vrai) invoquer, sans doute machinalement, le nom de Dieu en débouchant une bouteille de vin.

(82 bis) PUF. 1985.

(82 ter) Ibid. p. 436.

(83) B. BADIE. Culture et politique. Economica. 1986. p. 102.

(83 bis) B. BADIE. Formes et transformations des communautés politique. in M. GRAWITZ et J. LECA (dir). Traité de science politique. Op. cit. p. 638.

(83 ter) J. BERQUE. L'Islam au défi. Gallimard. 1980. p. 213. cité par J. LAGROYE. La légitimation. Op. cit. p. 436.

La précarité de l'idée de légitimité en Islam sunnite n'empêche pas toutefois une pratique de l'acceptation du pouvoir en place. Le sunnisme va même assez loin dans ce sens. Il enseigne au Musulman qu'il doit obéissance à tout chef politique, à condition qu'il n'ordonne pas d'acte manifestement contraire à la *charia* (hadith : "*Ecoute-le et obéis-lui même s'il tape sur le dos et s'il s'empare du bien*" (84)). On connaît par ailleurs le célèbre verset 59 de la sourate 4 du Coran : "*O vous qui croyez ! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité*". L'option en faveur de l'ordre établi pousse même le philosophe et théologien GHAZALI à préférer un ordre mauvais voire injuste au désordre ou à l'anarchie (84 Bis). Les conséquences d'un tel choix ne peuvent être que préjudiciables aux attitudes de résistance (84 ter).

Comment apprécier le cas mauritanien contemporain à la lumière de ce qui vient d'être dit ?

(84) Cité par J.L. TRIAUD. Takfir et Jihad : un débat sur les fondements de la légitimité en Afrique de l'ouest au XIXème siècle. in Bulletin Modes populaires d'action politique. N° 3. CERI. FNSP. 1984. p. 91.

(84 bis) cf. B. BADIE. Les deux Etats. Fayard. p. 52.

(84 ter) La thèse conservatrice n'est pas la seule interprétation (même si elle s'identifie au sunnisme). Evoquant l'affrontement entre El Hadj Omar et Amadou Amadou, souverain de l'Etat islamique du Masina, J.L. TRIAUD (op. cit) présente l'autre pôle - révolutionnaire - du discours politique, représenté ici par El Hadj Omar.

Ajoutons que si devoir d'obéissance il y a, la quasi-totalité des commentateurs admettent que lorsque le commandement est coupable, le principe de la révolte est légitime ("*il ne saurait y avoir d'obéissance à une créature s'érigeant contre le créateur*") cf. B. ETIENNE. L'islamisme radical. Hachette. 1987. p. 176.

Concernant l'acceptation "facile" du pouvoir, le même auteur évoque plus loin le cas des travailleurs émigrés en France : "*... non seulement les émigrés ne sèment pas le désordre dans nos entreprises nationalisées, mais, justement pour des raisons religieuses, ils seraient plutôt de bons ouvriers... Non seulement, ils ne remettent pas en cause le patronat, l'autorité, la direction et les méthodes de gestion des entreprises, mais, bien plus, l'Islam peut être considéré comme un facteur de régulation sociale*". Ibid. p.p. 281.282. Dans le même sens, on peut citer l'article d'A. FONTAINE sur une Mauritanie frappée de plein fouet par la sécheresse en 1973 : "*...Et les gens ne se révoltent pas ?*", avons-nous demandé à un haut fonctionnaire de la région, lui-même accablé par le désastre. "*Ils sont musulmans, nous a-t'il répondu. Ils remercient Dieu quand il leur vient en aide, mais n'auraient pas l'idée de protester à l'heure de l'épreuve...*" A Nouakchott, un officiel à qui nous rapportions ce propos est allé plus loin : "*Ici, beaucoup de gens expliquent la sécheresse par la colère d'Allah contre les agitateurs.*"... in Le Monde. 7 mars 1973. p. 4.

En premier lieu, nul doute que les dirigeants recherchent une légitimité à travers leur zèle apparent à servir l'Islam. L'application de la *charia* en est la meilleure preuve. L'utilisation de la religion semble d'ailleurs s'accroître lorsqu'une crise menace le pouvoir en place. La décision d'appliquer la *charia* est elle-même concomitante à la grogne des maîtres traditionnels consécutive à la déclaration d'abolition de l'esclavage du Président ould HAIDALLA. Certes, d'autres éléments entrent en jeu - geste en direction du financier séoudien, tentative pour redresser une cote de popularité à la baisse... - mais l'élément "réponse à une crise" semble tout à fait pertinent. C'est en tout cas ce que confirme l'attitude du Président ould TAYA aux prises avec la première menace sérieuse pour son régime. Alors que l'agitation négro-africaine se développe au milieu de l'année 1986 (Manifeste du négro-mauritanien opprimé), le Président ould TAYA décide, au mois d'octobre, "d'interdire désormais totalement sur tout le territoire mauritanien l'introduction et la vente de boissons alcoolisées" (85). Quelques jours plus tard, sur la plage, les stocks d'alcool de la ville font l'objet d'un immense "autodafé" avant d'être livré au bulldozer. La presse alors ne tarit pas d'éloges pour le gouvernement, à l'origine d'une mesure d'application concrète de la Loi de Dieu. Simple coïncidence de calendrier ? Quelques semaines après, la répression s'abat sur les "éléments subversifs" négro-africains. Là encore, il est certainement difficile de relier trop rapidement de tels événements. Il n'empêche cependant qu'on ne peut que constater l'utilisation répétée de l'Islam comme "turbo" de légitimation à certains moments précis particulièrement critiques pour tel ou tel régime.

Mais la référence à l'Islam est également quotidienne, même si elle est moins spectaculaire. Toutes les décisions du pouvoir sont pensées et exécutées "au nom d'Allah". Dès lors, comment la population, qui pratique l'Islam avec ferveur, pourrait-elle rejeter un tel pouvoir ? L'attachement formel des dirigeants à l'Islam coupe l'herbe sous les pieds à une bonne part d'éventuels contestataires tout prêts à déplorer l'élargissement constant du fossé des inégalités sociales. Certains n'hésitent pourtant pas à accuser l'Etat de détournement de religion, estimant que le pouvoir veut confisquer à son profit la légitimité religieuse (85 bis).

(85) Décret N° 86.172 du 2 octobre 1986. in Journal officiel de la R.I.M. 26 novembre 1986. p. 488.

(85 bis) C'est le cas notamment de certains islamistes.

... A en croire le Mufti Soubhi EL SALEH : "La religion n'a jamais été aussi largement et bassement exploitée de nos jours à des fins personnelles ou des visées politiques sordides". in Revue Tiers-Monde. N° 92. Octobre-décembre 1982. p. 928.

Malgré ces quelques grincements de dents entendus ci - et - là, il apparaît que, dans sa majorité, la population "accepte" le pouvoir, même si l'enthousiasme est rarement au rendez-vous. Il semble donc que le crédit de légitimité d'origine religieuse dont peuvent se prévaloir les dirigeants soit une donnée constante. Deux limites doivent cependant être aussitôt notées : d'une part, encore faut-il que le pouvoir ne s'éloigne pas trop de la religion, la contestation pouvant alors s'élargir (voir dans ce sens la critique faite par les militaires du régime "moderniste" de Moktar ould DADDAH); l'établissement d'un régime laïc entraînerait *a fortiori* un fort déficit de légitimité. D'autre part, le soutien de la population est avant tout passif. La légitimité apparente dont peut se réclamer le pouvoir est éminemment précaire. L'acceptation par la masse des gens des nouveaux dirigeants issus de telle révolution de palais en dit long sur la sincérité de l'attachement au pouvoir en place.

Nous sommes alors en présence d'un autre type de légitimité dont peut se prévaloir l'équipe qui arrive au pouvoir, la légitimité d'origine tribale. Comme cela a été montré dans la première partie, un pouvoir qui "tourne", sur le rythme des changements et des dosages tribaux, a toutes les chances d'obtenir une légitimité minimale. Bien sûr, cette légitimité est beaucoup plus forte aux yeux des ressortissants de la tribu voire de la région de l'homme fort du moment qu'à ceux des membres des autres tribus ou régions. Mais ces derniers acceptent tout de même le nouveau pouvoir ... jusqu'à ce qu'il abuse de sa position.

Le dernier élément à prendre en compte dans cette quête par les dirigeants de la légitimité doit être apprécié en fonction du principal fondement de la légitimité dans les systèmes démocratiques : l'élection. Bien que le plus souvent largement jouées dès le départ et sans grande conséquence quant à des changements significatifs, les élections sont cependant régulièrement invoqués par le pouvoir pour redorer son blason (les récentes élections municipales - cf 1ère partie - ont fait l'objet d'une large publicité). S'il est permis de s'interroger sur l'efficacité réelle de tels procédés à l'intérieur du pays, nul doute que la communauté des Etats, les organisations internationales ainsi que l'opinion publique internationale y soient sensibles. Comment enfin un pouvoir militaire arrivé là par la force ne chercherait-il pas par tous les moyens à consolider sa légitimité populaire ? Affirmer péremptoirement comme il est fait dans le préambule des différentes chartes constitutionnelles "*Dépositaires en dernier recours de la légitimité nationale... les Forces armées...*" ne suffit pas à acquérir une légitimité, surtout quand la

compétence individuelle fait parfois défaut. Le recours à la religion est alors tellement plus facile...

Le second grand axe de notre recherche sur les biens symboliques est relatif aux règles de comportement. Elles font intervenir un code de valeurs qui détermine ce qui est ou non "raisonnable" et qui fonde ce que P. BOURDIEU appelle la violence symbolique (*"La violence symbolique... est une violence qui s'exerce, si l'on peut dire, dans les formes, en mettant des formes. Mettre des formes, c'est donner à une action ou à un discours la forme qui est reconnue comme convenable, légitime, approuvée, c'est-à-dire une forme telle que l'on peut produire publiquement, à la face de tous, une volonté ou une pratique qui, présentée autrement, serait inacceptable. La force de la forme ...est une force proprement symbolique qui permet à la force de s'exercer pleinement en se faisant méconnaître en tant que force et en se faisant reconnaître, approuver, accepter, par le fait de se présenter sous les apparences de l'universalité - celle de la raison ou de la moralité"* (85 ter).

Nous avons montré dans la partie préliminaire (86) comment les maîtres du discours, les marabouts, justifient les inégalités en matière de statut social. Le conquérant almoravide Abou BEKR aurait définitivement distingué ceux qui doivent porter les armes, ceux qui doivent prier et ceux qui doivent procurer la subsistance. *"Ainsi la structure sociale inégalitaire est-elle à la fois présentée comme fonctionnelle et sanctifiée par le prestige du saint"* (86 bis). La hiérarchie établie est stricte. Les catégories nobles monopolisent le sommet de l'édifice social. Ayant bénéficié tout au long de l'histoire d'un important capital symbolique qui a permis une forte accumulation en prestige, elles ont imposé leur vision de la société, exprimant ainsi leur maîtrise du pouvoir politique. *"Le pouvoir d'imposer une vision des divisions, c'est-à-dire le pouvoir de rendre visibles, explicites, les divisions sociales implicites, est le pouvoir politique par excellence : c'est le pouvoir de faire des groupes, de manipuler la structure objective de la société"* (86 ter). C'est cette "vision des divisions", à travers les normes de comportements que la société fixe à chacun en fonction de son statut, que nous voudrions maintenant développer.

 (85 ter) P. BOURDIEU. Choses dites. Op. cit. p. 103.

(86) Cf. p.59

(86 bis) F. de CHASSEY. L'étrier, la houe et le Livre. Ed. Anthropos. 1977. p. 132.

(86 ter) P. BOURDIEU. Choses dites. Op. cit. p. 164.

Selon les valeurs intériorisées par chaque individu, les nobles conjuguent toutes les qualités. Les guerriers incarnent l'honneur et le courage, les marabouts la piété et la science. Dans son ouvrage sur les sociétés traditionnelles maure et toucouleur, F. de CHASSEY résume cette idée dans un titre : *"Les fonctions nobles et le reste"* (87). "Le reste" ce sont tous ceux qui relèvent de fonctions jugées non dignes. C'est là qu'opère le mécanisme des préjugés de ceux qui dominent sur les autres. *"Dans tous les cas, on justifie sa position privilégiée en montrant l'indignité ou l'incapacité de l'autre"* (87 bis). Nous souhaitons ici insister beaucoup moins sur la condition noble et les conséquences s'y rattachant quant aux positions de pouvoir (certains postes prestigieux dans l'administration semblent réservés aux nobles, qui plus est de "grande tente"), que sur l'état d'infériorité dans lequel sont maintenus et se maintiennent, à travers notamment de nombreux stéréotypes, les catégories non nobles.

Privilégier l'autre face de la domination nous semble intéressant dans la mesure où nous avons déjà exposé plusieurs moyens directs de la domination et parce que la résignation ou le consentement des dominés expliquent pour une large part le maintien de la domination. Comme annoncé, nous aurons recours au concept d'*habitus* qui, soulignons-le, peut avoir deux significations. *"Système de dispositions durables et transposables, qui intègre toutes les expériences passées... il est le principe générateur de stratégies permettant de faire face à des situations imprévues et sans cesse renouvelées"*. Il s'agit, dans ce premier sens, d'une structure structurante. Mais l'*habitus* est également un code de valeurs faisant intervenir *"tout un corps de sagesse semi-formalisé, dictons, lieux communs, préceptes éthiques ("ce n'est pas pour nous") et, plus profondément, les principes inconscients de l'éthos, disposition générale et transposable qui, étant le produit de tout un apprentissage dominé par un type déterminé de régularités objectives, détermine les conduites raisonnables ou déraisonnables pour tout agent soumis à ces régularités"* (87 ter). C'est surtout dans ce second sens de structure structurée que nous utiliserons ici le concept d'*habitus*.

(87) F. de CHASSEY. L'étrier, la houe et le Livre. Op. cit. p. 132.

(87 bis) Ibid. p. 133.

(87 ter) cf. Ph. BRAUD. Du pouvoir en général au pouvoir politique. Op. cit. p. 369. L'auteur cite P. BOURDIEU. Esquisse d'une théorie de la pratique. Genève. Droz. 1972. p. 176...

Comment donc les mécanismes psychologiques d'intériorisation des contraintes et d'apprentissage de l'obéissance se manifestent-ils chez les dominés de la société mauritanienne (88) ? Notre attention se portera en priorité sur les forgerons et les griots qui paraissent les plus méprisés. Selon un proverbe : *"Les captifs sont préférables aux forgerons et les forgerons aux griots"*. (Forgerons et griots n'ont de toute façon pas grand chose à envier aux esclaves et aux affranchis qui sont considérés comme les hommes des excès : *"En dehors de leurs travaux de force, ils ne savent que manger et dormir"* (88 bis)).

L'image sociale du forgeron est particulièrement dégradée. Quelques proverbes résument à eux seuls leur position peu enviable : *"Il n'y a rien de bon dans le forgeron même s'il est savant"* ; *"Il ment plus qu'un forgeron"*... Les historiettes racontées aux enfants les chargent de tous les défauts du monde. Elles oublient par contre de faire référence à leurs qualités et principalement leur habileté manuelle. Ces stéréotypes qui entourent l'image du forgeron lui inculquent dès son plus jeune âge une idée d'infériorité. Le maintien de cet état d'esprit tout au long de sa vie prépare et conforte la domination dont il est l'objet et que presque fatalement il tend à admettre. Illustrant cette attitude d'auto-censure, on nous a cité le cas d'un forgeron qui, parfaitement capable d'assurer les fonctions de "chef", refusa de se présenter pour occuper un tel poste. Notre interlocuteur de commenter : *"s'il était chef, on rirait de lui"* (88 ter).

A l'instar des forgerons, la société se fait des griots une image peu glorieuse à laquelle elle désire les voir se conformer. Ils sont présentés comme des gens peureux, imprévoyants, manquant du sens de l'honneur... et dont les ancêtres ont eu une mort ridicule, à l'inverse des guerriers toujours prêts à mourir au combat. Bref, le griot, poltron et indigne, présente l'image en négatif du guerrier brave et soucieux de son honneur. Non seulement le griot est victime d'une image dévalorisante mais encore ne doit-il pas sortir du rôle que la société lui impose.

 (88) Un fois de plus, la référence sera la société maure. Ce qui sera dit vaut toutefois en grande partie également pour les sociétés négro-africaines.

(88 bis) Cité par F. de CHASSEY. *L'étrier, la houe et le Livre*. Op. cit. p. 133.

On pourra se reporter, concernant les forgerons et les griots, à ce qui a déjà été dit sur eux dans la partie préliminaire (p.p.).

(88 ter) Source : entretiens. Cette anecdote n'a bien sûr rien de systématique. Des forgerons ont même récemment été nommés secrétaires d'Etat. Elle est cependant révélatrice d'un état d'esprit tout à fait réel dans la société mauritanienne.

Concernant l'attitude de résignation des esclaves et affranchis, cf. infra. p. 481.

H.T. NORRIS rapporte que les guerriers de l'Est interdisaient aux griots de participer aux combats à leurs côtés parce qu' *"ils étaient d'un statut trop bas pour y être tués"* (89). M. GUIGNARD quant à lui cite l'histoire de ce griot qui participa en 1871 à l'assassinat de l'émir du Trarza. Se vantant de son acte dans un campement guerrier où il était de passage, il fut tué par l'un de ses hôtes. Selon l'informateur (un griot), *"il était tout à fait déplacé qu'un griot tue un guerrier. En commettant un tel acte, il sortait de son rôle"* (89 bis). M. GUIGNARD conclut : *"Cette histoire... montre le prix que la société attache au respect de certaines formes qui sont des symboles de la structure sociale"* (89 ter). Chacun doit donc conserver la place qui lui a été fixée. Ne pas suivre la *"vocation de sa caste"*, c'est inmanquablement se *"gâter"* (90). Une des principales tâches de l'éducation des jeunes enfants est précisément de montrer à chacun la voie à suivre.

En définitive, tous les stéréotypes évoqués ici conduisent à figer les individus dans leur statut, ce qui est particulièrement efficace dans une société aussi stratifiée que la société mauritanienne. *"Au travers de la moquerie et de la louange, chacun précise sa position à l'intérieur de la structure sociale, et s'assure qu'il a bien, de par sa naissance, le naturel qui convient à la place qu'il y occupe"* (90 bis). L'habitus joue bien son rôle de *"nature socialement constituée"* (90 ter). Ce système, malgré quelques inflexions dus à *"l'émancipation"* de certains dominés grâce à l'école, au travail, à la conscientisation..., reste pour une large part d'actualité, tellement il est ancré dans les consciences (91). Il participe de façon conséquente à la domination des nobles sur le reste de la société.

(89) Shinqiti folk literature and song. Clarendon Press. Oxford. 1968. p. 55. cité par M. GUIGNARD. Musique, honneur et plaisir au Sahara. Mémoire CHEAM N° 4379. p. 70.

(89 bis) M. GUIGNARD. Musique, honneur et plaisir au Sahara. Op. cit. p. 106.

(89 ter) Ibid.

(90) Ibid. p. 94.

(90 bis) Ibid. p. 82.

(90 ter) P. BOURDIEU. Choses dites. Op. cit. p. 21.

(91) Nous pensons ici à l'attitude d'extrême déférence qu'adoptait un haut responsable politique (griot d'origine) lorsqu'il se rendait auprès de ses *"maîtres"* traditionnels. Source : entretiens.

Cf. également l'anecdote du forgeron directeur d'entreprise publique, in partie préliminaire note 32.

§ 3. Les biens et services matériels

Le troisième volet de la domination relève de l'économie ; *"c'est le contrôle des moyens de production et d'échange qui forme l'enjeu de pouvoir à ce niveau"* (91 bis). Ici intervient une spécificité relative à notre terrain de recherche. En exposant les conditions de l'accumulation économique, nous avons noté le chiffre peu élevé de personnes réellement concernées. Si l'on y ajoute le faible nombre du total des salariés et la crise du secteur traditionnel où se maintenait une certaine forme d'autonomie, on suppose le rôle central joué par la redistribution économique pour la survie d'une grande partie de la population (91 ter). L'accès aux biens et services matériels de toutes sortes (et pas simplement de première nécessité) est donc très souvent conditionné par la relation que l'on peut avoir avec celui qui possède. On ne s'étonnera donc pas que les rapports les plus fréquents soient de nature clientéliste. Deux des principaux spécialistes de la Mauritanie (P. BONTE et A.W.ould CHEIKH) font à ce propos référence à la logique clientéliste ... tout en reconnaissant, dans la réalité mauritanienne, la forte emprise des solidarités parentales. S'agit-il d'une confusion, dans la mesure où rapports de clientèle et de parenté sont, selon certains auteurs, exclusifs l'un de l'autre ? Il semble en fait qu'il y ait coexistence des deux logiques. Précisons tout d'abord les deux notions dans une brève introduction à caractère théorique avant d'en mesurer les manifestations dans la réalité mauritanienne.

(91 bis) Ph. BRAUD. Du pouvoir en général au pouvoir politique. Op. cit. p. 365.

(91 ter) Si nous avons retenu en priorité le phénomène de redistribution économique qui semble le plus important, n'oublions pas de souligner les rapports de domination voire d'exploitation qui s'expriment "à découvert" tout particulièrement dans le petit salariat privé (nombre élevé d'heures de travail, conditions pénibles, salaire dérisoire...); l'intransigeance du patronat est d'autant facilitée qu'une "armée de chômeurs" est toujours prête à travailler à n'importe quelle (ou presque) condition.

Le lien établi entre parenté et clientélisme peut surprendre. Dans la définition qu'il donne du rapport de clientèle, J.F. MEDARD, s'appuyant sur les travaux de L. GRAZIANO, précise que la relation de clientèle n'est pas liée à la parenté. Pour cet auteur, le rapport de clientèle est *"un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales"* (92). Ce type de relation qui repose sur l'inégalité, la réciprocité et la proximité est susceptible d'être repéré dans toute société contemporaine. Même dans les pays "bureaucratisés", certains postes-clés ne sont pas pourvus seulement en fonction des qualifications objectives des candidats mais également eu égard aux affinités qu'ils ont avec les détenteurs du pouvoir (92 Bis). Il est symptomatique, en outre, que le rapport de clientèle soit souvent illustré par le phénomène du "bossism" aux Etats-Unis.

La définition de J.F. MEDARD est certainement pertinente par rapport aux exemples qui viennent d'être cités. Mais peut-elle rendre compte de tous les phénomènes de clientélisme, notamment dans les pays profondément marqués par les relations de parenté ? La définition de la relation de clientèle que J. LECA et Y. SCHEMEIL proposent est en ce sens plus large dans la mesure où elle écarte le problème de la parenté. Pour J. LECA et Y. SCHEMEIL, qui font référence à C. LANDE, la relation de clientèle peut être comprise comme une *"alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir et de ressources inégaux, dont chacune d'entre elles juge utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même"* (92 ter). On doit quand même préciser que ces auteurs se situent dans le cadre de l'étude du monde arabe où la parenté joue un rôle important. Peut-on pour autant supprimer toute antinomie entre clientélisme et parenté ?

(92) J.F. MEDARD. Le rapport de clientèle. Revue française de science politique. Février 1976. p. 103.

(92 bis) B. JOBERT. Clientélisme, patronage et participation populaire. Revue Tiers Monde. N° 95. Juillet-septembre 1983. p. 546.

(92 ter) J. LECA et Y. SCHEMEIL. Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe. International Political Science Review. Décembre 1983. p. 455.

Là encore, J.F. MEDARD, dans une étude sur l'Etat sous-développé en Afrique Noire, apporte la contradiction en développant deux arguments. Tout d'abord, par rapport au caractère particulariste de la relation de clientèle, il souligne que les relations de parenté *"ne reposent pas sur une base dyadique mais sur une logique collective ; elles sont liées à des sentiments d'appartenance et d'identité profondément ancrés. Cette solidarité joue non pas à l'intérieur d'une petite famille à l'occidentale mais d'une famille étendue qui peut comprendre jusqu'à plusieurs centaines de membres"* (93). En second lieu, prenant en compte le caractère de réciprocité de la relation de clientèle, il oppose solidarité parentale et réciprocité clientéliste : *"(ce qui distingue les deux) c'est que, au sein de la famille, c'est l'échange indirect et non pas l'échange direct qui joue. Aussi, alors que le client est un débiteur, le parent n'est pas tenu de rendre, car il n'a fait qu'obtenir ce qui lui est dû"* (93 bis). Bien qu'étant de poids, ces deux arguments peuvent être discutés.

Concernant le premier, on peut noter, avec J. LECA et Y. SCHEMEIL, l'existence d'un clientélisme de groupe, notamment dans le monde arabe. *"Il existe un très ancien clientélisme de groupe décrit entre autres par Ibn Khaldun, qui associe des lignages les uns aux autres et qui fait que dans la Lybie contemporaine, par exemple, des fractions de tribus clientes votent comme les fractions patronnes"* (93 ter). La situation est transposable en Mauritanie. Bien plus, les mêmes auteurs avancent que le clientélisme arabe serait par nature factionnel. *"La faiblesse de la structuration sociale moderne... produirait une situation d'articulation et non de stratification sociale où les rôles ne s'identifient pas aux fonctions mais plutôt aux individus définis par leurs appartenances socio-culturelles"* (94). C. GEERTZ, H. GEERTZ et L. ROSEN, à la suite d'une enquête menée dans le souk marocain de Sefrou, estiment même que *"la famille, l'amitié et le patronage sont organisés selon les mêmes principes culturels et que ceux-ci constituent la base de l'organisation sociale... Dans un monde considéré comme essentiellement arbitraire, la constitution de réseaux multiples fondés sur un calcul d'avantages mutuels approvisionne chaque individu en identité suffisante pour créer un "esprit de corps" non imputable à un groupe repérable dans la structure sociale"* (94 bis). Le second argument de J.F. MEDARD semble plus difficile à mettre en cause. Comme le

(93) J.F. MEDARD. L'Etat sous-développé en Afrique Noire : Clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ? Travaux et documents du Centre d'étude d'Afrique Noire. Talence. 1982. p. 17.

(93 bis) Ibid. p. 18.

(93 ter) J. LECA et Y. SCHEMEIL. Op. cit. p. 458.

(94) Ibid. p.p. 458.459.

(94 bis) Cité par J. LECA et Y. SCHEMEIL. Op. cit. p. 459.

rappelle E. GELLNER à propos de certaines sociétés méditerranéennes, dans un système basé sur la parenté, les liens de confiance s'établissent au sein des groupes concentriques de cousins. Chacun attend des autres qu'ils le soutiennent et reconnaît son devoir correspondant. La relation asymétrique du patronage est alors secondaire (95). Si cette hypothèse est à notre avis facilement vérifiable entre personnes de proche parenté, c'est-à-dire ayant des liens de sang (encore que l'on donne d'autant plus "facilement" que l'on pourra avoir besoin à l'avenir), en est-il de même entre personnes appartenant à un même ensemble (tribal par exemple) mais à des groupes différents, soit nobles et dépendants, où la parenté biologique n'apparaît pas ? Le cas mauritanien nous interpelle ici par sa spécificité. Le mode d'intégration sociale privilégie des niveaux (fraction, tribu) qui, bien qu'allant au delà de la stricte parenté biologique, rassemblent des groupes liés par divers droits et obligations. Les membres d'une tribu, même s'ils ne sont pas tous des parents directs, ne sont pas pour autant des étrangers. Une des meilleures illustrations du phénomène, outre le fait que la tribu a été (en principe) fondée par un ancêtre commun, est "l'esprit de corps" tribal. Ne glisset-on pas alors, tout en restant dans un cadre de "parenté large" (95 bis), vers des relations de clientèle ? Si la solidarité parentale prime entre égaux, c'est-à-dire entre personnes de statut équivalent, n'est-ce pas la réciprocité clientéliste qui préside aux rapports entre personnes d'origine sociale diverse qui, bien qu'appartenant à un même ensemble tribal, "pèsent" d'un poids économique, social et politique tout à fait différent ? La difficulté qui apparaît ici est liée au fait que, dans notre contexte, rapports de parenté et de clientèle sont inextricablement liés. Si les relations de parenté constituent bien la matrice des rapports sociaux, ne sont-elles pas prolongées ou dépassées dans certains cas par des relations de type clientéliste ?

(95) E. GELLNER. Patrons and clients. in E. GELLNER. J.WATERBURY. Patrons and clients in Mediterranean Societies. Londres. Duckworth. 1977. p. 2.

(95 bis) "... En particulier, tous les membres d'une fraction ou d'une tribu, se considérant comme cousins, ne pratiquent pas entre eux la vengeance du sang (dia) mais s'arrangent à l'amiable par le rachat. Par contre, cette dia est effectuée ou subie solidairement vis-à-vis d'autres fractions ou tribus".
F. de CHASSEY. L'étrier, la houe et le Livre. Op. cit. p. 68.

B. BADIE a souligné cet enchevêtrement propre à certaines sociétés. *"La distinction entre la relation de clientèle et de parentèle, très tranchée sur le plan analytique, renvoie souvent à des réalités complexes surtout dans les sociétés où se maintiennent des modes d'intégration communautaire. On trouve, dès lors, une extrême variété de situations, allant des pratiques les plus utilitaires où le client change de patron selon les enjeux, à des pratiques à connotation affective où le lien patron et client dépasse le seul échange d'intérêts"* (95 ter). Ceci le conduit même à proposer d'*"associer analytiquement au clientélisme les pratiques "parentélaires" et népotiques, c'est-à-dire l'usage complémentaire des liens communautaires et familiaux pour mettre en relation le centre et la périphérie"* (96). Dans le fil de son raisonnement, B. BADIE est amené à contester l'hypothèse, développée notamment par E. BANFIELD (96 bis), selon laquelle le système politique clientéliste dériverait essentiellement de la rareté des biens matériels, ce qui conduirait les acteurs sociaux à préférer des stratégies verticales et clientélares à des stratégies d'alliances horizontales, les premières *"offrant plus de chances d'accéder au centre et minimisant les risques de devoir partager avec les autres les produits de la redistribution"* (96 ter). Selon B. BADIE, cette vision *"sous-estime à l'excès la spécificité de l'organisation verticale des rapports sociaux qui ne peut pas être seulement tenue pour un "reflet" de l'économie, mais également comme un mode original d'agencement du centre à la périphérie"* (97). Nous aurons l'occasion de vérifier dans les pages qui suivent la pertinence de cette remarque pour ce qui est de la Mauritanie.

La prise en compte de la vigueur de l'organisation communautaire de certaines sociétés correspond tout à fait à notre recherche. Nous savions déjà le rôle premier des liens de parenté en Mauritanie. Nous allons ici essayer de mieux les illustrer et de présenter leurs prolongements clientélares. Etant donné la complexité de la matière (*"ces relations de clientèle... se coulent dans les solidarités parentales, tribales, ethniques très vivaces en Mauritanie"* (97 bis) ... mais alors, où finit la solidarité parentale, où commence le rapport de clientèle ?), nous

(95 ter) B. BADIE. Formes et transformations des communautés politiques. in J. LECA. M. GRAWITZ (dir). Traité de science politique. Presses Universitaires de France. 1985. p. 653.

(96) B. BADIE. Le développement politique. Economica. 1984. p. 188.

(96 bis) E. BANFIELD. The moral basis of Backward Society, Glencoe, Free Press, 1958.

(96 ter) B. BADIE. Formes et transformations des communautés politiques. Op. cit. p. 654.

(97) Ibid.

(97 bis) P. BONTE. Mouvements de la population et migration en Mauritanie. Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Nouakchott. 1980. p. 169.

tenterons, en ayant pour arrière-plan la relation de domination qu'implique la redistribution économique (au sens large), de présenter divers exemples des deux phénomènes à travers les phases, complémentaires, qui expriment les rapports de pouvoir : le flux descendant de la "représentation" économique et celui, ascendant, de la "représentativité" politique (97 ter). Nous serons conduit, en d'autres termes, à expliciter le mécanisme décrit ci-après : *"Un homme qui s'enrichit, un professionnel de la politique ou un candidat à la professionnalisation, pour faire fructifier et perdurer leur capital de "représentativité" devront (pas toujours de bon gré) "arroser" la clientèle la plus large possible en commençant d'abord par les proches parents, les groupes dépendants (anciens esclaves, griots, artisans, ...), les gens de la même tribu, etc... dont la solidarité, générée autant par la redistribution des avantages économiques acquis dans la "concession" capitaliste que par les liens de parenté (au sens large), fondera en retour la "représentativité" des "représentants" ("politiciens" ou "concessionnaires") du secteur étatique et capitaliste de la société et de l'économie nationale"* (98).

(97 ter) cf. A.W.ould CHEIKH. Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème.XIXème). Thèse de sociologie. Paris V. 1985. p. 999.

(98) Ibid.

1. La "représentation" économique

Le terreau d'une société communautaire et hiérarchisée permet certainement de comprendre l'enracinement des pratiques de redistribution. Les valeurs structurelles sont restées attachées à la tribu, la famille, l'ethnie, au détriment de celles théoriquement liées à l'idée d'Etat telle qu'on peut se la représenter en occident. Et cela se comprend : lorsqu'on a besoin d'argent, c'est à la tribu que l'on s'adresse et non à l'Etat (98 bis). Que l'on se souvienne, à travers l'intégration effective des clients et protégés à la tribu, du caractère traditionnellement social de celle-ci. Ainsi, l'utilisation des structures parentales et tribales, la constitution de réseaux de clientèle traduisent la reproduction des valeurs traditionnelles de solidarité à l'œuvre dans ces cadres (98 ter). Solidarité, mais aussi domination.

Ce qu'il faut ici souligner, c'est la perpétuation du modèle politique tribal à travers ses prolongements clientélares. Les maîtres d'hier sont devenus les protecteurs, les intermédiaires bureaucratiques d'aujourd'hui. Dans cette logique, chacun attend qu'un membre de sa tribu, de sa famille occupe une position de pouvoir afin d'en retirer des bénéfices. Si bien que tous les soutiens accordés à un nouveau membre de l'élite occupant un poste élevé impliquent une redistribution effective de la part de ce dernier. L'investissement doit être rentabilisé.

Les manifestations de ces liens de parenté et de clientèle qui traduisent l'établissement de nouvelles hiérarchies basées sur les anciens rapports de dépendances sont multiples (99). Nous avons tenté d'en identifier un certain nombre,

(98 bis) Le "prix du sang" (diya) est l'un des exemples les plus fameux. Mais les besoins d'argent sont surtout liés aux difficultés de la vie quotidienne.

(98 ter) On peut ajouter l'usage fréquent dès la période pré-coloniale des gages et dépôts ; par exemple, dans la société maure, le prêt de troupeaux avec usufruit aux protégés ou clients (ce que l'on traduit par *mneha* : offrir les produits d'un animal prêté).

(99) On peut, à l'instar de J. LECA et Y. SCHEMEIL (op. cit) en évoquer quelques signes à travers le langage : les notables, les "grands" (Koubbar, sing. Kbir) ont de la face, de l'influence (wajh) ; ils sont les têtes, les chefs (chioukh), ils ont du leadership (chiakha), ils savent tenir leur rang (jâh).

tout particulièrement en milieu urbain, où les solidarités sectionnalistes se perpétuent de façon remarquable. A cet égard, il a été avancé qu'une des raisons principales du mouvement massif de migration vers Nouakchott était liée au fait que c'est dans la capitale que fonctionnent le mieux les réseaux de clientèle (100). Pour la majorité de ces migrants sans ressources, la question essentielle est de survivre, ce qui suppose l'accès à une quelconque forme de redistribution. Tel parent, tel voisin de même ethnie, région, village ou tribu enverra à celui qui est dans le besoin un plat au moment du repas, un seau d'eau tiré à son robinet, une somme d'argent à l'occasion d'une fête religieuse... (101); bref, celui qui a un revenu régulier fait face aux besoins les plus élémentaires d'une famille élargie à "l'infini tribal" (102). La redistribution prend également des formes moins ponctuelles : hébergement et entretien d'un parent pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, versement plus ou moins régulier de sommes d'argent, gestion de boutiques confiée à des parents, des personnes de la même tribu...

Pour toute opération quelque peu délicate, l'utilisation des relations parentales ou clientélares sera décisive : l'attribution d'un terrain peut demander plusieurs années si l'on suit la procédure administrative normale, quelques jours si l'on frappe à la bonne porte. Nous avons surtout poussé nos investigations en ce qui concerne l'accès aux emplois salariés, site d'observation privilégié dans la mesure où les éventuelles retombées impliquent le plus souvent le salariat. Il s'agit du phénomène classique du népotisme, particulièrement observable en Mauritanie. L'interventionnisme est souvent à la base de l'obtention d'un emploi. A compétence égale (dans le meilleur des cas), c'est l'appartenance ethnique, tribale, régionale qui fait la différence. A tel point que certains établissements publics ou para-publics sont quasiment devenus la "propriété" de telle ethnie ou de telle tribu : il est de notoriété publique qu'Air Mauritanie est "contrôlé" par les Idaouali du Tagant, la Caisse nationale de sécurité sociale par les Halaybé de Boghé (102 bis), la BAMIS (Banque islamique) par les Smassid d'Atar... Un administrateur a pu nous confier à ce propos : *"Quand un directeur est nommé, toute la famille suit"*. Le phénomène s'étend aux services de la présidence qui ont

(100) P. BONTE. Mouvements de la population et migrations en Mauritanie. Op. cit. p. 230.

(101) Ibid. p. 187.

(102) Ahmed Baba MISKE. La lutte des classes en Mauritanie. Op. cit. p. 449.

(102 bis) Tout au moins jusqu'au printemps 1989.

tendance à changer de titulaires lorsqu'un nouveau Chef d'Etat prend ses fonctions. Ce dernier prend soin généralement de s'entourer de proches issus de la même tribu ou de la même région. Pour illustrer ces pratiques de népotisme, un interlocuteur a utilisé l'image suggestive du radio-amateur. Selon que l'on connaît un directeur, son ami, ou l'ami de son ami, on a accès à un réseau d'ondes courtes, moyennes ou longues. En fonction de cet accès, on émet en ondes courtes, moyennes ou longues, la portée de l'émission étant progressivement de moins bonne qualité. Un autre interlocuteur, toujours de façon anecdotique (genre en l'occurrence plus proche de la réalité que n'importe quel texte réglementaire sur le recrutement des fonctionnaires), nous a livré les deux secrets espoirs que peut caresser tout individu désirent être nommé à un poste élevé : tout d'abord, avoir un cousin occupant un tel poste, en second lieu espérer qu'il commette une grave erreur. De nombreux exemples pourraient être donnés de fonctionnaires relégués à une direction de second ordre et dont on croyait la carrière définitivement compromise, bénéficiant d'une soudaine promotion à la suite du limogeage, consécutif à tel scandale, d'un cousin qui était un haut responsable. C'est l'impératif du respect du fameux dosage ethnique et tribal, le plus souvent à travers le canal de la parenté, qui permet ce genre d'opération (102 ter).

On pourrait multiplier les exemples dans les différents secteurs d'activité. On s'apercevrait du rôle primordial des rapports de parenté *largo sensu* aussi bien pour profiter d'éventuels avantages que pour se soustraire à un risque de sanction. La marge de manœuvre par rapport à ce qui est interdit est toujours beaucoup plus large pour celui qui est "protégé" (103). Nous citerons un dernier exemple rapporté par P. BONTE pour signifier l'efficacité des solidarités verticales.

(102 ter) Signalons un autre canal privilégié dans la recherche d'une éventuelle promotion : le recours à la voie occulte. Il s'agit de la pratique assez répandue en Mauritanie du maraboutage (hijab).

(103) Tel étudiant bien "protégé" peut même critiquer sévèrement le régime en place dans son mémoire de fin d'études sans être inquiété pour sa sécurité. La faible proportion de travaux universitaires intégrant un esprit critique et d'analyse "sans concessions" serait-elle due au petit nombre d'étudiants effectivement "protégés" (et désirent en outre respecter les critères d'un authentique travail scientifique) ?

Toujours sur l'efficacité de la "protection", on peut évoquer le proverbe mauritanien suivant : "Un esclave qui n'est pas à toi est un homme libre comme toi" (Tel protégé d'un puissant de ce monde peut narguer impunément tel autre puissant) in Al Wasît (présenté par A. Baba MISKE). Klincksieck. 1970. p. 127. On peut enfin citer un extrait de l'article de B. JUKPOR : "Mhoi-Ceul" de Bernard DADIE, et les services publics en Afrique contemporaine (Le mois en Afrique. Février 1985. p. 123) : "Dans une société où certains individus sont payés au vu et au su de tout le monde pour ne rien faire parce qu'ils sont protégés, il n'y a pas moyen de contrôler la corruption sociale, encore moins de l'éliminer".

"Un membre d'une tribu de l'Adrar a occupé durant une période assez longue une fonction importante dans l'administration municipale de Nouakchott. Cette fonction a favorisé la promotion économique d'un certain nombre de commerçants de la tribu à Nouakchott (l'un d'entre eux fait partie du petit groupe de commerçants et entrepreneurs de Nouakchott les plus riches). Un réseau de relation de clientèle s'est progressivement construit à partir de ces fonctions de pouvoir politiques et économiques, s'appuyant en partie sur les membres de la tribu. Environ 150 personnes sur les 800 que comprend la tribu sont installées à Nouakchott. Au plan local, cette situation s'est traduite par une promotion économique et sociale de la fraction de la tribu la plus concernée" (104).

Nous ne pouvons enfin clore ce passage sur les manifestations des rapports de parenté au sens large sans insister sur leur caractère propre. Comme l'exprime fort bien la fameuse image des ondes concentriques provoquées par le jet d'une pierre dans l'eau, de même les solidarités s'élargissent au fur et à mesure que l'on passe des liens de la famille à ceux de la tribu, de la région, de l'ethnie, de la nation, perdant à chaque fois un peu plus de vigueur. Comment ne pas faire le rapprochement avec la maxime citée lors de l'étude des sociétés traditionnelles : moi contre mon frère, moi et mon frère contre mon cousin, moi, mon frère et mon cousin contre le monde.

Après avoir évoqué quelques-unes des diverses formes que peut prendre la redistribution économique et sociale, il faut poser la question de la formation des réseaux de parenté et de clientèle. Quand on remonte la filière des divers "services" rendus (du plat de riz à l'intervention pour un emploi) on s'aperçoit que ces réseaux sont organisés autour de personnages importants. On se rend compte également que les solidarités parentales et tribales sont d'autant plus étendues et efficaces que le bénéficiaire se situe à un échelon élevé de la hiérarchie sociale traditionnelle. Les membres des catégories "inférieures" doivent le plus souvent se contenter des miettes (105). C'est à ce niveau nous semble-t-il que l'on quitte insensiblement le terrain des solidarités parentales pour entrer dans celui des

(104) Mouvements de la population et migrations en Mauritanie. Op. cit. p.p. 169.170.

(105) Ibid. p.p. 109.110.

relations de clientèle. Le service rendu à l'ancien dépendant s'apparente beaucoup moins à notre avis à l'obligation de solidarité parentale - même si l'appartenance à la même tribu crée d'incontestables liens - qu'à la nécessité de constituer un large réseau de clientèle dont le soutien, en termes politiques, sera tôt ou tard indispensable. Bien entendu, le souci du soutien politique est valable à chaque occasion de service rendu mais il nous semble déterminant en ce qui concerne les cadets sociaux. Contrairement aux membres plus influents (et plus nobles) qui, outre un degré de parenté souvent plus étroit, pourront un jour ou l'autre rendre l'équivalent de la prestation dont ils ont bénéficié, les cadets sociaux n'ont rien d'autre à offrir que leur soutien politique massif et immédiat. En outre, l'asymétrie de la relation est ici évidente. Le client, le plus souvent à la recherche du minimum vital, se trouve dans une situation objective de dépendance.

Ceci nous pousse à définir globalement la stratégie de celui qui se trouve au cœur de la "représentation" économique. En se constituant une clientèle, celui qui accumule s'assure une large représentation sociale. Le capital économique est alors converti en prestige social puis en pouvoir politique. Ainsi, tel ministre, en "arrosant" les membres de sa tribu, ce qui peut représenter des milliers d'individus, s'entourera d'une clientèle qui, selon les dires d'un interlocuteur, constituera son "parti politique". La véritable richesse n'est pas l'accumulation économique réalisée mais, à travers sa redistribution, le contrôle politique des hommes (106). Mais laissons la parole à un Mauritanien pour mieux rendre compte, à travers la notion de clientélisme, du passage de la "représentation" économique à la "représentativité" politique : *"Nous parlons ici de clientélisme pour signifier le processus de conversion du capital économique accumulé bureaucratiquement - les prébendes versées depuis l'époque des "coutumes" aux intermédiaires politiques locaux - ou "économiquement" - par le biais d'une forme quelconque de prélèvement sur la diffusion locale des produits industriels ou agricoles du capitalisme central ("représentation exclusive", commission sur des marchés, etc...) pour signifier*

(106) *"Le bourgeois (dans un étui féodal) investit non pour faire des bénéfices mais des suivants fidèles".* Hamid el MAURITANYI. Op. cit. p. 315.

cette conversion du capital économique en capital politique, en "représentativité" sans laquelle l'expansion de la richesse et du prestige trouverait rapidement une limite infranchissable" (106 bis). Bref, "on possède pour donner. Mais on possède aussi en donnant" (107).

(106 bis) A.W.ould CHEIKH, op. cit. p. 998.

On peut citer dans le même sens, tout en soulignant la différence assez sensible de vocabulaire, les propos suivants d'Hamid el MAURITANYI : "le comprador, converti à la culture de la consommation et s'en étant fait une "philosophie" sûre, que rien d'autre n'a de valeur, puisqu'elle peut acheter les hommes, vient nanti d'objets, d'argent à distribuer, de voitures à utiliser, de possibilités de festoyer, et ainsi, renouvelle la "confiance" des siens en ses capacités de fourniture, et en attend, en retour, louange et griotages, reposants pour son genre de mentalité, après ses mois "actifs" de l'année parmi ses pairs, fatigants de concurrence et de similitude". Op. cit. p. 239. ...encore qu'il faille à notre avis aller au delà du seul "compradore".

(107) P. BOURDIEU. Le sens pratique. Ed. de Minuit. 1980. p. 216.

2. La "représentativité" politique.

L'absence de vie politique organisée (pluralisme partisan, compétitions régulières et à plusieurs niveaux) empêche de mesurer dans ces sites d'observation privilégiés les manifestations politiques des rapports de parenté et de clientèle. Le recours épisodique aux urnes, lorsqu'il se produit, montre toutefois la spontanéité et la vigueur du soutien apporté par les membres de la communauté d'origine à leur représentant-candidat. Nous avons ainsi pu mesurer, à l'occasion des élections municipales de décembre 1986, la rapidité du "choix" de telle liste en fonction du rapport de parenté ou de l'appartenance tribale. De plus, l'appel aux urnes est souvent l'occasion de distributions en espèces ou en nature destinées à motiver le choix des électeurs (107 bis). Hors des périodes électorales, le soutien "vertical" peut également s'exprimer lors des démonstrations populaires organisées pour accueillir tel dirigeant national en visite officielle et qui fournissent au pouvoir une légitimation précieuse. Là encore on mesure le rôle primordial des structures traditionnelles : qui d'autre que la tribu est capable de mobiliser les populations pour de telles manifestations ?

S'il est difficile de prendre en compte les sites d'observations "classiques" de la science politique, il en est d'autres, propres au contexte mauritanien, qui permettent d'essayer de cerner les modalités d'acquisition de la représentativité politique. En tout premier lieu intervient certainement le rang social (l'enquête sur les catégories dirigeantes est à ce sujet sans équivoque). L'acquisition de la légitimité est cependant fortement liée à l'effectivité de la "représentation" économique. Richesse, redistribution, prestige, influence, tels semblent être les facteurs clés qui conditionnent l'acquisition du pouvoir politique en Mauritanie.

Un premier exemple concernant la désignation d'un candidat halpulaar à la députation sous le régime de Moktar ould DADDAH et son comportement après avoir été élu servira de point de départ (108). Dans un premier temps, la communauté traditionnelle (en l'occurrence le village) choisit son représentant. Celui-ci doit alors, pour avoir toutes les chances d'être élu, recevoir les griots, les forgerons, *"faire quelques génuflexions devant le marabout"*... Bref, il doit

(107 bis) On nous a ainsi rapporté l'exemple d'un scrutin législatif, sous le régime de Moktar ould DADDAH, où l'on pouvait distinguer deux files de votants. La première percevait un billet de 200 U.M. ... avant de constituer la seconde qui déposait le (bon) bulletin dans l'urne.

(108) Source : entretiens.

se rendre partout où sa notoriété pourra être développée. Une fois élu, il doit redistribuer les bénéfices que sa position de pouvoir lui a permis d'acquérir, ce qu'il fait effectivement, au risque d'être rejeté par sa communauté d'origine. Les liens tissés entre le responsable politique et ceux qui le soutiennent sont étroits. Son audience est en général supérieure à celle des autorités étatiques. On peut citer ici le rapport d'un gouverneur sur la situation politique d'une importante ville du sud : *"Les décisions de BA Abdoul Aziz (notable local) étaient plus suivies que celles de la Direction Nationale"*. L'explication de l'administrateur est des plus révélatrices : *"Aziz était aimé et entouré pour son argent"* (109). Ces deux illustrations de situations de domination politique nous rappellent la nécessité, pour la pérennité de tout pouvoir, d'une redistribution. Nous en avons présenté diverses modalités (cf. supra). Il faut maintenant en comprendre la signification, notamment à travers le risque de sanction lié au défaut de redistribution, en tant qu'élément justificatif de la "représentativité" politique.

On sait que l'homme qui veut du pouvoir doit être un homme prodigue. Il est à cet égard significatif, par rapport à l'ascension de l'aristocratie moyenne maraboutique notée lors de l'étude du scénario de la recherche hégémonique, que ce soit précisément cette composante de l'élite sociale qui, selon divers interlocuteurs, procède à la plus large redistribution. Un proverbe maure exprime très bien la nécessaire prodigalité : *"la richesse est comme un entonnoir, si l'on en bouche l'orifice, elle déborde et disparaît"* (110). P. BONTE rapporte même le cas (limite) où, historiquement, l'acquisition de la richesse sous une forme matérielle pouvait entraîner une perte de statut politique : *"Dans l'Adrar, les lignages hassan détenant le pouvoir politique ayant acquis une richesse en bétail ou en palmiers, étaient condamnés à terme à faire la towba ("se repentir"), c'est à dire perdre leur statut de guerrier pour se rattacher à une tribu zwaya"* (111). Si cet exemple appartient au passé, il existe dans la société contemporaine diverses sanctions à l'encontre de celui qui négligerait de procéder à une correcte redistribution. Le fautif court le risque d'être mis à l'écart du groupe qu'il est censé représenter. Ainsi a-t-on pu nous rapporter que le refus de prise en compte par un ministre d'une requête de sa tribu pouvait conduire à un véritable "boycott" de ce dernier par celle-ci. *"Plus personne n'ira chez lui. Tout le monde s'apercevra qu'il n'est plus le représentant de sa tribu... Les membres de sa tribu vont lui faire mauvaise réputation et il ne sera plus rien car on dira qu'il ne représente plus les siens"*. Dans une société où tout le monde se connaît la mauvaise réputation équivaut à une mort sociale

 (109) X... Rapport politique sur la région du Gorgol. 1982. Confidentiel. p. 15.

(110) Cité par P. BONTE. Modes d'accumulations et transformations sociales. Projet RAMS. Op. cit. p. 61.

(111) Ibid.

et politique. L'impératif de conserver une bonne image met parfois en présence de situations quelque peu paradoxales. On nous a cité l'exemple de tel ministre qui, dans l'aéroport d'un pays étranger, n'a pu refuser de joindre à ses bagages de "very important passenger" ceux de femmes commerçantes mauritaniennes. Les douaniers ayant à un moment donné stoppé la manœuvre, on vit le ministre traverser le hall de l'aéroport chargé de nombreux bagages. Le témoin de la scène nous a précisé que ce haut responsable politique ne pouvait refuser ce genre de service, au risque de voir sa réputation particulièrement mise à mal par ces femmes commerçantes (qui sont très puissantes) de retour à Nouakchott.

A travers la réputation, l'image que l'on a dans la société, nous touchons aux valeurs qui fondent la représentativité politique, qui conditionnent le pouvoir en Mauritanie. Plusieurs personnes que nous avons interrogées s'en sont fait l'écho. *"Ce qui compte, c'est l'influence. Il faut montrer qu'on a de l'influence, même si on n'en a pas". "On fait confiance aux apparences, à l'image que se donnent les gens. Il faut promettre qu'on peut tout faire, même si ce n'est pas le cas. On s'arrange après".* Le souci d'étaler sa puissance, nous a-t-on raconté, peut même aller jusqu'à posséder plusieurs maisons, d'apparence très luxueuse, mais dont l'intérieur est singulièrement sobre. Il est vrai que les propriétaires de telles villas préfèrent en général vivre sous la tente qu'ils ont faite dresser dans la cour de leur habitation. La nécessité, pour être reconnu, de faire étalage de son influence et de sa puissance conduit souvent au gaspillage. Le quotidien national CHAAB dénonce régulièrement cet état de fait qui touche même ceux qui ont des revenus modestes. *"Le gaspillage est pratiquement érigé en philosophie par beaucoup de nos concitoyens... Ce phénomène se manifeste dans les cérémonies somptueuses de mariage, de baptême, de réconciliation entre mariés en différend, sans oublier les voyages à l'extérieur qui, pour une bonne partie, sont des randonnées et des excursions touristiques coûteuses. Mais ce gaspillage c'est aussi la tendance à l'achat de moyens de locomotion, de vêtements, de montres... qui n'ont rien à voir avec les revenus. Le gaspillage est dans notre société aussi bien l'œuvre des nantis que des non nantis"* (112). L'explication donnée à ce phénomène se situe

(112) Dahmane ould BEYROUK. Chaab du 22 Février 1987. p. 3. On raconte qu'à Nouadhibou, à l'occasion d'un mariage, un homme très riche aurait commandé un camion-citerne rempli de parfum !

sur le même terrain de valeurs que celui auquel il vient d'être fait allusion. *"La cause (du gaspillage) se trouverait dans l'orgueil, le snobisme et la tendance à l'imitation. Ainsi si une femme achète tel bijou, son amie doit, vanité oblige, se procurer coûte que coûte le même bijou, voire un de meilleure qualité. Et le processus s'enclenche, se généralise de personne en personne, et d'objet à objet. La gangrène est aussi valable pour telle ou telle sorte d'invitation à déjeuner ou à dîner. La concurrence est sans merci, et le souci de ne pas rester dans l'ombre ou en marge est de même"* (113). Il faut ici noter le rôle joué par les dépenses festives, les mariages notamment, pour resserrer les liens de parenté et de clientèle. Chez les Toucouleurs, on a pu souligner l'occasion que représentent les enterrements pour *"rassembler la parentèle au sens le plus large et les relations de clientèle"* (114). De même, chez les Soninkés, *"les fêtes de Tabaski sont l'occasion aussi de larges rassemblements et de visites réciproques"* (115).

De telles fêtes sont l'occasion de tuer le monton et de se montrer avec des vêtements neufs. Mais ces dépenses, qui obèrent parfois de façon drastique le budget domestique, ne relèvent pas uniquement de pareilles occasions. Nous avons plusieurs fois constaté, lors d'invitations chez des ménages modestes, que ces derniers avaient loué les services d'une bonne pour la préparation et l'organisation du repas. Plus globalement, le souci démonstratif se manifeste dans les attitudes les plus quotidiennes. Des élèves de l'ENA ne nous ont-ils pas fait remarquer qu'un enseignant se devait de circuler en automobile et non à bicyclette ? Tel haut fonctionnaire, dans le même registre, nous a rapporté qu'il n'avait réellement été apprécié par ses collègues que le jour où il obtint que lui et ses pairs disposassent de Renault 9 au lieu de Renault 4 comme voiture de fonction. Enfin, ne dit-on pas que la manière de vérifier l'importance d'un visiteur se mesure au regard discret porté sur ses sandales au moment où il franchit le seuil de votre demeure, l'éventuelle pellicule de poussière révélant qu'il s'est déplacé à pied et non en voiture ! P. BOURDIEU exprime bien ce que recouvrent ces mille et un détails qui "font la différence" : *"Le point d'honneur est du politique à l'état pur. Il porte à accumuler des richesses matérielles qui n'ont pas leur justification "en elles-mêmes", c'est-à-dire dans leur fonction "économique" ou "technique",*

 (113) Ibid

(114) Mouvements de la population et migrations en Mauritanie. Op. cit. p. 200.

(115) Ibid

et qui, à la limite, peuvent être totalement inutiles, comme les objets échangés dans nombre d'économies archaïques, mais qui valent comme instruments de démonstration du pouvoir par la monstration - ce que Pascal appelle "la montre" -, comme capital symbolique propre à contribuer à sa propre reproduction, c'est-à-dire à la reproduction et à la légitimation des hiérarchies en vigueur. L'accumulation de richesses matérielles n'est, dans un tel contexte, qu'un moyen parmi d'autres d'accumuler du pouvoir symbolique comme pouvoir de faire reconnaître le pouvoir : la dépense que l'on peut appeler démonstrative, par opposition à "productive" (ce qui la fait dire "gratuite" ou "symbolique") représente, au même titre que toute autre dépense visible des signes de richesse reconnus dans la formation sociale considérée, une sorte d'auto-affirmation légitimatrice par laquelle le pouvoir se fait connaître et reconnaître" (115 bis).

Dans la recherche de l'influence qui conditionne étroitement l'acquisition du pouvoir, la femme a un rôle de tout premier plan. C'est elle qui, de multiples manières, fait la renommée de l'homme. Intermédiaire privilégié pour l'obtention de divers services (nominations, interventions pour l'octroi de marchés, de bourses...) entre l'éventuel demandeur et son mari, c'est elle qui construit l'image de marque de ce dernier. Il est souvent plus facile de s'adresser à elle qu'à son époux ministre ou haut responsable. Ceci se constate aisément lors de la nomination d'un nouveau ministre. Les nombreuses personnes qui viennent féliciter le promu et en même temps demander quelque faveur sont reçues par sa femme qui recueille demandes ou doléances. Par ailleurs, alors que l'homme est souvent hors du foyer, la femme, elle, y demeure. Elle en est la maîtresse au sens plein du terme. Véritable œil et oreille du foyer, c'est elle qui aperçoit une famille cliente qui s'agrandit, une autre dans le besoin, qui entend les plaintes de telle autre, autant d'occasions, par une intelligente répartition de bienfaits, d'entretenir et de développer l'influence du foyer. Mais c'est surtout à l'occasion des mariages et des baptêmes, dont l'organisation est confiée aux soins de la femme, que la renommée, la recherche de la gloire, le prestige ("*Darge*") sont entretenus. La distribution de cadeaux aux innombrables quémandeurs, "*clients, parasites, pique-assiette, griots, forgerons*" (116) lors de ces cérémonies, les interventions réussies pour des nominations, des facilités

(115 bis) Le sens pratique, op. cit. p.p. 226 et 227.

(116) Mme CLAPIER-VALLADON. Une femme curieuse et attachante : la Mauresque au "Trab el Beidanes". Eurafrique. N° 24. Octobre 1960. p. 31.

de diverse nature... en somme, tous les services rendus le plus souvent à des membres de la parentèle ou de la clientèle constituent autant d'occasions de "darge" pour celui qui est intervenu (116 bis).

C'est le lieu ici, après avoir présenté le rôle clé de la femme en "politique", de souligner l'importance des alliances matrimoniales qui sont, elles aussi, au centre des stratégies de pouvoir (116 ter). On se souvient de la principale fonction du mariage qui est de maintenir la cohésion du groupe (cf. partie préliminaire). Malgré le nombre plus élevé de mariages contractés hors de la tribu dans les conditions nouvelles de la vie urbaine, l'impératif de défense du groupe à travers les alliances matrimoniales reste d'actualité. Ainsi la *jema'a* des Kounta du Tagant a décidé, il y a quelques années, de réduire le coût de la prestation à 2 000 UM seulement en cas de mariage dans la tribu (alors que dans ce domaine comme dans celui de l'économie en général l'inflation est de règle). L'entreprise a rapidement été couronnée de succès puisque deux ans après on enregistrait 97 mariages à l'intérieur de la tribu alors que l'on n'en avait recensé qu'une vingtaine durant la même période avant la prise de cette décision (117).

Une représentativité politique efficace, après ce qui vient d'être dit, doit donc largement au milieu familial et parental. Si l'on retrouve ici aussi le terrain omniprésent de la parenté, il ne saurait être question pour autant d'occulter l'apparition d'autres formes de solidarité hors de ce cadre. Une des facettes du phénomène, particulièrement observable dans certains cercles de la couche dirigeante, peut être caractérisée par la notion de "copinage". Il ne s'agit ni de rapports de parenté, ni de relations de clientèle (les partenaires étant égaux). Les responsables en question, occupant en général des postes élevés, disposent d'importantes ressources qu'ils font fructifier par l'échange, les services réciproques.

(116 bis) On peut rapprocher de la notion de "darge" celle de "jäh" ("*le jäh évoque le prestige et le rang social, l'auréole du pouvoir et sa fascination*".) A. CHEDDADI. Le système du pouvoir en Islam d'après Ibn Khaldûn. Annales ESC. Mai-Août 1980. p. 537). A. CHEDDADI, se référant au chapitre qu'Ibn Khaldûn consacre dans la Muqaddima aux "emblèmes du pouvoir", estime que le jäh se trouve au centre du système politique.

(116 ter) Dans son ouvrage, L'Islamisme radical (Hachette. 1987), B. ETIENNE s'en fait l'écho tout en présentant une esquisse de la vraie nature de l'Etat dans les pays arabes: "*... il est à la fois prébendaire et distributeur d'allocations de toutes sortes (concrètes ou symboliques); il a été gangréné par les réseaux d'alliés traditionnels et grignoté de l'intérieur par les cousins, tandis que les belles-mères restaient les véritables maîtresses du jeu social le plus important: la stratégie matrimoniale*". (p. 110).

(117) Mouvements de la population et migrations en Mauritanie. Op. cit. p. 194.

Souvent liés par une formation universitaire identique reçue à l'étranger (ce sont des "promotionnaires") et un style de vie axé sur une consommation ostentatoire, ils sont à la recherche d'un enrichissement rapide (118). Leur assurance parfois provocante tient à la protection élevée dont ils bénéficient de leurs réseaux de relations. Fait notable dans un pays comme la Mauritanie, ils sont davantage "protégés" par leurs amis que par leur famille. Pour la plupart non issus de la haute aristocratie, on nous a suggéré que leur comportement pouvait s'expliquer par la volonté de montrer leur réussite économique et sociale pour effacer leur origine. Politiquement peu engagés, on comprend que le pouvoir leur confie facilement d'importants postes, la menace de complot étant peu probable de leur part.

Toujours au chapitre de l'apparition de nouveaux comportements hors du champ traditionnel de la parenté, certains étudiants (le plus souvent en formation à l'étranger) nous ont affirmé ne pas se reconnaître dans le responsable censé les représenter. Epiphénomène ? Signe d'une nouvelle prise de conscience ? Il semble toutefois que cette attitude soit très minoritaire dans le pays. Il est par contre plus légitime de noter une tendance qui accélère le dépérissement des relations verticales, à savoir l'adoption de plus en plus massive par les élites du mode de consommation occidental. Le coût élevé des nouveaux besoins va inmanquablement restreindre ce type de solidarités. Si les parents directs risquent de ne pas trop souffrir de cette évolution, les clients éloignés par l'origine sociale (et parfois la distance) pourraient être (ou sont déjà) les premières victimes.

Malgré ces quelques signes de sortie du terrain de la parenté, force est de constater la vigueur des solidarités de type vertical dans la société mauritanienne contemporaine. Il est significatif par exemple que d'anciens esclaves devenus ouvriers reversent toujours une partie de leur salaire à leurs maîtres traditionnels (119). Même un auteur tel qu'Hamid el MAURITANYI qui évoque "*le ressort porteur des classes sociales et la différenciation de plus en plus de celles-ci*" est contraint

(118) Ils possèdent généralement maisons, voitures et partagent un rythme de vie axé en grande partie sur les biens de consommation importés. Un de leurs traits communs est leur goût prononcé pour les boissons alcoolisées, ce qui leur a valu le sobriquet de "tribu de la bouteille". La transgression (discrète) de cet interdit dans une République Islamique crée des solidarités d'autant plus fortes.

(119) cf. F. de CHASSEY. Mauritanie 1900-1975. Op. cit. p. 241.

de reconnaître : *"les nouveaux travailleurs et chômeurs des villes nouvelles jouent encore plus la corde de leurs solidarités tribales que celle de leurs solidarités ouvrières qu'ils n'apprendront que petit à petit et plus tard"* (120). Il faut reconnaître que la redistribution économique, vitale pour beaucoup, est souvent effective ainsi que la protection par un parent ou un patron de tout un chacun contre les abus divers. La modernisation des rapports sociaux peut même être récupérée par les structures traditionnelles. On a ainsi vu d'anciens esclaves ayant acquis une position économique ou sociale moderne avantageuse certes "redistribuer" à leur maître mais corrélativement prendre une place plus importante au sein de la tribu, au point d'être le candidat désigné par leur tribu à l'occasion des élections municipales de 1986.

Il est clair cependant que depuis une dizaine d'années le mode de vie d'une minorité privilégiée contraste de plus en plus avec les formes de vie de la majorité de la population qui s'appauvrit. La fonction de la redistribution sociale apparaît dès lors plus que jamais essentielle. Economiquement bien entendu car elle permet la survie de nombreux individus mais surtout politiquement dans la mesure où, interprétée en termes de solidarité parentale, tribale, villageoise ou ethnique, elle permet de maintenir la cohésion sociale. On peut conclure avec P. BONTE que ce phénomène de redistribution et les valeurs qui y sont rattachées fonctionnent idéologiquement pour masquer la différenciation économique et sociale croissante : *"les solidarités sociales traditionnelles, l'appartenance tribale, le factionnalisme masquent la différenciation économique et sociale au prix de la réactivation de ces solidarités grâce à une large redistribution de biens et d'argent"* (121). Il importe toutefois d'ajouter qu'un des principaux facteurs d'unité sociale reste l'Islam, le principe même de la redistribution étant en dernière instance conçu comme la conséquence de l'appartenance commune à la même religion.

(120) L'indépendance néo-coloniale. Op. cit. p.p. 96 et 108.

(121) Modes d'accumulation et transformations sociales. Op. cit. p. 40.

L'étude des conditions de la recherche hégémonique a permis de mieux comprendre le mouvement de totalisation à l'œuvre en Mauritanie, tant du côté des acteurs que des moyens de la domination. Comme nous l'annoncions au début de la deuxième partie, la complexité des faits interdit toute interprétation univoque. La classe politico-commerciale présente à la fois l'image fragmentée d'élites poursuivant des objectifs de nature particulariste et celle d'une éventuelle classe dominante en construction. De même, nous avons montré l'éclatement du front de la domination, désormais accessible à certains éléments issus de l'aristocratie maraboutique moyenne. Plus fondamentalement, la domination comporte sa part d'ambivalence. Certes, les élites ont toujours la meilleure part du gâteau, mais elles ne sauraient trop s'écarter de certaines règles du jeu. Ainsi, les détenteurs des plus hautes positions de pouvoir sont conscients du caractère bien souvent éphémère de tel poste public ; ils savent également à quel prix s'acquiert et, à l'occasion, se conserve le pouvoir. La non redistribution s'accompagne d'inévitables sanctions. L'image de l'entonnoir est gravée dans tous les esprits : si l'on en bouche l'orifice, la richesse disparaît. Ils sont par ailleurs à la recherche d'une légitimité qui se distingue par sa précarité. Les conduites des acteurs ne peuvent donc être valablement appréhendées qu'à l'aide d'une approche multidimensionnelle. C'est ce que confirment enfin les derniers développements de ce premier chapitre faisant référence à la lente émergence de solidarités organiques à côté des solidarités verticales ainsi qu'au phénomène d'articulation des logiques illustré notamment par l'exemple d'esclaves qui, ayant acquis une position sociale moderne avantageuse, voient en retour leur statut tribal rehaussé.

Si le mouvement de totalisation dont l'axe central est l'Etat a fait apparaître la polysémie des conduites des acteurs de la domination, cette même polysémie s'observe d'autant mieux lorsqu'on prend en compte le reste de la société. On assiste alors à un foisonnement de pratiques sociales qui vont des comportements les plus consensuels aux attitudes de franche résistance. Il est dès lors intéressant, toujours à travers l'historicité des lignes d'inégalité et de domination, d'envisager dans sa richesse et sa complexité la production politique (notre terrain privilégié d'investigation) de ces multiples groupes sociaux.

Chapitre 2 - Société civile et production politique

Le recours au concept de société civile, tout en étant conscient des limites de son extension aux sociétés non occidentales (122), va permettre de prendre en compte les conduites des acteurs qui ne sont pas directement liés à l'Etat. Dans ce sens, il peut être fait référence à la définition que R. BENDIX donne de la société civile : *"Toutes les institutions dans lesquelles les individus peuvent suivre des intérêts communs sans direction ou interférence du gouvernement"* (122 bis). Nous élargirons cette définition en nous reportant à celle que propose G. NICOLAS : *"la "société civile" (est) constituée de l'ensemble des citoyens, du "peuple" en tant que corps, et de leurs représentants"* (123). Cet ensemble qui, rappelons-le, ne constitue pas une sphère autonome par rapport à l'Etat (les deux s'influencent et s'interpénètrent) ne saurait être appréhendé de façon monolithique. Il est formé d'au moins deux pôles : les groupes sociaux subordonnés et ceux socialement dominants. Présenté comme *"la société par rapport à l'Etat, ... en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'Etat, ou encore, plus précisément, comme le processus d'avancée de la société et de détotalisation, contradictoire par rapport au processus simultané de totalisation mis en œuvre par le pouvoir"* (123 bis), le concept de société civile évoque en premier lieu tous ceux qui sont directement exclus par le projet étatique. Ce sont les groupes sociaux subordonnés dont nous aurons notamment à étudier les formes de contestation à travers certains modes populaires d'action politique, notion qui sera

(122) Dans les pays du Tiers Monde, la société civile est caractérisée par la fragmentation, la faible structuration. cf. E. SHILS. *On the comparative study of the New States*, in GEERTZ (C.), *Old Societies and New States*, Glencoe, Free Press. 1963.

(122 bis) in B. BADIE. J. GERSTLE, *Lexique de sociologie politique*, PUF, 1979, p. 105.

(123) *Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas nigérian*, in E. TERRAY (dir.) *L'Etat contemporain en Afrique*, L'harmattan, 1987, p. 163.

(123 bis) J.F. BAYART. *La revanche des sociétés africaines*. *Politique africaine* N° 11. Septembre 1983. p. 99. L'auteur s'appuie ici sur les travaux de R. FOSSAERT et de J.L. DOMENACH.

développée ultérieurement. Il faudra alors poser la question du caractère politique de pratiques populaires qui, si elles ont longtemps été laissées à l'écart du "politique", n'en constituent pas moins une menace pour l'Etat et son projet. Mais, comme il a été indiqué, la société civile ne se limite pas aux seuls groupes dominés. Par nature plurielle, elle comprend également les membres de groupes qui, socialement dominants, sont toutefois exclus de la gestion directe du pouvoir politique (124). Il est à remarquer que la capacité politique de ces derniers acteurs sociaux est bien supérieure à celles des groupes subordonnés.

Voilà donc précisés les deux axes de notre recherche qui épousent de façon remarquable les lieux de la production politique, en particulier oppositionnelle, de la "société civile" mauritanienne. De fait, pour qui étudie les diverses pratiques de contestation politique en Mauritanie apparaît clairement une césure entre l'opposition politique organisée (quoique clandestine) et les "tactiques" populaires. Le premier type de contestation ne concerne qu'une minorité de la population appartenant le plus souvent aux catégories sociales dominantes. Largement coupés de la masse de la population, ces mouvements politiques ont un caractère essentiellement urbain. Dans leur facture actuelle, ils ont été qualifiés par le Président Maaouya ould TAYA de "groupuscules de Nouakchott". Cette situation n'est pas sans rappeler le tableau que nous avons dressé de l'activité politique à la veille de l'indépendance et qui faisait dire à un administrateur colonial : *"la politique, en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne"* (125). La remarque aurait d'ailleurs pu être faite, sous une autre forme, plusieurs siècles auparavant. La chose ouvertement politique reste la chasse gardée d'une minorité, la population étant avant tout occupée aux tâches de production... ce qui ne signifie pas, comme on a pu le suggérer dans l'étude de divers pays africains, une attitude forcément passive. Il importe, dans ce sens, de mettre en perspective les manifestations propres de l'expression du politique en Mauritanie. Nous devrions de la sorte pouvoir observer dans sa particularité l'intensité d'une vie politique paradoxalement inerte pour qui se contenterait d'appliquer des grilles d'analyse opératoires sous d'autres cieux.

(124) Ibid. p. 100.

(125) Cf. p. 110.

Section 1 - Les groupes politiques

Dès l'éveil de la Mauritanie à la vie politique moderne, il a été donné de constater la multiplicité et la vitalité des mouvements politiques. A côté du parti dominant (UPM puis PRM) ou contre lui ont rapidement surgi divers groupes politiques : Entente, Nahda, UNM, USMM, UGOV, BDG ... (126). La mise en place d'un parti unifié puis unique (PPM) interrompt provisoirement ce phénomène. Mais dès les années 70, on assiste à un regain de la création de groupes politiques. La dissolution du PPM en 1978 leur permet de combler le vide instauré. Ils occupent la scène politique depuis. Bien que n'ayant pas d'existence légale, tout le monde, y compris le pouvoir, les connaît... et, au moins implicitement, les reconnaît. Se mouvant dans une *"clandestinité plus ou moins ouverte"* (127), ils s'intègrent pleinement à un paysage politique mauritanien haut en couleurs. Ce paysage bigarré est l'un des signes de la richesse - et de la complexité - qu'offre au chercheur l'étude de ce pays. Ayant davantage insisté sur les mouvements politiques de la "première génération" au début de ce travail, nous retiendrons ici l'étude de la scène politique des années 80, sans contester les plus riches pour l'analyse des forces politiques organisées en présence. Il convient auparavant de présenter le kaléidoscope des groupes politiques mauritaniens, révélateur des multiples strates contradictoires d'articulation des intérêts. Pour ce faire, la grille "ethnique" semble une des plus opératoires (128).

Les mouvements qui recrutent essentiellement dans les milieux arabisants sont au nombre de trois :

- le Baas, créé au milieu des années 70, est lié à l'Etat Irakien. Révolutionnaire à ses débuts, il se modère à la suite de sa répression sous l'ère HAIDALLA en 1981. Le Baas a participé au coup d'Etat du 10 Juillet 1978 et continue à en soutenir la ligne générale. Il regroupe principalement des cadres et intellectuels. On peut signaler l'existence d'un Baas pro-syrien, très minoritaire ;

(126) cf. 1er chapitre de la 1ère partie.

(127) Sud Magazine. Revue africaine d'intégration. (Dakar). N° 4. Janvier 1987. p. 13.

(128) Nous la retenons également par commodité, étant entendu qu'il s'agit d'un faisceau de critères (idéologiques, sociaux...).

- les Nassériens ou nationalistes arabes peuvent être assimilés à un mouvement nationaliste arabe de "gauche". Ce groupe, né au début des années 70, dispose d'une base relativement large, notamment parmi les étudiants et écoliers maures. Favorables au putsch du 10 Juillet 1978, les Nassériens ont gardé une certaine sympathie pour le régime HAIDALLA, malgré la dure répression dont ils ont été victimes en 1984. Ils restent relativement distants vis-à-vis du pouvoir du colonel ould TAYA (128 bis). Leur aile la plus "consciente" est pro-khaddaffiste. Une de leurs principales caractéristiques par rapport à l'échiquier politique mauritanien est leur opposition systématique et quasi raciste envers les communautés négro-africaines du pays ;
- les Islamistes représentent un groupe assez hétérogène qui se réclame de l'Islam et revendique l'application intégrale des prescriptions du Coran et de la Sunna. Créé au début des années 70, ce mouvement bénéficie d'une très large base potentielle dans un pays entièrement musulman. Les tendances fondamentalistes (Frères musulmans, partisans du Khomeinisme) ont connu une progression récemment mais restent minoritaires. Le recrutement, bien qu'essentiellement maure est ouvert aux négro-africains.

Face aux mouvements arabisants, les nationalistes négro-africains se regroupent essentiellement autour de l'Union démocratique mauritanienne (UDM, modérée), du Mouvement populaire des africains de Mauritanie (MPAM, marxiste-léniniste), de l'Organisation pour la défense des intérêts des négro-africains de Mauritanie (ODINAM), du Walfougui (par référence aux trois régions du sud : Walo, Fouta, Guidimaka). Ces divers mouvements se sont réunis en 1983 sous la bannière du Front de libération des africains de Mauritanie (FLAM), au centre des événements de 1986 et 1987 (cf. infra). En réalité, il s'agirait davantage d'une juxtaposition d'organisations qui gardent leur caractère propre que d'une véritable fusion. Le FLAM est surtout composé de cadres de l'administration et d'intellectuels, principalement Haalpulaaren. Il réclame l'égalité raciale, conteste l'arabisation et exige un partage équilibré du pouvoir avec les Maures. Accusé de nationalisme "étroit", le FLAM fait pendant aux yeux de certains au nationalisme "chauvin" arabe. Sa direction a été amputée de plusieurs membres à la suite des arrestations de 1986.

L'échiquier politique mauritanien comprend également des groupes qui recrutent dans les diverses communautés :

- le Mouvement national démocratique (MND) a été fondé à la fin des années 60 par des intellectuels et des étudiants marxistes. Opposé au régime d'ould DADDAH, il a soutenu le coup d'Etat du 10 Juillet 1978. C'est le groupe le plus proche de l'alliance HAIDALLA - Polisario - Algérie. Bénéficiant de sympathies

(128 bis) Ce qui n'est plus le cas depuis les événements du printemps 1989 à propos desquels ils ont, avec les Baasistes, une part évidente de responsabilité. cf addendum.

au sein de la jeunesse instruite et de certains négro-africains, il dispose en outre de quelques cadres relativement stables. Ses thèmes privilégiés de lutte sont, au plan externe, l'opposition à "l'impérialisme occidental" et à "l'expansionnisme marocain", au plan interne, la dénonciation du féodalisme et des inégalités sociales. Le MND traverse actuellement une crise politique et idéologique. Il est menacé d'isolement ;

- l'Alliance pour une Mauritanie démocratique (AMD), créée à Paris en 1980 et dissoute après le coup d'Etat du 12 Décembre 1984, a regroupé le PKM (cf. infra), l'Organisation des officiers libres et des personnalités indépendantes nationalistes arabes et libérales. Le patronat, la majorité des directions tribales et de nombreux notables anciens politiciens du PPM lui ont apporté leur soutien. L'AMD a eu pour principaux objectifs le renversement du régime HAIDALLA, la neutralité dans la guerre du Sahara (avec quelques sympathies pour le Maroc) et la mise en place d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché. Selon diverses informations, elles subsisterait toujours sous forme de concertation informelle entre ses anciens animateurs ;
- le Parti des Kadihine (travailleurs) de Mauritanie (PKM), de sensibilité maoïste, a été formé au début des années 70. Très actif dans les milieux scolaires et ruraux, il a été, avec le MND, le principal animateur du mouvement social dirigé contre le régime de Moktar ould DADDAH. A la suite des réformes engagées par ce dernier (révision des accords de coopération avec la France, création de l'ouguiya, nationalisation de la Miferma) il rejoint, avec une partie du MND, le PPM. Qualifiés alors par le noyau dur du MND de "liquidateurs", les Kadihine participent à la campagne de "réunification nationale" mise en œuvre par Moktar ould DADDAH. Fondateur de l'AMD, le PKM a été amené à céder sur certains de ses principes originels afin de rendre possible une plate-forme commune avec ses partenaires. Depuis l'arrivée au pouvoir du Colonel ould TAYA, il fait preuve d'une très grande discrétion.

Signalons enfin un groupe qui recrute exclusivement parmi les haratine, El Hor (l'homme libre). Il s'agit d'un mouvement créé à la fin des années 70 qui se veut l'instrument de libération des haratine de l'esclavage et des rapports de dépendance qui les lient à leurs anciens maîtres. En partie à l'origine de l'ordonnance d'abolition de l'esclavage adoptée en 1980, El Hor poursuit l'objectif de libération réelle des esclaves. Il est actuellement divisé en deux tendances : les sympathisants du MND, peu nombreux mais actifs, et ceux du Baas, qui, formant la majorité, se reconnaissent dans la communauté arabophone. Cette dernière

tendance a obtenu une certaine représentation au sein du régime du Colonel ould TAYA. Elle est actuellement l'objet d'une tentative d'"O.P.A." de la part du Baas et du PKM, étant entendu que le poids des haratine sera déterminant dans la Mauritanie de demain.

Ayant précisé les contours du maquis politique mauritanien, il importe maintenant d'y pénétrer en présentant l'activité politique des divers mouvements. On distinguera les formes, pacifiques ou violentes, que peut prendre la contestation organisée.

§ 1. L'activité politique para-légale

L'interdiction qui frappe les mouvements politiques conduit à confiner l'opposition organisée dans une "*invisibilité trompeuse*" (129). De fait, la situation de clandestinité (ou de semi-clandestinité) n'empêche pas une activité politique tout à fait réelle et qui semble, dans ses manifestations pacifiques, être ouvertement tolérée par le pouvoir. C'est dans ce sens que nous parlons d'activité politique para-légale. Nous évoquerons en premier lieu quelques unes des formes que peut revêtir la contestation puis, à travers l'étude de lieux particuliers de compétition entre les groupes politiques, nous essaierons de préciser les multiples alliances qui se nouent et d'en proposer quelques explications. Ce devrait être l'occasion dans un premier temps de saisir, à travers des formes et lieux propres, l'expression locale du politique, dans un second temps de vérifier si l'on retrouve certains traits fondamentaux du politique en Mauritanie soulignés tout au long de cette étude.

Dans son travail sur l'opposition politique en Mauritanie, Abdel Nasser ould ETHMANE (130) présente quelques unes de formes que peut prendre la contestation provenant des groupes politiques. Parmi les moyens d'action utilisés, le mode écrit joue un rôle de plus en plus important.

Introduit en Mauritanie par le mouvement social des années 70, le tract occupe depuis une place de choix dans les modes clandestins d'expression politique. Son intérêt apparaît surtout lors des périodes de répression, quand le quadrillage policier empêche toute réunion. Le tract permet alors de tenir la base informée de la ligne générale du mouvement. La pratique de ce mode de communication entre les membres ou sympathisants des mouvements et leur direction s'est intensifiée au début des années 80 pour se relâcher en 1985 à la suite des mesures de libéralisation adoptées par le Président ould TAYA. Si le nombre des tracts diffusés correspond au dynamisme des groupes politiques, il convient de décerner la palme aux Nassériens suivis du Baas, du MND, des Nationalistes négro-africains et des Islamistes. El Hor et l'AMD apparaissent en marge de ce classement en raison de carences sur le plan organisationnel.

(129) Abdel Nasser ould ETHMANE. L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980. Mémoire de maîtrise. Faculté de Droit. Nouakchott. Mai 1987. p. 6.

(130) Op. cit. Il importe de souligner la valeur de cette recherche à laquelle nous ferons souvent référence dans les pages qui suivent. C'est l'occasion d'appeler à la rédaction de travaux de même nature, malheureusement trop rares.

Outre le tract, le graffiti semble être devenu un moyen de contestation régulièrement utilisé par les mouvements politiques en période de tension. "A observer les murs de Nouakchott, l'histoire politique du pays impose sa dimension conflictuelle et décourage la prétention du discours officiel à avantager ses épisodes consensuels" (131). Dates à l'appui et circonstances résumées, Abdel Nasser ould ETHMANE invite à effectuer un survol coloré de l'histoire récente du pays en observant ce que les murs racontent : "En 1981, après le coup avorté du 16 Mars et l'exécution de quatre membres du commando, des slogans à peine lisibles faisaient leur apparition fugitive sur les murs de Tevragh Zeina et de l'îlot O (quartiers résidentiels). Concentrés dans une zone assez exigüe et révélatrice de l'origine sociale de leurs auteurs, ces slogans, écrits à la peinture chocolat, sans huile, seront facilement effacés par les services concernés du District de Nouakchott. Actuellement, on peut y lire et à peine, "Haidalla traître à la nation" ou "Haidalla = Bokassa". Sous cette réaction très laconique, on imagine la désorganisation des appuis de l'AMD à l'intérieur du pays... Toujours en 1981, le MND écrira en rouge et en insistant sur le centre de la ville sa réaction au 16 Mars : "A bas l'AMD pilier de l'expansionnisme marocain", "Mort à l'AMD, ennemi de la nation", "Vive la lutte du peuple Sah raoui"... En 1982 et suite à la première vague de répression des Baasistes, des graffitis dénonçant la torture et l'arbitraire s'étendent à tous les arrondissements de la capitale : "Libération des Baasistes et de tous les prisonniers politiques", "Les ventres sont vides et les prisons sont pleines". La ressemblance des caractères et du dosage de la peinture verte dans les inscriptions murales du Baas prouve que la contrainte numérique due aux arrestations a été surmontée par l'introduction des moyens motorisés au service des volontaires du graffiti... Au cours de l'année 1982, juste après l'arrestation des dirigeants historiques du 10 Juillet, des slogans inscrits en caractères minuscules et en couleur bleue réclamaient la "libération du père du 10 Juillet et ses amis". Cette réaction, comme celle de l'AMD en 1981, ne se répètera pas. Le 10 Juillet n'étant pas un mouvement organisé avec un programme politique défini, sa nature de courant d'opinion l'empêchait de briller dans la clandestinité... Enfin, en septembre et octobre 1986, les Nationalistes négro-africains marqueront l'espace mural de leur empreinte "A mort Maaouya", "Non au système Beidane raciste et oppresseur". Ici l'option pour la couleur rouge foncé rejoint le choix des Nassériens en la matière" (132).

(131) Ibid. p. 18.

(132) Ibid.

La contestation écrite "organisée" s'exprime enfin dans la presse étrangère, principalement occidentale, le quotidien national étant pro-gouvernemental. Outre certaines déclarations de groupes politiques tels l'AMD ou l'ONAM (133) reprises dans des journaux comme Le Monde ou El País, on retrouve les échos des oppositions internes à travers, par exemple, les analyses divergentes de Jeune Afrique reprenant les thèses de l'AMD et Afrique-Asie accordant sa préférence à l'axe MND-Haidalla-Polisario (134).

D'autres attitudes de résistance pacifique, telles l'utilisation de la rumeur publique ou la production poétique d'opposition, seront développées plus loin dans la mesure où, à côté des groupes politiques, elles font intervenir principalement des acteurs populaires.

L'activité politique para-légale se manifeste également à travers la mise en place d'organisations qui, si elles sont parfaitement légales, n'en constituent pas moins le paravent de tel groupe politique clandestin. Il s'agit de clubs et associations à vocation exclusivement culturelle de par leur statut mais en fait investis par les mouvements politiques interdits. Chez les arabisants, le club "Carnata" (Grenade), un des plus actifs, regroupe surtout des Nassériens. Le club "Chinguitt" quant à lui est un lieu de rencontre d'intellectuels baasistes. Côté francophone, les Nationalistes négro-africains et le MND se partagent la direction du Club Unesco qui organise des conférences grand-public. *"La surveillance dont (les animateurs) sont la cible de la part des délateurs professionnels prouve l'intérêt que la police accorde à ces cadres pacifiques de débat intellectuel"* (135). Les associations pour leur part constituent des cercles beaucoup plus restreints où la désignation des membres du conseil d'administration et du bureau est souvent le fait de compromis entre divers groupes politiques. L'Association des juristes mauritaniens et la Ligue mauritanienne des droits de l'homme sont ainsi actuellement aux mains de Baasistes et de libéraux indépendants. Signalons pour terminer l'Association culturelle islamique, financée par l'Arabie Saoudite, où le groupe des Islamistes est naturellement fort bien représenté.

(133) Organisation des nationalistes mauritaniens (mouvement d'opposition au régime Haidalla créé en 1984 et dissous après le 12 décembre 1984).

(134) Jeune Afrique sera interdit en Mauritanie de mars 1981 à juillet 1984.

(135) Abdel Nasser ould ETHMANE. Op. cit. p. 9.

Nous avons évoqué jusqu'ici les moyens dont disposent les groupes politiques pour développer leur action. Il est des moments et des lieux où ils s'affrontent directement. C'est l'étude d'une de ces "*aires officielles de compétitivité*" (136) que nous voudrions maintenant aborder afin de montrer comment le politique, officiellement banni, resurgit tout de même. Phénomène incompressible, il trouve toujours un espace où se glisser et s'exprimer. Le lieu retenu ici pour mesurer la concurrence politique est le terrain syndical. A travers l'évolution des deux principaux syndicats, l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM) et l'Union nationale des étudiants et stagiaires mauritaniens (UNESM) depuis 1980, nous allons constater comment, dans la lutte engagée pour leur direction, et les alliances que cela implique, c'est à une véritable bataille politique entre les forces en présence que l'on assiste, reflétant fidèlement l'évolution du pouvoir, et non à la mise en place d'une direction en fonction d'un projet précis de défense des intérêts des travailleurs. Le syndicat est dépouillé de son rôle originel, il devient l'arène politique qui montre au grand jour les alliances habituellement nouées de façon discrète dans les coulisses de l'Etat. Par ailleurs, la formation de diverses coalitions nécessaires à la constitution de majorités éclaire la nature du système politique mauritanien.

La décision de procéder à une réimplantation syndicale en 1981 s'explique à plusieurs égards. La consolidation du régime HAIDALLA dès 1980, alors qu'à la même époque l'AMD est créée à Paris, conduit le pouvoir, sous la pression du MND, à remettre en question la direction de l'UTM et en premier lieu son secrétaire général, Maleinine ROBERT, déjà en place avant le coup d'Etat de 1978. La presse du MND fait simultanément référence au danger extérieur et aux ramifications internes, notamment dans le syndicat : "*A cause du danger extérieur, l'activité au sein des travailleurs avait un caractère principalement politique et visait à contrecarrer l'impérialisme français, l'expansionnisme marocain et leurs agents intérieurs y compris la clique de Maleinine ROBERT*" (137). Dans le même document, le MND constate "*une certaine incohérence dans la politique gouvernementale. On supprime le PPM mais on garde encore l'UTM*" (138). Quelques mois plus tard, on peut lire sur un tract du MND : "*A bas l'UTM AMDiste, instrument de l'impérialisme français et de l'expansionnisme marocain*" (139). La réimplantation syndicale

(136) Ibid. p. 2.

(137) "29 Mai." (Organe de presse du MND). 2 Juin 1980.

(138) Ibid.

(139) Tract distribué le 28 novembre 1980.

va donc être l'occasion de situer la ligne de partage entre partisans et adversaires du régime dont les rapports avec la classe politique s'orientent en grande partie autour d'un paramètre extérieur : le soutien à la RASD et la volonté de reconnaître la République Sahraouie. On est loin de la défense des intérêts des travailleurs ! C'est ainsi que la bataille pour la direction syndicale fait apparaître deux camps : d'un côté, une triple alliance MND - El Hor radical - Nassériens, soutenue par les partisans du Front Polisario et bénéficiant de la sympathie du pouvoir, de l'autre une coalition regroupant les Islamistes, les Baasistes, les nostalgiques de l'ancien régime et les Nationalistes négro-africains. L'hétérogénéité que forme cet ensemble défie à priori toute logique : le Baas révolutionnaire côtoie la "réaction" de l'ancien régime, les Nationalistes négro-africains sont alliés à leurs "ennemis" arabisants, les Islamistes se retrouvent aux côtés du Baas "laïque". Apparemment, seule la prise en compte des liens extérieurs de ces mouvements par rapport à l'affaire du Sahara permet d'expliquer ce regroupement. Face à l'axe Alger - Polisario - Tripoli qui correspond au premier camp, on distingue une certaine complicité Arabie Saoudite (Islamistes) - Irak (Baasistes) - Maroc (partisans de l'ancien régime) - Sénégal (Nationalistes négro-africains), tous à des degrés divers, opposés à la création d'un Etat Sahraoui et unis dans leur résistance aux tentatives de déstabilisation encouragées chez eux par le colonel KHADDAFI. *"D'une banale réimplantation syndicale à l'affaire du Sahara, voilà résumée la trame du Congrès de l'UTM d'octobre 1981 qui reflète dans ses grandes lignes l'arrière plan d'un paysage politique extrêmement complexe"* (140).

... D'autant plus complexe si l'on prend en compte les alliances qui interviennent à l'occasion de la mise en place de la direction de l'UNESM un an plus tard. La coalition qui se partage le bureau exécutif est composée de Nassériens (majoritaires), de Nationalistes négro-africains et d'Islamistes. Comment dès lors expliquer que les Nassériens soient soudain liés à des groupes hier ennemis dans le cadre de l'UTM lorsque, de plus, on connaît l'hostilité profonde importée d'Egypte entre Islamistes et Nassériens (141) et les positions sectaires quant à la question nationale aussi bien des Nassériens champions du "chauvinisme" maure que des Nationaliste "étroits" négro-africains ? C'est qu'il existe entre ces groupes politiques

 (140) Abdel Nasser ould ETHMANE. Op. cit. p. 4.

(141) Accusés de vouloir déstabiliser le régime, les Frères Musulmans ont été sévèrement réprimés par le pouvoir nassérien en Egypte dans les années 50.

d'autres terrains d'entente possibles ou plutôt une commune opposition à tel groupe ou telle idée qui permet alors de dépasser les anciens clivages. Nassériens et Islamistes ont en commun le rejet des conceptions laïques de la société et de l'Etat (142). Ils sont de la même façon opposés "à la laïcité du Baas, à l'athéisme virtuel du MND et au libéralisme équivoque de l'AMD... ce qui constitue un fondement unificateur solide entre les deux mouvements" (143). L'alliance Nassériens - Nationalistes négro-africains est plus difficile à comprendre, tant leur hostilité réciproque semble profonde. Le souvenir des événements raciaux de 1979 est certainement encore dans tous les esprits à l'heure des élections syndicales. "Pourtant, cette défiance mutuelle leur fournira les motifs d'une redéfinition de leurs rapports, grâce à l'adoption d'une solution, par les deux mouvements, à la question nationale : le rejet catégorique par les Nassériens de toute cohabitation avec les Noirs dans les formes institutionnelles d'un Etat unitaire rejoignait parfaitement le credo tantôt fédéraliste, tantôt sécessionniste des Nationalistes négro-africains. L'hostilité partagée des deux courants nationalistes au discours officiel sur la complémentarité culturelle et aux velléités d'indifférenciation raciale prônée par la politique de l'enseignement rendait compte de cette curieuse affinité" (144). Les liens entre Nassériens et Nationalistes négro-africains se montreront d'ailleurs les plus solides puisque, lors de la réimplantation de 1986, on ne retrouvera plus que ces deux groupes dans le même camp. Pour peu de temps, car faute d'être parvenus à un accord sur la question culturelle, ils feront échouer le congrès de l'UNESM. Quelques jours plus tard, le gouverneur-adjoint de Nouakchott annoncera le gel des activités de l'UNESM.

Concernant l'UTM, on constate lors des élections de 1987 un important affaiblissement de la coalition victorieuse en 1981 au profit essentiellement des libéraux (indépendants et AMD). Cette modification de tendance épouse tout à fait l'évolution du pouvoir : le colonel ould TAYA s'est imposé en décembre 1984. Le dernier point du rapport de force entre groupes politiques sur le front syndical fait état, suite à leur rupture, de l'isolement du MND mais également, dans une moindre mesure, des Nassériens qui ont cependant amorcé un rapprochement avec les Islamistes au cours des élections municipales de décembre 1986. Les libéraux,

(142) Même si les Islamistes ont une approche plus universaliste de l'Islam que les Nassériens, davantage attachés à l'arabisme (le Coran a été révélé à un arabe).

(143) Abdel Nasser ould ETHMANE. Op. cit. p. 7.

(144) Ibid.

le Baas et la tendance modérée d'El Hor pourraient former une nouvelle coalition "modérée" majoritaire.

La présentation des diverses coalitions formées en quelques années sur le front syndical permet de mettre en avant le caractère versatile et immédiat des alliances. *"Cette instabilité congénitale est d'autant plus désarmante que ses ressorts demeurent inconnus et ne répondent pour la plupart à aucune détermination idéologique ou d'ordre historique"* (145). La dernière remarque d'Abdel Nasser ould ETHMANE rappelle une citation rapportée dans la 1ère partie concernant la composition de la liste UND lors des élections municipales de décembre 1986 : *"Cette cohabitation curieuse en apparence n'est pas pour autant contre nature dans la mesure où les divisions d'antan sont plus liées à des intérêts personnels qu'à des divergences politiques ou idéologiques"* (146). Le faible poids des idéologies avait déjà été souligné (146 bis). Mais les "ressorts" dont parle A.N. ould ETHMANE sont-ils totalement inconnus ? Ne peut-on esquisser quelques tentatives d'explication ?

Le fait que, malgré l'appartenance formelle à tel groupe politique, tout Mauritanien partage peu ou prou la même vision du monde et des choses - tous sont musulmans et tous restent situés par rapport à leur origine ethnique et tribale (147) -, on peut supposer que les divisions sont, malgré les apparences, relativement artificielles. En fonction des problèmes ponctuels qui sont posés, il semble logique que des glissements s'effectuent facilement. On ira là où l'intérêt immédiat de son groupe d'origine semble le mieux défendu, ce qui explique l'extrême mobilité tactique des mouvements politiques. On se déterminera en fonction de la question urgente de l'heure (Sahara occidental, question culturelle...) quitte à s'allier avec le diable ... sans pour autant perdre son âme.

(145) Ibid. p. 2.

(146) Abdellahi ould BOUBACAR. Les élections municipales de 1986 à Nouakchott. Mémoire de maîtrise. Faculté de Droit. Nouakchott. Mai 1987. p. 29.

(146 bis) Cf. 1ère partie. p.p. 110 et 226.

(147) L'étiquette politique ne saurait conduire à déroger à l'"obligation" de redistribution, de même que tout "marxiste" du MND "piégé" dans un groupe à l'heure de la prière ne saurait se dérober... On pourrait ajouter dans ce sens la confiance que nous fit une personnalité mauritanienne concernant son identité de musulman. Si la question devait être posée à Paris, il hésiterait et peut-être répondrait par la négative ; si elle était posée à Nouakchott, la réponse serait automatiquement affirmative.

A cela il faut ajouter, nous semble-t'il, le fait que les acteurs des groupes politiques organisés forment une minorité issue de l'élite sociale. Essentiellement regroupés dans la capitale, il s'agit d'une partie de l'intelligentsia du pays. A l'image des nombreuses alliances conclues ou rompues à l'époque pré-coloniale entre les chefs des diverses tribus ou familles, l'entrée en scène des groupes politiques ne serait-elle pas la continuation de ce jeu d'alliances par d'autres moyens ? Il est à cet égard remarquable que certains groupes politiques recrutent prioritairement, sinon exclusivement, dans telle ou telle tribu : les Nassériens dans les tribus de l'est du pays, le MND et le PKM des années 70 parmi les Tagouant et les Idaouali qualifiées à l'époque de "tribus rouges"...

Enfin, dans le droit fil de cette tentative d'explication des comportements politiques contemporains à la lumière de l'histoire on pourrait identifier ici un dernier "ressort" des alliances politiques, dérivé du vieux réflexe de solidarité négative. Dès qu'un groupe devient prédominant, présentant donc le risque d'étouffer les autres, on assiste subitement à diverses alliances contre ce groupe. Le succès du camp pro-Polisario de même que le leadership des Nassériens sont de courte durée. La logique profonde de ce système politique néo-tribal n'est-elle pas la recherche constante de l'équilibre en empêchant toute éventualité de domination d'une composante sur les autres ? (On retrouverait là encore l'"anarchie égalitaire" (148) du monde tribal).

Les groupes politiques organisés sortent parfois de l'activité para-légale. A plusieurs reprises dans les années 80, certains d'entre eux ont eu recours à des moyens violents pour tenter d'imposer leurs choix politiques.

(148) Cf. Partie préliminaire. p. 49.

§ 2 - La contestation violente

Evoquer la contestation violente des groupes politiques en Mauritanie peut sembler un truisme lorsqu'on a à l'esprit le record des coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat depuis 1978. Nous avons déjà souligné la nécessité d'une définition stricte des coups d'Etat dans ce pays (149). Cette démarche conduit à ne retenir ici que les coups de force violents, où le sang a coulé, les autres ne pouvant être assimilés réellement à des coups d'Etat (nous avons suggéré l'hypothèse d'une forme *sui generis* de dévolution du pouvoir en fonction de coups d'Etat particulièrement *soft*). Les deux seules tentatives violentes, qui se sont d'ailleurs soldées par des échecs, sont celles en 1981 de la branche armée de l'AMD et en 1987 d'officiers *hall pulaar* (150). A travers l'étude de ces deux exemples, on se demandera pourquoi et comment se fait le passage à l'action armée avant de tirer les leçons de telles entreprises. L'origine de ces deux tentatives étant fort diverse, nous les présenterons successivement.

"L'usage de la violence dans les relations conflictuelles à l'échelle politique en Mauritanie n'intervient qu'en cas d'impasse" (151). Avec pour toile de fond le conflit saharien, c'est bien à une marginalisation de l'AMD que l'on assiste fin 1980 à l'annonce du projet de constitution et de la nomination du gouvernement civil de Sid'Ahmed ould BNEIJARA. Le front progressiste qui se met en place à l'initiative et autour du premier ministre consacre la victoire de l'alliance Haidalla - MND - Nassériens - partisans du Front Polisario aux dépens du camp "pro-marocain". Si les islamistes restent à l'écart d'un projet constitutionnel trop laïc à leur goût, El Hor et le Baas sont invités à rejoindre le front patriotique. Bref, le processus en cours tend à isoler l'AMD dont l'hostilité au pouvoir en place est connue. Alors que sa direction est en exil, ses sympathisants à l'intérieur du pays deviennent la cible du ministère de l'intérieur. Début 1981, l'AMD est bien dans une situation d'impasse, ce qui peut expliquer que certains de ses membres décident de passer à l'action armée.

(149) cf. p. 313.

(150) Bien que ce travail ne concerne que la période 1946-1986, il nous a semblé important de prendre en considération la tentative de putsch du 22 octobre 1987 qui s'inscrit dans une parfaite continuité par rapport au problème communautaire.

(151) Abdel Nasser ould ETHMANE. Op. cit. p. 10.

La tentative de coup d'Etat du 16 mars 1981 n'est pas une révolution de palais, car ses auteurs sont hors des principaux rouages de l'Etat. Elle apparaît avant tout comme *"un règlement de compte entre factions rivales au sein de l'armée, sous-tendu par un contexte national extraverti où chacun des protagonistes (Haidalla et la branche militaire de l'AMD) fait appel à l'appui de l'une ou l'autre des puissances régionales en conflit (l'Algérie et le Maroc)"* (152). Le film du déroulement du putsch va nous permettre de saisir les raisons de son échec. Dans la matinée du 16 mars, deux commandos partis du sud du pays arrivent à Nouakchott. Le premier groupe, dirigé par le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould SIDI s'empare de la Présidence où le CMSN devait être réuni au grand complet. Mais la salle est vide, la réunion ayant été reportée. Le commando se dirige alors vers la radio nationale pour y enregistrer un message. L'autre groupe, commandé par le lieutenant-colonel Mohamed ould Bah ould ABDELKADER, tente de prendre le contrôle de l'état-major des forces armées. Après quelques heures d'affrontement, les forces loyalistes prennent le dessus. Les survivants des commandos sont arrêtés. Pour la première fois dans l'histoire de la Mauritanie indépendante le sang a coulé au cours d'une lutte pour le pouvoir. Le bilan s'élève à 7 morts et 2 blessés. Pour la première fois également les putschistes seront condamnés à mort et exécutés.

La précipitation *"quelque peu néophyte"* (153) dans laquelle s'est déroulée cette aventure armée est évidente. Que pouvaient deux commandos réunissant en tout et pour tout 12 hommes contre une armée en état d'alerte permanente ? Il faut à ce propos signaler la décision des conjurés de passer à l'action sans même en référer à la direction de l'AMD qui apprendra la nouvelle une fois l'opération déclenchée. On a pu donner une explication de la "spontanéité" des putschistes eu égard à leur certitude que le mouvement insurrectionnel serait *"activement soutenu par tous les mécontents à l'intérieur du pays" ... "Faux calcul, espoir vain quand on sait l'opportunisme des intellectuels mauritaniens de la première génération, la pusillanimité des grands hommes d'affaires et la perte de leur crédit par les notables tribaux, catégories sur le soutien desquelles l'AMD comptait"* (154). C'est le lieu de mettre l'accent sur la nature d'une telle entreprise qui est le fait d'un groupe militaire sans emprise politique sur le reste de la population.

(152) Ibid p. 11.

(153) Ibid p. 11.

(154) Ibid p. 12.

Feu de paille sur le plan de la lutte armée, la tentative du 16 mars 1981 aura cependant des conséquences notables quant à la stratégie suivie par l'AMD. Renonçant au renversement du régime à partir de l'extérieur, elle décide de miser sur ses relais à l'intérieur de l'appareil d'Etat. Il s'agit alors de développer une contestation interne suffisamment forte pour "*entraîner un transfert du pouvoir aux mains d'officiers au patriotisme indiscutable*" (155). C'est apparemment chose faite avec la révolution de palais du 12 décembre 1984 qui est favorablement accueillie par l'AMD.

La contestation violente resurgit quelques années plus tard. Le 22 octobre 1987, un complot impliquant principalement des militaires de l'ethnie halpulaar proches du Chef de l'Etat (dont plusieurs officiers d'état-major) échoue *in extremis*, "*alors qu'il avait été programmé pour être sanglant*" (156). Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, "*cette tentative de renversement du pouvoir est un crime contre la collectivité nationale toute entière, car elle aurait inéluctablement coûté très cher en vies humaines si elle n'avait été déjouée avant le début de son exécution*" (157). De l'avis de plusieurs observateurs, on a frôlé la guerre civile. Un mois plus tard s'ouvre le procès d'une cinquantaine d'accusés. Le verdict tombe le 3 décembre 1987 : de nombreuses peines de travaux forcés, de prison et trois condamnations à mort (158). Cette tentative de putsch de militaires halpulaaren avait été précédée en 1986 de la "révolte des intellectuels" dont le point d'orgue fut la distribution dans plusieurs capitales africaines et en Europe d'un document intitulé "*Manifeste du négro-mauritanien opprimé*" (159). Ce texte apparaît comme un véritable programme de combat des nationalistes négro-africains. Analysant minutieusement l'instauration du "*système beidane*" (blanc) et la politique de discrimination sous-jacente qui aboutit à un "*apartheid mauritanien*", les auteurs tentent de démontrer "*l'écrasement politique, social, économique et culturel des négro-mauritaniens*". La réaction du pouvoir ne se fait pas attendre. Le ministre de l'intérieur, le colonel d'origine halpulaar Anne Amadou BABALY, jugé trop timoré, est remplacé par le lieutenant-colonel Djibrilould ABDALLAHI, métis de français et de mauresque. Le nouveau promu a une réputation d'homme à poigne.

(155) Ibid. p. 13.

(156) Jeune Afrique. 11 novembre 1987. p. 20.

(157) Le Monde. 30 octobre 1987. p. 6.

(158) Les lieutenants BA Seidy, SARR Amadou et SY Saïdou seront exécutés le 6 décembre. Il semble que l'on ait pris soin de choisir trois victimes de peu de poids sur le plan social. Source : entretiens.

(159) Reproduit en annexe.

Il fait aussitôt procéder à une quarantaine d'arrestations. On assiste alors pour la première fois en Mauritanie à une violence qualifiée par certains de "terroriste" : des véhicules de l'administration, une station service, une usine et un marché sont incendiés. Le procès des auteurs présumés du Manifeste conduira à la condamnation de vingt-trois *"personnes égarées œuvrant contre l'unité nationale"* (160), les peines allant de six mois à cinq ans de réclusion. Mais les activistes négro-africains ne sont pas considérés comme des détenus politiques. Le Président Maaouya ould TAYA est très clair à ce sujet : *"Vous considérez ces individus comme des détenus politiques, alors qu'ils ont incendié des voitures officielles et saccagé des magasins... Je ne suis pas d'accord. Il s'agit purement et simplement de criminels de droit commun et nous les avons jugés en tant que tels"* (161). La volonté du pouvoir de banaliser la contestation négro-africaine est confirmée par l'accusation officielle de collusion avec l'extérieur. On a pu évoquer à ce propos les liens entretenus notamment avec l'extrême-gauche sénégalaise (162). Il ne saurait toutefois être question d'évacuer aussi rapidement le caractère proprement mauritanien de cette contestation. Il est vrai à cet égard que *"les régimes du tiers monde succombent facilement à la tentation d'extravertir leurs déboires internes afin de nier la durabilité de l'ancrage de la contestation dans la réalité nationale"* (163). Mais les faits sont têtus. Le putsch avorté du 22 octobre 1987 est là pour le rappeler.

En réalité le problème noir s'est régulièrement posé dans l'histoire récente de la Mauritanie. Malgré le discours intégrateur qu'a toujours tenu le pouvoir à ce sujet, nous touchons à un des problèmes de fond de la Mauritanie contemporaine. S'il ne s'est pour le moment manifesté que sous la forme d'une contestation de groupe, il est des plus probables qu'en l'absence de solutions appropriées il concerne à terme une grande partie de cette communauté.. Essayons

 (160) Ahmed SOUEIDI. Depuis un an, la Mauritanie... Grand Maghreb. N° 54. 22 décembre 1986. p. 509.

(161) Interview accordée à Jeune Afrique. N° 1350. 19 novembre 1986. p. 37.

(162) On a aussi fait état de sommes reçues d'Israël.

(163) Abdel Nasser ould ETHMANE. op. cit. p. 14.

brièvement de présenter le problème noir tel qu'il se pose en Mauritanie (164).

Nous avons souligné plus haut que la contestation violente intervient généralement à la suite d'une impasse. Avec la question noire, il s'agit d'une impasse qui dure et peut-être s'accroît au fil des ans. La permanence de cette contestation est tout à fait remarquable. 1957 : création de l'Union des originaires de la vallée du Fleuve dont le but est de défendre les intérêts de la communauté noire et du Bloc démocratique du Gorgol qui va jusqu'à envisager la sécession ; 1961 : les dirigeants de l'union nationale mauritanienne demandent le rattachement du sud de la Mauritanie à la Fédération du Mali tandis que l'on assiste peu après à une controverse raciale lors du congrès constitutif du PPM ; 1966 : contre la politique d'arabisation, des écoliers puis des fonctionnaires noirs se mettent en grève, "*Manifeste des 19*" (165) et tragiques affrontements raciaux ; 1979 : tension raciale autour de la question culturelle ; 1986-87 : "*Manifeste du négro-mauritanien opprimé*" et tentative de putsch. Bref, dès la naissance de l'Etat mauritanien et très régulièrement par la suite, une fraction activiste de la population noire a toujours clamé haut et fort son refus de l'accaparement de l'Etat par les Beidane.

A la racine du problème intervient le poids démographique de chaque groupe. Il existe en Mauritanie une loi non écrite, la "règle du quart", selon laquelle la représentation des Noirs dans les instances politiques doit se situer autour de cette proportion censée représenter l'importance numérique réelle de la communauté négro-africaine. Le nombre de ministres noirs dans chaque gouvernement depuis l'indépendance reflète peu ou prou cette fameuse règle (166).

(164) La question nationale pourrait à elle seule faire l'objet d'une thèse. Nous n'en donnerons ici que quelques éléments-clés. Sur le sujet, voir notamment : A. DIALLO. *Réflexions sur la question nationale en Mauritanie*. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1982. p. 389 ; M. DIOUF. *L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie SS.82/CONF.815/07*. Unesco. 1982 ; Cheikh B. FALL. *La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géo-politique de l'Afrique du nord-ouest*. Thèse de 3ème cycle en relations internationales. Reims. 1983 ; A.G. GERTEINY. *The racial factor and politics in the Islamic Republic of Mauritania*. Race, VIII, 3. 1967. p. 263 ; J.L. BALANS. *Société plurale et intégration politique en Mauritanie*. African Perspectives. Leiden. 1977/2. p. 63 ; F. SOUDAN et M. SELHAMI. *Vents de sable sur l'unité nationale*. Jeune Afrique. N° 1350. 19 novembre 1986. p. 34 ; Fédération internationale des droits de l'homme. Paris. *Rapport de mission Mauritanie*. Avril-décembre 1987 ; Jeune Afrique N° 1353. 10 décembre 1986. p. 54, N° 1387. 5 août 1987. p. 55... ainsi que les nombreux articles parus depuis avril 1989. C'est l'occasion de rappeler que notre thèse, malgré quelques allusions dictées par la logique de la rédaction, ne prend pas en compte les événements de 1989 (pour ce faire, cf addendum).

(165) cf. annexe in *Manifeste du négro-mauritanien opprimé*.

(166) cf. résultats de notre enquête. 1ère partie. p. 312 et 2ème partie. p. 369.

Le Manifeste de 1986 étend la démonstration à tous les secteurs de la vie publique. Or il n'existe aucune statistique officielle concernant la répartition ethnique et raciale de la population. Si une enquête partielle effectuée en 1958 par la Mission socio-économique de la vallée du Sénégal (MISOES) avance la proportion de 20 % de négro-africains, il semble, d'après les extrapolations qu'il est possible d'effectuer à partir des résultats de cette enquête, que ce chiffre ne corresponde plus à la réalité actuelle en raison principalement d'un dynamisme démographique plus élevé chez les négro-africains que chez les maures. La plupart des observateurs s'accordent en général à reconnaître cet état de fait. Dans sa thèse, F. de CHASSEY propose une estimation de la population pour 1980 en prenant en compte les taux d'accroissement établis par la MISOES.

	1960	Taux d'accroissement annuel	1980
Maures blancs	53 %	7 %	34 %) (60 %
Maures noirs	27 %	11 %	26 %)
Noirs sédentaires	20 %	24 %	40 %

Tiré de F. de CHASSEY. Contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la Mauritanie. Op. cit. p. 74.

Notons cependant qu'une enquête de la SEDES effectuée en 1964-1965 conclut à un écart bien moins grand concernant le taux d'accroissement annuel : 15 % pour les Maures, 19 % pour les Noirs. in F. de CHASSEY. Ibid. p. 75.

J.L. BALANS, sans donner de chiffres, estime lui aussi que le rapport Maures/Noirs a du évoluer depuis l'indépendance : *"le rapport quantitatif officiel entre les deux grands groupes de population était en 1970 de 3/4 - 1/4 en faveur des Maures. Il est probable que cet écart a dû sensiblement s'atténuer depuis"* (167). Certes, après avoir noté que le dynamisme démographique supérieur des négro-africains est surtout lié à leur condition de sédentaires, on pourrait souligner que les Maures se sont considérablement sédentarisés depuis deux décennies. Mais cela ne résout pas le problème du nombre effectif des ressortissants de chaque communauté. Pas plus que la pirouette du gouvernement mauritanien consistant à comptabiliser la population en nomades et sédentaires lors du recensement de 1977. Les Noirs ont alors beau jeu de dénoncer un dosage aussi strict dans son application qu'il est flou dans ses fondements. Etant donné le caractère passionnel de la question, nous nous sommes limité à citer deux auteurs que l'on peut *a priori* créditer d'une certaine neutralité. Il est frappant de constater, lorsque l'on pose la question de la répartition démographique à un Mauritanien, l'écart considérable dans les réponses selon que l'interlocuteur appartient à telle ou telle communauté (168).

Si l'aspect démographique constitue une donnée essentielle de la question nationale en Mauritanie, la contestation négro-africaine s'est surtout cristallisée autour de la question culturelle et plus précisément linguistique. Depuis l'indépendance, plusieurs réformes du système éducatif ont consisté à étendre progressivement l'arabisation, ce qui correspondait pour les Maures à une affirmation culturelle et politique de leur personnalité par rapport à l'ancienne métropole. Les Noirs ont

(167) Société plurale et intégration politique en Mauritanie. African Perspectives. 1977/2. Leiden. p. 63.

On peut lire à ce sujet dans l'édition de 1988 du Quid : "Maures : officiellement 70 %, en fait 50 %". p. 979.

(168) Le pourcentage des négro-africains varie ainsi de 15 % à 50 %. Nous n'avons rencontré que quelques exceptions à ce qui semble une mauvaise foi caractérisée. Le recensement effectué en 1988 ne semble pas devoir clarifier la situation.

vu par contre dans ces réformes une tentative d'instauration de l'hégémonie maure. *"L'arabisation va apparaître au fur et à mesure des réformes du système éducatif comme un puissant moyen de sélection d'abord et d'élimination massive des Négro-mauritaniens par la suite. En réalité, elle va servir de couverture au racisme qui ne se révèle que maintenant, pour peu que l'on observe les pratiques de recrutement : le droit au travail, à la promotion n'est plus l'affaire de compétence mais de couleur"* (169). Certes, à la suite de la tension raciale de 1979, le pouvoir militaire opte pour la généralisation de l'utilisation des langues nationales négro-africaines parallèlement à l'arabe. Il crée à cet effet un Institut des langues nationales (ILN) dont la mission est d'assurer leur promotion. Là encore, les négro-africains accusent le pouvoir maure de les avoir abusés. *"Fidèles à leur stratégie d'assimilation systématique, ils étouffent l'Institut des langues nationales qui est en train de mourir à petit feu, et font traîner les mesures devant mener à cette égalité des chances tant attendue... Les mesures d'octobre 1979, la création de l'ILN, la mise sur pied d'une Commission de réforme, pour être des produits de la lutte des Négro-mauritaniens, n'en sont pas moins des leurres destinés à tromper notre vigilance et endormir notre ardeur afin de remettre fondamentalement en cause nos acquis"* (170).

Après avoir présenté quelques unes des données explicatives du "problème noir", il s'agit de poser la question des acteurs de la contestation noire. Contrairement à certaines simplifications abusives lues ou entendues périodiquement, l'activisme noir n'est le fait que d'une minorité regroupant essentiellement une partie de l'élite haalpulaar. Ni les Maures noirs, ni les Soninkés, ni les Wolofs ne sont globalement partie prenante de façon active. Le faible nombre de personnes réellement concernées est peut-être à l'origine de l'échec jusqu'ici de cette contestation. On a reproché à cette élite négro-africaine ses motivations opportunistes : *"Ces gens là ne représentent rien d'autre que leur propre ambition déçue et utilisent la couleur de leur peau comme moyen de chantage pour accéder à des postes de*

(169) Manifeste du négro-mauritanien opprimé. Op. cit. p. 26.

(170) Ibid. p. 29.

responsabilité ou obtenir des faveurs de l'administration et du gouvernement. Jusqu'ici, cela a pu marcher avec les précédents régimes", entend-on dire. Il ne s'agit pas seulement d'un discours officiel mais également de propos qui nous ont été tenus par des Négro-africains tant à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays" (171). Certains y voient même l'origine du mouvement négro-africain : "Les intellectuels négro-africains éprouvent de la crainte à voir l'arabe se généraliser car cela comporte pour eux le risque d'être marginalisés et supplantés par les intellectuels arabes. C'est pourquoi l'opposition à l'arabe est apparue bien avant la généralisation de l'usage de l'arabe dans l'enseignement et l'administration, avant même que l'arabe ne soit reconnu langue officielle. Cette crainte et les préjugés qu'elle engendre sont à la base du courant politique nationaliste étroit" (172). L'exacerbation de la crise économique dans les années 80 (retombées de la guerre du Sahara et de la récession mondiale) ainsi que l'intervention du FMI ont abouti à un rétrécissement du marché de l'emploi alors que les diplômés sont en nombre croissant. Le regain de tension ethnique en 1986 et 1987 est sans doute lié à cette situation. "Il se comprend qu'en Mauritanie chacun se sente à l'étroit. Chaque emploi, chaque crédit ou marché devient l'enjeu d'une véritable foire d'empoigne entre tribus, régions, nationalités, races. D'où l'exacerbation de tous les particularismes depuis le début des années 80" (173).

Mais le problème noir dépasse certainement les querelles autour de quelques postes ou marchés. Pour qui observe la vie de tous les jours en Mauritanie l'apparent brassage des populations connaît sans aucun doute des limites. Tel Noir est chassé d'un taxi conduit et occupé par des Maures (l'inverse se produit également); à la sortie des écoles les petits noirs et les petits maures ne se mélangent pas (ceci évidemment n'a rien d'absolu); les contrôles de police ou de douane auxquels sont invariablement soumis tous ceux qui parcourent le pays sont plus ou moins souples selon l'affinité ethnique du contrôleur et du voyageur. L'appartenance à telle communauté et la volonté de le montrer en marquant sa différence est perceptible à travers de multiples détails de la vie quotidienne (langue, habillement, musique, etc.). Si bien que lorsqu'une injustice flagrante est commise (à l'occasion d'une nomination, de l'octroi d'un avantage...) les frustrations sont d'autant plus grandes.

(171) Babacar TOURE. Quels choix pour la Mauritanie ? Sud Magazine (Dakar). N° 4. Janvier 1987. p. 11.

(172) MND (?). Pour une solution juste du problème de l'enseignement en Mauritanie. Non daté. p. 6.

(173) Déclaration du MND (après la tentative de putsch du 22 octobre 1987). 8 Novembre 1987. p. 4.

L'éventuel élargissement de la base des acteurs de la contestation noire, avec les conséquences que cela implique, était, avant même les événements de 1989, d'actualité. Les risques d'affrontement ethnique se sont multipliés ces dernières années avec le rachat des terres du sud par des hommes d'affaires maures dans la perspective de la mise en valeur de la vallée du Fleuve Sénégal. L'ordonnance foncière de 1983 fondée sur l'individualisation des terres a donné le feu vert à ces opérations qui constituent de réels foyers de tension. Le Manifeste de 1986 est très clair à ce sujet ; il y consacre son passage le plus violent : "*Boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens de ces étrangers qui viennent aménager sur vos terres. La terre appartient au village*" (174). Dès 1987, on pouvait envisager que la contestation sorte de son ghetto, modifiant ainsi les données de la question négro-africaine. "*Le problème de la cohabitation raciale reste donc entièrement posé et risque de perdurer avec le rachat des terres de culture de la région du Fleuve par le capital privé arabo-berbère. Dans cette perspective, l'élitisme de la cause nationaliste négro-africaine pourrait être atténué par le ralliement du paysannat noir. A ce moment là la crainte de la guerre civile sera fondée*" (175). Les massacres et le déplacement des populations de 1989 n'ont fait que renforcer cette dernière occurrence.

(174) Op. cit. p. 20.

(175) Abdel Nasserould ETHMANE. Op. cit. p. 15.

Faut-il rappeler que l'étincelle qui a mis le feu aux poudres en 1989 provient d'un conflit situé sur la région du Fleuve ? A ce sujet, on constate depuis plusieurs années de sérieux problèmes de cohabitation entre les pasteurs maures poussés vers le sud par la sécheresse et les agriculteurs négro-africains. "*... Populations et bétail migrent vers les zones d'occupation permanente où l'agriculture est pratiquée. L'exiguïté de l'espace vital et le déséquilibre démographique ont créé une situation de conflits raciaux permanents avec destruction de cultures, agressions armées contre des paysans isolés suivies de mort d'homme... Toute réaction de défense légitime de la part des Noirs est réprimée par les autorités régionales... Tant et si bien que les paysans n'osent guère s'attaquer au bétail destructeur... Le dromadaire maure est devenu le fléau numéro un des cultures du Jeeri et du Waalo, bien avant les phacochères, les cinocéphales et les sauteriaux*". Manifeste du négro-africain opprimé. Op. cit. p. 21.

On pourra également consulter le mémoire de Moussa DIAGANA. Les problèmes de cohabitation agriculteurs-éleveurs au Gorgol. ENA. Nouakchott. Février 1986.

Face au problème communautaire, le pouvoir s'est toujours contenté dans le meilleur des cas (!) de produire un discours optimiste d'intégration. De Mokhtarould DADDAH présentant son pays comme un "pont" entre l'Afrique noire et le monde arabe à Maaouyaould TAYA pour qui *"les notions de noir et de blanc ont été introduites en Mauritanie par les occidentaux et les colonialistes"* (176), la continuité est parfaite. Mais la belle image de certains sages (*"dans l'œil, le blanc et le noir se complètent"* (177)) n'empêche pas l'obstruction la plus totale lors des périodes de tension. Ainsi, à la suite des conflits raciaux de 1966, le Bureau politique national du PPM interdit l'utilisation de termes à connotation raciale ("noirs", "blancs") ou ethnique ("Maures", "Toucouleurs", "Sarakollés", "Ouolofs"), recommandant d'utiliser les termes de "nomades" et "sédentaires", "mauritaniens du nord" et "mauritaniens du sud" (ou "camarades du Fleuve"), davantage conformes à la doctrine unitaire du parti (178). Officiellement, le sujet est resté tabou. Même l'argument le plus fort du pouvoir, d'ordre religieux (l'Islam constitue le ciment national), est mis à mal. Bien que fervents musulmans, les Noirs refusent d'identifier l'Islam à l'arabe et dénoncent toute confusion visant à poser un problème politique dans un cadre religieux (179).

La question nationale a toujours constitué un élément clé de l'univers politique mauritanien. Aujourd'hui plus que jamais. Outre les menaces d'explosion de l'entité mauritanienne que désormais elle renferme, elle a été jusqu'ici en partie à l'origine de certains choix fondamentaux. Ainsi, elle a contribué à freiner l'avancée démocratique dans la mesure où l'adoption du multipartisme présentait pour beaucoup le risque de refléter et d'encourager les clivages ethniques et raciaux, d'autres estimant au contraire que seule l'institutionnalisation du multipartisme aurait permis de désarmer les tensions communautaires en provoquant des regroupements inter-ethniques autour de rassemblements d'idées.

(176) *Le Politicien* (Dakar). 25 avril 1986. p. 4.

(177) cité par Abdellahiould BAH NAGY. *Jeune Afrique*. N° 1387. 5 août 1987. p. 57.

(178) Mokhtar DIOUF. L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie. (Colloque sur l'élaboration et l'utilisation des indicateurs sociaux des minorités ethniques et culturelles. Ottawa. 25-28 octobre 1982). Centre de recherches économiques appliquées. Faculté de Sciences Economiques. Université de Dakar. p. 47.

(179) Il s'agit d'un sujet tabou par excellence mais qui revient régulièrement dans les discussions lorsqu'on aborde le thème de la question nationale. Par ailleurs, le "ciment" religieux a passablement craqué en 1989 : les événements n'ont-ils pas eu lieu pendant le mois du ramadan ?

La question nationale a également toujours pour une bonne part expliqué la disposition de l'échiquier politique mauritanien, les divers groupes politiques se positionnant tôt ou tard par rapport au problème communautaire. Cela paraît évident pour les nationalistes "étroits" négro-africains et leurs *alter ego*, les mouvements arabes "chauvins". A l'opposé, l'AMD et le MND se sont efforcés de mobiliser dans les deux communautés. Le MND a beaucoup œuvré pour le rassemblement. Il est à cet égard significatif de constater la corrélation entre la bonne santé du MND et le reflux des tensions ethniques. La résurgence actuelle du problème noir est concomitante à la crise sérieuse que traverse le MND (180).

Les principales leçons à tirer de la contestation violente s'orientent dans trois directions.

Tout d'abord, la contestation violente, en tant qu'elle exprime un réel malaise d'une partie de la société, laisse de profondes traces dans le corps social. Elle est le signe d'une cristallisation des positions autour d'un problème posé. *"La division de la Mauritanie devenue définitive à partir du 16 mars continue à marquer aujourd'hui encore les relations entre individus. Tant que le problème du Sahara ne sera pas résolu, le schéma politique interne demeurera, malgré la diversité des opinions, caractérisé par une bipolarité latente entre les amis du Polisario et de l'Algérie, peu nombreux mais actifs, et les sympathisants du Maroc"* (181). Concernant la question nationale, l'actualité a montré de quelle façon s'est agrandi le fossé séparant les diverses communautés.

(180) Tous les mouvements politiques semblaient, avant même les événements, intégrer le problème communautaire dans leurs analyses (le MND ayant apparemment rectifié sa position avant le printemps 1989; depuis les événements, il qualifie l'Etat mauritanien d'"Etat chauvin grand arabe" - cf annexes de l'addendum). On nous a rapporté que même dans un groupe politique "unitaire" tel que les Frères musulmans, les ressortissants des diverses communautés se divisaient à propos de la question nationale.

(181) Abdel Nasser ould ETHMANE. Op. cit. p. 13.

Un relatif consensus sur une attitude de neutralité semble s'imposer depuis l'arrivée au pouvoir du colonel ould TAYA.

En second lieu, le caractère très récent de cette forme de contestation peut signifier que les moyens pacifiques de résolution des conflits ne sont plus suffisants. Il est vrai qu'il existe une tradition bien établie en matière de pratique musclée de dévolution du pouvoir dans ces sociétés. *"L'héritage politique de la Mauritanie contient les preuves d'une banalisation de la violence dans la régulation des conflits d'hégémonie propres à chaque émirat, tribu ou ethnie. Aucune famille régnante n'a jamais échappé à la déstabilisation armée de la part des périphéries aristocratiques au sein desquelles elle recrute son personnel politique. Les putschs, les assassinats, les razzias et la terre brûlée étaient fréquents. Aujourd'hui leur réintroduction signifie que l'ensemble des moyens pacifiques susceptibles de modifier une situation quelconque sont taris. Seule l'expression non violente du mécontentement par rapport aux desseins et à la pratique du pouvoir peut être perçue dans ses variantes modernes comme une importation"* (182).

Enfin, autre témoignage de continuité historique, la contestation politique "officielle" est le fait d'une minorité issue principalement de l'élite. Le manque de relais dans la population est d'ailleurs une des raisons des échecs enregistrés. L'élargissement de la base des groupes politiques pourrait à terme modifier l'impact de ce type de contestation (182 bis). Ceci nous amène à quitter le terrain de l'activité politique de groupe dont on a pu mesurer la vitalité. La contestation peut également être d'origine populaire.

(182) Ibid. p. 16.

(182 bis) Ce qui est tout à fait d'actualité pour les négro-africains ou tout au moins la communauté Halpulaar.

Section 2 - De quelques modes populaires d'action politique.

La notion, récente, de mode populaire d'action politique guidera ici nos recherches (183). Traduisant la "revanche" de la société sur l'Etat (184), elle invite à regarder le politique d'une nouvelle manière, "par le bas". *"Les modes populaires d'action politique permettent de repérer le politique dans des lieux nouveaux que la science politique aristocratique a largement négligés, plus "sensible" qu'elle est à la politique de l'Etat, des élites et des grands mouvements qui font l'Histoire"* (185). Nous participerons ici à cette inversion du mouvement en rendant compte du *"polythéisme" des pratiques sociales qui contredisent le "monothéisme" du régime*" (186).

S'il est établi, en regardant le politique "par le bas", que la production politique est non seulement le fait des groupes sociaux dominants mais également des acteurs subordonnés, il reste qu'au moins deux des éléments de la notion de mode populaire d'action politique - le "populaire" et le "politique" - doivent être précisés (187). Comment définir le "populaire" ? On sait que l'adjectif populaire

-
- (183) Sur cette notion, voir notamment le bulletin Modes populaires d'action politique. CERI-FNSP ; J.F. BAYART. Le politique par le bas en Afrique Noire. Politique africaine. Numéro 1. Janvier 1981 ; P. GESCHIERE et J. VAN DER KLEI. La relation Etat-paysans et ses ambivalences : modes populaires d'action politique chez les Maka et les Diola. in E. TERRAY (dir.). L'Etat contemporain en Afrique. L'harmattan. 1987.
- (184) J.F. BAYART. La revanche des sociétés africaines. Politique africaine. Numéro 11. Septembre 1983.
- (185) Christian COULON. La science politique et les modes populaires d'action politique : la descente aux enfers comme voie de salut. Modes populaires d'action politique. N° 1. Janvier 1983. p. 4.
- (186) J.F. BAYART. Le politique par le bas en Afrique Noire. Op. cit. p. 69.
- (187) J.F. MEDARD discute la notion même de MPAP à laquelle il préfère l'expression de "politique par le bas". *... "Peut-être parce que je reste prisonnier d'une conception classique de la politique, je répugne à désigner comme modes populaires d'action politique des types de comportement qui ne sont que des réactions de fuite et d'évasion"*. in Politique africaine N°1. Op. cit. p. 124. J.F. BAYART a eu, ailleurs, l'occasion de répondre : *"Les notions de "modes populaires d'action politique" ou de "politique par le bas" ont été contestées. On ne peut que répéter qu'elles sont utilisées par pure commodité, qu'elles ne prétendent pas au statut de concept, qu'elles n'impliquent aucune interprétation topographique des systèmes sociaux. Il avait été d'emblée précisé que le groupe travaillerait sur les interactions au sein de ceux-ci"*. in Modes populaires d'action politique. N° 1. Op. cit. p. 2.

renvoie au "plus grand nombre, opposé aux classes supérieures, dirigeantes (sur le plan social) ou aux éléments les plus cultivés de la société" (188). Si l'on ne peut nier une certaine spécificité du "populaire" par rapport au "non-populaire", il importe cependant de tenir compte de la complexité des situations concrètes et donc d'éviter toute interprétation par trop manichéenne. Tout mouvement social d'essence populaire qui prend de l'ampleur repose à moment donné sur l'action d'intellectuels, "donc d'une contre-élite qui interprète et articule les éléments dynamiques des cultures populaires" dans un projet politique global" (189). Nous serons ainsi amené à adopter une vision éclatée du populaire, reflet d'une réalité contrastée. Le "politique", quant à lui, voit son horizon singulièrement élargi avec la notion de mode populaire d'action politique. L'introduction des multiples "manières de faire" (ruse, humour, dérision, silence, double-jeu ...) dans le champ politique pose la question des frontières de celui-ci. "Si tout devient politique, plus rien n'est politique, et un impérialisme trop vorace de la science politique risque d'en dissoudre l'objet" (190). Il sera donc nécessaire, dans tous les cas, de montrer si l'on est en présence d'un passage à l'action politique et dans l'affirmative de préciser le processus de prise de conscience et d'organisation du mouvement ou de la pratique en question.

L'exposé que nous ferons de quelques modes populaires d'action politique en Mauritanie s'effectuera en deux temps, conformément à une présentation "classique" : "La revanche des sociétés sur l'Etat autoritaire ou totalitaire emprunte deux formes idéales. D'une part, la société civile, originellement disparate et fragmentée, pèse en tant que telle sur le pouvoir comme en "creux" (R. Fossaert) par le biais d'innombrables modes d'action hétéroclites et ponctuels. De l'autre, ces modes d'action hétéroclites peuvent faire l'objet d'un processus d'unification et débouchent sur la constitution d'un mouvement social qui couvre la surface du système d'action historique et vise éventuellement à en prendre le contrôle" (191).

(188) Petit Robert.

(189) Ch. COULON. Op. cit. p. 10.

(190) J.F. MEDARD. Op. cit. p. 124. L'auteur reconnaît cependant un peu plus loin tout l'intérêt de cette nouvelle approche qui permet de réintégrer la vie quotidienne dans l'étude du politique. Il invite toutefois à une certaine prudence : si... "en raison de l'attitude du pouvoir, qui refoule les expressions ouvertement politiques tout en s'intéressant à l'ensemble de la vie quotidienne des individus, "tout devient politique" dans un certain sens, ... une chose est de remarquer la portée politique de ces comportements, une autre est d'en faire des phénomènes politiques à part entière".

(191) J.F. BAYART. L'énonciation du politique. Revue française de science politique. 1985. N° 3. p. 355.

Un tel mouvement social de résistance frontale a occupé le devant de la scène politique en Mauritanie dans les années 1970. Nous en étudierons les conditions d'émergence et la vitalité ; il faudra également expliquer les raisons de son échec en 1975. Dans un second temps, soucieux de dépasser l'appréhension binaire des sociétés politiques, nous évoquerons quelques "manières de faire" qui *"forment la contrepartie... des procédés muets qui organisent la mise en ordre socio-politique"* (192), tant il est vrai que *"les grandes déchirures binaires qui ponctuent l'histoire, en unifiant et en polarisant les groupes sociaux, ne sont pas exclusives de micro-procédés qui, sans s'y ramener, préparent, parcourent, et finalement, absorbent ces simplifications du champ politique, dramatiques parce que précisément épisodiques"* (193). On étudiera ces "tactiques" selon la problématique de l'énonciation (Michel de CERTEAU) à la lumière des réflexions stimulantes de Jean-François BAYART (194).

- (192) J.F. BAYART. L'hommage à la reine. Questions de méthode. Modes populaires d'action politique. N° 1. Janvier 1983. p. 41.
- (193) J.F. BAYART. L'énonciation du politique. Op. cit. p. 345. Un peu plus haut, dans le même sens, l'auteur stigmatise cette vision qui a été à la base de nombreux travaux réalisés au cours des deux dernières décennies : *"La réduction de la lutte sociale à un "antagonisme principal", dans le sillage de Marx, trahit la réalité, alors même qu'elle prétend en révéler la structure fondamentale"*. Ibid.
- (194) Michel de CERTEAU. L'invention du quotidien. Paris. UGE. 1980. 1/Arts de faire. J.F. BAYART. Le politique par le bas en Afrique Noire. Op. cit. ; La revanche des sociétés africaines. Op. cit. ; L'énonciation du politique. Op. cit.

§ 1 - Histoire d'une tentative de rupture binaire

De 1968 à 1975, la Mauritanie est traversée par un vent de révolte qui tend à unifier la dynamique de détotalisation de l'Etat par une partie active de la société. Le pouvoir comprend vite le danger que représente une telle systématisation des pratiques de contestation en un mouvement social unique engagé dans la lutte politique. Le risque est peut-être encore plus évident en Mauritanie où la fragmentation "naturelle" (tribale et ethnique) des groupes sociaux rend particulièrement difficile toute cristallisation durable de la contestation.

La tentative de rupture binaire va conduire à une confrontation Etat/mouvement social où phases de répression et de récupération alterneront. Mais surtout le mouvement de contestation sociale lui-même connaîtra un phénomène de dissociation entre "modérés" et "radicaux", empêchant l'aboutissement d'un éventuel projet contre-hégémonique. Il est vrai que tout "vecteur principal" de la progression de la société civile comporte le plus souvent *"les germes de la domination et des désenchantements à venir, que l'observateur n'a pas souvent la lucidité de déceler"* (195).

L'histoire de la tentative de rupture frontale des années 70 doit se faire en fonction de plusieurs paramètres. On étudiera successivement les situations et conduites préparant la formation du mouvement social, la rupture initiale débouchant sur sa "précipitation", la dynamique d'alliance entre groupes sociaux disparates, les thèmes de luttes privilégiés par les acteurs sociaux, les phénomènes de cristallisation qui ponctuent le déroulement du mouvement social, enfin les dynamiques qui conduisent à sa fragmentation (196).

Une rapide analyse de l'évolution politique en Mauritanie de 1960 à 1968 permet de discerner trois facteurs annonçant la naissance du mouvement social.

(195) J.F. BAYART. La revanche des sociétés africaines. Op. cit. p. 117.

(196) Nous suivons ici les conseils de J.F. BAYART en la matière (cf. La revanche des sociétés africaines. Op. cit. p. 116). C'est le lieu de souligner les difficultés considérables de documentation concernant un mouvement social dont la plupart des témoignages écrits sont clandestins et à propos duquel plusieurs acteurs avec qui nous avons eu des entretiens ont tenu à ce que certains passages soient censurés.

Les années qui suivent l'indépendance voient le développement de courants nationalistes arabe et négro-africain. La montée du courant nationaliste arabe s'explique par une prise de conscience de la domination néo-coloniale mais surtout s'inscrit dans la dynamique arabe sur le plan international (nassérisme, lutte de libération du peuple palestinien). Le courant nationaliste arabe mauritanien prend rapidement une forme culturelle à travers l'opposition à la domination de la langue "étrangère" française. La réaction négro-africaine se manifeste aussitôt par la volonté de défendre le système d'enseignement en français car la plupart des intellectuels négro-africains sentent leurs intérêts liés à l'importance de la place du français dans le pays. La décision du pouvoir d'étendre l'enseignement de l'arabe met le feu aux poudres. L'exacerbation de la tension raciale aboutit aux émeutes de 1966. On a pu suggérer dans la première partie de ce travail l'exploitation habile que le pouvoir a fait de cette situation. Mais l'impasse de l'affrontement racial conduit à une nouvelle prise de conscience : *"Pour les patriotes sincères, dont l'action, habilement manipulée, avait abouti à de tels résultats, vint le temps de la réflexion. Il était clair que le nationalisme à la Nasser, utile peut-être - au moins dans un premier temps - dans un Etat national, était, dans un Etat multinational... une dangereuse folie. Il fallait pousser à fond la lutte contre l'impérialisme et ses valets locaux, forger l'unité des peuples dans le combat pour une indépendance réelle"* (197).

Le second facteur d'émergence du mouvement social tient à la déconvenue qui apparaît chez de nombreux nationalistes lorsqu'ils constatent la fin de la "tentative d'Etat national" (198). *"Ainsi, la présence, la domination de l'impérialisme sur notre pays changeait de forme, créant pendant une courte période certaines illusions parmi les courants nationalistes qui ont fini par tomber dans le piège de l'unité néo-coloniale proposée par les forces politico-sociales à la solde de la France"* (199). On se souvient que Moktar ould DADDAH avait refusé la subvention française d'équilibre budgétaire en 1963, mais c'est surtout son appel à "l'union sacrée" face aux visées expansionnistes du Maroc qui avait motivé le ralliement de la plupart des nationalistes. La menace marocaine écartée, Moktar ould DADDAH ne s'éloigne pas pour autant de l'ancienne métropole, ce qui crée dans les rangs nationalistes une amertume qui va nourrir la contestation naissante en 1968.

(197) Union générale des étudiants et stagiaires mauritaniens (UGESM). Mauritanie : des illusions à la colère. Politique aujourd'hui. Avril-Mai 1973. p. 89.

(198) cf. 1ère partie. p. 156...

(199) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Document du MND. (non signé). 23 Décembre 1980. p. 1. (publication clandestine).

Celle-ci s'explique enfin par l'influence du contexte international de l'époque. Le reflux du panarabisme (affirmation des nationalismes, défaite de l'Égypte face à Israël) comme du panafricanisme (dislocation des différentes fédérations en Afrique Noire), références obligées des courants nationalistes "chauvin" et "étroit" mauritaniens, s'accompagne d'une influence aussi soudaine que profonde de l'expérience chinoise qui symbolise l'appel à l'unité des masses : *"Mais par-dessus tout, c'est certainement les salves de la GRCP en Chine qui ont sonné le glas des courants nationalistes particularistes comme moyen de lutte pour l'indépendance. C'est en effet après que les idées libératrices que la GRCP a diffusées à travers le monde que chez nous, les révolutionnaires honnêtes, ceux qui cherchent véritablement la voie du salut pour notre pays et notre peuple ont commencé à prendre conscience de la véritable situation, de ses véritables responsables. Et dès 1967 apparaissent les premières conceptions scientifiques pour la libération des peuples"* (200).

Si l'on ajoute à ces trois facteurs la situation propre à un pays pauvre soumis à "l'exploitation néo-coloniale", les tragiques affrontements de Zouérate, qui se situent au cœur du symbole de cette "exploitation", la Miferma, apparaissent comme le catalyseur d'un mouvement social prêt à éclore.

Les événements de Zouérate, *"coup de tonnerre dans un ciel serein"* (201), constituent la rupture initiale débouchant sur la "précipitation" du mouvement social. On a pu dire à ce sujet que la Mauritanie a elle aussi connu son mai 68. Malgré l'avis des délégués du syndicat unique, les ouvriers de la mine déclenchent une grève pour protester contre le niveau des salaires et les conditions de travail (202). Rapidement, il apparaît que ce mouvement ne se limite pas à quelques revendications matérielles immédiates. *"La grève s'étend à la totalité du personnel africain ; la production est paralysée ; toutes les rancœurs et les frustrations s'expriment soudainement. Ce n'est plus un conflit du travail mais la remise en cause soudaine de la société néo-coloniale"* (203). Estimant que la colonie européenne est en danger,

 (200) Ibid. p. 2. On nous a également rapporté le rôle joué par le centre culturel chinois à Nouakchott qui a contribué à une large diffusion de la littérature maoïste. Source : entretiens.

(201) UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p. 89.

(202) *"Les Européens touchent 200.000 F CFA par mois en moyenne, les Mauritaniens 20.000 F CFA, soit dix fois moins"*. Jeune Afrique. N° 388.389. 10 au 23 juin 1968. p. 19.

"Les ouvriers protestent contre... la non application des conventions et règlements sociaux, la discrimination raciale et l'absence de promotion des Mauritaniens aux postes techniques" J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. Op. cit. p. 547.

(203) J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. Op. cit. p. 548.

la direction fait appel au gouvernement lequel envoie immédiatement la troupe (204). Le 29 mai, les soldats tirent sur les grévistes qui refusent de se disperser. Une page vient d'être tournée. *"En effet, il devenait clair, pour des milliers de gens, qu'entre les employeurs étrangers de la MIFERMA et ses employés mauritaniens, le gouvernement Daddah avait choisi l'étranger... La situation, désormais, serait claire ; une lutte entre le peuple et les ennemis du peuple groupés autour d'ould DADDAH allait commencer"* (205). Le fait nouveau dans les luttes sociales qui vont se développer sur divers fronts (usines, écoles...) est la démarche unitaire face à un ennemi commun : le régime néo-colonial. *"Les ouvriers arabes et négro-africains luttant ensemble ont donné l'exemple à tous : l'unité était nécessaire face aux exploiters, la contradiction n'était pas entre les ouvriers arabes et négro-africains comme on leur avait toujours fait croire mais entre tous les ouvriers et leurs exploiters"* (206).

La date du 29 mai 1968 marque donc le début d'une prise de conscience sociale réelle au sein de la population. Elle marque aussi la naissance du mouvement qui va cristalliser la contestation dans les années à venir : le mouvement national démocratique (MND).

Comment caractériser le MND ? Comme son nom l'indique, le MND n'est pas un parti mais un mouvement. Il s'agit d'un front qui regroupe tous ceux, individus ou organisations, dont le dénominateur commun est l'opposition au régime en place. Plusieurs interlocuteurs nous ont présenté le MND comme un *"courant d'idées allant dans le même sens : la lutte contre le pouvoir néo-colonial"*. *"Tout ce qui s'oppose soit par l'acte, soit par la parole à l'appareil d'Etat néo-colonial est MND ; ainsi voyons-nous de plus en plus largement, sans égard à aucune appartenance organisationnelle, des gens arrêtés, torturés, exclus de leur travail, etc. pour le simple fait de leur participation quelquefois accidentelle à telle ou telle forme de lutte qui d'une manière directe ou non s'opposait à l'Etat et aux classes qu'il représente... Le MND s'est développé dans la lutte de nos masses populaires contre leurs ennemis irréductibles, l'impérialisme et ses valets locaux"* (207).

(204) L'envoyé spécial de Jeune Afrique, après un séjour à Zouérate, témoigne : *"Pendant quatre jours, massés autour de la cité européenne, les ouvriers ont manifesté leur colère et leur frustration. La mine a été fermée. La troupe, appelée en toute hâte, s'est évertuée à empêcher le contact entre ouvriers africains déchaînés et cadres européens enfermés dans leur cité"*. in Jeune Afrique. N° 388.389. 10 au 23 juin 1968. p. 19.

(205) UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p. 90.
Le 29 mai deviendra une date symbole pour l'ensemble du mouvement contestataire des années ultérieures. C'est le titre actuel de l'organe du MND.

(206) Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives. Non daté. Non signé. Publication du MND (?) p. 2.

(207) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Op. cit. p. 2.

Ce large front de mécontents reflète une dynamique d'alliance entre groupes sociaux disparates. L'intellectuel côtoie l'ouvrier, le petit fonctionnaire rejoint l'élève. On assiste même à des rapprochements insolites : des individus aussi divers idéologiquement que des communistes athées et des musulmans pratiquants se retrouvent sous la même bannière (208). Il faut cependant éviter d'exagérer cet apparent brassage : les éléments les plus actifs et réellement représentatifs de la composition du MND sont les syndicats de travailleurs et les organisations d'élèves et d'étudiants. Mais surtout la dynamique d'alliance se vérifie sur le plan ethnique. La ligne de partage raciale largement opératoire jusqu'alors s'efface au profit de l'unité.

Un des rapprochements les plus spectaculaires intervient dans le milieu étudiant. A partir de 1969, les deux associations existantes, l'UNEMAU pour les Maures et l'AESM pour les négro-africains décident de mener des actions communes de dénonciation de l'impérialisme. Elles fusionnent en août 1971 et forment l'UGESM (Union générale des étudiants et stagiaires mauritaniens). Il est intéressant de noter qu'une des raisons données à ce rapprochement, outre la dynamique unitaire de la contestation anti-impérialiste, est la prise de conscience de la force qui résulte de l'union : *"Durant toute leur existence, les différentes organisations, AESM... UNEMAU, n'ont pu satisfaire aucune revendication, l'administration Daddah prétextant leur division pour refuser tout dialogue avec l'une d'elles ou l'autre des organisations. Ce sont tous ces facteurs qui ont conduit l'UNEMAU et l'AESM à une remise en cause profonde en vue de l'unité du mouvement étudiant... Le rapprochement politique des organisations se matérialisa par la mise sur pied d'un comité de coordination qui avait pour tâche de préparer l'unité du mouvement étudiant. Il fallait pour cela faire une analyse politique poussée de toutes les questions relatives à la Mauritanie. Il fallait aussi combattre au sein de chacune des organisations les courants diviseurs : le chauvinisme et le nationalisme étroit. Les 1er et 2 août 1971 se tenait clandestinement à Nouakchott le congrès constitutif de l'UGESM, congrès historique marquant le niveau de prise de conscience des étudiants patriotes de l'UNEMAU et de l'AESM"* (209). Sur le plan politique, les deux partis clandestins qui côtoient syndicats et organisations d'étudiants au sein du MND, le parti mauritanien du travail (branche du parti africain de l'indépendance) pour les négro-africains et le parti communiste mauritanien (section du mouvement national arabe) pour les maures, fusionnent en 1972, pour fonder ce qui doit devenir

 (208) Ibid. p. 3.

La contradiction que l'on pourrait relever ici (comment peut-il y avoir des communistes athées dans un pays à 100 % musulman ?) n'est qu'apparente. Vis-à-vis de la société, quelles que soient les convictions personnelles (hormis l'apostasie bien entendu), tout le monde reste sociologiquement musulman. Voir dans ce sens supra note 147 et infra note 238.

(209) Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives. Op. cit. p. 3.

"l'avant-garde éclairée" du MND, le PKM (210). On l'aura compris, une des caractéristiques du MND est assurément l'objectif unitaire. *"Dans sa lutte pour l'indépendance... et pour les transformations démocratiques, notre peuple a besoin de se mobiliser et de s'unir. Toute lutte, toute revendication, dans ces conditions, ne peut être appréciée, jugée dans l'abstrait, mais uniquement en fonction de la contradiction principale : cette lutte ou revendication renforce-t-elle le camp du peuple en le mobilisant et l'unissant contre l'ennemi principal, ou plutôt aide-t-elle l'ennemi principal en divisant le peuple ?"* (211). Il est à cet égard significatif que la seule pause durable dans la controverse raciale corresponde à l'âge d'or du MND (212).

Poursuivant notre présentation du MND, il importe maintenant d'exposer son analyse de la situation à la fin des années 60, ce qui nous amènera à préciser ses thèmes de lutte.

Les cadres et militants du MND analysent la situation mauritanienne à la lumière de l'héritage marxiste et plus particulièrement de l'apport maoïste. La bourgeoisie nationale étant encore très faible, la bourgeoisie dominante est de nature bureaucratique et compradore. Elle est entièrement soumise aux intérêts de l'impérialisme, principalement français. *"Les grosses entreprises sont en effet aux mains, soit des capitalistes français, soit de l'Etat mauritanien, qui sert de feuille de vigne aux premiers. La MIFERMA (Société de Fer de Mauritanie), la SOMIMA (Société des mines de Mauritanie), l'IMAPEC (Industrie mauritanienne des pêches), la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique de l'ouest), la SONIMEX (Société nationale d'import-export), contrôlées par les capitalistes français, ont la haute main sur le gouvernement ould DADDAH"* (213). Cette bourgeoisie

est objectivement liée à classe "féodale" qui exerce sa propre domination sur la -----

(210) Il est frappant de noter la continuité de la base ethnique des partis politiques. Le vide politique créé en 1978 verra resurgir les mouvements "chauvin" et "étroit". En la matière, l'union semble l'exception.

(211) Contribution à l'étude de la question nationale en Mauritanie. Publication du MND. Février 1979. p. 17.

(212) Le souci unitaire ne se traduit pas que par des envolées verbales. En 1979, on a pu voir des membres du MND de diverses ethnies faire du porte-à-porte pour désamorcer - avec succès - un conflit racial latent. Source : entretiens.

(213) UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p. 87. Le "pillage" des ressources minérales mauritaniennes, particulièrement au travers de la MIFERMA, est étudié, chiffres à l'appui, par Mahfoud BENNOUNE. The Political Economy of Mauritania : Imperialism and Classe Struggle. Review of African Political Economy. May-August 1978. N° 12. p. 31... L'auteur reprend principalement les analyses de S. AMIN et de P. BONTE.

plus grande partie de la population rurale. Mais les contradictions internes ne sauraient masquer la domination externe qui reste la cible privilégiée. Le sigle même du MND traduit cet ordre de priorité. Alors que la première formulation retenue était MDN (mouvement démocratique national), ce qui mettait en avant la lutte contre le "féodalisme", l'inversion des termes voulue (mouvement national démocratique) indique clairement l'ennemi principal : l'impérialisme (214).

Face aux forces réactionnaires se trouvent les classes révolutionnaires victimes de l'exploitation : prolétaires, catégories serviles, petits paysans, employés du secteur tertiaire, petite bourgeoisie. Ces classes doivent former un front oppositional avec comme "force principale" la paysannerie et comme "force dirigeante" le prolétariat. La bourgeoisie nationale peut aussi avoir un rôle à jouer dans la maturation d'une situation révolutionnaire (215). La stratégie de prise du pouvoir repose sur la violence mais pas n'importe quel type de violence. L'insurrection et le coup d'Etat sont rejetés : l'insurrection se prête mal au contexte essentiellement rural du pays, le putsch quant à lui ne change pas la société, il reste une affaire entre membres de la "classe dirigeante". La forme retenue est la guérilla menée essentiellement par les paysans (l'influence maoïste est ici manifeste). La révolution, qui mènera à la création d'un Etat démocratique et national, puis socialiste, doit être dirigée par un parti. C'est ainsi qu'en septembre 1973 est créé le PKM, parti des Kadihine (travailleurs) de Mauritanie, destiné à devenir l'avant-garde du Mouvement. Le PKM "*parti de la classe ouvrière*", a pour objectif de "*... renverser la domination impérialo-féodale, d'installer en Mauritanie un pouvoir démocratique populaire, de nationaliser les sociétés impérialistes, de réaliser la réforme agraire, de défendre les intérêts des expatriés mauritaniens et de respecter les reliques de l'Islam*" (216).

(214) Source : entretiens.

(215) Nous avons ici repris les résumés qu'a fait J.L. BALANS (Le développement du pouvoir en Mauritanie. Op. cit. p. 554) des numéros de juillet et décembre 1971 de l'organe mensuel du MND (ronéo, clandestin).

(216) Le Monde. 5 octobre 1973.

Le mouvement de dé-totalisation décrit jusqu'ici prend des allures de projet de contre-totalisation avec les objectifs assignés au PKM. Ce projet est-il resté au stade de grandes orientations ? A-t'il été davantage construit, détaillé ? Le manque de sources nous empêche de répondre à cette question. Par contre, il est tout à fait possible d'apporter des éléments de réponse à notre interrogation de départ : y a-t'il du politique dans les "modes populaires d'action politique" que nous étudions ? Nous allons le vérifier concernant le mouvement de contestation des années 70 à travers les phénomènes de cristallisation qui en ponctuent le déroulement.

Si l'on voulait résumer les différentes phases de développement de ce mouvement social, on pourrait distinguer d'une part une agitation populaire qui s'organise et s'amplifie au fil des ans, d'autre part une réaction du pouvoir qui oscille entre la répression et les tentatives de récupération.

Sur le plan syndical, les travailleurs s'en prennent à la direction de l'UTM qui est totalement alignée sur les positions du gouvernement. En février 1969, le 9ème congrès de l'UTM consacre la rupture. Neuf syndicats sur quatorze refusent d'accorder un nouveau mandat à l'ancienne direction et décident de créer une nouvelle centrale syndicale qui œuvre véritablement dans l'intérêt des travailleurs. Les grèves se succèdent dans tous les secteurs. Parallèlement, le milieu scolaire se mobilise : manifestations après les évènements de Zouérate, grèves, dénonciation de l'enseignement néo-colonial... L'agitation scolaire est systématiquement entretenue jusqu'en 1974. Le dynamisme et la détermination des lycéens conduit d'ailleurs F. de CHASSEY à leur attribuer le qualificatif de "*quasi-classe*" (217). Les masses rurales enfin s'associent à ce mouvement général de contestation. Sur fond de crise liée à la sécheresse et soumis à la domination conjointe de l'encadrement traditionnel et de l'administration, éleveurs et paysans se mobilisent, notamment à Tidjikja, Kiffa et Kaedi, pour réclamer une distribution équitable de l'aide alimentaire. Des serviteurs fuient leur maître, des tributaires se révoltent contre les grands féodaux (218).

(217) F. de CHASSEY. Les structures sociales en Mauritanie. in Introduction à la Mauritanie. CNRS. 1979. p. 272.

(218) Pour une description détaillée de cette agitation générale, cf. UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p.p. 86 à 102.

Face au risque de dispersion qui menace cette explosion sociale tous azimuts, le MND réussit à coordonner un certain nombre de luttes, "ce qui, dans le contexte mauritanien toujours marqué par la propension à la dispersion des groupes, était rien moins qu'une gageure" (219). Des comités d'action locaux voient le jour dans diverses régions. "Ces comités avaient pour tâches la direction de la lutte dans les centres où ils fonctionnaient et l'animation de la vie politique" (220). On note même la mise sur pied, lors de la grève générale de 1971, d'un "comité de coordination pilote" et d'un "comité central de grève" au niveau national. Cette phase de structuration du MND a également des prolongements sur le plan externe. Dans une correspondance de la direction du Mouvement à la section française de l'UGESM datée du 31 mars 1973, il est précisé que "l'ensemble des patriotes mauritaniens comptent sur l'UGESM pour la mobilisation de l'opinion internationale" (221). Les différentes sections de l'UGESM et tout particulièrement en France, en Italie et en URSS contribuent à la création et à l'animation de comités de soutien à la lutte du peuple mauritanien. "L'UGESM était devenue en fait l'aile extérieure du MND... la lutte syndicale était expressément mise au service de cette lutte politique" (222).

A l'occasion du troisième anniversaire des événements de Zouérate, le MND lance un journal intitulé "Sayhat El Madhloum" (le cri de l'opprimé). Bien que clandestine, cette publication, présentant les analyses et les mots d'ordre du Mouvement sera largement diffusée. La mise en place de ces diverses formes d'organisation et les actes de contestation qu'elles orchestrent (manifestations, grèves, tracts...) apportent bien la preuve, s'il en était encore besoin, du caractère politique du mouvement social des années 70 en Mauritanie.

(219) J.L. BALANS. Le développement du pouvoir en Mauritanie. Op. cit. p. 555.

(220) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Op. cit. p. 3.

Dans le cadre de l'organisation du MND, le nom de Sidi Mohamed SOUMEIDA doit être cité comme exemple d'activisme et de dévouement. Originaire d'Atar, il est tout d'abord nationaliste arabe puis le principal fondateur du MND. Décédé en 1970, il incarne aujourd'hui encore un idéal pour tout révolutionnaire mauritanien. Source : entretiens.

(221) Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives. Op. cit. p. 4.

(222) Ibid. p.p. 5 et 8.

L'agitation sociale appelle une réaction du pouvoir qui fait alterner phases de répression et d'apaisement. Dès 1969, le gouvernement emploie la manière forte. Mais c'est en 1971 que la répression est la plus aiguë. *"En avril et mai... les forces répressives emprisonnèrent des groupes de jeunes, les torturèrent sauvagement... A Nouakchott, de violents accrochages opposèrent manifestants et forces répressives... Nouakchott vécut, en cette période, les journées les plus chaudes de son histoire"* (223). Devant l'échec de la force - les luttes, loin de s'arrêter, tendent à se développer -, le pouvoir opère un repli et change de tactique. Des dirigeants du nouveau syndicat sont libérés et on appelle au gouvernement des technocrates *"qui jusque là avaient plus ou moins flirté avec les idées "popularistes" "* (224). Les réformes les plus spectaculaires interviennent en 1972 : révision des accords de coopération avec la France et création de la monnaie nationale. Il s'agit de donner une image "nationaliste" à l'opinion mauritanienne. Parallèlement, le Bureau politique du PPM décide d'intégrer l'UTM "rénovée" au Parti. Cette dernière mesure provoque un débat au sein du MND où deux lignes s'affrontent : l'une est radicalement opposée à l'intégration alors que l'autre, plus modérée, est prête à certaines concessions. Cette césure annonce celle beaucoup plus profonde qui apparaîtra quelques années plus tard.

La victoire de la ligne dure conduit au rejet par le MND de l'ouverture relative initiée par le gouvernement. Les "pseudo-réformes", en l'absence de changement de nature du régime, sont jugées démagogiques. Cette orientation "gauchiste" est entérinée en juillet 1973. Elle restera sous l'appellation de "tactique de juillet". Or, quelques mois après ce durcissement de la position du MND (le PKM est créé en 1973) intervient un reflux du Mouvement dû à un certain essoufflement de la base (syndicats et élèves) et à un glissement vers les thèses modérées de la composante petite bourgeoisie sensible aux réformes engagées par le régime. Nul doute que la ligne gauchiste adoptée en 1973 a accéléré le divorce entre cette composante et le MND (225).

(223) UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p.p. 95.96.

(224) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Op. cit. p. 3.

(225) Un ancien membre du MND nous a confié que le Mouvement, du fait peut-être de sa jeunesse, se croyait fort mais en fait était faible. La ligne dure était certainement trop difficile à tenir. (Sur les causes de l'échec du MND, cf. infra). Source : entretiens.

La tendance symbolisant l'ouverture ne va cesser de prendre de l'ampleur, particulièrement au sein de la direction du MND. La nationalisation de la Miferma en 1974 constitue à cet égard une importante étape. De plus en plus de responsables du Mouvement estiment que la volonté nationaliste exprimée par l'aile progressiste du régime doit être soutenue (226). La priorité consiste à bloquer l'aile conservatrice du PPM qui rassemble les *"irréductibles valets de l'impérialisme français"* (227). La meilleure façon n'est-elle pas alors d'intégrer le PPM et de tenter de le gauchir ? Cet argument des modérés sera bien entendu rejeté par les radicaux qui n'y verront qu'un paravent destiné à camoufler une conduite opportuniste.

Nous voilà donc à la veille de ce que le futur MND (à savoir les tenants de la non compromission avec le régime) qualifiera de "liquidation". Comment cette césure entre modérés et radicaux s'est-elle opérée ? En d'autres termes, quelles sont les dynamiques qui ont conduit à la fragmentation du MND ?

Les signes annonciateurs de la scission apparaissent en 1974 sous la forme d'une lettre ouverte du PKM au PPM (le PKM regroupe désormais les modérés appelés également "Kadihine de Marie-Thérèse"). Il est proposé de former un front uni progressiste contre l'aile conservatrice du PPM (228). Cette tendance modérée va conduire à l'intégration d'une partie du MND au PPM lors du 4ème congrès, dit de la "clarification", en été 1975. L'autre tendance, minoritaire, formera le nouveau MND, opposé à toute intégration. Chaque courant a sa propre appréciation du régime de Moktar ould DADDAH. Pour les modérés, les réformes entreprises par le pouvoir doivent être encouragées, ce qui justifie une large alliance entre toutes les forces "progressistes" du pays ; les attitudes antérieures du MND sont qualifiées de sectaires et doivent être abandonnées au profit de comportements plus souples. A l'inverse, les radicaux estiment que le régime de Moktar ould DADDAH n'a pas changé de nature. C'est un régime néo-colonial avec lequel on ne peut composer. Fait significatif, les positions des deux courants par rapport à la question nationale sont passablement divergentes : les premiers estiment qu'il n'y a pas d'oppression nationale contre les négro-africains, tout au plus existe-t'il un problème culturel noir. Les seconds, quant à eux, accusent leurs anciens compagnons d'avoir rejoint des thèses très proches de celles des nationalistes arabes. Il est à cet égard intéressant de noter que le PKM regroupe en majorité des maures tandis que le nouveau MND est composé principalement de négro-africains (229).

Les "frontistes" étant largement majoritaires dans les instances dirigeantes du MND à la veille de ce qu'ils nomment "intégration" (les radicaux "liquidation"), on ne s'étonnera pas qu'ils en aient été la cheville ouvrière. Pour les radicaux, la situation est claire : *"Ce qui peut être dit, c'est que, faisant fi du point de vue de la masse écrasante des révolutionnaires, la direction opportuniste a imposé sa ligne réactionnaire"* (230). Bien évidemment, les modérés justifient leur geste en invoquant une situation politique favorable. On doit cependant aller au-delà de la bonne foi présumée. A ce sujet, les radicaux avancent un certain nombre d'explications pour rendre compte de l'attitude des modérés, partant, de l'échec du MND.

- (226) Cette aile progressiste est représentée notamment par Mariam (Marie-Thérèse) DADDAH (la femme du Président) et Abdoulaye BARRO (ministre de la fonction publique et du travail jusqu'en 1975 puis ministre d'Etat à la promotion sociale).
- (227) Dont un des chefs de file est le ministre de la souveraineté interne, longtemps considéré comme numéro deux du régime, Ahmed ould MOHAMED SALAH.
- (228) La plate-forme sur laquelle le PKM est prêt à négocier avec le gouvernement est la suivante : 1) Libertés démocratiques (d'opinion, d'association, de réunion), libération et amnistie des détenus, réintégration des licenciés. 2) Nationalisation de tous les intérêts capitalistes étrangers sans indemnisation et industrialisation orientée vers la mise en valeur des richesses pastorales et agricoles et pour la satisfaction des besoins vitaux. 3) Expropriation des Emirs et grands propriétaires ruraux, abaissement du loyer des terres, libération des esclaves, hausse du salaire minimum, aide de l'Etat au capital privé, protection efficace contre la hausse et la spéculation sur les produits de première nécessité. 4) Résolution des problèmes des nationalités sur la base du droit des nations à disposer d'elles-mêmes. 5) Soutien effectif au peuple Sahraoui et rupture avec l'Espagne. in F. de CHASSEY. Les structures sociales en Mauritanie. Introduction à la Mauritanie. Op. cit. p. 275 note 50.
- (229) Source : entretiens.
- (230) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Op. cit. p. 6.
On retrouvera quelques années plus tard certains dirigeants du PKM (Moustapha ould ABDERRAHMANE, Ben LEMINE...) à la tête de l'AMD.

La trahison de la direction a selon eux été rendue possible par la *"manipulation des normes organisationnelles"* (231), ce qui s'est traduit par un renforcement du centralisme au détriment de la démocratie : *"affectation de tel cadre du fait de son opposition ou de son soutien à la liquidation, ou alors carrément dislocation des organisations qui s'opposent à la ligne de liquidation"* (232).

Plus fondamentalement, ils estiment que la principale explication de la récupération du MND doit être cherchée à travers la composition sociale du Mouvement. La paysannerie n'en est la "force principale" que sur le papier. En réalité, c'est la petite bourgeoisie qui y est la plus présente. L'attrait constitué par l'offre de postes importants créés grâce aux réformes est évident, qui plus est pour des individus qui ont opté pour le "noyautage" de l'appareil d'Etat. *"Ainsi, la période qui s'ouvre avec la première grande défaite du mouvement crée les conditions à une nouvelle vision des réformes qui, notons le, avec les nationalisations, ouvrent beaucoup de "perspectives" en tout cas au moins à moyen terme, pour les petits bourgeois qui ont là une opportunité inestimable de se caser dans les nouveaux postes ; or, ce sont les petits bourgeois qui non seulement constituent la base essentielle du mouvement mais sa direction également. Voilà donc tout réuni pour une bonne liquidation pratiquement sans bavure"* (233). Quant à la base du Mouvement dans son ensemble, l'attitude prédominante est le suivisme, reflet du faible niveau de conscience et de formation des militants ainsi que du manque de rigueur dans le recrutement. Celui-ci est principalement effectué sur fond de solidarités verticales, ce qui est loin de constituer une garantie d'efficacité pour un mouvement social. *"Le recrutement se faisait sur la base des liens personnels et l'engagement, la pratique de la recrue était perçue de façon tronquée par le fait (?) de l'opinion de celui qui le présentait et sur la base de sa participation à telle ou telle manifestation, grève ou même simplement discussion au cours de laquelle elle s'est illustrée. C'était ainsi la porte grande ouverte au clientélisme, au parentisme et autre manifestation de suivisme, cela d'autant plus que la formation était des plus rudimentaires pour ne pas dire inexistante"* (234). On pourrait ajouter ici le phénomène de mode qu'un tel mouvement social particulièrement populaire dans ses premières expressions a favorisé, surtout dans les rangs de la jeunesse arabe (235).

(231) Ibid

(232) Ibid

(233) Ibid. p. 7.

(234) Ibid

(235) Source : entretiens. Il n'était pas rare dans les années 68-70 de voir de nombreux jeunes apporter leur aide durant le week-end aux populations des Kebbe (bidonvilles) qui commençaient à se former à Nouakchott. Les Kebbe ont d'ailleurs longtemps constitué une zone de protection pour les fuyards (source : entretiens).

Il faut enfin à notre avis ajouter une dernière explication à l'échec du MND qui est l'extrême difficulté pour une idéologie marxiste et ceux qui s'en réclament à être reconnus dans un pays fortement marqué par l'Islam. Le pouvoir n'hésite pas à faire jouer cette corde sensible. *"Au nom de l'incompatibilité entre l'Islam et le communisme, on organisa une série de meetings - Khayar, secrétaire fédéral du P "P" M pour le district de Nouackchott, tint un meeting au bidonville sud. Il y déclara que la Mauritanie était un pays musulman à 100 % et le resterait, dût-on pour cela couper la tête aux communistes"* (236). Lors du congrès de l'UTM de 1972 marquant l'intégration du syndicat au PPM, une résolution indique : *"Toute idéologie scientifique doit s'inspirer du Coran"* (237). Nul doute que la crainte d'afficher sa qualité de communiste ait considérablement nui à la force et la cohésion du MND (238).

En réalité, la contestation marxiste n'avait pratiquement pas de chance de s'enraciner dans une société si fortement imprégnée de culture islamique. *"D'origine occidentale et essentiellement matérialiste, (la contestation marxiste) est surtout construite sur un principe incompréhensible dans le contexte islamique : la dissociation de l'économique, du politique et du religieux conformément à une vision hiérarchique qui érige la recherche des biens et la maîtrise de la nature en moteurs de l'histoire, reléguant l'idée de Dieu au simple niveau d'une manipulation apte à renforcer la domination d'une classe sur l'autre. Au total, la lutte des classes, qui sert de thème de base à la mobilisation marxiste, perd, dans le monde islamique, beaucoup de sa signification"* (239).

(236) UGESM. Mauritanie : des illusions à la colère. Op. cit. p. 98.

(237) Ibid. p. 101.

(238) Il est significatif de constater encore aujourd'hui, lorsqu'on évoque avec ceux qui en furent les acteurs, le mouvement social des années 70, l'extrême réticence à prononcer le nom de communiste. Au pays des Almoravides, le mot est resté tabou. cf. également p.444 le programme du PKM (constitué de deux partis communistes, le PCM et le PMT) qui inclut, outre les nationalisations et la réforme agraire, le respect des reliques de l'Islam.

(239) B.BADIE et R. SANTUCCI. Essai d'analyse de la contestation fondamentaliste et marxiste dans plusieurs pays islamiques. in B. BADIE et al. Contestations en pays islamiques. Publication du CHEAM. 1984. p. 15.

En définitive, quel bilan établir de ce mouvement social qui a occupé le devant de la scène de 1968 à 1975 ? En dehors des épisodes spectaculaires, quel a été le changement réel pour le peuple mauritanien ? Comme il a déjà été indiqué, c'est la petite bourgeoisie qui semble être le principal bénéficiaire. *"In retrospect, it appears that the worker's class demands were overshadowed by nationalistic ones, a fact that favoured the petty bourgeois aspirations for "Mauritanization" of Miferma's personnel and management rather than the socialization of production"* (240). Le pouvoir revient rapidement sur les avancées nationalistes qu'il a esquissées : en 1977, l'aide militaire de la France est sollicitée dans le cadre du conflit saharien ; en 1978, la SNIM (ex MIFERMA) est "dénationalisée" et devient une société d'économie mixte (241). Quant à la situation réelle des ouvriers dans les usines, le changement est loin d'être probant... (242).

En fait, certes après avoir par moments inquiété le pouvoir, le mouvement social l'a tout compte fait renforcé. La fin de l'histoire du MND en 1975 (243) correspond à l'apogée du régime de Moktar ould DADDAH. Jamais ce dernier n'a été aussi fort. Toute l'œuvre de cristallisation des mécontentements réalisée par le MND est soudain versée au crédit du régime avec l'intégration du courant majoritaire au PPM. *"Tout ce que la politique répressive du PPM n'avait pas su réaliser, les capitulards le lui ont offert sur un plateau comme du méchoui"* (244). La "trahison"

(240) Mahfoud BENNOUNE. *The Political Economy of Mauritania: Imperialism and Class Struggle*. Op. cit. p. 47.

(241) Dès 1976, un accord d'indemnisation des actionnaires de l'ex Miferma est signé. ... On peut mesurer l'écart entre la plate-forme proposée par le PKM en 1974 et la politique effectivement suivie quelques années plus tard, le comble étant atteint lors de l'intervention armée en décembre 1977 de l'aviation française contre les forces du Front Polisario (les figures effectuées dans le ciel mauritanien par les Jaguar ont inspiré une danse - dite "danse du Jaguar" - à gestes amples fort prisée par les mauresques).

(242) cf. 1^{ère} partie. p.170 note 164.

(243) En mars 1976, les ex radicaux reforment le MND qui conserve le même nom. Le nouveau MND déclare s'appuyer en priorité et de façon effective sur les "masses paysannes" (la leçon de la "liquidation" a été retenue). L'objectif reste la révolution nationale démocratique et populaire (RNDP) au cours de laquelle *"la coalition constituée par les classes révolutionnaires et intermédiaires affronte et renverse la coalition des classes réactionnaires"* (Aperçu... p. 10). Depuis 1979, le MND préconise une politique de front d'union nationale (FUN) qui répond à la nouvelle contradiction principale (celle-ci oppose *"la nation entière à la réaction marocaine, l'impérialisme français et leurs alliés"*. Aperçu... p. 10). Le FUN, de la sorte, *"élargit le camp du peuple à la nation entière et rétrécit le camp de l'ennemi aux traîtres à la nation"*. (Aperçu ...p. 10).

(244) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Op. cit. p. 7.

de la direction doit certainement autant à cet épilogue que l'habileté dans la récupération des conflits dont a fait preuve le régime, facteur le plus souvent souligné (245). La conjoncture est alors tellement favorable à Moktar ould DADDAH qu'il n'hésite pas à s'engager aux côtés du Maroc dans le conflit saharien. Bref, la bureaucratie partisane n'a-t-elle pas, ici aussi, *"par une étonnante ruse de l'histoire... participé à l'enfermement des classes dominées ?"* (246).

L'histoire de l'échec d'un tel mouvement social invite à dépasser la vision dichotomique qui a longtemps prévalu dans le débat relatif à la "transition". Les "stratégies" contestataires globalisantes n'ont pas conduit à une redistribution des cartes en faveur des groupes sociaux subordonnés (247). Dans une perspective moins téléologique et moins messianique, il s'agit de prendre en compte les "tactiques", les "arts de faire" populaires, certes plus élusifs, plus difficiles à saisir mais qui paraissent tout aussi sinon plus efficaces dans la résistance que certains groupes sociaux opposent à l'Etat.

(245) Par exemple, J.L. BALANS. Le système politique mauritanien, Introduction à la Mauritanie. Op. cit. p. 310.

(246) M. BERGES. Pour décoloniser la science politique : la réhabilitation des modes populaires d'action politique. in Bulletin Modes populaires d'action politique. N° 1. CERI. FNSP. Janvier 1983. p. 36.

(247) J.F. BAYART. La revanche des sociétés africaines. Op. cit. p. 117.
 ... Ce serait même plutôt le contraire, offrant une illustration de la thèse de la "révolution passive" et du "transformisme" (*"c'est-à-dire l'absorption par la classe dominante des "intellectuels" susceptibles de diriger politiquement et idéologiquement les classes subordonnées"* cf J.F. BAYART, l'Etat en Afrique, op. cit. p. 229).

§ 2 - Tactiques populaires et passage au politique.

Les "arts de faire" populaires représentent la seconde forme idéale d'expression de la société civile. Mais ces pratiques populaires, de par leur caractère le plus souvent diffus et apparemment a-politique, posent problème pour le politiste. Doit-il les prendre en compte dans son champ d'étude ? Certes il faut éviter que ne se dilue la spécificité du politique mais on ne peut éliminer d'un trait les réactions propres des dominés qui s'expriment - peuvent-ils le faire autrement ? - en marge du domaine politique officiel. *"Par définition, (ces pratiques sociales) ne sont pas explicitement politiques dans un contexte de pouvoir qui vise précisément à empêcher leur cristallisation en une alternative cohérente et dans un contexte scientifique où la différenciation structurelle et l'institutionnalisation restent les critères de la maturité libérale et où le spectre de la "fausse conscience" continue de hanter le marxisme"* (248). Il n'empêche que dans la mesure où elles représentent des *"formalités fondamentales des systèmes de pouvoir"*, c'est bien à leur *"réhabilitation politique"* que l'analyste est appelé (249). Si tout n'est pas politique, *"tout peut devenir politique"* (250). C'est donc sous bénéfice d'inventaire, après avoir exposé les conditions d'émergence de ces modes populaires, que l'on pourra tenter de préciser au cas par cas s'il y a ou non passage au politique.

(248) J.F. BAYART. Le passage au politique. Bulletin Modes populaires d'action politique. N° 1. Janvier 1983. p. 54.

(249) Ibid. Ch. COULON est très clair à ce sujet : *"Dès lors, l'analyse porte tout naturellement surtout sur les "détournements", le "système D", la ruse, l'humour, la dérision, le silence ou le double-jeu. Je suis tout à fait d'accord pour reconnaître à ces conduites le statut de conduites politiques à part entière, ce que la définition libérale du "politique" a effectivement occulté"*. in La science politique et les modes populaires d'action politique : la descente aux enfers comme voie de salut. Bulletin Modes populaires d'action politique. N° 1. Janvier 1983. p. 9.

(250) P. VEYNE. Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique. Le Seuil. 1976. p. 729.

Il faudra également, dans cette étude de quelques "tactiques" observées à l'échelle de la société mauritanienne, éviter toute simplification quant au contenu même de la catégorie de mode populaire d'action politique. Tous les modes populaires d'action politique ne sont pas par hypothèse "progressistes", tous ne vont pas nécessairement contre le pouvoir. *"Des cristeros mexicains aux paysans vendéens, en passant par les sans-culottes et le Ku Klux Klan, les exemples abondent de mouvements et de sensibilités populaires conservateurs, "régressifs", "passéistes", voire suicidaires. De même que la religion n'est pas forcément hétérodoxe, l'insertion des groupes sociaux subordonnés dans le champ politique se traduit aussi, souvent, par l'adhésion au pouvoir et rend vaine la dissimulation du "consentement des dominés à leur domination". Ceux-ci poursuivent en fait des objectifs et des stratégies qui leur sont propres et qui se trouvent éventuellement décalés par rapport à la scène politique centrale. Ils pourront, par exemple, préférer le maintien d'une structure établie de domination dont ils maîtrisent l'usage et dont ils savent atténuer l'iniquité, à l'instauration d'une nouvelle structure dont l'intelligibilité, la prévisibilité et, pour tout dire, l'intérêt leur échappent"* (251). Ajoutons à ces quelques "dissonances" le fait qu'en certaines occasions - comme nous pourrons le constater dans le cas mauritanien - l'intervention de l'Etat peut être libératrice. Il s'agira donc d'étudier dans sa diversité la notion de mode populaire d'action politique, notamment en différenciant les acteurs impliqués (le caractère pluriel de la société civile a déjà été souligné), tant il est vrai que la variété des situations réelles conduit à dépasser la vision simpliste d'un dualisme dominants/dominés qui mettrait en scène une classe dominante opposée à une classe potentiellement révolutionnaire (252).

Divers modes populaires d'action politique seront ici exposés ; on insistera plus particulièrement sur ceux concernant les paysans noirs du sud de la Mauritanie et les "esclaves" de la société maure.

1) Les paysans négro-africains de la vallée du fleuve Sénégal

La présentation des sociétés traditionnelles (253) a permis de préciser l'importance de la question de la terre dans le sud mauritanien. L'enjeu foncier

 (251) J.F. BAYART. L'énonciation du politique. Revue française de science politique. Juin 1985. p. 347.

(252) cf. J.F. BAYART. La revanche des sociétés africaines. Politique africaine. N° 11. Septembre 1983. p. 111.

(253) cf. partie préliminaire.

met aux prises depuis quelques années les populations négro-africaines de la vallée du Fleuve à l'Etat mauritanien qui entend mettre en valeur cette région selon un projet précis de modernisation reposant principalement sur l'agriculture irriguée (254). Cette innovation technique qui bouleverse le système traditionnel de production s'est accompagnée en 1983 de son "habillage" juridique, l'ordonnance N° 83.127 portant réorganisation foncière et domaniale. Le heurt de la logique modernisatrice et d'un système traditionnel particulièrement vivace est au centre de la tension perceptible depuis une décennie dans la vallée du Fleuve.

Rappelons quelques caractéristiques du système coutumier afin de mieux prendre la mesure des profondes transformations imposées par l'Etat. La terre n'appartient pas à l'individu mais au groupe lignager. Elle est gérée par le doyen du lignage qui répartit les parcelles entre les familles. Le domaine du lignage reste donc constamment indivis. Il est, de plus, inaliénable. Aucun individu, pas même le doyen, n'a le droit d'en céder partie définitivement à un tiers. Le devoir de veiller à l'intégrité du patrimoine familial est lié à l'attachement au sol, terre des ancêtres. Seuls le prêt ou la location contre redevances sont autorisés mais jamais le lignage ne se dessaisit de son droit de propriété. Dès son introduction sous la période coloniale, le régime de l'immatriculation foncière et la sûreté qui y était attachée furent massivement boudés par les paysans aux yeux desquels seuls les droits coutumiers avaient une valeur : *"les indigènes n'ont pas demandé de concessions parce qu'ils avaient la conviction inébranlable de posséder un titre très supérieur à celui qu'on leur offrait, résultant du droit héréditaire, traditionnel et collectif de la famille... pourquoi enfin se munir d'un titre foncier comportant aliénations, c'est à dire la négation même du droit de la famille tel qu'il s'exerçait depuis un temps immémorial ?"* (255). Pourtant, les droits traditionnels heurtent en bien des points

(254) Le plan d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal a été conçu et mis en œuvre sous l'autorité de l'OMVS, organisation commune aux trois Etats riverains (Mali, Mauritanie, Sénégal). Le projet de l'OMVS prévoit la construction de deux barrages aux fonctions complémentaires. Celui de Diama, (mis sous eau en 1985) doit arrêter la remontée d'eau salée en période de basses eaux, celui de Manantali (toujours en construction) régularisera le débit du fleuve. Ainsi sera rendu possible le plein emploi de surfaces irriguées qui, au terme de la mise en place des aménagements prévus, devraient atteindre 375 000 hectares.

(255) M. DARESTE. Cité par Yall ZEKARIA. L'organisation de la propriété foncière et domaniale en Mauritanie. Mémoire. ENA. Nouakchott. Février 1984. p. 21.

les objectifs de l'Etat qui vingt-trois ans après l'indépendance décide de les supprimer (256).

Divers impératifs d'ordre politique, économique et social sont invoqués dans l'exposé des motifs de l'ordonnance du 5 juin 1983. Sur le plan politique, la nouvelle législation est une mesure d'intégration nationale (une seule loi pour tous). Elle est l'occasion d'affirmer la souveraineté de l'Etat face à l'émiettement des pouvoirs locaux sur les territoires collectifs. Au niveau économique, l'Etat entend entreprendre des projets de développement agricole sans être paralysé par les prétentions foncières des propriétaires traditionnels. Le passage à la propriété privée et à l'individualisation doit permettre de libérer les initiatives et d'accroître la production. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur exposant les "conditions nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole fondée sur l'irrigation" est révélatrice des conceptions des rédacteurs de l'ordonnance en la matière : *"Au plan économique, la nouvelle réforme tend à libérer les initiatives et à stimuler l'activité des hommes, tout en mettant à profit l'ensemble des superficies laissées sciemment en jachère par des collectivités oisives se prévalant d'un droit naturel contraire aux exigences d'un Etat moderne et centralisateur... L'Etat peut... intervenir dans le domaine de l'aménagement du territoire et réaliser d'importants projets agricoles"* (257). Enfin, la réforme, qui reconnaît le principe de l'égalité en droit de l'accès à la terre pour tout citoyen, doit contribuer à l'éradication de rapports sociaux dépassés (faire-valoir indirect et versement de redevances traditionnelles, pratiques dissimulées de servage).

La nouvelle législation assure la prééminence de l'Etat. Selon l'article 1 de l'ordonnance : "La terre appartient à la nation", l'Etat étant "l'incarnation juridique de la Nation" (article 1 du décret 84 009 du 19 janvier 1984 pris pour l'application de l'ordonnance). L'article 1 de l'ordonnance ajoute : "Tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie". Toutes les terres sont donc présumées propriété de l'Etat, sauf preuves contraires limitativement admises, c'est à dire sauf production d'un titre foncier régulier ou d'un acte de concession définitive. Le régime coutumier sur les droits

(256) La réforme foncière de 1983 qui sera brièvement exposée plus avant fait suite à la loi du 2 août 1960 portant réorganisation domaniale, promulguée quelques mois avant l'indépendance. Si la loi de 1960 faisait une place non négligeable au domaine de l'Etat (article 1) et à la possibilité d'expropriation (article 9), elle n'en confirmait pas moins les droits fonciers coutumiers comportant une emprise évidente et permanente sur le sol (article 3).

(257) Ministère de l'Intérieur. Circulaire 0005/MINT du 14 avril 1984.

collectifs de la terre est supprimé (article 3), l'individualisation étant de droit (article 6). L'article 2 de l'ordonnance institue comme fondement de la tenure des terres la propriété individuelle. L'article 21 du décret prévoit cependant la possibilité pour les collectivités désireuses de conserver leurs terres indivises de s'organiser en coopératives dont les membres doivent être égaux en droits et devoirs.

A la lecture de ce qui précède, on ne peut qu'être frappé par la cassure provoquée par la réforme de 1983 eu égard au système foncier traditionnel de la vallée. *"La forteresse des droits traditionnels est bel et bien forcée"* (258). Quand on connaît la prégnance de ces mêmes droits au quotidien chez ces populations, on peut facilement imaginer leur résistance à la nouvelle législation, d'autant plus qu'elles en ignorent souvent le contenu, ayant été laissées à l'écart de son élaboration (259).

Avant d'évoquer cette résistance, il convient de noter qu'en Mauritanie l'intrusion de l'Etat est certainement facilitée. A contrario, on peut avancer qu'à l'inverse d'autres régions d'Afrique aux conditions naturelles plus favorables, il est difficile au paysan mauritanien de se réfugier dans sa "brousse", dans son système traditionnel, bref d'éviter d'être "capturé" par l'Etat. Nous faisons ici bien sûr référence à la thèse de Goran HYDEN sur la *"paysannerie non capturée"* (260). Pour G. HYDEN, l'Afrique est aujourd'hui le seul continent où la paysannerie n'ait pas encore été "capturée" par le marché ou par l'Etat. Face à toute entreprise jugée hostile, la société paysanne a toujours la possibilité de se réfugier dans son économie d'auto-subsistance, reproduisant son propre mode de production et ses propres formes d'organisation sociale à travers ce que l'auteur appelle "l'économie de l'affection". Ceci explique pour une bonne part les faiblesses de l'Etat africain, impuissant à contrôler la paysannerie qui regroupe toujours la majorité de la population. L'Etat est du reste lui-même pénétré de façon aussi insidieuse que systématique par "l'économie de l'affection" qui repose principalement sur les relations de parenté et le clientélisme.

(258) B. CROUSSE. Etatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983. Politique africaine. N° 21. Mars 1986. p. 70.

(259) Voir notamment BA Boubacar. Communication à la table-ronde de l'OMVS. Dakar. Juin 1986. p. 41. Il serait bon à cet égard que les écrits de la société nationale de développement rural (SONADER) soient également orthographiés en pulaar, langue de la majorité de la population de la vallée.

(260) G. HYDEN. Beyond Ujamaa in Tanzania, Underdevelopment and an uncaptured peasantry. Londres. Heinemann. 1980. et No shortcuts to progress. African development management in perspective. Berkeley University of California. Press. 1983.

L'analyse de G. HYDEN, certainement trop globale, a été critiquée (261). G. HYDEN semble avoir surestimé le ressort des sociétés paysannes africaines. Ainsi, pour P. GESCHIERE et J. VAN DER KLEI, *"même si leurs formes de production offrent aux paysans une certaine "exit-option" face à la pression de l'Etat, le poids des interventions autoritaires de l'administration peut être étouffant"* (262). On a pu souligner en outre que les rapports des paysans et de l'Etat ne sont pas uniformément et unilatéralement antagoniques. A ce sujet, E. TERRAY remarque : *"Même dans les pays où les paysans s'efforcent le plus systématiquement d'échapper à l'emprise de l'Etat, ces efforts ne sont pas exclusifs d'entreprises parallèles pour capter, ne serait-ce que quelques miettes du festin ou pour infléchir par la négociation la stratégie des puissants... Les stratégies disponibles de part et d'autre sont plus nombreuses et plus subtiles que ne le laisserait penser la simple dualité du filet et de la proie"* (263) (nous aurons l'occasion de vérifier la pertinence de ces observations dans le cas mauritanien). Enfin, il nous semble nécessaire de relativiser la thèse de G. HYDEN en fonction de la diversité des aires géographiques africaines. Encore faut-il avoir les moyens de ne pas être "capturé" ! Le paysan sahélien est à cet égard certainement moins bien armé que son homologue de la zone tropicale. La sécheresse persistante a considérablement remis en cause la viabilité du mode de production paysan au Sahel. Si bien que l'irrigation et son promoteur, l'Etat, sont de moins en moins mal sinon de mieux en mieux accueillis. Le système de production paysan devient alors dépendant sur le plan technique d'instances externes, ce qui conduit à la "capture" (264). Peut-il fondamentalement en être autrement,

- (261) cf. F. COOPER. Peasants, capitalists and historians : a review article. *Journal of Southern African Studies*, 7, 1981. p.p. 284.314. ainsi que P. GESCHIERE. La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran HYDEN et pour une réponse plus nuancée. *Politique africaine*, 14, 1984. p.p. 13.33. Voir également la réponse de HYDEN. La crise africaine et la paysannerie non capturée. *Politique africaine*, 18, 1985, p.p. 93.111.
- (262) P. GESCHIERE et J. VAN DER KLEI. Les relations Etat-paysans et ses ambivalences : Modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance) in E. TERRAY (dir.) *L'Etat contemporain en Afrique*. L'harmattan. 1987. p. 299.
- (263) E. TERRAY. *L'Etat contemporain en Afrique*. Op. cit. p. 17.
- (264) P. GESCHIERE (La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de G. HYDEN et pour une réponse plus nuancée. Op. cit.) signale à ce sujet le cas des petits périmètres irrigués dans la région du Fleuve au Sénégal où "des possibilités réelles de blocage des "choix d'évasion" des paysans pourraient se présenter" (p. 31). Voir également l'utilisation par P. GESCHIERE des travaux de P.P. REY sur la soumission "réelle/formelle" du travail. Dès qu'il y a impossibilité de maîtriser de nouvelles techniques de production, la soumission devient "réelle" (p.p. 29.31).

tout au moins avec la persistance des difficultés climatiques ? L'a priori favorable dont bénéficie dans ces conditions l'intervention étatique ne saurait effacer le profond bouleversement qu'induit cette intervention, ce qui explique les multiples formes de résistance paysanne qui peuvent être observées plus particulièrement depuis une décennie (date de l'introduction de l'agriculture irriguée) dans la région du Fleuve.

La forme la plus immédiate de résistance à l'agriculture irriguée est le retour aux cultures pluviales en cas de bonnes précipitations. Ainsi, en 1985, une pluviométrie favorable a poussé certains paysans à s'orienter prioritairement vers les cultures traditionnelles (265). Un rapport de mission d'une ONG datant de la même année soulignait au chapitre des difficultés rencontrées par l'agriculture irriguée "*la concurrence des cultures traditionnelles (cultures pluviales de diéri, cultures de décrue sur les berges ou les bas-fonds) du fait d'un hivernage plus satisfaisant*" (266). Cette menace devrait continuer à être prise au sérieux pendant plusieurs années en cas de retour à des saisons des pluies normales.

Mais la résistance la plus concrète au projet de modernisation de l'Etat se fait sur le terrain même de cette modernisation, à savoir sur les aménagements hydro-agricoles. Nous prendrons un des exemples les plus évocateurs des tensions suscitées par l'introduction de l'agriculture irriguée, le Périmètre Pilote du Gorgol (PPG) de Kaedi.

L'histoire de ce périmètre rizicole d'environ 700 hectares a été marquée, dès son ouverture en 1977, par de nombreux conflits entre l'administration ou plus précisément la SONADER (Société nationale de développement rural) et les paysans. La lecture des rapports de la SONADER à ce sujet est éloquente : il y est fait état de "*l'hostilité, la méfiance et la nature réfractaire de la population agricole*" (267), du "*refus délibéré des paysans de répondre à l'appel pour la mise en valeur du casier pilote du Gorgol*" (268), de "*l'absentéisme, l'instabilité, la négligence des agriculteurs*" (269). C'est à l'occasion des premières campagnes que la résistance paysanne est la plus forte : en 1978, les attributaires refusent de signer le cahier des charges que l'administration a imposé comme condition pour le démarrage de la campagne ;

(265) Source : entretiens.

(266) CARITAS. Rapport de mission d'évaluation du projet de développement intégré dans la vallée du Fleuve Sénégal. Région du Gorgol. Nouakchott. Octobre 1985. p. 7.

(267) SONADER. Périmètre pilote du Gorgol. Rapport de la campagne d'hivernage 1978. Décembre 1979. p. 107.

(268) SONADER. Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol. Rapport d'activité 1979. p. 223.

(269) SONADER. Centre régional d'exploitation de Kaedi. Rapport annuel 1982.83. p. 114.

le 8 juillet 1979, date prévue pour l'ouverture de la troisième campagne, aucun attributaire ne se présente sur le terrain. L'éditorial d'une revue de la SONADER publiée en 1979 précise que le casier pilote a été "*snobé par les paysans*" (270). Mais cette apparente unanimité des paysans ne doit pas faire illusion. Les opposants au projet, même s'ils parviennent à entraîner derrière eux la plupart des attributaires, rassemblent en fait les propriétaires fonciers traditionnels. Le véritable conflit oppose l'administration aux propriétaires qui ne représentent qu'une minorité des exploitants.

Ce sont les règles concernant la gestion du périmètre proposées par la SONADER (et d'ailleurs acceptées dans un premier temps par les propriétaires) qui sont à l'origine de la tension. Anticipant sur l'ordonnance foncière de 1983, l'administration posait comme condition à l'ouverture du périmètre la suppression des redevances traditionnelles ainsi qu'une distribution équitable des parcelles (0,5 hectare par attributaire). Cette double exigence de l'administration était dictée par un souci de rentabilité économique (la motivation du producteur est bien moindre en cas de faire-valoir indirect) mais également de justice sociale, un des objectifs clairement affirmé par le gouvernement. En pratique, les propriétaires ne respectent pas ces engagements. Une enquête menée par l'OMVS en 1977 révèle que 54 % des attributaires ont confié l'exploitation de leur parcelle à d'autres personnes soit en métayage soit contre redevances, 23 % ne résidant même pas à Kaedi (271). C'est que la suppression des redevances implique pour les propriétaires une menace directe quant à leur statut social, le versement de l'*assakal* et du *rempétien* (272) constituant la base matérielle de leur pouvoir. En 1979, l'administration, constatant que les propriétaires ne cultivent pas eux-mêmes leur parcelle, veut réduire leur part globale sur le périmètre de 50 à 30 % (les propriétaires avaient obtenu lors de la distribution initiale 0,5 hectare par actif alors que les exploitants locataires ne recevaient que 0,5 hectare par famille). Les propriétaires réagissent en refusant de payer la provision pour frais de campagne et laissent des centaines d'hectares en friche. Dès lors s'engage une confrontation permanente entre l'Etat et les propriétaires fonciers qui représentent officiellement, à travers le "comité des exploitants" mis en place en 1980, l'ensemble des paysans. Une étude de l'OMVS rend bien compte

 (270) SONADER. Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol. Rapport d'activité 1979. p. 283.

(271) OMVS. Etude socio-économique de la vallée du fleuve Sénégal. 1981. Partie C. VII. p. 11.

(272) Redevances traditionnelles. cf. partie préliminaire.

des positions en présence : *"Les propriétaires fonciers estiment que l'aménagement du casier leur a été imposé par l'Etat, les dépossédant ainsi de leurs droits de propriété sur des terres qui subissaient une forte pression dans le système foncier traditionnel. Cependant, étant parfaitement conscients de l'importance cruciale de ce projet "Pilote" et du potentiel de production qu'il détient, les propriétaires ont tiré parti de leur influence sociale pour s'imposer comme seuls interlocuteurs de l'Etat et lui imposer des rapports de négociation et de marchandage incessants, tout en essayant de retirer un profit maximum de la revalorisation des terres qu'implique l'aménagement"* (273).

A ce stade d'affrontement avec l'administration, toutes les formes de résistance sont bonnes. L'opposition frontale n'est d'ailleurs pas forcément la plus efficace. On essaie aussi de profiter de l'Etat. La SONADER elle-même a fort bien saisi cette situation : *"En matière de gestion, la Sonader n'est pas une société crédible, puisque malgré ses menaces, et quel que soit le taux de recouvrement de la dette, elle finit toujours par livrer le matériel et les intrants... Le paysan a très vite compris que la Sonader n'agit pas comme une banque ou même comme un particulier. Le "sentimentalisme" de la Sonader a donc entraîné très naturellement les paysans à en profiter au maximum : ceux-ci payent le minimum en dessous duquel la Sonader se sentirait le droit de "sévir". En effet, le rôle de la Sonader étant de favoriser le développement agricole pour permettre une autosuffisance alimentaire des populations, elle ne peut pas se permettre d'avoir la rigueur froide d'une banque et cède donc la première quand une campagne agricole est menacée, aux dépens de ses finances propres et donc de sa gestion. Les bailleurs de fonds ont donc toujours l'impression de fabriquer un paysannat "d'assistés permanents" alors que les agriculteurs, malins, ont en fait très vite compris comment profiter des contradictions de la Sonader"* (274). L'administration semble en fait tiraillée entre deux positions : d'une part elle est engagée par les règles qu'elle a édictées, d'autre part elle est consciente de la nécessité d'atteindre une production suffisante sur le Périmètre afin de justifier la viabilité de ce type d'aménagement. Ainsi, tout en rappelant ses exigences, avant tout de façon verbale, elle choisit de "fermer les yeux" (selon l'expression d'un cadre de la SONADER de Kaedi) au moment de l'attribution des parcelles pourvu que la production suive (275). De fait, il semble que depuis 1980 le déroulement des campagnes agricoles soit satisfaisant. Quelles conclusions tirer de ce mode "populaire" de contestation à bien des égards ambivalent ?

(273) OMVS. Etude socio-économique. Op. cit ; Partie C. VII. p. 15.

(274) SONADER. Identification des sites pour l'aménagement des périmètres villageois dans la zone de Boghé. SATEC. Juillet 1982. p. 29.

(275) Source : entretiens.

Globalement, dans la mesure où cette résistance est dirigée par les "seigneurs féodaux" de la vallée du Fleuve, agissant prétendument au nom de leurs communautés, ce mode d'action sociale est conservateur. Le cas du PPG fait ressortir la capacité des propriétaires à reconstituer dans les structures nouvelles des aménagements hydro-agricoles les rapports sociaux anciens. En interdisant l'application du droit coutumier et la pratique des redevances qui en découle, en décidant d'appliquer le principe "la terre appartient à celui qui la travaille", l'Etat apparaît bien comme un agent de progrès social, tout au moins au niveau des déclarations officielles. Ainsi, dans l'appel que le Ministre du développement rural adresse aux exploitants du PPG pour le lancement de la campagne agricole de 1979, on peut lire : *"Nous distinguerons très nettement ceux qui souhaitent être aidés et être soutenus dans l'intérêt bien compris de chacun et ceux qui, pour des motifs inavoués et personnels tentent de saborder ce projet... Aux premiers, le gouvernement confirme son engagement à les aider pourvu qu'ils participent sans arrières-pensées aux efforts entrepris pour sortir notre monde rural de sa léthargie et de sa routine en matière agricole. Aux seconds, c'est-à-dire aux propriétaires exploitants qui, trompés par des promesses dérisoires, ou actionnés par des considérations politiques largement dépassées maintiennent leur position figée, intransigeante et pour le moins condamnable sur le plan de l'histoire, le gouvernement demande d'assumer entièrement et en toute connaissance de cause les conséquences de leurs agissements délibérés de blocage du déroulement de la campagne agricole à venir. En effet, pour sa part, l'Etat emploiera sans réserve tous les moyens à sa disposition pour écarter les faux agriculteurs et les empêcher de retarder ce que le pays voudrait réaliser au profit de la collectivité nationale"* (276).

Dans une circulaire du 14 Avril 1984 relative à l'application de l'ordonnance portant réorganisation foncière et domaniale et adressée à tous les responsables administratifs du pays, le ministre de l'intérieur est tout aussi explicite : *"... En matière de partage des terres collectives, vous devez faire preuve de sang-froid et d'équité. Il est notamment dangereux de se précipiter et de procéder aux opérations de partage sans une connaissance profonde des implications politiques, économiques et sociales de ces opérations. Vous n'oublierez pas que vous représentez l'Etat dont la mission consiste principalement à sauvegarder les équilibres sociaux, tout en éliminant progressivement, patiemment et méthodiquement les inégalités sociales existantes"* (277).

(276) SONADER. Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol. Rapport d'activité 1979. Décembre 1979. p. 217.

(277) Ministère de l'Intérieur. Circulaire N° 005/MINT. 14 avril 1984. p. 7.

Il semble toutefois qu'il faille tempérer quelque peu cette ardeur verbale. L'administration, comme on l'a vu à Kaedi, sait aussi se faire discrète... et on connaît les multiples liens qui peuvent exister entre les notables et l'administration. Il n'est de secret pour personne que les pratiques anciennes fondées sur la tenure traditionnelle des terres continuent de prévaloir. *"Sur les périmètres de Kaedi, de Boghé et Foum Gleïta le rem-peccen (rempétien) est encore pratiqué : les techniciens chargés de l'encadrement et l'administration locale ferment les yeux sur ces faits... A Kaedi, des notabilités terriennes ont même réussi à expulser les Harratine et les Fulbe non originaires de la localité parce que ces derniers refusaient de leur verser les redevances traditionnelles. Ces mêmes propriétaires ont d'ailleurs réussi à s'accaparer des terres destinées à la production des semences sélectionnées et à être gérées en régie par la direction du projet"* (278). Cette entente tacite entre notables et administration ne date pas d'aujourd'hui. BA Boubacar rappelle qu'en l'absence du premier ministre Moktar ould DADDAH, la loi foncière du 2 août 1960 fut signée par des représentants des grands propriétaires de la vallée du Fleuve (279).

L'évolution des rapports sociaux qui devait accompagner la mise en place des aménagements semble donc particulièrement difficile à réaliser. La résistance de la société traditionnelle dans son ensemble, même si elle n'est guidée que par les plus puissants, a joué. L'intervention étatique elle-même, à supposer qu'elle soit en accord dans la pratique avec les objectifs annoncés, est impuissante à bouleverser des rapports sociaux passablement figés. Cette situation a d'ailleurs toutes les chances de durer tant que les propriétaires arriveront à s'imposer comme seuls représentants des paysans vis-à-vis de l'extérieur et comme seuls leaders face aux différents groupes sociaux en présence sur le périmètre (mais peut-il en être réellement autrement quand on connaît l'emprise des structures traditionnelles, étant entendu, par ailleurs, que les exploitants "sans terres" dépendent toujours des familles traditionnelles les plus puissantes pour ce qui est de leur accès aux terres de oualo hors de la zone du périmètre?)(280). On peut néanmoins remarquer

(278) Ba Boubacar. Communication à la table-ronde de l'OMVS. Op. cit. p. 41.

Mais l'administration ne ferme pas seulement les yeux... il arrive qu'elle soit hors-la-loi (excès de pouvoir, favoritisme familial en matière de concessions de terres domaniales...) cf. BA Boubacar. Op. cit. p. 42. L'auteur cite notamment le cas d'un cadî refusant d'obtempérer aux ordres écrits du Président de la Cour Suprême lui enjoignant de réviser un jugement qu'il avait rendu en faveur de sa famille.

(279) Ibid. p. 33.

(280) Qui plus est, même si l'on reconnaît que le système traditionnel recouvre une hiérarchie inégalitaire de statuts et des rapports stricts de dépendance, il n'en demeure pas moins qu'il reste un cadre solidaire et fonctionnel assurant globalement le fonctionnement du système de production et la cohésion du tissu social.

certains phénomènes, isolés pour l'instant, indiquant des tendances à l'éclatement des liens de dépendance. A Kaedi, tels exploitants qui avaient le choix entre une parcelle attribuée par l'administration et une parcelle que leur proposait un propriétaire, ont préféré s'installer sur la parcelle de l'administration dans un souci d'indépendance. Tels autres, ayants-droits ou anciens "sans terres", s'appuyant sur les positions définies par l'administration, ont refusé de verser les redevances réclamées par les propriétaires (281).

La résistance des paysans négro-africains s'exprime enfin par rapport à l'ordonnance de 1983 et au bouleversement que celle-ci implique. Cette résistance prend toutefois ici une autre dimension. Le danger que représente l'ordonnance consiste en la menace d'appropriation des terres par les Maures. La contradiction devient alors principalement ethnique, ce qui a pour effet de souder les populations, toutes catégories sociales confondues. Dans son commentaire de l'ordonnance de 1983, B. CROUSSE fait état de la *"distance entre le texte de l'ordonnance et ses applications"* (282). Certes, *"beaucoup de populations l'ignorent ou ne la comprennent pas"* (283) mais de plus en plus s'effectue une prise de conscience qui, face au *"danger beidane"*, pousse à rejeter la nouvelle législation. Les intellectuels semblent avoir donné le ton : *"Ouvertement ou discrètement, implicitement ou explicitement, les études rédigées par les intellectuels négro-africains mauritaniens, les opinions qu'ils défendent en privé, laissent entendre que la nouvelle législation foncière en Mauritanie, la loi sur le domaine national au Sénégal et leur application prévisible, lors de la mise en eau des barrages, servent uniquement de paravent pour dissimuler les desseins véritables des Maures en Mauritanie et des Wolofs au Sénégal. Maures et Wolofs nourriraient en fait le projet de s'emparer des terres des ressortissants de la Vallée du Sénégal pour transformer ces derniers en ouvriers agricoles"* (284). Les premières manifestations concrètes de l'application de l'ordonnance semblent confirmer les craintes évoquées. Les concessions accordées ces dernières années par l'Etat en vertu de l'article 12 de l'ordonnance ont profité à des Beidane (privés, fonctionnaires, commerçants) habitant au nord de la vallée et particulièrement à Nouakchott (285). Ces individus disposent non seulement de moyens financiers

(281) On doit bien entendu souligner l'impossibilité d'obtenir des données systématiques sur le versement des redevances.

(282) B. CROUSSE. Etatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983. Op. cit. p. 73.

(283) Ibid. p. 72.

(284) BA Boubacar. Communication à la table-ronde de l'OMVS. Op. cit. p. 35.

(285) B. CROUSSE. La Mauritanie, le foncier et l'Après-Barrage. Politique africaine N° 30. Juin 1988. p. 84.

conséquents permettant une rapide mise en valeur, ce qui va évidemment dans le sens de l'impératif gouvernemental d'autosuffisance alimentaire, mais encore ils bénéficient d'appuis en haut lieu, l'Etat, rappelons-le, étant avant tout "beidane". Les paysans négro-africains qui, faute de moyens, n'ont pu mettre en valeur toutes leurs terres en raison du manque de pluies ou de crues insuffisantes voient certaines de leurs terres ancestrales récupérées par l'Etat en vertu de la théorie des "terres mortes" et concédées à d'autres citoyens possédant les moyens de les mettre en valeur. D'où une réaction fréquente le long du Fleuve : *"Comment expliquerez-vous le fait que nous soyons tous paysans et éleveurs, que nous ayons subi plus ou moins de la même façon les effets de la sécheresse, et qu'un beau jour, comme par un miracle, toi tu te retrouves avec des millions qui vont te permettre de réaliser quelque chose et que je reste toujours dans la même situation"* (286). Il n'est dès lors pas surprenant que des paysans négro-africains voient dans la nouvelle législation la consécration juridique d'un but non avoué : la spoliation de leurs droits et partant leur paupérisation (287).

Il suffit de rappeler l'attachement quasi-sacré du paysan noir à sa terre pour comprendre la résistance qu'il ne peut qu'opposer à toute tentative de dépossession : *"Nous avons hérité de nos ancêtres nos terres, nos ancêtres y sont enterrés, nos fils aussi, nous aussi, nous le serons un jour. Comment voulez-vous que ces terres appartiennent à tout le monde ? Tout le monde n'a pas les mêmes motivations pour les entretenir, les vénérer. Les nouveaux venus cherchent des profits alors que nous, nous nous y recueillons ; ce sont nos cimetières, on ne balaie, ni ne cultive les cimetières d'autrui"* (288) ... *"Dans la mentalité du Pulaar et de l'homme noir en général, l'homme doit au risque d'y laisser sa vie défendre les terres qu'il a reçues et qu'il doit transmettre d'une génération à l'autre. Nul ne voudrait être cité par l'histoire comme étant celui qui par sa faiblesse a laissé échapper volontairement ou involontairement le patrimoine de la communauté"* (289). Aussi n'est-il pas surprenant de constater sur le terrain une attitude d'hostilité des

(286) Rapporté par BA Yaghouba Aboubacry. Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol. Mémoire. ENA. 1986. Nouakchott. p. 65.

(287) Ibid.

(288) A.N. FALL. Descendant d'un Lamane. Cité par BA Th. Formation et développement en milieu rural Sénégalais. Diplôme des Hautes Etudes en pratiques sociales. Lyon. 1982. p. 46.

(289) BA Yaghouba Aboubacry. Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol. Op. cit. p. 33.

populations noires à l'encontre de la nouvelle législation et de son promoteur, l'Etat. Le Dr G. BELKO MAIGA s'en est fait l'écho dans une consultation pour la FAO : *"La réforme foncière a eu un impact psychologique inattendu. Elle a créé dans la zone agricole une tension sociale. L'hostilité des populations est un obstacle à la réalisation des travaux topographiques... Toute visite insolite d'allure officielle est automatiquement censurée et provoque un attroupement de défiance. D'une manière générale, aucun travail technique ne peut être réalisé sans l'intervention des forces de l'ordre dont la présence dans la zone est permanente pour prévenir les risques d'affrontement"* (290).

Après avoir présenté quelques formes de résistance des populations de la vallée du Fleuve, on peut s'interroger sur la qualification politique de ces comportements par rapport à notre questionnement, à savoir la nécessité d'élargir l'appréhension "classique" du politique tout en évitant sa dilution. Comme l'écrit Jean LECA : *"Tout est potentiellement politique, c'est le rapport de forces entre les groupes qui en détermine les frontières"* (291). Il s'agit donc de distinguer parmi les tactiques diffuses de résistance ponctuelle celles qui en restent au stade "infrapolitique" et celles qui annoncent une crise binaire et globale se traduisant en une alternative cohérente. Il importe, en d'autres termes, d'évoquer le passage - ou le non passage - des "tactiques" à la stratégie, en renseignant du mieux possible à propos de chaque mode de contestation sur le degré de prise de conscience, d'engagement collectif, la récurrence, la cohérence des pratiques sociales, leur organisation et la définition ou non d'un projet alternatif.

(290) Systèmes informatisés de gestion géo-foncière dans les PVD. Contribution à l'effort de mise en place des systèmes d'information géo-fonciers. Rome. FAO. 1987. Cité par B. CROUSSE. La Mauritanie, le foncier et l'Après-Barrage. Op. cit. p. 85.

(291) J. LECA. Le repérage du politique. Projet. 71. 1973. p. 16.

Le premier type de résistance évoqué ici concernait le retour aux cultures sous pluie qui semble une bonne illustration de la thèse de Goran HYDEN dans la mesure où les paysans refusent le projet de l'Etat, préférant se réfugier dans leur système traditionnel. Bien sûr, comme nous le suggérons plus haut, dans le cas mauritanien, il faut relativiser ce retour aux cultures traditionnelles, l'attrait pour l'irrigation étant de plus en plus évident (291 bis). Il n'empêche que selon Yahya KOITA, président du comité des exploitants du PPG, le périmètre aurait été un échec si la pluviométrie avait été normale (292). Comment alors interpréter politiquement ce boycott partiel mais toujours latent de l'agriculture irriguée ? Il semble que l'on se trouve ici *"en deçà du politique"* (293). Si les paysans décident d'abandonner la culture du riz au profit de celle du mil ou du sorgho, ce n'est pas pour s'opposer à la politique du pouvoir mais simplement par calcul économique. Il faut alors tenter de répondre à la question posée en 1980 dans un rapport du ministère de l'économie consacré à la culture irriguée : *"Pourquoi, en dépit de l'attraction grandissante de l'irrigation et de la forte demande de parcelles irriguées dans la plupart des villages, les impacts négatifs de l'irrigation sont-ils si sérieux que le paysan préfère encore son agriculture sous pluie ?"* (294).

La politique des prix du riz ne permet pas aux paysans de tirer de leur récolte des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins et en même temps rembourser les crédits. Les coûts de production (carburant, moto-pompes, intrants) sont d'autant plus élevés que la superficie allouée à chaque attributaire est faible. En outre, la culture du riz est beaucoup plus éprouvante que celle des cultures traditionnelles. Cet ensemble de contraintes est bien résumé par un paysan de la vallée : *"Tout est fait à la main, canaux, digues ; on se fatigue, mais l'irrigation ne marche pas bien, il y a trop de frais pour très peu de rendement. Les techniciens ne sont pas bons. Il y a beaucoup de gens courageux qui ont abandonné le travail, parce qu'ils ont vu que leur fatigue, c'est plus que ce qu'ils gagnent"* (295). On est

(291 bis) Voir à ce sujet, mais plus particulièrement pour la rive sénégalaise, G. DIEMER et E. van der LAAN. L'irrigation au Sahel. La crise des périmètres irrigués et la voie halpulaar. Karthala. 1987 ainsi que P. MATHIEU. Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal (1960-1985). Arlon, Fondation universitaire luxembourgeoise. 1987.

(292) Interview personnelle réalisée en 1984 à Kaedi.

(293) J.F. BAYART. L'énonciation du politique. Op. cit. p. 368.

(294) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Organisation sociale de la production agricole ; in Synthèse générale des études sociologiques. Nouakchott. 1980. p. 43.

(295) Rapporté par A. ADAMS. La terre et les gens du Fleuve. L'harmattan. 1985. p. 192.

en fait en présence de deux logiques passablement contradictoires : alors que la logique moderne de l'agriculture irriguée met en avant la maîtrise de l'eau et la recherche du surplus, celle de la société paysanne donne la priorité à la sécurité sur la productivité. L'objectif fondamental du paysan est d'assurer la sécurité alimentaire de sa famille en minimisant les risques, ce qui conduit à la diversification de ses activités (296). Bien sûr, on pourrait avancer que la majorité des paysans (qui ne sont pas propriétaires, donc obligés de payer parfois jusqu'à la moitié de leur récolte à ces derniers) auraient intérêt à préférer l'agriculture moderne. L'Etat n'est-il pas garant de nouveaux rapports sociaux ? Mais, peut-on rétorquer, en quoi change réellement la situation ? ... si ce n'est que les frais occasionnés par l'irrigation rendent les paysans dépendants d'une organisation d'Etat au lieu d'une "classe" sociale, ce qui fait dire aux détracteurs de la SONADER que plutôt que de développer les paysans, elle les "enveloppe"(297).

Ajoutons cependant qu'au fil des ans, l'agriculture irriguée est mieux connue, mieux maîtrisée, et que ses aspects positifs (meilleure productivité, nouveaux rapports sociaux qui devraient renforcer la motivation individuelle) tendent à s'imposer. Précisons enfin qu'il est prévu d'accroître considérablement les surfaces irriguées dans les années à venir avec la régulation du Fleuve, ce qui devrait avoir un effet d'entraînement sur les paysans. Ces dernières considérations poussent d'autant plus à relativiser la résistance paysanne à travers le retour aux cultures sous pluies. *"L'agriculture irriguée semble aujourd'hui acceptée dans la Vallée"* (298).

Nous voilà par là même conduits à atténuer la portée de la contestation évoquée à propos de l'aménagement du périmètre pilote du Gorgol. Ce mode d'action sociale que nous avons qualifié globalement de conservateur apparaît lui aussi "en deçà du politique". La résistance opposée à l'aménagement vise beaucoup moins à s'attaquer au pouvoir qu'à se trouver en position de force pour négocier avec le maximum de profit. Si, dans un premier temps, les paysans boycottent le périmètre, ils l'acceptent dès qu'ils estiment y trouver leur intérêt. De plus, le caractère sporadique de la contestation (absentéisme, indifférence) en atténue la potentialité politique, tout comme l'absence de cohésion dans les rangs mêmes des paysans.

(296) Sur l'articulation des deux logiques. cf. ENDA et Ministère français de la coopération. Enjeux de l'après-barrage. 1986. p.p. 135.143.

(297) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Situation actuelle du secteur des cultures irriguées. Nouakchott. 1981. p. 27.

(298) Yahya KOITA (interview personnelle).

Nous avons vu comment certains anciens locataires refusent dorénavant la tutelle des propriétaires, quitte à prendre le chemin de l'exode rural : "*Alors, face au refus du propriétaire de renoncer à sa part, il (le locataire) préfère aller gonfler les bidonvilles des capitales régionales ou du district au sein desquelles l'aide alimentaire et le travail journalier qu'il effectue lui permettront de survivre*" (299).

Les deux pratiques sociales auxquelles il vient d'être fait référence, si elles remettent en question à leur façon le champ étatique, ne le menacent pas pour autant de façon cohérente. Ce qui distingue avant tout ces deux modes populaires, c'est leur nature évasive. Le caractère sporadique et diffus de ce genre de contestation, mais surtout son défaut de réelle structuration, en atténuent incontestablement la portée politique.

Tel n'est pas le cas du dernier mode populaire étudié plus haut : le refus des populations négro-africaines de voir attribuer leurs terres à d'autres et la tension ethnique et raciale qui tend à s'exacerber. B. CROUSSE remarque à ce sujet que la résistance opposée par les structures traditionnelles à l'Etat dans la mise en valeur de la Vallée aurait sans doute été moindre sans "*cette opposition latente et persistante entre Maures et populations noires de la Vallée*" (300). La plupart des éléments permettant de caractériser une situation de politique semblent ici être présents ou en voie de l'être. La conscience politique est réelle : il faut protéger le bien auquel on tient le plus, la terre des ancêtres ; les actions de contestation ne sont pas isolées mais engagent l'ensemble de la communauté, toutes "classes" confondues ; la récurrence, à travers l'opposition "latente et persistante" et plus récemment l'affrontement direct, s'observe également ; on constate des signes de cohérence et d'organisation : en décembre 1985, des journées d'étude d'intellectuels Hal Pulaaren ont eu lieu à Saint-Louis ; en février 1986, l'association culturelle des ressortissants de Kaedi a organisé à Nouakchott des journées de réflexion sur les projets de l'OMVS (à noter que faute de possibilité de création d'associations politiques on voit fleurir des associations culturelles ou sportives ... où l'on discute davantage de partage des terres, avec l'appui de spécialistes invités parmi les connaissances, que d'art ou de ballon rond (301)); les mouvements

(299) BA Yaghouba Aboubacry. Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol. Op. cit. p. 69.

(300) B. CROUSSE. Etatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983. Op. cit. p. 75.

(301) Sur les associations de villages, rive sénégalaise, voir Cl. REBOUL. Les associations de villages de la vallée du fleuve Sénégal. Revue Tiers Monde. N° 411. Avril-juin 1987 ; rive mauritanienne, cf. la thèse de sociologie de YATERA Samba (Faculté de Lettres de Nice) (à paraître).

nationalistes négro-africains se sont fédérés sous la bannière du FLAM... Reste l'établissement d'un projet de contre-hégémonie qui est certainement plus flou (le Manifeste du négro-mauritanien opprimé auquel l'on pourrait faire référence à cet égard fait plus figure de constat critique que de projet proprement dit). Peut-être est-on en passe, avec la contestation négro-africaine de la vallée du Fleuve qui se dresse en fin de compte contre l'Etat, d'assister à la cristallisation des "manières de faire" dispersées en un mouvement social unificateur et stratégique.

2) Les "esclaves" de la société maure

Les pages qui précèdent ont permis de montrer la diversité des "modes populaires d'action politique". Avec la contestation des haratine (302), nous allons découvrir une autre forme d'action populaire qui n'est pas dirigée prioritairement contre l'Etat mais contre les maîtres de la société traditionnelle. Bien entendu, nous constaterons que l'Etat intervient de multiples façons, pour le moins contradictoires, dans les conflits en cours. Mais présentons tout d'abord rapidement le "problème haratine".

(302) Nous emploierons le mot haratine pour désigner aussi bien les "esclaves" que les "esclaves affranchis" (haratine signifie esclaves affranchis). Pourquoi cette "confusion" ? Sur le plan de la forme, il n'y a plus d'esclaves en Mauritanie depuis l'ordonnance d'abolition de l'esclavage du 9 novembre 1981 ; quant au fond, il est très difficile de distinguer dans la réalité la condition des esclaves et des affranchis, l'aliénation étant pratiquement la même chez les uns et les autres. Bien entendu, la question des haratine ne concerne que la société maure. Il y a également des catégories serviles chez les négro-africains mais le problème s'y pose avec moins d'ampleur. Pour une bibliographie commentée sur l'esclavage en Mauritanie, cf. Dieter ROBERT. Compendium de rapports et d'articles au sujet de l'esclavage et des haratine en République Islamique de Mauritanie. Ministère du Plan. Nouakchott. 1984.

L'esclavage maure est une institution "probablement aussi ancienne que les maures eux-mêmes" (303). Sans revenir sur l'origine des catégories serviles (304), on peut par contre rappeler quelques traits du statut de captif dans la société traditionnelle. D'après le droit coutumier, le captif (abd, pl. abid) est une chose, un bien que le maître peut employer à n'importe quel travail et même vendre : "L'esclave n'est pas tout à fait une personne : c'est un bien du maître qui l'a acquis comme tout autre bien, par achat ou par héritage et il peut en transmettre la propriété par les mêmes moyens de droit" (305). Le captif est en minorité légale, ne pouvant être tenu civilement responsable de ses actes. En contrepartie de cette extrême dépendance à l'égard du maître, celui-ci doit lui fournir nourriture, habillement et protection. L'esclave peut être affranchi, le cas le plus fréquent étant celui de l'enfant affranchi de droit en raison de sa naissance : père libre et mère captive. On lui donne alors le nom de hartani (pl. haratine). En principe, l'hartani est un homme libre, pouvant se fixer où bon lui semble. Il reste en pratique attaché à son maître par de multiples liens de clientèle. "En réalité, il s'agit là d'une forme occulte et subtile d'exploitation, d'un néo-esclavage" (306).

Comme nous le suggérons dans la partie préliminaire, on ne saurait assimiler la condition de l'esclave mauritanien à celle de son homologue de l'antiquité gréco-romaine ou à celle de l'esclave de plantation aux Etats-Unis. Le concept d'esclavage, à l'instar de beaucoup d'autres, n'est pas transposable tel quel d'une culture à l'autre. L'esclave mauritanien n'est pas employé à des travaux de peine collectifs, il ne subit pas en règle générale de traitements inhumains. Il s'agit plutôt d'un esclave de "tente" (ou dans le cas de nombreux haratine d'agriculteurs d'oasis,

(303) A.W.ould CHEIKH. Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie. Institut mauritanien de recherche scientifique/Unitar/U.N.U. Nouakchott. 1982. p. 42.

(304) cf. partie préliminaire. p. 44.

(305) GODEFROY-DEMOMBYNES. Les institutions musulmanes. p.141, cité par A. CHAMBON. La population de condition ou d'origine servile ou "Maures noirs" dans la R.I.M. Mémoire du C.H.E.A.M. N° 3607. 1962. p. 10.

A signaler dans la série des mémoires du C.H.E.A.M. l'étude de P. FONDACCI. Maures et serviteurs noirs en pays nomades d'AOF (Mauritanie. Soudan). Mémoire N° 811. 1946.

(306) Mohamed Lemine AHMED. L'abolition de l'esclavage en Mauritanie. Mémoire de maîtrise. Faculté de Droit de Dakar. 1982-83. p. 36. A tel point que lorsqu'il est en voyage "l'ancien maître préfère loger chez son "affranchi", qui le recevra avec égards, plutôt que chez un proche parent, fût-il même un fils". Ibid. p. 37. Nous avons personnellement eu l'occasion d'observer le maintien de ces liens d'allégeance entre étudiants résidant à Paris !

le maître se réservant la "noble" activité de l'élevage) dont les conditions de vie varient principalement en fonction du statut du maître, ce qui fait dire qu'un esclave appartenant à un maître prospère peut avoir des conditions de vie supérieures à celles d'un maître nécessiteux (307). Il faut en fait souligner l'infinie variété des rapports personnels, les relations entre le maître et son serviteur pouvant aller "d'une ambiance de coopération amicale jusqu'à l'état de guerre froide" (308). Il n'empêche que même s'il est bien traité, un esclave reste un esclave pour autant qu'il n'a pas la liberté de quitter son maître.

La situation de l'esclave a cependant beaucoup évolué depuis un siècle. Sous la colonisation, tout d'abord, l'égalité de tous devant la loi a été proclamée officiellement. Outre cette évolution formelle, de peu de poids il est vrai, l'occupation de la rive droite du fleuve Sénégal a permis aux esclaves en fuite de se rassembler autour des postes administratifs, échappant de la sorte à l'emprise directe des maîtres (309). Mais les transformations les plus importantes sont consécutives à la sécheresse qui sévit dans les années 1960. Ayant perdu la plus grosse partie de leur bétail, les maîtres se tournent vers le travail agricole, activité traditionnelle des paysans haratine. Certains, peu nombreux, se mettent eux-mêmes à cultiver. Les autres exigent des parts de récolte de plus en plus importantes aux paysans confinés dans un statut de métayers. Cela se traduit par une remise en question des droits d'usage des haratine, au nom de la propriété collective, ou par une exploitation accrue de leur travail agricole. Ces situations sont génératrices de nombreux conflits locaux.

(307) Commission des droits de l'homme (Nations Unies). Rapport de la mission en Mauritanie de M. Marc BOSSUYT. E/CN.4/Sub.2/1984/23. 2 juillet 1984. p. 6.

(308) A. CHAMBON. La population de condition ou d'origine servile ou "Maures noirs" dans la R.I.M. Op. cit. p. 18.

(309) Même si par ailleurs les "villages de liberté" qui devaient accueillir les esclaves fuyant leur maître se sont rapidement transformés en villages "d'esclaves du commandant". Voir D. BOUCHE. Les villages de liberté. Paris. Mouton. 1968. Il est en outre intéressant de noter qu'aujourd'hui encore ces affranchis "liberté" sont moins bien considérés que les captifs rattachés à un maître et bénéficient donc comparativement de moins d'avantages que ces derniers. "Libérés" par le colonisateur, ils n'ont plus d'attaches effectives dans la société actuelle. Source : entretiens.

L'origine des litiges est souvent la même : ayant toujours travaillé les terres en question, les haratine en revendiquent désormais la propriété, refusant par la même occasion de verser les redevances réclamées par les maîtres. Ainsi, sur le lac de R'Kiz, en 1972, les haratine manifestent leur opposition au paiement des redevances en refusant de cultiver et se mettent en grève (310).

Mais les affrontements les plus nombreux et les plus aigus se produisent dans la région de Magta Lahjar. Le cas du barrage de Magta Lahjar, rapporté par Mona FIKRY, est l'un des plus révélateurs : *"Il existe plusieurs interprétations du conflit de Magta Lahjar, ayant chacune leurs propres justifications. L'explication généralement reconnue est que, il y a environ 8 ou 10 ans, un barrage a été construit par les beidane et les haratine de la tribu du marabout Idawaich pour remplacer l'ancien barrage de Oued Ameur datant de 1940. Tous, maîtres et haratine, apportèrent leur contribution à cette entreprise, sur la base d'une redistribution égale de terres pour tous les participants. Cependant, lorsque la construction du barrage fut terminée, seul un petit groupe de haratine fut pris en considération dans la redistribution des terres. Les haratine décidèrent alors de construire leur propre petit barrage à Chogar, à 7 Kms de là. Leurs maîtres y allèrent afin de les "convaincre" qu'une coopération était nécessaire entre les deux groupes et acceptèrent de dédommager les haratine pour une partie des dépenses engagées s'ils acceptaient un certain nombre de beidane. Les autorités locales et la Préfecture participèrent à cette réconciliation. Jusqu'à ce point, d'après les informations reçues, aucun conflit ne semble exister. Cependant, des témoins confirment le fait que les haratine certifient avoir reçu un "Protocole d'accord" écrit, qui leur a été exposé verbalement et d'après lequel ils devenaient propriétaires des terres qui entouraient leur barrage. Lorsque les haratine retournèrent à leur campement, l'un d'eux qui savait lire vit que le document stipulait qu'ils n'avaient droit qu'à l'usufruit des terres. Une violente révolte eut lieu immédiatement. Le leader des haratine fut arrêté et le barrage détruit par les autorités de façon à éliminer toute contestation. Les haratine déclarent qu'ils ont été trahis tandis que les beidane et les autorités prétendent qu'ils n'ont jamais fait d'autre accord avec les haratine que de leur autoriser l'usufruit des terres"* (311). Il faut également signaler les nombreux litiges

(310) A. MAUREL. Etude socio-économique du lac de R'Kiz. Ministère du Développement Rural. R.I.M. Mars 1972. p. 28.

(311) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Changements sociaux. Organisation sociale de la production agricole. Nouakchott. 1980. p. 31.
Nous avons tenu à reproduire cette affaire *in extenso* pour sa bonne compréhension.

résultant de la détention par le maître d'un "titre de propriété" (souvent imprécis) attribué par l'Administration coloniale qu'il oppose à l'hartani, lequel appuie sa revendication sur la mise en valeur effective des terres (312).

La contestation - individuelle ou collective - des catégories serviles ne date pas toutefois des années 1960-70. Lors de son "voyage à Tombouctou et à Jenné", René CAILLIE notait, à propos de la célèbre coutume consistant à forcer les jeunes mauresques à boire jusqu'à vingt litres de lait par jour pour assurer l'embonpoint nécessaire à leur beauté : *"l'esclave chargée de leur faire avaler la ration ... profite du moment d'autorité qu'on lui accorde sur ces êtres faibles pour se venger, avec une sorte de cruauté, de la tyrannie de ses maîtres. J'ai vu de malheureuses petites filles pleurer, se rouler par terre, même rejeter le lait qu'elles venaient de prendre ; ni leurs cris, ni leurs souffrances n'arrêtaient la cruelle esclave, qui les frappait, les pinçait jusqu'au sang, et les tourmentait de mille manières pour les obliger à prendre la quantité de lait qu'elle jugeait convenable de leur donner"* (313). Sur un plan plus collectif, A. CHAMBON rappelle qu'un des aspects du mouvement hamalliste qui eut un retentissement considérable dans les années 1940 était la volonté d'émancipation des castes serviles (314). Si, comme nous l'avons souligné, la contestation haratine prend véritablement de l'ampleur avec la résistance paysanne, le mouvement ne touche pas uniquement les campagnes. En milieu urbain aussi, des revendications apparaissent. Certains individus issus des catégories serviles veulent échapper aux réseaux de clientèle des beidane. Ils comptent principalement sur l'école et l'accès aux fonctions administratives et politiques pour s'élever dans la hiérarchie sociale. En fait, toute une série de facteurs dont principalement la sécheresse, le développement d'un secteur salarié urbain, l'extension du transport routier, les migrations, l'éducation, ont créé les conditions d'un bouleversement de la société traditionnelle, de son organisation et de ses valeurs. La remise en cause des rapports sociaux anciens en a été d'autant plus facilitée.

 (312) Voir plusieurs exemples de conflits de ce type in DIOP Mamoudou. La propriété foncière dans la région de l'Assaba. Mémoire de l'ENA. Nouakchott. 1985-86.

(313) René CAILLIE. Journal d'un voyage à TOMBOUCTOU et à JENNE dans l'Afrique centrale. Ed. Anthropos. 1965. T.1. p.p. 99.100.
 Concernant la tradition de l'engraissement des jeunes filles, on peut rappeler la maxime maure : "Pour être femme de qualité, il faut être femme de quantité".

(314) A. CHAMBON. La population de condition ou d'origine servile... Op. cit. p. 23.
 Sur le mouvement hamalliste, cf. GOUILLY. l'Islam dans l'AOF. p. 134... ; voir également A. TRAORE Cheikh Hamahoullah in Les Africains (dir.) C.A. JULIEN et al. Ed. J.A. 1977. p.p. 83 à 107.

A cet égard, la volonté d'émancipation des haratine s'est enfin manifestée, et de la façon la plus organisée, par la création récente d'un mouvement destiné à défendre les intérêts des catégories serviles. Le 5 mars 1978, l'organisation El Hor (l'homme libre) voit le jour. Les objectifs d'El Hor, tels qu'énoncés par la charte constitutive du mouvement, visent la libération, l'émancipation des esclaves, leur insertion dans la société par l'éducation et le travail, ainsi que la reconnaissance officielle de leurs droits politiques (315). Les moyens choisis par l'organisation consistent principalement en des campagnes de conscientisation auprès des catégories serviles et de sensibilisation à l'égard du reste de la population. El Hor n'hésite pas à réagir de façon plus active à l'occasion d'atteintes particulièrement graves à l'intégrité et la dignité des esclaves (sévices, ventes aux enchères publiques) : tracts et pétitions circulent, des manifestations sont organisées. De sérieux efforts pour alerter l'opinion publique internationale sont également mis en œuvre. Une "base" aurait ainsi été établie à Paris où les contacts avec le quotidien Libération seraient particulièrement étroits (316).

A la lumière de ce qui vient d'être exposé sur la contestation haratine, il apparaît qu'elle met principalement aux prises catégories serviles et maîtres traditionnels. Mais où, dans ces conflits, se situe l'Etat ? Nous l'avons vu, dans le cas du barrage de Magta Lahjar, intervenir du côté des maîtres, ce qui n'est pas si surprenant quand on considère son rôle de "garant de l'ordre social" et surtout ses liens objectifs avec l'aristocratie traditionnelle (composition sociale des catégories dirigeantes, complicités multiples administration - notables). Mais l'Etat peut ici aussi être agent de progrès social. Apparemment, son discours l'y invite. Il s'agit donc de mettre en rapport la position de l'Etat et la contestation haratine pour mieux mesurer le rôle de chacun.

 (315) Mohamed Lemine AHMED. L'abolition de l'esclavage en Mauritanie. Op. cit. p. 52.

(316) Echos d'Afrique. Revue trimestrielle. N° 34. 15 novembre 1984. p. 6.

Comme nous le suggérons à l'instant, l'attitude de l'Etat est pour le moins ambivalente. Sur le terrain, la justice et l'administration sont incontestablement du côté des maîtres. Concernant les litiges portés devant les cadis (317), Mohamed Lemine AHMED va même jusqu'à affirmer que quelle que soit leur nature (récupération d'un esclave ou de ses biens par un maître, versement régulier au maître d'une partie du revenu d'un esclave salarié...) les maîtres obtiennent satisfaction dans tous les cas (318). ... Quoi d'étonnant à cela, poursuit l'auteur, les cadis étant en majorité propriétaires d'esclaves, donc juge et partie à la fois (319).

Cette complicité est d'autant plus facilitée par l'attitude de l'administration qui prête fréquemment main forte aux maîtres. Dans une circulaire en date du 3 juin 1980, le ministre de l'intérieur n'hésite pas à rappeler que *"les autorités administratives et autres ainsi que les membres des forces de l'ordre qui profiteraient de leurs fonctions officielles pour aider les prétendus "maîtres" à arrêter, séquestrer, brimer ou faire subir n'importe quelle forme de sévice à leurs prétendus "esclaves" s'exposent aux peines prévues dans les articles 319 à 322 du code pénal"* (320). Il ne manque pas d'exemples de mauvais traitements infligés par les agents de la force publique aux esclaves ; nous nous contenterons de citer celui de ces quatre esclaves détenus et battus par les policiers pour avoir tenté de quitter leur maître (321). De même, la partialité de l'administration est particulièrement évidente dans le cas de cet hartani qui, ayant réussi à obtenir une parcelle sur le périmètre pilote du Gorgol et refusant de payer les redevances que l'ancien maître lui réclamait (les redevances sont interdites sur le PPG) alla le dénoncer à la police ; bien mal lui en prit, la terre lui fut retirée (322). Mentionnons enfin l'arrestation en mars 1980 des dirigeants de l'organisation El Hor à la suite d'une manifestation pacifique dont l'objet était de dénoncer les exactions subies par les esclaves.

(317) Juges en pays d'Islam.

(318) Mohamed Lemine AHMED. L'abolition de l'esclave en Mauritanie. Op. cit. p. 46.

(319) Ibid.

(320) Circulaire N° 003/Ministère de l'intérieur. 3 juin 1980. Cité par M. BOSSUYT. in Commission des droits de l'homme (Nations Unies). Op. cit. p. 8.

(321) Nations Solidaires. Revue éditée par le Comité Français contre la faim. N° 98. Décembre 1980. p. 3.

Mohamed Lemine AHMED fait état quant à lui de la répression qui s'abattit en 1978 sur les esclaves qui réclamaient un meilleur sort : *"Enlèvements d'enfants et de femmes, ventes, punitions sévères et même emprisonnements grâce à la complicité des autorités administratives tant dans la campagne que dans les grands centres urbains tombaient sur les têtes des malheureux esclaves dont le seul tort était d'avoir réclamé leurs droits les plus élémentaires"*. in L'abolition de l'esclavage in Mauritanie. Op. cit. p. 56.

(322) Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Changements sociaux. Organisation sociale de la production agricole. Op. cit. p. 34.

Si, dans la plupart des cas concrets, l'administration apparaît bien comme l'alliée des maîtres, le pouvoir central, lui, s'affiche - principalement sur le plan de la forme il est vrai - du côté des esclaves. La circulaire du ministre de l'intérieur citée plus haut en fournit un premier exemple. Mais la démonstration la plus éclatante de la prise de position en faveur des catégories serviles est la déclaration d'abolition de l'esclavage du 5 juillet 1980, confirmée par l'ordonnance du 9 novembre 1981. Malgré les nombreuses limites de la démarche du pouvoir central (l'ordonnance est beaucoup moins le fruit d'une volonté propre que le résultat de pressions internes et internationales (323)), la décision du CMSN n'en reste pas moins un cadre de référence incontournable sur le plan juridique à l'actif des anciens captifs. De même, l'ordonnance de 1983 portant réforme foncière peut servir objectivement de tremplin pour les paysans métayers. L'interdiction du faire-valoir indirect et des redevances traditionnelles, la protection juridique de la terre au bénéfice de celui qui l'a effectivement mise en valeur et non de celui qui y prétend uniquement par un titre foncier quelconque, sont aussi à mettre au crédit des métayers (324).

Certes, ces principes sont pour l'heure largement bafoués dans la pratique. Il n'empêche que le cadre juridique est désormais en place et que, devant ses tribunaux, l'Etat ne pourra plus longtemps se contredire. Qui plus est, l'observation de quelques faits çà et là autorise déjà un certain optimisme en la matière. Des juges (à Zouérate et Kiffa) qui avaient rendu des jugements non conformes à l'ordonnance abolissant l'esclavage ou manifesté certaines réticences à son application (Keur - Macène) ont été soit relevés, soit sanctionnés et leurs décisions ont été annulées (325). Dans le département de Magta Lahjar, le préfet a autorisé la veuve d'un esclave à hériter des biens de son mari contre l'avis du cadî qui voulait, conformément à la tradition, attribuer les biens du défunt à son maître (326). "L'option sociale" de l'Etat est enfin ouvertement reconnue par El Hor lui-même dans un tract distribué à la suite

 (323) Voir à ce sujet Mohamed Lemine AHMED. L'abolition de l'esclavage en Mauritanie. Op. cit. p.p. 49 à 66.

(324) Même si un autre danger, tout aussi important que celui représenté par les "féodaux", guette dorénavant le paysan pauvre: en optant pour l'individualisation de la terre et l'interdiction du fermage au profit du salariat, l'ordonnance favorise en fait beaucoup moins celui qui met la terre en valeur que celui qui a les moyens de la mettre en valeur.

(325) Commission des droits de l'homme (Nations Unies). Rapport de M. BOSSUYT. Op. cit. Annexe 3, p. 5.

(326) El Wathani El Mauritani. (Le patriote mauritanien. Revue du MND. N° 5. Janvier. Février. Mars 1984. p. 13 (presse clandestine).

de l'adoption de divers textes favorables aux anciens esclaves par le CMSN : "La décision du 15 juillet 1980, l'ordonnance du 9 novembre 1981, la réforme foncière et la déclaration du président du CMSN, Chef de l'Etat, le 4 juillet 1983 ... prouvent la volonté du CMSN de reconstruire une nouvelle société mauritanienne juste et égalitaire. Voilà donc autant d'acquis révolutionnaires à inscrire en lettres d'OR dans les annales de la lutte opiniâtre des haratine canalisés au sein du vaste mouvement national EL HOR. Voilà aussi d'incalculables acquis à inscrire à l'actif du CMSN qui depuis son avènement n'a épargné aucun effort en dépit de toutes les contraintes et les pesanteurs sociales pour tenir son engagement pour le redressement national" (327).

L'entrain quasi lyrique dont fait preuve El Hor nous semble tout de même quelque peu excessif. Avec l'ordonnance d'abolition de l'esclavage de 1981, c'est la troisième fois en un peu plus d'un demi-siècle que les esclaves sont "libérés" (328). Outre qu'on n'élimine pas une pratique séculaire "par décret", le gouvernement lui-même reconnaît que dans des coins reculés du pays des situations d'esclavage de fait persistent (329). Plus grave, la non application de l'ordonnance dans l'un de ses points essentiels, la compensation des maîtres, permet de se demander ce qui a pu changer en réalité. Arrêtons nous quelques instants sur cette question à bien des égards révélatrice du problème général de l'esclavage. L'article 2 de l'ordonnance de 1981 prévoit donc une compensation "au profit des ayants droit". Cette mesure est certainement critiquable. Sur le plan de la morale tout d'abord : les personnes à indemniser ne doivent-elles pas être les victimes de l'esclavage plutôt que les maîtres qui ont largement profité de leurs esclaves ? La mesure est également critiquable en droit : si, comme l'a reconnu la commission d'oulemas (330) réunie pour donner son avis sur la question de l'esclavage, l'esclavage en

(327) Motion de soutien. Enfin la justice a triomphé. Tract signé El Hor. Sans date.

(328) L'esclavage a été aboli par un décret colonial de 1905. La seconde abolition est implicite ; elle découle du texte de la Constitution de 1961 qui proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

(329) Commission des droits de l'homme (Nations Unies). Rapport de M. BOSSUYT. Op. cit. p. 7.

(330) Juristes religieux islamiques.

Mauritanie n'est pas vraiment conforme à la Chari'a (331), il aurait fallu procéder à l'abolition sans faire appel à la notion d'expropriation nécessitant une compensation. *"L'expropriation accompagnée d'une compensation présuppose notamment l'existence d'un titre légitime de propriété"* (332). Quoiqu'à notre avis largement sujet à caution, force est de reconnaître que le principe de la compensation a été retenu. Or les maîtres n'ont pas été indemnisés. Le non paiement des compensations (le budget mauritanien étant exangue et la promesse d'un Etat du Golfe n'ayant finalement pas été tenue) permet ainsi d'avancer qu'aux yeux des maîtres les choses restent en l'état tant que l'indemnisation n'aura pas été assurée. Pour clore ce chapitre de la mauvaise ou non application de l'ordonnance de 1981, signalons une circulaire en date du 8 mai 1983 où le ministre de la justice fait savoir aux autorités administratives et judiciaires qu'en dépit de l'ordonnance du 9 novembre 1981, il a appris que *"des juges continuent à permettre de régler les affaires et les litiges au mépris de cette option nationale et de la législation qui la traduit"* (333). El Hor, pour sa part, estimait en 1984, dans une communication remise à l'expert des Nations Unies chargé d'une mission sur l'esclavage en Mauritanie que *"l'administration, jusque là, n'a certainement pas été un élément moteur mais plutôt un frein dans l'application de l'ordonnance"* (334).

(331) Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans la Déclaration du Comité militaire de salut national en date du 5 juillet 1980 : *"Après avoir pris connaissance des différentes réponses qu'ils ont fournies se fondant sur le Coran, la Sunna et les règles fondamentales du droit musulman, le CMSN a acquis la ferme conviction que l'écrasante majorité de nos éminents oulemas, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'esclavage tel qu'énoncé dans l'Islam, émettent des réserves sur ses origines en Mauritanie et sur les conditions dans lesquelles l'esclavage est pratiqué dans notre pays"*. in Commission des droits de l'homme (N.U.). Op. cit. Annexe 4. p.p. 1 et 2.

(332) Ibid. p. 12.

(333) Ibid. p. 9.

(334) Ibid. Annexe 7. p. 5.

Il est certainement positif qu'une mission des Nations Unies se soit rendue en Mauritanie... mais le choix des villes visitées (Nouakchott, Rosso, Boutilimit, Boghé et Nouadhibou - situées à l'ouest et au nord -) laisse rêveur quand on sait que l'esclavage est surtout pratiqué dans l'est et le sud. Mohamed Lemine AHMED (Op. cit) fournit des chiffres à ce sujet (p.p. 73 à 75) et remarque fort à propos que les régions du sud et de l'est ont une économie basée exclusivement sur l'agriculture et l'élevage, donc sont plus marquées par une influence traditionnelle que les régions du nord et de l'ouest dont l'économie est essentiellement industrielle et commerciale.

On peut enfin, en renversant totalement les perspectives, suggérer que pour certains maîtres ruinés par la sécheresse, l'abolition de l'esclavage a été l'occasion de se séparer d'individus envers lesquels ils avaient - rappelons-le - une obligation d'aide économique. Ainsi, paradoxalement, certains anciens esclaves, désormais incapables de vivre par leurs propres moyens sur des terres arides, peuvent-ils en arriver à regretter "l'assurance-survie" dont ils bénéficiaient de par leur statut d'esclave, aucune mesure concrète significative d'insertion dans la société n'ayant été prise à leur égard.

Les diverses limites à l'émancipation des anciens esclaves relevées ici ne doivent pas faire oublier les luttes dont nous avons fait état. A la lumière de notre problématique de départ, comment apparaît politiquement la contestation haratine ?

Il importe avant tout de la resituer dans sa réalité. Les attitudes des haratine sont marquées par une extrême diversité allant d'une rupture complète avec le passé à un besoin sacré de maintenir ce lien. Et l'on peut estimer que dans leur majorité encore ils admettent eux-mêmes occuper la place la plus basse dans la hiérarchie sociale. Cette situation est justifiée au nom de la religion : ils se considèrent "*esclaves par la volonté de Dieu, leur paradis se trouvant sous les pieds de leurs maîtres*" (335). Les tenants du système esclavagiste ont profité au cours des siècles de l'ignorance des esclaves en matière religieuse pour leur faire croire en la légitimité d'une institution ... après tout acceptée - dans certains cas bien précis - par l'Islam (rappelons tout de même que selon la majorité des oulemas réunis par le CMSN la justification de l'esclavage en Mauritanie résulterait d'une interprétation en grande partie erronée de l'Islam). Aujourd'hui encore, certains musulmans traditionnalistes continuent à proclamer le bien-fondé du système esclavagiste. Contre la volonté d'émancipation des paysans soutenus par le MND, ils se joignent aux Frères musulmans pour dénoncer le spectre du communisme et de l'athéisme, se présentant comme les défenseurs de l'Islam (336). Ces campagnes ainsi que la force de l'habitude confortent le statu quo. Le système esclavagiste

 (335) Mohamed Lemine AHMED. L'abolition de l'esclavage en Mauritanie. Op. cit. p. 79.

(336) 29 Mai. Bulletin d'information patriotique publié par le MND. N° 10. Juin 1982. p. 14 (presse clandestine).

est encore bien ancré dans la conscience collective des Mauritaniens : "...*Bien des maîtres, de bonne foi, sont persuadés de leur bon droit et de leur supériorité naturelle et bien des esclaves sont persuadés de leur animalité et infériorité naturelle voulue par Dieu*" (337). Si bien que certains mettent en doute la possibilité d'une libération par ordonnance. Il y aurait ainsi les esclaves libérés par Allah (338) (les vrais) et ceux libérés par Haidalla...

Le fatalisme et la résignation de la majorité n'empêchent pas les attitudes de résistance. Nous avons fait tout d'abord état des nombreux conflits qui se développent dans les campagnes. S'agit-il d'une contestation politique à part entière ?

On peut en douter lorsqu'on envisage l'aspect catégoriel et ponctuel des revendications (la propriété d'une terre, le refus de verser une redevance) ainsi que leur absence de caractère ouvertement et directement politique. Même quand les paysans se lient au MND pour défendre leur cause et qu'ils se disent "Kadihine", ils reconnaissent ignorer l'histoire du MND, son programme et avouent ne pas être formellement organisés par lui (339). Pourtant, en exigeant les moyens matériels de leur subsistance et la reconnaissance de leur travail, les haratine ne fuient pas seulement une situation de misère, ils abandonnent aussi des rapports sociaux qui, eux, sont au cœur du politique. P. BONTE situe bien le problème quand il montre comment les agriculteurs haratine veulent renverser le rapport de force qui les

(337) Commission des droits de l'homme (Nations Unies). Rapport BOSSUYT. Op. cit. Annexe 7. p. 4. C'est pourquoi El Hor voudrait que le problème soit clairement tranché sur le plan religieux et qu'une publicité conséquente en soit assurée. Or, on ne peut que constater le peu d'entrain de la part des autorités à ce sujet. Il faut dire que toutes les formes d'exploitation justifiées au nom de la religion profitent aux catégories dirigeantes et en premier lieu aux marabouts. Voir dans ce sens l'ouvrage de F.X. PELLETIER . *Les hommes qui cueillent la vie. Les imragen. Flammarion. 1986 : "Aujourd'hui, le vrai maître sur la côte c'est le marabout... Cette abnégation des Imragen vis-à-vis des marabouts traduit leur angoisse de croyants face à des hommes que leur situation religieuse rend invulnérables et tout-puissants"*. (p.p. 180 et 185).

(338) C'est-à-dire selon les procédures "classiques", au nombre de trois : l'esclave rachète sa liberté à son maître ; le maître accorde la liberté à son esclave ; l'esclave se libère lui-même en s'échappant de chez son maître.

(339) BA Boubacar. Les problèmes agraires et la question de l'esclavage en Mauritanie : l'exemple des Tagat du Brakna. Mémoire de D.E.A. Ecole des hautes études en sciences sociales. 1984-85. p. 11.

soumet aux éleveurs beidane : *"Il faut donc bien identifier au delà des revendications économiques, la dimension politique du problème foncier. Ce qui est en jeu, ... ce sont les rapports sociaux à l'intérieur des groupes et entre eux. Il ne s'agit que secondairement dans le cas du travail agricole, de relations entre tribus ou entre les "rangs" qui hiérarchisent la société maure, mais du rapport politique et hiérarchique entre éleveurs et agriculteurs, entre beydan et haratin, rapport dont la prééminence foncière est un mode essentiel d'expression. En forçant quelque peu on pourrait dire que les "propriétaires" et les agriculteurs ne reprennent chaque année le chemin de leurs champs que pour reproduire - ou contester - une relation hiérarchique dont les enjeux essentiels sont en fait ailleurs, dans la place des groupes sociaux au sein de l'Etat et dans la société nationale moderne"* (340).

La prise de conscience de la domination des familles traditionnelles puissantes et la volonté de prendre la parole s'expriment aussi dans des domaines tout à fait politiques. BA Boubacar rapporte comment les paysans du Tagat, refusant le "diktat politique de la famille Ehel Cheikh HADRAMI" qui traditionnellement monopolisait la représentation politique lors de chaque élection, ont âprement défendu leurs chances pour l'élection du bureau départemental des Structures d'éducation des masses en 1983 : *"Malgré un rapport de force défavorable, l'opposition au Cheikh a réussi à arracher trente mandats sur quatre-vingt : pour la première fois, au cours d'une élection, une opposition à la famille régnante se constitue et s'affirme publiquement. Non seulement des opposants farouches à Cheikh Mohamed et Moustapha ont été élus, mais il s'est trouvé obligé d'en coopter dans sa propre représentation"* (341).

(340) P. BONTE. L'herbe ou le sol ? Evolution du système foncier pastoral en Mauritanie du sud-ouest. Collège de France. Laboratoire d'anthropologie sociale. p. 42.

Voir dans ce sens le cas des haratine de Balladji (au nord du Boghé) qui, bien que dépendants économiquement de grandes familles négro-africaines, ont réussi à rompre leurs liens sociaux d'origine. Un des signes les plus visibles de la rupture avec la culture maure s'observe chez les femmes qui ont troqué la "melafa" maure pour le "boubou" négro-africain. in Ministère de l'économie et des finances. Projet RAMS. Organisation sociale de la production agraire. Op. cit. p. 32.

(341) BA Boubakar. Les problèmes agraires et la question de l'esclavage en Mauritanie : l'exemple des Tagat de Brakna. Op. cit. p. 19.

Déjà sous la colonisation, les haratine évoquaient le Mali voisin d'où un vent de liberté soufflait (idée d'indépendance vis-à-vis du maître, refus de toute contrainte sociale) comme un pays où "on avait sa tête". cf. A. CHAMBON. La population de condition ou d'origine servile. Op. cit. p. 19.

On ne saurait pourtant terminer l'étude de la contestation haratine sans noter, avec A.W.ould CHEIKH, un paradoxe qui, en liaison avec la nature de la société mauritanienne et des modèles idéologiques disponibles (essentiellement ethnique et tribal) en révèle la spécificité et les limites. A.W.ould CHEIKH remarque avec pertinence que cette contestation sociale, de "classe", s'inscrit elle-même dans un cadre tribal, ce qui illustre le phénomène de l'articulation des logiques. *"Tout comme leurs anciens maîtres, les haratine justifient en effet, face notamment à d'autres haratine, leur possession du sol, par leur appartenance à la tribu propriétaire de ce sol : le lit de tel oued du Brakna par exemple, cultivé uniquement par des haratine, sera divisé en tronçons appartenant respectivement aux Oulad Eli Ntunve, aux Idawaich, aux Torkoz, aux Ideynab, etc. du nom de différentes "tribus" ou "fractions" de tribu de la région. Mais le cadre juridique tribal, intégrant la stratification hiérarchique précédemment évoquée (guerrier, marabout, tributaire, artisan, griot, anciens esclaves et esclaves) dont les haratine et esclaves représentent le degré zéro, implique précisément l'exclusion de ce groupe de la propriété. Les aspirations et les revendications de classe des haratine, leur volonté d'appropriation de la terre se heurte ainsi de manière contradictoire à un cadre tribal qui les intègre à la société pastorale comme travailleurs agricoles tout en les excluant d'une propriété terrienne dont la jouissance exclusive se fonde sur le pouvoir politique des groupes dominants qu'elle contribue en retour à asseoir et à reproduire"* (342). ... A moins que "l'opportunisme" dont font preuve les haratine soit plus calculé qu'on pourrait le croire. Après tout, pourquoi n'utiliseraient-ils pas la logique tribale lorsqu'il s'agit de leur intérêt et ne la rejetteraient-ils pas dans le cas inverse ? Cette plasticité montrerait la capacité de se servir de modèles qui ont permis sa propre exploitation en les retournant en sa faveur.

(342) A.W.ould CHEIKH. Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie. Op. cit. p. 45.

Il reste à prendre en compte, dans notre recherche de la qualification politique de la contestation haratine, le mouvement El Hor lui-même. La caractéristique collective, le degré d'organisation, de prise de conscience qui caractérisent El Hor en révèlent bien entendu un aspect politique. Mais soulignons tout de même quelques éléments qui atténuent cet aspect politique. El Hor n'est pas une organisation "politique" à part entière. Son but n'est pas la prise de pouvoir (343). Le qualificatif d'organisation à caractère "corporatiste" paraît mieux adapté pour la caractériser. De fait, un des principaux objectifs déclarés d'El Hor est avant tout d'améliorer la condition des anciens esclaves, tout en évitant d'être récupéré aussi bien par les négro-africains que par les maures blancs. La réflexion d'un de ses dirigeants les plus en vue, Boubacar MESSAOUD, n'hésitant pas à affirmer "*ma peau n'est pas un programme politique*" (344) exprime bien la volonté des haratine de conserver leur spécificité. Ils tiennent à se distinguer de l'élément négro-africain avec lequel la seule similitude objective reste d'ordre épidermique, et bien que se reconnaissant culturellement maures, ils n'en oublient pas moins que les beidane sont leurs exploités. Afin de cultiver leur spécificité, ils tendent à s'assimiler à une "ethnie" *sui generis*, ce qui révèle une "ambiguïté" (345) dans l'expression politique de leur mouvement. Cette "ambiguïté" semble d'ailleurs être confirmée par l'essoufflement de l'organisation après les quelques textes favorables adoptés par le CMSN mais également un certain nombre de nominations avantageuses à l'endroit de plusieurs dirigeants du mouvement. La volonté d'affirmer sa spécificité peut ainsi se comprendre comme le désir d'être reconnu par le pouvoir en tant que nouveau segment propre à intégrer le système politique et à participer de la sorte au jeu du pouvoir qui se traduit en termes d'accès aux postes politiques et administratifs et à leurs prolongements clientélistes (345 bis).

(343) Sud Magazine. Revue africaine d'intégration. Trimestriel. Dakar. N° 4. Janvier 1987. p. 14.

(344) Ibid.

(345) A.W.ould CHEIKH. Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie. Op. cit. p. 45.

(345 bis) Plus globalement, la contestation haratine semble devoir s'essouffler à court ou moyen terme après les événements de 1989 auxquels certains d'entre eux ont directement participé en tant que bras armé des expéditions punitives. Le départ des Halpulaaren bénéficie entre autres aux Haratine, notamment en brousse (appropriation de terres et de troupeaux laissés par les négro-africains). On a entendu dire à ce propos que le méchoui était un plat quotidien à la fin du printemps 89 dans les campements haratine... A signaler également quelques nominations de haratine à d'importants postes publics particulièrement depuis 1986, l'exemple le plus fameux étant celui du nouveau ministre de l'information, Mohamed Lemine AHMED, nommé en juillet 1989 (il s'agit de l'auteur du mémoire sur l'abolition de l'esclavage en Mauritanie amplement cité dans les pages qui précèdent).

3) Quelques exemples de modes populaires d'action politique élusifs

Les modes populaires d'action politique qui ont été évoqués jusqu'ici reflètent pour la plupart une résistance frontale, ouverte. Or, une des originalités de la notion de mode populaire d'action politique est de mettre en avant des attitudes de contestation implicite, qui ne se ramènent pas aux catégories classiques du politique : l'indifférence, la raillerie, la délinquance ... (346). Si nous avons particulièrement insisté sur la contestation des paysans négro-africains et celle des haratine, c'est que, outre les multiples formes de résistance qu'elles dévoilent, leur importance à l'heure actuelle sur le plan national est des plus évidentes. Bien entendu, nous retrouvons en Mauritanie l'opposition diffuse dont nous venons de faire mention. Nous en évoquerons pour terminer quelques cas parmi les plus représentatifs.

"Radio-Kankan", "radio-trottoir", plusieurs images ont été employées pour exprimer la vitalité du "média parallèle" qu'est la rumeur (347). Déjà, dans l'Enéide, Virgile décrivait le personnage redoutable de la *Fama*, la Rumeur, "messagère de l'erreur autant que de la vérité" (348). Sa puissance est d'autant plus remarquable dans des pays où l'oralité tient la place que l'on sait. Le développement de cette forme de résistance en Mauritanie est certainement dû à la carence des médias officiels où les journalistes, ces "griots modernes" (349), empêtrés dans le conformisme d'Etat, livrent une information aseptisée. Radio-trottoir cherche à percer les vérités en contournant la vérité du régime. Si bien

 (346) Pour une "panoplie" de ces attitudes de contestation "par la bande" à l'échelle égyptienne. cf. Dr Sayyid ^CUWAYS. Sur quelques modes égyptiens de résistance à l'oppression et aux épreuves. Bulletin modes populaires d'action politique. N° 2. CERI. Juin 1983. p.p. 3 à 11.

(347) - Michel DEBOSTE. Radio Kankan : Média parallèle, pouvoir d'analyse ou fait accompli. Le mois en Afrique. Février-mars 1981. p.p. 95 à 116.

- Lye M. YOKA. Radio-trottoir : le discours en camouflage. Le mois en Afrique. Octobre 1984. p.p. 154 à 160.

(348) Virgile. L'Enéide. IV. Vers 173.188. Cité par Lye M. YOKA. Radio trottoir : le discours en camouflage. Op. cit. p. 155.

(349) Ben JUKPOR. "Mhoi-Ceul" de Bernard Dadié, et les services publics en Afrique contemporaine ! Le mois en Afrique. Février 1985. p. 127.

Dans le même sens, il est frappant de constater le secret qui entoure l'information administrative. Il nous a été donné de consulter une note administrative estampillée "diffusion restreinte" communiquant... la hauteur de pluie tombée sur telle localité. Archives Nationales. Série E3. Dossier N° 14.

que les meilleures chances d'accéder à l'information intéressante se situent sinon au coin de la rue, tout au moins dans les salons de quelque villa où l'on aura pu questionner le planton ou la maîtresse de tel ministre (350). Mais la rumeur peut être davantage qu'une source d'information parallèle. Elle devient alors une forme subtile de dialogue entre gouvernants et gouvernés. Léopold Sédar SENGHOR ne s'y trompait pas lorsqu'il déclarait : *"Dans toutes ces rumeurs venant du peuple, les deux-tiers du temps, il y a quelque chose, c'est vrai"* (351). Le peuple, absent du pouvoir, donne à ce dernier l'information qu'il voudrait recevoir de lui. La rumeur se transforme en espace de contact et d'expression. Elle devient interpellation. Une illustration de ce phénomène, en Mauritanie, vient immédiatement à l'esprit. Il n'est pas rare que soit lancée, tout particulièrement du marché, lieu très favorable de propagation, une rumeur visant à discréditer tel homme politique pour faire en sorte qu'il quitte le pouvoir. On peut rappeler à ce sujet les critiques adressées au colonel ould HAIDALLA, accusé de collusion avec le Polisario. Soulignons toutefois ici le rôle joué par certains groupuscules politiques qui n'hésitent pas à créer eux-mêmes telle rumeur ou contre-rumeur (352).

Une autre forme populaire de contestation, ayant certains points communs avec la rumeur, apparaît à travers la poésie. On se souvient du rôle important joué par les griots sur le plan politique dans la société traditionnelle. Selon Michel GUIGNARD, *"la musique honorifique y apparaît comme un symbole de l'autorité, au même titre que, dans d'autres civilisations, le vêtement d'apparat... Pour légitimer son autorité, le guerrier "doit" présenter publiquement une certaine image faite de courage, de générosité"* (353). Un jeune musicien a même pu déclarer à M. GUIGNARD : *"Si les Idaouich sont si bien considérés, c'est qu'ils ont été les mieux chantés"* (354). Les poèmes cependant ne sont pas uniquement laudatifs. Ils

 (350) M. DEBOSTE cite à ce propos le cas d'un membre du CMSN qui fréquentait un peu trop le "deuxième bureau" (appellation zaïroise de la "deuxième" femme) in Radio Kankan... Op. cit. p. 109.

(351) Cité par M. DEBOSTE. Radio Kankan... Op. cit. p. 98.

(352) cf. Abdel Nasser ould ETHMANE. L'opposition politique en Mauritanie. Discours et modes d'action depuis 1980. Mémoire de maîtrise. Faculté de droit. Nouakchott. 1987. p. 20.

(353) M. GUIGNARD. Musique, honneur et plaisir au Sahara occidental. CHEAM. N° 4379. p.p. 55.56. *"Maints actes de bravoure n'ont souvent été déterminés que par l'espoir qu'ils vaudraient à leurs auteurs quelques beaux vers qu'on se répèterait de campement en campement"* (A. LERICHE, cité par M. GUIGNARD. p. 56).

(354) Ibid. p.p. 59.60.

sont aussi satiriques ("*la louange et la satire étaient les armes défensives et offensives du prestige*" (355)). A ce sujet, M. LEBORGNE émet l'hypothèse que le mot *gaf* (quatrain) viendrait du mot arabe *gayyef* (critiquer quelqu'un) (356). Les vieilles querelles tribales se déroulèrent donc également sur le front poétique. Ces luttes verbales sont d'ailleurs toujours d'actualité : "*Encore aujourd'hui, certains poèmes épiques sont interdits à la radio comme susceptibles de ranimer de vieilles querelles inter-tribales et de nuire à l'unité du pays*" (357). Pour ce qui nous intéresse ici directement, les poèmes de contestation envers l'Etat, Abdel Nasser ould ETHMANE note qu'"ils vont de la critique globale du régime militaire... à la satire impitoyable des catégories qui en profitent directement. Sous HAIDALLA, l'accent était surtout mis... sur l'arrivisme, l'instabilité et la décadence des anciennes valeurs foulées aux pieds avec l'avènement de l'armée" (358). Soulignons enfin que la jeune génération de griots n'hésite pas à sortir du répertoire classique marqué par les poèmes d'amour et de louanges pour écrire des textes à connotation sociale sur la corruption ou l'injustice ; ces thèmes étant généralement tabous à la radio et à la télévision, les chanteurs s'expriment lors de concerts de jeunes (359). Le succès populaire dont bénéficie le genre poétique en fait un moyen de contestation certainement efficace (360).

(355) Ibid. p. 54.

(356) Cité par M. GUIGNARD. p. 50.

(357) Ibid. p. 52.

(358) L'opposition politique en Mauritanie. Discours et modes d'action depuis 1980. Op. cit. p. 20.

(359) H. SCHISSEL. The griots'grievance. West Africa. 16 May 1983. p. 1171.

(360) L'efficacité se mesure également en termes de mobilisation pour les forces politiques. Une lettre d'information sur la Mauritanie publiée par l'hebdomadaire Jeune Afrique et intitulée "Mauritanie, le pays au million de poètes" fait état dans l'un de ses points de l'intervention des musiciens lors des campagnes électorales. L'un d'eux, Sedoum ould EIDA, particulièrement célèbre, est capable "*de remplir les salles de meeting et d'inciter les électeurs récalcitrants à reprendre le chemin des bureaux de vote*". Jeune Afrique du 6 juillet 1988.

La résistance peut aussi se manifester à travers des attitudes d'indifférence, de passivité. De tels comportements s'observent par exemple lorsqu'on demande à la foule d'exprimer par son entrain son soutien aux dirigeants. Si l'on questionne les gens, on s'aperçoit que bien souvent ils sont là parce qu'il faut y être, mais ils sont beaucoup plus spectateurs qu'acteurs. L'attitude d'indifférence peut "dégénérer" en comportement provocateur. Le "mauvais esprit" n'échappe pas à l'œil du censeur. C'est ce qui ressort d'un rapport des renseignements généraux concernant un défilé d'élèves lors des fêtes de l'indépendance de 1968 : *"Pour ce qui est des éléments militaires et para-militaires qui ont défilé à la satisfaction générale de l'opinion, aucun élément n'est à noter. Ce qui n'est pas le cas pour les autres organisations et notamment pour les élèves du lycée de Nouakchott et de l'école normale. L'attitude des premiers n'a échappé à personne. Certains avaient les bras croisés et marchaient avec nonchalance. Tous étaient mal habillés. Dans leurs milieux, on déclare n'avoir reçu l'ordre de participer au défilé qu'à la dernière minute. Mais on pense aussi que certains parmi eux sont encore soumis à l'influence de quelques activistes"* (361). Les attitudes d'indifférence se remarquent également dans d'autres domaines : absentéisme, lenteurs dans l'administration, mais aussi, signe du désir d'échapper au quotidien, consommation de chanvre indien (yamba) ou d'alcool...

Ces manifestations apparemment anodines de "résistance" expriment un refus plus ou moins conscient du modèle politique et économique que propose (ou impose) l'Etat (il y a des formes plus violentes : la délinquance juvénile notamment qui est en progression à Nouakchott (362)). Ce sont paradoxalement les autorités qui, par la condamnation de telles attitudes et leur répression, procèdent à leur politisation explicite (363).

(361) Ministère de la justice et de l'intérieur. Service des renseignements généraux. Rapport sur les festivités du 28.11.68. N° 36/RG. 29.11.1968. p. 3 "Secret". Archives Nationales de Mauritanie. Série Présidence. Dossier N° 869.

(362) Voir SOW Abdoulaye. Phénomène urbain et délinquance juvénile (cas mauritanien et sénégalais). Mémoire. Facultés des lettres. Dakar. 1983.1984. ainsi que AIDARA Mohamadou. Criminalité à Nouakchott. Mémoire. Faculté de Droit. Nouakchott. 1985.

(363) J.F. BAYART. L'Etat au Cameroun. Presses de la FNSP. 1979. p.p. 260 et 267.

La dernière forme de résistance à l'Etat dont nous rendrons compte concerne le domaine économique. Alors que dans la plupart des Etats africains l'économie publique traverse la crise que l'on sait, le secteur non structuré est en pleine expansion. Ce secteur est d'ailleurs de moins en moins apprécié comme parasite. S'il vit aux dépens de la ville, *"il la fait vivre"* également (364). Mieux, il peut être socialement rentable dans la mesure où il exerce des fonctions que ne peut plus assurer une administration centrale pauvre en ressources humaines et matérielles (365). Une étude du Bureau international du travail sur le secteur non structuré "moderne" de Nouakchott montre sa vitalité : non seulement il crée des emplois, forme des apprentis, engendre des revenus et des profits mais il représente un marché important pour le commerce du secteur structuré (366). On a même suggéré que dans certains domaines, le commerce informel est plus adapté à la réalité socio-économique de Nouakchott que le secteur structuré (367).

Le succès du secteur informel peut être interprété comme un véritable défi à l'Etat. La masse d'emplois ainsi créée, en échappant au contrôle des pouvoirs publics, met en évidence l'incompétence de l'Etat à répondre aux besoins réels. Cette volonté d'exister, en l'occurrence hors des règles mises en place par l'Etat, constitue objectivement une forme de résistance dans la mesure où celui-ci entend théoriquement contrôler l'ensemble des activités du pays. A. TOURE, dans un dialogue fort révélateur entre l'Etat et le "praticien des petits métiers" met bien en évidence le rapport de forces en présence : *"Je te tiens, dit l'Etat au praticien des petits métiers : tu travailles souvent sans autorisation, tu ne paies pas toujours les taxes mensuelles ou quotidiennes, tu encombres la voie publique et tu fais une concurrence déloyale aux commerçants qui exercent leur métier en respectant la légalité !"*. *"C'est vrai, tu as raison, répond le travailleur "indépendant". Mais je te tiens aussi : parce que si les gens de ma condition te demandaient de leur trouver du travail, tu en serais incapable, surtout en cette période de conjoncture. Si chacun de ces gens désertait effectivement les rues mais en décidant de*

 (364) André MARTENS. L'économie des pays arabes. Economica. 1983. p. 145.

(365) Ibid. p. 146.

(366) Georges NIHAN et Robert JOURDAIN. Le secteur non structuré "moderne" de Nouakchott. Revue internationale du travail. BIT. vol. 117. N° 6. 1978. p.p. 765 à 776.

Voir également les rapports du colloque Pratiques informelles comparées organisé par les universités d'Orléans et de Nouakchott (Nouakchott. Décembre 1988).

(367) Mohamed ould SIDI MOHAMED. Le commerce informel de l'eau potable à Nouakchott. Communication présentée lors du colloque de géographie dans les pays maghrébins. ENS. Nouakchott. 7 au 14 avril 1986.

te tendre la main ou en se soulevant, cela pourrait peut-être ébranler tes assises. Tu y verrais une subversion communiste et tu en serais profondément affecté. Et puis, de pauvres débrouillards comme nous qui rendons quand même service à la population, avons-nous toujours les moyens de nous mettre en règle ? Car, tu en conviendras, respecter la légalité demande souvent beaucoup d'argent. Puisque, par ailleurs, tu ne nous prévois jamais dans tes programmes de développement, laisse-nous nous débrouiller dans la rue" (368).

Il est certainement difficile de qualifier d'attitudes politiques à part entière ces modes de résistance. Les auteurs des conduites dont il a été fait mention n'agissent pas forcément avec un degré élevé de conscience politique. Le quidam de la foule ou le petit entrepreneur du secteur informel ne se considèrent pas automatiquement comme des opposants déclarés et actifs. Toutefois, la dénonciation "en douceur" du régime dont ces comportements sont porteurs, à défaut de "passage au politique", n'en relativise pas moins l'emprise du pouvoir sur le champ social... au moment même où le régime souhaite mobiliser le pays (369).

0 — 0

(368) A. TOURE. Les petits métiers à Abidjan. Cité par Yacouba TANDIA. L'artisanat alimentaire à Nouakchott. Mémoire de sciences économiques. Faculté de droit et des sciences économiques de Nouakchott. 1985. 1986. p. 86.

Toujours au chapitre des difficultés pour l'Etat de maîtriser l'ensemble de l'appareil économique, cf. A. MARTENS (L'économie des pays arabes, Op. cit.) qui relate l'expérience fort brève de la Société nationale d'industrialisation et de commercialisation du bétail (SONICOB). En 1976, l'administration interdit les exportations privées de bétail pour en confier le monopole à la SONICOB. Or dès 1978, les exportations de bétail sont à nouveau libérées et la SONICOB mise en veilleuse. C'est que, durant la courte vie de la SONICOB, les exportations privées (dites "non contrôlées") se sont maintenues, facilitées en partie par la longueur et la perméabilité des frontières. A. MARTENS conclut : "Le court règne de la SONICOB s'explique... par la difficulté énorme que rencontre toute administration centrale à se substituer à des circuits commerciaux traditionnels qui répondent efficacement aux incitations du marché" (p. 101).

Mentionnons enfin, toujours dans le même sens, la réticence pour un peuple d'anciens nomades au paiement de l'impôt (des campagnes nationales sont organisées à ce propos par le quotidien national "Chaab").

(369) Nous parvenons ici à la même conclusion que Comi Molevo TOULABOR à propos de l'apathie dont font preuve les jeunes "conjoncturés" de Lomé face au pouvoir (C.M. TOULABOR. L'énonciation du pouvoir et la richesse chez les jeunes "conjoncturés" de Lomé. Revue française de science politique. N° 3. Juin 1985. p.p. 446 à 458.

L'étude de quelques pans de la société civile mauritanienne a permis de mesurer le bien-fondé d'une approche multidimensionnelle. Nous sommes loin, à l'issue de ces développements, de toute vision binaire opposant de façon catégorique un groupe dominant à un groupe dominé. La prise en compte de l'aspect pluriel de la société mauritanienne révèle au contraire la complexité des diverses positions sociales ainsi que la polysémie des conduites des acteurs. Les dominants de la société civile, à travers les groupes politiques, ne cherchent-ils pas tout autant à renverser un pouvoir dont ils sont exclus qu'à participer à ce même pouvoir dès lors qu'il le leur permet ? Mais surtout, nous avons mesuré la profonde ambivalence de certains mouvements sociaux. Le temps de la contestation précède souvent celui de la récupération. Il est à cet égard intéressant de noter qu'à de rares exceptions près les dirigeants de toute institution ou mouvement social (du MND aux coopératives villageoises) sont issus des groupes dominants traditionnels. On peut alors supposer que la phase de récupération soit d'autant plus facile lorsque l'on a déjà "un pied à l'étrier". Les acteurs les plus subordonnés eux-mêmes ne tentent-ils pas avant tout de profiter de l'Etat dès que l'occasion se présente ? Loin de nous cependant de ne voir que de l'opportunisme dans le comportement des divers acteurs sociaux. La résistance existe, qu'elle soit frontale ou de nature évasive, un des soucis majeurs de l'Etat étant peut-être de voir s'inscrire ces divers acteurs dans son espace de domination. Nous voulions simplement dans cette recherche dépasser des visions parfois simplistes, en essayant de nous mettre au diapason des réalités sociales.

Conclusion de la deuxième partie

Contestations, remise en cause, et... permanence de l'Etat

Les enjeux de la modernité, qui se situent principalement autour de la mise en place de l'Etat, font apparaître, pour simplifier, deux séries d'acteurs. Les premiers, membres de la classe politico-commerciale, ont pris l'Etat en main ; ils agissent pour se légitimer. Les seconds, formant l'ensemble composite de la "société civile", contestent l'Etat tout en cherchant le plus souvent à en profiter. Les multiples formes de résistance conduisent à une crise de légitimité à laquelle fait écho la permanence de l'Etat.

La contestation s'inscrit sur plusieurs registres et va même parfois jusqu'à la remise en cause de l'Etat.

Un premier type de contestation, généralement pacifique, consiste à réclamer divers avantages matériels. Il s'agit le plus souvent de revendications de nature corporatiste (grèves, actions syndicales...) dont la satisfaction partielle plus un zeste de répression calme en général les ardeurs. La seconde forme de contestation, que nous avons davantage abordée dans cette seconde partie, est le fait des groupes ou mouvements politiques et se veut à l'occasion plus violente. Bien qu'elle aille parfois jusqu'à la remise en cause du régime en place, elle tend à s'apaiser en fonction de réformes jugées acceptables (MND en 1975), d'une évolution politique favorable (AMD) ou de revendications en partie satisfaites (nationalistes noirs "étroits" jusqu'aux années 80). Un dernier type de contestation, de nature islamiste, est corrélatif à une modernité politique teintée d'occidentalisation mais aussi à l'élargissement du fossé des inégalités sociales. Cette forme de contestation conduit rapidement à la remise en cause de l'Etat. Bien qu'elle soit d'actualité dans de nombreux pays africains, elle reste relativement marginale en Mauritanie où les références à la religion (notamment de la part du pouvoir) sont quotidiennes et où il est de tradition

de pratiquer un Islam tolérant (370). Qui plus est, on a pu souligner l'influence que le mouvement islamiste exerce au sein même du gouvernement (371). Et pourtant, l'Islam donne de sérieux arguments aux contempteurs de l'Etat. A. LAROUÏ a pu écrire à ce sujet : *"Les légistes musulmans ne vont pas au-delà de la théorie de l'Etat comme organisation de la nécessité... Dans leur perspective, l'Etat n'est pas moralisable, il est toujours ce qu'il est naturellement : jouissance exclusive du pouvoir et de ses privilèges par l'utilisation de la force brutale"* (372). L'auteur précise alors les conséquences du réalisme extrême de la vision des penseurs classiques : *"Toute théorie morale de l'Etat est ainsi exclue. Or, la vraie force de celui-ci, c'est lorsqu'il devient une idée. C'est cette transmutation qui lui donne pleine légitimité et lui permet de traverser sans dommages défaites militaires, crises de succession et périodes d'appauvrissement"* (373). La critique de l'Etat comme *"fixation occidentale imposée"* (374) s'accompagne de la remise en cause des frontières des Etats-nations et de la recherche du seul cadre légitime : l'Umma. Certes, il s'agit pour le moment davantage d'un vœu que d'une évolution tangible : *"Maintenant, pour réouvrir ces frontières, ce n'est pas dans vingt ans, dans cinquante ans ou dans un avenir proche qu'on pourra le faire. Mais que ce soit désirable, que ce soit souhaitable, que ce soit ordonné par la parole de Dieu, oui. Comment le faire ? graduellement. Par quoi le faire ? par l'éducation. Quand le faire ? quand Dieu le permettra"* (375).

(370) Outre la tradition sunnite, ce caractère tolérant proviendrait essentiellement, selon un interlocuteur enseignant à la Faculté de droit de Nouakchott, du mode de vie nomade. La solidarité étant fondamentale dans les conditions de vie difficiles du désert, il faut être prêt à pardonner à autrui l'écart par rapport à la religion... que l'on pourrait soi-même commettre tôt ou tard. Nous avons constaté personnellement la souplesse dont on fait preuve dans la pratique de certaines obligations (notamment en ce qui concerne le ramadan) ou la légèreté de certains en matière de mœurs. Il semble que l'important soit la discrétion. La société tolère les écarts pourvu que cela ne se fasse pas au grand jour. On retrouve ici l'importance de la notion de réputation, de prestige.

Toujours au chapitre de la tolérance de l'Islam mauritanien, on peut rappeler que la RIM a rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran (bien entendu, il y a eu d'autres paramètres à l'origine de cette décision, notamment le conflit Iran-Irak).

(371) A. CLAISSE. Les systèmes de légitimité à l'épreuve. Le cas des pays du Maghreb. in A. CLAISSE et G. CONAC (dir.) Le grand Maghreb. Economica. 1988. p. 129.

(372) A. LAROUÏ. Islam et modernité. La Découverte. 1987. p. 42.

(373) Ibid.

(374) Abdessalam YASSINE (entretien avec F. BURGAT) in F. BURGAT. L'islamisme au Maghreb. La voix du Sud. Karthala. 1988. p. 43.

(375) Ibid. p. 44.

Malgré cet éventail de critiques, parfois radicales, force est de constater la permanence voire le renforcement de l'Etat.

"Les Etats durent : leur légitimité et leur efficacité peuvent être douteuses, leurs dimensions et leurs fonctions s'étendent, sinon leurs pouvoirs" (376). Cette observation rapportée par J. LECA peut certainement s'appliquer à la Mauritanie. A l'image des autres pays africains, l'Etat y est présent sur tous les fronts, et principalement dans le domaine économique (377). B. BADIE, dans ce sens, a pu noter que *"l'élite politique moderne trouve dans le progrès technologique comme dans l'évolution de la communauté internationale des ressources nouvelles pour consolider son pouvoir"* (378). De fait, l'Etat est le seul capable à mettre en œuvre des projets économiques d'une certaine ampleur, il est le seul en mesure de planifier, de contrôler les importations pour protéger la production nationale... , il est enfin le seul "interlocuteur valable" aux yeux des acteurs de l'environnement international.

Mais surtout, la *"bonne santé de ce condamné en sursis"* (379) semble liée à la mise en place de groupes sociaux directement intéressés à sa survie (380). Il s'agit principalement des catégories dirigeantes. On doit à ce sujet souligner l'élargissement du système historique de domination avec la mise en place de l'Etat. L'étude de la recherche hégémonique a permis de constater le glissement de pouvoir de la haute aristocratie guerrière et maraboutique qui représentait une minorité, à l'aristocratie maraboutique moyenne, laquelle regroupe une partie plus importante de la population. La base de la domination s'est élargie de façon appréciable. En second lieu, on peut estimer que les nombreux réseaux de clientèle, toujours en quête d'éventuelles retombées, soient également intéressés à la survie de l'Etat.

(376) J. LECA. Préface de l'ouvrage *Le grand Maghreb* (Etudes réunies par A. CLAISSE et G. CONAC). Op. cit. p. VIII. L'auteur fait référence à A. DAWISHA et J.W. ZARTMAN (ed), *Beyond Coercion : the Durability of the State*, London, Croom Helm, 1987.

(377) Ce qui conduit à relativiser quelque peu la "revanche" de la société (J.F. BAYART).

(378) B. BADIE. *Les deux Etats*. Fayard. 1987. p. 186.

(379) F. BURGAT. *L'islamisme au Maghreb*. Op. cit. p. 40.

(380) cf. R. LEVEAU. *Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb*. Table ronde sur les trajectoires du politique en Afrique et en Asie. Troisième Congrès National de l'Association Française de Science Politique. Bordeaux. 5-8 octobre 1988. p. 13.

Cette légitimation de l'Etat a enfin la possibilité de s'étendre aux couches les plus nombreuses de la société. Dans un pays où les rapports de dépendance personnelle sont encore très marqués (cf le problème haratine, le métayage...), l'Etat pourrait acquérir un label progressiste aux yeux des dominés en forçant la citadelle des puissantes institutions traditionnelles. Nous avons exposé des situations où la législation promulguée constitue un facteur de changement et de progrès social (ordonnance d'abolition de l'esclavage, réforme foncière par certains de ses aspects). Promoteur d'un droit en avance sur la société ("on se bat plus pour faire appliquer la loi que pour la transformer"), l'Etat posséderait ainsi en réserve un capital de légitimité qui ne tient qu'à son bon vouloir de faire fructifier. Mais une telle évolution (très formelle jusqu'à présent) comporte d'évidentes limites : l'origine sociale des catégories dirigeantes est le plus souvent la même que celle des notables traditionnels ; en outre, de nombreux liens existent entre anciens et nouveaux dominants.

La voie choisie en 1989 ne va cependant pas dans le sens d'une meilleure intégration sociale par un renforcement de l'Etat de droit. Bien au contraire ! S'il apparaît que l'Etat, à cette occasion, a plus ou moins directement contenté certains maures blancs et de nombreux haratine, c'est au détriment de la communauté halpulaar. Le prix à payer risque d'être élevé.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail a été conduit avec le souci constant de rester le plus proche possible de la réalité. Le premier élément de conclusion qui se dégage de notre thèse a trait, outre l'importance plus que jamais cruciale du facteur ethnique, à la "réhabilitation" du fait tribal. Nous avons de la sorte tenté, dans la mesure de nos moyens, de combler une lacune constatée dans la plupart des travaux de même nature que le nôtre sur la Mauritanie. J.C. ARNAUD (1) a évoqué l'importance du fait tribal mais ne l'a pas développé ; J.L. BALANS (2) a étudié la tribu dans le cadre pré-colonial mais n'y a fait que très peu référence par la suite ; F. de CHASSEY (3) a eu tendance à brûler les étapes en adoptant une analyse en termes de classes. Si la réalité tribale a été largement occultée dans les travaux précédents (4), nous reconnaissons que l'évolution récente du pouvoir mauritanien nous a considérablement facilité la tâche. La recrudescence du fait tribal depuis 1978 ne passe pas inaperçue (cf 1ère partie). Ajoutons que lorsque F. de CHASSEY rédige sa thèse (fin des années soixante - début des années soixante-dix), la théorie de la dépendance est au zénith et, en Mauritanie, le Mouvement National Démocratique à son apogée.

-
- (1) Le système politique de la Mauritanie 1960-1980, Thèse d'Etat de droit public, Paris I, 1981.
 - (2) Le développement du pouvoir en Mauritanie, Thèse d'Etat en science politique, Bordeaux I, 1980.
 - (3) L'étrier, la houe et le Livre, Anthropos, 1977 ; Mauritanie 1900-1975, Anthropos, 1978.
 - (4) C'est le lieu de noter la difficulté de travailler sur un système où la pratique politique se déroule en grande partie hors des canaux de la légalité, ce qui rend toute étude "institutionnelle" bien souvent superfétatoire. Illustration extrême du peu d'attention accordée aux textes, le préambule de la charte constitutionnelle en vigueur (JO RIM du 27 février 1985, p. 112) affirme : "*... Conscientes de leurs responsabilités devant le peuple, les Forces armées ont pris le pouvoir le 10 mai 1978 ...*" Le texte fondamental a donc deux mois d'avance sur l'histoire, le premier coup d'Etat ayant eu lieu le 10 juillet 1978.

Nous ne saurions ici revenir en détail sur les nombreux signes qui témoignent de la vigueur du fait tribal en Mauritanie. Rappelons simplement deux des caractéristiques fondamentales du système tribal qui sont bien vivantes au "pays des ould" : la dimension dynamique et mouvante du politique en raison du souci permanent d'équilibre et le système d'auto-défense agressive ou solidarité négative qui justifie des alliances davantage motivées par les intérêts immédiats que par les options idéologiques. On retrouve en outre à travers la prépondérance des marabouts au sein de l'Etat postcolonial et leur faculté à réaliser le compromis, le rôle de médiateur qui leur est souvent dévolu en matière de conflits dans les sociétés segmentaires (5). La prégnance du système tribal est d'autant plus forte que face à la démission sociale de l'Etat les populations se tournent tout naturellement vers leurs groupes d'origine. En soulignant l'importance du fait tribal en Mauritanie ("*... une société encore très fortement marquée par ses structures tribales*" (6)), nous rejoignons les conclusions de diverses études récentes sur des pays en plusieurs points comparables (7).

La "réhabilitation" du fait tribal ne doit cependant pas conduire à un quelconque déterminisme. L'utilisation du cadre conceptuel d'Etat à polarisation variable permet d'éviter ce risque. Si les solidarités d'origine y occupent une place importante, elles ne sont pas exclusives d'autres axes de division et de regroupement. Une des meilleures illustrations des limites de l'explication "tribaliste" ne réside-t-elle pas dans l'affrontement entre Moktar ould DADDAH et Souleymane ould Cheikh SIDYA (pouvoir moderne/pouvoir traditionnel) et plus encore entre Moktar ould DADDAH et Mohamed ould CHEIKH (pouvoir modéré/pouvoir "révolutionnaire")

(5) Voir M. MORSY, Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique, in K. ALIOUA et al, L'espace de l'Etat, Réflexions sur l'Etat au Maroc et dans le Tiers-Monde, Rabat, Edino, 1985.

(6) A.W. ould CHEIKH, Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème - XIXème). Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse d'Etat en sociologie, Paris V, 1985, p. 999.

Un informateur nous a confié à ce sujet qu'en étant très bien renseigné sur les conflits tribaux locaux, il est possible de savoir qui sera nommé à tel poste.

(7) Cf. notamment M. SEURAT, Le quartier de Bebbâné à Tripoli : étude d'une asabiyya urbaine, in CERMOC, Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq, Sindbad, 1985 ("*...A tripoli, comme ailleurs, les "idéologies importées" n'ont pas résisté à "l'esprit de corps", les partis à la asabiyya*", op. cit. p. 58); O. ROY, L'Afghanistan, Islam et modernité politique, Seuil, 1985; P. LABAUNE, Démocratie tribale et système politique en République arabe du Yémen, RFSP, août 1981, N° 4, p. 745...; A. MABED, La République démocratique et populaire du Yémen : analyse d'une dynamique de marxisation d'un régime, Thèse de science politique, Paris X, 1988; enfin, l'ouvrage un peu plus ancien de P. GUBSER, Politics and change in Al-Karak, Jordan, A study of a small Arab town and its district, London, Oxford University Press, 1973.

... les trois hommes appartenant à la même tribu, les oulad BIRI ? (8). Quoique timidement, les idéologies et les nouvelles solidarités d'ordre social, à côté des autres champs identifiés dans la première partie, font également leur apparition au sein de la société mauritanienne. C'est pourquoi nous avons adopté une approche multidimensionnelle en essayant de saisir la pluralité des logiques à l'œuvre dans leur articulation ainsi que leur polysémie. *"La conceptualisation du politique, à l'intérieur d'une même société..., n'a de sens que si elle est cernée dans le pluriel, le dynamique, l'ambivalent et le contradictoire"* (9). Au risque par moments de déconcerter l'analyste, cette approche mettant en avant un *"panaché de concepts"* (10) n'est-elle pas la seule à pouvoir embrasser la complexité d'une société plurielle ? (*"... Un jeune homme, diplômé, costumé, téléphone à un responsable administratif, prononce quelques mots d'arabe, recommande en français une personne à l'embauche, puis devant les réticences, reprend en arabe trois arguments : qu'un parent de la personne recommandée a perdu son emploi et que la famille est sans ressources, qu'elle appartient à une tribu du Maroc central, et qu'elle a beaucoup d'enfants... pour terminer, il se voit opposé un refus basé sur le règlement, sans que la qualification du candidat ait été même évoquée. On pourrait multiplier les exemples à l'infini : chacun traîne derrière lui les casseroles de l'Histoire"* (11)).

(8) Même si ces affrontements peuvent aussi être en partie ramenés à des conflits d'ordre clanique, surtout le premier, les trois hommes appartenant à des fractions différentes (Moktar ould DADDAH : N'Techayett ; Souleymane ould Cheikh SIDYA : Abel Cheikh Sidya ; Mohamed ould CHEIKH : o. Khaddil).

(9) D.C. MARTIN "Car vous croyez qu'ils pensent?"... Rapport au congrès national de l'association française de science politique, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 16.

(10) D. MARTIN, Par delà le Boubou et la Cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire, Canadian Journal of African Studies, vol. 20, N° 1, 1986, p. 23.

(11) P. PASCON, La nature composite de la société marocaine, in Bulletin économique et social du Maroc, N°s 155.156, Janvier 1986, p. 212.

La référence à "plusieurs sociétés superposées" (p. 211) peut toutefois appeler la critique d'une trop grande rigidité, l'auteur identifiant des strates superposées, alors que la réalité invite plutôt à une interprétation en termes d'articulation, d'imbrication.

De fait, seul un retour sur le passé permet de comprendre les "énigmes" du politique contemporain. Ce ressourcement de la sociologie par l'histoire conduit à délaisser les schémas explicatifs totalisants et abstraits pour leur préférer une démarche qui prenne en compte le réel et la spécificité de la production politique de la société étudiée. Ce qu'il faut bien saisir ici, nous semble-t-il, c'est la profonde actualité de l'histoire, ce "*sillon dans lequel le présent et l'avenir continuent à s'inscrire*" (12). Dès que l'on admet l'enracinement de l'immédiat dans le passé, plusieurs pans de la société contemporaine prennent toute leur signification. Retenons-en trois manifestations pour ce qui est de notre étude. En premier lieu, le code culturel islamique qui se caractérise par le principe de non dissociation du politique et du religieux empêche l'émergence d'un Etat ayant une légitimité propre ; en outre, l'Etat-nation, en divisant l'Umma, est perçu comme un ferment de désordre (*fitna*). Le second exemple est relatif au type de rapport qu'entretiennent l'Etat et la société. Malgré l'adoption formelle du modèle bureaucratique, les relations étroites entre les fonctionnaires et la société civile conduisent à préférer le cousinage et le boubou à l'anonymat et la cravate. Enfin, l'environnement saharien et son corollaire, le genre de vie nomade, produisent un type particulier d'organisation sociale : mobilité et indépendance des individus, souplesse des structures politiques, mais également solidarité (*asabiyya*, cercles concentriques de mobilisation), comportements qui se vérifient aujourd'hui aussi bien lorsqu'on constate la réticence au paiement de l'impôt que la cohésion spontanée de presque toute la communauté maure lors des événements de 1989. Ainsi apparaît le poids de l'histoire comme facteur explicatif du politique contemporain. Seul peut comprendre les institutions d'aujourd'hui celui qui a su lire celles du passé.

Si l'histoire propre de la société est indispensable à la compréhension de l'Etat postcolonial, celui-ci ne peut toutefois être complètement appréhendé qu'en prenant en compte toutes les influences qui ont marqué les sociétés colonisées et principalement le modèle bureaucratique occidental. L'Etat contemporain révèle de la sorte sa nature hybride. Les mondes moderne et ancien s'interpénètrent, donnant

(12) M. MORSY, *Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique*, op. cit. p. 138.

On peut ajouter dans le même sens cette réflexion de J. GUEHENNO : "*Ce qui est historique n'est pas, ainsi que l'entendent de si nombreux historiens, ce qui est passé ni ce qui est mort, mais ce qui est durable, ce qui a mérité de vivre, ce qui fait la mémoire d'un peuple et ne cesse de déterminer sa volonté*" in *Le Monde*, 16-17 juillet 1989, p. 2.

lieu à des "bricolages", des synthèses particulières. Le système traditionnel fonctionne à l'intérieur du système moderne. J. COPANS cite l'exemple du secteur informel pour illustrer ces *"nouvelles" formes anciennes que le commerce et la production ont prises dans le Tiers Monde* (13). Nous avons bien affaire à la rencontre d'éléments d'origine diverse, aboutissant à une *"créolité inventive"* (14). Le caractère exogène de l'Etat, si souvent mis en avant dans les études de sciences sociales sur l'Afrique, devient ainsi éminemment relatif. Nous avons évoqué dans la première partie plusieurs exemples de réappropriation des institutions d'origine extérieure. Même s'il est quelque peu malmené par rapport à sa logique propre, le modèle étranger n'en est pas moins repris, intégré. La société à laquelle il s'adresse est vivante et elle façonne l'apport externe à sa convenance, en fonction de ses besoins. *"En vérité, la plupart des phénomènes dans lesquels l'on discerne des manifestations de la nature exogène de l'Etat postcolonial - le "tribalisme", l'"instabilité" - annoncent au contraire la réappropriation des institutions d'origine étrangère par les sociétés autochtones. Loin de trahir un défaut d'historicité et une aliénation culturelle, ils attestent la vigueur de la greffe coloniale et la vitalité de l'action politique qu'elle a suscitée. Ils révèlent la densité des fondements sociaux du pouvoir, au lieu de leur absence* (15). Comment mieux illustrer ces propos qu'en rappelant, pour ce qui est du cas mauritanien, la stratégie des marabouts. Sujets agissants de la pénétration coloniale, ils ont pris en main l'Etat postcolonial, ce qui traduit une revanche sur les guerriers à la lumière du temps long de l'histoire. Cet Etat, qui a été à moment donné un produit d'importation repose désormais sur des groupes sociaux autochtones, en majorité issus des rangs de l'aristocratie maraboutique moyenne, et les intérêts en jeu permettent d'augurer de sa pérennité. Les armes de l'envahisseur ont été reprises et intériorisées.

(13) Du vin de palme nouveau dans de vieillesalebasses ? Etat, marché, paysans, crises et luttes populaires en Afrique, GENEVE-AFRIQUE, vol XXVII, N° 1, 1989, p. 21.

Symbole de l'interpénétration entre ancien et moderne, le nom de ce quartier de Kiffa, "Cherif-Gomez", alliant la descendance du Prophète (Cherif) à l'ingénieur français Gomez qui y forait un puits dans les années cinquante. Cf Cheikh Saad Bouh KAMARA et al, L'urbanisation de la Mauritanie, La Documentation française, 1988, p. 41.

(14) R. DEPESTRE, cité in D. MARTIN, Par delà le Boubou et la Cravate... op. cit. p. 26.

(15) J.F. BAYART, L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Fayard, 1989, p. 322.

Certes, le modèle a fait l'objet d'une réinvention - "*L'administration en Afrique francophone est une greffe qui a pris et qui produit des fruits différents de ceux des plants mères*" (16) -, mais ne n'est que la preuve de la vitalité de la société d'accueil. C'est d'ailleurs à l'identification de ces nouveaux espaces, souvent qualifiés de "vides" par une science politique qui reste marquée par son origine, que l'analyste est convié. Nous nous y sommes essayé en proposant une interprétation non conventionnelle de la plupart des coups d'Etat, en constatant que sous l'apparent monolithisme de la domination étatique se dessine la vitalité de la production politique de la société, plus particulièrement dans le domaine des groupes politiques mais aussi à travers certains modes populaires d'action politique. On pourrait, dans cet effort de "détropicalisation" de l'analyse, multiplier les exemples d'expression locale du politique. Si la "démocratie" n'est pas là où l'on pourrait chercher à la trouver, elle est peut-être dans cette opinion publique qui, sans lire les journaux ni voter est parfois mieux informée et plus influente que dans les Etats occidentaux (17), à travers le savant dosage qui détermine les nominations aux postes publics, exprimant le fameux équilibre d'une "démocratie tribale"... Chausser de nouvelles lunettes invite également à découvrir que donner n'est pas forcément de la générosité de même que prendre n'est pas toujours du vol (18).

La manière dont ailleurs on conçoit la politique n'implique pas une négation du politique. Accepter la différence, c'est découvrir chez "d'autres" l'existence de sociétés politiques à part entière.

(16) D. DARBON, *Administration et société en Afrique : l'illusion d'une administration a-sociale*, Rapport au congrès national de l'association française de science politique, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 26.

(17) Voir S. CARATINI, *Les Rgaybât*, tome 1, L'harmattan, 1989, p. 49.

(18) cf A. CLAISSE, *Le temps circulaire*, in *Lamalif*, N° 128, septembre 1981, p. 48.

A N N E X E S

AVANT PROPOS

Le nombre relativement élevé de documents reproduits en annexe se justifie pour diverses raisons. Relfétant de façon à peu près complète le spectre des groupes politiques mauritaniens, ils donnent un éclairage supplémentaire aux développements consacrés à ces derniers dans la thèse. Ces textes sont en outre d'accès difficile ; ils ont été obtenus pour la plupart en Mauritanie à la suite de contacts parfois laborieux. Certains d'entre eux, notamment le Manifeste du négro-mauritanien opprimé, ont motivé des peines de prison à l'endroit de leurs détenteurs. Enfin, la publication d'une documentation brute sur les problèmes politiques en Mauritanie est destinée aux chercheurs et aux curieux qui pourraient être sevrés en la matière.

Le Manifeste du FLAM, publié *in extenso*, est suivi de tracts des divers groupes politiques, de longueur variable. Nous avons volontairement réduit le dernier document ("*Pour rompre le silence*"...), les divers témoignages du texte original étant en de nombreux points comparables à celui qui a été reproduit.

SOMMAIRE

- I - Manifeste du négro-mauritanien opprimé (précédé du Manifeste des 19), FLAM, avril 1986.
- "Non au tronc commun", Négro-africains, 15 février 1980.
 - "Aidons l'Etat beydane à s'auto-détruire", MPAM, 14 avril 1981.
 - "Halte à l'apartheid", Conscience noire, 26 mars 1986.
 - "Charia jusqu'au bout", SOFA (Négro-africains), mars 1986.
 - "Déclaration de guerre", Négro-africains, 20 septembre 1986.
- II - "Déclaration", non signé (MND ?), non daté (avril 1981 ?).
- "L'indépendance nationale et l'existence du pays menacées", MND, 29 avril 1981.
 - "Déclaration", MND, 28 février 1984.
 - "Soutenons la juste lutte du peuple lybien contre l'agression américaine", MND, 14 avril 1986.
- III - "Non à la démagogie", Nasséristes, 25 février 1980.
- "Les problèmes de l'enseignement ", Nasséristes, 4 mars 1980.
- IV - Tract, Baasistes, 1er octobre 1983 (traduction d'un tract rédigé en arabe).
- V - "Déclaration", Islamistes, 12 mai 1986.
- VI - "Communiqué de presse", AMD, non daté (décembre 1984 ?).

- VII - "Enfin la justice a triomphé", El Hor, non daté (fin 1983 ?).

- VIII - "Le prochain tour sera pour qui ?", Regroupement des militants socialistes, 13 septembre 1986.

- IX - "Pour rompre le silence... Rapport sur la répression du mouvement étudiant en Mauritanie", Les indépendants (?), 27 février 1989.

I

LE MANIFESTE DU

NEGRO - MAURITANIEN

OPPRIME

février 1966 - avril 1986 ;

De la guerre civile à la lutte de libération Nationale

Avril 1986.

Manifeste (des 19)

Le 4 Janvier 1965 les élèves Noirs des Lycées de Nouakchott ont déclenché une grève qu'ils déclarent illimitée en vue de faire supprimer la mesure rendant obligatoire la langue Arabe dans l'Enseignement du Second degré.

Cette action énergique ne fait que révéler un malaise profond et latent, car il est notoire que l'étude obligatoire de la langue Arabe est pour les Noirs une oppression culturelle. Cette mesure constitue ensuite un handicap certain à tous les examens pour les élèves Noirs qui, de façon consciente ont toujours repoussé l'étude de la langue Arabe qu'ils savent un frein à leur développement culturel et scientifique et contre leurs intérêts. C'est ainsi qu'au Lycée de Rosso des élèves Noirs ayant obtenu la moyenne dans l'ensemble des disciplines ont eu à redoubler pour n'avoir pas eu la moyenne en Arabe.

Il peut paraître étonnant qu'aucune voix ne se soit élevée, parmi l'élite et les Responsables Noirs, pour protester contre une décision qui fausse déjà l'égalité des citoyens et ce dans un domaine aussi essentiel que l'éducation.

C'est pourquoi nous citoyens mauritaniens à part entière soussignés déclarons appuyer fermement et sans réserve l'action des élèves. Nous entendons dès cet instant reconsidérer certaines bases de la coexistence entre Communauté Noire et Communauté Blanche ; car à l'heure actuelle nous assistons à l'accaparement total de tous les secteurs de la vie nationale par l'ethnie maure. A l'appui de cette thèse, voici des faits patents qui révèlent la gravité de cette situation. Dès l'accession de la Mauritanie à l'autonomie interne, le régime mis en place s'empressa de créer le mythe d'une prétendue majorité à 80 % maure le mythe du quart était né et règle depuis lors les dosages au niveau de toutes les instances politiques et administratives. C'est ainsi qu'au Gouvernement il y a deux Ministres Noirs sur 9 au Bureau Politique National trois Noirs sur 13 Membres, à l'Assemblée Nationale 10 Députés Noirs sur 40. Ceci étant la vie politico-administrative ne pouvait être que le fidèle reflet de la situation au sommet. Il est remarquable que les postes de Président de la République, Chef du Gouvernement, de Ministre de la Défense Nationale, des Affaires Etrangères, de Secrétaire Général aux Affaires Etrangères, de Ministre, de la Justice, de l'Intérieur, de Directeur de la Sûreté et des forces de la Police, de Directeur de l'Information, de Directeur de l'Enseignement, de Directeur Général du Plan, de la Fonction Publique et de Président de la Cour Suprême, etc... sont concentrés selon une règle inavouée mais systématique entre les mains de l'ethnie Maure.

Il est à constater par ailleurs que sur 12 cercles du pays un seul est placé sous la responsabilité d'un Administrateur Noir et sur près de trente subdivisions seulement sont sous la responsabilité de fonctionnaires Noir.

- Que des cadres Noirs sous-employés végètent tandis que des traitres à la Nation, condamnés, se trouvent régulièrement engagés à des postes de choix dans la Fonction Publique.

- Que dans la Mauritanie du Sud, exclusivement Noire, tous les commandants de cercle, les chefs de subdivision, les chefs de Postes administratifs, les commissaires, exception faite pour Rosso les juges, les chefs de Brigade de Gendarmerie, et même les Maires - délégués sont tous des Maures.

- Que la présence dans cette partie du pays de ces détenteurs de l'autorité se traduit par des actes infâmes d'asservissement, d'humiliation, d'oppression commis à l'endroit des populations Noires, honnêtes, loyales, courageuse et laborieuses.

- Que leurs agissements par leur manque de respect pour la tradition biens fonciers, valeurs spirituelles, sèment la panique, la désolation et l'amertume parmi les populations Noires exaspérées et au bord de la révolte. L'exemple de Sassi Ould Guig à l'égard des Peulhs de Kaédi est assez édifiant. Ce responsable s'est permis de faire arrêter, battre, torturer lâchement, humilier, emprisonner de paisibles Peulhs dont le seul crime fut le désir de créer une coopérative conformément aux nécessités du développement ;

- Qu'à Rosso un découpage administratif insidieux vient d'isoler et de rattacher tout le canton de Tekane exclusivement Noir à la nouvelle subdivision de R'kiz exclusivement maure ;

- Que quinze gendarmes Noirs valides viennent d'être mis prématurément à la retraite sans pension.

- Que dans les rangs des gouns de la garde nationale, de la gendarmerie, de l'armée de la Police où naguère les Noirs dominaient en nombre la valeur et la vocation étant les seuls critères, la proportion des Noirs de 90 % qu'elle était, est retombée à près de 25 % ;

- Que les Noirs arabisants ne se recrutent qu'à 10 % parmi les enseignants mauritaniens arabisants, parce que le régime ferme aux plus doués d'entre eux les portes du succès aux examens, les commissions de correction recrutées dans l'ethnie maure, veillent à ce qu'il en soit ainsi ;

- Que le recrutement à l'Institut des Etudes Islamiques de Boutilimit accorde aux élèves Noirs 5 % des effectifs.

- Que les Noirs arabisants ne comptent aucun Inspecteur primaire alors qu'ils disposent de cadres au moins aussi instruits, aussi cultivés et aussi capables que les cadres maures arabisants.

- Que les cinquante bourses mises à la disposition de la Mauritanie par le Koweït réparties sans l'avis d'aucune Commission, sept seulement furent attribuées aux candidats Noirs ;

- Que le régime à toujours travaillé pour qu'à l'extérieur, la Mauritanie apparaisse comme un pays essentiellement maure.

- Dans cette optique, le Chef de l'Etat lui-même prend soin de toujours souligner à l'extérieur "que la Mauritanie en majorité arabe compte une minorité d'origine Africaine (discours de Bizerte)" comme si cette prétendue minorité était là par un

accident de l'histoire alors que l'accident de l'histoire ce sont bien les invasions berbères.

- Qu'à Nouakchott où les citoyens Noirs sont au moins aussi nombreux que les maures, le Conseil Municipal compte quatre Noirs sur vingt deux membres.

Il est à souligner par ailleurs que simultanément au désir exprimé par les maures de voir officialiser la langue arabe, la communauté noire exigeait que lui soient consenties des garanties concrètes et absolues contre toute assimilation, que les responsables nationales soient partagées et que la constitution soit révisée dans un sens Fédéral (congrès 1961 et 1963). Mais le régime politique, peu après avoir muselé certains porte-paroles Noirs, s'est ménagé l'officialisation de la langue arabe dont la première étape est cette mesure rendant l'arabe obligatoire dans le premier et le second degrés, cependant qu'il étouffe les revendications fondamentales de la Communauté Noire.

Les maures savent qu'avec l'arabisation à outrance le pays va à l'échec. Mais y tiennent tout de même, animés qu'ils sont par un complexe d'infériorité devant la supériorité qualitative des cadres Noirs, et poussés par le désir ardent de couper la Communauté noire de l'ensemble negro-africain et à réaliser ainsi l'assimilation des Noirs à leur mode de vie et de pensée.

Ainsi le bilinguisme n'est qu'une trahison à l'endroit des Noirs car il tend à les écarter de l'ensemble des affaires de l'Etat.

Toute cette situation se traduit par un marasme général qui affecte tous les rapports entre citoyens maures et Noirs.

En effet la jeunesse du pays, future relève, se trouve profondément divisée.

A dakar, à Paris, au Caire et dans les autres centres universitaires les groupes d'Étudiants Noirs et groupés d'Étudiants maures sont à couteaux - tirés dans tous les Établissements du second degré, la Scission est consommée entre élèves Noirs et élèves maures.

Considérant que les membres de la communauté noire sont irréversiblement engagés à recouvrir intégralement leur liberté et leur dignité, à choisir librement une culture et un mode de vie conforme à leur civilisation negro-africaine, à leur aspiration au progrès, au développement harmonieux de l'homme, et convaincus que l'obstination du régime dans sa politique aboutira fatalement au chaos et à la guerre civile,

Nous soussignés ;

- Déclarons être hostiles à la mesure rendant l'arabe obligatoire dans les enseignements primaires et secondaires.

- Engageons le combat pour détruire toute tentative d'oppression culturelle et pour barrer la route à l'arabisation à outrance.

- Exigeons l'abrogation pure et simple des dispositions des lois 65-025 et 65-026 du 30 janvier 1965 ; rendant l'arabe obligatoire dans les 1er et 2eme degrés et qui ne tiennent

.../...

aucunement compte des réalités mauritaniennes ;

-Rejetons le bilinguisme qui n'est qu'une supercherie une trahison permettant d'écartier les citoyens Noirs de toutes les affaires de l'Etat.

- Dénouons la discrimination raciale, l'illégalité ; l'injustice et l'arbitraire que pratique le régime en place.

- Dénouons toute confusion hypocrite visant à poser un problème à tendance politique (Arabe) sous l'optique religieuse (Islam).

- Nions l'existence d'une majorité maure, car les propositions proclamées sont fabriquées pour soutenir le régime dans l'application intégrale de sa politique de médiocrité déjà entamée à l'en-droit de la communauté noire.

- Exigeons le remplacement immédiat de tous les commandants de cercle et Adjoints, des chefs de subdivision, des chefs de postes administratifs, des commissaires de police, des commandants de gendarmeries, des juges et Maires-délégué, tous maures se trouvant dans le Sud par des Administrateurs et fonctionnaires Noirs, seuls soucieux du développement de cette partie du pays et respectueux des populations, et de toutes leurs valeurs.

-Exigeons le placement immédiat de tous les cadres noirs sous employés dans les situations conformes à leur diplôme et références. Sommes prêts à rencontrer le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Groupe Parlementaire.

Mettons en garde tout responsable Noir contre une éventuelle prise de position susceptible de léser les intérêts de la Communauté (noire)

- Jrons sur notre honneur de ne jamais transiger ni avec le devoir, ni avec la conscience, de ne jamais nous départir de nos positions justes et honnêtes, de nous maintenir dans ces positions jusqu'à la disparition totale de toute tyrannie, domination et oppression exercée sur la Communauté noire et jusqu'à ce que tout citoyen noir vive libre, digne et heureux en Mauritanid.

- 5 -

Ce texte que vous venez de lire est le manifeste dit des "19".

Les préoccupations contenues dans ce manifeste étaient les mêmes que celles de l'Union des originaires de la Mauritanie du Sud (O.O.M.S.), lorsque ce mouvement se manifesta, en Aout 1957 pour défendre les intérêts de la communauté noire opprimée par la collusion Français - Arabo-Berberes.

Après avoir tiré la conclusion qu'une cohabitation politique définitive dans l'égalité et la justice entre les deux communautés racio-culturelles était illusoire, les dirigeants du Parti de l'Union nationale Mauritanienne (U.N.M) présentèrent, eux aussi en 1961, l'intégration du Sud à la Fédération du Mali. Pour avoir exprimé des revendications aussi légitimes, des mesures édictées par le gouvernement de Ould Daddah les faisaient assigner à résidence dans le Nord en février 1961. En tout cas, dans l'histoire politique de ce pays, le système beydane n'a encore jamais désavoué les revendications chauvines pour une intégration de la Mauritanie à la " Nation Arabe". Au contraire. Pour preuve, les propos d'un ancien ministre des Affaires étrangères de O/ Daddah, Handy O/ Moukness C celui-ci déclarait en 1974 dans une interview accordée au journaliste italien Attilio Gardio, le directeur du journal "Remarques Africaines" que la France avait commis une erreur politique en intégrant la Mauritanie à l'"A.O.F. selon lui ce pays n'a rien à avoir ni culturellement ni historiquement avec cette région ouest africaine !!! Comme pour lui donner raison, l'actuel président Maouya, tenait le même genre de propos dans une interview accordée à François Soudan et Mohamed Selhani et publiée dans le spécial Jeune Afrique (25 décembre 1985, 1er janvier 1986) : "... La Mauritanie doit renouer avec ses traditions ancestrales basées sur le nomadisme. -Sédentariser à tout prix notre peuple, ce serait tuer l'essence de notre patrimoine culturel". Sans commentaire.

Tous ces propos ont été tenus par des prétendus dirigeants d'un pays multinational et pluriculturel. Tous ces discours prouvent que ces "dirigeants" sont incapables de transcender leur dimension raciale et ethnique propres pour se situer au dessus des communautés aux intérêts si divergents. Au cours des années 1962-1965, le néocolonialisme français, raciste, pro-beydane commença à être remis en cause par une génération de jeunes intellectuels beydanes, ayant séjourné pour la plupart du moyen-orient. Ces jeunes étaient revenus en Mauritanie idéologiquement intoxiqués par le national - chauvinisme nassérien et baasiste. Ils trouvèrent en la communauté beydane un terrain favorable à la diffusion de leurs idées. Et, la communauté, en crise d'identité culturelle était psychologiquement réceptive à toute théorie qui pouvait l'intégrer à un monde auquel elle avait toujours rêvé être assimilée : le monde Arabe.

C'est d'ailleurs son droit le plus absolu de s'identifier à n'importe quelle culture. Mais son droit s'arrêta là.

C'est dès cette période que cette nouvelle génération de beydanes panarabistes commença à influencer réellement la vie politique et culturelle en Mauritanie. L'orientation panarabiste et chauvine du Beydanisme (Apartheid mauritanien) va ouvrir désormais le pays au monde arabe.

Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, l'Irak, la Syrie, le Koweït, l'Arabie Saoudite s'évertuent, à qui mieux mieux, à faire disparaître la partie noire du pays. La Mauritanie et le Soudan ne sont-ils pas perçus comme les deux plaies de la Ligue Arabe parce habités par des populations non arabes qui rejettent toute d'assimilation et d'intégration.

Ce courant chauvin et raciste beydane va encourager la promulgation des lois 65025 et 35026 de janvier 1965 rendant l'arabe obligatoire dans les enseignements primaire et secondaire. La grève des élèves noirs et les événements raciaux de février 1966 sont une des conséquences de l'application de ces lois. Mais les causes réelles de ce conflit racial sont lointaines. Elles sont les mêmes que celles qui furent à l'origine des manifestations de sécession dans les années 1957, 1958, 1959 et 1961 : L'oppression raciale et culturelle contre les Noirs.

La communauté négro-mauritanienne était pleine de frustrations politiques, culturelles, sociales et économiques qui ne pouvaient s'exprimer que par une explosion de violence, de main - aujourd'hui, ces sentiments sont multipliés par 100. Aucun noir, quelle que soit sa situation sociale, politique n'y échappe. Mais le drame est que le système beydane n'en prend pas conscience. En tout cas, le système beydane (S.B) n'a tiré aucune leçon positive de ces événements raciaux. Quelle que soit la faiblesse tellurique, après un tremblement de terre, on doit s'efforcer à reconstruire sa maison sur des fondations solides et durables, avec des matériaux mieux adaptés. On ne peut se contenter de colmater les brèches occasionnées par une première secousse - Sinon, à la seconde, la maison ne sera plus habitable. Il faudra alors la détruire. Cette secousse peut venir à tout moment, quelques années après la première secousse. Mais elle viendra quand même.

Le colonisateur français avait choisi la nationalité beydane comme l'"ethnie guide" de ce pays. Une preuve parmi tout d'autres : Les propos du gouverneur Chazal qui, à l'occasion des élections de 1947, mettait ABDELLAH O/ CHEIKH SIDYA en garde contre la compagne que menaient les originaires du Fleuve auprès de leurs populations. Il écrivait : "... Les Noirs s'organisent activement dans le Fleuve. Si vous ne mobilisez pas vos hommes et vos femmes à l'occasion de ces élections, ils remporteront la victoire et gouverneront alors ce pays qui vous appartient"!!!

Pour la France, la Mauritanie appartient donc aux Beydanes qui seuls doivent la diriger. Cette opinion n'a pas évolué de nos jours. C'est pourquoi dans leurs relations avec eux, les noirs ne doivent jamais perdre de vue cet aspect. Par principe, ils doivent voir en la France et les Français des ennemis de la communauté négro-mauritanienne. Les Français vont aider par conséquent les premières éléments de la classe politique Beydane naissante à s'engager dans ce processus de domination à l'occasion du Congrès d'Aleg en mai 1958. Pour O/ DADDAM et ses amis, il fallait assurer un monopole politique de leur communauté pour garantir la prétendue sécurité dans un environnement géo-politique et culturel (Afrique de l'ouest) dont elle ne s'identifie pas. D'où les réactions primaires de la Nahda des Moustapha O/ Salek, Ahmed Baba Miske et autres dont les préoccupations racistes et chauvines se résument dans les propos de Hamdi O/ Moukness.

Donc la classe politique beydane avait compris aussi très tôt qu'il ne suffisait pas de contrôler le pouvoir politique pour assurer une domination définitive de sa communauté dans ce pays. Avec l'aide de l'appareil politique hérité du colonisateur français, il a mis en œuvre un programme de contrôle de l'économie et du commerce, de l'administration, de l'éducation et de la formation.

Cette beydanisation se retrouve également dans la volonté Unanime, pour le système beydane (S.B), de nier les spécificités tant culturelles qu'organisationnelles. Les S.B cherchent à mouler systématiquement toutes ces spécificités dans une société globale beydane - arabe "idéologisée", au sein de laquelle est imposé le mythe de la prétendue majorité noire. C'est pourquoi, il s'est toujours arrangé, depuis 1960, à ce que les taux de représentativité entre Beydanes et Noirs dans la population mauritanienne soient à peu près les mêmes : 60 % pour les premiers; 20 % pour les seconds. L'opinion des Noirs ne pose toujours la question de savoir pourquoi les régimes qui se sont succédés depuis O/ DADDAM s'abstiennent encore de publier les résultats du recensement de la population mauritanienne effectué en 1977. Des porte-parole de la classe politico-"bourgeoise" beydane prétendent que si on les publiait, les noirs réagiraient violemment en apprenant que leur communauté représentait réellement moins de 15 % de la population totale". Mais cela fait vingt ans que le pouvoir beydane donne des chiffres officiels compris entre 15 et 20 %. Ils n'ont pas protesté. Pourquoi alors protesteraient-ils devant des chiffres pareillement défavorables ?

En Mauritanie, une seule Communauté a intérêt à ce que les résultats réels du recensement de 1977 ne soient pas publiés - c'est la beydane (I).

Les Noirs, quant à eux, sont convaincus que ce recensement a révélé le contraire de ce qui est habituellement dit, à savoir :

- que les Négro-mauritaniens sont majoritaires,
- qu' l'élément haratine est majoritaire au sein de la communauté Négro-Arabo-berbère (N.A.B.)

Trois principales raisons amènent à cette conviction /

1°) un taux de fécondité beaucoup plus élevé chez les Négro-mauritaniens (Haratin, Soninké, Haalpulaar, Wolof, Bambara),

2°) la polygamie qui est pratiquée presque exclusivement en milieu N.M

3°) l'instabilité du ménage beydane en général caractérisé par un taux relativement important de divorces (2).

Evidemment le S.B. a toujours cherché à modifier la nature des choses.

O/ Daddah avait tenté d'interdire la polygamie ! (3)

Actuellement, les Administrations des ministères de l'intérieur (gouvernorat, préfectures, arrondissements) et de la Justice ont trouvé une autre solution pour ne pas avoir un nombre important de Noirs sur les registre d'Etat Civil : le certificat de nationalité ; car dans l'esprit des beydanes, tout noir en Mauritanie est d'origine sénégalaise, malienne ou guinéenne !!! Ils prétendent que les territoires de l'actuelle Mauritanie étaient inhabités à l'arrivée des Arabes § Nos ancêtres Tekruriens doivent remuer dans leurs tombes ! Supposons que les Noirs soient originaires du Sénégal, pays séparé de la Mauritanie par un fleuve, que pourrait - on dire des Beydanes (qui se réclament Arabes) et qui viendraient de l'Arabie, pays distant de près de 10 000 Km à vol d'oiseau ? L'Afrique est le berceau des Noirs, pas des Arabes -;

Par contre, pour gonfler les chiffres de la population beydane, on octroie la nationalité aux Touaregs (Mali, Niger) et aux Sahraouis - Ces derniers, tantôt vont grossir les rangs du Front Polisario, tantôt reviennent à Nouadhibou Zouérate, Fdérik où ils ont la priorité sur les Négro-mauritaniens dans l'embouche. Chinguetti, Ouadane, Atar, Fdérik, Zouérate et Nouadhibou sont les centres où ces "mauritaniens" de circonstance viennent établir leurs pièces d'identité. ./.

(1) - Depuis le recensement de 1977, le S.B. s'est toujours arrangé à ne pas nommer un Négro-mauritanien à la direction des statistiques. Toute la documentation est confiée à des Maghrébins et à des Français.

(2) - Cela est particulièrement valable dans la tranche d'âges comprise entre 25 et 45 ans.

Le système beydane a toujours établi un lien entre le poids démographique et l'antériorité de l'occupation de l'espace d'une part, la légitimité de son hégémonie d'autre part. La démographie et l'antériorité justifient la légitimité de son hégémonie. En réalité, la nationalité arabo-berbère ne trouve sa légitimité que dans la violence de son pouvoir exprimée sous toutes les formes. Elle ne peut se référer ni à l'histoire, car les Noirs sont les autochtones de ce pays, ni au nombre, car dans la réalité, elle est minoritaire

Mais pour les Noirs, le fait d'être majoritaires et de se référer à une antériorité de l'occupation ne suffisent pas pour contrôler ce pays. L'Afrique du Sud est un exemple édifiant. Les Afrikaners sont d'origine européenne. Ils représentent 3 millions sur les 25 que compte le pays. Mais ils sont arrivés à dominer celui-ci par le moyen de la violence politique, policière et militaire et par la domination économique.

De nos jours, même le semblant d'équilibre arithmétique n'est plus respecté par le S. B. De mieux en mieux structuré, grâce à ses nouveaux cadres (souvent formés à la hâte pour remplacer les Noirs), ses moyens financiers obtenus grâce à une politique de crédits par complaisance et à l'aide Arabe, le S.B. se sent plus puissant et plus confiant. Ce sentiment de puissance fait qu'il ne se fait plus de scrupules dans ses attitudes chauvines et racistes. Le racisme et le chauvinisme officiels sont devenus la ration quotidienne des Noirs : c'est le beydanisme ou l'Apartheid mauritanien. Il se pratique à tous les niveaux de la vie politique, sociale, culturelle.

C'est ce que nous allons montrer dans les chapitres suivants.

I - POLITIQUE

A/ La répartition ethnique dans les gouvernements

En Mauritanie, c'est de La Palissade que de dire que les Beydanes croient que ce pays leur appartient exclusivement. Bien sûr les Français les ont aidés tellement à y croire que leur mentalité collective exclut désormais catégoriquement l'éventualité de la nomination d'un Nègre-Mauritanien à la Magistrature Suprême. D'où le postulat : La Mauritanie ne doit être dirigée que par un beydane.

Les gouvernements qui se sont succédé entre 1958 et 1985 n'ont jamais été représentatifs de la diversité raciale .

	Gouvernement de février 1966		Gouvernement de février 1986	
	Ministres	Directeurs de cabinet	Ministres	Secrétaires Généraux et directeurs de cabinet président
Noirs	2	I	3	2
Beydanes	9	II	10	13
TOTAL	II	12 (y compris celui du président)	13	15 (dont le secrétaire du syst. et les 2 directeurs de cabinet)

.../...

Entre 1960 et 1986, le quota du tiers (1/3) et du quart (1/4) réservé aux Noirs est resté le même. Et pourtant, Haratines, Haalpulaaren, Wolof, Sooninko et Bambara ont dix fois plus de cadres compétents, ayant une haute conscience d'Etat que les Boydanes chez qui le tribalisme est encore fortement ancré. En effet, chez ces derniers, la tribu prime sur l'Etat.

La tendance actuelle, pour le système beydane, est de réserver certains ministères ou certaines directions exclusivement à des cadres beydanes.

B/ Les ministères à tendance exclusivement beydane

Le critère de désignation est donc celui de l'appartenance raciale et culturelle.

1°) Justice et Affaires islamiques

La réforme de 1973, prenant en considération les objectifs du congrès du Parti du Peuple Mauritanien (PPM) de 1971, avait décidé "l'arabisation des ministères qui n'ont pas un caractère technique et qui sont en relation directe avec l'ensemble de la population, comme par exemple la justice et l'intérieur". Comme si l'ensemble de la population mauritanienne était arabo-berbère. En tout cas Maouya O/ Sid Ahmed O/ Taya et Hamdi o/ Mouknass ne disent pas le contraire.

Depuis sa création en 1976, le ministère de la justice et des Affaires islamiques n'a jamais été dirigé par un Nègre-Mauritanien. Dans ce pays, tout ce qui relève du domaine de l'Islam et de ses activités au sein du gouvernement et des organismes internationaux (Ligue Islamique) est réservé exclusivement à la communauté beydane. L'Islam recommande l'unité de tous les musulmans au sein de la Umma, sans distinction de race, d'origine ethnique et sociale. On peut s'appuyer sur la Tradition du Prophète en citant certains Hadiths, entre autres : "le musulman est le frère du musulman, il ne lui fait pas d'affront, ne le laisse pas à l'abandon, ne lui ment pas ; pour tout musulman, la richesse, les biens et le sang d'un autre musulman sont sacrés. Là est la piété (et le [Prophète] indiqua son cœur). Il suffit, pour un homme, de mépriser son frère musulman, pour qu'il soit dans le mal" rapporté par Al-Tilmidhi, d'après Abû Hurayra ; et : "L'un de vous n'est pas croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère croyant, ce qu'il n'aime pour lui" - rapporté par les deux choikhs, d'après Ibn Mâlik.

Par contre, les Arabo-berbères en général pratiquent l'Islam avec une forte teinte de racisme, de chauvinisme et d'obscurantisme. Leur arabisation séculaire les a amenés à croire qu'ils sont les dépositaires de cette religion en Afrique de l'ouest. Ce qui les grise et les amène à adopter une attitude qui laisse poindre une pointe de "supériorité" raciale. On ne peut oublier la lettre que le Choikh Ahmad Al-Bakkay Al-Kunti de Tombouctou a écrite à Ahmadou Ahmadou Barry Emir du Macine : "Jamais personne ne s'est avisé d'établir une autre Sunna que celle de l'Apôtre d'Allah, ni parmi les Arabes (blancs), ni parmi les Etrangers blancs, ni à plus forte raison par les Noirs" ; ou le poème écrit par Abdallah O/ Choikh Sidya à l'intention du cadi de Boghé Ahmadou Moktar Sakmo : "la couleur de sa peau (noire) ne diminue point la valeur de son savoir" ["Qaadi el Jinani" Abdallah O/ Choikh Sidya]. Ces passages rendent un son bien particulier connu chez les Arabes : celui d'une supériorité culturelle et religieuse, le Coran ayant été révélé à un Arabe "blanc", en "langage clair", la langue arabe. Le complexe du peuple élu n'est pas l'apanage des juifs.

En Mauritanie, dans le domaine de la justice, on a fait table rase de tout ce qui n'est pas arabo-islamique. Les coutumes africaines sont niées sous prétexte qu'elles ne sont pas d'origine arabo-islamiques. Actuellement, toute la justice est arabisée. Même le colonisateur français avait eu plus de scrupule en créant des tribunaux pour Noirs dirigés par des Cadis noirs et des tribunaux pour Boydanes dirigés par des Cadis beydanes. Sur l'ensemble de la Mauritanie, il n'existe qu'un seul Cadi négro-mauritanien, celui de Boghé. Or les Cadis jouent un rôle important dans les jugements concernant certains types de conflits opposant Noirs et Beydanes (terres de culture, esclavage, etc). La justice beydane a un principe elle ne prend jamais partie contre un beydane.

Sur les cinq mosquées officielles (appartenant à l'Etat), que compte la ville de Nouakchott, une seule est dirigée par un Nègro-mauritanien. Celui-ci a été désigné après des tractations, parce que les Beydanes ne voulaient pas d'un Noir Inan. Rares sont les Beydanes qui acceptent d'être dirigés dans leurs prières par un Nègro-mauritanien.

2°) Affaires étrangères et Coopération

C'est la deuxième chasse gardée de la classe politique beydane. Il n'a pas été dirigé par un Nègro-mauritanien depuis 1967, avec Wane Birane Mamadou. C'est dans la logique des choses. Le S.B. veut donner à la Mauritanie une image extérieure blanche, arabe (I). Cela correspond à l'orientation politique et idéologique panarabiste exprimée par cette génération d'intellectuels chauvins Nassériens et baassistes dont on a fait cas plus haut. En 1967, ils ont fait des pressions pour que la Mauritanie quitte l'O.C.A.M. et l'O.U.A. parce qu'elle n'était pas membre de la Ligue Arabe !! Elle quittait la première organisation sous prétexte d'anticolonialisme. Mais O/ Daddah n'a pas trouvé d'arguments valables pour quitter la seconde, d'autant que tous les pays maghrébiens y adhéraient.

Pour répondre à cette nouvelle vocation panarabiste, la classe politique beydane a donné à la Mauritanie une politique étrangère essentiellement orientée vers le monde arabe.

On était loin de l'atmosphère sécessionniste du Congrès d'Aleg pendant lequel il fallait "composer" avec ces négres qui entendaient encore résonner les appels à la réunification avec le Sénégal. A l'ouverture du Congrès d'Aleg, le 2 mai 1958, le vice-président du Conseil du gouvernement, Moktar O/ Daddah était obligé de tenir ce langage, même s'il n'y croyait guère : "Si la Mauritanie veut jouer pleinement le rôle de trait d'union auquel la vouent sa position géographique, ses traditions, sa dualité ethnique, elle ne peut s'intégrer trop intimement à l'un de ces deux pôles qu'elle est chargée de mettre en contact..."

Département ou s/région	Afrique		Moyen-Orient		Asie	Amériques		Europe	
	Noire	du Nord	Arabe	N-Arabe		Nord	Sud + Centre	Est	Ouest
Nombre de pays	46	5	12	3	16	2	20	9	16
Ambassades	6	5	6	1	1	1	0	2	4
Consulats	5	2	1	0	0	0	0	1	3
	9/46		14/17						

(I)- D'autres secteurs participent à cette campagne de désinformation :

- Air Mauritanie : à l'intérieur de ses avions, on ne trouve que des dessins de l'artisanat naure, dans ses calendriers et dépliants, on ne trouve que des images sur cet artisanat, et des photos montrant uniquement des pilotes et mécaniciens beydanes. La caméra ne photographie que ce qu'elle veut voir.
- les cartes postales, les timbres postaux,
- dans les foires internationales, seulement les produits de l'artisanat naures sont exposés.

-II-

Bien qu'il y ait une proportion importante de cadres négro-mauritaniens arabisants, ayant tous fait leurs études dans les universités arabes (I), le système beydane se garde d'en envoyer comme Ambassadeurs dans le monde arabe.

	Négro-Mauritaniens	Beydanes	Total	%
Ambassades	5	20	25	25%
Consulats	I	10	11	9,09%
Administration Centrale (Secrétaire général, Directeur de département, conseillers, chef de protocole)	2	6	8	25%

La politique de désinformation a si bien réussi que partout dans le monde on croit que la population de Mauritanie est arabe à 100% - quel est le Noir membre d'une délégation mauritanienne qui n'a pas été victime de cette méprise dans les pays arabes ? "vous êtes mauritanien, vous êtes arabe - donc parlez arabe"!!

La politique étrangère ne répond guère aux préoccupations politiques et culturelles du fameux slogan : Mauritanie : trait d'union entre le monde noir et le monde arabe.

3°) Ministère de l'intérieur : administration territoriale :

Il est devenu une tradition de nommer de plus en plus de Beydanes dans le Sud, à des postes de gouverneurs, de préfets et de chefs d'arrondissements. Ce qui inquiète beaucoup les populations qui font l'objet d'exactions, d'injustice, d'humiliations qui rappellent à n'en pas douter les comportements des commandants de cercle à l'époque coloniale.

	Gouverneurs	Préfets	Total
Noirs	2	16	18
Beydanes	11	39	50
Total	13 soit 15,38% de Noirs	50 soit 32% de Noirs	68 soit 26,47% dans le commandement territorial

La nomination d'administrateurs beydanes vise les objectifs très dangereux pour les populations du Sud. Nous parlerons de deux principalement :

a) Les barrières administrative, policière et douanière :

Elles visent à rompre tout lien entre les habitants des deux rives habitées par les mêmes familles, wolofs dans la Basse vallée, Haalpulaaren et Soninké dans la Moyenne vallée, Soninké dans le Haut-Sénégal.

.../...

(I)- Les premiers étudiants Négro-Mauritaniens ont fréquenté les Universités égyptiennes, en particulier Al-Azar, à partir de 1931.

On ne peut empêcher un Waalo-waalo de vivre librement à Brenn, à Rosso Sénégal, à Gae-Gani, à Rosso Mauritanie, à Dagana. Le Waalo est un - c'est sa patrie historique.

On ne peut empêcher un Foutanke de vivre librement à Tekano, à Podor, à Wocci, à Hoorefonde, à Bokkijawo, à Kaédi, à Matam. Le Fouta est un - c'est sa patrie historique.

On ne peut enfin demander à un Gidinaxanke de ne pas vivre librement à Wompu, à Bakel, à Bouilly, à Gounolou. Le Gidinaxa est un - c'est sa patrie historique.

Malgré les frontières coloniales qui divisent leurs territoires de parcours, on ne peut empêcher les Hol Barikallah, les Rgeibat, les Hol Mohamad Fadel ou les Tekna de se sentir mauritaniens et saharouis. L'Etat beydane favorise cette politique d'assimilation en octroyant à des Rgeibat ou Tekna saharouis la nationalité mauritanienne alors qu'il pratique dans le Sud, pour des réalités historico-culturelles encore plus complexes, une politique discriminatoire :

- Aux habitants de la rive droite (mauritanienne) on applique un malthusianisme administratif (voir plus haut),

- Aux habitants de la rive gauche (sénégalaise), on applique une politique de refoulement et d'endiguement administratifs.

Tout Sooninke est chez lui en Mauritanie, au Sénégal et au Mali. Tout Foutanke, tout Waalo-waalo est chez lui en Mauritanie et au Sénégal. La Mauritanie a été créée sur l'ancien Tekrou, terre où se sont créées, puis individualisées et développées ces trois nationalités.

b) Le deuxième objectif de l'Etat beydane dans le Sud est

la confiscation des terres alluviales du fleuve Sénégal. En effet celles-ci prennent de plus en plus une importance économique considérable pour la classe politico-bourgeoise, du fait de la sécheresse et à cause de la régulation et de la rétention des eaux du fleuve Sénégal (Diana, manantali). Nous y reviendrons dans le chapitre consacré à l'économie.

II - L'ECONOMIE

En Mauritanie, il est incontestable que l'économie (industrie, commerce, banque, immobilier, pêche, etc) est contrôlée presque entièrement par la Bourgeoisie compradore beydane.

Certains se posent la question de savoir pourquoi et comment une nationalité qui, il y a une vingtaine d'années se situait au même niveau économique et social que la communauté noire, est arrivée à contrôler l'économie de ce pays.

L'opinion ignore certainement les réalités que voici :

- jusque dans les premières années de la décennie 1960 - 1970, le monopole du commerce était partagé entre les commerçants Sooninke, Haalpulaaren, Libanais et Beydanes.

- Le commerce du bétail dans le bassin arachidier, pendant la période coloniale ne concernait pas uniquement les beydanes. Les Fulbe du Fleuve Sénégal (les deux rives) et ceux du Fouta étaient particulièrement concernés.

- après l'indépendance, ce sont particulièrement des commerçants haalpulaar (anciens propriétaires de bétail concernés par cette commercialisation) et sooninke jula anciennement installés en A.O.F., en A.E.F. et dans les colonies anglaises de la Gambie, de la Sierra Leone et en Guinée Bissau qui ont ouvert les marchés de la Capitale et du Ksar. Entre 1967 (après les événements raciaux) et 1983, presque tous ont fini par abandonner leurs magasins et boutiques sous la pression de la guilde beydane, avec l'aide des banques et des services du commerce (I). Aujourd'hui, au marché de la Capitale, les commerçants noirs ne sont plus que trois (3) !!

(I)- Ils viennent de se débarrasser de l'un d'eux, M'Baré Cissoko qui a été assassiné sauvagement par de jeunes beydanes. Etant donné que la vie d'un Noir représente peu dans la mentalité beydane, ces assassins ne sont même pas inquiétés par le régime militaire et sa Charia.

- si le don du commerce existe, celui des sooninko est encore certainement plus remarquable. Il est légendaire. Cette nationalité contrôlait le commerce entre le Sahel et la zone forestière à l'époque des Empires du Ghana (IXe - XIe siècle), du Mali (XIII - XVIe siècle) et de Gao (XIV - XVIe siècle). De nos jours, ce sont des commerçants de cette nationalité qui monopolisent en général le commerce en Afrique de l'Ouest. On les retrouve en Afrique Centrale et Australe dans le trafic de l'or et du diamant avec l'Europe. On se demande pourquoi ce timent n'arrive pas à s'exprimer en Mauritanie, leur patrie historique.

Un tel renversement de situation trouve, en réalité, son explication dans le soin de la question nationale. Une communauté raciale, culturelle ou sociale qui agit par égoïsme contre les intérêts généraux du pays ne peut assurer durablement sa domination sur les autres, si elle ne contrôle pas en même temps la superstructure (politique, culture) et l'infrastructure (économie). Il y a cohésion dans la domination lorsque chacun des trois (3) facteurs (politique, culture, économie) garantit le maintien de l'autre. Quand l'un fait défaut dans le maintien de la domination, l'efficacité et la durabilité du système ne sont plus garanties.

Le renversement de cette situation dont nous avons parlé plus haut n'est que le résultat d'une concertation de politique globale dont l'exécution a commencé depuis quelques années, et qui vise à faire contrôler par la communauté beydane avec comme avant-garde sa bourgeoisie compradore, les secteurs économiques et culturels déterminants dans ce pays.

A/ - Les conditions de formation de la bourgeoisie beydane

Deux facteurs importants ont contribué au déclenchement du processus de domination et à son accélération :

- la volonté politique du système beydane (S.B.) qui s'est traduite par une pratique sournoise de discrimination raciale dans l'emploi (politique, administratif et manoeuvrier)
- le système des "prêts" discriminatoires.

I°) La discrimination dans l'emploi

Un proverbe chinois dit : "Si vous donnez un poisson à quelqu'un, vous l'aidez à vivre - si vous lui montrez comment pêcher, vous lui apprenez à vivre".

En donnant de préférence du travail à un beydane, l'Etat apprend à celui-ci à vivre et à être à un niveau social supérieur au Noir à qui on refuse du travail, à cause de la couleur de sa peau et de sa culture.

En 1985, le pouvoir d'achat considéré globalement est beaucoup plus important chez les Beydanes que les Noirs (Haratin, Sooninke, Wolof, Bambara, Haalpulaar), au double point de vue du volume salarial que du volume de la population salariée. Cette situation résulte de cette politique de discrimination raciale qui frappe les Noirs dans l'emploi depuis quelques années.

Cette discrimination est observable à deux niveaux de l'emploi.

a/ Catégories moyennes et inférieures des secteurs administratifs et politiques et classe ouvrière

Tous les secteurs publics et para-publics sont concernés. Nous prendrons quelques exemples :

a-I : Les banques : (B.C.M., B.I.M.A., B.H.A.A., S.M.B., B.A.L.M., B.H.D.C., B.A.M.I.S.). Il suffit de visiter ces banques pour s'en rendre compte. Dans certaines, les Noirs représentent entre 2 et 5% des effectifs (B.A.L.M., S.M.B., B.C.M., B.H.A.A.).

.../...

Au mois de janvier 1986, pour recruter des agents, la Banque Islamique (B.A.M.I.S.) avait exigé des candidats à l'emploi la connaissance et la pratique de l'arabe : être bilingue. En Mauritanie, cette expression est devenue l'équivalent du mot de passe pour pénétrer dans la caverne d'Ali Baba : "Sésame ouvre - toi". Elle est le moyen "magique" pour donner du travail aux beydanes, et pour barrer le chemin en même temps aux Noirs. Sur les 36 recrutés en fin janvier, il y avait un Négro-mauritanien (N.M.). Evidemment, la connaissance de la Langue Arabe a été un prétexte pour occulter les intentions discriminatoires et racistes de cette banque. Et pourtant, celle de Dakar n'a pas exigé à ses agents la connaissance et la pratique de l'Arabe. Le Français est la langue de travail au sein de cette banque. Plus grave : le siège de la Banque Islamique se trouve aux Bahamas (Antilles anglaises)!!!

a-2 : Santé publique : Dans ce secteur, ce sont les thèses du Dr Hassan dit Petit Hassan et de Mohamed Mahmoud O/ Doh, édictées lors du séminaire sur la santé à Atar en octobre 1983 qui ont force de loi. Selon ces deux idéologues, "il y aurait trop de Noirs dans le secteur de la Santé publique. Et puisque les médecins, infirmiers et sage-femmes noirs ne parlent pas en général l'arabe, donc ne peuvent pas communiquer avec les malades beydanes, il faudrait former rapidement un personnel arabisant (beydane) pour les remplacer". D'où la formation accélérée d'un personnel "arabe" à l'hôpital de Nouakchott et en Irak. Les Noirs doivent soigner les Noirs, les Beydanes les Beydanes !! C'est l'appartheidisation de la Santé !!

En somme, cette arabisation a pour finalité le remplacement à long terme du personnel négro-mauritanien. Il faut trouver tous les moyens, tous les subterfuges pour donner du travail aux beydanes qui n'en n'ont pas.

a-3 : L'émigration organisée dans les pays arabes.

La presque totalité des mauritaniens qui ont été recrutés pour servir comme ouvriers, bergers, policiers dans les Emirats Arabes Unies sont des beydanes.

b/ Les fonctions supérieures politiques, administratives, économiques et militaires

Il s'agit donc des postes de responsabilité dans l'administration, la politique, les sociétés d'Etat, l'armée.

b-1 : la bourgeoisie d'origine politico-administrative :

La conséquence principale à ce niveau est la formation d'une bourgeoisie politico-administrative composée essentiellement d'anciens cadres moyens et supérieurs. Ceux-ci, ayant occupé jadis des fonctions importantes (Ministres, Secrétaires Généraux, Ambassadeurs, Gouverneurs, responsables de directions administratives, directeurs de sociétés d'Etat et de banque, etc) ont su accumuler d'importants capitaux obtenus dans presque tous les cas par détournements impunis. Ces importantes sommes de l'Etat détournées, sont investies dans l'immobilier, le commerce et plus récemment l'industrie. Cet argent a servi de capital de base pour les activités économiques de cette néo-bourgeoisie d'origine administrative et politique. Les sociétés privées représentatives de cette catégorie sont : TADIT, SAFOR, SOMAFOR, SLAM, Béni Chaab, Deco neubles, Etablissement EMEL, etc

b-2 : La bourgeoisie d'origine politico-militaire

Elle est née de la guerre du Sahara.

- Certains de ses membres se sont enrichis soit en détournant les budgets des régions militaires qu'ils commandaient, soit en recevant des bakchich lors des commandes militaires (Lt Colonel Brahim O/ Alioune N'Diaye (actuel ministre du commerce, Lt Colonel Gabriel Saint Père alias Djibril O/ Abdallah (actuel chef d'Etat Major national), Mohamed O/ Louly (ancien président du CMRN) en sont les représentants types. Ce fut la première génération. La deuxième est apparue avec l'avènement des militaires au pouvoir : Commandant Mohamed Mahmoud O/ Deh (actuel Permanent du CMSN impliqué successivement dans des trafics illégaux de marchandises du temps où il était Directeur des Douanes (il fut le premier à organiser un réseau clandestin de vente de vidéo-cassettes en provenance de Las Palmas), dans l'affaire des commandes de la Pharmarin du temps où il était ministre de la santé ; Lt Colonel Brahim O/

N'Diaye au district de Nouakchott (commandes de matériel de voirie, vente de terrains de lotissement) ; Commandant N'Diayane, (actuel commandant de la 6^e région militaire, dans l'affaire du Port de Nouakchott et dans celle du ministère de l'équipement, affaire qui concerne en premier lieu le Lt Colonel Djibril O/ Abdallah, etc.

Tous ces officiers qui ont volé à l'Etat restent impunis. Et pourtant, les quelques rares militaires et civils négro-auritaniens qui ont commis ce genre de forfaiture ont été emprisonnés, jugés, humiliés et mis en demeure de rembourser les sommes détournées. Dans souvent des cas, ces Noirs ne sont que les victimes de machinations politico-administratives visant à briser leurs carrières et de les salir aux yeux de l'opinion. A - t - on vu des beydanes jugés et emprisonnés pour cause de détournement ?

Cette volonté de favoriser la communauté beydane dans l'emploi qui devient, pour la majorité une source d'enrichissement, est renforcée par le système des prêts bancaires par complaisance.

2°) Les prêts bancaires

Ils sont déterminants dans l'enrichissement et le renforcement économique de la bourgeoisie compradore beydane (B.C.B.). Ces prêts permettent aux éléments de cette bourgeoisie d'investir dans le commerce, l'industrie et l'immobilier. La discrimination raciale dans le système des prêts bancaires aide la B.C.B. à étouffer toute tentative d'épanouissement économique d'une bourgeoisie négro-auritanienne (B.N.M.), car le système beydane craint que son développement ne mette en cause l'hégémonie de sa communauté. Les facilités bancaires accordées aux concessionnaires FIAT, HONDA et RENAULT, aux grands commerçants Sidina O/ Berrou (S.O.B.), Nouéged et autres illustrent bien cette politique (I). On ne peut donc admettre la théorie de l'existence d'une bourgeoisie nationale qui transcenderait le facteur épidermique pour ne privilégier que la solidarité économique. En Mauritanie, il existe deux bourgeoisies raciales : la Noire et la beydane. La première est handicapée financièrement par le fait qu'elle n'a jamais bénéficié d'un soutien politique, contrairement à sa rivale beydane.

A propos des facilités bancaires, les plus connues qui ont défrayé la chronique populaire sont celles accordées à O/ Mogueya (800 millions d'UM), Boucheiba (700 millions, puis 45 millions).(2)

En plus des facilités financières, l'Etat beydane fait gagner à sa bourgeoisie la quasi-totalité des gros marchés (construction d'immeubles, de routes, de barrages, d'usines, etc, transports de matériels de construction, des dons alimentaires, etc) par le moyen de corruption et de pression administratives.

Au sein de cette bourgeoisie beydane, il existe des lobbies. Chacun d'eux est lié à un lobby politique qui lui accorde des privilèges financiers et commerciaux. Le groupe qui était lié par exemple au régime de Haïdallah est représenté par Sidi O/ Abbas (SOCOMETAL) et El Many (Honda) - Haïdallah avait permis à Sidi O/ Abbas de racheter les actions détenues par l'Etat Mauritanien à la B.A.A.M. (Banque Arabe Africaine de Mauritanie) qui est devenue la B.M.A.A. (Banque Mauritanienne Arabe et Africaine). D'autres transactions lui permirent de racheter les actions de l'Etat à la S.P.P.M. (Société pour la promotion de Pêche de Mauritanie). L'Etat lui a revendu pour une bouchée de pain tout l'armement de pêche. Principal actionnaire, il est également le principal employé de cette société avec un salaire de 200 000 UM et des indemnités de 80 000 UM. Il loue ses locaux et ses voitures à la Société.

.../...

(I) - Voir la lettre adressée par les hommes d'affaires négro-auritaniens au Président Salek et au C.M.R.N. en décembre 1978.

(2) - 1 (un) UM (Ouguiya mauritanienne) vaut environ 9,8 FF

La SOCOMAT (Renault) et la Honda se partagent près de 80% des commandes d'automobiles de l'Etat.

Outre l'Etat, la communauté beydane et sa bourgeoisie bénéficient de l'aide des pays arabes. Cette aide prend un caractère officiel à travers les recrutements de travailleurs qui sont envoyés dans ces pays, et à travers différents investissements orientés vers des projets qui ne concernent que les régions habitées par les beydanes, (Adrar, Tagant et Assaba surtout (agriculture, centres hospitaliers, projets de construction de routes bitumées, d'établissement d'enseignement). Nous reviendrons sur les aménagements agricoles dans le chapitre consacré à l'agriculture

En attendant, venons-en à l'aide officieuse qui se traduit par des "prêts" accordés par certaines banques comme la B.A.L.M. et la B.A.A.M.

3°) L'aide arabe

Entre 1970 et 1980, des pays arabes (Arabie Séoudite, Koweït, Irak, Libye, Emirats Arabes Unis, Maroc, Algérie, Qatar particulièrement) ont accordé à la Mauritanie d'importantes sommes d'argent sous forme de dons et de prêts. Par l'intermédiaire de certaines banques (B.A.L.M. (Banque Arabe Libyenne de Mauritanie), B.A.A.M. (Banque Arabe Africaine de Mauritanie), B.M.D.C. (Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce)) d'importantes sommes ont été "prêtées" (généreusement entre 1970 et 1974 par la Libye, le Koweït, l'Arabie Séoudite et l'Irak à des commerçants beydanes. Ce sont ces "prêts" qui ont fait de Abdallah O/ Abdallahi, Mouegued, les frères Sakaly (Abdal Hay et Ma El Anine), Sidini O/ Berrou (S.O.B.), Veton, (EGB) Graticoum, etc ce qu'ils sont aujourd'hui, les plus riches commerçants de la bourgeoisie compradore beydane fabriquée par le nationalisme économique arabe. En plus de ces "prêts", l'exemple devenu classique pour illustrer ce soutien économique des pays arabes est le mot d'ordre lancé pour l'achat par leurs ambassades accréditées à Nouakchott de véhicules dont les marques sont représentées par des concessionnaires beydanes : Fiat, (Groupeement commercial), Mercedes (Somarem), Honda, Renault (Soconetal). Les pays qui appliquent le plus ce mot d'ordre sont l'Arabie Séoudite, le Koweït, l'Algérie, la Libye, la Syrie, l'Irak et Qatar (2).

Comme on le voit, l'hégémonie de la bourgeoisie beydane ne résulte pas d'un dynamisme interne, d'un savoir-faire en matière économique et commerciale, mais de la volonté d'un système politique visant à faire contrôler par une catégorie sociale privilégiée l'économie du pays. La bourgeoisie beydane a bénéficié du soutien politique et financier de son système et du nationalisme arabe.

Nous avons montré dans certains secteurs (gouvernement, administration territoriale, ministères) la part réservée aux cadres noirs dans la distribution des postes de responsabilité.

Sur 33 banques, organismes et Sociétés d'Etat ou semi-étatiques, seulement huit (8) sont dirigés par des Noirs (voir tableaux)

.../...

(1) - Nous mettons le mot prêtées entre guillemets parce que ces prêts n'ont jamais été remboursés.

(2) - L'observateur étranger peut s'en rendre compte en visitant les locaux qui abritent les représentations diplomatiques et les centres culturels et prêches islamiques des pays arabes à Nouakchott.

Ce bilan est handicapant pour la communauté négro-mauritanienne. La communauté beydane contrôle la quasi-totalité des secteurs de l'économie (I). Il suffit que ces commerçants et hommes d'affaires organisent un embargo commercial contre les Noirs pour que ceux-ci meurent de faim. Le commerce est devenu une arme politique et économique redoutable entre les mains des beydanes.

Nous avons dit que l'objectif du système beydane était de contrôler systématiquement toutes les ressources de l'économie mauritanienne : banques, commerce, pêche, mines. Ayant compris l'enjeu économique que représentera l'agriculture en Mauritanie dans la perspective de l'après barrages O.M.V.S., il s'est attelé depuis quelques années, dispositif juridique à l'appui, à une réforme foncière en vue de contrôler les fertiles terres alluviales du fleuve Sénégal.

B/ Les terres alluviales du Waalo (2) : en jeu politique et réforme foncière

L'histoire des terres du Waalo se confond avec celle des populations Jooninke, Wolof, Haalpulaaren qui habitent dans cette partie de la vallée du Sénégal. Malgré la sécheresse, les terres du waalo demeurent encore un potentiel économique inépuisable, capable de nourrir l'ensemble des populations de la vallée du Sénégal, vivant en Mauritanie, au Sénégal et au Mali. Il suffit de les réexploiter avec une utilisation rationnelle de la terre et de l'eau. Les pays concernés, cherchent, par le moyen de l'O.M.V.S. (Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal), à résoudre ce problème.

Au départ, le régime de Mokhtar O/ Daddah avait adhéré à l'O.E.R.S. (Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal) devenue plus tard O.M.V.S. pour des raisons essentiellement de politique sous-régionale. Le facteur économique ne pouvait être une préoccupation de ce régime et de la classe politique beydane en général, qui voyaient en cette organisation sous-régionale un moyen de développement économique et social du Sud. D'où le slogan "saborder l'O.M.V.S. parce qu'elle ne profitera qu'aux Noirs". La théorie du Daddahisme sur le développement du Sud était connue : un Sud développé habité par des Noirs serait une menace politique car le Sénégal n'a jamais définitivement renoncé à ses anciens territoires de la rive droite. Un territoire pauvre n'est guère alléchant pour les esprits irrédentistes. Il faut donc maintenir un Sud appauvri, dénué dépendant économique du Nord. C'est dans cette optique que l'on a orienté vers le Nord ou annulé de nombreux projets de développement industriel et agricole destinés initialement à la vallée du Sénégal :

- usine de sucre installée à Nouakchott au lieu de Kaédi,
- construction d'une route bitumée reliant Rosso à Sôlibaby,
- investissements agricoles pour le gorgol détourné vers la faneuse "opération charrue" en 1965 dans les Hodh
- investissements de petits et moyens périmètres détournés en faveur de projets de reconstitutions de palmeraies en Adrar et au Tagant, ott...

N'eut-été l'insistance de la R.F.A., de la Banque Mondiale et de la république populaire de Chine, le casier rizicole de Rosso, le P.P.G. de Kaédi et le C.P.B. (le casier pilote de Boghé) ne seraient jamais aménagés.

A partir de 1978, un groupe de pression opposé à la participation de la Mauritanie à l'O.M.V.S. s'est constitué. Ses principaux dirigeants étaient : M. Mohamed O/ Soybout (alors conseiller juridique à l'O.M.V.S.), Youba O/ Bonani (alors Directeur de la Société Nationale de Développement Rural -SONADER), Mohameden O/ Baba (actuel Directeur de la société susnommée), Mokhtar O/ Zamel (alors Ministre du Plan) Sid' Ahmed O/ Bnefjara (alors ministre de l'économie et des finances) et Ely O/ Alaf, à l'époque Secrétaire Général de l'O.M.V.S. Ce groupe avait publié un memorandum qui avait la prétention de démontrer le peu d'intérêts économiques que la Mauritanie trouverait au sein de cet organisme. Selon ce document, seuls le Sénégal et le Mali allaient réellement en bénéficier.

.../...

(1) Sur la liste des personnes physiques et établissements qui ont bénéficié de la carte import-export pour l'année 1984-85, on ne trouve que 14 Noirs sur 108 (Décision n° 1039MFC/DCE portant attribution de la carte d'importation/exportation.

(2) Terme pulaar désignant les terres inondables du fleuve Sénégal.

En contrepartie du départ de la Mauritanie de l'O.M.V.S., des pays arabes (Libye, Irak, Koweït) et le F.A.D.E.S. (Fonds Arabe de Développement Économique et Social) proposèrent de financer des aménagements agricoles dans des régions à dominante ou exclusivement beydanes : l'Irak avec le projet Aftout, la JAMALIDA (Société Mauritano-Libyenne de Développement Agricole) qui a confisqué tout bonnement des terres à des personnes de la région de Rosso, le FADEL avec la reconstitution des oasis en Adrar, en Assaba et au Tagant. C'est dans ce cadre que le Secrétaire Général de l'O.A.D.A. (Organisation Arabe pour le Développement Agricole) a effectué une visite de travail à Nouakchott dans le courant du mois de novembre 1985.

C'est la ruée des organismes agricoles arabes vers les terres du Waalo.

Mais les tentatives pour ^{faire} quitter la Mauritanie l'O.M.V.S. sont demeurées vaines jusqu'à ce jour. La menace d'un conflit racial et les conséquences politiques graves pour une "Mauritanie beydane" dans la sous-région sont les principales raisons qui ont empêché jusque là les gouvernements beydanes à franchir le Rubicon.

D'ailleurs la sécheresse et la famine vont faire évoluer l'opinion beydane sur les aménagements agricoles dans le Sud et sur l'O.M.V.S. Cette sécheresse a provoqué aussi un important mouvement des populations sinistrées vers les centres urbains administratifs et économiques. La vallée du Sénégal (les deux rives) est une des régions d'accueil des populations nomades et leurs troupeaux. Cette arrivée massive de populations allogènes devient une menace politique et économique pour un Sud qui se caractérise par l'oxiguité des espaces utiles qui formaient déjà, avant la sécheresse, un fragile équilibre avec ses populations autochtones.

La famine, l'exode et la fixation des nomades arabo-berbères et leurs troupeaux dans le Sud sont donc les données nouvelles qui vont amener la classe politique et intellectuelle beydane à modifier son opinion sur l'O.M.V.S. et ses aménagements : la théorie de l'espace vital est née. Cette classe est d'accord pour la création des grands et petits aménagements agricoles dans la vallée, à condition qu'ils soient gérés par la SONADER (puisque cette société est contrôlée entièrement par des éléments beydanes) ; elle est également d'accord pour que la Mauritanie retrouve pleinement et entièrement sa place au sein de l'O.M.V.S.. Mais le préalable de tout ceci est la redistribution des terres alluviales du Sénégal, afin que les populations beydanes en bénéficient !!

Pour récupérer la plupart de ces terres, on recourt à **trois** moyens :

- la Réforme foncière,
- les rachats des terres grâce à l'argent "prêtés" par les banques de l'Etat, le Fonds National et certains pays arabes à des commerçants et des éléments issus de la classe politico-militaire.
- l'argumentation historique pour démontrer l'antériorité du beydane en terre mauritanienne.

1°) La réforme foncière.

Pour légaliser cette confiscation, le gouvernement de Kaidalla promulgue l'ordonnance n° 83 127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale.

Cette "réforme foncière" concerne particulièrement les terres de la vallée du Sénégal qui représentent la quasi totalité des surfaces aménagées indispensables à l'auto-suffisance alimentaire du Pays. Mais derrière ce slogan elle vise un double objectif.

a/ économique par la confiscation légalisée des terres au bénéfice des populations beydanes, particulièrement sa bourgeoisie compradore à qui on permet le rachat des terres (I).

b/ politico-social en essayant d'orienter les légitimes et irréversibles revendications sociales et économiques, (mais trop inquiétantes pour le système beydane) des Haratin vers ces terres du Waalo, pour susciter des contradictions antagonistes entre les composantes de la communauté négro-mauritanienne.

.../...

(I)- lire circulaire n° 020/MINT du 29/7/85 intitulée "circulaire spéciale relative à la campagne agricole", adressée par le Ministre de l'Int. aux Gouverneurs et Préfet

On saisit difficilement cet altruisme inhabituel des beydanes qui font miroiter des terres aux paysans haratin. On se pose la question de savoir pourquoi les oasis et les grara du Nord, du Contro-Est et de l'Est qui ont été cultivées par des générations d'esclaves dont ces paysans haratin sont les descendants ne sont pas intégrés dans ce champs de miroitement.

2°) Le "rachat" des terres"

L'ordonnance n° 83 I27, notamment en ses articles I, 3, 9, II, I2 et I4 favorise le "rachat" des terres. A la lecture de cette ordonnance, on demeure convaincu que le législateur (qui ne peut être qu'un beydane) ignore toutes les réalités civilisationnelles d'une société (Haalpulaar, Wolof, Sooninke) pour qui la terre est à la base de la formation de sa structure socio-économique, politique et culturelle.

Il existe deux types d'exploitants qui soi-disant achètent des terres :

- des éléments de "la classe prétorienne" comme les Lt colonel Boukhrais, O/ Alioune N'Diaye, Djibril O/ Abdallah, le commandant O/ Dey et les gros commerçants, d'une part ;
- les "coopératives agricoles" beydanes qui, dans la réalité sont des commerçants (petits et moyens) disposants de moyens financiers plus faibles, d'autre part.

Les premiers font exploiter les terres confisquées par des ouvriers agricoles (pour la plupart des Haratin, mais on trouve de plus en plus de Waalo-Waalo et de Haalpulaar).

Les seconds, les "coopératives agricoles" beydanes assimilent officiellement leurs ouvriers à des coopérateurs associés, pour détourner l'esprit de la loi 67/71 du 18 juillet 1967 portant statut de la coopération.

Cette Néo-bourgeoisie bénéficie des complicités financières au niveau des banques, du Fonds National de Développement et des dons arabes pour "racheter" les terres et les mettre en exploitation.

Nous saisissons l'occasion pour rappeler aux populations du Sud qu'il est formellement interdit de vendre la terre. Boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens de ces étrangers qui viennent aménager sur vos terres. La terre appartient au village. La seule réforme foncière acceptable pour nous est celle qui permet la redistribution de la terre proportionnellement aux besoins entre tous les membres du village.

Les pénibles conditions économiques dues à la sécheresse font des paysans du Sud des proies faciles face à la rapacité de cette bourgeoisie politico-militaro-commerçante. Le paysan du Sud, victime de malnutrition se laisse vite tomber dans le mirage des sommes mêmes modiques que ces requins font agiter devant ses yeux.

A cette occasion, nous stigmatisons la politique discriminatoire que le Commissariat à l'aide Alimentaire pratique à l'endroit de la communauté négro-mauritanienne. La Mauritanie bénéficie d'une aide alimentaire internationale destinée à l'en semble de sa population victime de la sécheresse et de la famine, et non presque exclusivement à la population beydane. Le C.A.A. est dirigé par des éléments baassistes et nassériens chauvins qui ne méritent aucunement la confiance des donateurs étrangers. Les régions à dominante arabo-berbère regorgent de produits alimentaires provenant de ces dons. Les campagnes du Sud sont celles qui reçoivent de l'aide une fois tous les deux (2) ou trois (3) ans. L'administration territoriale dans le Sud, contrôlée presque exclusivement par des Beydanes, y joue un rôle fondamental en collaboration avec le C.A.A. C'est elle qui, en effet, prétend, dans ses correspondances adressées à cette institution gouvernementale, que les populations du Sud ne sont pas sinistrées, pour qu'elles ne bénéficient pas d'une aide alimentaire. Les autorités gouvernementales concernées et le C.A.A. restent insensibles bien sûr aux protestations des populations noires.

Et pourtant, une partie de cette aide alimentaire continue d'être acheminée, par des moyens détournés, vers le Sahara Occidental.

Cette situation nous oblige à réclamer la présence de représentants des organismes donateurs pour superviser et contrôler la distribution de leurs dons à l'ensemble des populations mauritaniennes sans discrimination raciale et culturelle.

.../...

C/ L'argumentation historique

Depuis quelques années des théories historiques continuent d'occuper une place importante dans la recherche de l'argumentation beydane pour chasser les Noirs du Sud et y installer cette population beydane victime de la sécheresse (1). Cette-ci, comme on le sait, est en train de chasser une importante population nomade du Nord, et du Centre-Est vers le bassin du fleuve Sénégal. Populations et bétail migrent vers les zones d'occupation permanente où l'agriculture est pratiquée. L'insécurité de l'espace vital et le déséquilibre démographique ont créé une situation de conflits raciaux permanents avec destruction de cultures, aggrogressions armées contre des paysans isolés, suivies souvent de mort d'hommes (incidents de Loxeiba dans le Gorcol en 1985). Toute réaction de défense légitime de la part des Noirs est réprimée par les autorités régionales (gouverneurs, préfets, chefs d'arrondissement, commandants de brigade de gendarmerie beydanes). Tant et si bien que les paysans n'osent guère s'attaquer au bétail destructeur. Ils n'osent même plus protéger leurs cultures par des clôtures en fil de fer barbelés (2). Le dromadaire maure est devenu le fléau numéro un des cultures du Jeeri et du Waalo, bien avant les phacélobates, les cinocéphales et les sauteriaux.

Certaines familles nomades se sédentarisent dans les villes de Rosso, Ségou, Kaédi, Bababe, MBagne, Magama, Sélibaby, Gourayo, etc. Les administrations beydanes leur distribuent gratuitement des lots de terrains de construction sur les terres de culture des Kollade et du Jeeri (à Boghé, Kaédi, Sélibaby, Bababé, etc) : ce sont les Jedida. Mais cela ne suffit pas. On cherche maintenant à confisquer les terres de cultures dont les familles propriétaires sont connues depuis des siècles, pour les distribuer aux nouveaux venus sous prétexte qu'ils sont victimes de la sécheresse. Mais les Noirs ne le sont-ils pas ? Les administrateurs interprètent malhonnêtement l'ordonnance en leur faveur ; son article Ier, par exemple qui précise que "la terre appartient à la nation et tout mauritanien, sans discrimination aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie".

Face aux réactions de défense des intérêts vitaux des Noirs, l'intelligentsia beydane se met à inventer des théories historiques pour justifier les prétentions de sa communauté. :

"Les Noirs de Mauritanie sont des descendants d'anciens footballeurs immigrés du Mali, du Sénégal et de Guinée"!! ; "Les Beydanes sont les Palestiniens de la Mauritanie dont la terre a été spoliée par les Noirs qui sont leurs juifs"!! ; "La Mauritanie, seconde Palestine de la patrie arabe"!! (journal Watan El Arabe) ; "Les Noirs sont des Sénégalais qui ont envahi la Mauritanie avec la colonisation pour aider les Français à dominer les Arabes"!! ; "La Mauritanie est une patrie des Arabes. Tout celui qui n'est pas arabe n'est pas mauritanien" [propos d'un étudiant Nouroullah lors de la conférence du Directeur de l'Institut des Langues Nationales (I.L.N.), des Langues Nationales en 1983 à l'E.N.A.] ; "Si les Noirs ne sont pas contents, ils peuvent rentrer chez eux, au Sénégal" (propos que l'on entend souvent dans les médias) ; "Les Noirs sont des Sénégalais qui nous envahissent dans nos administrations. Ils sont jusque au sein du C.M.S.N."!! (propos tenus par le Commandant Ahmed Mallouk Deh, le héraut de la classe politico-militaire et actuel Permanent du C.M.S.N.).

On retrouve ces théories historiques jusque dans les enseignements d'histoire et de géographie au Koyeit. Toutes ces idées rappellent, à n'en pas douter, celles d'un Cheikh Sidya Baba qui, dans une lettre adressée au Gouverneur Coppolani, réclamait "... le refoulement des Noirs sur la rive gauche, car les terres que nous occupent sur la rive droite appartiennent aux maures"!! Selon toutes ces versions la Mauritanie était terra ex nihilo avant l'arrivée des Arabo-berbères. Faute d'identité avec la théorie sur l'antériorité de l'occupation de l'espace en Mauritanie du Sud développée par l'Apartheid.

- (1)- Souvenez-vous des propos tenus par Haïdallah dans son discours à Ouad Meleg en 1982 "la sécheresse a tout détruit. Il n'y a plus d'eau dans nos puits, plus de pâturages pour le bétail. Allez dans le Sud, vous y trouverez de l'eau et de la terre pour cultiver.
- (2)- Le propriétaire d'un champ reçoit une amende évaluée proportionnellement à la gravité de la blessure provoquée sur le dromadaire par les fils de fer de protection.
- (3)- Travaux du Congrès de l'Union Nationale de Etudiants mauritaniens UNEMAM (Union Nationale des Etudiants Mauritanien) à Danas en 1971.
- (4)- Cheikh de la tribu des Oulad Biri, la tribu de Ould Daddah.

En tout cas, la communauté Négro-mauritanienne doit prendre très au sérieux toutes ces élucubrations historiques qui sont, malgré tout, un apport logistique pour le programme de confiscation des terres alluviales du Sud.

En 1960, nous avons pris pour des élucubrations idéologiques et culturelles les revendications pour l'arabisation d'une Mauritanie que les Beydanes assimilaient déjà au monde arabe. En 1985, voilà où nous en sommes : une Mauritanie arabisée à 95% et les Noirs menacés d'expulsion de leur patrie historique.

Quelqu'un a écrit que "... Dans les Sociétés de classes (pour la Mauritanie, nous pouvons parler de races), l'histoire fait partie des outils par lesquels la classe dirigeante maintient son pouvoir. L'appareil d'Etat cherche à contrôler le passé à la fois au niveau de la politique pratique et au niveau de l'idéologie. L'Etat, le pouvoir organisent le temps passé et façonnent son image en fonction de leurs intérêts politiques et idéologiques".

III - L'ARMEE

Nous parlons de l'armée pour deux raisons. Dans le présent, elle détient le pouvoir. Dans l'avenir, elle jouera un rôle déterminant pour l'issue du conflit racial.

La guerre du Sahara a contribué à lui donner la place qu'elle occupe actuellement. Le coup d'Etat du 10 juillet 1978, en la propulsant sur le devant de la scène politique du pays, a fait d'elle la première force politique avec laquelle il faut désormais composer. Evidemment, il ne faudrait pas entendre "force politique" dans le sens classique du terme, avec une organisation cohérente, avec un programme économique, une idéologie auxquels se réfèrent ses membres. L'armée mauritanienne n'a rien de tout cela. Nous l'appelons "force politique" parce qu'elle contrôle le pouvoir par le moyen des armes. Autrement, elle n'a ni cette cohésion, ni cette solidarité entre membres qui font la force d'un parti politique. En son sein, ses membres raisonnent en Noirs et Beydanes.

Du fait de sa double vocation (militaire revalorisée par la guerre du Sahara, politique par le pouvoir qu'elle contrôle), l'armée mauritanienne est devenue à partir de 1979 à la fois un débouché et un enjeu politique que se disputent les lobbies tribaux beydanes. Evidemment les officiers Noirs, léssivés de toute ambition politique se contentent d'être les commis des uns et des autres lobbies beydanes, en échange de cadeaux distribués sous forme de postes ministériels ou de directions de sociétés d'Etat. Le carriérisme leur fait oublier leur appartenance à une communauté raciale que leurs maîtres politiques oppriment. Ils ne se soucient même pas de défendre leur dignité souvent bafouée. Et pourtant, leurs maîtres, logiques avec eux-mêmes, n'hésitent jamais à défendre les intérêts de leur communauté en général, ceux de leurs tribus respectives en particulier.

L'Armée mauritanienne n'échappe pas elle aussi aux contradictions antagonistes culturelles qui divisent le pays en deux camps raciaux. D'ailleurs, elle ne peut y échapper dans la mesure où les régimes beydanes qui se sont succédé depuis 1960 n'ont jamais cultivé l'esprit de solidarité nationale, transcendant par là les intérêts particularistes des deux communautés raciales. Par les propos qu'il a tenus dans l'interview qu'il a accordé à Jeune Afrique, Maouiya a prouvé qu'il était un produit de cette politique.

Après l'indépendance, pour éviter que feu Commandant Diallo, l'officier mauritanien le plus gradé à l'époque, ne devienne Chef d'Etat-Major de la jeune armée, O/ Da'adah et ses conseillers militaires français recrutèrent des jeunes instituteurs beydanes (MBarek, Cheikh O/ Boyda, Housseyn et Salek) qui furent envoyés en formation militaire accélérée en France. A leur retour, Diallo fut écarté et MBarek nommé Chef d'Etat-Major.

Peu le Colonel Yall Abdoulaye fut le premier Noir à assumer les fonctions de Chef d'Etat-Major de l'armée mauritanienne, après 25 ans d'existence.

Evidemment, l'Etat beydane ne choisit pas n'importe lequel des officiers Noirs pour occuper ce poste ou celui d'adjoint. Il choisit parmi ceux-ci les rariottes, sans aucune ambition politique, et qui servent comme éléments d'équilibre ou éléments régulateurs entre les lobbies politiques beydanes pro (maroc, Algérie, Libye, Irak) qui se disputent le pouvoir.

.../...

Comme partout ailleurs, la beydanisation sévit aussi au sein de cette armée. Elle est comparable à celle qui est pratiquée dans l'Education et l'économie.

- En 1984, sur les 18 officiers de gendarmerie qui furent recrutés, un seul était Noir. A la garde, sur les douze (12), il n'y avait qu'un Noir.

- En 1985 (examen de juillet

-sur 59 officiers admis, cinq (5) seulement étaient des Noirs soit 8,47%

-sur 98 sous-officiers, les Noirs étaient au nombre de 23, soit 23,46%

L'Etat-Major réserve 50% des places aux arabisants (beydanos). On crée toutes les difficultés aux Noirs arabisants (pourtant souvent plus compétents) : parce qu'une certaine mentalité admet difficilement qu'un Noir maîtrise la langue arabe mieux qu'un Beydane!! Le Français ou l'Anglais ne sont plus l'apanage des peuples qui les ont créés. La moitié restante est répartie en 25% pour les bilingues (encore les Beydanos) et 25% pour les Francisants. Dans ce dernier quart (1/4), le pourcentage des Noirs se situe entre 15 et 20% selon les années.

L'autre facteur de blocage se situe au niveau de la correction qui est faite presque exclusivement par des militaires et civils beydanos, français, tunisiens et palestiniens.

Le lieutenant colonel Boukhreiss est allé encore plus loin dans ce mal-enthusiasme lorsqu'il était directeur de l'Ecole Inter-Armes d'Atar. Aux examens d'entrée et de sortie, le coefficient en arabe était 2. Désormais, pour sortie, il a relevé le coefficient à 8. Pour cette école militaire, il ne faut plus compter sur sa compétence technique pour réussir, mais bien sur la connaissance d'une langue!

L'Algérie et l'Irak sont les pays arabes de formation où les élèves officiers et sous-officiers noirs souffrent le plus. Dans les Académies militaires de ces deux pays arabes, on multiplie les blocages (humiliation, vexation, racisme etc) pour les amener à démissionner et à demander leur rapatriement (1).

Répartition raciale des grades : Officiers supérieurs et subalternes

Grades	Colonels	Lt-Colonels	Commandants	Capitaines	Total
Noirs	1	3	3	16	24
Beydanos	5	5	12	34	66
% des Noirs	28,5%	37,5%	21,42%	31,37%	30%

Dans la distribution des postes de responsabilité, on retrouve les mêmes pratiques discriminatoires :

Sur les quinze (15) commandements (Etat-Major National, Etat-Major Gendarmerie, Garde Nationale, Régions militaires (6), secteurs autonomes (2), Génie militaire, Garin, Marine, E.M.I.A.) quatre (4) seulement sont actuellement dirigés par des Noirs (2).

.../...

(1)- D'ailleurs toute la jeunesse estudiantine civile négro-mauritanienne ayant séjourné en Algérie et en Irak garde de mauvais souvenirs sur ces pays. De tous les pays arabes, ce sont les deux où les Noirs sont le plus victimes de racisme primaire intolérable.

(2)- Dans la Police, la situation est identique sinon pire.

La conséquence de cette politique concertée est la diminution progressive du nombre des Cadres Noirs au sein de l'Armée. Certes, ce désavantage pourrait être compensé par un certain dynamisme des rescapés de ce malthusianisme. Mais tel n'est pas le cas. Or, nous ne cessons de le répéter, le rôle de l'armée sera déterminant dans l'issue de la lutte de libération des Noirs contre la domination du système beydane.

IV - LES MASS-MEDIA3

Dans le domaine de l'information, la politique inaugurée dès l'indépendance a été renforcée. Il s'agissait, à travers les Médias (à l'époque la Radio, et maintenant Chaab et la Télévision) de préparer les esprits à accepter la politique raciale. Donner l'impression de l'importance numérique des maures en leur accordant le maximum du temps d'antenne. Il fallait également donner l'impression à l'étranger l'image d'une Mauritanie exclusivement arabe. Pour cela, les heures d'écoute pendant lesquelles les émetteurs peuvent porter le message le plus loin possible sont consacrées à la nationalité beydane. Ainsi, depuis l'indépendance, à partir de 20h. 30mn jusqu'au petit matin, jamais on a entendu une émission autre que les émissions beydanes.

Répartition des programmes à la Radio

	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Total
Temps d'antenne	6h.-8h 30mn (2h.30mn)	12h.-16h; 30mn (4h.30mn)	18h.-19h. (1h.)	19h.-24h. (5h.)	13h. soit 780mn
Koran	6h.-6h.10mn (10mn)	---	---	23h.50mn-24h. (10mn)	20mn (2,5%)
Langues Négro-Africaines (3)	6h.40mn-7h; 7h.30mn-8h.30 (1h.20mn)	12h.05mn-12h.55 15h.10mn-16h.30 (2h.10mn)	18h.05mn- 18h.55 (50mn)	<u>néant</u>	4h.20mn (260mn)
Français	7h.-7h.10mn (10mn)	14h30mn-15h. (0h.30mn)	<u>néant</u>	18h55-20h30 (1h.35mn)	2h.15mn (135mn)
Arabe	6h.-6h.40mn 7h10mn-7h30 (0h.50mn)	12h.-12h.05mn 12h55-14h30 15h.-15h.10 (1h.55mn)	18h.- 18h.05mn (0h.05mn)	20h.30-23h.55 (3h25mn)	6h.10mn (375mn)

La T.V., quant-à elle, a été conçue dès l'origine pour la nationalité beydane.

.../...

Grille hebdomadaire à la T.V.

Pulaar	50 minutes	} Les langues négro-mauritanionnes réunies ont
Wolof	25 minutes	
Sooninke	50 minutes	
Arabe-Hassanya	I 200 mn soit 20h.	
Français	290mn soit 4h.50mn	20h. pour l'arabe

Ce tableau se passe de commentaire.

Le journal Chaab, dans sa version arabe a toujours été utilisé pour discréditer les Noirs et leur culture. C'est la tribune de dévouement de tous ces norvis du racisme qui n'en cèdent rien à leurs hommes blancs d'Afrique du Sud.

Pour asseoir cette politique, il faut les hommes qu'il faut. Depuis toujours et aujourd'hui plus que jamais, tout le département de l'information est monopolisé par les boydanes :

- Ministre : boydane
- Secrétaire Général : boydane
- Tous les Conseillers du Ministre sont boydanes
- Le Directeur Général de l'O.R.T.M. : boydane
- Le " " du Chaab : boydane
- Le " " de l'A.M.P. : boydane

Les Directeurs des départements sont presque tous des boydanes. Avec un tel staff, la pérennité de l'injustice et la désinformation contre les Noirs sont assurées, au moment où les meilleurs cadres diplômés de la Presse sont pour l'essentiel des Négro-Mauritaniens.

Quant à l'arabisation des médias, elle n'est qu'une façade destinée à se débarrasser des quelques éléments non boydanes qui existent encore. Si non, pourquoi jusqu'à présent on ne recrute pas de Négro-mauritaniens arabisants à la Radio pour le journal parlé (J.P.) et à la Télévision pour le journal télévisé (J.T.).

V - LE SYSTEME EDUCATIF DE MAURITANIE / UN SYSTEME INIQUE ET ASSIMILATIONISTE

A/- Les réformes : systématisation de l'arabisation

1°) Le Mythe

La question culturelle qui est un des aspects de la Question Nationale est l'une des plus débattues, à tel point que l'opinion étrangère mal informée ou abusée à dessein, considère que c'est l'unique point de friction entre les nationalités négro-africaines et arabo-berbères de Mauritanie.

C'est en tout cas un des points le plus sensible, peut-être parce que le plus visible ou touchant les intérêts les plus cruciaux ; c'est peut-être aussi du fait des références idéologiques qu'elle connote : sentiment d'appartenance au monde noir pour les uns, ou au monde arabe pour les autres.

Si historiquement, ces peuples ont vécu côte à côte dans une coexistence jalonnée à la fois de conflits et de serments d'amitié, le colonialisme a contribué à exacerber leurs contradictions ou, mieux, à les diviser en acceptant pour les uns l'introduction de leur langue (l'arabe) dans l'enseignement, tout en méconnaissant les langues africaines pour les autres. Cela se fit par le biais de la première réforme, celle de 1959, dont l'objectif était "d'adapter l'Enseignement aux aspirations culturelles et idéologiques de la Nationalité Arabo-berbère".

.../...

Au mépris des valeurs culturelles et idéologiques négro-africaines, ce fut la première orientation volontairement inique et partisane de la France coloniale. En diffusant le mythe d'une majorité arabo-berbère fictive qui devait "justifier" la remise du pouvoir politique à ces derniers, la France fondait l'image d'une Mauritanie maure et oeuvrait pour toujours au maintien des Noirs sous domination.

Depuis, tous les régimes politiques qui se sont succédés vont oeuvrer dans le même sens ; mais il fallait au départ renverser une tendance : la suprématie des Noirs à l'Ecole et dans l'Administration ; c'est à cela que Moktar O/ Daddah devait d'abord s'atteler.

Il ne s'agissait pas pour Daddah de rattraper le retard dans la scolarisation du Nord, mais plutôt de concevoir une stratégie propre à assurer, à long terme, les conditions objectives devant amener les Beydanes (les Maures) à contrôler exclusivement tous les secteurs de la vie nationale (politique, économique, culturelle). Cette stratégie passait par la politique culturelle de l'ARABISATION ; en effet, nous dit Cheikh Anta Diop, "l'impérialisme culturel est la vis de sécurité de l'impérialisme économique". C'est cela que DADDAH avait compris et mis en pratique et que tous les régimes militaires qui se sont succédés vont tenter de consolider.

b) L'Arabisation ; un puissant moyen de sélection et d'élimination.

L'Arabisation va apparaître au fur et à mesure des réformes du système éducatif comme un puissant moyen de sélection d'abord et d'élimination massive des Négro-mauritaniens par la suite. En réalité, elle va servir de couverture au racisme qui ne se révèle que maintenant, pour peu que l'on observe les pratiques de recrutement : le droit au travail, à la promotion n'est plus l'affaire de compétence mais de couleur.

Au sortir de l'époque coloniale, DADDAH allait, par le biais de réaménagements et de réformes s'attaquer au déséquilibre scolaire entre Maures et Noirs . Par la suite, son régime et tous les suivants allaient patiemment mettre en oeuvre la stratégie de l'élimination et de domination des Noirs.

c) La surscolarisation des régions du Nord

Simultanément à l'arabisation, les différents régimes devaient s'atteler à une surscolarisation du Nord et du Centre du pays.

Distribution des écoles

Années	Zone Maure Nord et Centre	Zone Sud
1960	27	43
1970	157	103
1980	347	183

Evolution des effectifs

Années	Elèves Maures	Elèves Noirs	Total
1930	100	300	400
1940	130	670	800
1960	5 000	7 000	12 000
1980	69 400	23 400	92820

Le taux de scolarisation ^{Vqui} ~~devrait~~ atteindre prochainement les 40% selon le Ministre de l'Education Nationale, va être orienté en direction de la filière "Arabe" (essentiellement "Maure") qui renferme déjà les 80% du total des effectifs des enfants mauritaniens scolarisés.

d) Processus et effets de l'Arabisation

1959, première inégalité

1959 voit la naissance de la première réforme rendant l'arabe obligatoire dans les écoles primaire et secondaire. Son introduction au secondaire on tant que matière allait, pour la première fois, créer une inégalité de classement. En effet, l'enfant noir et l'enfant maure, à égalité de chance devant la langue française, allaient se différencier dans le classement à cause de la note en arabe, langue maternelle (donc familière) du second ; c'est aussi la première violation du principe constitutionnel de l'égalité en droit des citoyens, au regard de la biracialité et la multinationalité du pays.

Volontairement, on allait orienter de façon durable le système éducatif dans le sens inique et unilatéral des intérêts arabo-berbère instituant, au départ, une inégalité entre les enfants d'un même pays ; on allait jeter les bases de la discorde et du racisme qui allaient se poursuivre et s'accroître à travers les réformes ultérieures.

1967, deuxième réforme qui institue le bilinguisme et proclame l'arabe comme langue officielle. Elle se traduit par une augmentation substantielle de l'horaire consacré à l'arabe :

- la 1ère année entièrement arabisée
- l'arabe comme épreuve obligatoire aux examens.

Là, également, on accroissait les chances de réussite du petit Maure ; à l'opposé on accentuait les difficultés du petit Noir dans l'apprentissage qui devait commencer par et dans deux langues étrangères. Devant ce système élitiste, il a fallu du génie à nos enfants qui ont survécu à ses effets.

L'objectif de cette réforme par rapport à celle de 1958, était simplement de renforcer l'inégalité devant la sélection entre les enfants, l'arabe devant servir de filtre.

Mais cela ne suffisait pas...

En 1971, au niveau du P.P.M. (Parti du "Peuple" Mauritanien), parti unique de Moktar O/ Daddah, le principal artisan de l'arabisation et du racisme institutionnalisés, disait : "L'arabisation est un objectif à long terme... Après l'institution du bilinguisme qui n'est qu'une simple transition, la réhabilitation de la langue et de la culture arabes sera la renaissance de nos valeurs nationales".

Au mépris donc de l'existence de l'entité négro-mauritanienne, une troisième réforme allait naître : celle de 1973.

Elle avait pour objectif de radicaliser l'arabisation. Elle se traduit par :

- l'arabisation des deux premières années du Fondamental ;
- la réduction de moitié des horaires de français dans les autres cours ;
- l'introduction de 2 épreuves arabes au Fondamental et au Secondaire avec un coefficient élevé.

Dans certains établissements secondaires l'on arabisait la Géographie, l'Histoire, la Philosophie pour les Négro-mauritaniens (aussi) dont le langage d'enseignement restait encore le français.

L'originalité de la Réforme (il serait plus exact de parler de "Réaménagements") de 1973 sera d'imposer l'arabe comme langue de ciment et de reconnaître (tout court) l'existence des Langues négro-africaines.

Ici encore l'essence restait la même : faire échouer les enfants Négro-Mauritaniens à défaut de pouvoir les assimiler, en vue de leur domination. Cette réforme du système éducatif s'échève sur les résultats que l'on sait qui déclenchent une prise de conscience commune des Négro-Mauritaniens.

.../...

2°) La sélection par les examensSession de 1979

Filières	Inscrits	Admis	% d'admission
"Arabe" (à 95% Maures)	3 265	1 733	53,69%
"Français" (50% Maures 50% Noirs)	8 700	3 264	37,51%

Soit au total 18% de Noirs : la réforme de 1973 consacrait donc l'échec massif des élèves négro-mauritaniens.

Grâce à l'action conjuguée et courageuse du Mouvement des Etudiants Noirs et du Mouvement Négro-mauritanien, la population noire disait non au pouvoir politique beydane, pour avoir compris la confusion sciemment entretenue entre l'Islam et l'Arabe par le pouvoir.

Face à cette détermination le pouvoir militaire reculait et mettait en place les réaménagements de 1979-80. Désormais, la population négro-mauritanienne avait le choix entre la filière "Français" et la filière "Arabe" : l'édifice que Moktar O/ Daddah avait souhaité et construit commençait à s'effondrer malgré tous les efforts déployés par les régimes militaires. Mais ces "réaménagements" leur ayant été arrachés, ils firent (et continuent de tout faire) pour les torpiller et consumer les acquis :

• l'Arabe demeurait pour les Négro-mauritaniens à raison de 5 heures hebdomadaires pour tous les cours exceptée la première année, dite "de tronc commun", entièrement arabisée. Contre tout entendement, on l'imposait malgré tout pour des enfants destinés à la filière "Français".

De fait ces aménagements au Fondamental consacrant une scolarité complète de 6 ans aux enfants Maures (à travers leur langue maternelle) contre 5 ans pour les enfants noirs (par le biais d'une langue non maternelle) reconduisait ainsi la substance des réformes antérieures : l'inégalité des chances.

"Tout Mauritanien capable d'objectivité et de responsabilité, soucieux de la plénitude de notre Indépendance, doit tirer de l'enseignement de l'arabe une conclusion (entre autres)... des inégalités frappantes entre enfants d'origine ethnique différente à tous les niveaux".

Ces propos de l'actuel Chef de l'Etat (MAOUIYA), tirés des conclusions de la Commission Culturelle de 1979 qu'il présidait alors, ne changeront rien à la politique déjà entreprise ; au contraire, non contents d'avoir lâché du lest, les régimes militaires feront tout pour récupérer la réforme de 1980 et ce grâce aux intrigues et combines de Hasni Ould Didi, Ministre de l'Education Nationale.

-29-

b) La réforme du système éducatif qui devait entrer en vigueur en Octobre 1985 avec notamment la généralisation de l'utilisation des Langues Nationales n'est que timidement entamée quand on sait que la mise en oeuvre d'un système (éducatif de surcroît) exige et du temps et de la compétence. Or les militaires au pouvoir, de connivence avec le Ministre de l'Education Nationale, ont attendu l'échéance fixée à l'Institut des Langues Nationales pour désigner une Commission Nationale de Réforme (et de qui se compose-t-elle) qui, en réalité, devait être mise sur pied dès la création de l'I.L.N. et travailler parallèlement et en collaboration avec ce dernier, tenant compte de ses travaux.

La seule chance des Négro-mauritaniens d'échapper à l'assimilation, la seule chance pour les Mauritaniens de vivre en quiétude dans la justice et l'équité réside dans l'utilisation généralisée et égalitaire des Langues Nationales à l'école et dans la vie publique. Et c'est bien ce qu'ont compris les racistes au pouvoir (ainsi que tous ceux qui les ont précédés). Fidèles à leur stratégie d'assimilation systématique, ils étouffent l'Institut des Langues Nationales qui est en train de mourir à petit feu, et font trainer les mesures devant mener à cette égalité des chances tant attendue afin de profiter d'une éventuelle conjoncture favorable pour remettre ainsi en cause les acquis des Mauritaniens en général et des Négro-mauritaniens en particulier.

Qu'ont fait le Comité Militaire de "Salut" National (C.M.S.N.), le Gouvernement, le Ministre de l'Education Nationale afin que les "mesures d'Octobre 1979" et la mission assignée à l'I.L.N. se traduisent dans les faits ?

Les mesures d'Octobre 1979, la création de l'I.L.N., la mise sur pied d'une Commission de Réforme pour être des produits de la Lutte des Négro-Mauritaniens, n'en sont pas moins des leurres destinés à tromper notre vigilance et endormir notre ardeur afin de remettre fondamentalement en cause nos acquis.

3°) Aspects de la stratégie de Hasni O/ DIDI

a) A tous les niveaux de décision, le Ministre de l'Education Nationale placera les militants de l'arabisation :

- Bureau Organisation et Méthodes (B.O.M.),
- Direction de l'Enseignement Fondamental,
- Direction de l'Enseignement Secondaire,
- Direction de l'Enseignement Supérieur,
- Direction de l'Enseignement Technique,
- Direction du Personnel de l'Education Nationale,
- Direction de l'Université
- Direction de la Planification et de la Coopération,
- Direction de l'Institut Pédagogique Nationale...

postes, dont certains ont toujours été contrôlés par les Maures.

b) Dans les régions partout où se rencontre une forte concentration de Noirs, O/ DIDI placera les arabisants. Ainsi les Directeurs Régionaux du Gorgol, du Guidinakha, régions à dominante filière "français", du District de Nouakchott...

La consigne, c'est d'amener progressivement les populations noires, par des manoeuvres subtiles, à choisir l'arabe. Ce mot d'ordre passe par tous les maillons de la chaîne : du Directeur Régional au simple maître de classe, en passant par les Directeurs d'écoles, choisis pour l'occasion parmi les Maures arabisants.

Il faut soit amener les Noirs à choisir l'arabe, soit empêcher par tous les moyens le choix de la filière "français". Grâce à ces manoeuvres subtiles, on récupère la Réforme 80.

.../...

Cas de Nouakchott (Divisions pédagogiques)

	82-83	83-84	84-85
Tronc commun	56	55	62
2e Année "Arabe"	32	53	58
2e Année "Français"	24	12	9
3e AA	43	45	50
3e AF	15	10	5
4e AA	42	40	45
4e AF	14	15	12
5e AA	35	45	35
5e AF	14	10	6
6e AA	43	45	45
6e AF	20	19	17

N.B. - Sur 390 divisions pédagogiques, 306 sont arabes
 - Sur 30 écoles, 8 seulement comprennent la filière "français"

c) Deux astuces pour "arabiser" les Noirs

- A Nouakchott, l'arabisation forcée des Noirs passe par l'astuce suivante : grâce à l'action des Directeurs d'écoles choisis parmi les maîtres maures arabisants, l'on recrute, en 1ère année très peu d'enfants noirs et beaucoup d'enfants beylanes ; ensuite, pour le passage, comme souvent les enfants noirs ne totalisent pas 25 élèves dans la classe (norme officielle jamais respectée en milieu maure - pour l'ouverture d'une division pédagogique), l'on informe les parents qu'ils ne peuvent prétendre à une 2e année filière "français" du nombre réduit des enfants. Et alors, soit les parents optent pour le passage en filière "arabe" (2e année) dans la même école, soit ils transfèrent leurs enfants dans une autre école bien souvent très éloignée du domicile. C'est cela qui explique ce que l'on voit tous les jours pour peu que l'on y prête attention : des enfants noirs résidents au 5e ou au 6e arrondissement prenant les cours à l'école "Ilot K", des enfants noirs du Ksar déplacés à la Capitale pour y apprendre, des enfants noirs du Ior arrondissement faisant la classe au Ksar etc. Par découragement pour les uns, par peur des risques courus par leurs enfants pour les autres, par manque de moyens économiques pour transporter tous les jours les enfants, pour la plupart, les parents finissent dans bien des cas par "choisir" la filière "arabe". Ceux qui s'y refusent se résignent à envoyer leurs enfants au Sud.

Telles sont les tristes solutions que trouvent la plupart des parents d'élèves au lieu de se battre sur place pour faire valoir leur droit.

- La deuxième astuce pour arabiser, tant à Nouakchott qu'au Sud du pays consiste à dire aux parents d'élèves : "Nous manquons de maîtres de français, mais nous pouvons vous trouver un maître d'arabe. Et vous devinez la suite..."

Simultanément à l'arabisation progressive du Sud, l'on éteint systématiquement la filière "français" dans le Nord (Voir Tableau)

4°) L'Arabisation : une discrimination raciale évidente

L'arabisation, à travers les tableaux ci-dessous, a permis une main-mise totale des Maures sur la culture ; elle montre dans le fond une simple discrimination raciale.

!.../...

A. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (MOUT 1983)

REGIONS	STRUCTURES PEDAGOGIQUES													
	Nombre d'Ecole	1 ^{er} Année		2 ^e Année		3 ^e Année		4 ^e Année		5 ^e Année		6 ^e Année		Total
		A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	
ADRAR	30	23	0	23	0	16	0	15	0	15	0	19	0	111
ASS. BA	61	10	2	29	4	24	4	24	4	11	3	27	3	141
BR. KNA	79	13	16	35	14	18	15	14	17	27	32			220
D. NOU. DHIBOU	13	8	3	16	2	11	2	8	3	12	2	15	2	82
GORGOL	86	24	17	25	11	18	20	18	8	17	19	21		198
GUIDIMAKHA	49	11	9	22	9	18	4	12	2	12	8	18		125
HODH CHARGHI	90	23	0	37	0	33	0	33	0	16	0	28	0	170
HODH GHRBI	79	26	0	36	0	24	0	24	0	20	0	22	0	152
INCHIRI	13	7	0	14	0	7	0	7	0	6	0	7	0	48
TAGANT	47	16	0	36	0	18	0	14	0	9	0	18	0	111
TIRIS BEMOUR	7	10	1	12	1	7	1	11	1	7	1	8	2	61
TRARZA	159	49	11	60	14	45	11	45	11	46	10	34	10	335
TOTALUX	713	220	72	316	71	240	71	223	64	166	62	232	88	1 754

NB.1. Pour les 124 classes arabisées du Brakna 50 sont implantées en milieu noir ;
 Pour les 279 classes arabisées du Trarza 80 sont implantées en milieu noir ;
 2. Les fonctions Noires en fonction dans le Nord n'ont aucun moyen de scolariser leurs enfants ; la seule alternative qui s'offre à eux c'est soit d'inscrire leurs enfants à la filière "Arabe" sont de s

b) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : EXAMEN DU BACCALAUREAT (1983-84)

Nautre du Bacca- lauréat	! Inscrits		! Présents		! Admis + %		! SESSION COMPLE- MENTAIRE		! TOTAL ADMIS + % !	
	!Maures!	!Noirs	! Maures!	!Noirs!	!Maures	! Noirs!	! Maures	! Noirs	! Maures	!Noirs !
!Lettres originelles!	38	0	23	0	20(86,95%)	0	2	0	22(95,65%)	0
!Série A (arabe)	718	25	658	25	239(36,32%)	2(8%)	218	5	457(69,45%)	7(0,25%)
!Série A (bilingue)	580	299	537	280	95(17,69%)	21(7,5%)	203	49	298(55,49%)	70(25%)
!Série D (arabe)	475	8	445	8	69(15,50%)	0(0%)	56	2	125(28,08%)	2(25%)
!Série D (bilingue)	759	275	732	239	184(25,13%)	5(2,09%)	145	20	329(44,94%)	25(10,46%)
!Série C (arabe)	80	3	76	3	21(27,63%)	0/0%	21	0	42(55,26%)	0
!Série C (bilingue)	119	15	117	15	49(41,88%)	3(20%)	30	4	79(67,52%)	7(46,66%)
!Technique (arabe)	13	0	13	0	7(53,84%)	0	2	0	9(69,23%)	0
!Technique (bilingue)	23	10	23	10	13(56,52%)	0	10	2	23(100%)	2(20%)
			!2612	! 580 !					! 1384	! 113 !
			! 81,87%	! (18,13%)					! (92,46%)	! (7,54%)
			! 3 198	!					! 1 497	!
			! (100%)	!					! (100%)	!

C) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (L.N.S - UNIVERSITE : 1983-84)

FILIERE "ARABE"										
	1e A		2e A		3e A		4e A		Total	
	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M
Ph	0	26	0	12	0	7	0	8	0	53
Ch	3	39	0	20	1	11	0	0	4	70
Mat	1	37	0	40	1	12	0	13	2	102
Geo	0	6	0	0	0	21	1	27	1	54
M	0	40	0	34	0	26	0	29	0	129
Scop	1	27	0	0	0	0	0	0	1	27
Spec	0	7	1	10	0	0	0	0	1	17
	5	182	1	116	2	77	1	77	9	452
%	267	9733	085	9915	253	9747	126	9874	195	9805

FILIERE "FRANCAIS"										
	1er A		2e A		3e A		4e A		Total	
	N	M	N	M	N	M	N	M	N	M
M.P.	6	15	0	12	0	2	0	7	6	36
P.C	6	18	2	8	0	0	0	8	8	34
S.N	4	21	6	13	4	6	1	15	15	55
H.G.	0	0	3	1	4	7	4	7	11	15
L.M.	15	26	11	13	1	3	6	14	33	56
Phil	0	0	7	5	0	0	0	0	7	5
Inspe	1	5	5	1	0	0	0	0	6	6
Anglais	1	1	16	11	0	3	7	2	20	18
Total	33	86	50	64	9	21	18	51	108	225
%	2773	7227	4385	5615	30	70	2608	7392	32	68

d) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DISCRIMINATION DANS L'OCTROI
DES BOURSES (1982-83)

PAYS ARABES

! Pays	! Algérie	! Maroc	! Tunisie	! Lybie	! Egypte	! Arabie	! Koweït	! Irak	! Qatar	! Syrie	! Emirats	! Totaux
!	!	!	!	!	!	! Soudite	!	!	!	!	! Arabes Unis	!
! Noirs	! 15	! 45	! 17	! 2	! 4	! 8	! 1	! 6	! 1	! 1	! 2	! 102
! Maures	! 82	! 182	! 116	! 18	! 2	! 50	! 3	! 33	! 11	! 60	! 1	! 562
! Totaux	! 101	! 227	! 133	! 20	! 6	! 58	! 4	! 39	! 12	! 61	! 3	! 664

EUROPE - AMERIQUE

! Pays	! France	! All.F	! Espagne	! Roum-	! URSS	! USA	! Canada	! Polo-	! Suisse	! Portu-	! Totaux
!	!	!	! nie	!	!	!	!	! gne	! gal	!	!
! Noirs	! 104	! 2	! 1	! 4	! 35	! 2	! 2	! 2	! 2	! 1	! 155
! Maures	! 167	! 6	! 3	! 13	! 80	! 3	! 12	! 0	! 0	! 2	! 286
! Totaux	! 271	! 8	! 4	! 17	! 115	! 5	! 14	! 2	! 2	! 3	! 441

AFRIQUE NOIRE

! Pays	! Sénégal	! Côte d'	! Mali	! Niger	! Gabon	!	!	!	!	!	! Totaux
! Noirs	! 123	! 32	! 0	! 5	! 2	! 1	!	!	!	!	! 163
! Maures	! 138	! 16	! 3	! 3	! 1	! 1	!	!	!	!	! 162
! Totaux	! 261	! 48	! 3	! 8	! 3	! 2	!	!	!	!	!

e) L'action des Média pour la systématization de l'arabisation

Le processus d'arabisation entreprise dans le système scolaire va récemment se compléter par l'action des média. La Radio et la Télévision vont diffuser essentiellement la culture arabo-berbère. A défaut d'atteindre leur objectif par l'Ecole, les maîtres du moment vont passer par les média pour assimiler lentement mais patiemment la Communauté Négro-mauritanienne en diffusant le moins possible leur culture.

5°) Conclusion

En analysant en profondeur le "problème culturel", on découvre que, s'il a existé à un moment donné, il s'est déplacé en fin de compte : le problème culturel est devenu un problème racial.

L'arabisation à travers son processus et ses mesures d'accompagnement (surscolarisation du Nord, élimination par le coefficient, discrimination dans l'octroi des bourses, orientation des média) est une négation raciale : lorsqu'on se reporte aux recommandations de la réforme de 73 on lit : "une arabisation qui se limiterait au monde scolaire serait de peu d'effet..." et recommande un peu plus loin, "l'arabisation des Ministères qui n'ont pas un caractère technique et qui sont en relation avec l'ensemble de la population, par exemple les Ministères de la Justice, de la Culture et de l'Intérieur. Cette arabisation devait atteindre les régions" pp. 23-24 du rapport du P.P.M.

L'on peut tirer de ces recommandations trois conclusions majeures :

- 1- la langue arabe telle qu'elle est dispensée comporte des insuffisances certaines ;
- 2- c'est affirmer l'arabité à 100% de la Mauritanie (restaurer le nomadisme).
- 3- c'est nier l'existence, la spécificité des Négro-mauritaniens.

Fondamentalement, il n'y a pas de problèmes de culture : il y a négation des Noirs de Mauritanie en tant que composante raciale spécifique. En tout cas, l'on ne saurait admettre l'existence des Noirs et leur imposer en même temps une culture autre que la leur.

C'est là tout le problème : il s'agit d'ETRE OU DE NE PAS ETRE.

A l'issue de cette longue mais nécessaire analyse de la situation actuelle des Noirs en Mauritanie, quelles remarques pouvons-nous faire par rapport à celle de 1966, date à laquelle le document d'introduction a été écrit :

Quatre essentiellement :

- le caractère très actuel du "manifeste des 19", malgré les vingt (20) années passées.
- la languissante et inquiétante dégradation de la situation des Négro-Mauritaniens, dans tous les domaines de la vie politique, économique, culturelle et sociale.
- les craintes formulées dans le "Manifeste" n'ont jamais été prises en considération par les régimes beydanes qui, au contraire, se sont évertués à satisfaire les revendications culturelles et économiques respectivement des intellectuels et des bourgeois-compradores arabo-berbères.
- cette absence d'équilibre nous conduit à la conclusion catégorique que la classe politique (I) qui a dirigé la Mauritanie depuis 1957 n'a jamais cru réellement à l'Unité Nationale.

A la lumière de ce qui a été analysé, on se demande comment on peut donc parler d'Unité Nationale en Mauritanie, alors que les principes directeurs de l'Etat Unitaire sont bafoués par un système (le système beydane) qui s'est toujours préoccupé à défendre les intérêts d'une nationalité racio-culturelle (arabo-berbère) au détriment des autres (Sooninke, Haratin, Wolof, Haalpular et Wolof). Le refus de résoudre correctement les problèmes de la coexistence politique et économique des deux communautés raciales, sous le prétexte de préserver une "Mauritanie Unitaire" (2), engendre petit à petit dans la conscience des Négro-Mauritaniens un doute sur le principe même de l'Etat Unitaire.

Les Négro-Mauritaniens, et particulièrement leurs "dirigeants" (politiciens, bourgeois-compradores, intellectuels, cadres administratifs, etc.) sont historiquement responsables de leur situation de dominés. Face à une oppression qui se développe et se généralise, ils ont souvent choisi le refuge dans des solutions de facilité à la lutte, avec la formule : "j'en suis conscient, mais je n'y peux rien".

Alors, on se réfugie dans :

- les confréries religieuses et le Wird,
 - l'apolitisme,
 - le carriérisme et de plus en plus, l'exil dans les Organismes internationaux (ce qui est à la mode),
 - l'alcool, la drogue, les jeux du hasard et la luxure
 -
 - les théories idéalistes et séduisantes du M"R" (Mouvement "National Démocratique") qui prétendent que la Question Nationale est une question très secondaire par rapport à la lutte générale que mène le "peuple" mauritanien contre
- .../...

(1) - Les Noirs qui ont occupé des postes gouvernementaux depuis 1960 ont toujours été des instruments politiques et administratifs. Ils n'ont jamais joué un rôle dans les orientations (politiques, économiques et culturelles) des régimes qu'ils servaient. C'est pourquoi l'histoire ne retient même pas leurs noms.

(2) - Entendons par là les structures d'un Etat Centralisateur certes, mais qui fait appel à des compétences politiques, administratives, économiques et intellectuelles, sans considérations des origines sociales, ethniques ou sociales. Or les Arabo-Berbères ne conçoivent qu'il puisse y avoir un "Etat Unitaire" autre que celui hérité des Français, et dont la singularité réside dans les prérogatives politiques, économiques et culturelles accordées à une nationalité.

l'impérialisme français en particulier. Ce mouvement estime que le problème des Noirs en Mauritanie se réglera de lui-même après la libération de ce pays du joug de la "coalition impériale-féodale", et qu'il est inutile d'insister sur la spécificité de l'oppression négro-mauritanienne. Ces thèses nous rappellent étrangement celles du Parti Socialiste Révolutionnaire Juif (le Bund), des Trotski, Boukhanine et autres sur la Question Juive en Russie. Mais la tradition antisémite violente et séculaire des Russes a eu raison de ces thèses marxistes-léninistes.

Chacun essaie donc de se créer un univers de refuge (religion, carrière, illégalisme politique, etc.) où il peut oublier de temps en temps sa ration quotidienne d'exactions du seul fait de sa race (noire) et de sa non appartenance à la culture arabe !!

L'avenir de la Communauté Noire en Mauritanie dépendra de la solution qu'elle donnera elle-même à cette situation. Elle ne devra compter que sur sa propre volonté de mettre fin à l'oppression du système beydane. Nous pensons que la clef du problème pour les Noirs et pour l'avenir de la Mauritanie toute entière réside fondamentalement dans la destruction du système beydane et de l'instauration d'un système politique juste, égalitaire auquel s'identifieront toutes les composantes actuelles du pays.

Pour cela, il faudrait que tous les véritables Nationalistes Mauritaniens (Noirs) et Arabo-berbères, épris de **paix**, de justice et soucieux de voir instaurer une Unité Nationale véritable, acceptent de s'unir afin que tous ensemble combattent pour la suppression de ce système raciste, chauvin, aussi pernicieux que l'Apartheid.

Car cela est possible. Il faudrait que les Négro-Mauritaniens comprennent qu'il ne doit pas s'insurger contre le Beydane en soi, mais contre l'appareil d'Etat Arabo-berbère raciste et oppresseur, afin que Blancs et Noirs puissent enfin dialoguer à égalité, se battre ensemble pour des lendemains plus certains.

Que le chauvinisme et l'hégémonisme du Monde Arabe ne viennent pas aggraver nos contradictions, en épaulant une communauté raciale, la leur, contre une autre (les Noirs). Si tous les Mauritaniens sont musulmans, ils ne sont pas tous Arabes, autant que les Kabyles, les Perses, les Turcs ou les Kurdes.

Les problèmes mauritaniens doivent être posés par des mauritaniens, discutés entre mauritaniens et solutionnés par les mauritaniens eux-mêmes. Notre amour pour ce pays nous commande à inviter toutes nos nationalités à un dialogue des races et des cultures, dans lequel nous nous disons la Vérité pour guérir nos maux.

Il faut que nous traduisions dans la réalité nos appels au Salut National et au redressement de notre Pays, au lieu de dépenser toutes nos ressources et toutes nos potentialités humaines dans des querelles raciales et culturelles dont les principaux bénéficiaires ne seraient certainement pas les Mauritaniens.

Avril 1986

NOM AU TRONC COMMUN

Il y a quelques mois à peine, par l'action courageuse des élèves; beaucoup de Négro-Africains ont pris conscience que le système d'enseignement mis en place a été organisé dans le but d'aboutir à un échec massif et collectif des élèves et des étudiants noirs élément ponctuel qui n'est qu'un des volets du système politique tendant à l'asservissement généralisé des Négro-Africains. La détermination des parents délégués et des élèves surtout, fut telle que le C.M.S.N. fut obligé d'opter pour une nouvelle orientation devant se traduire, d'une part par l'enseignement de nos langues à long terme, et d'autre part par un système à option pendant la période transitoire.

Pour la première fois, le Pouvoir acculé reconnaissait une vérité jusque là tue; l'Arabe est un frein à l'apanouissement de l'écolier noir, et à travers lui à celui de la Communauté Négro-Africaine.

Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ce changement n'avait pas été décidé de gaieté de cœur, mais sous la pression populaire.

En raison des derniers développements intervenus pendant les quatre (4) derniers mois, nous croyons fermement que le Comité, en dépit des modifications trompeuses de sa structure, n'a ni les motivations nécessaires, ni les capacités requises pour résoudre équitablement cette question Nationale.

En effet, sa politique de logement a tourné court. Arbitrairement, une liste de deux cent (200) fonctionnaires devant être délogés a été constituée; de cette portion seuls les plus faibles ont été expulsés de leurs maisons (principalement les noirs), alors qu'une mesure d'une telle convergence devait être appliquée soit intégralement à tous les échelons, soit abandonnée.

En deuxième lieu, le Comité qui avait proclamé tout haut sa volonté de modifier le système scolaire; n'en a pas moins amintenu le Ministre Hasni Ould DIDI, connu pour ses idées chauvines, pour ses opinions racistes et pro-arabes. Il est paradoxale de prétendre à moins de mauvaise foi opter pour une ligne politique et en même temps de confier son application à un homme nourrit d'idées ouvertement.

Il l'a prouvé par le choix d'une Commission technique (douze Beïdane et six noirs) dans la composition de laquelle nous devinons toujours la volonté de noyauter, de bloquer, par la présence de racistes notoires (Mohamed, Sidiya, etc...). Nous ne pouvons qu'être surpris par le maintien de cet homme qui ne convient ni techniquement, ni politiquement à la conjoncture actuelle.

Nous ne pouvons qu'être surpris des communications faites par le Ministre que nous savons que jusqu'ici la Commission technique n'a pas rédigé son rapport de synthèse. A quoi aura servi cette Commission Technique si même les points d'accord n'ont retenu l'attention des Ministres et du C.M.S.N.

Hasni a prostitué les travaux de la Commission Technique en niant les points sur lesquels il y a eu consensus: Cinq (5) heures d'Arabe à partir de la 3e année aux enfants Négro-Africains.

En troisième lieu, les dernières décisions du C.M.S.N. en date du 12 Février concernant le système scolaire montre que le Pouvoir n'est pas prêt à prendre en charge nos intérêts.

Dans le cadre de la période transitoire seule la voie du système à dominante Française, où un temps infime et une note minime seraient accordés à l'Arabe, constitue la solution juste. En adoptant les mesures négatives préconisées par le Ministre baasiste, le C.M.3.N. trahit sa propre option et rétablit exactement, sous une forme voilée, la réforme de 67, démontrant ainsi sa volonté et nier notre droit aux choix : il ne peut par conséquent prétendre défendre équitablement les intérêts des deux (2) Communautés raciales.

Les faits sont têtus. Ni la réforme de 67, ni celle de 73 (2 ans d'Arabe) n'ont engendré de résultats positifs pour les Négro-Africains. Bien au contraire. Et c'est justement la réforme de 73 - où plus de temps était accordé à l'enseignement de l'Arabe qui couronne l'échec massif de Juin 79 que nous connaissons.

Le tronc commun préconisé pour la première année ne constitue pas une solution quand on sait que deux (2) ans d'enseignement de base en arabe n'ont pas suffi et ont engendré une catastrophe. Appliquer le tronc commun d'une part, et consacrer d'heures en Arabe qu'en Français d'autre part, n'amélioreront ni la compétence ni la performance des enfants. L'expérience est là pour nous le prouver.

Le contenu du système à filière a été prostitué parcequ'étant appliqué à sens unique. Les BeidaMes apprendront leur langue pendant les six (6) années. Les Négro-Africains, à qui on aura imposé le nouveau l'Arabe se retrouveront à la fin de leur scolarité sans niveau dans les deux langues.

L'entêtement du pouvoir baasiste à poursuivre dans cette voie résulte d'une volonté invaincue d'assujettir. Mais notre volonté de refus reste ferme. Nous entendons :

- Que le système à option soit maintenu dès la première année ;
- Que l'enseignement du Français, pendant cette période transitoire reste largement dominant à 90% ;
- Qu'il soit donné au candidat du baccalauréat la liberté de choisir sa première langue ;
- Que les difficultés de financement évoquées par le Ministre ne servent pas de prétexte pour retarder le démarrage immédiat de l'Institut des Langues.

Quand on a le courage de faire publiquement un choix politique, on doit avoir le courage de le traduire dans les faits. En tous cas, nous n'entendons plus que nos enfants soient pénalisés par l'Arabe. Nous répétons ici, conformément à l'esprit de notre document du 25 décembre 1979, nous sommes pour l'unité mais pas au prix de notre liberté. Pour être réelle, pour rendre l'existence de ce pays viable cette unité implique une liberté de choix, une égalité de chance pour tous les enfants mauritaniens, sans distinction de race.

Il faut, dans la situation cruciale qui nous occupe, qu'on écoute notre communauté, qu'on lui laisse le soin de décider librement.

Or, il est contraire à l'esprit de l'Unité Nationale que d'imposer, au nom d'une prétendue communauté de religion, la langue arabe comme langue de ciment à la communauté noire, dans la perspective d'une assimilation.

Il est contraire à l'Unité Nationale que de prétendre, sous la bannière de cette religion, fonder les intérêts des Négro-Africains. On identifie l'Arabe à l'Islam et au nom de l'Islam, on veut nous arabiser comme si les millions de chinois et de turcs musulmans n'étaient pas là pour attester qu'on pouvait bien être adepte de l'Islam tout en restant autre qu'Arabe.

Il est contraire à l'Unité Nationale que de se refuser de tirer les leçons de nos expériences des réformes de l'Enseignement.

Il est contraire à l'Unité Nationale et aux droit de l'homme que de maintenir une partie de notre population (les Abides) dans l'esclavage le plus anachronique, tandis qu'une autre (les Haratines) est confinée dans la galère des sous-hommes. QU'ATTEND LE GMSN POUR LIBERER LES ESCLAVES ET DONNER LEURS DROITS DE CITOYENS A PART ENTIERE AUX HARATINES)

En tous cas, en ce qui nous concerne, nous n'accepterons plus, sous le risque d'un éclatement du pays, que le poids des intérêts beidnances pèse sur notre destinée, dussions-nous user de violence.

Nous dénonçons violemment des nouvelles mesures oppressives. Nous lançons un appel à la mobilisation, à la cohésion. A nos cadres nous disons de rompre désormais avec la peur panique, et la complicité mesquine qui caractérisent la plupart.

A TOUS, ELEVES? PARENTS D'ELEVES, ENSEIGNANTS, CADRES, NOUS DEMANDONS DE RESPECTER ET DE SOUTENIR CE MOT D'ORDRE :

-BOYCOTER NOUS LES EXAMENS DE FIN D'ANNEE
-BOYCOTTER LA RENTREE 1980-1981 TANT QUE LE SYSTEME A OPTION N'AURA PAS ETE RETABLI DANS LE CADRE DE NOS INTERETS.

Camarades de cellules de la vallée, de Nouakchott et de l'Etranger, intensifier la mobilisation auprès des populations, car c'est le mouvement crucial pour notre survie :

SEULE LA LUTTE ORGANISSE METTRE FIN AU SYSTEME OPPRESSIF BEIDNE.

VIVE L'UNITE NATIONALE, POUR QUE VIVE L'UNITE DANS L'EQUITE

Vendredi 15 Février 1980

Le lundi 16 mars 1981, un commando à la solde du Maroc, a tenté de renverser le régime beydane pro-algéro-sahraoui, incarné par Haidalla et épaulé par le M.N.D.-HARKI (cf leur document du 16/03/81). Cette tentative de coupe d'Etat entre dans la logique de la situation politique que vit notre pays depuis sa création :

La mauritanie a toujours fait l'objet d'un tiraillement entre des idéologies étrangères dont aucune n'incarne les véritables aspirations économiques et culturelles de ses habitants.

Daddich a incarné successivement les intérêts de la FRANCE, de l'ALGERIE, de l'ARABIE-SAoudITE et du MAROC.

-Bucif, celui du MAROC et de la FRANCE.

-le régime de Haidalla fait l'objet de tiraillement entre la LYBIE (incarnée par le mercenaire Ahmed baba Miské et Wafi), l'IRAK (le délinquant Dahane, Ould Hanana et Bredleil), l'ALGERIE-RASD (Bneijara et l'arriviste opportuniste Cheikh Saad bouh Casara). si la FRANCE, l'ALGERIE, l'Arabie-Saoudite, l'IRAK et la Lybie cherchent chacun pour son compte, à dominer politiquement, économiquement et culturellement le pays, les objectifs marocains et sahraouis apparaissent encore plus dangereux, puisqu'ils remettent en cause l'existence de notre pays.

Les objectifs sahraouis, bien que non avoués, demeurent cependant réels dans l'esprit des dirigeants de la RASD; mais pour ces derniers, toute déclaration irrédentiste est jugée inopportune, dans les circonstances présentes.

Kader faisait partie, lui aussi, de cette mafia politique anti-nationale. Il voulait donc gouverner, sous la férule d'une puissance dont les intérêts ne s'identifient aucunement à ceux de notre pays. Il faut dire que son action s'inscrit dans la logique des conflits que se livrent les clans politico-économiques beydanes, lesquels conflits sont sous-tendus par le tribalisme, le régionalisme et les idéologies des puissances étrangères. C'est dans cette même optique que des éléments beydanes dirigés par Ahmed Baba Miské et Wafi ont organisé un coup d'état pro-lybien en Décembre 1980.

Nous nous étonnons que les auteurs de ce coup manqué n'aient pas subi le même sort que ceux du 16 Mars, alors que les objectifs politiques étaient les mêmes : Le premier visait à instaurer un régime pro-lybien tandis que le second cherchait à installer un régime à la dévotion du Maroc. Plus grave encore, les auteurs des événements de Décembre ont été élargis après quelques semaines de détention. Ahmed baba Miské a quitté librement la mauritanie pour la France, après avoir reçu les excuses du CMSN et du Gouvernement ; Wafi a été nommé Directeur du Fonds National de développement. Leurs complices élèves (les grévistes du lycée arabe) ont été relâchés et intégrés dans leurs établissements respectifs. nous demandons au CMSN, pourquoi M'BODJ Samba Beddou, KANE Saidou, BA youssef, BAL fadel, SY oumar satigui et l'élève SAO Aly ont été emprisonnés et torturés moralement pendant sept (7) longs et pénibles mois, alors qu'aucune preuve n'a été trouvée

contre eux, selon le propre aveu du flic Moichine. Grave, depuis Décembre M'BODJ Samba et BAL Fadel sont laissés en chômage technique, le jeune SAO est renvoyé définitivement du lycée. Dans ce pays, le Noirs innocent subi toutes les oppressions à la place du Beydane reconnu coupable de délit politique.

Si l'action du 16 Mars avait réussi, la Mauritanie allait retourner fatalement dans l'orbite politique marocaine. Ce qui pourrait entrainer inmanquablement notre pays, dans une nouvelle guerre aux conséquences incalculables, surtout pour le soldat noir qui servirait encore une fois de chair à canon.

La réconciliation entre la Mauritanie et l'Algérie-polisario n'est pas aussi sans danger pour notre pays. En effet, cette alliance est, à n'en pas douter, une source d'arguments pour le Maroc qui évoque l'effet d'un prétendu encerclement et d'une prétendue invulnérabilité de son territoire. Depuis que la Mauritanie est dirigée par une équipe qui échappe à son influence, HASSAN II s'évertue à destabiliser ce pays par tous les moyens pour y réinstaller un régime à sa dévotion. C'est la raison du coup d'état de KADER et de bande. Les éléments de la cinquième colonne (A.M.D.) qui sont jusque dans l'appareil d'état, se sont tapis dans l'ombre en attendant une occasion plus favorable.

Si certains ont été arrêtés, d'autres (principalement des officiers) crèment impunément, sachants que Haidalla se gardera de les arrêter pour ne pas prendre son régime, ou ont été relâchés en déjouant la vigilance de la police.

Dans un proche avenir, le roi pourrait exercer son fameux droit de poursuite contre notre territoire. Et d'ailleurs, la presse marocaine ne prépare-t-elle pas son opinion à cette éventualité ? Si la situation évoluait dans ce sens, la Mauritanie se verrait dans l'obligation de réagir avec ses moyens dérisoires.

Du coup, cela permettrait à l'Algérie de faire, par la Mauritanie et F. Polisario interposés, la guerre qu'elle n'oserait pas livrer directement contre le Maroc. malgré les déclarations démagogiques du FLN, l'Algérie ne livrera jamais une guerre contre le Maroc, aux côtés de la Mauritanie. Elle se contentera de livrer son vieux matériel rouillé à notre armée qui devient, par la force des choses, la pouvelle des armées algérienne et irakienne (l'Algérie vient de livrer à la Mauritanie un vieux matériel repeint!! la peinture était encore toute fraîche lorsqu'il fut réceptionné par l'armée mauritanienne).

Notre pays, cette cendrillon, fait les frais d'un conflit entre deux pays qui se disputent l'hégémonie du Nord-Ouest Africain. Mais par delà ce conflit d'hégémonie, il existe entre l'Algérie et le Maroc des intérêts mutuels majeurs qui transcendent ceux que chacun de ces deux pays a avec la Mauritanie, et qui font qu'ils ne se feront plus une guerre ouverte. Le moins qu'on puisse dire, c'est que notre pays se trouve dans une situation extrêmement critique. Haidalla, le Sahraoui a aggravé une situation dangereuse dans laquelle nous avait installés l'imbécile Daddah. N'en déplaise au journaliste pro-algérien Paul Balta* (voir articles sur la Mauritanie, dans le "monde" du 18.19.20 Mars 1981), il existe bel et bien une infiltration sporadique et discrète d'éléments du front Polisario dans notre pays. En dehors de cette infiltration, nous observons actuellement une intégration discrète de Sahraoui dans les activités civiles du pays (Nord économique de la Mauritanie avec la SNIM), dans l'armée et surtout dans la Police. Le MPAM fournira la liste des taupes-sahraouis qui travaillent, aux renseignements généraux, la Sureté.

Dans toutes ces querelles d'influence, par beydanes et Harki interposés, point d'intérêts pour la Mauritanie. Ne voilà t-il pas que le M.N.D. dans sa livraison demande au régime de Haidalla de reconnaître la RASD et de ranger du côté des pays prétendus progressistes contre l'impérialisme et ses laquais? Ladji TRAORE et sa bande reprochent à leurs ennemis politiques de s'aligner sur le Maroc, le Sénégal ou la France ; alors que eux-mêmes prennent fait et cause pour l'Algérie, la Lybie et autres pays prétendus progressistes. Ladji "motion de soutien" traoré ne sait même plus sur quel pied idéologique s'appuyer.

avec l'ancien régime, il parcourait son Guidimakha natal pour exhorter ses parents à soutenir Daddah dans sa guerre pour la prétendue réunification de la patrie. Et voilà qu'il se présente à nous en "Révolutionnaire soucieux du droit des Sahraoui à s'autodéterminer. Il doit aux guidinaxanké une explication sur ses élucubrations idéologiques.

À la lumière de tous ces événements, quelle doit être l'attitude de la communauté noire ? D'abord elle doit prendre conscience du fait que son intérêt ne se trouve ni du côté de Haidalla, ni du côté de l'AMD.

Haidalla, Kader ou Daddah au pouvoir c'est blanc bonnet, bonnet blanc. Kader n'était pas un inconnu pour nous, car lorsqu'il dirigeait le GARM, il avait fait preuve d'un racisme agressif à l'endroit des Noirs (cf document du MPAM du 9/6/80 "crise de conscience, crise de confiance").

En aucun cas, les noirs de Mauritanie, dans leur ensemble, ne doivent être impliqués dans aucune des querelles intestines que se livrent les Beydanes. Le salut des Noirs est dans la solidarité, tout en observant une position de stricte neutralité dans ces luttes d'influence orchestrées par des puissances étrangères. Ils ne doivent s'associer qu'avec les

soucieux de lutter pour une Mauritanie indépendante de toute tutelle étrangère, quelle que soit la couleur idéologique de la puissance. Ceci amène le MPAM à stigmatiser violemment le rôle de marionnette joué par NIANG Mustapha dans le putsch manqué du 16 mars. Comment un noir peut-il composer avec de racistes anti-noir de la trempe d'un Kader ou d'un Ahmed Salem O/ Sidi, si ce n'est de l'insouciance, de l'irresponsabilité.

Dans le cas d'une guerre entre l'Etat Boydane et le Maroc ou entre ce même Etat et le front Polisario, le MPAM exhorte les militaires noirs à refuser de combattre pour une cause qui n'est pas la leur.

Cette guerre qui permettrait à l'Etat boydane de liquider la jeunesse noire garante de la défense et de la survie de sa communauté. Les pro-marocains ou autre qui les opprime. Aider le régime de Haidalla (ou éventuellement celui de l'AMD), à lutter contre ses ennemis.

c'est lui donner un moyen de survivre pour assurer sa domination sur la communauté noire.

La communauté Noires vaincra.

Nouakchott, le 14 avril 1981

M P A M

- * Le MPAM s'excuse auprès de ses sympathisants pour le retard apporté à la publication de ce document, retard dû à des contraintes techniques majeures.
- * Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans l'étude que nous préparons sur la question des frontières mauritaniennes.
- * Le journaliste du "Monde" Paul Balta est pour l'Algérie, le front Polisario et son régime de Nouakchott ce que représente Abdel Aziz Dahmani pour le Maroc et l'ancien régime dans "Jeune Afrique".

NON A L'APARTHEID

Il ne peut y avoir d'Etat sans un minimum de justice sociale. Notre pays qui ne cesse de dénoncer l'apartheid et le sionisme pratique en réalité la forme la plus sournoise de discrimination raciale qui ne fait que s'accroître de jour en jour et se pose davantage avec acuité. Des événements nombreux et de divers ordres viennent chaque jour corroborer cet état de fait.

Ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire CISSOKO est devenu aujourd'hui un cas national. En effet, le 27 février 1986 un fait inquiétant s'est produit au marche de la capitale. Le citoyen CISSOKO M'BARRE - paix sur lui - âgé d'une cinquantaine d'années tomba dans un guet-apens en plein jour et ceci au vu et vu de tout le monde. Un crime d'apparence anodine qui aurait pu se produire dans n'importe quel pays autre. Seulement en MAURITANIE, il prend un relatif particulier dans la mesure où la victime était négro-africain et les bourreaux arabo-berbères ce qui entre autre explique le silence de la presse arabo-berbère sur ce crime odieux et la banalisation de cet assassinat par des soit-disant patriotes. Le régime arabo-berbère sentant l'atmosphère assez tendue ne pouvait que précipiter les choses et organiser un pseudo-procès. En effet, la massacre à laquelle le public a assisté le samedi 22 mars au palais de justice n'était qu'un prélude à l'acquiescement tout probable des prévenus. Les avocats des assassins ont soulevé la minorité pénale de l'un des prévenus. Nous savons tous avec quelle facilité on peut "rectifier" une date de naissance dans ce pays.

Ce procès doit être un moratoire accordé au régime arabo-berbère et aux opportunités négro-africains manipulées par lui. Il est temps que le régime sache que les négro-africains ne peuvent plus tolérer cette situation les éternels derniers et d'être considérés étrangers sur leur sol dont ils ont forgé l'histoire. Cette communauté négro-africains, reprise de paix, de justice et surtout d'un inégalable pour la vie humaine ne voudrait se trouver dans une situation qui l'obligerait à détruire. Alors pour éviter la TCHADISATION de la Mauritanie, il est nécessaire de mettre en terme à cette situation qui n'est rien d'autre que la conjugaison de l'Apartheid et du sionisme non officialisés. Et c'est conscient donc du fait que pour les arabo-berbères les négro-africains doivent être des citoyens de seconde zone, conscients de l'injustice sociale qui prévaut dans ce pays, que nous appelons tous les camarades à redoubler de vigilance en ces moments décisifs de l'histoire. Cet appel s'adresse également à la communauté internationale et africaine en particulier pour la sensibilisation sur le calvaire d'un peuple oublié qui sera prendre ses responsabilités le moment venu.

NON A L'INJUSTICE SOCIALE

NON AU SYSTEME JUDICIAIRE DEYDANE

OUI POUR UNE JUSTICE EN TOUTE EQUITÉ

CONSCIENCE NOIRE

Nouakchott, le 26 mars 1986

CHARIA JUSQU'AU BOUT

Il y a quelques semaines, un des nôtres a été lâchement assassinés, pour avoir simplement osé récupérer sa pièce de tissu qui lui avait été volée. Oser reprendre son bien légal des mains des maures blancs lui a coûté jusqu'à la vie.

Alors que récemment, dans les mêmes circonstances, les tenants de la Charia s'empressaient de faire amputer et fusiller des Noirs et des Haratins, aujourd'hui les Maures blancs s'agitent activement à étouffer ce crime pour sauver la liste des assassins, et cela jusqu'au plus haut niveau. Voilà qu'explique la suspension brutale du jugement du 22, et l'arrestation arbitraire de deux (2) jeunes Noirs pendant cette séance, en ce moment torturés dans les locaux de la police.

Au delà des vexations et des tortures quotidiennes, ce meurtre est le deuxième du genre que la communauté noire accuse passivement, croyant encore naïvement au pouvoir beydane, en sa justice, dont les gardiens se hâtent de jeter en prison le négre et le haratin sans jugement aucun.

Telle est notre douloureuse existence que pourtant des négres parmi nous tentent de minimiser, voir de nier.

Ce procès sera pour nous un test, car il ne saurait y avoir une justice à deux poids et deux mesures.

Ce crime ne concerne pas les Soninke. Il est un crime contre la Communauté Noire; c'est pourquoi chaque femme, doit marquer sa présence quelques soient les barrières policières, à la séance prochaine du tribunal, le 29

Manquer au rendez-vous serait trahir la mémoire de notre mort.

LE SOFA

MARS 1986/..

DECLARATION DE GUERRE.NOUAKCHOTT LE 20 SEPTEMBRE 1986.

--"QUAND ON VEUT TUER SON CHIEN, ON L'ACCUSE DE RAGE !"--"

Citoyens de Mauritanie! vous avez entendu sur les antennes de la radio et de la télévision (don de l'Irak) une déclaration du demi mauritanien Gabriel sans père qui s'est évertué à vous donner des leçons de patriotisme et de civisme.

A qui donnera-t-il ces leçons! croit-il que vous avez oublié son séjour au ministère de l'équipement où 400 millions d'ouguiya ont été portés disparus à son bref passage à l'Etat major ou le surplus de 17 millions d'ouguiya laissés par feu le Colonel Yall Abdoullah qu'allah ait son ammel se sont volatilisés sans doute pour financer la campagne de son frère Candidat à la Mairie de Kiffa. Est-il besoin de rappeler l'isolement de ce patron des mouchards pestiféré au yeux des membres du CMSN (Sabar de la garde, Sidina de la permanence ne lui tendent même pas la main).

Gabriel O/ Abdallah accuse nos grands patriotes de semer la haine et la confusion. C'est bel et bien le système Beidane qui sème la haine et la confusion chez le peuple, en faisant du Beidane un citoyen à part entière, vauté sur les biens de l'Etat, bénéficiant de toutes les faveurs et facilités et du Noir un demi citoyen qui n'a que des devoirs et qui doit vivre à la sueur de son front, couvert d'opprobre à la moindre incartade.

Ce capitaine Diop Djibril a-t-il détourné plus que Brahim O/ Alioune N'Diaye membre du CMSN alors que Djibril Diop Cet officier valeureux qui s'est distingué dans la guerre du Sahara est dans la rue. L'actuel Directeur de la SONELEC n'a-t-il pas licencié 200 agents tous noirs pour recruter sur le champ de nouveaux tous Beidanes! L'élimination des 12 Candidats noirs au brevet de Capitaine, l'exclusion systématique d'élèves officiers noirs de l'EMIA d'Atar, le blocage des officiers, l'octroi de meilleures bourses de l'enseignement supérieur à des Beidanes, le bannissement des Magistrats noirs du parquet, en un mot le favoritisme Beidane de tous genres n'est ce pas là des manifestations quotidiennes de l'Apartheid mauritanien. Décidément, le mensonge ne tue pas.

Le pouvoir ne se contente pas seulement d'acculer ces innocentes victimes (dont le seul crime est d'avoir fustigé l'injustice instauré en RIM par le pouvoir Beidane) (Mais aussi il va jusqu'à accuser sans les nommer, des chefs d'Etat Africain, Lui qui a élevé, nourri le BAASISME, le NASSERISME et le KHADAFISME, les FRERES MUSULMANS et le communisme, peut-il s'offusquer que d'autres le regard et le jugement sur la discrimination raciale qui sevit en Mauritanie! Cet affront ne doit pas rester impuni. Tous ensemble détruisons le système Beidanes. L'Apartheid mauritanien. La lutte continue et nous vaincrons.

LE COMITE DE SOUTIEN AUX DETENUS..

DECLARATION

Le CMSN dans sa récente-session des 24 et 25 Avril, a fin au mandat du gouvernement civil de transition, semble opter pour la militarisation de l'administration et renoncer à l'instauration d'un régime constitutionnel. L'échec du gouvernement de O/ Beni-jara est parait-il la cause de ce nouveau virage.

Disons plutôt qu'il a servi de prétexte à une remise en cause mue pour d'autres raisons. Il est vrai que le gouvernement civil, malgré notre proposition de programme du 21/12/80, a manqué d'initiative dans la question du processus constitutionnel, pratiqué les promesses dilatoires au lieu d'une collaboration franche avec les forces patriotiques, recherché les compromis avec les forces ennemies. Il en a résulté un vide politique et une confusion tels que les agents de l'expansionnisme marocain et de l'impérialisme français (AMD), eurent le loisir de créer par l'intoxication et l'exaspération des haines tribalistes, régionaliste et racistes, le climat propice à l'aventure marocains du 16 Mars.

Mais l'échec du gouvernement civil a également servi le retour en force de l'aide militariste, droitière, au sein du CMSN, et qui s'était opposée aux décisions de décembre 1980. Cette tendance intensifia son agitation et ses intrigues et profita de la grande déception des officiers patriotes vis à vis du gouvernement civil, pour provoquer les derniers changements. L'agression avortée du 16 mars, a sans doute heureusement retardé l'échéance et affaibli la puissance de cet assaut, du clan conservateur au sein du pouvoir.

Le changement du 25 avril n'est pas un pas en avant. C'est le retour à la situation d'impasse constatée par le CMSN lui-même, le 10 décembre passé. De par son hétérogénéité politique, et à cause du blocage de son aile conservatrice, le CMSN tournait en cercle vicieux, ne faisait que gérer la crise économique et sociale, n'arrivait pas à s'attaquer aux problèmes intérieurs fondamentaux. Avec la récente montée de l'aile droite, et dans les circonstances d'exacerbation de la crise générale dans le pays, l'impasse politique du CMSN risque d'être plus grave encore, plus explosive, génératrice d'instabilité favorable aux ingérences et intervention des forces étrangères, en particulier l'expansionnisme marocain et l'impérialisme français. De plus, que le CMSN remette totalement en cause ses décisions de décembre, au lieu d'opérer les rectifications adéquates, est de nature à porter préjudice à son crédit national et international et aggraver le climat politique d'incertitude dans le pays.

Nous ne défendons pas pour autant le vide politique et les attermolements du gouvernement civil. Nous avons très tôt réclamé un programme d'action politique susceptible d'unir et de mobiliser le peuple et axé sur la défense de l'indépendance et de l'unité nationales, l'organisation d'un débat libre et populaire sur le projet de constitution, l'amélioration des conditions de vie des masses et le soutien de leurs aspirations, légitimes. Malheureusement notre position ne fut ni comprise, ni approuvée, par de nombreuses forces et personnalités patriotiques qui considèrent la démocratisation du régime comme prématurée. Mais le vide politique loin d'être un obstacle à l'agitation électorale tribaliste, régionaliste, raciste de l'AMD, lui a simplement permis de s'amplifier et à peu de frais. C'est là une leçon qui doit servir pour l'avenir.

Même si des officiers patriotes continuent de diriger le CMSN, il y a lieu de s'inquiéter donc de l'évolution récente, en raison de ce qui précède, et de certains signes peu encourageants (mise en sourdine de la campagne de presse contre, l'expansionnisme marocain).

Cependant il est possible de sortir le pays de l'impasse, de le protéger contre les menaces d'agression et de destabilisation, si les forces et personnalités patriotiques au sein et en dehors du CMSN s'unissent, acquièrent une volonté commune par rapport aux questions les plus cruciales de l'heure.

L'INDEPENDANCE NATIONALE ET L'EXISTENCE DU PAYS MENACEES

-8-

~~L'INDEPENDANCE NATIONALE ET L'EXISTENCE DU PAYS MENACEES~~

L'expansionnisme marocain, encouragé par la nouvelle politique agressive de Reagan, ayant le feu vert de la France, cherchant à utiliser la Mauritanie dans sa stratégie du Sahara, s'est démarqué définitivement le 16 mars de même que son instrument, l'AMD, comme l'ennemi principal de notre patrie. Il faut comprendre la stratégie du Maroc pour se pénétrer de cette vérité. La Mauritanie lui a été stratégiquement indispensable pour réussir politiquement et militairement à annoncer le Sahara en 1975. Par ailleurs la satellisation de la Mauritanie à l'époque où la guerre, n'aurait pas été possible sans l'affaire du Sahara et l'engagement de Daddah au côté du Roi.

Aujourd'hui encore, le Maroc pour conserver ses conquêtes sahariennes et pour son isolement diplomatique, ne peut se passer de la Mauritanie qu'il cherche désespérément à ramener sous sa coupe. Au pire, il verrait d'un bon oeil une Mauritanie éclatée, "tchadisée", dans laquelle il peut intervenir à loisir et qui le serait plus qu'un élément de la crise du Sahara à intégrer dans ses plans la solution globale. Le peuple mauritanien doit d'abord avoir bien en cible l'ennemi principal. Mais spécialement sur son mécontentement face aux ingérences manifestes de divers pays dans nos efforts intérieurs, l'AMD cherche à couvrir l'expansionnisme marocain en réclamant de traiter en ennemis également tous les autres pays voisins (RASD, ALGERIE, etc...) c'est évidemment aller au devant des vœux du Roi que d'isoler la Mauritanie dans sa lutte contre l'expansionnisme. En dénonçant les tentatives de l'AMD, nous ne devons pas pour autant permettre à une quelconque force étrangère, fut-elle amie de s'ingérer dans nos affaires intérieures, bafouer notre souveraineté nationale, porter atteinte aux intérêts de nos populations. L'ambassade de l'Irak dans notre pays vient d'orchestrer une campagne haineuse contre "l'ingérence du F. Polisario dans les affaires intérieures de la mauritanie", dans le but de détourner la lutte contre l'expansionnisme marocain. Tout en désapprouvant sérieusement les coups de main entrepris par les éléments saharouis dans l'ignorance de notre souveraineté, et qui portent préjudice à la compréhension entre nos deux peuples frères qui ont un ennemi commun, nous dénonçons avec vigueur les ingérences plus graves encore, plus manifestes de l'ambassade d'Irak, qui appuie le Maroc. Dans les relations extérieures, les intérêts de notre pays et des peuples voisins commandent :

- de poursuivre et d'approfondir une politique de bon voisinage, d'amitié et de solidarité avec tous les pays voisins (RASD, SENEGAL, MALI, ALGERIE) et en général vis à vis de tous les pays qui respectent notre souveraineté et soutiennent notre lutte contre l'expansionnisme.
- le soutien résolu à la juste cause du peuple de saharoui aux plans politique et diplomatique, d'approfondir la compréhension entre nos deux peuples, et dans ce but ouvrir une représentation diplomatique du F. Polisario dans le pays, prélude à une reconnaissance de la RASD, une fois toutes les conditions réunies;
- le non-engagement dans le conflit du Sahara et dans des alliances militaires quelconques. Tout en apportant notre soutien au F. Polisario et à la RASD, nous sommes contre les plans de l'expansionnisme marocain, visant à généraliser et à internationaliser le conflit. Dans le contexte international de rivalité entre les USA et l'URSS, une telle généralisation est préjudiciable à l'intérêt des peuples. Si les américains soutiennent l'expansionnisme marocain, les soviétiques caressent l'espoir de pouvoir un jour détourner dans l'intérêt de leur hégémonie planétaire, la juste lutte de nos peuples. Une politique de blocs et d'affrontements entre alliances militaires dans la région, ne peut que faire le jeu de l'hégémonie des deux superpuissances.

2. La crise politique. D'un côté un régime militaire qui s'engage dans l'impasse de l'autre côté un peuple politiquement marginalisé; dominé par un courant réactionnaire tribaliste, régionaliste, raciste, manipulé par l'expansionnisme marocain, l'impérialisme français et leurs agents. Le projet d'instauration d'un régime constitutionnel fit couler les salives de la réaction et de l'AMD inquiéta les forces patriotiques. Mais où est la solution de la crise politique? Est-elle dans le maintien du régime militaire dans l'impasse? Ou alors s'agit-il d'encourager et de s'appuyer sur les règlements de compte entre factions militaires dans un climat politique (tribalisme, régionalisme, racisme) propice aux interventions étrangères? Non, il faut démocratiser la vie politique, s'acheminer vers l'instauration d'un régime constitutionnel qui garantisse les droits politiques du peuple, et l'indépendance et la souveraineté nationales. Il ne s'agit pas de commencer par un référendum et moins encore par la constitution de partis politiques et l'organisation d'élections. La première étape doit être un débat populaire organisé au sein de toutes les couches et secteurs du peuple, sur l'avenir constitutionnel du pays. Ce débat qui doit être libre, doit aussi durer suffisamment pour éclairer le peuple et être lié indissolublement à la lutte contre l'expansionnisme marocain et ses agents (AMD) et à la neutralisation de leurs moyens d'actions (tribalisme, régionalisme, racisme, exploitation de la religion à des politiques égoïstes) afin de déjouer leur tentative de récupérer la démocratisation. Nous n'avons pas d'illusions sur la viabilité d'un libéralisme bourgeois de l'Occidentale. Mais cela ne signifie pas renoncer au droit du peuple à l'action politique.

La défense de l'indépendance nationale ne peut réussir sans la mobilisation la participation du peuple, ce qui exige la démocratie, la libération des énergies, et des initiatives des masses. Toutes les classes du peuple, toutes les forces politiques à l'exclusion des agents de l'ennemi, en organisant leurs partis dans un climat d'union patriotique, pourront contribuer davantage à la lutte contre les menées de l'expansionnisme marocain et ses alliés. Dans tous les cas, engager le processus de restauration d'un régime constitutionnel est l'alternative possible la plus favorable à la nation, dans la période actuelle.

3. La crise économique et sociale. Elle s'est aggravée, sécheresse, paupérisation, chômage, cherté de la vie, pénuries, exactions des féodaux, parasitisme, de l'administration, notre peuple s'enfonce dans des malheurs sans nom.

La politique d'austérité ne semble être concernée en rien par cette situation. La campagne est bloquée par l'ordre féodal, au moment où la politique officielle prône "l'auto-suffisance alimentaire". Véritablement la crise est une crise de système, si profonde qu'elle exige une révolution radicale. Mais il est urgent que des mesures visant à améliorer les conditions de vie des masses, à préparer et appliquer une réforme agraire qui émancipe les paysans et mobilise le potentiel de nos campagnes, interviennent afin d'atténuer les difficultés du pays et réduire les malheurs du peuple.

Le MND appelle toutes les forces et personnalités patriotiques de toutes conditions sociales et de toutes opinions, à s'unir à lui pour que ces problèmes cruciaux de notre pays trouvent une solution juste, et pour défendre l'indépendance et l'existence de notre pays contre les menées de l'expansionnisme marocain. Ceux qui s'appuient sur le mensonge et la trahison nationale s'accrochent à une cause perdue. Notre peuple prend conscience de plus en plus, l'avenir du pays lui appartient. Il balayera les agresseurs et leurs agents, tôt ou tard.

le 29 AVRIL 1981-

LE M.N.D.

DECLARATION

Masses populaires, patriotes honnetes de toutes conditions sociales et de toute opinions, la reconnaissance officielle de la République Arabe Saharaoui Démocratique est un acte de portée historique qui concerne un juste retour des choses : la solidarité entre notre peuple et le peuple sahraoui unis par le sang, l'histoire et les intérêts supérieurs.

Le mouvement National Démocratique apporte un soutien ferme et combatif à cette décision. Et pourquoi ce soutien ?

-D'abord parce que le peuple sahraoui est victime de l'agression et du massacre; il lutte pour une juste cause, celle de l'autodétermination et de l'indépendance. Et le devoir et l'intérêt de tous les peuples sont dans la défense des principes de justice.

-Ensuite parceque la défense de l'indépendance de notre pays passe nécessairement par la lutte contre l'expansionnisme marocain et son maître, l'impérialisme américain. De ce point de vue, le sort de notre peuple est intimement lié à celui du peuple sahraoui. C'est donc un devoir national que d'apporter notre concours à la juste lutte engagée par le F. Polisario et la RASD contre l'expansionnisme marocain, comme d'ailleurs cela est également dans l'intérêt du peuple marocain frère et des autres peuples de la région.

-Parcequ'enfin nous avons envers le peuple sahraoui une dette historique. Les hommes les plus valeureux de la Saguet El Hamra et du Rio de Oro sont sacrifié leur vie à la lutte contre l'occupation coloniale française de la Mauritanie pendant trente ans. Ils ont accueilli nos résistants, leur ont servi de base arrière, leur ont aussi fourni une aide inappréciable.

C'est pourquoi soutenir la lutte du peuple sahraoui, hier contre le colonialisme espagnol et aujourd'hui contre l'expansionnisme marocain, c'est également respecter la mémoire de ces grandes figures de notre résistance qui ont vécu la solidarité agissante des sahraouis, à savoir : Cheikh Ma El Ainin, l'Emir Sid'Ahmed O/ ahmed O/ Aida Mohamed EL Moctar O/ HAMID, l'Emir Ahmedou O/ SID'ELY, Sid'EL Moctar O/ Sidi Mahmoud, Sidi O/ Mohamed Vall O/ Mohamed Lehib, Othmane O/ Bakkar, Lagras O/ Mayouf et bien d'autres résistants glorieux qui ont vécu l'exil au Sahara. cela le peuple mauritanien ne doit jamais l'oublier, car il est un peuple d'honneur qui sait être reconnaissant. Cette unité dans la lutte pour l'intérêt commun est un héritage précieux à défendre et à préserver. Elle a été trahie par la réunification "expansionniste" de 1975. De ce fait, le devoir du peuple mauritanien, pour corriger le tort provoqué, n'est que plus grand et plus laborieux.

Le MND à partir de toutes ces considérations, a toujours pris sur lui le devoir de renforcer la solidarité militante anti-colonialiste entre les deux peuples frères et avec tous les peuples de la région. Il a été la première force politique dans la région à soutenir le droit à l'indépendance du Sahara occidental dès 1972, et à apporter le prompt appui au déclenchement de la lutte armée du F. polisario en 1973. Depuis lors, notre position n'a pas varié, malgré la trahison de certains opportunistes en 1975. Nous avons toujours combattu la guerre injuste de O. DADDAH, réclamé la paix avec le F. polisario et la reconnaissance de la RASD.

Masses populaires, patriotes honnetes, il va de soi que le tollé actuellement organisé par l'expansionnisme marocain et ses agents de l'AMD réclame la plus grande vigilance, car il annonce une campagne de subversion et d'agression qui vise à oter à notre peuple toute veilléité d'indépendance et de lutte. Ceux qui ont soutenu activement la guerre de 1975 à 1978 qui ont farouchement lutté contre l'accord de paix de 1979, qui attisent des sentiments tribalistes et racistes contre les Sahraouis, s'opposent aujourd'hui à la reconnaissance de la RASD, soit disant au nom de la paix, de la neutralité, qu'ils ont cesse combattues.

Le 16 Mars 1981, acte de trahison nationale était également un acte d'hostilité à la neutralité de la Mauritanie. Les forces de la

-2-

guerre lèvent donc aujourd'hui les slogans de la neutralité et de la paix, uniquement pour préparer et justifier d'avance les entreprises de guerre et de subversion orchestrées par le Roi du Maroc.

Ces spécialistes en faux et usage de faux trompent encore beaucoup de gens. Mais comme le dit la sagesse populaire: la mère du voleur n'aura pas toujours l'occasion de pousser des you-you victorieux. Ils sont entrain de se démasquer en jouant le rôle de cinquième colonne royale.

Dans ces conditions graves pour notre pays, nous répètons une fois de plus qu'une juste position sur la question de la RASD, pour être valable et viable, s'inscrit nécessairement dans le cadre d'une politique nationale patriotique et progressiste, qui se préoccupe de mobiliser notre peuple et de l'unir dans un front national pour la lutte contre les ennemis intérieurs et extérieurs, la sécheresse, la crise économique et financière.

Pour sa part; le MND luttera toujours pour l'avènement d'une telle politique

A bas l'expansionnisme marocain !

A bas l'AMD, cinquième colonne marocaine !

Vive la RASD !

Vive la solidarité de lutte entre le peuple mauritanien,
le peuple sahraoui et tous les peuples de la région !

Le M. N. d; Le 28/2/1984

Soutenons la juste lutte du peuple libyen contre l'agression américaine!

Le supergangster Reagan persiste et signe. Il vient de perpétuer une nouvelle et lâche agression contre le peuple libyen.; mais aussi contre le peuple mauritanien, contre les peuples africains et arabes, contre les peuples du Tiers-Monde, contre tous les peuples épris de liberté. Le message est clair: l'Amérique de Reagan, c'est l'Amérique de la doctrine Rambo". Tous les pays qui osent contester son diktat et son hégémonisme doivent s'attendre à recevoir ses bombes, à subir sa subversion!

Tripoli, Benghazi ce 15 avril 1986: des civils innocents femmes et enfants massacrés au nom de la liberté pour l'occident et des U.S.A. de dominer le monde arabe, d'écraser toute résistance anti-impérialiste et anti-sionniste.

Les principes de "liberté" et de "démocratie américaine" ont déjà justifié plus d'un génocide. Pour remonter au Viet Nam et à la Corée, la liste est bien longue: Beyrouth et les camps palestiniens en 1982, le massacre des enfants de Soweto et autres cités noires d'Afrique du Sud, la Grenade, le Nicaragua, Tunis, partout les bombes qui tuent sont américaines, le crime est ordonné par l'Amérique ou ses protégés (Israël, Afrique du Sud).

Il est temps que les peuples du monde s'unissent pour arrêter la main criminelle. Nul n'est en sécurité à l'abri du terrorisme de superpuissance yankee. Quiconque désire défendre son indépendance nationale ne peut que se sentir visé par l'agression contre la Libye (quelles que soient ses réserves sur la politique de Ghaddafi).

La lutte contre l'ennemi n°1 des peuples du monde ne doit pas être phraséologie vaine et magie. La lutte contre l'impérialisme américain commence par la lutte contre ses valets locaux. Contre ceux qui comme au Maroc, en Arabie, en Afrique lui offrent bases militaires et facilités pour sa stratégie d'agression, qui démobilisent leur peuple et ouvrent leur pays à l'infiltration américaine.

Reagan joue au Rambo et cherche à ramener le monde à la "politique des canonnières" ne fera que tourner à rebours la roue de l'Histoire. Son hystérie agressive dévoile sa faillite historique. Ses bombes sèment partout la haine contre l'impérialisme. Les peuples du monde auront le dernier mot!

A BAS l'impérialisme américain!

A BAS les valets de l'Amérique.

Le 15/4/1986

LE M.N.D.

NON A LA DEMAGOGIE
PEUPLE MAURITANIEN.

Notre pays traverse actuellement une étape particulièrement dangereuse de son histoire, marquée par de multiples controverses, rendant difficile la clarté politique, surtout pour ceux de nos concitoyens qui ne sont pas en mesure de faire ressortir à partir d'une analyse approfondie, et des données objectives présentes toutes les vérités nécessaires leur permettant d'agir conformément à l'intérêt suprême de notre peuple loin de toute complaisance. C'est pourquoi il est opportun d'éclairer ces citoyens qui sont susceptibles de ne voir de cette situation politique que son aspect apparent c'est-à-dire le pouvoir qui se caractérise par: un défaitisme complet, un manque de prise de conscience et une soumission aux forces réactionnaires, racistes, exploiteuses et gaspilleuses, forces qui ont dicté les inconvenances et inopportunes décisions culturelles d'octobre sans oublier l'inconsistante révision de la réforme de 1973. - Une Indécision blessante qui a laissé le pouvoir incapable de décider des mesures pouvant aller dans le sens d'un redressement véritable de crainte que les intérêts des forces rétrogrades véritables détentrices du pouvoir soient touchés. C'est ce qui explique son impuissance devant la mainmise des forces despotiques et corrompues sur l'appareil de l'état.

- Incapacité de dégager une voie de redressement culturel, économique et politique basée sur la préservation des intérêts vitaux des larges masses de notre peuple. Telle est la situation que nous condamnons et dont les conséquences fâcheuses ne nous échappent pas (voir déclaration de décembre) Mais cela ne nous empêche pas de dénoncer une autre force qui pourrait être plus dangereuse pour notre pays. Il s'agit de cette force de rétrogrades qui s'agitent actuellement pour entraîner le pays vers le chaos. Notre responsabilité historique envers notre peuple nous impose de mettre en évidence loin de toute complaisance le danger de cette coalition appuyée et téléguidée par l'impérialisme français et l'expansionnisme marocain soutenus par leur acolyte saoudien. - Cette force d'extrême droite composée de clique connue pour ses actions anti-nationales, tribalistes, régionalistes, réactionnaires, laquais de l'extérieur, et chefs traditionnels, prétend aujourd'hui épouser des principes et idéaux contre lesquels elle nourrit la plus grande haine. Mais qu'elle se détrompe notre peuple ne se laissera pas dupé par la démagogie visent à provoquer sa sensibilité sur des questions nationales dont l'urgente solution constitue pour nous une question de vie ou de mort. (Peut-on s'attendre à un épanouissement de l'arabisme ou à une arabisation de Mariem-Dad'ah et Hassen II). Quand à nous, nous leur disons, que nous n'avons nullement besoin d'une arabité trompeuse offerte par des forces rétrogrades qui n'ont comme principes un tribalisme, régionalisme et le racisme parce que l'arabisme comme nous l'entendons constitue une révolution dans l'intérêt des masses populaires contre leurs ennemis qui sont ces forces anti-progressistes et anti-nationales. Cette alliance qui n'est que le prolongement de l'axe triangulaire cherche vainement aujourd'hui à faire croire à notre peuple que l'Algérie et le F. Polisario alliés naturels et objectifs de la mauritanie sont les ennemis de notre pays. Ceci est rejeté: l'Algérie et le F. Polisario sont non seulement nos alliés mais nos frères, comme nous n'avons jamais cessé de le répéter. Pour toutes ces raisons nous lançons un appel pressant à tout notre peuple et à ses forces vives pour barrer la route aux marchands de la guerre, la voie du complet triangulaire et surtout de ne pas leur permettre de duper nos concitoyens par les slogans mystificateurs qu'ils brandissent ces derniers jours. Avec le régime nos problèmes sont loin d'être oubliés ou dépassés.

- Vive la Mauritanie, libre, indépendante et unie
- Non aux forces rétrogrades et racistes à l'intérieur et onz dehors de l'appareil de l'état.
- Non à la démagogie politique .
- Oui pour une indépendance nationale et réelle.

Le 25/2/80 NASSERISTES.

En réponse au tract UDM du 24/2/80

LES PROBLEMES DE L'ENSEIGNEMENT

Les origines du problème culturel dans notre pays remontent à l'époque coloniale au cours de laquelle le colonisateur français, convaincu que l'asservissement des esprits et la dépersonnalisation des hommes, constituent la plus sûre garantie de la pérennité de sa domination, entreprit d'imposer par les méthodes les plus brutales sa langue et sa culture à notre peuple au détriment de notre propre culture arabo-islamique. Il ne recula devant aucun moyen pour réaliser cet objectif utilisant tour à tour la ruse pour susciter l'adhésion des populations à ses sombres desseins et la force pour les contraindre à se plier à sa volonté de domination. Nos populations opposèrent une farouche résistance à ces menées colonialistes en refusant notamment de livrer leurs enfants à l'école coloniale. La politique de scolarisation forcée entreprise par les autorités coloniales contraignit beaucoup de familles à se séparer de leurs enfants pour les envoyer en brousse afin de leur éviter l'école française. La nature du pays et les conditions de vie de nos populations nomades contribueront d'ailleurs considérablement à l'efficacité de cette résistance. Mais la forme la plus héroïque et la plus significative qu'a revêtue la résistance culturelle de nos populations au projet colonial s'est manifestée à travers la multiplication extraordinaire du nombre de "Mahdras" qui surgissent partout symbolisant la volonté de notre peuple de défendre la langue du CORAN et de ses ancêtres et de sauvegarder les valeurs de notre sainte religion musulmane. Ces Mahdras qui constituaient de véritables universités itinérantes étaient dirigées par d'éminents professeurs dont le désintéressement n'avait d'égale que l'ardente volonté de servir la cause de DIEU par la lutte contre la domination culturelle étrangère et la propagation généreuse de la science aidés en cela par la disponibilité sans limite de nos populations à subvenir aux charges des étudiants, les plus nécessaires.

La fierté et la détermination qui caractériseront cette résistance ne pouvaient qu'irriter le colonialisme français habitué à d'autres comportements, témoin ces remarques écrites par le gouverneur de la Mauritanie en 1944 dans l'un de ses rapports :

"la question de l'enseignement en mauritanie a posé d'énormes difficultés au lendemain de la colonisation de ce pays. Alors que nous nous sommes trouvés, dans d'autres colonies, face à des territoires vierges et à des peuples disposés à nous imiter servilement et avidement, le développement de notre influence par l'intermédiaire de l'enseignement du français s'est heurté à une résistance islamique opiniâtre en mauritanie. En effet, les beidanes qui se sont convertis à l'islam depuis plusieurs siècles et qui ont encore leurs Oulomas et leurs cadis n'éprouvaient pas à notre égard la même admiration que les noirs africains. Ils sauvegardent les valeurs de leur sainte religion musulmane.

En outre la mauritanie avait sa personnalité culturelle propre dont témoignent ses innombrables "Madersas" et ses grandes bibliothèques dont celle de Chinguitty comprend à elle seule 780 volumes. Aussi l'enseignement que dispensaient les Oulomas mauritaniens constituait un grand obstacle pour nous" Ce rapport montre clairement à quel point les français tenaient à nous imposer leur culture et à quel point ils étaient offusqués par le refus opposé par les mauritaniens à la dépersonnalisation et à la domination culturelle. Devant ce refus catégorique et après l'échec de la politique de faveurs et de privilèges exorbitants accordés aux anciens élèves de l'école française, les autorités coloniales changèrent de tactique. Elle décidèrent d'introduire - mais de manière formelle seulement - la langue arabe au programme d'enseignement dans leurs écoles. Une première tentative fut entreprise en 1940 au niveau des "écoles des fils de chefs" de Kiffa, de Timbédra et d'Atar. Une réforme fut ensuite adoptée visant à introduire très timidement l'enseignement de la langue arabe dans toutes les écoles primaires.

Au lendemain de l'accension de notre pays à ce qu'il a été convenu d'appeler l'indépendance nationale, il était naturellement permis de penser que l'arabisation intégrale et immédiate serait l'une des tâches prioritaires. Cette exigence fut d'ailleurs solennellement proclamée à l'unanimité lors du congrès constitutif du PPM en 1963. L'arabisation ne présentait pas à l'époque de difficulté majeure en raison du profond attachement que nos populations n'avaient cessé de manifester à l'endroit de la langue arabe. Aussi toute volonté politique réelle était-elle susceptible de former et d'encadrer suffisamment d'enseignants capables d'assurer dans les meilleurs délais un enseignement arabisé à nos enfants. Mais cette volonté politique supposait l'existence d'un pouvoir national souverain or l'amère réalité que notre peuple ne tarda pas à découvrir c'est que la soi-disant indépendance accordée à notre pays n'était qu'un manœuvre perfide du colonialisme français visant à empêcher que le déferlement du mouvement révolutionnaire international n'atteignent ses colonies d'Afrique. Après la défaite cuisante qu'il a essuyée en Indochine, la victoire éclatante remportée par l'Egypte nassérienne face à l'agression tripartite dans laquelle la France a joué un rôle principal et l'intensification de la révolution populaire armée en Algérie. La France décida donc de placer à la tête de ces anciennes colonies des régimes fantoches entièrement acquis à sa cause. Le régime mauritanien qui n'en était des moins fantoche s'attacha avec beaucoup de zèle à réaliser ce que la France elle-même n'a pas pu accomplir pendant la période de sa domination directe. Il n'hésita pas à faire fi des revendications populaires relatives à l'arabisation et la seule mesure qu'il prit dans ce sens et dont

l'objectif réel était de mystifier l'opinion publique consistait à rendre l'arabe obligatoire dans l'enseignement secondaire. Mais la réplique de la France et de ses agents locaux ne se fut pas attendre. Ils entreprirent de susciter et d'exacerber, par leur agissements abominables, les sentiments de haine raciale chez nos populations, innocentes qui aboutirent aux douloureux événements de 1966. En 1967 le gouvernement décida sous l'effet d'une forte pression populaire de créer une année arabe préparatoire à l'enseignement fondamental alors que pendant les six autres années l'arabe ne sera enseigné qu'à raison de 2 heures par jour pour un horaire total quotidien de 6 heures. Toutes ces réformes sont demeurées jusqu'à 1973 des mesures démagogiques dont l'objectif était plus tôt de mystifier l'opinion publique nationale pour qu'elle continue à tolérer l'école française et la politique culturelle néo-colonialiste du régime. Rien donc d'étonnant à ce que notre langue nationale ait été, pendant toute cette période un laissé-pour-compte qui n'est nullement pris en considération dans le passage des élèves d'une classe à une autre. Qui pis est, l'arabe, ne faisait même pas partie des épreuves du concours d'entrée en première année du secondaire et était considéré au niveau du second cycle comme première ou seconde langue...étrangère!

Ainsi au lieu de former une jeunesse croyante, fière de son histoire et de sa culture, dévouée à sa patrie l'école mauritanienne est devenue un instrument aux mains de professeurs français dont l'action sournoise visait à créer des générations de déracinés culturellement sans foi ni loi contribuant ainsi à l'éclosion de tous les maux sociaux dont souffre notre jeunesse : aliénation culturelle, débauche morale, opportunisme...ect. En 1973, une nouvelle réforme de l'enseignement fut décidée. Aux termes de cette réforme, la première et la deuxième année du fondamental devaient être complètement arabisées, la troisième arabisée pour les deux tiers de son horaire, la quatrième et la cinquième arabisée à moitié tandis que le tiers seulement de l'horaire de la sixième année devait être impartie à l'arabe.

S'agissant des matières enseignées, il convient d'indiquer qu'elles étaient dispensées uniquement en langue arabe au cours des 2 premières années de l'enseignement fondamental. Pour la troisième année après 10 heures seulement ont été consacrées au français (lecture, écriture, terminologie mathématique). Au cours des autres années il fut décidé que les disciplines relatives au milieu (histoire, géographie, science) seraient dispensées en arabe. Mais il convient de préciser que les sciences naturelles ne furent jamais enseignées en arabe. Il était prévu que seuls les mathématiques seraient enseignées en langue française.

En dépit de nombreuses erreurs pédagogiques que renfermait cette réforme telle qu'elle a été décidée, il n'en demeurait pas moins qu'elle aurait pu constituer - n'eût été la mauvaise foi des responsables chargés de l'exécuter - une étape sur la voie de l'arabisation qui représente avec la révalorisation des autres langues nationales un préalable à toute indépendance culturelle véritable. Mais la manière avec laquelle les responsables du Ministère de l'enseignement fondamental (qui sont du reste connus pour leur hostilité à toutes les questions nationales et particulièrement celle de l'arabisation) ont corrigé l'année dernière les épreuves du concours de l'entrée en première année secondaire dénote une évidente mauvaise foi et d'un mépris total des règles les plus élémentaires de la pédagogie. En effet la durée de l'enseignement fondamental prévue par cette réforme étant de 6 ans au cours desquels l'élève devait suivre le programme indiqué plus haut, la logique, l'équité, et les règles de la pédagogie font que les deux tiers des points à l'examen soient impartis à l'arabe et le tiers seulement au français. Or la correction s'est faite ainsi qu'il suit : matière en arabe : étude du texte en arabe égale 40, instruction religieuse égale 20 histoire géographie égale 10 soit un total de 70 points seulement.

b) matières françaises : étude de texte égale 40 mathématique égale 60, science égale 10 soit un total de 110 points ?

Quant à l'enseignement secondaire, l'arabisation a été toujours un sujet tabou pour le régime déchu, qui considérait que cet enseignement devait rester toujours fermé aux réalités de ce pays, à l'authenticité, à l'arabisation qui ne représentaient à ses yeux que des slogans dont il était obligé de s'accommoder du fait de la pression de l'opinion publique nationale.

Un bref examen des coefficients fixé par le décret 73-266 du 21/12/73 relatif à la création d'un Baccalauréat national nous montre le peu d'intérêt accordé à la langue arabe dans la répartition des coefficients qui étaient déterminés comme suit : l'arabe 6, le français 12, la philosophie 8, la 2ème langue 3, mathématiques 2, science et physique 4, histoire-géo 4, éducation physique 1. Ainsi le coefficient de l'arabe n'est que 6 sur 40 de l'ensemble des coefficients. Comment pourrait-on après tout cela s'étonner du tollé général provoqué par les agents de l'impérialisme français à la suite de la circulaire n°002.

..../.....

-3-

Après 20 années "d'indépendance" l'enseignement secondaire dans notre pays est resté complètement étranger à nos réalités soci-culturelles tandis que l'enseignement fondamentale se caractérise par un "bilinguisme" couteux et dont la première conséquence est la dégradation du niveau général des élèves.

Tels sont brièvement exposés les complots ourdis par les ennemis de notre culture au cours des dernières décennies. Mais nos ennemis n'ont pas désarmé et continuent de tramer dans l'impunité totale leur odieuse complots. Le même appareil administratif qui servait la politique néo-colonialiste du régime de Ould Daddah et de Mari-Thérèse est toujours en place. Peut être même que les ennemis les plus irréductibles de la culture nationale ont renforcé leur emprise sur l'administration de l'enseignement de notre pays.

Il n'est pas étonnant que 20 années d'éducation coloniale intensive au cours desquelles les professeurs français usèrent de tous les procédés d'acculturation" et de dépersonnalisation aient produit dans notre pays une génération de déracinés culturels en proie à haine viscérale vis-à-vis de tout ce qui peut avoir trait à la civilisation ou à la culture arabo-islamique même si certains d'entre eux n'ont pas le courage ni l'honnêteté d'exprimer au grand jour leur sentiment haineux vis-à-vis de leur civilisation et de leur culture. Ils ont trouvé le moyen d'exprimer de manière on ne peut plus sournoise leur haine à travers une propagande mensongère et mystificatrice visant à faire croire à l'opinion publique que l'arabe est une langue étrangère aux minorités négro-africaines et constitue par conséquent une menace dangereuse pour leur identité culturelle. Ces allégations malhonnêtes qui n'expriment en rien le sentiment profond des larges masses négro-africaine de notre pays sont dénuées de tout fondement. Et ce pour plusieurs raisons

D'abord le nombre de mosquées et d'écoles construites par les mauritaniens d'origine négro-africaine pour l'enseignement de l'arabe à leur enfants dans le sud du pays et sans mesure avec aucune autre région du pays

Les mauritaniens d'origine négro-africaine sont tous de religion musulmane et n'ont jamais cessé d'étudier la langue arabe pour comprendre l'islame à partir de ses sources notamment le CORAN et le HADITH. Les parents d'élèves négro-africains ont remise au Ministre lors de sa dernière tournée dans le sud du pays des lettres dans lesquelles ils rejettent avec véhémence la responsabilité de l'aliénation culturelle de leur enfants sur le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, il importe de faire justice aux larges masses négro-africaines de notre peuple qui ont toujours su déjouer les manoeuvres insidieuses des champions de la francophonie qui tentent d'exploiter les sentiments nationalistes pour semer la division et la haine parmi nos populations innocentes afin de maintenir la domination culturelle de leur maîtres à penser. Les agents du colonialisme français embrigadés au sein de la sinistre "ligne pour la défense de la culture française en Afrique occidentale" n'ont jamais hésité à se servir, pour réaliser leur sombres desseins, d'une minorité de jeunes élèves égarés et de certains groupes d'immigrés (événement d'Avril 1979) à chaque fois que la question de l'arabisation est évoquée. Ces abominables racistes, dirigés par des membres de la ligue pour la défense de la culture française en Afrique occidentale dont l'intelligence avec les services secrets français ne fait pas de doute, ont dévoilé leur véritables intentions devant la commission de la réforme de l'enseignement lorsqu'ils ont affirmé avec arrogance que ce qui imprégnait à leurs yeux, ce n'est ni la transcription ni l'enseignement de langues nationales, mais surtout le maintien du français comme obstacle à l'arabisation dans notre pays. Cette attitude prouve le mépris total que ces racistes éprouvent à l'égard des valeurs culturels de ce pays et l'animosité viscérale qu'ils nourrissent.

Le mépris hystérique de ces racistes, pour tout ce qui a trait de près ou de loin à l'arabe a conduit certains d'entre eux à abjurer l'islame s'il devait les rattacher de quelque manière que ce soit à la langue arabe. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit l'une de leur absurdes revendications à savoir la transcription des langues nationales en caractères latins sous le fallacieux prétexte que cela leur permettrait de communiquer avec des communautés linguistiques voisines mais appartenant à d'autres pays africains. Etonnante logique que celle de ces racistes arabophones qui veut que l'unité culturelle de l'Afrique ne puisse se construire que sur la base des caractères latins.

.../;.....

A ces ignobles racistes nous voudrions adresser les quelques remarques suivantes
 1 - entre les interets d'une minorité de faux intellectuels à la solde de l'imperialisme français et les interets des larges masses négro-africaines de notre pays dont l'attachement séculaire à l'islam et à son véhicule l'arabe est un fait historique indéniable, nous ne pouvons que choisir ce que dicte la morale et le patriotisme et nous saurons faire prévaloir malgré les complots ourdis par les forces colonialistes contre notre peuple et la complicité sournoise de leurs agents locaux.

2- Nos authentiques populations négro-africaines ne se sont jamais laissés et ne se laisseront jamais abuser par la propagande mensongère orchestrée par ces memes racistes. Les innombrables écoles traditionnelles pour l'enseignement de l'arabe et de l'islam que ces populations ont créés et entretenues depuis des siècles sont la preuve la plus éloquente que les tentatives menées par ces racistes visent à faire de l'arabisation un épouvantail sont vouées inévitablement à l'échec.

3- l'obstination avec laquelle ces milieux racistes pronent leur attachement à des communautés étrangères sur la seule base de la francophonie est le mépris avec lequel ils considèrent l'unité de notre peuple ne dénotent-ils pas de leurs mauvaises foi quant ils nous parlent de l'unité national en l'avenir de laquelle ils n'ont en fait jamais cru (tract du 15 Février 80)

4- Pourquoi ont-ils expulsé le professeur KEBBE ALI de l'institut de recherches scientifiques pour avoir dit avec courage et fermeté que les langues nationales doit être transcrites en caractères arabes ? Est-ce parceque sa profonde conviction, fondé sur une foi inébranlable en l'avenir de ce pays et dictée par un patriotisme digne d'un honnête et authentique fils de ce peuple, a exacerber ces racistes éffrontés dont la "mauritanité" n'est pas de longue date ?

5- n'ont-ils pas honte de s'ériger en défenseurs de la culture et des interets du colonialisme français au moment meme ou le Sénégal frère est traversé par un grand mouvement de renouveau islamique dirigé par d'éminents ulomas et honnêtes intellectuels qui réclament la révalorisation de la langue arabe et de l'islam et la destitution des valets du colonialisme français (Senghor et consorts)

6- en vertu de quelle logique, ont-ils affirmé que l'esprit du jeune négro-africain est plus apte à priori à assimiler la culture française que la culture arabo-islamique que ses ancêtres ont adopté de leur propre gré, depuis plusieurs siècles ? Le rôle joué par d'illustres oulémas, cadis et poètes négro-africains de culture arabo-islamique dans l'histoire de notre pays prouve la fausseté de ces allégations. La faiblesse de l'élève négro-africain en arabe si elle existe - est le résultat d'une propagande raciste envenimée visant à décourager et détourner cet élève de l'étude de la langue arabe mais il serait absurde et mahonnête de l'imputer à une incapacité congénitale de l'enfant noir à apprendre cette langue. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreux transferts d'élèves négro-africains de classes françaises aux classes arabes.

7. Nous ne pouvons conclure ces remarques sans rappeler à ces agents racistes cette énergique réplique faite à l'un d'entre eux par un honnête patriote sénégalais au cours de la semaine culturelle organisée récemment au Sénégal à la mémoire du Grand combattant EL HADJ OMAR EL VOUTY "nous ne pouvons que douter de la sincérité de votre foi. Comment pouvez-vous tout en vous réclamant de l'islam, défendre les intérêts culturels d'un pays auquel ne vous lieut ni l'histoire, ni la géographie, ni la religion, ni les intérêts... En agissant ainsi vous ne faites, qu'exécuter les plans du colonialisme français". Mais les membres de la ligne pour la défense de la culture française ne sont les seuls ennemis de l'indépendance culturelle de notre pays. Ils sont soutenus dans leur ténébreuse entreprise par tout un réseau de fidèles serviteurs de la France auxquels celle-ci lègue tout les moyens de pouvoir et d'influence. Il suffit de se rappeler à ce propos la célèbre philosophie coloniale que résumait parfaitement ces mots de Georges Pompidou : "l'aide que nous apportons aux pays francophones d'Afrique sort plus l'intérêt de la France que celui de ces pays... La langue française a fait pour la France plus que n'en ont fait les Français eux-mêmes". Se sont ces memes défenseurs de la culture française qui freinent encore le mouvement d'arabisation dans d'autres pays du Maghreb (Maroc-tunisie) au nom du "progrès" et de la technologie ! si les alibis et les prétextes diffèrent d'un pays à l'autre, l'objectif des agents du colonialisme français reste partout le même : sauvegarder la présence culturelle de la France en Afrique

par la défense de la langue française. Les mandes néo-colonialistes de ces valeurs de l'impérialisme ne peuvent être contrecarrées que par une politique énergique et impitoyable. Le refus de l'Algérie révolutionnaire à céder après son indépendance, sur le problème de l'arabisation constitue un exemple à suivre. Le président HOUARI BOUMEDIENE avait alors affirmé que "l'arabisation se fera en algérie, même si c'est sous le feu des canons et les chenilles des chars". Notre peuple a fondé de grands espoirs sur ses forces armées au lendemain du 10 juillet pour qu'elles débarassent à notre pays des séquelles du colonialisme sous toutes ses formes, ses espoirs se justifiaient à plus d'un titre :

1- Nos forces armées sont toujours restées à l'écart de l'appareil politique néo-colonial et étaient de ce fait la force la mieux préparée pour balayer les séquelles du régime international déchu.

2 - Nos forces armées ont pris sur elles l'engagement de mettre fin à l'injustice et à la trahison nationale et de garantir l'indépendance totale de notre pays notamment sur le plan culturel. Notre peuple s'attendait donc, de la part de ses forces armées à une politique culturelle résolument nationaliste et qui ne devait en aucun cas revenir sur les maigres acquis arrachés à l'ancien régime qu'elles n'ont pas hésité elles-mêmes de qualifier d'anti-populaire et d'anti-national. Mais les décisions prises sur le plan culturel au mois d'octobre par le CMSN, la révision injustifiée des coefficients fixés par la réforme de 1973 et le refus d'arabiser l'administration nous montre que la politique du Comité militaire n'est pas meilleure que celle du régime déchu. Elle se caractérise en outre par une ignorance totale des réalités nationales et une soumission complète au colonialisme français et à ses agents. L'attitude actuelle du comité militaire face aux problèmes nationaux ne peut que le mener à un suicide politique pur et simple. Les dernières mesures annoncées par le gouvernement ont créé une situation extrêmement dangereuse parce qu'elles constituent un encouragement et une incitation des groupuscules racistes à plus d'activisme et d'agitation" tract du MDN du 24 février". Le comité militaire a encore une ultime chance pour corriger ses erreurs sans quoi les forces patriotiques de ce pays sauront amener à admettre une réalité qui devient malheureusement de plus en plus évidente : le régime militaire n'est pas moins hostile que l'ancien régime à l'arabisation, il n'est pas plus décidé que lui à adopter une réelle politique d'indépendance culturelle.

La capitalisation du comité militaire face aux revendications de l'ignoble "ligne pour la défense de la culture française en Afrique occidentale" prévient des craintes que lui inspirent les menaces et les intimidations que celle-ci a pris l'habitude de préférer, dans l'impunité totale, à chaque fois que le problème de l'arabisation est évoqué. Mais il faut que le comité militaire sache une fois pour toute, que les forces patriotiques de ce pays qui, ont jusqu'à présent gardé leur sang-froid pour ne pas donner l'occasion aux ennemis intérieurs et extérieurs de notre peuple (la droite réactionnaire et les forces inféodées aux puissances étrangères) de réaliser leurs nombreux desseins, ne peuvent tolérer indéfiniment cette attitude de démission nationale qu'elles flétrissent avec la plus vive énergie. Il faut que le CMSN sache également que la politique de renonciation progressive aux maigres acquis de la réforme de 1973 en matière d'arabisation ne saurait en aucune façon garantir la stabilité politique du régime. Il faut qu'il sache enfin que le temps de la mystification et des promesses démagogiques est à jamais révolu et que la patience de notre peuple a des limites. Il est temps que le comité militaire comprenne que toute solution réelle et durable au problème de l'enseignement dans notre pays passe par :

- 1 - l'arabisation intégrale et immédiate de l'enseignement fondamental.
- 2 - l'arabisation complète et progressive de l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement immédiat de l'histoire et de la géographie en langue arabe dans les cycles bilingues conformément aux dispositions de la réforme de 1973 et l'augmentation des coefficients de la langue arabe et de l'instruction civique et religieuse.
- 3 - La mise sur pied d'un programme d'arabisation de l'administration et en priorité les secteurs en relation directe avec les administrés (inférieur, justice, culture et information poste et télécommunications...) sans quoi l'arabisation de l'enseignement en elle-même n'aurait pas de significations.
- 4 - le développement et la transcription en caractère arabes des autres langues nationales compte tenu des multiples liens religieux et historiques qui existent entre elles et la langue arabe afin qu'elles puissent prendre la place qui leur revient conformément à l'intérêt national et eu égard aux solutions les plus équitables apportées au problème culturel

des minorités dans le monde (l'exemple des kurdes dans la république soeur d'Irak). Cette mesure est de nature à mettre fin aux agissements des agents à la solde de l'impérialisme français qui tentent d'exploiter ce problème pour maintenir la présence de la langue française dans notre pays en se prévalant de l'exemple peu enviable de la Turquie qui bien qu'étant un pays musulman a opté pour transcription de la langue turque en caractère latins. Mais ils oublient, ces pitoyables champions de la "latinisation", que la Turquie est entraîné de payer à l'heure actuelle la rançon de cette absurde politique dont les conséquences se manifestent à travers l'escalade extraordinaire, dans ce pays, du terrorisme et des luttes politiques et sociales meurtrières.

5 - Il convient de souligner que ces mesures ne peuvent être appliquées qu'après l'ouverture d'un grand débat national auquel doivent participer directement les larges masses de notre peuple en vue de définir les bases d'une réelle indépendance culturelle.

6 - Enfin il ne peut être mis fin aux ignobles complots contre notre pays et son système éducatif que par l'éviction préliminaire du sinistre trio Hasni-M'Bodj-Geoffroy. En effet la faiblesse de caractère de Hasni et sa haine viscérale pour l'arabe ont été savamment exploités par M'Bodj et Geoffroy pour l'exécution de leur ignominieuse besogne qui consiste à tramer, avec machiavélisme, les intrigues les plus sournouses dans le but d'éliminer tous ceux qui sont susceptibles de faire obstacle à leur entreprise néo-colonialiste, c'est dans ce cadre que s'inscrivent leurs derniers agissements

- éviction de l'ancien directeur régional de la région du trarza Mrs. MOHAMED O/ ELY SALEM dont le seul crime est de ne pas avoir soutenu M'Bodj dans la commission du réforme de l'enseignement. Mrs. SEYIDNA ALY OULD SAGHIR à qui on n'a pas pardonné d'avoir un diplôme supérieur en langue arabe. Mrs. MOHAMED LEMINE OULD SIDI à qui l'on en a tout ni ne pas avoir voulu tromper dans les complots montés par M'Bodj. Mrs. SIDI MOHAMED OULD EYEL, qui a osé s'élever contre les thèses racistes de M'Bodj. Enfin Mrs. MOHAMED OULD EL MEHBOUBO qui a été récemment la victime d'un impudent complot.

Il n'échappe à personne que toutes ces intrigues visent à supprimer tous ceux qui peuvent représenter, de quelque manière que ce soit, une menace pour les objectifs antinationaux de la sinistre "ligue pour la défense de la culture française en Afrique occidentale" dont les menées subversives se manifestent à travers les appels à la mobilisation de ce qu'elle appelle les "cellules de l'intérieur qui ne sont autre chose que les agents de la cinquième colonne dans notre pays et les cellules de l'extérieur" qui semblent être de nouvelles troupes d'immigrés embrigadés par les spions de ligue que leurs racistes. Mais nous tenons à réaffirmer aux membres de cette infâme ligue que leurs intimidations et leurs provocations répétées ne peuvent rester impunies et que toute tentative de réédition des événements d'avril 1978 se heurtera à la détermination de nos masses populaires qui sont décidées à donner aux valets de l'impérialisme français et au régime capitulaire d'une leçon qu'ils n'oublieront jamais.

- Pour une juste répartition des admis en première année secondaire entre nos régions.
- Oui une répartition équitable des écoles entre nos régions.
- non à la phase transitoire contraire aux intérêts de notre peuple.
- pour une arabisation complète et rapide qui passe par l'arabisation de l'ENA, de l'ENECOFA, de l'EMIA de l'école des infirmières et de centres de formations de NDBOU et de ROSSO.
- pour un enseignement unique dans une Mauritanie unie.
- Honte aux agents de l'impérialisme ennemis de notre peuple.
- vive la Mauritanie Unie et indépendante.

Nouakchott, le 4 mars 1980

N A S S E R I S T E S

(Traduit de l'arabe)

IV

Parti Baas Arabe Socialiste

Région : Mauritanie

Une seule nation arabe

Ayant un message éternel

Masses de nos peuples militants :

Le jugement fictif organisé par le régime de "l'ignorance, l'oppression et l'injustice" a été rendu aujourd'hui afin de justifier l'internement d'une dizaine de nos militants Baasistes, ceux qui ont offert leur sang, âme, liberté et biens à la patrie, pour la liberté et la justice, donnant ainsi le meilleur exemple de l'attachement à la patrie et aux droits des citoyens d'exercer leurs droits civiques et politiques. Ils furent récompensés par l'éparpillement de leurs domiciles, par la souffrance, la peur, l'insécurité dans leur foyer et la séparation de leurs enfants.

Ce sont ces militants qui ont employé tous leurs efforts afin que la patrie puisse surmonter les difficultés et les conséquences de la guerre sahraouie, ce sont eux qui ont élaboré un programme - sérieux - pour sortir le pays de la crise ; ils ont maintenu la sauvegarde de l'unité du pays et l'adhésion de tous les Mauritaniens aux principes nationaux justes ; ils ont combattu toutes les causes qui aboutissent à l'affaiblissement du pays comme les affrontements entre les divers groupes et ethnies.

Tous les appels adressés par le peuple et les organisations internationales pour la libération des militants de notre parti et des autres patriotes (qui ont été internés sans avoir commis de crime et sans ordre légal) n'ont pas été entendus par le régime en place. Les faits d'audience témoignent de l'ignorance du régime et de son manque d'intelligence.

Le vocabulaire utilisé et les accusations retenues par les représentants du régime (le président du tribunal et ses auxiliaires) ne s'appuient sur aucune base juridique : les accusations ne peuvent être classées dans aucun article des lois en vigueur en Mauritanie y compris les dispositions militaires... sauf s'il s'agit de l'application des lois de la jungle.

Deux accusations ont été retenues contre nos militants touchant :

- la défense de l'Etat,
- l'adhésion à une formation politique interdite.

De telles accusations ne sont prescrites ni dans la constitution ni dans les dispositions militaires en vigueur.

Les délais d'emprisonnement sont variables :

- 12 ans de travaux forcés,
- 10 ans de travaux forcés,
- 5 ans de travaux forcés avec sursis.

Ajoutons à ces jugements les biens et propriétés des accusés qui ont été confisqués.

Ces condamnations ne sont pas un fait du hasard mais font suite aux mesures économiques, surtout celles qui concernent l'augmentation des prix et l'accroissement des taux du chômage et l'étouffement de la liberté.

Peuple militant de notre patrie,
le temps est venu de refuser les atteintes à la liberté et porter les armes contre ceux qui veulent massacrer nos peuples un par un.

Masses prolétaires de notre peuple : officiers, intellectuels, travailleurs, paysans, soldats, vous êtes responsables devant Dieu, devant la patrie et devant votre conscience. Venez secourir le pays de la destruction et de la disparition voulues par le régime de l'oppression.

Militons sans peur pour :

- 1 - Exclure le régime barbare de la tête du pays.
- 2 - Renforcer l'unité et la solidarité entre les divers groupes et tendances politiques.
- 3 - Employer les efforts pour redresser la situation économique.
- 4 - Diffuser la liberté et la démocratie et combattre la dictature, l'oppression et le terrorisme.

Vive la Mauritanie libre, unifiée et indépendante.

1er octobre 1983.

DECLARATION

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, Paix et salut soient sur son prophète Mohamed qui dit "donner au travailleur son droit avant que sa sueur sèche".

ALLAH soubhanehou wataala A dit DANS son saint coran :
 "TRES certainement nous avons ENVOYE NOS messagers ACCOMPAGNES DE preuves, ET FAIT DESCENDRE AVEC eux le livre ET la BALANCE, AFIN que les GENS ETABLISSENT LA JUSTICE. ET NOUS AVONS fait DESCENDRE LE FER, OU SE TROUVE UNE DURE RIGUEUR AUSSI BIEN QUE des AVANTAGES POUR les GENS" (Sourate le fer :Y 25)

La valeur du travail dans tous les messages divins est une réalité qui n'a nullement besoin d'être argumentée. La plupart des prophètes étaient eux-mêmes des travailleurs (Bergers, memuisiers, etc...) car le bon travail est étroitement lié à la foi. La conception du travail revêt donc une dimension divine parce que culturelle. § Dieu absout ceux qui gagnent leur pain par un travail manuel). (Hadith)

C'est pourquoi les droits des travailleurs sont préservés par l'Islam qui prêche la solidarité et l'entraide entre eux:
 (Je me constitue en parti contre trois le jour du jugement dernier: un homme qui n'a pas respecté un engagement donné en mon nom, un homme qui a vendu un être humain libre et en a mangé le prix, un homme qui a loué les services d'un autre et a refusé de lui payer son droit) (BOUKHARY).
 (celui qui résout un problème difficile pour un homme musulman ici bas sera récompensé d'une action du même ordre le jour du jugement dernier. Et celui qui soulage un homme en difficulté aujourd'hui sera soulagé aujourd'hui et demain par ALLAH, qui vient toujours au secours des serviteurs qui viennent en secours à leurs frères" (Hadith rapporté par Muslim)

C'est de là que le travail syndical tire son importance en tant qu'une méthode pour le regroupement des efforts et la canalisation des énergies afin de protéger les travailleurs contre l'arbitraire et l'injustice, et pour la défense de leurs droits légitimes. Il s'inscrit dans le cadre d'une lutte globale initiée par les prophètes et les envoyés de Dieu dans le but d'ériger une société égalitaire par la voie de la mobilisation des couches dont l'intérêt réel réside dans le changement des réalités injustes.

Cependant l'arrêt du rôle historique de la Oumma en tant que modèle universel a conduit au passage de la direction de l'humanité aux mains du système Européen qui devient donc précurseur dans le domaine de l'action syndicale. Le phénomène syndical a vu le jour au même moment de l'ère industrielle et coloniale Européenne. L'action syndicale est apparue dans le cadre du phénomène colonial.

2-La liberté des activités syndicales et l'élaboration d'une culture syndicale originelle, afin de faire sortir le syndicat de son isolement et de son aliénation.

3-Reconduite du cahier de doléances en 1981, ceci est d'autant plus légitime que la situation économique et sociale s'est sensiblement détériorée depuis.

Ces doléances sont entre autres :

- a/ - respect moral total des travailleurs, la participation dans la gestion administrative sur tous les échelons.
- b/- mise en place d'une politique sérieuse pour résorber le chômage et la mendicité.

...../.....

Cet état de chose a profondément marqué le syndicalisme dans nos pays. C'est ainsi que nos syndicats sont restés longtemps de simples filiales des syndicats de la métropole. Les citoyens n'avaient d'autre alternative que d'adhérer à ces syndicats élitistes qu'ils n'avaient pas le droit de diriger et qui ne peuvent être dirigés que par ceux qui maîtrisent la langue étrangère.

Ce dans ces conditions que naquit l'Etat "indépendant" qui était allergique au pluralisme et militait sans cesse pour échapper à cette tendance. Son isolement et sa division ont offert à l'Etat-parti l'occasion de le dominer. Et même si certains syndicats se sont inscrits parfois en faux contre la ligne définie par le pouvoir le syndicat est resté dans l'ensemble synonyme du pouvoir.

Cette tradition a marqué l'histoire du syndicat qui reste toujours tiraillé, entre les différents courants politiques. Ce qui a toujours donné aux autorités la possibilité d'intervenir dans les affaires intérieures syndicales car le manque de maturité chez la classe politique et sa tendance putchiste qui ne reconnaît pas l'autre l'a conduit à dominer le syndicat pour en faire une carte de négociation avec le pouvoir négligeant l'intérêt des travailleurs. D'où les règlements de compte perpétuels entre ceux qui spolient la direction de l'U.T.M. qui au lieu de constituer une véritable force pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs est devenu un butin partagé entre une poignée d'opportunistes qui n'ont d'autre souci que de conserver leurs postes et craignant la base syndicale dont ils prétendent assumer la direction. Et la crise d'aujourd'hui en est bien la preuve la plus éloquente.

Nous devons tirer objectivement les leçons de cette histoire, ce qui nous entraîne à formuler les propositions suivantes pour faire sortir le syndicat de sa crise qui est d'une part structurelle et d'autre part une crise de ligne.

Comme l'action syndicale est une action de masse, chose qui nécessite l'unité et exige le consensus. Les conditions difficiles qu'affrontent les travailleurs: difficultés économiques sociales et culturelles (cherté du coût de la vie, hausse des prix, augmentation des impôts, désengagement de l'Etat de ses responsabilités sociales par l'acceptation des conditions du F.M.I. et ses effets néfastes, l'aliénation, l'occidentalisation, les mœurs de sociétés de consommation, analphabétisme) on doit constituer une plate forme autour de laquelle se réunissent tous les syndicalistes pour réaliser leurs objectifs fondamentaux :

Pour cela nous recommandons :

- 1- L'octroi des libertés syndicales pour tous les travailleurs et la non ingérence dans leurs affaires intérieures. pour leur permettre d'élire en toute liberté leur responsables aux différents niveaux afin de préserver l'autonomie du syndicat.

.../....

- c/ - mise en place d'une politique rigoureuse contre la hausse in- considérée des prix, notamment ceux des denrées de première nécessité.
- d/ - Allègement des impôts frappant les salariés et les pauvres et la non imposition pure et simple de toutes les allocations et indemnités.
- e/ - Résolution de deux problèmes cruciaux d'habitat et de transport surtout dans les grands centres urbains en particulier Nouakchott par l'élaboration et l'application d'une politique équi- table dans ce domaine.

Pour garantir la matérialisation de tous ces objectifs, il est du devoir de la base syndicale d'être attentive dans le choix de ses responsables et de faire respecter les critères de compétence et d'honnêteté (le meilleur de ceux que tu recrutes est le fort-hon- nête) (CORAN).

Elle doit tirer les leçons de ses expériences précédentes et NE plus confier la responsabilité aux carents mal honnêtes (un croyant averti ne tombe pas deux fois dans le même piège)/

Enfin, nous lançons un appel à la classe politique et syndicale de dépasser ses égoïsmes, ses "moi" et d'être à la hauteur des défis.

Ces grands défis dont nous assumons tous la responsabilité devant ALLAH, l'histoire et les générations futures, comme nous lancerons également un appel pressant à la base syndicale pour qu'elle participe et soit présente afin que les "profitards" et leurs boutiquiers ne marchandisent pas sa volonté.

Et si on ne trouve pas l'unité du syndicat, sa démocratie et sa représentativité, l'action syndicale sera absente de l'histoire en perspective.

"ET DIS: OEUVREZ CAR DIEU VA VOIR VOTRE OEUVRE, ET AUSSI SON MES- SAGER, ET LES CROYANTS ET BIENTOT VOUS ALLEZ ETRE RAMENE VERS LE CONNAISSEUR DE L'INVISIBLE ET DU VISIBLE, ALORS, IL VOUS INFORMERA DE CE QUE VOUS OEUVRIEZ" (S. le désaveu V.105)

POUR UN SYNDICAT :

- INDEPENDANT ET DEMOCRATE
- UNIFIANT ET EFFICACE,
- UN SYNDICAT AU SERVICE DE TOUS LES TRAVAILLEURS.

Nouakchott, le 12 MAI 1986

LE GROUPE SYNDICAL DES ISLAMISTES

ALLIANCE POUR MAURITANIE DEMOCRATIQUE (AMD)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 décembre 1984 un groupe d'officiers supérieurs a pris le pouvoir en Mauritanie, sous la direction du Colonel MAAOUYA OULD TAYA.

Considérant que l'A.M.D. s'est toujours fermement opposée à la ligne politique outrancière, démagogique et directorale pronée par OULD HAIDALLA,

Considérant la ligne politique déclarée comme modérée de ce groupe d'officiers et notamment de son chef,

L'A.M.D., tout en adoptant un préjugé favorable vis-à-vis du nouveau régime en Mauritanie, pense que seules les mesures indispensables suivantes sont de nature à redonner un début de confiance au peuple mauritanien et un minimum de crédit au pays;

- 1 - libération immédiate de tous les prisonniers politiques,
- 2 - proclamation d'une large amnistie générale,
- 3 - mise en oeuvre d'une nouvelle constitution fondée sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques (liberté de presse, de réunion et d'association),
- 4 - observations d'une stricte neutralité vis à vis du conflit autour du Sahar occidental.

o comme par le passé, l'A.M.D. se *tient* prête et mobilisée pour faire aboutir dans l'intérêt national un tel programme minimum de large consensus national.

VII

MOTION DE SOUTIENEN FIN LA JUSTICE A TRIOMPHE

Voilà cinq ans jour pour jour, adieux, l'esclavage qui s'a
 Voilà cinq ans jour pour jour, que la lutte contre ce phénomène,
 adieux l'esclavage qui s'alissait le vitage de notre nation est engagée. Cinq
 ans c'est assurément trop peu dans la vie d'un peuple mais largement signifi-
 catif pour le glorieux combat après et soutenu engagé avant le mouvement du
 10 Juillet.

Cinq ans on tout ont suffi pour changer le statut juridique de
 l'esclave "EL HARTANI". La décision du 15 Juillet 1980 l'Ordonance du 9
 Novembre 1981 la réforme foncière et la déclaration du P.C.N.S.N Chef de l'Etat
 le 4 Juillet 1983 ... etc prouve la volonté du C.N.S.N de reconstruire une
 nouvelle société Mauritanienne juste et égalitaire. Voilà donc autant d'acquis
 révolutionnaires à inscrire en lettre d'OR dans les annales de la lutte,
 apiniâtre des Haratines canalisés au sein du vaste mouvement national "EL HOR"

Voilà aussi d'incalculables acquis à inscrire à l'actif du C.N.S.N qui
 depuis son avènement n'a épargné aucun effort en dépit de toutes les contrain-
 tes et les pressions sociales pour tenir son engagement pour le redressement
 national.

L'esclavage étant l'un des points primordiaux de ce redressement peut
 être même celui qui conditionne tout le reste.

Une fois de plus et comme de coutume à l'heure des grandes décisions
 EL HOR salue cette heureuse et révolutionnaire initiative et se tient prêt
 derrière la Direction Nationale pour déjouer toutes les manoeuvres sournoises
 qui se mettraient au travers du chemin juridiquement déblayé.

Les abolitions des esclaves, réforme foncière ne constituent pas à elles
 seules la fin. Faudrait il encore qu'elles soient largement comprises et
 acceptées de plein gré par une société que, le féodalisme, l'égoïsme le chauvi-
 nisme et les fanatisme rongent dans dangereusement.

A cet égard et comme EL HOR a toujours eu l'habitude de le souligner,
 seule une savante campagne de sensibilisation et d'information à laquelle
 participent nécessairement les Haratines au sein des structures d'éducatives des
 masses, à la presse, et au moyen des tables rondes peuvent venir à bout des
 reticences et du scepticisme. //

EL HOR

VIII

LE PROCHAIN TOUR SERA POUR QUI ?

-----O-----

1- On peut légitimement se poser la question de savoir qui passera demain sous les bottes de la répression militaire ?

Presque toutes les forces politiques ont fait l'objet d'arrestations, de répressions.

Les régimes politiques se succèdent, se combattent, s'insultent, mais la triste réalité demeure - c'est celle de la répression systématique de tout celui qui s'insurge contre cette situation. Hier Baathistes, nassériens, aujourd'hui les militants négro-africains.

Qui sera réprimé, arrêté, mis en secret dans l'arbitraire le plus complet, sans assistance judiciaire comme cela se fait dans tous les pays civilisés du monde ? jusqu'à quand ce cycle infernal de répression va-t-il continuer ?.

2- Pourquoi la répression ?

Dans tous les pays du monde des problèmes se posent, des intérêts contradictoires s'affrontent. Quoi de plus normal que ceux à qui ces problèmes se posent, cherchent à les solutionner- c'est ce qui explique que ces hommes et femmes intéressés par ces problèmes, puissent ressentir le besoin de se rencontrer avec d'autres pour discuter, tomber d'accord, s'organiser pour propager leurs idées, pour résoudre ces problèmes. Tout cela n'est rien d'autre que la liberté de réunion, d'organisation, d'opinion et de propagande-N'est-ce pas normal que cela puisse être garanti à tous et à chacun ? Mais c'est ce que les coteries militaires ne peuvent souffrir. Ils pensent que toute pensée qui ne sort pas de leurs "têtes éclairées" est anti-nationale- A les en croire toute idée devait passer par le bureau de contrôle et de vérification" où on apposerait un tampon "conforme à la vision militaire", donc nationale- Toutes solutions aux problèmes qui se posent au pays ne peuvent être que les leurs même si partout où elles ont été appliquées, elles ont fait faillite. Pour les faire prévaloir, ils sévissent, parce qu'ils ont le

-1-

monopole de la violence- Mais de quel droit ?

Les problèmes politiques exigent des solutions politiques ; la répression peut retarder les solutions, elles ne sauraient les faire disparaître comme problèmes.

3- Comment sortir de la situation ?

a) Pour commencer, il faut d'abord :

- L'arrêt immédiat de la répression,
- L'arrêt immédiat des poursuites,
- La libération de tous les détenus politiques. Ceux d'hier et d'aujourd'hui.

Pour prévenir le renouvellement de cette situation, il faudrait que toutes les organisations qui s'appuient sur les masses et parlent en leur nom, que tous ceux pour qui, la démocratie et la liberté ne sont pas de vains mots fassent l'unité.

- Défendre les militants contre la répression, car c'est l'absence de la démocratie qui, hier, permettait de frapper les Baathistes et les Nassériens dans un passé récent, les militants négro-africains aujourd'hui encore.
- Unité pour que cela cesse
- Unité, tout de suite, maintenant pour briser ce cycle infernal, pour défendre contre les attaques et se battre pour la démocratie.
- Le solo, la tête à tête, le face à face avec le gouvernement de la terreur est toujours à son avantage, à l'avantage de l'impérialisme contre les masses. Nous serons broyés tour à tour.
- L'unité peut inverser ce cours.

b) Comprendre que personne n'a le droit de décider à la place du peuple de ce qui est bon ou mauvais. Il n'a besoin ni d'un directeur de conscience ni d'une nourrice. Il doit décider souverainement quel programme est le bon et lui donner les moyens de s'appliquer.

c) Ce peuple biracial et multi-ethnique n'a jamais été consulté sur son avenir librement-ce qu'il faudrait, c'est la convocation d'une assemblée constituante souveraine avec les composantes Arabe et Peire élue au suffrage universel; égal, direct et secret avec droit de vote pour les femmes et les militaires. Cette assemblée des représentants élus du peuple sera chargée de rédiger

.../...

une constitution qui :

- Règle les conditions de cohabitation entre Maures et Noirs,
- Garantit les libertés politiques (d'organisation, le culte, de conscience, de propagande, d'association).

Cette démarche est la seule, qui soit conforme à la démocratie. La voie de la démocratie est la plus économique contre les aventures du Tchad, du Soudan, du Liban qui n'engendrent que mort, haine, destruction.

Il faut tirer les bilans, tirer les leçons pour avancer.

Du temps a été perdu, il ne faut plus en perdre.

- Halte à la répression !
- Libération de tous les détenus politiques.
- A bas la dictature militaire.
- Vive l'assemblée constituante souveraine !!!
- Unis nous vaincrons !

LE REGROUPEMENT DES MILITANTS SOCIALISTES

(R.M.S)

le 13 sept. 1986

Pour Rompre le Silence...Rapport sur la Répression du Mouvement Etudiant en Mauritanie

Depuis quelque temps la situation générale du pays est devenue particulièrement préoccupante. Le climat social s'est nettement détérioré. L'ensemble des couches laborieuses ont durement ressenti les effets de la crise. Les rares solutions appliquées n'ont pu dépasser la modeste ambition de gérer la banqueroute du pays.

Plus que toute autre catégorie, les étudiants et élèves ont fait les frais de cette chienlit. Déjà en Mai 1988 un mouvement de protestation contre une réforme du baccalauréat avait été réprimé malgré son caractère pacifique, et ce, après que les autorités fussent revenues sur la décision contestée. Des élèves des lycées de Nouakchott ont été arrêtés et soumis à des traitements inhumains. Toutefois, aucune voix ne s'est levée dans le pays pour dénoncer les abus. La fameuse Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme (LIMDHO) a observé un mutisme total. Pas un mouvement politique, pas une personnalité indépendante n'a osé exprimer son indignation. Avant leur libération les élèves ont été dissuadés par la police politique d'entreprendre une quelconque information sur les circonstances de leur détention.

Aujourd'hui à son tour l'Université s'est mobilisée dans un élan de protestation contre la précarité des conditions de vie de l'étudiant. Les restrictions financières opérées par le FMI et la Banque Mondiale, la multiplication des dépenses militaires et ce prestige, l'impunité des détournements dans les finances publiques, l'implication d'un groupe de spéculateurs situé à la périphérie immédiate du noyau central du régime, tout cela s'est douloureusement répercuté sur le pouvoir d'achat des populations. Les étudiants en ont souffert au premier chef. Leur malaise est d'autant plus significatif si on évalue le profond désarroi des bacheliers venus de l'intérieur du pays sans moyens de subsistance autres que la bourse, dont le montant est déjà très en deça du minimum vital (5000 UM). Toutes ces incertitudes conjuguées à l'absence d'un cadre légal pour l'expression des revendications ponctuelles, a accouché dès le 17 Décembre 1988 d'une grève spontanée, mais responsable et pacifique. Les négociations n'ayant pas abouti et alors même qu'aucun débordement n'a été constaté, une large campagne médiatique a été déclenchée à partir du 28 Décembre afin de présenter la contestation étudiante comme une vulgaire manipulation politicienne visant à déstabiliser le régime actuel. Le soir même la direction du mouvement de grève et sa coordination sont neutralisées par les services de la Sûreté de l'Etat. Au total 28 personnes sur une liste beaucoup plus fournie ont pu être appréhendées.

Au cours de leur détention les étudiants ont subi de graves atteintes à leur dignité morale et physique. Celles-ci dépassent de loin les rares rumeurs sur l'exercice de la torture en Mauritanie. La violence des traitements infligés et leur caractère discriminant vis à vis du courant des Indépendants nous ont conforté dans nos convictions et la justesse de notre engagement.

Avec d'autres acteurs présents sur la scène, nous avons pris part à la grève et toujours réussi à la maintenir dans les limites de la non-violence. Certes, dans ses derniers moments, l'hésitation d'une frange des étudiants nous a conduit à reprendre l'initiative au cours des assemblées générales pour exhorter à la poursuite du mouvement. Nous l'avons chèrement payé, mais il n'y a aucun regret à cela. Si demain, comme nous le souhaitons, une action similaire devait être entreprise pour conquérir les droits spoliés des étudiants, nous n'hésiterions pas à reprendre le chemin de l'agitation conséquente. Cette résolution dérive d'un postulat de principe: la lutte estudiantine dans son acception corporatiste frileuse est indissociable d'un engagement global de la jeunesse contre toutes les formes d'injustice. La tentation de l'apolitisme ne doit pas occulter l'interdépendance entre oppression sociale, inégalités économiques, désordre institutionnel, et pratiques autoritaires.

Quand on a faim et qu'on se voit refusé le droit à la parole, quand on est malade, exclu, on n'a plus de raisons de se taire.

Aussi, le présent document veut-il rompre le silence sur l'intimité de l'univers carcéral en Mauritanie. Nous voulons témoigner pour ceux qui ont vécu des expériences similaires et que la peur et les pressions ont empêché de parler. Nous entendons, hors de toute clandestinité, réclamer davantage de respect pour les générations futures.

Les pages qui suivent ne résument pas l'expérience de notre détention. Plusieurs autres personnes ont subi le même traitement et peuvent enrichir ce témoignage. Mais il faudrait pour prétendre à une parfaite exhaustivité, compiler toutes ces contributions dans une imposante publication. Nous n'en avons pas les moyens. C'est pourquoi nous avons opéré un choix arbitraire dans la masse d'informations recueillies afin que soient retenus les cas les plus expressifs. Pour toute autre précision ou complément d'information réclames par les institutions concernées, nous demeurons disponibles.

TEMOIGNAGE N°1

Nom et Prénom: Béchir Ould Moulaye El Hassen
 Etudes poursuivies: 3ème Année Economie Publique
 Université de Nouakchott (F.S.J.E.)
 Résidence: Nouakchott

Le trait le plus incontestable d'un mouvement social, c'est l'intervention directe de forces sociales dans l'évolution de leur situation. C'est ainsi qu'aux tournants décisifs, quand l'accumulation du mécontentement atteint un seuil intolérable, lorsque des raisons objectives l'impliquent, une force sociale, en l'occurrence les étudiants dans notre expérience, intervient ainsi sur l'arène afin de rappeler qu'on ne peut continuer indéfiniment à ignorer son avis et ses intérêts, voire à agir contre ceux-ci. Qu'il en soit bon ou mal, mon propos n'est pas ici d'en juger. Je prends les faits tels qu'ils se présentent, dans leur développement objectif. Mon témoignage sur la répression du mouvement étudiant 88-89 est pour moi, avant tout, l'analyse d'une situation historique. Celle-ci détermina la dynamique des événements.

J'écarte les allégations grossières concernant un mouvement de "forces élémentaires", entretenu par des "agitateurs démagogues", allégations qui n'expliquent rien et n'enseignent rien.

Le mouvement étudiantin qui se déclencha le 17 décembre à l'Université de Nouakchott fut provoqué en réalité non point par des facteurs subjectifs, mais par une situation objective: l'accumulation des problèmes et du mécontentement au point de devenir insoutenable. Les principaux problèmes auxquels les étudiants étaient confrontés furent l'absence d'un cadre organisationnel, et la dégradation constante de leurs conditions de vie et d'étude.

Le mouvement en question n'était venu ni de manipulateurs externes, ni de groupes d'étudiants minoritaires, il avait plutôt été un mouvement social spontané et qui se révéla pacifique et responsable.

Pourtant le régime, dans un élan de précipitation, intimida, menaça, et finit par interpellier la direction du mouvement étudiantin, pensant que la grève serait ainsi brisée. Sa tentative subissait un échec lamentable.

Suivant est le récit de mon expérience propre.

Fin décembre 1988.

Les dernières journées du mois de décembre, ma participation à la grève des étudiants m'avait entraînée une série d'intimidations de la part de hauts responsables de l'Etat. Les menaces variaient entre l'exclusion définitive de l'Université et l'emprisonnement pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

Mercredi 28 décembre.

18h. Un parent à moi m'informa de l'arrestation prochaine de la direction du mouvement. 19h.30. Cette perspective se confirma davantage à la diffusion du communiqué du Ministère de l'Education Nationale, celui-ci inaugurerait une campagne médiatique contre les étudiants. 20h. Je décidai d'informer Abdallahi Ould Kebd que son nom m'avait été cité parmi ceux qui devaient être interpellés. 20h.30. Je rentrai aussitôt après chez moi et me couchai.

22h.30. La soirée était largement avancée lorsqu'on me

réveilla pour m'informer de l'arrivée des agents chargés de mon interpellation. Je m'habillai rapidement et pris un pull-over, il faisait froid. Je descendis à la rencontre des policiers; il s'agissait de 3 agents des services de la Sûreté habillés en civil, dont la voiture une Renault 5 non-immatriculée était stationnée à une dizaine de mètres de chez moi. Ils ne me communiquèrent point les motifs de mon arrestation, ils me demandèrent tout simplement de les accompagner.

22h.45.L'un des agents démarra la voiture et communiqua par radio-transmetteur un message codé à son correspondant.

Je pensais à ce moment à tous ceux qui avaient été arrêtés par de telles polices, sous de tels régimes. Je pensais à la répression du mouvement des jeunes lycéens, à la répression des Baasistes -tous deux en 1988- et à la torture, traitement auquel conduit tout engagement militant corporatiste ou partisan en Mauritanie.

Durant tout le trajet vers le Centre de Détention mes accompagnateurs et moi n'échangions aucune parole. Le Centre, une "maison clandestine", était situé dans une zone industrielle isolée. Il s'agissait d'une villa avec une vaste enceinte bien éclairée -le quartier était très sombre- devant laquelle étaient stationnées une douzaine de voitures de la police et de la Sûreté. Je remarquais une agitation intense dans la cour et sur les terrasses. Le dispositif de sécurité était impressionnant: des dizaines d'agents armés circulaient dans l'enceinte du Centre, leur va et vient était intimidant.

23h.J'étais accueilli par le Commissaire Deddahi, Directeur de la Sûreté de l'Etat. Il apostropha l'agent qui me suivait: "C'est quoi ça?". L'agent déclina mon identité. Il lui demanda alors de m'installer avec mes amis. Je devais rester debout dans un couloir, et ne devais parler avec personne. J'apercevais de temps à autre des étudiants dont les visages m'étaient familiers.

23h.15.Le Commissaire Deddahi pénétra dans le couloir et ordonna aux agents de garde de me déshabiller, ne laissant que le strict minimum, ce qui fut fait rapidement. Il me lança alors: "Vous saurez que les nuits à la police ne sont pas aussi confortables que celles que vous passez en train de comploter contre l'Etat"; et il s'en alla.

Quelques instants plus tard je fus convoqué par le Directeur de la D.S.E., il était installé face à une table sur laquelle était placée un transmetteur-récepteur-radio, le Directeur de la D.S.T. était à ses côtés. Il m'ordonna de rester debout et me demanda si je n'avais pas honte de me présenter ainsi déshabillé, je rétorquai alors ne pas avoir choisi les conditions dans lesquelles j'étais. Puis il me posa quelques questions relatives au déclenchement de la grève. Etant visiblement insatisfait de mes réponses il protesta: "Tu fais partie du cerveau qui a préparé cette grève durant le mois de novembre. Tu en es l'instigateur principal. Puisque tu ne veux pas répondre à nos questions nous te ferons parler autrement!" Il me renvoya dans le même couloir où j'avais été installé plus tôt.

Jeudi 29 décembre.

Vers 00h. Je fus rejoint par l'Inspecteur Fall Sidi Baba qui, après vérification de mon identité, me demanda de le suivre. Il appela un groupe d'agents et leur souffla: "C'est le meneur, le Directeur veut qu'on s'en occupe". Ils me traînèrent derrière la maison de détention, dans une vaste cour très sombre. Je distinguais des bassins en ciment un peu partout, dont certains alignés, et certains plus profonds que d'autres. Je devais porter

d'assis-debout". Une fois épuisé, ⁵⁸³ alors que je ne me relévais que difficilement, des coups de matraques accompagnaient mes mouvements: un coup pour me relever, un coup pour m'agenouiller. Je m'écroulai quelques instants après, on m'arrosa tout le corps d'eau froide. Je gelais. Des coups de matraques, de fouets et de Rangers (bottes militaires) pleuvaient de toutes part sur mon dos, mes jambes,... On me lia les pieds, me souleva debout et me piétinait avec des Rangers. Puis on me bouscula dans tous les sens, les pieds toujours liés. Je m'effondrai par terre. L'inspecteur Fall Sidi Baba supervisa et même participa à cette séance de torture. Il continua à me poser des questions relatives à la participation de groupes extra-estudiantins à la grève. Il s'agissait selon lui de fonctionnaires, voire même d'un ministre. On me lia alors les pieds au cou. Les agents continuaient à me distribuer des coups de matraques. L'Inspecteur Fall revint à l'offensive: "Tu as eu à rendre visite à des personnalités importantes qui habitent à Tevragh-Zeina confirmes-nous ces informations!" En dépit de mes dénégations sur l'implication de personnalités extra-universitaires dans le mouvement de contestation estudiantine, l'inspecteur conclua: "Tu ne veux pas parler nous allons t'emmener au 'jaguar'. Tu le regretteras."

C'est dans une salle obscure indépendante du reste de l'immeuble, que le célèbre instrument de torture était installé. Mais en y arrivant on constata que celui-ci était occupé. Abdallahi Ould Kebd y était suspendu. L'inspecteur demanda au Commissaire Diallo de le libérer rapidement. Puis il me reconduisit au niveau des bassins en ciment. Là il me fit pencher dans un bassin alors qu'un agent s'installa sur mes jambes et qu'un autre me matraquait la plante des pieds la douleur était insupportable.

Une fois le jaguar libre, mes tortionnaires m'y emmenèrent. Ils me suspendèrent les jambes au dessus de la barre de fer, les bras, passant en dessous de la barre, étaient ligotés au dessus des jambes, la tête était renversée en bas. Le supplice avait duré le temps d'arriver au bord de l'inconscience.

C'est dans cet état que j'étais trainé dans une cuisine où il me fut permis de m'allonger. Je me couchai à même le sol. Je tremblais de tout mon corps. L'Inspecteur Fall informa Deddahi de l'évolution des choses et revint me voir. Il commença à rédiger ma déposition. Dans celle-ci, je contestai certains faits auxquels il fit allusion; il me raména à l'ordre: "Tu acceptes ça sinon on te ramène au jaguar!" Inutile de discuter. A la fin de sa rédaction il retourna voir le Directeur de la D.S.E.. Au même moment on put entendre l'appel à la prière du matin. La séance de torture avait donc duré plusieurs heures. J'avais perdu la notion de temps. Un des agents de garde me donna un morceau de pain. Je ne pus l'avaler, ma gorge était à ce point sèche.

J'étais raccompagné dans une cellule, je devais rester debout et faire du sport. Les agents de garde m'empêchaient de dormir. Épuisé de la station debout, je finis par m'asseoir. On me permit de rester assis jusqu'à la fin de la matinée, le retour des commissaires. Un brigadier me rendit mon boubou et ma montre et me dit: "Je te les laisse jusqu'à l'arrivée du Directeur. Il t'es défendu de porter ton boubou, mais tu peux t'allonger dessus".

13h. Le déjeuner était servi. Sa qualité laissait à désirer, mais nous avions faim, très faim. C'est par la suite, que les inspecteurs et agents de garde reprirent les menaces et les humiliations. Et pendant ce temps l'attente, une attente effroyable, insoutenable, la peur d'avoir à repasser par une

expérience similaire à celle de la veille. La solitude était elle aussi insupportable. 15h. L'épreuve des violences corporelles et brutalités de tous genres, jaguar et autres, sans limites, interminables venait de reprendre. 17h. J'étais dans un état d'épuisement physique et moral inqualifiable. Je devais à nouveau comparaître devant les enquêteurs. On me posa des questions précises:

-Quelle est l'organisation du mouvement des Indépendants?

-Que savez-vous de l'organisation l'Espérance Démocratique?

-Quels sont vos contacts extérieurs?

Et ils m'informaient qu'ils détenaient déjà tous les renseignements et qu'il ne servirait à rien de les cacher. La commission d'enquête me posa une autre question qui me rendis perplexe: "Vous avez rencontré M. Mohamed Mahmoud Ould Mah (ex-Maire de Nouakchott) avec lequel vous avez discuté du Mouvement Démocratique en général et de son aile militaire en particulier. Quelle est l'organisation de celle-ci, et qui sont ses membres?" Ils ne savaient donc pas que notre lutte s'inscrivait, par principe, dans le cadre de la non-violence. Par ailleurs, le Mouvement Démocratique dont ils parlaient, et tel qu'ils le concevaient, n'existait pas. Même s'il eût existé une telle organisation je doutai fort qu'elle aurait eu une aile de militaires, car ceux-ci, de par leur formation, ont toujours été incompréhensifs vis à vis des principes pacifistes.

Jugeant mes réponses insatisfaisantes, on me ramena au jaguar. Une fois ligoté et installé, on me conseilla de tout raconter: "Tous ceux qui sont passés par là, dont certains qui se prenaient pour des héros, ont fini par tout raconter. Ce n'est pas la peine que tu souffres pour d'autres, dénonces tout le monde. Ici tu peux mourir personne ne saura jamais pourquoi." Et ils s'éclipsèrent.

Effectivement j'avais la conscience d'être hors de portée de toute aide de la famille, d'un avocat, d'être totalement à la merci de ceux dont le métier était précisément d'être sans merci.

18h.30. J'étais de nouveau face aux enquêteurs. Etant donné mon refus de confirmer leurs informations, ils firent passer ma déposition par la "censure". Ils ajoutèrent ce qui les intéressaient, et retranchèrent ce qui ne les intéressaient pas. Je finis bien sûr par ne signer la déposition.

Vendredi 30 décembre.

J'étais toujours maintenu en solitude, couché à même le sol. Je ne pus manger avec les autres, car il m'était impossible de plier les jambes, elles étaient enflées. J'urinais aussi du sang. Les agents de garde qui étaient installés dans ma cellule passèrent la plupart de la journée à se raconter leurs exploits respectifs: ce qu'ils avaient fait aux Négro-africains, ce qu'ils avaient fait aux Baasistes, et à bien d'autres. Sur le mur, pas loin de moi, quatre barres étaient tracées avec du charbon. Il s'agissait certainement d'un des derniers hôtes de la maison qui craignait de perdre le fil des jours.

23h. Je comparais devant le Commissaire de Sebkh. Il engagea une discussion sur le thème de la démocratie en Mauritanie. Ce fut, bien sûr, davantage deux monologues superposés qu'un dialogue.

Samedi 31 décembre.

Matin. J'étais toujours maintenu en solitude dans ma cellule. J'étais encore couché à même le sol, j'utilisais mes chaussures comme oreiller, il m'était interdit de les porter lors de mes déplacements au sein du Centre. Mes jambes étaient raides, il

m'étais toujours impossible de les plier. Les agents de garde me firent boire 15 verres de thé en l'espace de 2 heures de temps (je ne consomme pas d'excitants dans ma vie courante). L'un des brigadiers de garde s'approcha et me confia: "Nous savons que vous êtes des intellectuels et que vous ne devriez pas être traités ainsi. Mais sachez, tout de même, que nous exécutons en réalité moins de 40% des ordres du Directeur."

Après-midi. Le Commandant-médecin Cheine vint s'enquérir de notre état de santé. Il nous prescrivit des médicaments.

21h. Nouvelle comparution devant le Commissaire Deddahi. Le Commissaire me posa tout d'abord quelques questions relatives à mon état de santé:

Q.-Comment se fait-il que tu ne puisses pas plier tes jambes?

Réponse-J'ai fait un peu de sport, et n'y étant pas habitué, je me suis fatigué.

Q.-Pourquoi ton urine contient-il du sang? Tu étais certainement malade avant de venir ici, n'est-ce pas?

R.-Peut-être, c'est bien possible.

Le Directeur voulait me faire croire qu'il n'était pas au courant des traitements qui m'avaient été réservés.

Il me demanda de lui parler des idéaux en faveur desquels je militais.

Ensuite il me dit en substance: "Tu sais nous sommes des civils comme vous, mais nous pensons que le peuple n'est pas encore mûr pour la démocratie, celle-ci impliquera un désordre inextricable. Les militaires sont les seuls à pouvoir faire quelque chose pour ce pays. Il faut conscientiser les populations". Le peuple, selon le Directeur de la D.S.E., n'est donc pas encore mûr pour prendre en charge sa destinée: admirable paradoxe chez ceux "enfantés" par une société et qui veulent à leur tour la mettre à l'école. Le Directeur de la Sûreté de l'Etat finit par me menacer d'un enrôlement forcé dans l'armée si je devais poursuivre mes activités "subversives".

22h.30. On m'administra un médicament dont la propriété se révélait être celle de colorer l'urine en bleu, camouflant ainsi le sang qu'il contenait. Les autres médicaments qui m'avaient été prescrits n'avaient pas été achetés.

23h. Les agents de garde nous informèrent que Deddahi, à l'occasion du nouvel an, avait décidé de nous autoriser à dormir de minuit à 8 heures du matin.

Dimanche 1er janvier 1989.

Vers 21h. Seul dans ma cellule, j'entendis de l'agitation inhabituelle dans les couloirs du Centre de Détention. On m'informa de la décision de nous libérer.

22h.15. J'étais chez moi, je pus apprécier l'étendue des dégâts, j'avais des bleus partout sur le corps. Un médecin vint me consulter. Il était scandalisé par mon état physique, il avait peur que je ne sois atteint moralement.

Je fus réconforté d'apprendre que la grève s'était poursuivie après notre arrestation. Mais j'étais d'ailleurs convaincu qu'il en serait ainsi. Le fait pouvait sembler énigmatique seulement à ceux qui se représentaient le mouvement pacifique de grève des étudiants comme l'émeute d'un troupeau habilement manipulé par des "meneurs", des "agitateurs démagogues". Les étudiants s'étant engagés sur la voie de la solution des problèmes auxquels ils étaient confrontés, ils se trouvaient, leur direction incluse, en mesure de supporter tous les sacrifices.

Le lendemain je fis d'autres consultations et analyses médicales. Je marchais difficilement.

Je passais une semaine au lit.

Cette expérience me permet de tirer quelques conclusions:

Le régime en place en Mauritanie est un régime classique du Tiers-Monde. Il est formé d'hommes vindicatifs et qui poursuivent d'une haine personnelle et implacable les "rivaux" qui oseraient se mettre en travers de leur chemin, ils commettent l'erreur fatale de ne jamais tolérer un mouvement de contestation, d'opposition conséquente et constructive. C'est peut-être de la part de nos gouvernants un manque de lucidité dû à leur amateurisme politique, leur formation ne les prédestinait guère aux activités qu'ils monopolisent actuellement. Leurs adversaires politiques deviennent pour eux aisément les ennemis de l'Etat, de la nation. C'est là une transposition inconsciente de la discipline militaire dans le champ politique, donc dans la vie civile. La contradiction est irréductible et intrinsèquement liée à leur prise du pouvoir. C'est des gens qui ne sont pas conscients de la faiblesse de leur oeuvre, ou qui craignent de se montrer faibles.

Le régime nous a arrêté et torturé car il soupçonnait l'activisme subversif. Mais ce qu'il ignore, c'est qu'il peut paralyser un bras, sans désarmer l'esprit. Aussi, on peut faire taire un homme, même un groupe d'hommes, mais on ne peut jamais faire taire tout un peuple.

Béchir El Hassen
Président de l'Anicale des Etudiants

CONCLUSION

Au terme de cette narration trois certitudes pleines d'implications se dégagent:

-La torture a toujours été pratiquée même après le putsch du 12 décembre 1984. Selon les confidences et les intimidations de nos géoliers, les militants du Baas et du F.L.A.M. ont été soumis à des traitements tout aussi dégradants au cours de leurs passages successifs en prison en 1986, 1987, et 1988. La violence des exactions explique pour une large part la densité des aveux obtenus. Ainsi se trouvent violées l'esprit et la lettre du Coran, les lois en vigueur, le préambule de la Charte Constitutionnelle du CMSN. Sur le plan des contraintes juridiques extérieures, les textes internationaux sont superbement ignorés, malgré l'empressement du régime actuel à les ratifier.

-Autre assertion d'une très grande gravité, les supplices qui nous ont été infligé engagent la responsabilité des plus hautes personnalités de l'Etat. L'instance suprême du pays est concernée au plus haut niveau. L'un des médecins personnels du Président du Comité Militaire, le Commandant Cheine, Directeur de l'Hôpital Militaire de Nouakchott, a lui même suivi l'évolution de notre état de santé à partir du samedi 31 Décembre 1988. Le Directeur Général de la Sûreté Nationale, membre du Comité Permanent du Comité Militaire, a assisté au moins une fois à la dernière série d'interrogatoires, ce jour là en fin d'après midi. Tous deux ont pu constater sans surprises du reste la déchéance physique des détenus réduits à une condition de cadaverisme ambiant.

-Enfin tous les rouages de l'Etat et des administrations territoriales sont traversés par une infinité d'organes de renseignements et de polices annexes. L'entretien de ces structures horizontales nécessite d'énormes dépenses réparties et distribuées sous forme de primes à la délation échappant par excellence à un quelconque contrôle de gestion. Sans inclure les fonds spéciaux mis à la disposition des Gouverneurs de régions pour les besoins de la collecte d'informations auprès des notabilités tribales, une multitude de transactions financières variées, alimente l'industrie du renseignement politique en Mauritanie. En particulier les services parallèles créés et dirigés par le milieu lignager du Chef de l'Etat. En dépit de leur efficacité il règne une certaine confusion des rôles au niveau des institutions concernées: Direction de la Sûreté de l'Etat (D.S.E.), Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T.), Direction de la Police Judiciaire et de la Sécurité Publique (D.P.J.S.P.), les Directions Régionales de la Police, la Direction de la Synthèse au Ministère de l'Intérieur, la Direction de l'Etat Civil et des Populations, le B2 de l'Armée, le B2 de la Garde, le B2 de la Gendarmerie. Ce dernier publie chaque jour un "Bulletin de Renseignement Quotidien" (B.R.Q.) sur la situation nationale. Ce dossier ajouté aux conclusions de la Direction de la Documentation (D.D. ex-B.E.D.) détermine la pratique répressive et l'allocation provisoire des biens statutaires (mesures individuelles, nominations, révocations, etc...).

Aujourd'hui toute cette nébuleuse du mouchardage constitue la scène privilégiée des règlements de compte entre tendances politiques alliées au régime (AMD-FKM, Nassériens, MND, lobbys

religieux conservateurs). Par leur attitude opportuniste ces groupuscules auront dorénavant renforcé l'assise du bloc anti-démocratique. Ils supportent à l'avenir une responsabilité partagée et qualitativement équivalente dans la gestion de la crise et la déconfiture probable de l'Etat.

Pour notre part, nous avons choisi de dire la vérité sans passion ni revanche. Nous ne réclamons ni procès, ni épuration des personnes incriminées. Il ne s'agit guère d'un humanisme dégénéré. Seulement, notre foi en la justice nous interdit de quémander une réparation d'autant peu crédible qu'elle resterait symbolique.

Tout le système est pourri. Il peut changer; il doit changer. Ce sera long, difficile et couteux pour nous qui avons fait vis à vis de nous même et de l'Histoire, le choix d'être liés par l'exigence morale de la non-violence. Nous abordons avec lucidité les risques conséquents à l'actuelle initiative. Nous en assumons l'entière responsabilité et sommes prêts à répondre de nos actes.

Sur le plan national nous continuerons à servir aujourd'hui et demain, en compagnie de ceux qui nous ont rejoint sur le terrain des convictions, l'idéal démocratique-pluraliste, auquel le statu quo fait insulte. Tant de ténacité découle d'un optimisme prospectif impondérable; nous refusons d'admettre que l'avenir de la Mauritanie ne puisse être envisagé qu'en termes de passations de service rotatives entre juntes militaires éphémères et inefficaces.

La Patrie mérite mieux.

Fait à Nouakchott le 27 Février 1989

AMPLIATIONS:

-Permanence du CMSN:	2
-Ministère de l'Intérieur:	1
-Direction Générale de la Sûreté Nationale:	1
-Ministère de la Justice:	1
-Ministère de l'Éducation Nationale:	2
-Ministère de l'Information:	1
-Président de la Cour Suprême:	1
-Ordre National des Avocats:	1
-Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme:	1
-Conseil Municipal de Nouakchott:	1
-Confédération Gen. des Employeurs de Mauritanie:	1
-Union des Travailleurs de Mauritanie:	1
-Représentation de l'O.N.U. Nouakchott:	1
-Amnesty International:	1
-Fédération Internationale des Droits de l'Homme:	1
-Association France-Liberté:	1
-Siège du Parti Socialiste Français:	1
-Antenne 2 / Émission Résistances:	1
-Le Monde:	1
-Politis:	1
-Jeune Afrique:	1
-Al-watan Al-arabi:	1
-Sud Magazine:	1
-Radio France Internationale:	1
-Agence France Presse:	1
-British Broadcasting Company (BBC):	1
-Voice of America:	1
-Chrono:	1

Glossaire des principaux termes hassanya et pulaar

utilisés dans la thèse

Hassanya

- Abd (pl. abid) : esclave
- Aïal : clan familial
- Asabiyya : esprit de corps, solidarité tribale
- Beidan : Maure blanc
- Cadi : juge
- Charia : loi donnée par Dieu
- Cheikh : chef religieux
- Cherif (pl. Chorfa) : descendant du Prophète
- Diyya : prix du sang
- Fadelia : une confrérie
- Fahd : fraction
- Fiqh : jurisprudence
- Ghoudfia : une confrérie
- Hadia : redevances versées aux marabouts
- Haïma : tente, famille
- Hartani (pl. haratine) : affranchi
- Hassan : guerrier
- Horma : redevances versées aux guerriers
- Igguiw (pl. iggaouen) : griot
- Jemaa : assemblée des chefs de famille
- Lahma : tributaire
- Maalem (pl. maalemin) : forgeron
- Mahadra, medersa : école coranique
- Mellafah : vêtement féminin
- Mint : fille de
- Oulama : théologien, savant
- Ould : fils de
- Qabila : tribu
- Qadria : une confrérie
- Razzia (pl. rezzou) : expédition de pillage

- Shinguit : le pays maure
- Soudan : les Noirs
- Tarik : voie (d'une confrérie)
- Telamid : disciple religieux
- Tidjania : une confrérie
- Trab : pays
- Umma : communauté des croyants
- Zenaga, aznaga : tributaire
- Zwaya : marabout

Pulaar

- Almamy : commandeur des croyants
- Cedo (pl. sebbe) : guerrier
- Dieri : terre de culture non inondée par le Fleuve
- Dyom : maître, doyen
- Dyom leydi : maître de la terre
- Fedde : classe d'âge
- Funtankobe : habitant du Fouta
- Galle : concession, famille étendue
- Halpulaar (pl. halpulaaren) : pularophone
- Lenyol : lignage
- Maado : maître, chef
- Mathioudo (pl. maccube) : captif
- Nyenbe (sing. nyendo) : gens castés
- Oualo : terre de culture inondée par le Fleuve en période d'hivernage
- Rimbe (sing. dimo) : gens libres
- Thiouballo (pl. subalbe) : pêcheur (catégorie des rimbe)
- Torodo (pl. torobe) : catégorie dominante des rimbe.

C H R O N O L O G I E

C H R O N O L O G I E

IIIème siècle	Pénétration par le nord des nomades berbères Sanhadja. Refoulement ou vassalisation des Bafour.
VIIIème siècle	Islamisation des Sanhadja, puis des ethnies noires du sud. Essor du commerce saharien (sel, or, ivoire, esclaves).
XIème siècle	Epopée almoravide.
Vers 1400	Les Arabes Maquil apparaissent dans le nord.
Vers 1445	Premier comptoir européen (portugais) dans la baie d'Arguin.
Fin XVème début XVIème siècle	Empire de Gao.
XVIème siècle	Les tribus Hassane du groupe Maquil descendent dans le sud. Heurts avec les tribus Sanhadja. Le commerce d'or et d'esclaves est progressivement détourné vers les côtes atlantiques où les Portugais installent leurs comptoirs.
1591	Fin de l'empire de Gao.
1638	Fondation de Saint-Louis du Sénégal par les Français. Traite de la gomme.
1641	Fin du royaume du Mali.
Vers 1645	Début de la guerre de Charr Babba dans le Trarza notamment entre tribus zaouia et tribus hassane.
1674	Défaite "zaouia" Fixation des structures sociales de la société maure : tribus guerrières, maraboutiques, tributaires, ...
XVIIIème siècle	Constitution des émirats du Trarza, du Brakna, du Tagant et de l'Adrar par des tribus guerrières arabes, sauf au Tagant. Instauration du régime de l'almamyat dans le Fouta Toro par Souleyman BA. Fixation de la structure sociale hallpulaar, dominée par les torobe.
Jusqu'à 1850	Succession de luttes et d'alliances intertribales et interethniques entre Trarza, Brakna et Fouta Toro. Traités, conventions et combats entre ces derniers et les Français.

- 1850 - 1865 Faidherbe gouverneur à Saint-Louis. La politique des "Compagnies à privilège" est remplacée par l'intervention militaire et la domination directe.
- 1891 Suppression de l'almamyat. La rive droite du Fleuve est totalement annexée à la colonie du Sénégal.
- 27 juin 1900 Convention franco-espagnole "pour la délimitation des possessions françaises et espagnoles dans l'Afrique occidentale sur la côte du Sahara..." établissant les frontières actuelles de la Mauritanie.
- Octobre 1904 Mauritanie érigée en territoire civil.
Coppolani, commissaire général du gouvernement général AOF.
- 12 mai 1905 Assassinat de Coppolani à Tidjikja.
- Mars-novembre 1908 Attaques contre postes ou convois français.
- Décembre 1908 -
juin 1909 "Colonne Gouraud" en Adrar : expédition punitive.
- 28 octobre 1910 Mort de Ma el Aïnin.
- Décembre 1920 La Mauritanie devient une colonie d'AOF.
- 6 Septembre 1931 Les Regueibat défont le groupe nomade d'Akjoujt à Toujounine.
- Mars 1933 Soumission des principaux chefs Regueibat à Atar.
- Mars-avril 1934 "Pacification" définitive du territoire .
Jonction des troupes françaises du Maroc et de Mauritanie.
Organisation des confins Maroc-Algérie-Mauritanie.
- Août 1940 Heurts sanglants entre hamallistes et non hamallistes dans le Hodh. Répression sévère.
Exil de Cheikh Hamallah.
- 1944 Rattachement des deux cercles du Hodh, jusque-là sous administration du Soudan, à la colonie de Mauritanie.
- 1944 - 1945 Léopold Sédar Senghor, député de Mauritanie à l'Assemblée Constituante.
- Octobre 1946 La Mauritanie, territoire d'outre-mer de la République Française. Elle élit des députés au Parlement français et au Conseil territorial.
- Novembre 1946 Horma ould Babana élu député de Mauritanie (SFIO).
- 1947 Fondation de l'Union Progressiste Mauritanienne (UPM), parti des chefs traditionnels et fonctionnaires autochtones créé pour concurrencer l'influence de Horma ould Babana.
- Juin 1950 Horma fonde le parti de l'Entente Mauritanienne. Il est affilié à l'UDSR.

- Juin 1951 Sidi El Moktar Ndiaye, candidat UPM bat Horma aux élections législatives.
- Février 1952 Création de la société anonyme des Mines de Fer de Mauritanie (Miferma).
- Novembre 1955 Congrès UPM. Sidi el Moktar Ndiaye désigné candidat aux élections de 1956.
Désaccord de plusieurs membres jeunes du Parti qui fondent l'Association de la Jeunesse Mauritanienne (AJM).
- Janvier 1956 Sidi el Moktar Ndiaye devance largement Horma ould Babana et Mohamed ould Jiddou (AJM) aux élections législatives.
- 1956 Horma part au Maroc. Dislocation du Parti de l'Entente.
- 23 juin 1956 Vote de la Loi-Cadre à l'Assemblée Nationale.
- Mars 1957 Elections à l'Assemblée territoriale. L'UPM remporte 23 sièges sur 24. Moktar ould Daddah conseiller territorial de l'Adrar.
- Mai 1957 Moktar ould Daddah élu vice-président du Conseil du gouvernement par l'Assemblée territoriale.
- 24 juillet 1957 Décret transférant de Saint-Louis à Nouakchott la capitale de la Mauritanie.
- 1958 Opération Ecouvillon contre l'Armée de Libération Marocaine.
- Mars 1958 Les deux ministres du Parti de l'Entente partent au Maroc avec l'Emir du Trarza.
- Mai 1958 Congrès d'Aleg : constitution du Parti du Regroupement Mauritanien (PRM) rassemblant l'UPM, les restes de l'Entente, quelques jeunes. Moktar ould Daddah en est le Secrétaire général.
- Août 1958 A Kaedi, constitution, à partir du Mouvement des Jeunes et à côté de lui, de la Nahda, parti de la renaissance nationale.
- 28 Septembre 1958 L'Assemblée territoriale proclame à l'unanimité la République Islamique de Mauritanie, Etat membre de la Communauté jouissant de l'autonomie interne, et se transforme en Assemblée constituante.
- Mars 1959 L'Assemblée adopte à l'unanimité la première Constitution, de type parlementaire.
- 17 mai 1959 Elections à la première Assemblée nationale. Consigne d'abstention de la Nahda. Les 30 sièges vont au PRM.
- Juin 1959 Moktar ould Daddah investi Premier Ministre par l'Assemblée nationale.
La Nahda est officiellement dissoute.

Mars 1960	Prêt de 16 milliards de FCFA de la BIRD à la Miferma.
8 novembre 1960	Attentat pro-marocain à Nouakchott tuant le député-maire d'Atar, Abdallah ould Obeid.
28 novembre 1960	Proclamation de l'Indépendance.
Mai 1961	Deuxième Constitution, de type présidentiel.
19 juin 1961	Traité d'aide et de coopération avec la France.
A partir de mars	Table ronde des Partis à Nouakchott : PRM, Nahda, UNM, USMM. Principe adopté de candidature unique à la présidence de la République.
20 août 1961	Election de Moktar ould Daddah à la présidence de la République.
27 octobre 1961	Admission de la RIM à l'ONU.
Décembre 1961	Fusion de tous les Partis dans le Parti du Peuple Mauritanien (PPM). Secrétaire général : Moktar ould Daddah.
Janvier 1962	Attentat pro-marocain à Néma.
Mars - avril 1963	1er Congrès ordinaire du PPM à Nouakchott. Adoption d'une "politique d'austérité financière" : la RIM renonce officiellement aux "subventions d'équilibre" de la France ; l'autonomie financière est retirée à l'Assemblée nationale. Suppression de la chefferie par voie d'extinction.
Octobre 1963	Conférence des cadres du PPM à Kaedi : principe d'un parti unique et non seulement unifié ; les candidats seront désignés par le BPN sur liste unique ; ils remettront leur démission en blanc lors de leur désignation.
Janvier 1964	La Conférence des cadres s'érige en Congrès extraordinaire du Parti et ses décisions prennent force exécutoire.
Janvier 1965	Le PPM est décrété seul parti constitutionnel et disposant du monopole de l'investiture des candidats aux élections.
Juillet 1965	La RIM quitte l'OCAM.
Janvier - février 1966	Affrontements raciaux au lycée de Nouakchott et à la médina : officiellement 6 morts et 30 blessés.
24-26 juin 1966	2ème Congrès ordinaire du PPM à Aïoun : suprématie de droit du Parti sur l'Etat. Principe du bilinguisme officiel adopté.
7 août 1966	Moktar ould Daddah est élu Président de la République pour un nouveau mandat de cinq ans.
Octobre 1967	Voyage de Moktar ould Daddah à Pékin.
27 janvier 1968	3ème Congrès ordinaire du PPM à Nouakchott. "Repersonnalisation" de l'homme mauritanien.

- 27 mai 1968 A la suite d'une grève des ouvriers de Miferma à Zouérate, l'armée mauritanienne tire. Officiellement, 7 morts.
- Février 1969 Congrès de l'UTM : neuf syndicats professionnels sur quatorze refusent leur confiance au secrétaire général en place.
- Mars - Avril 1969 Grève des élèves des établissements secondaires.
- Octobre 1969 Grève des enseignants.
- Courant 1969 Reconnaissance *de facto* de la Mauritanie par le Maroc.
- 8 juin 1970 Entretien Hassan II - Moktar ould Daddah à Casablanca. Traité de solidarité et de bon voisinage. Etablissement de relations diplomatiques.
- Avril 1971 Signature d'accords de coopération économique et technique avec la Chine populaire.
- 21 juin 1971 Moktar ould Daddah est élu Président de l'OUA.
- 1^{er}-9 juillet 1971 Congrès extraordinaire du PPM à Nouakchott : ouverture vers les jeunes cadres, démocratisation du Parti.
- 9 août 1971 Moktar ould Daddah est réélu Président de la République.
- 19 Août 1971 Remaniement ministériel : entrée des jeunes technocrates au gouvernement.
- Octobre 1971 Visite officielle du Président ould Daddah à Ryad et resserrement des liens avec l'Arabie Saoudite.
- 4 - 5 juin 1972 Visite à Nouakchott du Président Boumedienne.
- 28 juin 1972 Le BPN du PPM demande la révision des accords de coopération avec la France.
- 23 juillet 1972 Le BPN ordonne l'intégration effective de l'UTM, centrale syndicale unique, au Parti du Peuple.
- 28 novembre 1972 Le Président ould Daddah annonce la création d'une monnaie nationale.
- 15 février 1973 Signature des nouveaux accords de coopération avec la France.
- Octobre 1973 Annonce de la création d'un parti d'opposition clandestin, le parti des Kadihine de Mauritanie (PKM).
- 28 novembre 1974 Nationalisation de la Miferma.
- 11 - 13 juin 1975 Le Président ould Daddah rend visite au Président Boumedienne et au roi Hassan II pour essayer de dégager un accord sur le Sahara occidental.
- 15 - 20 août 1975 IV^{ème} Congrès ordinaire du PPM : ralliement de la jeunesse et de la majeure partie de l'opposition de gauche au régime ; adoption d'une charte idéologique ; renforcement de l'articulation PPM / Etat.

- Octobre 1975 La Cour Internationale de Justice reconnaît l'existence de liens entre "l'ensemble" mauritanien et le Sahara occidental.
- 14 novembre 1975 Accords de Madrid sur la décolonisation et le partage du Sahara occidental.
- Fin décembre 1975 Premiers combats entre l'armée mauritanienne et les forces du Polisario le long de la frontière du nord.
- 28 janvier 1976 Signature de l'accord d'indemnisation des actionnaires de l'ex-Miferma.
- 7 mars 1976 Rupture des relations diplomatiques avec l'Algérie.
- 8 juin 1976 Attaque de Nouakchott par un commando du Front Polisario.
- 8 août 1976 Moktar ould Daddah est réélu Président de la République.
- 1^{er} mai 1977 Le Front Polisario attaque Zouérate.
- Juin - juillet 1977 Resserrement des liens militaires maroco-mauritaniens.
- Octobre - Interruption de la circulation des trains de minerai entre
décembre 1977 Zouérate et Nouadhibou.
- Décembre 1977 Intervention de l'aviation française contre les forces du Front Polisario.
- 25 janvier 1978 Congrès extraordinaire du Parti du peuple : maintien de la politique de réunification ; lutte contre la corruption ; assouplissement des structures du Parti.
- 10 juillet 1978 Coup d'Etat militaire. Arrestation du Président ould Daddah. Mise en Place d'un Comité Militaire de Redressement National (CMRN) dirigé par le colonel Moustapha ould Saleck.
- 11 juillet 1978 Formation d'un gouvernement composé de 8 civils et 7 militaires.
- 22 juillet 1978 Adoption d'une charte constitutionnelle abrogeant la Constitution de 1961.
- Juillet 1978 Cessez-le-feu provisoire en territoire mauritanien décrété unilatéralement par le Front Polisario.
- 20 mars 1979 Le Président ould Saleck obtient une révision de la charte constitutionnelle et se fait attribuer les pleins pouvoirs.
- 30 mars 1979 Les 17 personnalités négro-africaines du Conseil National Consultatif (81 membres) récemment créé envoient leur démission pour protester contre "*l'iniquité de la répartition ethnique*".
- 6 avril 1979 Un Comité Militaire de Salut National (CMSN) se substitue au CMRN. Le lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif devient premier ministre et l'homme fort du régime. Le Président Moustapha ould Saleck demeure Chef de l'Etat et président du CMSN avec des pouvoirs très réduits.

- 28 mai 1979 Le lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif se tue à Dakar dans un accident d'avion.
- 31 mai 1979 Le CMSN désigne le lieutenant-colonel Mohamed Khouna ould Haidallah pour succéder à Ahmed ould Bouceif.
- 3 juin 1979 Le Président ould Saleck annonce sa démission pour "raisons personnelles". Le lieutenant-colonel Mahmoud ould Louly devient Chef de l'Etat et président du CMSN.
- 5 août 1979 La Mauritanie et le Front Polisario signent à Alger un "accord de paix définitive" dont les clauses restent secrètes.
- 14 août 1979 La Mauritanie et l'Algérie renouent leurs relations diplomatiques.
- 9 septembre 1979 Le Maroc annonce qu'il retire ses troupes (7 000 hommes) de Mauritanie.
- 4 octobre 1979 L'ancien président Moktar ould Daddah est libéré.
- 4 janvier 1980 Le CMSN met fin au bicéphalisme.
Le lieutenant-colonel ould Haidallah, premier ministre, destitue le Chef de l'Etat, le lieutenant-colonel ould Louly. Il se fait nommer à son tour Chef de l'Etat, président du CMSN et reste Chef du gouvernement et ministre de la défense.
- 1^{er} mai 1980 Le gouvernement mauritanien dénonce une tentative de coup d'Etat dans laquelle il accuse la France d'être impliquée.
- 22 mai 1980 Des opposants mauritaniens de l'Alliance pour une Mauritanie Démocratique (AMD) lancent de Paris un appel pour renverser le régime du Président ould Haidallah.
- 13 juin 1980 Elaboration du code de la justice fondé sur la Charia. Création d'une Cour Spéciale de Justice.
- 5 juillet 1980 Le CMSN déclare l'esclavage "définitivement aboli".
- 25 septembre 1980 La Mauritanie apporte son soutien à l'Irak dans le conflit irako-iranien.
- 15 décembre 1980 Nomination d'un gouvernement civil conduit par Sid'Ahmed ould Bnejara.
- 19 décembre 1980 Publication d'un projet de Constitution instaurant une république islamique de type parlementaire.
- 16 mars 1981 Tentative de coup d'Etat par des éléments de l'AMD soutenus, selon le Premier ministre mauritanien, par le Maroc. Echech après 1 heure et demie de combats (7 morts, 2 blessés). La Mauritanie rompt ses relations diplomatiques avec le Maroc.

- 20 - 25 avril 1981 Le CMSN met fin à l'expérience du gouvernement civil. Il forme un nouveau gouvernement dont le Premier ministre est le colonel Sid'Ahmed ould Taya.
- 11 novembre 1981 Mise en place des "structures d'éducation des masses".
- 6 février 1982 Découverte d'un complot contre le président Khouna ould Haidallah. L'ancien président Moustapha ould Saleck, l'ex-premier ministre Sid'Ahmed ould Bnejara et l'ancien ministre de l'intérieur Baham ould Mohamed Laghdaf sont arrêtés et condamnés, le 5 mars, à dix ans de prison.
- 4 novembre 1982 La Mauritanie lance un appel à la communauté internationale pour lutter contre la famine qui s'abat sur le pays.
- Fin mai 1983 La charia est étendue à tous les aspects de la vie sociale sauf dans les banques et les assurances.
- 4 octobre 1983 La Cour Spéciale de Justice prononce plusieurs condamnations pour atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, dont celle de Mohamed Yeddi ould Breideleil (de tendance baathiste), ancien secrétaire général de la présidence de la République.
- 13-14 décembre 1983 Adhésion de la Mauritanie au "traité maghrébin de fraternité et de concorde" signé à Alger le 19 mars entre l'Algérie et la Tunisie.
- 27 février 1984 Le président Mohamed Khouna ould Haidallah annonce la reconnaissance par la Mauritanie de la RASD.
- 8 mars 1984 Remaniement ministériel. Le président Haidallah assume désormais les fonctions de Premier ministre et ministre de la défense exercées depuis le 25 avril 1981 par le colonel ould Taya. Celui-ci retrouve le poste de chef d'état-major.
- 28 mai 1984 Création à Paris de l'Organisation des nationalistes mauritaniens (ONAM) dont le but est de renverser le président ould Haidallah.
- Courant mai 1984 Nombreuses arrestations de journalistes, enseignants, anciens gouverneurs, élèves-officiers soupçonnés de sympathie pro-lybienne.
- 12 juillet 1984 Le président ould Haidallah inaugure les nouvelles installations industrielles de la mine de fer des Guelbs.
- 30 septembre 1984 La Lybie annonce officiellement qu'elle ferme son ambassade à Nouakchott.

- 12 décembre 1984 Alors que le président ould Haidallah est au Burundi pour assister au sommet franco-africain, le colonel Maouya ould Sid'Ahmed Taya, chef d'état-major et ancien premier ministre, s'empare du pouvoir.
- 13 décembre 1984 L'ex-président ould Haidallah qui a voulu rentrer à Nouakchott est arrêté.
- 21 décembre 1984 Amnistie générale pour tous les condamnés politiques, y compris ceux vivants en exil.
- Début 1985 Adoption, sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale, d'un "programme de redressement économique et financier" (PREF) pour la période 1985 - 1988.
- 9 février 1985 Promulgation d'une nouvelle charte constitutionnelle.
- 13 avril 1985 Rétablissement des relations diplomatiques entre le Maroc et la Mauritanie.
- 25 mai 1985 Rétablissement des relations diplomatiques entre la Lybie et la Mauritanie.
- 23 janvier 1986 Création de la Banque Al Baraka Mauritanienne islamique (BAMIS), première "banque islamique" du pays (la moitié du capital est apportée par un groupe séoudien).
- Début mars 1986 Visite du Président ould Taya dans l'est du pays. "Discours de Néma" (orientations générales sur le rôle de l'Etat, la lutte contre le tribalisme, la préservation de l'Islam...).
- 13 avril 1986 Création de la Ligue mauritanienne des droits de l'homme.
- Septembre 1986 Arrestation de négro-africains à la suite de la distribution du "Manifeste du négro-mauritanien opprimé". Condamnation à des peines de réclusion de 6 mois à 5 ans.
- Décembre 1986 Elections municipales dans les 13 chefs-lieux de région.
- 28 juin 1987 Rupture des relations diplomatiques avec l'Iran.
- Septembre 1987 Arrestation d'une dizaine de "baathistes pro-irakiens". Condamnation à 6 mois de prison.
- 23 octobre 1987 Tentative de coup d'Etat d'officiers Hallpulaar déjouée *in extremis*.
- 6 décembre 1987 Exécution des trois officiers Hallpulaar condamnés pour complot.
- 8 janvier 1988 Elections municipales dans les 32 chefs-lieux de département.
- 14 septembre 1988 Condamnation de 13 "baathistes" à des peines allant de 2 à 5 ans pour "activités subversives".

Début septembre 1988	Mort en prison de l'écrivain négro-africain Tene Youssouf Gueye.
12 décembre 1988	Libération du colonel Khouna ould Haidalla ainsi que de cinq de ses compagnons militaires.
Décembre 1988	Grève à l'université de Nouakchott (demande de bourses, de création d'un restaurant universitaire et de facilités de transport).
Avril-mai 1989	Graves affrontements ethniques (cf addendum).
Juin-Juillet 1989	Expulsions principalement de Halpulaaren vers le Sénégal.
21 août 1989	Rupture des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie.

Sources :

- Chronologie établie par J.L. BALANS et F. de CHASSEY. in Introduction à la Mauritanie. Ed. du CNRS. 1979
- Chronologies de M. DUTEIL et O. VERGNIOT. in Annuaire de l'Afrique du Nord. Ed. du CNRS. 1982. 1983. 1984. 1985.
- Annuaire de Législation française et étrangère (articles de M.S. ould BOUBOUTT). 1985. 1986.
- Le Monde, Marchés tropicaux et méditerranéens. 1986. 1987. 1988.

B I B L I O G R A P H I E

B I B L I O G R A P H I E

Première partie Ouvrages et articles de référence

Deuxième partie Sources spécifiques à la Mauritanie

- I Archives

- II Travaux universitaires

- III Ouvrages

- IV Périodiques

- V Presse clandestine

- VI Entretiens

Observations

Au risque d'allonger considérablement cette bibliographie, nous avons renoncé à citer dans le détail certaines références, par exemple les listes d'articles de périodiques traitant régulièrement de la Mauritanie (plus de 600 articles en 30 ans pour le seul journal Le Monde). Le lecteur désirant s'y reporter trouvera la quasi-totalité de ces articles ainsi qu'une partie des autres sources utilisées (notamment certains mémoires soutenus à l'ENA ou à la Faculté de Droit de Nouakchott) à l'Institut du Monde Arabe (Paris) qui, à la suite d'un accord avec l'auteur, abrite dans son fonds "Mauritanie" une part substantielle de la documentation rassemblée pour cette thèse.

PREMIERE PARTIEOUVRAGES ET ARTICLES DE REFERENCE

- ABDEL - MALEK (Anouar), La pensée politique arabe contemporaine, Paris, Seuil, 1970.
- ALIOUA (K.), CLAISSE (A.), MORSY (M.), SAAF (A.), EL MALKI (H.), DOUMOU (E.), L'espace de l'Etat. Réflexions sur l'Etat au Maroc et dans le Tiers-Monde, Rabat, Edino, 1985.
- AMSELLE (Jean-Loup) et M'BOKOLO (Elikia) (dir.). Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique, Paris, La Découverte, 1985.
- ANDERSON (Perry), Sur Gramsci, Paris, Maspéro, 1978.
- APTER (David E.), Pour l'Etat. Contre l'Etat, Paris, Economica, 1988.
- ASSO (Bernard), Le Chef d'Etat africain. L'expérience des Etats africains d'expression française, Paris, Albatros, 1976.
- ASSOCIATION FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Table ronde sur les trajectoires du politique en Afrique et en Asie, Troisième Congrès National de l'AFSP, Bordeaux, 5-8 octobre 1988.
- BADIE (Bertrand), Le développement politique, Paris, Economica, 1984 (3^{ème} éd.).
- BADIE (Bertrand), Culture et politique, Paris, Economica, 1986 (2^{ème} éd.).
- BADIE (Bertrand), Les deux Etats. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam, Paris, Fayard, 1986.
- BADIE (Bertrand) et BIRNBAUM (Pierre), Sociologie de l'Etat, Paris, Grasset, 1979.
- BALANDIER (Georges), Anthropologie politique, Paris, PUF, 1967.
- BALANDIER (Georges), Anthro-po-logiques, Paris, PUF, 1974.
- BALANS (Jean-Louis), COULON (Christian) et GASTELLU (Jean-Marie), Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal, Paris, Pedone, 1975.
- BAYART (Jean-François), L'Etat au Cameroun, Paris, Presses de la FNSP, 1984 (2^{ème} éd.).
- BAYART (Jean-François), Le politique par le bas en Afrique Noire, Politique africaine (Paris), N° 1, janvier 1981, p.p. 53-82.
- BAYART (Jean-François), La revanche des sociétés africaines, Politique africaine (Paris), N° 11, septembre 1983, p.p. 95-128.
- BAYART (Jean-François), L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Paris, Fayard, 1989.
- BERQUE (Jacques), Les Arabes d'hier à demain, Paris, Seuil, 1969 (2^{ème} éd.).

- BERQUE (Jacques), "Introduction. Nomades et nomadisme en zone aride", Revue internationale des sciences sociales (Paris), 1959, vol XI, N° 4, p.p. 501-518.
- BOUDON (Raymond) et BOURRICAUD (François), Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 1982.
- BOURDIEU (Pierre), Choses dites, Paris, Editions de Minuit, 1987.
- BURGAT (François), L'Islamisme au Maghreb. La voix du Sud, Paris, Karthala, 1988.
- CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE (Paris), Les classes sociales dans le monde d'aujourd'hui, vol XXXVIII, 1965.
- CAMAU (Michel), Pouvoir et institutions au Maghreb, Tunis, Ceres productions, 1978.
- CENTRE D'ETUDES D'AFRIQUE NOIRE (CEAN), L'évolution récente du pouvoir en Afrique Noire, Talence, 1977.
- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES (CERI), Modes populaires d'action politique, Paris, 1981...
- CHRETIEN (Jean-Pierre) et PRUNIER (Gérard) (dir.), Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala-ACCT, 1989.
- CLAISSE (Alain) et CONAC (Gérard) (dir.), Le grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb, Paris, Economica, 1988.
- CLASTRES (Pierre), La société contre l'Etat, Paris, Editions de Minuit, 1974.
- CONAC (Gérard) (dir.), Les institutions constitutionnelles des Etats d'Afrique francophone et de la République malgache, Paris, Economica, 1979.
- CONAC (Gérard), L'Afrique et la science politique, Mondes et cultures (Paris), XLI, novembre 1981, p.p. 711-733.
- CONAC (Françoise), CONAC (Gérard) et SAVONNET-GUYOT (Claudette), Les politiques de l'eau. Développement agricole et participation paysanne, Paris, Economica, 1985.
- COULON (Christian), Système politique et société dans les Etats d'Afrique Noire, Revue Française de Science Politique (Paris), vol XXII, N° 5, octobre 1972, p.p. 1049-1073.
- COULON (Christian), Le marabout et le prince, Paris, Pedore, 1981.
- COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), Afrique Noire. Permanences et ruptures, Paris, Payot, 1985.
- EISENSTADT (S.N.) and LEMARCHAND (R.), Political clientelism, patronage and development, Beverly Hills, Sage, 1981.
- ESPACE-TEMPS (Paris), Tiers-Monde : Faim de théorie, N° 36, 1987.
- ETIENNE (Bruno), L'Islamisme radical, Paris, Hachette, 1987.

- EVANS-PRITCHARD (E.E.) and FORTES (M.), African political systems, Oxford, Oxford University Press, 1970.
- FAURE (Y.A.) et MEDARD (J.F.), Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1982.
- FOSSAERT (Robert), La société / Les Etats, Paris, Seuil, 1981.
- GARDET (Louis), Encyclopédie de l'Islam, Leiden, 1973.
- GEERTZ (Clifford), Old Societies and New States, New York, The Free Press, 1963.
- GELLNER (Ernest) and MICAUD (Charles), Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa, London, Duckworth, 1973.
- GELLNER (Ernest) and WATERBURY (John), Patrons and clients in Mediterranean Societies, London, Duckworth, 1977.
- GLELE (Maurice A.), Religion, culture et politique en Afrique Noire, Paris, Economica, 1981.
- GRAWITZ (Madeleine) et LECA (Jean), Traité de science politique, Paris, PUF, 1985.
- HERMET (Guy) (dir.), Totalitarismes, Paris, Economica, 1984.
- HOMMAGE A GEORGES BALANDIER. Afrique plurielle, Afrique actuelle, Paris, Karthala, 1986.
- HYDEN (Goran), Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an uncaptured peasantry, London, Ibadan, Nairobi, Heinemann, 1982.
- HYDEN (Goran), No shortcuts to progress : African development management in perspective, Berkeley, University of California Press, 1983.
- KAMTO (Maurice), Pouvoir et droit en Afrique Noire : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique Noire francophone, Paris, LGDJ, 1987.
- KAZANCIGIL (Ali) (dir.), l'Etat au pluriel. Perspectives de sociologie historique, Paris, Economica, 1985.
- LACOSTE (Yves), Ibn Khaldun. Naissance de l'histoire, passé du Tiers-Monde, Paris, Maspéro, 1966.
- LA PALOMBARA (Joseph) and WEINER (Myron), Political parties and political development, Princeton, Princeton University Press, 1966.
- LAPIERRE (Jean-William), Vivre sans Etat ?, Paris, Seuil, 1976.
- LAROUÏ (Abdallah), L'idéologie arabe contemporaine, Paris, Maspéro, 1967.
- LAROUÏ (Abdallah), Islam et modernité, Paris, La Découverte, 1987.
- LE BRIS (Emile), LE ROY (Etienne) et LEIMDORFER (François), Enjeux fonciers en Afrique Noire, Paris, Karthala, 1983.
- LECA (Jean), VATIN (Jean-Claude), L'Algérie politique, institutions et régime, Paris, Presses de la FNSP, 1975.

- LECA (Jean), A propos de l'Etat : la leçon des "Etats non occidentaux", in Mélanges GRAWITZ, Paris, Dalloz, 1982, p.p. 201-230.
- LEVEAU (Rémy), Le fellah marocain défenseur du trône, Paris, Presses de la FNSP, 1976.
- MAHIOU (Ahmed), Le parti unique en Afrique, Paris, LGDJ, 1969.
- MARTIN (Denis), Par delà le Boubou et la Cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire, Canadian Journal of African Studies (Ottawa), vol 20, N° 1, 1986, p.p. 4-35.
- MARTIN (Michel), La militarisation des systèmes politiques africains, Québec, Ed. Naaman de Sherbrooke, 1976.
- M'BEMBE (J.A.), Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire, Paris, L'harmattan, 1985.
- MEDARD (Jean-François), L'Etat sous-développé en Afrique Noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?, Talence, Travaux et documents N° 1, CEAN, 1982.
- MELANGES OFFERTS à P.F. GONIDEC, L'Etat moderne horizon 2000. Aspects internes et externes, Paris, LGDJ, 1985.
- MICHALON (Thierry), Quel Etat pour l'Afrique ?, Paris, L'harmattan, 1984.
- ORSTOM, Le développement : idéologies et pratiques, Paris, 1983.
- PARTANT (François), La fin du développement, Paris, Maspéro, 1982.
- PASCON (Paul), Segmentarité et stratification dans la société rurale marocaine, Bulletin économique et social du Maroc (Casablanca), N°s 138-139, mars 1979.
- POLITIQUE AFRICAINE (Paris), Numéro 1 (1981) La politique en Afrique Noire : le haut et le bas ; numéro 11 (1983) Quelle démocratie pour l'Afrique ? ; numéro 14 (1984) Les paysans et le pouvoir en Afrique Noire ; numéro 26 (1987) Classes, Etat, marché ; numéro 30 (1988) Noirs et Arabes : une histoire tourmentée.
- POUVOIRS (Paris), Numéro 12 : les régimes islamiques, 1983 (nouvelle édition) ; Numéro 25 : les pouvoirs africains, 1983.
- PRESENCE AFRICAINE (Paris), Colloque sur la problématique de l'Etat en Afrique Noire, N°s 127-128, 1983.
- REVUE FRANCAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER (Paris), Etat et société en Afrique Noire, N°s 250 à 253, tome LXVIII, 1981.
- REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE (Paris), Passage au politique, vol. 35, N° 3, juin 1985.
- REVUE TIERS-MONDE (Paris), L'Islam et son actualité pour le Tiers Monde, N° 92, octobre-décembre 1982 ; Le rôle de l'Etat dans le Tiers-Monde, N° 93, janvier-mars 1983.

- RIVIERE (Claude), *Classes et stratifications sociales en Afrique*, Paris, PUF, 1978.
- ROBIN (Maurice), *Histoire comparative des idées politiques*, Paris, Economica, 1988.
- ROY (M.P.), *Les régimes politiques du Tiers-Monde*, Paris, LGDJ, 1977.
- SAHLINS (Marshall), *Au coeur des sociétés*, Paris, Gallimard, 1980.
- SALOMON (Jean-Jacques), *Prométhée empêtré. La résistance au changement technique*, Paris, Anthropos, 1984 (2^{ème} éd.).
- SAVONNET-GUYOT (Claudette), *Etat et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain*, Paris, Karthala, 1986.
- SCHMITZ (Jean), *Un politologue chez les marabouts*, Cahier d'études africaines (Paris), 91, 1983, p.p. 329-351.
- SYLLA (Lancine), *Tribalisme et parti unique en Afrique Noire*, Paris, FNSP, 1977.
- TERRAY (Emmanuel) (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'harmattan, 1987.
- TIMSIT (Gérard), *Administration publique des PVD et environnement socio-culturel*, Paris, Unesco (Division de l'étude du développement), 1977.
- TODD (Emmanuel), *La troisième planète. Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, Seuil, 1983.
- TODD (Emmanuel), *L'enfance du monde. Structures familiales et développement*, Paris, Seuil, 1984.
- UNESCO, *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, Les Presses de l'Unesco, 1981.
- UNESCO, *Administration et participation dans les PVD (Colloque d'Oran)*, Paris, 1982.
- WATERBURY (John), *Le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975.
- ZIEGLER (Jean), *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Seuil, 1978.
- ZOLBERG (Aristide), *One Party Government in the Ivory Coast*, Princeton. Princeton University Press, 1964.

DEUXIEME PARTIESOURCES SPECIFIQUES A LA MAURITANIEI. ARCHIVES1) Archives nationales du Sénégal (Dakar)A. Série 2 G . Rapports politiques et rapports d'ensemble

- 1941, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1942, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1943, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1944, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1945, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1946, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1947, Mauritanie, Rapport politique trimestriel (1^{er} trimestre).
- 1948, * Mauritanie, Rapports politiques trimestriels (1^{er} et 2^{ème} trimestres) ;
* Mauritanie, Cercle de l'Adrar, Bulletin trimestriel de renseignements (juillet, septembre) ;
* Mauritanie, Cercle de la Baie du Lévrier, Bulletin mensuel de renseignements extérieurs (mai).
- 1949, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1953, * Mauritanie, Rapport annuel d'ensemble sur le fonctionnement des services ;
* Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des évènements (15 août-15 novembre) ;
* Mauritanie, Gendarmerie nationale, Fiche trimestrielle sur la situation des services (4^{ème} trimestre).
- 1954, * Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des évènements (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres) ;
* Mauritanie, Gendarmerie nationale, Fiche trimestrielle sur la situation du territoire (2^{ème} trimestre).
- 1955, * Mauritanie, Affaires politiques, Bulletins mensuels de renseignements (février à juillet, décembre) ;
* Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des évènements (4^{ème} trimestre).

- 1957, * Mauritanie, Affaires politiques, Bulletin mensuel de renseignements (janvier) ;
- * Mauritanie, Gendarmerie nationale, Renseignements trimestriels sur la situation du territoire (3^{ème} trimestre).

B. Série 9 G . Bulletins de renseignements et rapports d'ensemble

- 1947, Rapport politique.
- 1948, Revue trimestrielle des évènements (3^{ème} trimestre).
- 1949, * Revue trimestrielle des évènements (4^{ème} trimestre) ;
- * Tableau des principales tribus de la Mauritanie par cercle et par subdivision.
- 1950, Revue trimestrielles des évènements (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres).
- 1951, * Rapport politique, Année 1951 ;
- * Revue trimestrielle des évènements (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres).
- 1952, * Revue trimestrielle des évènements (2^{ème} trimestre) ;
- * Revue des évènements du second semestre 1952 et de la période du 1.1.53 au 15.2.53.
- 1953, Revue des évènements (du 15.1.53 au 15.5.53 ; du 15.5.53 au 15.8.53 ; du 15.11.53 au 15.2.54).

2) Archives nationales de Mauritanie (Nouakchott)A. Série E 3 (Questions politiques)

- Dossier N° 1, Correspondance administrative diverse.
- " " 4, * Grèves lycéennes de 1969 ;
* Conflits syndicaux (1969).
- " " 5, Situation politique (1965).
- " " 6, Problèmes syndicaux.
- " " 7, Correspondance administrative diverse.
- " " 9, " " "
- " " 13, " " "
- " " 14, " " "
- " " 28, Soldes des chefs traditionnels (1969).
- " " 29, Questions syndicales.
- " " 32, Assemblée nationale (1967).
- " " 39, Rapports politiques (1951).
- " " 71, PPM.
- " " 79, Affaires relatives au droit de la terre.
- " " 85, Bulletins politiques mensuels (1958).
- " " 126, * Notice militaire sur la Mauritanie (1957) ;
* Tableau de commandement (1957).
- " " 128, Fiches de solde des chefs traditionnels (1961).
- " " 144, * Dossier sur Hormaould BABANA (1956) ;
* Conflits de terrains à M'Bout.
- " " 151/1, Rapport politique 1957.
- " " 176/1, Syndicats.
- " " 171/2, Rapports politiques (1955).
- " " 177, Election des conseillers urbains et ruraux (1966).
- " " 182, Etablissement et révision des listes électrorales (1964).
- " " 195, Procès-verbaux de conseils ruraux.
- " " 209, Elections municipales (1960).
- " " 249, Rapports politiques (avant l'indépendance).
- " " 250, Rapports politiques (avant l'indépendance).
- " " 251, Affaires tribales.
- " " 253, Note sur la politique agricole (1959).
- " " 253 bis, Affaires tribales.

- Dossier N° 255, Fiches de renseignements (tribus).
- " " 256, Rapports politiques.
- " " 257, * Rapports politiques (1946.1947.1949) ;
* Problèmes ethniques (1951).

B. Série Présidence

- Dossier N° 23, Création de la Nahda.
- " " 97, * Bulletins politiques mensuels (1958.1959) ;
* Lutttes tribales (1958) ;
* Tensions Peulhs-Maures.
- " " 174, * Constitutionnalisation du Parti (1965) ;
* Elections législatives (1965) ;
* Discours d'Ahmed ould MOHAMED SALAH à l'Assemblée nationale (1965).
- " " 175, * Diverses lettres de responsables politiques ;
* Liste des députés élus en 1965.
- " " 196, Miferma.
- " " 203, PPM (BPN, rapports. 1965.1966).
- " " 215, PPM. Résolutions du Congrès de Kaedi (1964).
- " " 242, * Plusieurs numéros de "la voix du peuple" (organe du PPM) ;
* Un numéro de "l'unité" (organe du mouvement socialiste arabe de Mauritanie). 1967.
- " " 243, * Rapport sur l'état de la Nation (1960) ;
* Exposé du premier Ministre devant l'Assemblée Nationale.
- " " 244, Statut des chefs traditionnels (1958).
- " " 259, Bulletins de renseignements (1962).
- " " 264, * Document intitulé "Dix ans de vie politique de Horma ould BABANA" ;
* UTM (1961.1964).
- " " 267, * Note sur les évènements de Néma (1962) ;
* Evolution de la situation Regueibat (1962).
- " " 277, * 2^{ème} Congrès ordinaire du PPM. Aïoun ;
* 3^{ème} Congrès ordinaire du PPM. Nouakchott. 1968.
(résolutions, débats, ...).
- " " 291, * Divers documents sur le Sahara ;
* Lettre de démission d'Ahmed Baba MISKE.

- Dossier N° 293, * BPN du PPM ;
* Rapports PPM-UTM (1967).
- " " 295, 2^{ème} Congrès du PPM.
- " " 305, Diverses correspondances (hommes politiques, ambassadeurs)
destinées à Moktar ould DADDAH.
- " " 312, Réunions du BPN.
- " " 325, * Diverses lettres critiques à l'encontre du PPM ;
* Tendances dans le PPM.
- " " 348, Divers documents relatifs aux "visées du Maroc sur la
Mauritanie". (1963).
- " " 368, * Relations Administration-Parti. (1964) ;
* Election présidentielle (1966) ;
* Congrès d'Aleg (1958) ;
* Interdiction d'un parti d'opposition, le FND (1964) ;
* Bulletin du PRM (1960).
- " " 371, Assemblée nationale (1966.1967).
- " " 412, * Problèmes ethniques ;
* Création d'un parti d'opposition, El Baath el Maurityani
(1962).
- " " 416, Plusieurs discours de Moktar ould DADDAH (1963.1964).
- " " 505/2, Correspondances diverses.
- " " 506/2, Assemblée nationale (1963).
- " " 657, Conférence des gouverneurs de région (1978).
- " " 665, * Conseil national du PPM (1976) ;
* Congrès de l'UTM (1976).
- " " 670, Documents sur l'affaire du Sahara.
- " " 739, Loi-cadre. (1957).
- " " 759, Assemblée territoriale (1958).
- " " 826, * BPN ;
* Rapports syndicat-parti (1972) ;
* Règlement intérieur du CIF ;
* Lutte contre la dépravation des moeurs (1972) ;
* Rôle de l'Islam (1972).
- " " 846, * Affaire du Sahara ;
* Rapport sur la situation de Cominor depuis sa
nationalisation ;
* Note du gouverneur d'Akjoujt (tribalisme, clanisme, ...) ;
* Incident de BéniChab "à caractère esclavagiste".

- Dossier N° 871, Assemblée nationale.
- " " 881, * Communes rurales (1958-1960) ;
* Cadeaux politiques (1960) ;
* Communes urbaines (1960.1962) ;
* Elections municipales (1960).
- " " 882, Message de Moktar ould DADDAH à la session extraordinaire de l'Assemblée nationale du 6.4.62.
- " " 915, * Congrès du PPM de 1971 ;
* Statuts du Parti (1971).
- " " 924, Documents relatifs au PPM.
- " " 954, * Assemblée nationale (1971 à 1973) ;
* PPM. Congrès de Nouakchott (1963).
- " " 963, * Nationalisation de la Miferma (1974) ;
* Rapport du haut commissariat aux affaires religieuses (1970).

3) Archives du ministère de l'intérieur (Nouakchott)

A. Sur le PPM

- 3^{ème} congrès ordinaire du PPM, 1968.
- Permanence nationale, Centre d'information et de formation (CIF), Tribune du CIF, Mars 1974.
- 4^{ème} congrès ordinaire du PPM, Nouakchott, 1975.
- Commissariat politique chargé de l'INEEP, Recueil des conférences sur les grandes théories politiques, Juin-octobre 1976.
- Conseil national, Session ordinaire, Juin 1976.
- Commissariat politique chargé de l'INEEP,
Conférences,
* La Mauritanie dans le Tiers-Monde. Juin 1976 ;
* Les constantes révolutionnaires du PPM. Juin 1976.
- Jeunesse du PPM, Travaux du 1^{er} congrès, Nouakchott, Août 1977.

B. Divers

- Etude historique succincte de la tribu guerrière oulad DAMAN, 1947.
- Discours prononcé par M^e Moktar ould DADDAH devant l'Assemblée nationale le 28.11.1961 sur l'Etat de la Nation.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 28.11.1963.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1964.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1965.
- J.O. des débats de l'Assemblée nationale, Session ordinaire, Mai-juillet 1968.
- Bilan décennal, Moktar ould DADDAH, 1960.1970.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1970.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1971.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1974.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1975.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1976.
- Rapport sur l'Etat de la Nation. 1977.
- Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz, 10 août 1973.
- R.I.M., 5^{ème} région, Rapport de fin d'année, 12 novembre 1975.
- R.I.M., 6^{ème} région, Rapport d'activité de la 6^{ème} région au titre du 1^{er} trimestre 1976.
- Rapport annuel du Préfet de Boghé, 1979.
- R.I.M., Rapport annuel du Préfet de M'Bagne, 1979.
- R.I.M., Région du Brakna, Rapport de fin d'année, 1980.

II. TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- ould ABDALLAHI (Ahmed Miske), Le district de Nouakchott face au phénomène de l'exode rural, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1982.
- ould ABDOU (Mohamed Habiboullah), L'information en Mauritanie, Thèse de 3ème cycle, Paris II (Institut français de presse et des sciences de l'information), 1975.
- ABOU (Souleymane Ndiaye), Les problèmes du secteur rural en Mauritanie et des projets ruraux dans le cadre du IVème Plan, Mémoire, Faculté de droit, Dakar, 1984.
- AHMED (Mohamed Lemine), L'abolition de l'esclavage en Mauritanie, Mémoire, Faculté de droit, Dakar, 1983.
- AIDARA (Mohamedou), Criminalité à Nouakchott, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- AMADOU (El Hadj), Evolution des structures socio-économiques en Mauritanie des origines à 1959, Mémoire, Section sociologie, Paris VIII, 1981.
- ARNAUD (Jean), La Mauritanie et la mer : vers un "front pionnier littoral" ? , Thèse de 3ème cycle, Paris X, 1977.
- ARNAUD (Jan-Claude), Le système politique de la Mauritanie. 1960-1980, Thèse d'Etat en droit public, Paris I, 1981.
- BA (Boubacar), Contribution à l'analyse critique des textes consacrés à la tenure foncière du Fouta Tooro, Mémoire, EHESS, 1983.
- BA (Boubacar), Les problèmes agraires et la question de l'esclavage en Mauritanie : l'exemple des Tagat du Brakna, Mémoire, EHESS, 1985.
- BA (Haimout), La Mauritanie et le droit de la mer, Mémoire, Institut du droit de la paix et du développement, Nice, 1982.
- BA (Moussa Batchily), Le parti du peuple mauritanien, Thèse de 3ème cycle, Paris VII, 1983.
- BA (Yaghouba Aboubacry), Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.
- BAL (Amadou Tidiane), L'évolution de la politique extérieure de la R.I.M. depuis 1960 et ses incidences sur la question nationale, Mémoire, IEP Grenoble, 1984.
- BALANS (Jean-Louis), Le développement du pouvoir en Mauritanie, Thèse d'Etat en sciences politiques, Bordeaux I, 1980.
- BARO (Mamadou Amadou), Contribution à une étude socio-économique d'expériences d'aménagements hydro-agricoles en Mauritanie. Cas du périmètre pilote du Gorgol, Mémoire, Faculté des lettres, Dakar, 1984.

- ould BIZBADI (Moktar), Les structures d'éducation des masses, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- BONIS (Jean), Travailleurs et entreprises au début de l'industrialisation. Le cas mauritanien, Thèse de 3ème cycle, Université de Paris, 1966.
- ould BOUBACAR (Abdellahi), Les élections municipales de 1986 à Nouakchott, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1987.
- ould BOUBACAR (Mohamed), La vie sociale en Mauritanie, Ecole de perfectionnement des cadres du Maroc, 1980.
- BUISSON (Pierre-Jean), L'entreprise publique en Mauritanie : représentations et enjeux, Thèse de 3ème cycle, Bordeaux I, 1978.
- CARATINI (Sophie), Les Regueibats, Thèse d'Etat en lettres et sciences humaines, Paris VII, 1984.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème-XIXème). Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse d'Etat en sociologie, Paris V, 1985.
- ould CHEIKH SIDYA (Mohamed), La fonction publique en Mauritanie, Thèse, Paris II, 1974.
- DIALLO (Alpha), Mutations écologiques et changements sociaux en milieu halpulaar, Faculté des lettres, Dakar, 1985.
- DIALLO (Amadou Ousmane), Système productif et système éducatif en Afrique. Une étude sur la mobilité, le cas de la Mauritanien, Thèse, Université de Dijon, 1982.
- DIALLO (Djibril), Fiscalité et structures économiques. Contribution à la connaissance du rôle de l'impôt dans l'économie mauritanienne, Thèse de 3ème cycle, Université de Bordeaux I, 1983.
- DIALLO (Oumar Amadou), L'administration et les structures d'éducation des masses, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.
- DIAGNE (N'dary), Ecole, langues et cultures en Mauritanie, Thèse de 3ème cycle, Paris V, 1984.
- DIAWARA (Soulé), Dépendance et indépendance alimentaire en R.I.M., Mémoire d'économie, Paris I, 1982.
- ould DIH (Cheikh), Incidence de la culture irriguée sur la situation socio-économique des populations de la rive droite du Fleuve Sénégal, Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, 1983.
- DIOP (Mamoudou), La propriété foncière dans la région de l'Assaba, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.

- ould ETHMANE Sid Ahmed Yessa (Abdel Nasser), L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1987.
- FACER (Latifa), Les relations maroco-mauritaniennes de 1960 à 1975, Thèse de 3ème cycle, Paris I, 1983.
- FALL (Abdellahi), La famille Cheikh Sidya : influence temporelle et spirituelle (1775-1925), Mémoire, ENS, Nouakchott, 1983.
- FALL (Cheikh M'Backé), La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géo-politique de l'Afrique du nord-ouest, Thèse de 3ème cycle, Faculté de droit, Reims, 1983.
- FALL (Oumar), Contribution à l'étude de la fonction publique mauritanienne et ses problèmes actuels, Thèse, Orléans, 1988.
- FESSARD de FOUCAULT (Bertrand), Premiers jalons pour l'étude d'une nation nouvelle : Mauritanie 1955-1972, Thèse de droit public, Paris II, 1972.
- HERVOUET (Jean-Pierre), Types d'adaptations sahéliennes, l'exemple des éleveurs de la Mauritanie centrale méridionale, Thèse de 3ème cycle, Rouen, 1975.
- HOCHET (Anne-Marie), La femme toucouleur dans la société rurale actuelle en voie de mutation, Thèse de 3ème cycle, Paris, 1975.
- d'HONT (Olivier), Les Kebe de Nouakchott, Thèse en sciences humaines, Paris V, 1985.
- KANE (Hamidou Baba), Médias et pouvoirs dans un PVD (le cas de la Mauritanie), Thèse de 3ème cycle, Paris II, 1983.
- KANE (Mamadou), Evolution récente de la femme citadine hallpulaar en R.I.M., Mémoire de sociologie, Nice, 1984.
- LY (Amadou Tidiane), Approvisionnement en eau potale des quartiers péri-urbains de Nouakchott, Mémoire, Nancy II, 1983.
- ould MOHAMED (Isselmou), L'exploitation minière et ses effets sur l'économie mauritanienne. Une appréciation critique, Mémoire de l'Institut national de statistiques et d'économie appliquée, Rabat, 1979.
- ould MOUKNASS (Hamdi), L'organisation administrative de la Mauritanie, Thèse, Paris II, 1968.
- MOULAYE (Mehdi), Les marchés publics en Mauritanie, Thèse de droit, Paris I, 1989.
- MOULAYE (Mohamed), Les problèmes de l'équilibre financier en Mauritanie, Thèse de 3ème cycle, Paris I, 1980.
- N'DIAYE (Yero), Périmètres irrigués et coopératives villageoises de la région du Gorgol, Mémoire de géographie, ENS, Nouakchott, 1983.

- NIANE (Youssouf Thierno), Le syndicalisme en Mauritanie, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- PAPA (Nguissali Fall), Problèmes de la planification de l'emploi dans le secteur moderne en R.I.M. : le cas de la fonction publique, Mémoire en sciences économiques, Dakar, 1984.
- PELLETIER (François-Xavier), Passé, présent et avenir des Imragen Barikallah, Mémoire, EHESS, 1974.
- SERGHINI (Chaouki), Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales, Thèse d'Etat en droit, Nice, 1982.
- ould SIDI MOHAMED (Mohamed), Urbanisation et sub-urbanisation à Nouakchott, Thèse de 3ème cycle, Paris VII, 1985.
- SOUMARE (Mamadou), La migration vers la France : base de la survie des Tulelinko, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1985.
- SOW (Abdoulaye), Phénomène urbain et délinquance juvénile (cas mauritanien et sénégalais), Mémoire, Faculté de lettres, Dakar, 1984.
- SOW (Daouda), Contribution à l'étude de l'Islam en Afrique : la communauté Tijani de Madina Gorras, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1986.
- SOW (Souleymane), Le développement du secteur rural dans une économie extravertie : étude du cas mauritanien, Mémoire, IDEP, Dakar, 1981.
- STEINKAMP-FERRIER (Lucie), Sept village du Guidimaka mauritanien face à un projet de développement : l'histoire d'une recherche, Thèse de 3ème cycle, EHESS, 1983.
- SY (Hamadi Samba), Islam et résistances à la pénétration française au Guidimaka mauritanien de 1850 à 1914, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1983.
- TANDIA (Yacouba), L'artisanat alimentaire à Nouakchott, Mémoire en sciences économiques, Université de Nouakchott, 1986.
- ould YAHYA ould Abdelfettah (Sedena), L'organisation de l'administration territoriale en RIM, Ecole de perfectionnement des cadres de Kénitra (Maroc).
- YALL (Zekaria), L'organisation de la propriété foncière et domaniale en Mauritanie, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1985.
- YATERA (Samba), Aspects socio-culturels du problème de l'émigration et du développement rural dans un village de la vallée du Fleuve Sénégal, Mémoire, Faculté de lettres, Nice, 1985.

III OUVRAGES

- ABEILLE (Barbara), A study of female life in Mauritania, Washington DC, USAID, 1979.
- ADAMS (Adrian), Le long voyage des gens du Fleuve, Paris, Maspéro, 1977.
- ADAMS (Adrian), La terre et les gens du Fleuve : jalons, balises, Paris, L'harmattan, 1985.
- ALOVO-KANE (Henriette), La sécheresse en Mauritanie. Un dossier d'information, Dakar, Unicef, 1984.
- AMILHAT (P.), Petite chronique des Idou Aïch, héritiers guerriers des Almoravices sahariens, Paris, Geuthner, 1937.
- AMIN (Samir), L'Afrique de l'ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation. 1880-1970, Paris, Editions de Minuit, 1971 (p. 101...).
- ARNAUD (Jean), La Mauritanie. Aperçus historique, géographique et socio-économique, Paris, Le Livre Africain, 1972.
- ARNAUD (Jean-Claude), Les institutions politiques de la Mauritanie. Cours de droit constitutionnel, Nouakchott, ENA, 1975.
- ASSIDON (Elsa), Sahara occidental, un enjeu pour le nord-ouest africain, Paris, Maspéro, 1978.
- ATLAS DE LA MAURITANIE, Paris, Editions Jeune Afrique, 1977.
- AUBINIÈRES (Y.), La hiérarchie sociale des Maures, Paris, Mémoire CHEAM N° 1496, 1949.
- BA (Amadou Racine), The use of national languages in the school system of Mauritania, New-York, Columbia University, 1978.
- BA (Oumar), Le Fouta-Toro au carrefour des cultures. Les Peuls de la Mauritanie et du Sénégal, Paris, L'harmattan, 1977.
- OULD BAH (Mohamed el Moktar), La littérature juridique et l'évolution du Malikisme en Mauritanie, Tunis, Publications de l'université de Tunis, 1981.
- BANQUE MONDIALE, Rapport d'évaluation : RIM. Entreprises publiques. Projet d'assistance technique et de redressement, Washington DC, 1985.
- BANQUE MONDIALE, Mémoire économique. République Islamique de Mauritanie, Washington DC, 1985.
- BARBIER (Maurice), Le conflit du Sahara occidental, Paris, L'harmattan, 1982.
- BARRY (Boubacar), Le royaume du waalo. Le Sénégal avant la conquête, Paris, Maspéro, 1972.
- BAZEID (Ahmed ould Miske Ahmed), Le nomade maure, Paris, Mémoire ENFOM.
- BELVAUDE (Catherine), La Mauritanie, Paris, Karthala, 1989.

- BESLAY (François), Croyances et préceptes para-religieux en Mauritanie, Paris, Mémoire CHEAM N° 1003, 1946.
- BESLAY (François), Aperçu sur les croyances, coutumes et institutions des Maures, Paris, Mémoire CHEAM N° 1415, 1948.
- BESLAY (François), Les Réguibats. De la paix française au Front Polisario, Paris, L'harmattan, 1984.
- BIARNES (Pierre), L'Afrique aux Africains. 20 ans d'indépendance en Afrique Noire francophone, Paris, Armand Colin, 1980. (p. 99...)
- B.I.T., Rapport de mission : redressement du secteur para-public des entreprises de la RIM, Genève, 1980.
- B.I.T./P.M.U.D., Rapport au gouvernement de la RIM sur le développement du mouvement coopératif, Genève, 1973.
- BONTE (Pierre), Pasteurs et nomades, l'exemple de la Mauritanie, in COPANS Jean (dir.) Sécheresses et famines du Sahel, Paris, Maspéro, 1975, Tome II, p.p. 62.86.
- BONTE (Pierre), Conditions et effets de l'implantation d'industries minières en milieu pastoral, l'exemple de la RIM, in Theodore MONOD ed. Pastoralism in Tropical Africa / Les sociétés pastorales en Afrique tropicale, London, Oxford University Press, 1975.
- BONTE (Pierre), Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens, in Equipe écologie et anthropologie des sociétés pastorales, ed. Production pastorale et sociétés, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1979.
- BONTE (Pierre), Caractéristiques des formations économiques et sociales sahariennes, in GALISSOT R. (ed) Structures et cultures précapitalistes, Paris, Anthropos, 1981.
- BONTE (Pierre) et ould CHEIKH (Abdel Weddoud), Nomadisme, migrations, sédentarisation dans la société maure, Paris, Unesco, 1981.
- BONTEMS (Claude), La guerre du Sahara occidental, Paris, PUF, 1984.
- ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), Propos sur la Chambre administrative de la Cour Suprême de Mauritanie, in G. CONAC et J. de GAUDUSSON (dir.) Les Cours Suprêmes en Afrique, III, La jurisprudence administrative, Paris, Economica, 1988, p.p. 246.257.
- BOURGES (Hervé) et WAUTHIER (Claude), Les 50 Afrique, Paris, Ed. du Seuil, 2 tomes, 1979, (T.1 p.342...).
- BOURGI (Robert), Réflexions sur le séminaire "la Mauritanie et les coopérations bilatérale et multilatérale", Nouakchott, ENA, Mars 1979.

- BOUTILLIER (Jean-Claude) et al., La moyenne vallée du Sénégal. Etude socio-économique, Paris, PUF, 1962.
- BRADLEY (Philippe) et al., Le Guidimaka mauritanien. Diagnostic et propositions d'action, London, War on want, 1977.
- BRADLEY (Ph.), Agriculture in the Mauritanian Guidimaka : environmental or social problem ?, in de BANDT Jacques et al., eds. European studies in Development. New trends in European development studies, London, Mac Millan, 1980.
- ould BRAHIM (Dey), Mémoire sur l'esclavage tel qu'il se présente en Mauritanie, Paris, Mémoire de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, 1959.
- BUGNICOURT (Jean-Jacques), Eléments d'une politique d'aménagement du territoire et de régionalisation en Mauritanie, RIM, Ministère de la Planification et du Développement rural, Dakar, IDEP, 1968.
- CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, Rapport de mission sur le crédit agricole en Mauritanie, Paris, 1979.
- CAILLIE (René), Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale, Paris, Ed. Anthropos, 1965.
- CARATINI (Sophie), Les Rgaybât (1610-1934), tome 1, Des chameliers à la conquête d'un territoire, Paris, L'harmattan, 1989.
- CENTRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, Mission de planification économique en Mauritanie : diagnostic de la situation socio-économique en Mauritanie, Montréal, 1972.
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUR LES SOCIETES MEDITERANEENNES (CRESM) / CENTRE D'ETUDES D'AFRIQUE NOIRE (CEAN), Introduction à la Mauritanie, Paris, Ed. du CNRS, 1979.
- CHAFFART (Georges), Les carnets secrets de la décolonisation, Paris, Calmann-Levy, 1965.
- CHARTRAND (Pierre) (dir.), La Mauritanie en mutation, Nouakchott, ENA, 1976.
- CHARTRAND (Pierre) (dir.), Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie. Essai de description, Nouakchott, ENA, 1977.
- de CHASSEY (Francis), L'étrier, la houe et le Livre, Paris, Anthropos, 1977.
- de CHASSEY (Francis), Mauritanie 1900-1975, Paris, Anthropos, 1978.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), Les multinationales et l'exploitation du fer mauritanien, Transnational corporations, mineral resources and industrialisation in Africa, Addis Abeba, 1979.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie, IMRS/UNITAR, 1982.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), Les problèmes actuels du nomadisme sahélien. Le cas de la Mauritanie, Nouakchott, IMRS, 1983.

- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), et BONTE (Pierre), Production pastorale et production marchande dans la société maure, in Philip Carl SALZMAN, Contemporaruru nomadic and pastoral people, Williamsburg, 1981.
- CHEIKH Mohamed El-Arbi ould Cheikh Ahmed, Ithazi, devinettes hassanya, Nouakchott, Centre culturel Saint-Exupéry, 1982.
- CHEIKH Saad Bouh Kamara, La formation des cadres administratifs et les exigences du développement, Nouakchott, ENA, 1981.
- CILSS/CLUB DU SAHEL / OCDE, Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, mauritanie, 1982.
- COLIN (G.S.), "Hartani", Encyclopédie de l'Islam, N^e 11^e éd., t.3., Leyde/Paris, 1971 (p. 237).
- CROUSSE (B.), Logique traditionnelle et logique d'Etat. Conflits de pratiques et de stratégies foncières : le cas de M'Bagne, in CROUSSE B., LE BRIS E. et LE ROY E. (dir). Espaces disputés en Afrique Noire. Pratiques foncières locales, Paris, Karthala, 1986, p.p. 199-217.
- CURRAN (B.D.) / SCHROCK (J.), Area handbook for Mauritania, Washington DC, US Government printing office, 1972.
- ould DADDAH (Marie-Thérèse), Cours de droit constitutionnel mauritanien, RIM, Nouakchott, Centre de formation administrative, 1964.
- DADDAH (Turkia), L'éducation et la formation en Mauritanie dans la perspective du développement endogène, Paris, Unesco, 1980.
- DAVID (Ph.), Les navétanes, Dakar, NEA, 1980.
- DECRAENE (Philippe), Tableau des partis politiques de l'Afrique au sud du Sahara, Paris, FNSP/CERI, 1963.
- DESIRE-VUILLEMIN (Geneviève), Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934, Dakar, Ed. Clairafrique, 1962.
- DI BEN AMAR, Ilôt de peine dans un océan de sable, Paris, La Pensée universelle, 1984.
- DIOP (Abdoulaye Bara), La société wolof. Tradition et changement, Paris, Karthala, 1981.
- DIOUF (Makhtar), L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie, Paris, Unesco, 1982.
- DOWNS (R.E.) / REYNA (S.P.), Socio-economic report on the 10th region of Mauritania, University of New Hampshire, 1976.
- DUBIE (Paul), La vie matérielle des Maures, Mémoire IFAN, 23, 1953.
- DUMONT (René), Mauritanie, Ronéotypé, 1982 (non diffusé).
- DUPIRE (M.), Organisation sociale des Peuls, Paris, Plon, 1970.

- DUSSAUZE-INGRAND (Elizabeth), L'émigration sarakollaise du Guidimaka vers la France, in S. AMIN ed. Modern migration in Western Africa / Les migrations en Afrique de l'ouest, London, Oxford University Press, 1974.
- EDIAFRIC, La documentation africaine,
 - L'Afrique Noire de A à Z, Paris, 3ème éd, 1979.
 - L'Afrique Noire politique et économique, Paris, 5ème éd, 1983.
- ENCYCLOPEDIE AFRICAINE ET MALGACHE LAROUSSE, République Islamique de Mauritanie, Paris, Librairie Larousse, 1964.
- EVALUATION TECHNOLOGIES INC., Mauritania : a country profile, Virginia, Arlington, 1984.
- FAO / PNUD, Mission de formulation d'une stratégie de développement du secteur rural et de programmation des activités de 1982 à 1986, Rome, 1981.
- FERAL (Gabriel), Le tambour des sables, Paris, Ed. France-Empire, 1984.
- FONDACCI, Maures et serviteurs noirs en pays nomades d'AOF, Paris, Mémoire CHEAM N° 811, 1946.
- GARNIER (Christine) et ERMONT (Ph.), Désert fertile. Un nouvel Etat : la Mauritanie, Paris, Librairie Hachette, 1960.
- GAUDIO (Attilio), Le dossier de la Mauritanie, Paris, Nouvelles éditions latines, 1978.
- GERTEINY (Alfred G.), Mauritanie, New-York, Praeger Publishers, 1967.
- GERTEINY (Alfred G.), Historical dictionary of Mauritania, New Jersey, The scarecrow Press, Metuchen, 1981.
- GOLDENSJOHN (Max David), Bureaucracy and development. A case from Mauritania, Harward University, 1978.
- GONIDEC (Pierre-François) (dir.), Encyclopédie juridique de l'Afrique, Abidjan, Dakar; Lomé, Les Nouvelles éditions africaines, 1982.
- ould HAMIDOUN (Moktar), Précis sur la Mauritanie. Centre IFAN Mauritanie, St Louis, 1952.
- ould HAMMONI (M..L.), Les confréries religieuses dans la société maure, Paris, Mémoire ENFOM, 1959.
- HODGES (Tony), Western Sahara. The Roots of a Desert War, Westport, Connecticut, Lawrence Hill and Cie, 1983.
- KANE (SAIDOU), Programme de recherche sur la formation sociale mauritanienne, Nouakchott, IMRS, 1981.
- KNAPP (Wilfrid), North West Africa. A Political and Economic Survey, Oxford University Press, 1977.
- KOITA (Youssouf), Les atouts économiques de la vallée mauritanienne, Tourcoing, 1967.

- KOWALSKA-LEWICKA (A.), Mauretania, Varsovie, Wiedza Powszechna, 1976.
 - LABORIE (Jean-Paul), LANGUMIER (Jean-François), KAMARA (Cheikh Saad Bouh), L'urbanisation de la Mauritanie, Paris, La Documentation française, 1988.
 - LAFEUILLE (Roger), Le tijanisme onze grains ou hamallisme, Paris, Mémoire CHEAM N° 1189, 1947.
 - de LAIGLESIA (A.C.), Breve estudio sobre las tribus moras de Mauritania, Madrid, Instituto Hispano-Arabe de Cultura, 1985.
 - LAIGRET (Christian), La naissance d'une nation. Contribution à l'histoire de la RIM, Nouakchott, Imprimerie Nationale, 1969.
 - MANZARDO (Andrew), Régime foncier et développement de la communauté en RIM, Madison, University of Wisconsin, 1982.
 - MARCHESIN (Philippe) * L'évolution politique et constitutionnelle de la Mauritanie, in A. CLAISSE et G. CONAC (dir), Le grand Maghreb, Paris, Economica, 1988, p.p. 73-86.
- * Formation des élites et système administratif, Le cas de la Mauritanie, in A. CLAISSE et G. CONAC (dir), op. cit., p.p. 314-322.
- MARTENS (A.), Un secteur non structuré dans lequel il se passe des choses : les apprentis de Nouakchott, in MARTENS A. (dir.), L'économie des pays arabes, Paris, Economica, 1983, p.p. 145-148.
 - MARTENS (A.) et MATTART (F.), L'économie mauritanienne de l'indépendance à nos jours, Montréal, 1980.
 - MARTIN (Cap.), L'Islam maure, Paris, Mémoire CHEAM N° 163, 1937.
 - MARTIN, Les tribus nomades de l'est et du nord, Paris, Mémoire CHEAM N° 200.
 - MARTY (Paul), Etudes sur l'Islam et les tribus maures. Les Braknas, Paris, Ed. Ernest Leroux, 1921.
 - MARTY (Paul), L'émirat du Trarza, Paris, Ed. Ernest Leroux, 1919.
 - MAURITANYI (Hamid el), L'indépendance néo-coloniale, Paris, Ed. Six Continents, 1974.
 - MERCER (John), Spanish Sahara, London, G. Allen and Unwin, 1976.
 - MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES. COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, Mauritanie. Analyse et conjoncture, Paris, 1972.
 - MISKE Ahmed Baba, La lutte des classes en Mauritanie, in ABDEL MALEK (A.) et al., Renaissance du monde arabe. Colloque interarabe de Louvain, Alger, Gembloux, 1972, p.p. 435-455.
 - MISKE Ahmed Baba, Al Wasit. Tableau de la Mauritanie au début du XXème siècle, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1970.
 - MISKE Ahmed Baba, Front Polisario : l'âme d'un peuple, Paris, Ed. Rupture, 1978.

- ould MOHAMED LAGHDAF (Cheikna), Le statut de la femme maure et son évolution récente, Paris, Mémoire de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, 1958.
- ould MOHAMED SALEH (Ahmed), Problèmes posés par la chefferie traditionnelle en pays maure, Paris, Mémoire ENFOM, 1959.
- MONOD (Théodore), L'émeraude des Garamantes. Souvenirs d'un Saharien, Paris, L'harmattan/ACCT, 1984.
- MONTEIL (Vincent), L'Islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique, Paris, Ed. du Seuil, 1980.
- NATIONS UNIES, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, Esclavage et pratiques esclavagistes, Rapport de mission en Mauritanie de M. BOSSUYT, Genève, 1984.
- NIEWIADOWSKI (Didier), Précis de droit administratif mauritanien, Nouakchott, ENA, 1983.
- NORRIS (H.T.), Saharan Myth and Saga, London, Oxford Library of African Litterature, 1972.
- OCDE / CILSS, Les migrations internationales sud-nord. Les migrants de la vallée en France, Paris, 1983.
- OMVS, Etude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal, 7 tomes, 1980.
- ONUDI, Stratégie de développement industriel pour la Mauritanie, Vienne, 1984.
- PEACE CORPS MAURITANIA, Womem in Mauritania, Nouakchott, 1981.
- PELLETIER (François-Xavier), Les hommes qui cueillent la vie. Les imragen, Paris, Flammarion, 1986.
- PIQUEMAL-PASTRE (Marcel), La République Islamique de Mauritanie, Paris, Berger Levrault, 1969.
- PITTE (Jean Robert), Nouakchott, capitale de la Mauritanie, Paris, Publications du département de géographie de l'Université Paris-Sorbonne, 1977.
- POLLET (E.) et WINTER (G.), La société soninké, Editions de l'Université de Bruxelles, 1971.
- PUJOS (Jérôme), Croissance économique et impulsion extérieure : étude sur l'économie mauritanienne, Paris, PUF, 1964.
- RAMS (études pour le ministère de l'économie et des finances. Préparation du IVème plan),
 - * Profils sociologiques : la Mauritanie négro-africaine, Nouakchott, 1980 (THIAM Bocar) ;
 - * Profils sociologiques : les Maures, Nouakchott, 1980 (A.W. ould CHEIKH) ;
 - * Changements sociaux : le devenir du pastoralisme, Nouakchott, 1980 (Mona FIKRY) ;

- * Changements sociaux : organisation sociale de la production agricole, Nouakchott, 1980 (Mona FIKRY) ;
- * Changements sociaux : mouvements de la population et migrations en Mauritanie, Nouakchott, 1980 (Piette BONTE) ;
- * Changements sociaux : modes d'accumulation et transformations sociales, Nouakchott, 1980 (Pierre BONTE) ;
- * Rapport synthétique sur les stratégies de développement, Nouakchott, 1981 (Peter CODY / Lawrence MORRISON) ;
(liste non exhaustive).
- République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, Recensement général de la population, Nouakchott, 1977.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère du développement rural, Programme d'action à moyen terme (1985-1990), Nouakchott, 1985.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'économie et des finances, Direction des domaines, 100 questions sur le domaine, Nouakchott, 1981.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, Les entreprises publiques mauritaniennes, Rapport sur le secteur parapublic, Nouakchott, 1983.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère chargé de la planification,
 - * Plan triennal : 1960 - 1962 ;
 - * Plan quadriennal : 1963 - 1968 ;
 - * IIème plan : 1970 - 1973 ;
 - * IIIème plan : 1976 - 1980 ;
 - * IVème plan : 1981 - 1985 ;
 - * Programme de redressement économique et financier : 1985 - 1988.
- République Islamique de Mauritanie, Secrétariat permanent du CMSN, Structures d'éducation des masses, Programme d'action éducative, Nouakchott, 1983.
- ROBERT (Dieter), Recueils bibliographiques concernant la Mauritanie. Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, Nouakchott, 1985.
- ROBERT (Dieter), Etudes et notes choisies préparées pour le Ministère du plan et de l'aménagement du territoire (emploi, esclavage, dette, ...), Nouakchott, 1985.
- ROCABOY (Cdt), L'hamallisme, Paris, Mémoire CHEAM N° 1153, 1947.
- RUDOLPHI (E.), La politique de la pêche en Mauritanie. Observations et recommandations, GTZ (coopération allemande), 1984.
- RUIZ DE CUEVAS (Teodoro), Mauritania, Madrid, Grafica International, 1977.
- SECK (Sidi Mohamed), Bassin du Fleuve Sénégal. Aspects fonciers et organisationnels dans le développement de la culture irriguée, OMVS, 1985.

- SEDES (Gilbert), L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, Unicef, 1967.
- SMALE (Melinda), Les femmes en Mauritanie : les effets de la sécheresse et de la migration sur leur statut économique et les implications pour les programmes de développement, Washington, USAID, 1980.
- STEWART (C.C.), Political authority and social stratification in Mauritania, in GELLNER (E.) and MICAUD (Ch.) eds, Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa, London, Duckworth, 1973, p.p. 375-393.
- STEWART (C.C.) and STEWART (E.), Islam and social order in mauritania. A case study from the XIXème century, London, Oxford University Press, 1973.
- TENAILLE (Franck), Les 56 Afrique, Paris, Maspéro, 1979.
- THEUNINCK (Serge) et WIDMER (Nicolas), Economie de la construction à Nouakchott, Paris, L'harmattan, 1987.
- THOMPSON (Virginia) and ADLOFF (Richard), The western Saharans. Background to conflict, London, Croom Helm, 1980.
- TOUPET (Charles), La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale sahélienne, Paris, Librairie Honoré Champion, 1977.
- TOUPET (Charles) et PITTE (Jean Robert), La Mauritanie. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1977.
- TRANCART (Cdt A.), Base et structure de la société maure, Paris, CHEAM, 1947.
- TRAORE (Alioune), Le cheikh Hamahoullah, in (C.A.) JULIEN (dir) Les Africains, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1978, p.p. 83-107.
- UNDR0, Sécheresse en Mauritanie, Genève, Nations Unies, 1984.
- UNESCO, Nomades et nomadisme au Sahara, Recherches sur la zone aride, XIX, Paris, 1963.
- UNESCO, La République Islamique de Mauritanie, Paris, 1978.
- UNESCO, Stratégie et méthodologie de la réforme de l'enseignement mauritanien, Paris, 1975.
- UNITED STATES DEPARTMENT OF STATE, Mauritania (Background notes), Washington DC, 1981.
- VIGNER (M.C.), Evolution politique de la Mauritanie, Association française de science politique, Paris, 1959.
- WANE (Yahya), Les Toucouleurs du Fouta. Stratification sociale et structure familiale, Dakar, IFAN, 1969.
- WANE (Yahya), L'espace et l'organisation foncière Toucouleur, in LE BRIS E., LE ROY E. et LEIMDORFER F. Enjeux fonciers en Afrique Noire, Paris, Orstom. Karthala, 1982.
- WESTEBBE (R.M.), The economy of Mauritania, New York, Praeger, 1971.

IV PERIODIQUES1) Périodiques traitant régulièrement de la Mauritanie.

- AFRICA CONFIDENTIAL (London), 43 articles recensés de 1965 à 1985.
- AFRICA CONTEMPORARY RECORD, Annual Surveys and Documents (London), Chronique annuelle sur la Mauritanie (part B).
- AFRICA SOUTH OF THE SAHARA (London), Chronique annuelle.
- AFRIQUE CONTEMPORAINE (Paris), 38 articles recensés de 1970 à 1986.
- L'ANNEE POLITIQUE AFRICAINE (Dakar), Chronique annuelle.
- ANNUAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD (Paris), Chronique annuelle de 1975 à 1985 (sauf 1979, 1980, 1981).
- ANNUAIRE DE LEGISLATION FRANCAISE ET ETRANGERE (Paris), Chronique annuelle (plus ou moins régulière).
- CHAAB (Nouakchott), Quotidien d'information (en français et en arabe).
- DEMAIN L'AFRIQUE (Paris), 16 articles recensés de 1978 à 1980.
- THE ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, Country Report (London), Analyse des faits politiques et économiques tous les quatre mois.
- GRAND MAGHREB (St Martin d'Hères), Revue mensuelle d'information.
- JEUNE AFRIQUE (Paris), 161 articles recensés de 1965 à 1986.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA R.I.M. (Bordeaux et Nouakchott à compter de janvier 1989), Depuis 1959, Mensuel.
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS (Paris), Revue hebdomadaire d'information.
- LE MONDE (Paris), 605 articles recensés de 1956 à 1985.

2) Divers

- AFRICA TODAY, Africa Books, London, 1981, Mauritania, p.p. 852-871.
- AFRIQUE ECONOMIQUE, Dakar, N° 34, 1er sem. 1982, p.p. 29-37, La nouvelle Mauritanie ; N° 35, 1er sem. 1983, p.p. 25-39, Mauritanie ; N° 36, 1er sem. 1984, p.p. 64- 66, Mauritanie.
- ould AHMED (Mohamed), "Où va la Mauritanie ?", Jonction (Paris), N° 4, 1981, p.p. 26-38.
- ANTHONIOZ Raphaëlle, "Les imragen, pêcheurs nomades de Mauritanie", Bull. IFAN (Dakar), Série B, N°s 3-4, 1967, p. 695 et 1968, p.p. 751-768.
- ARABIA, The islamic world review (London), "Mauritania : learning to live with troubled times", N° 21, may 1983, p.p. 36-41.
- BA (Oumar), "Du peuplement Peul de la subdivision de M'Bout", Notes africaines (Dakar), N° 124, Oct. 1969.
- BA (Oumar), "Notice sur les Peuls du Toro", Bull de l'IFAN (Dakar), t. 37, Série B, Avril 1975.
- BALANS (Jean-Louis), "La Mauritanie entre deux mondes", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Mai 1975, p.p. 54-64.
- BALANS (Jean-Louis), "Société plurale et intégration politique en Mauritanie", African Perspectives (Leiden), 2, 1977, p.p. 63-78.
- BALANS (Jean-Louis), "Chronique Mauritanie", Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), 1975, 1976, 1977, 1978.
- LE BANQUIER (Dakar), N° 3, Octobre 1982, "Spécial R.I.M.", 52 p.
- BENNOUNE (Mahfoud), "Mauritania : a neocolonial desert", Dialectical Anthropology (Amsterdam), vol. 3, N° 1, 1978, p.p. 43-66.
- BENNOUNE (Mahfoud), "The political economy of Mauritania : imperialism and class struggle", Review of African Political Economy (London), N° 12, 1978, p.p. 31-52.
- de BENOIST (J.R.), "La Mauritanie entre deux océans et deux Afrique", Croissance des jeunes nations (Paris), Septembre 1982, p.p. 11-15.
- BESCOND-FORGET (Mirène), "L'organisation judiciaire en Mauritanie", Revue juridique et politique Indépendance et Coopération (Paris), N°s 1-2, janvier-juin 1986, p. 113.
- BINGO. Le mensuel du monde noir (Dakar, Paris). "Cheikh Sidya, un grand humaniste", N° 274, Novembre 1975.
- BONIS (Jean), "Echelle de prestige social en Mauritanie", La sociologie du travail (Paris), N° 4, Octobre 1964.

- BONIS (Jean), "Syndicats et conflits collectifs en Mauritanie", Cultures et développement (Louvain), 5/1, 1973, p.p. 21-50.
- BONTE (Pierre), "Etude anthropologique et sociologique de la société mauritanienne : bilan et perspectives de recherche", Annales de l'Institut mauritanien de recherche scientifique (Nouakchott), N° 1, 1975, p. 88.
- BONTE (Pierre), "Multinational companies and national development : Miferma and Mauritania", Review of African Political Development (London), N° 2, 1975, p.p. 84-109.
- BONTE (Pierre), "La guerre dans les sociétés d'éleveurs nomades", Cahiers du Centre d'études et de recherches marxistes (Paris), N° 133, 1977.
- BONTE (Pierre), "Esquisse d'histoire foncière de l'émirat de l'Adrar", Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), 1983, p.p. 323-345.
- BONTE (Pierre), "Tribus, factions et Etat. Les conflits de succession dans l'émirat de l'Adrar", Cahiers d'études africaines (Paris), 87/88, XXII, (3.4), 1982, p.p. 489-516.
- BONTE (Pierre), "L'émirat de l'Adrar après la conquête coloniale et la dissidence de l'émir Sidi Ahmed (1909-1932)", Journal des Africanistes (Paris), 54, 2, 1984, p.p. 5-30.
- BONTE (Pierre), "Ramages maures", Journal des Africanistes (Paris), 55, 1/2, 1985, p.p. 39-52.
- BONTE (Pierre), "Une agriculture saharienne : les grāyr de l'Adrar mauritanien", Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée (Aix-en-Provence), 41/42, 1986, p.p. 378-396.
- BONTE (Pierre), "Donneurs de femmes ou preneurs d'hommes ? : les Awlād Qaylān, tribu de l'Adrar mauritanien", L'homme (Paris), 27, 102, 1987, p.p. 54-79.
- ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), "Le statut des établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de l'Etat en Mauritanie", Année africaine (Paris), 1984, p.p. 116-134.
- ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), "Existe-t'il un contentieux administratif autonome en Mauritanie ? Réflexions à propos d'une décision jurisprudentielle récente", Penant (Paris), 95, 786/787, 1985, p.p. 58-88.
- ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), "Chronique Mauritanie", Annuaire de législation française et étrangère (Paris), 1985, 1986, 1987.
- ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), "Regards sur la charte constitutionnelle du 9 février 1985", Revue mauritanienne de droit et d'économie (Nouakchott), N° 2, Juin-juillet 1987, p.p. 31-37.

- BOULAY (François), "Transfert de technologie et greffe industrielle dans les PVD : l'exemple mauritanien", Industries et travaux d'outre-mer (Paris), N° 315, Février 1980, p.p. 67-69.
- ould BOYAH (Brahim), "L'esclavage, cette forme primaire de l'exploitation de l'homme par l'homme doit disparaître chez nous", Futures cadres (ENA Nouakchott), Mars 1976, p.p. 27-30.
- BRENEZ (Jacques), "L'observation démographique des milieux nomades. L'enquête de Mauritanie", Population (Paris), T.26, N° 4, Juillet-août 1971, p.p. 721-736.
- BRITAIN (V.), "Un mode de vie perdu à jamais", Les nouvelles de l'Unicef (Paris), N° 120, 1984/2, p. 10.
- BUREAU (M.), "Sociologie de la mauritanie. Réflexions préliminaires", Annales de l'ENA (Nouakchott), 1976-1977.
- BULLETIN DE L'AFRIQUE NOIRE (Paris), "Le programme de redressement économique et financier 1985-1988", N°s 1301, 1310, 1311, 1314, 1315. Janvier, mars, avril 1986.
- LE CANARD ENCHAINE (Paris), "Petite contribution au 150ème anniversaire des Rotschild. Comment faire fructifier les allocations familiales", 26 avril 1967, p. 5 (article sur Miferma).
- LE CANARD ENCHAINE (Paris), "Mauritania te salutant", 21 octobre 1981.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud), "Notes sur l'élevage et l'organisation sociale des Bidân de Mauritanie", Production pastorale et société (Paris). 17, 1985, p.p. 55-65.
- ould CHEIKH (Abdel Wedoud) et SAISON (Bernard), "Le théologien et le somnambule : un épisode récent de l'histoire almoravide en mauritanie", Canadian journal of African studies / Revue canadienne... (Ottawa), 19, 2, 1985, p.p. 301-317.
- CHEREL (Jacques), "Secteur traditionnel et développement rural en Mauritanie", Revue Tiers-Monde (Paris), Tome VIII, N° 31, Juillet-septembre 1967, p.p. 631-677.
- CLAPIER-VALLADON (Monette), "Une femme curieuse et attachante : la Mauresque", Eurafrique (Alger), N° 24, Octobre 1960, p. 25.
- CLAPIER-VALLADON (Monette), "Les Ksouriens de Néma", Ethnopsychologie (Paris), 1, 1971, p.p. 43-72.
- CLAUSEN (Ursel), "Zur politshen Entwicklung Mauretaniens", Afrika Spectrum (Hamburg), 1982/1, p.p. 33-46 (avec résumé en français).
- CONSCIENCE ISLAMIQUE (Dakar), "Spécial Mauritanie", N° 80, Janvier 1983, 58 p.
- LE COURRIER ACP/CEE (Bruxelles), N° 68, Juillet-août 1981, "Mauritanie" ; N° 98, Juillet-août 1986, "Mauritanie".

- CROUSSE (Bernard), "Les relations entre l'agriculture et l'industrie en Mauritanie", Mondes en développement (Paris), N° 31-32, 1980, p.p. 516-546.
- CROUSSE (Bernard), "Etatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983", Politique africaine (Paris), N° 21, mars 1986, p.p. 63-76.
- CROUSSE (Bernard), "La Mauritanie, le foncier et l'Après-Barrage", Politique africaine (Paris), N° 30 juin 1988, p.p. 83-88.
- DECRAENE (Philippe), Interview du Président ould TAYA, Arabies (Paris), Février 1989, p.p. 28-33.
- DEVISSE (Jean), "Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale en relation avec la Méditerranée", Revue d'histoire économique et sociale (Paris), vol. 50, 1972, p.p. 42-73 et 357-397.
- DIALLO (Amadou), "Réflexions sur la question nationale en Mauritanie", Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), 1982, p.p. 389-412.
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE (Paris), Notes et études documentaires, "La République Islamique de Mauritanie", N° 2687, Juillet 1960.
- DUMONT (René), "Quelques réflexions sur une mise en valeur plus efficiente et plus rapide des nouvelles ressources d'irrigation du Fleuve Sénégal", Interview in Jeune Afrique économique (Paris), Avril 1985, p.p. 58-60.
- DUSSAUZE-INGRAND (Elizabeth), "Une capitale de la sécheresse investie par les bidonvilles", Les carnets de l'enfance (Paris), N° 26, Avril-juin 1974, p.p. 73-79.
- DUTEIL (Mireille), "Mauritanie. La cote des esclaves", Le Point (Paris), 1er septembre 1980, p.p. 52-53.
- DUTEIL (Mireille), "La Mauritanie rescapée mais paralysée", Croissances des jeunes nations (Paris), N° 232, Octobre 1981, p.p. 15-18.
- DUTEIL (Mireille), "Chronique Mauritanie", Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), 1982, 1983, 1984, 1985.
- ECHOS, Club Unesco, Nouakchott.
- ECHOS D'AFRIQUE (Paris), N° 26, 1981, "spécial Mauritanie" ; N° 29, 1983, "Mauritanie" ; N° 34, 1984, "spécial Mauritanie".
- ECO-MAGAZINE (Cotonou), N° 37, 1982, "spécial Mauritanie" ; N° 59, 1983, "spécial Mauritanie".
- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (Nouakchott),
 - * Annales de l'ENA (de 1972 à 1982) ;
 - * Futurs cadres (de 1972 à 1980).
- EUROPE-OUTREMER (Paris), N° 574, 1977 ; N° 609, 1980.
- L'EVEIL, Organe central du PPM (Nouakchott).

- FAUCHON (Jean), "L'agriculture des oasis : comment les pompes divisent la paysannerie", CERES (FAO . Rome), Vol. 13, N° 4, Juillet-août 1980, p.p. 31-45.
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), "Seize ans de diplomatie mauritanienne", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Mars 1973, p.p. 82-92.
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), "Le parti du peuple mauritanien", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Octobre 1973, p.p. 33-60 (I) et novembre 1973, p.p. 72-98 (II).
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), "Le quatrième congrès du PPM", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Mai 1976, p.p. 68-78.
- FORCES ARMEES, Organe d'information des forces armées (Nouakchott).
- GASCUEL (A.), "Où va la Mauritanie ?", Perspectives (Paris) N° 1553, 1er février 1979, p.p. 17-24.
- GAUDIO (Attilio), "La Mauritanie, fiction d'un Etat moderne", Remarques araboafricaines (Bruxelles), N° 533, 1982, p.p. 16-19.
- GERHART, "Le Trarza : tribus, redevances, classes sociales", Revue du monde musulman (Paris), 15, 1911, p. 453.
- GERTEINY (Alfred G.), "The racial factors and politics in the Islamic Republic of Mauritania", Race (New York), VIII, 3, 1967, p.p. 263-275.
- GERTEINY (Alfred G.), "On the History, Ethnology andd Political Philosophy of Mauritania", The Maghreb Review (London), Mai-août 1978, p.p. 1-6.
- GIBBS (David) "The politics of economic development : the case of the Mauritanian fishing industry", African studies review (Gainesville), 27, 4, 1984, p.p. 79-93.
- GIRARDON (Jacques), "Déserts : la grande menace", Sciences et avenir (Paris), Mars 1984, p.p. 44-50.
- GIRAUD (J.), "Mauritanie : l'espoir des villes", L'express (Paris), 9 juillet 1973.
- GREENE (Mark), "Impact de la sécheresse en Mauritanie", Environnement africain (Dakar), Vol. 1, N° 2, 1975, p.p. 12-24.
- HAMES (Constant), "La société maure ou le système des castes hors de l'Inde", Cahiers internationaux de sociologie (Paris), Vol. 46, 1969, p.p. 163-177.
- HAMES (Constant), "Statuts et rapports sociaux en Mauritanie pré-coloniale", Cahiers du CERM (Paris), N° 133, 1977, p.p. 10-21.
- HAMES (Constant), "Les anthropologues et les Soninké", Revue française de sociologie (Paris), Vol. XIX, N° 2, 1978.
- HAZARD (Marie-Jo), "Mauritanie : quand la faiblesse devient une force", Faim - développement dossiers (Paris), N° 142, Février 1986, p. 21.
- HIPPOLYTE (M.), "De Nouakchott à Niamey : l'itinéraire de l'OCAM", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Octobre 1968, p. 34.

- INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE (Paris), 29.4.1981, p. 7, "Mauritania : A special Supplement" ; 21.4.1983, p. 9, "Mauritania : A special Report" ; 31.12.1986 - 1.1.1987, p. 7, "Mauritania. The outlook for 1987".
- JOUVIN (Christine), "La paix en Mauritanie", Les Temps Modernes (Paris), N° 404, mars 1980, p.p. 1616-1629.
- KANE (Chérif), "Mauritanie. L'enseignement des langues nationales, une réalité", Afrique nouvelle (Dakar), 21 au 27 décembre 1983, p.p. 18, 19 et 26.
- KANE (Oumar), "La dévolution du pouvoir au Fouta Toro", Bull. IFAN (Dakar), T.43, Juillet-août 1981, N° 3/4.
- LACOUR (Pierre), "Une cohabitation sans vagues : Pêches artisanale et industrielle en Mauritanie", La lettre de Solagral (Paris), N° 54, décembre 1986, p. 22.
- LAVROFF (D.G.), "La charte constitutionnelle du CMRN de la RIM du 10.07.78", CEAN, Année africaine (Paris), 1978, p.p. 186-199.
- LERICHE (Albert), "L'Islam en Mauritanie", Bulletin IFAN (Dakar), 11, 1949.
- LERICHE (Albert), "Les haratine", Bulletin de liaison saharienne, 6, 1951, p.p. 24-29.
- LERICHE (Albert), "Notes sur les classes sociales et sur quelques tribus de Mauritanie", Bulletin de l'IFAN (Dakar), Série B, t; XVII, N°s 1.2, Janvier-avril 1955, p.p. 173-203.
- LIBERATION
 - * "La Mauritanie, esclave de ses 100 000 esclaves", 14.06.1983, p.p. 18-20 ; 15.06.1983, p.p. 20-22.
 - * "La Mauritanie en maure et noir", 9 décembre 1987, p. 20.
- LIMAGNE (J.), "La politique étrangère de la RIM", RFEPA / Le Mois en Afrique (Paris), Mars 1972, p.p. 34-46.
- MARCHESIN (Philippe), "L'éveil de la Mauritanie à la vie politique moderne (1946-1961)", Revue Mauritanienne de Droit et d'Economie (Nouakchott), N°s 2 et 3, 1987.
- MARIAM (Nouakchott), Bulletin de l'église catholique en Mauritanie.
- LE MESSAGER AFRICAÏN (Dakar), Nouvelle série, N° 1, Mai-juin 1983, "Spécial Mauritanie".
- LE MOIS EN AFRIQUE / RFEPA (Paris), Février 1966 : "menaces pour l'unité" ; avril 1967 1967 : "au delà des amitiés traditionnelles" ; février 1968 : "profondes réformes de structures" ; juillet 1971 : "contestation et dialogues" ; juin 1973 : "fermeté à l'égard des contestataires".

- LE MONDE DIPLOMATIQUE (Paris), Juin 1973 : "tension politique en Mauritanie" ; janvier 1975 : "la nationalisation de la Miferma" ; juin 1977 : "la Mauritanie dans l'engrenage saharien" ; février 1978 : "de l'opération "Ecouvillon" à l'intervention en Mauritanie" ; août 1978 : "la Mauritanie, la guerre et les mines" ; septembre 1979 : "la Mauritanie et l'impératif de paix" ; juillet 1980 : "Mauritanie, la volonté d'exister" ; mai 1983 : "la Mauritanie retranchée dans la paix".
- MOORE (Clément H.), "One-partyism in Mauritania", The Journal of Modern African Studies, 3, 3.1965, p.p. 409-420.
- AL MUJTAMA (La société. Beyrouth), N° 56, février 1983, p.p. 31-64 : "spécial Mauritanie" ; N° 57, mars 1983, p.p. 26-50 : "spécial Mauritanie" (en arabe).
- NICOLAS "Le Zenaga de Mauritanie", Bull. IFAN (Dakar), 1953.
- NIEWIADOWSKI (Didier), "Commentaire des nouvelles institutions mauritaniennes (Charte du 6 avril 1979)", Annales de l'ENA (Nouakchott), 1978-79, p.p. 20-35.
- NIHAN (Georges) et JOURDAIN (Robert), "Le secteur non structuré moderne de Nouakchott", Revue internationale du travail (Genève), Vol. 117, N° 6, novembre-décembre 1978, p.p. 765-776.
- NOUVELLES ETUDES MAURITANIENNES, ENS (Nouakchott)
- OJO (M. Adeleye), "The foreign policy of Mauritania", Current bibliography on African affairs (Washington), 17, 4, 1984-85, p.p. 347-361.
- Cahiers ORSTOM (Paris), "Migration dans la vallée du Fleuve Sénégal : peuplement de la vallée, émigration maure, toucouleur, soninké", Série sciences humaines, vol. XII, N° 2, 1975.
- OWONA (Joseph), "Les institutions du nouveau régime mauritanien", RFEP / Le Mois en Afrique (Paris), N° 159, Mars 1979, p.p. 28-39.
- PACCOU (Yves) et BLANC (Robert), "Le recensement des nomades mauritaniens", Population (Paris), V.34, N° 2, mars-avril 1979, p.p. 343-378.
- PEACE CORPS (Nouakchott), Rapports des volontaires.
- PITTE (J.R.), "La sécheresse en Mauritanie", Annales de géographie, Vol. 84, N° 466, novembre-décembre 1975, p.p. 641-664.
- LE POLITICEN (Dakar), "Mauritanie : le vrai problème", N° 167, 20.01.1987, p. 7 ; "Mauritanie : le Professeur Oumar BA nous écrit", N° 169, 31.01.1987, p.p. 1 et 4.
- du PUIGAUDEAU (Odette), "Mauritanie, République du désert", Miroir de l'histoire (Paris), N° 129, septembre 1960, p.p. 320-337.
- du PUIGAUDEAU (Odette), "Mauritanie, république des sables", Esprit (Paris), février 1961.
- REVUE D'ETUDES ET D'INFORMATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE (Nouakchott).

- REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE (Paris), "Les revendications marocaines sur la Mauritanie", 1966, p.p. 320-331.
- ROCHETEAU, "Société wolof et mobilité", Cahiers Orstom (Paris), Série sciences humaines, vol. XII, N° 1, 1975.
- SAISON (Bernard), "La Mauritanie : aperçu général", Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), 1975, p.p. 295-314.
- SCHISSEL (Howard), "The griot's grievance", West Africa (London), 16.05.1983, p.p. 1170-1171.
- SCHISSEL (Howard), "Capital or cancer ?", West Africa (London), 19.03.1984, p.p. 607-608.
- SIGNATE (Ibrahima), "Mauritanie, le bout du tunnel ?", Le Continent (Paris), 21 et 22 novembre 1980, p.p. 4 et 5.
- LE SOLEIL (Dakar), 16 septembre 1983 : "numéro spécial Mauritanie" ; 22.23 février 1986 : "numéro spécial Mauritanie".
- SORDET (M.) et MILCENT (E.), "Le Parti du peuple mauritanien", RFEPA / Le Mois en Afrique, septembre 1969, p.p. 36-44.
- SOW (Abdourahmane), "Bilharzirose et irrigation en Mauritanie", Environnement africain (ENDA. Dakar), N° 10, (vol. III, 2), février 1978, p.p. 83-96.
- STEWARD (Charles C.), "A mauritanian reformer. Shaikh Sidiyya Baba", Tarikh (London), 7, 1, 1981, p.p. 65-70.
- SUD MAGAZINE (Dakar), "Quels choix pour la Mauritanie ?", (Dossier), N° 4, janvier 1987, p.p. 9-19.
- SY (Jacques), "Mauritanie, quel modèle de développement ?", Le moniteur africain (Dakar), N° 749, novembre 1976, p.p. 35-49.
- SYRIE ET MONDE ARABE (Damas), "Mauritanie : nouveau code des investissements", N° 383, décembre 1975, p.p. 31-35.
- TAUZIN (Aline), "Statuts féminins dans une société pastorale : les Maures de Mauritanie", Production pastorale et société (Paris), 14, 1984, p.p. 79-91.
- TAUZIN (Aline), "La ruse des femmes : présentation d'un corpus de contes mauritaniens", Littérature orale arabo-berbère (Paris), 15, 1984, p.p. 89-105.
- THEUNINCK (Serge) et DIA (Mamadou), "Jeunes (et moins jeunes) dans l'environnement des zones infra-urbaines de Mauritanie", Environnement africain (Dakar), N°s 14-16, vol. IV, 2, 3, 4, 1981, p.p. 201-229.
- TOUPET (Charles), "Le problème des transports en Mauritanie", Bulletin IFAN (Dakar), t. XXV, série B, N° 12, 1963, p.p. 80-106.
- TOUPET (Charles), "L'évolution de la notion d'espace dans un pays nomade du Tiers-Monde : l'exemple de la Mauritanie", Bulletin de l'association des géographes français (Paris), 1973, N° 410, p.p. 595-605.

- TOUPET (Charles), "L'eau et l'espace au Sahel : l'exemple de la Mauritanie", Revue de géographie de Lyon, 1983/3.
- TROTIGNON (Elizabeth), "Données socio-économiques sur le village de pêcheurs Imragen d'Iwik", Bulletin de l'IFAN (Dakar), Série B, 43, 3/4, 1981, p.p. 319-360.
- VERGARA (F.), "La voie étroite de la Mauritanie", Esprit (Paris), septembre 1976, p.p. 310-321.
- VOIX D'AFRIQUE (Abidjan), N° 48, 21 novembre-4 décembre 1977, "Supplément Mauritanie".
- WANE (Mamadou), "Réflexions sur le droit de la terre toucouleur", Bulletin IFAN (Dakar), Série B, T. 42, 1980, p. 86.
- WOLF (Jean) et al.,
 - * "Le réveil mauritanien", Remarques africaines (Bruxelles), N° 489-490, 15 août 1976, p.p. 5-99.
 - * "Le défi mauritanien", Remarques africaines (Bruxelles), N° 513-514, 1er décembre 1977, p.p. 4-79.

V PRESSE CLANDESTINE

- ALLIANCE POUR UNE MAURITANIE DEMOCRATIQUE (AMD), Où va notre pays ? Nos tâches politiques du moment, décembre 1985.
 - FRONT DE LIBERATION DES AFRICAINS DE MAURITANIE (FLAM), Manifeste du négro-mauritanien opprimé, avril 1986 (publié en annexe).
 - MOUVEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE (MND),
 - * Contribution à l'étude de la question nationale en Mauritanie, février 1979 ;
 - * Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, 23 décembre 1980 ;
 - * Position sur la situation nationale et la tactique du mouvement (sans date) ;
 - * Pour une solution juste du problème de l'enseignement en Mauritanie (sans date) ;
 - * 29 mai, Bulletin d'information patriotique publié par le MND : N° 9, janvier 1982 ; N° 10, juin 1982 ;
 - * El Wathani el Mauritani (Le Patriote Mauritanien) : N° 1, janvier-mars 1983 ; N° 3, juillet-septembre 1983 ; N° 4, octobre-décembre 1983 ; N° 5, janvier-mars 1984 ; N° 6, avril-juin 1984 ; N° 7, avril-juin 1985 ;
 - * Déclarations (20 novembre 1983 ; 25 avril 1984 ; 8 novembre 1987).
 - TRACTS DE DIVERS GROUPES POLITIQUES (AMD, MND, FLAM, Baasistes, Nassériens, Islamistes).
- Sélection en annexe.

VI ENTRETIENS

- Mohamed EL CHENNAFI (ancien responsable de l'UPM) ;
- Hamoud ould AHMEDOU (ministre de la santé en 1959 puis Président de l'Assemblée Nationale) ;
- BA Alassane (ancien responsable de l'Entente) ;
- SY Oumar Satigui (ancien cadre du PPM) ;
- Ahmed baba MISKE (ancien dirigeant de la Nahda, ex ambassadeur de la Mauritanie aux Nations-Unies) ;
- Cheikna ould MOHAMED LAGHDAF (ministre des affaires étrangères dans le premier gouvernement militaire) ;
- Ladji TRAORE (ancien directeur de la Pharmarim) ;
- Khadaja mint EMIR (haut fonctionnaire, ministère des affaires sociales) ;
- Mohamed ould SIDYA (directeur de l'école normale supérieure) ;
- Abdel Wedoud ould CHEIKH (directeur de l'institut mauritanien de recherche scientifique) ;
- Cheikh ould TFEIL (préfet) ;
- DIOP Mamoudou (gouverneur-adjoint) ;
- Cheikh M'Baké FALL (professeur à la faculté de droit) ;
- Moulaye MEHDI (conseiller juridique, SONADER) ;
- BA Haimout (chercheur) ;
- BA Samba Yatera (chercheur) ;
- Ahmed Salem ould BOUBOUTT (professeur agrégé de droit, conseiller du ministre des pêches) ;
- M. SANTOS (cadre à la SONADER) ;
- M. CASTAING (sous-directeur de la SONADER à Kaedi) ;
- Yahya KOITA (Président de la commission des exploitants du périmètre pilote du Gorgol) ;
- LIMAM Malick (directeur des études à l'ENA) ;
- Abdellahi ould BOUBACAR (ancien secrétaire général du ministère de la fonction publique) ;
- Abdel Nasser ould ETHMANE Sid Ahmed Yessa (délégué au premier congrès ordinaire de l'UNESM) ;
- Plusieurs sympathisants de groupes politiques ayant désiré conserver l'anonymat.

TABLE DES MATIERES (TOMES I et II)

Remerciements	p. 1
Note sur la transcription des termes hassanya et pulaar	p. 3
Cartes	p. 4
Sommaire	p. 8
INTRODUCTION	p. 11
PARTIE PRELIMINAIRE . SOCIETES ET POUVOIRS	
TRADITIONNELS	p. 28
<u>Chapitre 1. L'ensemble Maure</u>	p. 30
Section 1. L'influence de l'environnement et ses conséquences économico-sociales	p. 32
§ 1. Le nomadisme	p. 32
§ 2. Le système de parenté	p. 34
§ 3. L'organisation sociale	p. 36
Section 2. Stratification sociale et pouvoir politique	p. 40
§ 1. La hiérarchie sociale	p. 40
§ 2. Nature et organisation du pouvoir politique	p. 48
Section 3. L'Islam, fondement des valeurs sociales	p. 56
§ 1. L'Islam maure	p. 57
§ 2. Islam et émergence de l'Etat	p. 61
<u>Chapitre 2. Les pays Noirs</u>	p. 65
Section 1. Les données socio-économiques	p. 66
§ 1. Le facteur terre	p. 66
§ 2. L'organisation sociale	p. 68
Section 2. La stratification sociale	p. 71
§ 1. L'échelle des statuts sociaux	p. 71
§ 2. Stratification sociale et structure foncière	p. 76
Section 3. Pouvoir politique et Islam	p. 78
§ 1. Les Etats traditionnels	p. 79
§ 2. La révolution maraboutique	p. 82
<u>Conclusion de la partie préliminaire . La transition coloniale</u>	p. 86

... / ...

PREMIERE PARTIE . LA GENESE DE L'ETAT : UN ETAT A POLARISATION VARIABLE	p. 100
<u>Chapitre 1. Tableau politique à la veille de l'indépendance : les forces en présence</u>	p. 102
Section 1. Le "contretemps" hormiste et le retour à l'équilibre antérieur (1946-1956)	p. 103
§ 1. Les élections de 1946	p. 103
§ 2. L'épisode hormiste	p. 106
§ 3. La réaction anti-Horma	p. 108
§ 4. Les élections de 1951 et le retour à l'équilibre antérieur	p. 109
Section 2. L'élan volontariste : la création de l'Etat (1956-1961)	p. 113
§ 1. Les menaces extérieures	p. 113
§ 2. La prise de conscience négative : les refus	p. 117
§ 3. L'affirmation d'une volonté politique	p. 120
§ 4. La marche vers l'indépendance	p. 123
<u>Chapitre 2. Le régime de Moktar ould DADDAH ou la tentative de construction d'un Etat moderne (1961-1978)</u>	p. 133
Section 1. Le processus de concentration du pouvoir	p. 135
§ 1. Le conflit sur la forme du pouvoir	p. 136
§ 2. Le Parti-Etat	p. 145
1. La primauté du Parti sur l'Etat	p. 145
2. Les limites du Parti quant à la construction d'un Etat moderne. Emergence d'une modernité propre.	p. 150
Section 2. L'utilisation habile des crises	p. 155
§ 1. La tension ethnique et la liquidation de la "tentative d'Etat national"	p. 156
§ 2. Le conflit social et sa récupération	p. 164
Section 3. L'aventure saharienne et la chute du régime	p. 174
§ 1. La guerre et ses conséquences	p. 175
§ 2. L'effritement des soutiens et le coup d'Etat	p. 182
	... / ...

<u>Chapitre 3. Le pouvoir prétorien : instabilité principalement liée aux retombées du conflit saharien et accentuation du fait tribal (1978-1986)</u>	p. 191
Section 1. Une évolution politique chaotique sur fonds de crise saharienne	p. 191
§ 1. Moustapha ould Mohamed SALECK : l'indécision	p. 192
§ 2. Ahmed ould BOUCEIF : l'orientation pro-marocaine	p. 195
§ 3. Mohamed Khouna ould HAIDALLA : sympathies "rasdistes"	p. 197
1. La prise en main du pouvoir. 1979-1981	p. 197
2. La consolidation du pouvoir de Mohamed Khouna ould HAIDALLA et son isolement. 1981-1984	p. 204
§ 4. Maaouya ould Sid'Ahmed ould TAYA : la recherche de l'équilibre	p. 212
Section 2. L'ambivalence des tentatives de renforcement de l'Etat moderne	p. 218
§ 1. Les institutions	p. 218
§ 2. Le secteur économique	p. 230
§ 3. Le "sens de l'Etat moderne" des dirigeants	p. 233
Section 3. Le regain du tribalisme	p. 237
§ 1. Quelques données d'ordre statistique	p. 238
1. La ronde des chefs d'Etat et des premiers ministres	p. 238
2. Les remaniements ministériels ou la valse des ministres	p. 240
3. Ventilation tribale par ministère	p. 253
§ 2. Facteurs explicatifs	p. 274
<u>Conclusion de la première partie. La nature de l'Etat : mesure de l'intensité des mobilisations</u>	p. 279

... / ...

DEUXIEME PARTIE. POSITIONS DE POUVOIR ET LUTTES SOCIALES : POLYSEMIE DES CONDUITES DES ACTEURS	p. 324
<u>Chapitre 1. Les conditions de la recherche hégémonique</u>	p. 332
Section 1. Les acteurs de la domination	p. 333
§ 1. La bureaucratie	p. 335
§ 2. Les milieux d'affaires	p. 347
§ 3. Nature de la "classe dominante" et scénario de la recherche hégémonique	p. 359
Section 2. Les modes d'exercice de la domination	p. 372
§ 1. La coercition	p. 373
§ 2. Les biens symboliques : la légitimité	p. 378
§ 3. Les biens et services matériels	p. 387
1. La "représentation" économique	p. 393
2. La "représentativité" politique	p. 399
<u>Chapitre 2. Société civile et production politique</u>	p. 408
Section 1. Les groupes politiques	p. 410
§ 1. L'activité politique para-légale	p. 414
§ 2. La contestation violente	p. 422
Section 2. De quelques modes populaires d'action politique	p. 435
§ 1. Histoire d'une tentative de rupture binaire	p. 438
§ 2. Tactiques populaires et passage au politique	p. 454
1. Les paysans négro-africains de la vallée du fleuve Sénégal	p. 455
2. Les "esclaves" de la société maure	p. 471
3. Quelques exemples de modes populaires d'action politique élusifs	p. 486
<u>Conclusion de la deuxième partie. Contestations, remise en cause, et... permanence de l'Etat</u>	p. 493
CONCLUSION GENERALE	p. 497
ANNEXES	p. 504
GLOSSAIRE	p. 589
CHRONOLOGIE	p. 591
BIBLIOGRAPHIE	p. 602
TABLE DES MATIERES (Tomes I et II)	p. 641

T-1374/3
UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

CNRS-UNIVERSITÉ DE TOURS
M.S.H. "VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
33, allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME III

J U R Y

Président
Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)
M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)
M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

- 1989 -

MSH-TOURS



D 355 004466 0

UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE

UFR DE SCIENCE POLITIQUE

T. 1374/3
BIBLIOTHÈQUE URBAMA
C.N.R.S. Université de TOURS
U.M.R. 6592

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME III

J U R Y

Président

Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)

M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-Ferrand et IEP Paris)

M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI, CNRS)

M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)

M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

T. 1374/3

ELEMENTS D'ENQUETESUR LESCATEGORIES DIRIGEANTES

(Le personnel "politico-commercial")

Suivis de tableaux relatifs
aux remaniements ministériels

AVERTISSEMENT

Cette enquête sur une partie des catégories dirigeantes mauritaniennes procédant par "fiches d'identité" est à notre connaissance la première du genre. Elle représente un élément fondamental dans notre tentative de démonstration de la prise en main de l'Etat par l'aristocratie maraboutique moyenne, une des idées-forces de notre thèse. Malgré ses imperfections, cette photographie des catégories dirigeantes les plus importantes est, aux dires de plusieurs interlocuteurs mauritaniens qualifiés, en grande partie fidèle. Et pourtant, de nombreux obstacles ont entouré sa réalisation. Tout d'abord, le manque de données scientifiquement établies concernant la plupart des rubriques ; en second lieu, le climat de méfiance constaté chez plusieurs informateurs. Nous avons relevé par moments une certaine réticence à évoquer ouvertement les questions posées ; enfin, la non concordance de diverses informations, le caractère subjectif des réponses se révélant le plus élevé dans la rubrique "remarques". Signalons également quelques litiges dans la colonne "degré de noblesse". Après maints recoupements et quelques tentatives d'arbitrage, nous sommes parvenu au présent résultat, certes non exempt de scories mais qui nous semble contribuer à mieux comprendre certains traits essentiels du personnel "politico-commercial" mauritanien.

Nos informateurs s'élèvent à une vingtaine et regroupent essentiellement des étudiants, des enseignants, quelques hauts fonctionnaires et un ancien ministre. La plupart ont désiré conserver l'anonymat.

Remarques générales

- Le travail effectué prend en compte les deux pôles des catégories dirigeantes qui nous semblent les plus importants : le pôle bureaucratique (politico-administratif) et le pôle marchand. Traiter l'ensemble des catégories dirigeantes eût été fastidieux. Qui plus est, la plupart d'entre elles soit se confondent en grande partie avec les deux pôles sus-indiqués (notamment les chefs militaires, certains responsables syndicaux...) soit n'ont que peu de poids à l'échelle nationale (les universitaires, les journalistes...). Reste que deux pôles importants auraient pu être intégrés : les notables traditionnels et les chefs religieux. Là aussi cependant, de nombreux liens existent avec le personnel politico-commercial. La représentativité de l'"échantillon" (143 ministres et 178 hommes d'affaires pour un pays dont la population s'élève à moins de deux millions d'âmes) tente de pallier aux limites qui viennent d'être évoquées.

Le secteur bureaucratique concerne l'ensemble des ministres de 1959 à 1986. L'apparente exhaustivité doit cependant être nuancée. Il existe d'autres centres de pouvoir, et souvent plus importants, que le gouvernement (PPM sous Moktar ould DADDAH, CMRN puis CMSN avec les militaires). La liste de tous les membres du Bureau politique national du PPM et de ceux du CMRN et du CMSN montre toutefois que la plupart ont été ministres (cf. les renvois (1)).

L'enquête économique est moins précise. Nous nous sommes essentiellement basé sur la liste des opérateurs économiques figurant dans l'annuaire de la Confédération générale des employeurs de Mauritanie de 1986. Or, toutes les entreprises n'y sont pas répertoriées. Nous en avons cependant rajouté (uniquement parmi les plus importantes). Ici aussi, malgré tout, l'impression d'ensemble paraît satisfaisante si l'on en croit le jugement d'informateurs avisés.

- Nous sommes conscient des limites de ce travail sur le plan scientifique. Certaines affirmations pourront être contestées, notamment en ce qui concerne les observations générales qui restent marquées par la personnalité de l'informateur et, à l'occasion, pour ce qui est du degré de noblesse, thème toujours sensible. Nous appelons donc à corriger et affiner ce premier instrument de travail (on remarquera à ce sujet les trous et points d'interrogation, signes concrets de nos limites).

(1) Les numéros correspondent à ceux des tableaux des remaniements ministériels (cf 1ère partie. Chap. 3). Ils respectent par conséquent la chronologie de ces mêmes remaniements.

Précisions d'ordre terminologique

- Outre les caractéristiques des divers ordres que l'on peut retrouver dans la partie préliminaire (cf. "stratification sociale"), il faut ici souligner ce que l'on entend par haute aristocratie, aristocratie moyenne et petite aristocratie respectivement chez les Maures et chez les Négro-africains.

Pour ce qui est de l'ensemble maure, la haute aristocratie s'identifie au sommet de la hiérarchie traditionnelle. Ce sont les "grandes tentes", celles qui détiennent le pouvoir de direction dans la tribu. Elle regroupe les familles émiraux, les chefs de tribus guerrières essentiellement et quelquefois de familles maraboutiques charismatiques (par exemple les Cheikh Sidya) ainsi que les Chorfa (descendant du Prophète). L'aristocratie moyenne est beaucoup plus nombreuse que la haute aristocratie. Alors que les membres de ces deux aristocraties ont à peu près la même naissance, l'aristocratie moyenne est privée du pouvoir de direction et rassemble des hommes sans grande fortune dans le passé. Elle regroupe l'essentiel de l'aristocratie maraboutique et l'aristocratie guerrière non dirigeante. La petite aristocratie, assez pauvre, est composée de tribus vassalisées au cours de l'histoire.

Les recherches concernant les négro-africains ont conduit à de nombreux imbroglios. Afin de clarifier la situation, nous avons supposé que les torobe (sing. torodo) appartiennent à la haute aristocratie (en réalité, il est souvent difficile de les situer de façon précise dans la haute ou la moyenne aristocratie). On peut en fait retenir que si tous les torobe ne relèvent pas de la haute aristocratie, ceux qui figurent ici sont très souvent les torobe les plus puissants, car appartenant aux grandes familles.

- Quelques éléments ponctuels pour terminer :
 - * pôle bureaucratique : quand nous disons "pauvre" (N^{os} 58 et 61), il ne s'agit tout de même pas du seuil minimum de pauvreté... ; le sigle du parti politique entre parenthèses signifie que l'intéressé est davantage sympathisant qu'engagé (à souligner que l'appartenance politique est parfois le fruit de la rumeur...);

* pôle marchand : les étoiles sont placées en ordre décroissant (3 étoiles : établissements les plus importants ; 2 étoiles : importants ; 1 étoile : de moindre importance) ; concernant la tendance politique, signalons que l'enquête s'étant en partie déroulée au moment des élections municipales de décembre 1986, nos informateurs ont souvent indiqué la liste soutenue (pour un rappel des quatre listes et de leur "couleur" politique cf. 1ère partie. Chap. 3).

0 — — 0

L'interprétation de cette enquête, effectuée principalement dans le premier chapitre de la seconde partie, a donné lieu tout d'abord à une étude séparée des deux ensembles, bureaucratique et marchand. Nous avons ensuite essayé d'envisager, de façon dynamique, les relations entre les deux ensembles. Nul doute que cette tentative doive être approfondie. Outre cette piste pour de nouvelles recherches, nous réitérons notre souhait de critique et de dépassement de ce travail, en soulignant l'intérêt de nouvelles données, en particulier quant au facteur religieux et aux alliances matrimoniales.

N.B. Afin de ne pas trop encombrer la première partie de tableaux, nous avons placé l'étude des remaniements ministériels par tribu, région, ordre et degré de noblesse ainsi qu'en fonction des entrants (+) et des sortants (-) à la suite de l'enquête sur les catégories dirigeantes.

S O M M A I R E

I. Eléments d'enquête sur les catégories dirigeantes (le personnel "politico-commercial")

A. Le pôle bureaucratique

1. Enquête exhaustive sur les ministres de 1959 à 1986
2. Liste des membres du BPN du PPM, du CMRN et du CMSN.

B. Le pôle marchand

1. Secteur du commerce
2. Secteur des pêches
3. Secteur des industries
4. Secteur des bâtiments et travaux publics
5. Secteur des services
6. Secteur des transports

II. Tableaux relatifs aux remaniements ministériels

A. Abréviations

- #### B. Tableaux des remaniements ministériels (1959-1986) par tribu, région, ordre, degré de noblesse et en fonction des entrants et des sortants.

I. Éléments d'enquête sur les catégories dirigeantes

(le personnel "politico-commercial")

A. Le pôle bureaucratique

1. Enquête exhaustive sur les ministres de 1959 à 1986

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
1 MOKTAR OULD DADDAH	O. Biri O. N'Techayett Ahel Med Mokhtar	Trarza Boutilimit	Marabout	Aristocratie Moyenne (A.M.)	Parti du Regroupement Mauritanien (PRM) puis Parti du Peuple Mau- ritanien (PPM)	Moyenne	Supérieure Avocat	Résident en France (condamné à mort par coutumace ; amnistié)	Marié à une française
2 COMPAGNET Maurice	Français				Union Progressiste Mauritanienne (UPM)	Riche homme d'affaires		A rejoint son pays d'origine	
3 AHMED SALOUM OULD HAIBA	O. Damane Ahel Attam	Trarza Boutilimit	Guerrier	Haute Aristocratie (H.A.)	UPM puis PRM	Riche propriétaire	Primaire Interprète	Décédé	
4 BA MAMADOU SAMBOLI	Halpulaar	Gorgol Maghama	Guerrier	H.A.	Entente puis PRM	Moyenne	Primaire Fonctionnaire des services financiers	Retraité Reconverti dans une société privée	
5 AMADOU DIADIE SAMBA DIOM	Halpulaar	Brakna Aleg	Guerrier	Petite Aristocratie (P.A.)	UPM puis PRM	Moyenne	Primaire Fonctionnaire	Décédé	
6 MOHAMED EL MOKTAR dit MAROUF	Ideïdba	Brakna Aleg	Marabout	H.A.	PRM puis PPM	Moyenne	Primaire Interprète	Retraité	Confrérie Tijania de Kaolak (Sénégal)

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
7 CHEIKHNA OULD MOHAMED LAGHDAF	Laghlal Ahel Ahmed Taleb	Hodh Gharbi Tamchakett	Marabout	H.A.	UPM puis PRM puis PPM puis ?	Riche	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Reconverti dans les affaires	Représentant des hommes d'affaires avant 1978
8 SIDI MOHAMED dit DEYINE	O. Biri	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PRM	Moyenne	Moyenne Instituteur		
9 SID'AHMED LEHBIB	O. Biri	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PRM	Moyenne	Primaire Interprète	Retraité Reconverti comme employé de société	
10 HAMOUD OULD AHMEDOU	Mechdouf Ahel M'haïmid	Hodh Chargui Timbédra	Guerrier (d'origine zenaga)	H.A.	UPM puis PRM	Riche	Primaire Interprète	Reconverti dans le commerce	Famille émirale
11 HADRAMI OULD KHATTRI	Idaouali Ahel Sidi	Tagant Tidjikja	Marabout	H.A.	Entente puis Union Nationale Mauritanienne (UNM) puis ?	Riche	Primaire Interprète		Conseiller municipal de Nouakchott (liste UND)
12 BOUYAGUI OULD ABIDINE	Mechdouf	Hodh Chargui Timbédra	Guerrier (d'origine zenaga)	A.M.	Entente puis Nahda	Moyenne	Primaire Employé des Postes	Décédé	Grand opposant à Moktar ould DADDAH

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
13 DAH OULD SIDI HAIBA	Brakna O. Ely Ben Abdallah	Gorgol Monguel	Guerrier	H.A.	PRM puis PPM	Moyenne	Moyenne Instituteur (?)	Retraité	
14 AHMED OULD MOHAMED SALAH	Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	PRM puis PPM (tendance conservatrice)	Riche (élevage, immobilier)	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Reconverti comme homme d'affaires	.Très proche de Moktar ould DADD# .Assure le "dosage" inter-tribal
15 BA OULD NE	M'hajīb	Hodh Chargui Oualata	Marabout	A.M.	PRM puis PPM	Moyenne	Primaire Interprète puis magistrat	Retraité	.Eminent intellectuel arabe ; .A été Pré- sident de l'Assemblée Nationale
16 BA BOCAR ALPHA	Halpulaar	Gorgol Kaedi	Torodo	H.A. (A.M. ?)	PPM puis ?	Riche	Supérieure Médecin	Reconverti comme homme d'affaires	Marié à une Martini- quaise
17 DEYE OULD BRAHIM	Id Ouaïch Ababak Ahel Soueïd Ahmed	Tagant Moudjeria	Guerrier	H.A.	PPM	Riche	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Reconverti comme homme d'affaires	Famille émirale
18 SIDI MOHAMED OULD ABDERRAHMAN	Id Ouaïch Ababak Ahel Soueïd Ahmed	Tagant Moudjeria	Guerrier	H.A.	PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Conseiller à la Présidence	Famille émirale

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
19 YAHYA OULD MENKOUSS	Id Ouaïch Chratitt Ahel Menkouss	Assaba Kiffa	Guerrier	A.M.	Nahda puis PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Retraité Reconverti dans le commerce	Le fonction- naire à approu- ver publiquement le coup d'Etat du 10.07.78
20 BAMBA OULD YEZID	Tekna Ahel Moussa O.Ely	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	Nahda puis PPM	Riche	Supérieure Administrateur	Délégué du Gouvernement Nouakchott	
21 SIDI MOHAMED DIAGANA	Soninké	Gorgol Kaedi	Marabout	H.A.	PPM	Moyenne	Moyenne Instituteur	Retraité	Famille importante (régnante)
22 BAHAM OULD MOHAMED LAGHDAF	Laghlal Ahel Ahmed Taleb	Hodh Gharbi Tamchakett	Marabout	H.A.	PRM puis PPM puis ?	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Conseiller dans une société d'Etat	
23 MOHAMED OULD CHEIKH	O. Biri O. Khaddil	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM puis ?	Pauvre	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Retiré sous sa tente	Un des hom- forts du début du régime de M.O. DADDA Limogé en 1966
24 KANE ELIMANE	Halpulaar	Brakna Boghé	Torodo	H.A.	PPM puis ?	Riche	Supérieure Professeur	Directeur Adjoint B.I.T.	Syndicaliste avant l'inté- gration de l'UTM au Par- ti. Mouvan- de "gauche"

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
25 ELY OULD ALLAF	Teyzega	Adrar Atar	Tributaire (aznaga)		PPM	Moyenne	Supérieure Ingénieur	Ambassadeur	
26 MOHAMED LEMINE OULD HAMONI	Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	H.A.	PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Décédé	
27 MALOUM OULD BRAHAM	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	PPM	Moyenne	Moyenne Instituteur	Retraité Reconverti dans le commerce	
28 AHMED BAZEID OULD AHMED MISKE	Ahel Barikalla Ahel Mekki	Inchiri Akjoujt né à Chinguetti	Marabout	H.A.	PPM puis ?	Pauvre	Supérieure Administrateur	Décédé	
29 MOHAMED SALEM OULD M'KHAITIRAT	O. DEImane O. Sidel Falli	Trarza Mederdra	Marabout	A.M.	PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Retraité Reconverti dans le commerce	
30 WANE BRANE MAMADOU	Halpulaar	Brakna Boghé	Torodo	H.A.	PPM	Moyenne	Moyenne Fonctionnaire	Décédé	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
31 AHMED OULD ISMAIL (AHMED KILLY)	O. Biri O. N'techayett Ahel Cheikh Sidya	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM	Riche	Supérieure Avocat	Retraité	Famille de cheikhs
32 BAKAR OULD SIDI HAIBA	Brakna O. Ely Ben Abdallah	Gorgol Monguel	Guerrier	H.A.	PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Ambassadeur	
33 AHMED BEN AMAR	Torkoz	Brakna Maghta Lajar	Marabout	A.M.	PPM puis ?	Moyenne	Moyenne Instituteur	Commerçant	
34 MOKTAR OULD HAIBA	O. Damane Ahel Attam	Trarza Boutilimit né à Tidjikja	Guerrier	H.A.	PPM puis ?	Riche	Supérieure Economiste	Secrétaire Général de l'OMVS	
35 WANE BIRANE MAMADOU	cf. N° 30								
36 SIDI MOHAMED DIAGANA	cf. N° 21								

BIBLIOTHÈQUE URBAIN
CNRS Université de TOURS
U.M.R. 6502

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
37 GANDEGA SAMBA	Soninké	Guidimaka Diagountouro	Guerrier	H.A.	PPM	Moyenne	Primaire Infirmier	Retraité	Conseiller municipal de Nouakchott (liste UND)
38 BAKAR OULD SIDI HAIBA	cf. N° 32								
39 MOHAMED SALEM OULD M'KHAITIRAT	cf. N° 29								
40 FALL PAPA DAOUDA	Wolof	Originaire du Sénégal	Noble Cultivateur (?)	H.A.	PPM		Supérieure Vétérinaire	A rejoint le Sénégal depuis 15 ans	
41 MALOUM OULD BRAHAM	cf. N° 27								
42 ABDALLAHI OULD SIDYA	O. Biri O. N'Techayett	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM	Moyenne	Moyenne Administrateur de la F.O.M.	Conseiller Ministre de l'intérieur	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
49 MAMADOU TOURE	Halpulaar	Kaedi	Torodo	H.A.			Supérieure Médecin (?)	Retraité	Reconverti dans les affaires
50 SOUMARE DIARAMOUNA	Soninké	Guidimaka Sélibaby	Guerrier	H.A.	PPM		Moyenne Inspecteur des douanes	Homme d'affaires	
51 ABDALLAHI OULD DADDAH	O. Biri O. N'Techayett Ahel Med Mokhtar	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM	Moyenne	Supérieure Juriste	Ambassadeur (Washington)	Marié à une Algérienne qui a été di- rectrice de l'ENA; Frère de Mokhtar ould DADD
52 MOHAMED ABDELLAHI OULD KHARCHI	Ida Ouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	PPM	Moyenne	Supérieure Professeur	Directeur Général société Pêche (SMCP)	Talibé du Cheikh SID MOHAMED
53 MOHAMED OULD CHEIKH SIDYA	O. Biri Ahel Cheikh Sidya	Trarza Boutilimit	Marabout	H.A.	PPM	Moyenne	Supérieure Juriste	Fonctionnaire international	Famille de Cheikh
54 DIOP MAMADOU AMADOU	Halpulaar	Brakna Wending	"Caste" des pêcheurs		PPM	Riche (pêche)	Supérieure Professeur physique chimie	Homme d'affaires (pêche)	Signataire du mani- feste des négro-afri- cains (1966).

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
55 SIDI OULD CHEIKH ABDALLAHI	Ideïdba	Brakna Aleg	Marabout	H.A.	PPM Rejoint le pouvoir en 1971	Moyenne	Supérieure Economiste	A été ministre en 1986 et 1987	Affilié à la confrérie Tijania de Kaolak
56 AHMEDOU OULD ABDALLAH	O. Delim d'origine Ladem	Hodh Gharbi Tentane	Guerrier	A.M.	PPM Libéral	Moyenne	Supérieure Economiste	Fonctionnaire international	
57 AHMED OULD SIDI BABA	Smassid (chef général de la tribu)	Adrar Atar	Marabout	H.A.	PPM	Riche (pêche)	Supérieure Professeur	Homme d'affaires	Frère de l'ex Président du Parlement marocain DEY o SIDI BABA ; Mai d'Atar.
58 MOHAMEDEN OULD BABAH	O. Etfagha haïballa O. Barikalla	Trarza Ouad Naga	Marabout	A.M.	Association de la jeunesse mauritanienne (AJM) puis PPM	Pauvre	Supérieure Professeur	Directeur de l'Institut Pédagogique National	
59 BA MAMADOU ALASSANE	Halpulaar	Gorgol Maghama	Torodo	H.A.	PPM	Moyenne	Supérieure Professeur	Retraité Maire de Maghana	.Un des idé logues du Parti;.Initia teur de l'ou verture en direction de la jeunesse.
60 ABDALLAHI OULD BOYE	Messouma	Hodh Chargui Timbedra	Marabout	H.A.	PPM	Moyenne	Supérieure Magistrat	Enseignant religieux en Arabie Saoudite	.Famille d'érudits .Promoteur de la Charia

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
67 SOUMARE DIARAMOUNA	cf. N° 50								
68 ABDALLAHI OULD BOYE	cf. N° 60								
69 BARO ABDOULAYE	cf. N° 47								
70 HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44								
71 SIDI MOHAMED DIAGANA	cf. N° 21								
72 SID'AHMED OULD DEYE	Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	(PPM)		Docteur es lettres arabes (université de Tunis)	Professeur à la Faculté des Lettres	Fonctionnaire International

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
73 AHMEDOU OULD TOLBA	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	PPM	Actionnaire de l'école privée EMEL	Inspecteur de l'enseignement fondamental		A été am- bassadeur à plusieurs reprises
74 MOUSTAPHA OULD CHEIKH MOHAMEDOU	Idjedjouba	Ideïdba	Marabout	A.M.	(PPM)		Technocrate	Conseiller à la Présidence	Affilié à la confrérie Tidjanian de Kaolack
75 BA MAMADOU ALASSANE	cf. N° 59								
76 MALOUM OULD BRAHAM	cf. N° 27								
77 ABDALLAHI OULD BAH	cf. N° 61								
78 CHEIKH SAAD BOU KANE	Halpulaar	Brakna Boghé	Torodo	H.A.	PPM		Interprète administration coloniale	Retraité	Famille importante (régnante)

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
79 BA IBRAHIMA	Halpulaar	Gorgol Maghama	Torodo	H.A.	PPM		Economiste Technocrate	Décédé avec BOUCEIF (accident d'avion)	
80 MOULAYE MOHAMED	Chérif	Hodh Chargui Néma Né à Ouagadougou	Chérif (descendant du Prophète)	H.A.	(PPM)		Docteur en Finances Publiques (études aux Etats-Unis)	Cadre Supérieur à Air Afrique	Famille qui possède un grand prestige religieux
81 HASNI OULD DIDI	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	PPM Proche de l'Alliance pour une Mauritanie Démocratique (AMD)		Administrateur du Travail	Ministre. Record de longévité	Tribu très riche
82 ISHAQ OULD RAJEL	O. Biri	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM		Ingénieur des mines	Directeur de société (SAMIN)	
83 ABDALLAHI OULD DADDAH	cf. N° 51								
84 MOHAMED OULD AMAR	O. Demaan	Trarza Boutilimit Bousdera	Guerrier	H.A.	PPM puis proche AMD		Agronome	Homme d'affaires	Marié à une Française propriétaire d'une officine de pharm- acie

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
85 AHMED OULD SIDI BABA	cf. N° 57								
86 DIOP MAMADOU AMADOU	cf. N° 54								
87 MOHAMEDEN OULD BABA	cf. N° 58								
88 HAMDAN OULD TAH	O. Deiman	Trarza Mederdra	Marabout	A.M.	(Frère musulman)		Enseignant ENI	Retraité Conseiller municipal Nouakchott (UPF)	Un des chefs de file du courant re- ligieux sur le plan po- litique
89 MOULAYE OULD MOUMINE	Chérif	Hodh Chargui Néma	Chérif	H.A.	(Libéral)		Docteur en médecine	Propriétaire d'une clinique privée (Nouakchott)	Frère de MOULAYE MOHAMED (N° 80)
90 AISSATA KANE	Halpulaar	Brakna Boghé (Dar el Barka)	Torodo	H.A.	PPM Présidente du Conseil Supé- rieur des Femmes		Institutrice	Conseillère au Ministère du Plan	Première femme ministre

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
91 ABDALLAHI OULD CHEIKH	cf. N° 63								
92 ABDALLAHI OULD ISMAEL	Idaouali	Tagant Moudjeria	Marabout	A.M.	Parti des Kadihine de Mauritanie (PKM) (clan- destin) puis PPM	Pêche	Agronome	Affaires (pêche)	Syndicaliste d'opposition avant 1975
93 CHEIKH MALAININ ROBERT	Idaouali Métis français	Adrar Atar			PPM puis tendance AMD		Instituteur	Homme d'affaires (papeterie)	Dirigeant du syndicat sous le PPM
94 ETHMANE OULD SID'AHMED YESSA	Ehel Soueïd Ahmed	Tagant Moudjeria	Guerrier	H.A.	(PPM) (Libéral)		Magistrat	.Ministre en en 1986 .Contrôleur général d'Etat (rang de mi- nistre)	Famille de l'émir du Tagant
95 Colonel VIAH OULD MAYOUF	O. Akchar	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		Foncier et élevage Riche	Officier	Retraité	Pro-marocain (-> mésentente avec HAIDALLAH
96 MOUSTAPHA OULD MOHAMED VALL	Ideyboussat	Hodh Gharbi Tamchaket	Marabout	A.M.	PPM		Breveté ?		Arrêté lors du coup d'Etat de 1978.

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
97 Colonel M'BAREK OULD BOUNA MOKTAR	O. Demaan (fils de chef général)	Trarza Bousdera	Guerrier	H.A.	Proche AMD ?		Officier école militaire française	Travaille dans le secteur de Pêche (privé)	Premier officier à l'indépen- dance
98 SAKHO MAMADOU	Soninké	Guidimaka Sélibaby	Marabout	A.M.			Instituteur	Gère un cinéma à Sélibaby	
99 MOHAMED EL HAFED OULD ENAHOUI	Idak Zembou	Trarza Rkiz	Marabout	A.M.	PPM Baath		Licencié es lettres Professeur	Chef reli- gieux (tijania)	A dirigé l'institut de études poli- tiques (INEE sous Moktar o. DADDAI
100 Colonel MOUSTAPHA OULD MOHAMED SALECK	O. Daoud Jaafra	Assaba Kiffa	Guerrier	Petite Aristocratie (P.A.)	Nahda (avant l'indé- pendance)		Instituteur devenu officier (Saumur et St Meixant)	Retiré	Premier Président militaire (coup d'Etat du 10.07.78
101 CHEIKHNA OULD MOHAMED LAGHDAF	cf. N° 7								
102 Commandant JIDDOU OULD SALECK	O. Daoud O. Bille	Hodh Chargui Néma	Guerrier	H.A.	Proche du Baath			Décédé (accident de la circulation)	.Homme fort du premier gouvernement militaire .Nationaliste arabe ; anti- expansionniste marocain.

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
103 BA OULD NE	cf. N° 15								
104 SID'AHMED OULD BNEIJARA	O. Daoud Ehel Reyaan	Tagant Tichitt	Guerrier	P.A.	Avant 1975, proche du Mou- vement Natio- nal démocrati- que (MND) (Marxiste)		Licencié en sciences économiques (études en Algérie)	- cerveau politique du putsch de 1978 - sa femme est la cousine de BRAHIM HAKIM (Polisario)	
105 Lt Colonel AHMED SALEM OULD SIDI	O. Ahmed Ben Daaman	Trarza Mederdra	Guerrier	H.A.	Mouvement des "officiers libres" (pro-ma- rocaïn)		Instituteur devenu officier	Exécuté 1981 (un des auteurs du coup d'Etat du 16 mars)	.Famille émirale .A signé les accords de paix avec le Polisario.
106 Colonel VIAH OULD OULD MAYOUF	cf. N° 95								
107 MOHAMED EL MOCTAR OULD ZAMEL	Ideychilli (famille de chef)	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	Proche MND puis PPM (1975)		Economiste statisticien	Ambassadeur à Dakar	Pro-Polisa- rio.
108 OUMAR BA	Halpulaar	Gorgol Kaedi	Torodo	H.A. ?	Proche du MND		Docteur vétérinaire		A lutté pour l'inté- rêt de la Vallée du Fleuve

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
109 Lt Colonel AHMED OULD BOUCEIF	Chrattit (fils de chef)	Assaba Kiffa	Guerrier	H.A.	Proche AMD		Instituteur devenu officier (Saumur)	Décédé (accident d'avion)	Coup d'Etat pro-marocain du 6 avril 1979.
110 SECK MAME DIACK	Halpulaar	Brakna Dar El Barka	Griot				Docteur en sciences naturelles	Fonctionnaire international	Ministre de l'éducation lors de la "question culturelle" (1979).
111 MOHAMED YEDIH OULD BREIDELEIL	Tekna	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	Baath		Journaliste		Membre du bureau poli tique inter national du Baath.
112 DIAGANA YOUSOUF	Soninké	Gorgol Kaedi	Marabout	H.A.	A été proche du MND		Docteur en médecine	Ambassadeur en RFA	Influent au près du corps des médecins.
113 Commandant THIAM EL HADJ	Halpulaar	Gorgol Maghama	Torodo	H.A.			Officier "sac à dos" (militaire de carrière)	Ambassadeur au Gabon	.Pro-marocain .Grande famille.
114 Lt Colonel MOHAMED MAHMOUD OULD AHMED LOULY	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		Elevage	Officier (St Cyr et Ecole Supérieure d'Intendance)	. Ancien chef de l'Etat "reine d'Angleterre" . Fait le consensus . Mis à la retraite d'office	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE _S
115 Colonel MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA	Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.	(Libéral)		Officier de renseignements	Chef de l'Etat	(Moderniste (neutralité pro-marocaine) ?)
116 Colonel AHMEDOU OULD ABDALLAH	Ladem	Hodh Gharbi Tintane	Tributaire (zenaga) <i>(MERRIEN)</i>		PPM	Riche (Elevage)	Officier	Ambassadeur en Côte d'Ivoire	.Pro-fran- çais
117 Commandant MOULAYE OULD BOUKHREISS	Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	A.M.			. A commandé l'Ecole militaire d'Atar . Pro-Polisario . Pro-Lybien		
118 Commissaire LY MAMADOU	Halpulaar	Brakna Loboudou	Torodo	H.A.			Commissaire de police	Mis à la retraite d'office	
119 AHMED OULD ZEIN	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	MND puis PPM		Docteur en sciences économiques	Directeur du Port de l'Amitié (Nouakbhatt)	.Chef ten- dance MND Idaouli du Tagant .Proche de HAIDALLAH
120 ABDEL KADER OULD DIDI	Tagounanet	Trarza Ouad Naga	Marabout	A.M.	MND		Licencié en droit ? Magistrat	Ambassadeur	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
121 MOULAYE MOHAMED	cf. N° 80								
122 MOHAMED OULD MOHAMED MAHMOUD	O. Bousba	Inchiri (né au Maroc)	Marabout	A.M.				Ambassadeur à Madrid	
123 Lt Colonel MOHAMED OULD BAH OULD ABDEL KADER	O. Daoud Tadjakant ?	Hodh Chargui Néma	Tributaire (aznaga)	P.A. ?	AMD (branche militaire)		Officier de l'Air	Exécuté après le 16 mars 1981	
124 Lt Colonel MOHAMED KHOUNA OULD HAIDALLAH	Laaroussine	Dakhlet Nouadhibou	Marabout ayant pris les armes	A.M.		Elevage	Officier breveté (St Cyr)	En prison Libéré le 12.12.88	Pro-Poli- sario.
125 YEDALI OULD CHEIKH	O. Biri	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM		Licencié en droit	Directeur société de pêche (Etat)	Frère de Mohamed ould CHEIK (N° 23)
126 Lt Colonel DIA AMADOU	Halpulaar Halaybé (tribu influ- ente)	Brakna Boghé	Torodo	H.A.		Foncier (bâtiment)	Officier militaire de carrière	A la retraite	Kalajo (noble issu de famille régnante)

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
127 Commandant ANNE AMADOU BABALY	Halpulaar (d'origine sénégalaise)	Gorgol Kaedi	Torodo	H.A.			Officier intendant		Bonnes relations avec les Maures
128 Lt Colonel AHMED MAHMOUD OULD EL HOUSSEINE	Tagnit	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM		Instituteur devenu officier	Diplomate (Zaïre)	.Proche de HAIDALLA .Un des théoriciens des SEM
129 YAHYA OULD MENKOUSS	cf. N° 19								
130 HASNI OULD DIDI	cf. N° 81								
131 SOUHARE OUMAR	Soninké (famille régnante)	Guidimaka	Guerrier	H.A.	Ancien militant du MND puis PPM (Conseil Sup. des Jeunes)		Licencié es sciences économiques	Ministre Hydraulique et énergie	
132 CISSOKO MAMADOU	Soninké	Gorgol M'Bout	Ancien esclave de Torodo ?	P.A.			Economiste	Conseiller technique Ministère éco. & fin.	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
139 ABDEL AZIZ OULD AHMED	Ehel Barikalla	Inchiri Akjoujt	Marabout	H.A.			Instituteur		Pro-Poli- sario ? Ancien chef de cabinet de Moktar o. DADDAI
140 AHMED OULD ZEIN	cf. N° 119								
141 BA MAHMOUD	Halpulaar	Gorgol Maghama	Guerrier	A.M.	MND		Professeur d'histoire et géographie	Retraité	
142 SOUMARE OUMAR	cf. N° 131								
143 AHMEDOU OULD SIDI	cf. N° 134								
144 SID'AHMED OULD TAYA	Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.			Administrateur	Décédé en 1984	.Cousin de Maaouya o.Sid'Ahmed o. TAYA (N° 115)

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
151 LOULEID OULD WEDDAD	Amgarij	Adrar Ouadane	Tributaire de marabout (Zenaga)		Proche du MND		Docteur vétérinaire	Chef de cabinet du Président	
152 Lt Colonel SOUMARE SILMANE	Soninké	Guidimaka	Guerrier	H.A.			Officier	Mis à la retraite d'office	Dirige société pêche (Etat)
153 Colonel MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA	cf. N° 115								
154 Lt de vaisseau DAHANE OULD AHMED MAHMOUD	cf. N° 135								
155 Commandant GABRIEL CIMPER	O.Daoud Jaafra Métis (fils de Cdt de cercle)	Assaba Kiffa	Métis			Riche	Officier	. Ministre de l'intérieur . Homme fort du régime de TAYA . Devenu Djibril ould ABDALLAHI	
156 DIENG BOUBOU FARBA	Halpulaar	Brakna Wothi	Torodo	H.A. ?			Economiste	Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie (1982-87)	Mêlé à un scandale (été 1987)

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
163 SIDI OULD AHMED DEYA	O. Nasser	Hodh Gharbi Aïoun	Guerrier	A.M.	MND		Administrateur financier ENA	Fonctionnaire international OMVS	Surnommé "l'incorruptible"
164 MOHAMED OULD SIDI ALY	O. Biri	Trarza Boutilimit	Marabout	A.M.	PPM	Pauvre	Administrateur	A la retraite	
165 Lt de vaisseau DIOP MOUSTAPHA	Halpulaar	Gorgol Kaedi	"Caste" des pêcheurs				Officier de marine	En prison Libéré le 12.12.88	
166 MOHAMED FADEL OULD DAH	Idoblal	Hodh Chargui Timbédra	Marabout	A.M.	MND		Licencié en droit	Ambassadeur en Syrie	.Arabisant .A traduit "Le Capital"
167 N'GAM LIRWAN	Halpulaar	Brakna Bagodine	Torodo	H.A. ?			Administrateur	Gouverneur	
168 Colonel AHMED MAHMOUD OULD EL HOUSSEIN	cf. N° 128								

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUE
169 Commandant ATHIE HAMATH	Halpulaar	Gorgol Kaedi	Torodo	H.A. ?			Officier	En prison Libéré le 12.12.88	Fidèle d' HAIDALLA
170 D ^r MOHAMED SALEM OULD ZEIN	Tagounanet	Trarza Ouad Naga	Marabout	A.M.	MND		Docteur en médecine	Conseiller technique Ministère Santé	
171 AHMED OULD GHANAHALLAH	O. Ghaïlan	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	PPM			Conseiller à la Présidence	Victime d'un attentat en 1977 alors qu'il était ambassa- deur à Paris
172 Capitaine MOHAMED LEMINE OULD N'DIAYANE	Terkez	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.			Officier breveté	Ministre des Affaires Etrangères	Proche des Rgueibatt (par alliance)
173 Lt Colonel YALL ABDOULAYE	Halpulaar	Brakna Thialgou	Torodo	H.A. ?			Officier	Décédé	Président d'honneur du FLAM
174 Maître DIABIRA MAROUFA	Soninké	Guidimaka	Guerrier	H.A.			Avocat	Avocat	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
175 Colonel CHEIKH OULD BOIDE	O. Daoud	Hodh Chargui Néma	Guerrier	H.A.			Instituteur puis officier	Président Cour spéciale de justice	
176 Commandant CHEIKH SID'AHMED OULD BABAMINE	Issenbaten Massiné Métis Négro-africain arabe	Tagant Tichitt	Tributaire				Officier	Diplomate	Aile libé- rale de l'armée
177 Lt Colonel AHMED OULD MINNIH	cf. N° 160								
178 Lt Colonel DJIBRIL OULD ABDALLAHI	cf. N° 155								
179 Lt Colonel ANNE AMADOU BABALY	cf. N° 127								
180 TAKI OULD SIDI	Legraa (O.Delim par sa mère)	Dakhlet Nouadhibou	Guerrier	A.M.	PPM		Licencié en droit	Ambassadeur à Pékin	

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
193 ISSELMOU OULD MOHAMED VALL	Ideiboussat	Hodh Gharbi Aïoun	Marabout	A.M.	Proche du MND		Professeur de français	Gouverneur	
194 MOHAMED SALEM OULD LEKHAL	O. Bousba	Adrar Atar	Marabout	A.M.	Proche de l'AMD		Economiste		Ecarté lors du scandale de l'été 1987
195 MAHFOUD OULD LEMRA BOTT	O. Nasr	Hodh Gharbi Aïoun	Guerrier (tribu) Marabout (fraction)	H.A.			Magistrat	Ambassadeur à Rabat	
196 MOHAMED LEMINE OULD MOHAMED VALL	cf. N° 193								
197 DIOP HAMDI SAMBA	Halpulaar	Brakna M'Bagne	"Caste des Maures" (Noir "casté" arabisé)				Licencié en droit	Ministre commerce & transports	.Marié à une égypt- tienne .Arabisant
198 Colonel MOULAYE OULD BOUKREISS	cf. N° 117								

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
199 SOUMARE OUMAR	cf. N° 131								
200 Commandant N'DIAYE KANE	Halpulaar de père O. Nasr de mère	Tekane (père) Aïoun (mère)	Torodo	H.A.			Officier médecin		Mode de vie davantage maure que négro-afri- cain = ("caste des Maures)
201 MOHAMED MAHMOUD OULD WEDDADY	Kounta	Tagant Rachid	Marabout	H.A.	PPM		Journaliste	Conseiller Présidence Membre Conseil exéc. UNESCO	.Nationalist arabe ."Tribaliste"
202 Lt Colonel BRAHIM OULD ALIOUNE N'DIAYE	Métis -mère Rgueibat -père tirailleur Sénégalais	Adrar Atar	"Casté"				Officier		
203 THIAM SAMBA	Wolof	Trarza Rosso	Forgeron				Economiste	BCM	. Attaches au Sénégal
204 ISSELMOU OULD MOHAMED	Laghlal Aïoun	Hodh Gharbi	Forgeron		MND		Statisticien		Idéologue d@SEM

NOM	ETHNIE TRIBU - FRACTION ou FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	PARTI POLITIQUE	POSITION ECONOMIQUE	INSTRUCTION FORMATION	SITUATION ACTUELLE	REMARQUES
205 SIDI OULD CHEIKH ABDALLAHI	cf. N° 55								
206 ETHMANE OULD SID'AHMED YESSA	cf. N° 94								
207 Capitaine DIA EL HADJ ABDERRAH- MANE	Halpulaar	Brakna Boghé	Torodo	H.A. ?			Officier		.Halaybé (tribu in- fluente à Boghé).

2. Liste des membres du BPN du PPM, du CMRN et du CMSN

PARTI DU PEUPLE MAURITANIENBUREAU POLITIQUE NATIONAL 1964 (Congrès extraordinaire)

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1 (les numéros renvoient aux fiches
MOHAMED OULD CHEIKH	cf. N° 23 des ministres)
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
BA OULD NE	cf. N° 15
WANE BIRANE MAMADOU	cf. N° 30
YAHIA OULD MENKOUSS	cf. N° 19
SY MAMOUDOU	
SIDI MOHAMED OULD ABDERRAHMANE	cf. N° 18
MOHAMED EL HAIBA OULD HAMODI	
SIDI MOHAMED DIAGANA	cf. N° 36
SAMORY OULD BIYE	
MOHAMED SALEM OULD M'KHAITIRAT	cf. N° 39
HABIB OULD AHMED SALEM	

BUREAU POLITIQUE NATIONAL 1966 (2ème Congrès)

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
MOHAMED BA	
CHEIKH SAAD BOUH KANE	cf. N° 78
MOHAMED ABDELLAHI OULD HACEN	
HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44
WANE BIRANE MAMADOU	cf. N° 30
BAKAR OULD SIDI HAIBA	cf. N° 32
HAMOUD OULD AHMEDOU	cf. N° 10
YOUSOUF KOITA	
SIDI MOHAMED OULD ABDERRAHMANE	cf. N° 18
MOHAMED EL HAIBA OULD HAMODY	
MOULAYE MOHAMED	cf. N° 80
YAHYA KANE	
SAMORY OULD BIYE	

PARTI DU PEUPLE MAURITANIENBUREAU POLITIQUE NATIONAL 1968 (3ème Congrès)Comité permanent

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
WANE BIRANE MAMADOU	cf. N° 30
BAKAR OULD SIDI HAIBA	cf. N° 32
MOHAMED OULD SIDI ALI	cf. N° 164

BUREAU POLITIQUE NATIONAL 1971 (Congrès extraordinaire)Comité permanent

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1
ABDOUL AZIZ SALL	cf. N° 46
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
ABDELLAHI OULD BOYA	cf. N° 60
MOKTAR OULD HAIBA	cf. N° 34
BARO ABDOULAYE	cf. N° 47
HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44

BUREAU POLITIQUE NATIONAL 1972Comité permanent

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1
ABDOUL AZIZ SALL	cf. N° 46
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
ABDALLAHI OULD BOYE	cf. N° 60
SIDI OULD ABDALLAHI	cf. N° 55
BARO ABDOULAYE	cf. N° 47
HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44
AHMED BEN AMAR	cf. N° 33

PARTI DU PEUPLE MAURITANIENBUREAU POLITIQUE NATIONAL 1975 (4ème Congrès)

MOKTAR OULD DADDAH	cf. N° 1
ABDOUL AZIZ SALL	cf. N° 46
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
SIDI OULD CHEIKH ABDALLAHI	cf. N° 55
SOUMARE DIARAMOUNA	cf. N° 50
ABDALLAHI OULD BOYE	cf. N° 60
ABDOULAYE BARO	cf. N° 47
HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44

BUREAU POLITIQUE NATIONAL 1978 (Congrès extraordinaire)

ABDALLAHI OULD BOYE	cf. N° 60
BARO ABDOULAYE	cf. N° 47
ABDEL AZIZ BA	
AHMED OULD MOHAMED SALAH	cf. N° 14
ABDOUL AZIZ SALL	cf. N° 46
AHMED OULD SIDI BABA	cf. N° 57
AHMED OULD ZEIN	cf. N° 119
BRAHIM OULD MECHNAN	
HAMDI OULD MOUKNASS	cf. N° 44
SOUMARE HAMIDOU	
GAITHY OULD ABDEL HAYE	
KIBEL ALY DIALLO	
MOHAMEDEN OULD BABAH	cf. N° 87
MOHAMED OULD KHAYAR	
MOHAMED SALEM OULD ADDOUD	
SIDI OULD CHEIKH ABDELLAHI	cf. N° 55

(l'entrée de nouveaux membres est consécutive
à la "réunification" avec le Rio de Oro).

COMITE MILITAIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL10 juillet 1978

Lieutenant-colonel Mustaphaould Mohamed SALECK	cf. N° 100
Lieutenant-colonel Ahmed Salemould SIDI	cf. N° 105
Lieutenant-colonel Mohamed Mahmoudould LOULY	cf. N° 114
Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould HAIDALLA	cf. N° 124
Lieutenant-colonel Maaouya Sid Ahmedould TAYA	cf. N° 115
Lieutenant-colonel Cheikhould BOYDA	cf. N° 175
Lieutenant-colonel Ahmedould ABDALLAH	cf. N° 116
Commandant DIA Amadou	cf. N° 126
Comandant THIAM El Hadj	cf. N° 113
Commandant SOUMARE Silmane	cf. N° 152
Commandant Moulayeould BOUKREISS	cf. N° 117
Commandant Jidouould SALECK	cf. N° 102
Commandant Anne Amadou BABALY	cf. N° 127
Capitaine ATHIE Hamath	cf. N° 169
Capitaine Mohamed Mahmoudould DEY	cf. N° 157
Lieutenant Ahmedould AIDA	
Lieutenant Moulay Hachemould Moulay AHMED	
Commissaire de police LY Mamadou	cf. N° 118

COMITE MILITAIRE DE SALUT NATIONAL6 avril 1979

Colonel Mustaphaould Mohamed SALECK	cf. N° 100
Lieutenant-colonel Ahmedould BOUCEIF	cf. N° 109
Lieutenant-colonel Ahmed Salemould SIDI	cf. N° 105
Lieutenant-colonel Cheikhould BOYDA	cf. N° 175
Lieutenant-colonel Maaouya Sid Ahmedould TAYA	cf. N° 115
Lieutenant-colonel Mohamed Baould ABDELAKADER	cf. N° 123
Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould HAIDALLA	cf. N° 124
Lieutenant-colonel Mohamedould LOULY	cf. N° 114
Commandant THIAM El Hadj	cf. N° 113
Commandant Anne Amadou BABALY	cf. N° 127
Commandant YALL	cf. N° 173
Commandant SOUMARE Silmane	cf. N° 152
Commandant BOUKREISS	cf. N° 117

COMITE MILITAIRE DE SALUT NATIONAL12 décembre 1984

Colonel Maaouya ould Sid Ahmed TAYA	cf. N° 115
Colonel Cheikh ould BOIDE	cf. N° 175
Colonel Ahmedou ould ABDALLAH	cf. N° 116
Colonel YALL Abdoulaye Alassane	cf. N° 173
Lieutenant-colonel Moulaye ould BOUKHREISS	cf. N° 117
Lieutenant-colonel An ne Amadou BABALY	cf. N° 127
Lieutenant-colonel Brahim ould ALIOUNE N'DIAYE	cf. N° 202
Lieutenant-colonel Sidina ould Mohamed SIDIYA	
Lieutenant-colonel Djibril ould ABDALLAHI	cf. N° 155
Lieutenant-colonel DIALLO Mohamed	
Lieutenant-colonel Ahmed ould MINNIH	cf. N° 160
Lieutenant-colonel Sidi ould Mohamed LEMINE	
Commandant Cheikh Sid'Ahmed ould BABAMINE	cf. N° 176
Commandant Sidiya ould Mohamed YEHYE	
Commandant Mohamed Mahmoud ould DEH	cf. N° 157
Commandant Mohamed ould LEKHAL	
Commandant Sidi Mohamed ould SABAR	
Commandant TOUMANI Sidibe	
Commandant Sid'Ahmed ould BOILIL	
Capitaine Mohamed Lemine ould N'DIAYE	cf. N° 172
Capitaine DIOP Djibril Amadou	
Capitaine Ely ould Mohamed VALL	
Capitaine NIANG Harouna Mamadou	

B. Le pôle marchand

1. S E C T E U R
D U
C O M M E R C E

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 ABDALLAHI OULD NOUEIGUEDH	ABDALLAHI OULD NOUEIGUEDH	***	Smassid	Adrar Atar	Marabout d'origine zenaga	(tributaire)	A soutenu l'UND	Sans doute un des plus riches (sinon le plus riche) mauritanien.
2 ABDALLAHI OULD ABDALLAHI	Ets ABDALLAHI OULD ABDALLAHI	***	Smassid (origine Idaouali)	Adrar Atar	Marabout	A.M.	A soutenu l'UND	Se remarque entre autre par ses œuvres charitables
3 HABA OULD MOHAMED VALL	SCA (ex SNEL) Représentation automobiles	***	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	AMD	Bailleur de fonds de l'AMD
4 SIDI MOHAMED ABASS	SOCOMETAL Représentation Renault	***	Cherif	Adrar Chinguetti	Cherif	H.A.	A soutenu l'UPF	.Très riche .Président de la Confédération Générale des employeurs mauritaniens (CGEM)
5 ABDOU MAHAM	Ets ABDOU MAHAM Commerce Général	***	Smassid (origine Idaouali)	Adrar Atar	Marabout	A.M.	Islamiste conservateur	Promoteur d'activités religieuses (mosquées...) Lié à l'Arabie Saoudite
6 CHERIF EL HADJ SIDINA	SOMAT Importation textile	***	Cherif	Hodh Chargui Oualata	Cherif	H.A.	Conseiller municipal de Nouakchott UND	.Ancien Président de la CGEM .Proche des islamistes conservateurs .Grand leader de sa région

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 MOHAMED LEMINE OULD MAMY	SMIC	***	O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M		.Un des plus grands importateurs (monopole Marlboro) .très diversifié (produits industriels, immobilier...)
8 ABEIDY OULD E'DAHI	SORECOM	**	O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		
9 JELLAL OULD SID'AHMED TOLBA	Ets JELLAL (MAPROMA) Cosmétiques	**	Taguat	Brakna Aleg	Marabout	A.M.	Candidat vaincu de l'UND	Lié au grand marabout Cheikh Mohamed Moustapha
10 AMINOUL OULD AHMED VALL	SOGEM	**	O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	H.A.	Conseiller municipal UND	.Beaucoup d'amis dans l'appareil d'Etat .Sans dettes bancaires
11 MOHAMED ABDALLAH OULD ATTIGH	SOMACOGIR	**	Tfaka el Khattat	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
12 SIDINA OULD BERROU	Ets SIDINA OULD BERROU	**	Smassid	Adrar Atar	Marabout	H.A.	Soutien UND	.Importateur Peter Stuyvesant .Financé par NOUEIGUEDH (N° 1)

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 NOMANE OULD MOHAMED EL KHALIFA	GRALICOMA (Papeterie Presse)	**	Ehel Sidi Mohamed (affilié à O. Bousba)	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		Possède également l'imprimerie ENNASR
14 MOHAMED ABDELLAHI	Ets MOUNIR Commerce général	**	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
15 MOHAMED SALEM OULD DAHI	Ets NOSOMACI Commerce Général	**	Ehel El Hadj	Adrar Atar	Marabout	H.A.	Un des leaders de la liste jaune	Dettes bancaires
16 MOHAMED SALAH OULD ABDELLAHI	SIRCOMA Commerce Général	**	Tekna	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
17 MOHAMED GENA	MOHAMED GEHA Commerce Général	**	Libanais					
18 MOHAMED ABDELLAHI OULD ZEIN	IMPRIMERIE NOUVELLE	**	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	PKM	Tendance Ehel Zein Frère de Mohamed Lemine o. ZEIN, ancien chef de la gendarmerie (en prison)

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
19 SAKALY MALAININE	Ets SAKALY MALAININE Commerce Général	**	Cherif	Adrar Atar	Cherif	H.A.) () () Ont divisé leurs biens.
20 SAKALY ABDELHAY	Ets SAKALY ABDELHAY Commerce Général	**	Cherif	Adrar Atar	Cherif	H.A.		(Caractères) dissemblables. () (
21 HASSAN FAWAZ	Ets HA FAWAZ Commerce Général	**	Libanais					
22 MOULAYE OULD ABASS	MOULAYE O. ABASS Commerce Général	**	Cherif	Adrar Chinguetti	Marabout	H.A.		
23 HADIA KAO DIAGANA	CEM	**	Soninké	Gorgol Kaedi	Marabout	H.A.		Très riche
24 MOHAMED ALI OULD EL HADJ EL MOCTAR	Ets MOHAMED ALI OULD EL HADJ EL MOCTAR	*	Smassid	Adrar Atar	Forgeron			

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
25 ABDELLAHI OULD LEHREITANY	Ets LEHREITANY	*	Tekna	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
26 MOHAMED EL HAFED	Ets BELLAMECH Commerce Général	*	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		Parent de Haba (N° 7)
27 ISSELMOU OULD TADJEDINE	IMPRIMERIE DU MAGHREB	*	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
28 HAMADI OULD DAHI	Ets HAMADI DAHI (Transit)		Ehel El Hadj	Adrar Atar	Marabout	H.A.		
29 MOHAMED OULD OUFKIH	G.C.N.		Ehel El Hadj	Adrar Atar	Marabout	A.M.	Conseiller municipal de Nouakchott (UPF)	En faillite
30 WAGUE MOUSSA	SOKIMET		Soninké	Gorgol Kaedi	Marabout	H.A.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
31 JOU MANI OULD HAMDI	Ets JOUMANI OULD HAMDI		Tekna (d'origine marocaine)	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
32 GEORGES NASSOUR	Ets GEORGES NASSOUR		Libanais					
33 MOHAMED ABDERRAH- MANE OULD OUMAR	Ets ABDER- RAHMANE OULD OUMAR		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
34 ABIDINE SIDI	Ets ABIDINE SIDI (chaussures BATA)		Idaw El Hadj	Adrar Ouadane	Marabout	A.M.		
35 MOHAMED SALEM OULD BOBATT	Ets BOBATT FRERES		O. Bou Sba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.	Soutien liste UPF	
36 NEZAHI OULD NATY	Ets NEZAHI OULD NATY		Idaw El Hadj	Adrar Ouadane	Marabout	A.M.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
37 BADDA	Ets BADDA		Ehel El Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
38 HAMOUD OULD AHMEDOU	SOGEMAC		Mechdouf	Hodh Chargui Timbedra	Guerrier (jadis tributaire)	H.A.		Ancien ministre, ancien Président de l'Assemblée Nationale
39 HENRI HANI	SOREG		Libanais					
40 JOSIH CHOCRY	Ets ALIMENTA- TION JC		Libanais					
41 MOHAMED MAOULOU OULD ABEID	SOMACAM Commerce Général		Tekna	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		Monopole de l'importation du bois Aisé
42 MOHAMED KHOUCHEINE	Ets MOHAMED KHOUCHEINE Alimentation		Syrien					

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
43 MOHAMED OULD JOULY	Ets MOHAMED OULD JOULY		Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
44 GUISSET ABOU DIELEL	Ets GUISSET ABOU DIELEL		Halpulaar	Gorgol Kaedi	Tisserand			Ancien directeur de l'office des postes et télécommunications
45 BRAHIM CHEIGUER	Ets BRAHIM CHEIGUER		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		
46 YEDALI OULD ABDALLAHI	Ets YEDALI OULD ABDALLAHI		Tagounant	Trarza	Marabout	A.M.		
47 AHMED CHERIF OULD MOURTADAH	Ets AHMED CHERIF		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
48 HASSENE OULD AHMEDOU	HASSENE OULD AHMEDOU Commerce Général		Tendgha	Adrar Atar	Marabout	A.M.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
49 ABDEL MAGID	Ets EL EMEL Commerce Général		Rgueibat	Adrar Chinguetti	Guerrier	A.M.		
50 MOHAMED CHEIKH OULD DIDA	AL-TAWFIK Commerce Général		Smalil (cherif)	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	Lié aux milieux islamistes	
51 ADEL HANI ABDELLAH	COMADIS Commerce Général		Libanais					
52 HAIMOUDA OULD MOHAMED FADEL	Ets HAIMOUDA O.M ^{ed} FADEL Commerce Général		O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	H.A.		
53 MOHAMED MAHMOUD OULD JIDOU	SLIM Commerce Général		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
54 BOUIDA FADHEL	Ets BOUIDA FRERES Commerce Général		Rgueibat	Tiris Zemmour Bir Moghrein	Forgeron			

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
55 REZKALLA MIGUEL	Ets SEJEAN Alimentation		Libanais					
56 MOHAMED OULD MOHAMED EL HADY	Ets Med O. Med EL HADY Commerce Général		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
57 HAMOUD OULD KHARCHY	Ets KHARCHY Textile		Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		

2. S E C T E U R
 D E S
 P E C H E S

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 HAMEYDA OULD BOUCHRAYA	MAHANOVA SA Pêche	***	Tekna	Dakhlet Nouadhibou (Sahara)	Guerrier	A.M.	Polisario	.Très riche .Prodigue .Scandale septembre 1987 (en prison)
2 MOULAYE HACENE OULD HACENE	SOMACOPP Pêche	***	O. Bousba	Trarza Mederdra	Cherif Servile ? Controversé		PPM	.A été chef de mission diplomatique à l'ONU .Un des principaux soutiens de l'UPF (A été) associé à LIMAN OULEIDA (Nouadhibou)
3 AHMED OULD SIDI BABA	AHMED O. SIDIBABA Armateur	***	Smassid	Adrar Atar	Marabout	H.A.	PPM	.Chef général des Smassid .Ancien ministre de DADDAH .Actuel maire d'Atar
4 NIANE ABDOULAYE	SIAC Pêche	**	Halpulaar		Diawando (petite noblesse)	PA		
5 BAKARY COULIBALY	SOMEPA Pêche	**	Soninké	Guidimaka Selibaby	Komo ("esclave")			
6 MOULAYE OULD ABASS	Êts Moulaye o. ABASS (pêche)	**	Cherif (controversé)	Inchiri	Cherif ?	H.A.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 ABDOU AL HACHEM	COMACOP Pêche	**	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		.Etudes aux Etats-Unis, héritage d'une riche américaine. .Ancien diplomate aux N.U.
8 BOUKHARY OULD MOHAMED SALEH	ABF Consigna- tion	**	O. Dleim	Dakhlet Nouadhibou Nouadhibou	Guerrier	H.A.		
9 Mohamed Mahmoud OULD LEKHAL	MAR S/C MFC Consigna- tion	**	O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		Frère de l'ex ministre de l'économie M ^{ed} Salem ould LEKHAL
10 MOHAMED OULD BOUAMATOU	CIPA Pêche et armement		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		Expert comptable Riche
11 WALLAD OULD ABD HOUM	SOMAUROTIR Ship Chandler		Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	Pro Polisario	
12 BRAHIM OULD MOULAYE ELY	SOMARCO Ship Chandler		Tekna	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 MOHAMED OULD DANABJA	Ets ELY O.DANABJA Pêche		O. Ahmed Ben Damane	Adrar Atar (origine Trarza)	Guerrier	H.A.		
14 MOHAMED LEMINE OULD ABIDINE	MFC Consigna- tion		O. Bousba	Inchiri	Guerrier	A.M.		
15 SIDI OULD ALIOUNE	MANU-PORT Manutention		O. Labb	Adrar Atar	Guerrier	H.A.	Nassérien	
16 YEHFDOU OULD BRAHIM	SOPECHE Pêche		Tekna	Sahara	Guerrier	A.M.		
17 MOHAMED EL HACEN OULD EL HADJ	SPA SA Pêche		O. Bou Sba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		
18 MOHAMED SALEM OULD HEYINE	NAVRAL APPRO Ship		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		Frère du Directeur général de la SNIM

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
19 MOHAMED EL MOKTAR OULD TFEIL	SNPA Pêche		Kounta	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
20 MOHAMED SALEM OULD LEHWALL	Ets MAOA Ship		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
21 ZEIN OULD MALOUM	MATEMA Prestation de service		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
22 ABDALLAHI OULD BENNAN	Ets ABDALLAHI O.BENNAN Pêche		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
23 AHMED OULD EL HADJ	AHMED O. EL HADJ Pêche		Idaw El Haj	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
24 MOHAMED MAHMOUD OULD MATY	SAMMA Transit Acconage		Kounta	Adrar Atar	Marabout	A.M.	Nassérien	

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
25 MOHAMED LEMINE OULD CHEIGUER	SARIM Consignation		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		Ancien fonctionnaire au ministère de la jeunesse
26 GHATHY OULD ABDEL HAYE	COSANAV Ship		Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	H.A.	Polisario	Grande famille Ancien douanier
27 MAHFOUD OULD BRAHIM TFEIL	SIPECO Pêche		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
28 MOHAMED OULD SALECK	P C M Pêche		Terchane (mère) Père Français	Adrar Atar	Tribu marginalisée (Guerrier)			
29 BECHIR OULD ADEIDY	SMAIP Pêche		Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	A.M.	Nassérien puis Polisario	
30 MOHAMED LEMINE OULD EL HACENE	SMEF Stockage		Tekna	Nouadhibou	Guerrier	A.M.	Polisario	

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
31 BRAHIM OULD DHEVIATT	M S P Industrie de pêche Sté d'éco. Mixte (SEM)		O.Ghailan	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		
32 BRAHIM OULD BOIDAHA	ALMAP Industrie de pêche		O. Dleim	Nouadhibou	Guerrier	A.M.	Polisario	
33 MOHAMED LEMINE OULD MOULAYE ZEINE	Sté M C I Pêche Consigna- tion		Cherif	Adrar Atar	Marabout	H.A.		
34 DIOP CHEIKH BAIDY	MAUSOV (société d'économie mixte) (S E M)		Halpulaar	Gorgol Kaedi	Thioubalo (" caste" des pêcheurs)			Directeur (société d'économie mixte)
35 SALECK EL OUREIBY	SALIMAU- REM SEM		Lybien					" "
36 ALI ABASS ROHMA- TOULLAH	SAMIP SEM		Irakien					" "

3. SECTEUR
DES
INDUSTRIES

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 MOHAMED OULD MARCOU	PAM Profilage	**	Hispano- mauritanien	Inchiri Akjoujt	Métis			Possède également une société de pêche Endetté
2 AHMED OULD MOGUEYA	SMCI Peintures et SMGI Gaz industriel	**	O.Ghailan	Adrar Chinguetti	Guerrier	H.A.	Proche du Polisario (mère Rgueibat)	.Scandale de la BIMA . Possède également l'IFICO (filets, cordages)
3 BAMBA OULD SIDI BADI	SLAM Laiterie	**	Mechdouf	Adrar Atar	Guerrier	Petite Aristocratie (P.A)	Proche AMD	Homme d'affaires et homme politique
4 AHMED OULD HAMZA	FAMO Farines Pâtes alimentai- res	**	O.Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		
5 AHMED SALECK OULD MOHAMED LEMINE	CIMENT DE MAURITA- NIE	**	Rgueibat	Nouadhibou	Guerrier	A.M.		
6 MOHAMED AHMED OULD HAMOUD	SOMIGEM Savon	*	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	AMD	Leader de la tendance Ehel Hamoud

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 JALLAL OULD TOLBA	MAPROMA Parfumerie Savon	*	Tagat	Brakna Aleg	Marabout	A.M.		
8 HASSAN FAWAZ	SMPL Yaourts	*	Libanais					
9 SIDINA OULD DIDI	SIPE - CARTON Emballages	*	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
10 AHMED OULD DIE	MIE Couvertures Sacs	*	Kounta	Tagant Rachid	Marabout	H.A.		
11 MOHAMED LAFDAL OULD BETTAH	SDIC Tuyaux Matières plastiques	*	Ehel El Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		Pdt Fédération du commerce de la CGEM
12 SIDI AHMED CHRISTOPHE	SOBEB BENI CHAAB Eau minérale	*	Métis	Inchiri Akjoujt	Métis			

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 PICHOT	SOBOMA Boissons gazeuses		Français					
14 ABEIDY OULD GHARRABY	SOMIPEX Pointes, grillages		O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	H.A.		
15 HADYA KAO DIAGANA	CIPRO- CHIMIE Produits chimiques		Soninké	Gorgol Kaedi	Marabout	H.A.		
16 LEMRAOTT OULD MOHAMED OULD DAHI	RECOGIM Mousses Matelas		Ehel El Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	H.A.		
17 AHMED OULD MOHAMED SALAH	SIRCA Carreaux Revête- ment de sol		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
18 MOHAMED OULD BOUAMATOU	COGITREM Bonbons		O.Bousba	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
19 ABDEL KADER OULD MOHAMED OULD DAHI	SOMAM Articles de ménage		Ehel El Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	H.A.		
20 IKHALIHINNA OULD HORMA	A C M Scierie de bois		Ehel Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
21 ABDALLAHI OULD DEDDY	SOMARCI Gaz industriel		Ehel Hadj	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
22 ABDERRAHMANE OULD ATTIGH	IBS Biscuits et SOMACOGIR Bougies pour éclairage		Ttaka El Khattat	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
23 ABDELLAHI OULD AHMED SALEM	TOLERIE ABDELLAHI ET FRERES Industrie métallique		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
24 DRAME FOSSERY	Ets DRAME ET FRERES Chaussures		Soninké	Guidimaka Sélibaby	Cordonnier			

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
25 BRAHIM OULD CHEIGUER	COMAF Papier hygiénique		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		
26 BRAHIM OULD BOUCHEIBA	SOMADERE Aliments de bétail		Arweijiat	Trarza Boutilimit	Tributaire Servile			
27 SID'AHMED OULD HANEFI	SOMIC Fabrique chaussures		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
28 AHMED OULD JIDDOU et TAGHIOU- LLAH	SAFA Fer à béton		O.Biri Cherif	Boutilimit Atar	Marabout Cherif	A.M. H.A.		
29 SEDENA OULD YAHYA	RECOME Tournage Fraisage		Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		Devenu SATEMA (pêche)
30 SIDI OULD SIDI ALY	SABA Fabrique de batteries		Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		

4. S E C T E U R
 D E S
 B A T I M E N T S
 E T
T R A V A U X P U B L I C S

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 ABDALLAHI OULD ABDALLAHI	PEREVET	**	Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
2 ABDALLAHI OULD NOUEIGUEDH	ERB	**	Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
3 MOHAMED OULD MARCOU	ECT Bâtiment T.P.	**	Hispano- mauritanien	Inchiri Akjoujt	Métis			
4 BAMBA OULD SIDI BADI	SOMACO T.P. Bâtiment T.P.	**	Mechdouf	Adrar Atar	Guerrier	P.A.	Soutien financier UPF	
5 HOUMEIYA OULD TENGI	EMAPE TP Bâtiment TP.	**	Rgueibat	Nouadhibou	Guerrier	A.M.	Pro Polisario	
6 VETEN OULD MOULAYE	EGB Bâtiment TP.	**	Rgueibat	Adrar Atar	Guerrier	H.A.	Pro Polisario	Endetté

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 MOHAMED OULD FEKNACH	SOMA TP.	*	Torchane	Adrar Atar	Guerrier	P.A.		
8 BECHIR BEZEID	Ets BECHIR BEZEID Bâtiment		O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		Prospère. Principal actionnaire de SM DIPAL (alimentation)
9 MOHAMED OULD JEDIMOU	JEDIMOU ET FRERES Construction TP.		Etfake El Khattate	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
10 NEMA OULD KAABACH	ETTD		O.Ghailane	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
11 ELY OULD MALHA	Ets MALHA		O.Ghailane	Adrar Atar	Guerrier	A.M.		
12 MOHAMED OULD SAAD	SMPS		Cherif ?	Adrar Atar	Cherif ? Marabout	A.M. ?		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 MOHAMED MAHMOUD OULD BEHNASS	SMTD		Ideychilli	Zouérate	Guerrier	A.M.		
14 MOHAMEDOU OULD BOUCK	SAADA		Etfake El Khattate	Inchiri Akjoujt	Marabout	A.M.		
15 MOHAMED OULD BODY	SEPT		Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
16 BRAHIM OULD GHADOUR	Ets BRAHIM OULD GHADOUR		Leileb	Trarza	Guerrier	A.M.		
17 DIAGANA TIJANY	ECOMATP		Soninké	Gorgol	Marabout	H.A.		Liste UPF
18 CHEIKHNA MAREIGA	Ets MAREIGA		Soninké	Gorgol	Marabout	H.A.		

NOM	ETABLISSE- MENT	IMPORTANCE DE L'ETA- BLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC- TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
19 SIDI MOHAMED OULD CHEIGUER	IAS		O. Bousba	Adrar Atar	Guerrier	H.A.		
20 MOHAMEDOU OULD EBNOU	Construction		Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
21 HADRAMI OULD LIMAM	EGTT		Smassid	Adrar Atar	Smassid	P.A.		
22 MOHAMED OULD EL HACENE OULD N'TAHAH	EBTC		Smassid	Adrar Atar	Smassid	P.A.		

5. S E C T E U R
 D E S
 S E R V I C E S

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 MOHAMED MAHMOUD OULD EBNOU	Sté VOTRA SA Consignation.Transit	**	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	Soutien financier de l'UPF	Prosperè . Prodigue
2 HABA OULD MOHAMED VALL	Hôtel Chinguetti	*	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.	Principal soutien financier de l'AMD	Tendance Ehel Hammoud
3 CHEIKH DAH OULD TOLBA	SOMAVOT Agence de voyages Transit	*	Idaouali	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
4 DIDI OULD SOUEIDI	HOTEL EL AHMEDI	*	Smassid	Adrar Atar	Marabout	A.M.		Endetté
5 KANE ELIMANE	MGH	*	Halpulaar		Torodo	H.A.		
6 MOHAMEDENA OULD KHATTARY	AMVT Transit		Idabelhassen	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	Proche AMD	

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 BRAHIM OULD BOUCHEIBA	STI		Arweigitt	Trarza Boutilimit	Tributaire			.Marié avec la petite-fille de l'émir de l'Adrar (→ scandale) .A eu des problèmes avec la justice
8 SIDI MOHAMED OULD GHASTALANE	Sté SOPRAGE Voyage Tourisme Edition		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	Proche du PKM	Co-sociétaire : Med Abdallahi o. ZEIN (PKM) de l'Imprimerie Nouvelle (part la plus importante)
9 ABDERRAH- MANE OULD CHOUAIB	Sté SOGECO		Affilié O. Biri	Inchiri	Guerrier	A.M.		
10 N'DIAYE ABDERRAH- MANE	SOGA- PRESS		Soninké	Guidimaka Selibaby	Marabout	A.M.		
11 MALAININE OULD KHALED	ARASCO		Ehel El Hadj	Adrar Atar	Marabout	A.M.		
12 AHMED BABA MISKE	ARAF CONSUL		Ehel Barikallah	Inchiri Akjoujt	Marabout	H.A.	Nahda ↓ Polisario ↓ proche du 10 juillet 1978	.Ancien représentant permanent de la RIM à New York .Ancien ministre de l'information du Polisario .Ambassadeur itinérant

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 GHALY OULD ABDEL HAMID	TRANS EXPRESS Transit		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.	Proche du PKM Libéral	.Tendance Ehel Hammoud .Prodigue .Président de la ligue mauritanienne des droits de l'homme
14 SIDI MBARECK OULD MOHAMED LEMINE	SOTRACOV Transit		O. Bousba		Guerrier	H.A.	Libéral	Le plus jeune homme d'affaires mauritanien (20 ans)

6. SECTEUR
DES
TRANSPORTS

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
1 MOHAMED YEHDIH OULD HACHEM	NOSONA-TRAM	**	Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		.Très riche .président de la fédé- ration nationale des transports
2 MOHAMED OULD MARCOU	Ets Mohamed o.MARCOU	**	Hispano-mauritanien	Inchiri Akjoujt	Métis			.Voir également industrie et bâtiment
3 SOW DEYNA	Ets SOW DEYNA	*	O.Begnoug (arabe)	Trarza Rosso	Guerrier	A.M.		.Maire de Rosso .Apprécié. A mi-chemin entre maures et négro- africains.
4 MOHAMED OULD AMAR CHEINE	Ets Med o.AMAR CHEINE	*	Teizega	Adrar Atar	Tributaire			Dynamique Prosper
5 EZIZI OULD EL MAMY	Ets EZIZI o.EL MAMY		O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		.Ancienne grande fortune .Dépassé depuis .Quelques propriétés immobilières.
6 BECHIR OULD WADADY	Ets BECHIR o.WADADY		O. Bousba	Inchiri Akjoujt	Guerrier	A.M.		

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRACTION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
7 BEBAYE OULD ELY SALEM	Ets Bebaye o. ELY SALEM		Glagma	Guerrier	Cherif	H.A.		
8 AHMED OULD HABOTT	Ets Ahmed o.HABOTT		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
9 MOHAMED LEMINE OULD ABDI	Ets Med Lemine o.ABDI		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
10 AHMED OULD DAH HANCHI	Ahmed o.DAH HANCHI		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	H.A.		
11 IDOUMOU OULD KHANTAR	Ets Idoumou o.KHANTAR		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
12 AHMED OULD MAAZOUZ	Ets Ahmed o.MAAZOUZ		Smassid	Adrar Aoujeft	Marabout (origine hartani)			

NOM	ETABLISSEMENT	IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT	ETHNIE TRIBU-FRAC-TION FAMILLE	REGION VILLE VILLAGE	ORDRE	DEGRE DE NOBLESSE	TENDANCE POLITIQUE	OBSERVATIONS
13 MOHAMED ABDALLAHI OULD EL BAH	Ets Med Abdallahi o.EL BAH		Idaouali	Tagant Moudjeria	Marabout	A.M.		
14 MOHAMED OULD ZEINE	Ets Med o.ZEINE		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
15 MOHAMED LEMINE OULD EL BECHIR	Ets Med Lemine o. EL BECHIR		Laghlal	Adrar Chinguetti	Marabout	A.M.		
16 CHEIKHANY OULD YAHYA	Ets Cheikhany o.YAHYA		O. Bousba	Hodh Chargui Néma	Marabout	A.M.		
17 EL MANA OULD MOULOU	TRANSPORTS EL MANA		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		
18 MOHAMED LEMINE OULD NEMINE	Ets Med Lemine		Idaouali	Tagant Tidjikja	Marabout	A.M.		

19	AHMEDOU OULD BOULEIBA	Ets BOULEIBA	O.Nasr	Hodh Gharbi Aioun	Guerrier	A.M.	
----	-----------------------------	-----------------	--------	-------------------------	----------	------	--

II. Tableaux relatifs aux remaniements ministériels

A. Abréviations

G = Guerrier
M = Marabout
T = Tributaire
C = Casté
H = Hartani

HA = Haute Aristocratie
MA = Moyenne Aristocratie
PA = Petite Aristocratie

* = Ministre d'Etat

+ = Entrant
- = Sortant

B. Tableaux des remaniements ministériels (1959 - 1986)

par tribu, région, ordre, degré de noblesse et en fonction des entrants et des sortants

30.06.59	O. BIRI TRARZA M MA	FRANCAIS -	O. DAMANE TRARZA G HA -	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	HALPULAAR BRAKNA Noble PA -	IDEIDBA BRAKNA M HA	LAGHLAL H. GHARBI M HA -	O. BIRI TRARZA M MA
30.09.61	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDEIDBA BRAKNA M HA	O. BIRI TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M HA +	MECHDOUF H. CHARGUI G MA +	BRAKNA GORGOL G HA +	LAGHLAL ADRAR M MA +
8.10.62 et 3.11.62	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDEIDBA BRAKNA M HA -	LAGHLAL H. GHARBI M HA +	O. BIRI TRARZA M MA -	IDAOUALI TAGANT M HA -	BRAKNA GORGOL G HA -	LAGHLAL ADRAR M MA -
18.01.65	O. BIRI TRARZA M MA -	LAGHLAL ADRAR M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo PA -	IDOUAICH TAGANT G HA	IDOUAICH ASSABA G MA	TEKNA ADRAR G MA +	SONINKE GORGOL Noble HA +	LAGHLAL H. GHARBI M HA +
26.07.65	LAGHLAL ADRAR M MA -	IDOUAICH TAGANT G HA -	IDOUAICH ASSABA G MA -	TEKNA ADRAR G MA -	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL H. GHARBI M HA	O. BIRI TRARZA M MA +	HALPULAAR BRAKNA Noble HA +
21.02.66	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL H. GHARBI M HA	TEYZEGA ADRAR T +	LAGHLAL ADRAR M HA +	IDOUALI TAGANT M MA +	AHEL BARIKALLA INCHIRI M HA +	O. DEIMANE TRARZA Medredra MA +	HALPULAAR BRAKNA Noble HA +
1.09.67	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL HODH GHARBI M HA	TEYZEGA ADRAR T	IDOUALI TAGANT M MA	O. DEIMANE TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Noble HA	O. BIRI TRARZA M MA +	BRAKNA GORGOL G HA +

30.06.59	O. BIRI TRARZA M MA -	MECHDOUF H. CHARGUI G HA -					
30.09.61	M'HAJIB H. CHARGUI M MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo PA +	IDOUAICH TAGANT G HA +				
3.10.62 et 3.11.62	M'HAJIB H. CHARGUI M MA -	HALPULAAR GORGOL Torodo PA +	IDOUAICH TAGANT G HA +	IDOUAICH ASSABA G MA +			

31.01.68	TORKOZ BRAKNA M MA +	O. DAMANE TRARZA G HA +	HALPULAAR BRAKNA Noble HA -	SONINKE GORGOL Noble HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +	BRAKNA GORGOL G HA	O. DEIMANE TRARZA M MA	OUOLOF (SENEGAL) Noble HA +
05.07.68	TORKOZ BRAKNA M MA	O. DAMANE TRARZA G HA	SONINKE GORGOL Noble HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA -	BRAKNA GORGOL G HA -	O. DEIMANE TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA -
03.04.70	TORKOZ BRAKNA M MA	O. DAMANE TRARZA G HA -	SONINKE GORGOL Noble HA	O. DEIMANE TRARZA M MA -	IDAOUALI TAGANT M MA	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA -	HALPULAAR BRAKNA Noble HA
18.08.71	TORKOZ BRAKNA M MA	SONINKE GORGOL Noble HA	IDAOUALI TAGANT M MA	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA	HALPULAAR BRAKNA Noble HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	O. BIRI TRARZA M MA	O. BIRI TRARZA M HA +
04.12.72	TORKOZ BRAKNA M MA	SONINKE GORGOL Noble HA	IDAOUALI TAGANT M MA	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA	HALPULAAR BRAKNA Noble HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Touballo
12.12.73	TORKOZ BRAKNA M MA -	SONINKE GORGOL Noble HA	IDAOUALI TAGANT M MA	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA	HALPULAAR BRAKNA Noble HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo
22.08.75	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA -	LAGHLAL * ADRAR M MA	IDEIDBA * BRAKNA M HA	SONINKE * GUIDIMAKA Noble HA	MESSOUMA * H. CHARGUI M HA	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA	GORA * DAHLET NOUADHIBOU G HA	SONINKE GORGOL Noble HA

734

31.01.68	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA +	TEYZEGA ADRAR T	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA +	LAGHLAL H. GHARBI M HA			
05.04.68	TEYZEGA ADRAR T	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA -	LAGHLAL H. GHARBI M HA -	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA +	HALPULAAR BRAKNA Noble HA +			
03.04.70	IDEIDBA BRAKNA M HA +	HALPULAAR GORGOL Torodo HA +	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +	O. BIRI TRARZA M MA +	IDAOUALI TAGANT M MA +			
18.08.71	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo +	IDEIDBA BRAKNA M HA +	LADEM H. GHARBI G MA +	SMACIDE ADRAR M HA +	O. BARIKALLA TRARZA M MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	MESSOUMA H. CHARGUI M HA +	O. BIRI TRARZA M MA +
04.12.72	IDEIDBA BRAKNA M HA +	SMACIDE ADRAR M HA +	O. BARIKALLA TRARZA M MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	MESSOUMA H. CHARGHI M HA +	O. BIRI TRARZA M MA +	LAGHLAL ADRAR M MA +	
11.12.73	IDEIDBA BRAKNA M HA +	SMACIDE ADRAR M HA +	O. BARIKALLA TRARZA M MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	MESSOUMA H. CHARGUI M HA +	O. BIRI TRARZA M MA +	LAGHLAL ADRAR M MA +	O. BIRI TRARZA M MA +
22.08.75	LAGHLAL ADRAR M MA +	IDAWALI TAGANT M MA +	IDEIDBA BRAKNA M MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	IDAOUALI TAGANT M MA +	O. BIRI TRARZA M MA +	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +

31.01.68								
22.08.75	CHORFA H. CHARGHI Chérif HA +	IDAOUALI TAGANT M MA +	O. BIRI TRARZA M MA +	O. BIRI TRARZA M MA	O. DEMAAN TRARZA G HA +	SMASSID ADRAR M HA	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA TRARZA M MA

734 ha

								137 quart
22.08.75	O. DEIMAN TRARZA M +	MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif +	HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo +	HA	O. BIRI TRARZA M	MA

MA

17.06.76	LAGHLAL * ADRAR M MA	IDEIDBA * BRAKNA M HA	SONINKE * GUIDIMAKA Noble HA -	MESSOUMA * H. CHARGUI M HA	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA	GORA * DAHLET NOUADHIBOU G HA	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL ADRAR M
31.01.77	LAGHLAL * ADRAR M MA	IDEIDBA ** BRAKNA M HA	MESSOUMA * H. CHARGUI M HA	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA	GORA * DAHLET NOUADHIBOU G HA	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL ADRAR M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA
15.03.77	LAGHLAL * ADRAR M MA	IDEIDBA ** BRAKNA M HA	MESSOUMA * H. CHARGUI M HA	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA	GORA * DAHLET NOUADHIBOU G HA	SONINKE GORGOL Noble HA	LAGHLAL ADRAR M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA
6.05.77	LAGHLAL * ADRAR M MA	IDEIDBA * BRAKNA M HA	MESSOUMA H. CHARGUI M HA	HALPULAAR * BRAKNA Torodo HA	GORA * DAHLET NOUADHIBOU G HA	SONINKE GORGOL Noble HA -	LAGHLAL ADRAR M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA -
4.08.77	LAGHLAL ADRAR M MA	IDEIDBA BRAKNA M HA	MESSOUMA H. CHARGUI M HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	GORA DAHLET NOUADHIBOU G HA	LAGHLAL ADRAR M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA -	HALPULAAR GORGOL Torodo MA
26.01.78	LAGHLAL ADRAR M MA -	IDEIDBA BRAKNA M HA -	MESSOUMA H. CHARGUI M HA -	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA -	GORA DAHLET NDBOU G HA -	LAGHLAL ADRAR M MA -	HALPULAAR GORGOL Torodo MA -	SMASSID ADRAR M HA -
11.07.78	OULAD DAOUD ASSABA G PA +	LAGHLAL H. GARBI M HA +	OULAD DAOUD OULAD BILLE H. CHARGI G HA +	M'HAJIB H. CHARGI M MA +	OULAD DAOUD EH EL RE'YAAN TAGANT G PA +	O. BEN DAAMAN TRARZA G HA +	O. AKCHAR ADRAR G HA +	IDEYCHILLI ADRAR G MA +

MA

MA

MA

MA

MA

HA

MA

735

17.06.76	IDAOUALI TAGANT M MA -	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	CHORFA H. CHARGUI Chérif HA -	IDAOUALI TAGANT M MA
31.01.77	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA	O. BIRI TRARZA M MA -	O. DEMAAN TRARZA G HA
15.03.77	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAOUALI TAGANT M MA	O. BIRI TRARZA M MA	O. DEMAAN TRARZA G HA	SMASSID* ADRAR M HA
06.05.77	IDAOUALI TAGANT M MA -	O. BIRI TRARZA M MA -	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAOUALI TAGANT M MA -	O. BIRI TRARZA M MA -	O. DEMAAN TRARZA G HA -	SMASSID* ADRAR M HA
04.08.77	SMASSID ADRAR M HA	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif HA -	IDAOUALI TAGANT M MA	IDEYBOUSSAT H. EL GARBI M MA	O. DEMAAN TRARZA G HA -	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA
26.01.78	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA TRARZA M MA -	IDAOUALI TAGANT M MA -	IDEYBOUSSAT H. EL GARBI M MA -	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA -			
11.07.78	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	CHRAITIT IDAOUICH ASSABA G HA +	HALPULAAR BRAKNA Griot MA +	TEKNA ADRAR G MA +	SONINKE GORGOL Noble HA +	HALPULAAR GORGOL Torodo MA +	IDAWALI TAGANT M MA +	SMASSID ADRAR M MA +

735

17.06.76	O. BIRI TRARZA M MA	O. BIRI TRARZA M MA	O. DEMAAN TRARZA G HA	SMASSID * ADRAR M HA	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA TRARZA M MA	O. DEIMAN TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif HA
31.01.77	SMASSID * ADRAR M HA	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA M TRARZA M MA	O. DEIMAN TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	O. BIRI TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M MA
15.03.77	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA TRARZA M MA	O. DEIMAN TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	O. BIRI TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M MA	IDAOUALI ADRAR Métis
6.05.77	HALPULAAR BRAKNA Tiouballo	O. ETFAGHA HAIBALLA * TRARZA M MA	O. DEIMAN TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGUI Chérif HA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	O. BIRI TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M MA	IDAOUALI ADRAR Métis
4.08.77	IDAK ZEMBOU TRARZA M MA +							
26.01.78								

735 ter

17.06.76	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA	O. BIRI TRARZA M MA	IDAOUALI TAGANT M MA +	IDAOUALI ADRAR Métis MA +	EHEL SOUEID AHMED TAGANT G HA +	O. AKCHAR ADRAR G HA +		
31.01.77	IDAOUALI ADRAR Métis	EHEL SOUEID AHMED TAGANT G HA	O. AKCHAR ADRAR G HA	IDEYBOUSSAT H. EL GHARBI M MA +				
15.03.77	EHEL SOUEID AHMED TAGANT G HA	O. AKCHAR ADRAR G HA	IDEYBOUSSAT H. EL GHARBI M MA	O. DEMAN TRARZA G HA +				
6.05.77	EHEL SOUEID AHMED TAGANT G HA -	O. AKCHAR ADRAR G HA -	IDEYBOUSSAT H. EL GHARBI M MA	O. DEMAN TRARZA G HA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +			
4.08.77								
26.01.78								
11.07.78								

135 quart

16.01.79	O. DAUD ASSABA G PA	LAGHLAL H. GARBI M HA	O. DAUD O. BILLE H. CHARGUI G HA	M'HAJIB H. CHARGI M MA	O. DAUD Ehel Reyaan TAGANT G PA	O. BEN DAAMAN TRARZA G HA	O. AKCHAR ADRAR G HA	IDEYCHILLI ADRAR G
21.03.79	O. DAUD ASSABA G PA	LAGHLAL H. GARBI M HA	M'HAJIB H. CHARGI M MA	O. BEN DAAMAN TRARZA G HA	IDEYCHILLI ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	CHRATTIT Idaouich ASSABA G HA	HALPULAAR BRAKNA Griot
6.04.79	O. BEN DAAMAN TRARZA G HA	IDEYCHILLI ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	CHRATTIT Idaouich ASSABA G HA	HALPULAAR BRAKNA Griot	SONINKE GORGOL Noble HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAWALI TAGANT M
3.06.79	O. BEN DAAMAN TRARZA G HA	IFEYCHILLI ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	SONINKE GORGOL Noble HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	LADEM H. GARBI T PA G	RGUEIBAT ADRAR G MA	IDAWALI TAGANT M
7.01.80 (Gouvernement civil)	IDEYCHILLI ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	SONINKE GORGOL Noble HA	RGUEIBAT ADRAR G MA	IDAWALI TAGANT M MA	Laaroussine DAHLET NDHIBOU M MA	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo MA
15.12.80 (Gouvernement civil)	O. DAUD Ehel Reyaan TAGANT G PA	LAGHLAL H. GARBI M HA	IDEYCHILLI ADRAR G HA	Ehel BARIKALLA INCHIRI M MA	IDAWALI TAGANT M MA	HALPULAAR GORGOL Noble MA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	O. DAUD H. CHARGUI G HA
29.04.81	IDEYCHILLI ADRAR G MA	Ehel BARIKALLA INCHIRI M HA	HALPULAAR GORGOL Noble MA	O. DEMAAN TRARZA G HA	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GORGOL Forgeron	CHRARRIT IDAOUICH ASSABA G MA	SONINKE GORGOL Noble HA

736

16.01.79	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	CHRATTIT IDAOUICH ASSABA HA G	HALPULAAR BRAKNA Griot	TEKNA ADRAR G MA -	SONINKE GORGOL Noble HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAWALI TAGANT M MA	SMASSID ADRAR M MA
21.03.79	SONINKE GORGOL Noble HA	HALPULAAR GORGOL Torodo MA	IDAWALI TAGANT M MA	SMASSID ADRAR M MA -	LADEM H. GARBI T PA G	RGUEIBAT ADRAR G MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA -	IDAWALI TAGANT M MA
6.04.79	LADEM H. GARBI T PA G	RGUEIBAT ADRAR G MA	IDAWALI TAGANT M MA	TAGOUNANET TRARZA M MA -	CHERIF H. CHARGI Chérif HA -	O. BOUSBA INCHIRI M MA -	TADJAKANT oulad DAUD H. CHARGHI T PA G +	LAAROUSSINE (Rgueibat) DAHLET NDHIBOU M MA +
3.06.79	TADJAKANT H. CHARGUI T PA G -	LAAROUSSINE DAHLET NDHIBOU M MA +	O. BIRI TRARZA M MA +	HALPULAAR BRAKNA Torodo MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo HA +	TAGNIT TRARZA M MA +	CHRATTIT IDAOUICH ASSABA MA +	IDAWALI TAGANT M MA +
7.01.80 (Gouvernement civil)	HALPULAAR GORGOL Torodo HA -	TAGNIT TRARZA M MA -	CHRATTIT IDAOUICH ASSABA MA G	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +	SONINKE GORGOL Noble PA +	O. DEMAAN TRARZA G HA +	O. DAUD H. CHARGUI G HA +
15.12.80 (Gouvernement civil)	SMASSID ADRAR M MA +	O. DEMAAN TRARZA G HA	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GORGOL Forgeron +	CHRATTIT IDAOUICH ASSABA MA G	SONINKE GORGOL Noble PA -	SONINKE GORGOL Noble HA	AMGARIJ ADRAR T M + -
04.81	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA -	SMASSID ADRAR M MA +	LAGHLAL ADRAR M MA +	O. DAUD JAAFA ASSABA Métis +	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA +	LAGHLAL Lehmachem H. GHARBI M MA +	MESSOUMA H. CHARGHI M MA +	TEKNA ADRAR G MA + -

736 57

16.01.79	LADEM H. GARBI T PA G +	RGUEIBAT ADRAR G MA +	HALPULAAR BRAKNA Torodo HA +	IDAWALI TAGANT M MA +	TAGOUNANET TRARZA M MA +			
21.03.79	TAGOUNANET TRARZA M MA	CHERIF H. CHARGI Chérif HA +	O. BOUSBA INCHIRI M MA +					
6.04.79								
3.06.79								
7.01.80 (Gouvernement civil)	LAGHLAL ADRAR M MA +							
15.12.80 (Gouvernement civil)	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +							
29.04.81								

13.07.82	IDEYCHILLI ADRAR G MA -	EHEL BARIKALLA INCHIRI M HA	HALPULAAR GORGOL Noble MA	O. DEMAAN TRARZA G HA	IDAWALI TAGANT M MA	CHRATTIT IDAOUICH ASSABA G MA -	SONINKE GORGOL Noble HA	SMASSID ADRAR M MA
29.09.83	EHEL BARIKALLA INCHIRI M HA -	IDAWALI TAGANT M MA +	HALPULAAR GORGOL Noble MA	O. DEMAAN TRARZA G HA	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GORGOL Noble HA -	SMASSID ADRAR M MA -	O. DAUD JAAFRA ASSABA Métis
8.03.84	IDAWALI TAGANT M MA -	HALPULAAR GORGOL Noble MA	O. DEMAAN TRARZA G HA -	IDAWALI TAGANT M MA	AMGARIJ ADRAR T M +	O. DAUD JAAFRA ASSABA Métis	LAGHLAL Lehmachem H. GHARBI M MA	O. BIRI TRARZA M MA
13.12.84	MASSINE Métis TAGANT T G +	O. BIRI TRARZA M MA	O. DAUD JAAFRA ASSABA Métis	HALPULAAR GORGOL Torodo HA +	OULED DELIM Legraa DAHLET NDHIBOU G MA +	IDAWALI ADRAR M HA +	LAGHLAL Lehmachem H. GHARBI M MA	TERKEZ ADRAR M MA 13 f
10.04 et 12. 14, 21.05.85	O. BIRI TRARZA M MA	O. DAUD JAAFRA ASSABA Métis	HALPULAAR GORGOL Torodo HA	O. DELIM Legraa DAHLET NDHIBOU G MA	LAGHLAL Lehmachem H. GHARBI M MA -	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA -	IDOBLAL H. CHARGUI M MA -
26.08, 27 et 29.10.85	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo HA	O. DELIM Legraa DAHLET NDHIBOU G MA -	IDAWALI TAGANT M MA	MESSOUMA H. CHARGHI H /	O. GHAILAN ADRAR G MA -	HALPULAAR BRACKNA Torodo PA -	O. BOUSBA ADRAR M MA
01.04 et 10.08.86	O. BIRI TRARZA M MA	HALPULAAR GORGOL Torodo HA	IDAWALI TAGANT M MA	MESSOUMA H. CHARGHI H /	O. BOUSBA ADRAR M MA	O. NASR H. GHARBI entre G et H HA	HALPULAAR Caste Maures BRACKNA Tiouballo	RGUEIBAT ADRAR G MA -

13.07.82	O. DAUD Jaafra ASSABA Métis	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA -	LAGHLAL Lehmachem H.GHARBI M MA	MESSOUMA H. CHARGHI M MA -	O. BIRI TRARZA M MA +	LADEM H. GHARBI G MA +	HALPULAAR GORGOL Torodo HA +	OULAD NASSER H. GHARBI G MA +
29.09.83	LAGHLAL Lehmachem H. GHARBI M MA	O. BIRI TRARZA M MA	LADEM H. GHARBI G MA -	HALPULAAR GORGOL Torodo HA -	OULAD NASSER H. GHARBI G MA	IDOBLAL H. CHARGHI M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA	TAGNIT TRARZA M MA +
8.03.84	O. NASSER H. GHARBI G MA -	IDOBLAL H. CHARGHI M MA	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA	TAGNIT TRARZA M MA -	HALPULAAR GORGOL Torodo MA -	TAGOUNANET TRARZA M MA -	OULAD GHAILAN ADRAR G MA	TERKEZ ADRAR M MA M/
13.12.84	IDAWALI TAGANT M MA	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +	IDOBLAL H. CHARGUI M MA	MESSOUMA H. CHARGUI H / +	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA -	O. GHAILAN ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Noble MA	TAGOUNANET TRARZA M MA +
10.04 et 12. 14, 21.05.85	MESSOUMA H. CHARGUI H /	O. GHAILAN ADRAR G MA	HALPULAAR GORGOL Noble MA -	TAGOUNANET TRARZA M MA -	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA	O. BOUSBA ADRAR M MA +	O. NASR H. GHARBI entre G & M HA +	IDEIBOUSSAT H. GHARBI M MA +
26.08, 27 et 29.10.85	O. NASR H. GHARBI entre G & H HA	IDEIBOUSSAT H. GHARBI M MA -	HALPULAAR "caste Maures" BRAKNA Tiouballo	RGUEIBAT ADRAR G MA +	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA +	HALPULAAR de père, O. NASR de mère (AIOUN) Torodo HA +	KOUNTA TAGANT M HA +	RGUEIBAT Métis ADRAR Métis +
01.04 et 10.08.86	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	(HALPULAAR (O. NASR AIOUN Torodo HA	KOUNTA TAGANT M HA	RGUEIBAT Métis ADRAR Métis	WOLOF TRARZA Forgeron +	LAGHLAL AIOUN C +	IDJEDJOUBA BRAKNA M HA +	Ehel SOUEID AHMED TAGANT G HA +

MA

MA

MA

MA

MA

737

TAG
+
MA

MA

HA

ER

MA

MA

MA

MA

VT

MA

EID

MA

	O. BIRI	PULAAR	IDOBLAL	HALPULAAR				
13.07.82	TRARZA M MA + -	GORGOL Tiouballo + -	H. CHARGHI M MA + -	BRAKNA Torodo PA + -				
29.09.83	HALPULAAR GORGOL Torodo MA + -	TAGOUNANET TRARZA M MA + -	OULAD GHAILAN ADRAR G MA + -	TERKEZ ADRAR M MA + -				
8.03.84	HALPULAAR BRAKNA Torodo MA + -	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA + -	O. DAOUD H. CHARGUI G HA + -					
13.12.84	HALPULAAR BRAKNA Torodo PA + -	IDEIBOUSSAT H. GHARBI M MA + -						
10.04 et 12.14 21.05.85	HALPULAAR "caste Maures" BRAKNA Tiouballo + -							
26.08, 27 et 29.10.85								
01.04 et 08.08.86								

13 + 14

31.08. 04 et 11.10.86	O. BIRI TRARZA M MA	O. DAUD Jaafra ASSABA Métis +	HALPULAAR GORGOL Torodo HA	IDAWALI TAGANT M MA	MESSOUMA H. CHARGUI H /	O. BOUSBA ADRAR M MA	O. NASR H. GHARBI entre G & H HA

HALPULAAR
"Caste Maures"
BRAKNA
Tiouballo

738

3
11

31.08. 04 et 11.10.86	SONINKE GUIDIMAKA Noble HA	(HALPULAAR (O. NASR AIOUN Torodo HA	KOUNTA TAGANT M HA	RGUEIBAT Métis ADRAR Métis	LAGHLAL AIOUN C	IDJEDJOUBA BRAKNA M HA	EHEL SOUEID AHMED TAGANT G HA	HALPULAAR BOGHE Torodo PA +

138 f-1

T-1374/4

UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME IV

UNIVERSITÉ DE TOURS
"VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
Allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

JURY

Président
Suffragants

- M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)
- M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-Ferrand et IEP Paris)
- M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI, CNRS)
- M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)
- M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)



UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE
UFR DE SCIENCE POLITIQUE

ETAT ET SOCIETE
EN MAURITANIE
1946 - 1986

De l'historicité du politique
en Afrique

THESE POUR LE DOCTORAT D'ETAT
EN SCIENCE POLITIQUE

présentée et soutenue publiquement par
Philippe MARCHESIN

TOME IV

J U R Y

Président

Suffragants

M. Gérard CONAC, Professeur (Paris I)

M. Bertrand BADIE, Professeur (Clermont-
Ferrand et IEP Paris)

M. Jean-François BAYART, Chercheur (CERI,
CNRS)

M. Alain CLAISSE, Professeur (IIAP)

M. Maurice ROBIN, Professeur (Paris X)

*Don de P.R. Bourdieu
29/3/99*

T. 1374/4

BIBLIOTHÈQUE URBAMA
C.N.R.S. Université de TOURS
U.M.R. 6592

A D D E N D U M

(Actualisation)

Synthèse sur les événements de 1989

La gravité des événements survenus au printemps 1989 ainsi que de leurs suites ont été notées tout au long de notre travail. C'est pourquoi un exposé de l'évolution récente du pays est nécessaire. Il sera pour une bonne part événementiel, les matériaux étant encore relativement épars pour une analyse plus profonde. Témoin de la diversité des interprétations, l'analyse des deux Etats impliqués dans le conflit est passablement divergente... Afin de respecter le point de vue de chacun, nous avons joint en annexe de cet addendum les positions officielles des gouvernements mauritanien et sénégalais. Suivent des prises de positions de divers mouvements politiques ou associations.

Présenter une mise à jour même principalement à caractère événementiel suppose une sélection des faits. Nous l'avons effectuée à partir de trois organes d'information répondant *a priori* à certains critères de sérieux et de neutralité : les quotidiens Le Monde et Libération ainsi que l'hebdomadaire Jeune Afrique, ce qui n'exclut pas à leur lecture des affirmations fantaisistes voire erronées (1). Notre interprétation se fonde également sur plusieurs entretiens conduits à Paris avec des Mauritaniens et des coopérants français de retour de Nouakchott.

0 -- 0

Tout commence le 9 avril (précisons toutefois que si cette date représente l'étincelle qui va provoquer les événements, il s'agit avant tout d'un prétexte - cf infra). Des paysans soninkés sénégalais du village de Diawara s'opposent à des

-
- (1) Parmi les "perles" les plus significatives, on peut remarquer (sans une hiérarchie quelconque) : *"Par moment, la chasse aux Sénégalais s'est même transformée en chasse aux Guinéens, aux Maliens, voire même aux Négro-Africains, ces Mauritaniens noirs dont la condition est encore inférieure à celle des Harapine"* (Libération, 4 mai 1989, p. 29) ; *"... dans un pays (la Mauritanie) où le clivage racial Blanc-Noir le dispute aux clivages sociaux riches-pauvres et croyants-laïques"* (Le Monde, 27 avril 1989, p. 9) ; *"Moins dramatiquement, ce qui reste de la bourgeoisie wolof de Nouakchott serait embarquée par camions entiers et abandonnée à son sort près du fleuve"* (Le Monde, 23 août 1989, p. 4) ; enfin, les informations livrées dans le numéro 1481 de Jeune Afrique (p.p. 24 et 25), complètement réfutées deux semaines plus tard (N° 1483, p.p. 92.93).

éleveurs peuls mauritaniens pour une affaire de divagation d'animaux. L'accrochage fait deux morts côté sénégalais, des blessés de part et d'autre et treize otages emmenés par les éleveurs sur la rive mauritanienne du fleuve. Le Sénégal accusera des gardes forestiers mauritaniens (beydan) d'avoir ouvert le feu, la Mauritanie affirmant qu'il s'agit des éleveurs (2). Dès le lendemain, des boutiques de commerçants mauritaniens sont pillées dans les villes sénégalaises de Bakel et Matam. Des troubles similaires sont signalés les jours suivants dans d'autres agglomérations. Ces pillages prennent une toute autre ampleur les 22 et 23 avril à Dakar. Des bandes de jeunes désœuvrés dévastent les boutiques des beydan. Selon Sally N'Dongo, Président de l'union générale des travailleurs sénégalais en France, *"contrairement à ce que les gens croient à l'extérieur, ces pillages étaient l'œuvre de bandits organisés... Ce sont des bandits que certains hommes politiques de l'opposition ont déjà utilisés l'année dernière pour lancer les émeutes. Ce sont eux qui ont déclenché le pillage des boutiques des Mauritaniens"* (3). Même si la manipulation politique peut être soupçonnée, la véritable explication des saccages de Dakar semble liée à la crise économique qui concerne directement toute une fraction de la jeunesse urbanisée du continent africain (Jeune Afrique n'hésite pas à parler à ce propos de *"hooliganisme"* et *"d'économie de rapine"* (4)). La réaction à Nouakchott va constituer une escalade autrement plus grave.

Au vandalisme de Dakar répond les 24 et 25 avril un déchaînement de violences en Mauritanie. Entre cent cinquante et deux cents morts selon diverses sources (5). L'écho de ces massacres déclenche à son tour une tuerie à Dakar où cette fois des mouvements de foule spontanés sont constatés. Soixante à cent Maures sont tués au Sénégal. Au delà de ces comptabilités macabres, comment expliquer la disproportion de la réaction de Nouakchott ? (A Dakar, *"la première vague de pillages n'avait fait, en réalité, aucune victime. En revanche, la vengeance en Mauritanie a été meurtrière"* (6)). Certes, *"la rumeur a tué"* (7). Les nouvelles parvenues de Dakar peuvent expliquer certains mouvements de colère. Mais est-ce suffisant pour motiver pareille hécatombe ?

(2) Outre la position de chaque gouvernement (cf annexes), voir pour un témoignage de Sénégalais ayant vécu cet affrontement Jeune Afrique, N° 1483, 7 juin 1989, p.p. 88.89.

(3) Jeune Afrique, N° 1483, 7 juin 1989, p. 90.

(4) Jeune Afrique, N° 1479, 10 mai 1989, p. 9.

(5) Libération, 23 mai 1989, p. 23 ; Le Monde, 18 mai 1989, p. 10.

(6) Libération, 23 mai 1989, p. 23.

(7) Ibid.

Outre un vent de xénophobie anti-sénégalais apparu il y a quelques années en liaison notamment avec la crise économique mais aussi le développement de la petite criminalité à Nouakchott, il semble bien que certains courants arabes extrémistes (baasiste et nassérien) aient profité de l'occasion pour régler à leur façon la question nationale. Une partie des négro-africains, sous la bannière du Flam, ayant depuis trois ans dénoncé la domination maure (Manifeste du négro-mauritanien opprimé) puis montré leur prétention à diriger le pays (tentative de coup d'Etat du 22 octobre 1987), le moment était tout choisi pour une action d'envergure dirigée contre la "menace noire".

Plusieurs témoignages concourent d'ailleurs pour confirmer, à côté de mouvements de foule spontanés, des actions tout à fait organisées : *"Dans les rues de Nouakchott, des camionnettes se sont dirigées vers des cibles désignées d'avance. Devant les domiciles de "Sénégalais" qui, souvent, n'étaient en fait que des Mauritiens négro-africains, les Haratine - anciens esclaves affranchis - descendaient sur l'injonction de leurs maîtres. Leur œuvre destructrice, accomplie comme un travail méthodique pendant trente-six heures, a servi de détonateur à une folie meurtrière "spontanée" (8). Il apparaît ainsi que les événements ont été "exploités par l'aile dure, "nassérienne", du régime militaire" (9) qui a utilisé les haratine pour la basse besogne : "Ce sont principalement des haratine qui, lors des journées de violence des 24 et 25 avril, ont attaqué les quartiers sénégalais de Nouakchott" (10). Si les traditionnels liens d'allégeance qui lient ces derniers aux maures blancs expliquent en partie leur comportement, nul doute qu'ils tirent avantage du départ de dizaines de milliers de négro-africains (cf infra). Ajoutons, pour terminer l'évocation des pogroms aussi bien au Sénégal qu'en Mauritanie, une certaine complaisance des forces de l'ordre qui ne sont pas toujours intervenues avec beaucoup de vigueur (11). Signalons également que de nombreux témoignages infirment une vision par trop raciale de ces événements : à Dakar comme à Nouakchott, des Noirs sont venus en aide à des Arabes et vice-versa (12). A la suite des massacres, un pont aérien est organisé par la France, l'Algérie, l'Espagne et le Maroc pour évacuer les ressortissants de chaque pays. Soixante dix mille personnes*

(8) Libération, 23 mai 1989, p. 23.

(9) Ibid ; sur l'influence conjointe du baas tendance irakienne, cf Le Monde, 18 mai 1989, p. 10 et 27 mai 1989, p. 3, Libération 9 mai 1989, p. 19.

(10) Jeune Afrique, N° 1483, 7 juin 1989, p. 86.

(11) Pour le Sénégal : Libération, 29 et 30 avril 1989, p. 13, 2 mai 1989, p. 21 ; pour la Mauritanie : Libération, 4 mai 1989, p. 29.

(12) De "touchants hommages anonymes" provenant de ressortissants de chaque communauté sont présentés dans le N° 1483 (7 juin 1989) de Jeune Afrique, p. 95.

sont rapatriées en moins de dix jours (13). Débute alors ce qui, après les massacres dans les deux pays, constitue le second volet des événements, l'expulsion par la Mauritanie d'une partie de ses nationaux.

Un bref rappel des principaux titres de la presse de ces derniers mois donne le ton. *"Le grand exode des Noirs mauritaniens"* (14), *"Les témoignages des réfugiés sont accablants pour Nouakchott"* (15), *"L'exil forcé des Noirs mauritaniens"* (16)... Dès le début du mois de mai, les autorités mauritaniennes expulsent, outre les Sénégalais, les citoyens mauritaniens négro-africains ayant obtenu la nationalité mauritanienne après 1966 (référence cynique aux troubles ethniques de cette année-là ?). *"Après les violences physiques, les oukases administratifs"* (17). Parmi les négro-mauritaniens sont essentiellement concernés les Halpulaaren (ce sont eux qui constituent les forces vives du Flam). Courant juillet, on estime le nombre de réfugiés sur la rive gauche du Fleuve à plusieurs dizaines de milliers (18). *"En quelques semaines, le mouvement a pris l'allure d'une véritable déportation dirigée, en particulier, contre... les Halpulaaren... Leur "irrédentisme" est, depuis longtemps, ressenti comme une menace par les Maures blancs, arabophones, qui dominent l'appareil d'Etat et l'économie"* (19). Ce bannissement est loin de se faire au hasard. Parmi les victimes de la *"purge ethnique"* (20), on remarque une part importante de fonctionnaires, de militaires et d'universitaires (21). Alors que tous ces expulsés affirment haut et fort leur nationalité mauritanienne, les autorités procèdent à *"la destruction systématique de leurs papiers d'identité, cartes professionnelles et autres"* (22). Dans leur majorité, ils veulent rentrer chez eux et semblent prêts dorénavant à recourir à la force. Déjà, de jeunes Peuls mauritaniens armés retraversent le Fleuve pour récupérer les troupeaux abandonnés sur la rive droite. Plusieurs incidents, avec mort d'hommes, ont été signalés depuis le mois de juin (23). On comprend alors pourquoi une résolution de l'assemblée générale des ressortissants du fleuve Sénégal déclarait dès le mois de mai que le déclenchement

(13) Libération, 9 mai 1989, p. 19.

(14) Jeune Afrique, N° 1485, 21 juin 1989, p. 24.

(15) Le Monde, 12 juillet 1989, p. 4.

(16) Libération, 21 juin 1989, p. 25.

(17) Libération, 6-7 mai 1989, p. 13.

(18) Libération, 15-16 juillet 1989, p. 29.

(19) Ibid.

(20) Le Monde, 18-19 juin 1989, p. 4.

(21) Le Monde, 12 juillet 1989, p. 4.

(22) Libération, 21 juin 1989, p. 25.

(23) Jeune Afrique, N° 1487, 5 juillet 1989, p. 26.

d'une guerre civile en Mauritanie était "*inexorable*" (24). L'engagement est d'autant plus vif que derrière ces événements se profilent les enjeux considérables de l'aménagement de la vallée du Fleuve Sénégal (25). Si ces événements font dans l'immédiat les affaires des groupes arabes extrémistes (certains de leurs membres affirment que dorénavant les négro-africains sont revenus à leur nombre d'antan, ce qui justifie les quotas de postes publics qui leur sont affectés), il est une autre catégorie de la population mauritanienne bénéficiaire : les haratine. Outre quelques promotions rapides dont la plus récente est celle de l'actuel ministre de l'information - c'est la première fois dans l'histoire du pays qu'il y a deux ministres haratine -, ils récupèrent les terres et les troupeaux laissés sur place par les Halpulaaren.

Notre interprétation de ces événements, on l'aura remarqué, va à l'encontre des thèses de l'Etat mauritanien. Mais peut-on soupçonner de "complot" tous les journalistes abondamment cités dans cet addendum ? Un autre argument peut être utilisé dans le sens de notre analyse : la position du MND (cf annexes), mouvement composé de Maures et de Négro-africains qui s'est toujours distingué par le refus d'une approche raciale en Mauritanie, a considérablement évolué. Désormais, le MND n'hésite pas à parler de "*chauvinisme d'Etat et de politique discriminatoire et raciste*" (voir aussi le document des Indépendants, qui regroupent nombre de Maures). Pour terminer, nous nous garderons de toute vision par trop simpliste de la situation présente en Mauritanie. Malgré les tueries et les expulsions massives de Négro-mauritaniens, on ne peut ramener de façon exclusive le conflit actuel à un affrontement Maures blancs - Négro-mauritaniens. Bien que les Maures, globalement, semblent faire bloc, diverses fissures apparaissent (pour le moment du fait des mouvements politiques, mais peut-être demain au sein des milieux d'affaires, les tensions d'ordre tribal étant quant à elles toujours prêtes à resurgir). Chez les Négro-africains, toutes les communautés ne sont pas touchées de manière identique. Les Soninkés, pour une bonne part épargnés, pourraient jouer leur propre carte au sein du système actuel.

(24) in *Le Monde*, 19 mai 1989, p. 8.

(25) Voir le paragraphe consacré dans la thèse aux paysans de la vallée du Fleuve ainsi que les dossiers de *Jeune Afrique* des 2 et 9 août 1989 (N°s 1491 et 1492).

Deux conclusions majeures, à contre-courant de nombreux écrits parus à ce jour sur ces évènements, semblent s'imposer :

- plus qu'un conflit inter-étatique (Mauritanie-Sénégal), il s'agit avant tout d'un affrontement mauritano-mauritanien, ce qui n'exclut pas un appui du Sénégal servant de base arrière aux Halpulaaren en cas de conflit. Signalons à ce sujet l'influence du lobby halpulaar à Dakar. Par ailleurs, le Sénégal a rompu ses relations diplomatiques avec la Mauritanie le 21 août (26). Parallèlement, l'Irak et la Lybie ont accru dernièrement leurs livraisons d'armes à la Mauritanie (27) ;
- les causes directes du conflit ne sont ni principalement économiques ("l'ajustement structurel") ou raciales (Noirs contre Arabes) mais plutôt ethniques (Halpulaaren/Beidan) sur fond politique (FLAM/groupes "chauvins" arabes) et économique (répartition des prébendes étatiques et mise en valeur de la vallée du Fleuve).

(26) cf Le Monde, 23 août 1989, p. 4.

(27) cf Jeune Afrique, N° 1496, 6 septembre 1989, p. 25 et The Economist Intelligence Unit, Guinea, Mali, Mauritania, Country Report, N° 3, 1989, p. 25.

A N N E X E S

SOMMAIRE

- I Déclaration du ministère mauritanien de l'Information.
- II Association des Maires de Mauritanie. Communiqué de presse.
- III Mémoire sur les événements survenus en Mauritanie et au Sénégal en avril-mai 1989 (gouvernement sénégalais).
- IV Note verbale de l'Ambassade du Sénégal à Nouakchott.
- V Communiqué du gouvernement de la République du Sénégal relatif à la rupture des relations diplomatiques avec la Mauritanie.
- VI Décret du 8 décembre 1933 portant détermination de la limite entre le Sénégal et la Mauritanie.
- VII Mauritanie : apartheid ou chauvinisme d'Etat ? Section européenne du MND.
- VIII Plus jamais ça... Plaidoyer pour l'Unité Nationale et la Réconciliation des Peuples. Les Indépendants.
- IX Déclaration. Flam - Europe.
- X Déclaration. Le Comité de Suivi.
- XI Proclamation du Front de Résistance pour l'unité, l'indépendance et la démocratie en Mauritanie (FRUIDEM).

... / ...

- XII Les enjeux véritables des différends entre le Sénégal et la Mauritanie.
Non signé (les Démocrates ?).
- XIII Remarques d'un observateur. Non signé (MND ?).
- XIV Résolution de l'assemblée générale des élus, cadres et ressortissants des départements de Podor et Matam.
- XV Rapport sur la situation des déportés mauritaniens réfugiés au Sénégal (Flam).
- XVI Communiqué de presse (Flam).

DECLARATION DU MINISTERE DE L'INFORMATION

Lumière sur le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal

Le Fleuve Sénégal tire son nom, d'après les récits anciens, les encyclopédies récentes et le Président Léopold Sédar Senghor de «Sanhaja» «Zenaga», (nom générique des tribus autochtones mauritaniennes campant sur ses deux rives). Le «Fleuve» a, de tous temps, servi de point de contact privilégié, d'interpénétrations fraternelles et d'échanges féconds entre les populations des territoires qui deviendront, plus tard, la Mauritanie ou le Sénégal.

En particulier, Arabes et Berbères de Mauritanie se mélangent racialement avec des Noirs, apporteront sur la rive gauche, qu'ils contrôleront des siècles durant, l'Islam et la langue arabe. Ils apporteront un mode de vie et un ensemble de valeurs, bref une civilisation englobant des apports complémentaires, arabes, berbères et noirs. Le métissage des hommes et des cultures et une unité religieuse remarquable constitueront la caractéristique essentielle de cette mosaïque vivant jusqu'à très récemment en une symbiose exemplaire.

L'affrontement entre les «Etats Maures riverains du Fleuve» (suivant le terme usité par les Gouverneurs français) et le pouvoir colonial s'installant et le refus des Emirs Maures d'admettre l'expansion rampante de la colonisation française vers leurs zones

d'influence (Ferlo, rive gauche, Saint-Louis, Louga, etc...) conduiront à l'occupation de la Mauritanie par la France.

Cette puissance, pour réduire la résistance des «Etats Maures», utilisera le territoire du Sénégal comme base de départ et comme lieu de recrutement des tirailleurs et autres auxiliaires de son administration.

Il va sans dire que cette situation, imposée au Sénégal, ne mettra pas en cause l'amitié entre les peuples, ni l'héritage millénaire, hors du commun, patiemment tissé par des générations de mauritaniens et de sénégalais.

Pendant son occupation coloniale, qui durera approximativement une cinquantaine d'années (le Sénégal, lui, subira près de 4 siècles de domination), la Mauritanie, à plus d'un titre, restera la sœur jumelle du Sénégal.

A partir des indépendances nationales en 1960, tous les pas accomplis par la Mauritanie dans sa recherche légitime pour raffermir sa souveraineté, ou réhabiliter sa personnalité nationale historique, ou récupérer ses ressources nationales ou maîtriser les instruments de son économie, étaient perçus au Sénégal comme autant de gestes inamicaux à son égard.

Malgré cet incroyable syndrome paranoïaque, la

République Islamique de Mauritanie a toujours veillé à la préservation des liens innombrables existants entre les deux pays et les deux peuples.

La Mauritanie, chaque fois que nécessaire, s'évertuait à ménager les susceptibilités de son voisin et à relancer la coopération bilatérale avec lui, même au prix quelquefois de sacrifices inhabituels dans les rapports normaux entre Etats.

Depuis ces dernières années, les activités hostiles à la Mauritanie dépassèrent, à Dakar, les mouvements conjoncturels d'humeur pour revêtir la forme d'une campagne systématique commanditée indirectement puis directement par le pouvoir Sénégalais. Ainsi :

1) En dépit du devoir de réserve qu'impose le bon voisinage et l'imbrication d'intérêts, le Sénégal, s'immiscant de plus en plus dans les affaires intérieures de la Mauritanie, a toléré avant d'accorder un franc appui à des transfuges de Mauritanie pour la plupart de nationalité sénégalaise, dont l'objectif déclaré est la rupture de la paix civile en Mauritanie.

2) Le Sénégal s'est arrogé le droit de s'ériger abusivement, depuis quelques années, en porte-parole et en protecteur d'une des composantes du

peuple mauritanien.

3) Après la réforme foncière qui visait, en 1983, à supprimer les privilèges des Latifundistes arabes et négro-africains, au profit des paysans et des promoteurs capables d'exploiter des terres vierges avec les moyens modernes, le Sénégal entreprit une campagne insidieuse contre la Mauritanie.

Le Comité de suivi sénégalais de l'aménagement de la vallée dépensera tout son temps et son énergie à calomnier la Mauritanie, avec le dessein inavoué d'empêcher une réforme foncière que ce Comité craignait de voir imitée sur la rive sénégalaise du Fleuve.

4) Depuis la fin de 1987, une véritable crise permanente s'est malheureusement installée dans les rapports entre les deux pays et cela du seul fait du Sénégal.

- Au sein de l'OMVS, une politique persistante d'obstruction par les exigences exorbitantes du Sénégal a failli remettre en question cette précieuse organisation sous-régionales;

- Une campagne de presse s'est progressivement déployée à l'encontre de la Mauritanie et de ses ressortissants installés au Sénégal.

Prétextant de «la liberté de presse», le pouvoir en place au Sénégal, laissait



se développer cette campagne raciste contre nos ressortissants au Sénégal et les Maures en général alors que la démocratie et la liberté de la presse véritables imposaient de mettre un frein à ces débordements malsains, générateurs d'intolérance et de xénophobie. Même le «Soleil» et l'«Unité», organes officiels de l'Etat et du parti «Socialiste» sénégalais, ont participé à cette curée d'une façon voilée d'abord, ensuite ouvertement depuis Avril 1989.

- En une année, de Juillet 1987 à Juillet 1988, dix huit agressions graves ont été enregistrées au Sénégal contre des Mauritaniens dont six au moins y ont perdu la vie.

Malgré l'impunité des coupables de ces crimes, les autorités mauritaniennes ont refusé d'en faire prétexte à une détérioration des rapports entre les deux pays.

- En novembre 1988, sans préavis, et le jour même de notre fête nationale, le Sénégal entamait l'expulsion du cheptel mauritanien de son territoire avec une brutalité et une précipitation étonnantes.

Pourtant, la Mauritanie avait auparavant demandé que l'opération soit menée par concertation pour en faciliter le déroulement. Ce que le Sénégal avait accepté.

En Janvier 1989, le Gouvernement Sénégalais décidait unilatéralement de bloquer à ses postes-frontières les produits manufacturés mauritaniens exportés vers son territoire.

Ces deux actions ont permis, avec la campagne d'affabulation coordonnée, de couronner l'action psychologique tendant à focali-

ser sur la Mauritanie, les mauritaniens, leurs chameaux, leur riche côte, l'«invasion de leurs produits, l'exploitation du sénégalais par leurs boutiques» et leur dynamisme toutes les frustrations de leurs frères sénégalais.

Malgré cette longue série de vexations et de provocations, la densité des liens suffisait pour dépasser ces conflits d'intérêts même majeurs. Mais au Sénégal, existait une volonté officielle délibérée défavorable à l'entente et cherchant prétexte de tout pour provoquer une crise d'envergure.

Ainsi d'un incident regrettable mais typique de la cohabitation, souvent conflictuelle, d'éleveurs et cultivateurs, la trame d'une machination a été tissée et s'est mise en marche. Justifiant ainsi les appels à la vigilance lancés le 31 Mars par le journal «Sopie» qui prévoyait pour le 3 avril (6 jours avant l'incident frontalier) «l'attaque du commerce par des nerwis stipendiés à 2.500 F l'un par le député-maire de Dakar pour le compte du Parti socialiste au pouvoir».

En tout cas, et à l'occasion de ce prétexte miracle, la rue sénégalaise, manœuvrée par un pouvoir machiavélique, organisée par des groupes haineux et déterminés du lobby anti-mauritanien et conditionnée par une longue et vicieuse préparation psychologique a, plus de deux semaines durant, pillé et tué des milliers de mauritaniens et de sénégalais (tous exclusivement d'ethnie maure).

Les pouvoirs publics sénégalais et leurs forces de «l'ordre» non seulement ne feront pas le moindre effort pour protéger les victimes mais encourageront

les émeutiers par une remarquable passivité et par leur participation même au pillage.

Bien pire, le Président Sénégalais sur la foi de simples affirmations de personnes traumatisées et fantasmant à souhait, apportera son aval à des rumeurs fantaisistes en les confirmant dans sa déclaration radio-télévisée.

Cette caution déclenchera une nuit de massacres et d'actions sadiques dont seront victimes indistinctement des milliers de mauritaniens, blancs et noirs, dont le seul crime était d'appartenir à l'ethnie maure.

La responsabilité personnelle du Président ne peut être dérogée et son appel était, par trop, transparent.

Un journaliste de l'AFP rapporte cette déclaration d'un nervi dakarois participant au vandalisme à l'encontre de notre communauté: «de toute façon on fait ça, parce que le Président Abdou Diouf a déclaré la guerre à la Mauritanie» (voyou peut-être mais il sait décoder le sens caché des messages...).

Le caractère prémédité de ce génocide et du pillage qui l'accompagne, devient de jour en jour plus évident.

Pour une meilleure compréhension des événements nous en exposons:

- 1) les faits, dans leur sèche mais éloquente chronologie du 9 avril au 2 mai 1989.
- 2) Les mobiles qui sous-tendent les discours grandiloquents sur «les droits de l'homme et des peuples», «la démocratie sénégalaise», «la teranga» (hospitalité) etc... et autres verbiages et principes tronqués et jurant d'avec les tristes et pitoyables réalités.

3) Les perspectives d'avenir d'une crise que ni le peuple mauritanien, ni sa Direction Nationale n'ont souhaitée, encore moins préparée.

LES FAITS, RIEN QUE LES FAITS

1 - Le prélude

Tout a commencé à Diawara» clament à l'unisson Gouvernement Sénégalais, ses médias officiels, la presse d'opposition, le lobby anti-mauritanien à Dakar et les feuilles racistes.

Soit ! Puisque c'est la seule responsabilité mauritanienne (celle d'éleveurs peulhs soit dit en passant) qu'ils trouvent pour justifier 22 jours ininterrompus de pillages et d'exactions corporelles, du 10 avril au 2 mai, de jour et de nuit, en temps normal et en période de couvre-feu et d'état d'urgence.

Mais mettons les choses en ordre en soulignant que l'incident a bien eu lieu sur le territoire mauritanien, en dépit de l'histoire rocambolesque et invraisemblable «des corps transportés ou tirés sur 40 km» et «des 13 prisonniers enchaînés emmenés en Mauritanie». Plus exactement à N'Dundé Khoré (Grande île en Soninké) ou Twayziyé (en arabe hassania) où les habitants furieux du village soninké sénégalais de Diawara sont venus en découvrir avec les éleveurs peulhs mauritaniens du village de Sonkou.

Diawara est un village soninké près de Bakel



(Sénégal), Sonkou est le village d'été d'éleveurs peulhs de la Préfecture de Sélibaby (Mauritanie); Twayziyé ou N'Dundé Khoré est, précisons-le, une portion de terre qui, disparaissant en période de hautes eaux du fleuve, devient un îlot en période de moyennes eaux et se rattache à la rive droite (la rive mauritanienne) quand les eaux sont basses.

Des incidents analogues arrivent toujours aux mêmes périodes chaque année tout au long du fleuve, et à l'intérieur de chacun des deux pays entre leurs propres nationaux, autour des puits, marigots, etc...

Il n'en sera pas de même cette année car, malheureusement, le bon sens n'a pas prévalu au Sénégal, en raison d'une conjoncture où les impératifs du bon voisinage et la communauté d'intérêts ont disparu parce que:

- un gouvernement faible et contesté était à la recherche d'un prétexte pour prolonger son pouvoir miné par une conjoncture politique, sociale et économique, particulièrement défavorable.
- des groupes politiques enivrés par leur démagogie ont participé à la mobilisation de la rue à l'encontre de nos paisibles concitoyens.

- un lobby anti-mauritanien chauvin, raciste et haineux recherchait fiévreusement moyen à porter préjudice à notre pays, même au prix d'une cassure définitive entre la Mauritanie et le Sénégal.

- un lumpen-prolétariat et une jeunesse désœuvrée, moralement désorientés, étaient prêts à s'enroler dans n'importe quelle aventure.

Et le prétexte de Sonkou ou Diawara, ou N'Dundé Khoré ou Twayziyé, peu importe le nom, se presenta

le 9 avril, justifiant la cascade d'événements dont voici la chronologie.

2 - Chronologie

1 - Le dimanche 9 Avril 1989 entre les éleveurs peulhs mauritaniens et agriculteurs soninkés sénégalais une bagarre éclate en territoire mauritanien.

Deux sénégalais sont tués par des chevrotines tirées d'un calibre 12 de chasse (arme fréquente dans cette région), 13 autres sénégalais sont portés disparus.

2.1. - Le lundi 10 Avril 1989, les autorités mauritaniennes de Sélibaby remettent aux autorités sénégalaises de Bakel les dépouilles des deux victimes.

Les 13 disparus (en fait gardés prisonniers par les éleveurs) seront entendus par les enquêteurs mauritaniens puis remis aux autorités sénégalaises plus tard.

2.2. Ce même 10 avril, des émeutes éclatent à 13 heures à Bakel et une campagne systématique de molestage est montée contre les mauritaniens d'éthnie maure (noirs et blancs) dont les biens seront pillés.

3. Le mardi 11 avril, un journal de «l'opposition» fait, à Dakar, un compte rendu fantaisiste de l'incident du 9 avril en titrant à la une: «Diawara, l'armée mauritanienne tire sur les populations: 2 morts, 15 blessés, 18 otages et 7 disparus».

4.1. - Le jeudi 13 avril: Les médias officiels sénégalais diffusent une information plus équilibrée, sur le nombre des morts et sur les «disparus», en précisant que l'incident: «a opposé des éleveurs à des agriculteurs».

4.2 - le même jour, Monsieur André Sonko, Ministre de l'Intérieur Sénégalais se rend à Nouakchott où il est accueilli par son homologue le Colonel Djibril Ould Abdallahi et est reçu par le Chef de l'Etat.

Les deux Ministres conviennent de la composition et de la mission d'une commission mixte d'enquête.

5 - Le Samedi 15 Avril, le Ministre sénégalais de l'Intérieur se rend à Diawara pour (selon les propres termes du quotidien gouvernemental «LE SOLEIL») « manifester sa solidarité avec les populations de Diawara, victimes, le 9 avril, d'une agression sauvage des gardes forestiers mauritaniens » (seconde réécriture de l'évènement par le quotidien national sénégalais!)

A Diawara, le Ministre sénégalais prononce son «trop, c'est trop!» et ajoute: «le Président Abdou Diouf est un pacifique et non pacifiste»: (Un pacifiste est, d'après le Larousse, «celui qui préconise la recherche de la paix par la négociation». Nous sommes éciifiés). Le ton annoncé par le «SOLEIL» est donc officiellement lancé par Monsieur Sonko.

6.1 - Le Mardi 18 Avril, des incidents éclatent à Matam où des maures mauritaniens attaqués par la foule se défendent. Le Soleil titre le lendemain (et à la une!) «Maures contre Pulars à Matam».

6.2. - Le même jour notre Ambassadeur à Dakar rencontre le Ministre sénégalais de l'Intérieur et demande la prise de mesures de protection des mauritaniens.

6.3. - Le 18 avril toujours, Le Colonel Djibril Ould Abdallahi, Ministre de l'Intérieur, des Postes et

Télécommunications se rend à Dakar pour présenter ses condoléances pour les morts sénégalais et il réitère à son homologue sénégalais la demande mauritanienne de mise en place d'un plan efficace et global de sécurisation de notre communauté au Sénégal.

7.1. - Le Mercredi 19 Avril, Le ministre mauritanien, à l'occasion d'une audience avec le Président Abdou Diouf, souligne nos préoccupations et exprime son inquiétude pour les groupes mobiles qui, à Dakar et dans la vallée, semblent diriger une opération organisée contre les vies et les biens de nos compatriotes.

7.2. le même jour, la convocation de la commission mixte d'enquête pour le 22 Avril est annoncée, dans un communiqué conjoint où chacun des deux gouvernements s'engage à protéger la communauté de l'autre vivant sur son territoire.

8. - Le Jeudi 20 Avril, dans toute la région du Cap-Vert, des attroupements sont visibles à maints endroits et des rançons sont exigées des commerçants mauritaniens.

8. - Le Vendredi 21 Avril des incidents éclatent à Dakar avec le début du pillage.

10 - Le samedi 22 avril, l'Ambassadeur de Mauritanie à Dakar essaye de joindre le Ministre de l'Intérieur Sénégalais qui serait «absent de Dakar». Le Directeur de Cabinet du ministre des Affaires Etrangères, plus tard, l'assure que les mesures de sécurité seront prises.

Pourtant, ce jour-là, le vandalisme contre la colonie mauritanienne se répand dans tout Dakar.

»»»

11 - Le Dimanche 23 Avril, le mouvement s'accroît à Dakar (où l'émeute occupe la rue) et s'étend à Thiès, M'Bour, Kaolack, Ziguinchor et à toutes les villes de la rive gauche (la sénégalaise du fleuve).

L'Ambassade et le Consulat de Mauritanie sont parmi les cibles des émeutiers. «Le Monde» (Paris) du 24 avril note: «L'Ambassade de Mauritanie n'a pas été épargnée par la fièvre xénophobe du week-end...!!»

L'Ambassadeur ne pourra joindre ni le Ministre des Affaires Etrangères par intérim, ni celui de l'Intérieur, ni le Directeur de la Sûreté, ni l'officier Supérieur de liaison avec l'Ambassade.

A 14 h 20, notre représentant arrivera à informer directement le Président Diouf.

12.1 - Le Lundi 24 Avril, le Ministre de l'Intérieur sénégalais s'enthousiasme à condamner les actes de vandalisme au Sénégal.

12.2 - le même jour, des incidents légers éclatent à Nouakchott, dans l'après-midi, vite réprimés par les Forces de l'Ordre.

12.3. - ce même lundi, le pillage de nos biens et le molestage de nos nationaux s'étend à tout le Sénégal.

13 — Le Mardi 25 Avril:

13.1. Pillage, vandalisme et lynchage: de mauritaniens au Sénégal, notamment dans le Cap-Vert et la Vallée.

13.2 - Incidents à Nouadhibou et à Nouakchott où des sénégalais sont lynchés.

13.3- Le déploiement des détachements armés et le tir à balles réelles permettent de maîtriser entièrement la situation dans les deux plus grandes villes

mauritaniennes en début d'après-midi.

Dans le reste du pays, aucun incident n'est signalé.

13.4 - Le Ministre mauritanien de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, en un discours radio-télévisé, condamne fermement les émeutes de Nouakchott et de Nouadhibou et annonce l'imposition du couvre-feu.

La Croix et l'Evènement (Paris) du 2 mai notent également: «jusqu'à 22 heures, mardi soir (25 avril) les Imams des mosquées, qui avaient mis à fond leurs hauts parleurs, ont parlé de la tradition musulmane de fraternité vis-à-vis du peuple sénégalais pour calmer la population...».

14 - Le Mercredi 26 Avril: Peu de boutiques de maures mauritaniens encore non pillées à Dakar et le nombre de nos réfugiés à la Grande Mosquée de Dakar augmente.

15 - Le Jeudi 27 Avril:

un communiqué violent est diffusé à 20 h à Radio Dakar dramatisant les événements de Nouakchott et de Nouadhibou. Les tueries de masse de nos ressortissants au Sénégal commencent.

16 - Le Vendredi 28 Avril :

16.1 - Ce «Vendredi de l'horreur» (comme l'appellent ceux qui ont vécu ce cauchemar) est l'occasion pour la populace de faire une chasse aux personnes d'éthnie maure, mauritaniennes et sénégalaises, qui sont massacrées jusque dans les maisons, mosquées, etc...

Le correspondant de l'Agence Reuter a dénombré le 30 Avril à l'Hôpital le Dantec de Dakar: «... trente huit morts dont deux bébés, le crâne écrasé» (!!!).

16.2 - le Président Abdou Diouf prononce un discours où il rapporte et «officialise» des déclarations fantaisistes de rapatriés sénégalais de Mauritanie.

16.3 - La même nuit, sirènes de pompiers et bombes lacrymogènes se feront entendre dans tout Dakar.

16.4 - L'état d'urgence est décrété au Sénégal

17. - Le Samedi 29 Avril:

Presque plus de boutiques à piller, mais les tueries recommencent de plus belle à Dakar, Touba, Kaolack, sur le fleuve et jusqu'aux villages les plus reculés. Les éleveurs maures sont attaqués en pleine brousse. «Autorités», «Force de l'Ordre» et populations se disputent leur bétail.

Des actes de sadisme sont signalés: mutilations et autres atrocités notamment les viols, massacres de femmes et d'enfants, etc...

18 Du Dimanche 30 Avril au Mardi 2 mai:

Plus de maures à massacrer dans la rue, ni de biens à piller. On racle domiciles et boutiques dont sont arrachées les portes, fenêtres, plomberies, ampoules etc...

Cette chronologie des journées démentielles vécues par les maures au Sénégal permet de souligner des vérités têtues:

A) une communauté pacifique, confiante en son pays d'accueil, moralement intègre et dont les attitudes sociales et les comportements individuels et collectifs, au Sénégal, à l'instar de nos autres communautés à l'extérieur, sont unanimement louées a subi une épreuve traumatisante.

En effet, la complaisance du gouvernement sénéga-

lais l'a livrée, désarmée, aux exactions indicibles de vandales et de désaxés de tous genres, permettant ainsi à ce dévouement populaire de trouver un objet de fixation à sa colère et à ses déceptions;

B) Cinq mille à dix mille morts et blessés sont les victimes de ce déferlement criminel, chauvin dans toutes les villes et villages du Sénégal du 10 Avril au 2 Mai 1989.

C) 300 000 personnes manquent à l'appel sur le chiffre de 500 000 mauritaniens au Sénégal d'après la propre déclaration du Président Diouf.

D) Les propriétés et autres biens des mauritaniens pillés, spoliés ou confisqués au Sénégal se chiffrent par centaines de milliards de francs CFA.

Nous en citons les 35 Milliards en argent liquide saisis en plus des avoirs des comptes bloqués, près de 220 000 (deux cent vingt mille) têtes d'ovins, caprins, plus de 20.000 (vingt mille) têtes de camélidés, des milliers de tête de bovidés; les marchandises de 200.000 (Deux cent mille) boutiques, plusieurs milliers de véhicules, des milliers de maisons, immeubles, terrains nus, etc... sans compter les quelques centaines de containers de marchandises de la zone hors douane du port de Dakar.

Nous ne mentionnons pas les rançons versées par nos concitoyens à des autorités administratives sénégalaises, à des officiers militaires ou de police pour les amener à un poste frontalier.

Le cas le plus remarquable est, à ce titre, celui du commerçant richissime sénégalais, d'origine mauritanienne, Moulaye

▶▶▶

Hachem O. Madi qui a eu à verser 70 Millions de F. CFA pour assurer la sécurisation de son départ avec les siens de Dakar.

3. Les mobiles

Atravers la chronologie implacable des faits et des événements et de leur enchaînement, se dessine nettement la trame d'un véritable plan dirigé contre la communauté mauritanienne, en particulier, maure — ce qui illustre le caractère xénophobe et raciste de cette campagne de haine et de destruction — conçu et mis en œuvre par le pouvoir sénégalais aux abois devant l'accumulation catastrophique des difficultés et des défis graves et son impuissance à leur trouver des solutions adéquates. Recourant à la vieille recette du « bouc émissaire » chère aux régimes déliquescents et aux politiciens à court d'autorité et d'imagination, le pouvoir sénégalais en place désigna la communauté mauritanienne comme responsable de tous les maux du Sénégal et organisa systématiquement le génocide qu'elle a subi injustement. Pour arriver le plus sûrement à ses fins, il n'a pas hésité à orchestrer une gigantesque manipulation de l'opinion populaire, de l'opposition et de la presse sénégalaise et étrangère.

Selon de nombreux observateurs avertis de la scène politique et des affaires du Sénégal, les autorités sénégalaises ont poursuivi la réalisation d'un ensemble d'objectifs s'articulant autour des points suivants :

1 - Créer un consensus national destiné à prolonger la survie du régime, en faisant chorus avec l'opposition et en rivalisant de

surenchères démagogiques et xénophobes avec elle, en flattant les instincts et les frustrations d'une population excédée par les effets d'une crise sans issue.

2 — Créer et garantir les conditions de la tenue de la conférence de la francophonie à Dakar, en escomptant d'engranger ses retombées politiques, médiatiques et économiques sonnantes et trébuchantes.

3 — Eloigner le spectre d'une autre année blanche à l'Université et dans les Lycées et Collèges du Sénégal en proie à une agitation chronique.

4 — Diviser et laminer une opposition hétéroclite et agressive en lui coupant l'herbe sous les pieds et en lui ravissant la vedette de la xénophobie, de la surenchère électorale et de l'irresponsabilité.

5 — renflouer les caisses vides du Trésor public en procédant à la saisie par l'Etat de quelque 35 milliards de F CFA en argent liquide, supposé être thésaurisé par les commerçants mauritaniens. Dans l'esprit des responsables sénégalais, cette somme importante qui, prenant des circuits traditionnels, apporterait également un ballon d'oxygène non négligeable au système bancaire en faillite.

6 — Le rapatriement chez eux de quelque 500 mille mauritaniens résidant au Sénégal et leur remplacement par des sénégalais dans leurs diverses activités commerciales et autres faciliteraient la résorption du chômage qui réduit plusieurs centaines de milliers de sénégalais au désespoir, à la mendicité et à la délinquance.

Il est clair donc que le pouvoir sénégalais s'est livré à une opération bien calculée et a tablé sur les « bénéfiques » qu'il pourrait en tirer. Rien de tel dans l'attitude nette et responsable de la Mauritanie, dont les observateurs neutres s'accordent à dire qu'elle n'avait aucun intérêt à déclencher une crise de cette ampleur avec le Sénégal et que sa situation interne, si difficile soit-elle, ne l'obligeait absolument pas à chercher des expédients ou une diversion quelconque. Les pertes humaines et matérielles subies par la Mauritanie, sans commune mesure avec celles subies par le Sénégal, justifient parfaitement un tel constat. Le discours du Chef de l'Etat à la Nation qui faisait la genèse et le bilan de la crise était on ne peut plus clair et situait, pour l'Histoire, la responsabilité pleine et entière du pouvoir sénégalais, dans la préparation et le déclenchement des événements.

Ce discours qui déplorait les victimes tant mauritaniennes que sénégalaises et présentait avec humanisme et hauteur de vue des condoléances à leurs familles, laissait, malgré l'ampleur du désastre, la porte ouverte à la réconciliation et à l'avenir.

L'attitude unilatérale hostile et agressive du pouvoir sénégalais dévoile tout à fait le contraire.

CONCLUSION

On le voit donc, la crise mauritano-sénégalaise, avec son déferlement de violences sans précédent dans l'histoire de la sous-région, ne résulte pas d'un incident de frontière, somme toute habituel et

récurrent, mais d'une volonté délibérée du pouvoir en place au Sénégal, mu par l'espoir chimérique de trouver des remèdes miracles aux blocages et difficultés endémiques qui rongent l'économie, la société et le système politique sénégalais depuis longtemps. L'incident de Sonko n'a été qu'un prétexte fallacieux utilisé par le régime actuel du Sénégal pour déclencher l'exécution d'un plan mûri de longue date et dont le machiavélisme n'a d'égal que l'inanité et le caractère illusoire des supposés et des buts recherchés. En choisissant la facilité au lieu d'aborder les problèmes graves qui assaillent le Sénégal avec lucidité, courage et esprit de responsabilité, le régime sénégalais a choisi de jouer à l'apprenti-sorcier au risque de se voir dévorer par les forces infernales qu'il prétendait maîtriser. Certes, l'opinion sénégalaise et internationale a été polarisée sur les événements survenus entre le Sénégal et la Mauritanie; le sommet de la francophonie s'est tenu à Dakar, comme prévu; la colère de la rue a été détournée vers d'autres préoccupations; l'opposition elle-même manipulée et laminée. Mais après tous ces « exploits » de politique politicienne, le pouvoir n'est pas sorti renforcé de l'épreuve. Au contraire, l'image prétendument reluisante qu'il avait à l'extérieur s'est considérablement ternie et les problèmes structurels du Sénégal se sont aggravés du fait du retour massif des travailleurs sénégalais chez eux, du tarissement de leurs transferts, de la désorganisation du circuit commercial intérieur, du blocage des échanges économiques entre les deux pays, largement favorables au



Sénégal, et de l'hypothèque qui pèse désormais sur l'avenir de l'OMVS.

Malheureusement, inconscient de ces réalités incontournables ou faisant semblant de les ignorer par fidélité à la logique suicidaire qu'il a choisie, le pouvoir sénégalais s'entête dans une voie sans issue en soulevant le problème des frontières avec la Mauritanie et en accusant celle-ci d'expulsion de certains de ses ressortissants d'origine négro-africaine; en plus de cette surprenante revendication de souveraineté exclusive sur un fleuve qui constitue la frontière naturelle entre les deux territoires.

En déplaçant les vrais problèmes sur ce terrain glissant, le Sénégal rêve de continuer à fructifier les «gains», surtout politique, qu'il croit avoir récoltés de la crise, et d'abuser l'opinion internationale en jouant la carte des droits de l'homme - lui l'unique Etat de droit en Afrique.

Mais un examen, un tant soit peu sérieux, montre que ces prétentions et ces revendications reposent plutôt sur le désir que sur la réalité, et traduisent, le refus ou l'incapacité de tirer les leçons fondamentales des événements: le naufrage du plan concocté dans d'obscures officines par un pouvoir discrédité et en pleine déconfiture. Le bilan désastreux de cette crise provoquée par le pouvoir sénégalais avec un pays frère et voisin se résume en quelques données amères: morts de plusieurs milliers d'êtres humains, pertes matérielles incommensurables, destructions de liens sécuritaires entre deux peuples, auparavant si unis, tensions sous-régionales et menace de guerre, etc...

La responsabilité du pouvoir sénégalais dans ce drame est écrasante: l'histoire se chargera de le montrer. L'avenir des relations mauritano-sénégalaises est-il pour autant à jamais compromis?

L'attitude déraisonnable du pouvoir sénégalais actuel, qui se voile la face et préfère la fuite en avant, incite hélas au pessimisme. Il est à craindre en effet que, compte tenu de son incohérence, de sa déconfiture, de la faiblesse de son emprise sur la situation intérieure et de son discrédit sur le plan international, le régime sénégalais ne soit en mesure de constituer un interlocuteur valable et responsable, surtout s'il persiste dans la surenchère démagogique qui l'a toujours caractérisée. L'accroissement prévisible des pressions et des tensions internes sur le plan économique, politique et social pourrait même le pousser à envisager l'escalade, sombre perspective pour la sous-région.

Les projets communautaires de développement, sur lesquels les peuples de celle-ci fondent beaucoup d'espoir pour sortir de la misère et de la dépendance, risquent de se voir anéantis ou reportés à de lointaines échéances, si par malheur le Sénégal ne revient pas à une juste mesure des choses et à la raison.

La cassure profonde entre les deux peuples, qui est l'une des conséquences les plus néfastes de la crise fomentée par le régime sénégalais, mettra beaucoup de temps avant de se résorber.

Néanmoins les relations de bon voisinage et un retour à la normale entre les deux pays pourraient être envisagés, si l'on s'attaquait sérieusement et concrètement aux problèmes

réels engendrés par le conflit. Il s'agit en priorité de la sécurité et d'un retour des citoyens se trouvant encore sur le sol de chacun des deux pays, la juste indemnisation de ceux qui ont été dépossédés de tous leurs biens, de l'arrêt de toute activité subversive ou de propagande dirigée contre notre pays à partir du Sénégal.

Ces revendications justes et réalistes ont toujours été avancées par la Mauritanie, comme condition au règlement de la crise, mais rejetées par le Sénégal qui leur substitue, dans sa vaine tentative d'occulter les problèmes, sa volonté de soulever de fausses questions comme celles de la frontière.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie a toujours fait preuve d'une grande disponibilité envers les différentes médiations entreprises par les frères arabes ou africains, en particulier vis-à-vis de la médiation du Président malien, Moussa Traoré, Président en exercice de l'OUA. Toutes les réunions de Bamako entre les délégations maliennes, mauritaniennes et sénégalaises se sont soldées par des échecs à cause de l'intransigeance et de l'irréalisme des positions du Sénégal.

Cette intransigeance, contraire au bon sens et à l'esprit de conciliation exigé en pareilles circonstances, illustre parfaitement l'intention arrêtée des autorités sénégalaises de poursuivre leur dessein satanique et la logique de leur plan consistant à faire diversion et à trouver par ce biais des solutions à la crise profonde qui ébranle leur pays et leur régime. L'exploitation de certains forums, souvent extérieurs au Continent, par le Président sénégalais corrobore cette

volonté de faire fi de la médiation panafricaine et de porter le différend sur la place publique.

La Mauritanie, membre fondateur et agissant de l'OUA, œuvrera constamment pour la réalisation des idéaux du Continent et pour la réussite de toutes les expériences d'intégration régionales et sous-régionales menant à ce but.

Elle défendra avec la même force ses acquis de développement, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son unité nationale.

Il est désormais révolu le mythe colonial d'un Sénégal paternaliste, hégémoniste et donneur de leçons à ses voisins parce que choyé et dévoyé par ses tuteurs. Le monde a changé, mais le pouvoir en place au Sénégal ne semble pas s'en rendre compte, lui qui continue à être le vecteur d'un discours extraverti et stéréotypé, loin des réalités et des aspirations du peuple sénégalais et des peuples africains, et le promoteur d'une pratique politique caricaturale qui emprunte au modèle imité ses grimaces et ses apparences et laisse de côté sa substance.

La voie de dignité, d'indépendance et d'authenticité suivie par la Mauritanie ne peut qu'être dérangeante pour ce «modèle» et susciter, par conséquent, sa haine, son envie et sa colère.

Tels sont les vrais enjeux de la crise mauritano-sénégalaise que le pouvoir au Sénégal essaie de noyer dans le brouillard de revendications farfelues, après avoir noyé la communauté mauritanienne résidant au Sénégal dans un bain de sang, endossant ainsi, devant l'histoire, la responsabilité d'un génocide honteux perpétré contre un peuple voisin et frère.

II

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



Association des
Maires de Mauritanie

**COMMUNIQUE
DE PRESSE**

L'Association des Maires de Mauritanie, regroupant en son sein l'intégralité des 208 Maires de Mauritanie, démocratiquement élus par le suffrage direct de l'ensemble des citoyens du pays, à l'occasion d'élections ouvertes et libres, comme ont pu en témoigner les observateurs étrangers les plus indépendants,

- Consciente, par ce fait, de représenter de manière légitime et incontestable l'opinion de tous les citoyens mauritaniens,

- Attachée à la liberté d'expression, d'association et d'entreprise comme complément indispensable de tout projet démocratique,

- Dégagée de tout parti-pris contraire à la manifestation de la vérité, ou pouvant conduire, par l'amalgame, la surenchère ou la démagogie verbale, à induire en erreur l'opinion nationale ou internationale,

- Proclamant haut et fort, par ailleurs, son engagement sans faille et sans condition à la cause de l'intérêt supérieur de la Nation et aux valeurs islamiques de fraternité, de justice, d'égalité, de solidarité et de tolérance qui en constituent le fondement,

- Confiante dans l'avenir des ensembles arabe et africain auxquels nous appartenons et sommes également attachés, ensembles que l'histoire, la culture, la religion, les intérêts de tous ordres de même que l'évolution historique et économique du monde contemporain, condamnent, d'une part à former chacun leur unité en passant par les étapes indispensables que constituent les regroupements sous-régionaux et régionaux et d'autre part à développer entre eux une coopération arabo-africaine que toutes les données, géographiques, économiques, culturelles et politiques commandent,

- Convaincue désormais de la néfaste efficacité des forces obscures de division et d'aliénation culturelle et économique qui nous dressent les uns contre les autres, tantôt en utilisant sans vergogne le pouvoir politique et financier dont elles disposent au niveau des Etats, tantôt en manipulant leur propre opinion publique et leurs médias, sous le couvert d'idées faussement généreuses et pour la défense de soi-disant «principes» dont la seule réalité réside dans le complément de confort psychologique et de bonne conscience qu'il faut bien procurer à des intellectuels repus de bien terrestres et parfaitement à l'abri de tous les besoins dont souffrent si tragiquement nos populations,

- Tient à ce que nait
que nait
blir la v
ont pu,
dont ce
rapport
tre pays
voisine

Ce fa
conflit,
géopolit
mais au
fecter et
tés.

Que l'
façon p
leçons :
intérieur
que pou
les évèr

Heure
ner cert
nos frè
des chr

Dans
nologi

De t
qui s'in
bilités,
nité da
sance
qu'il fa

I - AV

Ce n
be de

- **Tient** à exprimer et à porter à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale les faits suivants dans le but de rétablir la vérité et d'éclairer, ainsi, les hommes de bonne volonté qui ont pu, à un moment ou à un autre et, pour de raisons diverses, dont certaines sont évoquées ci-dessus, être induits en erreur par rapport aux données véritables du conflit qui oppose aujourd'hui notre pays, la République Islamique de Mauritanie et la République voisine du Sénégal.

Ce faisant, nous envisagerons d'abord, le contexte préexistant au conflit, contexte qui implique non seulement les réalités historiques, géopolitiques, culturelles et économiques propres aux deux pays, mais aussi les interférences extérieures de tous ordres qui ont pu affecter et parfois déterminer, d'une manière ou d'une autre, ces réalités.

Que l'on veuille bien noter, à cet égard, qu'il ne s'agira en aucune façon pour l'Association des Maires de Mauritanie de prodiguer des leçons à qui que ce soit, encore moins de se mêler des affaires intérieures de quelque autre pays, ces affaires ne nous concernant que pour autant qu'elles ont pu préparer à terme, puis provoquer les événements d'aujourd'hui.

Heureux si, par l'analyse objective des faits, nous pouvions amener certains de nos propres compatriotes de même que ceux de nos frères sénégalais qui le voudront bien, à prendre la juste mesure des choses.

Dans un deuxième temps, nous examinerons le déroulement chronologique, puis les conséquences tragiques des événements.

De tout cela nous chercherons enfin à dégager les enseignements qui s'imposent et qui soient de nature, tout en fixant les responsabilités, à contribuer à l'établissement de la concorde et de la fraternité dans les cœurs, tant il est vrai que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut dresser les remparts de la paix».

I - AVANT LE CONFLIT

Ce n'est pas en faisant appel aux phénomènes migratoires de l'aube de l'histoire ou même du moyen-âge, qui ont eu pour cause,

tantôt les guerres, tantôt les aléas climatiques et pour conséquence des déplacements massifs de populations, que l'on peut initier une analyse des données politiques actuelles des pays.

A ce compte il faudrait refaire la carte ethnique, civilisationnelle et politique du monde.

Ce n'est pas non plus en ressassant les récriminations et litanies habituelles contre des phénomènes historiques aujourd'hui dépassés et qui ont certes pu revêtir, en leur temps, des formes révoltantes et abjectes (c'est le cas de l'esclavage, par exemple, qui a été pratiqué dans tous nos pays et par toutes nos ethnies; c'est aussi le cas du colonialisme que nos peuples ont tous subi après l'avoir tous, sous une forme ou une autre, également pratiqué, lorsqu'ils furent en situation de le faire) que l'on conduira nos hommes politiques, nos décideurs économiques, nos stratèges en diplomatie, nos intellectuels et enfin nos opinions publiques à choisir le camp de l'action pour le développement de la cohabitation pacifique, du «Dialogue des civilisations», de la défense efficace des intérêts réels de nos populations dans un monde où seules l'unité, la cohésion, la bonne entente des plus faibles, arriveront à briser l'enchaînement insupportable des «cercles vicieux du sous-Développement».

A ce compte, nos élites qui sont en charge du devenir de nos citoyens, continueront à se payer de mots, à substituer le verbe creux à l'action, à accepter que le nouveau colonialisme intellectuel (celui que l'on ne dénonce jamais, car il nous est servi, et avec quelle générosité, par nos «sœurs», les élites intellectuelles du Nord) continue de son côté à nous spolier de nos matières premières, et à nous maintenir dans l'obscurantisme politique, en nous expliquant en «toute bonne fois» notre inaptitude à prendre nos responsabilités de citoyens et la nécessité de nous entre-déchirer sous prétexte de nos «racismes», de notre «xénophobie», de nos «frontières», à l'origine établie par lui, sans nous consulter, mais qu'il faut rédéfinir par la «négociation armée».

Pour en revenir aux rapports entre le Sénégal et la Mauritanie ceux-ci, et, c'est l'évidence, n'ont pris une forme bipolaire qu'à partir des indépendances.

ne
tic
ld
co
un
un
il
rit

i
au
pér
tior
la
adr
l'ar
tion
de

C
ritar
colc
grie
la p
d'av

N
lèrer
danc

Pt
s'ins
déco
cas,
ratifs
perso
son

Car avant la colonisation l'existence de deux peuplements différents ne s'était pas traduite au plan administratif par une séparation politico-économique notable, les émirs du Trarza, du Brakna et des Idawichs ayant même, par la coutume d'abord, puis aux termes d'accords signés ensuite entre eux et la puissance coloniale française, une forme de suzeraineté, en tous cas, un droit d'exploitation sur une partie des terres situées sur la rive sénégalaise du fleuve. A cela il faut évidemment ajouter une très forte présence culturelle et spirituelle de mauritaniens au Sénégal, laquelle ira en s'accroissant.

La même puissance coloniale, établie depuis fort longtemps déjà au Sénégal, après quelques tentatives demeurées infructueuses de pénétration en zone mauritanienne, suivies d'une première renonciation du pouvoir central français à s'aventurer vers le Nord, finit, sous la pression et, pour une grande part, par l'initiative unilatérale des administrateurs français du Sénégal, par conquérir la Mauritanie et l'annexer à l'empire colonial français, tout en assurant l'administration de ce nouveau territoire à partir du Sénégal, plus particulièrement, de Saint-Louis, ville aujourd'hui frontalière de notre pays.

C'est ainsi que nombre de fonctionnaires sénégalais furent, en Mauritanie, les auxiliaires et les hommes de confiance de l'administration coloniale, ce dont il serait injuste, compte tenu du contexte, de faire grief aujourd'hui au Sénégal, mais qui ne peut expliquer ni justifier la prétention dérisoire de certains milieux sénégalais à se prévaloir d'avoir assuré la venue au monde de notre pays.

Nombre de ces sénégalais et bien d'autres par la suite, s'installèrent d'une manière ou d'une autre en Mauritanie, après l'indépendance.

Puis vinrent les indépendances de 1960 et chacun des deux pays, s'installa dans les frontières qui lui furent définies, au terme de la décolonisation, y pratiquant, en ce qui concerne la Mauritanie en tous cas, la politique de souveraineté nationale que lui dictaient les impératifs de son développement économique, de la réhabilitation de sa personnalité et de ses valeurs culturelles, morales et spirituelles, de son intégration féconde aux ensembles arabe et africain.

Parlant justement de ces valeurs culturelles, morales et spirituelles dont la réalité concrète s'appelle l'Islam ayant pour support obligé la langue arabe, langue du Saint Coran et de la Sunna prophétique, on est amené à se demander par quel phénomène de conditionnement psychologique inconscient, dans la meilleure des hypothèses, ou par quelle forme de malhonnêteté d'aliénation intellectuelle, dans le pire des cas, certains milieux sénégalais oublient ou feignent d'oublier que de telles valeurs sont la propriété et le support civilisationnel de l'ensemble de la société mauritanienne toutes couleurs ou nuances de peau confondues.

Bien mieux, la vérité quotidienne des faits et l'objectivité la plus élémentaire ne nous enseignent-elles pas que ces valeurs sont communes aux peuples sénégalais et mauritanien ?

Il est certes évident qu'une présence culturelle française de plusieurs siècles a eu des effets autrement plus significatifs au Sénégal qu'en Mauritanie où cette même présence française n'a duré que quelques décennies.

Au reste la langue et la culture française sont pratiquées et enseignées en Mauritanie, car elles constituent un enrichissement utile et un aspect fondamental du patrimoine culturel de l'humanité.

Il reste qu'il relève de la plus manifeste dérision de prétendre qu'enseigner l'Arabe en Mauritanie et généraliser cet enseignement, dans un souci d'équité, d'unité et de préservation de la personnalité nationale, procède de la ségrégation culturelle ou raciale et traduit le souci d'occulter certaines facettes de la culture nationale mauritanienne, facettes, soi-dit en passant, elles aussi communes à nos deux pays et qui sont l'objet en Mauritanie, pour le pular et le soninké tout au moins, de bien plus de soins et de respect qu'au Sénégal, à travers l'enseignement scolaire et les institutions spécialisées telles que l'Institut des Langues Nationales et l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique.

Tout autre choix aurait inévitablement entraîné les effets tragiques que l'on constate aujourd'hui ailleurs: abatardissement culturel, désintégration des valeurs fondamentales de société, désarroi de l'individu.

expulsé
dossier
verbe e

Triste
l'effort
Dévelop
que cult
trument
ment er
profond

Et c'e
découle
de lui
du raso

Toute
de certa
langue <
ritualité
serait le
des cito

Il est
estimant
de cond
ritanien,
ment êt
compris
ethnies ?
culturelle
le cas, t

L'Assc
pratiquer
de la pe
yens.

expulsé de sa personnalité propre, condamné à rechercher et à endosser une personnalité nouvelle, exposé aux pièges trompeurs du verbe et de l'apparence factice.

Triste spectacle que celui d'une quête condamnée à l'échec et où l'effort consenti se mesure en moins-value d'énergie consacrée au Développement, tant il est vrai, comme le disait le Président Senghor que culture et développement sont intimement liés car l'homme, instrument et objet du développement, ne peut jouer son rôle pleinement en dehors d'un équilibre et d'une harmonie totale de son moi profond par rapport à son environnement.

Et c'est bien cette quiétude métaphysique de l'individu de laquelle découle la libération et la pleine en œuvre de son énergie qui fera de lui un agent hautement productif pour le développement: le fil du rasoir est d'autant moins tranchant qu'il est ébréché.

Toutes ces vérités et bien d'autres sont malheureusement ignorées de certains milieux sénégalais pour qui la langue française serait la langue «maternelle», le véhicule de la culture, le support de la spiritualité en Mauritanie; son usage exclusif ou au moins prédominant serait le seul gage de la justice, de l'équité et du respect du droit des citoyens mauritaniens.

Il est vrai que pour les milieux sénégalais en question, tout en estimant que le Sénégal a un droit de paternité et donc une attitude de condescendance méprisante vis-à-vis de la totalité du peuple mauritanien, les citoyens qui composent ce peuple doivent nécessairement être décomptés sous forme d'ethnies (quel pays africains, y compris le Sénégal, n'a pas une population composée de plusieurs ethnies ?) lesquelles ethnies doivent relever d'une aune politique et culturelle nécessairement différente, même si, au Sénégal, ce n'est pas le cas, bien au contraire.

L'Association des Maires de Mauritanie se refuse quant à elle, à pratiquer une telle arithmétique, contraire à la démocratie, au respect de la personne humaine, et à l'intérêt fondamental de nos concitoyens.

Elle luttera toujours pour l'unité de la Nation dans le respect de notre patrimoine culturel fondamental enrichi et illustré à travers toutes les nuances de notre civilisation.

Puisse-t-il en être de même au Sénégal où le langage tenu à propos de la Mauritanie trouve sa contradiction flagrante dans certains comportements et certaines pratiques courantes en usage dans ce pays.

C'est en tous cas dans le contexte de l'amalgame, des rancunes injustifiées, des accusations fantaisistes et démagogiques, fruit de la frénésie du «verbe-roi», des croisades donquichottesques contre des moulins à vent qui n'existent que dans les imaginations, qu'évolue depuis quelques années l'attitude sénégalaise vis à vis de la Mauritanie.

Cette fuite en avant dans le comportement et dans le verbe devait s'exacerber et s'amplifier à raison des difficultés internes de toutes sortes qui ont caractérisé ces derniers mois la vie politique et économique au Sénégal et pour une bonne part contribué à la gravité des événements qui ont marqué le conflit sénégal-mauritanien que nous allons maintenant évoquer brièvement.

II - LE CONFLIT

L'incident de frontière survenu à Sonko est le point de départ du cycle infernal.

Ce jour-là des éleveurs peuls mauritaniens et des cultivateurs soninkés sénégalais établis d'un côté et de l'autre de la frontière s'affrontent, le bétail des premiers ayant endommagé les champs des seconds.

Bilan tragique et regrattable de la confrontation: deux morts du côté sénégalais.

L'enquête devait prouver, à l'évidence par la suite, que les armes utilisées, étaient des fusils à chevrotine maniés par les éleveurs et non pas des fusils de guerre comme en utilisent les forces de l'ordre mauritaniennes.

Il est in
ou non mo
et les agric

Le décor
par certain
sur la fron
faire excepti
au Sud, co

L'usage
issue de la
mission d'
duquel les
ves pour l'

Ce qu'il

1° - que l
assimilé à
aux yeux d
de mesures

2° - que l
tromper par
game tendar
ment maurit
comme victi

3° - que,
tout le terri
aussitôt apr
l'Intérieur e
réglement à
causes:

a) soit qu
tion sénégal
Sénégal, ait
suite, à entc

Il est inutile de rappeler ici que ce genre d'incidents, entraînant ou non mort d'hommes, est courant entre les éleveurs mauritaniens et les agriculteurs sénégalais.

Le décompte des incidents du genre, s'il était fait, se chiffrerait par centaines et celui-ci ne sera malheureusement pas le dernier sur la frontière sénégal-mauritanienne, cette frontière ne pouvant faire exception par rapport à toutes les frontières dans le monde, au Sud, comme au Nord.

L'usage en la matière fut respecté, puisqu'une commission mixte, issue de la concertation entre les deux pays, fut composée avec pour mission d'établir les faits et de produire un rapport sur la base duquel les sanctions, les dédommagements et les mesures préventives pour l'avenir devaient être arrêtés.

Ce qu'il faut conclure, à ce stade de l'énoncé des faits est:

1° - que l'incident, si regrettable et si tragique soit-il, ne peut être assimilé à une provocation délibérée, ni à un acte pouvant justifier, aux yeux d'un gouvernement responsable, la prise ou l'autorisation de mesures de représailles.

2° - que l'opinion internationale n'est nullement fondée à se laisser tromper par des simplifications abusives et qui relèvent de l'amalgame tendant à présenter la Mauritanie (autrement dit le Gouvernement mauritanien) comme agresseur et le Sénégal en tant qu'Etat, comme victime.

3° - que, dès lors, les pillages et les bastonnades orchestrés sur tout le territoire sénégalais contre les ressortissants mauritaniens aussitôt après les échanges de visites au niveau des Ministres de l'Intérieur et les assurances prodiguées de part et d'autre pour le règlement à l'amiable de l'incident, ne peuvent provenir que de deux causes:

a) soit que la surenchère pratiquée à cette occasion par l'opposition sénégalaise, pour affaiblir et discréditer le régime en place au Sénégal, ait obligé celui-ci, comme on l'a bien vu d'ailleurs par la suite, à entonner la même chanson, sacrifiant l'intérêt de la paix, du

bon voisinage, de la concorde entre deux peuples et deux Etats, sur l'autel de la lutte pour le pouvoir au Sénégal.

b) soit que, de longue date et pour des raisons à la fois d'ordre économique et d'ordre politique, il ait été prévu de choisir le premier prétexte venu, pour bouter hors les ressortissants mauritaniens et les intérêts économiques de la Mauritanie au Sénégal, comme certaines informations reçues et certains indices relevés portent à le croire.

Le résultat des 2 causes réunies fut que pendant plusieurs semaines, la chasse au mauritanien put battre son plein sous l'œil souvent non-chalant, voire complice, des forces de l'ordre sénégalaises, les autorités sénégalaises devant affirmer, par la suite, et au plus haut niveau de leur hiérarchie, qu'elles étaient tenues longtemps dans l'ignorance de la gravité et de l'ampleur du phénomène.

Les autorités mauritaniennes, quant à elles, s'abstinrent d'aggraver les choses, allant même jusqu'à imposer le mutisme aux organes de presse officiels mauritaniens pour éviter une contre-réaction des populations.

Celles-ci devaient évidemment finir par connaître la vérité par la bouche des hordes de fuyards mauritaniens qui rentraient au pays, dépouillés du fruit de dizaines d'années de labeur, se retrouvant du jour au lendemain réduits à l'état d'épaves humaines.

Loin de nous l'idée d'approuver encore moins d'excuser ou de justifier la contre-réaction qui pendant trente six heures se développa par la suite à Nouakchott et à Nouadhibou et seulement dans ces deux villes, avant d'être endiguée et totalement maitrisée par les forces de l'ordre mauritaniennes.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'elle fut provoquée par des semaines de pillage et de sévices de toutes sortes qui réduisirent à la ruine et au désespoir des milliers de familles dont les seules péchés résidaient dans la couleur de leur peau ou l'usage qu'ils faisaient de la langue arabe, chacune de ces deux caractéristiques étant suffisante pour en faire les victimes de la fureur du peuple sénégalais.

Un pé
la discrét
liations c
«narou g

Et de
vis de ce
sauf lors
économic
entre le
condition
assumait
valeurs r

Nous :
dans les
rumeurs
déclanché

Sans v
apparaît c
dont nou
tombées

Le dép
et l'expul
tenance c
d'horreurs

La véri
obligent c
relèvent c

L'on s
censeurs
loi de la
sénégalais
que pour
rations ta
portantes

Un peuple qu'ils avaient pourtant servi et aimé dans la dignité, la discrétion, la sérénité et le pardon des vexations, outrages et humiliations de toutes sortes qui ont toujours été le lot quotidien du «narou ganar» au Sénégal.

Et de fait, c'est bien de ségrégation raciale qu'il s'est agi vis à vis de ce «maure», de ce «nar» dont on oublie trop commodément, sauf lorsqu'il s'agit de l'exploiter, qu'il fut, au Sénégal, un agent économique fiable, travailleur et sérieux assurant le nécessaire relai entre le grossiste et le consommateur au mieux des intérêts et des conditions économiques de l'un et de l'autre, en même temps qu'il assumait une fonction éminente dans la propagation du savoir et des valeurs morales et spirituelles de l'Islam.

Nous savons maintenant que le cycle de la violence provoqué dans les conditions décrites plus haut, fut également attisé par les rumeurs et affabulations les plus horribles et c'est ainsi que se déclancha l'enchaînement d'atrocités que l'on sait.

Sans vouloir entrer dans le détail d'une comptabilité macabre, il apparait désormais établi que sur les milliers de victimes innocentes dont nous déplorons aujourd'hui la perte, quelques dizaines sont tombées sur le sol mauritanien, le reste sur le sol sénégalais.

Le dépouillement des nationaux rapatriés d'un pays vers l'autre et l'expulsion des citoyens d'un pays, sous prétexte de leur appartenance originelle à l'autre pays, apparaissent dans ce contexte d'horreurs comme des péchés véniels.

La vérité des faits et la détermination des responsabilités nous obligent cependant à rappeler que l'une et l'autre de ces mesures relèvent de l'initiative sénégalaise.

L'on s'étonne dès lors du lever de boucliers de certains censeurs qui continuent de faire grief à la Mauritanie d'appliquer la loi de la réciprocité, au moment où plusieurs milliers de citoyens sénégalais d'origine mauritanienne ont été expulsés du Sénégal alors que pour certains leurs familles y sont établies depuis plusieurs générations tandis que d'autres y assumaient des fonctions officielles importantes et parfois même des charges électives.

Nous ne nous étendrons pas plus avant sur le sujet et éviterons, entre autres choses, d'évoquer ici certains actes et certains comportements sénégalais que la pudeur autant que la crainte de raviver les passions, hélas encore bien vivaces, commandent de passer sous silence.

Soulignons seulement que le bilan de tout cela est lourd, très lourd: pertes de vies et de biens, dégradation de la personne humaine, séparation des cœurs et des esprits, destruction de liens séculaires patiemment tissés, mise en cause d'intérêts économiques communs vitaux.

Peut-on espérer dès lors que de toute cette négation sorte quelque chose de positif ?

L'objet de la brève conclusion que nous devons maintenant tirer sera de dégager quelques leçons, d'extraire quelques enseignements des évènements ci-dessus évoqués.

III - LES ENSEIGNEMENTS

L'histoire, la culture, le peuplement, les intérêts économiques, les aléas du sous-développement, le voisinage et la précarité des structures établies, sont autant de points communs qui consacrent la communauté de destin entre la Mauritanie et le Sénégal.

Les desseins de ceux qui, ici ou là dans le monde, nous dressent les uns contre les autres pour mieux asseoir leur hégémonie spirituelle, économique, culturelle et politique et empêcher la libération et le rétablissement des droits de nos frères au Moyen-Orient et en Afrique, ne seront jamais si bien servis que lorsque nous continueront d'accepter d'être le jouet de la propagande et des slogans servis sous forme d'humanisme» frelaté, de «principes» galvaudés, d'idées reçues sans aucun rapport avec la réalité des données qui nous sont propres.

Dans cet esprit, l'Association des Maires de Mauritanie considère que le Sénégal, qui a tant à faire à cet égard à l'intérieur de ses frontières, doit cesser de s'arroger la mission de tuteur de la Mauritanie et des intérêts de tout ou partie de son peuple.

En tar
tinction
rentes s

Nous
mais au
bien celi
cevable,
l'intérêt

L'hista
pouvoirs
sur ce p
ou de c

Pourqu
péens tie
citoyens
forme de
droits or
tions qu

Le rés
connu au
réunissar
honnêtes
des intel
défendre
sans troj

Un tel
soit-il ne
lorsque s
tre les a
citant, si

Ces co
Mauritanie
soient, s'

En tant que Démocrates, les Maires de Mauritanie refusent la distinction que certains milieux sénégalais veulent créer entre les différentes sensibilités de notre peuple.

Nous affirmons que tous les Mauritaniens sont égaux en droits mais aussi en devoirs et que le vrai mépris, le vrai racisme, c'est bien celui qui, par une sorte de «droit à la marginalisation» inconcevable, ne soumettrait pas à la sanction de la loi, toute atteinte à l'intérêt supérieur de la Nation quel qu'en soit l'auteur.

L'histoire brève de notre pays démontre, à l'évidence, que les pouvoirs publics, en de multiples circonstances, n'ont jamais transigé sur ce principe, le mettant en application sans considération d'ethnie ou de clan politique lorsque les circonstances l'ont exigé.

Pourquoi certains milieux et certaines pesses sénégalaises et européens tiennent-ils aujourd'hui, par la manipulation de certains de nos citoyens et l'intoxication médiatique, à inventer l'idée d'une nouvelle forme de «citoyenneté» dont les bénéficiaires, crédités de tous les droits ordinaires du citoyen seraient déchargés de toutes les obligations qui s'attachent à cette qualité ?

Le résultat d'une telle manipulation intellectuelle est pourtant bien connu au Sénégal même: c'est la constitution de groupes hétéroclites, réunissant aussi bien des politiciens déçus et des gestionnaires malhonnêtes désireux de se mettre à l'abri des lois de leurs pays, que des intellectuels de second niveau à la recherche d'une cause à défendre fût-elle chimérique, ou des jeunes prompts à s'enflammer sans trop savoir pourquoi.

Un tel phénomène, si peu significatif ou inquiétant pour le pays soit-il ne peut évidemment manquer d'avoir des conséquences surtout lorsque ses commanditaires font profession de dresser les unes contre les autres les différentes composantes du pays, réveillant ou suscitant, si nécessaire, les antagonismes ethniques, voire tribaux.

Ces conséquences contre lesquelles l'Association des Maires de Mauritanie met en garde nos concitoyens, de quelque origine qu'ils soient, s'appellent l'amalgame et l'intoxication qui amènent à impu-

ter aux uns les torts des autres et à préparer ainsi le terrain à certaines formes de dérapage et de confusion, inacceptables dans une société de justice, de bienveillance, de tolérance et de fraternité comme l'a toujours été la nôtre.

Il nous faut maintenant parler de la grande nouveauté venue du Sénégal et qui n'est pas la moins surprenante ni la moins inquiétante des séquelles du conflit: il s'agit de la revendication territoriale sénégalaise sur la rive droite du fleuve, revendication présentée sous le maquillage d'une demande de «délimitation de frontière».

Surprenante elle l'est, en effet, car elle intervient trente ans après les indépendances des deux États, dans le cadre des frontières léguées par la colonisation et à un moment où les aménagements réalisés sur le fleuve Sénégal en association entre le Sénégal, la Mauritanie et le Mali, touchent à leur fin.

Elle est également inquiétante dans la mesure où le climat politique intérieur sénégalais actuel marqué par la surenchère et la démagogie électoraliste, risque de transformer en «cause nationale», génératrice de conflit armé, une prétention de pure forme destinée avant tout à redonner un sang nouveau au pouvoir en place au Sénégal,

Surtout que le phénomène risque de trouver son répondant en Mauritanie où une certaine opinion parle déjà du retour de Saint-Louis, de Louga, Bakel et bien d'autres villes sénégalaises à la «mère patrie».

L'Association des Maires de Mauritanie ne saurait terminer ce communiqué de presse sans lancer différents appels:

Le premier est destiné à nos concitoyens qui nous ont fait confiance dans les villes, les villages et les campements, nous chargeant de la gestion de leurs intérêts quotidiens.

A ceux-là nous dirons que l'heure est à l'unité et à la cohésion autour des valeurs de notre société et de notre sainte religion,

l'Islam, ma Nation, toute dicative, l'ir au respect aux biens e à la citoyen

Le second ne pas insu. propres réal les remparts

Qu'ils sac fantôme qu' l'érance, de l n'est pas ce savoir et de ses voisins citoyens.

Le troisième les dirigeants combe aujourd sens de la leur refus d coupant celle nation écono mination rac

Puisse Allah

l'Islam, mais également autour de l'intérêt général du pays et de la Nation, toutes choses qui excluent le déchainement de la passion vindicative, l'incitation au désordre et à la violence, les manquements au respect de la légalité et de l'ordre établi, les atteintes à la vie, aux biens et à la dignité de la personne humaine étrangères ou non à la citoyenneté mauritanienne.

Le second s'adressera à nos frères sénégalais pour les inviter à ne pas insulter aujourd'hui l'avenir, en méconnaissant à la fois leurs propres réalités et les nôtres, dressant par ce fait entre nos peuples les remparts de la haine et de l'exclusion.

Qu'ils sachent, en particulier, que la Mauritanie n'est pas l'Etat fantôme qu'on veut bien leur dépeindre, marqué du sceau de l'intolérance, de l'obscurantisme et de la pauvreté, tout comme le Sénégal n'est pas cette puissance tutélaire ayant le monopole des libertés, du savoir et de l'ouverture et apte, par ce fait, à donner des leçons à ses voisins et, mieux encore, à prendre en charge l'intérêt de leurs citoyens.

Le troisième enfin sera adressé à nos Etats et aux hommes qui les dirigent en leur rappelant que c'est à eux et à eux seuls qu'incombe aujourd'hui le devoir de nous sauver de nous-mêmes par leur sens de la responsabilité, leur esprit de lucidité et de conciliation, leur refus de faire le jeu de ceux qui, en divisant l'Afrique, en coupant celle-ci du monde arabe, cherchent à perpétuer leur domination économique et culturelle et à maintenir le règne de la discrimination raciale et de l'occupation illégale des territoires.

Puisse Allah nous guider tous sur le droit chemin

III

MEMORANDUM
sur les événements survenus en Mauritanie et au Sénégal
en avril-mai 1989

L'interpénétration naturelle qui existe, depuis toujours, entre riverains du fleuve Sénégal, entre nomades du désert et sédentaires de la savane, a créé de profonds liens de culture et de civilisation entre les populations mauritaniennes et sénégalaises. Elle est aussi à la base des sentiments de solidarité que le peuple sénégalais nourrit à l'égard du peuple mauritanien et que le gouvernement sénégalais s'est toujours employé à cultiver et à renforcer.

Ainsi, le Sénégal a été aux côtés de la Mauritanie au moment où ce pays cherchait à conforter son existence en tant qu'Etat à part entière, par son admission à l'Organisation des Nations Unies. La candidature mauritanienne à l'organisation universelle avait été efficacement soutenue par le gouvernement sénégalais et l'histoire retiendra que le Sénégal figurait parmi les pays qui ont parrainé la résolution 1602 du 19 avril 1961 de l'Assemblée générale de l'ONU relative à l'admission de la Mauritanie.

Il faut aussi noter que des cadres sénégalais ont contribué à l'administration du jeune Etat qui en manquait alors, le gouvernement sénégalais apportant par ailleurs, chaque fois que de besoin, tout l'appui possible aux efforts déployés par le gouvernement mauritanien pour former ses propres cadres nationaux. C'est que le gouvernement sénégalais a toujours considéré que les liens unissant les deux peuples devaient également être le socle solide d'une coopération féconde et multiforme, au niveau inter-étatique.

Le Sénégal a constamment oeuvré dans le sens du renforcement et de l'approfondissement d'une telle coopération, au plan bilatéral comme au sein des instances multilatérales, sous-régionales en particulier. Ce faisant, il exprimait une option résolue pour la coexistence pacifique et le respect mutuel dans la solidarité et l'intérêt réciproque des peuples mauritanien et sénégalais. Cette option dont il ne s'est jamais départi dans le passé l'a encore guidé lors des événements survenus récemment dans les deux pays, après l'incident dit de Diawara, comme le montrera le présent mémorandum. Malheureusement, ainsi qu'on le verra, les mêmes dispositions et la même attitude n'ont pas existé chez la partie mauritanienne.

A/ ORIGINE DES EVENEMENTS : INCIDENT DIT DE DIAWARA

1 - Considérations générales

Les problèmes traditionnels de divagation, sur les champs de culture des sénégalais, du bétail appartenant à des éleveurs mauritaniens sont à l'origine des événements douloureux survenus en Mauritanie et au Sénégal dans le courant du mois d'avril 1989.

Il est, à cet égard, indispensable de savoir que pour faciliter la solution des conflits auxquels ces problèmes donnent naissance, les autorités mauritaniennes et sénégalaises sont convenues à l'issue d'une réunion ministérielle tenue à Nouakchott le 18 juin 1988, de la procédure suivante :

- les animaux saisis pour dégâts causés aux cultures seront mis en fourrière ;

- l'autorité compétente, saisie du problème, informera immédiatement son homologue de l'Etat voisin ;

- après concertation entre les autorités saisies, une commission mixte sera mise sur pied pour procéder rapidement à l'évaluation des dégâts, conformément à la réglementation en la matière ;

- si le propriétaire de l'animal se manifeste, il aura à réparer les dégâts et à payer les droits de fourrière avant que son animal lui soit rendu ;

- si, par contre, le propriétaire ne se manifeste pas, il sera procédé, en présence de la commission mixte sus-mentionnée, à la vente aux enchères après un délai de 15 jours pour les camélidés et 8 jours pour les autres animaux. Trois cas de figure peuvent se présenter alors :

. le prix de vente de l'animal peut couvrir les dégâts causés ainsi que les droits de fourrière. Dans ce cas, ces droits sont payés et le préjudice réparé ;

. le prix de vente de l'animal ne peut pas couvrir les charges sus-indiquées. Dans ce cas, le reliquat, après paiement des droits de fourrière, est versé à la victime des dégâts ;

. enfin, le prix de vente de l'animal est supérieur à l'évaluation des dégâts causés et aux droits de fourrière. Dans ce cas, l'utilisation du reliquat, après paiement de ces charges, se fera conformément à la réglementation en matière de fourrière dans le pays concerné.

C'est dans le souci de faire appliquer les dispositions que voilà que les habitants du village sénégalais de Diawara se sont saisis, le 9 avril 1989, du bétail appartenant à des éleveurs mauritaniens du village de Sonko mais laissés en divagation sur leurs champs de culture situés dans l'ilôt de Doundé-Khoré.
Cet ilôt se trouve en territoire sénégalais d'après le décret du 8 décembre 1933

de la République française portant détermination de la limite entre le Sénégal et la Mauritanie. L'Article premier dudit décret est ainsi libellé :

"Les limites entre la Colonie du Sénégal et la colonie de la Mauritanie sont et demeurent déterminées de la façon suivante :

Par une borne à construire sur la côte de l'Océan Atlantique, près de l'immeuble en ruine dit "Maison GARDETTE", à un kilomètre environ au Sud de la tuyauterie de pompage de l'usine de Salsal. De cette borne jusqu'au confluent du marigot S.E. du village de Thiong et du marigot de Tenedas, par la ligne la plus courte laissant l'île de Salsal au Sénégal. De ce confluent par une ligne rejoignant la source de marigot de Mambatio et suivant la rive droite de ce marigot jusqu'au fleuve Sénégal (feuille Saint-Louis au 100.000ème). Par la rive droite du bras principal de ce fleuve jusqu'à un point situé au Nord de l'embouchure de la rivière Falémé, l'île aux Bois appartenant à la Colonie de la Mauritanie (feuille de Saint-Louis au 100.000ème et Bakel au 500.000ème)."

Cette disposition a été reconnue par le gouvernement mauritanien, le décret du 8 décembre 1933 ayant été publié dans le Journal Officiel n° 208 du mercredi 7 juin 1967 de la République islamique de Mauritanie traitant des limites territoriales de l'Etat mauritanien ; le procès-verbal de bornage signé le 24 juin 1971 par les gouvernements mauritanien et sénégalais fait également référence audit décret. De même, la Mauritanie membre de l'OUA dont elle a signé la Charte sans réserve, est liée par le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, principe qui découle de l'alinéa 7 du préambule et des articles 2 et 3 de ladite charte ainsi que de la résolution AGH/Rés. 16 I adoptée au Sommet de 1964 de l'organisation panafricaine.

- 5 -

Il est donc clair, compte tenu de ce qui précède, que l'îlot Doundé-Khoré est bien sénégalais et que, en conséquence, l'incident du 9 avril 1989 a eu lieu en territoire sénégalais.

2 - Déroulement de l'incident de Doundé Khoré

L'incident s'est déroulé ainsi qu'il suit :

Après que les cultivateurs de Diawara se sont saisis du bétail des habitants du village mauritanien de Souko se trouvant en divagation sur leurs champs à Doundé-Khoré, ces derniers se sont précipités vers ledit lieu pour récupérer leur bétail, ignorant ainsi les dispositions arrêtées d'un commun accord par les autorités des deux pays. Ils ont été accompagnés par des hommes en tenue qui étaient également armés. Devant le refus des sénégalais de libérer le bétail sus-mentionné, ces hommes en tenue (gardes nationaux ou gardes forestiers) ont tiré sur eux des balles réelles qui en ont atteint deux ; ils ont aussi pris en otages treize habitants de Diawara.

Des témoignages concordants ont confirmé la présence de ces agents officiels mauritaniens et leur participation effective dans les affrontements ; c'est d'ailleurs un garde nommé Khreibishe Ould EYDE qui a tiré le coup ayant tué sur le champ un sénégalais et blessé à la jambe un autre qui sera froidement exécuté par la suite par les protagonistes mauritaniens de l'incident.

Il est en tout cas évident que sans cette participation, les villageois mauritaniens qui ne bénéficiaient pas d'une supériorité numérique (une trentaine de personnes de chaque côté) n'auraient pas pu prendre 13 Sénégalais comme otages.

./.

B/ GESTION DE L'INCIDENT DIT DE DIAWARA

1 - Par la partie sénégalaise

L'assassinat et la prise d'otages dont ont été victimes des ressortissants sénégalais, parce qu'ils ont eu lieu avec la participation effective d'agents officiels mauritaniens, engagent la responsabilité du gouvernement mauritanien. Pourtant c'est le gouvernement sénégalais qui, fidèle à son attitude constante, a tout fait pour que l'affaire ne connaisse pas de développements préjudiciables aux relations existant entre les deux pays.

Ainsi, le Chef de l'Etat sénégalais a, dès le 12 avril 1989, dépêché en Mauritanie son Ministre de l'Intérieur en vue de connaître la version mauritanienne des faits et d'envisager avec son homologue les mesures à prendre pour prévenir leurs conséquences et éviter qu'ils ne se reproduisent ; une telle démarche qui a permis la création d'une commission mixte d'enquête aurait dû venir du gouvernement mauritanien.

Il convient également de signaler que, dans le souci de calmer leurs esprits, une délégation gouvernementale s'est rendue le 15 avril 1989 auprès des populations endeuillées de Diawara.

2 - Par la partie mauritanienne

Le gouvernement mauritanien a gardé le silence après les agissements mauritaniens contre des Sénégalais. Pourtant, même si ses agents n'avaient pas été en cause, il aurait pu, conformé-

- 7 -

ment aux usages qui régissent les rapports entre pays voisins et pays amis, exprimer au gouvernement sénégalais à défaut de ses regrets, ses condoléances.

Le Chef de l'Etat mauritanien attendra le 17 avril 1989, soit une semaine après l'incident, pour envoyer à Dakar son Ministre chargé de l'Intérieur. La déclaration de cet émissaire après l'audience que lui a accordée le Chef de l'Etat du Sénégal a minimisé la gravité dudit incident à un point tel qu'elle a été ressentie comme une provocation ; elle a eu pour effet de susciter une juste indignation.

Ci-après, le texte de cette déclaration faite le 19 avril 1989 :

"Je suis venu au Sénégal porteur d'un message du Président OULD TAYA à son ami et frère le Président ABDOU DIOUF. Ce message a trait à nos relations fraternelles. Et effectivement nous avons parlé de ces douloureux incidents de Diawara. Je pense que par rapport à cet incident, j'ai le devoir de dire à votre micro, qu'on a voulu lui donner des dimensions qui ne sont pas réelles, parce que les problèmes entre cultivateurs et éleveurs dans un pays sahélien sont connus de tous. Il se passe dans chacun de nos Etats entre ses propres concitoyens à plus forte raison, entre des citoyens sénégalais et mauritaniens. Mais il faut les laisser à leur juste valeur d'incident malheureux certes parce qu'il y a eu perte d'hommes, mais il faut les laisser à leur niveau d'incident entre populations riveraines dont l'existence est assez difficile et souvent en contradiction en ce sens que les intérêts des éleveurs et des cultivateurs sont assez souvent divergents. Nous prendrons donc ensemble avec le Ministre de l'Intérieur du Sénégal

./.

les mesures qu'il faut pour que nos citoyens d'un côté comme de l'autre, apprennent à s'accepter, apprennent à vivre ensemble comme ils le font depuis des milliers d'années. Effectivement, nous allons envoyer sur les lieux et d'ailleurs sur tout le long de notre frontière, une mission qui aura pour objectif de savoir ce qui s'est réellement passé, pourquoi ça s'est passé, parce que c'est à partir de là que nous pourrions mettre en place un système qui va permettre d'éviter que de tels événements ne se reproduisent. Cette commission théoriquement sera en place à partir de Samedi ou Dimanche et j'espère qu'elle fera du bon travail, qu'elle voit les autorités des deux rives, qu'elle voit les populations des deux rives pour les apaiser, pour leur expliquer ce qu'il faut éviter à l'avenir.

Pas du tout comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de problème de frontière dans cette affaire, il n'y a pas de problème d'après-barrage. Il y a simplement de temps en temps des incidents entre populations qui vivent ensemble, comme il y en a entre populations sénégalaises elles-mêmes, comme entre populations mauritaniennes elles-mêmes.

Je ne sais pas de quoi il s'agit. Non je pense que les autorités administratives dans ce genre d'incident, sont obligées d'essayer de saisir ce qui s'est passé. Le préfet n'était pas présent quand l'incident a eu lieu. Il arrive après coup, il est obligé de constater, de faire le point et puis la tension peut-être était telle que, il a pris le temps de voir comment il allait remettre les cadavres aux populations. Je pense que son souci était surtout de le faire proprement et dans les règles. Mais bien sûr les Mauritaniens continueront toujours à venir au Sénégal comme les Sénégalais continueront toujours à venir en Mauritanie.

Le message que je lancerai à l'attention des victimes est que le gouvernement mauritanien leur présente ses condoléances les plus attristées.

Le message que je lancerai aux populations sénégalaises c'est que malheureusement à la suite de ces incidents, il y a eu des réactions des populations qui se sont attaquées aux biens des Mauritaniens qui vivent au Sénégal.

Ce que je souhaite, c'est de voir revenir beaucoup plus de calme et plus de fraternité.

Le ton de cette déclaration et l'attitude pour le moins décontractée dans laquelle elle a été faite ont fait penser que pour le Ministre mauritanien rien de grave ne s'était passé.

Il y a lieu de noter que la veille de cette déclaration malheureuse, le Chargé d'Affaires ad intérim du Sénégal en Mauritanie avait été convoqué au Ministère des Affaires étrangères de ce pays, le 18 avril 1989, pour recevoir une note verbale de protestation.

3 - Gestion conjointe de l'incident

Au cours de la visite que le Ministre sénégalais de l'Intérieur a effectuée à Nouakchott le 12 avril 1989, une Commission mixte sénégal-mauritanienne a été créée, avec pour mandat de faire la lumière sur les événements du 9 avril 1989 et de proposer des mesures susceptibles d'empêcher la réédition de tels incidents.

Ce mandat n'a pu être accompli en raison de l'attitude de blocage de la partie mauritanienne, qui a tout fait pour empêcher l'élaboration d'un document conjoint avec des points d'accord. En particulier, la délégation mauritanienne a refusé qu'il soit mentionné que l'incident a eu lieu en territoire sénégalais, son Chef M. Mohamed Ould Sidi Mohamed ayant préféré se retrancher derrière la raison d'Etat au sujet de la frontière, avec cette phrase on ne peut plus révélatrice "je vois bien, mais je maintiens ma thèse parce qu'il y a raison d'Etat".

Par ailleurs cette délégation a même refusé de signer le rapport élaboré au terme des réunions que la Commission a tenues du 22 au 29 avril 1989 ; document qui ne fait que consigner les points de vue des deux parties.

C/ DEVELOPPEMENTS DE L'INCIDENT ET MESURES PRISES DANS LES DEUX PAYS

1 - Développements de l'incident

L'attitude ainsi décrite des autorités mauritaniennes n'était pas de nature à circonscrire l'incident du 9 avril 1989, bien au contraire.

a) Au Sénégal

La déclaration précitée du Ministre mauritanien de l'Intérieur après le traitement réservé aux treize otages et aux deux victimes de Diawara, a provoqué la colère des Sénégalais et conduit certains d'entre eux à commettre, en réaction, des actes de vandalisme dont les cibles ont été les petits commerces des ressortissants mauritaniens. D'abord limités, ces actes se sont amplifiés quand un ressortissant mauritanien a tiré, dans un quartier de Dakar, une balle réelle sur un jeune Sénégalais. Mais, ils ont continué de viser jusqu'au 27 avril 1989 inclus, les seuls biens des ressortissants mauritaniens. La situation a changé à partir de cette date, quand les Sénégalais ont su ce que leurs compatriotes ont enduré en Mauritanie.

b) En Mauritanie

Dans ce pays, de véritables pogroms anti-sénégalais ont été systématiquement organisés à partir du 24 avril 1989. Cette démenche a été savamment préparée et entretenue à travers une véritable campagne de désinformation menée par les autorités de ce pays. Celles-ci se sont notamment employées à présenter la réaction des Sénégalais par des actes de pillage comme l'expression de sentiments de haine anti-arabe ; elles leur ont, en même temps, donné une ampleur sans commune mesure avec ce qui se passait réellement dans quelques villes sénégalaises. Cela

explique certainement le nombre particulièrement élevé des victimes sénégalaises en Mauritanie.

En effet, les estimations les plus faibles des pogroms sus-mentionnés font état de deux cents (200) Sénégalais massacrés. La plupart des adultes sénégalais assassinés en Mauritanie l'ont été à l'arme blanche, avec une cruauté inouïe. Les enfants ont été tués par des procédés barbares inimaginables et indescriptibles.

Dans le souci de dissimuler l'accablante vérité, les autorités mauritaniennes se sont empressées de jeter les corps dans des fosses communes. Elles ont empêché l'Ambassadeur du Sénégal en Mauritanie de se rendre au chevet des nombreux blessés pour vérifier leur état et se sont même opposées, dans un premier temps, à l'évacuation de ces derniers sur Dakar.

L'évacuation n'a commencé que le 26 avril 1989 avec les rapatriements des ressortissants des deux pays, demandés avec insistance par le gouvernement sénégalais dans le souci d'arrêter la violence, faute de cibles. C'est avec l'arrivée de leurs compatriotes rapatriés, parmi lesquels de nombreux mutilés, que les Sénégalais, y compris le Gouvernement, ont pu se faire une idée de ce qui s'est passé en Mauritanie. Les chiffres ci-après portant sur les seuls blessés, sont assez parlants .

A la date du mardi 6 juin 1989, les états disponibles dans les services du Ministère sénégalais de la Santé publique font ressortir les chiffres suivants :

- 685 blessés consultés au Centre de Traumatologie et d'Orthopédie parmi lesquels 76 ont été hospitalisés pour des fractures, contusions et divers traumatismes ; .

- 17 hospitalisés au Centre hospitalier et universitaire de FANN, en raison de séquelles psychiatriques provoquées par le choc que leur ont fait subir les horreurs vues ou endurées en Mauritanie ;

- 72 blessés graves recensés par le CICR le 11 mai 1989 à l'Hôpital de Nouakchott, dont 22 évacués au Centre de Traumatologie et d'Orthopédie de Dakar (fractures crâniennes et traumatismes divers) et 11 transférés au Val-de-Grâce en France dans un état indescriptible. Parmi ces derniers on a enregistré un décès (M. Dame THIOUNE) ;

- 79 blessés consultés et hospitalisés à l'Hôpital Aristide Le Dantec où ils ont été admis par groupe de 29 le 6 mai et de 50 le 11 mai 1989. Dans le dernier groupe, on a noté des femmes qui étaient en état de grossesse et qui, admises à la maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, ont avorté du fait du traitement subi en Mauritanie ou du choc psychologique.

- 57 enfants blessés et hospitalisés à l'Hôpital Aristide Le Dantec le 11 mai.

- 6 enfants hospitalisés à l'Hôpital pour enfants ALBERT ROYER dont 2 n'ont pas pu survivre à leur état ;

- 91 blessés graves transférés, par la route, de l'Hôpital de Nouakchott à l'Hôpital de Saint-Louis, le 11 mai 1989.

- 30 blessés hospitalisés à l'Hôpital de Tambacounda le 5 mai 1989 ;

- 221 blessés légers consultés au Centre médical de Dagana, au Poste de Santé de Rosso et à Gaya le 12 mai 1989

- 6 blessés légers consultés au Centre de Santé de Richard Toll le 12 mai 1989.

Les chiffres sus-indiqués, qui ne sont pas exhaustifs, peuvent être vérifiés auprès des Services compétents du Ministère de la Santé publique.

En Mauritanie, la violence n'a pas non plus épargné les diplomates sénégalais dont les domiciles, indiqués à la foule déchaînée par les forces de l'ordre, ont été saccagés et leurs occupants agressés. L'état de ces domiciles est vérifiable à Nouakchott et les diplomates résidant dans cette ville ont pu le constater.

2 - Les mesures prises face aux événements

a) Au Sénégal

Dès le début des événements, les dispositions ont été prises pour arrêter les actes de vandalisme et assurer la sécurité des ressortissants mauritaniens.

Ainsi, les forces de l'ordre ont été déployées dans toutes les villes touchées par la violence avec un accent particulier à Dakar ; mais le nombre et la localisation des échoppes visées ont rendu leur tâche très difficile.

Le Chef de l'Etat sénégalais a fait une communication en Conseil des Ministres, le 25 avril 1989, pour condamner fermement le vandalisme et demander au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour ramener le calme ; il a également invité le Ministre de la Justice à veiller à ce que des sanctions exemplaires soient prises contre ceux qui auront été reconnus coupables d'actes de vandalisme.

En exécution des directives présidentielles, plus de deux mille arrestations ont été opérées et les personnes appréhendées remises à la Justice.

D'autres mesures ont été prises qui visaient notamment à assurer la sécurité physique de tous les ressortissants mauritaniens, y compris les diplomates. Ainsi, la Chancellerie, la Résidence de

l'Ambassadeur et les domiciles des diplomates mauritaniens ont été placés sous la protection des forces de l'ordre.

L'Ambassadeur OULD ZAMEL a bénéficié, dès le début des incidents, d'une escorte de police et a pu, de la sorte, circuler librement et s'acquitter de sa mission sans entrave ; pour saisir l'étendue de sa liberté de mouvement, il suffit de noter qu'il s'est même entretenu avec la presse de la façon la plus détendue.

Des abris provisoires ont été aussitôt aménagés à l'Institut islamique de Dakar pour l'accueil des ressortissants mauritaniens, qui ont été transférés, par la suite, dans les locaux plus adéquats du Centre international du Commerce extérieur du Sénégal.

La mise en oeuvre de ces mesures a fait qu'à la date du 27 avril 1989, aucun ressortissant mauritanien n'a été tué au Sénégal. Les seuls morts relevés étaient sénégalais ; il s'agissait de personnes tuées par balles par des commerçants mauritaniens à Dakar, Rufisque et Vélingara ou par les forces de l'ordre sénégalaises qui protégeaient les mauritaniens.

b) En Mauritanie

Comme l'atteste le bilan de la violence en Mauritanie, les autorités de ce pays n'ont pratiquement rien fait pour assurer la sécurité des sénégalais qui se trouvaient sur leur territoire. Au contraire, les forces de l'ordre ont même participé aux assassinats et aux autres agressions ; en particulier, il ressort d'informations concordantes que ce sont elles qui ont indiqué les domiciles des diplomates sénégalais afin que ces domiciles soient saccagés.

L'Ambassadeur du Sénégal n'a pas bénéficié de mesures de protection appropriées et n'a pas eu la même liberté de mouvement que son homologue mauritanien à Dakar. Dans ce cadre, il convient de signaler que l'Ambassade du Sénégal à Nouakchott a adressé au Ministère mauritanien des Affaires étrangères, entre les 24 avril et 4 mai 1989, vingt-huit (28) notes verbales restées sans réponse pour, notamment :

- signaler les menaces proférées contre le personnel diplomate sénégalais vivant en Mauritanie ;
- demander la protection de ce personnel et de certaines notabilités sénégalaises vivant en Mauritanie ;
- demander la protection particulière de la résidence et de la chancellerie ;
- élever des protestations après la violation et la mise à sac des domiciles de diplomates sénégalais les 24 et 25 avril 1989 ;
- protester contre la mise à sac de la résidence et de l'imprimerie du Consul Honoraire du Sénégal à Nouadhibou ;
- demander l'autorisation de pouvoir accéder à l'hôpital pour assister les ressortissants sénégalais blessés.

Les autorités mauritaniennes n'ont pas non plus daigné répondre aux neuf (9) notes verbales envoyées entre les 5 et 8 mai 1989 par l'Ambassade du Sénégal :

- pour demander de constater l'état des maisons des diplomates qui avaient été saccagées, et pour dénoncer leur occupation par des inconnus après que les diplomates les eurent quittés momentanément pour se réfugier à la Chancellerie afin de sauver leurs vies.

- pour demander la levée de la mesure interdisant aux sénégalais l'accès de leur chancellerie afin que l'Ambassade puisse les assister en vue de leur rapatriement;

- pour protester contre les expulsions forcées vers le Sénégal de citoyens mauritaniens, et contre l'évacuation au Sénégal de délinquants non sénégalais de tout acabit.

c) Réaction au Sénégal

Le silence observé à la suite de ces démarches est significatif de l'état d'esprit des autorités mauritaniennes.

Cette attitude a conduit le gouvernement du Sénégal à adresser ses plus vives protestations audit gouvernement en lui demandant instamment, dans une note verbale remise le 27 avril 1989 à l'Ambassadeur de Mauritanie à Dakar :

- de lui fournir des informations précises et détaillées sur les pertes en vies humaines et le nombre de blessés sénégalais ;

- de prendre des dispositions utiles pour faciliter le transfert, au Sénégal, des blessés graves ;

- d'assurer au personnel diplomatique sénégalais la protection requise et de le mettre dans les conditions de sécurité nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;

- d'assurer la sécurité des ressortissants sénégalais en attendant qu'une décision définitive soit prise à leur sujet.

Cette protestation était le moins que le gouvernement sénégalais pouvait faire face à la discourtoisie et au peu d'em-

pressément des autorités mauritaniennes à assurer la sécurité des Sénégalais se trouvant dans leur pays. Elle traduisait donc de la part de ce gouvernement un sang-froid et une volonté de préserver les rapports traditionnels de bon voisinage entre les deux peuples.

La population sénégalaise qui a, dans son écrasante majorité, participé dès le début des événements à la protection des ressortissants mauritaniens, n'a pas su faire preuve du même sang-froid quand elle a appris, à travers les récits, l'atrocité des massacres qui ont eu lieu en Mauritanie. Le choc ressenti par tous a conduit certains à des réactions violentes qui ont coûté la vie, les 28 et 29 avril 1989, à une soixantaine de mauritaniens. Face à cette nouvelle situation, le gouvernement a proclamé, le 28 avril, l'état d'urgence et instauré le couvre-feu dans la région de Dakar. De même, le Chef de l'Etat sénégalais s'est adressé à la Nation le 29 avril pour l'inviter au calme et à la sérénité.

Cet appel a été largement entendu par la majorité de la population. De nombreux sénégalais n'ont pas hésité en effet à protéger à leur corps défendant des ressortissants mauritaniens. De même, les forces de l'ordre sénégalaises se sont opposées énergiquement à leurs propres compatriotes et les milliers de ressortissants mauritaniens regroupés en vue de leur rapatriement ont dû leur salut à la vigilance et à la détermination de ces mêmes forces qui les ont préservés de la vindicte populaire.

D/ LES OPERATIONS DE RAPATRIEMENT

Les observateurs étrangers au Sénégal ont pu se rendre compte de cette protection et du soin avec lesquels les quelque 20.000 mauritaniens regroupés à l'Institut islamique de Dakar d'abord et au Centre international du Commerce extérieur du Sénégal

ensuite, ont été traités avec le concours des organisations humanitaires comme la Croix-Rouge. Celle-ci a notamment vacciné des milliers de mauritaniens pour éviter la propagation de maladies et aidé une demi-douzaine de femmes à accoucher dans de bonnes conditions.

Les opérations de rapatriement des mauritaniens ont été largement commentées par les médias nationaux et en particulier la télévision qui a diffusé des images destinées à rassurer les parents se trouvant en Mauritanie ; la télévision a aussi montré des mauritaniens s'embarquant à bord des avions déceimment vêtus et tenant des bagages à la main.

En Mauritanie, par contre, les forces de l'ordre ont fait subir toutes sortes d'exactions et de traitements humiliants aux ressortissants sénégalais. Ces derniers ont été non seulement brutalisés et torturés avant leur départ pour le Sénégal, mais également dépouillés de tous leurs biens et effets personnels.

E/ DES ACCUSATIONS MAURITANIENNES

Dans une note verbale en date du 4 mai 1989 de la Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, le gouvernement mauritanien, sous le couvert de "communiquer les éléments...relatifs aux événements tragiques survenus entre la Mauritanie et le Sénégal" a diffusé un amalgame d'allégations et d'accusations grossières et non fondées, travestissant la vérité et mettant gravement en cause les Autorités et les institutions sénégalaises.

Une simple lecture de la déclaration du 27 avril du gouvernement du Sénégal permet de se rendre compte si ce document a "mis le feu aux poudres le vendredi 28 avril" comme lui en fait

grief la note mauritanienne.

Il convient tout d'abord de relever la référence à "l'origine arabe" que l'on ne connaît ni en théorie ni en pratique dans un pays comme le Sénégal où, toutes races, ethnies et confessions confondues, sénégalais d'origine ou d'adoption ont toujours vécu en parfaite harmonie.

Mais dans le contexte mauritanien, cette référence prend tout son sens comme le montrera la suite des événements.

S'agissant de la "Campagne de presse haineuse", il convient de rappeler que des correspondants et envoyés spéciaux d'un grand nombre de journaux étrangers ont pu librement faire leur relation des événements au Sénégal.

Pour sa part la presse nationale, dans sa grande majorité, a notamment :

- dénoncé les actes de vandalisme
- appelé au respect et à la protection des personnes et des biens mauritaniens

- déploré les pertes en vies humaines

- prôné la retenue

- mis en exergue l'union sacrée des deux pays qu'il convient de préserver.

En tout état de cause, il s'agit d'une presse libre et indépendante dans un pays démocratique. Mais cela est intolérable

au gouvernement mauritanien dont la conception de l'information fait qu'aucun journaliste indépendant n'a pu rendre compte des événements en Mauritanie. Contrairement au Sénégal, ce pays n'est pas d'un accès facile aux journalistes surtout s'il s'agit de prendre des images. C'est ce qui explique que la presse internationale n'a pu montrer, sur le vif, les atrocités commises en Mauritanie et qui sont sans commune mesure avec la réaction des sénégalais.

F/ DU CAS PARTICULIER DES ACCUSATIONS DU CHEF DE L'ETAT MAURITANIEN

L'accusation contre la presse sénégalaise a été reprise par le Chef de l'Etat mauritanien dans le message qu'il a adressé à la Nation mauritanienne le 7 mai 1989 soit une quinzaine de jours après le début de la violence qui a suivi, dans les deux pays, l'incident dit de Diawara. D'autres y ont été ajoutées qui tournent autour des points suivants :

- manifestations d'hostilité de Sénégalais contre la Mauritanie ;
- expulsion par le Sénégal d'éleveurs mauritaniens et leur bétail en décembre 1988 ;
- blocage de produits mauritaniens à la frontière sénégalaise en janvier 1989 ;
- passivité des autorités sénégalaises et des forces de l'ordre face aux événements ;
- violences contre l'Ambassadeur de Mauritanie au Sénégal et les diplomates de ce pays.

a) Manifestations d'hostilité de Sénégalais contre la Mauritanie

Il est fait grief au gouvernement sénégalais d'affiches d'insultes au peuple mauritanien et de prises de positions exprimées publiquement contre la Mauritanie par des Sénégalais.

Cette accusation feint d'ignorer que, contrairement à Mauritanie, le Sénégal est un pays de démocratie multipartisane où toutes les sensibilités ont la possibilité de s'exprimer ; les autorités mauritaniennes savent que même le Chef de l'Etat sénégalais n'est pas à l'abri d'attaques dans la presse, au cours de réunions publiques ou par voie d'affiches.

L'accusation n'est pas explicite quant à l'objet des positions anti-mauritaniennes qu'auraient prises des Sénégalais.

b) Expulsions massives par le Sénégal, en décembre 1988, d'éleveurs mauritaniens avec leur bétail

Il a été indiqué, plus haut, les dispositions arrêtées d'un commun accord par les autorités des deux pays (réunion ministérielle du 18 juin 1988) pour faciliter la solution des conflits qui peuvent surgir entre populations riveraines au sujet de la divagation du bétail. L'accusation du Chef de l'Etat mauritanien ne peut raisonnablement pas porter sur l'application de ces dispositions par la partie sénégalaise. Mais elle peut se référer au cas particulier de la transhumance des camélidés.

Cette question est régie par le décret n° 86-320 du 11 mars 1986 réglementant l'élevage, l'introduction, la transhumance et l'utilisation de camélidés au Sénégal. Ledit texte dont l'un des objectifs est de contribuer à la restauration de l'équilibre

du milieu naturel sénégalais après une longue période de sécheresse, dispose que l'élevage, la détention et l'utilisation de camélidés ne sont autorisés que dans la partie du territoire sénégalais située au Nord de la route de Potou-Louga-Dakar-Linguère-Ranéro - Ourossogui-Matam.

Les camélidés de quelque origine qu'ils soient, trouvés en pâturage ou en passage irrégulier, en dehors du périmètre ainsi défini, peuvent être mis en fourrière et la saisie ordonnée.

Les camélidés se trouvant dans la zone autorisée doivent être marqués.

Depuis la publication du décret précité, des actions de sensibilisation ont été entreprises, à travers les médiats et par les autorités administratives et les services techniques.

Tous les éleveurs de dromadaires ont été dûment informés

A plusieurs reprises, les mesures pratiques d'application envisagées ont été différées pour permettre aux éleveurs, sur leur demande, de prendre leurs dispositions.

Lors de la réunion de la Commission Mixte de Septembre 1988, la partie mauritanienne avait soulevé la question des camélidés et la partie sénégalaise avait précisé qu'il ne s'agissait nullement de mesures discriminatoires mais que celles-ci s'appliquaient à tous les éleveurs au Sénégal.

L'Ambassadeur et le Consul de Mauritanie reçus à plusieurs reprises par les autorités sénégalaises compétentes, ont été invités à participer à la sensibilisation.

C'est après s'être assurées que tous ceux qui étaient intéressés avaient dû être suffisamment informés que les autorités sénégalaises ont mis en oeuvre, à partir de fin novembre 1988, les mesures d'application du décret n° 86-320 du 11 mars 1986.

Des dromadaires mauritaniens ont été mis en fourrière dans ce cadre. Le Ministre mauritanien de la Pêche et de l'Economie maritime s'est alors rendu à Dakar pour signaler cette situation.

A cette occasion, il a exprimé ses remerciements au Sénégal pour son hospitalité et sa patience, pour avoir abrité, pendant plus de dix ans, des dromadaires appartenant à des Mauritaniens, ceci malgré les dégâts causés par ce cheptel qui n'était là, en principe, qu'en transhumance.

Il a tenu à préciser que les pluies étant revenues les années précédentes et en 1988, les pâturages étaient suffisamment fournis en Mauritanie pour permettre le retour des dromadaires et a, en outre, demandé la libération des dromadaires mis en fourrière afin que les éleveurs mauritaniens aient le choix entre le retour des animaux dans leur pays et la soumission à la réglementation sénégalaise. Satisfaction lui a été aussitôt donnée.

L'attitude du Gouvernement sénégalais n'est en rien en contradiction avec l'Accord de coopération en matière de santé et de production animales entre le Sénégal et la Mauritanie, signé le 23 avril 1984. En effet, ledit accord prévoit :

- le nombre d'animaux à admettre, fixé, pour les camélidés, à 6.000.

- les zones de transhumance limitées, pour le Sénégal, au Département de Podor et au Sud du Département de Matam ;

- les couloirs de passage, fixés à douze (12) ;

- les conditions sanitaires, notamment la nécessité, pour les animaux transhumants, d'être porteurs de certificats dûment signés, attestant qu'ils sont indemnes de maladies contagieuses.

c) Blocage de produits mauritaniens à la frontière sénégalaise en janvier 1989

Le Chef de l'Etat mauritanien passe sous silence certains faits en rapport avec son accusation. Il s'agit d'abord des mesures que les autorités de la ville mauritanienne de Kaédi ont prises et appliquées bien avant janvier 1989 pour interdire l'accès du poisson sénégalais dans leur localité, avec pour seul motif la nécessité de protéger les poissonniers mauritaniens.

En plus de cette interdiction formelle, tout se passait depuis longtemps comme si les autres produits sénégalais étaient de fait interdits d'accès en Mauritanie : ils étaient plusieurs fois taxés (taxes de traversée, droit de porte, taxes municipales, frais de passage à la police, à la douane, à la gendarmerie...) et surtaxés et les propriétaires étaient l'objet de toutes les tracasseries possibles.

Cette technique a permis à la Mauritanie d'augmenter de 223,2 % ses exportations vers le Sénégal en 1986 et 1987 et de faire baisser de 51 %, dans la même période, ses importations en provenance de ce pays.

Les autorités sénégalaises ne pouvaient plus, en conséquence, laisser les produits mauritaniens entrer au Sénégal en violation de la réglementation nationale et internationale

Ainsi, l'Administration sénégalaise des Douanes a commencé, à partir du 2 janvier 1989, à faire appliquer aux produits d'origine mauritanienne, les dispositions réglementaires soumettant à la formalité du certificat sanitaire ou phytosanitaire l'entrée au Sénégal, de produits alimentaires. Les difficultés ressenties par la Mauritanie à la suite de cette décision ont conduit le Chef de l'Etat sénégalais à dépêcher auprès de son homologue mauritanien, le 31 janvier 1989, son Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, dans le sens de la recherche d'une solution. Cette démarche et la rencontre des deux Présidents en Côte d'Ivoire, le 2 février 1989, ont permis de débloquent la situation : dès le 3 février 1989, les produits mauritaniens ont recommencé à entrer librement au Sénégal.

d) Passivité supposée des autorités et forces de l'ordre sénégalaises face aux évènements.

Les mesures prises au Sénégal pendant les évènements ont déjà été exposées. Ces mesures ont conduit à l'arrestation de plus de 2000 vandales et ont sauvé la vie aux quelque 20.000 mauritaniens en instance de rapatriement. Elles ont aussi fait que le nombre de morts est d'au moins 3 fois inférieur au Sénégal qu'en Mauritanie. Ce rapport montre clairement de quel côté a été la passivité.

e) Violence supposée contre l'Ambassade mauritanienne à Dakar et les diplomates mauritaniens

Les mesures de protection dont la Chancellerie et les diplomates mauritaniens, l'Ambassadeur en tête, ont bénéficié dès le début des évènements ont déjà été relatées. En tout état de cause,

dans une note verbale adressée au Ministère sénégalais des Affaires étrangères, le 29 avril 1989, sous le numéro 055/89, l'Ambassade de Mauritanie a souligné l'énergie avec laquelle "les éléments chargés de la sécurité" des domiciles des diplomates mauritaniens et du Représentant d'Air Mauritanie ont défendu lesdits domiciles.

La même note demande que soient "sensiblement renforcés" les dispositifs de sécurité en faveur des diplomates et fonctionnaires internationaux mauritaniens, reconnaissant ainsi, implicitement, l'existence de ces dispositifs. L'Ambassade du Sénégal à Nouakchott n'a malheureusement pas pu écrire une note verbale pareille.

Le Chef de l'Etat mauritanien a en outre évoqué, comme la Mission permanente de Mauritanie auprès de l'ONU, la question des "sommes d'argent" saisies sur ses compatriotes en voie de rapatriement ainsi que celle des biens que ceux-ci auraient perdus. A ce propos, les précisions suivantes s'imposent :

Dans le cadre de la préservation des intérêts économiques et financiers des Etats regroupés au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et des mesures de protection de la valeur du franc CFA, le Sénégal est tenu contractuellement et juridiquement d'effectuer une surveillance permanente.

Les mauritaniens, dont le pays n'appartient pas à l'UMOA et à la zone franc, sont donc tenus de se conformer à la législation en vigueur en matière de transfert de devises.

Il faut souligner toutefois que des contrôles n'ont pas été effectués dès le début des opérations de rapatriement, ce qui a permis à plusieurs centaines de mauritaniens embarqués à l'aéroport de Dakar et à plusieurs milliers d'autres de quitter le

territoire sénégalais en direction de la Gambie, du Mali, de la Guinée sans s'être mis en règle avec la législation des changes.

Il est dès lors permis de croire que plusieurs centaines de millions de francs CFA ont pu être soustraits de la sorte. Parmi ces fraudeurs, il y avait le Consul mauritanien pris en flagrant délit de transfert frauduleux. L'on a pu constater, également, que les ressortissants mauritaniens rapatriés ont parfois enterré, déchiré, voire incidéré les billets de banque en francs CFA, qu'ils détenaient plutôt que de les remettre aux douaniers sénégalais.

Voilà la vérité. Elle explique le montant dérisoire (250 millions CFA environ) qui a pu être récupéré sur les milliers de commerçants mauritaniens. Les opérations de récupération se sont déroulées en présence de militaires ou de gendarmes et les montants saisis ont été dûment consignés sur des registres.

La vérité c'est aussi que les Sénégalais qui ont pu échapper au carnage en Mauritanie ont tout perdu et que de nombreux Sénégalais restés au Sénégal ont perdu d'importantes sommes d'argent et des biens dans les événements et avec le départ des commerçants mauritaniens. Il s'agit notamment des ménages qui confiaient leur dépense du mois aux commerçants mauritaniens ainsi que des propriétaires des boutiques occupées par ces derniers et de leurs banquiers et fournisseurs (à crédit).

Les premières estimations du patronat sénégalais évaluent à au moins 20 milliards de francs CFA (quelque 65 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) les pertes subies.

x

x

x

./.

Il ressort de ce qui précède que le gouvernement sénégalais a fait tout ce qui était en son pouvoir pour d'abord éviter les événements douloureux qui sont survenus dans les deux pays et ensuite en limiter l'ampleur. Mais ses seuls efforts ne suffisaient pas à la réalisation de ces deux objectifs ; il est apparu que le gouvernement mauritanien était loin d'être dans les mêmes dispositions.

Le Sénégal est donc à l'aise par rapport à ce dossier. C'est pourquoi le Chef de l'Etat sénégalais a, dès le 29 avril 1989, donné son accord pour la création d'une Commission internationale chargée d'enquêter sur les événements en question ; cette Commission aurait certainement pu se prononcer sur les accusations mauritaniennes, établir les responsabilités et donner des précisions sur l'ampleur des conséquences de la violence dans les deux pays.

Le Chef de l'Etat sénégalais est même allé plus loin en demandant au Président Moussa TRAORE, par message n° 30 352 du 9 mai 1989, de prendre, en sa qualité de Président en exercice de l'OUA, l'initiative de la mise sur pied de ladite Commission ; le Président Robert MUGABE, Président en exercice du Mouvement des pays non-alignés et le Secrétaire général de l'ONU ont été informés de cette démarche respectivement par messages n°s 30 353 et 30 355 du 10 mai 1989.

Aucune réaction de la partie mauritanienne n'a été enregistrée. Pourquoi.?

Au delà de l'attitude du gouvernement mauritanien dans la gestion de l'incident dit de Diawara, incident dont il est responsable, il y a les agissements du même gouvernement à l'encontre de ses propres ressortissants appartenant à des ethnies que l'on trouve également au Sénégal. Ces mauritaniens font l'objet depuis plusieurs jours, de mesures de bannissement : ils sont plusieurs milliers à être ainsi chassés de leur pays vers le Sénégal sur la seule base de leur origine ethnique.

Cette opération de bannissement s'analyse en une négation des droits fondamentaux des personnes qu'elle frappe. Elle concerne donc toute la Communauté internationale qui doit exiger du gouvernement mauritanien qu'il y mette un terme sans délai, s'en explique et restaure les victimes dans leurs droits notamment en leur permettant de retourner dans leur pays.

IV

ks/MMM

*Bureau d'Information et de Presse
du Sénégal à Paris
Ambassade du Sénégal
14, avenue Robert Schuman, 75007 Paris
Tél. : 47 05 39 45 +*

LE DIRECTEUR*Paris, le* 23 août 1989

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'intégralité de la note verbale du 16 août 1989 de l'Ambassade du Sénégal à Nouakchott qui a été à l'origine de la mesure prise par la République Islamique de Mauritanie de déclarer M. Ousmane CAMARA, Ambassadeur du Sénégal à Nouakchott, PERSONA NON GRATA.

CITATION :

"L'Ambassade de la République du Sénégal à Nouakchott présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération de la République Islamique de Mauritanie, aux missions diplomatiques installées à Nouakchott ainsi qu'aux représentations internationales en Mauritanie et a l'honneur de leur faire part de ce qui suit :

Les autorités mauritaniennes ont pris la responsabilité de déclencher une campagne de presse nouvelle formule à l'encontre du Sénégal, de son gouvernement et de son peuple. Devant l'inefficacité des prétendus témoignages de citoyens mauritaniens et de sénégalais d'origine mauritanienne, certains Ministres mauritaniens semblent venir au secours d'une cause à sauver coûte que coûte et rivalisent d'imagination et de zèle dans la propagande anti-sénégalaise déraisonnable actuelle.

.../...

L'étonnement des observateurs a été grand en effet de lire dans un récent numéro du journal mauritanien "CHAAB", une déclaration faite par l'honorable représentant de la Mauritanie à une réunion à huis-clos (dixit le supplément du CHAAB n° 4265), une instance de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) convoquée à Addis-Abeba pour examiner sereinement le différend sénégal-mauritanien. Les observateurs s'étonnent encore lorsque les mêmes Ministres mauritaniens dont il faut souligner d'ailleurs le sens louable de l'émulation, non seulement font une fixation sur une grotesque histoire de prise d'otages mauritaniens au Sénégal, mais aussi croient pouvoir faire endosser leurs fantasmes à des organisations internationales réputées pour leur sérieux, leur neutralité, mais surtout pour leurs actions humanitaires, leur raison d'être.

N'est-il pas paradoxal que ceux-là qui ont pris la responsabilité de déporter une certaine catégorie de leurs compatriotes crient sur tous les toits leurs fausses indignations et cherchent à établir une hypothétique souveraineté sur une autre catégorie d'individus.

L'étonnement est à son comble lorsque le quotidien national "CHAAE" qui ne semble pas se soucier de sa crédibilité, publie dans sa livraison du mardi 15 août 1989, sous le couvert du "témoignage" d'un certain Baba Ould Khalil, des extravagances qu'il n'est pas décent de citer ici mais qui sont de nature à édifier une fois pour toutes les hommes de bonne foi comme cet éminent homme politique étranger récemment en visite en Mauritanie qui disait, après avoir écouté certains "récits" : "personne n'était capable d'inventer des choses aussi effrayantes que celles que nous avons entendues... Mais un jour il faudra bien connaître la vérité".

Il n'est par ailleurs pas fortuit de révéler que la campagne de presse mauritanienne a été déclenchée alors que S.E M. Hosni MOUBARAK, Président de la République Arabe d'Egypte, nouveau Président en exercice de l'O.U.A, vient précisément d'entamer la haute mission dont ses pairs l'ont investi pour présider la commission interafricaine chargée du différend sénégal-mauritanien.

.../...

L'Ambassade du Sénégal s'étonne bien entendu avec les observateurs des évènements regrettables survenus entre le Sénégal et la Mauritanie. Elle ne peut surtout manquer de se poser un certain nombre d'interrogations tant il est vrai que si le garde mauritanien Khreibishe Ould EIDE n'avait pas froidement abattu deux paisibles paysans sénégalais sur l'ilôt de Doundé Khoré, en territoire sénégalais, le 9 avril 1989, ces évènements n'auraient jamais pu avoir des conséquences aussi néfastes sur les relations séculaires entre deux peuples frères, unis par les liens de sang et abreuvés à la même culture islamique.

Le gouvernement sénégalais ayant toujours eu pour souci de faire toute la lumière sur ces évènements pour en prévenir le retour et de donner aux deux peuples les chances de se retrouver pour des lendemains meilleurs, les questions suivantes méritent d'être posées, puisque la Mauritanie a décidé de porter le débat hors de son cadre :

- 1) - Pourquoi la Mauritanie, après avoir vainement tenté d'amener le Sommet arabe extraordinaire de Casablanca de mai 1989, à se prononcer sur le différend sénégal-mauritanien, s'est ensuite violemment opposée à l'examen de la même question par les dernières instances annuelles de l'O.U.A. à Addis-Abéba, cadre régional approprié ?
- 2) - Pourquoi la Mauritanie, après la décision prise avec son consentement final, d'examiner ce différend, a fait preuve de manque de collaboration en s'opposant à toute idée de commission d'enquête sur les évènements d'avril 1989 ?
- 3) - Pourquoi la Mauritanie, lorsque la commission interafricaine chargée du différend sénégal-mauritanien a été retenue par l'O.U.A., a tenté d'engager un vain débat sur sa composition et plus tard s'est abstenue de faire toute déclaration de collaboration loyale avec la commission et même de faire la moindre référence à cette commission dans ses médiats ?
- 4) - Pourquoi la Mauritanie, lorsque le débat a été engagé à l'O.U.A. sur la résolution portant création de la même commission, s'est opposée dans un premier temps à la référence aux principes sacro-saints de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et du respect des droits de l'homme ?

.../...

5) - Pourquoi la Mauritanie, après avoir elle-même proposé, avec l'appui du Sénégal, l'inclusion dans la même résolution du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, refuse aujourd'hui d'en tirer toutes les conséquences en prétendant vouloir dénier à des sénégalais d'ethnie maure le droit et la liberté d'être et de rester sénégalais ?

Il est de notoriété que le Sénégal qui est un pays non racial compte des citoyens de toutes origines, toutes ethnies et toutes couleurs de peau qui sont fiers d'être des sénégalais à part entière.

Il est également connu qu'un grand nombre de sénégalais d'ethnie maure se trouvent actuellement en Mauritanie et se sentant profondément sénégalais, cherchent désespérément de regagner leur patrie, le Sénégal.

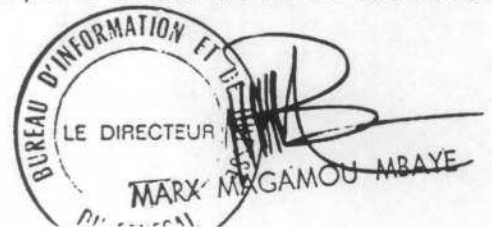
L'attention doit ici être attirée sur les manoeuvres frauduleuses devenues habituelles en Mauritanie et visant à effacer toutes traces d'appartenance au Sénégal de ceux qui se réclament de leur nationalité sénégalaise il s'agit là d'une violation caractérisée d'un droit fondamental de la personne humaine : le droit à l'identité. Mais malgré ces manoeuvres, la liste des intéressés, qui sont bien identifiés, ne cesse de s'allonger. Cette réalité, les autorités mauritaniennes cherchent à la taire car elle contredit définitivement l'image qu'elles s'acharnent à vouloir donner du Sénégal et de son peuple, image qu'elles veulent, par un mécanisme psychologique bien connu, graver dans l'inconscient collectif du peuple mauritanien et des autres peuples frères du Sénégal.

Les observateurs de bonne foi sauront où se trouve la vérité et l'histoire tranchera.

L'Ambassade de la République du Sénégal saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération de la République Islamique de Mauritanie, aux missions diplomatiques ainsi qu'aux représentants d'organisations internationales les assurances de sa haute considération."

FIN DE CITATION.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.



*Bureau d'Information et de Presse
du Sénégal à Paris
Ambassade du Sénégal*

14, avenue Robert Schuman, 75007 Paris

Tél. : 47 05 39 45 +

LE DIRECTEUR

Paris, le 22 août 1989

Madame, Monsieur,

La République Islamique de Mauritanie a décidé, le 21 Août 1989, d'expulser M. Ousmane CAMARA, Ambassadeur du Sénégal à Nouakchott.

Face à cette mesure inexplicable et inadmissible, le Sénégal a rompu le même jour, ses relations diplomatiques avec la Mauritanie. A ce propos, je vous prie de trouver, ci-joint, le communiqué du gouvernement de la République du Sénégal, publié le 21 août 1989, à Dakar.

CITATION :

COMMUNIQUE

" Le Gouvernement de la République du Sénégal a décidé la rupture, à compter de ce jour 21 août 1989, des relations diplomatiques du Sénégal avec la République Islamique de Mauritanie et a invité tout le personnel diplomatique mauritanien à quitter le territoire sénégalais dans les vingt quatre (24) heures.

.../...

Cette mesure intervient à la suite de plusieurs faits dont le dernier en date est la décision prise par les autorités mauritaniennes de déclarer notre Ambassadeur en Mauritanie PERSONA NON GRATA, après la note verbale que celui-ci a adressée aux autorités mauritaniennes et aux missions diplomatiques accréditées en Mauritanie et dans laquelle notre Ambassadeur, dans l'esprit de courtoisie qui caractérise les relations diplomatiques a relevé pour en démontrer le caractère infondé, une série de déclarations et d'allégations dont la presse locale mauritanienne s'est fait l'écho ces derniers jours.

Soucieux de préserver l'avenir des relations sénégal-mauritaniennes et de contenir la crise dans les limites les moins préjudiciables à ce devenir de nos relations, le Sénégal s'est évertué depuis le début des événements à placer son action diplomatique dans un cadre pacifique et dans un esprit de bon voisinage entre les deux pays.

C'est ainsi qu'il a permis à l'Ambassadeur de Mauritanie au Sénégal de s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions de sécurité et de contacts avec les autorités sénégalaises et les médias quand l'Ambassadeur du Sénégal en Mauritanie a été mis dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions.

C'est ainsi également que notre pays a accueilli des citoyens mauritaniens expulsés de leur propre pays parce que noirs, citoyens mauritaniens dont le nombre ne cesse de croître malgré tous les engagements pris par la Mauritanie devant les pays étrangers comme devant ses propres bailleurs de fonds de mettre fin à cette politique de déportation de noirs.

C'est ainsi enfin que notre pays a maintenu son Ambassadeur en poste à Nouakchott, alors que la Mauritanie, dans une fuite en avant qui, depuis lors, se confirme de jour en jour, avait décidé de rappeler son Ambassadeur accrédité à Dakar.

.../...

Il est vrai qu'après les dénonciations unanimes dont la Mauritanie a été l'objet par les Organisations intergouvernementales comme par les Organisations humanitaires non gouvernementales et après la visite que la délégation Egyptienne, au nom du Président en exercice de l'O.U.A, Président de la Commission Inter-africaine de médiation, vient d'effectuer dans les deux pays y compris dans la région du Fleuve pour se rendre compte de la gravité du phénomène de déportation des citoyens mauritaniens noirs, la Mauritanie se trouve totalement isolée et cherche à poursuivre sa politique de fuite en avant.

Le Sénégal soucieux de la primauté des Droits de l'Homme ainsi que du respect scrupuleux des us et coutumes diplomatiques, juge inadmissible les agissements du Gouvernement mauritanien.

Il a en conséquence décidé de rompre ses relations diplomatiques avec la Mauritanie.

M. IBRAHIMA FALL
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES "

FIN DE CITATION

Veillez croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma très haute considération.

VI

J.O. - A.O.F.

N° 1540 du 27 janvier 1934

(pp 67-70)



77 A.P. - ARRÊTÉ PROMULGANT EN AFRIQUE
OCCIDENTALE FRANÇAISE LE DÉCRET DU 8
DÉCEMBRE 1933 PORTANT DÉTERMINATION DE
LA LIMITE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA MAURITANIE.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,
COMMANDEUR DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

- VU le décret du 10 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement
Général de l'Afrique Occidentale française,
VU le décret du 2 janvier 1920, fixant mode de promulgation
et publication des textes réglementaires en Afrique occidentale française,
VU le décret du 8 décembre 1933 portant détermination de la
limite entre le Sénégal et la Mauritanie,

/-) R R T T T :

ARTICLE PREMIER: Est promulgué en Afrique Occidentale française
le décret du 8 décembre 1933 portant détermination de la limite
entre le Sénégal et la Mauritanie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.

DAKAR, le 15 janvier 1934

Pour le Gouverneur Général en tournée ;
Le Gouverneur des Colonies, Secrétaire
Général du Gouvernement Général,
Chargé de l'expédition des Affaires courantes;

L

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU le rapport du Ministre des Colonies,
 VU l'article 18 du Sénatus Consulte du 3 août 1854,
 VU le décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation du Gouvernement
 Général de l'Afrique Occidentale française,
 VU le décret du 13 février 1904, portant modification des limites entre
 le Sénégal et la Sénégambie Niger,
 VU le décret du 25 février 1905, portant délimitation du territoire
 civil de la Mauritanie et du Sénégal,
 VU le décret du 4 décembre 1920, portant transformation en colonie
 du territoire de la Mauritanie, modifié par les décrets des 2
 décembre 1924 et 30 mars 1925,

ARTICLE PREMIER

ARTICLE PREMIER : Les limites entre la Colonie du Sénégal et la colonie
 de la Mauritanie sont et demeurent déterminées de la façon suivante :

Par une borne à construire sur la côte de l'Océan Atlantique, près
 de l'immeuble en ruine dit "Maison Gardelle", à 1 kilomètre environ au
 Sud de la tuyauterie de pompage de l'usine de Salsal. De cette borne
 jusqu'au confluent du marigot S.C. du village de Ithong et du marigot de
 Toncdas, par la ligne la plus courte laissant l'île de Salsal au Sénégal.
 De ce confluent par une ligne rejoignant la source du marigot de Mambatio
 et suivant la rive droite de ce marigot jusqu'au fleuve Sénégal (feuille
 Saint-Louis au 100.000è). Par la rive droite du bras principal de ce
 fleuve jusqu'à un point situé au Nord de l'embouchure de la rivière
 Falémé, l'île aux Bois appartenant à la Colonie de la Mauritanie (feuille
 Saint-Louis au 100.000è et Bakel au 500.000è).

ARTICLE 2 : Le Ministre des Colonie est chargé de l'exécution du présent
 décret.

Fait à Paris, le 8 décembre 1933.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

VII

MAURITANIE : APARTHEID OU CHAUVINISME D'ETAT ?

L'identification de la Mauritanie à "la seconde patrie de l'apartheid", inaugurée par "Le manifeste du négro-mauritanien opprimé" publié par le FLAM en avril 1986, semble aller de soi pour de larges franges de l'opinion sénégalaise, voire africaine. Beaucoup de journaux reprennent l'idée; certains, comme Le "Carrefour républicain" se glorifient d'ailleurs d'avoir été les premiers à en prendre conscience. Qu'en est-il réellement du système en place en Mauritanie? S'agit-il d'un système constitué dont les fondements seraient les mêmes que ceux de celui prévalant en Afrique du Sud? Ou alors, avons-nous à faire à un régime qui applique une politique chauvine - en particulier anti-haâl pulaar-discriminatoire et raciste?

Ces questions méritent une réponse : des concepts comme "fascisme", "sionisme" et "apartheid" recouvrent, en effet, une réalité suffisamment grave et hideuse pour qu'il ne soit point permis d'en traiter superficiellement.

Au sortir de la Guerre des Boers (1899-1902) qui vit leur défaite contre les Britanniques, les Afrikaners, poussés par un nationalisme obtus, travaillèrent activement, par l'intermédiaire d'une société secrète dénommée Broederbond (les cinq derniers premiers ministres en ont tous été membres), à la mise en place d'un système totalitaire, tristement connu sous le nom d'"apartheid", signifiant littéralement "séparation" et plus largement "développement séparé".

"Ce qui distingue l'Afrique du Sud de tout autre pays où les droits de l'homme sont violés, c'est que l'oppression y est purement et simplement fondée sur la couleur de la peau et qu'elle est entérinée par une législation totalitaire." (J. Tremblay, CCFD/Karthala, 1987, p 35).

Outre l'affectation de chaque citoyen à un groupe racial (blanc, métis, indien et noir) et l'interdiction des mariages mixtes, citons quelques fondements juridiques parmi les plus importants et quelques uns des traits les plus marquants de l'apartheid.

La "Native Land Act" de 1913 a interdit aux membres des autres races d'acheter des terres sur les zones décrétées "blanches", c'est-à-dire près de 90% du territoire du pays; la "Group Area Act" de 1950 a assigné des zones de résidence à chaque race, ce qui eut pour résultat de confiner les noirs, 75% de la population, sur 13% du territoire national;

Les "townships" ou "exceptions" à la ségrégation dans l'habitat, sont des cités noires en zones blanches, rendues indispensables par les besoins en main d'oeuvre de l'économie; elles sont connues pour leur surpeuplement, l'état d'extrême misère de leurs habitants et la répression inouïe dont ces derniers sont les victimes quotidiennes;

Les odieuses lois de 1952 sur le pass, abrogées en 1986 sous la pression populaire intérieure et celle de l'opinion publique internationale, ont infligé les humiliations les plus cinglantes aux populations noires et porté atteinte aux droits les plus élémentaires des hommes.

La "Bantu Education Act" de 1955 et d'autres lois rendaient l'enseignement obligatoire pour les Blancs et facultatif pour les Noirs; d'autres lois instituèrent des dépenses de l'Etat pour la formation de l'élève blanc quinze fois supérieures à celle consentie pour l'élève noir;

La liste est longue : la loi sur la main-d'oeuvre bantoue de 1953, la loi sur la promotion de l'autonomie bantoue de 1959 (qui "légitime" la création des Bantoustans), la loi sur le sabotage, celle sur le terrorisme, etc.

La réalité vécue en Mauritanie procède-t-elle des mêmes fondements? S'apparente-t-elle aux faits décrits précédemment dans le domaine de l'habitat et de la formation par exemple ? Ou alors existe-t-il des éléments en gestation, peut-être secondaires, mais que les conditions économiques et sociales présentes et en développement pourraient rendre, à terme, nécessairement principales ?

Pour convaincre, l'argumentation scientifique ne saurait s'abstenir de répondre à ces questions. A notre connaissance les tentatives les plus récentes pour identifier la Mauritanie à "la seconde patrie de l'apartheid" sont les deux articles de Madame Aoua Bocar LY, sociologue, parus dans le n° 68 du Sopi du 9 mai 1989 ("L'apartheid à nos portes") et dans le n° 5 703 du Soleil du 24 mai 1989 ("Qui sont ces noirs que l'on déporte de la R.I.M. ?").

Estimant que "Le racisme a été de tout temps une composante de la société mauritanienne", l'auteur porte le jugement global suivant : "Tous ceux qui, de près, suivent l'évolution de la situation mauritanienne savent que ce n'est là que l'éclatement au grand jour d'un système d'apartheid codifié par le Président Maouya Ould Taya et ... Djibril Ould Abdallah". Pour les faits l'auteur évoque "Le Manifeste du négro-mauritanien opprimé" "dénonçant, (statistiques à l'appui) la discrimination raciale des Noirs de la Mauritanie" avant de conclure : "Depuis que le régime Taya/Cimper a versé du sang et systématisé par cet acte, l'apartheid, la paix ne règne plus, ni en terre mauritanienne, ni entre la rive droite et la rive gauche du Fleuve Sénégal."

Remarquons d'abord que l'auteur use de concepts différents : "apartheid", "racisme" et "discrimination raciale". Comme les concepts ont une signification déterminée, il est indispensable de les utiliser avec le maximum de précision. En user inconsidérément embrouille notablement le langage scientifique et conduit inévitablement à la confusion au plan politique. En effet, aux Etats-Unis par exemple, les Noirs continuent de faire l'objet de discrimination raciale mais nul ne s'était encore évertué à qualifier le système politique des USA de "système d'apartheid". Il existe entre les deux concepts une différence de contenu que le souci de gagner des franges plus importantes de l'opinion internationale à la lutte contre le régime chauvin et raciste de Maouya/Cimper ne permet pas d'ignorer.

Lorsque l'auteur parle "d'un système d'apartheid codifié" l'on pense naturellement à la constitution du pays, aux lois et autres textes législatifs. A notre connaissance il n'existe aucun texte législatif mauritanien fondé sur l'existence de races différentes et traitant des droits et devoirs des citoyens sur la base de ces différences. S'agit-il alors d'un abus de langage ? Tout porte à le croire quand l'auteur ajoute plus loin : "Depuis que le régime Taya/Cimper a versé du sang et systématisé par cet acte, l'apartheid...". "La systématisation de l'apartheid résultant de l'acte de verser du sang" et non d'un texte, la codification dont il est question ne peut être, dès lors, que le fruit de l'imagination de l'auteur.

Est-ce à dire donc que l'apartheid se pratique en Mauritanie bien qu'il ne soit pas encore codifié ? Dans la mesure où cet apartheid n'est pas "entériné par une législation totalitaire", cela devrait signifier tout au moins "que l'oppression y est purement et simplement fondée sur la couleur de la peau", pour reprendre l'expression de J. Tremblay. En est-il concrètement ainsi ?

Les différentes catégories sociales qui ont jalonné l'histoire de la Mauritanie se sont retrouvées dans toutes les composantes ethniques : Hor et Abiid au niveau des Beydhaan, Rimbe et Riimaybe chez les Haal Pulaar'en, Geer et Jaam parmi les Wolof, Hooro et Komo en milieu Sooninke sont l'équivalent des maîtres et de leurs esclaves. Les grands lettrés musulmans se recrutent aussi dans toutes les communautés : Zuwaaya, Toorobbe, Moodini, Sériny. Aznaaga, Samba-remooru, Baadoolo ne sont autres que des serfs. Aussi, les catégories sociales nouvelles, apparues avec le colonialisme et le capitalisme, ont-elles créé des clivages au sein de l'ensemble des communautés concernées : bourgeoisie (petite, moyenne et grande) et prolétariat avec toutes les nuances (semi-prolétariat et lumpen-prolétariat).

Shuur Bubbë ou la guerre des Arababouts, la révolution des Toorobbe, la résistance contre le colonialisme sont les moments les plus importants de l'histoire récente de ces populations. Ces moments historiques ont divisé profondément l'ensemble de ces communautés ethniques mais n'ont jamais constitué des enjeux opposant l'ensemble d'une communauté à une autre. Tout au long de Shuur Bubbë les partisans de la traite négrière et ses farouches opposants ont recruté leurs adeptes dans toutes les communautés. Les Toorobbe ont vu leurs rangs renforcés par les Wolof et ont bénéficié du soutien et de la sympathie de nombreuses familles Zuwaya qui voyaient en eux les dignes héritiers de Shuur Bubbë. La même constatation vaut aussi bien pour la lutte contre le colonialisme que dans les moments présents. Résistants comme collabos ont existé dans toutes les communautés. La grève du 29 mai 1968 de Zouérate, qui a marqué la renaissance du mouvement patriotique mauritanien sur des bases favorables à l'indépendance nationale et à la démocratie nouvelle, a regroupé la grande majorité du jeune prolétariat industriel mauritanien dont les membres sont issus de l'ensemble des communautés.

A notre connaissance, de nos jours, il n'y a pas de réserves territoriales affectées aux différentes communautés, encore moins de "townships". Si, du fait du népotisme, de la présence majoritaire de responsables Beydhan dans les circuits de

l'éducation et de la formation, leurs enfants en tirent de nombreux privilèges, il n'existe pas d'enseignement obligatoire pour la communauté arabe qui serait facultatif pour les autres, encore moins de budgets de formation de volumes différents selon l'appartenance communautaire.

Il est vrai que l'existence de deux filières, l'une française (quasi-exclusivement suivie par les négro-africains), l'autre arabe (fréquentée presque uniquement par les Beydhan), les difficultés que rencontrent les négro-africains pour scolariser leurs enfants dans d'autres régions que celles du sud du pays, portent en eux les germes d'une "formation séparée" : c'est là une orientation dangereuse car elle sème la séparation dans la conscience des enfants, les hommes de demain.

Les observateurs et spécialistes avisés de l'économie et de la société mauritaniennes se sont toujours accordés sur le fait que deux obstacles majeurs s'opposent à un développement souverain du pays et à l'instauration d'un régime démocratique digne du nom : la main mise des intérêts étrangers sur l'économie d'une part, et la persistance de rapports agro-pastoraux féodaux dans les campagnes, d'autre part, les uns et les autres se combinant et réglant les relations sociales entre les différents membres de la société.

Les secteurs les plus importants de l'économie du pays (pêche, mines, agriculture, échanges, biens et services, etc) sont dominés par des capitaux français, américains, espagnols, russes, japonais, ouest-allemands; les premiers jouant un rôle prépondérant du fait non seulement de leur poids réel mais surtout de l'héritage colonial qui se manifeste par la persistance de larges couches pro-françaises au sein des classes dirigeantes, de l'oligarchie militaire en particulier. La grande majorité des mauritaniens les plus fortunés se sont enrichis soit parce qu'ils représentaient ces intérêts au plan local, soit alors parce que certains de leurs membres occupaient des positions influentes dans l'appareil d'Etat, leur permettant d'user et d'abuser ainsi des privilèges, des passe-droits, des biens et services de la collectivité.

C'est dire donc que les populations qui peuplent la Mauritanie sont divisées en classes et couches sociales dont certaines s'opposent de manière irréductible du fait des intérêts antagoniques qui les opposent.

Voilà pourquoi, l'oppression dominante n'a jamais été fondée sur la couleur de la peau et il n'en est pas ainsi, de nos jours, en Mauritanie : l'existence de classes et leurs luttes constituent le moteur de la société. A ce titre donc, il est abusif de parler d'apartheid. De même, étant donné la subtilité des alliances auxquelles ces mouvements historiques ont donné lieu, et l'alternance de périodes de développement pacifique renforçant l'interpénétration des tribus au sein des différentes communautés, il nous semble contraire à la vérité historique de prétendre que : "...la co-existence entre les Maures et les Noirs n'a jamais été pacifique". (Cf l'article du Soleil évoqué plus haut).

Faut-il en conclure l'inexistence de contradictions entre les différentes communautés mauritaniennes et de l'oppression nationale ? Absolument pas ! Non seulement les contradictions inter-communautaires sont inévitables du fait même de l'existence de ces communautés et de leurs différences mais, aujourd'hui, l'Etat mauritanien est devenu un Etat chauvin grand arabe qui pratique une politique discriminatoire et raciste contre les communautés négro-africaines, en premier lieu contre les Haal Pulaar'en. Nous estimons, néanmoins, qu'il est indispensable de saisir la réalité telle qu'elle se présente, de s'abstenir de nier les faits comme d'en rajouter.

Pourquoi chauvin grand arabe ? Du fait qu'en Mauritanie différentes communautés, relativement stables, partageant les mêmes valeurs culturelles, se sont historiquement constituées sur la base d'une même langue, d'une vie économique obéissant à peu près aux mêmes règles, s'astreignant à former les générations futures en se référant à une manière à peu près similaire de penser, d'envisager le monde, les analystes politiques ont convenu de considérer que le concept de nationalité pouvait s'appliquer aux dites communautés. De même, il y est généralement admis que le particularisme de la nationalité dominante peut être qualifié de chauvinisme, celui des minorités opprimées d'étroitesse nationale.

Aussi, pour comprendre comment la situation en Mauritanie a pu connaître ces développements, aurait-il fallu étudier l'histoire de la question nationale dans ce pays. Pourrait-on se suffire, pour cela, à l'explication de l'auteur cité précédemment ? Son analyse est la suivante : "Les enfants et les petits enfants de cette communauté négro-africaine... qui ont oeuvré effectivement pour le développement de la Mauritanie pendant que les Maures étaient dans les badyas¹ ou champs de dattes à boire du lait de chameau et à manger de la viande grillée...seront relégués au second plan, écartés des instances décisionnelles et de responsabilité". L'explication nous paraît franchement simpliste.

En effet, la colonisation de la Mauritanie a été des plus tardives et des plus brèves en Afrique du Nord-Ouest : de 1901 (mission Coppolani) au 31 janvier 1933 (combat de Mijik qui mit fin aux derniers foyers de la résistance armée à l'occupation coloniale). De ce fait, pour l'administration du territoire, la France eut surtout recours à des ressortissants d'autres pays de l'A.O.F., sénégalais surtout, les quelques rares fonctionnaires mauritaniens étant issus, dans leur majorité, des communautés négro-africaines et des tribus qui, les premières, envoyèrent leurs enfants à l'école coloniale, les Awlaad Biri et les Awlaad Deymane.

¹ Badiya veut dire campagne et nom "champs de dattes" qui s'appelle plutôt n'khal. De même nous sommes-nous permis de changer chameau en chamelle. Bien qu'en Mauritanie il n'y ait pas de chameaux (camélidé à deux bosses) mais des dromadaires... Les mauritaniens eux-mêmes usant toujours du vocable "chamelle" pour désigner la femelle du dromadaire dont ils adorent le lait du fait de son goût mais aussi de ses vertus diététiques, attestées, du reste, par des spécialistes américains.

Voilà pourquoi, à l'indépendance, du fait du développement inégal, dans le temps et l'espace, de la résistance (le mouvement se prolongeant au niveau des Beydhan par le refus de fréquenter l'école coloniale), la grande majorité des fonctionnaires coloniaux mauritaniens étaient négro-africains. La promotion de Beydhan dans l'administration post-coloniale suscita des rivalités inter-communautaires et même des frustrations. De là datent l'exacerbation des contradictions inter-communautaires après l'indépendance.

La promotion de l'arabe en tant que langue nationale, son introduction dans le système d'enseignement, son utilisation de plus en plus large comme instrument de communication administratif s'accompagnent de la naissance et du renforcement des mouvements nationalistes arabes chauvins (Baassistes et Nassériens) et négro-africains particularistes (Union Générale des ressortissants de la Mauritanie du Sud-UGOMS-, Association Nationale pour la Culture, l'Art et le Folklore-ANCAF).

Les nationalistes arabes se sont révélés chauvins parce qu'ils niaient l'existence des autres langues nationales - préférant parler de dialectes et langues vernaculaires - et se servaient de l'arabe pour l'acquisition de privilèges à leur communauté au détriment des autres, et non point parce qu'ils réclamaient et luttaient fermement pour la promotion de l'arabe : la défense de l'identité culturelle et linguistique est une cause juste !

De même les nationalistes négro-africains faisaient preuve d'étroitesse nationale non point parce qu'ils refusaient les tentatives d'assimilation et l'obligation d'apprendre l'arabe, mais parce qu'ils s'opposaient farouchement à la promotion d'une langue nationale et se faisaient les fervents défenseurs du français au lieu d'exiger l'officialisation de leurs langues, le développement de ces dernières et l'affirmation de leur égalité en droits avec l'arabe.

Du fait que les courants d'opinion politique dominants, en particulier au niveau de l'intelligentsia, posaient les rapports entre les nationalités en termes antagoniques, qu'ils ne discernaient point les contradictions fondamentales de la société mauritanienne et n'envisageaient nullement les revendications des différentes communautés dans l'unité par et pour une juste solution des contradictions au sein du peuple, la voie était ouverte aux douloureux événements de 1966.

Le régime de Mokhtar Ould Daddah et du Parti du Peuple Mauritanien ont, jusqu'à leur renversement, refusé de reconnaître l'existence des nationalités, interdisant même, formellement, l'usage de ce concept dans les médias et tribunes officiels. Ils ont pratiqué une politique dite de dosage réservant le quart des postes de responsabilités aux négro-africains : du fait que le mérite et la compétence n'étaient pas les critères fondamentaux de recrutement des responsables, le népotisme, la vénalité et surtout le chauvinisme se sont installés progressivement à la direction de l'Etat.

Le coup d'Etat du 10 juillet 1978 a marqué quelques progrès dans l'approche de la question nationale. Ainsi, après les accords d'Alger du 5 août 1979 avec le Front Polisario, le Comité Militaire de Redressement National, sous la pression des forces patriotiques et unitaires, reconnaissait l'existence des nationalités, décidait de l'introduction de leurs langues à l'école et la création d'un Institut des langues nationales, pour jeter les bases de leur promotion et fournir les instruments nécessaires à la généralisation de leur enseignement. Du fait des carences notoires de l'Institut des langues nationales, du manque de confiance des populations concernées dans la capacité de leurs langues d'être des véhicules pour l'enseignement et la formation, mais du fait surtout de l'absence d'une volonté politique réelle, de la progression de l'infiltration des Baassistes et des Nassériens au sein de l'appareil d'Etat, en particulier des forces armées, la réforme fondée sur la promotion et la généralisation de l'enseignement des langues nationales fut progressivement abandonnée.

La tentative de coup d'Etat des officiers négro-africains qui, pour la première fois dans l'histoire politique contemporaine de la Mauritanie, tentait d'instaurer un pouvoir contrôlé par les nationalités négro-africaines, la répression féroce qui s'en est suivie, en particulier l'exclusion des forces armées de centaines de soldats, gendarmes et gardes Haal Pulaar'en, la faiblesse et l'incapacité des mouvements patriotiques unitaires d'offrir une alternative crédible, ont permis le triomphe du chauvinisme au niveau des centres dirigeants de l'Etat. Bon nombre de soldats et surtout d'officiers Beydhan désemparés par le spectre de leur éventuelle exécution suite à un coup d'Etat victorieux d'éléments Haal Pulaar'en - spectre brandi, grossi démesurément et largement entretenu par les Baassistes et les Nassériens - furent gagnés par ces courants chauvins.

[Comment se manifeste aujourd'hui le chauvinisme d'Etat et la politique discriminatoire et raciste ?

Citons quelques unes des pratiques discriminatoires : la direction de certains secteurs de l'Etat est objectivement interdite aux citoyens négro-africains (c'est le cas, par exemple, du Ministère des Affaires Etrangères); la pratique du numerus clausus est générale dans les concours, les recrutements; il arrive même - comme dans le cas des concours pour l'entrée à l'Ecole Militaire Inter Armes (EMIA) d'atar, l'Ecole de Formation des Officiers et Sous-officiers de la Gendarmerie de Rosso, le cycle de formation des Officiers de police - que les officiels chargés d'établir la liste définitive des candidats, déclarent indésirables les Haal Pulaar'en ! Dans la région du Brarza (dont la ville de Rosso est la capitale régionale) les attributaires, au nombre de cinquante-six, bénéficiaires chacun d'une centaine d'hectares ou plus, se partagent 7925 hectares : on compte, parmi eux, un seul négro-africain. Lorsqu'un citoyen Beydhan, ne parlant et comprenant que sa langue maternelle, arrive dans un quelconque service de l'administration, sur l'ensemble du territoire national, il trouve, presque toujours, un interlocuteur capable de le renseigner, de lui indiquer les démarches à suivre, bref, de lui prêter assistance. Hélas! Ce privilège n'est que très rarement offert à un citoyen négro-africain ne parlant et ne comprenant que sa langue maternelle.

La majorité des responsables qui définissent la politique de l'Etat mauritanien et en contrôlent l'exécution se comportent, non en hommes d'Etat chargés d'administrer la Cité sans parti pris discriminatoire, mais comme les représentants de la nationalité arabe dont ils se croient investis de la mission de défendre jalousement les intérêts, contre ceux des autres nationalités.

Des corps importants de l'Etat, comme la police et la justice, ne se comportent pas comme des représentants de la puissance publique, investis de la mission d'assurer la sécurité des citoyens et la défense de leurs biens : bon nombre de leurs membres ont assisté passivement à l'assassinat de citoyens mauritaniens et d'autres ressortissants de l'Afrique de l'Ouest par des bandes criminelles à la solde des chauvins, se sont livrés honteusement aux pillages des biens des expulsés et déportés, les ont même dépouillés de leurs habits et objets personnels (alliances, montres, lunettes de corrections etc.).

De nos jours, le comble est atteint : comme le gouvernement bulgare qui tente, par la force, d'assimiler la minorité turque et, à défaut, d'expulser ses membres vers la Turquie, le régime de Maouya et de Cimper déporte par milliers des citoyens mauritaniens appartenant aux nationalités négro-africaines.

De quels atouts disposent le régime de Maouya et de Cimper pour se maintenir longtemps au pouvoir ? En réalité très peu : la concentration de l'essentiel des ressources du pays entre les mains des représentants de certains clans tribaux du Nord (Nouéguet, Abdallahi wul Abdallahi, Abdu wul Maham pour ne citer que les monopolistes les plus importants des Sénoussides) ; la direction des unités les plus importantes de l'armée, des unités d'élites et des Bureaux névralgiques de l'Etat-major, et des renseignements généraux par des fidèles au régime ; enfin le soutien politique des Nassériens (marqué par l'entrée au gouvernement de l'un de leurs dirigeants les plus connus comme Secrétaire d'Etat à l'alphabétisation, M. Rachid Ould Saleh, en juin 1989) et des assistants, et la soumission de la direction d'El Hor (Organisation d'intellectuels H'ratine) au diktat du Ministre de l'Intérieur ; au plan extérieur, si le soutien de l'Irak est acquis, celui de Khadafi est moins sûr.

Par contre, en recourant au chauvinisme d'Etat, ce régime met en péril aussi bien l'unité du peuple mauritanien que l'existence de la patrie : il soulèvera, à terme, non seulement les populations soucieuses de paix nationale et de progrès social, mais aussi des larges secteurs des classes dirigeantes (en particulier Beydhan originaires de l'Est, de l'Ouest et du Centre du pays).

Que feront les principaux bailleurs de fonds de la Mauritanie comme la France, les USA, l'Arabie saoudite et les Emirats du Golfe ? Il est difficile d'envisager l'hypothèse où la France, la patrie des Droits de l'Homme, soutiendrait un régime ouvertement chauvin et raciste, coupable de pratiques discriminatoires et du refus des différences. Les USA, engagés, avec l'URSS, dans une politique de détente et de résolution des conflits mettant en péril la paix mondiale, prendront-ils de risque de soutenir un régime dont la politique conduit directement à la guerre civile et, très probablement, à une confrontation régionale impliquant nombre de pays africains et arabes ? Ce serait, pour le moins, surprenant, pour ne pas dire contraire à l'orientation actuelle de la politique extérieure américaine.

L'Islam considère que tous les musulmans sont frères et abhorre toute forme de racisme et de discrimination en leur sein. En Afrique, le Sénégal est le porte-drapeau du soutien à la lutte du peuple palestinien, cause sacrée des peuples arabes. Les classes dirigeantes arabes n'obéiraient point à l'esprit de leur religion, ni à la raison en soutenant un régime chauvin, pratiquant, de surcroît, une politique discriminatoire et raciste.

Déjà, la résistance s'organise sur le terrain, contre les crimes chauvins et la déportation. Nul doute qu'en s'unissant, en comptant d'abord sur leurs ressources propres et ensuite sur le soutien international, les forces patriotiques mauritaniennes parviendront à restaurer l'unité de leur peuple et à sauver leur patrie des menaces qui pèsent sur son existence.

Il n'est d'autre voie pour y parvenir que l'instauration d'un pouvoir politique favorable à l'indépendance nationale, à la démocratie, à la reconnaissance de l'existence des nationalités, à la proclamation de leur égalité en droits et de leur droit à l'autodétermination, garantissant aux émigrés de tous les horizons le droit d'établissement, la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, mettant effectivement en oeuvre une orientation bannissant toute forme de discrimination et de racisme et travaillant activement à l'instauration d'une Mauritanie plurielle et tolérante, s'enrichissant des apports féconds non seulement de ses différentes nationalités, mais aussi de l'ensemble des peuples du monde, les peuples africains et arabes en premier lieu.

SECTION EUROPEENNE DU MOUVEMENT
NATIONAL ET DEMOCRATIQUE (M.N.D.)

Plus jamais ça...

Plaidoyer pour l'Unité Nationale et la Reconciliation des Peuples

Rien ne sera plus comme avant entre la Mauritanie et Le Sénégal, ni en Mauritanie même. Les violentes émeutes raciales qui ont secoué les deux pays interpellent tous les militants des droits de l'homme, de la paix et de la solidarité dans le monde. Afin de tenter une approche lucide et dépassionnée des douloureux événements évoqués ici, reprenons un peu la succession des faits :

Suite à l'incident frontalier de Diawara (qui n'a pas encore livré toute sa vérité) entre paysans sénégalais et éleveurs mauritaniens, une commission installée par les deux ministres de l'intérieur s'était saisie du dossier. Les deux Etats avaient réitéré leur volonté de garantir la sécurité des biens et des personnes de part et d'autre du fleuve et de porter assistance aux familles des victimes. Cette pétition de principe n'a cependant pas dépassé le stade du communiqué officiel avec tout ce que cela renferme d'imprécision et de langue de bois.

Pourtant la catastrophe était prévisible. Les comptes-rendus alarmistes de la presse sénégalaise d'opposition (et plus tard officielle : Le Soleil) ont attisé l'hostilité atavique des populations envers les centaines de milliers de commerçants maures dont le relatif succès économique et le légendaire esprit d'entreprise ont toujours suscité dans les milieux deshérités un malaise indicible, entre l'envie et la frustration. C'est à la faveur de ce mécontentement récupéré par le Cafard Libéré et le journal de propagande Sopi (P.D.S.) que la paisible communauté mauritanienne subira durant quelques jours de très graves actes de vandalisme mollement réprimés par la police sénégalaise. Cet aspect des choses est particulièrement troublant et laisse planer une présomption de complicité passive sur l'attitude adoptée par le gouvernement sénégalais vis à vis de ces exactions inqualifiables.

Aussitôt après, en Mauritanie, la foule en délire prend possession de la rue et se livre dans les grandes villes du pays (surtout Nouakchott et Nouadhibou) à de véritables pogromes prenant pour cible d'innocents ressortissants sénégalais. Par la même occasion, des citoyens mauritaniens, notables négro-africains, connus pour leur loyauté patriotique ont été publiquement humiliés et dépossédés de leurs biens. Pendant deux jours consécutifs, cette folie de la vengeance privée s'est poursuivie charriant avec elle un nombre élevé de cadavres encore indéterminé. Ici doit être notée avec une légitime stupeur, la participation active de quelques étudiants Nouakchottois à cette honteuse vendetta. L'engrenage des représailles était désormais enclenché.

Les ratonnades anti-Naar (du Ouolof : arabe), ponctuées de viols et de mutilations, feront des dizaines de morts et de blessés au Sénégal. Il est difficile de connaître le sort de quelques dizaines de milliers de mauritaniens contraints à l'exode dans des conditions de sécurité forts incertaines. En effet, l'efficacité du couvre-feu et de l'état

d'urgence décrétés au Sénégal n'échappe pas au discrédit des pillages récurrents. Le calme semble néanmoins revenir de façon précaire et timide d'une rive à l'autre du fleuve. Cela ne doit pas occulter la très large campagne de déportations réciproques entamée par les deux Etats, apparemment trop pressés de consommer la rupture. Un nouvel élément décisif s'ajoute aux désordres en cours et complique davantage la réalité de la déchirure : l'expulsion par la Mauritanie de ses citoyens originaires du Sénégal exhume à nouveau l'épineux problème de la coexistence entre les communautés arabo-berbère et négro-africaine.

Au terme de ce survol, il convient de rechercher aux événements un fil explicatif suffisamment pertinent pour rendre compte d'une causalité minimale, quoique toujours approximative.

Il serait faux et dangereux de privilégier ici la part des particularismes ethniques exacerbés par la proximité étouffante de deux cultures que leur diversité jette dans l'effroi. La réalité est plus prosaïque et certainement moins complexe.

Les récents événements au Sénégal sont en fait l'expression dégradée et anarchique d'un phénomène de société auquel les actes de pillages ont servi d'exutoire ponctuel. Les auteurs des razzias urbaines perpétrées contre les boutiquiers maures n'ont aucun projet politique. Ils ont inconsciemment voulu traduire par la médiation d'une violence débridée, les fantasmes et les angoisses de la grande multitude des exclus et autres laissés pour compte des politiques d'ajustement qui ne prétendent régler que la dimension macro-économique de la crise.

Sur ce plan, la situation est analogue en Mauritanie, même si elle n'est pas encore aussi explosive. Elle revêt en plus un caractère singulier, depuis que le pseudo-équilibre au niveau du partage du pouvoir entre les deux communautés du pays a été rompu dès 1986. La mise à l'écart systématique des cadres civils et militaires Poulâars avait beaucoup contribué à creuser le fossé racial accordant par conséquent un supplément de crédit à la réaction violente du F.L.A.M.. Le refus par celui-ci de l'arabisation, d'ailleurs menée sans contrepartie viable pour les négro-africains explique, sans la justifier, la facilité avec laquelle le régime militaire a pu rallier la quasi-unanimité des populations maures à l'écrasement du nationalisme noir. Aspiration légitime des uns à se libérer de la tutelle culturelle coloniale, revendication par les autres de leur droit à la différence, voilà le drame d'une Mauritanie suspendue entre deux tendances pourtant conciliables.

A toutes ces susceptibilités internes se greffe du côté sénégalais une conscience aiguë de l'intérêt national dans les organisations d'intégration régionale communes aux deux pays (principalement l'O.M.V.S.). L'inauguration du Port Autonome de Nouakchott avait été comprise, bien à tort, comme un preuve de concurrence déloyale de la part de la Mauritanie.

On pourrait poursuivre l'énumération des causes lointaines et immédiates à l'incompréhension entre les deux pays, mais leur liste est trop longue à épuiser. Ne convient-il pas de s'apesantir un instant sur les avantages que certains pourraient tirer de cette fâcheuse mésentente.

A qui profite le crime ?

Malgré de graves hésitations et incohérences dans la réaction des deux gouvernements aux événements en cours, ils ne peuvent être tenus pour seuls responsables du déclenchement des violences. Pourtant, ici et là, l'entretien de l'anxiété populaire et la désignation d'une adversité extérieure comportent d'immenses avantages tactiques que les deux Etats ne manquent pas d'exploiter.

- Au Sénégal, la mise à l'index des petits détaillants "Naar" permet de dévier la canalisation de la fronde populaire de son cours rationnel. Pour un moment Abdou Diouf pourra respirer et préparer avec sérénité le sommet francophone de Dakar, à l'occasion duquel l'opposition libéralo-communiste (PDS, PIT, LD-MPT) envisageait une démonstration de force. Avec la fermeté de son gouvernement vis à vis de la Mauritanie et la complaisance relative des forces de l'ordre sénégalaises dans la répression des pillages, le Président Diouf s'est prémuni contre les éventuelles accusations de mollesse et la désaffection du peuple profond. Cependant cet équilibre très circonstanciel est menacé à terme parce que les problèmes demeurent. Ils empirent davantage dans certains circuits de base de l'économie sénégalaise après le départ des commerçants mauritaniens. Alors qui sera demain le bouc-émissaire du désespoir d'un peuple comprimé entre l'impossible alternance politique et l'accumulation exponentielle des frustrations économiques ?

- En Mauritanie, la nouvelle donne, bien que désastreuse sur le plan financier, contient des effets induits qui se répercutent favorablement sur la légitimité intérieure du système militaire jusque là entamée par la répression, le népotisme et la démission sociale de l'Etat. La tension avec le Sénégal relègue toutes les difficultés intérieures dans l'amnésie tiroir des contradictions secondaires : la contradiction principale étant actuellement pour le régime, la survie du pays et sa capacité de résistance à la virtualité d'une hypothétique agression extérieure. Ce contexte est donc propice à une très grande manipulation de l'opinion, destinée à doper le sentiment nationaliste guerrier, quelque peu émoussé dans les milieux populaires, faute d'une adversité décisive.

Traduction financière, l'avènement d'une nouvelle belligérance au Sud, ajouté au problème du Sahara au Nord, implique un changement d'orientation budgétaire au profit d'un soi-disant effort de défense, qui ne s'est, du reste, jamais relâché. Par cette ingénieuse interversion dans l'ordre des priorités nationales, le régime anticipera sur les critiques relatives à sa mauvaise gestion des finances publiques et se mettra ainsi en position d'irréprochabilité permanente, grâce à une situation exceptionnelle.

Toutefois, la retombée politique essentielle des derniers événements est ailleurs : le régime militaire est partagé depuis longtemps entre le souci de désamorcer le conflit avec son opposition et la nécessaire intransigeance face à toute velléité d'expression dissidente. Renforcer le front intérieur, sans céder aux demandes de l'élite, tel est le dilemme. La crise actuelle en démêle partiellement les termes.

Elle est à la fois le prétexte et le motif d'une improbable "reconciliation nationale" conçue et imposée par le régime. Le C.M.S.N. dispose dans cette perspective d'un atout considérable : l'hostilité présente de la grande majorité du peuple à tout rapprochement avec le Sénégal, place la contestation en Mauritanie dans une situation embarrassante. Ou bien se fondre dans le chœur des imprécations xénophobes et récolter les faveurs du pouvoir et la sympathie d'une majorité de la population, ou bien rester fidèle à ses engagements partisans et s'exposer le cas échéant à une perte d'audience certaine en Mauritanie, principalement auprès de la communauté maure. C'est au sein de celle-ci que recrute la tendance radicale du nationalisme arabe alliée au régime actuel. Elle a su tirer un profit appréciable du déchainement des passions. Ses thèses raciales se nourrissent d'une argumentation génético-démographique aux confins intellectuels d'un certain national-socialisme. Les Nassériens de Mauritanie ont pu, durant les années écoulées, vulgariser auprès d'une importante frange des étudiants et travailleurs maures, leur théorie de l'immigration (Hijra) qui, dans une certaine mesure, a balisé le terrain des dernières violences. Cette construction idéologique renferme les ferments d'un chauvinisme culturel porteur d'une latence fratricide trop dense pour un peuple multiracial.

Revenons un peu à la substance de leur propagande au début des années 80, on y découvrira une inquiétante prémonition des tristes débordements actuels. Selon eux, la libre circulation des personnes à travers le fleuve Sénégal participerait d'un complot d'inspiration impérialiste francophone qui tend à soutenir l'essor démographique des négro-africains au détriment de la "vocation" arabo-islamique du pays. Par rapport aux développements attendus de la crise, ce genre de discours, aisément réfutable, connaîtra malheureusement beaucoup de succès et impulsera sans doute, en réaction un autre racisme identitaire tout aussi répréhensible. Le F.L.A.M., son expression élaborée retombe d'ailleurs dans les mêmes excès, avec, il faut s'en réjouir, moins de bonheur. Il ne semblait pas drainer jusque là dans son sillage plus qu'une poignée d'intellectuels et étudiants désemparés par l'absence d'un débat ouvert autour de la question nationale. En définitive, l'atomisation de la société mauritanienne est bien en jeu. Cet aspect du problème n'a pas encore été suffisamment perçu par l'ensemble des acteurs politiques du pays. Ici, réside le risque de graves égarements futurs.

Notre position

Dans une occurrence aussi passionnée que celle-ci, la logique du nationalisme borné voudrait que l'on assume jusqu'au bout le rôle du citoyen superficiel, mobilisé pour la défense de la "patrie en danger". Se réfugier dans l'assurance confortable d'une indignation partielle, ajouter sa voix à la clameur belliciste des tenants de la revanche, faire endosser au Sénégal indivis -peuple et gouvernement- l'exclusivité des

torts, voilà, comme l'a exploité le Président du C.M.S.N. dans son discours du 7 mai, un créneau rentable auprès d'une opinion échaudée par l'ivresse de la violence et les certitudes de l'inimitié. A contre courant de cette tendance dominante, nous osons ici une attitude de modération et de réserve que nous dicte le refus d'insulter l'avenir.

Désormais la localisation du conflit requiert une révision des échelles : au-delà d'une tension entre deux Etats frontaliers se pose l'interrogation lancinante sur l'unité de la Mauritanie et la coexistence de ses composantes ethniques. En effet le régime ayant pris la très grave décision de retirer la nationalité aux négro-africains d'origine sénégalaise naturalisés après 1966 (année des premiers affrontements raciaux dans le pays), la Mauritanie entre donc dans une phase de doute existentiel au sens stratégique de l'expression. Cette décision (depuis longtemps revendiquée par les Nasseriens) que nous dénonçons avec la plus grande vigueur conforte les extrémismes et ravive le spectre de l'éclatement physique du pays. Elle fait quand même la fortune du Ministre de l'Intérieur mauritanien dont elle porte de toute évidence l'empreinte expéditive. Le persistance potentielle de troubles rend sa présence indispensable au maintien de l'ordre. Cette riposte aux autorités sénégalaises est injustifiable, n'en déplaise au Ministre de l'Information qui s'est empressé pour la énième fois de se dépouiller de ses convictions progressistes dans l'antichambre de la collaboration. N'est-il pas allé jusqu'à parler, dans une déclaration rapportée par le quotidien français Libération (8-5-89), d'une nationalité non "affirmée", "obtenue frauduleusement". Au nom de quoi s'arroge-t-il le monopole de la mauritanité exemplaire ? Pourquoi faire payer à une catégorie de nos citoyens, choisie dans l'arbitraire, et cependant en fonction d'un critère qui ne dit pas son nom, le prix d'exactions commises contre leur compatriotes dans un autre pays ? Sur la foi de quel délit de faciès auraient-ils à en répondre ?

Non, la nationalité n'est pas une affaire de couleur, moins encore un savoir-vivre, ni même le fruit d'une généalogie spécifiante ; c'est avant tout un lien affectif avec une terre et le sentiment d'appartenance à une communauté politique achevée dans l'espace. Que deviendront ces ménages séparés, ces enfants arrachés à la familiarité d'un terroir, ces amitiés compromises ? Pourquoi tant de bêtise et d'aveuglement ? Quel que soit le ressentiment que l'on puisse cultiver à l'égard des autorités sénégalaises nous ne pouvons entériner l'initiative du gouvernement mauritanien à la fois condamnable sur le plan moral et nullement défendable quant à sa pertinence. Aussi, réclamons-nous la réparation du tort infligé à nos compatriotes expulsés de leur propre pays et leur réhabilitation immédiate.

Bon gré mal gré, les amateurs d'images épiques et autres attardés de l'héroïsme patriotique grégaire, la Mauritanie et le Sénégal ne se feront peut-être pas de grandes misères. Cette guerre, si peu redoutée de part et d'autre, n'aura sans doute pas lieu. Si contre toute attente la confrontation devrait survenir nous choisirons le camp de la paix. Cette guerre n'est pas la nôtre, ni celle du peuple sénégalais frère. Les véritables problèmes socio-économiques qui font le désespoir quotidien des masses sont analogues ici et là et rien ne ressemble plus à un enfant sous-alimenté des

Kebâas qu'un enfant rachitique de la Médina. Il s'agit désormais de reconstruire la confiance entre les deux peuples, et d'en rechercher les moyens.

Cette déclaration nous range de facto parmi ceux qu'on appelle en période de crise politique interne les "ennemis de la nation", mais notre attachement à l'unité du pays et notre foi humaniste valent bien le sacrifice de supporter une épithète aussi imméritée. Nous sommes par la même occasion conscients que nous défendons un point de vue pour le moment impopulaire, mais juste. Il en sera toujours ainsi.

Aimer la Mauritanie ce n'est pas se complaire dans la facilité démagogique ; c'est savoir regarder en face et proclamer les vérités taboues. Oeuvrer pour le dialogue entre les communautés c'est se persuader que l'on vit dans un pays multiethnique et en assumer les implications. L'unité nationale il faut en parler. Elle ne peut être bâtie sur le socle d'un consensus implicite, et l'on voit bien les dangers qu'il y a à étouffer les contradictions sous la chape de plomb du silence. Un jour ou l'autre les solutions extrémistes qui s'excèdent nécessairement risquent de déterminer le destin de notre pays. Etre mauritanien demain ce sera faire l'apprentissage d'une tragédie reconstituée sur une succession de scénarios catastrophiques dont l'inévitable recoupement est l'agonie d'un pays exangue promis à une fin sans échéance.

Toutefois l'espoir lui, n'est pas près de mourir. A ceux qui croient encore à sa survie nous lançons un appel pour qu'une conscience nationale démocratique et sociale surgisse de la douleur. La loyauté vis à vis de tout ce qui nous lie nous intime de surmonter les timidités et les appréhensions réciproques. L'impératif de la concertation doit vaincre toutes les réticences.

La construction de La République de la Fraternité suppose quand même un préalable : la lutte pacifique mais sans relâche pour l'ouverture de l'incontournable débat politique, seul susceptible de dépasser l'intolérance et l'exclusion qui couvent dans la censure. Ayons le courage de l'exiger ; et gardons la patience d'une si belle ambition.

Notre pays va très mal. Cela a longtemps duré. Refusons la fatalité de l'échec, agissons contre les extrémismes. Faisons le choix du patriotisme tranquille. C'est cela la citoyenneté active, c'est-à-dire la prise en compte par chacun de son devoir national, sans indulgence ni excès.

Les Indépendants
Nouakchott. Dakar. Paris. / Mai 1989

DECLARATION

IX

Les derniers événements sanglants qui ont eu lieu au Sénégal et en Mauritanie sont regrettables sous tous rapports. En effet entre deux pays que tout unit, l'histoire, la géographie, la religion, rien de tel ne devait arriver.

Mais si l'on veut comprendre ces événements, du reste très prévisibles pour tout observateur sérieux, il est plus que grand temps de lever le voile sur la situation qui prévaut en Mauritanie.

En effet dans ce pays où cohabitent deux communautés :

- MAURE (arabo berbères) composés de "blancs" (Beydanes) et d'esclaves noirs affranchis légalement depuis 1980 seulement (Haratines),
- NEGRO-AFRICAINS (Haal pulaars, Soninkes, Ouolofs, Bambaras).

il existe, depuis l'accession du pays à l'indépendance, un malaise qui, de notre point de vue, n'a pas été assez discuté.

Et lorsque un problème qui est réel et quotidien n'est pas traité politiquement, mais plutôt éludé au nom d'une hypothétique et mystificatrice unité nationale qui reste à bâtir, il peut ressurgir brutalement. Et l'histoire politique et sociale de la Mauritanie est jalonnée de dates qui ont vu rejallir violemment cette question nationale, expression qui désigne là-bas les difficultés de cohabitation entre les deux communautés :

- 1966** - Guerre raciale qui fit plusieurs victimes des deux côtés. C'était déjà assez pour discuter une bonne fois pour toutes des conditions d'une cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés. Il n'en a rien été. Moctar Daddah, en habile politicien, parvint, par des mesures ponctuelles, à calmer les esprits sans pour autant s'attaquer au fond du problème.
- 1979** - Manifestation d'élèves négro-africains pour protester contre l'augmentation des coefficients de certaines matières enseignées exclusivement en langue arabe. A la suite de ces événements, plusieurs intellectuels et négro-africains furent arrêtés. Là également, on eut recours à quelques expédients tels que la création d'un institut des langues qui ne put d'ailleurs jamais être fonctionnel faute de moyens.
- 1986** - Publication par des intellectuels du "Manifeste du négro-africain opprimé", document positif s'il en est, puisqu'il appelait tous les nationalistes mauritaniens qu'ils soient noirs ou arabo-berbères à conjuguer leurs efforts pour créer les conditions d'une véritable unité nationale. Pour toute réponse, les auteurs du "Manifeste" furent emprisonnés. En raison de leurs mauvaises conditions de détentions, plusieurs d'entre eux devaient trouver la mort à OUALATA (ancienne prison coloniale située au sud-est du pays).
- 1987** - Des militaires noirs sont accusés d'avoir fomenté un coup d'état. Au terme d'un procès sommaire et expéditif, 3 d'entre eux furent exécutés et 52 autres condamnés à de lourdes peines. En outre 1 200 soldats, gendarmes, policiers négro-africains pourtant nullement impliqués dans "le complot" furent purement et simplement radiés de leur corps d'origine et placés en résidence surveillée dans leur village. Il en résulta une tension extrême qui approfondit davantage le fossé qui existait entre les deux communautés.

2

Quelle est la cause de tous ces événements ? De la réponse à cette question et de l'effort que l'on consentira (tous ensemble négro-africains et arabes) pour la résoudre dépendra l'avenir de ce pays déjà meurtri par les difficultés économiques, la sécheresse et dix ans d'un régime militaire incapable corrompu et répressif.

Les negro africains de Mauritanie reprochent au système en place et non aux beydanes pris isolément (cela n'aurait aucun sens) de favoriser la communauté arabo-berbère. Déjà en 1966, un manifeste dit des "19" (du nombre de ceux qui l'avaient cosigné), dont le "manifeste du negro-africain opprimé" de 1986 n'est qu'une actualisation, dénonçait la discrimination raciale.

Dans tous les secteurs de la vie politique, économique et culturelle, cette discrimination peut-être constatée :

Sur le plan culturel : une politique d'arabisation systématique ne tenant aucun compte de l'identité culturelle des négro-africains et dont l'objectif à terme est de faire de la Mauritanie un pays exclusivement arabe. Rares sont ceux qui, de nos jours, n'ont pas été surpris de savoir qu'en Mauritanie vivaient des Haal Pulaar, des Sominkès, des Ouolofs, des Bambaras..., bref des non-arabes.

Sur le plan politique et administratif : une sous-représentation flagrante des negro-africains. Et les rares fois qu'ils sont représentés, ils occupent des postes de seconde zone. Ainsi jusqu'à une époque récente, le Ministère de la Jeunesse et des Sports était exclusivement réservé aux negro-africains tandis que ceux de la Justice, des Finances, des Affaires Etrangères sont la chasse gardée des beydanes. Le même déséquilibre peut être relevé au niveau de l'Administration Territoriale et du corps diplomatique.

Sur le plan économique : le secteur du Crédit, des Affaires est monopolisé par les Beydanes. Et depuis 1983, est intervenue une "réforme foncière" dont l'objectif est de déposséder les paysans noirs de la vallée de leurs terres ancestrales au profit des hommes d'affaires beydanes, seuls à même grâce à l'appui des banques, de mettre en valeur de grandes exploitations. Cette mesure a été mal accueillie par les populations rurales du sud du pays car elle les atteignait dans ce qu'elles ont de plus précieux et de plus mystique : leurs terres. S'y ajoutent depuis quelques années les dégâts causés par les troupeaux de dromadaires venus du nord en quête de pâturage, si bien que ces animaux sont devenus les premiers prédateurs de la région. C'est d'ailleurs cette transhumance qui est à l'origine de l'incident de Diawara au cours duquel 2 paysans sénégalais furent tués et 18 autres pris en otage ; incident qui devait être le point de départ immédiat des événements dramatiques de ces derniers jours.

La xénophobie quasi institutionnalisée qui s'exerce exclusivement contre les ressortissants des pays d'Afrique Noire en général et du Sénégal en particulier n'est que le prolongement logique de la politique discriminatoire de l'Etat mauritanien. Les sénégalais ont toujours été victimes en Mauritanie de pratiques vexatoires et de racasseries administratives.

Le pillage de commerces maures au Sénégal, en soi condamnable, et qui n'intervint qu'après que le gouvernement mauritanien en la personne de Gabriel Ymper dit Zibril Ould Abdallah, ministre de l'Intérieur, eût minimisé l'incident de Diawara, n'a été que le prétexte commode saisi par les autorités de Nouak Chott pour régler à leur façon, brutale et raciste, le problème noir. Ainsi les massacres qui ont frappés indistinctement des negro-mauritaniens et des sénégalais n'ont dû leur ampleur (plusieurs centaines de morts) qu'à la complicité des forces de l'ordre mauritaniennes.

Et maintenant, le gouvernement mauritanien paracheve ce qui a été commence dans la rue avec sa complicité. En effet, après l'expulsion de ressortissant d'Afrique de l'Ouest (senegalais mais aussi guineens, ghanaeens, maliens etc.), Nouakchott procede a l'expulsion de ses propres ressortissants negro-africains au motif fallacieux qu'ils auraient acquis leur nationalité apres 1966. Ainsi Monsieur NDIAWAR KANE, Directeur de la Caisse de Sécurité Sociale s'est retrouvé du jour au lendemain apatride. Pourtant, l'interrese est originaire de MBagne, village situe sur la rive mauritanienne du fleuve. Son cas n'est que l'illustration d'une situation qui touche plusieurs autres centaines de negro-mauritaniens dont les papiers d'identité ont été déchirés par la police (des policiers débarques en tenus a Dakar, des gendarmes, d'anciens fonctionnaires etc.)

Ainsi donc, loin d'être un conflit entre mauritaniens et senegalais, les événements sanglants de Nouakchott n'ont été que la resurgence violente du problème racial que connaît la Mauritanie depuis son indépendance.

Voilà comment se présente la situation. De quels moyens peut-on user pour prevenir la catastrophe qui se profile à l'horizon et qui a l'évidence ne serait bénéfique à aucune des deux communautés, le cas du Liban est hélas là pour nous le rappeler quotidiennement.

La première chose à faire, nous semble-t-il, est de reconnaître qu'il existe un malaise, un **PROBLEME RACIAL** en Mauritanie. Il s'agit là d'une évidence. Mais il est nécessaire que ce préalable soit rappelle car les autorités mauritaniennes s'obstinent, en dépit d'une réalité dure et têtue, à le nier.

La deuxième chose sera d'en déterminer les causes. Elles sont faciles à diagnostiquer car elles résident dans une autre évidence : la **POLITIQUE RACISTE** de l'Etat Beydane.

La troisième chose sera de discuter de la thérapeutique : nous sommes convaincus qu'il en existe en Mauritanie des negro-africains et des arabo-berbères prêt à en discuter. Quatre directions doivent à cet égard les guider :

1/ La Mauritanie doit rester un trait d'union entre le Magreb et l'Afrique Noire. Sa position géographique, les composantes de sa population l'y vouent incontestablement. Il nous plait ici de citer OULD DADDAH qui disait sans l'appliquer que "la Mauritanie ne doit pas être plus intimement liée à l'un qu'à l'autre des deux pôles qu'elle a vocation d'unir".

Les negro-africains de Mauritanie ne sauraient nier le caractère arabe d'une partie de la population. Ils exigent, en retour, des arabes de ne pas les éloigner de l'ensemble ouest-africain.

2/ Une redistribution du pouvoir tant politique qu'économique est indispensable. Doit à cet égard être bannie la fameuse règle des 4/5 (qui réserve aux Beyranes la quasi-totalité des postes) au profit de la non moins célèbre formule : "L'homme qu'il faut à la place qu'il faut". Le seul critère à prendre en compte doit être celui de la compétence et du dévouement au pays à l'exclusion de tout critère racial.

Par ailleurs, s'il est nécessaire d'opérer en Mauritanie une réforme foncière, celle-ci ne saurait, comme c'est le cas actuellement, servir de couverture légale à une appropriation des terres de la vallée par les feudaux et hommes d'affaires Beydanes.

3/ S'il s'avère que les revendications des deux communautés, du reste légitimes, sont inconciliables dans le cadre d'un Etat unitaire et dans le respect des uns et des autres, l'on peut envisager une formule fédérale assortie d'une "neutralité".

Cette neutralité aurait pour objectif de prévenir tout engagement dans une construction politique susceptible de porter atteinte aux intérêts d'une de ces communautés.

4/ Tout cela ne pourra naturellement avoir lieu que dans un cadre pluraliste et démocratique. Pour ce faire nous lançons un appel à tous les mauritaniens (qu'ils soient négro-africains ou arabo-berberes) pour qu'ensemble ils créent les conditions d'un véritable dialogue, seul moyen de régler pacifiquement les problèmes de cohabitation qui se posent en Mauritanie.

Paris, le 8 mai 1989

FLAM-EUROPE

Les conflits fonciers qui agitent la vallée du Fleuve Sénégal depuis un certain temps dégèrèrent aujourd'hui en guerre non déclarée imposée par les autorités Mauritanienne qui provoquent, assassinent et rançonnent sans discernement les populations Nègo-Africaines.

L'équilibre géopolitique qu'une longue histoire faite de tensions et de conflits avait fini par imposer se trouve ainsi gravement menacé.

LE COMITE DE SUIVI du mouvement du 18 juin avait tiré très tôt sur la sonnette d'alarme pour alerter les populations riveraines et l'ensemble du peuple sénégalais sur les dangers d'une nouvelle politique domaniale initiée par le Gouvernement de Nouakchott sous les pressions conjuguées de mouvements racistes Beydanes et d'une bourgeoisie d'affaires récemment convertie à l'agro-business devant les promesses de l'après-barrage.

Le Gouvernement de Mauritanie avait tout simplement oublié le caractère multi-racial de son pays et l'existence sur la rive droite du fleuve Sénégal, de terres de culture mises en valeur et exploitées en toute propriété par des citoyens sénégalais de la Rive Gauche depuis les temps lointains des Empires du Ghana et du Tekroum. Les événements sanglants de DIAWARA et de MATAM, les génocides prémédités et programmés de Nouakchott, Nouadibou, Zouérate et Rosso marquent une escalade de la violence dans un processus engagé au lendemain même des Indépendances. Ils montrent combien il est hasardeux de se tromper trop longtemps sur les véritables intentions d'un partenaire qui ne partage pas les mêmes valeurs de civilisation et pour lequel le rapport de force a toujours été le seul argument qui compte.

Tous les efforts de conciliation dans des négociations laborieuses entre les gouvernements du Sénégal et de la Mauritanie se sont toujours heurtés à la mauvaise volonté du partenaire Mauritanien qui n'hésite pas à violer ses propres engagements chaque fois que les circonstances lui paraissent favorables.

Devant les attermolements, les voltes-faces et les manoeuvres dilatoires du partenaire Mauritanien, les populations de la Rive Gauche, pour leur part, ont décidé très tôt d'organiser la résistance et de compter avant tout sur leurs propres forces. Les zéloteurs habituels qui n'hésitent pas à tenter d'innocenter la junte de Nouakchott dont les forces de sécurité sont directement impliquées dans les pogrom de ces derniers jours perdent manifestement leur temps. L'explosion de colère qui a jeté dans la rue la jeunesse de Dakar et de toutes les grandes villes du Sénégal après la prestation télévisée du Ministre de l'Intérieur de Mauritanie Djibril OULD ABDALLAH est la réaction légitime d'un peuple blessé dans son honneur et sa dignité. Elle s'inscrit dans les traditions déjà anciennes du Mouvement de Libération Nationale à chaque étape d'un processus historique irréversible. Ceux

qui mettent l'accent sur des motifs politiques ou sentimentales pour condamner une telle réaction qu'ils assimilent trop facilement à une certaine forme de vandalisme se trompent lourdement même si des débordements et des dérapages sont difficiles à éviter dans un mouvement de masse spontané.

La répression brutale organisée contre les populations négro-africaines en Mauritanie, les Arrestations arbitraires de beaucoup de leurs cadres civils et militaires dont certains ont été exécutés froidement ou sont morts de sévices à la prison de OUALATA, les entraves répétées à la libre circulation des personnes et des biens dans ce pays, les exactions, les brimades et la confiscation de récoltes de citoyens sénégalais, la confiscation de leurs terres de culture, sont les manifestations les plus évidentes d'une politique d'intolérance et de discrimination raciale qui justifie largement la réprobation de la communauté internationale.

Une telle politique est en contradiction flagrante avec la volonté maintes fois exprimée par les premiers dirigeants de ce pays de faire de la Mauritanie un trait d'union entre l'Afrique Noire et l'Afrique Blanche.

Dès lors que le conflit qui oppose le Sénégal et la Mauritanie dépasse très largement les limites des conflits fonciers traditionnels, le peuple sénégalais doit comprendre que sa sécurité et le développement harmonieux de la Sous-Région dépendent désormais d'un réexamen sérieux du tracé d'une frontière que les recommandations de la Charte de l'O.U.A. ne sauraient ramener au lit d'un fleuve qui unit plus qu'il ne divise.

LE COMITE DE SUIVI du mouvement du 18 juin :

- condamne énergiquement la politique de discrimination raciale et d'oppression sociale en vigueur en Mauritanie,
- s'incline pieusement devant la mémoire des Martyrs tombés à DIAWARA, à Nouakchott et à DAKAR ainsi qu'à NOUAKCHOTT, NOUADIBOU, ZOUFRATE et ROSSO, qui ont écrit en lettres de sang une des plus belles pages de l'histoire de notre peuple,
- exprime ses plus sincères condoléances aux familles des victimes sénégalaises et Mauritaniennes,
- se félicite du consensus qui se réalise en cette période de grande crise et souhaite qu'il permette de poser clairement les vrais problèmes du pays,
- salue l'action courageuse et hautement patriotique d'une jeunesse qui reste à l'avant-garde du mouvement démocratique national,
- renouvelle solennellement au Peuple Sénégalais son appel à la mobilisation et à la vigilance pour résoudre correctement les problèmes fondamentaux qui demeurent :
 - la sécurité du pays dans ses frontières naturelles
 - les droits fonciers des populations de la Vallée,
 - la discrimination raciale et le respect des Droits de l'Homme en Mauritanie.

Fait à Dakar le 10 Mai 1989

LE COMITE DE SUIVI

(H. P. M. A. M.)

XI

PROCLAMATION DU FRONT DE RESISTANCE POUR L'UNITE

L'INDEPENDANCE ET LA DEMOCRATIE EN MAURITANIE

(FRUIDEM)

Des dizaines de milliers de citoyens négro-africains mauritaniens bannis, déportés, dépouillés de leurs pièces d'Etat-civil, de leurs diplômes, arrachés de la terre de leurs ancêtres et à l'affection des leurs (parents, amis des bons et mauvais jours), éloignés des tombes des êtres les plus chers...endurent les affres de l'exil, de la faim, de la maladie et de la misère.

Les limites de la civilité sont largement dépassées ! Obéissant aux ordres de Maouya et de Cimper, l'armée, la gendarmerie, la garde, la police tirent à bout portant sur les citoyens négro-africains, en tout premier lieu les Haal Pulaar'en, s'emparent de leur bétail et de tous leurs biens, moissonnent leurs champs arrivés à maturité, spolient leurs terrains de culture, les expulsent et font occuper leurs villages par d'autres citoyens.

Bien d'autres mesures discriminatoires sont le lot quotidien des citoyens négro-africains : licenciements et arrestations arbitraires, tortures, divers sévices, vexations et persécutions.

L'Etat mauritanien applique désormais une politique chauvine, raciste et discriminatoire qui porte des atteintes graves à l'unité du peuple : Maouya et Cimper sont les auteurs de crimes contre l'humanité, des crimes imprescriptibles.

Aucun citoyen mauritanien n'aurait pu imaginer que le particularisme chauvin, conçu, entretenu et mis en oeuvre par ces criminels et leurs alliés baassistes et nassériens, puisse en arriver à recourir aux méthodes fascistes. Cette politique chauvine bafoue les intérêts de tout le peuple mauritanien et constitue un terrain plus que jamais favorable aux velléités expansionnistes et aux plans de partage de la Mauritanie.

JAMAIS L'EXISTENCE DE LA MAURITANIE ET L'UNITE DE SON PEUPLE MULTINATIONAL N'ONT ETE SOUMISES A UNE EPREUVE AUSSI RUDE ! JAMAIS ELLES N'ONT ETE AUSSI DANGEREUSEMENT MENACEES !

Projetés au devant de la scène par la tournure des événements, l'HISTOIRE appelle les négro-africains mauritaniens, pour survivre, préserver leurs biens et conserver la terre de leurs ancêtres, à résister sous toutes les formes, y compris en recourant aux armes et en faisant don de leurs vies.

Devraient-ils céder alors au particularisme et à la violence raciale ? **N O N !** Chauvinisme et étroitesse nationale conduisent à la perte de la Mauritanie et de son peuple. De surcroît, comme la réalité en atteste largement, de très nombreux arabes sont opposés au chauvinisme, acquis à la cause de la résistance aux pratiques racistes et discriminatoires, et favorables à l'égalité de toutes les nationalités.

Si le chauvinisme d'Etat, ennemi irréductible du peuple mauritanien dans son ensemble, met gravement en péril l'existence du pays, il n'en demeure pas moins que les contradictions entre nationalités-contradictions au sein du peuple - doivent trouver une juste solution par la discussion, la persuasion, le dialogue franc et ouvert, mais jamais par le recours à la violence et à la haine intercommunautaires.

Pour toutes ces raisons, le FRONT DE RESISTANCE POUR L'UNITE, L'INDEPENDANCE, ET LA DEMOCRATIE EN MAURITANIE (FRUIDEM) se proclame à la face du monde et lance un appel pressant à tous les Mauritanien soucieux de sauver leur pays des menaces qui pèsent sur son existence et son intégrité territoriale, soucieux de préserver l'unité de leur peuple afin qu'ils s'unissent pour renverser le chauvinisme d'Etat, représenté actuellement par le régime de Maouya-Cimper, autour du programme suivant :

- l'arrêt immédiat des déportations et des licenciements;
- la libération de tous les prisonniers victimes du chauvinisme d'Etat et des atteintes aux libertés démocratiques;
- l'arrestation et le jugement de Maouya et Cimper pour crimes contre l'humanité;
- la destitution et le jugement équitable des responsables civils et militaires impliqués dans ces déportations et autres crimes et atteintes aux droits de l'homme;
- le retour de l'ensemble des déportés, la reprise de l'ensemble des licenciés, leur rétablissement dans leurs droits et la jouissance de leurs biens (ou, à défaut, leur indemnisation);
- l'abrogation de toutes les concessions terriennes illégales et/ou concédées sur la base des circulaires du ministère de l'intérieur;
- l'ouverture d'un débat national libre et démocratique pour définir le statut et les rapports - institutionnels, économiques, culturels et juridiques en particulier - des nationalités; débat devant être couronné par un référendum populaire;

Dans le souci de contribuer à ce débat, le FRONT DE RESISTANCE POUR L'UNITE, L'INDEPENDANCE ET LA DEMOCRATIE EN MAURITANIE (FRUIDEM) suggère les propositions suivantes :

- la reconnaissance constitutionnelle du caractère multinational de la Mauritanie et l'énumération explicite des nationalités;
- la proclamation de l'égalité absolue en droit de toutes les nationalités et l'affirmation solennelle de leur droit à disposer d'elles-mêmes, y compris le droit à la séparation ;
- la création d'un Conseil constitutionnel qui veillera, en particulier, à la conformité des lois du pays avec les droits de l'homme et des nationalités;
- la garantie, pour tous les citoyens, du droit de recours au Conseil constitutionnel;

- la déclaration par avance, comme nulle et non avenue, toute législation contraire aux dispositions mentionnées précédemment;
- l'amendement de la jurisprudence pour inclure les délits racistes, chauvins et nationalistes étroits et pour les punir;
- la modification de la division administrative du pays en tenant compte de la composition nationalitaire des régions, pour jeter les bases d'une administration souple, décentralisée - les populations assumant elles-mêmes la direction de leurs activités locales - dans le cadre d'un Etat unitaire, multinational et démocratique;
- la garantie à l'ensemble des citoyens de la jouissance des droits de l'homme et des nationalités dans toutes les régions et localités du pays;
- l'accès aux charges publiques, à tous les niveaux de l'appareil d'Etat (administration, forces armées, justice, etc...), et le bénéfice des ressources économiques nationales sans discrimination nationale, raciale, tribale, régionale et clanique; les seuls critères de référence devant être le patriotisme, l'intégrité et la compétence;
- l'élévation de toutes les langues nationales au rang de langues officielles, de langues d'enseignement, de communication et de promotion sociale;
- la mise en oeuvre d'une réforme agraire qui donne la priorité de l'accès à la terre aux résidents de la région concernée et garantisse en même temps la participation des autres nationaux à sa mise en valeur, privilégiant les plus démunis tout en accordant la place à l'ensemble des opérateurs économiques, limitant raisonnablement la propriété individuelle et fondée sur une politique équilibrée d'aménagement du territoire, de sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie;

A tous les Mauritaniens soucieux d'un salut national véritable, nous lançons un appel pressant afin qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres.

De l'ensemble des peuples et pays du monde - africains et arabes en tout premier lieu - de toutes les organisations et personnalités éprises des droits de l'homme et des peuples nous sollicitons sympathie et soutien.

RENVERSONS LE CHAUVINISME D'ETAT POUR LA SAUVEGARDE DE L'EXISTENCE

ET DE L'UNITE DE LA MAURITANIE, POUR UNE SOLUTION JUSTE ET

DEMOCRATIQUE DES CONTRADICTIONS ENTRE NOS NATIONALITES !

LE FRONT DE RESISTANCE POUR L'UNITE

L'INDEPENDANCE ET LA DEMOCRATIE

EN MAURITANIE

(FRUIDEM)

(Flam, MND --- ?)

PARIS, le 24 AOUT 1989

XII

1

LES ENJEUX VERITABLES DES DIFFERENDS
ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE

Malgré quelques espoirs d'accalmie, le danger de voir la Mauritanie et le Sénégal en découdre par les armes demeure. Dans les deux pays les passions continuent de se déchaîner avec vivacité, la "guerre des médias" de battre son plein, l'intolérance de prendre de l'ampleur... Même les analystes politiques et les responsables soucieux de trouver une issue pacifique à la crise semblent quelque peu désarmés, lorsqu'ils ne se trompent pas franchement de voie.

Ainsi, l'incident de Diawara a pu apparaître comme la cause des différends au point où, non seulement les gouvernements ont commencé par constituer une commission d'enquêtes pour situer les responsabilités, mais même la grande majorité de la presse africaine et outre-atlantique a cru trouver là la raison primordiale des douloureux événements que les deux pays endurent encore.

Pourtant, à y regarder de plus près, l'on se rend compte que l'incident de Diawara n'a été que la goutte qui a fait déborder le vase. Les pertes humaines et matérielles que les deux peuples et les deux pays ont subies ne seraient pas vaines s'ils arrivaient à cerner les défis historiques que les soubassements fondamentaux des événements en cours posent à l'ensemble des peuples africains, des peuples arabes et, à travers eux, à la nécessaire solidarité arabo-africaine.

En effet, depuis plusieurs siècles, face à l'adversité de la nature, aux cataclysmes écologiques auxquels les sociétés en présence ont été incapables de trouver des solutions durables, des populations d'origines ethniques diverses sont entrées dans des rapports de contradictions (violentes et pacifiques selon les circonstances) et d'unité pour le contrôle des terres du bassin du fleuve sénégal, régulièrement inondées par les eaux du même fleuve.

Il n'est point besoin d'entrer dans des développements érudits pour le prouver. Il suffit de rappeler la légende du Wagadu-Ghana et l'émigration des Sooninke du Nord du Sahel au bassin du Sénégal, intimement rattachée à Dinga et au pouvoir de ce dernier de commander à la pluie par son tambour magique, la perruche et les Fulbe de Koli Tengella. C'est dans la même veine qu'il faut replacer le mouvement des arabo-berbères.

Ce qu'on oublie souvent de noter pourtant, c'est le profond métissage auquel ces mouvements migratoires ont donné lieu. Qu'il nous soit permis d'insister au passage sur cette vérité historique pour les Arabes mauritaniens et les Haal Pulaar'en car c'est en leur sein que le chauvinisme et l'étroitesse nationale se développent de manière inquiétante.

Ceux qu'on appelle communément Beydhaan comprennent aussi bien les "haratines" que les "maures blancs". L'origine négro-africaine des "haratines" ne fait pas de doute, mais ils sont de culture arabe. Quant aux "maures blancs" ils sont issus de berbères, d'arabes et de populations négro-africaines de souche saharienne, suite à un long processus d'interpénétration : la langue et la culture arabes ont fini par s'imposer, pacifiquement pour la majeure partie de ce processus.

Voilà pourquoi on retrouve en leur sein toutes les nuances de pigmentation de la peau. La revendication d'une quelconque pureté raciale relève simplement de l'ignorance.

Les Haal Pulaar'en, dont certains réclament avec autant de vanité la noblesse de l'ascendance (souvent arabe d'ailleurs pour la plupart des grands lettrés musulmans Toorobbe), ne sont pas moins métissés au plan ethnique et culturel. Leurs traditions orales rattachent les dynasties Jaa Oogo (800-1000), Manna (XI-XII^{ème} siècles), Tondyon (XIV^{ème}-XV^{ème} siècles) aux Fulbe, Sooninke et Manding. L'influence arabo-berbère, wolof et seereer est aussi largement admise dans la composition du peuplement du Fuuta Tooro.

Au fil des temps, Beydhaan et Haal Pulaar'en sont devenus des communautés ayant chacune sa personnalité propre. Ces communautés sont entrées en compétition sur tous les plans, avant la colonisation, sous la tutelle française - laquelle compétition s'est aggravée au lendemain des indépendances. Si là, du fait de la différence de la pigmentation de la peau et du rattachement à des civilisations non-identiques, le phénomène est particulièrement remarquable comme au Tchad, au Soudan, en Ethiopie, etc (même si des conflits religieux s'y ajoutent ici), il n'en est pas moins général en Afrique.

Que l'on ne s'y trompe point : au centre de la problématique de la Casamance, par exemple, se trouve la question de la co-existence à l'intérieur des mêmes frontières de communautés différentes, même si, au Sénégal, l'écrasante majorité des citoyens a la peau noire et se rattache à la civilisation négro-africaine.

LA QUESTION NATIONALE EN AFRIQUE EST TOUJOURS POSEE ET DEMEURE ENCORE NON RESOLUE. C'EST LE PREMIER DEFI.

Les constitutions de nos pays ne reconnaissent point l'existence de communautés différentes, leur égalité en droit, en particulier celui du libre développement de leur personnalité propre; elles n'assurent point l'égalité d'accès de l'ensemble des citoyens aux ressources économiques, sociales et culturelles du pays, ni ne prévoient des dispositions susceptibles de freiner, de punir tout privilège rattaché à l'appartenance à une communauté.

Ainsi donc, du fait de frontières communes qui partagent Beydhaan, Sooninke, Wolof et Haal Pulaar'en entre la Mauritanie et le Sénégal, le statut des trois dernières communautés en Mauritanie est suivi avec beaucoup d'attention au Sénégal et influe grandement sur les rapports des deux pays : rapports d'autant plus tendus que des milliers de Beydhaan sénégalais se sont réfugiés en Mauritanie pour échapper à la vindicte populaire, pendant que l'Etat mauritanien, dont de larges secteurs sont gagnés au chauvinisme, continue à déporter massivement au Sénégal de nombreux négro-africains de nationalité mauritanienne.

Il est illusoire de croire que le simple déplacement de la frontière sur la rive droite, à 70 km des berges du fleuve, serait une solution ultime à la question nationale en Mauritanie ! Les contradictions changeraient simplement de frontières... la nuance est de taille. Or, comme dans l'entendement de ceux qui la prônent, cette "solution ultime" procède par la coercition, la force et non sur la base du libre consentement des populations, elle est porteuse de déstabilisation et de guerres en Afrique.

LE SECOND DEFI porte sur L'EVOLUTION DES RAPPORTS AGRAIRES dans le bassin du fleuve sénégal. Le capitalisme arrive difficilement à se frayer un chemin du fait du poids des rapports semi-féodaux en putréfaction, tandis que l'initiative paysanne, fondée sur l'indépendance nationale et la démocratie - tout en ayant l'avenir pour elle - voit son horizon obscurci par les contradictions inter communautaires.

Quelques enseignements tirés de l'histoire économique du Bassin du fleuve sénégal pourraient peut-être nous aider à entrevoir des directions possibles de recherche de solution, ainsi que le temps et les conditions qui s'imposent pour braver ce défi avec quelque chance de succès.

De la fin du XV^e siècle au début du XVI^e, l'invasion du Fuuta Tooro par les Deeniyankoobe s'est étendue sur plusieurs décades avant d'aboutir à l'émergence d'un système de production agraire fondé sur le travail servile. Guerres et conflits de toutes sortes, déplacements massifs de populations ont jalonné cette période. Le rapport des différentes communautés (autochtones et migrantes) à la terre a du subir quelques changements, sans que nous puissions en mesurer l'ampleur.

La traite négrière a installé l'insécurité dans le Bassin, dépeuplé des régions comme le Waalo et mis partout en péril la production agricole. La "guerre des marabouts" (1670-1674) a tenté en vain de restaurer le climat social nécessaire à la production. Shuur Bubbè ou la "guerre des marabouts" était porteuse de rapports de production nouveaux et sans doute d'un nouveau partage du patrimoine foncier qui n'allait pas manquer de bouleverser en même temps les relations entre les différentes communautés.

La révolution des Toorobbe, "fille de Shuur Bubbè", permit l'émergence de nouveaux rapports agraires, brisa le "muddo horma" (assurant ainsi la sauvegarde de l'essentiel du patrimoine foncier des Haal Pulaar'en) mais redistribua profondément les terres : "Feccere Almaami" amputa de grands domaines au bénéfice des nouveaux maîtres !

Mais, déjà, la descente des arabo-berbères et leur appropriation des terres dans le bassin au détriment des autochtones était évidente : cueillette de la gomme pour la traite, culture du mil par les esclaves et les "haratines", etc. Ce fait trouvera sa consécration dans le mariage entre l'émir du Trarza et la reine du Waalo. Qui peut contester que Ely Ould Mohamed El Habib dit Ely Jomboot est l'héritier légitime des couronnes du Trarza et du Waalo ? De même les Beydhaan Brakna, Awlaad Siyyid et Awlaad Nohmach acquièrent des terres dans le Tooro. C'est un fait historique incontestable.

La compétition entre le capitalisme, le féodalisme et la démocratie nouvelle préfigure de profonds bouleversements économiques et sociaux. C'est dans ce contexte que se situent les compétitions intercommunautaires. Ce défi concerne l'Afrique toute entière. Dans la crise économique mondiale où notre continent suscite le désespoir au niveau de la grande majorité des spécialistes, comment mettre en oeuvre une politique de développement susceptible de permettre aux peuples africains de produire l'essentiel de leurs moyens de subsistance et de renoncer à la mendicité ?

L'Afrique cherche sa voie. L'unité semble s'imposer à l'ensemble des pays comme l'une de celles qui suscite beaucoup d'espoir. Cà et là, nous avons assisté à la naissance de plusieurs organisations régionales : CEAO, CEDEAO, UDEAC, UMA, etc. Pourtant, depuis les expulsions du Nigéria de février 1983, ce désir d'unité semble soumis à de rudes épreuves. Les événements que nous vivons reposent dramatiquement le TROISIEME DEFI : LE STATUT DE L'EMIGRE.

Nul ne doute du fait que l'émiettement de l'Afrique est un frein pour son développement. Mais la constitution d'ensembles régionaux plus vastes, propices à la mise en oeuvre de grands moyens de production au service d'un marché d'une envergure économiquement viable, se heurte à un obstacle majeur : les réticences des différents Etats dans l'application conséquente du droit d'établissement et du principe de la libre circulation des hommes et des biens.

Parce que le statut de l'émigré n'est pas pris en compte dans la législation des différents pays (de la loi fondamentale au code pénal), parce que le principe de la libre circulation et le droit d'établissement ne bénéficient pas d'une attention soutenue dans la vie quotidienne afin qu'ils puissent s'intégrer dans les moeurs, parce que les citoyens dans nos pays n'ont pas été véritablement gagnés à cette nécessité vitale, nous observons, en quelques jours d'émeutes, la destruction des biens et richesses accumulés par le labeur de plusieurs générations.

Aujourd'hui, au Sénégal, les "naar gannaar" sont les victimes désignées de la xénophobie; en Mauritanie, les "noirs" sont les cibles du chauvinisme. Nul ne sait quelles seront, demain, les proies de la haine et de l'intolérance dans ces pays. La collectivité nationale et l'Etat, dans l'ensemble des pays africains, devraient s'engager, au plan juridique, à défendre la personne et les biens de l'émigré, et assumer ce devoir de manière conséquente en réparant les préjudices et dommages subis du fait des émeutes et actes de vandalisme xénophobes.

Des intérêts d'Etat contradictoires opposent la Mauritanie et le Sénégal, portant sur l'exploitation de ressources communes (OMVS, tracé des lignes électriques de la centrale de Manantali, etc...), sur l'existence d'infrastructures économiques concurrentes (Port autonome de Dakar et Port de l'amitié de Nouakchott par exemple), sur la rentabilisation de secteurs industriels confrontés aux mêmes marchés (pâtes alimentaires, eau minérale, etc). Des contradictions de même nature opposent bon nombre d'Etats africains et constituent l'un des freins les plus importants à l'édification d'ensembles régionaux viables. Les Etats africains pourraient surmonter cet écueil par une meilleure coordination de leurs plans de développement, en recourant à des compromis dynamiques sauvegardant les intérêts de toutes les parties, sur la base d'avantages réciproques.

LE QUATRIEME DEFI a trait aux RAPPORTS ENTRE PEUPLES AFRICAINS-NOIRS ET ARABES. Du fait de l'exacerbation des contradictions intercommunautaires en Mauritanie, de l'accusation de "régime d'apartheid" dont le gouvernement de ce pays est l'objet, de nombreux griefs et préjugés ressurgissent. Ces griefs et préjugés tant qu'ils ne seront pas aplanis et surmontés porteront toujours une ombre sur la solidarité arabo-africaine, au grand bonheur du sionisme et de l'apartheid.

Voilà d'ailleurs que "La Ligue des Etats Noirs" tente de tirer parti des douloureux événements et de convaincre de son opportunité par les "Lettres de loin" de quelque laudateur. Nous ne sommes pas opposés par principe à la mise en place de ladite Ligue. Permettez-nous cependant d'être réticents.

Son promoteur continue de rappeler à nos mémoires les assassinats de Patrice Emeri Lumumba et de nombreux autres patriotes zaïrois; les révélations de Bob Woodward (auteur de la "CIA : guerres secrètes") attestent de la collusion du "Père fondateur" avec les services de renseignements américains; le soutien que le Maréchal apporte à Jonas Sawimbi, à la cause du sionisme en Afrique, font que le projet est, à nos yeux, hautement suspect.

Les quatre défis que nous avons brièvement décrits demandent d'importants efforts et beaucoup de recul pour être victorieusement relevés par les peuples et les pays africains et arabes. C'est pourquoi, sans vouloir nullement altérer l'optimisme des présidents Moussa Traoré et Abdou Diouf, nous ne pensons pas que des "solutions définitives" puissent être immédiatement trouvées aux problèmes qui sont à la base des différends qui opposent le Sénégal à la Mauritanie.

Il serait, du reste, très difficile, pendant que les passions sont encore vivaces, de saisir les véritables enjeux de ces différends. Ne serait-il pas plus sage de créer d'abord une atmosphère de relations pacifiques, de non-confrontation entre les deux pays, indispensable aux discussions en vue de recenser les vrais problèmes et de se donner le temps et les moyens de leur trouver des solutions salvatrices pour les peuples ?

Les mesures suivantes nous semblent indispensables pour créer une atmosphère de relations pacifiques:

- Mettre fin à la "guerre des médias", aux expulsions et aux actes prédateurs de rezzou modernes bénéficiant de la complicité d'une fraction importante de l'administration des deux rives;
- s'engager à renoncer à tout recours à la confrontation pour résoudre les différends entre les deux pays;
- accepter la voie du dialogue et des négociations comme l'unique recours pour surmonter la crise entre les deux pays;
- sanctionner, réprimer sévèrement tous ceux qui se livrent à la violence contre les personnes et portent atteinte à leurs biens;
- assurer la protection aux citoyens de chacun des deux pays;
- relever les administrateurs et responsables locaux (civils et militaires) coupables d'actes contraires à l'esprit de paix et de négociation en vue de les remplacer par des responsables ouverts au rétablissement de relations pacifiques entre les deux pays;
- créer une commission tripartite (Mali-Mauritanie-Sénégal) avec des représentants de l'OUA, de la Ligue arabe et l'ONU comme observateurs, pour trouver des solutions de compromis satisfaisantes pour les deux pays, identifier les problèmes essentiels et se donner le temps et les moyens de leur trouver des solutions fondamentales privilégiant l'association démocratique des populations.

La démocratie la plus large, garantissant l'exercice effectif des droits fondamentaux pour l'ensemble des courants d'opinion constitutifs de nos sociétés, est une nécessité historique de premier plan. Si les populations ne sont pas au centre de la recherche des solutions fondamentales, s'elles n'assument pas effectivement la mise en oeuvre de telles solutions, les troubles et conflits continueront de secouer la sous-région.

Est-ce des révolutions sociales, pacifiques ou violentes, qui enfanteront cette nécessité historique ? La profondeur de la crise que traverse l'Afrique est telle qu'il est difficile d'envisager les conditions décrites plus haut dans la configuration présente des Etats africains et sur la base des rapports sociaux-économiques en vigueur... Mais nous n'avons nullement l'intention de jouer aux prophètes : l'avenir nous dira la forme que prendront les changements dont les sociétés africaines sont grosses.

La Démocratie (?)

Mars-juin 1987 (?)

XIII

REMARQUES D'UN OBSERVATEUR

Lors de la Conférence du 6 août 1989, tenue à Thiès par les FLAM, j'ai été agréablement surpris d'entendre que cette organisation n'est pas raciste, que sa cible n'est pas le Bidhan mais plutôt le système aujourd'hui en place en Mauritanie.

Aussi me suis-je félicité de leur réponse positive pour la constitution d'un vaste regroupement en vue de trouver une juste solution aux rapports entre nos différentes communautés. Cela suppose l'élaboration d'un programme immédiat qui tienne compte de la situation des déportés, des vexations et razzias dont sont l'objet les populations négro-africaines, de la confiscation des libertés démocratiques; cela suppose également un programme à moyen et long terme qui vise à résoudre, par des propositions concrètes, la question nationale en Mauritanie.

Cependant, le maintien de certains concepts dans le discours politique des FLAM m'inquiète, du fait de leur connotation raciale, voire raciste. Que signifie le système Beydhan ? Le concept de "négro-mauritanien" et la réduction des revendications sociales à "la libération des H'ratines" ne visent-ils pas en fait la constitution d'un front de tous les Mauritaniens à peau noire contre une cible blanche ?

En Mauritanie, depuis 1960, le système est néocolonial et semi-féodal, c'est-à-dire au service de l'impérialisme et du féodalisme. C'est pourquoi les richesses halieutiques et minières du Nord ne favorisent ni le développement de cette région, ni celui du pays dans son ensemble. Se souvient-on que la Mauritanie ne détenait que 5% du capital de la MIFERMA ? Il serait naïf de croire que l'impérialisme peut refuser l'exploitation des richesses d'une région donnée à cause de la couleur de la peau de ses habitants, au moment où sa principale préoccupation est le remboursement de sa dette.

Le système néocolonial et semi-féodal comporte d'importantes tares dont le népotisme, le tribalisme, le chauvinisme et la discrimination raciale. La particularité de ce pouvoir est d'avoir érigé en politique officielle l'oppression des communautés négro-africaines donc le chauvinisme et la discrimination raciale, par la poursuite de la politique des quotas, la non-reconnaissance des droits des nationalités et la ségrégation dans les secteurs-clés de l'Etat et de l'économie.

En évoquant la cohabitation difficile des noirs et Bidhan les représentants des FLAM ont cité des périodes troubles et les différentes organisations négro-africaines qui ont joué un rôle dans ces batailles politiques. Pourtant une période nous semble avoir été passée sous silence : celle allant de 1968 à 1975, marquée par le triomphe des idées démocratiques et unitaires sur celles des particularismes nationalitaires. Après la résolution du Congrès constitutif de l'Union Générale des Etudiants et Stagiaires Mauritaniens (U.G.E.S.M.) reconnaissant l'existence des quatre nationalités, leur égalité en droit, leur droit à l'autodétermination, des classes d'alphabétisation en langues nationales virent le jour dans la clandestinité. Durant cette période aucun trouble à caractère racial n'a été enregistré.

Ne céderait-on pas au particularisme , même inconsciemment, en tentant de détacher la lutte des nationalités négro-africaines de celle de l'ensemble du peuple mauritanien contre le régime chauvin de Maouya-Cimper, pour sauvegarder l'existence de la patrie et l'unité nationale, conquérir l'indépendance nationale et la démocratie ? S'il est vrai, comme le reconnaissent les FLAM, que tous les Bidhan ne sont pas mauvais, les noirs, également, ne sont pas tous bons, comme la réalité quotidienne le confirme amplement.

En participant à cette Conférence, je nourrissais l'espoir de combler mon manque d'informations sur les FLAM; J'avoue, dans divers domaines, être resté sur ma faim :

- un Bidhan peut-il adhérer aux FLAM qui se veulent anti-racistes ?

- les FLAM sont-elles pour la pérennité ou la réforme de la tenure foncière traditionnelle ? Adhérent-elles, étant donné l'inégale répartition des richesses, à une plus grande justice sociale ?

- le tracé de la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal interpelle tous les Mauritaniens sans exception. Le devoir national exige de tous de prendre position. Sont-ils pour une amputation de la Mauritanie de la rive droite, jusqu'à la limite des hautes eaux comme le revendiquent une certaine opinion ? Ou alors, adhèrent-ils au maintien du tracé de la frontière au milieu du fleuve Sénégal ?

- les Mauritaniens doivent-ils compter d'abord sur leurs propres forces et recourir au soutien et à l'aide des autres comme appoint, ou le contraire ? Certains proclament ouvertement leur disposition à pactiser avec le diable, affirmant même la disponibilité d'Israël à leur fournir des armes pour la défense des droits des nationalités négro-africaines. Les FLAM partagent-elles ou réproouvent-elles ce point de vue ?

- la lutte - sous toutes ses formes, y compris la lutte armée- pour le renversement du régime Maouya-Cimper, devrait-elle s'appuyer sur le peuple mauritanien, son génie créateur, à partir du territoire mauritanien, ou procéder par coups de boutoirs à partir d'un autre pays avec l'aide de son armée ?

Puisse une occasion prochaine éclairer ma lanterne, celle des déportés et du peuple mauritanien dans son ensemble sur la ligne des FLAM dans ces domaines.

AOÛT 1989.

NOÛV 89

R E S O L U T I O N G E N E R A L E

Sous le haut patronnage de Serigne AbdoulAziz SY Dabbagh, Khalife Général des Tidianes, une réunion générale des élus, cadres et ressortissants des départements de Podor et Matam s'est tenue le samedi 18 juin 1988, sur convocation de Thierno Mountaga TALL et sous sa présidence, à l'effet d'examiner la grave question de la confiscation par les autorités mauritaniennes des terrains de culture de la rive droite du Fleuve Sénégal.

Une profonde indignation a saisi l'assistance comme elle avait soulevé l'ensemble des populations des deux rives à la lecture des circulaires N° 119/DB du 10/05/88 et SN du 21/05/88 du préfet du Département de BOGHE ouvrant la voie à la confiscation de milliers d'hectares de terres dûment possédées et exploitées depuis des temps immémoriaux.

Ces mesures brutales et arbitraires viennent s'ajouter aux exactions de toute nature, confiscation ou incendie de récoltes, spoliation de biens, sévices et voies de fait, qui ont provoqué régulièrement, par le passé, des incidents sanglants tout au long de la frontière comme à WAOUNDE, WODOBERE, THIEMPENG, MATAM, DONDOU, DEMETT, WALALDE, DONNAYE, DAR SALAM, DIATAR, FANAYE.

Après l'exposé introductif de Thierno Mouncaga et les informations complémentaires fournies par différentes délégations venant de la Vallée et notamment des localités suivantes : FANAYE, NDIAYENE-PENDAO, DIATAR, DOUE, PODOR, DONNAYE, GAMADJI, DODEL, MBOYA, DARA HALAYBE, DEMETT, MBOKKI, WALALDE, THIEMPENG, NDONDOU, SINTHIOU DANGDE, DIOMANDO, BAROBE-DIAKEL, LOBBOUDOU, BAKHAO, NIANGA.

Considérant qu'envers et contre tout le WALO, le FOUTA, le GADIAGA et le GUIDIMAKHA restent des réalités intangibles, vivantes et solidaires.

. Considérant que de larges accords avaient été signés dans cet esprit par les Gouvernements du Sénégal et de la Mauritanie, garantissant la libre exploitation des terres par leurs propriétaires traditionnels et la libre circulation des personnes et des biens ;

. Considérant que seul, le respect scrupuleux desdits accords peut préserver la paix dans la région nord tout en renforçant les rapports de bon voisinage qui doivent exister entre le Sénégal et la Mauritanie ;

. Considérant qu'après 28 ans d'indépendance, les relations entre le Sénégal et la Mauritanie se traduisent par beaucoup de facilités de circulation et d'établissement en faveur des citoyens mauritaniens au Sénégal, d'une part, et autant de spoliations, vexations et humiliations infligées aux ressortissants sénégalais résidant ou exploitant leurs biens en Mauritanie, d'autre part ;

Après de longs et riches débats :

L'Assemblée générale vivement préoccupée par la situation ainsi créée et soucieuse de trouver rapidement une solution qui garantisse durablement les intérêts des populations ,

. Estime que le problème posé à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie interpelle l'ensemble du peuple sénégalais et pas seulement les populations riveraines du Fleuve ;

. Lance un appel pressant à tous les patriotes sénégalais pour demeurer unis et solidaires dans la défense de ces intérêts nationaux ;

. Appelle à la mobilisation et à la vigilance de tous ;

. Demande au Gouvernement d'accorder la plus grande attention à ce problème qui, s'il n'était définitivement résolu, conduirait à des conséquences graves pour la paix dans la sous-région.

Fait à Dakar le 18 juin 1988

L'ASSEMBLEE GENERALE.-

A PROPOS DE LA QUESTION FONCIERE
ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE

--

Le Gouvernement de la République Islamique de MAURITANIE, par la voie du Préfet de BOGHE JICOU OULD MINI, procède actuellement à une redistribution des terres de culture de la Vallée selon une méthode qui aboutira inéluctablement à l'éviction des exploitants traditionnels et à une remise en cause des droits acquis de longue date par les ethnies Woloff, Halpoular et Soninké des deux rives du Fleuve Sénégal.

Nul n'ignore cependant que les questions domaniales ont été de tout temps à la base des grands conflits qui ont jalonné l'histoire de la Vallée.

Or, aujourd'hui, la tension est très vive dans tous les villages riverains dont les populations refusent les expropriations : n'entendent pas devenir de simples ouvriers agricoles sur des terres mises en valeur par la sueur et le sang de plusieurs générations.

Ce problème qui revêt une dimension nationale concerne tous les sénégalais soucieux de la défense des intérêts nationaux.

Tous les patriotes conscients de cet enjeu sont donc invités à répondre favorablement à l'appel à la mobilisation et à la vigilance lancé par l'Assemblée Générale tenue le samedi 18 juin au Mausolée Thierno Seydou Nourou TALL, sous l'égide de Thierno Mountaga TALL et sous le haut patronnage de Serigne Abdoul Aziz SY Dabbagh, Khalife Général des Tidianes.-

PRENOMS	NOMS	PROFESSION	ADRESSE	SIGNATURE

S.O.S DEPORTES : RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEPORTES
MAURITANIENS REFUGIES AU SENEGAL

- A toutes les organisations à caractère humanitaire
- A toutes les Organisations non Gouvernementales (O.N.G)
- Aux Etats et aux Peuples

Cette enquête menée du 30 juin au 12 juillet sur la vie des déportés mauritaniens fixés sur la rive gauche du fleuve Sénégal de Rosso à Bakel est le reflet fidèle de la situation dramatique que vivent ces personnes "sans patrie, sans papiers, sans travail" qu'ils soient dans cette partie du Sénégal ou à Thiès (ville située à 70 kilomètres de Dakar).

Nous vous proposons, dans ce rapport, de faire connaissance avec eux, de cerner leurs problèmes pour mieux les connaître et les aider.

Pour ce faire, nous vous livrons des témoignages de Ourossogui à Rosso en passant à chaque fois en bordure du fleuve Sénégal.

Situation générale :

"Nous sommes des mauritaniens et le demeurons. On nous a chassés de notre pays où nous avons laissé nos morts, nos biens, parfois une partie de nos familles.

Nous y retournerons quel qu'en soit le prix, mais pas n'importe comment. Nous utiliserons tous les moyens pour nous faire respecter. Remercions le Sénégal, son peuple et son gouvernement pour son accueil". Cette phrase est pour eux un hymne, un serment.

Mais combien sont-ils ? 20 000 personnes selon certaines statistiques officielles sénégalaises. 45 000 selon certaines Organisations non Gouvernementales. Il est difficile de trancher à cause de :

- l'extrême mobilité des déportés, en particulier les Peuls (Fulbé) qui, avec le bétail qu'ils ont pu récupérer par la force sur la rive droite, malgré la vigilance des militaires et gendarmes de ce pays sur cette frontière, se déplacent à la recherche de maigres pâturages,

- l'enclavement de certains villages en bordure du fleuve où beaucoup d'entre eux ont trouvé refuge,

Parmi ces villages : Nima, Dondou, Sadel, N'Guidjilone, Belnaabé, N'Diaffane, Sinthiou, Djowguel ... dans le département de Matam , Daara, Demet, Ngawlé, N'Dioun, Kadjon, Fanay, Dodel, dans le département de Podor

- l'installation anarchique le long ou à côté de la route nationale N° 2. On peut relever les noms des villages suivants : Bokidiawé dans le département de Matam, N'Guètène, N'Diandji, Bakh, Khor et Diawa dans le département de Dagana,

- du fait que beaucoup d'entre eux ont préféré habiter chez des connaissances ou des parents. Leur nombre doit être très élevé et en général cette catégorie de déportés ignore tout des structures d'accueil.

On peut cependant, estimer approximativement le nombre des déportés mauritaniens au Sénégal ayant ou non rempli les formalités administratives à plus de 60 000 personnes.

On peut les classer en deux catégories. Les déportés nomades et les déportés sédentaires. Les nomades, c'est à dire les Peuls, sont largement majoritaires. Ils ont été déportés par villages entiers, laissant en Mauritanie leurs bétails, des quantités importantes d'or, beaucoup d'argent.

Il est important de noter que les Peuls nomades n'investissent que pour se procurer du bétail, des parures (or), des nattes de valeur ...

A Thiologne (département de Matam), par exemple, le doyen d'âge Samba Djeinabel affirme avoir été dépouillé d'au moins 4 000 vaches, l'équivalent de 45 000 000 de FCFA, 13 maisons, plusieurs kilogrammes d'or ...

Au camp de Wourossogui, ils sont plus de 294 regroupés dans un camp où flotte le drapeau de la Croix Rouge. Ils viennent tous de Fom Glefta (hameau) rendu célèbre par son barrage et ses surfaces cultivées situées à une dizaine de kilomètres de M'Bout, région du Gorgol. Ce sont : le maire, le préfet de M'Bout et un gendarme nommé Habib, venu de Kaédi qui les ont entassés dans un camion jaune des services du Développement rural jusqu'à Kaédi, distante de plus de 100 km sans manger ni boire. C'est de là, qu'on les a fait traverser le Fleuve. Il faut, cependant, noter qu'un des leurs Abda Lam a été assassiné par des gendarmes à Toundaromé sous les ordres du même Habib. Son bétail est actuellement entre les mains des Haratines (Maures noirs). Ses deux veuves et ses enfants sont à Wourossogui. Yèro LAM son grand frère, torturé à mort est resté à Fom Glefta retenu en otage. Il y a, ici, 6 à 7 chauffeurs et un matelot, quelques élèves. L'écrasante majorité ne s'occupait que du bétail. Ils vivent presque tous en familles. On remarque la présence de quelques personnes âgées mais surtout un nombre assez élevé d'enfants de bas âge, deux à quatre tentes toutes offertes par la Croix Rouge. Ici, on passe généralement la nuit à la belle étoile et sous les arbres asséchés, exposés à la chaleur et au vent chaud

qui souffle. Avec l'hivernage, ils s'attèlent à la réfection des maisons en banco, en ruine, laissées par des maures qui sont rentrés en Mauritanie. A CE NIVEAU, il y a peu de briques disponibles. Ils vivent de la ration hebdomadaire que leur donne la Croix Rouge : 300 grammes de riz, 0,06 litres d'huile, 100 grammes de poissons, 200 grammes de sucre par personne et par jour. Cette ration n'est toujours pas régulière et souvent incomplète, les ruptures de stock fréquentes. Il se pose aussi le problème de l'habitude alimentaire qui a des conséquences néfastes sur leur santé déjà précaire. Les Peuls étant habitués au lait et à la viande. Déjà quelques cas de maladies liées à la malnutrition sont signalées. Un de leurs grands problèmes : les habits, les chaussures, les médicaments.

A Bokidiawé, quelques rapatriés sénégalais vivent à côté des déportés mauritaniens qui viennent des environs de Kaedi précisément des villages déportés de Windou Jammi, Touldé Daali et de Louggeré. Ici, seules quelques tentes fraîchement posées rappellent l'existence de la Croix Rouge, car on reste plusieurs jours sans manger malgré le passage de la nationale n° 2.

Somana, est un village situé à 2 km de Nguidjilone où vivent actuellement plus de mille, peut être même deux mille déportés venant du village d'en face, Gourel Gorbi actuellement occupé par des Haratines armés. Ils vivent les mêmes problèmes que ceux de leurs compatriotes de Wourossogui. La caractéristique de ces déportés est qu'ils n'ont jamais reçu la visite d'aucune organisation à caractère humanitaire. Ils n'ont jamais été recensés. 59 familles sans abri qui expriment le souhait d'avoir des tentes, des habits, des chaussures, des soins ... Présence de deux élèves. Le 17 mai 1989, Abdou Djibo Ka (26 ans) a été mitraillé par des militaires mauritaniens alors qu'il tentait de faire traverser ses parents (son père et sa mère qui sont âgés et infirmes) à Dindî. Ses parents ont été pris en otages dans ce village. Samba Hamadi Ka, 56 ans, allé en Mauritanie dans l'espoir de récupérer son bétail n'est plus revenu ; sa famille a perdu tout espoir de le revoir.

N'Guidjilone et Sadel accueillent quelques déportés, qui étaient des fonctionnaires, dans les foyers. Sadel a perdu deux de ses enfants qui ont été tués par les militaires mauritaniens. Koundel, à quelques kilomètres à l'Est, abrite un camp de 609 déportés venant des villages environnants assistés par la Croix Rouge.

Dans cette zone très exposée aux provocations militaires mauritaniennes qui risquent de s'accroître avec l'hivernage, plusieurs autres villages regorgent de déportés : Diamel, Tiggeré Yéné, Ali Wouri, Wouddourou, Garli où

deux déportés sont morts le 30 juin 1989 au matin des suites de diarrhée et de vomissements.

De 147 personnes au début, les déportés de Thilogne sont maintenant au nombre de 200. Ici, aussi, les déportés vivent dans les bâtiments en ruine du quartier appelé "Sahara" abandonné par des maures. Il se pose à eux les mêmes problèmes de survie. Belnaabé, Sinthiou, N'Diaffane ont aussi leurs lots de déportés vivant avec les populations locales dans les foyers. Les habitants du village de Diowguel qui ont traversé le fleuve avec leurs troupeaux vivent à quelques kilomètres de Diorbiwol et n'ont pas été recensés. Une famille, la plus aisée, de fondu (Mauritanie) vit à Oréfondé. Leurs biens mobiliers et immobiliers ont été récupéré par l'administration mauritanienne.

Ils étaient 2 000 personnes à Daara, ils sont maintenant 1 159 à Dodel où leur camp vient d'être transféré. Eleveurs pour la plupart, on retrouve quelques fonctionnaires, quelques hommes de loi radiés, de rares élèves du secondaire. Ce sont des familles entières qui vivent dans la promiscuité et demandent davantage d'assistance, surtout des habits, de la nourriture appropriée et des chaussures.

N'Dioun, avec ses 2 100 déportés vivant dans un camp principal en dehors du village, derrière l'hôpital et dans une école est devenue encombrée. Heureusement que l'Association de la jeunesse locale est très dynamique. La solidarité a permis aux déportés de construire des huttes en grand nombre à côté des tentes sur un domaine sablonneux assez étendu. Ce camp a recueilli les déportés de la région mauritanienne du Tagant. On y trouve beaucoup de fonctionnaires (infirmiers, enseignants, agents d'administration ...) et aussi des éleveurs venant des campements suivants : Goural, Toufoundé-Tidjikja, Tlaski, Maghta-Lahjar ... (1)

Ils accusent tous le Gouverneur de Tidjikja, Hadrami Ould Monma d'avoir conçu et dirigé leur déportation en les accusant d'être membres des F.L.A.M. Tous les fonctionnaires négro-mauritaniens de cette région furent qualifiés ainsi, entassés dans des cellules exiguës, jetés en masse dans un cañon sous escorte militaire jusqu'à Boghé pris deshabillés et débarassés du moindre objet (montre par exemple). Ils ont tous traversé le fleuve en short, en haillons. Leurs pièces d'état civil ont été reprises et déchirées comme pour faire disparaître toute trace.

Malgré une bonne organisation au niveau de ce groupe, le problème d'habitat se pose avec acuité. Souvent les problèmes de vêtements, de nourriture, d'eau (qui semble être résolu avec l'accès au forage situé à 200 m), de

sécurité, parce-que la zone est infectée de scorpions et de reptiles.

Au plan sanitaire, plusieurs cas de diarrhée et de vomissements sont constatés. La rougeole a fait une victime en plus du décès de Harouna Samba Bâ survenu au camp des suites de tortures qu'il a subies en Mauritanie. Les déportés sont traités à l'hôpital avec stock de médicaments mis à leur disposition par l'UNICEF. Le 7 juillet 1989, au matin, un agent mauritanien des services de renseignements est arrêté à N'Dioum. Il venait d'être transféré de N'Dormoss (village situé en bordure du fleuve) où il a été arrêté par les populations locales. A l'interrogatoire, il a avoué faire partie d'une liste de vingt personnes recrutées à Boghé (Mauritanie) par les autorités locales pour réparer et empoisonner les points d'eau des déportés. Il est à craindre que ce cas ne soit qu'une goutte d'eau dans le vase. Il faut préciser que toutes ces personnes sont à Boghé, ne sont pas (encore) déportées, traversent régulièrement le fleuve en quête d'informations.

A trois kilomètres de Podor, vivent à peu près 1 500 déportés venant de N'awlé. Leur nouveau site s'appelle aussi N'awlé mais côté sénégalais, en face de leur village. De la berge, ils aperçoivent les maures noirs et blancs qui sont désormais propriétaires du village. Ils jouissent des maisons, des récoltes, des palmeraies, du bétail, bref de tous leurs biens en nature et en espèces. A N'awlé-Sénégal où ils vivent aux seuls côtés des populations, ils ont comme problème : la surcharge humaine, l'abri surtout en cette période, la nourriture, les vêtements, les médicaments ... Ici, les déportés ont subi presque tous des tortures de l'autre côté du fleuve pour avoir refusé de quitter leur village fondé par leurs ancêtres, leurs champs et la terre où sont enterrés leurs morts.

Il a fallu l'intervention muslée des gendarmes ou des militaires venus des environs pour qu'ils traversent le fleuve après avoir parcouru, sous la menace des armes, plusieurs kilomètres à pied. Parmi eux, le premier adjoint au maire et un vieillard de 95 ans nommé Bocar Sidiki Sarr.

A Kaadione, sur une étendue de sable, sont alignées plusieurs huttes en paille qui servent d'abris aux 830 Peuls chassés des environs du Lac/R'Kiz. On aperçoit des enfants squelettiques, qui ont la diarrhée nous dit-on. Trois décès ont déjà été constatés sur place. Tous affirment que c'est le Gouvernement qui a ordonné les déportations. Ils ont traversé en haillons à partir de Gaani sous les ordres du Préfet, du Commandant de gendarmerie et du Maire de R'Kiz qui n'ont pas épargné les conseillers municipaux noirs.

Ils n'ont pas mangé depuis deux jours, c'est à dire, depuis le départ de la Croix Rouge. On nous apprend que la Croix Rouge qui a secouru les déportés depuis un mois et quelques jours est partie. Partout, on assiste à des ruptures de stock, des camps entiers qui restent des jours sans manger. S'ils ne sont pas immédiatement repris en charge, leur situation risque d'être catastrophique et ce, pour l'ensemble des déportés vivant sur la vallée de Rosso à Bakel.

Les habitants de Ganki Tooro (Mauritanie) sont maintenant à Thillé Boubacar dans deux à trois bâtiments. Ce sont des pêcheurs et des agriculteurs qui ont perdu du bétail, des pirogues, des filets, des charettes, des moto-pompes. On remarque quelques élèves mais surtout la présence massive d'enfants, d'adultes, de vieillards et de femmes dont certaines viennent d'accoucher.

Les 2 204 déportés à Fanaye Diéri, se sont maintenant installés le long de la route menant à Dagana pour dit-on pouvoir cultiver quelques terres qu'on leur aurait prêtées. Ils vivent sous des arbres squelettiques ou des huttes partiellement couvertes. Ils sont très exposés à la chaleur et à la pluie. Ils ont les mêmes besoins que les autres.

Tout au long de la route goudronnée menant de Dagana à Richard Toll s'étaient quelques cases sans toit, faites de simples branchages qu'un coup de vent peut balayer, qu'une petite pluie peut faire disparaître. Dans ces refuges installés entre Dagana et Richard Toll vivent des milliers de personnes qui ont besoin de sécurité, de santé, de nourriture et d'éducation. Ils se posent à eux, d'énormes problèmes de santé : la diarrhée, la bilharziose, les infections urinaires et d'autres maladies liées à la promiscuité humaine.

Une situation pas très différente de la soixantaine de déportés installés à Rosso dans une maison appartenant au comité rural avec des rapatriés sénégalais et des ressortissants de pays de la Sous-Région, chassés de la Mauritanie. Rosso est pour ces derniers un lieu de transit.

Recommandations Générales :

La situation des déportés mauritaniens vivant sur la vallée du fleuve Sénégal est inquiétante. Elle risque avec l'hivernage de s'aggraver si des mesures urgentes ne sont pas prises à temps. Pour que toute action en leur endroit soit efficace, il faut :

- regrouper au maximum les déportés installés sur la nationale n° 2 dans quelques camps à l'image de celui de N'Dioun,

- recenser les déportés non inscrits ayant trouvé refuge dans les familles sénégalaises ou nomades en quête de pâturages,
- créer en bordure du fleuve Sénégal des camps regroupant les déportés éparpillés comme celui de Kundel,
- acheminer le plus rapidement les vivres, les médicaments, les habits et chaussures à tous les déportés qui vivent dans les zones enclavées de la vallée,
- créer des centres de santé ou doter en médicaments appropriés les centres de santé fonctionnels existant qui sont proches des camps de réfugiés.

Pour que l'action des organisations à caractère humanitaire et des O.N.G soit efficace, il faut :

- créer des structures souples pour éviter les tracasseries administratives qui entraînent des pertes de temps,
- que les organismes donateurs ou à charge des réfugiés soient régulièrement présents sur le terrain pour s'enquérir de la situation à tout moment,
- implanter des structures de coordination entre la vallée et les sièges des O.N.G généralement implantées à Dakar,
- responsabiliser les déportés pour la gestion des dons et assistances pour éviter les détournements,
- connaître et respecter les structures des déportés - structures basées sur l'âge, l'instruction, l'appartenance au même village ou un bureau constitué,
- installer des commissions de contrôle chargées de repérer tous ceux qui seraient tentés de détourner les vivres et autres dons destinés aux réfugiés.

La sécurité des déportés pose le problème de leur protection contre des individus payés par le régime de Nouakchott qui traversent régulièrement le fleuve pour fournir des renseignements sur eux et récemment les tuer en masse.

Pour terminer on peut souligner qu'avec l'approche de l'hivernage, les conditions de vie des déportés mauritaniens vivant sur la rive gauche du fleuve Sénégal de Rosso à Bakel risque d'être bouleversée gravement. Il faut dès à présent, avant que ceux vivant sur la berge du fleuve Sénégal ne soient coupés des centres de décisions, acheminer en quantité suffisante et pour trois mois les dotations en vivres, habits, abris, chaussures et médicaments appropriés.

Les solutions politiques ne doivent pas être trouvées sur leurs dos. Pour qu'ils rentrent chez eux, il faut s'assurer que les causes de leur départ aient trouvé des solutions adéquates comme ils disent eux-mêmes. Les organisations de défense des droits de l'homme peuvent se rendre sur le terrain pour constater les cas graves de violation des droits de l'homme et des peuples comme en témoignent les nombreux cas de tortures, de viols et d'assassinats perpétrés sur bon nombre d'entre eux. C'est le lieu de parler de l'assassinat de Hamadi Yero Bâ, directeur d'école primaire de Tethiane (près de Kaédi) au commissariat de police de Kaédi par les forces de l'ordre à la fin du mois de juin 1989, de viols collectifs le jour de la fête de Korité à Taaga (près de Maghama) de 10 femmes mariées par deux policiers et leur déportation par la suite.

ENQUETES REALISEES PENDANT LA PREMIERE
QUINZAINE DU MOIS DE JUILLET 1989
DU 30 JUIN AU 12 JUILLET

LES F.L.A.M (FORCES DE LIBERATION AFRICAINE
DE MAURITANIE)

(1) LISTE DE QUELQUES VILLAGES MAURITANIENS DÉPORTÉS ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT

- Villages déportés dans les départements de Boghé et d'Alez :

Ouerigue, Bouhadida, Gowal, Toufoune Diarni, Windou Elègua, Gosse, Boïnguel, Dar Salam, Hamdallaye, Dar Cheikh, Maye-Maye, Maghta Lahjar, Walalde...

- Villages déportés dans le département de Tekane

Fada, Ngorel, Diolli, Gourel Moussa, Gawdal, Daara Salam (partiellement), Thiangaye, Saftoli, Niakwar, Cima, Saludé-Madina, Fanaye, Gourel Sidi Sambel, Gourel Boukar Sy, Kolefla, M'leïka, Ganld Tooro, N'gawlé ...

- Villages déportés dans le département de R'Kiz :

Ray Bani, Nassara, Diengane, Saadaye, Kara Nasse, Dawasse, Lobbouggal, Maadji, Tinhawa, Moutrawa ...

- Dans la région du Gorgol tous les villages peuls ont été déportés. On peut citer :

Touldé Baali, Windou Diarni, Louggouré, Nînia, Haddad, Silli Oul Haddad, Ndimis, Ndama, Kow Golloko ...

- Villages déportés dans le département de Lixéba

Wouro Omar, Douè, Wouro Sori, N'Gawlé, N'Diawar

Les F.L.A.M. , proposent la création d'un comité de crise de l'O.U.A. QUI aura pour mission , d'étudier les revendications de chaque partie , la question raciale mauritanienne et faire le point sur la situation des déportés mauritaniens au Sénégal .

ROSSO, LE 23 JUILLET 1989

LES F.L.A.M. (Forces de Libération Africaine de Mauritanie) .

COMMUNIQUE DE PRESSE

XVI

MAURITANIE : - La résistance nationale s'organise à partir du territoire mauritanien sans soutien extérieur ;
- Pertes et débandes des éléments racistes de l'armée régulière mauritanienne .

La résistance nationale s'organise et se généralise le long de la rive droite du fleuve Sénégal de Rosso à Sélibabi . Depuis le mois de Juin , jour pour jour, des opérations militaires sont menées de mains de maîtres, par des commandos négro-mauritaniens, munis au départ d'armes blanches à partir du territoire mauritanien (Sud et Sud-Est du pays) sans soutien extérieur pour le moment .

Un bilan provisoire bi-mensuel (Juin-Juillet 1989) fait état de 217 morts du côté de l'armée régulière mauritanienne, la récupération d'un nombre important de bétail pris par la force par les autorités administratives et militaires racistes lors des déportations massives d'éleveurs négro-mauritaniens et Sénégal, la saisie d'armes et de munitions appartenant aux éléments de l'armée tués - ou ayant fui.

Les cibles de la résistance sont : le commandement administratif et politique, les collaborateurs du régime raciste de TAYA , les agents de renseignements et les manipulateurs de conscience qui ont maintenu dans l'esclavage et dressé les innocents haratines (maures noirs) contre les autres membres de la communauté noire.

L'objectif est de rendre la rive droite du fleuve ingouvernable dans un premier temps et créer l'insécurité dans tout le pays jusqu'à la chute du régime honni du duo raciste TAYA-CHPER .

Les F.L.A.M. , ne lésineront plus sur les moyens pour renverser la dictature sanglante et demandent à toutes les bonnes volontés d'aider la résistance nationale patriotique .

LA RIVE DROITE DU FLEUVE SENEGAL , LE 25 JUILLET 1989

LES F.L.A.M. (Forces de Libération Africaine de Mauritanie)

LE COMMANDEMENT UNIFIE .

